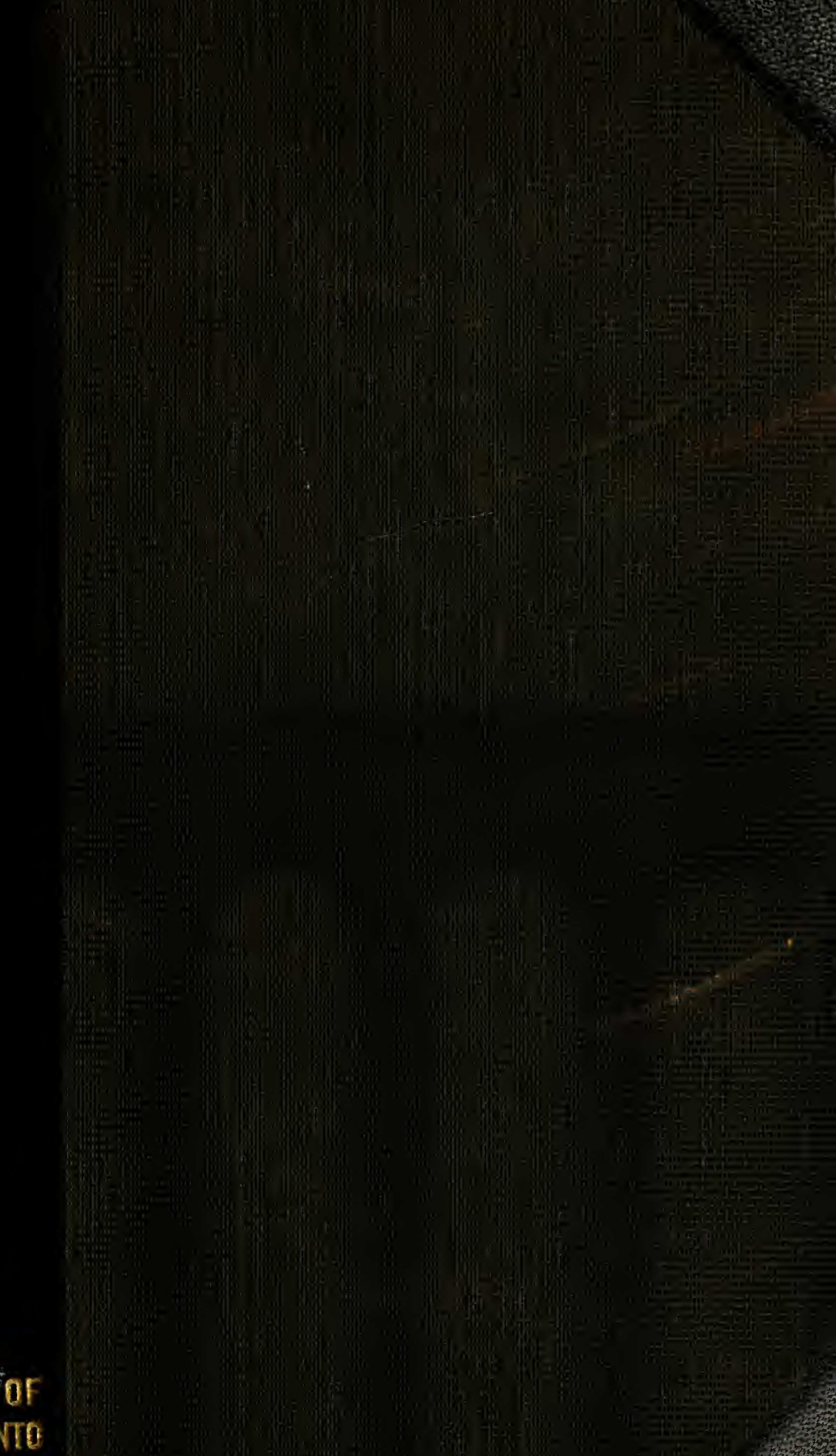


LA

SCIENCE SOCIALE

24e Année Nos. 112 – 122 1914.

LA SCIENCE SOCIALE

REVUE PARAISSANT CHAQUE MOIS

On peut s'abonner sans frais dans tous les Bureaux de poste

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE LA SCIENCE SOCIALE

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement six cours :

A Paris : 1° celui de M. Paul Bureau au siège de la *Société de Géographie*, 184, boulevard Saint-Germain ; 2° celui de M. P. Descamps, à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente.

En Province : 3° celui de M. G. Melin, à la *Faculté de droit*, à Nancy ; 4° celui de M. Paul Descamps, à l'*École des Roches*, Verneuil.

En outre, s'inspire de la Science sociale, le cours de M. D. Alf. Agache, sur l'*Histoire des Beaux-Arts*, au Collège libre des Sciences sociales, à Paris.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1° Pour les *membres titulaires :* 20 fr. (25 fr. pour l'étranger):

2° Pour les *membres donateurs :* 100 fr.;

3° Pour les *membres fondateurs :* 300 à 500 fr.

Les Membres de la Société reçoivent la Revue en échange de leur cotisation.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LA FONCTION

DE

L'ÉLITE DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

PAR

Paul de ROUSIERS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Janvier 1914

SOMMAIRE

LA FONCTION

DE

L'ÉLITE DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

I

LA FONCTION DE L'ÉLITE DANS LA DIRECTION SOCIALE DÉSINTÉRESSÉE

Dans un précédent fascicule, nous avons étudié la fonction de l'élite au point de vue de la direction du travail. Cette fonction est fondamentale puisque, si elle vient à être mal ou insuffisamment remplie, ce sont les moyens matériels d'existence de la race qui se trouvent compromis. *Primo vivere.* Mais le problème social n'est pas résolu par le seul fait que les ressources nécessaires à la vie des individus sont assurées. A côté des exigences matérielles et individuelles, il en est d'autres, d'un ordre plus élevé et plus général, mais non moins impérieuses. Pour qu'elles reçoivent satisfaction, l'élite sociale doit intervenir, comme elle le fait dans la direction du travail.

Il y a seulement ceci de particulier que son intervention n'est pas directement intéressée, moins assurée, par conséquent. Le propriétaire qui néglige son domaine, le patron qui néglige son usine, le chef d'entreprise quelconque insuffisant à sa tâche est très vite averti de chacune des défaillances de sa direction par les mauvais résultats auxquels il aboutit. Pour peu qu'il soit avisé, il cherche à y remédier ; s'il ne peut décidément pas

y parvenir, il est éliminé au profit de plus capables. L'élite est donc constamment poussée, par le souci même de l'intérêt individuel, à remplir sa fonction directrice dans l'atelier de travail, ou contrainte à l'abandonner si elle est défaillante. Une sorte de mécanisme social tend ainsi à assurer la vie matérielle de l'humanité. Il est d'autant plus actif et efficace que le travail se complique davantage et exige plus de qualités de la part de ceux qui le mènent. Dans un état de culture très peu intensive, ou de fabrication très primitive, avec une faible concurrence, les patrons peuvent demeurer longtemps patrons sans constituer une élite très caractérisée. Mais que la culture subisse une crise qui l'oblige à se perfectionner, que la fabrication se complique, que la concurrence s'avive, et très vite la direction des ateliers passera aux plus capables de la bien assurer.

Dans l'ordre de choses que nous abordons, l'intérêt particulier direct et immédiat n'attache pas l'élite à sa fonction. Celle-ci, en effet, est essentiellement gratuite. Elle réclame du dévouement. Elle ne peut être exercée que par une élite morale susceptible de faire des sacrifices à un intérêt général.

C'est pourquoi la fonction de l'élite dans la direction du travail et dans la direction sociale désintéressée doit être nettement distinguée. Non seulement elle est différente quant à son objet, mais elle est différente quant à son mobile.

On rencontre assez couramment des patrons d'une clairvoyance assez aiguisée et d'une prévoyance assez étendue pour se préoccuper des questions générales qui dominent leur industrie. Nous avons vu [1] comment leur intérêt bien entendu les pousse à sacrifier parfois certains avantages immédiats et personnels à des avantages plus éloignés et collectifs. C'est là le mécanisme de tous les syndicats industriels de producteurs. Il exige une intelligence plus large de l'intérêt personnel. Il n'exige pas son sacrifice. C'est un placement à long terme, mais c'est un bon placement de s'imposer certaines contraintes, d'accepter certaines charges pécuniaires, pour parer au danger de la sur-

1. V. *Sc. soc.*, 2e pér., 97e, fascicule, p. 43 et 64.

production et à l'avilissement des prix de vente qui en résulte. On peut comparer cette opération à une assurance contre les dépressions industrielles subites et profondes. Elle n'est donc pas désintéressée et se recommande à un égoïsme avisé. Elle paie, comme disent les Anglais.

Il est forcément plus rare de rencontrer des hommes ayant assez le souci de l'intérêt général pour y consacrer une partie de leur temps et de leur ressources sans qu'aucun calcul ne les inspire. Seule une élite morale, une *surélite*, susceptible de dévouement, peut remplir une tâche pareille.

Le problème ne se trouve pas résolu, au surplus, parce que des individus dévoués se rencontrent en assez grand nombre pour en poursuivre la solution. Encore faut-il qu'ils soient capables de l'atteindre. Et cela suppose des aptitudes de premier ordre.

Il est bien moins résolu encore parce que des hommes, même capables, s'y adonnent dans le but d'en retirer, non des avantages matériels, mais des distinctions honorifiques ou, tout au moins, un certain relief. Ceux que la vanité dirige suivent toujours une direction vaine, quelles que soient les apparences, et aboutissent au néant. Si le dévouement non éclairé s'est parfois dépensé sans profit social, l'agitation inspirée par le désir d'acquérir une réputation flatteuse demeure toujours stérile. Elle n'est pas le fait de l'élite.

Et pourtant, là où le problème n'est pas résolu, il y a souffrance. L'immense majorité de l'humanité s'absorbe complètement dans la préoccupation des intérêts matériels immédiats. Pour un grand nombre, le pain quotidien est dur à acquérir et le père de famille, dominé par ce constant souci, n'a que peu de pensées pour le reste. D'autres conservent, même dans l'abondance, cette sorte de servitude. Il en résulte que les grands agents de tout progrès social, l'éducation intellectuelle et l'éducation morale, seraient négligés, perdus de vue, si une élite n'en prenait pas volontairement la charge. C'est grâce à elle que nous pouvons progresser et que nous évitons une irrémédiable régression. Il est aussi indispensable au bien-être

social d'un groupe d'y combattre l'ignorance et la malhonnêteté, de l'éclairer et de le moraliser, que d'assurer la vie matérielle de ses membres.

Le vrai privilège de l'élite est précisément de remplir cette fonction nécessaire, mais négligée ou perdue de vue par la plupart des êtres humains. A quelles conditions et de quelle manière l'élite accomplit-elle cette fonction? C'est ce que nous nous proposons d'étudier.

I. — LA VALEUR MORALE DE L'ÉLITE.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de faire ressortir en passant le caractère moral que doit posséder une élite pour être à même de remplir sa fonction, même dans la direction du travail et dans la poursuite de buts intéressés. Pas de grand patron agricole ou industriel dont l'autorité soit fermement assise, si elle ne repose pas sur une préoccupation supérieure de justice vis-à-vis de ses employés et ouvriers. Pas d'organisation possible pour la défense des intérêts généraux d'un groupe quelconque de producteurs ou d'ouvriers si, dans ce groupe, ne prévaut pas la conscience des sacrifices nécessaires à l'intérêt général. Et pour consentir le sacrifice d'un intérêt personnel et immédiat à un intérêt général et éloigné, ou simplement moins immédiat, il faut déjà un degré marqué d'éducation morale.

Mais, en dehors de ces groupements définis avec précision, il en existe une série d'autres, moins étroitement déterminés, bien que leur existence apparaisse aux yeux de tous, et qui se trouveraient menacés de graves dangers si une élite n'y maintenait pas un certain niveau de moralité.

On peut se demander, par exemple, ce que deviendrait une place de commerce où régnerait une improbité générale. Il est vraisemblable qu'elle disparaîtrait, car un abaissement marqué de la loyauté commerciale suffit à discréditer un marché, à y rendre les transactions difficiles et dangereuses, à diminuer

sensiblement la confiance et à restreindre le crédit sans lesquels il n'y a pas d'affaires possibles.

Ainsi, d'une façon générale et indirecte, tout le monde trouve avantage, dans un milieu donné, au règne de la probité commerciale. Mais il n'en est pas moins vrai que, souvent, tel commerçant peut avoir un avantage personnel et immédiat à manquer de probité. Je dis avantage immédiat, parce qu'à la longue,il ruinerait sa réputation et nuirait certainementau développement de son entreprise; toutefois, il peut réaliser un profit immédiat par un acte d'improbité, et, si ce profit est très large, un homme peu scrupuleux estimera qu'il vaut la peine de quelque accroc à sa réputation. Il y a même ceci de très curieux que, plus le milieu dans lequel on agit est honnête, plus l'intérêt personnel et immédiat que l'on peut trouver à être malhonnête devient important; c'est que là où l'honnêteté est répandue la confiance règne et que, par suite, il est plus aisé d'abuser de cette confiance. Les financiers véreux qui promettent des profits larges et certains sur d'hypothétiques exploitations savent très bien cela. C'est pourquoi ils s'adressent avec une préférence marquée aux membres de certaines professions d'une moralité généralement élevée, par exemple, aux militaires et aux ecclésiastiques. Il peut donc y avoir et il y a souvent, en fait, opposition entre l'intérêt général et médiat, d'une part, l'intérêt particulier et immédiat, d'autre part, dans l'exercice de la probité commerciale.

Il en est de même de la pratique de la solidarité. J'indiquais, tout à l'heure, que les patrons d'une même industrie, liés les uns vis-à-vis des autres par une entente précise sur le prix de vente de leurs produits et le quantum de leur fabrication, ont intérêt à respecter les engagements pris par eux. Mais il est bien entendu que c'est là, pour eux, un intérêt d'ordre collectif et que leur intérêt personnel étroit et immédiat les pousse, au contraire, à violer cette discipline. L'histoire des syndicats industriels de producteurs montre que certains de leurs adhérents écoutèrent trop souvent les suggestions de cet intérêt étroit et personnel. La tentation était forte parfois.

Grâce à la discipline généralement observée, le but général poursuivi se trouvait atteint ; mais grâce à la violation de cette discipline, on s'assurait un profit personnel élevé, on vendait au delà de son quantum et à l'insu de ses collègues des marchandises à un prix légèrement inférieur. C'est pourquoi il a fallu, partout où cela était possible, organiser un contrôle sévère sur les opérations des adhérents, parfois même leur enlever la faculté de traiter avec la clientèle et interposer entre eux et elle un bureau de vente n'ayant aucun intérêt personnel et immédiat à violer les engagements contractés.

Un phénomène du même genre se passe dans les associations ouvrières. Tous les ouvriers, ou à peu près, sont capables de se rendre compte que l'organisation moderne de l'atelier appelle, en quelque sorte, le syndicat professionnel. En temps de résistance ouverte, ceux qui font grève ont de vigoureuses colères contre ceux qui ne se joignent pas à eux. Mais cette colère n'est pas faite seulement du sentiment que ces ouvriers continuant à travailler sont de l'autre côté de la barricade; elle s'avise surtout de cet autre sentiment qu'ils ont un intérêt immédiat à agir ainsi. Ils continuent, en effet, à gagner leur salaire journalier; ils n'imposent pas de privations à eux et à leurs proches ; ils ne désorganisent pas leurs finances familiales, et pourtant, une fois la lutte passée, quand le travail aura repris, ils profiteront, comme ceux qui ont lutté, des résultats acquis.

Cette opposition entre l'intérêt général médiat et l'intérêt individuel immédiat ne se rencontre pas seulement dans le commerce et dans l'industrie où nous avons pris les exemples précédents. Elle se retrouve dans la vie quotidienne de chacun. Tout le monde a un intérêt général et médiat à ce que l'impôt soit exactement payé pour permettre que les divers services de l'État, du département et de la commune soient assurés; mais chacun de nous a un intérêt immédiat et personnel à frauder le fisc de mille manières, à tromper l'Enregistrement, la Douane, l'Octroi et le reste. Tout le monde a un intérêt général et immédiat à ce que l'ordre règne dans la rue, mais chacun de nous

a un intérêt particulier et immédiat à enfreindre les consignes qui le gênent et qui assurent cet ordre, par exemple à passer par les passages interdits qui se trouvent être les plus courts, à couper les files de voitures. Tout le monde a un intérêt général et médiat à une bonne organisation de la défense nationale ; mais chacun a un intérêt personnel et immédiat à échapper au service militaire. Et combien crient « Vive l'Armée! » à tout propos et hors de propos, qui font preuve, lorsque les obligations militaires leur sont imposées, d'une extraordinaire ingéniosité pour y échapper! Sans parler des pauvres diables à l'esprit faible qui, poussés par une sorte de peur de l'inconnu, l'imagination montée par de stupides récits, n'hésitent pas à se mutiler ou simulent la surdité pendant une longue période, que de jeunes gens ont conquis péniblement des grades de docteurs, des diplômes d'écoles de toutes sortes; combien ont appris les langues orientales les plus invraisemblables et les plus inutiles à leur avenir, uniquement afin d'éviter quelques mois de service militaire!

Il y a donc, dans beaucoup de cas, une véritable opposition entre l'intérêt général et médiat, d'une part, l'intérêt individuel et immédiat, d'autre part. Au vrai, un calcul égoïste nous amènerait à considérer comme la société la plus profitable celle où régneraient de strictes disciplines qui, exceptionnellement, ne pèseraient pas sur nous. Il suffit d'énoncer cette proposition pour saisir de suite ce qu'elle a de monstrueux et de choquant. Il suffit de rentrer en soi-même, ou, si on est extraordinairement vertueux, de regarder autour de soi, pour constater que beaucoup d'actes sont inspirés par une formule de ce genre.

Seulement, tout groupe dans lequel cet esprit vient à prévaloir se trouve menacé dans son existence. Les associations même les plus intéressées, celles qui sont uniquement conclues en vue du lucre, ne peuvent pas se maintenir vivantes et agissantes quand la considération d'intérêts plus étroits que celui qu'elles poursuivent est prépondérante. Aussi faut-il à ceux qui les composent et surtout à ceux qui les dirigent, non seulement la largeur de vues qui permet de discerner les intérêts

éloignés, mais aussi l'élévation morale qui dévoile l'existence des intérêts supérieurs.

Mais si un élément de valeur morale est nécessaire à l'élite qui assure la direction des travaux matériels, cet élément est plus nécessaire encore, et à un degré éminent, à l'élite qui assure la direction des travaux matériels, cet élément est plus nécessaire encore, et à un degré éminent, à l'élite qui assure la direction sociale désintéressée. Là, en effet, l'intérêt personnel, même éloigné, disparaît entièrement, tandis que l'intérêt général, but de l'effort personnel consenti, n'est jamais atteint que d'une façon fragmentaire et mal assurée.

Supposons, par exemple, que vous ayez résolu de lutter contre l'alcoolisme. Vous n'avez pas d'intérêt personnel, au sens étroit du mot, à éviter ce fléau à la race, puisque votre empire sur vous-même suffit à vous en préserver. Mais alors même que vous déployeriez l'effort le plus vigoureux et le plus intelligent, que vous rencontreriez des concours efficaces et que vous obtiendriez des résultats certains, il resterait toujours autour de vous assez d'alcooliques pour vous faire douter, à certaines heures, de votre succès, vous inquiéter sur sa valeur réelle et sur sa durée.

Plus le but poursuivi est d'ordre élevé, plus le succès est incertain. On peut, dans une certaine mesure, se rendre compte de la diminution de l'alcoolisme dans une région donnée; il est infiniment plus délicat de mesurer le progrès des bonnes mœurs, de l'élévation morale, des convictions religieuses. Les statistiques sur lesquelles on édifie parfois des conclusions à ce sujet sont, le plus souvent, puériles. Alors même que les indications qu'elles fournissent sont exactes, elles portent sur certaines manifestations matérielles, mais n'atteignent pas le fond des choses. On décompte avec soin, par exemple, le nombre des enfants naturels, on le compare au nombre des enfants légitimes, on établit une proportion et on se livre à des comparaisons. Comme si le vice n'avait pas d'autres manifestations plus perverses moralement et plus dangereuses socialement que la naissance des enfants naturels! Beaucoup de prêtres catholiques mesurent la religion de leurs paroissiens au nom-

bre des communions pascales qu'ils enregistrent. Sans vouloir nier la valeur d'un calcul visant l'accomplissement d'un devoir religieux positif, il va de soi que bien d'autres éléments devraient entrer en ligne de compte. C'est précisément parce que l'examen de ces éléments est impossible que l'on se rabat sur les faits facilement saisissables.

Par suite, les personnes qui se dévouent à la poursuite d'un but très élevé ne goûtent presque jamais la joie de l'atteindre. Il fuit devant elles en quelque sorte. Aussi en arrivent-elles d'ordinaire à faire le bien sans autre but que la satisfaction de leur propre conscience. La hauteur morale à laquelle cette conception les élève est leur véritable récompense.

Ces quelques considérations sur la valeur morale de l'élite sociale n'ont aucune prétention à la nouveauté. Je me borne ici à rappeler brièvement de très vieilles vérités, parce que les circonstances dans lesquelles nous vivons nous obligent à ne pas les oublier et à ne pas les négliger. Il a fallu de tout temps une élite morale aux sociétés humaines; mais aujourd'hui cette nécessité s'affirme davantage encore. Il nous faut, à tout prendre, plus de moralité qu'il n'en fallait à nos ancêtres.

II. — LES BESOINS MORAUX DE LA SOCIÉTÉ MODERNE.

En premier lieu, le frein moral doit être plus fort dans la société moderne par la raison que ses membres disposent d'un pouvoir plus étendu sur les forces de la nature et que, par suite, leur manque de moralité produit des conséquences plus terribles qu'autrefois. L'invention de puissants explosifs, par exemple, multiplie et aggrave les moyens de nuire dans une proportion telle qu'on peut se demander ce qui arriverait si ces explosifs étaient mis tout à coup, librement, à la disposition de peuplades sauvages constamment armées les unes contre les autres. Il a même fallu que les coutumes de la guerre s'humanisent et s'adoucissent entre peuples civilisés, au fur et à mesure que les engins de destruction devenaient plus meurtriers. Un

progrès est résulté, dans la morale internationale, du fait que, d'un commun accord, les puissances se sont interdit ou ont réglé l'emploi de certains procédés ou de certaines substances. Et on peut dire que ce progrès était nécessaire sous peine de destruction totale. L'émotion que causent toujours les attentats d'anarchistes poseurs de bombes n'a pas seulement pour origine et pour justification la pitié qu'inspirent les victimes; elle tient surtout au sentiment de frayeur qui s'empare du public. Chacun est en quelque sorte averti par les événements qu'un manque de moralité, poussé à un certain degré, est une menace de mort pour lui et pour tous, et une menace contre laquelle aucune précaution, ni aucun moyen de défense personnel ne peuvent rien. L'humanité est aujourd'hui assez savante pour se détruire elle-même si le frein moral lui fait défaut.

Un criminel résolu peut, de nos jours, causer de véritables désastres, alors qu'autrefois il risquait, d'ordinaire, sa vie contre la vie de sa victime. Il y a, d'ailleurs, pour cela, d'autres procédés que l'emploi des explosifs. Si les Borgia revenaient sur terre, ils trouveraient la liste de leurs poisons subtils très allongée par la chimie moderne. La médecine et la chirurgie leur offriraient des moyens sûrs de communiquer des germes morbides à leurs adversaires, de couper court à l'avenir d'une race ennemie.

Et, en dehors du meurtre, que de façons de nuire sont fournies aujourd'hui par les connaissances nouvelles répandues! Que de combinaisons ingénieuses dans la fraude des aliments et d'une foule d'autres marchandises! Que d'occasions de les mettre à profit sont offertes par l'énorme développement des relations commerciales! Et, par conséquent, que d'énergie morale doit être dépensée pour résister, même partiellement, même insuffisamment, à des tentations puissantes et incessamment renouvelées! Il faut, à qui veut faire un usage honnête des possibilités modernes, une forte éducation morale. Et il faut que des gens se trouvent pour en repousser l'usage malhonnête et l'interdire aux autres dans la mesure possible.

En résumé, de nouvelles responsabilités se dressent devant

l'homme à mesure que son pouvoir devient plus considérable. Un nouveau supplément d'énergie morale lui est indispensable pour faire face à ces responsabilités nouvelles.

D'autres responsabilités prennent naissance, non seulement par suite du pouvoir plus grand de l'homme, mais en raison des occasions plus favorables, plus intenses et plus fréquentes qu'il a de les exercer. Dans le domaine intellectuel pur, la puissance de la pensée humaine n'a pas dépassé notablement des limites atteintes depuis de longs siècles. Aucun philosophe ne s'est élevé plus haut que Platon. Cependant l'action d'une intelligence sur les transformations matérielles des arts usuels, comme sur le mouvement même des idées, s'est accru dans de notables proportions par la diffusion de l'instruction, le développement de l'imprimerie, la multiplication des chaires d'enseignement, des conférences publiques, des revues et des journaux distribués à des milliers d'exemplaires. Sans parler des grands écrivains dont l'action est durable sur la postérité; sans viser même l'auteur à succès dont le roman s'enlève fiévreusement aux devantures des libraires, une foule de personnes d'un talent ordinaire ou médiocre produisent chaque jour, dans tous les pays du monde ouverts au train de la vie moderne, une masse énorme d'écrits qui sont lus par d'innombrables lecteurs. Sans doute, une grande part de cette littérature éphémère est de pure information; mais, à propos même d'information, que de suggestions lancées, que de perfides insinuations et, par contre, que d'indépendance et de vrai courage dans la présentation exacte et consciencieuse d'un fait! Là aussi, la morale a son rôle et d'autant plus important que la puissance de diffusion est plus grande.

Elle en a un très positif et très grave dans l'action de la presse, du livre et de l'image vis-à-vis de la règle des bonnes mœurs. Les facilités de reproduction typographiques modernes ont créé, on peut le dire, un nouveau problème. Les publications licencieuses ou obscènes, si en faveur à la fin de notre XVIIIe siècle, par exemple, n'avaient qu'une clientèle restreinte de grands seigneurs et de riches bourgeois. Le peuple, dans

son ensemble, échappait à leur influence. Il en était ainsi, et à un degré plus accusé encore, sous les derniers Valois, à une époque où les contes galants et vifs étaient fort à la mode dans le monde de la Cour et dans les familles princières. La tradition orale transmettait, il est vrai, au fond des campagnes reculées, dans les manoirs des petits gentilshommes et dans les chaumières, les chansons gaillardes et les plaisanteries salées; mais il n'y avait rien de comparable aux excitations répandues aujourd'hui à profusion, d'une manière constante, par le journal, l'affiche, le prospectus et toutes les formes diverses de la publicité. Les propos les plus libres, les spectacles les plus risqués n'atteignent jamais que les personnes qui y prennent part, au moins par leur présence. La publicité moderne offusque la délicatesse et souille l'imagination des créatures les plus innocentes quand elle s'étale librement dans la rue. Elle s'impose à l'attention des enfants et des tout jeunes gens. Elle devient un véritable danger public.

Un danger plus grave encore résulte de la complexité actuelle du problème de la vie matérielle dans les grandes agglomérations urbaines. C'est une grosse difficulté pour un ouvrier, encore plus peut-être pour un employé modeste, d'élever une famille nombreuse dans une ville où les loyers sont chers et les habitudes de vie coûteuses. On sait combien d'entre eux la résolvent par la stérilité systématique des mariages, souvent grâce à de coupables manœuvres. Le mal ne se cantonne pas dans les foyers modestes. Bien au contraire, l'exemple part de plus en plus haut et la crainte de diminuer les patrimoines, de restreindre le luxe, d'obliger les enfants à l'effort, est aussi mauvaise conseillère que la crainte de la misère. Ce n'est pas, non plus, aujourd'hui, le triste privilège des Français; le néo-malthusianisme fleurit dans certaines régions anglaises, américaines, allemandes; il est non seulement pratiqué, mais ostensiblement enseigné; il fait l'objet d'une propagande active et organisée. Quels que puissent être les moyens auxquels on ait recours pour décourager cette pratique ou pour arrêter cette propagande, il n'est pas douteux qu'aucun d'eux n'abou-

tira si un sentiment plus net et plus éveillé de la responsabilité morale ne lui sert pas de soutien. Là encore, il convient d'élever la moralité au niveau nécessaire pour qu'elle oppose une digue suffisamment résistante aux forces dont nous venons de constater l'action. Hors de là, aucun encouragement légal aux familles nombreuses, aucune sanction contre des agissements criminels, ne rendra la volonté de se perpétuer à des familles qui en sont venues à redouter le bienfait de la vie et à repousser ses charges.

La société moderne, la société française en particulier, est en proie à une crise morale très grave que notre ami M. Paul Bureau a signalée et vigoureusement caractérisée dans son beau livre : *La Crise morale des Temps Nouveaux*. Les défenseurs les plus qualifiés et les plus énergiques de la morale sont souvent aussi les représentants d'un état de choses périmé auquel ils demeurent attachés. Ils considèrent volontiers la morale traditionnelle comme solidaire d'autres traditions sociales et politiques. Par suite, les tenants de l'esprit nouveau, épris des formes sociales et politiques en faveur dans le monde contemporain, sont portés à une certaine défiance vis-à-vis d'une morale qui semble faire corps avec les autres formes traditionnelles qu'ils repoussent. Il y a là un matentendu funeste qui exige impérieusement une sorte de restauration de la morale. Les esprits les plus réfléchis arrivent bien vite à reconnaître la nécessité d'une règle morale, mais il s'en faut qu'on tombe d'accord, soit sur la formule à adopter, soit sur son principe, et cependant, il ne suffit pas d'une croyance vague et indécise pour constituer un frein aux diverses passions qui agitent les hommes. Une conviction positive, une formule impérative sont indispensables. Elles seules peuvent avoir une efficacité contre les entraînements. Il faut démontrer à nouveau à ceux qui repoussent les croyances traditionnelles que la morale a des préceptes généraux aussi vrais aujourd'hui qu'il y a dix siècles. Il faut démontrer aussi à ceux qui déplorent tout changement que la morale n'est pas intéressée à la conservation de certaines formes extérieures ; qu'elle vivifie les organismes répondant aux

nécessités contemporaines comme elle a vivifié les organismes répondant aux nécessités anciennes. Ce n'est pas une tâche facile ; la question de savoir si elle sera remplie assez pleinement pour assurer la vie morale de la société française constitue le plus grave problème qu'aient à résoudre les Français d'aujourd'hui.

III. — COMMENT L'ÉLITE TRAVAILLE AU PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ.

Pour bien apprécier la fonction de l'élite dans la satisfaction des besoins moraux extérieurs ou supérieurs à l'atelier de travail, il faut voir à l'œuvre ceux qui en sont les représentants autorisés. De même que nous avons étudié les directeurs du travail pour nous rendre compte de la fonction de l'élite dans le travail ; de même, il faut étudier les hommes qui exercent une action sociale désintéressée et efficace pour dégager les éléments de cette action. Nous ne procédons pas ici à une distribution de prix et nous n'avons pas la prétention d'énumérer toutes les formes que peut revêtir le dévouement au progrès moral et social. Quelques exemples nous permettront seulement de préciser comment l'élite exerce ce genre d'action sur différents théâtres et par quels procédés.

Il y a, dans certaines régions, des maisons particulières où tout le monde a des souvenirs, auxquelles tout le monde se sent attaché, parce qu'elles se trouvent mêlées à quelque événement important de l'existence de chacun. Là vit une personne, homme ou femme, dont l'expérience, la clairvoyance et le bon sens sont universellement prisés. On n'entreprend guère une affaire sans s'aider de ses conseils ; on recourt à elle dans les cas difficiles ; on trouve auprès d'elle la lumière, l'appui, la consolation parfois ; car elle est généreuse en même temps qu'éclairée et son cœur ne demeure pas insensible aux souffrances et aux peines de ceux qui viennent la consulter. C'est une « autorité sociale », comme Le Play l'aurait appelée ; c'est un représentant de l'élite sociale et morale remplissant sa fonction dans son voisinage. La clientèle

à laquelle elle se consacre ne dépasse guère, en effet, des limites assez étroites; mais cette clientèle ne se compose pas proprement de serviteurs et d'employés. Si quelques-uns viennent la grossir, la masse se recrute dans des familles indépendantes, attirées uniquement par l'estime et la confiance, non par le désir de se faire bien venir. Des liens volontaires rattachent seuls, en dehors de toute contrainte, ceux qui acceptent cette influence et celui qui l'exerce. Et, de même qu'il est le conseiller de ses voisins, il est souvent aussi leur arbitre dans les litiges qui s'élèvent entre eux, particulièrement dans ceux qui relèvent moins d'une contestation juridique que d'une difficulté d'ordre moins précis et plus délicat. Enfin, là où il ne conseille pas expressément, là où il n'arbitre pas, il donne l'exemple, et c'est encore un des aspects importants de sa fonction.

Dans les très grandes villes, à Paris en particulier, ce rôle de l'autorité sociale dans le voisinage est à peu près inconnu. L'énormité de l'agglomération où ils vivent conduit les Parisiens à ignorer leurs voisins. C'est la seule manière de ne pas être submergé par eux. Cependant, on trouve, dans certains milieux fermés, des personnalités exerçant une influence considérable sur les familles appartenant à ce milieu. Cette influence est du même ordre que celle dont nous parlions plus haut. Elle ne s'explique pas par un fait de dépendance quelconque. Elle ne peut se rattacher ni à une communauté d'intérêts, ni à un groupement de travail; elle est purement morale. Ceux qui l'exercent, parfois d'une façon inconsciente, représentent vis-à-vis de ceux qui l'acceptent un exemple à suivre, un modèle à imiter, la personnification de leur idéal. Les uns et les autres ont une conception de la vie semblable; mais les premiers la réalisent plus complètement et avec plus d'intensité.

Quel que soit le milieu où ils agissent, ces êtres supérieurs maintiennent ce milieu à un certain niveau moral et social. Dans les périodes de calme, leurs conseils sont acceptés. Aux heures de trouble et de bouleversement, la foule se détourne d'eux, mais c'est vers eux qu'elle revient ensuite quand il s'agit de restaurer l'ordre. Ils se reconnaissent tous à un trait essentiel et

caractéristique; ils font régner autour d'eux la paix sociale, repoussent comme une erreur funeste le soi-disant principe de la lutte des classes, et combattent l'antagonisme social sous toutes ses formes. Les doctrines de haine, sous quelque apparence qu'elles se présentent, ne parviennent pas à les séduire; ils savent, en effet, que les sociétés divisées contre elles-mêmes périssent misérablement et que les problèmes sociaux ne se résolvent pas en niant et en supprimant par la force les éléments qui les composent. Ils sont, par suite, pour l'ensemble de la société où ils vivent, une sauvegarde contre de trop faciles et trop fréquents entraînements. Ils représentent un degré éminent de sagesse et c'est pourquoi Frédéric Le Play reconnaissait en eux les « Hommes divins » décrits par Platon [1].

Ces tenants de la paix sociale ne sont pas, au surplus, disposés à tout sacrifier pour éviter la lutte. Ils sont fermement attachés à leurs droits et décidés à les défendre contre quiconque les méconnaît. Mais ils ne méconnaissent pas les droits d'autrui, et c'est par là qu'ils se distinguent des violents qui souhaitent toujours de supprimer tout ce qui s'oppose à leurs désirs, qui, suivant leurs aspirations personnelles, rêvent du « Grand soir » ou du « Coup de balai libérateur ». C'est par là aussi qu'ils sont une élite. Seule, l'élite se rend compte que le progrès social et la prospérité, même matérielle, s'obtiennent par le respect des droits d'autrui et non par leur négation ; par l'intensité de l'action féconde et non par la puissance des obstacles opposés à l'action. Seule, elle se souvient que les droits d'autrui sont une force sociale, qu'il est possible, il est vrai, de comprimer temporairement à l'aide d'une force supérieure, mais qu'on rend plus redoutable au fur et à mesure qu'on la comprime davantage.

1. Il se trouve toujours, parmi la foule, des hommes divins, peu nombreux à la vérité, dont le commerce est d'un prix inestimable... Les citoyens qui vivent sous un bon gouvernement doivent aller à la piste de ces hommes qui se sont préservés de la corruption et les chercher par terre et par mer, en partie pour affermir ce qu'il y a de sage dans les lois de leur pays, en partie pour rectifier ce qui s'y trouverait de défectueux. (Platon, *Les Lois*, liv. XII, cité par Le Play, *La Réforme sociale en France*, chap. LXIV, § 6.)

La clairvoyance sociale haussée à un degré supérieur justifie donc pleinement le grand précepte de la charité chrétienne : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse ». Mais la clairvoyance est facilement obscurcie par les passions et c'est pourquoi le caractère moral que nous avons déjà signalé dans l'élite directrice des besognes désintéressées est fortement accusé chez les « autorités sociales » qui maintiennent dans toutes les sociétés vigoureuses la paix sociale et l'ordre.

La conception de la paix sociale se présente à beaucoup de personnes, surtout parmi les plus jeunes et les plus actives, d'une manière un peu fâcheuse, parce qu'on se l'imagine comme un rêve béat de tranquillité matérielle, peu compatible avec le mouvement rapide, les efforts énergiques et les résistances que réclame notre vie moderne. « Bon pour les temps anciens, dit-on, la paix sociale ! Nous, nous sommes au siècle de la lutte pour la vie ! » J'en tombe d'accord, nous sommes au siècle de la lutte pour la vie, mais la paix sociale n'est pas incompatible avec elle, bien au contraire. Les meilleurs soutiens de la paix sociale sont précisément ceux qui luttent le plus courageusement pour la vie.

C'est que la lutte pour la vie n'est pas du tout ce qu'on imagine communément : une bataille livrée autour d'un gâteau trop petit pour satisfaire ceux qui voudraient en manger ; une bataille dans laquelle il s'agit, par conséquent, de saisir la plus grosse part possible, au détriment des autres ; une bataille, enfin, dans laquelle les plus faibles succomberaient et les plus forts seuls survivraient. On comprendrait à la rigueur que des êtres privés de raison fussent soumis à ce mode brutal de sélection; mais on sait qu'il n'en va pas ainsi et que l'inventeur authentique de la formule de la lutte pour la vie, Darwin, a constaté chez les animaux non pas la survivance des plus *forts*, mais la survivance des plus *aptes* (of the fittest). C'est tout autre chose. Si les animaux les plus forts avaient tué tous les faibles, il ne serait plus resté sur la face de la terre que des éléphants, des rhinocéros, de grands fauves et aucun insecte. Au contraire,

du moment que ce sont les plus aptes et non les plus forts qui survivent, on comprend que les espèces d'animaux très diverses aient pu se perpétuer en raison de leur adaptation à un milieu donné.

On voit comment une substitution de mots déplace le problème. Du moment qu'il faut s'adapter à un milieu, et non pas lutter contre d'autres êtres, la question n'est pas de partir en guerre pour conquérir le territoire de ses voisins et s'y installer après les avoir exterminés ; la question est de tirer parti de toutes les facultés qu'on possède pour s'installer le mieux possible sur son propre territoire, pour en tourner les ressources à son profit, pour mettre ses moyens en harmonie avec ces ressources.

Dans les sociétés humaines, la survivance des plus aptes est encore plus nettement caractérisée. Elle n'apparaît pas clairement partout au premier coup d'œil, parce que les législations intérieures de chaque pays s'attachent très justement à assurer aux individus incapables, aux mal adaptés, une certaine protection ; parce que, d'autre part, chaque nation s'impose des sacrifices pour défendre sa situation contre les attaques de nations rivales. Il peut arriver, par suite, au moins pendant une certaine période, qu'une collectivité insuffisamment adaptée à son milieu résiste avec succès à une collectivité plus apte d'une façon générale, mais peu préparée à la lutte guerrière. Une foule de circonstances de détail viennent ainsi retarder le jeu de la loi de survivance des plus aptes et en rendre l'étude difficile.

Mais, par une rencontre favorable, il se trouve que le monde moderne offre à l'observation scientifique des sociétés humaines un théâtre merveilleusement préparé. Les pays neufs vers lesquels se précipitent aujourd'hui des individus de races diverses, en grand nombre, dans des conditions jusqu'ici inconnues de libre concurrence, avec l'intention déclarée ou implicite de s'assurer un sort meilleur, présentent toutes les conditions d'une immense et loyale compétition, d'un *match* gigantesque, dans lequel les personnes engagées mesurent leurs forces. Le

plus vaste de ces pays, celui où le nombre des concurrents est le plus considérable, l'enjeu le plus enviable, l'ardeur la plus vive, est assurément l'Union Américaine, la vaste République des États-Unis. Examinons un instant ce qui s'y passe, nous constaterons que les différentes races s'y classent précisément par l'aptitude plus ou moins grande qu'elles possèdent de mettre à profit les merveilleuses ressources du pays, non pas par la force qu'elles emploient à supprimer des rivaux gênants.

Il reste encore aux États-Unis, spécialement dans le Far-West, des représentants de la race indigène des Peaux-Rouges. Quels qu'aient pu être autrefois les moyens employés pour les refouler et les détruire; quel qu'ait été le rôle de l' « eau de feu » dans leur disparition progressive, on peut dire qu'aujourd'hui aucune mesure violente ou sournoise n'est prise contre eux. Tout au contraire, il semble que le Gouvernement fédéral fasse tout le possible pour les conserver. S'ils sont parqués sur des territoires spéciaux, sur des *Réserves*, ce n'est pas dans le but de les surveiller ou de les opprimer, mais bien plutôt de les protéger contre l'exploitation possible des colons. Sans comparaison malséante, ces réserves ont été créées avec une préoccupation analogue à celle qui fait établir des réserves de gibier sur de grands territoires de chasse. Seulement, tandis que le gibier « peuple » dans ses réserves, le Peau-Rouge peuple faiblement dans les siennes.

C'est qu'il est aussi peu adapté que possible au genre de vie que la présence de colons sur la vaste prairie lui impose désormais. Jadis, les Sioux tiraient leurs principales ressources de la chasse des bisons. Aux saisons favorables ils se rendaient sur les régions traversées par ces animaux migrateurs et les poursuivaient avec leurs armes primitives, en abattant un nombre relativement restreint qui leur fournissait de la viande fraîche et des provisions de viande séchée. Mais pour que cette chasse demeurât possible, il fallait que toutes les prairies sur lesquelles paissaient les bisons aux différentes époques de l'année fussent vides d'habitants. Le fait que leurs prairies d'hiver ou leurs

prairies d'été vinssent à être colonisées suffisait à les priver de nourriture pendant une saison, par conséquent, à les condamner. Ajoutez à cela l'action funeste des armes à feu perfectionnées et vous aurez l'explication de la brusque et totale disparition des bisons dans une courte période de quelques années. Pour une population formée par une longue et traditionnelle pratique à vivre de la chasse du bison, c'était un arrêt de mort. C'est alors que le Gouvernement fédéral dut intervenir, non seulement pour mettre ces infortunés Peaux-Rouges à l'abri des colons, mais aussi pour les empêcher de mourir de faim. Tous, en effet, sont nourris aux frais de l'État, par des distributions de viande qui conservent encore quelque chose du pittoresque des anciens temps. Tous les huit jours en été, tous les quinze jours en hiver, les différents postes des Réserves reçoivent une certaine quantité de têtes de bétail, déterminée d'après la population à pourvoir, et les chefs de poste ont soin de les lâcher à un signal donné, pour permettre aux jeunes hommes de les poursuivre à cheva et de chercher à les atteindre. La distribution de viande ressemble alors à une chasse. Quand un vigoureux cavalier a été assez adroit pour abattre un bœuf, il l'éventre de suite et lui arrache le cœur dont il se repaît aussitôt. Ainsi faisaient les grands ancêtres et ce privilège du chasseur heureux avait, assure-t-on, pour effet de lui inspirer un courage à toute épreuve. Ces puérilités traditionnelles et grossières ne préparent aucunement l'Indien de nos jours à la vie des Américains modernes; inutile d'y insister; et tandis que, des parties du monde les plus éloignées, accourent aux États-Unis des émigrants de toutes sortes, attirés par les abondantes ressources encore inexploitées qu'ils contiennent, lui, placé à portée immédiate de ces ressources, est incapable d'en tirer parti. Sur cette terre féconde il serait réduit à périr si l'assistance officielle ne pourvoyait à sa nourriture. Est-il possible de manifester plus clairement son incapacité, son manque d'adaptation, et cette incapacité n'éclate-t-elle pas d'autant mieux qu'aucune violence n'est exercée, loin de là, contre l'Indien?

A côté de cet exemple extrême, il en est d'autres dont la

gradation fournit un supplément de preuve. Car il y a des degrés dans l'adaptation des colons aux conditions que leur offre le territoire des États-Unis.

Les nègres se maintiennent, ou même progressent en nombre, dans l'Union Américaine. Et, sauf des défaillances individuelles, ils gagnent leur vie eux-mêmes. Ils se classent, par conséquent, bien au-dessus des Indiens, au point de vue qui nous occupe; mais ils se classent, d'autre part, très nettement au-dessous des autres races entrant dans la composition de la population américaine. En effet, s'ils travaillent pour vivre, ils ne travaillent souvent que juste ce qu'il faut pour vivre; il est très difficile de faire travailler un nègre qui a bien dîné et qui se sent un dollar en poche. Ses ressources atteignent alors les limites de sa courte prévoyance. Par suite, il se tient tout juste à la hauteur de ses besoins immédiats, mais ne va pas au-delà. Au surplus, il n'aime pas le travail, n'en comprend pas la noblesse, mais seulement la nécessité. Il ne s'élève donc pas par l'effort et demeure comme une sorte de poids mort, de masse socialement inerte, dans l'ensemble de la nation qui se forme. Il constitue même un danger pour elle. Les individualités les plus marquantes qui surgissent de son sein, un Booker Washington [1], par exemple, s'en rendent compte, et font les plus louables efforts pour hausser à un niveau supérieur ceux dont ils entreprennent l'éducation et qu'ils cherchent à former au travail fécond et progressif. Mieux que d'autres, ils peuvent mesurer la hauteur des obstacles qu'ils ont à surmonter.

Au-dessus des nègres, mais formant encore dans la nation une catégorie à part, se mêlant peu au mouvement général, on rencontre des émigrants d'origines diverses, venant aux États-Unis pour profiter de certains avantages matériels, particulièrement du prix élevé de la main-d'œuvre, mais uniquement dominés par le souci du pain quotidien. Beaucoup ont connu la misère, et imaginent que tout le problème de la vie individuelle et sociale est résolu quand on peut y échapper. Ne leur

1. V. en particulier l'ouvrage de Booker Washington intitulé *Character Building*.

vantez pas les vastes possibilités des États-Unis, l'avenir qu'elles leur ouvrent. Il leur suffit d'avoir vécu dans ce pays dont l'esprit d'activité féconde leur échappe, d'y avoir amassé quelque argent pour se mettre à l'abri du besoin. Si quelque mobile élevé peut les faire agir, il se rattache à une formation traditionnelle ; c'est une coutume de leur pays d'origine auquel ils demeurent souvent très attachés, vers lequel retournent souvent les plus favorisés d'entre eux. Les émigrants slaves, italiens, appartiennent d'ordinaire à cette variété. Depuis quelques années surtout, les Italiens la recrutent grâce à l'émigration périodique qui s'organise chaque année d'Italie aux États-Unis avec retour en Italie pendant la mauvaise saison[1].

Nous avons jusqu'ici : 1° ceux qui sont incapables de pourvoir à leur vie ; 2° ceux qui y pourvoient sans arriver à épargner; 3° ceux qui y pourvoient et épargnent. C'est une gradation ascendante, mais au point de vue étroitement matériel. Aucune de ces trois catégories ne s'élève vraiment ni ne s'incorpore à l'ensemble de la nation. Voici maintenant ceux qui montent, qui progressent socialement, qui constituent la race américaine. Mais là aussi il y a des degrés. Tous ne montent pas par les mêmes moyens, avec le même profit pour la société, ni ne s'élèvent aussi complètement.

Les Irlandais et les Allemands du sud sont légion dans les villes américaines. Les uns et les autres s'assimilent promptement et leurs enfants se considèrent la plupart du temps, surtout lorsqu'ils sont nés en Amérique, comme de purs Américains. Mais il est curieux que ce soit précisément dans les villes qu'on les rencontre. C'est qu'ils ne sont pas aptes, en général, à s'établir isolément avec leur famille, sur un *homestead* inculte, ou même sur une ferme. Ce sont des urbains et, tout au moins à la première génération, plutôt des sous-ordres que des chefs. Ils travaillent pour le compte d'autrui dans une usine, dans un comptoir, dans une boutique, y jouent un rôle fort utile, mais

1. En 1912, il est parti pour l'Amérique 292.811 Italiens dont 208.447 pour les États-Unis. Au cours de la même année, 170.906 Italiens sont rentrés en Italie venant du continent américain (*The Shipping Gazette*, 13 mai 1913).

généralement secondaire, qui les élève personnellement, mais n'élève pas d'autres qu'eux.

C'est pourquoi une catégorie supérieure est constituée par ceux qui s'établissent le plus tôt possible dans leur indépendance, et qui contribuent le plus vite possible à élever d'autres personnes autour d'eux. Les émigrants de cette catégorie se rencontrent quelquefois aussi dans les villes; ils y travaillent même presque tous pendant quelque temps au début de leur séjour aux États-Unis, afin de s'assurer les ressources nécessaires pour aller plus loin ; mais leur but est ailleurs et, dès qu'ils le peuvent, on les voit se diriger vers les régions de l'ouest qui leur permettront de créer un foyer et une exploitation où ils soient les maîtres et qui suffisent aux besoins de leur famille. Les Allemands du nord, les Scandinaves, les Anglais et les Ecossais recrutent d'ordinaire cette catégorie supérieure, dans laquelle il faut ranger également quelques Américains de l'est quittant leur Etat d'origine pour s'installer dans l'ouest.

Ainsi s'étagent, depuis le degré le plus bas jusqu'au plus élevé, les aptitudes différentes des races qui fournissent des éléments à la population des États-Unis. Les éléments les moins adaptés tendent à s'éliminer alors même que, comme les Indiens, ils sont l'objet d'une sollicitude spéciale ; ceux qui demeurent participent tous, mais dans une mesure extrêmement inégale, à l'essor des Etats-Unis. Par suite, aussi, c'est dans une mesure extrêmement inégale qu'ils atteignent au succès personnel. Aucun pays n'offre autant de chances de réussite, de « possibilités », comme disent les Américains. Et précisément parce qu'on peut monter plus haut et plus vite qu'ailleurs, un classement plus parfait s'établit entre les concurrents. Le long de cette échelle aux multiples échelons s'égrènent ceux qui grimpent jusqu'au sommet, ceux qui s'arrêtent en route, ceux qui atteignent péniblement les places les plus modestes, avec une foule d'intermédiaires, sans parler de ceux qui se rompent les os dans une chute d'autant plus dangereuse qu'elle se produit plus haut. Ceux qui parviennent aux échelons les plus élevés ne sont pas ceux qui ont précipité leurs rivaux à terre,

mais, simplement ceux qui les ont dépassés. Ceux qui tombent, ceux qui s'arrêtent en route, subissent cet échec parce qu'ils perdent l'équilibre ou parce qu'ils sont à bout de souffle, non parce qu'on les jette en bas ou qu'on leur barre le chemin.

Encore cette comparaison est-elle trop individualiste dans ses tendances. Elle suppose simplement que l'énergie de chacun est moins entravée qu'on ne le dit souvent par l'opposition d'une énergie contraire ; mais elle ne tient pas compte de l'aide puissante que se donnent mutuellement des énergies concertées. Nous ne montons pas seuls le long de l'échelle ; nous montons en groupes pressés, et les chutes qui se produisent menacent l'équilibre de tous ceux qui se trouvent au voisinage ; elles déterminent même, parfois, de funestes vertiges. Tout au contraire, l'entrain, le contagieux exemple de ceux qui s'élèvent, pousse en quelque sorte le groupe entier dont ils font partie. La conception brutale et primaire de la lutte pour la vie suppose une profonde méconnaissance du caractère social de l'activité humaine et de la liaison qu'elle implique entre plusieurs êtres. L'homme n'a jamais agi sans une collaboration apparente ou latente avec d'autres hommes. Aujourd'hui, dans les sociétés modernes, cette collaboration apparaît de plus en plus clairement. Et, puisque nous avons besoin des autres pour obtenir les résultats que nous poursuivons, ce n'est pas en les supprimant, mais en les utilisant pour leur avantage et pour le nôtre, que nous pouvons lutter efficacement pour notre vie.

Les vieux pays n'offrent pas des conditions de concours aussi favorables au triomphe des mieux adaptés. Le nombre des modes d'activité possibles en un lieu donné, à un moment donné, se trouvant beaucoup plus limité, l'esprit d'entreprise étant moins vivement excité par ces conditions défavorables, la grande masse des gens vise non pas à utiliser une force productive inemployée, mais à occuper une place devenue vacante, par suite, à la rendre vacante si possible. Une partie de l'énergie s'use de la sorte, sans aucun profit pour le bien général, souvent au grand détriment des règles de moralité les plus élémentaires, à substituer un bénéficiaire à un autre, au lieu de créer et de

s'assurer le bénéfice d'une entreprise nouvelle. Aux États-Unis, au contraire, surtout dans l'Ouest, partie caractéristique des États-Unis, il est plus facile de se faire une place que de prendre celle d'un autre; l'espace disponible est assez vaste pour éviter qu'on se la dispute et l'intérêt évident est de mettre en valeur les ressources inexploitées. C'est à ces circonstances qu'il faut attribuer, en grande partie, le caractère plus loyal (*fair play*) qu'y revêt la lutte pour la vie et l'intérêt social de premier ordre qu'elle y offre.

Les données économiques ne sont pas seules responsables cependant de cet heureux état de choses et on peut s'en rendre compte sans sortir du territoire de l'Union américaine. Dans les camps miniers où s'assemblent les chercheurs d'or, la lutte pour la vie change souvent d'objet et aboutit à l'attaque brutale du mineur dont le trésor est convoité! Le sol disponible ne manque pas cependant autour du camp, mais les hommes qui sont venus là n'ont pas été attirés par le désir de se créer, à force de persévérant labeur, un foyer et un domaine indépendant. Ce qu'il leur faut, c'est l'excitation d'un gain subit, l'émotion de la recherche, la réjouissance grossière et stupide suivant immédiatement le succès. Un coup de main adroit peut procurer tout cela aussi bien que la rencontre fortuite de la pépite d'or. Dès lors, la tentation est forte de se substituer par la violence et par le meurtre au mineur qui vient de réaliser une abondante récolte. On y succombe souvent sans doute, aujourd'hui encore, dans le Klondyke, comme on y succombait il y a quelques années aux environs de Denver ou en Californie. C'est précisément la survenance d'éléments sociaux plus sains, d'émigrants venus afin de mettre le sol en valeur et non pour lui dérober une richesse, qui a transformé les environs de Denver ou la Californie, qui a introduit dans ces pays le règne de l'ordre et de la paix. C'est grâce à eux que la lutte pour la vie a été ramenée à sa conception vraie.

De même aussi, dans les vieux pays, cette conception peut être restaurée, malgré l'encombrement matériel, malgré le manque de sol disponible et la rareté des richesses inexploitées, par la vertu d'une valeur sociale supérieure. Les

vieux pays sont bien plus vieux, en effet, par l'affaiblissement de l'énergie de leurs habitants que par le nombre d'années ou de siècles qu'ils comptent. Un émigrant anglais, scandinave, allemand, français, ou de toute autre nation anciennement constituée, qui est capable d'aller chercher au loin et d'utiliser les conditions matérielles d'établissement que son propre pays n'offre plus, a sa place dans un pays neuf. S'il demeure dans sa patrie d'origine et sait y découvrir de nouveaux moyens d'activité, y mettre en valeur des ressources jusque-là négligées ; s'il crée des usines, établit un commerce, améliore une culture, il fait avec plus de difficultés ce qu'on fait dans un pays neuf. Il augmente la richesse générale, mais, résultat plus précieux et moins aperçu d'ordinaire, il contribue par son exemple à ramener la lutte pour la vie à son vrai sens, il montre que l'obstacle à surmonter, la difficulté à vaincre n'est pas là où on les croit ; qu'il ne s'agit pas tant d'écarter les rivaux que de découvrir les forces productives utilisables et de les plier à son usage. Il y a là une grande leçon de morale sociale.

Là où cette leçon est souvent donnée, là où l'esprit d'entreprise et le travail sont en honneur, la moralité générale tend de ce fait à s'élever. L'opposition que nous avons signalée plus haut entre l'intérêt individuel et immédiat, d'une part, l'intérêt général et médiat, d'autre part, est moins vive et moins fréquente ; par suite, la notion de l'intérêt général trouvant moins de résistance se répand davantage, et le recrutement de l'élite en est facilité d'autant.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ces faits. Les groupes sociaux dans lesquels l'activité et l'énergie font défaut ne sont pas condamnés seulement à la misère matérielle; ils encourent une déchéance morale et sociale du fait que chacun cherche à s'emparer de la plus grosse part individuelle des ressources globales que personne ne vient augmenter. La bataille égoïste et sans merci entre individus est la conséquence forcée de cette situation. Suivant les cas, elle revêt une forme brutale ou se dissimule sous des dehors mensongers ; mais la férocité demeure la même. Les oisifs invétérés qui tirent vanité de leurs

habitudes de raffinement et qui savent garder la mesure dans tous leurs actes extérieurs, ne le cèdent parfois aucunement en dureté et en absence de scrupules à de simples bandits et je n'imagine pas qu'il soit possible de trouver un milieu social d'une cruauté plus sauvage, plus égoïste et plus inconsciente que celui des habitués de maisons de jeux,

Nous nous trouvons ainsi ramenés à cette conclusion que le désintéressement nécessaire à l'élite pour remplir sa fonction supérieure, a sa source plus ou moins directe dans le travail. On peut être à la fois âpre au travail et âpre au gain ; on peut être âpre au gain et égoïste ; ces combinaisons se rencontrent. Mais on ne rencontre pas couramment de vrais oisifs capables de désintéressement et ceux qui se montrent âpres au travail sont encore ceux qui peuvent le plus aisément se donner le luxe moral d'être généreux et désintéressés quand il convient. L'élite désintéressée se recrute, dans son ensemble, parmi les meilleurs travailleurs, parmi ceux qui conçoivent et pratiquent la lutte pour la vie comme une lutte contre des obstacles matériels et non contre des rivaux et qui voient dans le règne de la paix sociale la condition même de la loyauté de cette lutte.

Au fur et à mesure que nous avançons dans notre tâche, les conditions nécessaires à la constitution d'une élite sociale paraissent plus difficiles à remplir, tant il s'ajoute d'éléments nouveaux à la fois rares et indispensables. Cependant, nous ne sommes pas au bout de l'énumération. Quelque précieuses que soient les qualités de désintéressement que nous avons mises en relief, quelque hauteur de vues que suppose la conception de la lutte pour la vie et de la paix sociale dont l'élite a le sentiment et la préoccupation, tout cela n'est pas suffisant pour que l'élite dirige efficacement les intérêts supérieurs dont elle a la charge.

L'observation fournit, en effet, d'innombrables exemples de dévouement inspirés par le désintéressement le plus pur et pourtant stériles. C'est un des spectacles les plus affligeants qui soient de voir gaspiller des trésors de générosité par ignorance des conditions de leur utilisation. Que l'on veuille améliorer les

logements ouvriers, fournir du travail, ou un secours temporaire, ou un appui moral, aux inemployés, aux nécessiteux, aux enfants moralement abandonnés, il faut toujours connaître, au préalable, les causes véritables du mal auquel on tente de porter remède. Ce n'est pas qu'on doit se borner à lutter contre ces causes; il est indispensable, en effet, d'appliquer d'urgence des adoucissements immédiats à des plaies sociales dont l'origine est éloignée, indirecte et ne saurait être atteinte à bref délai; mais, tout au moins, convient-il de s'assurer que le pansement employé n'entretient pas les causes originelles de la plaie. Il ne faut pas, par exemple, que l'assistance donnée aux indigents organise l'indigence en une sorte de profession; que les facilités de crédit fournies, sans un discernement suffisant, à des incapables, les poussent à des entreprises condamnées d'avance et les éloignent des emplois secondaires et dépendants pour lesquels ils sont faits; que des précautions excessives contre les dangers de la vie ne rendent des jeunes filles incapables d'y résister quand elles y seront exposées; que l'éducation donnée à des enfants les arme mal pour la lutte à venir. Tous les échecs encourus par les œuvres dans lesquelles le dévouement n'est pas suffisamment éclairé entraînent ce double dommage qu'ils découragent les âmes généreuses et fournissent aux autres un argument dont elles ne manquent pas de faire usage. Le discrédit jeté ainsi sur le dévouement au bien public a les pires conséquences. Il importe donc de se dévouer à bon escient et en connaissance de cause, non seulement pour atteindre le but spécial que l'on poursuit, mais aussi pour fournir l'exemple de générosités utilement employées.

Fort heureusement l'observation ne relève pas que des échecs dans ce genre d'entreprises; elle rencontre aussi des succès et c'est sur eux qu'elle doit porter son attention pour être éclairante. On apprend beaucoup plus, en effet, à voir agir ceux qui parviennent à leurs fins qu'à critiquer ceux qui restent en route ou bien encore ceux qui obtiennent des résultats de sens contraire à ce qu'ils souhaitent. Or, si on examine avec attention les œuvres de bienfaisance ou de bien public qui donnent un bon

rendement — je veux dire celles dans lesquelles l'effort dépensé correspond au but poursuivi — on constate qu'elles sont dirigées avec le même soin et le même sens pratique que des entreprises ayant le lucre pour objet. Les Américains ne manquent jamais de dire que les organisations charitables doivent être menées d'après les principes rigoureux des affaires, « *on strict business principles* ». Cela ne signifie pas qu'elles doivent rapporter de l'argent, mais qu'elles doivent rapporter en résultats moraux l'équivalent de l'argent qu'elles coûtent. Quand le prix de revient monte exagérément, quand de gros sacrifices aboutissent à des effets insignifiants, c'est la marque qu'on se trompe et qu'il faut s'y prendre autrement.

C'est pour cela sans doute que des institutions de bien public prospères ont été si souvent créées et soutenues par des hommes d'affaires joignant la générosité et le souci de l'élévation générale à l'expérience pratique. Les Dolfus de Mulhouse, les Mangini de Lyon, pour ne parler que de ceux qui sont universellement connus, ont été non seulement les bienfaiteurs de leurs contemporains, mais ceux des générations qui leur ont succédé, parce que leurs fondations reposaient sur des bases raisonnables, qu'elles répondaient à des besoins durables et qu'elles visaient à l'élévation à la fois matérielle, intellectuelle et morale de la classe ouvrière.

Ce dernier trait est à retenir. Il est caractéristique de la véritable élite qui, autant par clairvoyance que par généreux instinct, se préoccupe toujours d'élever tous ceux sur lesquels elle agit. A l'époque où nous vivons, cette qualité se recommande d'autant plus que les moyens d'élévation mis à la disposition de tous sont plus nombreux et plus puissants. On pouvait, à des époques anciennes, se faire illusion à cet égard. La lenteur des changements que subissait l'état social ne permettait pas à des hommes, même réfléchis et observateurs, d'en apercevoir le sens, parfois même d'en soupçonner l'existence. Ils raisonnaient volontiers comme si le moment auquel ils vivaient eût représenté un palier de l'évolution et que, pendant une très longue période, la société eût dû s'arrêter à ce palier. Aujourd'hui, les

aveugles volontaires pourraient seuls ne pas apercevoir le mouvement d'ascension qui se produit et, en même temps, les chutes auxquelles sont exposés ceux qui ne s'organisent pas pour y prendre part. Dès lors, la sagesse la plus élémentaire, à défaut de générosité, enseigne la nécessité d'élever le plus possible ceux dont on veut améliorer le sort.

Mais c'est là une opération difficile et qui exige plus que de bonnes intentions. Des hommes d'affaires expérimentés peuvent bien résoudre des questions d'installation matérielle ou même d'instruction technique avec les lumières que leur fournissent la direction de leurs usines et l'amour du bien public ; mais, quand il s'agit de pourvoir à l'élévation intellectuelle et morale des jeunes générations, l'expérience industrielle et les dispositions bienveillantes ne suffisent plus. Il faut être fixé sur la valeur de la culture intellectuelle, sur le sens de la morale, et cela soulève de gros problèmes.

Les « autorités sociales » qui assument la charge des intérêts collectifs, qui dirigent les entreprises de bienfaisance privée et participent activement aux associations de bien public, sont forcément appelées à prendre parti dans ces problèmes. Il faut qu'elles décident dans quel sens sera poussé le développement intellectuel des enfants dont elles ont la charge, vers quels préceptes moraux positifs leur volonté sera inclinée, à qui sera confié le soin de fournir les éléments de ce développement et l'enseignement de ces préceptes. Elles ont besoin, par conséquent, d'être fixées sur le rôle de ceux qui dispensent le savoir et règlent la morale, afin de savoir auxquels d'entre eux elles s'adresseront pour élever ceux dont elles veulent assurer l'ascension. En d'autres termes, il leur faut se former un jugement sur la fonction sociale des maîtres des cultures intellectuelles et de la morale. Ces maîtres constituent une élite, eux aussi, élite souvent plus brillante que celle des autorités sociales dirigeantes, mais élite subordonnée à elles en réalité, auxiliaire de la grande opération sociale qu'elles conduisent. Malgré les apparences contraires, les littérateurs et les philosophes ne sont pas les seuls créateurs de leurs idées. Dans leurs œuvres les plus personnelles et les plus

originales, se fait sentir l'influence de préoccupations, de points de vue, d'émotions qu'ont ressentis les hommes de leur temps; c'est grâce à ces points communs qu'ils sont en contact avec eux et peuvent être compris d'eux; c'est pour cela qu'ils sont l'expression embellie, intensifiée, précisée, de leur milieu social et que leurs productions demeurent l'un des vestiges les plus précieux des sociétés disparues et un des meilleurs moyens d'information que nous possédons sur elles. L'époque contemporaine, elle aussi, est caractérisée par eux, d'autant plus que la culture intellectuelle sous toutes ses formes y est plus développée. Il convient que nous examinions, par conséquent, quelle est aujourd'hui la fonction de cette élite intellectuelle et morale à laquelle les dirigeants sont contraints d'avoir recours. Si nous omettions de le faire, l'impression se dégagerait de notre étude que c'est là chose négligeable. Et nous serions démentis par les faits, car il serait inouï que des questions qui ont fait l'objet de débats si nombreux et souvent si passionnés fussent sans importance sur la marche de la société.

IV. — LA FONCTION DE L'ÉLITE INTELLECTUELLE.

L'acquisition des connaissances intellectuelles est considérée dans nos sociétés modernes comme une nécessité plus pressante et plus générale qu'elle ne l'était autrefois. De lourds sacrifices ont été consentis pour répandre l'instruction à tous les degrés; nos écoles, collèges, lycées, facultés, regorgent d'élèves et d'auditeurs; il semble donc qu'il y ait un accord unanime à priser le développement intellectuel, à le mettre au-dessus de tout.

A examiner les choses de près, la situation se révèle moins favorable. Il est parfaitement vrai que l'instruction est plus générale, que les programmes s'allongent sans décourager les candidats, que le temps consacré à l'étude est plus considérable. Mais l'ensemble de ces faits ne manifeste pas un appétit intellectuel plus aiguisé ou plus difficile à satisfaire; il s'explique surtout par le rôle utile, souvent indispensable, que les connaissances d'ordre

intellectuel jouent de plus en plus dans une foule d'arts usuels. On s'instruit pour gagner sa vie, ce qui est non seulement légitime, mais absolument louable, sans que pour cela, le goût de la culture intellectuelle soit plus vif ni son action plus profonde. L'enfant qui ne sait ni lire ni écrire trouve difficilement un emploi aujourd'hui, même dans beaucoup d'exploitations agricoles; il ne saurait être admis dans la plupart des fabriques, surtout dans celles où le travail, étant exécuté par les machines, est simplement surveillé par l'ouvrier. Là, en effet, on n'exige pas de l'ouvrier les qualités professionnelles spéciales dues à un apprentissage, mais des qualités générales de discernement pour l'usage desquelles la lecture d'indications écrites est souvent nécessaire. Bien entendu, il ne saurait être question pour un illettré d'aucun emploi dans une administration, un bureau ou une maison de commerce. Enfin, la culture et l'industrie réclament non seulement de leurs chefs suprêmes, mais d'une foule de directeurs, ingénieurs, contremaîtres, une somme plus ou moins étendue de connaissances d'ordre scientifique. Plus l'activité moderne demande de secours au machinisme, plus elle s'inspire des découvertes de la chimie ou de l'électricité pour transformer ses méthodes, plus grandit le rôle du constructeur-mécanicien, du chimiste, de l'électricien. Ainsi, du degré le plus humble, jusqu'aux sommets de la hiérarchie, l'atelier moderne requiert un certain apport de culture intellectuelle.

Dès lors, l'instruction devient surtout, aux yeux de la masse des gens, un moyen d'existence. « Que ferons-nous de cet enfant, disent les parents désolés, il ne veut rien apprendre! » Ce n'est pas le souci des belles-lettres, ni l'amour de la science qui inspirent ce langage, mais simplement l'anxiété paternelle de pourvoir les enfants, de leur mettre un outil dans la main afin d'assurer leur vie matérielle.

On pourrait croire, à première vue, qu'un semblable état de choses donne un merveilleux élan aux cultures intellectuelles. Et, de fait, il les a beaucoup répandues; mais un certain dommage, tout au moins un certain danger, résulte de cette diffusion même et du motif qui l'inspire. La culture désintéressée, celle

qui est vraiment élevante et formatrice, risque d'être négligée par cette masse d'êtres des deux sexes qui ne désirent acquérir certaines notions que pour les tourner, le plus promptement possible, à leur profit matériel. Dans les notions d'ordre scientifique, ils ne voient qu'une série de recettes pour compter, mesurer, fabriquer, transporter; dans les notions d'ordre littéraire, une autre série de recettes pour parler et écrire correctement, mettre l'orthographe, et, par ce moyen, obtenir un emploi de bureau, être capable d'établir un rapport correct; dans les notions d'ordre juridique, une autre série de recettes pour défendre ses intérêts, tenir le moins de compte possible de ceux des autres, éviter les sanctions pénales au même titre que l'on évite la péremption d'un délai, et ainsi de suite pour tous les ordres de connaissances.

Ainsi se constitue une classe de plus en plus nombreuse de gens instruits sans culture, de manœuvres intellectuels qui font des opérations de calcul ou appliquent des formules sans en saisir la raison d'être. Ce sont d'utiles auxiliaires. Au même titre que le terrassier est indispensable à l'ingénieur des ponts et chaussées, ils sont indispensables au commerçant, au banquier ou à l'industriel; mais, pas plus que le terrassier, ils ne contribuent à diriger ou à décider. Leur technicité peut bien être plus rare que la simple force musculaire de l'homme qui manie la pioche; mais elle ne les élève pas à la fonction de direction qui est proprement la fonction de l'élite. Ils n'ont donc rien à faire avec l'élite intellectuelle du pays.

L'élite intellectuelle a pour fonction essentielle de voir juste. S'il lui faut des connaissances étendues, c'est parce que ces connaissances sont des éléments de comparaison et que, sans éléments de comparaison, on raisonne dans l'ignorance et le vide, mais l'accumulation des connaissances n'est pour elle qu'un moyen et non un but. L'élite intellectuelle se reconnaît à la lumière qu'elle répand et non au volume de ses acquisitions. Au surplus, voyons-la à l'œuvre.

L'élite littéraire proprement dite, celle qui crée les œuvres d'imagination, donne le sentiment de la clarté, de la vérité et de

la beauté. Son invention ne nous touche que si elle est d'accord avec la vraisemblance, c'est-à-dire, en somme, avec ce que nous savons des lois sociales. Une fabulation qui se déroulerait au milieu d'événements mal liés ensemble nous serait insupportable. On peut bien nous émouvoir par la peinture des vives oppositions, des grands contrastes, des luttes passionnées que comportent des situations exceptionnelles, parce que nous savons que ces situations exceptionnelles se rencontrent en fait dans la vie; qu'il peut en surgir d'analogues tout près de nous et vis-à-vis de nous; mais, une fois cette donnée admise, nous n'en suivrons les péripéties avec intérêt que si leur enchaînement nous paraît bien lié et conforme aux jeux de causes et d'effets que nous observons; si cela, en un mot, ressemble à la vie. Les multiples théories littéraires qui ont eu cours n'ont jamais perdu de vue cette évidente nécessité. Malgré leur extrême diversité, il ne s'en est jamais rencontré aucune pour proposer aux œuvres littéraires un cadre différent de celui de la vie. Elles se disputent seulement sur les sujets à peindre dans ce cadre et sur la façon de les peindre. Mais là encore, la domination impérieuse du vrai se fait sentir. Chaque fois que, par une recherche exagérée de la noblesse, de l'élégance, de la grâce harmonieuse, une école littéraire s'éloigne trop visiblement de la nature, elle tombe dans le pompeux, le maniéré, le convenu et provoque une réaction réaliste destructrice des règles. A son tour, cette réaction réaliste succombe nécessairement dans la mesure où elle néglige, sous prétexte d'indépendance et de fidélité à la nature, les proportions et l'harmonie qui règnent dans la nature, mais qui ne se manifestent pas toujours d'une façon matérielle et sensible à ceux qui se bornent à l'observer dans un de ses détails.

Les œuvres qui s'inspirent de cette vérité supérieure, de cette vérité sociale, de cette vérité d'ensemble, qui décrivent le jeu des passions humaines en faisant agir des ressorts qui agissent réellement et de la manière qu'ils agissent, exercent une action extrêmement bienfaisante sur leurs lecteurs. Elles placent leur esprit d'aplomb. Elles excitent leur imagination et leur sensibilité, mais en les dirigeant vers des emplois nor-

maux, liés aux nécessités qui les dominent, non pas vers des manifestations désordonnées. Elles contribuent à leur éducation sociale. Il est curieux d'examiner, à ce point de vue, les grandes œuvres littéraires, celles qui survivent à leurs auteurs, précisément à cause de la part de vérité supérieure qu'elles contiennent. Ce n'est pas que les personnages créés par elles ne soient pas représentatifs d'une époque et d'une société ; ils ont assez de traits passagers et caractéristiques pour ne pouvoir pas être confondus avec les personnages d'une autre époque ; mais les passions qui les animent et les moyens qu'ils mettent en œuvre sont de tous les temps et constituent assez de traits permanents pour que des hommes de tous les temps s'y intéressent. Les Marquis ou les Précieuses de Molière sont bien de leur temps. C'est sous d'autres masques que Mascarille se pousserait dans le monde aujourd'hui; mais sa sotte suffisance et sa ridicule prétention éclateraient avec autant de relief qu'autrefois. Figaro, dont les réparties annoncent la Révolution française toute proche et constituent un document historique du plus haut intérêt, Figaro continue de nos jours le même genre de services variés auprès d'autres Almaviva de moins haute mine mais de même valeur. Le *Barbier de Séville* est aujourd'hui encore une satire politique et sociale, tant se sont maintenus, à travers des changements de forme inouïs, les traits fondamentaux de certains abus; tant il arrive souvent, par exemple, qu'un emploi soit donné à un danseur quand il fallait un calculatenr pour le remplir. Les arrivistes féroces que nous voyons à l'œuvre sont bien les descendants de Rastignac et nous lisons l'œuvre de Balzac tout entière avec un profond sentiment de sa vérité, malgré le décor dans lequel elle se place et qu'elle reproduit avec une si minutieuse exactitude.

Au surplus, on pourrait prendre des exemples beaucoup plus anciens et expliquer, par ce qu'elles contiennent de vérité permanente, la survie des grandes œuvres littéraires classiques depuis Homère, Euripide et Sophocle. La beauté qui les caractérise est bien la « splendeur du vrai ».

C'est encore la splendeur du vrai que révèlent les Beaux-

Arts. Leurs manifestations sont différentes suivant les moyens d'expression dont ils disposent et aussi suivant les conceptions qu'ils traduisent; mais leur degré de beauté se mesure au resplendissement de vérité qu'ils font éclater. Devant un paysage évoquant en vous avec force des impressions déjà éprouvées en présence de la nature; en écoutant une symphonie qui vous émeut profondément, vous vous écriez : « Comme c'est vrai! » ou « Comme c'est beau! » Le frisson que vous ressentez est produit, en effet, par la splendeur du vrai. C'est elle qui vous a touché. Il n'est pas indifférent, au point de vue social, que ces émotions soient ou ne soient pas ressenties. Elles constituent, elles aussi, de puissants moyens d'élévation et, sans instituer, comme Ruskin, une « Religion de la Beauté », il faut reconnaître la bienfaisante influence d'une éducation esthétique. Il ne m'appartient pas d'en traiter au point de vue artistique, ni de préciser l'action salutaire et élevante qu'exerce sur l'esprit et sur le cœur la recherhe désintéressée du beau. J'en parle uniquement ici avec la préoccupation de marquer son influence sociale. On a beaucoup trop négligé, dans certains milieux, très recommandables au point de vue moral, de provoquer le développement du goût, le sens de la beauté; on ne s'est pas rendu compte de la sauvegarde morale très efficace que constitue une initiation artistique vraie. Ce n'est pas, au surplus, une tâche qui puisse être aisément accomplie, ni par tout le monde, car je n'entends pas par initiation artistique l'acquisition de notions de manuels sur l'ordre dorique ou sur l'ordre ionien, sur les différents styles d'architecture du moyen âge, les écoles de sculpture ou de peinture, les œuvres des grands musiciens, etc. Un manuel suffit à donner ces notions de manuels; mais, pour inspirer le goût du beau, il faut la communication d'enthousiasme que suscite l'admiration d'une belle œuvre. L'enfant ou le jeune homme auquel cette singulière fortune est advenue de rencontrer sur son chemin l'artiste capable d'éveiller en lui le sentiment du beau — que ce soit à l'occasion d'un livre, d'une statue, d'un tableau, d'une audition musicale, d'un monument, d'un paysage — qui

a admiré avec d'autres et qui a été gagné par la contagion de leur émotion, reçoit une grande leçon d'art à laquelle l'éducation morale trouve son compte, parce que cette leçon élève le niveau de la pensée vers des régions saines.

On fait grand état dans les milieux anglo-saxons, et non sans raison, de l'influence moralisatrice d'un certain *standard of life,* d'un certain niveau de vie matérielle. On tient que des habitudes décentes et « respectables », concernant le vêtement, l'habitation, la nourriture, l'hygiène, constituent un élément de sauvegarde contre la dégradation. On estime, par exemple, que des ouvriers pourvus d'un logement salubre, clair et de dimensions suffisantes, sont moins enclins à l'alcoolisme que les malheureux qui, rentrant du travail, trouvent leur femme et leurs enfants entassés dans un bouge sans air et sans lumière, et vont chercher au cabaret un abri plus avenant où ils ont à leur disposition une chaise, une table et où personne ne les dérange. Mais si un niveau suffisamment élevé de vie matérielle est une condition nécessaire, en tous cas très favorable, à la tenue morale, personne ne pense qu'il soit une condition suffisante. Nous connaissons tous des gens fort bien logés, trop bien nourris, ayant tant en ville qu'à la campagne des installations savamment confortables, et préférant à la vie saine du « home » les mauvaises compagnies de toute espèce qui s'assemblent dans les lieux dits de plaisir. Ce qui leur manque pour échapper à cette déchéance, c'est sans doute le ressort moral, mais c'est aussi un certain niveau de vie intellectuelle et artistique. S'ils s'étaient haussés à ce niveau, si, par ce côté, ils appartenaient à l'élite, la sottise et la laideur de leurs amusements les en détourneraient, alors même que leur immoralité ne les choquerait pas.

D'autre part, on rencontre journellement des personnes dont l'intention générale est très morale, qui conforment ordinairement leurs actes à cette intention générale, mais qui glissent par une pente fatale vers des distractions d'un ordre fort peu relevé, uniquement parce qu'elles n'ont pas été formées à en goûter d'autres. C'est le néant de leur éducation littéraire ou

artistique, beaucoup plus que l'attrait du vice, qui les conduit dans ces « beuglants » où la polissonnerie remplace souvent un art absent. « Que voulez-vous, j'aime mieux cela que de me *raser* aux Français ou à l'Opéra, » me disait un jour un habitué de café-concert, fort honnête homme du reste.

L'intelligence et le goût de la beauté peuvent donc rendre un double service à la morale. Elles pourvoient dans une certaine mesure, très insuffisante, bien entendu, mais non négligeable cependant, aux lacunes de l'éducation morale. Elles ne réfrènent pas les passions, mais elles détournent de certaines bassesses. De plus, elles aident puissamment l'action des éléments purement moraux en contribuant à élever l'esprit et le cœur au-dessus des bas-fonds de la pornographie et de l'indécence.

A ce point de vue, tous les efforts qui tendent à l'éducation artistique mériteraient d'être encouragés plus qu'ils ne le sont par les personnes que préoccupe l'avenir moral de la société. Une entreprise comme celle des « Chanteurs de Saint-Gervais » ou de la « Schola Cantorum », la propagation des Concerts de musique symphonique ou de musique de chambre, sont des éléments de préservation morale. Ce n'est pas leur seule raison d'être ; mais c'est un de leurs résultats et on peut soutenir qu'un artiste comme M. Ch. Bordes ou M. Vincent d'Indy a droit à la reconnaissance des simples honnêtes gens autant qu'à celle des amateurs de bonne musique. Les jeunes gens dans le souvenir desquels chantent et vivent les belles phrases musicales qui les ont charmés, sont immunisés contre les médiocres flons-flons et les refrains obscènes. Ils ne cherchent pas leur plaisir à cet étage.

Les créateurs d'œuvres littéraires et artistiques se trouvent, par suite, investis d'une très haute fonction sociale et chargés d'une lourde responsabilité. C'est leur tâche essentielle de hausser leur art et de hausser leurs contemporains jusqu'à leur art. Sans doute, ils sont eux-mêmes, par toutes les impressions qu'ils reçoivent, par les sources mêmes de l'émotion sous l'empire de laquelle ils créent leurs œuvres, les produits de leur milieu ; ils sont des hommes de leur temps, de leur pays, de leur classe

sociale ; sans cela ils demeureraient sans contact avec le public, partant sans influence sur lui. Mais il dépend d'eux de mettre en relief, parmi tous ces sentiments qu'ils partagent avec d'autres, ceux qui les élèvent ou ceux qui les rabaissent. Par les premiers, ils peuvent atteindre au grand art. La clientèle la plus facile à toucher, au moins immédiatement, est le plus souvent du côté des derniers et le désir du succès, la pressante nécessité du pain quotidien précipitent chaque jour des hommes et des femmes susceptibles d'être des artistes véritables, vers les besognes inférieures et avilissantes qui sont une odieuse contrefaçon de l'art. Seule, une élite demeure fidèle à sa haute vocation et se maintient au niveau de l'art.

A côté des œuvres d'imagination, les œuvres scientifiques jouent un rôle des plus importants dans le mouvement des idées. Si elles sont moins répandues dans le public, à cause de la préparation plus spéciale qu'elles réclament de ceux qui veulent les connaître, elles exercent une action plus profonde et plus durable. Elles créent des certitudes ou, tout au moins, des convictions tenues temporairement pour des certitudes, alors que l'œuvre d'imagination crée seulement des impressions et, bien que beaucoup de gens jugent au moins autant par leurs impressions que par des convictions scientifiquement établies, encore est-il que l'élite pensante fait tous ses efforts pour échapper à ce danger et y réussit en partie. Or, à la longue, ce sont les idées de l'élite pensante qui cheminent dans les cerveaux, avec d'inévitables déformations, — chacun comprend ce qu'il peut et non ce qu'il veut, — mais avec une surprenante uniformité. Edmond Demolins disait, il y a une trentaine d'années, que sur cent personnes arrêtées au hasard dans la rue, on en aurait trouvé difficilement une ayant lu le *Contrat social,* mais que, ces cent personnes interrogées sur la façon dont une Société doit être constituée, auraient répondu à la Jean-Jacques, moins le talent, bien entendu.

Parmi les œuvres scientifiques, celles qui ont le plus facilement accès auprès du grand public et qui exercent l'action la plus directe sur ses jugements, sont probablement les travaux

historiques. L'histoire est une science moderne, assez récemment dégagée des énumérations chronologiques des annalistes, des anecdotes des chroniqueurs et des auteurs de mémoires, des compilations et des recueils de toutes sortes. Elle a trouvé de précieux auxiliaires dans les savants chartistes qui s'occupent diligemment à découvrir, restituer et classer les trésors de documents que renferment les archives publiques et privées ; elle en a rencontré de non moins utiles dans les archéologues qui font revivre le passé par quelques-unes de ses manifestations authentiques. Elle a créé une méthode de critique des témoignages, qui est la garantie indispensable de son exactitude. Et, cependant, les recherches historiques ne peuvent guère se poursuivre sans qu'à l'intérêt scientifique proprement dit de la connaissance des événements passés, ne se mêle un autre intérêt, également scientifique, mais d'un ordre différent, celui d'en dégager un enseigement pour le présent. Ce n'est pas, en effet, par vaine curiosité que l'on s'efforce de faire revivre les siècles écoulés. On demande à cette reconstitution une leçon de vie. On veut saisir dans la succession des faits passés et dans leur enchaînement le secret de la succession et de l'enchaînement des faits contemporains.

Cette préoccupation a prodigieusement relevé le rôle de l'histoire, mais elle n'est pas sans danger. Elle introduit, en effet, dans l'étude du passé, quelque chose des passions, des préjugés, des conflits d'intérêts qui sont des causes d'agitation dans le présent. C'est pourquoi, à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, alors que l'histoire philosophique était en quelque sorte à ses débuts, il est arrivé souvent que des écrivains s'en sont servis comme d'un arsenal où puiser des armes pour défendre leurs vues personnelles ou pour attaquer les vues contraires. Cette exploitation des archives au profit de luttes politiques contemporaines a disparu peu à peu au fur et à mesure que la science historique a été plus maîtresse de sa méthode ; elle est jugée sévèrement aujourd'hui quand elle se produit et celui qui s'y livre n'a plus droit à la qualification d'historien, mais à celle de polémiste. Cependant, elle demeure toujours à l'état de danger menaçant

par cette raison que l'histoire se renouvelle constamment depuis qu'elle se préoccupe de découvrir la raison des événements et que, sous prétexte de rénovation, de réaction contre une école ancienne, l'historien peut être tenté de prendre le contrepied des interprétations admises et de réintroduire ses passions personnelles dans les études historiques.

L'élite des historiens s'attache à maintenir la rigueur scientifique de la méthode à travers le constant changement des points de vue. Ce ne sont pas les mêmes problèmes qui nous intéressent et qui intéressaient nos pères et nos grands-pères. Tout au moins, ils ne nous intéressent plus de la même façon. Les événements que nous vivons inclinent nos esprits à considérer comme très importants des faits qui paraissaient secondaires il y a cinquante ans et que nos enfants jugeront, peut-être, sans grande importance. C'est pourquoi il est besoin de refaire l'histoire tous les trente ans, à chaque génération, alors même qu'aucun document nouveau n'est venu éclairer la période étudiée. Mais la méthode scientifique par laquelle l'historien résout les problèmes qu'il se pose ne fait que se confirmer à mesure que son application se multiplie. Ainsi l'histoire nous fournit, avec une autorité et une efficacité de plus en plus grandes, des indications précises sur les solutions données au cours des siècles aux questions qui nous préoccupent actuellement. Comme le disait récemment un maître en la matière, M. Ernest Lavisse, « l'historien doit être un homme qui s'intéresse à toute la vie de son temps et constamment la compare à la vie des temps passés ».

Par suite, l'historien de nos jours exerce sur les idées de ses contemporains une influence considérable. En racontant et en expliquant, il enseigne et il prêche. Même lorsque sa tâche ne vise pas à atteindre les sommets, quand elle est purement scolaire, quand elle reste primaire, elle peut être bienfaisante ou néfaste. C'est sous prétexte d'apprendre à des gamins les grands faits du passé que l'on sème souvent dans leurs esprits des germes d'antagonisme, de haine, de jalousie, que l'on en fait, dès leur âge le plus tendre, des croyants du faux dogme de la lutte des

classes. C'est aussi à l'occasion du plus humble enseignement historique que l'on peut montrer à des enfants le merveilleux effort, constamment poursuivi à travers mille péripéties d'apparence contradictoires, qui aboutit à l'état de société où ils vivent. Cette France d'aujourd'hui dont ils sont membres a été préparée de longue date, non par l'action d'un homme ou d'une classe d'hommes, mais par une somme colossale d'efforts isolés, concertés ou successifs, dont le mérite remonte aux évêques défenseurs de la cité de l'époque gallo-romaine, aux chefs Francs, aux moines du moyen âge, aux communes et aux gens de métier fondateurs des libertés municipales, aux seigneurs féodaux, à la royauté française, aux clercs de l'Université, aux robins du Parlement, à la noblesse militaire, au peuple laborieux des cultivateurs, des paysans, des artisans, à la bourgeoisie prudente et active. Cette France n'est ni celle de l'Ancien Régime ni celle de la Révolution. Elle est celle d'aujourd'hui, issue de l'une comme de l'autre, tenant de l'une comme de l'autre ses vertus et ses défaillances, respectueuse des ancêtres, s'enorgueillissant de leurs gloires, souffrant de leurs défaites et de leurs humiliations, acceptant leur héritage tout entier, résolue à en supporter les charges matérielles et morales, à défendre, à exalter ce patrimoine sacré pour le transmettre brillant d'un éclat nouveau aux générations futures. Quelle plus belle leçon de patriotisme que celle qui se dégage de l'histoire de France ! Nos malheurs, nos divisions mêmes sont des drames dont le dénouement uniforme tourne à l'apothéose de la patrie. Dans la chaleur d'une mêlée de passions en lutte, il est arrivé que l'on n'aperçût pas clairement de quel côté se trouvait l'avenir de la patrie, et, par conséquent, le devoir. Mais aussitôt le nuage dissipé, quelle union complète et sans réserve contre l'étranger quel qu'il soit, menaçant la mère commune ! L'historien qui jetterait un voile sur ce magnifique spectacle, qui, en vue d'exaspérer jusqu'à la discorde des différences d'appréciation, représenterait la France comme une société divisée contre elle-même d'une manière essentielle et irrémédiable, fausserait les faits historiques et poserait un problème insoluble, celui de la

continuation et du développement d'une société portant en elle de tels germes de mort.

L'historien doit, en effet, se garder de présenter à ses lecteurs et à ses auditeurs l'absurde image d'une société impossible. Il faut, tout au moins, pour que ses hypothèses historiques soient plausibles, qu'elles s'encadrent dans une société suffisamment liée pour subsister. Et il résulte de là que l'historien d'élite, celui qui a la prétention de trouver un lien entre les événements du passé qu'il raconte, doit être capable de reconnaître les liens existant entre les événements contemporains qui se passent sous ses yeux. Il ne suffit pas que, selon le mot de M. Lavisse, il s'intéresse à toute la vie de son temps; il faut qu'il sache comment cette vie s'organise, quel concours d'éléments est nécessaire pour obtenir tel résultat d'ensemble; il faut qu'il sache analyser une société moderne en en séparant les différents éléments, puis en refaire la synthèse en observant l'aboutissement de l'action concertée de tous ces éléments. Autrement dit, il faut qu'il connaisse la science sociale.

Je demeure persuadé que cette nécessité apparaîtra dans son évidence lorsque les résultats de la science sociale seront assez importants pour s'imposer au monde savant. Que dirait-on d'un amateur qui voudrait décrire les différents systèmes d'horloge ayant existé à travers les âges, sans se rendre compte préalablement de la façon dont marche une horloge moderne? Tout le monde se rendrait compte immédiatement du risque qu'il courrait de reconstituer, en utilisant des documents incomplets, de soi-disant horloges auxquelles il manquerait quelque élément essentiel. A la première lecture du texte, au premier coup d'œil jeté sur une représentation graphique, le premier venu des horlogers s'esclafferait, se rendant parfaitement compte, qu'en dépit de tous les trésors des archives, pareille horloge n'a jamais marqué l'heure. L'historien qui entreprend d'expliquer comment fonctionnait une société disparue sans connaître les conditions essentielles auxquelles doit répondre le fonctionnement de toute société court un pareil risque. Il y en a des exemples célèbres. L'ouvrage classique et

si précieux à tant d'égards de Fustel de Coulanges sur la *Cité Antique* en fournit un qu'il y a avantage à choisir en raison de sa juste renommée. La pensée maîtresse qui l'a inspiré se trouve formellement exprimée dans le titre même du chapitre I du livre II : « La religion a été le principe constitutif de la famille ancienne. » Elle se développe en des affirmations telles que celle-ci : « Ce qui unit les membres de la famille antique, c'est quelque chose de plus puissant que la naissance, que le sentiment, que la force physique : c'est la religion du foyer et des ancêtres[1]. » Et ailleurs : « La famille antique est une association religieuse plus encore qu'une association de nature[2]. » Enfin, Fustel de Coulanges en vient à considérer la religion comme un fait si nettement préexistant à toute organisation sociale qu'il écrit : « La première institution que la religion domestique ait établie, fut vraisemblablement le mariage[3]. »

Une connaissance plus exacte de la fonction de la famille dans les sociétés humaines l'aurait mis en garde contre cette erreur. Les familles ne se constituent pas de telle ou telle manière pour obéir à un rite religieux, mais pour élever les jeunes générations, et les rendre susceptibles de résoudre les problèmes matériels et moraux que la vie leur pose. Parmi ces problèmes, un des plus considérables est celui de la règle morale, du fondement des devoirs à remplir. La religion en est l'expression la plus répandue et la plus efficace ; de là découle l'importance de son rôle social. Mais, bien loin de déterminer le but et la forme des groupements sociaux, elle s'adapte à des groupements de toutes sortes. De là la variété des formes à travers les temps et les lieux, même alors que l'affirmation dogmatique ne varie pas. Si donc la religion revêt aux temps primitifs de Rome, un caractère domestique, familial, c'est que le *paterfamilias* romain est la seule autorité, que tout se résume dans la famille, qu'il n'y a pas de culte public, mais seulement un culte familial. Tout

1. Page 40 de la 11e édition. Hachette, 1885.
2. Page 42 de la 11e édition. Hachette, 1885.
3. *Id.*, *ibid.*

cela changera notablement à mesure que la société romaine se compliquera. Un pouvoir politique, une autorité religieuse se constitueront à côté de la puissance paternelle, puis de la puissance des pères de famille assemblés (*Patres Conscripti*). Enfin, à l'époque impériale, tout viendra de nouveau se concentrer entre les mains de l'empereur, à la fois chef militaire, chef du Gouvernement, magistrat suprême, législateur tout-puissant, pontife souverain. La religion accommodera ses rites à ces transformations. Bien plus, alors qu'une religion nouvelle, longtemps persécutée, sera acceptée par l'empereur, celui-ci conservera une partie des titres traditionnels qu'il tenait de l'ancienne, malgré la disparition totale des fonctions auxquelles ces titres répondaient.

L'erreur de Fustel de Coulanges mérite d'autant plus d'être signalée qu'elle émane d'un savant plus autorisé et que, d'autre part, elle a une portée pratique. Quels arguments n'apporte-t-elle pas, en effet, à ceux qui s'imaginent faussement que toute réforme sociale est purement et simplement une réforme religieuse? Il n'est pas utile d'insister pour montrer comment un historien de premier ordre peut, par manque de connaissance scientifique des constitutions sociales, tomber d'abord dans une erreur historique et entraîner ses contemporains à des erreurs de jugement et de conduite dans le présent.

A raison même de l'influence qu'ils exercent, aussi bien que par simple souci d'exactitude professionnelle, les historiens ont donc le devoir de connaître la manière dont s'enchaînent les divers éléments d'une société moderne. C'est à cette condition qu'ils feront partie de l'élite qui, non contente d'exposer les faits du passé, cherche à les expliquer.

L'élite scientifique et philosophique, moins directement en contact avec le grand public que l'élite littéraire ou historique, joue cependant un rôle suprême de direction qui, pour échapper à la masse des gens, n'en est pas moins très puissant. Un Darwin, un Pasteur, un Le Play, un Bergson, ont un nombre très limité de disciples, mais exercent indirectement une action considérable. Suivant les époques, une tendance générale très

accusée porte les esprits soit vers les méthodes scientifiques d'observation, soit vers les raisonnements déductifs tirés d'un principe général préalablement admis. Tout récemment, un mouvement de réaction énergique, contre certaines fausses applications de la méthode scientifique a donné naissance à des théories nouvelles. Nous avons entendu successivement affirmer la faillite de la science, puis l'efficacité de la méthode intuitive. Bien que ces deux affirmations procèdent peut-être de tendances assez rapprochées, les formules dans lesquelles elles s'expriment me paraissent avoir une valeur très différente. La première constitue une erreur caractérisée; la seconde met en relief un des éléments indispensables à la recherche de la vérité.

Il n'y a pas de faillite de la science, parce que la science a tenu tous les engagements réellement souscrits par elle. Mais une nombreuse série de faussaires — la plupart, d'ailleurs, inconscients — ont souscrit et signé de son nom, sans en avoir reçu mandat, de très chimériques promesses. Ces faussaires, fort honorables d'ordinaire et simplement grisés par un enthousiasme très excusable, joint à un orgueil trop fréquent, ont cru et ont enseigné que tous les problèmes intéressant l'humanité, problèmes moraux, aussi bien que problèmes matériels, pourraient être résolus par la science. Ils se trompaient radicalement en cela et il était utile de le leur rappeler. Mais des hommes qui avaient dévoué leur vie aux sciences d'observation proclamaient, dans le même temps que ces folles promesses étaient formulées, la pérennité des principes moraux et la stérilité des méthodes scientifiques pour leur remplacement. En rattachant au Décalogue éternel les principes fondamentaux de la paix et de la prospérité sociales, F. Le Play, homme de science, ayant fait l'entreprise de fonder la science sociale sur l'observation scientifique, prenait à tâche de montrer comment l'esprit de nouveauté si fécond dans l'ordre matériel était stérile et dangereux dans l'ordre moral. Pasteur, qui a bien quelque droit d'être considéré comme un représentant autorisé de la science au XIX[e] siècle, ne comptait pas non plus sur elle pour rendre les hommes meilleurs, ni pour éclairer le mystère de la destinée humaine. Il est

donc tout à fait injuste de déclarer la faillite de la science parce que des hommes, qui d'ailleurs pouvaient être des savants, ont promis que la science rendrait à l'humanité des services que d'autres savants, plus avisés et plus profonds, la savaient incapable de rendre. Et il faut s'attrister que cette faillite de la science ait été déclarée naguère avec tant de joyeuse précipitation par des penseurs qui trouvaient là une sorte de revanche. La science n'a jamais envahi le domaine de qui que ce soit, par l'excellente raison que dès qu'on veut la faire sortir du domaine qui lui est propre, elle cesse d'être la science et se borne à exprimer des vues personnelles non contrôlées. Il aurait donc fallu se borner, pour être logique, à proclamer la faillite des savants infidèles à leur méthode, et c'eût été une excellente leçon de méthode.

L'efficacité de l'intuition dans la recherche de la vérité est liée à une théorie philosophique dont M. Bergson est le père. Je ne m'aventurerai pas à l'exposer ici, n'ayant aucune compétence en ces matières délicates ; je me hasarde seulement à croire, à la suite des lectures et des conversations par lesquelles j'ai connu cette philosophie nouvelle, qu'elle est la manifestation d'une réaction contre une manière incomplète et étroite de comprendre le rôle de la science. En premier lieu, la science a des moyens de contrôle, mais elle ne les emploie utilement, pour son propre progrès, que si des hypothèses à contrôler lui sont fournies. Or, ces hypothèses sont essentiellement subjectives ; elles résultent en grande partie de l'ingéniosité personnelle de celui qui les construit. L'intuition joue donc un rôle important dans la science elle-même. Là-dessus, on peut se fier à l'avis des savants de profession et notamment à l'ouvrage fondamental d'Henri Poincaré sur *la Science et l'Hypothèse*.

En second lieu, le domaine de la science est limité aux rapports nécessaires qui existent entre les hommes ou les choses. Partout où une volonté libre intervient, il n'y a plus rapport nécessaire, il n'y a plus loi, il n'y a plus science. Or, une foule de rapports sur lesquels il importe de prendre parti dans la pratique de la vie, et aussi dans les plus hautes spéculations de l'esprit,

ne sont pas des rapports nécessaires. L'intuition a donc le champ libre en cette matière.

En troisième lieu, là même où la science est chez elle, là où elle formule la loi qui précise les rapports nécessaires, elle n'aboutit pas à des expressions d'une valeur absolue. Elle atteint seulement l'expression très relative d'un point de vue spécial. Elle crée la formule commode, répondant au but que son auteur se propose. Elle pourrait en créer d'autres avec des données différentes. Mais la formule qui se fait adopter, qui devient classique, est celle dont l'utilité générale est reconnue. C'est là la mesure de sa valeur et aussi de son infirmité. Elle fait fortune en raison de sa commodité, de son adaptation aux besoins de l'humanité à une époque et dans un milieu donnés. Elle n'a pas d'autre supériorité. Elle ressemble aux hommes qui font fortune dans un commerce honnête. Ils rendent des services qui leur sont payés; ils reçoivent la légitime récompense de leur activité, de leur clairvoyance; mais ce ne sont pas nécessairement des hommes supérieurs à tous points de vue. Beaucoup de leurs contemporains peuvent être plus moraux, plus généreux, plus intelligents, plus ingénieux. Ils peuvent même, parfois, avoir sur l'industrie et le commerce des vues plus profondes, plus exactes, mais ils n'ont pas su ou pas voulu s'adapter aux besoins de leur milieu pour les satisfaire et en tirer profit.

L'élite des savants ne fait aucune difficulté de reconnaître ces limites posées par la nature même des choses à la fonction de la science. Elle se recommande par sa modestie autant que par son savoir et il semble que ce soit précisément une leçon de modestie qui se dégage du grand effort scientifique moderne. H. Taine écrivait vers la fin de sa vie que le principal résultat intellectuel acquis par le XIX[e] siècle était la confiance accordée par les esprits modernes à la science, alors que cent ans auparavant on ne se fiait qu'à la raison. Ce simple changement de mots implique, en effet, une profonde transformation. Invoquer la science, c'est se plier à sa méthode, à sa discipline exacte; c'est reconnaître la nécessité de ce guide pour arriver au vrai; c'est se condamner à la recherche patiente, loyale; c'est sacri-

fier ses préjugés, ses goûts pour s'incliner à l'avance devant le résultat, quel qu'il soit, de l'étude entreprise. C'est une attitude autrement modeste, autrement vraie aussi, que l'orgueil de la raison pure.

Elle ne comporte pas nécessairement la croyance à l'existence d'une sphère supérieure, difficilement accessible ou inaccessible à la science, et contenant des vérités auxquelles l'homme peut atteindre par d'autres voies. Toutefois, elle incline le savant à cette croyance en lui montrant, d'une part, la mesure relative dans laquelle la science peut donner la clef d'une nature de problèmes limitée et, d'autre part, le besoin qu'a l'homme d'être fixé sur le but de sa vie pour savoir comment il doit la vivre.

V. — LE RÔLE DE L'ÉLITE MORALE ET RELIGIEUSE.

En dehors et au-dessus des problèmes que peuvent résoudre d'une façon satisfaisante les méthodes scientifiques, il en est, en effet, d'autres qui échappent, au moins en grande partie, à l'action de ces méthodes, sur lesquels la science ne donne pas de réponse positive.

Et il se rencontre que ces problèmes insolubles, ou partiellement et difficilement solubles par la voie scientifique, offrent pour tout être venant en ce monde un caractère d'urgence tel qu'il est obligé, coûte que coûte, de se comporter à leur égard comme s'il en connaissait la solution. L'homme doit-il faire le bien et éviter le mal? Une obligation stricte et sanctionnée accompagne-t-elle ce précepte? Est-il dans le monde pour y remplir une fonction, un mandat? Quel est ce mandat et de qui le tient-il? Il ne lui est pas possible de diriger sa conduite sans être fixé sur ces points, tout au moins, sans faire comme si il était fixé. Car, il faut la reconnaître, la grande masse des hommes, ou bien accepte la règle de vie qui lui est livrée par la tradition ambiante, sauf à y manquer souvent en fait, ou bien repousse de parti pris toute préoccupation de ce genre et agit comme si l'homme n'avait pas de responsabilité morale autre

que celle qui se trouve sanctionnée par le code pénal. Mais, dans un cas comme dans l'autre, elle se décide pour ou contre. Que sa décision soit inspirée par une docilité paresseuse ou par une indocilité, souvent plus paresseuse encore, elle demeure une décision, un choix, aussi longtemps qu'elle tient, et elle a sur la vie du sujet une influence déterminante.

Il y a quelque chose de tragique dans cette obligation de prendre parti à laquelle aucun être humain vivant n'échappe. Si elle ne s'imposait qu'aux savants de profession, à ceux qui se sont fait et pour lesquels la société organise de laborieux loisirs, on pourrait s'étonner à bon droit que l'effort scientifique auquel ils se livrent ne leur fournît pas la lumière. Mais ce n'est pas seulement aux quelques hommes supérieurs qui recherchent la vérité spéculative, c'est à la masse des humbles, de ceux que domine le souci pressant du pain quotidien, aux ouvriers, aux cultivateurs, aux mères de famille, aux jeunes gens, aux enfants, qu'elle incombe et il n'est pas surprenant, par suite, que la voie scientifique ne soit pas celle par où vienne normalement l'illumination nécessaire aux choix à exercer.

L'élite morale et religieuse d'une société joue, au point de vue de ce choix, un rôle considérable. Il ne s'agit pas pour elle de l'imposer par la force ; aucune puissance humaine ne saurait y prétendre et lorsque des essais ont été tentés dans ce sens, ils ont souvent abouti à des résultats directement contraires à ceux que leurs auteurs en attendaient. Il s'agit d'influencer ce choix par persuasion et, le plus ordinairement, par l'autorité de l'exemple. L'immense majorité des êtres humains adhère, en effet, d'une façon tout à fait inconsciente, bien entendu, à la philosophie pragmatiste de William James. Elle ne juge pas les théories métaphysiques en elles-mêmes ; elle les cote par les résultats visibles qu'elles produisent ; plus exactement, elle les mesure au degré d'estime dans lequel elle tient ceux qui les professent, ce qui est un procédé plus indirect encore que le pragmatisme proprement dit. Non seulement, il est indirect, mais il est incomplet et inexact, car l'estime dans laquelle une personne en tient une autre est déterminée par les qualités

qu'elle connaît, qu'elle est à même d'apprécier. Et, très souvent, une foule d'éléments font défaut pour porter un jugement de valeur morale sur un individu donné. C'est pourtant à émettre et à publier des jugements de ce genre sur une foule de gens que s'emploient activement les conversations de salon, celles qui se tiennent dans la rue, sur le pas de la porte, au marché, partout où on se rencontre. C'est ainsi que se créent les réputations.

Malgré les innombrables chances d'erreur que suppose forcément l'établissement d'une réputation ; bien que personne ne vaille sa réputation ni en bien ni en mal, car on ne saurait attendre aucune mesure d'un jugement ainsi établi ; en dépit des injustices individuelles très nombreuses que l'on peut relever, il y a cependant une certaine équité dans l'ensemble des réputations dont jouit une collectivité. La preuve en est que l'opinion publique est sensible à certaines manifestations de dévouement, par exemple, et qu'elle en tient compte, non seulement à leurs auteurs, mais souvent aussi aux groupes dont ils sont membres. Si donc on ne peut pas se fier à la réputation d'un homme, pour le juger, d'autre part, chacun de nous peut améliorer sa réputation et celle du milieu auquel il appartient.

Les membres de l'élite morale et religieuse, j'entends ceux qui exercent leur choix en pleine conscience, qui sont à la fois éclairés dans leur esprit et fermes dans leur volonté, qui ont une foi profonde dans une règle morale et une direction donnée de vie, sont, comme tous les hommes, responsables de leur réputation ; mais ils sont, en plus, partiellement responsables de la réputation des milieux moraux et religieux et, par suite du pragmatisme que nous avons signalé, responsables de l'autorité dont jouissent les principes moraux et religieux. Il est, au surplus, assez juste que ceux qui croient détenir la solution du problème que la vie pose à chacun soient supposés devoir vivre leur vie avec plus d'harmonie que d'autres. Il est naturel qu'on s'attende à les trouver plus justes, plus charitables, plus maîtres de leurs passions, puisqu'ils croient à des devoirs exprès de justice et d'amour, à la distinction nette du bien et du mal. On a le

droit de leur demander plus de modération dans le triomphe, plus de calme sang-froid dans l'adversité, plus de dévouement en toutes circonstances, puisque, d'après leurs croyances mêmes, les événements heureux ou malheureux qui les affectent prennent à leurs yeux une signification morale, qu'ils ont un sens, une raison d'être et que, par suite, ils ne doivent leur causer ni exaltation affolée, ni abattement. Que si, parfois, la malignité publique se montre d'une sévérité un peu outrée à leur endroit, il ne faut point en être surpris : c'est un effet du manque de mesure; mais on comprend le principe de cette sévérité. Ceux qui appartiennent réellement à l'élite morale ne s'en offusquent pas, mais y voient, au contraire, un moyen extérieur de perfectionnement.

Lorsque des personnes vouées par leur état à un degré éminent de vertu morale et religieuse ne se distinguent pas du commun des mortels par la correction supérieure de leur vie, par la hauteur de leurs préoccupations et l'ardeur de leur dévouement, la masse arrive très vite à l'indifférence. Jugeant de l'arbre par les fruits qu'il porte, elle doute de l'efficacité d'un enseignement qui ne se traduit pas en actes. Lorsque ces mêmes personnes donnent du scandale, la masse se détourne à la fois d'eux et des principes qu'ils représentent, avec le sentiment de dépit de quelqu'un qui a été trompé et aussi avec la lâche satisfaction d'avoir sous la main une excellente excuse.

Bien entendu, les bons comme les mauvais exemples ne produisent pas un revirement immédiat, de telle sorte que la correspondance ne se trouve pas exacte à tout moment entre la valeur morale d'un clergé, par exemple, et le prestige dont il jouit. En France, dans plus d'une contrée, des prêtres très estimables et désireux d'exercer une action religieuse utile sont entravés dans leur ministère par le souvenir de plusieurs générations de prédécesseurs mieux pourvus matériellement, mais peu zélés et parfois pires. Il est assez rare qu'ils s'en rendent compte, préférant tenir pour responsables du peu de résultats de leurs efforts les adversaires qui les combattent. Ils oublient que c'est à eux, non à leurs adversaires, qu'a été confié le dépôt

des paroles de vie. Les attaques dont ils sont l'objet auraient bien moins de prise si, à certaines époques, l'action du clergé avait été plus heureuse. Il en est de même, à un moindre degré, de tous les milieux dits « bien pensants ». Tel se récrie sur les théories subversives d'aujourd'hui dont le grand-père ou l'arrière-grand-père professait, sous un autre nom, des théories semblables et les mettait en pratique.

Tout cela montre simplement que l'influence morale de l'élite s'exerce à longue portée, d'une façon durable et non passagère. Ce n'est donc pas un motif de se décourager de l'action ; bien au contraire, c'est une raison de se dévouer à l'action, alors même que ses résultats ne sont pas immédiats.

Quant à l'importance de la fonction remplie par l'élite morale dans une société donnée, elle se caractérise par ce fait que l'élite fournit à la masse la notion exacte de la vie, lui en indique le sens, la signification. C'est elle qui fait connaître par ses enseignements et qui éclaire par son exemple la nature et la portée du devoir à remplir. C'est elle qui résoud le problème moral. Vient-elle à défaillir en quelque manière, non seulement le niveau de la moralité s'abaisse, mais un autre désordre grave se produit : à mesure que le sens de la vie nous échappe, le goût de la vie se perd ; à mesure que nous doutons du but de notre activité, l'incertitude plane sur nos entreprises et nous nous demandons à quoi bon agir. Quand cette question se pose, non pas une fois par circonstance, mais d'une façon habituelle, constante, à propos de tout, une immense tristesse s'empare de l'homme.

On a souvent remarqué le sentiment d'amertume et de désanchantement que laisse après elle la lecture de beaucoup de romans français contemporains. Je ne parle pas ici des romans médiocres qui se complaisent aux descriptions superficielles ; je pense à ceux qui dépeignent la lutte des passions d'une façon assez profonde pour que les grands problèmes moraux entrent en jeu. En particulier, je songe aux œuvres si pénétrantes et si attachantes d'Alphonse Daudet. Cette tristesse me paraît avoir précisément sa source dans la conception très trouble que l'auteur et les enfants de sa pensée se font du but de la vie. Ce but

leur échappe; mais la qualité supérieure de leur esprit ne leur permet pas la sereine et épaisse indifférence qu'affichent à cet endroit des êtres vulgaires. Le divin les attire sans les illuminer et ils se demandent s'ils ne sont pas le jouet d'une illusion décevante.

Un pareil état d'esprit, si peu favorable à l'effort intense et persévérant, est tout le contraire de la confiance joyeuse et entraînante de l'élite qui a foi dans sa mission. Il ne peut donc donner que de fâcheux ou de médiocres résultats au point de vue moral proprement dit; il n'y a non plus rien d'énergique ni de puissant à attendre de lui au point de vue social. Quelle action concertée organiser si un idéal commun ne soutient pas ceux auxquels on demande un sacrifice?

Nous avons indiqué que l'élite morale et religieuse exerce son rôle en grande partie par la prédication de l'exemple. Alors même qu'elle remplit cette condition, elle doit se prémunir contre certains dangers qui viennent trop souvent faire dévier son action. Un de ces dangers est une confusion entre les intérêts généraux de la cause à laquelle elle se dévoue et les intérêts privés, individuels ou collectifs de ceux qui s'y dévouent. Ce danger menace, en particulier, les groupes constitués professionnellement pour la vie religieuse, et tout spécialement les clergés. Ils arrivent fréquemment, et par une pente toute naturelle, à agir comme s'ils avaient leur fin en eux-mêmes et comme si leur bien particulier, ou celui de leurs représentants, se confondait avec le bien général. Si l'absurde terminologie politique que nous adoptons en France n'avait pas donné au mot de « cléricalisme » un sens différent, on pourrait à juste titre qualifier de cléricalisme cet abus d'un point de vue exclusivement propre à des clercs et conférant une supériorité intrinsèque aux intérêts d'une corporation de clercs.

Un autre danger est celui de l'isolement. L'élite morale et religieuse, comme l'élite intellectuelle, n'est apte à remplir efficacement son rôle que si elle se tient en contact étroit et constant avec la masse sur laquelle elle doit agir. Quel que soit son mérite, elle doit éviter de se constituer en un corps tellement séparé du

reste des hommes que les préceptes qu'elle enseigne paraissent éloignés de toute application pratique et situés « hors la vie ». Une collaboration ou, tout au moins, une entente avec ceux qu'absorbe la direction et l'accomplissement des innombrables besognes de la société moderne lui est indispensable pour parer à cette crise morale des temps nouveaux[1], qui creuse un fossé entre la morale et l'action, la tradition et la nouveauté, l'ordre éternel des choses et les réquisitions du temps présent. De même que le savant ne doit pas, même au point de vue de sa valeur scientifique, s'isoler dans une tour d'ivoire; de même l'homme soucieux d'exercer une action morale ou religieuse, ne doit pas, même au seul point de vue de la direction de son action, se renfermer dans une thébaïde. Du moment qu'il a pris à tâche de formuler et de répandre le plus possible la solution du grand problème moral, ce n'est pas une solution générale et de principe, c'est une solution actuellement applicable, adaptée aux données contemporaines, que l'on est en droit d'attendre de lui. Et il va de soi qu'il est incapable de la découvrir par ses seules lumières, à moins que, par une rencontre assez rare, il puisse tirer de sa propre expérience, ayant lui-même été activement mêlé à la direction du travail, les applications de la morale que comportent les circonstances : même dans ce cas, il aura toujours à tenir compte de l'expérience des autres.

L'élite morale et religieuse manque de la façon la plus grave à son devoir essentiel quand elle néglige d'adapter ses enseignements aux temps et aux milieux dans lesquels elle agit. Sa faute est moins pardonnable que celle de l'élite intellectuelle qui perd de vue les données relatives pour s'égarer dans l'absolu. Le savant victime de cette mésaventure en éprouve un dommage scientifique; toutefois il ne faillit pas à sa tâche essentielle de savant qui est de rechercher la vérité; il la recherche seulement d'un côté où elle est généralement inaccessible à l'homme. C'est un savant qui se trompe; ce n'est pas un savant qui renonce à la science. Au contraire, l'homme consacré à l'action morale et

1. Cf. l'ouvrage déjà cité de M. Paul Bureau, *La Crise morale des Temps Nouveaux*.

religieuse ne peut pas s'isoler sans mentir à sa mission. Il sait, il sent profondément qu'un trésor lui a été confié, trésor plus précieux à ses yeux que toute richesse terrestre. Mais ce trésor ne doit pas être enfoui comme le talent de la parabole; il faut, au contraire, le faire fructifier, lui donner un emploi utile aux autres, non pas thésauriser égoïstement, mais répandre la vérité en fécondant l'action. S'il oublie ce précepte au point de s'isoler dans la garde d'une vérité inerte, il cesse par là même d'appartenir à l'élite morale et religieuse.

Ce n'est pas la première fois que nous constatons cette nécessité d'un contact permanent, d'une action commune entre les différentes élites, d'une part, entre chacune d'elles et la masse des êtres humains qui se trouvent dans son champ d'action, d'autre part. Déjà, à l'occasion de la direction du travail, nous avons reconnu combien fréquemment l'action individuelle devait se compléter par l'action concertée. L'étude de la fonction de l'élite dans la direction sociale désintéressée fait ressortir également la fréquence de l'action concertée. Il est donc utile d'examiner à quelles conditions l'action concertée peut s'y exercer.

Pour que des hommes appliquent efficacement leurs efforts à la poursuite d'un but, il faut, d'abord, qu'ils s'entendent sur le but à atteindre. Ensuite, il est nécessaire qu'ils se soumettent à une certaine discipline, sans laquelle l'action commune n'engendre que le désordre. Or, dans l'ordre de choses qui nous occupe actuellement, il arrive souvent qu'aucun but n'est imposé et qu'aucune discipline ne brise par avance les volontés rebelles. C'est même une des caractéristiques de nos sociétés contemporaines qu'une liberté complète est laissée à chacun en matière religieuse, par exemple, et par suite, sur un grand nombre de points intéressant très directement la morale. Les différents clergés n'ont donc pas à compter sur le bras séculier pour faire observer par les membres de chaque confession les préceptes, même fondamentaux, auxquels ils sont attachés. Ceux-ci ne sont plus aujourd'hui que des « fidèles », c'est-à-dire des adhérents volontaires, qu'aucune contrainte ne retient ou ne pousse. Cette

situation réclame donc une entente volontaire plus formelle et plus étendue sur une série de buts à atteindre et une discipline volontaire plus énergique pour permettre de les atteindre. Il y a tout un ordre de questions qui ne peuvent être réglées ni par les familles isolées, ni par les pouvoirs publics, et qui sont laissées, par suite, à la libre initiative des citoyens et aux organisations qu'ils créent pour les résoudre. La complexité croissante des rapports sociaux aidant, le nombre et l'importance des groupements formels ou latents qui se constituent à cet effet augmente de jour en jour. Il s'en faut encore de beaucoup que ces groupements se tiennent à la hauteur des besoins ressentis.

En France, en particulier, malgré l'abondante floraison de sociétés de toutes sortes, nous souffrons profondément de notre manque d'entente sur le but à atteindre et de notre faible aptitude à la discipline sociale. Nous n'avons pas, en effet, une notion suffisamment nette du bien public. J'ai souvent remarqué que des pays dans lesquels les divisions confessionnelles sont beaucoup plus importantes que chez nous, les États-Unis, par exemple, font preuve cependant d'une plus grande unité morale et s'accordent mieux sur la notion de bien public. Il y est entendu ou sous-entendu que tout ce qui élève est désirable et on y estime que le développement intellectuel et l'éducation morale élèvent, de même que le bien-être matériel est, lui aussi, un élément d'élévation. Enfin, on s'accorde à trouver sinon formellement, au moins en fait, l'expression de la morale dans les principes du christianisme. Par suite, en dépit des différences de confession, on collabore utilement pour des œuvres charitables et même pour des œuvres d'éducation. En France, lorsqu'une œuvre aboutit, c'est presque toujours à condition de recruter ses membres dans un milieu déterminé et étroitement limité. Quand son utilité est reconnue par tout le monde, par exemple, quand il s'agit de porter secours aux blessés militaires, on établit deux ou trois sociétés différentes plutôt que de centraliser ses efforts. De même, si on veut assurer la protection de la jeune fille, créer des sociétés de gymnastique ou de préparation militaire, organiser le repos du dimanche. Quant aux écoles, on

sait quelle lutte se produit autour d'elles. C'est un champ de bataille. Les associations qui se recrutent le plus facilement sont celles qui font appel à un sentiment d'antagonisme. Si vous vous proposez de combattre qui que ce soit, le clergé ou la franc-maçonnerie, les congrégations religieuses ou les juifs, vous recevrez des adhésions nombreuses et enthousiastes. Vous aurez beaucoup plus de peine à trouver les membres d'une société antialcoolique ou d'une ligue morale. Il est vrai que les associations fondées sur l'antagonisme n'atteignent jamais leur but. Et c'est justice. La plus prospère de toutes, la franc-maçonnerie anticléricale française, qui a connu tous les triomphes possibles, est arrivée à la plus claire apologie du catholicisme qui ait peut-être jamais été fournie au monde : l'Église de France, privée de tout appui matériel, de toute faveur officielle, n'ayant plus aucun droit spécial reconnu, ne pouvant même pas invoquer la sauvegarde d'un large droit commun, combattue ouvertement par plusieurs des hautes influences du pouvoir, en tous cas abandonnée par toutes, fait preuve d'une étonnante vitalité, s'impose comme un phénomène inéluctable. Elle demeure fermement attachée à un chef auquel tout moyen d'action matériel a été enlevé. Il n'a plus d'États; la France ne conserve même plus avec lui aucune relation; il n'a d'autres ressources financières que les dons volontaires des fidèles. Mais le pape et l'Église ont des fidèles, ce qui est la force par excellence. Les gouvernements éphémères auxquels cette force fait défaut le savent bien. Tout cela était vrai, sans doute, quand les cardinaux français figuraient à la Chambre des Pairs ou au Sénat du second Empire et quand le Gouvernement « allait à la messe »; mais ce n'était pas évident. On pouvait croire que la religion bénéficiait de la bienveillance du pouvoir civil, que l'autel s'appuyait sur le trône; les événements qui ont eu lieu depuis trente ans ne permettent plus à personne de conserver cette illusion et ce sont les chefs du mouvement anticlérical qui ont pris soin de la détruire.

En sens contraire, les hommes qui se sont donné mission de combattre la franc-maçonnerie en elle-même entretiennent l'il-

lusion qu'elle est une force par elle-même et qu'un grand résultat serait acquis si on pouvait, d'un coup de baguette, la réduire à néant. Ils n'aperçoivent pas que toute la puissance des doctrines de haine n'est jamais faite que de la faiblesse, des erreurs ou des fautes de ceux auxquels elles s'attaquent. Le remède n'est donc pas externe, mais interne.

La fortune des doctrines de haine en France dénonce précisément notre insuffisance d'esprit public et notre fausse ou faible notion du bien public. On ne s'éprend d'un but négatif que par impuissance d'atteindre un but positif. C'est la tâche la plus urgente de l'élite intellectuelle, morale et religieuse du pays de dénoncer les doctrines de haine et surtout de travailler à répandre une claire intelligence du bien public. C'est une œuvre plutôt sociale que philosophique, et je crois qu'on parviendra plus efficacement à l'accomplir en donnant son concours sans réserve à toutes les initiatives saines, d'où qu'elles viennent, qu'en se livrant à de longues dissertations. Mais des obstacles naturels nombreux se dresseront toujours devant ceux qui se dévoueront à cette entreprise et d'autres obstacles artificiels seront diligemment accumulés sur leur route par des personnes plus zélées que clairvoyantes.

Alors même que toutes ces difficultés seraient surmontées, il resterait encore le danger résultant de notre manque de discipline sociale. Nous frondons volontiers toutes les autorités constituées, soit à l'atelier, soit dans la famille, soit à l'armée, soit dans l'Église, soit dans la cité. Nous ne les supportons que parce que nous nous reconnaissons le droit de les critiquer. Comment nous soumettrions-nous à des chefs que nous n'aurions même pas le droit de critiquer, puisqu'ils ne tiendraient leur autorité que de nous-mêmes ? Cependant, cet héritage nous vient d'une époque où tant de questions d'ordre moral et religieux se trouvant réglées par le pouvoir gouvernant, on prenait sa revanche de cette manière. Aujourd'hui, il apparaît clairement que des intérêts moraux et religieux resteraient en souffrance et même en péril si les particuliers ne s'unissaient pas pour y pourvoir. D'autre part, la direction même du travail

pousse à l'action concertée tous ceux qui y jouent un rôle actif et fait faire ainsi à une élite l'apprentissage de la discipline sociale. Il y a donc actuellement, même en France, des éléments sérieux de discipline volontaire. Ce sont les meilleurs fondements sur lesquels la surélite puisse asseoir l'organisation nécessaire de la direction sociale désintéressée.

II

LA FONCTION DE L'ÉLITE DANS LA DIRECTION DES INTÉRÊTS PUBLICS

Le précédent chapitre nous a montré la fonction de l'élite dans la direction de ces intérêts très nombreux et très importants qui dépassent l'intérêt individuel, qui affectent un caractère collectif, souvent même général, mais qui demeurent cependant dans la sphère de la vie privée, parce qu'aucune contrainte légale n'oblige aucun citoyen à faire partie des groupements qui les régissent ni à en accepter les charges. Chacun de nous peut, à son gré et sous sa propre responsabilité, assumer ou négliger les devoirs sociaux auxquels ils correspondent, pratiquer une large charité ou se refuser à toute aumône ; donner son temps, son dévouement, aux associations de bien public ou se renfermer dans un égoïsme étroit, féroce et absolu. Au contraire, chacun de nous se voit contraint par des sanctions légales d'acquitter l'impôt, de satisfaire au service militaire, d'observer les lois, décrets et règlements et, d'une façon générale, de se soumettre à toutes les obligations régulièrement imposées par une autorité constituée. On n'est pas libre d'être ou de ne pas être citoyen d'un État. Par suite, tout le monde prend part, au moins passivement, à la vie publique de son pays et a intérêt à ce qu'elle soit bien réglée. Je ne pense pas avoir besoin d'insister sur cette idée. J'écris pour des Français et tous sont très persuadés de l'importance de cette question. Beaucoup même ont une tendance marquée à considérer que c'est la seule ques-

tion et que « quand le Gouvernement va, tout va ». Le point de vue auquel je me place est, d'ailleurs, tout différent, car je m'efforcerai de montrer que le Gouvernement est bien obligé d'aller comme on le fait aller ; qu'en dépit des apparences, il est mené bien plus qu'il ne mène. Mais il n'en reste pas moins que les intérêts publics ont besoin d'être bien régis, que c'est une tâche délicate, capitale, et que cette tâche réclame forcément l'intervention d'une élite, comme toutes les tâches collectives et la plupart des tâches individuelles.

Dans nos sociétés modernes, cette tâche s'est prodigieusement développée, en partie par suite d'un phénomène normal et général, en partie, dans certains pays surtout, par suite d'un désordre qui aurait pu être évité. Il est utile d'insister un peu sur cette distinction pour se rendre compte de ce qu'il y a de bienfaisant et de ce qu'il y a de nuisible dans l'importance croissante des intérêts confiés aux services publics.

I. — LE DÉVELOPPEMENT MODERNE DES INTÉRÊTS PUBLICS.

Un grand État moderne est une machine très compliquée. Si nous considérons les services publics existant actuellement en France et si nous les comparons à ce qu'ils étaient, non pas sous saint Louis ou sous les Valois, mais sous Louis XIV ou sous Napoléon Ier, alors que la France possédait déjà une administration très centralisée, dans laquelle tout ce que nous voyons aujourd'hui se trouvait déjà en germe, nous sommes frappés de l'extraordinaire complication survenue depuis lors. Il s'en faut, d'ailleurs, que cette complication ait partout la même allure et la même intensité. Les relations proprement politiques entre les États modernes ne sont pas très notablement plus complexes qu'elles ne l'étaient du temps du grand Roi. Les questions ont changé, mais la diplomatie a, aujourd'hui comme autrefois, les mêmes ressorts à faire jouer. Ce qui modifie le plus son rôle, c'est l'influence croissante, envahissante, que prennent les questions économiques dans la politique extérieure ; autrement

dit, c'est la complication des relations commerciales entre les États, non pas celle des relations politiques. Peut-être même pourrait-on soutenir que la division de l'Europe et du Monde entre un nombre restreint de grandes puissances a simplifié le jeu de l'échiquier politique.

Le département de la Justice n'a pas eu non plus à développer beaucoup son personnel et son champ d'action. La facilité des communications permettrait même la suppression de plusieurs tribunaux si les influences locales ne s'employaient pas à les conserver et, d'autre part, l'augmentation très sensible de la masse d'intérêts mis en jeu par les progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie est loin d'avoir entraîné une augmentation correspondante des litiges. Le commerce n'incline pas ceux qui s'y livrent aux contestations judiciaires et aux pertes de temps qu'elles entraînent. Les propriétaires les plus pauvres et les moins actifs sont souvent aussi ceux qui se montrent le plus intransigeants sur ce qu'ils croient être leur droit et qui engagent le plus facilement des frais exagérés pour faire trancher par autorité de justice les contestations qui s'élèvent entre eux et leurs voisins au sujet d'une haie mitoyenne. On sait, au surplus, à quel degré de manie nos pères poussaient l'habitude de plaider, sans se laisser décourager par les interminables lenteurs dont souffraient souvent plusieurs générations successives.

La défense nationale ne s'est pas modifiée dans son objet, mais elle a subi de profondes transformations dans son personnel et dans ses moyens d'action. Le système de la nation armée qui prévaut dans les grands États de l'Europe continentale amène ce résultat que l'armée n'est pas seulement un des grands corps de la nation, comme la magistrature ou l'administration des finances, mais qu'elle englobe à un moment donné toute la population masculine valide, en sorte qu'un homme normalement constitué en fait forcément partie à une période de sa vie. Ainsi le personnel de l'institution militaire moderne s'est prodigieusement enflé et un élément de complication considérable s'est introduit. Mais le système de la nation armée, cause directe de cette complication, est lui-même la

résultante des transformations qui ont eu lieu dans les moyens de transport et dans les moyens de destruction. Si les chemins de fer ne donnaient pas la possibilité de mobiliser promptement, puis d'approvisionner des armées très nombreuses, on serait bien obligé de mettre en ligne des troupes plus restreintes. Si les armes à tir rapide et éloigné n'élargissaient pas si prodigieusement les champs de bataille, on ne pourrait pas faire manœuvrer utilement d'aussi grandes masses. Nous retrouvons donc ici, en somme, l'action des agents économiques les plus actifs : développement des transports et développement de la fabrication. L'armée de terre s'est transformée parce que l'avènement des transports à vapeur et les progrès de la fabrication des canons et des fusils l'obligeaient à le faire. C'est sous la même influence que la marine de guerre a évolué, elle aussi. Les grands cuirassés coûtant une cinquantaine de millions, les torpilleurs, les sous-marins, tous les éléments d'une flotte de guerre moderne, sont les produits nouveaux de l'industrie des constructions navales et leur emploi a révolutionné l'organisation ancienne de fond en comble. Quant à la complication qui en est résultée, il suffit de réfléchir un instant pour comprendre que l'utilisation de ces coûteux outils de navigation, comportant chacun d'énergiques engins de destruction, exige non seulement un gros effort d'argent préalable, mais des compétences très spéciales chez ceux qui exécutent la manœuvre. Et ces compétences une fois acquises, il suffit d'une invention nouvelle — et les inventions sont continuelles — pour les rendre inutilisables. Hier, c'était le sous-marin; aujourd'hui c'est l'hydro-aéroplane qui viennent modifier la position du problème et l'électricité, la télégraphie sans fil, les transformations de l'artillerie bouleversent une foule de données.

A côté des grands services publics d'origine ancienne qui ont pris une importance nouvelle sous l'action d'influences économiques indirectes, il en est d'autres que ces influences ont développés directement, et notamment le service des transports publics. Depuis un siècle, notre réseau de grandes routes, encore très imparfait au sortir des guerres de l'Empire, a été complété;

le réseau vicinal a été entièrement créé; les canaux ont été transformés; plusieurs voies fluviales approfondies et régularisées sur de grandes longueurs; tous nos ports de commerce agrandis, creusés, dragués; enfin, l'immense et fécond effort de la construction des chemins de fer a été accompli. Il était donc inévitable que le service des ponts et chaussées prît une grande extension et nous ne sommes pas à la veille de le voir se restreindre. Non seulement, en effet, il faut entretenir avec un soin constant ce qui a été ainsi établi, ce qui suppose un énorme travail; mais il s'en faut que nos moyens de communication soient à la hauteur du trafic existant, sans parler du trafic qui prendrait naissance si des facilités nouvelles de communication lui étaient offertes. L'insuffisance actuelle de nos lignes de chemin de fer, de nos canaux, de nos ports, est un fait indéniable, reconnu par les pouvoirs publics et auquel il faut porter remède sans retard. Un nouvel effort comportant un nouvel accroissement de services publics est donc indispensable sur ce point.

Il en est de même du service des postes. L'invention successive du télégraphe et du téléphone a été l'origine de deux annexes importantes de ce service et le commerce ne cesse de réclamer plus de promptitude dans les échanges de messages de toutes sortes. Tous les jours la masse des lettres et des télégrammes, l'activité des communications téléphoniques, s'accroissent notablement. Le développement de l'organisme public de transmission est donc une nécessité de premier ordre pour la prospérité économique du pays. Nous sommes loin du temps où Louis XI jetait les modestes fondements de cette vaste administration en établissant, sur quelques grandes voies, des *postes* de relai de chevaux.

C'est aussi un résultat direct du développement économique que l'existence d'un service de douanes, celle d'un ministère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Sans doute, il peut paraître étrange qu'après avoir dépensé beaucoup d'argent pour faciliter l'échange des marchandises entre les nations, on en dépense d'autre pour arrêter les marchandises étrangères à

la frontière ; mais cette opposition souvent mise en relief par les libre-échangistes, témoigne simplement du conflit changeant d'intérêts que suppose la concurrence commerciale. Tant que des divisions politiques existeront entre les pays — et elles ne sont probablement pas à la veille de disparaître entièrement — la conception économique d'un unique marché mondial, ne connaissant plus de barrières de douanes, ne se réalisera pas. Elle continuera à être souhaitée par ceux qui se trouveront le mieux outillés pour en tirer profit; mais elle sera combattue avec énergie par tous les pays qui en souffriraient personnellement. Et il faudra, par conséquent, préparer laborieusement des tarifs complexes et négocier péniblement des traités de commerce ou des unions douanières en vue de favoriser la production nationale.

Il ne faut pas oublier non plus qu'à côté des services publics d'État, il y a ceux des municipalités de grandes villes qui ont vu également leur sphère d'action grandir prodigieusement depuis un siècle. L'édilité ne comprenait guère, autrefois, que la construction et l'entretien des bâtiments municipaux, des chaussées et des trottoirs, l'aménagement des places et jardins, l'éclairage public, l'organisation des égouts et l'approvisionnement d'eau. Chacun de ces éléments a pris une importance croissante avec les énormes agglomérations urbaines que nous connaissons aujourd'hui et dont plusieurs atteignent le chiffre de cnq millions d'âmes. De plus, des soins nouveaux incombent aux administrations municipales par suite de l'activité des relations et des moyens modernes de les desservir. La question des transports en commun, qui occupe aujourd'hui une si large place dans les affaires municipales urbaines, répond à une préoccupation toute récente ; les distributions de gaz et d'électricité ne remontent pas au delà d'une soixantaine d'années. Une foule de besoins auxquels il était satisfait autrefois, plus ou moins heureusement d'ailleurs, par des particuliers peuvent l'être aujourd'hui, plus économiquement, par des organismes collectifs et comme ces organismes collectifs ne peuvent pas s'établir sans emprunter la voie publique, leur création et leur exploitation

ne peuvent pas se passer du concours de la municipalité. Ainsi, des affaires privées passent à l'état d'affaires municipales au fur et à mesure que les agglomérations augmentent et que des applications scientifiques viennent améliorer notre bien-être matériel et compliquer notre vie.

Il y a donc une répercussion naturelle et nécessaire de l'évolution de la vie moderne sur le développement des services publics et sur l'augmentation du nombre des fonctionnaires qui en est la conséquence. Mais, en France, en particulier, ce mouvement a été exagéré par des circonstances spéciales sur lesquelles nous n'avons pas à insister. Nous les rappelons seulement parce que les Français, et surtout les Français lecteurs habituels de la *Science sociale,* fortement frappés des inconvénients majeurs du fonctionnarisme, sachant que des abus positifs sont nés de notre goût exagéré pour les fonctions publiques et du zèle intéressé que mettent à le servir ceux qui briguent des mandats électifs, sont portés à penser que tout est artificiel dans l'accroissement du nombre des employés de toute sorte. En réalité, une distinction très nette existe entre le besoin réel dont il faut tenir compte et l'abus qu'il faut combattre énergiquement. Si, chez nous, l'État s'est beaucoup trop souvent chargé de soins que l'initiative privée aurait assurés mieux que lui ; s'il a imposé des contraintes là où la liberté aurait produit de meilleurs résultats, il n'en est pas moins vrai que sa tâche augmente normalement et qu'il a nécessairement aujourd'hui plus à faire qu'autrefois.

Or, il se produit un fait inquiétant dans notre pays, c'est que l'élite se trouve de plus en plus éloignée des fonctions publiques. Sans doute, il y a lieu de se féliciter que les énergies se dirigent davantage vers les travaux fondamentaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; mais il est fâcheux cependant que les affaires publiques soient trop souvent aux mains d'incapables. Quelle est l'étendue et la cause de ce phénomène ? Comment influe-t-il sur la marche de l'État et sur les particuliers eux-mêmes ? C'est ce que nous voudrions examiner brièvement.

II. — L'ÉLITE HORS DU POUVOIR.

La médiocrité de nos législateurs est si universellement reconnue qu'eux-mêmes sentent la nécessité de recourir à un mode de recrutement qui donne de meilleurs résultats. Le succès obtenu dans le pays par les projets de représentation proportionnelle tient précisément au besoin généralement éprouvé de composer le Parlement avec des éléments moins inférieurs. Très peu de personnes, parmi les partisans très nombreux de la R. P., savent exactement comment fonctionnera le quotient électoral et très peu en ont cure, mais tous veulent briser l'outil qui donne tant de mauvais produits; ils sont bien plus contre le mode actuel de scrutin que pour la R. P. Les députés et les sénateurs, habitués à tout considérer sous l'angle de la politique de parti, se divisent en général sur cette question d'après l'influence favorable ou défavorable que la réforme électorale pourrait avoir sur l'élection des socialistes, radicaux, conservateurs, etc... Le pays, je le crois, est beaucoup plus détaché de ces divisions artificielles; il veut simplement changer parce qu'il se rend compte que ses élus sont trop médiocres.

Ce n'est pas assez dire que beaucoup n'ont pas de compétence spéciale; que leur préparation générale aux affaires est nulle ou tout à fait insuffisante; que leurs décisions sont dictées par des considérations de second ordre, souvent même par de simples rancunes ou d'absurdes préjugés. Tout cela est malheureusement vrai dans une foule de cas, mais il y a plus et la tradition même d'un travail parlementaire consciencieux disparaît complètement. L'incohérence législative tend à devenir une règle. Parmi les plus importantes des lois récentes, il en est qui sont de véritables monuments d'imprévoyance, de légèreté et de contradiction. La loi sur les Retraites ouvrières et paysannes est célèbre à cet égard. Elle date du 5 avril 1910 et a subi déjà des retouches dans son texte, sans parler des variations d'interprétation auxquelles son application a donné

lieu[1]. Bien plus, une incertitude grave a plané, dès le début, sur le principe même de l'obligation qu'elle contient et, bien que la Cour de cassation ait établi très nettement la portée de l'article 23 et laissé ainsi à l'assuré obligatoire la responsabilité de l'attitude qu'il croit devoir adopter, aucune sanction n'est appliquée à ceux qui refusent de se soumettre. Aucune sanction n'est appliquée non plus, d'ordinaire, aux parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, aux chefs de famille qui négligent, à la campagne, de faire les déclarations prescrites et d'observer les règlements en vigueur en cas de maladies contagieuses, etc...

Cette inobservation des prescriptions législatives tient en partie à la mollesse des fonctionnaires, en partie au fait qu'un électeur influent s'attend, soit à ne pas être poursuivi en cas d'infraction, soit à voir sa peine remise; mais elle a une autre cause plus grave et dont la responsabilité retombe entièrement sur le législateur, c'est que la loi est trop mal faite pour pouvoir être appliquée.

Lorsque la même loi renferme deux articles contradictoires, ou lorsqu'une loi nouvelle établit une prescription contradictoire d'une prescription existante, il est fatal qu'un des textes soit violé. Quand une loi de protection de la marine marchande, par exemple, prévoit un certain taux d'allocation pour les navires de commerce d'après leur tonnage, puis fixe une limite aux crédits à dépenser et une limite au tonnage à construire, sans se préoccuper si le rapport entre ces deux limites correspond au taux établi, on aboutit forcément à une faillite légis-

1. La loi du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrières a été déjà modifiée par les lois suivantes :

Loi du 27 février 1912;
Loi du 11 juillet 1912;
Loi du 27 décembre 1912.

D'autre part, la Chambre des députés a adopté, le 29 juillet 1913, un projet de loi modifiant profondément la loi actuelle. Un autre projet de loi est soumis à l'examen de la Chambre. Nous ne parlons pas des innombrables propositions de loi déposées sur cette question.

Le décret du 25 mars 1911 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 5 avril 1910 a été modifié par le Décret du 6 août 1912, par le décret du 5 juin 1913 et par celui du 26 juillet 1913.

lative, non sans dommage pour l'industrie soumise à ce régime incohérent[1]. Les lois d'affaires offrent d'autres exemples de ces manques de concordance et de prévoyance. Quand, ainsi que cela est arrivé plusieurs fois au cours de ces dernières années, le principe de non-rétroactivité des lois est violé ouvertement, on se demande ce que devient l'article 2 du Code civil : « La Loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif. » Quand une contrainte est édictée sans tenir aucun compte du milieu dans lequel elle devra s'appliquer; lorsque, par exemple, la loi du 5 avril 1910 a voulu contraindre à une forme, pour eux inusitée, de la prévoyance des ouvriers ruraux passés maîtres en fait d'épargne et capables de se refuser le nécessaire pour acquérir le lopin de terre dont ils ont envie, il était clair qu'elle échouerait auprès d'eux, bien qu'elle fût apppelée à rendre service à beaucoup d'ouvriers placés dans une situation différente

L'incohérence législative peut trouver des excuses dans les profondes divisions que causent certains sujets au sein du Parlement et dans l'ardeur des passions contraires. Les textes nés de compromis ou rédigés hâtivement en pleine lutte portent forcément la trace de cette origine hybride ou tumultueuse. Mais la même incohérence se rencontre dans des lois sur le principe desquelles tout le monde est d'accord. Voici, par exemple, la législation sur les habitations à bon marché. Le journal *Le Temps* relevait récemment en ces termes[2] l'absence complète de méthode qui en a marqué les différents stades :

« Une première loi intervient, le 30 novembre 1894. Elle est suivie d'un règlement d'administration publique, en date du 21 septembre 1895. Voilà la base du régime. Une circulaire ministérielle, du 28 octobre 1895, expliqua l'innovation, commenta les textes, traça aux administrations intéressées leurs

1. — La loi du 7 avril 1912 avait prévu la construction de 600.000 tonneaux de navires et ouvert un crédit de 150 millions de francs pour leur exploitation, alors que, d'après le taux fixé par ses articles 2 et 3, ce crédit aurait dû être de 238.700.000 francs (Rapport Millerand au Ministère du commerce du 4 mai 1914) — Commission extraparlementaire de la Marine marchande.

2. Septembre 1913.

devoirs. Jusque-là, rien de plus simple. Mais le 12 avril 1907, une nouvelle loi est rendue, loi « modifiant et complétant (ce sont ses propres expressions) la loi du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché ». La « modifiant »? soit! Mais dans quelle mesure? Et la complétant »? C'est parfait, mais sur quels points? Or, le 23 décembre 1912, une autre loi survient, « modifiant et complétant la loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché ». L'enchevêtrement des dispositions devient des plus curieux. Car par des articles insérés tout bonnement dans les lois de finances, celles du 26 décembre 1908 et du 13 juillet 1911, la loi du 12 avril 1906 s'est vue, d'autre part, déjà modifiée, et de plus, le 10 avril 1908, une loi des plus importantes fut votée, loi « relative à la petite propriété et aux maisons à bon marché ».

Ce n'est pas tout.

« Non seulement la loi du 10 avril 1908 a été, à différentes reprises, retouchée, tantôt par voie de textes insérés dans la loi de finances (article 116 de la loi de finances du 8 avril 1910), tantôt par des lois spéciales (26 février 1912, 23 décembre 1912, 21 mars 1913, mais, en outre, la loi du 23 décembre 1912 a été, elle aussi, amendée sans effort de coordination quelconque. »

Pour que les lois fussent applicables, il faudrait les préparer avec un soin minutieux, n'établir de contraintes qu'en s'entourant de mille précautions et s'assurer de leur harmonie avant de les promulguer. Les législateurs ne devraient jamais oublier que si une constitution leur donne le droit de tout faire, la force des choses ne leur permet d'user de ce pouvoir illimité que dans des limites étroitement déterminées. Malheureusement, la plupart des parlementaires français sont persuadés, au contraire, que tout leur est possible et c'est là une des marques les plus caractéristiques de leur médiocrité. Il faut, ou bien n'avoir jamais réfléchi, ou bien n'avoir jamais dirigé rien ni personne, pour s'imaginer qu'une autorité, même absolue en théorie, comporte le pouvoir de faire ce qu'on veut. Des enfants mis tout à coup au gouvernement d'une famille ou d'une maison pourraient avoir une pareille illusion; elle ne s'explique chez les parlementaires que par une incompétence et une inexpérience profondes. Le plus grave, c'est que, chez beaucoup d'entre eux, cette illusion est un principe, une foi. Ils croient à une sorte de démocratie de droit divin qui confère une vertu

supérieure et dominante à la volonté générale du peuple et ils considèrent que cette volonté trouve en eux-mêmes son expression adéquate. Nulle objection tirée de faits concrets ne saurait entamer une conviction aussi absolue. Il faut reconnaître aussi qu'un pareil état d'esprit est très confortable, parce qu'il dispense de ce gros effort qu'est l'étude des conditions d'application d'une loi. Une légende raconte qu'un tsar russe ayant tracé au hasard, de son doigt souverain, une ligne de chemin de fer sur la carte qui lui était soumise, les ingénieurs se mirent en devoir de suivre ce tracé en dépit de tous les obstacles. C'est ainsi que nos autocrates collectifs entendent leur rôle de souverain et leur sans-gêne égale celui de ce tsar de fantaisie.

On peut s'étonner que le pays supporte ce sans-gêne; mais le fait s'explique par le très long crédit dont jouit toujours un parti politique au pouvoir. Le mouvement qui l'y porte est puissant et élémentaire; il ne tient pas compte des fautes de détail. De là les trésors d'indulgence dont profitent ses représentants. Il semble que tout leur soit permis et, en effet, tout leur est permis pendant un certain temps; mais leur actes entraînent cependant des responsabilités. Elles sont éloignées, mais réelles. Le besoin universellement ressenti d'une réforme électorale en est la preuve.

Cette réforme donnera-t-elle le résultat nécessaire? Permettra-t-elle à une élite de se consacrer au travail législatif? C'est improbable, sinon impossible. On peut seulement espérer une légère amélioration de la situation existante, un certain relèvement de niveau dans le recrutement des élus. Mais, laissés à leurs propres forces, ces élus, même supposés d'un degré un peu moins inférieur, seraient dans l'impossibilité de réformer sérieusement le travail parlementaire. Il faut qu'une poussée vienne de l'extérieur pour changer des habitudes invétérées. C'est pour obéir aux indications de leurs électeurs que les députés proposent actuellement des lois à tort et à travers et les votent sans les discuter ou en se disputant à leur occasion sur les préjugés qui les divisent. Mais ces indications sporadiques d'électeurs sans mandat et souvent sans valeur, ne sont pas

l'expression de l'opinion publique. Des intérêts collectifs normalement organisés, intérêts professionnels, intérêts régionaux, intérêts intellectuels, moraux, religieux, donneraient un ensemble d'expressions desquelles l'intérêt général aurait plus de chance de se dégager et il est certain que les élus du suffrage universel suivraient très docilement les indications de ces groupements organisés comme ils suivent aujourd'hui celles d'individualités isolées ou de groupements inorganiques. Nous aurons à revenir sur ce point. Nous le signalons, dès à présent, pour laisser percer une lueur d'espérance au milieu des tristes constatations que nous fournit la vie politique de notre pays en elle-même. Il est bon de se rappeler que si le salut n'est pas dans une transformation directe du Parlement par sa propre vertu, il peut se trouver dans une organisation active et libre des citoyens agissant d'une façon indirecte mais puissante sur les pouvoirs publics.

Mais il est grand temps d'aviser, car les nombreuses malfaçons introduites dans la besogne législative, les retouches incessantes qu'elles nécessitent, le triomphe des résistances passives ou actives opposées à des dispositions mal conçues ont amené ce résultat que la loi a perdu son autorité et son prestige. Tout le monde sait aujourd'hui qu'une loi peut être violée impunément, parce que tout le monde connaît des cas où la loi a été violée. Il est vrai qu'elle a été souvent violée parce qu'elle était inapplicable, mais cette distinction ne peut pas être faite avec un discernement suffisant par la masse. La masse retient seulement qu'on viole la loi. De plus, comme elle est simpliste et que le pouvoir exécutif a souvent évité, par prudence ou par mollesse, d'appliquer des lois très applicables, elle pense qu'on viole la loi quand on se fait craindre. Cet état d'esprit est proprement anarchiste. Il existe à un haut degré dans des milieux qui se croient très peu révolutionnaires. Il offre un danger extrêmement grave et la responsabilité en retombe pleinement sur ceux qui ont fait de la loi un tel abus qu'ils l'ont discréditée.

Le discrédit de la loi suffirait à mettre dans la plus fâcheuse des postures le pouvoir exécutif chargé d'en assurer le respect.

D'autres causes s'ajoutent encore à celle-là pour rendre sa tâche difficile, et la principale, c'est que le concours de l'élite ne lui est pas assuré. On sait combien les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, sans parler des officiers de l'armée, ont été et sont parfois encore inquiétés pour leurs opinions personnelles. Les uns se sont éloignés d'une carrière qui n'assurait pas leur indépendance; d'autres ont courbé la tête, se sentant humiliés et diminués; d'autres enfin se sont réjouis et ont profité de l'occasion pour favoriser leur avancement. Il va de soi que cela ne constitue pas un heureux procédé de sélection et que la valeur du personnel n'a pas gagné à cette opération. Elle avait été entreprise sans grande visée politique et surtout pour donner satisfaction à des appétits; mais un étrange phénomène commence à se produire et déroute les prévisions. Voici, en effet, que ces fonctions publiques, que l'on voulait réserver à des amis politiques, sont délaissées par eux. Les candidats se font de plus en plus rares aux concours administratifs; on cite même un Ministère qui, ayant besoin de rédacteurs, n'a pas trouvé un nombre de candidats égal à celui des places à donner. Le même phénomène se présente avec une intensité plus ou moins grande dans les diverses écoles militaires. C'est que les milieux dans lesquels se recrutaient traditionnellement les fonctionnaires et les officiers français, ne trouvant plus dans les emplois publics la sécurité dont ils jouissaient et le prestige qui s'y attachait autrefois, ont détourné leurs enfants des carrières publiques — à leur grand profit — et que les milieux nouveaux qui pourraient être attirés vers elles, en jugent les avantages matériels trop minces, surtout depuis que la cherté croissante de la vie rend les traitements qui y sont attachés moins désirables encore.

Une marque certaine du changement qui s'est produit dans le recrutement des fonctions publiques est l'agitation qui s'organise autour des syndicats et associations de fonctionnaires. Quelles que soient les formes que revêtent ces groupements, leur but avéré est de défendre les intérêts généraux de leurs membres, et ils le font à peu près comme des syndicats profes-

sionnels sérieusement organisés, en s'attachant à fixer, par une sorte de convention collective, les conditions d'emploi de ceux qui les composent. Les fonctionnaires qui ont servi les différents régimes de gouvernement qui se sont succédé en France pendant le siècle dernier, avaient une autre conception de leur situation. Ils ne se considéraient pas comme de simples employés, attachés à une certaine besogne pour laquelle on les rémunérait; mais comme des mandataires investis par la confiance du Roi, de l'Empereur ou de la Nation (parfois successivement des trois) d'une dignité et d'une fonction. Sans doute ils recevaient un traitement en retour des soins qu'ils donnaient aux affaires publiques; mais ce traitement n'était pas un salaire, le paiement d'un travail ; c'était plutôt une indemnité. Ainsi s'explique que des magistrats, par exemple, fussent très peu payés, malgré le rang qu'ils occupaient dans la hiérarchie. Il n'y avait pas nécessairement proportion entre le taux du traitement et la qualité des services rendus. Aujourd'hui, la tendance très nette des syndicats de fonctionnaires est de traiter la fonction publique non plus comme un mandat, mais comme un contrat de louage de services. Le fonctionnaire ne veut plus être le représentant de l'État, son homme de confiance ; il veut être son employé, son ouvrier, travailler au plus juste suivant le salaire reçu, discuter ses conditions d'embauchage comme un maçon, un mineur ou un ajusteur. Au début de ce mouvement il y avait quelque chose d'étrange et d'illogique dans l'attitude des fonctionnaires qui réclamaient la modification de leur contrat de travail après avoir souhaité si vivement d'être admis à le souscrire. En effet, les fonctionnaires se plaignaient et les fonctions publiques étaient assiégées par les candidats. Aujourd'hui, les plaintes des fonctionnaires ont trouvé un écho dans la nation et, en attendant que les fonctionnaires fassent grève — ce qui n'a encore eu lieu, grâce à Dieu, que dans le service des postes — il y a une sorte de grève de candidats.

Dans ces conditions, il n'est pas facile de prévoir comment l'élite pourrait prendre une participation sérieuse aux affaires publiques. Elle est éloignée du Parlement par la volonté même

de la masse des électeurs. Elle s'est éloignée des fonctions publiques, et les candidats aux concours actuels manquent à la fois de quantité et de qualité. Le gouvernement des intérêts généraux se trouve, par suite, souvent abandonné à des personnalités de second ordre. Et pourtant, nous avons reconnu que, par la force des choses, les services publics prenaient dans nos sociétés modernes une influence toujours grandissante. Il y a là un problème inquiétant. Fort heureusement, en dépit des apparences contraires, il appartient à l'élite de le résoudre.

III. — L'INFLUENCE INDIRECTE DE L'ÉLITE.

Le public éloigné des « hautes sphères gouvernementales » s'imagine parfois que les hommes au pouvoir sont maîtres d'agir à leur guise et plus d'un mince bourgeois, lisant son journal sous sa tonnelle ou au coin de sa cheminée, croit fermement que, « s'il était le gouvernement », il résoudrait sans délai tel ou tel problème qui l'intéresse. Ceux qui ont une expérience, même fragmentaire et indirecte, des affaires publiques savent qu'il en est tout autrement. On n'arrive au pouvoir et on ne s'y maintient qu'en obéissant aux injonctions d'un parti puissant. L'habileté de la plupart des Ministres consiste principalement à savoir d'avance où sera la majorité sur une question donnée, à éviter les solutions qui l'aliéneraient, à présenter habilement celles qui la raffermissent. Les plus marquants, ceux qui ont une idée personnelle, emploient le crédit que leur ont valu ces manœuvres, à poursuivre la réalisation de cette idée ; mais fatalement, ils diminuent leur crédit en en faisant cet usage ; ils sont souvent un danger pour le cabinet dont ils font partie et, par suite, on les redoute et on tâche de les éloigner ou de les museler.

Il est permis de se demander si c'est là un désordre ou un phénomène normal. Lorsqu'on se reporte aux époques de notre histoire où le régime parlementaire n'existait pas, où la représentation nationale ne participait pas officiellement au Gouver-

nement, il ne semble pas non plus que les grands ministres eux-mêmes aient été parfaitement maîtres de leurs actions. La nécessité de se maintenir dans la faveur royale pour conserver le pouvoir obligeait Colbert à négliger, parfois à abandonner les grands desseins qu'il avait conçus et commencé de réaliser en vue du développement économique du Royaume. Avec un profond sentiment d'amertume il voyait les ressources créées par lui pour servir à des dépenses productives se dissiper en vaines magnificences. Et pourtant il servait un souverain attaché de la façon la plus rare à sa fonction royale, travaillant chaque jour avec ses ministres et les écoutant. Ce n'était pas tout, au surplus, d'avoir gagné le Roi. Un ministre en faveur, alors même qu'il s'appelait Richelieu ou Mazarin, avait à redouter les cabales des grands seigneurs, l'opposition de Messieurs du Parlement, les mouvements populaires. Alors comme aujourd'hui, comme de tout temps, l'homme d'État véritable était celui qui, ayant discerné avec netteté la direction des réformes à opérer et la mesure dans laquelle elles étaient possibles, unissait une volonté très ferme à l'art de s'attirer des concours utiles et de paralyser de quelque manière les influences contraires. Il s'agissait donc d'appliquer sa volonté et son art à la besogne nécessitée par les circonstances, par suite, de se plier sans cesse à ces circonstances changeantes, d'être docile à leurs indications. A coup sûr, cela n'excluait pas, bien au contraire, une certaine unité d'action ; mais cette unité d'action nous apparaît, grâce au recul du temps, avec une netteté beaucoup plus grande qu'aux contemporains, y compris les hommes d'État aux-mêmes. De plus, à supposer même que Richelieu se soit, dès son arrivée aux affaires, donné pour tâche précise d'abaisser la Maison d'Autriche, de contenir les huguenots et de détruire ce qui restait d'influences féodales, comme il semble quand on lit un manuel d'histoire, encore est-il que c'étaient là trois nécessités du moment et que le grand Cardinal s'est fait un nom dans l'histoire pour les avoir discernées clairement et s'être vigoureusement et habilement employé à y répondre.

L'histoire de Napoléon Ier met en relief, d'une façon mer-

veilleuse, la puissance inouïe d'un homme de génie qui accomplit les actes réclamés par l'intérêt général de la nation et son impuissance fondamentale lorsqu'il croit pouvoir mettre sa volonté en travers d'une volonté générale pourtant privée de toute expression.

A plus forte raison, les hommes d'État célèbres qui n'avaient pas le génie de Napoléon et qui ont eu à compter avec une opinion publique organisée, ont dû leur succès à leur clairvoyance et à leur habileté. Leur ferme vouloir n'a abouti à de grands résultats que parce qu'ils le mettaient au service d'un intérêt général qu'ils discernaient. Il n'était fécond que par sa concordance avec cet intérêt général. Bismarck a été un grand ministre parce qu'ayant mesuré la puissance et la profondeur des sentiments, des traditions et des intérêts économiques qui poussaient l'Allemagne vers l'unité, il s'est rendu compte que la Prusse pouvait être l'instrument de cette unité et qu'il a fait le nécessaire pour lui faire jouer ce rôle. Disraëli a laissé un nom parce qu'il a personnifié en lui l'évolution politique de l'ère victorienne, à un moment où le libéralisme de la Grande-Bretagne vis-à-vis de ses colonies ne suffisait plus à lui assurer la domination économique. Gladstone, son illustre adversaire, moins perspicace, semble-t-il, en ce qui concerne les nécessités de la politique étrangère et coloniale, a pu être salué de l'épithète de « Grand old man » parce que la noblesse de ses conceptions correspondait à ce qu'il y a de plus élevé dans l'éducation anglo-saxonne. Profondément confiant dans les forces traditionnelles de sa patrie, sachant quel puissant effort on pouvait attendre d'elle, il n'a jamais hésité à poser des problèmes propres à scandaliser ceux qui pratiquent la politique de l'autruche, et si l'expérience a montré que plusieurs étaient prématurés, du moins faut-il reconnaître que leur solution, pour avoir été retardée, ne s'en impose pas moins. Chacun de ces deux hommes d'État avait en somme la claire vue de certains nécessités. Le premier excellait à donner une satisfaction immédiate à celles que l'opinion publique apercevait elle-même ; le second s'attaquait plus volontiers à des problèmes moins urgents aux yeux de la masse, mais il les lui

signalait de telle manière que, même lorsqu'elle rejetait la solution proposée par lui, elle n'oubliait plus l'importance de la question posée. Ainsi, une sorte de collaboration s'établissait entre celui qui réclamait les réformes et celui qui les opérait. Mais cette collaboration correspondait exactement aux deux tendances si nettement accusées dans la race anglo-saxonne, l'esprit de progrès matériel et moral et le sens des réalisations pratiques qui relient le passé à l'avenir sans détruire ce qui peut être conservé,

Ces deux tendances ne demeurent pas, d'ailleurs, à l'état latent en Angleterre; elles se manifestent par des organisations vivantes, actives, forçant l'attention des gouvernants. Les innombrables sociétés qui poursuivent d'une façon désintéressée des fins d'intérêt supérieur, celles qui se proposent un but intéressé d'ordre collectif, guident réellement l'action des pouvoirs publics, préparent et simplifient leur tâche. Les ligues contre l'alcoolisme, les associations morales et religieuses, les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, les unions d'agriculteurs ou de commerçants épuisent souvent dans de longues discussions les sujets que leur initiative impose à l'attention du Parlement. Il n'est pas possible de nier que le Cobden Club, par exemple, qui n'était pas une organisation proprement politique, ait exercé sur la politique économique de l'Angleterre une influence considérable. Aujourd'hui, les *trade-unions* qui, pendant longtemps se sont tenues avec un soin jaloux éloignées de l'action politique, commencent à intervenir d'une façon directe dans les élections et dans le travail parlementaire. Ce n'est pas la politique qui les a créées ; elles ne lui doivent ni la hauteur morale qui caractérisait leurs premiers leaders, ni l'esprit de discipline qui a assuré la puissance de leur action, ni les intelligents sacrifices qu'elles consentent pour se faire de bonnes finances ; elles sont nées et elles ont grandi sans appui extérieur, puisant leur force en elles-mêmes. Mais un jour est venu où, conscientes du degré de cette, force, elles ont jugé qu'elles pouvaient utilement l'employer non pas seulement à régler les rapports volontaires qui naissent du contrat de travail entre les

6

ouvriers et les patrons, mais aussi à influer sur les rapports obligés qui unissent les citoyens à l'État. Le phénomène est proprement inverse de celui que nous observons en Allemagne, ou en France. En Allemagne, les associations ouvrières n'ont pas réussi à grouper les membres d'une même profession ; il a fallu des groupements distincts pour les sozialdémocrates, pour les chrétiens, même pour des confessions chrétiennes déterminées et il apparaît clairement que les similitudes d'opinions politiques ou de croyances religieuses — assez ordinairement liées, d'ailleurs, les unes aux autres — sont un des grands leviers de l'action syndicale allemande. Si les sozialdémocrates ne prenaient pas leur point d'appui sur la politique, le nombre des membres des syndicats inféodés au parti diminuerait dans une large mesure. En France, l'agitation syndicale tombe de plus en plus dans l'agitation politique depuis que le mot d'ordre de l'action se prend à la Confédération Générale du Travail. Les syndicats allemands et français se servent donc de la politique comme d'un élément indispensable de leur action. Les syndicats anglais ont prouvé par une longue expérience qu'ils pouvaient prendre naissance et prospérer sans elle, mais ils estiment que la politique ne doit plus marcher désormais sans eux[1].

Ce faisant, ils donnent un exemple salutaire aux autres intérêts professionnels qui ne savent pas s'organiser ou qui sont organisés d'une façon trop élémentaire pour être respectés par les pouvoirs publics. Il est tout à fait normal, en effet, que les représentants de l'agriculture, des diverses industries, du commerce, ceux qui tiennent en mains la vie matérielle de la nation, fassent entendre leur voix autrement qu'en déposant à certaines périodes, dans une urne, leur bulletin individuel au nom d'un candidat qu'ils ne connaissent pas ou auquel ils ne font généralement pas confiance quand ils le connaissent.

Et il convient aussi que ceux qui sont parvenus, à force de clairvoyance et de dévouement, à grouper des concours volontaires et à les organiser en vue de l'action sociale désintéressée,

1. V. dans la *Science sociale*, 2e pér., les 105e et 107e fascicules, juin et août 1913. *Les Mineurs anglais et leurs trade-unions*, par M. Pierre Galichet.

soient écoutés par ceux qui ont la tâche de pourvoir à l'intérêt général, c'est-à-dire par ceux qui gouvernent.

Il dépend, au surplus, des uns comme des autres, de ceux qui mènent les moyens d'existence et de ceux qui garantissent la vie intellectuelle et morale, de se faire écouter par les Gouvernants. Ceux-ci prêtent l'oreille avec docilité à toute manifestation de l'opinion publique. On obtient tout d'eux quand on est une force, parfois même l'apparence d'une force. Il n'y a donc pas à se demander quels changements il faudra apporter à notre constitution pour que l'élite des représentants des forces productrices et des forces intellectuelles et morales du pays participe indirectement, mais efficacement, à la conduite des intérêts généraux. Le jour où cette élite aurait accompli pleinement son devoir en organisant la représentation volontaire collective des divers intérêts qu'elle dirige, ceux, quels qu'ils soient, que les hasards de la politique porteraient au pouvoir à ce moment-là seraient des instruments dociles entre ses mains.

A coup sûr, la réunion de tous ces intérêts collectifs organisés et représentés ne donnerait pas *de plano* l'expression nette de l'intérêt général. L'élite des agriculteurs, des industriels ou des commerçants ne fournirait jamais que la formule de l'intérêt collectif de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce. Mais il est possible de dégager du rapprochement de ces intérêts collectifs une formule d'intérêt général. Cela, au contraire, est à peu près impossible quand seuls des intérêts particuliers, en conflit les uns avec les autres, trouvent leur expression.

La fonction de l'élite dans le Gouvernement n'est pas nécessairement et essentiellement de gouverner. Les pouvoirs publics peuvent être dirigés par elle sans qu'elle en assume positivement la charge, à la condition qu'elle ait su donner une expression collective puissante aux intérêts qu'elle sert. Cela suppose précisément, tout d'abord, que l'élite remplisse supérieurement sa fonction dans la direction du travail et dans la direction sociale désintéressée. Et quand cette condition est remplie, on peut presque dire que le reste vient par surcroît, non sans peine

assurément, mais d'une façon certaine, ainsi qu'il arrive aux trade-unions anglaises qui commencent à jouer, aujourd'hui, un rôle politique parce qu'elles ont constitué la représentation collective organique de la masse, ou plutôt de l'élite ouvrière anglaise.

Au fond, ceux qui mènent réellement la vie privée finissent toujours, et assez promptement, par mener la vie publique. Les grands intérêts d'une nation peuvent bien affecter des formes diverses suivant le point de vue d'où on les considère, mais ces divers aspects n'empêchent pas leur unité de nature. Il n'y a pas de réelle et fondamentale opposition entre ce qui est souhaitable pour les particuliers et ce qui est souhaitable pour la nation, de telle sorte que ceux qui s'élèvent à la direction des intérêts privés collectifs sont mieux placés pour distinguer clairement, organiser et satisfaire l'intérêt général. Mais si l'élite vient à faire défaut, ou si elle est insuffisante, l'intérêt général n'apparaît plus que comme une sorte de mythe irréel à ceux qui demeurent plongés dans les bas-fonds de nos luttes politiques. Ils voient clairement, au contraire, les appétits qui les menaçent ou les servent. Tout naturellement, ils abandonnent l'intérêt général aux « rêveurs » et tentent de donner satisfaction aux appétits. Il n'y aurait pas de fin si l'intérêt général n'était pas une réalité qui a ses exigences et si les appétits n'étaient pas insatiables. Un beau jour, en présence d'une manifestation claire de l'intérêt général, par exemple, en face d'un danger imminent de la patrie, le pays impose une direction nouvelle à la politique sans se préoccuper des appétits qu'il froisse. Alors des revirements, des crises se produisent, mais le problème n'est pas résolu par ces interventions éloignées, partielles et généralement excessives. Lorsqu'elles se produisent sous forme de révolution, elles présentent même ce fâcheux caractère qu'elles jettent dans la nation de nouvelles semences d'antagonisme en faisant expier les violences et les injustices passées par des violences et des injustices nouvelles. Lorsqu'elles demeurent légales et pacifiques, elles n'en sont pas pour cela fécondes. Remplacer des incapables par d'autres incapables ne constitue pas une solution. Renverser

ceux qu'une opinion publique organisée n'a ni soutenus ni guidés ne suffit pas pour soutenir et pour guider ceux qu'on leur substitue.

L'élite d'une nation est seule susceptible d'accomplir l'œuvre indispensable en fournissant à la vie publique sa base solide dans une sérieuse organisation des intérêts privés collectifs. Elle ne tarde jamais à le faire quand elle est à la hauteur de sa tâche dans la direction du travail et dans la direction sociale désintéressée. On le voit bien, par exemple, aux États-Unis où, pendant une courte période, actuellement en voie de disparaître, les affaires publiques ont été abandonnées aux politiciens les plus inférieurs. C'était le temps où la besogne urgente de la mise en valeur des forces productives, le maintien et le développement des forces morales absorbaient entièrement les énergies disponibles. Encore, les comités de vigilance constitués par les bons citoyens dans les contrées nouvellement ouvertes à la colonisation assuraient-ils, dès cette époque, un minimum d'ordre public. Aujourd'hui, un mouvement né et organisé principalement dans les universités, c'est-à-dire parmi des hommes moins dominés par les nécessités pressantes de l'existence matérielle, mais fournissant aussi un recrutement de choix à la conduite des affaires, tend à assainir la vie publique par une intervention, directe ou indirecte, mais constante et énergique de l'élite. C'est la plus heureuse garantie de réforme pour la politique des États-Unis.

L'essentiel est donc, en somme, pour assurer la bonne marche des affaires publiques, d'organiser efficacement et puissamment les intérêts collectifs qui naissent de la vie privée. L'élite qui réussit à cela ne manque pas de faire sentir son action sur le gouvernement du pays et cette action ne court pas risque de froisser, de méconnaître ou de sacrifier volontairement les intérêts d'une classe lorsque chaque classe de citoyens est capable de fournir une élite. Sans doute, c'est là un résultat difficile à atteindre. Cependant, il faut reconnaître que toute constitution politique faisant une place à la représentation nationale suppose qu'il est atteint. Les collectivités, en effet, ne peuvent être repré-

sentées dans leurs intérêts généraux que par une élite, parce que, seule, l'élite s'élève assez haut, par l'intelligence et par le caractère, pour percevoir les intérêts généraux. La conception mathématique qui assure la représentation d'une collectivité aux individus réalisant la valeur moyenne de ses membres aboutirait à ce résultat monstrueux que ces individus ne pourraient saisir que des intérêts particuliers, fragmentaires, en conflit les uns avec les autres. On peut, à ce sujet, se livrer à de très curieuses constatations en analysant les actes de certains membres du Parlement.

Mais s'il est d'une telle importance sociale qu'une élite existe et remplisse sa fonction; si les problèmes de la vie privée et de la vie publique ne peuvent pas être résolus sans elle; si, au contraire, tous peuvent l'être avec son concours, la tâche la plus urgente, la tâche capitale est de préparer une élite, disons mieux, des élites, aux devoirs nombreux, variés et importants qui leur seront confiés. Comment s'y prendre pour cela? C'est ce que nous nous efforcerons d'étudier avec l'*Éducation de l'Élite*.

Paul DE ROUSIERS.

L'Administrateur-Gérant : Joseph CALAS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LE
MONTAGNARD AUVERGNAT

PAR

Paul ROUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Février 1914

SOMMAIRE

LE

MONTAGNARD AUVERGNAT

I

LE LIEU ET LA DÉTERMINATION DU TRAVAIL

Le lieu sur lequel ont porté nos observations s'étend, sur les Monts d'Auvergne, du massif du Mont-Dore, au nord, au massif du Cantal, au sud. Il est compris entre les localités suivantes : Besse, le Mont-Dore, Latour-d'Auvergne, Riom-ès-Montagnes, Allanche, Ardes. Ce territoire est à cheval sur les limites du Puy-de-Dôme et du Cantal[1].

C'est une région de hauts plateaux mamelonnés, dont l'altitude moyenne varie de 1.100 à 1.300 mètres, et qui sont coupés d'assez nombreuses vallées étroites, à pentes raides et peu profondes en général. Les fermes et les villages peu nombreux sont isolés et éloignés les uns des autres : les deux chefs-lieux de canton voisins, Besse et Latour, sont distants de 30 kilomètres.

Le sous-sol, constitué par des roches cristallines (gneiss et micaschistes), est presque partout recouvert par les épanchements volcaniques du massif du Cantal ou de celui du Mont-Dore. Ces terrains éruptifs, riches en chaux et en acide phosphorique, donnent d'excellents pâturages.

Les eaux sont abondantes : partout des sources très limpides, et souvent très froides. Dans les dépressions il existe souvent

1. Observations recueillies pendant l'été et l'automne de 1912.

des marécages tourbeux qui fournissent du combustible à la population. Les sources donnent naissance aux affluents de l'Allier et de la Dordogne; mais, dans la région considérée, ces ruisseaux sont encore trop faibles pour être utilisés pour la production de force motrice.

Les saisons sont bien tranchées, mais l'été n'est pas toujours beau : il pleut souvent et les périodes froides y sont assez fréquentes. Le climat est rude et inhospitalier pendant une grande partie de l'année; les communications sont difficiles en hiver à cause de la neige et de la tourmente; les habitants doivent vivre renfermés chez eux souvent pendant de longues semaines.

La haute montagne est caractérisée par deux productions végétales : l'*herbe* presque partout et la *forêt* sur les pentes. Nous sommes en présence d'un *lieu intransformable* à cause du climat, d'une steppe de hauts plateaux qui va conditionner toute l'existence des habitants. C'est l'herbe qui influence presque exclusivement l'état social; car, seule, elle procure des moyens de subsistance; la forêt ne donne que des ressources accessoires.

La steppe intransformable impose un travail spécialisé, à savoir, l'entretien du bétail. Je ne dis pas l'art pastoral pour ne pas créer une confusion avec le travail des pasteurs des steppes asiatiques. Le travail pastoral de l'Auvergnat ne ressemble que de fort loin à celui du Tartare Khalkha[1] : il n'est pas un pur travail de simple récolte, car les nécessités de l'hivernage imposent la fauchaison et la conservation des foins; il subit par ailleurs, à un haut degré, les influences des sociétés compliquées du voisinage qui lui donnent une orientation commerciale.

Ce travail spécialisé revêt deux formes :

1° Elevage et production du fromage;

2° Estive et engraissement.

Le pâturage de steppe, exigeant un assez vaste parcours, est

1. Cf. Paul Bureau, *Les Tartares Khalkhas* (*Sc. soc.*, t. V, et Aug. Geoffroy, *Monographie des Arabes pasteurs nomades de la tribu des Larbas* (*Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. I, n° 54).

favorable au *grand atelier* et par suite à la *grande propriété, soit privée,* soit *communale.* La conservation du grand atelier nécessite, dans la plupart des cas, la *transmission intégrale* du domaine. Toutefois, les débouchés commerciaux qui s'offrent à l'élevage et au fromage, favorisent actuellement le maintien et le développement de la petite propriété.

La récolte du foin ne réclame une main-d'œuvre un peu abondante que pendant deux ou trois mois d'été. Ce fait, joint à celui de la transmission intégrale, provoque l'*émigration* qui se fait dans les petits métiers ou dans le commerce de brocantage et de colportage. Mais l'émigration de la population indigène a pour contre-partie une immigration saisonnière de travailleurs venus des confins.

Nous étudierons donc successivement le travail pastoral sous ses deux formes, élevage et estivage, puis l'émigration. Nous constaterons partout, dans le travail local, la nécessité des échanges et l'influence du commerce ; nous ne serons pas étonnés de voir l'émigration s'orienter dans le sens des aptitudes commerciales de la race et disperser dans toutes les provinces de France des Auvergnats issus de la haute montagne.

II

L'ÉLEVAGE ET LA FABRICATION DU FROMAGE

Les caractéristiques du travail. — Une des formes de l'utilisation de l'herbe consiste à entretenir des vaches qui pâturent pendant l'été et consomment du foin pendant l'hiver. Ces vaches donnent des veaux et du lait. Des veaux, on garde quelques-uns pour remplacer les vaches réformées, qui sont vendues ainsi que les autres veaux. Le lait sert à la nourriture de la famille, mais la plus grande partie en est convertie en fromage qui est vendu.

L'hivernage des animaux exige la fauchaison, la préparation, la rentrée et la conservation du foin. Ce travail est intermédiaire entre la simple récolte et la culture, car, s'il exige moins de prévoyance et un effort moins prolongé que les travaux d'extraction, il impose cependant un effort pénible et suppose déjà un degré avancé de prévoyance. On peut même, il me semble, l'assimiler à la culture lorsque les prés de fauche sont fumés, drainés, irrigués, épierrés, etc. ; or, c'est le cas le plus général.

La transformation du lait en fromage impose un travail de fabrication à outillage plus ou moins perfectionné et coûteux, à méthodes plus ou moins rationnelles et progressives, à personnel plus ou moins spécialisé[1].

1. L'isolement du lieu ne permet pas la vente du lait en nature et le fromage utilise au maximum les éléments nutritifs du lait : on sait que le lait renferme de la matière grasse (beurre), de la caséine (fromage) et des sels minéraux. Le fromage,

La vente des jeunes animaux et du fromage nécessite des opérations commerciales dont la psychologie n'est pas la même. Le fromage a un cours : les écarts de prix tiennent à des différences de qualité assez restreintes d'ailleurs. Les animaux n'ont pas de cours, car les variations individuelles sont infinies : la vente d'un animal est donc un duel entre l'acheteur et le vendeur ; celui-ci exalte les qualités de la bête et les fait ressortir de son mieux, il en dissimule le plus qu'il peut les défauts, tandis que l'acheteur cherche à les découvrir et à leur donner une importance exagérée.

On assiste sur un champ de foire à de vraies batailles tactiques dans lesquelles la ténacité, la ruse, le flair psychologique jouent un grand rôle : on ne traite pas avec un paysan comme avec un marchand, mais de toutes façons on se sert beaucoup des petites qualités de son esprit.

La garde des animaux au pâturage pendant l'été rappelle seule l'art pastoral.

On voit donc que le montagnard, éleveur et fromager, se livre à des travaux bien divers : art pastoral, culture, fabrication et commerce. Il n'est pas l'homme d'un seul métier ; aussi est-il *débrouillard* et *d'intelligence ouverte*, sous des dehors rudes et une apparence de sauvagerie.

L'élevage et la production du fromage peuvent se pratiquer en petits domaines ou en grands domaines, mais, dans le premier cas, le montagnard aura besoin des subventions fournies par les pâturages communaux.

LES COMMUNES DE MONTAGNE. — Avant de faire la monographie du petit propriétaire, du grand fermier, de l'émigrant, il est bon de donner une vue d'ensemble du milieu économique et démographique qui leur sert de cadre. Ces notions d'ordre statistique compléteront les données que la géographie nous a fournies sur le lieu.

fourme ou Saint-Nectaire, renferme les deux premiers éléments, les seuls ayant de la valeur, car la caséine, en se coagulant, emprisonne les globules de graisse et donne un fromage gras.

Les communes de montagne ont en général un territoire étendu, *où les cultures alimentaires tiennent une très petite place,* tandis que les forêts et surtout les pâturages couvrent presque toute la superficie du sol. Le bétail y est assez nombreux, mais beaucoup moins dense que dans la plaine, car il ne vit que des pâturages naturels où, en raison de l'altitude, la croissance de l'herbe est lente. La population disséminée en hameaux est également peu dense et a une tendance générale à décroître, surtout par l'émigration, mais aussi par la baisse de la natalité, bien que celle-ci soit restée sensiblement supérieure à celle de la plaine.

J'emprunte les chiffres qui suivent à l'enquête agricole de 1892, qui a été faite à la date du 30 novembre. Cette date explique que les chiffres relatifs au bétail ne soient pas plus élevés, car, à ce moment-là, l'hivernage est commencé et toutes les ventes de l'année sont faites. On peut évaluer au double (et peut-être au triple, dans les communes où l'industrie de l'estivage est très développée) la population animale de l'été. Il ne paraît pas probable que, depuis 1892, le nombre des bêtes à corne ait sensiblement augmenté, d'abord parce que le lieu est à peu près intransformable, ensuite à cause des épizooties et surtout des ventes nombreuses de jeunes bêtes provoquées, ces années dernières, par les hauts prix du bétail.

Les trois communes de Picherande, Besse et Compains sont situées au sud du massif du Mont-Dore.

	Picherande.	Compains.	Besse.
Superficie	4.426 hectares.	5.017 hectares.	5.006 hectares.
Cultures alimentaires	153 —	310 —	340 —
Prairies et pâturages	3.260 —	4.813 —	3.544 —
Bois et forêts	897 —	423 —	505[1] —
Landes	»	230 —	537 —
Taureaux	50	20	15
Bœufs de travail	36	30	200
Vaches	1.000	850	1.040
Bouvillons	50	275	125

1. Ces chiffres, qui datent de la confection du cadastre, sont trop faibles; ils ont été modifiés par des reboisements.

	Picherande.	Compains.	Besse.
	—	—	—
Génisses	100	280	135
Brebis	325	300	325
Communaux	1.022 hectares.	552 hectares.	1.925 hectares [1].
Faire-valoir. Nombre :	360	35	800 [2]
Fermiers	15	13	52
Population (1911)	1.304	745	1.530
—	982 (1851)	900 (vers 1890)	1.900 (1860)

Je ne veux pas allonger ce tableau en donnant la statistique des exploitations d'après leur étendue ; mais il ressort bien de l'enquête de 1892 que les petits propriétaires sont nombreux dans les trois communes limitrophes que j'ai prises comme exemples et que, dans les très petites exploitations seulement, la proportion des terres labourables est grande.

Exploitations inférieures à 1 hectare :

		Picherande.	Compains.
		—	—
Nombre		167	112
Étendue	Terres labourables	30 hectares.	80 hectares.
	Prairies, herbages	80 —	10 —

De 1 à 5 hectares :

		Picherande.	Compains.
Nombre		79	177
Étendue	Terres labourables	10 hectares.	50 hectares.
	Prairies, herbages	250 —	499 —
	Bois	10 —	124 —

On voit que, dans ces deux communes, la majorité des paysans possédait moins de 5 hectares en 1892 ; mais cette catégorie de propriétaires possède surtout des prairies de fauche donnant du foin qui est conservé pour l'hiver.

I. — LE PETIT PROPRIÉTAIRE.

LE TRAVAIL. — Le village de Brion est situé dans la commune de Compains, à 1.200 mètres d'altitude sur les hauts plateaux.

1. J'obtiens ces chiffres en retranchant de la superficie totale l'étendue des biens particuliers, car les indications portées à l'enquête de 1892 pour les biens communaux sont manifestement erronées.

2. Chiffre exagéré.

Il est bâti en demi-cercle autour d'une butte qui le protège en partie des vents du sud-ouest. Est-ce à la violence du vent qu'est due l'absence de végétation forestière ? Tout le pays est chauve; on n'aperçoit pas un arbre; les bois distants de plusieurs kilomètres se trouvent sur les flancs des vallées. Le pâturage s'étend à perte de vue : c'est bien la steppe.

M... est un notable de l'endroit. Il « tient » douze à quinze vaches et quelques porcs. On estime qu'il faut au moins huit vaches pour assurer l'indépendance d'une famille. L'hivernage d'une vache exige six à sept chars de foin de six quintaux non métriques chacun, soit environ 2.000 kilogrammes de foin. L'herbe de montagne courte mais drue est très dense et très nourrissante : ces prairies de fauche ont un rendement utile bien plus élevé qu'il n'apparaît d'abord à un œil peu exercé. Le travail important pendant l'été, à partir du 15 juillet, est donc la fauchaison : un homme peut, en général, faucher, le matin avant 9 heures, une quantité de foin égale à celle qu'il peut faner et rentrer pendant le reste de la journée, mais la rapidité du fanage et du ramassage dépend de la commodité du terrain et du nombre de femmes et d'enfants qui aident le chef de la famille. Le travail des fenaisons est bien souvent entravé par le mauvais temps : en 1912, les pluies persistantes ont prolongé les fauchaisons jusqu'à la fin de septembre et ont gâté beaucoup de foin.

Les chars, à deux roues et fort petits, ne portent guère que 300 kilogrammes; c'est une conséquence des déclivités du sol et de l'absence de chemin. La légèreté des chars en facilite le déchargement et permet d'emmagasiner dans les granges beaucoup de foin. On entre, en effet, dans la grange, avec le char qu'on fait passer sur le foin qui s'y trouve déjà et qui est ainsi fortement tassé ; on décharge le foin d'un seul coup en faisant verser le char[1]. M... exécute les travaux de la fauchaison avec

1. La grange est située au-dessus de l'étable; grâce à la déclivité du sol, on y accède facilement par une rampe appelée « montée de grange ». On peut même construire cette rampe sur un terrain plat, mais elle occupe alors beaucoup plus de place, et son établissement est plus coûteux.

les seules forces de sa famille : un de ses fils, qui fait son service militaire, a demandé une permission pour venir l'aider.

Lorsque le foin est rentré, on a un grand souci de moins; le gros labeur de l'année est passé et on sait combien de bêtes on pourra hiverner; on règle donc ses ventes d'automne en conséquence. M..., l'esprit tranquille, s'adonne alors au commerce : il « suit les foires » pour acheter des « bourrettes », c'est-à-dire de jeunes bêtes d'un an qu'il garde quelques jours chez lui et qu'il revend presque aussitôt. En septembre et octobre, les foires sont très nombreuses dans la montagne ; à Brion même il s'en tient de très importantes deux fois par mois pendant tout l'été. Les plus grosses foires ont lieu à l'arrière-saison, car les montagnards doivent réduire leurs troupeaux au nombre de têtes qu'ils peuvent hiverner, et les cultivateurs de la plaine, moins occupés en hiver par leurs cultures, achètent volontiers quelques bêtes de plus, qu'ils revendront dans le courant de l'année.

Le commerce des bourrettes pendant l'automne n'impose pas à M... de grands déplacements, puisqu'il est au centre des foires, et peut lui laisser un bénéfice appréciable. Cette année (1912), la fièvre aphteuse lui a causé un grave préjudice, car, pour ne pas contaminer son étable, il a renoncé à ses opérations commerciales.

En hiver, le travail consiste à panser les animaux et à nettoyer les étables; à moins d'impossibilité absolue, on porte chaque jour le fumier sur les prés. Ce fumier est d'ailleurs de la bouse pure, car, dans ce pays sans cultures, il ne saurait être question de mettre une litière sous les bêtes.

M... produit quelques pommes de terre et environ 1.500 kilogr. d'avoine.

On ne cultive que la quantité de seigle nécessaire pour réparer les toitures qui sont presque toutes en chaume. L'an dernier, la paille de seigle pour les toits s'est vendue jusqu'à 120 francs les 1.000 kilogr. : depuis une dizaine d'années, en effet, le seigle ne réussit guère à Brion. Voici donc une culture qui ne se maintient que grâce à un mode spécial de couverture des habita-

tions : c'est une répercussion du mode d'existence sur le travail. La toiture de chaume présente de grands dangers d'incendie : en montagne, les villages brûlent ordinairement en entier lorsque le feu éclate dans une maison; aussi les compagnies d'assurance exigent-elles des primes élevées pour les bâtiments couverts en paille, ce qui empêche beaucoup de paysans de s'assurer. Dans ces conditions, les incendies sont de véritables désastres pour la population. Les nouvelles constructions sont presque toujours couvertes en grosses ardoises ou en pierres plates que les routes permettent aujourd'hui d'aller chercher au loin[1].

Le lait est employé pour la fabrication du fromage dont nous parlerons plus loin. Les petits propriétaires font surtout le fromage de Saint-Nectaire qui, plus petit que la fourme, exige moins de lait, peut se vendre dès le lendemain de sa fabrication et à un prix plus élevé. Le petit lait est donné aux porcs, qui sont vendus comme porcelets ou nourrains; on ne fait pas ici de véritable engraissement.

La propriété. — J'ai dit que M... hivernait 12 à 15 vaches : cela représente un bien d'une valeur de 24.000 à 30.000 francs. Vingt-cinq ans auparavant, il aurait valu le double, car on estimait alors les propriétés à 4.000 francs par vache. La baisse est à peu près générale dans la montagne, nous y reviendrons à propos des grands domaines; mais remarquons dès maintenant que cette baisse atteint aussi la propriété paysanne[2].

A Picherande, où le climat est peut-être un peu moins rude qu'à Brion, où les communaux sont plus étendus et où l'industrie fromagère est peut-être plus perfectionnée, on estime que 4 ou 5 vaches suffisent à faire vivre une famille de 3 ou 4 enfants. Il en fallait devantage autrefois, mais, depuis vingt-cinq ans, le

1. En 1884, un incendie éclata à Montgreleix. Sur 66 maisons, 5 seulement échappèrent aux flammes. Le chaume a l'avantage de constituer une excellente couverture très durable, chaude en hiver, fraîche en été. La paille était d'ailleurs la seule matière que l'on pût employer avant la construction des routes. Le vent interdit l'emploi de la tuile.

2. V. *infra*, p. 65 et 81.

prix du bétail et du fromage a haussé, ce qui augmente le rendement utile des propriétés des petits paysans qui n'ont pas besoin de main-d'œuvre salariée [1]. Un petit propriétaire dont les vaches couchent à l'étable, sont bien nourries et bien soignées, peut retirer, en élève et en fromages, environ 350 francs d'une vache, chaque année. Une famille qui possède 8 ou 10 vaches peut encore se passer de domestiques et de salariés et produit plus qu'elle ne consomme : elle peut donc épargner et arrondir son domaine aux dépens des incapables. Cette commune de Picherande est en voie de prospérité, elle s'enrichit, et, à l'inverse de ce qui se passe à Besse et à Compains, la population s'accroît [2].

A propos des petits domaines familiaux, signalons un fait intéressant, à savoir que *le capital nécessaire pour faire vivre une famille est plus considérable dans la montagne que dans la plaine.* A Brion et à la Godivelle, une famille doit posséder 7 ou 8 vaches, à Picherande 4 ou 5 ; en admettant, ce qui est, je crois, conforme à la réalité, que les enfants soient un peu plus nombreux à Brion qu'à Picherande, nous pouvons prendre 6 vaches comme commune mesure du bien familial : cela représente au moins 12.000 francs. A Aulhat, dans la plaine, une famille de quatre personnes vit sur un hectare et demi, en terrain fort, ce qui représente environ 3.000 francs, soit 4.500 francs pour six personnes [3]. En ajoutant 3.000 à 4.000 francs pour l'outillage,

1. L'accroissement du rendement utile des propriétés tend bien à enrayer la baisse de la valeur du sol, provoquée par l'abstention des fermiers et par l'émigration volontaire ou forcée, mais cela ne suffit pas et la baisse s'accentue, très inégalement d'ailleurs, suivant les communes.

2. Population de Picherande :

	MAISONS.	MÉNAGES.	INDIVIDUS.
	—	—	—
1846			971
1851			982
1856			1.034
1872	256	261	1.193
1881	267	279	1.169
1891	266	275	1.141
1901	292	302	1.165
1911	291	320	1.304

3. *Science sociale,* 96e fasc., p. 19.

nous arrivons à un capital d'environ 8.000 francs. C'est qu'en plaine, le capital est exploité d'une façon intensive, au moyen d'un travail intensif. Mais cela explique aussi que, dans la montagne, l'existence soit plus difficile et que l'émigration soit souvent nécessaire, car on n'y peut guère vivre exclusivement du travail de ses bras.

Nous verrons plus loin, à propos des pâturages communaux, quelle est l'origine des propriétés privées du territoire de Brion. Remarquons seulement qu'elles sont surtout constituées par des prés de fauche et que les cultures y sont assez rares.

La transmission intégrale du domaine est d'un usage courant, pour les raisons que nous avons déjà indiquées : émigration fréquente de la plupart des enfants auxquels les conditions du travail ne permettent pas de s'employer sur place et nécessité pour une famille de posséder un certain nombre de vaches pour vivre. La propriété fragmentaire est ici dans des conditions très défavorables, car on trouve difficilement sur place des ressources complémentaires : elle n'est guère compatible qu'avec l'émigration périodique. Cependant, pour les petits biens situés à proximité des villages et qui peuvent être composés de plusieurs parcelles, la transmission de la propriété n'est intégrale que dans la mesure où cela est nécessaire pour la subsistance de l'héritier. M... était le cadet : son frère aîné a été avantagé du quart; cependant, pour raison de convenances personnelles, c'est M... qui a gardé la maison paternelle, moyennant 4.500 francs. Sa femme, qui est du village même, a reçu une dot de son père, mais n'a rien eu dans la succession de sa mère. Une sœur de M... a épousé un gendarme et a reçu de ses deux frères une soulte en argent de 12.000 francs. C'est donc parce que le bien était assez considérable pour nourrir deux familles que les deux fils ont pu se le partager, inégalement d'ailleurs, puisque l'aîné a reçu le quart disponible, à la charge de recueillir et de soigner les vieux parents[1].

1. Si la femme M. n'a rien touché dans la succession maternelle, c'est que, probablement, la dot qu'elle avait reçue de son père épuisait ses droits dans les deux successions. — On sait que, d'après le Code civil, la quotité disponible est de la

Un voisin de M... avait un bien de 25 vaches valant alors 100.000 francs, y compris la dot de sa femme, qui était de 25.000 francs. Il a écarté ses trois frères ou sœurs de la succession paternelle en leur versant 14.000 francs à chacun, soit en tout 42.000 francs : cela représente exactement leur part dans une hoirie de 75.000 francs, après qu'on en a distrait le quart.

On peut dire qu'en général les domaines ne sont pas partagés, sauf si deux frères se marient dans le même village. C'est qu'en effet, le capital improductif d'une exploitation d'élevage représenté par les étables et les granges est assez élevé, et le mode de construction des maisons et des bâtiments ne permet pas le partage en nature. Si l'un des cohéritiers se trouve avoir, par mariage, des bâtiments dans le village, cette difficulté disparaît, mais on ne peut songer à en construire de neufs.

La famille. — M... est né vers 1860. Dans sa jeunesse, il allait en Limagne, près de St-Germain-Lembron, chercher du vin qu'il rapportait dans des outres, car il n'y avait pas alors de route. Ses parents tenaient une auberge : c'était d'ailleurs, pour eux, une occupation tout à fait secondaire et qui ne devenait importante que les jours de foire. Ces jours-là, en effet, la plupart des habitants de Brion se transforment en aubergistes.

M... n'a jamais émigré; il s'est marié dans le village et il a actuellement six enfants. L'aîné, placé à l'âge de 15 ans chez un ami de son père qui faisait le commerce des chiffons et des peaux de lapin dans l'Eure-et-Loir, vient de se marier avec une jeune fille de Brion et s'est établi à son compte avec l'aide de son père : il lui fallait 5.000 à 6.000 francs. Comme il avait besoin d'un cheval, son père en a acheté un dans une foire du pays et le lui a envoyé. Ce fils semble définitivement installé au loin.

Le second fils a travaillé pendant plusieurs années chez le

moitié des biens s'il n'y a qu'un enfant, du tiers s'il y en a deux, et du quart s'il y en a plus de deux. Dans la pratique, l'héritier garde tout le bien, mais il en reçoit le quart en avantage; il vient donc en partage avec ses frères et sœurs pour les trois autres quarts, mais il leur donne leur part en argent. L'évaluation du bien doit être modérée, sinon c'est la ruine à brève échéance pour l'héritier.

même patron que son frère. Il partait en octobre et revenait en juin pour aider son père pendant la période des foins. Il fait actuellement son service militaire et suivra probablement la même voie que son frère aîné.

Une fille, après avoir échoué à ses examens d'institutrice, est entrée comme comptable, aux appointements de 50 francs par mois, chez le patron de son frère.

Un troisième fils, âgé de 17 ans, reste avec son père et gardera probablement la maison et le bien de la famille.

Une seconde fille de 14 ans prolonge ses études à l'école du village, avec l'intention d'entrer dans les postes. Enfin, il y a un sixième enfant, encore jeune.

On constate donc dans cette famille *une orientation bien nette vers le commerce* et, pour les filles, vers les petits emplois urbains : c'est une conséquence des longs loisirs de l'hiver qui permettent les études prolongées, et des conditions du travail agricole qui habituent le montagnard aux spéculations commerciales. Il en résulte que les candidats à la succession du domaine sont peu nombreux et que sa transmission intégrale en est singulièrement facilitée : les émigrants ont des situations plus avantageuses que ne l'est celle de l'héritier et la moindre soulte en argent leur est plus utile qu'une demi-douzaine de vaches et quelques hectares de prairies. *L'héritier n'est pas toujours l'aîné,* surtout dans les familles où le travail des fils n'est vraiment nécessaire qu'en été et où il y a avantage à diminuer le nombre des bouches à nourrir pendant l'hiver et à constituer de bonne heure un pécule aux enfants par l'émigration. Nous voyons que *leur établissement se fait par relations de famille et de voisinage.*

Le mode d'existence. — La maison de M... est la maison-type du pays. Sous un long toit de chaume se trouvent réunies l'habitation et l'étable au-dessus desquelles s'étend la grange où on accède par une rampe appelée « montée de grange ». La cuisine est planchéiée à cause du froid ; elle est en communication directe avec le dehors et avec l'étable. Contre le

mur du fond se trouvent deux lits clos, dans lesquels on monte au moyen d'un banc : le lit clos est une conséquence du froid. Une immense cheminée ne sert plus guère; on y a installé un petit fourneau dans lequel on brûle de la tourbe, car le pays est dépourvu de bois. M... extrait cette tourbe dans une propriété voisine dont il s'est improvisé le garde : c'est la seule rémunération qu'il reçoive du propriétaire, encore est-elle bénévole.

L'habitation n'est ni confortable ni élégante et on ne remarque pas, même chez les paysans les plus aisés, le souci d'un logement agréable et respectable. Le foyer est bien le siège de la famille, mais il ne semble pas qu'il en soit le symbole; on ne voit pas non plus que, dans l'esprit du paysan, il y ait identification entre la famille et son domaine. Le montagnard a plutôt l'amour du pays natal que le culte du foyer domestique. Un émigrant enrichi reviendra au village ou dans les environs, mais n'aura pas le désir d'améliorer le domaine familial ou de restaurer la maison paternelle. Parfois il s'installera dans une ville voisine où il aura une existence matérielle plus facile et plus agréable et d'où il pourra venir faire un tour au pays natal. Il n'y a pas là un sentiment profond de la tradition familiale, mais l'amour des souvenirs et des habitudes de jeunesse. L'homme qui revient au village n'y revient pas prendre sa place dans la famille ou à côté de la famille, mais il retourne dans un groupement de voisinage connu.

Les gens de Brion achètent leur pain au boulanger qui vient de Compains, car ils ne produisent pas assez de seigle pour leur consommation. Il en est de même dans toute la montagne pastorale : un fermier me montrait un jour son pain fait avec du seigle venu d'Allemagne. La viande est fournie par un ou deux porcs engraissés avec du petit lait et du seigle. En fait de légumes, on mange des pommes de terre dont la plus grande partie est achetée. Enfin, on consomme du fromage et du laitage. Beaucoup de familles boivent aujourd'hui du vin : dans la jeunesse de M..., il n'y en avait que deux qui se permettaient ce luxe, mais la construction de la route, en 1874, a favorisé la consommation du vin de Limagne.

Le vêtement du montagnard est simple. Le luxe de la toilette chez les jeunes filles est beaucoup moins développé que dans la plaine. Cependant il n'existe pas de costumes locaux : jadis les montagnards se distinguaient par un immense chapeau de feutre noir qui protégeait sans doute de la pluie et du soleil, mais qui offrait au vent une large prise.

L'hygiène n'est pas parfaite. Chez beaucoup d'individus, on constate les effets d'une alimentation insuffisante ou incomplète : en outre, la vie d'hiver, confinée dans une pièce mal aérée prédispose à la tuberculose, mais le rude climat aide singulièrement à la sélection naturelle par l'élimination des malades.

Les phases de l'existence. — La famille observée semble avoir résolu très heureusement et par ses propres moyens la question de l'héritage, celle des vieux parents et celle de l'établissement des enfants. Pour cela, il a fallu de l'argent qu'on s'est procuré à la fois par l'épargne sur le domaine et par le commerce accessoire du bétail. *L'épargne n'est possible que grâce aux habitudes de vie simple et sobre* qui caractérisent la population de Brion. Mais il n'en est pas de même partout : à Besse, par exemple, peut-être à cause des relations plus fréquentes avec la plaine et de la présence de villégiaturants pendant l'été, les habitudes de luxe, de toilette et de dépenses de toutes sortes sont plus développées; beaucoup de paysans qui ont acheté autrefois de la terre à un prix élevé, n'ont pu se tirer d'affaire et sont accablés de dettes; il en résulte une émigration définitive abondante vers les centres urbains, mais c'est là une émigration de déchets, d'éléments inférieurs qui peuvent cependant réussir dans les situations subordonnées.

Ces déchéances sont très souvent le résultat d'une éducation défectueuse. Pendant longtemps l'isolement a permis à l'autorité paternelle de rester forte et respectée, mais on constate aujourd'hui, surtout dans les localités qui sont en relations fréquentes avec la plaine, une *baisse très marquée de l'autorité paternelle et une insuffisance notoire de l'éducation.* Les enfants sont trop souvent gâtés par les parents qui cherchent avant tout à leur

rendre la vie facile et agréable et qui ignorent de plus en plus l'adage : « *qui bene amat, bene castigat* ». Les jeunes gens deviennent impatients de toute contrainte et incapables de toute discipline; beaucoup prennent des habitudes de paresse et de dépenses. Ils partent dans l'espoir de trouver ailleurs une existence plus large et moins pénible; ou bien le mauvais état de leurs affaires les oblige à s'expatrier. Les sentiments religieux sont aussi en décroissance, car la religion ne peut pas remplacer l'éducation familiale. La décadence de celle-ci, encore bien moins avancée que dans la plaine, est cependant assez sensible pour marquer déjà ses effets.

J'ai déjà abordé ce problème[1]; j'aurai sans doute occasion d'y revenir dans la suite. Je dois confesser que je n'en ai pas encore trouvé une explication satisfaisante. Pourquoi les parents d'aujourd'hui se montrent-ils incapables de transmettre l'éducation qu'ils ont reçue? Peut-être parce que le changement survenu dans les conditions de l'existence leur fait comprendre que l'éducation traditionnelle doit être modifiée. Mais ils ne voient pas comment et en quoi elle doit être modifiée : ils sont débordés, ahuris par toutes les nouveautés qui s'imposent à eux. Ils sont incapables de s'y adapter, ils s'en rendent compte, ne cherchent pas à lutter et abdiquent. Ils abdiquent sur toute la ligne, ne comprenant pas que, si la vie matérielle évolue parfois très rapidement, la vie morale et religieuse ne change pas, du moins dans ses principes essentiels. Ils n'osent plus imposer leur autorité et sont comme intimidés devant leurs enfants[2]. Quant à l'attitude des parents vis-à-vis des enfants en bas âge, il faut l'expliquer par ce que Marcel Prévost appelle la *paresse éducatrice* des parents : ceux-ci aiment leurs aises; or, l'éducation est une lutte ou au moins une contrainte; ils ont aussi une sen-

1. Cf. *Monographie d'une commune rurale de l'Auvergne* (*Sc. soc.*, 96e fasc., p. 27. Je renvoie le lecteur à ce que j'ai dit là de l'éducation et de l'autorité paternelle.

2. « Telle est la rapidité du progrès des connaissances qu'aux deux tiers de sa carrière, le père de famille n'est plus au niveau de ce qu'il faut savoir; ce n'est pas lui qui enseigne ses enfants, ce sont ses enfants qui refont son éducation; il représente pour eux la routine ancienne, la pratique usée, la résistance qu'il faut vaincre. » (R. de Fontenay, *Journal des Économistes*, juin 1856, p. 401, cité par Le Play, *O. E.*, 2e éd., I, p. 91.

sibilité de surface qui les fait reculer devant les réprimandes et les pleurs. Le petit nombre actuel des enfants dans les familles explique aussi que l'autorité paternelle et la discipline familiale apparaissent moins nécessaires qu'autrefois dans un foyer très peuplé. Partant de là, la crise de l'éducation serait d'autant plus grave que la natalité serait plus faible, le matérialisme de la vie plus développé, les influences extérieures plus intenses et plus nouvelles.

L'abdication morale des parents est d'autant plus funeste qu'*aucun patronage extérieur* n'en vient pallier les inconvénients. Pour s'établir, le jeune homme doit compter d'abord sur ses qualités personnelles de travail, d'énergie, de persévérance, de sobriété, d'économie, résultats directs de l'éducation familiale; il peut ensuite compter, dans une mesure variable, sur l'appui matériel de sa famille, mais ce patronage familial ne s'exercera évidemment qu'à l'égard des enfants qui auront conservé avec le foyer des relations cordiales, et il ne pourra s'exercer que si les parents, grâce aux qualités morales dont nous venons de parler, ont résolu avantageusement le problème de leur propre existence.

Cependant, le patronage extra-familial qui fait défaut dans la montagne se retrouve dans les pays d'émigration, soit auprès de patrons locaux, soit auprès d'émigrants devenus patrons. De la sorte, les jeunes gens émancipés par l'émigration trouvent un appui extérieur qui facilite leur établissement.

II. — LES PATURAGES COMMUNAUX.

On sait que le degré d'appropriation du sol est en rapport étroit avec l'intensité et la nature du travail qu'exige l'exploitation de ce sol. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup de pâturages de montagne soient restés propriété collective à l'usage des habitants. *Ces communaux fournissent aux petits propriétaires une subvention importante,* souvent même indispensable puisqu'ils leur permettent d'entretenir, pendant l'été, les ani-

maux qu'ils nourrissent pendant l'hiver avec le foin récolté dans leurs prés.

Ces pâturages collectifs nous apparaissent aujourd'hui, par suite de vicissitudes historiques qu'il n'est pas toujours facile de tirer au clair, sous deux formes : les montagnes indivises et les pâturages communaux proprement dits.

Socialement, ces deux formes de propriété ont la même origine : utilisation par les habitants du sol disponible de la manière la mieux adaptée à la nature du travail. Juridiquement, ces deux formes de propriété peuvent avoir les mêmes origines : appropriation collective de fait par une communauté d'habitants, ou concession seigneuriale avec ou sans réserves.

Comment telle de ces propriétés collectives est-elle devenue aujourd'hui une propriété privée indivise, tandis que telle autre est une propriété communale, c'est ce qu'il est souvent difficile de démêler; mais j'incline à croire que ces évolutions juridiques, très différentes dans leurs conséquences actuelles, sont dues, le plus souvent, à de simples accidents judiciaires ou administratifs, tels qu'une qualification donnée dans un acte.

D'ailleurs, des exemples pris sur le vif nous feront comprendre toute la complexité de ces questions de propriété, et pourquoi les montagnards ont occupé si souvent et si longtemps les juges et les hommes de loi d'Issoire. Nous étudierons les pâturages indivis à Brion, dans la commune de Compains, et les pâturages communaux dans la commune d'Anzat-le-Luguet, limitrophe du département du Cantal et de la Haute-Loire.

Les montagnes indivises[1]. — Très anciennement, messire Jean de Laizer, seigneur de Brion, était propriétaire de la vaste étendue de terrain connue sous le nom de montagne de Brion[2]. Par divers actes, il en concéda la jouissance à des tenanciers qui firent construire les villages de Brion-Haut et Brion-Bas et créèrent trois groupes de prés. Ces prés ont toujours été « jouis »

1. On appelle *montagne* un simple pâturage sur lequel on ne récolte pas de foin.
2. Les renseignements qui suivent sont extraits d'un rapport d'experts du 10 juillet 1866, déposé au greffe du Tribunal d'Issoire.

divisément par ceux qui les avaient créés et par leurs héritiers; ils ont toujours été considérés comme propriété particulière : des actes de 1620 et 1625, par exemple, montrent que certains propriétaires de Brion affermaient leurs prés. Sur le reste du territoire, les habitants de Brion jouissaient du droit de pacage au prorata de l'étendue de prés possédée par chacun. En réalité, à l'origine, ce droit devait être illimité, ou du moins il ne l'était que par la nécessité de nourrir les animaux pendant l'hiver. On conçoit très bien comment les choses ont dû se passer : pour attirer des habitants sur sa terre, le seigneur leur concède un droit de jouissance sur sa montagne, moyennant des redevances, mais ce droit est illusoire tant que les tenanciers n'ont pas de quoi nourrir leurs bêtes pendant la mauvaise saison. Chacun s'empresse donc de créer des prés, mais, dans l'intérêt de tous, pour ne pas gêner le parcours, et de chacun, pour que les troupeaux n'endommagent pas les prés, on choisit trois endroits favorables à la création de prairies et situés à la périphérie du territoire : c'est là que chaque tenancier établit ses prés. On saisit là, et pour des raisons analogues, le même phénomène que dans le village à banlieue morcelée, où chacun doit faire les mêmes cultures que son voisin sur le même terroir. Il est probable que, dans les premiers temps, étant donné l'abondance du sol disponible, chaque tenancier pouvait créer autant de pré qu'il voulait, mais il n'avait aucun intérêt à en avoir plus qu'il n'était nécessaire pour nourrir son bétail.

Prés et têtes d'herbage [1] nous apparaissent donc à l'origine comme étroitement liés. Cependant, il y eut plus tard des ventes de prés sans vente des têtes d'herbage correspondantes, et vice versa. Le droit de jouissance collective originaire se transforma en droits particuliers et limités sous la double influence du peuplement qui réduisit, puis supprima le sol disponible [2], et du

1. Les droits de pâturage se mesurent en têtes d'herbage : on a droit à tant de têtes d'herbage sur tel pâturage. Une jeune bête, n'ayant pas encore de dents permanentes, ne compte que pour une demi-tête.

2. On sait qu'on appelle *sol disponible*, un sol qui, étant plus abondant qu'il ne faut pour subvenir aux besoins de la population, n'est soumis à aucun travail et ne subit aucune appropriation.

travail qui précisa les droits de chacun. Ce que le droit de propriété perdit en étendue, il le gagna en intensité et en exclusivité.

D'après un plan dressé par un expert, le 26 mai 1789, il y avait, sur la montagne de Brion, 35 copropriétaires possédant 548 têtes d'herbage et demie, dont 119 appartenaient à M. de Laizer. Ce dernier ayant émigré, ses têtes d'herbage furent vendues comme bien national en plusieurs lots et sans prés correspondants; de même, 59 parcelles de prés lui appartenant furent aussi vendues, mais sans mention de droit de pacage y joint.

Pendant la Révolution, les habitants de Brion, exonérés des redevances qu'ils payaient antérieurement à M. de Laizer, demandèrent le partage des pâturages communs. Une sentence arbitrale du 14 messidor an II ordonna le partage par lots égaux et par tête; cette sentence n'eut pas de suite. De 1793 à 1819, la montagne fut « jouie » en commun au prorata des prés possédés par chacun des ayants droit, mais en tenant compte à la fois des acquisitions de têtes d'herbage sans prés et des acquisitions de prés sans têtes d'herbage. Ce mélange de propriété privée et de propriété collective donnait lieu à des abus de jouissance.

Aussi, en 1819, les habitants procédèrent-ils à un partage amiable de toute la partie nord et est de la montagne : cette partie fut mise en culture et, depuis cette époque, a été « jouie » comme propriété particulière; elle renferme actuellement, en 1913, plus de 600 parcelles qui ont fait, depuis près d'un siècle, l'objet de nombreuses mutations. Cependant, il ne reste aucune trace authentique de ce partage amiable de 1819, et en 1828, lors de la confection du cadastre, tout le territoire de Brion, à l'exception des anciens prés, fut considéré comme bien communal; on n'en dressa pas le plan parcellaire et on l'inscrivit sous un seul numéro, sous la dénomination de communaux de Brion. De nos jours encore, l'impôt foncier afférent à ce territoire ne fait l'objet que d'une seule cote, au nom de la commune de Compains qui recouvre le montant de l'impôt au moyen d'un rôle annexe, à raison de 2 francs par hectare. Il semble donc que le partage de 1819 a été fait au mépris de la loi ou du moins sans les formes légales, et qu'ainsi les propriétés privées du

territoire nord-est de Brion n'ont pas d'autre fondement que la prescription.

D'après les uns, cette prescription se serait exercée sur un bien communal. Mais il ne nous paraît pas prouvé, malgré le cadastre, que ce territoire fût communal. Pourquoi serait-il considéré comme communal, alors que la partie ouest placée, jusqu'en 1819, sous le même régime juridique et économique et dénommée aussi sur le plan cadastral *communaux de Brion*, n'est pas considérée comme bien communal? Si le partage a porté seulement sur la partie est, c'est qu'elle était moins élevée, moins accidentée et plus facile à mettre en prés ou en cultures. Il est beaucoup plus vraisemblable d'admettre que la prescription s'est exercée sur un bien indivis au profit de copropriétaires. En réalité, *c'est le mode de jouissance de ceux-ci qui s'est modifié sous l'empire de nécessités économiques,* et ceci nous explique comment cette usurpation juridique s'est effectuée sans soulever de protestations sérieuses.

Nous venons de voir comment une conception de fonctionnaires avait, lors de la confection du cadastre, attribué au territoire de Brion une qualification juridique inexacte. Ceci nous prouve qu'entre biens communaux et biens indivis, la différence est souvent une simple question de mots : ce qui caractérise les uns et les autres socialement, c'est la jouissance commune. Je ne prétends pas que ces qualifications, même erronées, soient sans importance, tout au contraire, puisque, d'après la loi, les biens reconnus communaux seront régis ensuite par des règles juridiques différentes de celles qui régissent les biens dénommés indivis qui sont considérés comme propriété privée.

Nous avons vu aussi que la propriété privée individuelle s'est substituée à la propriété collective, sans tenir compte des formes légales par le simple accord des intéressés qui, voulant par des cultures et la création de prairies incorporer au sol un travail assez intense, ont reconnu la nécessité de l'appropriation individuelle.

Brion, isolé par sa situation géographique, son climat et la nature quasi intransformable du lieu, nous apparaît, au cours

du XIXe siècle, comme un vase clos où le sociologue peut observer un exemple d'évolution de la propriété foncière, exemple qui, à travers les âges, a dû se répéter bien souvent. C'est ainsi que l'observation monographique de ce petit territoire éclaire d'un jour très vif l'histoire du droit de propriété.

Au retour de l'émigration, M. de Laizer fut réintégré dans certains de ces biens et racheta un certain nombre de têtes d'herbage et de parcelles de prés. En 1830, pour mettre fin à des difficultés survenues entre ses fermiers et ses copropriétaires, il demanda son cantonnement, c'est-à-dire l'attribution par partage, en toute propriété, d'une partie du pâturage indivis, les autres ayants droit restant dans l'indivision si bon leur semblait. Cette instance, plusieurs fois renouvelée, n'avait pas encore abouti, lorsqu'en 1864, le tribunal d'Issoire commit trois experts qui procédèrent à leur travail en 1865. A cette date, le territoire de Brion sur lequel les parties avaient des droits à exercer se décomposait ainsi[1] :

	hect.	ares.
	—	—
Trois groupes d'anciens prés	194	
Propriétés privées de M. de Laizer :		
Champ de foire	2	95
Butte de la Motte	12	6
Lac des Bordes	10	90
Partie nord-est de la montagne partagée en 1819	272	85
Partie ouest restée indivise :		
Fontpiroux (130 têtes d'herbage)		
La Redonde (100 — —)	234	79
Creux de Blatte (54 — —)		

Au dire des ayants droit, le tènement de Brion pouvait nourrir 650 têtes, dont 284 seulement sur les trois pâturages de la partie ouest. En réalité, il y avait en 1865, à Brion, 625 têtes de bétail réparties en deux troupeaux, dont l'un paissait sur les montagnes indivises, et l'autre exerçait la vaine pâture sur la partie nord-est. Or, d'après l'usage traditionnel, le droit de pacage était limité à une tête par journal (34 ares 19) de prés,

1. Les parties étaient, d'une part, M. de Laizer, demandeur, d'autre part, 88 ayants droit, défendeurs, qui ne contestaient pas le partage, mais qui intervenaient pour obtenir reconnaissance et fixation de leurs droits.

ce qui ramenait le troupeau à 567 têtes au lieu de 625. Le pâturage commun était donc surchargé et c'est contre cet abus de jouissance que s'élevait le demandeur en partage. Le cantonnement lui fut accordé et on lui attribua la montagne du Creux de Blatte[1]. Les autres copropriétaires conservèrent indivises les deux montagnes de Fontpiroux et de la Redonde.

Pendant de longues années, ces pâturages furent « jouis » en commun. Les bêtes des ayants droit ne formaient qu'un seul troupeau sous la garde d'un batier qui recevait comme salaire 3 francs et 3 livres de pain par tête d'herbage. Chaque propriétaire avait son parc où couchaient ses animaux, et son buron où il fabriquait ses fromages : sur la montagne on voyait donc un hameau de burons et un groupe de parcs. En 1910, il y avait sur la montagne de Fontpiroux 154 têtes et demi appartenant à 52 propriétaires, mais ceux-ci n'étaient pas tous habitants de Brion ; par suite de ventes ou d'héritages, certains d'entre eux habitaient fort loin et affermaient leur droit pour 10 à 15 francs par tête. C'est ainsi que M... ne possédait que trois têtes d'herbage, mais il en louait quelques autres de façon à avoir le pacage d'été nécessaire pour tous les animaux qu'il hivernait.

Il existait parfois des conventions expresses réglementant la jouissance des pâturages indivis. Ainsi un règlement de ce genre est intervenu le 9 mai 1852 entre 26 ayants droit de la montagne de Barbesèche, commune de Compains. On y désigne un syndic qui doit louer un batier, assurer l'irrigation et l'assainissement, acheter et revendre des taureaux aux frais des copropriétaires et veiller à l'observation du règlement. Toutes les bêtes doivent être réunies en un troupeau commun avant le 1er juin ; les parcs doivent être déplacés tous les trois ou quatre jours suivant un parcours fixé par le syndic pour former la « fumade[2] » ; etc.

Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de règlement écrit, *une dis-*

1. Il possédait alors 67 têtes d'herbage.

2. On appelle *fumade* la partie d'une montagne qui est fumée par le parcage l'*aiguade* n'est fertilisée que par les eaux.

cipline est indispensable pour la jouissance commune d'une montagne. Un jour vint où cette discipline fit défaut : certains habitants de Brion voulurent ramener coucher à l'étable tous les soirs leurs animaux. Il en résulta que les pâturages n'étant plus fumés suffisamment par le parcage de la nuit s'appauvrirent, tandis que ces propriétaires s'enrichissaient du fumier provenant de la nourriture que leurs bêtes prenaient sur la montagne. Cela provoqua des querelles et surtout, par jalousie égalitaire, chacun ramena ses vaches chez lui le soir. La situation devint déplorable pour les plus gros ayants droit qui, possédant un gros troupeau, le laissaient sur la montagne qu'il était seul à fumer et où il ne trouvait qu'un pâturage de plus en plus maigre, car, d'autre part, Fontpiroux, par exemple, portait 154 têtes de bétail au lieu de 130 seulement que la montagne devait porter. Aussi le principal copropriétaire qui possédait 47 têtes sur les deux montagnes de Fontpiroux et de la Redonde demanda-t-il son cantonnement amiable en offrant de prendre la partie la plus mauvaise du pâturage et d'abandonner le quart de ses droits. Ses voisins, par jalousie et entêtement, refusèrent. Il demanda alors la licitation qui fut accordée par le tribunal, mais qui nécessita des travaux d'expertise considérables et entraîna des frais élevés. On fit des deux montagnes six lots, dont plusieurs furent acquis par des étrangers à Brion, des « forains ». Les ayants droit toucheront environ 250 francs par tête d'herbage, mais le plus clair de l'argent déboursé par les acquéreurs restera dans la poche des hommes d'affaire.

C'est ainsi qu'en 1911, les derniers vestiges de la propriété collective ont disparu sur le territoire du village de Brion[1]. L'évolution s'est faite en moins d'un siècle, mais elle n'a pas eu toujours les mêmes causes. Au début, la propriété privée a évincé la propriété collective pour favoriser la mise en culture du sol, mais, lors des partages et des licitations de 1866 et de

1. Il reste cependant quelques bois communaux sur le versant de la vallée, mais ils sont protégés par la loi, et 2 hectares de terrain servant d'accès à un ruisseau pour abreuver les animaux.

1911, ce sont l'indiscipline et les dissentiments des copropriétaires qui ont assuré le triomphe de la propriété individuelle. Il faut reconnaître que les tendances individualistes du Code civil ne sont pas favorables aux propriétés collectives : chaque copropriétaire peut demander la licitation, même si cette mesure est nuisible à la collectivité. A cet égard notre législation est antisociale. Pendant longtemps, son influence néfaste a été neutralisée par la jurisprudence des tribunaux locaux qui n'accordaient pas la licitation, considérant qu'on se trouvait là en présence d'un cas d'indivision forcée, comme lorsqu'il s'agit d'une cour commune [1].

Il n'est pas douteux que la licitation des montagnes indivises soit une opération désastreuse pour les habitants. Ceux-ci trouvaient dans leurs droits ou dans la location d'autres droits le moyen de nourrir pendant l'été leur bétail; ils vont être obligés de le faire pacager dans leurs prés et d'avoir chacun un pâtre : d'où gêne plus grande et diminution du foin récolté, par conséquent diminution du nombre de vaches qu'ils pourront hiverner et appauvrissement. Quelques familles tomberont dans la misère et devront quitter le pays.

La propriété individuelle n'est donc pas supérieure, en soi, à la propriété collective. Pour juger de leur valeur respective il faut analyser le travail qui peut être appliqué au sol. Or, il est certain que, sur des pâturages intransformables, la propriété collective avec jouissance commune est économiquement et socialement supérieure à la propriété individuelle du moins pour les petits propriétaires : le pâturage sur sol pauvre [2] exige, en effet, un parcours assez étendu sinon le sol est rapidement épuisé et stérilisé; d'autre part, un grand pâturage n'offre pas partout la même fertilité, la même nature d'herbe, ni le même

1. Depuis lors, la jurisprudence du tribunal d'Issoire a changé et je ne serais pas étonné que ce changement ait coïncidé avec un changement dans le recrutement des magistrats. Lorsque ceux-ci se recrutaient dans le pays, ils jugeaient d'une façon plus concrète, comprenaient mieux la réalité des faits et tenaient un compte plus grand des usages locaux et des traditions.

2. Le sol en lui-même n'est pas pauvre, mais sa production en herbe est très limitée par le climat et l'altitude.

climat, il présente une diversité avantageuse dont profitent tous les animaux ; enfin un seul pâtre peut garder cent vaches aussi bien que quatre, il en résulte une économie de main-d'œuvre qui n'est pas négligeable à une époque où la natalité baisse et où l'émigration urbaine s'accentue. Nos montagnards ne méconnaissent aucun de ces avantages, mais ils sont de plus en plus individualistes : le sens de la discipline, « force principale des armées » *et des sociétés*, leur manque[1].

L'égoïsme inhérent à la nature humaine est ici renforcé par les conditions du lieu et du travail. L'isolement développe la sauvagerie; le fait est frappant surtout chez les enfants. La pauvreté des moyens d'existence explique l'âpreté au gain. Le trafic du bétail plein de ruses et de trucs revêt des allures secrètes, habitue à la dissimulation et excite la méfiance. On craint d'être traité par son semblable comme on l'a traité lui-même. Ces tendances individualistes sont encore accentuées par l'exercice du petit commerce médiocre : on redoute la concurrence, et on a toutes sortes de bonnes raisons pour ne pas mettre autrui dans le secret de ses procédés. On n'aime pas à s'associer, car on a peur d'être « roulé », et on en arrive à considérer son voisin comme un ennemi. Ajoutez à cela la perte des traditions, l'affaiblissement du sentiment religieux, l'absence de tout frein moral et vous aurez une explication de l'individualisme du montagnard.

Les communaux de sections. — A la différence des montagnes indivises qui, si elles sont nombreuses dans le Cantal, sont relativement rares et assez localisées dans le Puy-de-Dôme, les pâturages communaux se rencontrent dans chaque commune de la montagne. Mais une remarque préliminaire s'impose : ce n'est pas la commune, ni l'ensemble des habitants de la commune qui est propriétaire ou usager des pâturages communaux, ce sont les habitants de chaque village, de chaque

1. Il existait dans la région de Compains plusieurs montagnes indivises : un grand nombre ont été déjà licitées et d'autres vont l'être prochainement, Barbesèche en particulier.

section : l'expression biens sectionaux, pâturages sectionaux serait donc plus conforme à la réalité, mais elle n'est pas habituellement usitée. Les communes possèdent quelquefois des biens, mais ce sont alors des bois dont les produits sont vendus, ou des propriétés affermées ; ainsi la commune de Latour-d'Auvergne possède sur le territoire de Picherande des domaines qui sont affermés. Un vrai communal est un pacage qui est « joui » en nature par les ayants droit. Quels sont ces ayants droit? Les habitants d'une section seule, ou de plusieurs sections avec des droits égaux ou inégaux, déterminés par la loi, l'usage ou un titre. En pratique, c'est toujours un titre ou surtout les usages traditionnels qui règlent la jouissance des communaux. La loi ne s'est guère imposée que sur un point : presque partout le droit d'usage est maintenant établi par feu au lieu de l'être d'après l'étendue des propriétés privées possédées par chacun.

Une des communes les plus caractéristiques sous le rapport des pâturages communaux, est celle d'Anzat-le-Luguet, située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest d'Issoire entre Allanche et Ardes, sur le versant oriental du Cézallier. Sur une superficie totale de 7.000 hectares, les biens communaux occupent 2.829 hectares[1].

Ces pâturages sont très inégalement répartis. Le territoire de la commune d'Anzat-le-Luguet s'étend sur les confins des hauts plateaux ; à la périphérie, se trouvent un certain nombre de montagnes appartenant à des particuliers ; quant aux villages, ils sont presque tous situés dans la partie est du terri-

1. D'après le cadastre de 1840 :

Superficie de la commune	7.019	hectares.
Terres labourables	1.313	—
Prés	824	—
Bois	300	—
Jardins	8	—
Pâtures	4.366	—
Terres vagues	92	—
Nombre de maisons	415	—
Population en 1838	1.994	habitants.
— 1911	1.034	—
Nombre de ménages en 1911	282	—
— maisons —	313	—

toire sur les pentes qui, du Cézallier, descendent vers la vallée de l'Allagnon. Ils forment comme deux séries parallèles orientées du nord au sud, dont l'une, plus rapprochée du Cézallier, est à une altitude un peu plus grande que l'autre. Mais il y a, entre ces villages, plus qu'une différence d'altitude : les villages du bas, mieux abrités, moins froids font plus de cultures; leurs communaux relativement moins vastes s'étendent sur des pentes rocheuses et sont surtout des pacages à moutons; les villages du haut sont au contraire presque exclusivement pastoraux et entretiennent un nombreux bétail bovin qui pâture sur les communaux du Cézallier, situés au centre du territoire de la commune. Nous nous occuperons seulement ici de ces villages du haut et de leurs communaux.

D'après le cadastre, certains communaux sont propres à un village déterminé qui peut d'ailleurs en posséder plusieurs, et d'autres sont communs à plusieurs villages, souvent quatre ou cinq, parfois même jusqu'à douze. On conçoit quelles difficultés se présentent pour l'exercice des droits des usagers : nous n'essaierons pas d'en débrouiller l'inextricable écheveau. Nous nous bornerons à exposer l'organisation des communaux dits du Cézallier, et nous puiserons la plupart de nos renseignements dans un rapport d'expert de 1843 qui a servi de base aux arrêtés municipaux réglementant la jouissance de ces communaux.

Chacun des villages d'en haut possède à titre exclusif un ou plusieurs pâturages appelés « fumades », parce que c'est là que se trouvent les parcs où les animaux passent la nuit. Sur ces fumades sont construits les burons ou « tracs » appartenant à chacun des ayants droit et où on prépare les fromages. Ces tracs sont des cabanes de pierres recouvertes de mottes de gazon, à demi enfouies dans le sol et ne prenant jour que par une porte; ils sont réunis en groupe. Les hommes y viennent le soir pour la traite, y couchent et redescendent après la traite du matin pour travailler au village où demeure le reste de la famille. Parfois même, la fabrication du fromage peut les retenir toute la journée au trac. Il y a là un phénomène de double atelier, mais dont l'influence sur l'organisation familiale

n'apparaît pas, du moins à l'observateur de passage, car le village est très proche et l'homme continue à y diriger le travail[1].

Outre ces fumades qui sont situées à proximité des habitations[2], les villages possèdent sur la haute montagne des pâturages qui leur sont communs[3]; c'est là que le batier mène paître le troupeau du village pendant la journée; il le ramène à la fumade vers 4 heures pour la traite du soir. Le batier est généralement du pays; il est engagé par la majorité des ayants droit avec des gages fixes et le droit d'entretenir une ou deux têtes de bétail : il reçoit 300 à 350 francs pour la saison, du 15 mai au 15 octobre. Cette somme est répartie, suivant les villages, soit également entre tous les ayants droit, soit propor-

1. Voici, pour fixer les idées, la liste et l'étendue des fumades :

VILLAGES.	TÈNEMENTS.	SUPERFICIES. Hect.	Ares.	Cent.
Anzat	Barbesèche	29	88	70
Apcher	Les Rouchonnes	70	77	60
	Le Rayet	153	57	90
Artoux	Rochechardonnière	39	00	90
	Lachaux	42	37	30
Bostbarty	Roche de Lespiroux	22	40	20
	Lachaux	22	36	90
Buffier	Sogranet	13	76	10
La Luguet et la Fredière	Jugnaux	107	07	
	Lascombes	97	72	
La Vazèze	Roche de Lespiroux	49	19	90
	—	28	41	65
Lastauves	Chirol	22	95	50
Parrot	Le Chenelier	25	08	70
	—	5	06	40
	La Geneste	6	88	40
Vins haut	Montagne de Vins haut	62	59	20
	Roche de Lespiroux	25	73	50
Superficie totale des fumades		824	77	85

2. Proximité relative toutefois : pour monter d'Artoux aux tracs du village, il faut une grosse demi-heure, mais on redescend en un quart d'heure.

3. Voici quels sont les pâturages communs aux villages :

	Hect.	Ares.	Cent.
Le Try	11	22	90
Le Fraux	31	22	90
Riblas	19	29	20
Plaine de Chiraux	162	17	30
Montmouchet	95	28	30
Cézallier	9	19	50
Riblas	1	78	10
Jugnaux	253	99	70
Fontrouge	291	72	10
Jugnaux	218	54	
Total	1.094	44	
Fumades	824	87	85
Superficie des communaux des villages d'en haut	1.919	31	85
Superficie totale des communaux dans la commune	2.829	99	0

tionnellement au nombre de têtes que chacun envoie sur les pâturages communaux.

Le mode de jouissance des communaux ou plutôt la base du droit d'usage a été modifiée au cours du XIX[e] siècle. D'après le règlement du 29 juin 1846, confirmant les usages traditionnels et édicté après une enquête minutieuse, chaque propriétaire ou fermier avait droit à un nombre de têtes calculé d'après l'étendue du bien possédé ou « joui », et combinée avec la *possibilité* du pâturage. C'est ainsi qu'à Anzat, on avait droit à une vache par 50 ares, à un veau (bête n'ayant pas fait de dents permanentes) par 25 ares, à un mouton par 22 ares; au Luguet, on n'avait droit qu'à une vache par 65 ares, à un veau par 32 ares, à une brebis par 30 ares[1]. Pour déterminer le nombre de têtes auquel avait droit chaque propriétaire, on fit le relevé des propriétés privées appartenant à chacun. Il ressort clairement de ce travail de l'expert que la propriété privée est relativement peu développée par rapport à la propriété collective des villages. Ainsi, pour onze sections l'ensemble des propriétés privées s'élève à environ 1.058 hectares, tandis que les communaux de ces sections comptent 1.919 hectares[2]. *Cette permanence de la propriété*

1. Le Luguet a 60 feux, soit environ 200 habitants. C'est de beaucoup le village le plus peuplé de la commune. Il est adossé à une butte où on voit les traces d'un château fort.

2. Voici le résultat de ce travail (exécuté en 1843) pour chaque village :

NOMS DES VILLAGES.	SUPERFICIE des propriétés privées appartenant aux habitants du village.			NOMBRE de têtes de bétail accordées à chaque village.
	hect.	ares.	centiares.	
Anzat	67	90	05	139 1/2
Apcher	165	57	11	215
Bostbarty	76	43	55	94
La Vazèze	34	30	35	60 1/2
Lastauves	56	64	»	79 1/2
Lascombes et le Mazet	69	22	93	113
Vins haut	125	16	83	178
Artoux	78	86	55	148
Buffier	43	43	»	84 1/2
Le Luguet et La Fredière	241	17	16	436
Parrot	100	19	47	165
TOTAUX	1.058	91	09	1.713 têtes.

Cette liste ne renferme que les villages ayant droit de parcours sur les communaux du Cézallier. Voir la note de la p. 32.

Certains villages avaient droit d'envoyer des moutons sur certains communaux ; le

collective s'explique par la nature du travail, mais ce qu'il importe de retenir c'est qu'anciennement, dans la commune d'Anzat-le-Luguet (et probablement dans beaucoup d'autres communes), la jouissance des communaux était basée sur la possession du sol. Il en était de même à Besse pour le communal des Fraux affecté aux bêtes nourries pendant l'hiver avec les pailles et foins récoltés sur le territoire de certains villages. J'ai constaté le même mode de jouissance dans la Plaine saxonne, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Cela semble indiquer qu'à l'origine, les communaux étaient considérés comme une annexe des propriétés privées, annexe laissée dans l'indivision pour la commodité de l'exploitation.

Vers 1885, le mode de jouissance des communaux fut modifié. Les plus petits propriétaires s'agitèrent pour que la jouissance des communaux eût lieu par feux; ils eurent à vaincre les résistances du conseil municipal, composé des plus riches paysans. Il fallut parlementer pendant plusieurs années, mais enfin les tendances égalitaires l'emportèrent et un droit de jouissance égale fut reconnu à chaque chef de ménage. Depuis cette époque, l'*attestage* ou répartition du nombre de têtes que chacun peut envoyer sur les communaux, n'est plus basé sur l'étendue des propriétés privées, mais est établi par feux. On divise le chiffre de têtes auquel a droit chaque village par le nombre de feux de ce village et on détermine ainsi le nombre de têtes composant chaque lot. C'est un arrêté municipal qui règle l'attestage et réglemente la jouissance des communaux; le garde champêtre tient la main à l'observation des règlements.

Les bêtes attestées pour chaque village sont amenées sur les pâturages communs. Mais, outre ces bêtes attestées, les habitants peuvent envoyer pendant la journée, sur ces pâturages communs seulement, des animaux de travail, dits bêtes *traçaires.* Enfin certains tènements sont affectés aux moutons.

L'impôt des communaux est payé par les ayants droit au prorata du nombre de têtes alloties à chacun d'eux.

droit de pâturage de chaque village et de chaque habitant était calculé sur la même base que ci-dessus.

L'attestage est quelquefois fondé sur un titre ; ainsi, sur la montagne communale de Lascombes, le domaine de la Barre a droit à 39 têtes et un taureau et le village du Luguet à une tête par habitant. L'arrêté municipal doit respecter ces droits : d'ailleurs, en pareille matière, l'autorité communale doit se montrer très prudente, ses décisions ne font que donner force légale aux usages traditionnels et aux décisions prises par la majorité des ayants droit. S'il arrive qu'un communal soit revendiqué par plusieurs sections ou que certains droits soient en litige, le conseil municipal autorise les sections à ester en justice ; pour cela, les habitants désignent des syndics. Les frais du procès sont à la charge du village qui contracte un emprunt, pour lequel on établit un rôle de contributions entre les ayants droit.

Le système actuel de la jouissance des communaux par feux présente quelques inconvénients : une section riche en pâturages peut être envahie par des étrangers qui viennent s'y établir pour jouir des avantages de la propriété collective. Ce danger est plus hypothétique que réel en raison des difficultés matérielles de l'établissement. Mais on voit souvent des propriétaires louer une masure à des gens sans aveu pour se faire céder par eux leur droit de pacage sur les communaux, car on peut louer ou céder son droit, et c'est ce que font certaines gens qui n'ont pas assez de bêtes pour jouir pleinement de leur attestage.

En plusieurs communes, et notamment à Anzat-le-Luguet et à Picherande, on a alloti certains tènements communaux de bonne qualité et susceptibles d'être convertis en prés ou d'être mis en culture. Les lots sont tirés au sort et attribués aux ayants droit pour 18 ans : au terme de cette période, on procède à un nouveau lotissement et à un nouveau tirage au sort. On conserve quelques lots en réserve pour satisfaire aux demandes des gens qui viendraient habiter la commune après le tirage au sort. La visite de ces lotissements est instructive : elle prouve que la propriété temporaire, bien que privée, ne suffit pas à permettre la réalisation de certaines améliorations. A côté de lots transformés en

prairies ou en champs, débarrassés des broussailles et des rochers, on en voit d'autres qui restent dans leur état primitif. Les détenteurs des premiers sont des gens laborieux qui ont voulu améliorer le fonds dont ils avaient la jouissance exclusive pendant 18 ans; les détenteurs des seconds sont des gens paresseux ou égoïstes qui se disent qu'au bout de 18 ans ils seront privés du fruit de leur travail et qu'il est inutile de travailler pour les autres. Enfin, il y a quelquefois des lots qui sont reboisés; si leurs possesseurs étaient assurés d'en jouir pendant plusieurs périodes, ils laisseraient sur pied les arbres qui pourraient ainsi devenir utilisables; s'ils doivent rendre leurs lots, ils coupent tout, mais n'obtiennent que du bois sans valeur : il y a donc destruction de richesse future pour la collectivité.

Pour remédier aux inconvénients des lotissements temporaires, on procède quelquefois à des partages définitifs; mais il y a à cette opération un obstacle presque insurmontable : l'administration armée de la loi. D'après la législation en vigueur, les ayants droit ne peuvent pas se partager des biens communaux. Ils peuvent seulement être autorisés à les vendre pour en affecter le prix à une dépense d'utilité publique : école, fontaine, chemins, etc... Mais, d'après la jurisprudence de la préfecture du Puy-de-Dôme, la vente administrative, c'est l'adjudication publique et le risque de voir des étrangers devenir acquéreurs des biens du village[1]. C'est ce qui empêche certaines sections d'aliéner leurs communaux; mais d'autres ont trouvé un moyen pratique de tourner la difficulté : les habitants se partagent amiablement les terrains à vendre et ne se font pas concurrence lors de l'adjudication qui se fait alors à très bas prix; quant aux étrangers qui seraient tentés d'intervenir, on leur fait comprendre qu'il est prudent pour eux de rester à la maison et les intéressés font bonne garde autour de la salle d'adjudication. Grâce à ces moyens extra-légaux, les habitants restent maîtres

1. La préfecture du Puy-de-Dôme n'admet pas qu'il soit légal de procéder à la vente entre les ayants droit : elle exige l'admission des étrangers. La préfecture de la Corrèze, au contraire, admet que la loi permet l'adjudication entre les ayants droit seuls.

chez eux et neutralisent les effets de la tutelle administrative.

La loi qui se montre peu sympathique à la propriété collective indivise, protège au contraire très énergiquement la propriété collective communale, mais sans tenir un compte suffisant de l'objet de cette propriété. Lorsqu'il s'agit de pâturages maigres, la propriété ou plus exactement la jouissance collective, indivise ou communale, nous paraît supérieure à l'appropriation individuelle, mais lorsqu'il s'agit d'un sol transformable en prairies ou en champs cultivés, il y aurait un intérêt économique à ce que cette transformation fût favorisée par la propriété individuelle. En d'autres termes, la loi civile devrait s'adapter à la loi sociale naturelle, d'après laquelle *le mode d'appropriation du sol est fonction du mode de travail qui s'applique à ce sol.*

D'ailleurs, en maintes circonstances, la loi civile est violée ou tournée; nous en avons vu des exemples. Il est fréquent aussi que des usagers, agissant de concert, usurpent des biens communaux ou en revendiquent la propriété privée, et il n'est pas toujours facile à l'administration tutrice de prouver l'inanité de leurs prétentions. C'est ainsi que des propriétés communales disparaissent au profit des propriétés privées.

III. — LES FORÊTS COMMUNALES.

LE CANTONNEMENT D'ISSOIRE. — Le cantonnement d'Issoire comprend l'arrondissement d'Issoire, moins la commune de Saint-Sauves, plus le canton de Veyre-Monton, soit, en tout, 10 cantons et 127 communes[1].

1. Voici quelques chiffres relatifs aux forêts du cantonnement d'Issoire.

Cantonnement d'Issoire.	10 cantons. 127 communes. 183.203 hectares. 91.717 habitants (50 hab. par kil. carr.). 17.605 hectares de forêts, soit 9,6 % du sol.

L'Administration des Eaux et Forêts est chargée de la surveillance et de la direction de l'exploitation des forêts de l'État, des départements, des communes et des établissements publics soumises au régime forestier. En principe, les forêts communales sont soumises au régime forestier; cependant, 439 hectares de bois appartenant aux communes échappent à la surveillance de l'Administration, probablement parce que ce sont des boqueteaux sans importance ou des landes nouvellement reboisées.

D'après les statistiques, la presque totalité des forêts du can-

	Région des collines 200 à 500 m. d'alt.	Région des montagnes au-dessus de 500 m. d'alt.
Superficie relative	16,8 %	83, 2 %
Nombre de communes	43	84
— d'hectares	30.775	152.428
Nombre d'habitants	34.137	57.580
— au kil. carr.	111	38
Nombre de communes dépourvues de bois	27	10
Étendue des forêts (hectares	349	17.255
% de la superficie totale du sol	0,97 %	10,4 %

Taillis	38 %	Feuillus	80 %
Futaies	62 %	Résineux	20 %

Les futaies ne se rencontrent qu'en montagne : chêne, hêtre, pin, épicéa, sapin.

Forêts particulières	11.783	66 %
Forêts domaniales	néant	
Forêts communales soumises au régime forestier	5.382 hectares	33 %
— non soumises	439 —	

Les forêts communales soumises au régime forestier sont réparties sur 31 communes, toutes en montagne, depuis 6 hectares jusqu'à 501 hectares (Picherande); elles forment 30 % de la surface totale des forêts de cette région. Leurs massifs varient de 0,88 ares à 250 hectares :

Taillis	18,5 %	Feuillus	66 %
Futaies	81,5 %	Résineux	34 %

Forêts soumises au régime forestier :

Canton d'Ardes	1.225 hect.
— de Besse	2.133 —
— de Champeix	12 —
— de Saint-Germain-Lembron	28 —
— d'Issoire	néant
— de Jumeaux	néant
— de Latour	1.524 —
— de Sauxillanges	11 —
— de Tauves	629 —
— de Veyre-Monton	9 —

Le personnel des Eaux et Forêts comprend un inspecteur adjoint, un brigadier domanial chargé des reboisements, deux gardes domaniaux spécialement chargés de la pêche et onze gardes communaux.

tonnement d'Issoire se trouvent en montagne, à plus de 500 mètres d'altitude ; 1.300 hectares de bois sont à plus de 1.000 mètres. En Auvergne, la végétation forestière ne dépasse pas 1.500 mètres, se tenant, pour chaque essence, environ à 500 mètres au-dessous de la zone correspondante dans les Alpes.

« Le Puy-de-Dôme a été le berceau de l'œuvre du reboisement en France, disait M. Bouquet de la Grye, dès 1868, et le conservateur des forêts de moulins, M. Benardeau, emploie les mêmes mots dans son rapport au préfet en 1901. C'est une page d'histoire agricole intéressante et qui mérite d'être résumée.

« Vers 1840, l'inspecteur des forêts à Clermont était M. Soudumarais. Son rôle était plutôt honorifique, car il avait bien peu de forêts à inspecter ! Pendant ses courses à travers le département, il fut frappé par l'aspect sinistre des terrains volcaniques, pour la plupart propriétés communales livrées à la vaine pâture. Il rêva de les conquérir et, parvenant à convertir à ses vues la Société d'agriculture et le conseil général, obtint des subsides pour essayer le reboisement des communaux. C'était en France et, qui pis est, en Auvergne ; aussi rencontra-t-il une hostilité formidable. Cependant, peu à peu, il put appliquer ses idées. Les habitants des territoires où les expériences avaient lieu furent rapidement convaincus. Ils voyaient le bois et le gazon naître sur de laides et stériles friches ; on constata qu'il y avait du revenu, les éclaircies avaient permis de distribuer des branches et des fagots comme part d'affouage. Or, le bois était rare, on se chauffait difficilement et l'on ne se procurait pas sans peine les échalas pour la vigne. La conversion fut complète. Aussi la loi du 28 juillet 1860, qui assurait le concours de l'État pour le reboisement des montagnes, fut-elle bien accueillie dans le Puy-de-Dôme, alors qu'elle suscitait et suscite encore ailleurs une opposition irréductible[1]. »

Les travaux entrepris le furent volontairement ; il n'y eut de reboisement obligatoire que le périmètre de la Sioule, soit 587 hectares. En 1868, le Puy-de-Dôme comptait 8.274 hec-

1. Cf. Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 33e série. Basse-Auvergne, p. 95.

tares de terrains reboisés. En 1901, les reboisements s'élevaient à 11.957 hectares, dont 2.553 hectares appartenant à des particuliers. Pour faciliter ces travaux, l'Administration des Forêts, subventionnée par le département, a créé, à Royat, une pépinière qui délivre aux communes et aux particuliers des plans et des graines.

Dans le cantonnement d'Issoire, le reboisement a été particulièrement actif, entre 1862 et 1870[1]. Un cinquième de reboisement n'a pas réussi, notamment sur une superficie de 210 hectares dans la commune d'Anzat-le-Luguet, car, en 1870, le reboisement n'avait que deux ans : pendant la guerre, la surveillance fit défaut, le terrain fut envahi par les troupeaux qui saccagèrent les plantations. Depuis lors, les forêts ont encore gagné quelques hectares[2].

L'AFFOUAGE. — La tutelle très étroite de l'Administration des Eaux et Forêts sur les bois communaux s'explique par l'incapacité d'administrer leurs forêts dont font preuve les communes. Il ne s'agit pas, en effet, de biens patrimoniaux dont on retire des revenus en argent au moyen de la location, mais de propriétés communes dont on jouit en nature. Un maire, un conseil municipal sont en mauvaise posture pour réglementer sagement l'exploitation des bois, pour réprimer les abus de pâturage et les délits forestiers de leurs électeurs. Une administration centralisée a seule la force de résistance nécessaire ; elle est évidemment rigide et paperassière, mais, pour lutter efficacement contre les tendances locales, elle a besoin de s'abriter derrière

1. Canton d'Ardes (3 communes)............... 465 hectares.
— de Besse (7 —)................... 1.009 —
— de Saint-Germain-Lembron (1 commune).. 6 —
— de Tauves (2 communes).................. 49 —
1.529 hectares,

soit 8, 7 % de forêts existantes et 28, 4 % des forêts soumises au régime forestier.

2. Jusqu'en 1910 :

Reboisements communaux.	1.474	hectares.
— particuliers.	178	—
	1.652	hectares.
Défrichements déclarés.	24	hectares.

des règlements stricts. D'ailleurs, les inconvénients majeurs de cette réglementation sont atténués dans la pratique par l'esprit conciliant des agents forestiers. Leurs chefs, dans le Puy-de-Dôme, se trouvent être originaires du pays dont ils connaissent les usages et les besoins; les simples gardes sont le plus souvent recrutés sur place et se succèdent parfois de père en fils[1].

Il y a dans le cantonnement d'Issoire 142 forêts communales ou plus exactement sectionales, car ces bois appartiennent à des villages ou sections de communes. Les droits de propriété sont assez enchevêtrés et parfois très mal définis. L'Administration des Eaux et Forêts, comme les tribunaux d'ailleurs, évite avec soin de trancher les questions de propriété, car ce sont là d'inextricables fourrés dont on fait le tour, mais où on ne pénètre que contraint et forcé. On s'en tient aux précédents, on fait des compromis, on supporte les récriminations des uns et on laisse dormir les réclamations des autres; les réclamants sont d'ailleurs souvent impuissants à établir le bien-fondé de leurs demandes, et tout s'assoupit[2].

Une section peut posséder des bois, à titre particulier ou par indivis, soit sur son territoire, soit sur le territoire d'une autre section, même en dehors de la commune. Ainsi le bois du Domais (140 hectares), situé sur le territoire de Picherande, appartient par indivis à des sections des communes de Picherande, de Saint-Donat et de Chastreix. Le bois de Montbert (153 hectares) sur le territoire de Picherande, est indivis entre des sections des communes de Picherande et d'Egliseneuve-d'Entraigues. Certaines de ces sections n'ont droit qu'au bois, d'autres au bois et au pacage. Ces dernières voulaient pacager partout, au détriment des jeunes plants, le pâturage étant pour elles

1. Les fonctionnaires des Forêts apprécient beaucoup les fils de gardes qui ont fait aux côtés de leurs pères leur apprentissage professionnel et qui connaissent la population. Ils les préfèrent aux candidats militaires, souvent étrangers au pays, qui, pendant plusieurs années, ne peuvent rendre presque aucun service, et qui manquent de savoir-faire.

2. Bois communaux soumis au régime forestier dans les trois communes de :

Besse	271	hectares	(hêtre, épicéa, pin).
Compains	204	—	(hêtre).
Picherande	501	—	(hêtre).

beaucoup plus important que le bois. Pour sauvegarder les intérêts des ayants droit au bois seul, il a fallu établir un cantonnement défensable, à la grande fureur des ayants droit au pacage[1]. Dans un autre bois, une section a droit au bois, une autre section au pâturage, mais, comme le bois est très abondant, les habitants du premier village ont accordé à ceux du second un cantonnement de fait pour le bois.

C'est un décret qui règle l'aménagement et l'importance des coupes pour chaque forêt. Mais il y a des coupes d'éclaircie, des coupes de nettoiement qui, par la force des choses, sont laissées à l'appréciation du chef de cantonnement. Celui-ci conserve les marteaux de l'État et ne les remet aux gardes que pendant l'opération du marquage : tous les arbres marqués sont comptés et un contrôle rigoureux peut être exercé; malgré cela, des vols nombreux se produisent et les délinquants échappent souvent à la répression, car ils ont la complicité tacite de tous les habitants. Cependant des dénonciations se produisent quelquefois : elles ont pour mobile la vengeance.

Une fois la coupe marquée et le cahier des charges déposé, la délivrance de la coupe est faite à un syndic choisi par la municipalité et agréé par l'administration. Légalement, l'entreprise devrait résulter d'une adjudication : c'est le cas pour Tauves et Latour, petits centres urbains où les ayants droit ne participent pas en personne à l'exploitation. Dans les communes rurales, l'entrepreneur ou syndic est proposé par les habitants de la section : il est, en somme, leur représentant responsable vis-à-vis de l'administration. Ce sont donc, en réalité, les ayants droit qui exploitent leur coupe sous l'autorité de l'un d'eux. Le syndic dirige l'abatage sous la surveillance des gardes; puis, d'après le rôle d'affouage[2] dressé par la municipalité de la commune où

1. On sait qu'on appelle cantonnement défensable, un cantonnement dont les arbres sont assez grands pour résister aux animaux et où le pacage est autorisé. Bois en défens se dit, au contraire, d'un bois dont, à cause de sa jeunesse, l'entrée est interdite aux bestiaux. Etablir un cantonnement défensable consiste donc à délimiter les parties d'un bois dans lequel le pâturage sera permis, à l'exclusion du reste : c'est une restriction du droit de pacage.

2. Affouage : droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire pour se chauffer,

est située la forêt, il fait des lots qui sont tirés au sort et il en surveille l'enlèvement. Dès que les bois sont allotis, ils cessent d'être sous la surveillance de l'administration.

Le rôle d'affouage est arrêté au premier janvier de chaque année ; il est établi par feux ou ménages, comme l'indique l'étymologie du mot, mais beaucoup d'ayants droit ne se font pas inscrire, car, pour avoir un lot, il faut travailler à l'exploitation de la coupe et fournir un certain nombre de journées ; or, il y a des familles dont l'homme est absent du village ; d'autres possèdent assez de bois en propre pour leur usage, etc.. En réalité, il y a moins de lots que d'affouagistes : parfois un tiers ou un quart seulement. C'est tout avantage pour ceux qui se sont fait inscrire et qui sont précisément les plus pauvres ou les plus dépourvus de bois. Ainsi un droit positif de propriété se transforme naturellement en subvention. On conserve toujours son droit d'affouage, même si on ne se fait pas inscrire au rôle pendant plusieurs années. Il en est autrement pour les droits d'usage dans les forêts de l'État qui se perdent par une interruption d'exercice de dix ans.

Pour les bois reconnus défensables, le maire établit un rôle de répartition du nombre des bestiaux admis au pâturage. Les chèvres et les moutons, ennemis nés des arbres, sont exclus. La rétribution à payer pour chaque tête de bétail est fixée par le conseil municipal ; elle est recouvrée par le percepteur et employée au profit de la communauté, c'est-à-dire de la section. C'est aussi le conseil municipal qui désigne les pâtres communs, car, d'après le Code forestier, pour faciliter la surveillance, tous les animaux doivent être réunis en un seul troupeau. En fait, les gardes veillent seulement à ce que tous les ayants droit fassent pâturer dans le même endroit.

Le développement considérable des biens communaux et leur importance pour la population des montagnes ont une répercussion sur *la vie publique locale qui est bien plus développée*

ou répartition entre les habitants d'un village du bois dont ils ont la propriété en commun.

que dans la plaine, car elle a pour aliment des intérêts considérables et tangibles : il y a parfois des querelles, des procès et des haines terribles entre villages voisins. En outre, son centre est transporté de la commune dans le village, puisque c'est la section qui est propriétaire et que souvent la commune ne possède rien. C'est bien la municipalité qui fait les règlements, établit les rôles, et apparaît dans les actes publics, mais en fait, elle se contente de sanctionner les choix et les décisions des habitants des sections. On est ici en pleine démocratie : chacun prend part aux assemblées du peuple. Il suffit d'un pâturage, d'un bois, propriété commune, pour que le fonctionnement des pouvoirs publics communaux soit profondément modifié, malgré les apparences centralisatrices de la loi municipale. Cette autonomie des villages ne se manifeste pas seulement dans l'administration des biens communaux : on voit les habitants d'une section se cotiser pour établir un chemin, une école, des fontaines, voire même pour construire une église et entretenir un curé (association cultuelle avant la lettre !). Mais la loi trop uniforme ne cadre pas toujours avec les mœurs et les besoins locaux. Il arrive parfois que ceux qui ont le pouvoir légal ne veulent pas sanctionner les volontés des véritables intéressés. Un conflit s'élève alors entre une section et une municipalité soutenue quelquefois, d'ailleurs, par d'autres sections. On voit naître alors des luttes longues, âpres et douloureuses, auxquelles on ne peut mettre fin d'une façon équitable, et qui durent pendant des générations.

IV. — LES GRANDS DOMAINES D'ÉLEVAGE.

Domaine et montagne : double atelier et transhumance. — Nous avons étudié le petit domaine et le petit propriétaire, et nous avons vu quelle était pour celui-ci l'importance des subventions pastorales et forestières qu'il tire de la grande propriété communale. Il nous faut maintenant examiner le grand domaine d'élevage et la grande propriété privée qui couvre

une étendue considérable de la montagne : à Picherande, les domaines de plus de 50 hectares occupent une superficie de 1.095 hectares, soit le tiers du territoire appartenant aux particuliers; à Compains, ils occupent 1.716 hectares, soit les deux cinquième du sol privé[1].

Les exploitants des grands domaines ont sur les biens communaux les mêmes droits que les autres habitants; mais, comme ces droits s'exercent par feux et non d'après l'étendue de l'exploitation, leur importance relative est faible pour un grand domaine, à moins que, par suite de circonstances particulières, il ne forme une section ou que le nombre des feux de la section soit restreint eu égard à l'étendue des pâturages ou des bois communs. Pour être viable, une grande exploitation doit donc comprendre, outre des prairies de fauche, des pâturages d'été en proportion convenable. Il en résulte un double atelier : le domaine proprement dit où, à côté de l'habitation et des étables, s'étendent les prés irrigués et fumés et parfois quelques champs de culture ; c'est là qu'on hiverne et qu'on récolte le foin nécessaire à l'hivernage ; contigu au domaine quelquefois, mais ordinairement séparé et éloigné parfois de plusieurs kilomètres, se trouve, sur les hauteurs, le pâturage d'été appelé « la montagne ». A chaque domaine correspond donc une

1. Chiffres de l'enquête agricole de 1892 :

Domaines de		Picherande.	Compains.
50 à 100 hectares :			
Nombre		2	18
Étendue	Terres	15 hect.	10 hect.
	Herbages	289 —	495 —
	Bois	95 —	— —
100 à 200 hectares :			
Nombre		2	3
Étendue	Terres	10 hect.	hect.
	Herbages	255 —	466 —
	Bois	120 —	— —
200 à 300 hectares :			
Nombre		1	2
Étendue	Terres	6 hect.	hect.
	Herbages	226 —	420 —
	Bois	87 —	—
Plus de 300 hectares :			
Nombre		»	1
Herbages		»	325 hect.
Superficie totale des domaines de plus de 50 hectares		1.095 hect.	1.716 —
— des biens particuliers		3.404 —	4.465 —

montagne. Vers le 15 mai, on prépare le départ pour la montagne : le vacher rassemble les instruments qui servent à la fabrication du fromage, les charge sur une charrette ou sur un bât et, accompagné d'un ou deux aides, emmène les vaches et leurs veaux presque tous nés en février ou mars.

Sur la montagne se trouve un bâtiment appelé *buron*, composé d'une petite étable où couchent les jeunes veaux ou les bêtes malades. Au-dessus, dans un fenil, on emmagasine un peu de foin pour les jours de mauvais temps où la neige empêcherait les animaux de pâturer. C'est dans l'étable que se trouvent les lits du vacher et de ses aides : le *gouril* et le petit berger. En dessous est située la cave aux fromages précédée d'une pièce où se font les manipulations du lait. Sur un côté, des loges pour les porcs qui consomment le petit lait. Jadis le buron était constitué par une excavation creusée sur le flanc de la montagne et recouverte de branchages. Comme l'hiver ruinait cette hutte, on en creusait une nouvelle chaque année ; aussi trouve-t-on sur les montagnes des rangées d'excavations où quelques archéologues, ignorants des anciens usages du pays, ont voulu voir des restes d'habitations celtiques[1]. Depuis trente ans, des burons de pierre ont été construits sur presque toutes les montagnes et jusqu'à proximité du sommet du pic de Sancy.

Double atelier et transhumance, telles sont les caractéristiques du travail sur les grands domaines. Le patron reste à la maison avec sa famille et ses ouvriers pour faucher les prés et rentrer les foins : pendant deux ou trois mois c'est un travail intense et très important, car il assure l'hivernage ; aussi l'œil du maître et son exemple sont-ils indispensables. A ce moment-là, il n'y a au domaine que les bœufs de travail et une ou deux vaches pour les besoins du ménage. Le reste du troupeau est à la montagne sous la direction du vacher qui doit être à la fois un homme de confiance et un habile manipulateur pour la fabrication du fromage. Une ou deux fois par semaine, suivant l'éloignement, on lui porte du pain, du sel et quelques autres

1. Ces traces de rangées de burons sont particulièrement nombreuses sur le plateau de Charlannes près de la Bourboule.

provisions, mais le fond de la nourriture des hommes de la montagne est constitué par le lait et le fromage. Le fermier vient visiter ses bêtes de temps en temps, mais il laisse à son vacher la plus large autonomie et le traite avec égards. Le vacher, en effet, a entre ses mains le sort du troupeau qui représente un capital considérable et c'est de lui que dépend la production du fromage; il faut donc qu'il se sente pleinement responsable. C'est toujours un homme fait, souvent marié, dont la femme habite alors un des villages du pays où lui-même retourne passer l'hiver lorsque les bêtes sont descendues de la montagne dans le courant d'octobre.

En septembre et octobre, le patron du domaine vend, dans les foires du pays, les animaux qu'il ne peut pas garder, puis l'hivernage commence. Les vaches sont maintenues en stabulation et nourries avec le foin récolté dans les prés du domaine. C'est le fermier et ses domestiques qui les soignent et qui font le fromage dont la production est restreinte car le lait est alors peu abondant. En février et mars arrivent les naissances de veaux. L'isolement sur les domaines pendant l'hiver est bien plus grand que dans les hameaux, non seulement parce qu'il n'y a qu'une habitation, mais surtout parce que les domaines sont souvent à l'écart des routes et à une altitude plus élevée où la neige plus abondante empêche toute communication.

Le fromage. — Ces domaines ne donnent que deux produits : les animaux et le fromage. On fait naître les veaux en février-mars de façon que la période de forte lactation coïncide avec la saison de pâturage. C'est donc surtout au buron que se fabrique le fromage dont la production est très réduite pendant l'hiver.

La traite a lieu, le matin à l'aube et le soir à 4 heures, dans le parc où les bêtes ont passé la nuit : ce parc est déplacé chaque jour de façon à fumer une certaine partie de la montagne qu'on appelle, pour ce motif, la *fumade*, par opposition à l'*aiguade*, qui ne reçoit pas de fumier, mais seulement des irrigations. Les veaux sont réunis dans le *parcou :* au moment de

la traite, on en fait sortir un qui va téter sa mère; au bout de quelques instants, on l'arrête et on l'attache à la jambe antérieure de la vache pendant que le vacher la trait; lorsque les mamelles sont presque épuisées, on rend sa liberté au veau qui achève de téter. Avec ce régime-là on n'a pas des veaux très gras et la nécessité les oblige de bonne heure à manger les jeunes pousses de l'herbe. Le lait, recueilli d'abord dans un seau en bois, *lou garlou,* est mis ensuite dans la *gerle,* grand récipient en bois qui sert à le transporter au buron.

Vers 9 heures, le *gouril* ou garçon fait sortir les vaches du parc, tandis que le petit berger se charge des bourrettes ou jeunes bêtes : ces deux troupeaux sont gardés séparément et font le tour de la montagne en suivant l'aiguade jusqu'à 11 heures ou midi. On revient alors au parc où les bêtes restent jusqu'après la traite du soir. On les laisse alors pâturer à leur guise toutes ensemble sur la fumade : elles rentrent au parc pour la nuit.

Après chaque traite, le lait est porté au buron : on l'ensemence de présure naturelle ou chimique et, au bout d'une heure, il est caillé. On recoupe le caillé et on égoutte le petit-lait, qui est donné aux porcs. Ce caillé, qu'on appelle la *tome,* est enveloppé d'un linge et mis sous presse pour achever l'égouttage. Jadis, le vacher la pressait entre ses genoux; aujourd'hui on emploie des presses en bois à levier dont le poids est formé par une grosse pierre; dans quelques burons j'ai vu des presses à vis plus perfectionnées qui simplifient le travail et donnent peut-être un meilleur résultat. A la traite suivante, on retire la tome et on la fait passer dans un broyeur, sorte d'entonnoir au fond duquel tourne un cylindre de bois armé de clous, on la sale et on la met dans un moule cylindrique et bas qu'on place sous une presse. On a ainsi la *fourme* qu'on met à la cave où on la retourne de temps en temps. Au bout de quinze jours, on peut la vendre et, au bout d'un mois, la consommer.

Les fourmes pèsent de 30 à 35 kilogrammes et exigent de 300 à 350 litres de lait : on ne peut donc en fabriquer que si on a un troupeau assez important, car la tome ne peut pas se

conserver plus de deux ou trois jours sans aigrir. Aussi les petits éleveurs et même les gros fermiers pendant l'hiver font-ils des fromages de Saint-Nectaire, qui ne pèsent guère qu'un kilogr. la pièce et qui ont cet avantage de pouvoir se vendre immédiatement : on n'a donc pas besoin d'une grande cave pour les conserver[1]. La fabrication du Saint-Nectaire passe pour plus avantageuse et nombre de grands domaines ont abandonné la fourme. On obtient 33 kilogr. de Saint-Nectaire avec 200 litres de lait et 30 kilogs de fourme avec 300 litres de lait, ce qui fait ressortir l'hectolitre de lait, dans le premier cas, à 18 ou 20 francs et, dans le second, à 15 francs. Ces chiffres sont d'ailleurs très variables comme le cours des fromages[2] : ainsi les hivers doux amènent une baisse de prix, car la consommation urbaine diminue à cause de l'abondance des légumes et des fruits. La sécheresse au contraire, en faisant diminuer la lactation des vaches, provoque une hausse des prix; à la fin d'août 1911, un troupeau de 45 vaches ne donnait que 160 litres de lait par jour au lieu de 300 qu'il aurait produit en année normale : la fourme valait de 160 à 180 francs les 100 kilogrammes.

Beaucoup de fermiers, surtout dans le Cantal, paient encore une partie ou même la totalité de leur ferme en fromages. Les stipulations sont faites de telle sorte que l'estivade, c'est-à-dire le fromage qui peut être produit sur la montagne pendant l'été, revient au propriétaire, le fermier ayant pour lui le fromage d'hiver et les bénéfices sur le bétail. Les propriétaires de Murat ont chez eux d'immenses caves et c'est pour eux une affaire

1. Voici comment on procède à la confection du Saint-Nectaire. Le lait étant à la température de la traite, on met la présure; au bout d'une demi-heure on recoupe le caillé qu'on égoutte et qu'on met dans une faisselle (récipient cylindrique percé de petits trous); on presse; on plonge quelquefois la faisselle dans l'eau chaude pour rendre la pâte plus lisse, mais cela cuit un peu le fromage; au bout de 24 heures, on retire le fromage de la faisselle, on le sale et on le met à sécher sur une planche pendant une dizaine de jours. — Ces manipulations sont simples et ne diffèrent pas beaucoup de celles de la fourme; elles exigent un assez grand nombre de faisselles. — Le nom de Saint-Nectaire vient du village bien connu pour ses sources thermales.

2. La quantité de lait nécessaire pour obtenir 1 kilogr. de fromage varie suivant les herbages et le climat; d'après les renseignements que j'ai recueillis en divers endroits, cette quantité oscille entre 7 et 10 litres.

fort importante que la vente de leur fromage qui se fait au commencement de l'hiver à des marchands en gros. Ces usages tendent à disparaître.

La fourme est conservée au buron jusqu'à la fin de l'été et vendue alors dans les foires de larégion, notamment à Besse, où il existe d'excellentes caves creusées dans la lave qui sont possédées ou louées par des marchands de Clermont. L'existence de bonnes caves dans le tuf volcanique à Beaune a conduit quinze ou vingt habitants de ce village à s'adonner au commerce du fromage : ils vont tous les vendredis à Clermont approvisionner les détaillants. A Besse, la foire de la fourme est le 25 août, mais tous les lundis il y a un gros marché de Saint-Nectaire. La fourme se vend au quintal de 100 livres, et le Saint-Nectaire à la douzaine, d'après le poids. Jadis, les paysans venaient eux-mêmes vendre leurs produits, mais maintenant ce sont de petits marchands de village qui alimentent le marché de Besse, tandis que les fermiers viennent directement vendre leur stock de fourmes à la foire. On s'explique sans peine cette différence : c'est un grand dérangement de perdre une journée et de faire une longue route pour une douzaine de Saint-Nectaire valant une trentaine de francs, mais le dérangement est peu de chose s'il s'agit de vendre pour 1.500 francs de fourmes d'un seul coup; or nous savons que le Saint-Nectaire se vend chaque semaine, tandis que la fourme d'une montagne se vend en une ou deux fois.

Pour en finir avec le fromage, je dois signaler une fabrique de gruyère qui a été installée en 1910 à Allanche par deux Suisses qui avaient entendu parler du Cantal et de sa production fromagère par un marchand de toile originaire du pays. Ces deux frères, venus de Thurgovie, traitent par jour 2.500 litres de lait qu'ils achètent 12 ou 13 centimes; ils ont pour aide un de leur compatriote. Leur installation est très différente de celle que nous avons décrite dans les burons : on y remarque d'abord un grand bassin de cuivre dans lequel on chauffe le lait et le fromage, il vaut 1.200 francs; il y a aussi un petit moteur à pétrole. Il faut 950 litres de lait pour fabriquer 100 kilogr. de gruyère et

750 litres seulement pour 100 kilogr. de fourme, mais la fourme vaut 140 francs et le gruyère 200 francs[1]. Ce dernier a, en outre, l'avantage de se mieux conserver et de s'exporter plus facilement. Il est intéressant de noter ce fait de concurrence étrangère installée en plein pays de production et y réussissant grâce à la supériorité des méthodes.

Remarquons, à propos du fromage, que le patron du grand domaine n'en dirige pour ainsi dire pas la fabrication, qui est confiée à un vacher, mais qu'il se charge seul de la vente à des marchands en gros dans les foires du pays : il confie à un salarié l'opération technique facilement contrôlable et se réserve l'opération commerciale.

Nous allons passer rapidement en revue trois types de grands domaines d'élevage : l'un est exploité par son propriétaire, l'autre par un fermier qui possède aux environs une propriété assez importante, le troisième par un petit propriétaire qui a affermé plusieurs domaines.

Un éleveur propriétaire. — Il existe dans la commune de Picherande une quinzaine de familles possédant 20 vaches et cinq domaines de 40 vaches. C'est un de ces derniers que nous allons visiter : il est situé sur une côte, à 1.300 mètres d'altitude, on y accède par un chemin étroit et escarpé où seules les charrettes du pays peuvent s'engager. Il fut acheté en 1790 par l'arrière grand-père du propriétaire actuel, qui était venu de la Godivelle ; on y tenait alors huit vaches, mais le fils de l'acquéreur y fit beaucoup de défrichements et d'améliorations, si bien qu'il donna à une de ses filles, qui épousa un médecin, 50.000 francs de dot. Cette largesse contribua peut-être bien à obérer son héritier, qui laissa beaucoup de dettes en mourant : le domaine fut vendu, mais acheté par C..., le propriétaire actuel, au prix de 72.000 francs, soit 80.000 francs avec les frais. Pour payer cette somme, C... dut emprunter 40.000 francs au Crédit

1. Ces chiffres diffèrent un peu de ceux qui m'ont été donnés ailleurs et que j'ai indiqués plus haut ; je serais assez disposé à croire que les Suisses ont raison, car, dans les burons, on se préoccupe peu de mesurer le lait.

Foncier. Ce domaine comptait 80 hectares, y compris la montagne. C. vient de l'agrandir de 20 hectares qu'il affermait jusqu'à présent. Il y a un petit bois dont les fagots sont vendus aux boulangers du pays et qui rapporte 400 à 500 francs. Le produit brut de l'ensemble de l'exploitation varie de 12.000 à 14.000 francs, dont il faut déduire environ 9.000 francs de frais :

Salaires	3.000	francs.
Intérêts au Crédit Foncier	2.000	—
Dépenses du ménage	2.000	—
Impôts et assurances	500	—
Fermage de 20 hectares	700	—
Pension aux parents	800	—

Il reste donc, suivant les années, un bénéfice de 3.000 à 5.000 francs qui est épargné ; ainsi, l'an dernier, C... a remboursé 4.000 francs au Crédit Foncier.

Sur les 100 hectares de son domaine le propriétaire fait 1 hectare de seigle, un tiers d'hectare de pommes de terre, 1 hectare d'avoine coupée en vert pour le bétail : les cultures, on le voit, sont fort réduites. Mais on récolte 400 à 500 chars de foin de sept quintaux (non métriques) soit environ 140.000 kilogrammes qui permettent d'hiverner 80 bêtes dont 36 vaches laitières ; en été, le troupeau se trouve porté par les naissances à 110 têtes. Si on manque de foin, on en achète quelques brasses que l'on fait consommer sur place en conduisant une partie des bêtes dans la grange où il se trouve ; il serait, en effet, impossible de transporter des fourrages surtout en hiver[1]. Dans la commune de Picherande, il se vend, bon an mal an, environ 400 brasses de foin, surtout chez des fermiers dont le cheptel est insuffisant faute de capitaux. Nous reviendrons sur cette crise des capitaux en montagne : signalons seulement ici qu'il y a à Picherande trois domaines appartenant à la commune de Latour et qui n'ont qu'un cheptel dérisoire ; le fermier du plus

1. La brasse est la mesure usuelle pour le foin ; c'est un cube de 1^{m},80 de côté ; il faut 4 brasses, soit 8 chars environ, pour hiverner une vache. On sait que, dans les granges de montagne, le foin est toujours fortement tassé.

grand de ces domaines étant riche a pu le « meubler » convenablement, mais, à son départ, le domaine restera probablement sans preneur, car personne, dans le pays, n'a assez d'argent pour le garnir d'un cheptel suffisant. On s'explique, par la hausse du prix des animaux, la diminution des cheptels attachés aux domaines : il faut aujourd'hui moins de têtes qu'autrefois pour représenter la valeur du cheptel, et, par contre, il faut au fermier bien plus de capitaux pour compléter le cheptel[1].

Pour ses travaux, C... est aidé de son premier domestique qui est sur le domaine depuis plusieurs années, mais dont l'engagement est renouvelé tous les six mois à raison de 160 francs pendant l'hiver et de 375 francs pendant l'été. L'engagement semestriel et la différence de salaire entre l'été et l'hiver ont leur raison d'être dans le climat qui ne permet d'occuper la plupart des ouvriers que pendant l'été. C... emploie aussi trois ouvriers loués pour six mois et qui lui reviennent à 3 francs par jour ; pour la période des fauchaisons, il engage deux faucheurs à qui il donne 5 fr. 50 plus la nourriture, ce qui fait ressortir le salaire total environ à 7 francs. Les domestiques et les ouvriers sont ordinairement des gens du pays dont les femmes soignent les vaches qui vont pâturer sur les communaux : ce sont donc le plus souvent de petits propriétaires vivant en grande partie de leurs salaires et fragmentaires des subventions des biens communaux.

Les faucheuses sont encore inconnues, car on prétend que les hommes nécessaires pour le fanage et la rentrée des foins emploient leur matinée à faucher jusqu'à 9 heures et, à défaut de ce travail, on ne saurait à quoi les occuper. Un gros fermier a même refusé sous ce prétexte une faucheuse que lui offrait son propriétaire ; cependant nous rencontrerons d'autres fermiers qui emploient faucheuses et rateaux et qui s'en félicitent. Le temps des fenaisons est une période de labeur intense qui dure

1. C'est un usage général en Auvergne que le fermier reçoive du propriétaire un cheptel attaché au domaine qu'il doit restituer à la sortie, en nature, mais d'une valeur équivalente à celle qu'il a reçue. C'est là une forme du crédit agricole.

six à huit semaines en juillet et en août, mais lorsque la saison est pluvieuse, comme en 1912, ce travail est bien entravé et se prolonge jusqu'à la fin de septembre; il en résulte, au taux des salaires actuels, une sensible augmentation de frais pour récolter des fourrages de qualité moindre. Le genre d'exploitation agricole imposé par le lieu est donc plein d'aléas.

Cet aléa se retrouve aussi en ce qui concerne les animaux. C... a 36 vaches qui, d'après son estimation, lui rapportent chacune 150 francs en lait et 120 francs en veau. Ces vaches, avec les jeunes bêtes, passent l'été sur la montagne, qui est ici attenante au domaine; elles y sont sous la garde d'un vacher aidé d'un berger de quinze à dix-huit ans. Le vacher est payé 500 francs pour la saison; on lui donne du pain et du sel, il se nourrit de laitage, de fromage et de quelques légumes qu'il cultive à côté du buron. Le vacher de l'année précédente ne recevait que 400 francs, mais il n'a fait que 2.000 fromages de Saint-Nectaire tandis que celui de cette année, plus habile et plus consciencieux, en fera 3.500. On voit par ces chiffres l'importance capitale du choix d'un bon vacher[1]. C... a abandonné, depuis trois ou quatre ans, la fabrication de la fourme, car il estime que celle du Saint-Nectaire lui rapporte 500 à 600 francs de plus. Il emploie la présure chimique qui lui donne un rendement beaucoup plus élevé. Nous sommes donc en présence d'un homme qui sait se retourner et qui ne répugne pas aux nouveautés. Le petit lait sert à nourrir six porcs qui, en hiver, sont réduits à deux. Pendant l'hivernage, il n'y a pas de vacher; c'est le propriétaire lui-même qui fabrique le fromage et qui soigne ses bêtes avec l'aide de ses deux domestiques. Pendant l'estivage, on fait de 30 à 40 fromages par jour; ils sont livrés chaque semaine à un marchand avec qui C... a traité pour toute la saison.

Chaque année, à l'automne, il y a sur le domaine une trentaine de bêtes à vendre : vaches de réforme ou bourrettes d'un an. En 1911, C... a tout vendu en deux foires, les mâles à Besse, le 22 septembre, à des marchands du Poitou, les femel-

1. Il convient cependant d'observer que l'année 1911 a été très sèche, tandis que l'année 1912 a été pluvieuse.

les à Latour, à des paysans. De plus en plus, les marchands du Poitou, pour les bœufs, et ceux du Quercy, pour les veaux de six mois, prennent l'habitude d'aller acheter à l'étable; aussi la foire de la Saint-Mathieu à Besse a-t-elle beaucoup perdu de son importance.

Sur ces grands domaines la vie est des plus simple. La maison d'habitation est attenante à l'étable et à la grange : on entre dans la cuisine, grande pièce où le fourneau a remplacé la vaste cheminée de jadis et dont les murs sont tapissés par des lits clos. A côté, se trouve la chambre du maître et au-dessus d'autres chambres. Les domestiques et les ouvriers couchent à l'étable, la servante dans la cuisine. On tue trois porcs par an pour les besoins du ménage; la soupe, le lard, les pommes de terre, la salade et les laitages forment la base de l'alimentation; on donne à chaque homme environ un litre de vin.

La famille est composée du père, de la mère et de deux enfants; un neveu orphelin a été recueilli par son oncle; la mère et une sœur du propriétaire vivent dans un village voisin d'une pension qu'il leur sert.

Cette esquisse monographique nous montre l'importance de la transmission intégrale pour les domaines de montagne : *la famille étudiée a failli être désorganisée et déracinée par suite des dots exagérées qui ont été données aux cadets de la génération précédente.* Elle a repris pied sur son domaine, grâce aux capitaux que possédait un des conjoints actuels et elle redevient prospère par les habitudes d'économie, l'énergie et l'esprit progressiste de son chef, sans que celui-ci manifeste d'ailleurs jamais une initiative transcendante.

Un propriétaire fermier. — Transportons-nous dans le Cantal, entre Allanche et Riom-ès-Montagnes, dans la commune de Cheylade[1]. Le domaine de C..., situé à 1.000 mètres d'altitude, appartient depuis fort longtemps à la même famille qui réside

1. Nous aurions trouvé des types semblables dans le Puy-de-Dôme : si nous prenons notre exemple dans la région du Cantal, voisine du Puy-de-Dôme, c'est que des circonstances particulières nous ont facilité la monographie de ce domaine.

dans un département voisin. Il se passe souvent plusieurs années sans que le propriétaire vienne visiter son domaine[1]. Néanmoins les relations sont très cordiales entre lui et son fermier. Celui-ci est entré comme gendre en secondes noces dans une famille qui exploitait ce domaine depuis quatre générations. Il est, lui-même, propriétaire dans la vallée d'un bien de 40 bêtes; grâce au domaine du plateau, il en hiverne de 80 à 90. Ces animaux passent l'été sur la montagne du domaine qui mesure 28 hectares et qui est à une heure de marche environ. Le vacher y règne en maître; il gagne 650 francs par an. L'année précédente; il gagnait 800 francs sur un domaine plus important : il a quatre enfants, qui sont placés et gagnent chacun 150 francs; sa femme vit sur un petit bien, qui peut leur rapporter de 60 à 80 francs. C'est donc près de 1.500 francs d'argent liquide qui entrait dans la caisse de la famille; malgré cela, cet homme n'a aucune épargne, et deux mois avant d'entrer chez son nouveau patron, il est venu lui demander une avance de 50 francs. Ce n'est pas d'ailleurs un cas exceptionnel : les domestiques gagnent 120 francs par mois en été, et partent sans le sou; ils dépensent tout au fur et à mesure. Le fermier R... ne peut en citer aucun qui se soit élevé; c'était pourtant fréquent autrefois; les enfants sont gâtés, inéduqués et les hommes comptent sur l'hôpital pour leurs vieux jours : l'esprit d'économie a disparu. C'est un effet de l'émigration périodique : pendant l'hiver, beaucoup d'ouvriers font le commerce de la toile; ils s'habituent à bien vivre en voyage et lorsqu'ils reviennent sur les domaines, se montrent exigeants et médiocres serviteurs. Les éleveurs de la montagne se plaignent d'ailleurs beaucoup moins de la cherté de la main-d'œuvre que de sa rareté et surtout de l'indocilité des ouvriers qui partent brusquement, au moindre caprice, au mépris de leurs engagements. On peut constater à peu près partout,

1. C'est un cas très fréquent pour les propriétés de montagne, qui sont toujours d'un accès long et difficile et dont les propriétaires habitent la plaine. On ne remarque pas jusqu'ici que cet absentéisme ait des conséquences fâcheuses; les fermiers sont aptes à se tirer d'affaire seuls. » Cette observation confirme ce que dit M. Durieu, dans ses *Parisiens d'aujourd'hui*, à propos du fermier des environs de Paris.

en Auvergne, une diminution de la loyauté et une baisse de la conscience chez les salariés; cette décadence se manifeste au moment où la main-d'œuvre est plus rare et où les patrons sont obligés d'augmenter les salaires et de se montrer moins exigeants.

Cette année, R... a fait l'emplette d'une faucheuse et d'un râteau, et il me dit que, sans ces instruments, il ne serait pas arrivé à bout de ses foins dont il rentre seulement les derniers chars, fin septembre, tellement la saison a été pluvieuse. Il fait un peu de seigle et d'avoine mais ces cultures très aléatoires ont seulement pour but de rompre le gazon et de régénérer les prairies. Depuis sa jeunesse, R... a vu les cultures diminuer beaucoup au profit des herbages; le bétail est aujourd'hui plus nombreux et mieux tenu qu'autrefois : une vache de Salers donne par an environ 1.800 litres de lait, dont on fait exclusivement de la fourme..

Nous savons que le grand domaine est organisé en double atelier, au moins pendant l'été. A C..., l'atelier d'hiver se déplace : lorsque le foin du domaine affermé a été consommé, R... se transporte avec sa famille et ses bêtes sur sa propriété dont il fait consommer le foin; puis, au printemps, il reprend le chemin du plateau. *Le coefficient de transport très élevé des fourrages oblige les consommateurs à se déplacer et impose un certain nomadisme*[1].

R... est héritier du bien paternel; de ce chef il a reçu le quart en préciput, mais il a eu de la peine à se tirer d'affaire, car il a dû payer des dots élevées à ses cohéritiers et il a la charge de ses parents qui habitent la propriété de la vallée avec une servante et un cheval; R... estime qu'ils lui coûtent environ 1.000 francs par an. Deux de ses beaux-frères ont fait de mauvaises affaires à cause des soultes exagérées qu'ils ont dû payer, parce qu'ils n'ont pas trouvé à épouser des femmes assez riches.

1. On appelle coefficient de transport le rapport entre le poids transporté et la valeur de ce poids de marchandises. Le prix du transport est évidemment influencé par le volume de la denrée, la difficulté de sa manipulation, l'état des chemins, etc... Cf. J. Durieu, *Les Parisiens d'aujourd'hui*, p. 582. — On retrouve ce même nomadisme périodique dans les Alpes.

La transmission intégrale oblige, en effet, l'héritier à prendre pour femme une jeune fille ayant quelque fortune : or, les jeunes filles riches répugnent souvent à mener la vie de fermière : elles préfèrent épouser un marchand de toile. Les cadets cherchent à entrer comme gendre dans une famille ou à affermer un domaine ; quelques-uns s'adonnent au commerce de la toile.

R... a deux filles et un fils ; celui-ci, encore jeune, sera l'héritier du bien et du domaine. Les deux filles ont épousé des propriétaires des environs qui, pendant l'hiver, font le commerce de la toile dans la région de l'Est. R... aurait bien préféré marier ses filles dans des domaines, mais on ne trouve plus guère de fermiers riches : il y a un abandon général de la terre ; tous les gens qui se sentent quelque capacité se lancent dans le commerce et, quoique les marchands de toile ne jouissent pas toujours d'une réputation irréprochable, on est bien obligé de leur donner ses filles, « car il n'y a qu'eux qui aient quelques sous ».

Pour R... la ferme de C.... a été un moyen de doubler son exploitation, d'augmenter dans une proportion plus forte encore ses bénéfices nets et d'arriver ainsi à conserver le bien familial tout en assurant l'établissement de ses enfants. Ainsi se manifeste le patronage effectif, quoique peu apparent, du propriétaire absentéiste.

Nous allons voir maintenant un tout petit propriétaire énergique et débrouillard s'enrichir et s'élever en prenant à ferme plusieurs domaines.

Un petit propriétaire fermier multiple. — G... possède dans un petit hameau des environs de Latour-d'Auvergne un bien de quatre vaches ; il avait à peine de quoi vivre misérablement ; aussi a-t-il loué un domaine qu'il est allé chercher à 25 kilomètres, près d'Herment, dans un pays de sol granitique et pauvre : c'est là qu'il avait jusqu'à présent son principal établissement. Je dis principal, car nous allons voir que G... pratique la transhumance à plusieurs étapes. Le domaine d'Herment est un domaine de culture et de moutons, car il y a de grandes étendues de bruyères. G... est allé plusieurs fois à Paris pour vendre

ses moutons et il déclare qu'il a toujours eu avantage à faire ce voyage. Afin de pouvoir tenir un plus nombreux bétail, G... a affermé pour 900 francs une montagne très vaste, mais très élevée, qui s'étend jusqu'aux crêtes du Sancy à 1.700 mètres d'altitude ; puis, en 1910, il prit à ferme un domaine contigu à cette montagne et voisin de sa propriété, si bien qu'il peut marcher pendant deux heures sans sortir de ses pâturages. Il compte maintenant abandonner son domaine de culture qui est trop éloigné et se cantonner sur son exploitation herbagère bien groupée et spécialisée.

Voici comment G... organise actuellement son travail : à Herment, il fait des cultures diverses et récolte des fourrages. Sur son bien, sur son nouveau domaine de J... et sur sa montagne de M..., il coupe tout le foin qu'il peut au moyen d'une faucheuse et l'emmagasine dans les différentes granges-écuries dont il dispose. En juillet-août son troupeau, composé de 32 vaches, 24 bourrettes de 18 mois et 30 veaux de l'année, pâture sur la montagne pendant que les moutons errent sur les crêtes où l'herbe est insuffisante pour les vaches. A la fin d'août, les pâturages de la montagne sont épuisés : on redescend sur ceux du domaine de J... où on reste jusqu'à l'hiver. Entre temps, G... a rentré ses foins en se transportant suivant les besoins un jour ici, un jour là, si bien que, pendant cette période, c'est l'homme le plus difficile à rejoindre qui soit au monde. Pour l'hivernage, une cinquantaine de bêtes restent à J... avec un vacher et un gamin ; le reste, avec les moutons, va à Herment sous la garde de la famille. Mais le troupeau de J... ne reste pas sédentaire ; il se déplace trois ou quatre fois durant l'hiver pour consommer le foin qui se trouve dans les différentes granges réparties sur la vaste exploitation de G... Celui-ci vient de temps en temps donner à ses animaux le coup d'œil du maître.

Le domaine de J... était jadis une simple montagne, un pâturage d'été où on n'hivernait pas. Les bâtiments n'ont été construits que depuis une trentaine d'années et les prés de fauche ont été développés : on y récolte aujourd'hui 240 chars de foin, pesant chacun de 350 à 400 kilogr., et G... a l'intention d'aug-

menter encore la surface fauchée. Pour tirer bon profit de son nouveau domaine, il est obligé d'augmenter son cheptel, ce qui se fera automatiquement par les naissances, à condition de ne vendre pendant un an ou deux que les animaux de réforme. Nous assistons là à une évolution qui s'est produite assez fréquemment en montagne dans ces trente ou quarante dernières années : accroissement de la production par la transformation de pacages en prairies et intensification de l'élevage.

G... a cinq enfants, deux fils et trois filles qui l'aident dans son travail. Pour les fauchaisons, il prend quatre ouvriers pendant un mois : l'un est des environs de Latour et est payé 3 fr. 50 par jour; les autres, d'Herment, reçoivent 3 francs. La nourriture se compose de pain fait avec du seigle importé d'Allemagne, de fromage, de lard, de viande; il y a du vin d'Algérie à tous les repas. On remarquera que le personnel extraordinaire est assez réduit et les salaires assez modérés; cela est dû sans conteste à l'emploi de la faucheuse et au voisinage des confins du Limousin dont les petits propriétaires viennent très nombreux louer leurs services lorsqu'ils ont terminé leurs foins ou leur moisson. D'ailleurs G... amène la plupart de ses ouvriers d'Herment, pays de culture pauvre où la main-d'œuvre est moins rare qu'en montagne et les salaires moins élevés, parce que la période des travaux est plus longue.

Le fermier dont nous venons d'esquisser la monographie est un homme d'initiative, exempt de routine, qui considère l'élevage comme une entreprise, les domaines et les montagnes comme des ateliers de travail bien plus que comme des foyers pour la famille. Le nomadisme qu'il pratique et qui n'est pas d'ailleurs exceptionnel, nous l'avons déjà vu, a ses répercussions sur le mode d'existence moral et matériel de la famille; à cause de ses gîtes successifs celle-ci vit davantage sur elle-même et garde un contact moins étroit avec les populations environnantes, ce qui renforce l'isolement naturel du lieu et peut tendre à développer l'esprit d'indépendance et l'aptitude à se suffire à soi-même; *le nomadisme impose à la famille, au moins pendant l'été, un mode d'installation au foyer des plus sommaires.* A la

vérité, cette installation est un simple campement temporaire dont les inconvénients se font moins sentir pendant la belle saison où tout le monde vit dehors occupé à la récolte du foin. Mais il n'en est pas moins vrai que dans la région des montagnes, les vachers, les domestiques, les ouvriers ruraux, vivent pendant tout l'été et quelquefois toute l'année loin de leur propre famille.

Je rappelle aussi que *le travail spécialisé dans l'élevage et la production du fromage développe le commerce, les marchés et les foires :* vente des produits et achat de denrées qu'on ne récolte pas sur les domaines, tels que le blé et les pommes de terre. Il en résulte que le montagnard est souvent beaucoup plus au courant du monde extérieur qu'on ne le croirait. Nous allons bientôt le voir devenir presque un pur commerçant.

III

L'ESTIVE ET LE COMMERCE DU BÉTAIL

Les montagnes a graisse. — Nous avons rencontré jusqu'ici des montagnards qui sont surtout éleveurs et fabricants de fromage. Nous avons vu comment la nature du lieu impose la spécialisation de l'atelier agricole dans l'élevage et la production du lait.

Quelle que soit l'homogénéité de la région que nous étudions, elle n'est pas parfaite : à des altitudes qui dépassent 1.000 mètres il suffit de quelques dizaines de mètres en plus ou en moins, d'une différence dans l'orientation des versants pour amener des modifications sensibles dans le climat, dans la nature de l'herbe, dans la valeur des pâturages[1].

Nous avons vu plus haut qu'à chaque domaine est annexée comme dépendance une « montagne », c'est-à-dire un pâturage d'été qui ne produit pas de foin. Si on ne conçoit guère un domaine sans montagne, il existe, par contre, des montagnes sans domaine, des pâturages utilisables seulement pendant la belle saison, du 15 mai au 15 octobre à peine, et qui ne sont

1. Je connais deux montagnes qui se joignent presque, dont l'une est presque trois fois moins étendue que l'autre et qui, cependant, s'afferme plus cher parce que, à cause d'une meilleure exposition, d'un sol plus fertile, d'une altitude un peu moindre, elle produit une herbe plus nourrissante et que la saison de pâturage y dure un bon mois de plus : son rendement utile est plus élevé, sa productivité plus grande.

rattachés à aucune exploitation permanente fixe. Ces montagnes isolées sont surtout nombreuses vers les confins du Cantal, dans la région de la Godivelle, de Saint-Alyre et de Montgreleix ; c'est là que nous les observerons. Comment les propriétaires de ces pâturages vont-ils en tirer parti ? Car il y a une difficulté à résoudre : ces montagnes ne peuvent nourrir des animaux que pendant cinq mois au plus, que fera-t-on des bêtes pendant l'hiver? Les propriétaires louent leurs montagnes à des marchands de bestiaux qui y font de l'estive, c'est-à-dire, qui achètent au printemps des vaches maigres qu'ils revendent grasses en automne. Aussi appelle-t-on ces pâturages *montagnes à graisse* par opposition aux *montagnes à lait* où se fabrique le fromage ; les vaches qui les garnissent ne donnent pas de lait et sont appelées *manes,* d'où le nom de *manetiers* donné aux fermiers de ces montagnes [1].

Certains manetiers afferment plusieurs montagnes, quelquefois cinq ou six, sur chacune desquelles ils mettent 80 à 100 bêtes ce qui représente chaque fois un capital d'une trentaine de mille francs. On me citait deux frères qui avaient chaque été sur leurs montagnes pour 300.000 francs de bétail. Ces chiffres indiquent une certaine hardiesse de la part de ces marchands, car les aléas sont considérables : d'abord les maladies, charbon, fièvre aphteuse, dysenterie, et puis les fluctuations des cours dues à la sécheresse ou à la pluie et contre lesquelles on ne peut se garantir car le climat oblige à acheter et à vendre à époques fixes. Un vieux marchand disait que, pendant sa vie, il lui était passé entre les mains pour plusieurs millions de bêtes, et il n'avait pas fait fortune. *L'exploitation des montagnes à graisse est donc une entreprise commerciale exigeant des capitaux relativement considérables et comportant de grands risques ;* aussi traverse-t-elle actuellement une crise qui amène certaines transformations.

UN « MANETIER ». — Le village de Montgreleix est situé sur les

1. Dans le langage du montagnard, vache signifie vache laitière, les bêtes *vassives* sont celles qui ne donnent pas de lait, quel que soit leur âge ou leur sexe.

limites du Cantal et du Puy-de-Dôme, dans une région entièrement dénudée où le pâturage s'étend à perte de vue. C'est là que vit M... ; il a perdu son père très jeune et a dû diriger la maison dès l'âge de treize ans ; en sa qualité d'aîné, il a gardé le bien paternel évalué alors à un prix très exagéré, 83.000 francs, et grevé d'une rente de 1.500 francs en faveur de la mère. Malgré son préciput du quart, M... était assez obéré : fort heureusement, un de ses frères, entré chez les Frères de la Doctrine chrétienne, lui abandonna sa part moyennant une pension de 1.200 francs et mourut d'ailleurs peu après ; l'autre frère, se rendant compte que son aîné était lésé dans le partage, lui abandonna 3.000 francs lors du règlement des comptes. Mais tous les aînés n'ont pas des cohéritiers aussi accommodants et *les meilleures familles du pays ont été ruinées à cause des charges excessives imposées à l'aîné par vaine gloriole :* actuellement on avantage toujours l'héritier d'un quart, mais on fait des évaluations plus raisonnables et chacun des enfants supporte une part de la charge des vieux parents. Quant aux cadets, ils cherchent une place de gendre, ou bien achètent un domaine avec leur dot et celle de leur femme, ou encore, de plus en plus, s'adonnent au commerce de la toile. M... lui-même a été commis pendant deux ans, mais le métier ne lui a pas plu, malgré les bénéfices qu'on pouvait y faire et il est revenu à ses vaches.

M... hivernait alors sur son bien une cinquantaine de vaches ; il les envoyait pendant l'été sur une montagne de 140 hectares louée 3.200 francs qu'il garnissait en outre de 60 bourrettes et de 70 manes. Mais il louait aussi d'autres montagnes, de sorte qu'il entretenait pendant l'été de 250 à 300 manes et que, dans le courant de l'année, il trafiquait sur 1.200 bêtes environ. La fréquentation des foires pousse aux échanges : on profite des occasions d'achats et de ventes qui s'y présentent, si bien qu'un manetier renouvelle plusieurs fois dans l'été les animaux qu'il a sur ses montagnes, surtout les jeunes bêtes ; on estive, en effet, presque toujours quelques bourrettes à côté des vaches d'engrais, c'est une assurance qu'on prend, car le croît naturel

des jeunes animaux pendant l'été compense presque toujours la baisse qui peut se produire à l'automne sur leur prix.

A courir de foire en foire, à voyager par tous les temps, de jour et de nuit, on gagne parfois des rhumatismes : c'est la raison pour laquelle M... a renoncé à son commerce et a cédé ses montagnes à son frère. Actuellement, il n'hiverne plus que 25 vaches, mais il n'a pas tout à fait renoncé à l'idée de reprendre son ancien trafic si ses douleurs le quittent, car il n'a que cinquante ans. Il a deux fils, et une fille qui a passé l'examen du brevet supérieur et qui doit bientôt se marier avantageusement. Son frère lui a succédé comme fermier de la principale montagne ; il en sous-loue une partie à un éleveur-fromager des environs de Murat qui y envoie estiver ses vaches. Lui-même achète des manes et fait le commerce du bétail pendant l'été ; lorsque l'hiver arrive, il va vendre de la toile dans la région du Jura. En réalité, cet homme ne change pas de métier, c'est seulement l'objet de son commerce qui change et, à tout prendre, ce n'est pas l'émigration qui demande le plus d'initiative et le plus de hardiesse, mais bien le trafic sur le bétail exercé au pays natal, hérité des ancêtres.

La crise des montagnes. — L'industrie des manes est pleine d'aléas et exige d'assez gros capitaux ; or, les manetiers n'ont pas tous, tant s'en faut, une fortune mobilière qui leur permette de garnir leurs montagnes sans recourir au crédit. Ce crédit, il le trouve parfois chez des particuliers, le plus souvent chez des banquiers privés d'Allanche et de Murat. Mais il est doublement dangereux d'exercer un commerce aléatoire avec de l'argent emprunté à gros intérêt.

Aujourd'hui, l'engraissement des manes est en décadence et l'estive sur les montagnes à graisse traverse une crise aiguë. Les causes? Elles sont de deux ordres : les unes sont accidentelles ; mais avec des conséquences durables, les autres sont permanentes. Parmi les premières, il faut citer la sécheresse et les

épizooties qui, dans ces dix dernières années, ont ruiné bien des manetiers. Parmi les secondes, on note la vanité de certains marchands voulant mettre sur des pâturages médiocres de trop belles bêtes qui n'y prospèrent pas, et surtout la difficulté de se procurer des capitaux de plus en plus considérables à cause de la hausse des prix. Jadis, on trouvait au printemps, dans les principales foires du Cantal, autant de manes qu'on en voulait pour 200 ou 250 francs; actuellement, il faut les payer 350 à 400 francs et elles sont rares. Cette raréfaction des animaux est due au développement des chemins de fer qui permettent l'expédition d'animaux engraissés à l'étable tout le long de l'hiver : quand arrive le printemps, les étables sont dégarnies. Les manetiers jouissaient jadis d'un monopole de fait qui a disparu par suite du développement des transports. Là où 20.000 à 25.000 francs suffisaient pour garnir une montagne, il en faut maintenant 35.000 à 40.000. Or, l'argent est plus difficile à trouver, car les particuliers aiment mieux acheter des valeurs mobilières que prêter à leurs voisins ou déposer leurs fonds dans les banques locales. Cette crise du crédit s'est surtout accentuée depuis la faillite des gros manetiers, et les grandes banques ne se sont pas encore bien organisées pour y parer. D'ailleurs l'aléa dû aux influences saisonnières et aux épizooties subsiste.

Voilà donc un mode de travail bien caractéristique de cette région des confins du Puy-de-Dôme et du Cantal, qui est en pleine désorganisation. Quelles sont les conséquences de ce fait sur la propriété? C'est que les montagnes restent aujourd'hui sans fermier et que leur valeur tombe à rien. A ma connaissance, plusieurs montagnes appartenant parfois à un même propriétaire, dont les baux étaient expirés, n'ont pas pu être affermées en 1912. D'autres ne l'ont été qu'à des prix dérisoires : un notaire m'en citait une affermée autrefois 3.000 francs pour laquelle il n'a pu trouver preneur qu'*in extremis*, au mois de mai, pour 900 francs. Une montagne affermée 1.200 francs en 1890, n'est plus louée aujourd'hui que 650 francs dont il faut déduire 280 francs d'impôts et encore le fermier est-il bien décidé à ne

pas renouveler son bail. Il en résulte une baisse générale de la propriété foncière : à Montgreleix, les bons prés qui valaient, il y a quinze ans, 3.000 francs l'hectare n'en valent plus que 1.000; les meilleures montagnes ne valent pas plus de 300 à 400 francs l'hectare : l'une d'elles, assez mauvaise d'ailleurs, s'est vendue récemment 10.000 francs, elle compte 60 hectares et renferme un buron qui a coûté 2.500 francs. Les gros domaines avec montagne pour l'estivage s'estimaient autrefois 3.000 francs par tête de gros bétail hiverné; aujourd'hui, on en trouve à peine 1.500 francs.

Les solutions de la crise. — Il y en a deux : l'intervention du propriétaire, cet amortisseur des crises, ce caissier providentiel des travailleurs, comme l'a si bien caractérisé M. J. Durieu[1], qui assume les risques de l'exploitation et se transforme en manetier. La solution est simple, j'en vais citer un exemple, mais elle n'est pas à la portée de tout le monde; fort heureusement il en existe une autre plus normale et qui a pour elle l'avenir : elle consiste à changer le mode d'exploitation des montagnes, à transformer les montagnes à graisse en montagnes à lait, en y faisant estiver des vaches laitières venues des domaines de la plaine.

La montagne de B..., située entre Besse et la Godivelle, est, de temps immémorial, dans la même famille. Elle compte 134 hectares compris sous un même numéro du plan cadastral, ce qui indique la fixité de cette propriété. En 1858, on la trouve affermée à des marchands de bestiaux d'Ardes, oncle et neveu, qui sont aussi fermiers d'une montagne voisine appartenant au même propriétaire et de plusieurs autres dans les environs. Ces manetiers ont conservé la ferme jusqu'en 1894, soit pendant au moins trente-six ans et peut-être plus longtemps[2]. Ils payaient pour la montagne de B... seule 2.100 francs en 1866, et 2.000 francs en 1870; les impôts (250 francs environ) étaient à leur charge.

1. Cf. *Les Parisiens d'aujourd'hui*, p. 393.
2. Je n'ai pas retrouvé les baux antérieurs à 1858.

En 1894, un nouveau fermier ne payait plus que 1.800 francs et les impôts. Jusqu'alors il n'existait aucun bâtiment sur la montagne, les pâtres s'abritaient sous les huttes de branchages dont nous avons déjà parlé : à cette époque, on construisit à la demande du fermier une grange qui coûta 8.800 francs : le prix de ferme en fut relevé à 2.060 francs. En 1908, bail avec un nouveau fermier, qui n'offre que 2.000 francs, les impôts étant cette fois à la charge du propriétaire : au bout de trois ans il abandonne la montagne ; pendant un an, le propriétaire cherche vainement un fermier; un manetier lui offre 800 francs. Plutôt que d'accepter une pareille baisse de prix et de déprécier ainsi sa montagne, le propriétaire, au printemps 1912, se décide à la « garnir » lui-même. Il faut d'abord trouver un « batier » qui sera chargé de garder les manes[1]. On engage à cet effet un individu d'Égliseneuve-d'Entraigues qui passe ses hivers en Seine-et-Marne comme vacher et qui revient tous les étés chercher du travail sur les domaines du pays. Cet homme est marié, il sera aidé de sa femme, de son fils qui a 14 ou 15 ans, et de sa fille placée à Paris, mais qu'il fait revenir pour le seconder. On donne à cette famille 600 francs et le droit d'entretenir sur la montagne quatre vaches à lait. Elle loge dans l'écurie de la grange, et s'évertue à faire quelques légumes aux environs; elle emploie comme combustible la tourbe qui se trouve sur la montagne; quant au bois dont elle peut avoir besoin, elle doit l'acheter et aller le chercher à plusieurs kilomètres, car il n'existe pas le moindre arbuste sur la propriété. Le travail consiste à conduire les bêtes des foires d'achat à la montagne et de la montagne aux foires de vente : c'est là une tâche rude et ingrate, car les distances sont longues et la marche difficile à travers les montagnes sur les pistes à peine indiquées[2], souvent pendant la nuit ou par le mauvais temps; il arrive parfois qu'un animal s'égare, il faut alors le chercher sans trêve ni répit et ce sont des kilomètres supplémentaires à parcourir.

1. On distingue le *vacher* qui a la garde des vaches à lait et qui fabrique le fromage et le *batier* qui garde des bêtes à l'engrais et n'a pas à faire de fromages.
2. Il serait souvent trop long de suivre les routes.

Une fois les bêtes réunies sur la montagne, il faut les marquer pour reconnaître chacune d'elles, les surveiller et soigner celles qui tombent malades, ce qui arrive si la saison est froide et pluvieuse : le batier a donc une grande responsabilité et il doit avoir de l'initiative, car le propriétaire est loin. Chaque jour on change le parc suivant un parcours déterminé à l'avance par le propriétaire ; à 9 heures, les bêtes vont pâturer en faisant le tour de la montagne, les manes sous la garde de la fille, les bourrettes sous la surveillance du fils. A midi, les animaux rentrent dans le parc d'où ils sortent de nouveau à 4 heures pour pâturer librement jusqu'à la nuit sur la fumade.

Après avoir engagé un batier, le propriétaire dut aviser à garnir sa montagne : il fallait environ 120 têtes, ce qui exigeait un capital de 35.000 à 40.000 francs. Comme c'était la première fois que le propriétaire se livrait à une opération de ce genre, il voulut limiter ses risques, et, par contre-coup, il limita ses chances de bénéfices, en prenant des animaux « à l'estive », c'est-à-dire en pension au prix de 25 francs par vache et 12 fr. 50 par bourrette ; il s'adressa pour cela à des marchands de bestiaux et à des fermiers de la plaine. Mû toujours par un sentiment de prudence, le propriétaire s'associa à un autre agriculteur pour acheter un certain nombre de bêtes, puis il acheva de garnir sa montagne par ses propres moyens.

On acheta des manes, des doublonnes et des bourrettes en trois foires de printemps, à Trizac et à Ségur dans le Cantal et à Brion dans le Puy-de-Dôme. La pluie et le froid du mois de juin éprouvèrent bien un peu les jeunes bêtes, mais on n'eut pas à déplorer de pertes graves. La fièvre aphteuse qui avait sévi violemment en 1911 reparut à l'automne de 1912, mais n'entrava pas les ventes qui commencèrent au mois d'août et furent terminées au commencement d'octobre.

Voici le budget de l'exploitation pendant l'année 1912 :

RECETTES	fr. c.	DÉPENSES	fr. c.
Pensions des estives.....	1.825 »	Gages du batier...........	600 »
Bénéfices sur les achats..	1.786 »	Sel........................	20 »
		Remèdes....	22.50
		Frais divers (frais de foire, transports, toucheurs, étrennes)...............	324.25
		Etrennes au batier sur les ventes.................	50 »
		Impôts....................	271.87
		Estivages des 4 vaches du vacher...............	mémoire
Total........	3.611 »	Total.........	1.288,62

Bénéfice net : 3.611 — 1.288.62 = 2.322 fr. 38.

L'année précédente, le propriétaire avait encaissé : 2.000 francs (prix de ferme) — 271.87 (impôt) = 1.728,13. La différence des revenus : 2.322,38 — 1.72813, = 594,25, représentant la rémunération du capital engagé et du travail de l'exploitant. Le capital engagé peut être évalué à environ 15.000 francs pendant cinq mois et le travail matériel à une quinzaine de journées[1]. En somme, l'initiative du propriétaire a été couronnée de succès et le résultat eût été probablement meilleur une seconde année après l'expérience de la première campagne : on aurait

1. Inventaire du troupeau :

2 taureaux.
27 manes.
70 doublonnes (de 2 ans).
42 bourrettes (2 bourrettes = 1 tête).
4 vaches laitières du vacher.

145 bêtes, soit 124 têtes.

Animaux pris à l'estive :

18 vaches à raison de 25 fr. l'une..........................	450 fr.
34 doublonnes à raison de 25 fr. l'une....................	850 »
45 bourettes à raison de 12 fr. 50 l'une..................	525 »
94 bêtes rapportant..	1.825 fr.

Animaux achetés :

2 taureaux.
36 doublonnes.
9 vaches.

47 têtes achetées..	13.079 fr.
— vendues..	14.865 »
laissant un bénéfice de..	1.786 fr.

élevé un peu le prix des pensions, réduit le nombre des animaux d'estive et acheté des manes à l'exclusion des bourrettes qui paraissent un peu « tendres » pour le rude climat de cette montagne, située à 1.300 mètres d'altitude. On aurait engagé ainsi plus de capitaux, et augmenté ses risques, mais aussi ses chances de bénéfices.

Il faut noter en passant une répercussion des transports sur ce faire valoir. C'est grâce à l'automobile que le propriétaire qui habite la vallée de l'Allier à 35 kilomètres de sa montagne a pu en entreprendre l'exploitation directe. Jadis, il fallait six heures de voiture et une heure de marche pour arriver à la montagne; l'automobile y transporte aujourd'hui en une heure un quart; on peut, à la rigueur, en une demi-journée aller visiter le troupeau, y conduire un vétérinaire, choisir les animaux à vendre, prendre certaines décisions, etc., et rentrer chez soi. Le batier, de son côté, se sent toujours sous le coup d'une arrivée inopinée du maître. En outre, les foires même les plus lointaines de la région n'imposent pas un déplacement de plus d'une journée. Si donc l'exploitation de la montagne entraîne des préoccupations, elle n'absorbe pas beaucoup de temps; elle exige un effort intellectuel plutôt qu'un effort physique, ce qui est d'ailleurs la caractéristique du commerce.

Bien que le propriétaire eût pris goût à son entreprise, il accepta les offres d'un fermier de la région d'Aurillac qui consentit à prendre la montagne aux anciennes conditions, mais demanda qu'on lui aménageât une cave à fromage et une loge à porcs [1]. C'est qu'en effet le mode d'exploitation de la montagne va changer et nous arrivons ici à la seconde solution, la plus pratique, de la crise des montagnes à graisse : la transhumance à grande distance.

La contrée qui avoisine Aurillac possède des pâturages très riches qui peuvent être avantageusement transformés en prairies : le climat y est aussi plus doux que sur les hauts plateaux, ce qui permet de faire pacager les vaches de bonne heure, au

1. Ces aménagements coûteront de 3.000 à 4.000 francs.

printemps, avant la grande pousse de l'herbe et assez tard, en automne après la récolte des regains. Sur les domaines on entretient de fort belles vaches de la race de Salers qui sont bonnes laitières. Les fermiers aurillacois ont donc tout avantage à récolter chez eux le plus de foin possible pour hiverner un plus grand nombre de bêtes et à envoyer celles-ci estiver dans la montagne. Ils ont profité de la déconfiture des manetiers pour venir louer les pâturages d'été que ceux-ci laissaient vacants dans la région qui confine au Puy-de-Dôme. Cette évolution assez récente s'accentue d'année en année; elle a été facilitée par la création du chemin de fer de Neussargues à Bort, qui traverse en diagonale la partie nord du Cantal et relie la ligne de Clermont à Aurillac par Murat, à celle d'Aurillac à Paris. La compagnie d'Orléans, qui cherche à favoriser le développement économique des régions desservies par son réseau, facilite le transport des troupeaux en accordant le retour gratuit, de sorte que les montagnes des environs de Montgreleix, de Saint-Alyre, de la Godivelle servent maintenant d'estivage aux vaches laitières d'Aurillac. Nous savons que l'élevage et la production du fromage sont une industrie plus stable que celle des manes d'estive, aussi les éleveurs-fromagers d'Aurillac peuvent-ils donner les mêmes prix de ferme que payaient autrefois les manetiers. C'est ainsi que sera conjurée, d'ici quelques années, par une transformation des méthodes de travail, la crise qui sévit actuellement sur les montagnes à graisse.

Les propriétaires qui sont le moins atteints, sont ceux qui ont su résister à la baisse, soit par l'exploitation directe de leurs montagnes, soit par la construction de burons ou même parfois de bâtiments permettant l'installation d'un domaine si le sol et le climat s'y prêtent. Le travail, l'effort intelligent, une administration prévoyante trouvent de la sorte leur récompense.

La montagne de C... (140 hectares), près de Boutaresse, était autrefois une simple montagne d'estive. A la demande du fermier qui habitait un village voisin, le propriétaire consentit, il y a vingt-cinq ans, à construire des bâtiments qui lui coûtèrent 25.000 francs, mais la montagne fut transformée en domaine et

le prix de ferme put être maintenu (2.600 francs, dont il faut déduire 490 francs d'impôts). Une montagne voisine sans bâtiments appartenant à la même famille et louée au même fermier ne s'afferme plus que 650 francs au lieu de 1.200 francs et elle paie toujours 280 francs d'impôts; encore le fermier n'a-t-il pas l'intention de renouveler son bail[1]. Dans les environs, une autre montagne n'a pu être louée et est restée vacante, ou plus exactement elle est devenue une sorte de *rem nullius* où les pâtres voisins conduisent librement leurs troupeaux. Il ne faudrait pas une très longue période de non-occupation pour que, dans ces régions où les limites de propriété sont souvent assez indécises et parfois contestées, un propriétaire se trouvât complètement évincé par ses voisins ou par les habitants : ces montagnes à productions spontanées où le travail de l'homme ne s'affirme pas d'une manière visible ont une tendance naturelle à tomber dans la communauté.

Le fermier de C..., grâce aux bâtiments construits par le propriétaire, a pu évoluer avant la crise et devenir éleveur-fromager, mais il est resté en partie manetier, car, dans son domaine, il n'y a pas équilibre entre les pâturages et les prairies. Il hiverne, soit sur le domaine, soit sur son bien qui est à proximité, 50 vaches et 30 à 40 bourrettes; pour l'été, il achète une soixantaine de manes. C'est donc une exploitation mixte où nous retrouvons les mêmes faits de nomadisme que nous avons déjà signalés. Le fermier a épousé une institutrice qui était alors dans le voisinage, mais qui est maintenant aux environs d'Aurillac dans son pays d'origine ; elle vient seulement passer les vacances sur le domaine, son mari va la rejoindre après les dernières foires d'automne et il occupe son hiver à fabriquer des sabots. Ils ont huit enfants : un des garçons, âgé de dix-sept ans, reste au domaine avec un domestique pour soigner les bêtes pendant l'hivernage; une fille est employée dans les postes, une autre est dactylographe dans une maison de commerce,

1. Il est vrai que nous étions en septembre 1911, à un moment où la sécheresse et la fièvre aphteuse avaient provoqué une forte baisse des prix du bétail. Depuis, le fermier a pu modifier sa manière de voir.

une troisième reste à la maison et tient le ménage du domaine, une quatrième est en pension à Aurillac, les trois autres enfants sont jeunes et suivent leur mère. Pendant la période des foins, il y a neuf ouvriers engagés pour deux mois à raison de 250 francs; ils viennent des confins de la Corrèze, du Lot et de l'Aveyron.

En somme, nous assistons, dans cette partie de la montagne d'Auvergne, à une régression de la spécialisation du travail ou plutôt à une *intégration de l'industrie zootechnique*. L'estive qui représente le travail pastoral sous sa forme la plus commerciale, est une opération technique très simple et spécialisée à l'extrême; sa spécialisation même l'expose à des aléas considérables, qui tendent actuellement à la rendre économiquement impossible. On adopte alors l'autre variété d'exploitation zootechnique existant dans le pays, l'élevage allié à la fabrication du fromage, opération technique moins spécialisée, mais plus stable et moins aléatoire. Les chemins de fer favorisent cette évolution en rendant le commerce des anciens manetiers plus difficile et en facilitant la transhumance des troupeaux.

Il en résulte une légère modification du type montagnard qui, à cet égard, devient moins commerçant, plus agriculteur, et plus fabricant; mais est-ce bien une modification du type local? Je ne le crois pas, car cette évolution dans le travail est due non pas à une adaptation des anciens manetiers aux nouvelles conditions économiques, mais à l'arrivée de nouveaux venus, qui représentent non pas peut-être un autre type social, mais du moins une variété du type que nous étudions. Il ne faut pas d'ailleurs exagérer l'influence sociale des Aurillacois : ils n'ont sur les montagnes des hauts plateaux qu'un atelier de travail temporaire où ils ne résident pas. Leur influence la plus marquée s'exerce sur la propriété : les pâturages d'été peuvent être affermés; *mais il y a éviction des pasteurs commerçants par les pasteurs-éleveurs-fromagers qui représentent un type plus stable.*

IV

L'ÉMIGRATION ET LE COMMERCE

Un sol intransformable a forcément une productivité inextensible ; le trop-plein de la population doit donc trouver des moyens d'existence dans des travaux autres que l'agriculture : c'est ce qu'on constate à proximité des villes d'eaux comme la Bourboule. Mais il n'y a pas et il ne peut guère y avoir d'industrie dans la haute montagne ; aussi les habitants en surnombre doivent-ils chercher du travail hors du pays. Comme, d'autre part, la saison d'été, par suite du dédoublement de l'atelier pastoral, de la récolte du foin, réclame une main-d'œuvre assez abondante qui, au contraire, ne trouve plus d'emploi pendant la mauvaise saison, c'est à l'émigration périodique hivernale que les montagnards demanderont un complément de moyens d'existence. Les émigrants s'adonneront de préférence à des métiers avec lesquels ils sont familiarisés, c'est-à-dire, à l'entretien du bétail ou au commerce.

Les professions libérales. — Ce sont les familles de petits propriétaires, de propriétaires fragmentaires et même de prolétaires qui fournissent cette émigration. Pour les enfants de gros paysans-propriétaires, elle est moins nécessaire ; toutefois, la transmission intégrale obligeant les cadets à se créer un établissement en dehors du domaine, ils seront alors fermiers ou marchands de bestiaux ou se dirigeront vers les carrières libérales.

Nous avons déjà noté plusieurs familles dont certains enfants, les filles surtout, prolongent leurs études en vue d'une fonction publique ou d'un emploi dans le commerce urbain. On trouve parmi les cadets de grands domaines des médecins, des notaires, des huissiers, des avoués, des avocats, des magistrats. Le montagnard, très processif, autrefois du moins, tourne volontiers son activité intellectuelle vers l'étude du droit : à une certaine époque, la plupart des hommes de loi d'Issoire étaient originaires de la montagne.

Il y a trente ans, le tribunal d'Issoire était un des plus chargés du ressort et presque tous les procès venaient de la montagne. Quand on excursionnait en montagne, le titre d'avocat à Issoire était un passeport merveilleux qui vous valait accueil courtois et considération. On voyait des montagnards rusés en remontrer à de vieux procéduriers. Qui disait montagnard disait plaideur. D'où vient cette mentalité? Tout d'abord, la propriété, dans la montagne, est souvent incertaine, les limites en sont indécises et restent contestées pendant des générations. Cette imprécision du droit de propriété tient au mode du travail qui s'affirme peu sur le sol, et qui n'exige pas, comme la culture, des frontières nettement tracées : il y a des propriétés dont aucun document ne permet de déterminer les limites exactes. Cela dure sans inconvénient pendant des siècles jusqu'au jour où un des voisins empiète manifestement et veut consacrer son empiètement, l'autre résiste et, comme les preuves de leurs affirmations réciproques n'existent pas, il y a procès, expertises et enquêtes. Ces litiges coûtent fort cher et durent très longtemps : à la fin du XIXe siècle, on a jugé à Issoire des procès pendant depuis 150 ans. A vrai dire, les juges ne sont jamais pressés de trancher des différends où ils ne voient goutte et qui souvent sont compliqués de querelles de clans et de personnes.

Aux incertitudes de la propriété privée s'ajoutent les incertitudes plus grandes encore de la propriété collective. Le souci d'une administration régulière a amené bien des conflits entre les communes et les ayants droit, ou entre ceux-ci et des particuliers, etc... En pareille matière, les documents font ordinai-

rement défaut, aussi les procès sont-ils interminables et ruineux[1].

Une autre matière à chicane, ce sont les eaux et les sources, et il faut reconnaître que les eaux d'abreuvoir ou d'irrigation ont une importance capitale pour le possesseur de prairies et de pâturages. Pour la possession d'une source ou d'une prise d'eau, des familles ont soutenu des luttes homériques pendant plusieurs générations. La durée des procès n'est pas pour les simplifier, car le nombre des parties en cause augmente et les actes de procédure se multiplient pour le plus grand profit des hommes de loi.

On comprend donc quelles sont les raisons spéciales qui peuvent donner naissance à des contestations judiciaires dans la montagne ; mais pourquoi les procès ont-ils éclaté surtout au XIXe siècle? Je crois qu'il en faut chercher la raison d'abord dans l'unification législative du Code : on s'est servi de la loi pour détruire l'effet de certains usages locaux jadis obligatoirement respectés ; ensuite, l'enrichissement général a permis à certaines gens de s'offrir le luxe d'un procès ; enfin, la diffusion de l'instruction et la facilité des communications ont permis aux intéressés de s'instruire de leurs droits et de chercher à les faire valoir.

Si on se demande pourquoi le montagnard auvergnat apparaît comme un chicaneur subtil et un procédurier retors autant qu'entêté, nous en chercherons les raisons dans son travail principal et dans l'isolement de son mode d'existence. Cet homme, qui passe sa vie à acheter et à vendre des animaux, est rompu à toutes les ruses, à toutes les finasseries, il a naturellement l'esprit tourné vers les spéculations intellectuelles, et il n'est pas détourné de ses occupations cérébrales par le dur et abrutissant labeur du bêcheur de la Limagne. Il a le temps de réfléchir, de ruminer son affaire, soit qu'il surveille ses troupeaux, ou qu'il se rende à quelque foire, ou que, pen-

1. Il existe à Besse un pâturage collectif dont on ignore le propriétaire légal : l'indemnité due pour le terrain d'une route qui le traverse reste dans la caisse publique sans que l'Administration sache à qui verser cette somme en toute sécurité.

dant le long hiver, il se chauffe au coin de son feu. Le pasteur asiatique invente la philosophie, l'éleveur-commerçant-propriétaire auvergnat découvre la jurisprudence et la procédure. Il est remarquable que les grands hommes de l'Auvergne sont presque tous des jurisconsultes. Pascal, le plus illustre d'entre eux, a soutenu deux procès célèbres, l'un contre les Jésuites, l'autre contre les incrédules : les *Provinciales* et les *Pensées* sont des conclusions d'avoué.

Cet amour des procès est aujourd'hui beaucoup moindre : le nombre des affaires portées devant le tribunal d'Issoire a diminué d'un tiers depuis vingt-cinq ans. On a vu dernièrement, chose inouïe, une semaine entière sans audience faute de plaideurs. Les avoués, huissiers et avocats se lamentent de ce que la montagne ne leur apporte plus d'affaires : ils accusent les juges de paix, les notaires, les experts de là-haut d'imposer leur arbitrage et d'arranger les procès naissants. Il se peut ; mais il est certain aussi que le montagnard est aujourd'hui moins riche et qu'il a dû apprendre à ses dépens que les faveurs de Thémis ne sont pas gratuites. Une transaction médiocre lui apparaît préférable au meilleur procès. En outre, l'émigration croissante, en multipliant les moyens d'établissement, diminue le nombre des concurrents pour la possession du sol : celui-ci a moins de valeur et est moins âprement disputé.

Les petits métiers. — Il y a des vachers qui vont exercer au dehors, pendant l'hiver, un métier qui leur est familier dès l'enfance. Ce sont des jeunes gens qui, travaillant sur les domaines pendant l'été comme vachers ou faucheurs, vont chercher sur les fermes de l'Orléanais, de la Beauce ou de la Brie un salaire assez élevé, pendant la mauvaise saison, alors que le travail manque chez eux. A Picherande cette émigration a triplé en sept ans. Mais c'est dans la commune d'Egliseneuve-d'Entraigues qu'elle est le plus accentuée.

Une centaine d'hommes au moins partent chaque année à la fin de septembre pour revenir en mai. Ils gagnent 60 à 70 francs par mois et sont nourris. Parmi eux, se trouvent aussi des hommes

mariés qui laissent leur famille à la maison ; s'ils ont une vache, c'est la femme et les enfants qui en prennent soin. B... a une quarantaine d'années ; il a deux enfants, un fils qui reste avec sa mère et une fille qui est placée à Ivry. En octobre, B... va remplir l'emploi de vacher sur une ferme des environs de Montereau, toujours la même depuis plusieurs années. On voudrait l'y garder en permanence, mais il tient à revenir dans son pays et nous allons voir que l'émigration n'est pour lui qu'une nécessité à laquelle il échappe dès qu'il le peut. Pendant l'été, B... s'engage sur un domaine de la montagne, de préférence comme vacher ou batier. En 1912, il fut pris comme batier sur la montagne de B. exploitée en faire valoir par son propriétaire ; il reçut pour la saison 600 francs de gages auxquels s'ajoutèrent 70 à 80 francs d'étrennes sur les bêtes vendues ou estivées. Il avait en outre le droit de garder sur la montagne quatre vaches laitières qui lui fournirent une partie de sa nourriture. Ces vaches lui furent aussi une occasion de profits commerciaux, car il les brocanta plusieurs fois durant l'été. Il eut l'agrément de pouvoir réunir toute sa famille autour de lui, car il fit revenir sa fille pour l'aider. Il aurait bien voulu rester sur la montagne comme fermier ; mais il n'avait pas des ressources suffisantes pour une pareille entreprise. Il avait si peu envie de « s'émigrer » qu'il saisit l'occasion qui s'offrit à lui de rester sur la montagne : le propriétaire devant agrandir son bâtiment, B... se chargea d'extraire les pierres nécessaires sur la propriété et de les transporter à pied d'œuvre pour la somme de 800 francs. Il conserva deux vaches et acheta deux petits bœufs pour les transports ; le foin qu'il avait fauché pendant l'été lui fournit la nourriture de ses animaux. Sa fille retrouva une place de domestique et son fils alla dans la plaine comme berger chez le propriétaire même de la montagne. Cet exemple démontre clairement que la nécessité seule pousse la plupart des montagnards à émigrer, et ce n'est pas là un cas isolé, car j'ai rencontré d'autres vachers qui, après plusieurs campagnes d'émigration, sont restés au pays lorsqu'ils ont pu y trouver un emploi pour l'hiver.

L'émigration dans les fermes du bassin de Paris est un fait

assez récent et qui correspond à la raréfaction de la main-d'œuvre dans la Beauce et dans la Brie ; mais, de tous temps, les montagnards auvergnats ont dû s'expatrier, des documents anciens en font foi. Ils exerçaient alors certains petits métiers se rattachant plus ou moins à la fabrication. A Picherande il y a encore quatre ou cinq ramoneurs qui emmènent avec eux des enfants et vont travailler pendant l'hiver en Touraine. A Besse, il n'y a plus qu'une famille qui exerce cette industrie dans la même région[1]. Il y avait aussi autrefois des étameurs ; il n'en subsiste plus qu'un qui va dans le Blésois. A Montgreleix, les étameurs et les rémouleurs forment encore la moitié du contingent de l'émigration. Ils ont souvent une roulotte où ils couchent et avec laquelle ils se déplacent de village en village ; j'en connais un qui parcourt une quinzaine de communes aux environs d'Issoire et qui séjourne de huit jours à deux mois dans les différentes localités qu'il fréquente. Un homme sérieux peut gagner 800 francs à 1.000 francs pendant sa campagne. Cependant, ces métiers ne se recrutent plus, car on trouve qu'ils sont salissants et moins relevés que le commerce du drap et de la toile. Un hameau de la commune d'Egliseneuve-d'Entraigues fournit une vingtaine d'aiguiseurs qui vont travailler à Saint-Étienne. La localisation de ces aiguiseurs prouve bien qu'on se transmet le métier de père en fils et de voisin à voisin. La même commune a aussi fourni une dizaine d'employés de chemins de fer établis à Paris, et quelques marchands d'habits qui vont faire leurs achats dans la capitale et viennent pendant l'été revendre à Egliseneuve ; d'autres sont définitivement installés à Paris.

Quelques individus de Picherande sont à Clermont où ils travaillent à l'usine Michelin, quelques-uns reviennent en été, mais la plupart restent là-bas. A Besse, on constate aussi une émigration qui est une fuite, une désertion. Cette commune comptait, en 1860, plus de 1.900 habitants ; il n'y en a plus que

1. Le métier de ramoneur semble avoir été jadis très répandu dans le pays. J'ai rencontré dans le canton d'Ardes plusieurs individus qui avaient exercé ce métier aussi en Touraine.

1.530. La crise est ici aiguë : les gros propriétaires ont été ruinés de 1885 à 1895 par l'évaluation exagérée des domaines ; les fermiers ont beaucoup souffert de la sécheresse de 1906 et des épizooties ; le bétail est rare et cher, la main-d'œuvre coûteuse et peu laborieuse : il en résulte un dégoût de la terre. Les petits paysans ont acheté du bien à crédit et sont encore obérés, malgré le haut prix des fromages et des animaux ; ils sont aussi beaucoup plus dépensiers qu'autrefois. Besse était jadis une ville de bourgeoisie, la capitale de la montagne et la grande étape entre la montagne et la plaine. Bien que le mouvement des transports ait été modifié par la création de nouvelles routes, elle n'en a pas moins conservé les caractères que lui confère sa situation géographique au bord des hauts plateaux, au débouché d'une vallée qui bifurque plus bas vers la riche Limagne. Les influences de la plaine s'y sont donc fait sentir facilement et largement. La simplicité de vie du montagnard a fait place au luxe, à la dépense, à la toilette.

Les enfants sont élevés avec mollesse ; les jeunes gens comparent aisément les sévérités de la vie en montagne avec les douceurs et les agréments de la plaine. Je crois que c'est surtout là qu'il faut chercher la cause de la désertion du sol dont on se plaint à Besse. Il y a maintenant surabondance de terre pour la population ; les propriétaires ne trouvent ni à vendre ni à affermer. Les têtes d'herbages qui valaient couramment, en 1900, de 500 à 600 francs, se vendent aujourd'hui à peine 200 et même 100 francs[1]. Vers 1860, le village de Trabantoux comptait huit feux, il n'en avait plus que quatre à la fin du siècle dernier et actuellement il n'en a plus qu'un. Ce dernier habitant est fermier des biens de tous ceux qui sont partis et il est possible qu'il parte à son tour. Parmi les derniers qui ont abandonné le village, l'un est commerçant en Berry, un autre est employé à Clermont dans une usine de caoutchouc, les trois autres sont des filles dont l'une est employée des postes, l'autre la femme

1. Une *tête d'herbage* est un droit de propriété indivis sur un pâturage. La crise de la propriété est telle qu'un notaire qui, il y a quelques années, faisait 600 actes, n'en fait plus que 200 aujourd'hui.

d'un receveur de l'enregistrement, la dernière la femme d'un député. Il y a ainsi une émigration définitive vers Clermont et Paris surtout dans les situations dépendantes et dans les fonctions publiques : on compte beaucoup d'employés des postes, d'instituteurs, de salariés du commerce ou de l'industrie.

Dans la commune de Compains on enregistre le même mouvement d'émigration urbaine. En trente ans, la population a passé de 900 âmes à 745. La cause de cette décroissance est en partie la baisse de la natalité, mais surtout l'émigration. En huit ans, quinze ménages représentant une quarantaine d'individus ont quitté le pays pour aller s'établir dans la Seine et les départements limitrophes. Chaque année, 25 ou 30 jeunes gens vont passer l'hiver dans les contrées où les attirent les émigrants définitifs. Le courant s'accentue de plus en plus; en novembre 1912, plusieurs jeunes ménages sont partis pour Paris.. Sauf quelques colporteurs en toile ou en confection et cinq ou six ramoneurs, ces émigrants périodiques sont tous des chiffonniers ou des brocanteurs. Cette émigration enrichit souvent ceux qui partent, mais elle laisse dans l'embarras ceux qui restent, propriétaires ou fermiers, qui manquent de main-d'œuvre et doivent payer fort cher des ouvriers venus de loin. La pénurie de main-d'œuvre provoque même une remontée de la plaine vers la montagne; tandis que jadis les montagnards descendaient pour travailler dans la plaine, on voit aujourd'hui des habitants du pays vignoble monter à la montagne pour s'y engager comme faucheurs et y gagner de gros salaires [1]. Au point de vue moral et religieux l'émigration périodique amène l'abandon des traditions familiales et des pratiques religieuses [2]. Cela n'est pas

1. Le dépeuplement de certaines communes n'est pas un fait récent : près de Latour, la Jarrige était, au XVIIe siècle, un village avec église et notaire; ce village a disparu et il n'y avait plus là qu'une montagne d'été lorsqu'on y reconstruisit un domaine, il y a une vingtaine d'années. A la Godivelle, la population a diminué de moitié en quarante ans : il n'y a plus que 200 habitants dans la commune; au village, sur quarante maisons, vingt sont fermées. Jadis les familles étaient nombreuses et renfermaient beaucoup de célibataires; aujourd'hui il y a moins d'enfants, mais beaucoup de gens ont « mangé leur bien » et sont partis. Murat-le-Quaire a perdu une partie de sa population au profit de la Bourboule.

2. Cela n'est pas vrai partout. Dans d'autres régions de l'Auvergne, à Saint-Bonne

sans influer sur l'éducation des enfants qui sont gâtés par les parents; ceux-ci sont pleins d'indulgence pour les défauts de leurs rejetons et ils ne se préoccupent guère de leur formation morale. Dans les familles de la montagne, comme dans celles de la plaine, nous constatons une crise de l'éducation qui semble bien être générale en France à notre époque [1].

Ce qui caractérise vraiment l'émigration de la montagne pastorale, c'est le commerce. Cela s'explique aisément par le travail local : l'élevage et surtout l'estive imposent aux montagnards de multiples opérations commerciales auxquelles il se livre d'autant plus volontiers qu'il a des loisirs. L'insuffisance des cultures alimentaires, rendant nécessaires des achats et des ventes, incline naturellement la population au commerce. A côté de l'éleveur et du gros manetier apparaissent facilement, dans ce milieu favorable, d'autres commerçants. Ce sont d'abord les marchands de comestibles rendus nécessaires par la spécialisation du travail et de la production, et par l'insuffisance des cultures alimentaires : marchands de grains et de farine, boulangers, épiciers, marchands de vin. Ces gens-là s'appuient presque tous sur un domaine petit ou fragmentaire, car le marché sur lequel ils opèrent est étroit et très sensible aux fluctuations économiques et même aux variations atmosphériques [2].

La production du fromage de Saint-Nectaire a beaucoup développé le commerce des fromages : il existe maintenant des marchands dans chaque village, c'est une grande commodité pour les petits producteurs, qui peuvent, sans dérangement, écouler leurs produits : à Picherande, il se vend chaque dimanche environ cent douzaines de Saint-Nectaire. Pour débarrasser les éleveurs du trop-plein de leurs étables apparaissent aussi des marchands de bestiaux qui écoulent ensuite les animaux dans

près Orcival par exemple, les émigrants, après plusieurs années de séjour à Clermont, rentrent dans le cadre traditionnel et reprennent leurs habitudes religieuses.

1. Cf. *Sc. soc.*, 96e fasc., p. 27.

2. Un habitant de Montgreleix, qui est marchand de vin et débitant, avait vendu 800 hectolitres de vin en 1910, il n'en a vendu que 200 l'année suivante parce que la sécheresse et la fièvre aphteuse apportaient la gêne dans toutes les familles, et cependant il payait toujours 300 francs pour sa licence et 200 francs pour sa patente.

les foires de la plaine. On voit qu'à chaque pas le montagnard est sollicité par des opérations commerciales et qu'il vit dans une atmosphère de commerce. Il acquiert ainsi une tournure d'esprit, une aptitude qui lui permet de passer avec aisance d'un négoce à un autre : un marchand de fromages de Besse, est devenu marchand de bœufs, puis marchand de chevaux à Clermont.

Étant donné cette formation originaire de la race, il n'est pas étonnant que les émigrants cherchent des moyens d'existence dans le commerce, et dans un commerce qui, par ses opérations, sinon par son objet, se rapproche le plus du commerce local du bétail, à savoir le brocantage et le colportage.

Les brocanteurs. — Ils sont particulièrement nombreux dans le canton d'Ardes : ce pays fournit surtout des chiffonniers et des pelletiers, mais il n'en a pas le monopole. A Picherande, on connaît des chiffonniers qui sont établis définitivement au dehors, en Berry et en Suisse. Dans la commune de Latour, il y avait autrefois une émigration hivernale assez nombreuse de chiffonniers qui parcouraient le Berry et le Poitou; il n'en reste plus aujourd'hui qu'une dizaine qui reviennent en été pour cultiver leur petit bien.

Dans la monographie du petit propriétaire nous avons noté que trois des enfants étaient entrés dans le commerce des peaux. L'aîné fut placé à l'âge de quinze ans chez un ami de son père, originaire de la commune de Saint-Alyre, qui fait le commerce des chiffons et des peaux à Nogent-le-Rotrou : il vient de s'établir à son compte après s'être marié et s'est fixé dans la même région, en Eure-et-Loir. Le capital nécessaire à son établissement, 6.000 francs environ, a été constitué en partie par ses économies, en partie par une subvention paternelle et par la dot de sa femme, originaire de son propre village. Avec une voiture attelée d'une jument que son père lui a envoyée, il va de maison en maison, achetant des peaux et des chiffons qu'il revend par wagon complet à un commerçant en gros de Paris.

Son frère cadet en est encore à la première période; il est

domestique chez le même patron. Il va prendre livraison des achats qu'a fait le maître chiffonnier. Tandis que son frère ne revient plus au pays, lui, vient y passer l'été, de juin à octobre, pour aider son père. A sa sortie du régiment il cherchera probablement à se marier et à s'établir à son compte; son émigration périodique deviendra alors définitive.

Une sœur de ces deux garçons, ayant échoué à ses examens d'institutrice, est entrée comme comptable chez le patron de ses frères. Elle gagne 50 francs par mois et ne revient plus au pays que pour de courtes visites. Il est douteux qu'elle vienne s'y marier et, si elle le fait, elle n'épousera certainement pas un paysan, son éducation ne la préparant guère à participer à la direction d'un domaine rural.

Ce commerce est fort ancien : un originaire d'Ardes, employé à Paris dans une grande administration, me disait que son grand-père partait pour Paris avec une voiture chargée de salaisons et qu'il en revenait avec un chargement de toile et de drap qu'il revendait dans son pays. C'est seulement par le commerce, en effet, que l'habitant de la haute montagne où on ne cultive ni lin ni chanvre et où on n'entretient guère de moutons à laine, pouvait se procurer de la toile et du drap. La plupart des brocanteurs sont sans instruction et appartiennent aux familles les plus pauvres; ils débutent comme domestiques ou commis. Les chiffons et les peaux constituent le commerce fondamental sur lequel s'en greffent beaucoup d'autres dans lesquels on s'engage au hasard des circonstances et de ses aptitudes. A côté des maîtres chiffonniers installés à Paris, il y a les coupeurs de poils; car le poil des peaux de lapin sert à fabriquer les chapeaux dits melons[1]. Un de ces coupeurs de poils est allé chercher fortune aux États-Unis : le gouvernement fédéral ayant établi des droits de douane élevés sur le poil coupé et n'ayant taxé que faiblement les peaux brutes, il s'est avisé d'expédier ses peaux et de les travailler en Amérique. D'autres deviennent

1. Beaucoup de montagnards du canton d'Ardes trouvent un emploi dans l'industrie des peaux à Paris, soit d'une façon permanente, soit seulement pour les mois d'hiver.

marchands de dentelles, d'antiquités, de tapisseries, etc.; on est étonné de voir réussir dans ces métiers de luxe et dans ce commerce spécial des gens sans instruction et sans éducation première; cela dénote chez eux une rare faculté d'assimilation qui dérive probablement de la faculté d'observation et d'attention qu'exige le travail local, l'achat et la vente du bétail. Une femme, laissant son mari sur son bien rural, est partie pour Paris où elle a commencé à être marchande à la toilette; elle est aujourd'hui à la tête d'une des grosses maisons de joaillerie de la capitale.

La plupart de ces émigrants ont réalisé de grosses fortunes, ils possèdent des immeubles à Paris, ont acheté de beaux domaines dans leur pays natal et ont fait construire d'élégantes villas à Ardes où ils viennent passer leurs vacances; ils sont toujours très économes, un peu avares même, ils vivent bien mais sans luxe et ne savent pas, comme les Anglo-Saxons, faire contribuer leur richesse au bien public : leur âme n'est pas à la hauteur de leur fortune. Ils sont restés marchands de bestiaux et à vrai dire leur commerce actuel est à peine une variante du commerce de leurs pères ou de leurs frères restés au pays; que l'on soit marchand de vaches, de dentelles, de bijoux, ou d'antiquités, il s'agit de profiter des occasions qui s'offrent. C'est du brocantage : *l'habileté et l'adresse personnelles y sont des facteurs essentiels du succès,* bien plus que les connaissances économiques, les informations étendues, les calculs prévoyants qui sont le fait du grand commerce. Les enfants restent souvent dans les professions paternelles, du moins lorsqu'elles ont évolué, car ils abandonnent presque toujours le chiffon et la ferraille qui sont malpropres et dont le contact répugne à des jeunes gens élevés bourgeoisement.

Le chiffonnier qui va de porte en porte est un acheteur de déchets : à ce titre, il se différencie du chiffonnier décrit par M. Durieu dans ses *Parisiens d'aujourd'hui,* qui n'est qu'un cueilleur, un récolteur, mais il s'en rapproche en ce sens qu'il opère sur les mêmes objets. Toutefois, dans les grands centres, il arrive assez vite à se spécialiser dans le commerce de certains

articles. Par exemple, à Paris, la rue des Taillandiers et le passage Thiéré sont habités presque exclusivement par des « ferrailleurs » ; la rue de Lappe est la citadelle des marchands de machines-outils; les uns et les autres sont Auvergnats ou descendants d'Auvergnats et ont encore avec leur pays d'origine des relations plus ou moins étroites. Leur établissement dans le faubourg Saint-Antoine, où les Auvergnats sont peut-être vingt à trente mille, s'explique par le voisinage des gares de Lyon et d'Orléans.

Le ferrailleur fait le commerce de métaux usagés ; il est ordinairement venu du Cantal et en particulier de l'arrondissement de Mauriac. Il débute comme employé chez un parent ou un ami, pour apprendre le métier, mais bientôt il opère pour son propre compte; il va dans les ateliers, sur les petits chantiers de démolition où il peut espérer trouver des lots peu importants en rapport avec ses faibles moyens. Pour transporter ses achats, il loue une voiture à bras et porte ses métaux immédiatement au fondeur ou à un gros ferrailleur, car il lui faut rentrer immédiatement dans ses débours. On peut donc entreprendre le commerce de la ferraille presque sans avances; cependant, pour s'établir d'une façon indépendante, 2.000 francs environ sont nécessaires : c'est une somme encore modeste. Les facilités d'établissement sont donc très grandes dans ce métier; d'ailleurs les débutants reçoivent quelquefois un appui financier de leurs confrères plus riches à qui ils servent de rabatteurs pour les grosses affaires. Si un lot est important, ils s'associent temporairement à un ou deux camarades, mais *pas très volontiers, car ils sont individualistes et aiment à garder pour eux tout le bénéfice et surtout tout le secret d'une opération.*

C... est né à Paris, mais son grand-père était venu de Mauriac, d'où sa femme est aussi originaire ; il y a fait bâtir une maison pour passer les vacances, mais il a vendu les terres qu'il possédait dans le pays. Il est associé à son frère, ce qui lui permet de passer deux mois en Auvergne chaque année. Son commerce a déjà une certaine ampleur et ses manières sont d'un urbain ; il a voyagé pour son plaisir à l'étranger. Il n'est donc plus

guère Auvergnat que par son métier, son atavisme et ses relations de famille. Il achète des métaux à des entrepreneurs de démolition ; le prix est fixé en bloc, ce qui exige de sa part du coup d'œil et une grande sûreté d'estimation quantitative et qualitative. Pour le transport des matériaux, il emploie trois chevaux et trois camions valant ensemble une dizaine de mille francs. Son dépôt n'est pas très vaste, car il garde peu de marchandise en magasin, c'est surtout un atelier de triage ; il travaille peu lui-même, mais surveille de très près ses employés, car il faut éviter les erreurs. On trie donc les différents métaux, zinc, cuivre, plomb, fer, fonte, acier, etc... ; s'il se trouve des pièces encore utilisables, on les met de côté pour les revendre plus cher à des démolisseurs[1].

Quand on est en présence d'un objet complexe, on le brise pour en séparer les différents métaux. C... me montre un compteur à eau qu'il a acheté 15 francs et où il a trouvé pour 40 francs de cuivre et 10 francs de fer. Lorsque le triage est fait, on pèse les lots et on les porte au fondeur. Les prix des vieux métaux sont basés sur les cours des métaux à Londres ; aussi C... est-il au courant de la cote qu'il va souvent consulter le soir dans les agences des banques. Ce seul fait élargit dejà un peu l'horizon de ce genre de commerce.

Les ferrailleurs n'ont pas toujours très bonne réputation même — et surtout — auprès de leurs compatriotes et voisins, les marchands de machines. Par un effet de la concurrence, ils achètent parfois, dit-on, plus cher qu'ils ne revendent, mais ils se rattrapent par de fausses pesées et des détournements. Une grosse usine aurait été escroquée ainsi pendant plusieurs années ; sur la dénonciation d'un concurrent du ferrailleur, elle organisa un contrôle qui fit découvrir une fraude considérable : le coupable aurait alors offert cent mille francs de dommages-intérêts pour qu'on étouffât l'affaire. Il est probable que, dans cette corporation comme dans beaucoup d'autres, il y a des brebis galeuses

1. Avec des matériaux achetés ainsi, un voisin de C... fait construire un bâtiment entier qui lui coûtera fort peu et lui rapportera beaucoup.

qui, à cause de leurs rapides fortunes, attirent plus l'attention que les honnêtes gens.

L... est originaire du canton de Salers. Il avait quatre frères ou sœurs; l'un d'eux, médecin, est mort jeune; un autre, resté au pays, vit avec le père. L... est parti pour Paris à dix-sept ans, emmené par un parent marchand d'outils dont il a plus tard épousé la fille. Il a fait son apprentissage dans la maison dont il est le chef aujourd'hui. Le commerce des machines, à la différence de celui des vieux métaux, exige, en effet, une certaine formation technique : il faut connaître le montage et savoir faire quelques réparations. L... se fait aider, de temps à autre par un ouvrier mécanicien. Il y a trente ans, quand L... a débuté, on faisait surtout le brocantage des machines d'occasion, chaudières et machines à vapeur qu'on remettait en état. Les mauvaises langues prétendent même qu'en fait de réparations, rien ne valait une bonne couche de peinture. Plus tard, c'est le moteur à gaz qui fut le principal objet du commerce, puis maintenant que la force électrique est d'un usage général, on s'est tourné vers la machine-outil : tours, perçeuses, courroies, etc... On achète aux industriels qui sont dans la gêne, qui liquident, qui font faillite ou qui renouvellent leur outillage. Certains individus sont à l'affût des occasions et servent de courtiers à L. qu'ils avertissent par téléphone. Mais on achète aussi des machines neuves à des constructeurs du Nord; ces machines valent quelques centaines de francs. Les acheteurs sont des mécaniciens en chambre ou de petits patrons à qui on vend toujours comptant; la vente à crédit n'est accordée qu'à des gens parfaitement connus, sinon on s'expose à voir les traites revenir impayées. L... ne peut pas quitter son magasin, aussi ne retourne-t-il plus en Auvergne ; il s'installe pendant l'été à la campagne, aux environs de Paris où il vient tous les jours pour ses affaires. Il a conservé des sentiments religieux qu'il affirme par la pratique : en cela, il se distingue de la plupart de ses voisins.

Entre les ferrailleurs et les marchands de machines nous constatons quelques différences : les premiers n'ont besoin, pour débuter, ni d'un véritable apprentissage ni d'un gros capital,

l'opération de leur travail est simple et toujours la même, l'objet de leur commerce ne change pas non plus et la clientèle est stable et solvable, l'aléa est donc réduit au minimum, le succès dépend de l'activité et du savoir-faire du commerçant; les seconds doivent avoir, en plus d'un capital de plusieurs milliers de francs au moins, une préparation technique, car l'opération de leur commerce se complique parfois d'un certain travail de fabrication, son objet change suivant l'évolution industrielle, la clientèle est moins stable et moins solvable, l'aléa est donc assez grand et le succès dépend non seulement de la capacité professionnelle et commerciale de l'individu, mais aussi très étroitement de la situation économique dont les fluctuations se font énergiquement sentir sur la clientèle des petits acheteurs[1]. C'est donc un commerce qui exige dès le début certaines qualités de prévoyance : aussi semble-t-il se recruter davantage dans des familles ayant déjà une petite aisance et se transmettre ensuite dans la famille même.

Mais les deux commerces se ressemblent par leur caractère commun de brocantage où le gain se manifeste par la multiplicité des petits bénéfices poursuivis chacun pour soi, et où le commerce consiste en une série de petites opérations indépendantes dont chacune exige un coup d'œil et un flair particuliers.

Le brocantage aboutit presque toujours à l'émigration définitive et à l'établissement dans de grandes villes. L'émigrant ne retourne plus au pays qu'en villégiature et n'y est plus attiré que par ses relations de famille. Pour maintenir les liens qui unissent encore les émigrants à leur province, un journal, *l'Auvergnat de Paris*, a organisé pendant l'été des trains spéciaux à prix réduits entre l'Auvergne et Paris[2].

L'émigration auvergnate à Paris se fait, nous l'avons vu, par entraînement de parenté ou de voisinage ; les émigrants habitent les mêmes quartiers, les mêmes rues[3]. En faut-il conclure

1. Ainsi, L... a constaté un ralentissement considérable dans ses affaires depuis le début de la crise balkanique et il éprouve des difficultés à se faire payer.

2. Ce sont les trains Bonnet, du nom du directeur du journal.

3. La rue de Lappe, la rue des Taillandiers, le passage Thiéré sont exclusivement peuplés d'Auvergnats. On constate le même phénomène un peu plus loin dans la rue

que les Auvergnats aiment à s'associer? Loin de là : les raisons sociales composées de deux noms sont très rares chez eux; les sociétés d'Auvergnats qui existent à Paris ne semblent pas exercer une activité bien féconde. Les habitants de la rue de Lappe se connaissent tous, car ils sont originaires de la même région, mais ils sont concurrents et se parlent à peine. Cependant, lors des mariages et des enterrements, l'Auvergne du Faubourg Saint-Antoine envahit l'église Sainte-Marguerite, qui devient alors trop étroite, et ces brocanteurs, qui ont un mode d'existence très modeste, se montrent alors presque fastueux et affirment par un certain étalage de luxe la prospérité de leurs affaires. En dehors de ces occasions assez rares, ils ne desserrent pas volontiers les cordons de leur bourse. Cet individualisme, dû en partie aux pratiques bâtardes de leur trafic, les rend rebelles à l'association active et féconde, mais s'allie chez eux à une certaine force du voisinage qui se manifeste dans le mécanisme de leur émigration et dans leur groupement dans le même quartier : ce sont là des traits qui révèlent des tendances communautaires.

Les colporteurs. — A l'inverse du brocantage, le colportage donne naissance à une émigration périodique qui, dans quelques cas, se transforme en émigration définitive. Ce colportage a pour objet le drap et surtout la toile ; il a pris naissance dans le Cantal où il est très florissant dans les cantons de Marcenat, d'Allanche, de Riom-ès-Montagnes et il a pénétré dans le Puy-de-Dôme, dans les communes d'Espinchal et d'Eglisencuve-d'Entraigues où il est jusqu'ici resté localisé. C'est là que nous l'étudierons, sans négliger toutefois les observations que nous avons recueillies dans le Cantal.

Quelle est l'origine du colportage du drap et de la toile? Si on remarque qu'il est étroitement localisé sur les hauts plateaux herbus où la culture est presque inconnue et où il n'y a presque pas de moutons, on peut faire l'hypothèse suivante :

de la Forge-Royale dont un côté a été envahi, depuis cinq ou six ans, par les Juifs, qui ont peu à peu évincé les autres habitants.

les habitants de cette région devaient tirer de la plaine, par le commerce, la laine et le chanvre et, mieux encore, le drap et la toile dont ils avaient besoin ; tout naturellement quelques individus se sont spécialisés dans ce trafic et sont allés de maison en maison offrir leur marchandise aux ménagères. Plus tard, ou d'abord pendant la mauvaise saison, ils sont allés pratiquer leur commerce dans les régions voisines, puis dans toute la France.

La commune d'Egliseneuve est très étendue, elle compte plus de 5.500 hectares et 87 lieux habités. C'est le même pays de pâturages que nous connaissons déjà : l'altitude moyenne est 1.000 à 1.100 mètres. Lors de la confection du cadastre, il y avait d'assez grands domaines qui, depuis lors, ont été morcelés ; mais ce morcellement n'a pas été poussé bien loin, car les domaines qui en sont résultés comptent 15 à 20 vaches en moyenne. Le bourg d'Egliseneuve doit son développement à sa situation géographique au point de convergence de plusieurs petites vallées. Au début du XIX[e] siècle, le hameau de la Landie, aujourd'hui insignifiant, était presque aussi important qu'Egliseneuve. Avant 1855, il n'y avait pas de routes, on ne voyageait qu'à cheval.

Le commerce du drap et de la toile a fait son apparition à Égliseneuve depuis une trentaine d'années, il s'est développé petit à petit à l'imitation du Cantal et en particulier de Condat, qui n'est qu'à une dizaine de kilomètres et où il est très florissant. Les premiers colporteurs s'en allaient de maison en maison avec une balle de drap sur le dos et entraient pour offrir avec insistance leur marchandise : c'est ce qu'on appelle « chiner » ou « faire la chine » ; cette méthode de commerce caractérise encore tout le colportage auvergnat que nous étudions ici. Le chineur de drap se présentait sous l'aspect d'un tout petit colporteur ayant sur les épaules toute sa fortune ; il cherchait souvent à apitoyer le client sur son sort pour le décider à acheter. Il se faisait quelquefois passer pour un ouvrier malheureux qui n'avait pas d'argent pour rentrer dans son pays où le rappelait la maladie de sa mère ou l'enterrement de son père : on lui rendrait service si on voulait bien lui prendre, même avec un

rabais, une pièce de drap qu'il avait achetée pour se faire faire un costume. On employait beaucoup de trucs semblables. Le colportage se développa et se fit plus tard en voiture, avec des commis qui partaient de la route munis d'un ballot de drap et allaient « chiner » dans les fermes écartées. A ce stade de développement correspond un truc qui est une escroquerie : on offre du drap à un prix très avantageux et, si le client consent à en prendre une certaine quantité payée comptant, on s'engage à lui faire gratis des vêtements sur mesure, le tailleur doit passer un des jours suivants ; le lendemain, en effet, le tailleur passe, prend les mesures, emporte le drap et ne revient jamais. La même pièce de drap était ainsi vendue bien des fois. Pour certains de ces colporteurs, car il ne faudrait pas trop généraliser, le commerce n'était, en réalité, qu'une exploitation de la confiance humaine. Mais cette confiance a des limites; aussi ne pouvait-on pas revenir trop souvent dans la même région; il fallait chaque année modifier son itinéraire et l'on risquait encore de passer derrière un confrère dont le souvenir n'était pas de nature à faciliter les transactions. Le colportage du drap est donc caractérisé par son *nomadisme errant et irrégulier et par la vente au comptant*, qui permet de faire le commerce avec un très faible capital. Cependant, ce commerce a presque entièrement disparu, d'une part peut-être, à cause de la mauvaise réputation des premiers colporteurs, et d'autre part, surtout, à cause du développement de la confection. On a bien essayé de colporter des vêtements tout faits, mais la confection en drap exige des stocks considérables et ne peut donc pas s'accommoder du colportage ; nous verrons qu'il n'en est pas de même de la confection en lingerie.

Actuellement, le colportage a pour objet la toile. Ce commerce est sorti de celui du drap et a hérité de ses pratiques. Aussi les marchands de toile n'ont-ils pas une réputation sans tache, du moins dans leur pays où on raconte à leur sujet beaucoup d'histoires. En voici quelques-unes : il paraîtrait qu'au début, quelques marchands vendaient de la toile d'ortie qui, sous un bel apprêt, était d'une qualité détestable et ne résistait

pas au lavage. Ils déposaient, sous un prétexte quelconque, un paquet chez un paysan, et, pour se justifier vis-à-vis d'un patron imaginaire, demandaient au paysan de leur signer un reçu qui, par une habile disposition du papier, se trouvait être une traite qu'il fallait ensuite payer à l'échéance. Quelques-uns ayant acheté à crédit chez un fabricant payaient régulièrement pendant les premières années, puis faisaient banqueroute, après avoir pris livraison d'une grosse commande ; ils recommençaient ensuite avec un autre fabricant. Il existe quelque part une belle maison baptisée par la population locale « château de Brest » parce que son propriétaire, condamné pour escroquerie, a fait quelque temps de prison à Brest. On me raconte aussi qu'un riche marchand va trouver le directeur de l'école des Frères, chez qui il a mis son fils et le prie, dans ses leçons de catéchisme, de ne pas insister sur les préceptes du Décalogue relatifs au bien d'autrui, « car, plus tard, cela gêne beaucoup dans le commerce ». Tous ces faits ne dénotent pas une bien haute moralité chez les colporteurs, mais il faut reconnaître que ces fâcheuses pratiques sont facilitées par l'existence nomade qui fait d'eux des passants inconnus : l'opinion du milieu ne soutient pas leur conscience à travers leurs pérégrinations ; nous verrons que, sur ce point, il y a aujourd'hui une grande amélioration. Cette basse moralité s'explique aussi par le milieu familial dans lequel se recrutaient les émigrants : c'étaient de toutes petites gens très misérables appartenant à des familles plus riches d'enfants que de biens et auxquelles le problème du pain quotidien se posait souvent avec angoisse ; or, on sait que la faim est mauvaise conseillère et que la misère n'est pas une bonne condition de santé morale.

La mauvaise réputation et l'origine sociale des colporteurs les a fait longtemps regarder avec mépris par la population qui restait au pays et en particulier par les gros propriétaires ou fermiers qui n'auraient pas voulu leur donner leurs filles, ni s'adonner au même commerce qu'eux. C'est donc dans la plus basse classe, parmi les prolétaires, domestiques ou journaliers, que se recrutaient jusqu'à présent les colporteurs en drap et en toile.

On débute jeune, vers quinze ou seize ans, chez un parent ou un ami, comme domestique pour soigner les chevaux ; plus tard, le patron confie quelques pièces de toile que l'on va vendre dans les maisons et sur lesquelles on touche une commission. On fait de la sorte son apprentissage et, dès qu'on a épargné de quoi acheter un cheval et une voiture d'occasion, on se marie et on travaille pour son compte avec sa femme. Pour cela il faut obtenir du crédit chez les fabricants du Nord et de Normandie ; ceux-ci se renseignent auprès des anciens patrons sur la moralité et les aptitudes des débutants et acceptent de petites commandes pour lesquelles ils font un crédit de 15 ou 18 mois, parfois même de deux et trois ans. Les jeunes marchands s'adressent ainsi à trois ou quatre maisons, de sorte que les risques se trouvent partagés et limités. Un représentant de fabrique qui vient à Égliseneuve depuis vingt-cinq ans, me dit qu'il n'a jamais eu de désagrément et que ses clients traitent les affaires avec bonne foi, sérieux et compétence : « Les gens d'ici sont bien documentés et très fins acheteurs. » C'est en août et septembre, pendant le séjour des marchands dans la montagne, que se font les commandes ; c'est alors dans les hôtels un va-et-vient incessant de représentants de fabrique, et les cafés ne désemplissent pas. Les ordres sont pris pour toute la campagne jusqu'au 30 juin suivant. A cette date, le fabricant peut exiger la livraison des marchandises qui n'ont pas été encore prises, mais, en général, on annule les ordres et on se contente de restreindre la commande de l'année suivante. Les livraisons ont lieu au fur et à mesure des besoins des marchands qui se font expédier la toile à tel ou tel endroit.

Fin septembre, le colporteur repart avec sa femme qui tient la comptabilité et est souvent la cheville ouvrière de la maison, et avec ses commis; certains en ont jusqu'à huit ou dix. Il retrouve ses voitures dans la région où il opère habituellement. Car, en prenant plus d'envergure, *le colportage s'est régionalisé,* chacun va toujours maintenant dans le même pays et visite les mêmes clients. C'est une preuve manifeste que le commerce s'est moralisé et que les trucs, les escroqueries que l'on raconte

sont aujourd'hui de l'histoire ancienne ou sont le fait d'un petit nombre de colporteurs vagabonds. D'ailleurs, les gens les plus prévenus reconnaissent que l'honnêteté est venue avec la richesse. Presque toutes les provinces de France sont visitées par les marchands auvergnats. C'est en Normandie qu'on achète le plus de toile et la plus belle; dans l'Hérault et l'Aude, on fait de très bonnes affaires quand le vigneron vend bien son vin; depuis une vingtaine d'années, on va aussi en Algérie, puis il y a le Jura, le Berry, etc... Le colporteur ne peut lutter contre les commerçants locaux que grâce à la chine, c'est-à-dire en allant solliciter et importuner l'acheteur dans sa propre maison, et grâce au crédit; il se fait accepter des traites qu'il endosse à l'ordre du fabricant qui a ainsi une double garantie.

Il ne faudrait pas croire que le marchand de toile soit un errant perpétuel; *il tend de plus en plus à se sédentariser* et, à mesure que ses affaires se développent et que sa clientèle augmente, ses séjours dans les localités qu'il fréquente se prolongent. Il s'installe à l'hôtel pour plusieurs jours ou plusieurs semaines et, de là, rayonne dans la campagne. Il envoie chaque jour ses commis deux par deux avec une voiture faire des tournées; lui-même ordonne et centralise les affaires, se réservant les clients les plus importants. En juillet, on remise la voiture, on vend les chevaux ou on les met en pension et on revient au pays, soit qu'on y possède des biens, soit qu'on vienne simplement s'y reposer et faire étalage de sa richesse. D'ailleurs, les jeunes enfants ont été laissés aux grands parents qui les envoient à l'école primaire; c'est seulement vers 14 ou 15 ans qu'ils suivront leurs parents pour apprendre le métier.

Ces gens qui font fortune en courant la France savent à peine écrire; mais ils font preuve d'une remarquable faculté d'assimilation et ils se montrent fins psychologues et orateurs persuasifs. Dès qu'ils entrent dans une maison, c'est une lutte qui s'engage entre eux et l'habitant; ils doivent sur-le-champ reconnaître le terrain, choisir leurs positions et régler leur manœuvre, c'est-à-dire adopter les arguments opportuns et

les présenter sous une forme convaincante. Or, rien, sinon l'influence latente du milieu, le trafic du bétail et la fréquentation des foires, n'a pu les préparer à l'exercice de cette profession. L'un d'eux, domestique dans sa jeunesse, s'est marié et s'est « mis dans la toile » ; en quinze ans il a amassé 80.000 francs. Un autre a débuté en Algérie avec 50 francs et un baluchon : il a acheté pour 200.000 francs de biens en vingt ans et passe pour « valoir » 500.000 francs. Un ancien cocher (qui d'ailleurs a été privé de ses droits civiques pendant vingt ans) vit aujourd'hui sur le pied de 40.000 livres de rentes et mène plus grand train que son ancien maître : il a automobile, chevaux, meute et piqueurs; son smoking est d'une coupe impeccable, mais ne vous avisez pas de lui écrire, il ne vous répondrait pas, car il sait qu'il ne met pas l'orthographe.

Ces montagnards savent se retourner et se sentent aptes à tous les métiers. La famille R... est composée de six enfants qui sont restés dans l'indivision depuis la mort des parents. L'aîné, qui a été garçon boucher à Paris pendant vingt-cinq ans, s'occupe des propriétés et dirige l'hôtel, une de ses sœurs fait la cuisine; le dernier fils a pour département l'écurie, les chevaux et les transports, mais il va épouser une fille de marchand qui a suivi ses parents depuis son enfance et qui a l'expérience du commerce; ils opéreront en Bretagne. La plus jeune sœur a épousé un marchand de toile. Les deux autres frères, encore célibataires, voyagent en Algérie; ils partent de façon à se trouver, au commencement d'octobre, à la foire de Bouffarik où ils achètent leurs chevaux. Sur les 500 colporteurs, patrons ou commis, originaires de la commune d'Egliseneuve, 100 ou 150 vont en Algérie. Les frères R... travaillent aux environs d'Alger depuis plus de vingt ans; le métier devient moins bon, car il y a beaucoup de concurrence; on fait un plus gros chiffre d'affaires et moins de bénéfices. Ils vendent surtout des confections, chemises, mouchoirs, etc... car la femme du colon algérien n'aime pas à confectionner elle-même le linge de la maison. R... ne commerce pas avec les indigènes, à moins qu'ils ne soient fonctionnaires de l'Etat ou qu'ils ne paient comptant :

c'est une clientèle qui ne lui inspire aucune confiance. Il prétend même qu'il fait aujourd'hui plus d'affaires dans les grands centres que dans la campagne où les concurrents sont nombreux : il se vante d'avoir vendu de la lingerie à des employés des grands magasins de nouveautés d'Alger. Je lui demande s'il n'a jamais songé à se fixer en Algérie : « Je ne dis pas non, surtout lorsque je n'aurai plus d'intérêts ici. On revient passer deux ou trois mois au pays, et c'est toute une affaire pour repartir. »

Vers 1880, la commune d'Egliseneuve comptait 2.222 habitants qui étaient réduits à 1.825 en 1911. Cette diminution de la population est due à un abaissement de la natalité et à l'établissement au dehors de certains émigrants. On remarque surtout que la population du bourg a augmenté (650 habitants et 150 maisons) et que celle des villages a diminué : tel village qui avait 150 habitants n'en a plus que 40. Cela tient à ce fait que les colporteurs des villages se fixent au bourg qui est d'un accès plus facile et où les ressources sont plus abondantes.

Nous allons indiquer rapidement les principales répercussions de l'émigration des colporteurs sur la propriété, le mode d'existence et la famille.

L'émigration, en raréfiant la main-d'œuvre, rend plus onéreuse l'exploitation des domaines et par conséquent moins rémunératrice la propriété rurale. Cependant, cet inconvénient est atténué par le fait que les colporteurs reviennent en été et que les commis et les débutants tout au moins retournent pendant cette période au travail agricole. En outre, les marchands enrichis consacrent une partie de leur épargne à l'achat de terrains et de domaines. Dès qu'ils ont de l'argent, ils se font construire au bourg d'Egliseneuve une belle maison où ils passent leurs vacances. On voit ainsi chaque année s'édifier trois ou quatre maisons neuves. Le même fait se constate à Espinchal, à Condat, à Marcenat, partout où existent des marchands de toile. Aussi un entrepreneur d'Issoire s'installe-t-il pour l'été à Egliseneuve, car il trouve assez de travail dans la région. Deux Italiens s'y sont aussi établi comme plâtriers-peintres, l'un

d'eux s'y est même marié[1]. Ces constructions neuves qui avoisinent de vieilles maisons couvertes de chaume donnent à ces bourgs un aspect très spécial, qui frappe l'étranger même le moins observateur. Une des conséquences de l'agglomération des marchands au bourg, c'est la hausse des terrains à bâtir : un colporteur, originaire d'un hameau, a acheté à l'entrée d'Egliseneuve un emplacement 5.000 francs, soit 12 francs le mètre carré. En outre, le pays prenant une certaine activité, du moins pendant les vacances, il se construit des hôtels pour héberger les voyageurs de commerce, des boutiques et des cafés. Le pauvre village de montagne prend de plus en plus un *aspect urbain :* à Egliseneuve, la transformation commence à peine, mais elle est achevée à Condat où le commerce de la toile est plus ancien.

Ce n'est pas du premier coup que les colporteurs ont consacré leur épargne à se construire des maisons élégantes. Ils ont commencé par acheter de la terre et ils ont continué jusqu'à ces dernières années. On a vu un berger enrichi par le commerce acheter le domaine où il avait été placé, et un homme, parti pour Alger avec 50 francs dans sa poche acheter une montagne qui peut porter 160 têtes. Au début, ces colporteurs sortis, des dernières familles du pays, payaient des domaines fort cher, en réparaient luxueusement les bâtiments et parfois, dans certaines régions, s'y faisaient construire un petit château; ils affirmaient ainsi au grand jour leur enrichissement et marquaient leur ascension sociale; ils rendaient aussi, mais par pure vanité, un réel service à l'agriculture en lui apportant des capitaux. Ce mouvement de translation de la propriété (caractéristique de toutes les révolutions politiques ou économiques) a été favorisé par la crise qui a atteint ces années dernières propriétaires et fermiers, et qui a accentué les effets de la transmission intégrale. M..., propriétaire d'un gros domaine, avait cinq enfants : l'aîné, avantagé du quart, garde le bien et donne 40.000 francs à chacun de ses cohéritiers. L'un de ceux-ci, avec

1. A Issoire, il y a plusieurs plâtriers et cimentiers originaires de la Lombardie ou du Piémont, mais ils sont mariés sur place et complètement assimilés.

sa soulte et la dot de sa femme, achète une propriété; un autre épouse une jeune fille qui lui apporte un domaine qu'il arrondit; le troisième devient notaire, fait de mauvaises affaires et se pend; la fille porte sa dot chez son mari qui est héritier et en désintéresse ses frères et sœurs. L'aîné des M... a dû, pour payer ces soultes, faire un emprunt au Crédit Foncier; il lutte pendant vingt ans, puis est obligé de vendre son domaine qui est acheté par un marchand de toile. Un autre, aîné de sept enfants, a gardé le bien paternel évalué 120.000 francs; il a payé des soultes et a dû revendre son domaine 70.000 francs; il avait cependant eu le quart en préciput. Les grosses maisons du pays ont donc été ruinées par l'évaluation exagérée des propriétés et par le commerce du bétail. Il s'en est suivi une dépréciation des domaines et des montagnes qui ont passé entre les mains des seuls gens qui eussent de l'argent, les marchands de toile. Ceux-ci n'ont pas acheté des domaines pour s'y fixer et s'y livrer à l'agriculture; ils l'ont fait un peu par vanité, un peu comme placement, mais ils continuent leur commerce et afferment leurs biens. A cet égard le fermage s'est répandu aux dépens du faire-valoir. Depuis quelque temps, les colporteurs n'achètent plus aussi volontiers des propriétés; ils se sont aperçus, d'une part, que les vieilles familles bourgeoises qu'ils cherchaient à égaler y tenaient moins ; d'autre part, que le placement était médiocre ou même mauvais.

D'ailleurs, une belle maison d'architecture moderne fait plus d'effet qu'un domaine; or, c'est ce qu'ils veulent. Au pays natal leur mode d'existence vise à éblouir les âmes simples qui sont restées au village. En arrivant à Montgreleix, petit bourg assez misérable et où les chemins ne sont pas bons, j'aperçois une superbe automobile : c'était celle d'un colporteur qui s'en sert pour son commerce et l'utilise en été pour se promener et éclabousser un peu ses voisins. D'autres ont d'élégantes charrettes anglaises attelées de chevaux fringants; eux-mêmes sont tirés à quatre épingles, ont des bagues aux doigts et portent de fines chaussures. Les femmes, qui ont quelquefois fait le gros ouvrage dans leur jeunesse chez des paysans voisins, sont mises à la der-

nière mode. Tous ces gens-là ont pris en voyage, dans la vie d'hôtel, l'habitude de bien vivre; aussi ne se refusent-ils rien et ont-ils donné naissance à tout un *commerce local*. Un habitant d'Egliseneuve va s'approvisionner à Issoire (50 kilomètres) de légumes et de fruits qu'il revend dans le bourg. Il y a cinq bouchers, cinq boulangers, deux charcutiers, dix épiciers, deux bureaux de tabac très bien approvisionnés, vingt-cinq à trente cafés ou débits dont la moitié sont fermés en hiver, et quelques autres magasins[1]. Pendant trois mois, les hôtels et les cafés ne désemplissent pas et les denrées sont fort cher. En 1870, il n'arrivait à Egliseneuve qu'un seul journal, celui du notaire; actuellement, pendant les vacances, il en arrive deux cents. Il se fait d'ailleurs un grand mouvement d'argent : il passe au bureau de poste d'Egliseneuve 200.000 francs de valeurs par mois, à celui de Condat deux millions pendant la saison; un huissier vient tous les mercredis faire des recouvrements à Egliseneuve et s'en retourne chaque fois avec 25.000 à 30.000 francs. En somme, pendant son séjour au pays, le marchand de toile s'occupe de ses biens s'il en a, de la maison qu'il fait construire; il fait aussi ses commandes aux représentants des fabriques, encaisse et paie des traites et surtout passe du bon temps et se goberge.

Il n'a pas de distractions très relevées et cela se conçoit étant donné son éducation première; sa femme qu'il a épousée avant d'avoir fait fortune n'est pas de plus haute origine. Aussi ces colporteurs, malgré leur richesse, ne forment-ils pas une aristocratie ni même une caste : ce sont des enrichis de première génération qui ont encore des frères, des parents, des camarades d'enfance restés pauvres et dans des conditions subalternes; ils ont les mêmes goûts et les mêmes habitudes originaires et ils fraternisent très cordialement et sans aucune gêne. Quant aux enfants, garçons ou filles, ils vont à l'école primaire jusqu'à treize ou quatorze ans, puis suivent leurs parents et s'établissent plus tard à leur compte. Quelques marchands, surtout à Condat

1. Rappelons qu'Egliseneuve compte 150 feux et 650 habitants.

où l'enrichissement est un peu plus ancien, font donner à leurs enfants une instruction secondaire et une éducation plus soignée. Une jeune fille, dont le père ne parle pas correctement le français, a passé deux ans dans une pension en Angleterre ; une autre a été élevée à Paris dans un pensionnat à la mode; quelques garçons ont été mis au collège et se tournent vers les professions libérales. Cependant tous ces enfants, fort peu nombreux d'ailleurs dans chaque famille, sont des enfants gâtés, à peu près inéduqués par leurs parents. C'est là le point noir sur lequel il faut insister, c'est la pierre de touche qui nous permet de juger ce type familial et son milieu social. Ces montagnards, lorsqu'ils échappent aux influences traditionnelles, quelles que soient leurs aptitudes à réussir dans les affaires matérielles, se montrent *incapables de remplir leur fonction normale d'éducateurs de leurs enfants*. On conçoit bien d'ailleurs qu'un genre de commerce où le *truc,* pour ne pas dire plus, tenait tant de place n'est pas favorable au développement de la discipline morale; rappelons-nous la parole que j'ai citée plus haut : « Cela gêne dans le commerce. » En outre, ces gens partis, pour la plupart, du bas de l'échelle sociale, n'ont qu'un idéal tout matériel : faire fortune le plus rapidement possible pour jouir ensuite. Prisonniers de ce matérialisme vulgaire, il n'est pas surprenant qu'ils n'attachent aucune importance à la formation morale de leurs enfants.

Le colportage de la toile subit petit à petit une évolution que nous avons déjà indiquée : de colportage nomade et irrégulier, il est devenu colportage rayonnant autour de certains points fixes, il tend même parfois à devenir commerce sédentaire ou plus exactement commerce régional avec centre fixe permanent. L'histoire d'une famille de marchands de toile va nous faire comprendre cette évolution.

Vers 1850, un jeune garçon, originaire du Plomb du Cantal, vint se placer comme vacher dans un domaine des environs d'Allanche; il fit des économies, se maria, devint fermier et eut sept enfants. L'un de ceux-ci entra à treize ans au service d'un marchand de toile et fit ainsi son apprentissage : il n'avait au-

cune instruction mais possédait le sens du commerce et une conscience droite. Il se maria dans le pays et débuta avec une voiture vers 1878; il commença par marcher droit devant lui; puis, d'accord avec sa femme, résolut de faire des tournées régulières et de se constituer une clientèle fidèle en lui vendant de bonne marchandise à un prix raisonnable : c'était peut-être diminuer les chances de gros bénéfices, mais c'était donner à son commerce la sécurité et une base stable. Ses tournées l'amenaient dans la Limagne alors en pleine prospérité,grâce à la vigne; ses affaires l'obligeant à séjourner chaque année assez longuement à St-Germain-Lembron près d'Issoire, il y établit un dépôt de toiles. Ce fut pour lui un premier établissement fixe où il revenait périodiquement et d'où il servait ses clients des environs. Entre temps, en marchant toujours devant lui, il était arrivé dans la région lyonnaise, puis en Savoie et dans le Jura, partout il avait des clients qu'il visitait chaque année; il fonda un second dépôt à Ambérieu et renonça à la voiture en 1892 : c'était un mode de locomotion trop lent et un engin de transport insuffisant. On peut dire qu'à cette date il cessa d'être colporteur. Quelques années plus tard, ayant mis sa fille en pension à Bourg, il s'y installa, y transféra son dépôt et supprima celui de St-Germain-Lembron. A partir de ce moment, il a un établissement fixe et permanent et n'appartient plus au Cantal par ses affaires. Il visitait ses clients du Puy-de-Dôme et du Jura par le chemin de fer et les moyens de transport locaux accompagné seulement d'échantillons, il prenait les commandes qu'il livrait ensuite par expéditions faites de son dépôt. Cette manière de procéder lui était possible parce qu'il s'était déjà constitué une bonne clientèle qu'il conservait en la servant bien. Il en vint naturellement à négliger le petit client de rencontre, favori du petit colporteur, pour s'attacher aux clients susceptibles de donner de grosses commandes tels que les hôtels et les pensionnats. Cela le conduisit à vendre de la lingerie confectionnée : draps, serviettes, mouchoirs, chemises, trousseaux de mariage, et à modifier ainsi légèrement l'objet de son commerce. Son honnêteté et sa bonne réputation lui avaient permis d'emprunter

à 4 % une partie de son capital, et de payer ainsi ses commandes avec 5 % d'escompte; le bénéfice était donc de 1 %. Lorsqu'il mourut, il laissa un stock de marchandises valant 90.000 francs. Son fils, élevé d'abord dans le Cantal chez ses grands parents, puis dans une pension de Lyon, le secondait dans son commerce et surtout dans ses voyages depuis plusieurs années. Il prit la suite des affaires paternelles, avec sa mère et sa sœur qui s'occupèrent plus spécialement de diriger la confection. Pour diminuer ses frais généraux, il réduisit le stock à 35.000 francs et transporta son établissement à Lyon, centre plus important et beaucoup mieux desservi par les chemins de fer. Il est actuellement secondé par un voyageur. mais lui-même passe la plus grande partie de son temps en voyage pour visiter ses clients, solliciter des commandes, étendre sa clientèle; il revient à Lyon chaque mois pour régler sa comptabilité.

Nous enregistrons dans la famille que nous venons de monographier une ascension réelle, bien que l'enrichissement n'ait pas été aussi considérable que chez certains autres marchands de toile. Cette ascension est durable et elle est due sans conteste à ce que les aptitudes commerciales ont été doublées de qualités morales. Les enfants ont reçu une excellente éducation et une très bonne instruction; ils ne songent pas à jouir égoïstement du travail de leurs parents, mais ils continuent énergiquement leur entreprise pour la développer et la perfectionner. Le chef actuel de la maison est un homme jeune, actif, débrouillard, d'une intelligence très vive et très assimilatrice; il lit beaucoup et s'intéresse à une foule de questions étrangères à sa profession; du métier de colporteur, qu'il n'a d'ailleurs jamais exercé, il a conservé, par hérédité peut-être, une facilité d'élocution surprenante, une éloquence fougueuse et persuasive, une grande vivacité de réparties.

En trois générations, cette famille s'est transportée du Plomb du Cantal à Lyon par une émigration devenue aujourd'hui définitive; la plus grande étape a même été franchie par un même homme. Ces émigrés ne reviennent plus au pays natal que pour y passer quelques semaines de vacances, pour revoir des parents

et des amis. Ils sont cependant très attachés à leur petite patrie et prennent un vif intérêt aux questions locales; M. T... y est resté électeur et prend une part active aux luttes politiques, par tempérament, par conviction, et par goût de discussions oratoires, car ses affaires l'occupent trop et il passe trop peu de temps dans le pays pour prétendre y faire une carrière politique.

C'est une des rares familles qui soit arrivée à se classer dans l'élite et ce succès est dû bien plus à ses qualités morales qu'à son habileté professionnelle. Il est à remarquer que la force des qualités morales a été suffisante, dans cet exemple, pour surmonter certains obstacles opposés par la pratique ordinaire de la profession, de telle sorte que la profession s'est trouvée, en fin de compte, assainie, redressée et élargie par la valeur morale de ceux qui s'y livrent.

V

CONCLUSION

En face d'une steppe herbue que l'altitude rend intransformable, il ne s'offre à l'homme que trois alternatives : s'en aller, mourir de faim, ou tirer du sol sa subsistance par le pâturage. Il est à peine besoin de dire que c'est le premier et le troisième de ces partis qu'adoptent les hommes. Ceux qui restent doivent donc vivre du pâturage par l'entretien d'animaux laitiers ; de vaches dans le cas de l'Auvergne. L'influence directe et immédiate du lieu aboutit ainsi à la constitution d'un type de pasteurs vachers.

Mais ce type pastoral n'est pas isolé ; la région qu'il occupe est trop restreinte pour qu'il ne subisse pas les influences de l'extérieur et, en particulier, celle des populations de cultivateurs qui l'entourent. Ce sont d'abord des échanges économiques qui s'établissent sur les confins où se développent les villes de marché. Pour se procurer les denrées de la plaine, le montagnard cède au cultivateur du bétail et du fromage. Le développement des transports rend ces échanges plus fréquents et plus intenses : le pasteur primitif oriente de plus en plus son élevage et son exploitation agricole vers l'obtention de produits de vente ; il ne s'agit plus pour lui de vivre du lait de ses troupeaux, mais surtout de commercer avec les habitants de la plaine. Il en résulte un changement profond dans le but du travail : l'exploitation ménagère évolue vers l'exploitation commerciale. Le mode d'existence est transformé : le montagnard mangera

du pain de froment et boira du vin, il couvrira sa maison d'ardoises et s'habillera de tissus industriels. *La spécialisation du travail imposé par le lieu aboutit au commerce dès que l'état des transports le permet, et le pasteur vacher évolue vers le pasteur commerçant.*

Cette évolution s'accentue et s'accélère sous l'influence des émigrants, de ceux qui s'en vont. Le lieu intransformable ne permet pas de modifier la nature du travail et, par conséquent, d'augmenter sensiblement la productivité du sol, sa capacité d'utilisation de main-d'œuvre, sa capacité d'alimentation : la densité de la population se trouve limitée. *La race doit donc faire son expansion au dehors, vers la plaine.*

Cette expansion est renforcée par la transmission intégrale du domaine rendue nécessaire par l'intransformabilité du lieu. Elle a évolué sous l'influence des conditions économiques générales. D'abord, elle s'est faite vers la plaine culturale de proche en proche : le montagnard engageait ses services dans les domaines de la Limagne et s'y fixait souvent. Elle s'est faite aussi dans les petits métiers n'exigeant pas de capitaux et pouvant s'exercer de façon intermittente par l'émigration périodique, sous forme de petites entreprises indépendantes. Le travail des émigrants est généralement déterminé par les aptitudes acquises dans le milieu d'où ils sortent. Le travail du montagnard auvergnat développant en lui des aptitudes commerciales, les petits métiers qui se recrutent le mieux sont ceux qui relèvent du commerce : brocantage, colportage ; ceux qui se rattachent plus ou moins à la fabrication : ramonage, remoulage, étamage tendent à disparaître.

Le progrès économique général, le développement de la richesse et des transports ont permis aux aptitudes commerciales de l'émigrant auvergnat de se manifester avec plus d'ampleur. Le brocanteur ambulant est devenu un négociant important qui trafique parfois d'objets de luxe ; le petit colporteur nomade a échangé sa balle contre une voiture, une automobile et enfin un dépôt permanent. Mais chaque étape dans la carrière commerciale l'a détaché un peu plus du pays ; l'émigrant d'hiver

s'est attardé jusqu'aux fenaisons, puis ne revient plus au pays que pour y passer les vacances; cependant il conserve l'esprit de retour et, après de longues années passées à Paris ou même en Amérique, il revient prendre sa retraite, sinon toujours dans son village natal, du moins dans une des petites villes de la région.

Dans une étude sur le *Type frison*[1], j'ai parlé de la formation particulariste par le commerce. Au cours de mon enquête dans la montagne d'Auvergne, j'ai bien souvent évoqué le souvenir de l'éleveur frison et la comparaison s'établissait naturellement dans mon esprit entre lui et le montagnard auvergnat. L'un et l'autre exploitent des vaches laitières en vue de la production du fromage ; mais l'un habite une plaine basse, humide et relativement tempérée, à production herbagère abondante et à communications faciles ; l'autre vit sur de hauts plateaux froids, relativement secs, à production herbagère restreinte et à communications déjà difficiles en été et impossibles en hiver. Cela suffit pour que l'élevage frison soit infiniment plus perfectionné et commercialisé que l'élevage auvergnat; pour que l'atelier coopératif ou le grand atelier ait supplanté l'atelier domestique dans la fabrication du fromage et que, par conséquent, les procédés technologiques et commerciaux soient plus savants et plus avantageux pour le producteur; pour que l'industrie zootechnique soit plus florissante et que la population ait pu s'agglomérer davantage, et qu'ainsi, des moyens d'existence plus nombreux et plus variés s'offrant aux jeunes gens, l'émigration soit assez réduite. Mais cela n'explique pas que le Frison ait le sens de l'association et que l'Auvergnat y soit rebelle. L'un et l'autre, un peu routiniers dans leur travail originaire, semblent bien avoir été fortement débrouillés, particularisés par le commerce et ils en donnent des preuves lorsqu'ils sortent de leur milieu. Mais le Frison sait se plier à l'action concertée, tandis que *l'Auvergnat s'affirme individualiste indiscipliné*. Le montagnard semble apprécier hautement l'indépendance : il se plie diffici-

1. *Sc. soc.*, 52e fasc., novembre 1908.

lement aux règlements de jouissance des biens collectifs et ne respecte pas davantage les décisions des pouvoirs publics, même les plus sages, lorsqu'elles le gênent[1]. *L'émigration est pour lui un moyen facile de s'émanciper de bonne heure de la tutelle familiale.* Il n'admet pas qu'on s'immisce dans ses affaires; en cette matière, il est dissimulé et fait le commerce jalousement; s'il a besoin d'argent, il répugne à emprunter au Crédit Foncier ou aux Caisses de crédit agricole, bien que cette défiance ne soit pas sans inconvénient pour lui. A quoi tient cette inaptitude ou plutôt cette répugnance à l'action concertée qui n'est qu'une forme supérieure de la prévoyance? Evidemment à la nature du commerce auquel se livrent le montagnard et l'émigrant. Quel qu'en soit l'objet, bétail, peaux de lapin, ferraille, toile ou dentelles, c'est du brocantage, qui exige plus de flair et d'habileté que de prévoyance et d'effort persévérant. Cet individualisme a pour conséquence l'avarice : ramenant tout à son intérêt égoïste, l'Auvergnat enrichi manque d'ampleur dans son mode d'existence et d'envergure dans l'usage de sa fortune. Malgré la remarquable faculté d'assimilation qu'il doit à son genre de commerce, à son émigration, à ses voyages, il ne s'élève guère moralement et n'arrive guère à constituer une élite. Son matérialisme étroit lui rogne les ailes et l'arrête dans son ascension sociale.

En résumé, le montagnard des hauts plateaux auvergnats nous apparaît comme un *pasteur commerçant d'origine communautaire orienté vers le particularisme par le commerce du bétail et surtout par l'émigration commerciale*, *mais subissant une déviation individualiste par le brocantage.*

Des deux caractères du vrai particulariste : initiative individuelle et discipline sociale, l'Auvergnat a acquis le premier, mais pas le second, et rien ne fait supposer qu'il soit en voie de l'acquérir.

Depuis des siècles, l'Auvergnat descend de ses montagnes et

1. En 1911, en raison de la fièvre aphteuse, le préfet du Cantal avait interdit certaines foires; devant l'attitude de la population, il a dû renoncer à faire respecter son arrêté. Les foires ont eu lieu en dépit de la force publique.

se répand dans la plaine française où son succès et son influence sociale, plus grande peut-être qu'il ne semble tout d'abord, s'expliquent par quelques-unes des meilleures qualités de sa race, par son intelligence avisée, par son labeur persévérant, par sa souplesse et sa ténacité, par sa sobriété, son endurance et son esprit d'économie, par son ferme bon sens et son sens profond des réalités.

Paul Roux.

LISTE DES PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS

1° Sur le Lieu.

L'altitude et la rigueur du climat ne permettent que deux sortes de végétations : l'*herbe* et la *forêt*.

2° Sur le Travail.

La steppe intransformable impose un travail spécialisé : l'entretien du bétail.

Le climat, obligeant à hiverner les animaux, impose la récolte du foin, travail d'extraction.

L'utilisation des pâturages supérieurs amène la constitution du double atelier estival avec transhumance.

Le pâturage de steppe, exigeant un assez vaste parcours, est favorable au grand atelier.

Les toitures en chaume maintiennent à Brion la culture du seigle.

Le coefficient de transport très élevé des fourrages oblige les consommateurs à se déplacer et impose un certain nomadisme.

3° Sur la Propriété.

Le grand atelier est favorable à la grande propriété.

La conservation du grand atelier impose la transmission intégrale ou la propriété collective.

En montagne, l'exploitation extensive du sol par le pâturage accroît la part relative du capital dans la production par rapport au travail manuel.

La nécessité d'exploiter le sol d'une façon plus intensive développe la propriété privée aux dépens de la propriété collective.

L'automobile facilite le faire-valoir des montagnes par le propriétaire.

L'utilisation du sol par le pâturage favorise l'imprécision des droits de propriété.

La commercialisation de l'élevage favorise la conservation de la petite propriété.

La facilité d'établissement dans le commerce favorise la transmission intégrale.

L'accroissement de la densité de la population favorise la propriété privée aux dépens de la propriété collective.

La vanité qui conduit à donner aux cadets des dots exagérées amène la ruine de l'héritier et la vente du domaine.

4° Sur les Salaires.

L'irrégularité saisonnière du travail amène l'engagement semestriel et la différence de salaires entre l'été et l'hiver.

5° Sur l'Épargne.

La simplicité du mode d'existence favorise l'épargne.

L'émigration périodique dans le colportage diminue l'esprit d'épargne.

6° Sur la Famille.

La transmission intégrale oblige l'héritier à épouser une femme riche.

La transmission intégrale assure l'existence des vieillards, des célibataires et des infirmes.

L'émigration dans le commerce favorise l'émancipation précoce des jeunes gens.

L'émigration, en facilitant l'établissement des enfants, est favorable à la natalité.

L'émigration commerciale facilite le choix de l'héritier.

L'émigration périodique permet aux émigrants de conserver des relations suivies avec le foyer familial et de revenir finir leurs jours au pays.

7° Sur le Mode d'existence.

Le développement des voies de communication a favorisé la consommation du vin et du froment.

Le nomadisme des ateliers de travail impose un mode d'existence rudimentaire, surtout dans l'installation au foyer.

L'Administrateur-Gérant : Joseph CALAS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LA VIE ÉCONOMIQUE D'UNE FAMILLE DEMI-NOMADE A MADABA : LES ṢUALḤAH

PAR LE

R. P. JAUSSEN

LE PAYS DES TERRES FORTES DE GASCOGNE

PAR

J. GARAS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mars 1914

SOMMAIRE

LA VIE ÉCONOMIQUE

D'UNE FAMILLE DEMI-NOMADE

A MADABA : LES ṢUALḤAH [1]

Entreprendre une étude complète sur l'ensemble des conditions morales et matérielles au milieu desquelles s'agite et se développe la vie économique d'une famille demi-nomade serait un travail qui déborderait grandement le cadre d'une simple conférence. Car il faudrait rechercher les lois qui conditionnent l'existence bédouine, existence modifiée, dans le cas présent, par l'acceptation plus ou moins totale des usages et des obligations de la vie sédentaire; il faudrait décrire la contrée au sein de laquelle se déroule cette existence; ses terrains de pâture, son agriculture. son commerce; le travail de l'homme et celui de la femme; il faudrait définir les ressources locales, calculer les recettes et les dépenses. Tels seraient les points à étudier — et j'en passe sous silence — pour connaître et exposer en quelques détails cette vie économique. A supposer, cependant, qu'un enquêteur eût le loisir et la curiosité d'examiner chacune des matières contenues dans cette énumération, il parviendrait assez aisément au terme de ses recherches. La vie orientale — demi-bédouine — ne s'embarrasse pas des complications multiples de la vie du grand monde au sein d'une de nos capitales occidentales : la femme ne change pas de toilette quatre fois par jour et je n'en ai rencontré aucune qui ait eu l'idée de com-

1. Conférence donnée, le 26 novembre 1913, à l'École biblique de St-Étienne, à Jérusalem.

mander des talons de bottines, à raison de 75 francs la paire. L'ambition ne monte pas si haut et la tenue est plus modeste; la fantaisie se trouve, par la force des choses, contenue dans de plus justes bornes. Il nous sera aisé de nous en convaincre en jetant un coup d'œil rapide sur quelques points principaux autour desquels se grouperont naturellement les considérations secondaires :

a) La composition de la famille que nous désirons connaître; *b*) son travail; *c*) ses ressources, et *d*) ses dépenses.

I. — LA FAMILLE DES ṢUALḤAH.

Vous avez peut-être entendu parler de l'émigration de la tribu catholique des ʿAzeizât, de Kérak à Mâdaba, vers 1872. A la tête de ce petit groupe de chrétiens qui renonçait à son pays pour conserver sa foi, se trouvait un chef énergique, foncièrement droit, nommé Ṣâleḥ. Interrogez le missionnaire qui s'occupait, à cette époque, de ces pauvres nomades et vous passerez une heure agréable à l'entendre vous raconter les exploits pittoresques de ce cheikh bédouin. Pour ma part, mon but n'est point de vous exposer sa vie, mais de vous parler de sa famille.

Le cheikh Ṣâleḥ « engendra des filles et des fils ». Comme les filles ne tiennent aucune place dans la généalogie arabe, mentionnons seulement les fils. Ils furent au nombre de quatre : Selmân, ʿAwdeh, Yousef et Boutros.

Selmân, l'aîné, épousa Neğmeh, fille de Selmân Ġayšan, des ʿAzeizât. Son épouse lui donna 13 enfants, dont 8 sont morts, 5 garçons et 3 filles. Il en a encore 5 en vie : 2 garçons, Wâkim et Ḥabîb, et 3 filles, Ṯâbit, mariée à Djiriès ʿAbdallah, Naṣrah et Ḥelweh. Selmân, avec sa femme et ses 5 enfants vivants, constituent une famille, une *ahel*.

ʿAwdeh, le cadet, a épousé ʿAzizeh, fille de Ḫalaf ʿAlamat des ʿAzeizât, qui lui a donné plusieurs enfants. Il a perdu 2 garçons, Ṣâleḥ et Ibrahim, et plusieurs filles en bas âge. Il a encore 3 filles : Indayieh, mariée à Ḥanna ʿAbdablah, Labîbeh et

Djamîleh, et 2 garçons : Mikhaïl, qui vient d'épouser à 18 ans Mariam Merâr, et le jeune Ya'qoub. C'est la *ahel* 'Awdeh.

Yousef, le troisième enfant de Ṣaleḥ, s'est marié, une première fois, avec Ṣobḥah du Salt, qui lui a donné 3 filles, dont 2 sont mortes. La troisième, Aniseh, a survécu à sa mère.

Après la mort de sa première femme, Yousef a épousé la fille de Ḫalîl ez-Zaydeh, nommée Ṣobḥah également. De ce second mariage il a eu un fils, qui est mort peu de temps après sa naissance. La *ahel* Yousef se compose de 3 personnes seulement.

Boutros, le dernier fils de Ṣaleḥ, a eu 4 enfants de sa femme Djamîleh. Il a perdu un fils et une fille, et il possède encore une fille, Louise, et un fils, 'Ayd.

Cette nomenclature serait aride, si elle se terminait à un simple dénombrement. Si elle a été dressée, c'est qu'elle est destinée à mettre sous nos yeux le groupement patriarcal qui englobe les quatre ménages en question.. Chez les Arabes, ce groupement porte le nom spécial de *'Iyâl Ṣâleḥ*, grande famille de Ṣaleḥ. Il compte 21 membres[1]. Et, suivant qu'il convient à une famille patriarcale, il vit sous le même toit et est soumis à la même direction.

Au centre du village de Mâdaba, sur la colline, en face de l'église latine, le visiteur aperçoit une cour spacieuse sur laquelle ouvrent deux portes : celle de la *meḍâfeh* et celle de la maison proprement dite. Laissons, pour le moment, la méḍâfeh sur laquelle nous aurons à revenir plus loin. Occupons-nous de la maison familiale, *al-bayt*. Deux ou trois marches d'escaliers permettent d'accéder de la cour dans l'intérieur de la maison. Celle-ci est composée d'une seule pièce, de forme rectangulaire. De grands arcs très développés, reposant sur des pilastres puissants, soutiennent la terrasse. Entre chaque pilastre a été construite, en maçonnerie, une sorte d'estrade ou masṭabah, qui s'élève à $0^m,30$ ou $0^m,40$ au-dessus du sol. Au centre de l'appartement se trouve la djôrah ou nuqrah pour le foyer autour duquel sont placées les cafetières. Dans un coin de la pièce, une

1. Dans cette étude, nous ne tiendrons pas compte du nouveau ménage, composé de Mikhaïl et de Mariam, qui vient de s'ajouter récemment aux quatre autres.

citerne a été creusée. Le côté ouest, qui fait face à la porte, est occupé par un grand meuble en argile, la *rawâyah,* qui contient la provision de froment. Dans les angles, de grands vases carrés en argile détiennent les réserves de riz et de lentilles. Les instruments nécessaires à la cuisine sont rangés dans un coin. Quelques caisses en bois servent à conserver les vêtements de rechange. Deux ou trois cassettes renferment les bijoux et les ornements des femmes.

C'est dans cette maison qu'habitent les quatre fils de Ṣâleḥ avec leurs femmes et leurs enfants; c'est le groupe des Ṣûalḥah. Le jour, petits et grands s'agitent au milieu de la pièce et dans la cour; la nuit, chaque ménage, *ahel*, se blottit sur le masṭabah qui lui est assigné. Quatre ménages — cinq en comptant celui de Mikhaïl et de Mariam — dorment chaque nuit sous le même toit, dans le même appartement. C'est vraiment l'unité d'habitation.

Et cette unité est aussi forte au point de vue moral et économique. Tant que le vieux Ṣâleḥ a vécu, il a gouverné sa famille avec autorité. Il a marié ses enfants, les a gardés chez lui et a continué, jusqu'à sa mort, à les diriger. Lui disparaissant, on pouvait craindre la séparation entre ses quatre fils. Rien de semblable ne s'est produit parmi eux. « Vivons ensemble, ont-ils dit, la vie sera plus prospère; les revenus seront plus grands et les malheurs plus faciles à supporter. » Ils sont demeurés ensemble et continuent à vivre d'une vie commune, les quatre fils de Ṣâleḥ.

A toute réunion humaine il faut une autorité. Chez les Ṣualḥah, le commandement appartient à l'aîné « *lilkebîr*, au grand ». Selmân, présent à la maison, a la direction générale. Si un des trois frères doit entreprendre un voyage, il avertit Selmân avant son départ, prêt à renoncer à son projet, si le frère aîné s'y opposait.

Lorsque Selmân, pour un motif quelconque, est absent de la maison, le cadet 'Awdeh prend la direction des affaires et concentre en sa personne l'autorité patriarcale. Si 'Awdeh est loin de la famille en même temps que Selmân, le troisième frère,

Yousef, est par le fait même à la tête de la maison, et, à son défaut, Boutros, le plus jeune, saisit le gouvernail.

Il est très rare que les quatre frères soient, au même moment, retenus loin de chez eux. Le cas s'est présenté du vivant de ʿAydeh, l'épouse de Ṣâleḥ, vieille matrone vénérée et respectée de tous. Elle commandait et était obéie. Mais, depuis sa mort, aucune des femmes, même la plus ancienne, n'a pris l'autorité sur les autres. « En notre absence, me disait Yousef, l'autorité n'est pas reconnue, car les femmes n'obéissent qu'à l'homme. » Au reste, poursuivit mon interlocuteur, s'il se produit quelques écarts, de temps en temps, dans la maison, tout rentre dans l'ordre aussitôt que l'un d'entre nous se présente au logis. »

Les psychologues et les esprits observateurs qui connaissent les tendances de la nature humaine, considéreront peut-être ce portrait des Ṣualḥah comme trop flatteur. « Ces vertus, dira-t-on, cette bonne entente surtout, se trouvent à peine dans une communauté religieuse bien réglée… »

Peut-être serait-il téméraire de dénier, dans la communauté patriarcale des Ṣualḥah, l'apparition d'un désaccord quelconque, d'une fâcherie mesquine, ou même parfois d'une discussion pénible. Notre enquête serait partiale et aveugle, si elle écartait de parti pris tout germe de mésintelligence dans ce groupe bédouin. Mais la part des aspirations individuelles étant faite, et très largement, surtout en faveur des quatre ou cinq femmes logées et nourries sous le même toit, hâtons-nous de constater loyalement la bonne harmonie qui, volontairement et parfois au prix de durs sacrifices, est maintenue entre les quatre frères et les quatre ménages. Cette entente, franche et cordiale, est prouvée par des faits nombreux ; je me contenterai d'en signaler deux ou trois seulement.

Le premier a une importance considérable pour la vie du groupe, car il contrarie ses traditions ancestrales, introduit des modifications profondes dans la vie quotidienne et paraît devoir orienter les efforts vers une direction nouvelle. Il s'agit de la vente d'un troupeau de brebis : voici le fait.

Les Ṣualḥah sont demi-sédentaires, et, à ce titre, ils possèdent

des champs labourables : ce point sera traité plus tard. Mais ils sont aussi demi-nomades. Qu'est-ce à dire? Le nomade n'est pas attaché au sol, bien que souvent il tire de la terre une partie de sa subsistance. Il conduit dans la steppe ses troupeaux qui lui fournissent le lait et la laine, et il transporte à leur suite sa tente, « sa maison de poil ».

Les Ṣualḥah ont possédé jusqu'à ce jour une tente sous laquelle ils passaient six mois de l'année, et un troupeau de 200 à 250 brebis. Un berger attitré conduisait aux pâturages, vers Ṯemed, le Wâleh, le Néba ou le Ghôr, ces nombreuses et utiles brebis. Le plus jeune des frères, Boutros, en avait la haute surveillance. Pendant l'hiver, il avait soin des petits agneaux, recueillait le lait, préparait le beurre nécessaire à toute la famille durant l'année. Souvent ses frères venaient l'aider. La tente était assez vaste pour abriter la famille entière, lorsque, abandonnant pour quelques mois la « maison de pierres », elle voulait goûter le charme de la vie pastorale, dans un vallon ensoleillé, non loin d'une source, au milieu des outres gonflées de lait et de leben. « C'est le meilleur temps de l'année, » me disait un bédouin. La plupart des habitants de Mâdaba reprennent avec plaisir la vie nomade pendant l'hiver. Boutros Ṣualḥah, lorsqu'il nous recevait, mon confrère et moi, à la porte de sa tente, il y a deux ans, ne prévoyait assurément aucun changement dans ses habitudes si chères. Mais Selmân, le frère aîné, d'accord avec ʿAwdeh, se livrait à d'autres calculs. A la suite de plusieurs événements fâcheux, la famille avait contracté des dettes onéreuses. Les créanciers réclamaient leur argent. L'honneur des Ṣualḥah était en jeu. Pour sauvegarder leur dignité en payant leurs dettes, les deux frères anciens résolurent de vendre le troupeau : ils se procureraient ainsi une somme de 4.000 francs environ. Les deux plus jeunes frères trouvèrent la décision inopportune. Des brebis ils tiraient le lait et le beurre pour eux et pour leurs enfants; ils obtenaient la laine pour leurs vêtements. Le maintien du troupeau était de tradition dans la famille; il permettait, exigeait même la vie sous la tente, cette vie nomade à laquelle ils tenaient tant. Pourquoi

renoncer à ce passé et se priver d'une source de revenus assurés? Ces réflexions étaient justes et auraient peut-être amené une scission définitive dans tout autre groupe. Mais, par respect pour leurs aînés et pour maintenir la vie commune, les deux jeunes frères renoncèrent à leur jugement. Le troupeau de brebis fut vendu à Abou-Ǧaber à raison de 20 francs par tête, et le prix fut consacré à éteindre quelques dettes. La tente, inutile désormais puisqu'on renonçait à la vie pastorale, fut cédée à un cheikh des Beni-Ṣaḫer, appelé Suḥaymân, du clan des Zeben. Elle était estimée 140 méǧîdys, soit 590 fr. 80. Suḥaymân livra, en échange, un chameau apprécié 70 méǧîdys. Le reste du prix devait être remboursé plus tard.

La vie de communauté ne fut pas troublée chez les Ṣualḥah. Les quatre frères surent résister à l'épreuve qui les frappait, avec le même courage et la même concorde qui les avaient laissés unis en une autre circonstance plus cruelle.

La localité de Mâdaba avait été troublée à propos du mariage de Mikhaïl, fils de ʿAwdeh, avec Mariam Marâr, convoitée par un concurrent orthodoxe. Les antipathies entre les clans avaient profité de cet incident pour se manifester âprement. Les adversaires des Ṣualḥah crurent l'occasion propice de les humilier, de les écraser peut-être. Ils les accusèrent d'avoir tramé un complot contre le Gouvernement, d'avoir essayé de soulever les Arabes contre le régime établi, à l'imitation des Maǧâli de Kérak, et d'avoir fait appel à une puissance étrangère. Malgré l'évidente absurdité de pareilles allégations, la famille des Ṣualḥah fut inquiétée. Selmân, l'aîné, fut jeté en prison. ʿAwdeh, poursuivi par la police, parvint à grand'peine à échapper en errant de campement en campement ; il était banni de son logis. L'épreuve dura trois mois, et occasionna une dépense de plus de 2.000 francs. Aucun des frères n'éleva une récrimination contre l'autre ; aucune parole de critique ou de désapprobation ne fut prononcée contre celui que nos savantes observations auraient reconnu être l'auteur ou le prétexte de ce trouble. Les deux frères qui restèrent libres, s'occupèrent plus activement que jamais des affaires de la communauté, jusqu'au jour où le tri-

bunal ottoman de Damas prononça une sentence d'acquittement en faveur des accusés.

La brève mention d'un troisième incident mentionné parmi beaucoup d'autres achèvera de montrer la bonne entente qui règne parmi les membres de cette famille patriarcale.

Le plus jeune frère, Boutros, fut accusé d'avoir tué un Arabe de la tribu des Beni-Ṣaḫer. Il fut mis en prison, traîné à Salt, transporté à Kérak. Après un an et demi d'attente, il fut jugé par le tribunal régulier et reconnu innocent.

Les dépenses entraînées par ce long procès atteignirent 6.000 francs et cette somme fut prise sur les ressources de la famille. Aucun membre du groupe ne prononça une parole amère contre l'infortuné Boutros qui, le jour de sa mise en liberté, fut reçu au foyer avec toutes les marques de la joie la plus sincère.

Vous le voyez, Messieurs, l'entente la plus forte est à la base du groupe patriarcal. Malgré de nombreuses causes de dissolution, elle est assez puissante pour le maintenir dans l'unité et lui procurer une vie commune des plus intéressantes.

A cette communauté de vie chacun des quatre chefs apportent un appoint personnel. J'ai déjà dit un mot, en passant, de l'autorité que, suivant les circonstances, un des frères peut exercer dans la famille. Il est utile d'explorer maintenant le terrain sur lequel se déploie plus spécialement l'activité personnelle de chacun d'eux et de connaître son influence sur l'existence du groupe.

Selmân, en sa qualité d'aîné, exerce une sorte d'intendance générale, il règle le travail, maintient les bonnes relations avec les Arabes, et essaie d'en nouer de nouvelles ; il reçoit les hôtes et les traite avec honneur. Aucune affaire importante n'est discutée dans la maison sans son concours. Les initiatives privées doivent être soumises à son approbation. Mais il s'occupe plus de la direction générale que de l'exécution immédiate du travail. Il reste au foyer, drapé dans sa dignité, tandis que 'Awdeh, à l'humeur plus errante, se met en voyage. C'est lui principalement qui entretient les relations avec les bédouins. Son esprit délié et pénétrant, ses manières douces, sa nonchalance bédouine et une patience inaltérable lui permettent de discuter avec les noma-

des les conditions d'une entente pour l'ensemencement d'un terrain ou pour un prêt d'argent. Au besoin, il ira dresser une tente au milieu d'un campement de nomades et se constituera marchand pendant les mois de l'été.

Yousef, moins fier, plus actif, plus adroit, prend en main le travail des champs : il surveille directement les « *ḥarrâṯîn* (laboureurs) ». préside aux semailles, dirige la moisson, fait rentrer les récoltes. Il ne refuse pas de mettre lui-même la main à l'œuvre, de saisir la charrue[1], de charger les chameaux, de vanner le blé. Sous le rapport du travail manuel, il se distingue nettement de ses deux frères plus anciens, qui conservent davantage le caractère bédouin.

Boutros, vrai pasteur, était chargé du troupeau. Depuis que les brebis ont été vendues, il est devenu chef de caravane; il s'adonne au transport du blé de Mâdaba à Jérusalem. C'est son gagne-pain. Lorsque le mauvais temps lui interdit la traversée du Ghôr, il se livre au travail des champs avec son frère Yousef.

Telles sont, dans les grandes lignes, les attributions personnelles des chefs de la communauté. Essayons maintenant de déterminer, d'une façon plus précise, la nature des occupations de la famille et de montrer le profit qu'elle en retire.

II. — L'AGRICULTURE.

Bien que les Ṣualḥah tendent rapidement à devenir des sédentaires, puisqu'ils renoncent, nous l'avons vu, aux traditions de la vie nomade, ils n'ont pas encore revêtu tous les caractères de l'agriculteur de race, du fellah attaché au sol depuis longtemps. Instinctivement, ils se posent encore la question : labourer la

1. Le labourage se fait avec la petite charrue, très imparfaite et insuffisante, usitée en Palestine. Un ami de Mâdaba a essayé d'introduire une laboureuse à vapeur, pour remuer la terre et doubler la récolte des terres moabitiques. Les habitants étaient contents et, par cotisation, avaient trouvé la somme nécessaire à l'acquisition de la machine. Ils se sont heurtés au mauvais vouloir de l'administration et ont dû remettre à plus tard la réalisation de leurs désirs.

terre, est-ce digne d'un nomade qui aime à marcher droit, le front haut, et se plaît à caracoler sur sa jument? Pour tenir la charrue, ne faut-il pas se courber trop bas? Ces vestiges du vieil atavisme bédouin disparaissent lentement. C'est à peine si les deux plus jeunes frères consentent à labourer; jusqu'à ce jour, le gros travail des champs a été confié au *murabbaʿy*.

Ces derniers, on le sait, sont des fellahs ou cultivateurs, originaires pour la plupart de la Palestine occidentale. Moyennant certaines conditions déterminées jusque dans le moindre détail, ils cultivent les terres labourables des nomades et des demi-nomades. Chez les Ṣualḥah, ils sont au nombre de trois, qui chaque année labourent les terrains aptes à la culture.

Parmi ces terrains, les uns sont la propriété de la famille. La récolte, défalcation faite de la part qui revient de droit au murabbaʿy, entre en entier dans les greniers préparés. Mais d'autres terrains sont loués aux nomades qui sont incapables de les travailler et qui les prêtent pour la culture, après accord sur le partage de la récolte. Parmi les différentes sortes de contrats qui peuvent survenir à ce sujet entre les nomades et les demi-nomades, j'en citerai seulement deux, acceptés jusqu'ici dans notre famille patriarcale.

Il y a deux ans, les Ṣualḥah ont fait un contrat avec un cheikh des Zeben, nommé Suḥayman, aux conditions suivantes :

Le chef bédouin a prêté un grand terrain, qui est sa propriété personnelle, pour être ensemencé, et a fourni en même temps la moitié de la semence nécessaire. De leur côté, les Ṣualḥah ont, par l'intermédiaire de leurs *murabbaʿy*, préparé le terrain et fait les semailles en avançant l'autre moitié de la semence qui manquait. Au moment voulu, ils ont moissonné, battu les gerbes sur l'aire et vanné le grain. Au partage de la récolte, le cinquième du tout a été livré aux murabbaʿy comme prix de leurs peines. Le restant a été divisé en deux parties égales, dont l'une a été prise par Suḥayman et l'autre par les Ṣualḥah.

Ces derniers, pour accroître leurs revenus, ont essayé une autre combinaison dont voici l'exposé.

A quatre heures à l'est-sud de Mâdaba, se trouve, auprès d'une ruine appelée Ercimbeh, un grand terrain fertile mais inculte. Il appartient aux Ḫadereh, un clan des Beni-Ṣaḫer. Livrée à la culture, cette terre pouvait rapporter une excellente récolte. La perspective tenta les Ṣualḥah, qui entamèrent des négociations avec le cheikh des Ḫadereh. Ils lui proposèrent de défricher complètement le terrain et de le préparer à recevoir la semence. Mais, avant les semailles, le champ devait être divisé en deux portions égales. L'une passerait de droit entre les mains des Ṣualḥah, tandis que l'autre resterait la propriété des Ḫadereh. Sur ces bases, l'entente était sur le point de se conclure, lorsque d'autres Arabes prétendirent avoir droit sur ces champs. De plus, le Gouvernement déclara que c'était un terrain *miri*, qui ne pouvait être vendu.

En ce moment, les Ṣualḥah cherchent les moyens de vaincre ces difficultés, désireux qu'ils sont d'accroître leurs revenus par l'agriculture. C'est surtout le froment qu'ils veulent faire fructifier sur ces terres rouges et grasses des plateaux moabitiques, mais ils cultivent aussi l'orge, les lentilles, le kersenneh et le maïs. Plus loin, quand il sera question des revenus de la famille, l'occasion se présentera de mentionner la quantité de céréales récoltées chaque année.

En plus des terres de labour, un petit jardin dans l'ouâdy Keneiseh permet à notre famille patriarcale de cultiver quelques légumes ; un champ, situé auprès du village, reçoit, chaque printemps, une semence abondante de concombres et de pastèques.

Les cultures des Ṣualḥah sont restreintes à ces limites; elles atteignent le développement ordinaire dans la région, sans le dépasser[1].

Elles n'épuisent point leur activité et leur laisse la faculté de chercher quelque gain dans le commerce.

1. Aucune plantation de vignes ou d'arbres fruitiers : le Gouvernement n'est pas encore assez fort pour protéger ces cultures contre la rapacité des nomades, à la lisière du désert.

III. — LE COMMERCE.

Assurément, il ne saurait être question, dans cette communauté, de véritables entreprises commerciales : les moyens ne le permettent guère et le pays lui-même n'est pas encore ouvert au grand négoce. Il s'agit bien plutôt de la mise en œuvre, dans un modeste rayon, de facultés chères aux Orientaux, pour s'adapter aux circonstances et tirer profit, avec intelligence, de la situation actuelle.

Des marchands de Damas sont venus, à Mâdaba, ouvrir des boutiques où ils vendent des objets de première nécessité, des étoffes surtout. Les frères Sualḥah ont pensé qu'ils pourraient profiter de cet exemple. Et l'aîné, Selmân, s'est associé avec un autre chrétien, pour établir un petit commerce d'étoffes. Il va lui-même à Damas acheter en gros la marchandise qu'il revend au détail dans son village. Si restreint que soit le bénéfice, il aide à défrayer une partie des dépenses communes.

L'été dernier, 'Awdeh a mis sur un mulet une charge d'étoffes, et s'est rendu au milieu des Arabes du Belqa. Il est allé offrir la marchandise aux nomades, chez eux. Par sa patience et son habileté, il a gagné quelques pièces d'argent pour la communauté. Maigre bénéfice encore, c'est vrai; mais les grandes fortunes sont rares. Au reste, pendant l'été, après la moisson, aucun travail n'est possible dans la contrée. Pour une fois, 'Awdeh a utilisé, du mieux possible, son temps et son activité.

La famille possède quatre ou cinq chameaux de charge. Boutros, délivré maintenant du soin de garder le troupeau, ou Yousef, le plus actif des quatre frères, organise de petites caravanes pour transporter à Jérusalem le froment et l'orge de Moab. Le convoi sort de Mâdaba vers 1 heure après-midi, atteint au soleil couchant le bas des montagnes de Moab, traverse en l'espace de six à sept heures la plaine du Jourdain, et gagne les hauteurs des montagnes de Juda avant la chaleur

du jour. Là, on se repose assez longtemps pour n'arriver à Jérusalem que le lendemain matin. En la ville sainte, la caravane dépose sa charge de blé et prend d'autres marchandises à destination de Mâdaba. A ce travail Boutros a gagné 500 francs, l'été dernier.

Une autre source de revenus est le commerce appelé *taǧârat at-ṭala'*. Au lieu d'une définition des termes, il est préférable de donner une description du procédé. (Je laisse aux moralistes occidentaux le soin de marquer la note théologique.)

Un Arabe des environs de Mâdaba se présente à la maison des Ṣualḥah pour emprunter une somme d'argent. Supposons qu'il s'agit simplement de 3 méǧîdys = 12 fr. 70. Il reçoit l'argent demandé à condition que l'année suivante, au temps de la moisson, il rapportera un méǧîdy sur les trois et en ajoutera un autre, représentant l'intérêt de ce premier : c'est du cent pour cent. Pour les deux autres méǧîdys, il les remboursera par leur équivalent en froment, d'après le cours admis à l'époque fixée. Or, au moment du *baydar*, lorsque le blé est encore sur l'aire, pour un méǧîdy, on achète 8 *ṣâ'* ou mesures de froment, tandis qu'au moment où l'argent est prêté, pour la même somme, on se procure 4 ou 5 mesures seulement. La différence est à peu près de moitié, au profit du prêteur. Par ce commerce, il n'est pas rare de voir des Arabes accroître leur modeste avoir.

Au lieu de prêter de l'argent, les Ṣualḥah avancent souvent du blé à ceux qui en manquent. Les règles de ces sortes de prêt sont les suivantes : la mesure de blé est estimée à 5 piastres, par exemple, à l'époque des semailles. Le jour où le blé devra être rendu, après la moisson, la mesure ne vaudra plus que 3 piastres, mais l'emprunteur sera tenu de rendre pour 5 piastres de blé, c'est-à-dire une mesure trois quarts en plus, presque deux mesures.

Souvent, ils prêtent du blé à condition que l'emprunteur donnera du beurre en retour. L'arrangement est toujours fait de manière à obtenir presque le double de ce qui avait été avancé. Pour tant de mesures de froment il sera exigé tant de

roṭols de beurre, en estimant la roṭol à un méğîdy, alors qu'en réalité, il en vaut presque deux.

L'agriculture et le commerce : telles sont les deux occupations principales des Ṣualḥah. Aux champs, à la boutique, dans les campements voisins, sur la route de Jérusalem, les quatre frères, chacun dans sa sphère, travaillent au maintien et à l'accroissement du pécule familial. Pour le labourage, ils ont 3 paires de bœufs ; ils possèdent 2 mulets pour fouler le blé sur l'aire, 3 juments pour faire leurs courses et 5 chameaux, avec 2 ânes, pour le transport des gros fardeaux. Un troupeau de chèvres leur fournit le lait.

On a essayé de retracer dans les grandes lignes le travail de l'homme dans la famille patriarcale qui nous occupe. Avant de passer à l'examen des recettes et des dépenses, il est juste de dire un mot de l'occupation de la femme.

Dans la maison décrite ci-dessus, il y a, vivant de la vie commune, cinq femmes mariées, puisque la jeune épouse de Mikhaïl a pris place au logis.

Le premier devoir de l'épouse, après la fidélité à son mari, est de s'occuper de ses enfants. Chez les Ṣualḥah, la famille est nombreuse. Bien que les soins donnés à ces petits êtres soient fort simplifiés, comparés à ceux dont sont entourés les enfants en Europe, ils réclament cependant un dévouement assidu. L'enfant est souvent entre les bras de sa mère et l'occupe ainsi une partie de la journée. Dès qu'il peut marcher, il est abandonné un peu à lui-même, et trottine dans la cour et dans la maison. A l'âge de huit ans, il va en classe : la fille, chez les sœurs du Rosaire et le garçon, chez le maître d'école.

A côté des soins et de l'éducation à donner aux enfants, la direction du ménage sollicite l'activité de la femme.

Il n'y a pas longtemps, la femme devait, chaque matin, moudre le blé pour la journée entière avec le primitif moulin à bras. Dès avant l'aube, d'une main vigoureuse elle mettait la meule en mouvement et préparait la farine nécessaire. Que de fois ʿAydeh, l'épouse de Ṣâleḥ, n'a-t-elle pas devancé l'aurore pour

tourner la meule! Aujourd'hui, les moulins à vapeur, récemment installés à Mâdaba, déchargent les femmes d'une dure corvée. Néanmoins, ʿAzîzeh, de bon matin, chaque jour, pétrit la farine, apprête la pâte, chauffe le petit four de *ṭaboun* pour cuire le pain. Cette cuisson quotidienne est un travail onéreux pour une femme seule, chargée de plusieurs enfants. Heureusement, dans la maison, les femmes sont nombreuses. Lorsque ʿAzîzeh est fatiguée, Ṣobḥah ou Djamîleh la remplace.

Quoique le pain soit la base de la nourriture, chaque jour, vers le soir, la femme doit préparer un plat de riz, de bourgoul ou de lentilles, pour toute la famille.

C'est la femme qui va chercher l'eau à la source ou à la citerne du village. Chez les Ṣualḥah, la citerne est dans la la maison même, et cette proximité diminue de beaucoup la peine de la femme. En revanche, elle apporte le bois, parfois de fort loin, ou prépare un combustible avec du fumier et de la paille pour chauffer le four. La réception des hôtes, presque tous les soirs, accroît encore ses occupations et sa peine. L'entretien des vêtements incombe à la femme. J'ai remarqué un goût relativement assez prononcé pour la propreté. Les hommes aiment, beaucoup plus que nombre de leurs compatriotes, à porter des habits bien tenus : lavage et raccommodage sont un travail qui revient à la femme.

ʿAwdeh, qui m'a servi maintes fois de guide chez les Arabes, me montrait un jour, avec un certain orgueil, le beau tapis de laine que sa femme ʿAzîzeh avait tissé pendant un été. Ellemême avait filé la laine des brebis, avant de commencer ce travail solide et de bon goût.

L'amour du gain et le désir d'être utile à la famille porteraient la femme à d'autres œuvres, si les conditions sociales se modifiaient. En entrant dans la maison, j'aperçus un jour la fille de ʿAzîzeh, Indayieh, occupée à coudre à la machine. La petite bédouine avait remarqué cet instrument, à la maison d'école, chez les sœurs du Rosaire ; sa curiosité, éveillée, l'avait portée à demander des leçons et ses petits doigts agiles avaient eu vite saisi le mécanisme. Elle pouvait espérer que son métier lui

procurerait quelques bénéfices, mais elle n'avait pas compté sur les exigences de ses proches. Sa parenté lui apporta du travail, mais personne ne payait. « Je suis ton cousin, je suis ta tante, je suis ta nièce, fais-moi cette couture gratuitement. » Indayieh, ne voulant contrister aucun des siens, accepta d'abord les commandes, mais, voyant que cette sorte de tyrannie se prolongeait, elle vendit sa machine à coudre. Le milieu social et les exigences d'une parenté trop peu délicate n'ont point permis à cette jeune personne de gagner sa vie.

Elle le regrette, car, à l'exemple de sa mère ʿAzîzeh, elle est laborieuse et économe[1].

Le sentiment de la modération et de l'épargne est très ferme dans l'esprit des femmes. Elles ne s'abandonnent à aucune dépense exagérée, ni pour elles-mêmes, ni pour leurs enfants. Elles aiment la parure — c'est la mode de l'Orient — mais elles comprennent la nécessité présente de refréner ce penchant et savent se maintenir dans de sages limites.

Composition de la famille des Ṣualḥah, entente parfaite entre les quatre frères, occupation des hommes et travail des femmes : ce sont les quatre points importants dont il fallait avoir un bref aperçu, afin de pouvoir apprécier l'équilibre de la vie économique familiale, la question des recettes et des dépenses.

IV. — LES RECETTES.

Les données fournies plus haut sur le travail et l'activité des quatre fils de Ṣâleḥ laissent entrevoir que les deux principales

1. Indayieh, d'après un renseignement que m'a fourni Yousef à la fin de décembre dernier, a racheté sa machine à coudre et s'efforce de gagner sa vie par son activité personnelle. Car Ḥanna, son mari, l'a laissée momentanément pour faire un voyage en Amérique. Le mouvement qui entraîne vers le Nouveau Monde tant de Syriens, désireux d'échapper à la misère en relevant leurs finances, exerce son influence jusqu'à la limite du désert ; 42 jeunes gens de Mâdaba ont quitté leur pays, l'été dernier, pour aller chercher fortune au pays de l'or, et un nombre aussi considérable se dispose à s'embarquer, pour la même destination, au mois de mai prochain.

causes des recettes sont l'agriculture et le commerce. Voici le résultat de la récolte de 1912[1] :

Défalcation faite de la part prise par les *ḥarrâṯîns* ou laboureurs et par les bédouins, suivant les règles exposées ci-dessus, les Ṣualḥah ont mis dans leur grenier, en 1912 :

Froment....	220 kîl[2], valant, à peu près[3]....	4.400 francs.
Orge...... ..	50 kîl......................	350 »
Lentilles.....	11 kîl......................	100 »
Kersenneh...	(très peu)...................	20 »
Douro.......	20 kîl......................	140 »
		5.010 francs.

L'agriculture, en 1912, a donné des récoltes dont la valeur monte à 5.010 francs environ. Toutes ces récoltes ont été consommées à la maison, et n'ont point suffi, excepté le froment, dont une partie a été transportée au marché de Jérusalem et vendue ; mais l'orge est à peine suffisant pour la nourriture des juments et des montures des hôtes.

En 1912, les Ṣualḥah n'avaient pas encore sacrifié leur troupeau de brebis. La vente de la laine leur apporta 160 francs ; les agneaux vendus donnèrent un bénéfice de 170 francs[4]; le beurre, évalué à 50 roṭols, valait une somme de 500 francs ; le leben obtenu a été estimé à 120 francs. Le troupeau avait donc fourni un revenu de 950 francs[5].

En 1912, les transports des marchandises, de Mâdaba à Jérusalem, a procuré 500 francs de bénéfice net.

En cette même année, Yousef et ʿAwdeh ont servi de guides à plusieurs voyageurs et ont gagné, de ce fait, une somme de 400 francs environ. Si nous additionnons tous ces chiffres, nous

1. L'équivalent, qui est donné en francs, n'est pas d'une rigueur mathématique, mais reste toujours approximatif.

2. Le *kîl* = 12 ṣâʿ = 24 roṭols.

3. L'évaluation en argent est faite d'après la plus-value, au moment où le roṭol de farine vaut 4 1/2 piastres. Les 24 roṭols valent à peu près 20 francs.

4. Plusieurs agneaux furent mangés, comme on le verra ci-après.

5. En 1913, cette somme a été rattrapée sur la culture de la terre, qui a été plus intense et plus développée.

arrivons à un total de 6.860 francs, qui représente les revenus des Ṣûalḥah.

Dans ce chiffre n'entre pas le résultat du commerce appelé *eṭ-ṭala'*, du prêt de l'argent ou des objets en nature : ce point mériterait une étude spéciale qui n'a pas été faite. N'entrent pas non plus dans ce comput le produit des travaux des femmes ni le bénéfice du troupeau de chèvres. Sont passés sous silence, également, les bénéfices de la boutique de Selmân, le gain à tirer de la vente d'une pouliche ou de l'entretien d'une maigre basse-cour. Ce sont là, il est vrai, de faibles secours dont l'appoint ne modifie pas, d'une façon notable, les recettes budgétaires, mais qui devraient être prises en considération dans une étude complète. Qu'il nous suffise, pour le moment, d'avoir montré comment, dans une maison patriarcale, 21 personnes, en dehors d'un berger et de trois laboureurs, ont eu, en commun, pour vivre, des revenus s'élevant au total de 6.860 francs. Passons maintenant au chapitre des dépenses.

V. — LA NOURRITURE[1].

Le pain, avec le beurre, constitue la base de la nourriture. En temps ordinaire, on pétrit, chaque jour, au moins 5 roṭols de farine pour le pain nécessaire à la famille. Pendant les semailles et les deux mois que durent la moisson et le battage à l'aire, la consommation s'étend jusqu'à 7 roṭols par jour. En somme, il faut 6 roṭols, en moyenne, de farine, par jour, pour la maison. Le roṭol de farine vaut 3 piastres pendant l'été, et 4 1/2 pendant l'hiver. On aboutit ainsi à une dépense moyenne de 19 piastres par jour, soit 3 fr. 80. A la fin de l'année, on a dépensé pour 1.387 francs de farine.

1. Un savant me disait un jour : « J'ai attendu l'âge de 35 ans pour comprendre qu'une armée en campagne mangeait, buvait et marchait; pour manger, il faut de la nourriture; pour boire, il faut de l'eau, et des routes sont nécessaires à la marche. » Il n'y a pas longtemps que je me suis posé la question : « Comment fait-on pour vivre à la limite du désert? »

Les Arabes se délectent à tremper leur pain dans un peu de beurre fondu.

Les Sûalhah consomment 60 rotols de beurre, à 10 francs le rotol........................	600	francs.
Le reste de la nourriture comprend :		
La viande : on égorge une trentaine de moutons, valant 4 mégîdys par tête, en moyenne.......	506	»
La viande achetée au bazar : 20 rotols, à 20 piastres....................................	80	»
Riz..	120	
Lentilles : 200 rotols........................	83	»
Burgul ou blé concassé : 200 rotols..........	110	»
Oignons : 40 rotols...........................	17	»
Légumes : tomates, pastèques, raisins, etc.....	120	»
Huile : 40 rotols, à 18 piastres................	133	»
Leben : 50 rotols, à 3 fr. 50.................	118	»
Sucre : 40 rotols, à 9 piastres................	60	»
Kamardins, ou gâteaux d'abricots.............	30	»
Café : 26 rotols à 5 francs..................	130	»
Bahar ou parfum pour le café................	10	»
Thé..	30	»
Qater : sucre dissous dans l'eau et bouilli jusqu'à ce qu'il prenne de la consistance........	25	»
Savon..	40	»
	2.212	francs.

Le total s'élève à 2.212 francs.

En ajoutant la dépense du pain, on arrive à la somme de 3.599 francs pour les frais de nourriture de la famille.

A ces dépenses il est nécessaire d'ajouter les frais de l'hospitalité. La medâfeh est ouverte jour et nuit. Tout voyageur qui passe, tout pauvre qui souffre de la faim ou du froid, tout Arabe en déplacement est sûr d'y trouver l'hospitalité. Pour la nuit, il aura un matelas et une couverture, et le jour, la nourriture de la famille, à moins que l'honorabilité de l'hôte ne réclame le plat de luxe de la contrée : le mouton au riz.

En évaluant à 250 francs les frais de l'hospitalité pour la nourriture des hommes seulement, on reste en deçà de la vérité.

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter au moins 120 francs

d'orge pour les montures des hôtes : ce qui fait un total de 370 francs pour l'hospitalité et porte à 3.969 francs la somme générale des dépenses.

L'entretien des domestiques et des ouvriers est assez onéreux.

Le berger a pris, en 1912, 16 petits agneaux :
A ce moment, l'agneau valait, en moyenne, 10 francs par tête : ce qui fait un total de.. 160 francs.

Il a reçu : deux habits, à 8 fr. 50........................	17 »
Un mouchoir ou kéfiyeh, pour la tête..................	2 fr. 50
Un ʿaba'..	13 »
Une ferweh..	13 »
Une paire de bottes....................................	6 »
Un habit de dessous....................................	8 fr. 50
L'entretien du berger s'élève à :	220 francs

De plus, il reçoit tous les jours son pain et boit du lait à volonté.

Avant la vente du troupeau, le berger restait toute l'année, tandis que les ḥarrâṯîn ou laboureurs ne sont à la charge de la famille qu'à l'époque du travail : pour les semailles, en septembre-octobre; pour le kirâb, en février-mars, et pour la moisson, pendant l'été. Les Ṣualḥah ont trois ḥarrâṯîn, qui, pendant leur séjour, ont été nourris, et, à leur départ, ont emporté chacun :

30 kîl de froment à raison de 3 méǧîdys par kîl[1]..........	379 francs.
4 kîl d'orge, à raison de 1 méǧîdy et demi...............	24 »
6 ṣâʿ de lentilles à 6 piastres le ṣâʿ........................	5 »
	408 francs.

Chaque laboureur a reçu pour 408 francs de marchandise, et comme ils étaient trois, ils en ont emporté, ensemble, pour 1.227 francs.

Si nous ajoutons à ce chiffre les dépenses occasionnées par la présence du berger, soit 220 francs, nous avons un total de 1.447 francs pour les domestiques. Cette somme, additionnée

1. Au moment où les ḥarrâṯîn prennent leur part de récolte, le blé est au minimum de sa valeur.

avec les dépenses précédentes, soit 3.969 francs, porte à 5.407 francs les frais constatés jusqu'ici.

Mais il est bon de noter que les 1.447 francs sont livrés aux serviteurs et domestiques, presque uniquement en nature; nous ne les ferons donc pas figurer sur le compte, et nous retiendrons le chiffre de 3.969 francs pour les dépenses effectives.

Le cycle des frais n'est pas encore parcouru en entier. L'entretien des animaux domestiques est pris sur la récolte. Mais, si la nourriture devait être achetée, elle reviendrait à un prix considérable. Le troupeau de chèvres tire sa nourriture des champs et des pâcages. Les chameaux et les vaches vont aux pâturages, lorsqu'ils sont libres, mais dès qu'ils sont appliqués au travail, labourage ou transport, il reçoivent une ration de paille et de kersenneh. Les 3 mulets sont nourris avec de l'orge mélangé avec de la paille, et les juments ne mangent que de l'orge. Les frais pour l'entretien de ces animaux atteindraient aisément la somme de 1.250 à 1.300 francs.

Pour le moment, soyons satisfaits de cette constatation, sans introduire ce chiffre dans le comput général.

VI. — LES VÊTEMENTS.

Le vrai nomade, dont l'existence s'écoule en entier au désert, auprès d'un troupeau de chameaux ou de brebis, est vêtu simplement d'un long vêtement blanc qui couvre le corps. Un manteau (*'aba'*) complète l'habillement. Nos demi-nomades, sans avoir adopté encore le costume des villes, ont renoncé à la simplicité bédouine. Aujourd'hui, un morceau d'étoffe ne leur suffit plus; de bons habits leur sont nécessaires. Yousef me donne le détail des vêtements dont il a besoin chaque année.

Yousef dépense au minimum 141 francs par an pour s'habiller.

3 chemises en coton blanc, *beft*, à un méğidy........	12 fr. 66
2 keber ou manteaux, à deux méğîdys...............	16 fr. 88
1 gilet (*ṣideriyeh*)................................	5 fr. 30
1 ceinture..	3 francs.
1 ʿabaʾ...	21 »
Chaussures (souliers et bottes).....................	13 »
4 kefiyeh...	5 »
2 caleçons..	5 »
1 ferweh (durant 4 ans).............................	60 »
	141 fr. 84

Il me fait remarquer, non sans raison, qu'il est le plus économe des quatre frères, Par suite, en multipliant 141 × 4, on a 564 francs, somme qui représente à peine les dépenses annuelles nécessaires à l'habillement des quatre fils de Ṣâleḥ.

Dans la famille, les enfants doivent être habillés également. Jusqu'à l'âge de 8 ans, il leur faut pour 20 francs de vêtements par an; de 8 à 12 ans, ils en usent pour 50 ou 60 francs. Pour les filles, la dépense ne s'élève guère qu'à 30 francs par an. Si nous établissons une moyenne de 30 francs pour chaque enfant, nous atteignons un total de 420 francs de dépenses pour l'habillement des 14 enfants de la famille. On veille à l'économie!

Passons à l'habillement des femmes. Une femme use chaque année :

2 chemises à 2 fr. 50..............................	5 francs.
2 robes en coton bleu..............................	29 fr. 55
2 sirwâl (caleçons)................................	8 fr. 45
1 grand mouchoir pour couvrir la tête..............	21 fr. 10
1 voile..	21 fr. 10
1 ğubbeh (robe de dessus)..........................	21 fr. 10
3 mouchoirs..	6 »
Chaussures...	7 »
1 šambar, bande de soie noire enroulée autour de la tête..	20 »
	139 fr. 30

C'est une somme de 140 francs, au moins, qui est requise pour habiller chacune des quatre femmes qui habitent ensemble, soit une dépense totale de 560 francs[1]. « Remarque bien, me

1. A ajouter maintenant 140 francs pour la jeune Maryam. De plus, dans ce comput, n'est pas compris le prix des manteaux, ni celui des ferweh portés pendant l'hiver.

disait en insistant mon interlocuteur, que toutes nos femmes sont habillées de la même manière, avec une étoffe bonne, mais simple. Elles n'entrent pas dans la voie des dépenses, à l'exemple d'autres femmes qui aiment trop la toilette. »

L'économie est, en effet, indispensable dans cette famille, qui désire conserver la vie commune. Malgré cette sage économie, les frais d'habillement montent, à la fin de l'année, à 1.544[1]. Cette somme, ajoutée aux dépenses de nourriture payées en argent, soit 3.969 francs, porte le total à 5.513 francs.

VII. — LES IMPOTS ET LES DETTES.

Il nous reste à mentionner les impôts. L'année dernière, les Ṣûalḥah ont payé au fisc :

Pour une terre à Mâdaba........................	66 francs.
Pour une terre à Heteim........................	140 »
Pour une terre à Ḥanînah......................	50 »
Pour une terre à bîr ʿAdwid....................	30 »
Total....................	286 francs.

Ainsi, pour la dîme seule, ils ont versé au Gouvernement	286 francs.
Pour leurs chameaux, ils ont payé..............	8 fr. 50
Pour leur troupeau de brebis....................	200 francs.
Pour le service militaire........................	20 »
Pour le werko ou impôt foncier.................	26 »
Une assistance au Gouvernement relative à la guerre.	20 »
Total...............	274 fr. 50

En ajoutant les 286 francs de dîme, on atteint le chiffre de 560 fr. 50 versés au Gouvernement pour l'année 1912. Si nous additionnons ce chiffre avec celui de 5.513 francs, frais de nourriture et de vêtements, nous avons 6.073 fr. 50, représentant les dépenses de l'année dernière.

Les recettes ont été évaluées à 6.860 francs; il reste donc un bénéfice de 786 fr. 50.

1. Les dépenses de literie pour la famille et pour les hôtes ne sont point comptées; elles ne se représentent pas chaque année.

Mais n'oublions pas que les petites dépenses quotidiennes n'ont pas été marquées : frais de voyage à Jérusalem, à Salt; entretien de la maison, des instruments de travail; soins donnés au bétail, etc., etc. Les 786 fr. 50 de bénéfice disparaissent rapidement; ils suffisent à peine, si aucun accident imprévu ne trouble la marche des affaires. Mais, si un malheur frappe la famille, il faut recourir à l'emprunt; c'est ouvrir la porte à bien des soucis. Les Ṣualḥah ont goûté à cette amertume. L'incident Boutros coûta 6.000 francs à la famille et les événements qui se passèrent à l'occasion du mariage de Mikhaïl leur firent débourser plus de 2.000 francs. Cet argent fut emprunté aux dures conditions du taux des intérêts chez les Arabes. La majeure partie de cette somme a été remboursée, mais il reste encore à devoir près de 2.000 francs. En ce moment même, ʿAwdeh est à Jérusalem, cherchant un ami généreux qui veuille bien lui avancer une somme d'argent destinée à satisfaire aux réclamations d'un créancier de Beit-Djâla : il emprunte à un second pour payer la dette du premier. C'est une dure nécessité qui pèse lourdement sur la famille jusqu'au jour où une récolte de froment très abondante permettra de réaliser un gain suffisant pour éteindre cette dette commune.

VIII. — CONCLUSIONS.

Chez les Ṣualḥah, tout converge vers la vie de communauté : travail, commerce, activité. Il est cependant deux choses qui, dans ces ménages, échappent au partage : la petite dot privée de l'épouse et le *siâq* ou prix de vente des filles.

A son mariage, la femme possède une minime somme d'argent offerte par sa parenté. Elle peut en disposer à son gré, sans être obligée de l'abandonner à son mari ou de la mettre à la caisse commune. C'est le pécule privé de la femme. Dans la famille qui nous occupe, chacune des femmes a sa petite bourse personnelle entretenue par ses proches.

Tout en se dévouant aux intérêts communs auxquels il doit le

produit de son travail, l'homme a aussi le droit de se réserver un domaine privé où il est le seul maître : l'établissement de ses propres enfants. Seul, il touche le prix de vente, ou siâq, de ses filles, et en dispose à sa guise. Citons un exemple : 'Awdeh a donné sa fille Indayieh à Ḥanna 'Abdallah, moyennant le siâq de 1.400 francs. Il n'a point disposé de cette somme pour l'intérêt commun, par exemple, pour éteindre une dette, mais l'a appliquée à son usage personnel. Il s'en est servi pour payer, à son tour, le siâq de la fiancée destinée à son fils Mikhaïl. Les dépenses, à l'occasion de ce mariage, étaient calculées à 2.000 francs, et il était en état de les supporter par lui-même, sans le malheureux incident dont nous avons parlé et qui doubla les dépenses prévues; mais ce surcroît de frais fut à la charge de la communauté.

C'est la communauté aussi qui se chargea d'une partie des dépenses imposées par le second mariage de Yousef avec Ṣobḥah des Zûaydeh. Les frais s'élevèrent à 1.640 francs. Yousef avait 1.000 francs que lui avait laissés sa première femme. Ses frères fournirent les 640 francs qui manquèrent.

Même dans les cas, assez rares, où chacun des quatre frères doit pourvoir directement à ses affaires, il peut toujours compter sur la communauté, si ses ressources personnelles sont insuffisantes. Le régime patriarcal absorbe finalement toutes les individualités.

Mon intention n'est point de formuler un jugement sur cette vie de communauté; d'en faire l'éloge ou de la blâmer, de l'exalter ou de la déprécier, de montrer ses avantages ou d'étaler complaisamment ses multiples inconvénients : j'ai voulu exposer une situation qui ne manque pas d'intérêt. L'étude, pour être complète, devrait entrer dans des détails, qui auraient leur valeur, au point de vue documentaire, et qui permettraient de porter une plus juste appréciation sur ce système communautaire. On constaterait, avec plus de force, les avantages incontestables d'une vie commune, pour diminuer les dépenses, faciliter l'existence et donner un appui aux membres faibles; d'autre part, on saisirait, d'une façon plus précise, les désavantages

de cette vie patriarcale : indolence, insouciance, manque d'énergie et d'élan dans la gestion des affaires et l'entretien de la maison. Comprimer l'élan et favoriser la paresse : c'est le vice de toute vie de communauté. Un savant a dit : « La communauté est un oreiller commode pour ceux qui veulent dormir; elle n'a jamais été un tremplin pour ceux qui veulent s'élever ». Cependant, avant de promulguer une sentence définitive, attendons de plus amples renseignements, à la suite de nouvelles enquêtes.

J. Jaussen, O. P.

LE PAYS DES TERRES FORTES

DE GASCOGNE

Il est arrivé pour la Gascogne ce qui est arrivé pour la Provence : des gens à imagination hardie qui, cependant, étaient de trop superficiels observateurs, exagérant l'influence du climat, lui ont attribué la cause de l'originalité du type social. C'est ainsi que, très souvent, on fait entrer dans la Gascogne, tous les pays qui se trouvent soumis au climat du sud-ouest.

Or, en ce qui concerne la Provence, les études d'Edmond Demolins ont montré que le climat a surtout joué un rôle permissif en favorisant la vie au plein air.

Nous espérons pouvoir montrer qu'en Gascogne l'action du climat ne fait que s'harmoniser avec d'autres facteurs résultant de la constitution géographique et géologique, ainsi que des antécédents de la race.

Tout le monde s'accorde à appeler Gascogne une sorte de quadrilatère très irrégulier, bordé du côté de l'ouest par l'Océan Atlantique, au sud par les régions que l'on peut, à bon droit, appeler pyrénéennes, les deux autres côtés étant formés par la ligne brisée que décrit en France la vallée de la Garonne.

Cette vallée de la Garonne est assez large pour mériter le nom de plaine. Ses habitants sont des gens de plaine, et de plaine extrêmement fertile. La présence du fleuve navigable, à partir de Toulouse, a donné lieu à un commerce particulièrement facile et intense qui a modifié le type social, notamment au point de vue de ce que la Science sociale appelle les « Rapports de Voisinage ». Cette plaine riche attirait naturellement

les envahisseurs. Dans l'antiquité, les Celtes s'y établirent, laissant la Gascogne proprement dite aux Ibères arrivés avant eux. Ce sont là des motifs suffisants pour distinguer les gens de la plaine garonnaise des purs Gascons.

Du côté du sud, les massifs montagneux, par le fait de leur élévation, enfermant, pour ainsi dire, les populations dans des compartiment bien séparés les uns des autres, il en résulte une série de types sociaux à caractères très particuliers.

La véritable Gascogne consiste dans l'ensemble de la zone intermédiaire entre la plaine garonnaise et les régions vraiment montagneuses adossées aux Pyrénées.

Au point du vue de l'orographie, la Gascogne est caractérisée par un groupe de chaînons se détachant des Pyrénées en formant cet éventail si remarquable sur les cartes géographiques. Ces chaînons se ramifient en chaînons secondaires.

Les intervalles entre les chaînons, du côté de l'est, constituent des vallées plutôt étroites. Du côté de l'ouest et du nord-est, à mesure qu'on s'éloigne des points de départ, les intervalles prennent de plus en plus d'ampleur, formant une série de petites plaines qui ont été recouvertes par des dépôts siliceux, et dont la grande plaine des Landes semble être le terme final; les autres constituant ce qu'on appelle les petites plaines de la Chalosse ou la plaine de l'Adour.

L'argile règne en souveraine maîtresse dans le sous-sol des chaînons et de leurs intervalles. Dans quelques sites isolés, notamment au sud d'Auch, on peut constater la présence de petites étendues de terrains relativement secs à cause de la proximité d'une couche de calcaire sous-jacente. Le plus souvent, l'affleurement du calcaire ne se produit que sur des parcelles isolées.

L'abondance des couches siliceuses différencie la Gascogne occidentale et la Gascogne orientale. Cette dernière, à cause de la prédominance des terrains argileux, ou même argilo-calcaires, a reçu le nom de « Terres Fortes »; toutefois, le long des rivières, les sables, charriés par les anciens torrents, se sont

trouvés mélangés avec des argiles précipitées des coteaux environnants et ont constitué les « boulbènes », terrain spécial, et d'un travail particulièrement difficile, ainsi que nous aurons à le constater dans la suite de cette étude.

Dans la région des Terres Fortes, les eaux s'écoulent librement, car il n'existe pas, comme dans la région voisine de l'Armagnac, cette couche argileuse extrêmement compacte, appelée la mélasse marine, et à laquelle on doit la formation de nombreux étangs. Toutefois, la nature argileuse du sous-sol a amené l'abondance et la dissémination des points d'eau. Grâce à la fréquence et à la durée des pluies résultant de la proximité de l'Océan, les sources sont ordinairement bien pourvues. Les ruisseaux se sont multipliés, donnant à l'ensemble de la région un caractère particulièrement accidenté. Dans la suite des âges, tous ces cours d'eau ont raviné les pentes de leurs rives droites (phénomène bien souvent constaté) pour former ailleurs des dépôts de terre végétale. Le résultat a été que les terrains fertiles, quoique abondants, se trouvent répartis parmi des landes ou des sites dont le sol est médiocre, ou même franchement mauvais; toutefois, lorsqu'on se trouve sur un de ces sols où l'argile est maigre et dénudée, on peut être assuré que le vallon fertile n'est pas loin. La plus grande largeur des bandes de terre véritablement ingrates dépasse rarement quelques kilomètres.

Dans toute la Gascogne, en dehors des terrains siliceux où domine le pin, *la forêt de chênes a été le fait général.* Même dans les terrains les plus médiocres, le chêne se présente à l'état de broussailles épaisses. Dans quelques situations isolées, seulement, on peut remarquer quelques groupes de châtaigniers ou même quelques noyers qui ont poussé spontanément. Le long des cours d'eau, les zones où les herbes peuvent pousser, sans être envahies par la végétation arborescente, sont extrêmement étroites.

A des émigrants dépourvus de moyens d'action suffisants pour entreprendre des défrichements, la Gascogne des Terres Fortes ne pouvait offrir que des ressources spontanées très réduites :

une très petite étendue d'herbages riches, au fond des vallées; ailleurs, un pâturage maigre à travers les broussailles, ou dans les sous-bois, et encore le parcours était-il particulièrement difficile, et enfin le glandage seulement utilisable pour faire un pain grossier et peu enviable, et la nourriture des porcs.

La mise en valeur de cette région a donc dû être accomplie sous l'action de groupes d'hommes ayant les moyens de faire exécuter des travaux de déboisement. On pourrait montrer que ces groupes d'hommes se sont trouvés dans le pays depuis une antiquité extrêmement reculée.

Les conditions du Lieu se sont opposées à la formation du type de village à banlieue morcelée. Le hameau de quelques feux, ordinairement quatre ou six, exceptionnellement une quinzaine, ont été les modes d'agglomérations habituels. En un même site, on n'avait à portée que peu de terrains fertiles ou facilement défrichables. Et si l'on voulait entreprendre la culture de parcelles éloignées, la boue, résultant de la nature argileuse du sol, gênait considérablement les déplacements, ou même les empêchait complètement à certaines époques de l'année, si l'on ne pouvait disposer de chemins bien entretenus.

L'abondance des points d'eau a également permis de créer des domaines pleins avec habitation isolée, lorsqu'on a cru pouvoir compter sur des conditions de sécurité suffisantes. Et l'on comprend que, dans ces sols boueux, on devait particulièrement apprécier les avantages de l'habitation au centre des terres que l'on exploitait. Il fallait seulement être à portée de chemins pour faire les déplacements nécessaires au dehors du domaine.

Toutefois, comme on n'avait guère les moyens de paver tous ces chemins ruraux, il arrivait autrefois que, surtout pendant l'hiver, les campagnards sortaient de leurs terres le moins possible. C'étaient des sédentaires renforcés. Les conditions particulières de la culture, dans les terres argileuses, contribuaient à ce résultat. C'est un fait que l'homme des « Terres Fortes » est fortement absorbé par sa culture. Une pluie de quelque

durée survient-elle, il faut suspendre les labours plus longtemps que dans les terrains légers. Il faut profiter de toutes les journées où l'on peut travailler, car on redoute une pluie qui peut empêcher d'entrer dans les terres pendant plusieurs jours.

Ces campagnards, si absorbés par leur culture, si peu enclins aux déplacements, ont besoin de n'avoir pas bien loin d'eux les artisans et les marchands auxquels ils peuvent avoir recours. C'est bien là la cause de la *multiplicité des petits bourgs* et même des petites villes en Gascogne : bourgs et villes se sont développés soit autour d'un poste ou d'une enceinte fortifiée de la période antique, soit autour d'une villa gallo-romaine, d'un monastère, d'un château féodal; il y a eu aussi les bastides fondées pendant le moyen âge pour grouper les propriétaires et les artisans qui résidaient dans les paroisses rurales établies sur l'emplacement d'anciens domaines gallo-romains.

Le grand nombre des foires et des marchés a été une conséquence de la dispersion et de la multiplicité des bourgs, ainsi que des besoins d'une clientèle rurale également dispersée.

I. — LES CULTIVATEURS GASCONS.

Après les régimes de culture au moyen d'esclaves et de serfs questuaires, les possesseurs du sol, pour s'assurer le concours du personnel, ont eu recours aux contrats de travail du brassage et du métayage.

Le *brassage* est particulièrement caractéristique, comme on va le voir. Le brassier ne reçoit pas ordinairement un capital en têtes de bétail dont il sera responsable. On lui donne à l'année une habitation, un jardin et une pièce de terre qu'il cultive pour son compte. Par contre, il s'engage à faire un certain nombre de journées sur le domaine de son propriétaire, et, le reste du temps, il se tient à sa disposition pour les journées dont le propriétaire aura besoin, journées qui sont payables en argent ou en nature.

Il y a peu de temps encore, dans la Lande, beaucoup de femmes étaient dans la condition de brassières. Mais, pendant que la femme travaillait comme brassière, le mari exerçait ailleurs la profession de résinier, de bûcheron ou de domestique. Un tel régime de travail semble bien résulter tout naturellement des particularités sociales de la race ibère.

Surtout au cours des trois derniers siècles dans les Terres Fortes, et même en Armagnac, *la plupart des brassiers se sont élevés jusqu'à la condition de métayers.* On pourrait citer telle habitation qui, il y a une soixantaine d'années, se trouvait être une brasserie, et a été transformée en métairie, ce qui a été possible par le fait de quelques défrichements et du démembrement d'un plus grand domaine.

Dans les *communautés familiales* qui, par contrat de métayage, avaient pris à charge des métairies sur certains plateaux siliceux de l'Armagnac, l'autorité de l'ancien était reconnue par les jeunes. Le lien communautaire était extrêmement fort, au point que les jeunes mères allaitaient indifféremment leurs nourrissons ou ceux de leurs belles-sœurs.

Dans de telles familles, il n'était pas rare que des fils prissent le parti de rester célibataires, afin de mieux assurer la continuité de l'ensemble dont ils faisaient partie. Très facilement aussi, et dans un but analogue, on faisait abandon des droits qu'on pouvait avoir dans la succession des anciens.

Cette tendance au sacrifice envers la communauté coexistait cependant avec l'idée que tous faisaient partie de cette communauté à un égal titre, et qu'en cas de dissolution, tous devraient avoir une part égale dans l'avoir commun. Les plus anciennes coutumes de la Lande, celles qui remontent au moyen âge, portent toutes le partage égal.

Mais la mise en valeur du sol facilitait le morcellement, et, en même temps, se trouvaient multipliées, pour les jeunes, les facilités pour s'établir en ménage séparé. Le type le plus commun de famille, à la campagne, parmi les métayers ou les paysans propriétaires, fut désormais *la famille réduite aux deux ménages du père et de l'héritier associé.* Les cadets se

contentaient d'une légitime, mais l'héritier associé était avantagé, prenant l'engagement de se charger des parents pendant leur vieillesse.

Comme nous allons pouvoir nous en rendre compte par les monographies, l'autorité paternelle, dans ces familles, se maintient assez forte, jusqu'à ce que les fils soient arrivés aux environs de la trentaine. Les cultures variées, les ventes et achats d'animaux fréquemment répétés, exigent une assez forte somme d'expérience. Dans la suite, l'autorité du père faiblit peu à peu, et au lieu d'un état de soumission du jeune vis-à-vis de l'ancien, il se crée un véritable association dans laquelle le père se réserve les besognes les plus délicates et joue le rôle de leur conseil.

Nous allons étudier deux de ces familles paysannes.

Dans les environs de l'exploitation que nous allons étudier, on trouve deux sous-préfectures, Nérac et Condom, quatre petites villes de plus de mille habitants, trois petits bourgs où se tiennent des foires, quatre villages plus petits et une dizaine de paroisses rurales. Il y a, en outre, quelques châteaux et un certain nombre de maisons de campagne. La multiplicité des centres urbains fait qu'ils sont peu populeux. Une ville de 6.000 habitants est considérée ici comme une ville importante.

La constitution du Voisinage explique les traits dominants du caractère gascon, moins expansif que celui du Méridional du bassin de la Méditerranée, plus sociable que celui du petit propriétaire norvégien si isolé sur son « gaard ». La répercussion de l'isolement des foyers existe bien en Gascogne, mais elle est combattue en partie par le voisinage de la petite ville et les rapports fréquents avec les propriétaires. Ce contact avec des personnes d'une condition aisée et ayant des loisirs a pour résultat d'affiner la race. Mais si nos gens sont d'un commerce facile, ils n'en ont pas moins gardé la méfiance du paysan, et, s'ils sont aimables, ils se tiennent néanmoins sur la réserve.

Le Gascon a bien parfois l'esprit ouvert, mais son horizon reste plus ou moins borné; il est facilement absorbé par les choses de son voisinage immédiat ou de l'étroit groupement dont il fait partie. Il est, au fond, assez traditionnel et la présence d'une classe nombreuse de propriétaires vient encore renforcer ce tout. Pour le reste, sa curiosité est plus ou moins éveillée selon les conditions où les circonstances.

LE DOMAINE DE C. — La Gascogne est en train de changer, comme beaucoup d'autres régions, par suite du développement des transports.

Pour illustrer les modifications qui se produisent dans le pays, nous allons exposer la situation d'une même exploitation à deux époques différentes.

Il s'agit du domaine de C..., qui, de 1844 à 1896, fut exploité par une famille de métayers, celle des B...; de 1896 à 1898, par une famille de métayers qui échoua; enfin, depuis 1899, il est exploité en régie par un maître valet, F... Ce sont les monographies des familles B... et F... que nous allons maintenant exposer.

Le domaine de C... est situé dans la vallée d'une petite rivière, et s'étend perpendiculairement à celle-ci, limité par un fossé d'écoulement; le sol s'élève en pente douce jusqu'au plateau. Les eaux de ce plateau argileux arrivent en grande abondance et il importe d'en assurer l'écoulement, par l'entretien minutieux des fossés et des allées.

A l'époque où la famille B... vint s'installer sur le domaine, en 1844, celui-ci avait une étendue de 17 hectares et demi, dont 3 en prairies sur les bords de la rivière, 7 1/2 en labours, deux en vignes; sur le reste, laissé en friches, quelques chênes-lièges poussaient dans la bruyère, et l'on y laissait paître un petit troupeau de moutons. Le cheptel comprenait, en outre de ce troupeau, deux paires de vaches de travail, et l'assolement suivi était l'assolement biennal : blé la première année; avoine, fèves et trèfle la seconde.

Tel était l'état des choses, lorsque B... arriva sur la métairie;

mais, comme nous le verrons, le domaine de C... a été transformé et augmenté par la suite.

II. — MONOGRAPHIE DE LA FAMILLE B.

Les moyens d'existence. — Les débuts de Jean B... furent assez pénibles. Il venait d'une métairie où les terrains étaient formés d'alluvions siliceuses très légères. Pendant les premières années, il n'obtint que de faibles rendements et dut contracter des dettes.

Peu à peu, il observa ses voisins, et remarqua qu'ils s'astreignaient à des travaux minutieux et absorbants, notamment à des transports de terre nombreux et répétés. Il renonça à la chasse, son passe-temps favori, et s'appliqua plus sérieusement à tirer parti de ses terres.

Il fut aidé par les circonstances. On était à l'époque de l'apparition des chemins de fer; le développement des voies de communication permettait de faire une culture plus commerciale.

La culture de la vigne devenant soudain très rémunératrice[1], le propriétaire fit défricher la plus grande partie des bruyères, qu'il fit planter en vignes, ne conservant que quelques ares de bois.

Ceci supposait la disparition des moutons, ce qui ne se fit pas sans regrets, mais on put augmenter le nombre des vaches. Le cheptel s'accrut d'une paire de fortes génisses pouvant travailler de temps en temps, de six têtes de jeunes élèves, pour la vente, et quelquefois davantage. Les profits de l'étable s'accrurent et s'élevèrent en moyenne à 1.000 ou 1.200 francs par an, à partager entre le métayer et le propriétaire.

Pour pouvoir nourrir ce bétail, l'assolement fut changé et

1. De 1865 à 1875, les meilleures propriétés de vigne se vendaient 3.000 francs l'hectare. Les gens qui avaient des capitaux achetaient volontiers de la terre, et la prospérité de la vigne permettait aux propriétaires de maintenir leur situation bourgeoise.

devint triennal : blé, maïs, seigle (coupé en vert pour le bétail et une partie pour les liens), trèfle incarnat, pommes de terre, haricots, pois, fèves, vesce ou sainfoin.

Les deux tiers environ du vignoble de C... étaient exploités à mi-fruits; le reste était exploité pour le compte du propriétaire qui donnait à B... un salaire évalué à la journée. Dans les meilleures années, le vignoble de C... a donné jusqu'à 60 barriques[1] de vin blanc et 20 de vin rouge.

Les procédés de vinification étaient assez rudimentaires; quelquefois on vendait le vin blanc peu de temps après la récolte, mais si les cours ne paraissaient pas satisfaisants, on appelait le *brûleur* qui faisait de l'eau-de-vie de bonne qualité, qu'on était sûr de vendre tôt ou tard un bon prix. Le sol du vignoble de C... renfermait, en effet, des particules d'oxyde de fer. C'est cette matière, jointe à la silice, qui donne les qualités qui font apprécier l'eau-de-vie d'Armagnac. Grâce à cette particularité du sol, le vigneron gascon jouissait d'une situation stable[2], ce qui le différenciait de celui de beaucoup d'autres régions.

Quant au vin rouge, il était de bonne qualité et se vendait aux aubergistes du voisinage ou aux consommateurs de la ville voisine, il y en avait trop peu pour constituer un stock susceptible d'être offert au commerce.

Jusque vers 1880, il y eut dans le domaine de C..., suivant la coutume de la région, une petite pièce cultivée en lin au profit exclusif du métayer. Ce lin était roui dans la rivière voisine et filé par les femmes pendant les veillées d'hiver. Un tisserand de village en faisait des toiles, que les ménagères, aidées parfois d'une couturière, convertissaient enfin en chemises, en draps, en linge.

Enfin, il convient de noter que, outre les immeubles, le propriétaire devait fournir les charrettes et tombereaux. Le métayer fournissait les charrues et les menus outils.

1. La barrique a une contenance de 225 litres.

2. Sur quatre années, on en escomptait trois bonnes. Il suffisait d'échapper à la grêle et à la gelée.

La famille. — Louis B... eut deux garçons : le cadet quitta le C... en se mariant, et entra dans une famille de métayers des environs ; l'aîné, Jean B..., demeura au C... Le père, Louis B..., était lui-même un aîné. Les B... du C... se trouvaient être la branche aînée par rapport à plusieurs familles de cultivateurs. Ils étaient censés continuer la maison paternelle. Un seul représentant d'une de ces branches cadettes habitait la ville, et il était facteur.

Il y a peu de temps, une noce ayant eu lieu dans une branche cadette, on a invité deux personnes dans la branche aînée et une seule dans les autres branches cadettes. Lorsqu'une branche cadette n'a pas d'enfants, il est d'usage d'instituer la branche aînée comme légataire universelle. Depuis longtemps, les communautés familiales comprenant plusieurs ménages vivant sous le même toit, avaient disparu dans la région. A 20 kilomètres à peine, toutefois, dans l'Armagnac proprement dit, sur des plateaux siliceux à culture facile et dans le voisinage d'étendues de landes propres à l'art pastoral, des familles à ménages multiples ont subsisté jusque après le premier quart du xixe siècle.

Jean B..., fils aîné de Louis B..., avait seize ans quand il arriva au C... avec son père. Il se maria à l'âge de vingt-sept ans, avec une femme de son voisinage et eut un fils et deux filles. C'est le fils qui est demeuré au foyer ; il s'y est marié à l'âge de vingt-quatre ans, quelques mois après la mort de sa mère, prenant pour femme la fille d'un petit propriétaire aisé du voisinage qui lui apporta une dot de 5.000 francs. Joseph B... (c'est le nom de ce fils) eut soin de se faire avantager par son père, dans son contrat de mariage, de toute la quotité disponible. La sœur aînée, consultée, ne fit pas d'objection à cette institution contractuelle, et la plus jeune sœur était encore enfant. Il était entendu que Joseph prendrait à sa charge son père dans la vieillesse. Cette réserve faite, ces gens-là estimaient que le partage égal était tout ce qu'il y a de plus juste. Les filles ont eu chacune une dot de 5.000 francs, et ont épousé des propriétaires cultivateurs du voisinage. Joseph B... a eu lui-même un garçon et une fille au-

jourd'hui mariés. Le gendre et la belle-fille sont eux-mêmes issus de familles de cultivateurs aisés.

En 1895, cette famille, composée du père resté veuf, du ménage de Joseph B..., et des petits-enfants, acheta une propriété qu'elle alla habiter l'année suivante. En comptant la dot apportée par la belle-fille, ces gens pouvaient disposer de 25.000 francs. La propriété qu'ils prenaient avait plus de 30 hectares. On acheva de la payer au cours des quelques années qui ont suivi.

En se mariant, l'aînée des filles de Jean B... a très peu considéré quelques désavantages physiques qu'avait son futur époux; elle a surtout vu en lui un paysan propriétaire relativement riche.

Dans plusieurs familles de paysans, nous avons remarqué la tendance bien nette des enfants à ne pas abandonner la profession paternelle, tendance que nous avons également vu signalée dans le passage d'une encyclopédie qui concerne la Gascogne, et qui date de l'époque de la Restauration. En 1880, dans une famille que nous avons connue, sur sept enfants, aucun n'a voulu prendre un métier urbain. Les exodes vers les villes ont surtout commencé à se produire vers 1880, lors des ravages du phylloxéra, et de la mévente des grains et du bétail. Les B... traversèrent assez aisément cette période, car ils avaient un millier de francs de rente.

Au C..., les B... se trouvaient à proximité de deux écoles primaires situées, l'une dans un village d'une quinzaine de maisons, et l'autre dans une ville de deux mille habitants. On préféra envoyer les enfants à l'école du village, afin de les « préserver des idées de la ville ». Les B... tenaient à ce que leurs enfants sachent lire et écrire, mais ils ont été réfractaires à l'assiduité pendant toute l'année scolaire, ayant besoin des enfants pendant l'été pour garder le bétail.

Nous avons maintes fois remarqué le ton sévère avec lequel Joseph B... et son père parlaient à leurs enfants chaque fois qu'ils leur enseignaient un travail agricole quelconque, soit la manière d'exécuter un labour, soit la manière de faire un charge-

ment. Si l'enfant faisait une faute, le ton devenait vite cassant. Il y a une dizaine d'années, le soir de Carnaval, le fils de Joseph B..., âgé de dix-huit ans, s'étant oublié dans un cabaret; le père alla l'y chercher, le reconduisit à la maison avec force remontrances, et le priva de sortir pendant plusieurs mois.

Chez les B..., la jeune femme était tenue au courant des affaires, mais elle n'avait aucune part à la direction effective des travaux. Elle se bornait à faire des observations timides, et souvent elle n'était pas écoutée, notamment quand elle avait l'idée de demander des réparations qui auraient augmenté le confortable de la maison. Son mari et son beau-père trouvaient que le maître emploierait ainsi son argent mal à propos. Ce fut cependant sur les instances de cette femme que la famille se décida à acheter la propriété où elle réside actuellement; ses parents la poussaient à demander le placement immobilier de sa dot.

La femme du père B... avait eu une éducation plus rude, elle s'entendait avec son mari, et participait effectivement à la direction des travaux.

Jean B..., le père, avait l'expérience de beaucoup de choses pratiques, et il les enseignait à son fils quand l'occasion s'en présentait. Le fils, dès qu'il eut l'âge d'homme, surtout lorsque il fut marié, prit de plus en plus la direction effective; il arriva à se considérer comme le véritable chef des travaux, tout en montrant quand même beaucoup de respect pour son père. Le père se plaignait confidentiellement à des amis que son fils attirait tout à lui, mais il s'y résignait en voyant que Joseph avait à cœur de bien faire, et qu'il commettait rarement des fautes blâmables. Parfois aussi, le père donnait au fils des conseils de modération qui étaient écoutés.

Parfois, les B..., ont employé des domestiques; ce fut lorsque, par suite de décès, la famille se trouvait trop peu nombreuse. Joseph B... se trouvant trop jeune pour fournir un travail suffisant, B... disait qu'il avait été obligé de se montrer très sévère pour les domestiques qu'il avait tenus. Le dimanche soir, il ne fallait pas qu'ils restassent trop longtemps dehors, car le travail devait être repris le lundi à l'heure habituelle. B... n'hésita

pas à renvoyer un jeune homme qui avait enfreint cette règle. Deux anciens domestiques nous ont dit qu'ils s'étaient bien trouvés des enseignements du père B...

Les B... ne dédaignaient pas d'avoir recours à des ruses variées et même subtiles pour vendre leurs produits le plus cher possible ; c'est là une nécessité dans les opérations de trafic sur les animaux : il faut être assez habile pour dissimuler les moindres défauts des bêtes que l'on vend, reconnaître les tares difficiles à discerner de celles que l'on achète ; il faut savoir apprécier si les cours relativement bas d'une foire ne sont pas dus à des ententes entre maquignons, et si on a intérêt, pour bien vendre, à attendre jusqu'à la foire suivante. Avec de l'application, on devient facilement rusé.

L'habitude de l'observation se développe d'autant plus qu'on se trouve aux prises avec des phénomènes naturels variés et complexes. On sait que le climat du sud-ouest de la France se fait remarquer par une variabilité très accusée ; et d'autre part, on connaît les difficultés propres aux sols argileux. Constamment, on se préoccupe du temps qu'il pourra faire, on observe l'état de la température, les directions des vents.

Parmi les cultures qui donnaient à la famille B..., ses moyens d'existence, la vigne était particulièrement attrayante, mais si elle faisait l'objet des préoccupations dominantes des B..., elle ne rejetait pas les autres au rang d'accessoires. Les B... avaient un égal souci de toutes leurs cultures. Ils étaient éleveurs et cultivateurs de céréales, autant que vignerons. Toutefois la satisfaction que leur donnait une bonne récolte de vin était d'une nature plus douce que celle qu'ils éprouvaient après un fort rendement de blé ou une vente d'animaux bien réussie.

Les B... tenaient le propriétaire au courant des travaux qu'ils exécutaient, ainsi que des opérations qu'ils projetaient en matière de vente ou d'appareillement des animaux de l'étable. Ces conversations avaient lieu, soit lorsque le maître venait à la propriété, soit le dimanche matin et les jours de foire chez le maître à la ville voisine. On échangeait des vues, et c'était quel-

quefois une occasion pour B... de recueillir des renseignements utiles, ou bien de porter son attention sur tel ou tel point et de modifier son premier projet. La conversation était amicale, et, rarement, le propriétaire agissait par voie d'autorité; il avait compris qu'une intervention trop minutieuse de sa part risquait de se trouver en défaut à cause des difficultés et des complications de la culture. Ce propriétaire était un commerçant qui allait souvent sur sa propriété, mais n'y résidait pas; une fois, il s'avisa de fixer lui-même le commencement des vendanges, le métayer ne fit aucune objection, mais pensa que son maître avait une mauvaise inspiration; il céda quand même. Il se trouva que les raisins mûrs depuis trop longtemps laissèrent perdre trop de vin. Il ne manqua pas d'en faire la remarque, et, les années suivantes, le maître le laissa faire à son gré.

Joseph B..., qui savait lire, avait acheté un traité d'agriculture, et il en lisait des passages à son père. Le père et le fils étaient d'accord pour reconnaître qu'il fallait bien se garder d'exécuter à la lettre les prescriptions de ce livre, sinon on ferait de fausses manœuvres; il fallait seulement savoir y choisir des indications utiles.

Le propriétaire qui ne travaille pas lui-même est mieux inspiré en s'en tenant à une surveillance de contrôle, et en donnant des conseils d'ordre technique. Il peut aussi prendre l'initiative de certains travaux d'amélioration. Dans la généralité des cas, celui qui est à la tête des ouvriers doit être assuré d'une certaine liberté d'action; ou bien il faut que le propriétaire qui ne travaille pas de ses mains connaisse à fond la constitution de ses terres ainsi que la technique agricole. S'il ne remplit pas complètement ces conditions, les résultats ne tardent pas à se montrer franchement mauvais. Le maître peut du reste rendre à son métayer d'autres genres de services; c'est ainsi que B... demandait souvent conseil à son propriétaire pour ses placements d'argent, et celui-ci, qui avait été clerc de notaire, lui donnait beaucoup d'indications utiles. Un jour, B... fut fort désappointé de perdre de l'argent dans un placement que son maître lui avait recommandé comme bon, et que tout le monde

croyait tel : le maître aussi avait essuyé une perte. B... ne fit pas de reproches, mais il laissa échapper quelques plaintes amères.

Le rôle technique du patron semble devoir de plus en plus consister à mettre en application les données scientifiques. Vis-à-vis des métayers, il doit nécessairement agir par voie de conseils ou de renseignements. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, les conditions nouvelles de la viticulture et de la vinification exigent de plus en plus son intervention directe. Nous verrons aussi que les conditions économiques de l'époque actuelle exigent la création et le bon fonctionnement de certaines institutions qui ne peuvent donner de résultats qu'entre les mains de patrons éclairés, et qu'un tel état de choses doit forcément avoir des répercussions considérables sur l'ensemble de la vie sociale, et même sur la vie publique.

L'étude du mode d'existence montre que les B... avaient peu de chose à acheter au dehors et qu'ils pouvaient mettre de côté au moins les trois quarts des revenus en argent qu'ils pouvaient faire. Ils se nourrissaient sobrement, mais se sustentaient suffisamment pour pouvoir se livrer à tous leurs travaux pénibles sans dommage pour leur santé.

Tous les jours, aux époques des grands travaux, assez souvent le reste du temps, ils avaient au repas du midi de la viande, soit de porc, soit de poulet, alors que bien d'autres cultivateurs se contentaient d'une soupe et d'un plat de légumes, réservant la viande pour le dimanche et le jeudi. Un jour, nous trouvant chez eux, et voyant sur la table un plat de confit de porc avec des pommes de terre frites, le père B... me dit : « Du confit de porc, tout le monde ne peut pas en manger aussi souvent que nous ». Jamais, cependant, ils n'allaient à la boucherie.

Pendant l'hiver, on buvait de la piquette, mais pendant tout l'été, on avait du vin. Le père et le fils B... étaient fiers de pouvoir dire que jamais ils n'entraient dans un café. Les jours de foire, dans les localités un peu éloignées, ils se contentaient d'acheter un pain blanc, et d'aller boire un verre de vin dans une auberge.

Pour les vêtements, on dépensait le moins possible, les hommes étaient vêtus de droguets, et toujours coiffés du béret. Ordinairement, ils avaient des sabots qu'ils gardaient quand ils allaient en ville. Ils ne mettaient les souliers que dans de grandes occasions.

Les B... n'avaient pas insisté pour que le maître leur fît un logement confortable ; ils se contentaient de pièces sans plancher ni carrelage, éclairées par des lucarnes minuscules, jamais blanchies. Sur le devant de la maison, une chambre aux murs enduits de plâtre, et éclairée par une large fenêtre, était réservée aux étrangers qui pouvaient venir.

Dans ces conditions, les B... n'avaient à acheter que du sel, du poivre, du sucre pour les confitures, du pétrole, de l'essence, quelques menus articles d'épicerie et de mercerie, de temps en temps des étoffes pour faire des vêtements, et, chaque année, une paire de sabots par personne. Ils payaient quelques journées au tailleur et à la couturière de campagne. Ils avaient aussi un peu d'argent à donner au forgeron pour les réparations d'outils autres que les aiguisages. Lorsqu'une vache était nourrice, ils achetaient pour elle du son et de la repasse, dont le maître payait la moitié.

Lorsque l'année était bonne, sur les revenus de la culture, ils pouvaient arriver à mettre un millier de francs de côté. Lorsque l'année était ingrate, l'étable leur assurait quand même un revenu de quelque centaines de francs.

Quand ils eurent éteint leurs dettes, ils se mirent à placer leurs excédents soit en prêts hypothécaires, soit en rentes sur l'État. Les placements aventureux ne leur souriaient guère, et rarement ils ont éprouvé des pertes. Les intérêts à 5 p. 100 de leurs capitaux étaient placés à leur tour, et c'est ainsi qu'ils sont parvenus à payer les deux dots de 5.000 francs, et à avoir 20.000 francs bien à eux.

Les B... avaient le sentiment très net de la propriété individuelle inviolable : « Chacun doit pouvoir compter sur ce qui lui appartient » ou bien « à chacun le sien », étaient leurs axiomes familiers. Dans les partages, les règlements, ils se mon-

traient loyaux. Lorsqu'un marché était conclu, ils l'exécutaient fidèlement. Quand ils avaient à acheter une denrée, ils allaient toujours chez le marchand qui le livrait au meilleur marché. Lorsqu'un marchand chez qui ils allaient depuis longtemps faisait payer plus cher que les autres, ils n'hésitaient pas à le quitter au risque de se brouiller. Dans une circonstance, B... avait apporté du blé à un boulanger qu'il connaissait de longue date, et il crut s'apercevoir d'une légère fraude dans le poids. Protestation et disputes. La boulangère lui dit que, puisqu'il était si difficile, elle ne lui achèterait plus de blé. B... dit alors : « Il ne faut pas parler ainsi ; c'est moi qui ne vous en vendra plus ». La rupture s'ensuivit.

Avec le traité d'agriculture et les livres scolaires des enfants le seul livre possédé par les B... était un code qu'ils consultaient fréquemment.

Ils ne comprenaient pas les rapports sociaux sans une morale acceptée par tous, et ils étaient attachés aux idées de morale traditionnelle. Ils étaient aussi attachés à la religion catholique qu'ils considéraient comme une grande école de morale. Absorbés par les préoccupations pratiques, ils n'étaient nullement portés aux méditations religieuses, mais ils étaient persuadés qu'il y avait quelque chose par delà les phénomènes naturels ; ils disaient couramment qu'il fallait croire à quelque chose. Ils trouvaient qu'on avait eu tort d'instituer le divorce. Ils furent choqués lorsqu'on défendit aux enfants d'étudier le catéchisme dans l'école [1].

Les B... n'étaient cependant pas des dévots, ni des cléricaux. Ils assistaient régulièrement à la messe. Jamais, ils n'allaient dans les pèlerinages. Jamais non plus, ils ne se sont enrôlés dans des confréries religieuses. D'autre part, ils paraissaient détachés des vieilles superstitions.

Ils avaient aussi une dose modérée de cet esprit frondeur, si

1. C'était vers 1882-1883 ; la fille B... fréquentait l'école rurale. L'instituteur dit qu'il ne fallait pas étudier le catéchisme dans l'école, mais toléra que les élèves aient leurs livres de catéchisme dans le bureau. Arriva un inspecteur primaire qui dit qu'il ne fallait plus de catéchisme dans le bureau. Les enfants n'avaient pas tous des poches assez grandes pour les loger.

fréquent chez les vignerons, et, de temps en temps, ils éprouvaient un certain plaisir à railler les prêtres et les religieuses. En considérant le prêtre, ils détachaient volontiers l'homme de son caractère. « En fait, disaient-ils, les curés sont des hommes comme les autres. »

On pouvait aussi distinguer dans leur caractère une certaine tendance au fatalisme. Lors de la crise phylloxérique, ils furent longtemps rebelles à l'idée qu'il fallait reconstituer le vignoble avec des plants américains. Ils espéraient le relèvement naturel des anciennes vignes. Quand ils voyaient leur déclin s'accentuer, lors de l'arrivée du mildew et du black-rot, ils disaient en parlant du sol de leurs vignes : « C'était autrefois lande, et lande ça reviendra ». Ils n'avaient aucune confiance dans les efforts qui étaient tentés en utilisant les ressources de la science. pour lutter contre les infiniment petits.

Le dimanche, les jeunes gens allaient au bal du village le plus voisin où ils retrouvaient les jeunes filles de leur voisinage. On dansait, et, parfois, quand il faisait beau, les garçons se livraient à des parties de quilles. C'est là une coutume traditionnelle qui se continuera sans doute longtemps encore. Quant aux adultes et aux anciens, leur principale distraction consistait à converser de choses pratiques le dimanche, soit au marché de la ville voisine, soit devant l'église de leur paroisse rurale.

Les noces sont des occasions de divertissement justement appréciées, mais ne font pas oublier les préoccupations pratiques. Dès le matin du lendemain de ses noces, Joseph B... était à la charrue.

La grande fête de l'année à la maison est *lou despeloncade :* on réunit, un soir d'automne, les gens du voisinage pour dépouiller le maïs. On boit du vin blanc, on danse, on chante. et la fête se termine assez tard dans la nuit.

Quand un étranger se présentait chez les B..., ils le recevaient bien, lui donnaient à boire du bon vin, lui offraient la goutte d'eau-de-vie. C'était la vieille hospitalité traditionnelle. Après la moisson, un homme qui avait eu le bras emporté dans un accident de fête, se présenta chez eux pour qu'ils lui donnent un

peu de blé, ils furent d'une générosité assez large. Au temps de l'abondance du vin, le grand plaisir du père B... était de faire griser les gens dont il connaissait le penchant à la boisson, et il aimait à raconter des histoires amusantes au sujet des incidents qui se produisaient lorsqu'il faisait boire à certains du vin rouge additionné de vin blanc au lieu d'eau.

Les B... avaient la plaisanterie facile. C'était une tradition du temps où les récoltes de vin étaient abondantes et entretenaient une bonne humeur constante. Très souvent, on disait d'eux : « Ces gens de la campagne, ils font des plaisanteries au sujet de tout ».

Entre voisins, on se rendait une foule de petits services, on se prêtait des outils; de temps en temps, quand le besoin s'en faisait sentir, on consentait à donner un coup de main à charge de revanche. Lorsqu'on a un important chargement à effectuer, par exemple une grande quantité de vin à transporter, on fait ce qu'on appelle « une corvée », on convoque les voisins avec leurs attelages, ils font le transport, et on les récompense par un bon dîner. Lorsqu'un voisin a accepté de faire une corvée, on serait mal vu si on lui refusait, dans la suite, à moins de motifs sérieux. Lorsqu'un décès vient à se produire, les gens de l'habitation la plus rapprochée sont chargés de faire les commissions, tandis que la famille du défunt ne sort pas. Après les voisins immédiats, sont les simples voisins qui habitent dans un rayonnement d'environ 2 kilomètres. A cette distance il est possible de se trouver de temps en temps en rapports, et même de se rendre quelques services.

Toutefois, la culture était tellement absorbante que, si les B... voyaient ce que faisaient leurs voisins immédiats, ils passaient fréquemment plusieurs jours dans la semaine, sans parler à aucun d'eux. Rarement, il y avait chez eux des veillées réunissant beaucoup de monde, comme c'était le cas en Armagnac, là où les femmes qui se réunissaient pour filer, les soirs d'hiver, attendaient, pour se retirer, que la constellation d'Orion indiquât l'heure de minuit.

Quand ils allaient dans les foires, ils avaient l'occasion de

causer avec d'autres paysans venus du rayon de fréquentation de la foire (de 15 à 20 kilomètres généralement pour les piétons). Ils avaient quelques parents et amis dans ces rayons de fréquentation de leurs villes de foire. Ils avaient aussi des relations assez intimes avec les gens qu'ils rencontraient souvent dans les foires et qui habitaient près de chez eux. Avec ces gens, ils rentraient le soir, faisant la conversation.

Ils s'intéressaient aux faits saillants qui se produisaient dans les rayonnements des villes de foire, s'informaient sur les notabilités. A ce point de vue, c'étaient des Méridionaux d'esprit vif et curieux. Les habitudes de conversation en plein air sont plutôt favorisées que contrariées par le climat[1].

III. — LES TRANSFORMATIONS RÉCENTES.

Dans les dernières années du siècle dernier, les vignes de la région furent attaquées avec une intensité de plus en plus grande par le *black-rot*. Le propriétaire du domaine de C... envisagea la nécessité d'une reconstitution rapide : c'était laisser le vignoble improductif pour trois ans au moins ; c'était rendre le métayage impossible pendant ce laps de temps. Le propriétaire se résigna, momentanément, pensait-il, au faire-valoir direct à l'aide d'un maître valet.

Mais, de 1903 à 1909, survint la *crise de la mévente des vins,* crise de surproduction due en partie à la concurrence des vins d'Algérie, en partie aux fraudes et aussi à l'extension du vignoble français. Beaucoup de propriétaires durent recourir à des expédients pour se défaire de leur récolte. Certains créèrent des ventes au litre dans les quartiers ouvriers des grandes villes ; d'autres envoyaient des échantillons à des clients possibles habitant au loin. Avec une bonne récolte, on arrivait à peine à joindre les deux bouts.

1. Sous le climat girondin, durant l'hiver et le printemps, il y a une plus grande abondance des jours ensoleillés que dans le nord de la France. Les premiers froids de l'hiver s'en font sentir moins vite et moins vivement.

Enfin, depuis 1907, de mauvaises conditions climatériques ont amené une recrudescence des maladies cryptogamiques et des attaques des insectes ampophages.

Dans ces conditions, on comprend que des paysans ne se soient pas empressés de se charger à moitié profit de la culture des vignobles, les revenus ayant été jusqu'à 1909 difficilement réalisables en argent, et présentant encore beaucoup d'aléas.

Il fut donc impossible de revenir au métayage, malgré le désir des propriétaires : « Avoir des domestiques, disait-on, c'est un cassement de tête affreux, quand on n'est pas sur la propriété ; en fait, ils ne font que ce qu'ils veulent. Si le maître les ennuie tant soit peu, ils ont mille moyens de se venger ». On chercha donc à intéresser les maîtres-valets. En dehors de la vigne, le grand revenu des terres consiste dans l'élevage du bétail. Intéresser les maîtres-valets dans les profits résultant de l'étable, c'est les pousser à bien soigner les animaux, à les bien préparer pour être vendus dans de bonnes conditions, c'est pousser les maîtres valets à faire beaucoup de fourrages ; les plantes fourragères enrichissent le sol, grâce au travail des bacteries qui fixent l'azote de l'air, et il est permis, dans ces conditions, d'espérer de beaux rendements en céréales. L'usage s'est établi de donner au maître valet 5 ou 10 p. 100 sur les profits réalisés dans la vente des animaux.

Les intéresser aux bons rendements de la vigne a paru dangereux ; on a craint qu'ils ne fussent excités à faire des tailles trop chargées pour augmenter démesurément la production, et arriver ainsi à épuiser les souches. Et puis le propriétaire veut naturellement être libre de diriger la technique des opérations qu'il est nécessaire de faire dans le vignoble menacé par tant d'ennemis naturels.

Une question se pose : « Un maître valet trouve-t-il aussi facilement que sous le régime du métayage l'emploi des bras que lui fournit sa famille? » Nous croyons devoir répondre par l'affirmative. L'entretien des vignes sur fil de fer nécessite beaucoup de travaux à la main. Il s'agit de plier les sarments, de les

attacher aux fils de fer, d'y repasser de temps en temps pour voir si un coup de temps n'a pas défait le travail précédent. Les jeunes vignes greffées, éminemment vigoureuses, demandent à être pincées et épamprées. De telles besognes sont à la portée des femmes, des enfants et des vieillards. En outre l'adoption sur une certaine échelle de cultures de plantes telles que les betteraves, les carottes fourragères, nécessite de nombreux sarclages et des repiquages. En ce moment les enfants de douze à quinze ans sont très recherchés. On trouve même que, proportionnellement à leurs forces, ils sont payés plus cher que les adultes.

Le domaine de C..., sous l'influence des conditions nouvelles, vit comme les autres sa physionomie se modifier. Rappelons-nous qu'à l'époque des B..., il comprenait 3 hectares de prairies, 7 1/2 de labours et 7 en vignes. Cinq hectares de vignes seulement furent reconstitués, et 2 furent changés en herbages pour faire pâturer le bétail au printemps. En outre, le propriétaire fit l'acquisition d'une nouvelle prairie d'un hectare et demi, afin d'avoir une provision plus considérable de foin. Il y a là, on le devine, une orientation nouvelle vers le développement du bétail.

On ne fait plus seulement de l'élevage, mais encore de l'engraissement. La race des bœufs gascons est apte aux travaux d'une culture particulièrement pénible comme dans les Terres Fortes. Elle est entraînée au transport des lourdes charges dans les passages boueux. Peu à peu, dans certaines contrées de l'Armagnac, elle a éliminé les anciennes races de provenance africaine, qui avaient surtout l'habitude des terrains légers. Les bœufs gascons sont naturellement sobres, car on sait que, dans leur habitat ordinaire, les bons herbages naturels sont d'étendue restreinte, les pâturages sous bois n'offrent que de maigres ressources. Pour toutes ces raisons, le bœuf gascon est exporté très loin. Même avant les chemins de fer, les maquignons de Toulouse venaient chercher des bœufs jusqu'aux foires d'Eauze, et se les faisaient conduire à pied.

Ce bœuf de travail n'est parfois sacrifié qu'à un âge relative-

ment avancé : sept ou huit ans, et même davantage. Naturellement, les animaux toujours bien nourris et qui offrent de belles apparences de viande avec peau fine, sont mieux appréciés que les autres, et il arrive qu'on les sacrifie plus jeunes.

Dans les étroites vallées, le cultivateur, quand il a des bœufs, doit s'attacher à leur assurer une plus-value qui, pour bien faire, doit porter à la fois sur la qualité de la viande et sur le développement du squelette et des muscles. Les jeunes animaux qui semblent promettre une ossature de grande dimension, sont recherchés dans l'espoir qu'ils feront plus tard des travailleurs robustes. De plus en plus, l'emploi des engins puissants, tels que brabants, faucheuses-moissonneuses, fait qu'on a besoin d'animaux capables de déployer une grande force motrice. Dans certaines régions autour de Toulouse, on emploie les bœufs gascons aux plus rudes travaux et l'on ménage les autres races plus délicates, qui sont surtout élevées en vue de la viande.

Depuis trois ans, âge où les bovins peuvent commencer à faire un travail sérieux, la valeur de ces animaux, élevés en vue du travail, augmente jusque vers la fin de la cinquième année. A ce dernier terme le bœuf est acheté comme machine à travail, mais sa valeur diminue surtout au point de vue de la qualité de la viande. Le maximum de valeur est entre quatre et cinq ans. Les paysans gascons sont portés à tirer partie des plus-values dès que l'occasion s'en présente, il en est qui achètent et revendent constamment. Si l'on attend, pour vendre, quelques mois de plus qu'il ne faut, on essuie une perte sensible. Si on ne vend pas à celui qui a une grande envie des animaux, on risque fort de ne pas trouver un acheteur aussi avantageux, et la baisse de valeur ne se fait pas attendre.

Le commerce joue donc un rôle de plus en plus grand; des capitaux de plus en plus considérables sont nécessaires pour une culture plus intensive et un élevage plus soigné. De là une certaine tendance à l'accroissement des exploitations, mais surtout une substitution, du faire-valoir direct au métayage.

Il est digne de remarque que les progrès accomplis l'ont été à

la suite d'une intervention plus directe du propriétaire dans l'exploitation. La crise subie par la vigne française ne permettait plus de faire cultiver le domaine par des métayers. La rémunération de leurs efforts ne pouvait plus se trouver dans l'attribution qui leur était faite de la moitié des produits. Il fallait que le propriétaire engageât des dépenses sans en retirer aucun profit immédiat, payât une main-d'œuvre pendant plusieurs années sans pouvoir compter sur aucune vente de vins, enfin qu'il étudiât sérieusement les moyens techniques de lutte contre les maladies de la vigne. Il fallait qu'il cultivât à son compte et qu'il apportât à sa terre l'aide de ses ressources pécuniaires et de son intelligence. C'est là une confirmation de cette loi sociale souvent vérifiée déjà. Dans les périodes critiques, le rôle du patron agricole grandit et s'affirme. Si le patron n'est pas capable de le tenir, la culture est menacée de ruine. Elle ne se relève que dans la mesure où elle rencontre des patrons capables.

IV. — MONOGRAPHIE DE LA FAMILLE F.

Trois ans après le départ de B..., F... fut installé au C... avec sa famille, en qualité de maître valet. L'homme et la femme gagnèrent d'abord 400 francs en plus de la nourriture ; ils furent ensuite augmentés, et gagnèrent 500 francs, puis ils eurent 10 p. 100 sur les bénéfices de l'étable. Les autres membres de la famille devaient être payés en raison de leur âge et de leur force.

La famille F... était alors composée du père (58 ans), de la mère (47 ans), d'un jeune homme de quinze ans, et d'une fillette de quatorze [1]; une autre fille (22 ans) était placée comme servante dans une famille de la ville voisine et elle a plus tard épousé un boulanger.

1. A leur entrée au C..., le jeune homme gagnait 200 francs et la jeune fille 50. Leurs salaires ont été augmentés les années suivantes, à mesure qu'ils avançaient en âge. On débattait les prix, et on finissait par s'entendre, avant la fin de l'année

Le père F... était issu d'une famille de métayers qui, depuis fort longtemps, pendant de nombreuses générations, avaient travaillé des terrains argilo-siliceux, situés près de Sos, entre la Ténarèze et la Lande. C'était une tradition, dans cette famille, d'avoir été alternativement au service de deux vieilles familles bourgeoises de Sos. La mère de F... était la fille d'un Landais des environs de Bazas qui, pour éviter les guerres du premier Empire, s'était réfugié dans une commune boisée, non loin de Sos, et s'y était marié. La famille du grand-père maternel de F... était elle-même par tradition au service d'un châtelain du Bazadais.

L'hérédité landaise a valu à F... un caractère impulsif. Il est raisonnable en temps ordinaire, mais quand il est vivement contrarié, il se met en colère, et alors il est terrible.

F..., en parlant de son père qui fut l'un des cent vingt-trois de Mazagran, le représente comme un homme extrêmement sévère. « Il était méchant, disait-il. Quand il nous commandait quelque chose à mon frère et à moi, il fallait que nous obéissions, il ne supportait aucune réplique de notre part. Cependant, je reconnais qu'il avait raison, et, par lui, j'ai appris beaucoup de choses dans la culture. »

Anna, sa femme, morte aujourd'hui, était la fille d'un meunier du voisinage, lequel meunier était venu d'un village situé au milieu du département du Gers, en pays très arriéré. Fidèle aux anciennes coutumes de la communauté patriarcale, Anna, très économe, assez âpre au gain, était cependant une ménagère peu exigeante. Souvent, quand le travail n'était pas trop pénible, elle oubliait de faire la soupe pour le repas de midi, se contentant de mettre sur la table un pot de confiture. F. ne s'en plaignait pas trop. Lorsqu'il l'avait épousée, il avait été fort heureux qu'elle lui ait apporté une dot de 3.000 francs.

F... avait été métayer ou maître valet sur des domaines de terres fortes plus importants que le C... et dans lesquels, on

agricole, c'est-à-dire quelque temps avant le 25 août. Les jeunes gens sont moins exigeants quand ils habitent dans leur famille, car ils ont moins de frais, ils n'ont pas à payer le blanchissage de leur linge.

employait des bœufs, ce qui l'avait préparé aux exigences économiques nouvelles.

Présentement, il y a au C... trois paires de bœufs qui travaillent, et une paire de jeunes élèves. Les bénéfices sont un peu supérieurs à ceux que l'on faisait lorsqu'on avait des vaches. En outre, le propriétaire a placé un cheval dont il se sert pour se rendre dans un domaine plus éloigné, et que le maître valet utilise quand il fait de petites commissions à la ville, ou quand il va dans les foires. On élève aussi un poulain. L'action du fumier de cheval se fait sentir sur l'ensemble des cultures. L'ensemble du fumier est d'ailleurs conservé à l'abri sous un hangar, et le purin est recueilli dans une fosse cimentée. Le père et le fils F... se rendent très bien compte de la valeur de ces pratiques.

Pour pouvoir bien choisir ces animaux de race gasconne pure, F... va plus loin que n'allait B..., son prédécesseur ; il va jusqu'à Eauze (26 kilomètres), au centre de l'Armagnac, et parfois même il est allé plus loin. Là il trouve des bêtes de tout âge, de toute conformation, de toute espérance. De plus en plus, au C..., viennent des maquignons qui achètent directement à l'étable. Ce trafic sur le bétail est déjà la cause de rapports plus fréquents avec les étrangers. Couramment, on voit des marchands de bestiaux de l'Aude et de la Haute-Garonne ; on en voit aussi de Soissons; dernièrement sont venus des propriétaires de la Brie.

On peut arriver à gagner sur une paire 60 ou 80 francs en un mois, et même davantage lorsque, ce qui arrive encore souvent, le précédent vendeur, trop exclusivement soucieux de sa vigne ou de ses grains, ne se tient pas au courant des prix du bétail.

F... s'était déjà occupé de la reconstitution du vignoble chez ses précédents propriétaires. Il connaît parfaitement les soins qu'il faut donner aux plants greffés avant et après leur mise en terre. Il sait lui-même greffer. Un négociant, chez qui il a servi quelque temps, lui a enseigné quelques procédés pratiques pour soigner les vins. Bien que ne sachant ni lire, ni écrire, F... a l'es-

prit vif et, assimilateur : lorsqu'on lui indique un nouveau procédé de culture ou de vinification, il en saisit vite la portée, et il se hâte de l'adopter, pourvu qu'il ne vienne pas contredire les données de sa propre expérience, données qu'il croit certaines. Dans la mentalité d'un cultivateur comme F..., les conceptions, basées sur l'expérience des faits, tiennent bien plus de place que les préjugés résultant d'erreurs, ou même sans fondement sérieux. F... raisonne bien ; toutefois, son ignorance des sciences naturelles fait que son raisonnement s'exerce sur des données empiriques.

F... aurait voulu pour sa fille aînée un cultivateur aisé, autant que possible ; elle a préféré prendre un ouvrier boulanger qui, fort heureusement, a été commandité, et est devenu patron. Lorsque le fils F... a épousé une fille qui n'avait point de dot, le père en était contrarié.

F... a élevé son fils à son image. Son intention, de bonne heure, fut d'en faire un cultivateur comme lui.

Conseillé par les maîtres chez qui il était alors, F... envoya son fils dans une école de la ville voisine dirigée par des Frères. Ces Frères venaient de la région des Causses, là où les conditions naturelles du Lieu nécessitent l'exercice d'un art pastoral dans de grandes étendues de solitude. Les gens ont du temps pour songer, ils sont moins absorbés par les préoccupations pratiques que les cultivateurs vignerons dont nous avons à nous occuper ; dans de telles régions, on trouve plus de tempéraments portés à la méditation religieuse.

Les Frères croyaient bien faire en s'attachant surtout à former leurs élèves afin qu'ils soient disposés à suivre avec zèle les pratiques religieuses. Le moyen qu'ils employaient, et qu'ils croyaient bon, consistait à faire chanter souvent des cantiques variés à leurs élèves, et ils consacraient beaucoup de temps à cet exercice. On fit remarquer au père F... que les enfants de l'école de l'instituteur apprenaient à lire et à écrire beaucoup plus vite, il en fut très vivement contrarié ; il mit son fils à l'école laïque du village.

Lorsque j'interrogeai Charles F... sur son séjour chez les

Frères, il me répondit : « C'étaient d'excellentes gens, mais, franchement, on n'apprenait pas grand'chose avec eux, tout le temps on chantait des cantiques ».

Depuis l'enfance, Charles F... a montré beaucoup de goût pour la culture, et il a contracté une véritable passion pour l'élevage du bétail ; dès l'âge de quatorze ans, il pouvait dire approximativement le prix d'un bœuf et d'une vache, et, à ce point de vue, il est loin d'être le seul parmi les enfants de la campagne. C'est encore une occasion de constater que la pratique de l'élevage du bétail peut donner des aptitudes commerciales. « C'est un terrible en affaires, » dit son père en parlant de lui. Et pourtant ce jeune homme n'a pas encore acquis tout le savoir-faire qui caractérise son père, et qui est le résultat d'une longue expérience. Il y a deux ans (il était âgé de vingt-six ans), son père ne manquait pas de dire : « Si je le laisse seul, il risque de faire des bêtises ». Le père a d'ailleurs toujours trouvé son fils un peu présomptueux. De son côté, le fils redoute les moments de mauvaise humeur de son père, mais il se résigne à lui obéir, car il reconnaît qu'il a encore beaucoup à apprendre auprès de lui.

Le vignoble étant reconstitué, il fut reconnu indispensable d'avoir trois domestiques mâles pouvant labourer.

Par suite de l'incohérence des règlements administratifs en matière d'alcool, on a dû renoncer à faire distiller le vin. Un stock d'eau-de-vie distillé à l'époque de la suppression du privilège a été déclaré à la Régie, et comme il ne peut être vendu en fraude des droits, il met beaucoup de temps à s'écouler. La contrebande des eaux-de-vie non déclarées constitue une concurrence insurmontable et le commerce n'achète que des quantités restreintes d'eaux-de-vie naturelles, les coupages avec des alcools de betteraves se pratiquant toujours.

Un des plus remarquables effets de la culture viticole et de l'élevage est de développer des aptitudes commerciales.

Pour son service militaire, Charles F... fut engagé dans les dragons à Fontainebleau. Peu après son incorporation, il fut réformé à la suite d'un accident. Pendant le court séjour qu'il

fit dans cette garnison, il lia connaissance avec un restaurateur, et chercha à lui faire acheter du vin de son pays. A son départ, le restaurateur lui remit une boîte à fiole pour la lui renvoyer avec des échantillons. Cette initiative n'eut pas de succès, car le restaurateur préféra s'en tenir à ses coupages habituels.

La fille cadette du père F... a épousé le fils d'un cultivateur, maintenant employé dans un grand vignoble. Charles a épousé la fille d'un métayer vigneron sans fortune, mais qui avait l'habitude d'une vie plus confortable que celle de la plupart des paysans.

La mère F... est morte il y a deux ans, le père lui a survécu. Le partage de la communauté se trouvait malaisé parce que l'avoir de la famille se composait d'un petit domaine d'un peu plus de 3 hectares avec maison, du mobilier, et d'une somme de 1.000 francs touchée par la fille aînée lors de son mariage, et susceptible de rapport. Après quelques discussions assez vives, on décida de laisser les choses en l'état jusqu'après la mort du père. Chaque enfant semble décidé à vouloir toucher l'intégralité de sa part. Le père s'applique à économiser le plus qu'il peut sur ce qu'il gagne, afin de pouvoir avantager celui des enfants avec lequel il se retirera quand il ne travaillera plus.

Du temps de la mère Anna, l'alimentation était frugale. Il arrivait qu'on payait les façons de la couturière avec de la viande de porc. Il n'en a plus été tout à fait ainsi depuis que la jeune femme de Charles a pris la direction du ménage. Elle prépare un plat de viande presque tous les jours, et on prend le café le dimanche. En plus des poules, on élève quelques dindons, ainsi que des oies et des canards. Le propriétaire a fait construire un poulailler en briques dont le dessous est cimenté, et qui remplace avantageusement l'étroit réduit à côté du grenier dans lequel on abritait autrefois les poules.

Pour la nourriture, le maître donne six sacs de blé par homme, cinq par femme, une barrique et demie de vin par personne, par personne aussi un demi-sac de pommes de

terre ou de fèves ou bien un demi-sac de haricots, et 30 kilos de viande de porc ou de graisse. Il donne en plus chaque année, pour la consommation familiale, une mine de sel, et achète du pétrole quand besoin est. B... ne fabrique plus son pain, il livre son blé à un boulanger qui lui donne, en échange de chaque hectolitre, neuf pains de 16 kilos, et 15 livres de son. Le son est réservé pour la nourriture du cochon qui est acheté en bas âge.

Le maître valet a la libre disposition des poules, mais le propriétaire lui demande chaque année une rente de douze paires, plus douze douzaine d'œufs. Les canards et les oies sont achetés moitié par le propriétaire, moitié par le maître valet, et partagés après l'engraissement. Leur viande étant comptée comme viande de luxe, il est d'usage que le maître valet fournisse la moitié du maïs, mais le propriétaire se montre quelquefois plus large en raison des ouvriers que le maître valet nourrit dans le courant de l'année.

Dans ces conditions, on n'a besoin que d'aller très rarement à la boucherie, on fait seulement quelques achats chez l'épicier. Pour le vêtement, on dépense plus qu'autrefois, on ne porte plus de droguets, mais on s'arrange pour faire durer ses habits le plus possible. Charles ne fume pas, ni ne va au café ; et son père a toujours fait de même. Dans ces conditions, un ménage de domestiques qui gagne plus de 500 francs (le père et le fils se partagent le 10 p. 100 sur le bétail) peut économiser plus de 300 francs chaque année. Charles a eu une petite fille qui a été nourrie par sa mère ; il a payé une cinquantaine de francs de journées pour remplacer le travail que ne pouvait faire la nourrice. Sur ce qu'il gagnait quand il n'était pas marié, il a acheté deux paires de bœufs qu'il a données à cheptel à des cultivateurs du voisinage.

Cette famille est donc en voie d'élévation. On présume que, dans quelque temps, Charles pourra se mettre marchand de bestiaux.

Il est à noter aussi que le propriétaire a fait des réparations pour donner plus de confortable à l'habitation. Des jours ont été

percés sur la toiture. Des planches et des carrelages ont été posés dans la cuisine et dans les chambres.

Le père F... est très attaché à la conception de la propriété individuelle, il est nettement réfractaire aux tendances socialistes. Il professe les principes de la morale traditionnelle. Il dit que les domestiques, lorsqu'ils sont engagés, doivent tenir avec zèle les intérêts de leurs maîtres. Il dit aussi qu'on doit se montrer loyal en affaires, tout en sachant utiliser, dans la conclusion des marchés, les ruses en usage dans le commerce. Il est aussi très attaché à la Religion, se plaint que la jeunesse est portée à ne croire à rien. Il cite avec satisfaction les paroisses rurales où presque tout le monde va à la messe et aux vêpres. Toutefois, il a conservé quelques superstitions, il croit, entre autres choses, que les devins ont un pouvoir réel.

Dans une circonstance, en négociant l'achat d'une pièce de terre dépendant d'un domaine qui avait été légué à une communauté religieuse; il persuada au maître valet de ce domaine qu'il pouvait se dispenser de tenir les intérêts des sœurs aussi bien que s'il avait tenu les intérêts d'un simple particulier. Le patrimoine des congrégations lui paraissait être d'une utilité douteuse.

Charles F... se dit attaché à la morale traditionnelle, mais, depuis quelque temps, il paraît être devenu quelque peu sceptique en matière religieuse. Il disait une fois : « Les curés, eux aussi, font leur métier, il importe de ne pas se laisser entraîner trop loin par eux. » Sa mère étant malade, il crut bien faire d'aller consulter un devin, et il était persuadé que ce devin travaillait avec Dieu.

En politique, le père et le fils F... sont ennemis de l'exclusivisme de parti; ils trouvent qu'il y a de braves gens[1] partout, et qu'on doit éviter de laisser un parti maître absolu. Ils professent de l'aversion et même du mépris pour les candidats qui développent des programmes abstraits avec une éloquence verbeuse, et ils ne sont guère friands de réunions publiques. Le fils

1. Il faut dire que les B... ont quelques parents et quelques amis parmi les gens de la ville qui achetèrent aux partis avancés. Ils ne pensent pas comme eux, mais ils ne leur en veulent point.

ne reçoit aucun journal. Dans les récentes élections, ils ont voté contre le candidat radical-socialiste orthodoxe. Pourtant, dans une élection départementale, ils ont voté pour un candidat qui avait pris l'épithète de radical-socialiste, mais qu'ils savaient devoir être homme d'ordre, et dont ils croyaient pouvoir espérer des services appréciables. Ils éprouvaient cependant un sincère regret que la situation politique fût telle; malgré tout, cette épithète de radical-socialiste sonne encore mal à leurs oreilles. Dans le parti qui porte ce nom, se trouvent comprises des personnalités qui leur sont peu sympathiques ou qu'ils jugent être des gens de désordre. Ils voudraient par-dessus tout que les possesseurs du sol fussent représentés dans les assemblées publiques Ils n'ont pas voulu se prêter à l'application de la récente loi sur les retraites; ils n'ont pas confiance, et ils tiennent à faire de leur argent l'usage qui leur semble le plus profitable.

Dans le pays qui forme la partie des terres fortes gasconnes où la vigne tient une grande place, on considère comme prospère la propriété travaillée par les maîtres valets, si l'étable fournit de quoi payer le personnel, si le blé donne de quoi payer les impôts et les autres charges de la terre après avoir procuré le pain au personnel, et contribué à nourrir la famille du propriétaire, le bénéfice résultant de la récolte des vins devant revenir en entier à ce dernier. C'est ce qui se produit lorsque le vignoble n'est pas trop étendu. Si l'on veut planter toutes les terres favorables à la vigne, il faut dépenser, pour la main-d'œuvre, plus que ne peut donner le revenu de l'étable. C'est bien ce qui est arrivé pour le C... où le propriétaire a eu surtout en vue l'ancienne réputation de ses vins rouges et de ses eaux-de-vie. Et, la terre manquant de calcaire, on est peu encouragé à la culture du blé qui manque de poids. Peut-être aurait-on été mieux inspiré en faisant des fourrages, notamment de la luzerne, sur les parcelles du vignoble qui contiennent le plus d'humus? On aurait pu tenir une ou deux paires de bétail en plus.

Présentement il y a quatre personnes à poste fixe : le père F... qui gagne 400 francs par an, le ménage de Charles, 500 francs, et un domestique étranger à la famille, un homme de qua-

rante ans qui gagne 400 francs. Comme nous l'avons dit, le père F... a voulu avoir avec lui deux hommes capables en prévision des travaux de l'été. En dehors de l'été, il y a un excédent de main-d'œuvre, mais auquel il est facile de trouver un emploi. L'hiver dernier, on a fait la chaussée d'un chemin rural qui aboutit à la maison du C... L'hiver prochain, on va empierrer cette chaussée. La maison du C... se trouvant reliée par un chemin pavé à une route départementale, il y aura un avantage énorme pour la propriété dont la valeur se trouvera augmentée. En outre, dans quelques bois du voisinage, on a entrepris une coupe de litière dont la moitié sera portée au C... comme rémunération de ce travail.

Quoi qu'il en soit, il y aura cette année à payer 1.300 francs de gages ; en plus, on donne chaque année, en moyenne, 25 francs pour le pétrole et 15 francs pour le sel. En outre, la plantation du vignoble, ayant entraîné la suppression de plusieurs haies vives dans lesquelles on avait l'habitude de faire des fagots, le maître achète quatre stères de bois pour 18 francs.

Comme frais généraux, il faut compter l'achat de 150 francs de bruyère pour en faire de la litière ou pour la faire pourrir afin d'avoir du terreau que l'on mettra dans les vignes et dans les prés. Cette année, cette dépense se réduira à 80 francs par suite de l'entreprise de coupe à moitié. On achète aussi 85 francs de superphosphate et 28 francs de nitrate de soude. Il est à remarquer qu'au C..., par suite de l'épaisseur de la croûte de boulbène, les engrais se décomposent lentement, et un épandage de superphosphate profite à plusieurs récoltes successives. Avec les prestations on paie 180 francs d'impôts, et en outre 18 francs d'assurances ; l'installation d'une petite forge pour aiguiser les outils a supprimé l'abonnement au forgeron; il faut seulement 5 francs de charbon, ce qui n'empêche pas le forgeron de porter chaque année un compte de plus de 50 francs pour les réparations d'outils. L'outillage est plus important qu'autrefois. Chaque année, on emploie en moyenne une douzaine de fusées paragrêles (24 francs). On achète un jeune porc (entre 25 et 45 francs), et l'on paie de 40 à 60 francs de journées supplémentaires. On

arrive ainsi à un total de frais généraux peu inférieur à 2.000 francs, et ce sont des frais qui s'appliquent à l'ensemble des récoltes.

Voyons maintenant ce que donne chaque branche de revenus. Les quatre paires de l'étable sont souvent changées dans le courant de l'année. De ces changements résulte pour le maître un ensemble de plus-value en argent qui, dans ces dernières années, s'est élevé entre 1.100 et 1.200 francs. Il est vrai que les circonstances ont été défavorables. Depuis cinq ans, les pluies de juin détériorent les foins, et la rivière déborde et en vase une grande partie. En outre, à partir de 1906, les veaux de race gasconne pure se trouvaient peu nombreux et chers dans les foires ; on en trouve davantage depuis quelques mois, car beaucoup de cultivateurs ont conservé des génisses. Pendant une bonne année, les quatre paires du C... pourraient rapporter près de 1.400 francs. Il faut déduire de ce bénéfice le dixième qui revient au maître-valet, une somme de 20 francs montant de l'abonnement dû au vétérinaire, lequel ne reçoit plus de blé. En outre, le maréchal porte un compte qui souvent, pour les bœufs, s'élève à 70 francs. On dépense aussi une vingtaine de francs de son ou de farine de seigle quand il s'agit de mettre quelque bœuf en état. Le bénéfice réel du propriétaire peut ainsi s'élever à moins de 1.000 francs. Exceptionnellement, il a été acheté 10 francs de sel dénaturé.

Le dernier poulain vendu a rapporté 200 francs en quatorze mois. Il est vrai que l'avoine qui lui a été donnée était fournie par une autre propriété. De même le cheval, dont le propriétaire fait usage pour ses autres occupations, est nourri avec le foin du C... ; F... fait de l'avoine pour en récolter 7 ou 8 hectolitres, et il en donne plus de la moitié à la volaille. F..., en bon pausonnier, s'applique à garder du foin en réserve en cas d'année déficitaire. Il s'est bien trouvé de cette précaution dans l'hiver qui a suivi l'année 1909, la gelée ayant détruit beaucoup d'herbes au mois d'avril.

Une année moyenne, on peut faire au C... autour de 60 hectolitres de blé, et le personnel, y compris les gens supplé-

mentaires nourris, en consomme environ 25. Il faut trois sacs et demi à quatre pour la semence. On en donne 12 litres au sonneur de cloches. Deux ou trois sacs de petit blé servent pour la volaille. Le maître peut avoir pour lui une trentaine d'hectolitres à 20 francs, soit 600 francs[1]. La vente de ce blé jointe aux revenus de l'étable, ne suffit donc pas tout à fait à payer le personnel et les frais généraux.

Le maïs (rendement très variable) est employé à engraiser les porcs, les oies et les canards, ainsi qu'à nourrir les poules de la métairie, ou celles que le maître élève chez lui à la ville. Cette récolte se traduit pour le maître à une subvention en nature. Le maître retire aussi quelques sacs de pommes de terre, un ou deux sacs de fèves et de 50 à 100 litres de haricots pour sa consommation personnelle.

Il faut noter que, grâce au fumier bien conservé, le jardinage est d'excellente qualité. Tous les dimanches d'hiver, le propriétaire se fait porter une superbe pomme de chou et quelquefois des raves. L'été, il demande des salades et des légumes verts. De telles subventions en nature sont le résultat direct de la bonne culture des terres, et un résultat indirect de l'entretien des animaux à cause du fumier. Il y a là une indication pour le cas où, sous la poussée des circonstances, on serait amené à changer le mode de culture.

Pour arriver à finir de solder le personnel et les frais généraux, le maître est obligé de faire appel aux revenus de son vignoble. Et, avant la récolte, il est obligé de dépenser 180 francs de verdet et 50 francs de soufre, ou de polysulfure de potassium contre l'oïdium[2]. Cette année, il a acheté une dizaine de francs de chaux pour un poudrage. Il faut aussi, de temps en temps, donner des allées à prix faits. L'an dernier, l'hiver ayant été favorable aux transports de terre, on a dépensé de ce chef 120 francs. On achète aussi, cha-

1. Et il faut en déduire les frais de battage, 0 fr. 30 par hectare, plus 12 francs de charbon et le prix d'un repas pour les hommes, dans lequel on achète 6 francs de viande, de sucre et de café.

2. Un fût plein d'huile de houille est réservé pour le cas où il se produit des gelées.

que année, une vingtaine de francs de raphia et d'attaches en fil de fer. Les réparations aux appareils à sulfater sont fréquentes, elles se montent facilement à plus de 15 francs.

Avant les vendanges, on peut donc compter sur plus de 350 francs de frais propres au vignoble. Les vendanges nécessitent une dépense en argent de 130 à 150 francs. On paie, chaque année, de 30 à 40 francs au tonnelier pour diverses réparations, et on achète de 7 à 8 francs de mèches soufrées et de bisulfite de potasse.

Il résulte de cet exposé qu'avant de faire un profit en argent, le propriétaire doit vendre de 700 à 800 francs de vin. Au delà seulement commence le bénéfice en dehors des subventions en nature.

L'importance des subventions en nature montre le profit que pourraient faire les détenteurs de terrains semblables avec beaucoup d'engrais, s'ils étaient à la portée de grands centres de consommation. Les quelques jardiniers qui approvisionnent la ville voisine gagnent vite et facilement de l'argent. Le débouché est pourtant restreint.

Il faut tenir compte cependant qu'une grande partie de terres du plateau horizontal du C... est assez maigre et surtout propre à la vigne.

On comprend que l'effort principal des propriétaires se porte principalement sur les moyens propres à obtenir de bonnes récoltes de vin et à les écouler à des prix rémunérateurs.

Dans ces familles de paysans faisant des cultures compliquées, les hommes jeunes encore, se trouvant initiés à des besognes et à des pratiques multiples, acquièrent un sentiment assez vif d'indépendance personnelle, mais ils tiennent à rester en bons rapports avec les Anciens, ayant encore besoin de leurs avis, et comprenant que leur propre expérience est insuffisante.

Dans les familles où le père a été un cultivateur médiocre, il n'en est pas tout à fait ainsi. Les Anciens perdent facilement leur prestige, et des dissensions intestines se produisent. On se fâche, on se sépare, les jeunes acceptent tout au plus de donner à leurs parents une pension alimentaire, et la plus réduite pos-

sible. Lorsqu'il y a plusieurs enfants, on convient que chacun gardera les parents un certain nombre de mois, et ce cas est devenu fréquent dans ces dernières années. Beaucoup de familles n'ont pas su économiser. Les jeunes qui veulent bien faire, et constatent que l'expérience de leurs parents s'est trouvée en défaut, préfèrent demander dans le voisinage les conseils dont ils ont besoin, surtout quand la nécessité s'impose d'adopter des procédés de culture plus rationnels ou plus scientifiques.

Dans la culture de moyenne étendue, lorsque le mari est toujours présent, c'est lui qui a la véritable direction, la femme remplit un rôle d'auxiliaire extrêmement utile. Il est des cas, cependant, où le rôle de la femme est beaucoup plus considérable, notamment dans certaine famille des classes dirigeantes, lorsque le mari exerce une profession qui l'oblige à des déplacements continus ou fréquents, ou lorsqu'il a plusieurs domaines à surveiller. La femme, déjà souveraine maîtresse dans la direction du ménage, fait encore sentir son autorité soit dans l'administration du domaine sur lequel elle réside, soit dans l'éducation des enfants. Or, dans les campagnes où les communications ne sont pas faciles, la femme se déplace assez peu, et il n'est pas surprenant qu'elle pèche par manque d'ouverture d'esprit. Il en était ainsi, surtout autrefois, quand les routes étaient rares, et quand, pour aller à une foire d'hiver, il fallait passer à cheval par des sentiers boueux. La femme est naturellement portée à observer les anciennes traditions, et à imposer ses vues avec autorité; malheureusement aussi, rien ne la pousse à laisser se développer chez les enfants le sentiment de la responsabilité personnelle. Une femme dira tout naturellement à une autre : « Qu'est-ce que tu as fait de ton fils? Dans quelle carrière l'as-tu mis? » Des initiatives fécondes peuvent ainsi être paralysées, alors qu'on a les meilleures intentions.

Chez beaucoup de Gascons, le manque d'ouverture d'esprit est le résultat du séjour prolongé dans un cadre de société étroit qui fut longtemps imposé par la difficulté des communications. Aujourd'hui, depuis la création des routes, il y a amélioration notable à ce point de vue.

En outre, la fréquentation des milieux urbains, et la pratique de la vie en société et en plein air, développent l'impressionnabilité et la vivacité d'esprit.

Sur les plateaux étendus, dans les Terres Fortes, entre les vallées inférieures des affluents de la Garonne, là où le blé est la culture dominante, le caractère des gens est beaucoup moins expansif, on y remarque plus la bonne humeur du vigneron. La culture y est extrêmement absorbante, et, après une période de pluies, même courte, les déplacements y sont des plus malaisés en dehors des routes pavées. Le séjour y est bien moins attrayant que dans les pays à vignes, les émigrants n'y sont pas attirés, et les domestiques se paient plus cher qu'ailleurs. A l'époque des moissons, les gens des pays où la culture de la vigne est dominante, vont y fournir le supplément de la main-d'œuvre dont on a besoin. Par contre, hors les cas de crise, les gens du pays sont peu sollicités à émigrer. Les forts rendements de blé leur donnent à croire que l'existence sera toujours dans leur pays plus facile qu'ailleurs.

Les effets de la culture de la vigne, en Armagnac, ont déjà été décrits dans cette revue par M. Laudet, et à sa suite par E. Demolins. Nous nous permettrons cependant une remarque. L'esprit de sociabilité plus intense qui caractérise les gens de l'Armagnac, ne nous semble pas dû exclusivement à la culture de la vigne. Dans beaucoup de terrains siliceux, la culture étant moins absorbante que dans les Terres Fortes, on est moins porté à être avare de son temps; les rapports de voisinage s'y maintiennent plus fréquents. D'autre part, les terrains cultivables et les points d'eau y sont relativement clairsemés au milieu des étendues de landes plus au moins boisées, et la population s'est accumulée davantage sur certains points. L'influence de la vigne s'est exercée dans le même sens que la facilité plus grande des rapports de voisinage, elle a surtout introduit de la bonne humeur et de l'optimisme exagéré dans les caractères, quelquefois aussi de l'insouciance. En Armagnac, on trouve des gens exubérants; mais, dans la partie boisée, loin des agglomérations, on en trouve d'autres qui ont l'aspect assez sombre. L'Armagnaquais

cependant est généralement impressionnable; il est sensible aux bons mots, à l'éloquence. On s'accorde à reconnaître qu'en Armagnac, une condition essentielle de succès pour un homme politique, est qu'il sache « boucher les adversaires et les interrupteurs ».

La culture de la vigne a eu des effets déprimants en ce sens que des gens ont cru devoir s'y consacrer, et ne pas s'occuper des autres cultures. Il leur était indifférent de vendre les bœufs à perte, pourvu qu'ils aient pu travailler leurs vignes. Tout au plus, faisaient-ils les céréales nécessaires à leur consommation. L'élevage des chevaux les tentait plus particulièrement, parce que c'est un élevage de luxe. Aujourd'hui, les plus avisés réagissent et comprennent tout le profit qu'il y a à posséder une belle étable avec des bœufs susceptibles de donner des plus-values. Des terres maigres, qui étaient autrefois des pâturages médiocres, sont maintenant couvertes de trèfle de Hollande, et il en résulte une amélioration considérable.

Par suite du maintien des traditions de la famille patriarcale, il existe, surtout dans le Bas-Armagnac, des ménages qui ont de nombreux enfants. La petite propriété y est plus répandue que dans les Terres Fortes, car la vigne favorise le morcellement. Comme une famille nombreuse ne peut vivre sur un domaine de faible étendue, beaucoup d'enfants sont placés très jeunes comme pâtres ou comme petits domestiques, et tous ne restent pas dans le pays natal, ils vont dans le Haut-Armagnac, ou bien dans la partie des Terres Fortes où la culture de la vigne entraîne une demande considérable de main-d'œuvre, et où le salaire est plus élevé.

Ordinairement, le paysan gascon n'émigre pas quand il s'agit d'aller coloniser au loin. Les paysans qui quittent la terre sont ceux qui, pour des causes spéciales, et surtout pendant les périodes de crise, sont attirés vers les professions urbaines. Lorsque des soldats gascons, en manœuvres, traversent d'autres pays, ils font des comparaisons qui tournent à l'avantage de leur pays d'origine, et ils sont étonnés, presque déconcertés, en constatant des usages qui n'existent pas chez eux.

Les étrangers qui viennent travailler la terre en Gascogne, y réussissent, mais après un certain temps de fausses manœuvres. C'est le cas des nombreux Vendéens qui ont été appelés dans ces dernières années. Des Charentais, des Aveyronnais sont venus aussi ; nous y avons même vu une famille flamande. Il importe que les nouveaux venus ne prennent pas des terrains trop difficiles, et qu'ils ne se lancent pas dans des initiatives trop hardies, comme l'introduction de nouvelles races de bétail. Des Charentais, installés sur des terrains légers, peu éloignés de la Lande, ont obtenu, grâce à des procédés de culture plus méthodiques, de meilleurs résultats que les gens du pays, résultats qui ont paru surprenants, mais nous n'avons pas encore constaté des cas de ce genre dans les terrains pénibles et difficiles.

Un appoint considérable de main-d'œuvre auxiliaire est fourni par des émigrés d'origine montagnarde. Autrefois, on voyait arriver, pendant la saison des grands travaux, des gens dont les familles habitaient aux environs de Lannemezan. Quelques familles de la haute vallée du Salat viennent parfois se fixer. Les environs de Lourdes, de Tarbes, les vallées du plateau de Lannemezan envoyaient autrefois, et recommencent à envoyer des escouades nombreuses de vendangeurs, et quelques-uns de ces immigrants temporaires prenaient le parti de se fixer. Le cas d'immigration le plus intéressant, et aussi le plus fréquent, est celui des montagnards espagnols venus du val d'Oran et de la partie septentrionale de la Catalogne. Ces gens peuvent être considérés comme appartenant à la formation semi-particulariste. Certains, avant de venir en Gascogne, ont travaillé, surtout comme maçons ou terrassiers, dans diverses villes de l'Espagne. Lorsqu'ils sont arrivés dans nos régions, souvent appelés par des compatriotes déjà installés, ils s'y trouvent mieux que chez eux, s'y fixent d'une façon définitive, et s'arrangent pour liquider le mieux possible le petit bien de famille qu'ils ont laissé dans la montagne. Ils deviennent terrassiers, carriers, manœuvres. Ils entreprennent des transports de terre, dans les propriétés, et ont ainsi l'occasion de s'initier aux pratiques agricoles locales, eux-mêmes étant déjà agriculteurs.

Ils font ensuite des journées pour tailler les vignes, pour sulfater, pour rentrer les foins, pour la moisson. Quand il s'agit des travaux pénibles, comme l'extraction de la pierre, ils sont beaucoup plus durs à la peine que les paysans gascons, et, pour ce fait, très demandés dans les entreprises de travaux publics. Les plus jeunes s'engagent comme domestiques agricoles, et deviennent vite de bons agriculteurs.

Toutefois, et ceci nous semble être une particularité sociale des plus curieuses, ces gens sont moins attachés à la terre que les paysans gascons d'origine. Certaines pratiques traditionnelles, notamment en matière d'élevage de bétail, et aussi en ce qui concerne la direction d'ensemble d'une exploitation, semblent leur être étrangères; les gens du pays sont plus au courant.

Le paysan gascon, tout en reconnaissant les qualités de l'Espagnol, se considère comme son supérieur à certains égards.

Et il arrive souvent que l'Espagnol, travailleur de la terre, s'empresse, dès qu'il en trouve l'occasion, d'exercer une profession en ville. Cette profession ne l'empêche pas d'acheter, dès qu'il le peut, un champ ou une vigne à portée de la ville. Ce semi-particulariste est également semi-urbain, semi-rural. D'autres Espagnols achètent seulement un petit domaine à la campagne, allant entreprendre des travaux dans le voisinage, mais leurs fils ont une tendance marquée à prendre des professions urbaines.

Dans la monographie des B..., nous avons signalé chez eux un état d'inquiétude survenu par suite de la mévente prolongée des grains et des bestiaux. Ils accusaient bien le gouvernement de manquer de vigilance; cependant ils avaient assez de fermeté dans les idées pour ne pas donner leur adhésion aux doctrines du socialisme d'État : Renverser le gouvernement qui ne fait pas son devoir, ils l'auraient compris, mais s'en prendre au régime de propriété, jamais.

D'autres types de cultivateurs n'ont pas eu la même fermeté dans leurs convictions; c'étaient des mentalités plus impression-

nables. Dans l'arrondissement de Lectoure, on nous citait l'exemple d'un propriétaire travaillant lui-même et possédant plus de 100.000 francs de fortune. Il avait été bonapartiste, mais s'était mis à recevoir un journal dans lequel écrivait un chef socialiste, qui eut une longue période de célébrité et de véritable puissance. Il trouvait qu'il y avait quand même du bon dans ces articles et que l'auteur devait être un brave homme, qu'il pouvait se tromper sur certains points, mais qu'on pouvait quand même le suivre avec confiance, que ce qui en résulterait ne pouvait pas valoir plus mal que le présent état de crises. Chez ce cultivateur, il y avait comme un vague besoin d'organisation économique. Et ce cas n'était pas un cas isolé. Bien des gens, dans les campagnes, frappés de l'impuissance des éléments dits conservateurs, se sont laissés entraîner à donner leur adhésion aux partis d'extrême gauche. Il faut remarquer toutefois qu'en fin de compte, les ruraux sont restés attachés à la propriété individuelle; le député collectiviste de Lectoure s'est fait réélire, mais avec l'épithète de radical-socialiste.

Naguère, encore, dans un autre arrondissement, pour se défaire d'un député radical-socialiste dont ils n'approuvaient ni le programme, ni la tournure d'esprit, les paysans de certaines communes ont cru de bonne tactique de voter pour un socialiste unifié.

Au fond de tout ceci on trouve un certain malaise répandu dans notre région, et ce malaise provient de l'incapacité d'un grand nombre à s'adapter aux conditions nouvelles.

En effet, le nombre est grand des exploitations abandonnées, parce que les propriétaires n'ont pas pu ou voulu faire les sacrifices indispensables. Une partie de la classe dirigeante est absentéiste, et c'est même un phénomène saisissant que beaucoup de terres négligées appartiennent à des gens qui occupent de hautes situations dans les fonctions publiques. Là est la grande cause de la dépréciation du sol, et aussi de la dépopulation des campagnes.

L'agriculture française a un besoin impérieux de compter sur les pouvoirs publics pour maintenir sa situation devant la con-

currence mondiale, et devant la fraude sans cesse menaçante. Pour reprendre une image chère à E. Demolins, dans la Vie Publique, il importe que ce soit Cérès qui gouverne le ménage.

Pour pouvoir agir efficacement auprès des pouvoirs publics, il importe que les représentants autorisés de l'Agriculture aient une conception exacte des réalités sociales. Nous avons donné quelques exemples des effets du mécontentement des classes rurales; dans notre pays, ce sont des mouvements sourds se traduisant par des votes incohérents, toujours fâcheux pour les pouvoirs publics; ailleurs, ce sont des soulèvements révolutionnaires.

J. Garas.

L'Administrateur-Gérant : Joseph Calas.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

ÉTUDES SUR LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES

DE LA « RÉVOLUTION RUSSE »

I

LA DÉCADENCE DES CLASSES RURALES AVANT 1905

PAR

Joseph WILBOIS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Avril 1914

SOMMAIRE

ÉTUDES

SUR LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES

DE LA « RÉVOLUTION RUSSE »

AVANT-PROPOS

Ces notes sont le résultat d'observations directes. Nous les avons conduites selon la méthode de la *Science sociale,* en y ajoutant l'« intuition » que donnent des relations de famille et un séjour de plusieurs années dans le pays. A vouloir n'employer qu'incidemment des documents écrits, nous nous sommes condamnés à des conclusions extrêmement incomplètes. Il est clair qu'il faudrait faire appel à la statistique ou à l'histoire pour transformer ces notes en un livre. Si nous nous décidons à les publier telles quelles, c'est que la Russie est si vaste qu'elle ne peut être étudiée que par un groupe de travailleurs et sa transformation est si rapide qu'il faut la saisir comme au vol. Nous souhaitons que le contenu de ces pages et surtout leurs lacunes contribuent à y orienter un grand nombre de recherches, et le plus tôt possible. La Russie, tout le monde le sait, a un grand avenir économique, politique, intellectuel, religieux, mais elle est encore, pour la Science sociale qui nous intéresse particulièrement ici, un champ d'observations incomparable.

PREMIÈRE ÉTUDE

LA DÉCADENCE DES CLASSES RURALES AVANT 1905

INTRODUCTION

CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉGION CHOISIE

On ne peut comprendre la Russie d'aujourd'hui que si on connaît celle d'hier, mais il est inutile de remonter très avant dans le passé, car le développement russe a été jusqu'ici très lent. Or, il y a à peine une génération, la Russie était presque exclusivement agricole : plus exactement. au milieu d'un empire dont la périphérie était habitée par les races les plus diverses, livrées aux besognes les plus disparates, vivait une énorme masse assez homogène, les Grands Russes, dont le sol de prédilection était la terre noire, ou tchernaziom, terreau assez fertile pour les nourrir sans qu'ils aient à faire appel à une autre industrie. C'est donc en Grande Russie et sur le tchernaziom que nous nous sommes rendus. Nous avons été amenés dans la partie du gouvernement de Tamboff qui touche au gouvernement de Penza, le district de Spassk. Ce district, de 100 kilomètres de diamètre environ, comprend trois parties, étalées de l'ouest à l'est, et séparées par deux rivières, à l'ouest, une région de sable et de forêts, au milieu, une région de sable et de terre arable, à l'est, une région à peu près continue de bonne terre.

C'est là que nous nous sommes rendus, et nous avons plus particulièrement fixé notre attention sur deux villages, Lipégui et Oustié, dont le premier nous présentait, en outre, l'avantage d'avoir été monographié dans les *Ouvriers des Deux-Mondes* en 1876 et en 1884[1]. Là, la terre est d'une fertilité un peu supérieure à la moyenne des terres noires; suffisante pour qu'on en vive, elle n'a pas favorisé autre chose que la culture pure, et elle a conservé la population dans un état stable qui nous rend présent un passé assez ancien. C'est un lieu type, et doublement, car il représente assez bien la Russie d'aujourd'hui et celle d'il y a cinquante ans. Si incomplète que soit une étude qui s'y cantonne, elle nous donnera du moins la clef d'une foule de problèmes contemporains qui supposent connues les principales caractéristiques du Russe. En vue de ces problèmes, qui nous semblent les plus passionnants, nous allons chercher ces caractéristiques, avec un simplisme très net, dans une esquisse de la phase agricole qui servira de préface à l'ensemble de notre travail.

Nous y examinerons successivement le paysan et le seigneur, qui sont les deux classes essentielles de la Russie ancienne, et nous dirons un mot des classes intermédiaires, le clergé et les marchands par exemple.

1. *Bordiers émancipés de la Grande Russie*, par le Ct Wilbois, 2e série, t. I.

I

LES PAYSANS

Nous voulons, tout d'abord, rendre compte de l'âme paysanne, spécialement dans ce qu'elle a de social. Pour cela, trois sources principales d'explications s'offrent à nous. La première consiste à partir du lieu, à en déduire le travail, à y rattacher la propriété, à voir leur influence sur la famille, et ainsi de suite, en suivant l'ordre de la « Nomenclature » ; c'est la lettre de la « Science sociale » avec l'esprit de la « Géographie humaine », ce procédé réussit assez bien chez les peuples qui ont peu transformé leur habitat, en particulier chez les peuples d'Orient, et le paysan slave est un Oriental par beaucoup de caractères. Une seconde démarche consiste, au contraire, à partir des décrets des Césars pour chercher leur action sur le peuple, action généralement faible ; il y a exception pour certains pays dont le plus typique est précisément la Russie, à cause de l'inertie des masses qui appelle des chefs et de la richesse du lieu qui permet de grandes entreprises : cette recherche, ici surtout, doit s'ajouter à la première, ne fût-ce qu'à titre de complément, et elle ne la contredit pas, puisque l'arbitraire du pouvoir central est, dans une certaine mesure, « postulé » par les conditions du lieu. Enfin on peut pénétrer plus profondément le type social à l'aide d'un instrument d'analyse[1] indiqué, avec le plus de force, par

1. Encore inédit : aussi, tout en reconnaissant ce que nous devons à M. Jules Demolins, nous sommes obligés de faire toutes nos réserves quant aux erreurs de traduction que nous aurions pu faire en nous assimilant sa pensée.

M. Jules Demolins, et qui dérive de la Nomenclature d'Henri de Tourville, en passant par les « Pages de méthode » de M. Philippe Champault[1]. En substance, cet instrument, après avoir signalé les conditions extérieures auxquelles l'action humaine est forcée de se plier, étudie les causes humaines qui ont formé l'homme considéré comme agent, — hérédité, éducation dans la famille ou à l'école, habitudes acquises à l'atelier ou au syndicat, — et enfin, examinant cet agent dans l'exercice de son activité, c'est-à-dire surtout dans les phases de son existence, — par exemple comme père, comme ouvrier, comme électeur, — on le cote d'après la liberté qu'il met dans ses principales décisions, et cela suivant certains détails de méthode qui ne sauraient trouver place ici. Nous nous inspirerons tour à tour de ces trois points de vue, parce que tous ils nous offrent un aspect intéressant du peuple russe : c'est le second qui nous arrêtera le moins, parce qu'il nous éloigne, plus que tout autre, de l'observation immédiate, et, si le premier nous donne à peu près toute notre documentation, le dernier nous permettra de la récapituler, dans un ordre qui en fera mieux comprendre le jeu.

I. — LES INFLUENCES DANS L'ORDRE DE LA NOMENCLATURE.

LE LIEU. — On connaît le « lieu » du centre de la Russie. Tous les traités de géographie l'ont décrit, et les lecteurs de la *Science sociale* se rappellent un chapitre de la Route[2], un fascicule de M. Poinsard[3], sans compter, dans les *Ouvriers européens* et les *Ouvriers des Deux-Mondes*, deux monographies de Le Play[4] et une autre du lieutenant-colonel Wilbois[5]. Sans insister, résumons ces recherches en deux traits : le sol est extraor-

1. *Sc. soc.*, fasc. 78.
2. *Comment la route crée le type social*, t. II, ch. II et III.
3. *Sc. soc.*, fasc. 7.
4. *Paysans à corvées des steppes d'Orenbourg* et *Paysans à l'abrok du bassin de l'Oka* (*Ouvriers européens*, t. II).
5. *Bordiers émancipés en communauté rurale de la Grande Russie* (*Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e série, t. I).

dinairement fertile, le climat est extraordinairement dur : ainsi la terre noire produit presque sans engrais et presque sans labour, mais, par contre, elle reste six mois sous la neige avec des écarts « continentaux » de température de l'hiver à l'été et de la nuit à l'après-midi. En outre, hors les céréales, le centre de la Russie ne produit pour ainsi dire rien : peu de plantes textiles, peu de bois, pas de carrières, aucune mine.

Certains traits du paysan russe s'expliquent uniquement par la géographie[1]. Tout d'abord, le climat débilite : sautes brusques de température, surtout aux saisons de transition, où, en huit jours, les bourgeons deviennent de grandes feuilles et où, après un matin de gelée blanche, on note + 30° à deux heures, et, l'hiver, passage brusque de la chaleur de l'izba surchauffée jusqu'à + 20° au froid de la campagne environnante où parfois le mercure gèle et où — 15° à midi est une norme qui se maintient quelquefois des semaines. Ensuite l'isolement des villages arrête les idées qui pourraient secouer la routine du pays : cet isolement a pour cause principale, non la difficulté des communications (elles sont au contraire on ne peut plus aisées), mais l'homogénéité de la Russie centrale où ne s'imposent pas des échanges de région à région ; chaque village est plus indépendant du voisin que des îles dans un archipel. Enfin la plaine russe est frappée de toutes sortes de fléaux, choléra venu d'Asie (et qui est en permanence à Saint-Pétersbourg), incendies des villages de bois (les jours d'orage, on voit flamber autour de soi, dans un rayon de quelques kilomètres, jusqu'à une dizaine d'incendies qui chacun consument quelquefois la moitié d'un village), famines que rend plus fréquentes l'incertitude des étés trop courts, puisque, deux fois moins longs que les nôtres, ils présentent deux fois plus de chances d'être rendus inutiles par l'excès de sécheresse ou par l'excès de pluie, et les chemins de fer, encore peu nombreux, n'arrivent pas toujours à réparer la catastrophe de la disette. *Toutes ces raisons concordantes éloignent déjà le Russe de l'effort.*

1. On trouvera, sur ce point et les suivants, des développements dans notre livre *L'Avenir de l'Église russe* (Paris, Bloud), p. 65-118.

Mais les grandes causes (qui agissent du reste dans le même sens) sont liées au travail.

Le travail. — Le travail a été décrit dans les monographies que nous avons citées. La partie de notre enquête personnelle qui a été faite à Lipégui en 1906, 1907 et 1908 a presque pleinement confirmé l'enquête faite en 1874 et 1886, c'est-à-dire trente ans auparavant : dans ce temps, qui est la durée d'une génération, les choses n'ont donc presque pas changé : elles n'ont pas changé dans leur ensemble, car on note, dans le détail, trois légères exceptions, qui sont surtout intéressantes comme symptômes d'un développement.

1° *Les évaluations numériques, présentées par l'enquêteur des Ouvriers des Deux-Mondes, sont aujourd'hui trop basses,* le prix de la vie ayant beaucoup augmenté; mais comme la plupart des produits, et en tous cas les produits essentiels, sont consommés en nature, nous avons affaire ici à un simple changement d'unité monétaire qui n'affecte pas la consommation du seigle ou de l'avoine : les menus et les rations sont restés les mêmes.

2° *Les industries domestiques ont été légèrement simplifiées :* tous les vêtements ne sont plus filés et tissés à la main : la grande industrie les produit à si bon compte qu'on en achète de plus en plus : l'économie, encore fermée en ce qui concerne les champs et la basse-cour, s'ouvre peu à peu pour les objets manufacturés.

3° Par suite du manque général de terre pour les familles partout accrues, *les enfants sont forcés d'émigrer chaque année davantage :* ils vont en fabrique gagner de l'argent dans l'industrie : la campagne vit ainsi aux dépens de la ville : c'est une nouvelle forme de l'appoint, mais c'est aussi l'introduction, dans les campagnes, du numéraire, sans parler des « idées ».

Ces différences mises à part, on voit que le régime est fort stable. Nous pouvons donc renvoyer, une fois pour toutes, aux monographies anciennes. Nous y ajouterons ici de simples compléments provoqués par le progrès de la science sociale, qui,

par comparaison avec d'autres enquêtes, nous permet aujourd'hui de prendre des vues d'ensemble.

Le principal travail du paysan russe de cette région est celui de la terre. — Or, il se réduit à peu de chose. L'hiver dure plus de la moitié de l'année avec un mètre de neige au moins : donc on ne peut rien faire dans les champs et presque rien dans l'étable. De plus, la terre est si productive qu'un labeur intense serait inutile. Ainsi, les effets du climat trop dur et de la terre trop féconde, bien que contradictoires économiquement, s'ajoutent en psychologie. Le système de culture le plus simple a donc été généralement adopté. *La Grande Russie emploie celui des trois champs.* Chaque champ est divisé en trois parties égales : l'une (le froment ne poussant que dans le sud) est ensemencée en seigle (on sème à l'automne, la première neige tombe sur les premières herbes, la graine cesse de croître pendant tout l'hiver, et, après la fonte des neiges qui détrempe le sol et le soleil de printemps tout de suite brûlant, tout pousse avec une rapidité extraordinaire) ; — la seconde partie produit une plante annuelle, avoine pour les chevaux, pommes de terre pour les gens, etc. ; — et la dernière reste en jachère, à la fois pour faire reposer le sol et pour laisser paître le troupeau. L'année suivante, le champ de seigle devient champ d'avoine, le champ d'avoine reste en friche, et la jachère, labourée à l'automne, a été immédiatement ensemencée en seigle. Donc l'expression de « triple champ » est vraie dans l'espace et dans le temps : dans l'espace, chaque champ est divisé en trois parties, seigle, plante annuelle, jachère ; dans le temps, chaque partie est successivement seigle, plante annuelle et jachère. Nous verrons, à propos du mir, des raisons plus précises de l'emploi de ce système : qu'il nous suffise de savoir qu'il répond en gros aux exigences du lieu.

Pour préciser, nous allons donner un tableau relatif à une des communes[1] du district étudié, composée de neuf mirs ou sociétés propriétaires du sol. C'est la commune d'Oustié, à quelques verstes de Lipégui, qui, comme nous le savons, est

1. En russe *volost*, qu'il ne faut pas confondre avec *obschestvo*, ou mir, que diverses publications françaises traduisent par commune rurale.

	NOMBRE de maisons (dvor).	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL de la population.	TERRES de la société.		SEIGLE.	AVOINE.	MILLET (proça).	POIS.	LENTILLES.	POMMES DE TERRE.	PRAIRIES INONDÉES par la rivière au printemps.	DIVERS.	CHEVAUX de travail.	VACHES.	MOUTONS.	PORCS.
Société A.	23	86	80	166	Vieilles.	152	52	29	15	2	3	1	—	—	23	20	120	10
					Nouvelles.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
					Arende.	34	10	9	5	—	—	—	4	—				
Société B.	63	310	295	605	V.	139	49	9	30	1	2	3	8	—	60	65	250	25
					N.	450	150	130	10	6	4	—	8	—				
					A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Société C.	27	105	106	211	V.	125	24	32	20	3	4	2	23	—	25	30	200	0
					N.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
					A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Société D.	18	39	60	119	V.	48	10	10	8	1	2	1	8	—	20	15	110	15
					N.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
					A.	144	41	49	4	1	1	—	16	—				
Société E.	12	60	62	122	V.	28	6	3	6	1	1	1	2	—	13	11	35	10
					N.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
					A.	52	17	15	2	—	1	—	6	—				
Société F.	29	90	91	181	V.	84	23	14	15	1	1	—	12	—	30	20	90	17
					N.	144	43	18	10	1	2	2	—	3				
					A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Société G.	22	83	86	169	V.	90	30	12	12	2	2	2	10	—	30	25	165	20
					N.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
					A.	145	48	42	5	1	1	—	16	—				
Société H.	24	110	112	222	V.	89	19	15	20	2	3	1	—	20	40	30	150	20
					N.	195	65	51	10	2	1	1	—	—				
					A.	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
Société I.	50	180	190	370	V.	155	43	35	15	4	4	—	—	—	50	32	250	30
					N.	300	100	100	—	—	—	—	—	—				
					A.	150	35	42	20	1	1	1	—	—				

composée seulement de deux sociétés paysannes. Dans ce tableau, un certain nombre des indications ne nous serviront que plus tard : notons, dès maintenant, l'égalité fréquente entre le nombre d'hectares de seigle et le nombre d'hectares de plantes annuelles dont le choix est laissé à la volonté du cultivateur; remarquons en même temps le nombre de chevaux, c'est-à-dire des bêtes de labour, sensiblement égal au nombre des maisons, qui renferment en moyenne 8 à 10 habitants. Les superficies sont exprimées en dissitines (la dissitine vaut environ un hectare, exactement 1 hectare 092); dans ces superficies, le premier nombre indique les terres reçues au moment de la libération des serfs. en 1861; le second, les terres achetées depuis, notamment après les troubles agraires de 1905; le dernier, les terres louées par les paysans, ou, suivant le mot russe, prises en arende. Les noms que nous avons remplacés par les lettres A, B, C, etc., sont ceux des anciens seigneurs de ces paysans : les serfs libérés ont constitué, après 1861, autant de sociétés qu'ils avaient de seigneurs.

Primitif dans son plan, le travail, dans son exécution, est simple et même indolent. On ne laboure pas à proprement parler, on gratte : la charrue (sakha), grossièrement fabriquée dans le village même, est en bois, sans roues, avec un fer grand comme la main, et traînée par un seul petit cheval qu'on n'a pas de quoi beaucoup nourrir. On ne fume pas, d'abord parce que l'engrais artificiel est inconnu, ensuite parce que le troupeau est très réduit : un petit cheval par charrue et une vache dans quelques ménages, avec des brebis un peu plus nombreuses, ne forment pas un troupeau suffisant pour engraisser les champs; encore, faute d'organisation des écuries, ou par la négligence à laquelle habitue ce genre de culture, laisse-t-on se perdre une partie du fumier. On ne roule pas la terre, que la gelée durcit assez, mais, dès que la première herbe du blé a commencé à lever, on fait passer dessus le troupeau qui la piétine suffisamment. Pas d'instrument, pour moissonner, autre que la faux, et surtout que la faucille (car ce sont le plus souvent les femmes qui moissonnent, et la faux est trop lourde

pour elles) : il est vrai qu'après la révolution les propriétaires, frappés de la cherté nouvelle de la main-d'œuvre, ont acheté des moissonneuses-lieuses, qu'ils ont louées ensuite à certains paysans; mais le fait est récent et l'intervention du machinisme sur ce point prouve beaucoup plus la paresse que l'initiative, car ce machinisme-là n'est lié à aucun progrès général de la technique agricole. Enfin les soins du cheval ou la réparation de la charrue exigent, on le conçoit, très peu de temps, d'effort et d'invention. *L'opération et l'outillage sont aussi primitifs l'un que l'autre,* et cela tient, en grande partie, à la fécondité du sol et à l'isolement des villages.

L'atelier, en outre, est très réduit, et nous en verrons bientôt les conséquences : la cause, c'est d'abord la légèreté de la charrue qu'un seul cheval peut tirer : il en résulte que, l'instrument de travail étant la charrue et son cheval, l'atelier pourra se réduire jusqu'à ne contenir que le nombre de personnes nécessaires pour les servir. Or, un homme et une femme suffisent; mais la quantité de terre que peuvent travailler cet unique cheval et cette unique charrue est suffisante à son tour pour nourrir l'homme et la femme, même avec plusieurs enfants (en supposant un hectare par tête, ce qui est la moyenne du tableau précédent) : atelier de travail et ménage ont donc à peu près les mêmes limites, ce qui est très différent, par exemple, des régions de terre lourde qui exigent une charrue à six bœufs, laquelle tend à maintenir en communauté le personnel nécessaire pour servir et posséder l'attelage. Cependant le ménage et l'atelier ne coïncident qu'à peu près : toujours d'après notre tableau, nous voyons que chaque maison contient près de dix personnes, alors que chaque ménage a moins de huit enfants : cela tient à ce que, pour augmenter les ressources (qui ont diminué peu à peu depuis 1861 avec l'accroissement de la population sur un même espace), le père a souvent gardé à son foyer un fils de plus de vingt ans, qui allait passer l'hiver à la ville, mais revenait l'été, et toujours rapportait une partie de son salaire à la communauté : quelquefois même, il mariait ce fils, quitte à garder sa bru, toute l'année, à la mai-

son où il avait besoin de domestiques; le fils aîné s'établissait ensuite isolément, et un cadet rendait les mêmes services. *L'atelier est donc en réalité un peu plus nombreux qu'un simple ménage;* mais, même avec cette correction, le fait se rattache encore au double phénomène d'un terrain riche et d'une contrée difficilement pénétrable.

Enfin, pour des raisons du même ordre, *le personnel de l'atelier est hiérarchisé à la façon orientale*, si toutefois le mot hiérarchie peut convenir à l'Orient. L'homme dirige, mais la femme et les enfants exécutent. Certaines causes techniques y ont sans doute poussé : ainsi les pierres qui encombrent les parties les plus mauvaises des champs imposent la moisson à la faucille et non pas à la faux; mais pourquoi l'homme ne tient-il pas cette faucille ou pourquoi n'enlève-t-il pas les pierres? Le grand motif, ce sont les habitudes de paresse prises par la famille entière au cours des longs hivers où l'on n'a rien à faire qu'à dormir sur le poêle, car, nous l'avons dit, il y a, au centre de la Russie, fort peu de produits susceptibles de servir à des industries accessoires, sauf le chanvre et le lin, qu'on exploite pour les besoins du ménage, et encore qu'on exploite de moins en moins, à cause des grandes fabriques dont on devient client. Mais dans un ménage où nul n'a l'habitude de l'effort, comme malgré tout il faut faire effort parfois, c'est le plus vigoureux qui impose la corvée à l'autre, et le plus vigoureux, c'est l'homme. On peut dire qu'en principe, à part les travaux de force comme le labourage, toute la besogne agricole est faite par les femmes et les plus grands enfants, surtout par les femmes à qui incombe, par surcroît, la tenue du ménage, et l'on connaît le vieux proverbe russe qui affirme la supériorité de l'homme sur la femme : « L'homme doit aimer sa femme comme son âme et la battre comme sa pelisse. »

Cette rapide esquisse suffit à nous montrer que *toutes les influences s'ajoutent pour rendre le travail du paysan faible, lent, discontinu et routinier*. Et si l'on voulait pousser plus loin l'analyse psychologique, on en déduirait sans peine le fatalisme, car, les étés étant deux fois moins longs que chez

nous, on est deux fois plus à la merci d'un orage ou d'une gelée, sans parler des incendies, des famines ou des épidémies que nous avons rappelés à propos de l'influence du lieu, — la mélancolie, car la paresse se traîne, non au soleil comme chez les cueilleurs bavards du midi, mais dans l'obscurité, le froid et la claustration, et il s'y ajoute encore le sentiment qu'a l'homme de sa débilité physique, — l'héroïque passivité, car si ces hommes sont indolents, ils ne peuvent satisfaire que des besoins très élémentaires, les besoins de ceux que n'a touchés aucune envie inspirée par l'Occident, et pour qui a à peine de quoi manger, la mort n'est pas une ennemie : dans un climat si rude, c'est la richesse du sol qui fait la misère des hommes.

Nous venons de dire que les industries accessoires étaient à peu près nulles. Il y a cependant des exceptions dont il nous faut mesurer la portée. Tout d'abord il y a partout, et à l'état normal, la construction et la réparation des izbas de bois pour les hommes, pendant que les femmes cultivent le chanvre, filent, tissent et cousent : les villages russes sont des sortes de domaines pleins qui fabriquent tout ce qui est de première nécessité, à commencer par l'habitation et le vêtement. Habitation sommaire, qu'on bâtit à coups de hache, la hache étant le seul outil des charpentiers, menuisiers de la campagne, et vêtements des plus simples, qu'on tisse sur un métier rudimentaire, excepté la pelisse, faite de peaux de moutons cousues et non doublées. Mais ces opérations ne se font qu'assez rarement et, par suite, elles ne parviennent pas à donner à leurs agents des habitudes. — On doit y ajouter des industries d'un autre genre, les industries dites des « Koustari », qu'on admire, depuis quelques années, dans certains magasins-musées de Pétersbourg et de Moscou, et qui consistent principalement en objets de bois sculptés et en broderies ou dentelles, motifs des anciens meubles et des anciens vêtements stylisés par des artistes modernes; mais, outre que ces travaux n'occupent que quelques moments des longues veillées d'hiver, ils sont trop passivement exécutés pour qu'on acquière par eux des caractères nouveaux : ce sont généralement des seigneurs résidants ou

des comités de grandes villes qui réunissent les dessins d'artistes avec les matières premières, et les donnent aux paysans, à la manière des patrons de fabrique collective, dans une intention artistique et philanthropique plus que commerciale. Cependant, dans beaucoup de cas, les paysans regimbent contre ce qu'ils regardent comme du travail forcé, ils vont jusqu'à changer les bonnes laines qu'on leur confie contre des laines de qualité médiocre, et quand ce patronage venait à disparaître, plusieurs fois l'industrie tombait brusquement avec lui. — Enfin, il faut noter que certains villages sont plus pauvres en terre que d'autres, par suite d'accidents historiques comme des dons faits aux voisins par des seigneurs ou des accroissements trop rapides de la population. Dès lors, ils doivent chercher des suppléments de ressource. Ressources naturelles chez certains : ainsi un village qui possède de la terre glaise devient village de potiers. Ou bien la clientèle des petits seigneurs (un par village), qui ne peuvent se payer leur charpentier ou leur serrurier à l'année, s'adresse au village des environs spécialisé dans la charpente ou la serrurerie; cette spécialisation d'un village entier, ou, plus exactement, suivant la coutume signalée déjà, des hommes de ce village, tient sans doute, comme celle des rues de nos vieilles villes, à la facilité qu'avait un bon artisan de former des apprentis près de lui, et à la commodité, pour une clientèle dispersée, de savoir où trouver ses fournisseurs. Cette spécialisation est ancienne chez les paysans de la couronne, les causes que nous venons de noter ayant agi depuis longtemps, mais chez les serfs attachés à des seigneurs elle ne date que de l'émancipation, ces seigneurs ayant eu intérêt auparavant à prendre pour le travail de leurs terres tout l'effort de leur main-d'œuvre : ainsi on cite, dans le district, un village d'anciens serfs de la couronne qui sont cordonniers de temps immémorial, et un deuxième qui était avec quatre autres le lot d'un riche propriétaire et qui fournit des charpentiers depuis 1861. Dans tous les cas, d'ailleurs, ces industries, se pratiquant exclusivement à domicile, n'ont pas profondément modifié le type.

Les caractères de lourdeur dans la besogne sont encore un fruit du mode de propriété.

La propriété. — La propriété la plus intéressante, surtout dans un pays agricole, est la propriété foncière.

On sait que les terres russes, vers 1900, se divisaient à peu près également entre l'État, les grands ou moyens propriétaires, et les paysans. D'une façon plus exacte, pour la Russie d'Europe, 318.000.000 dissitines payaient en 1900 l'impôt foncier (données officielles). Parmi ces terres, 29 % environ appartenaient à l'État sous diverses formes, 32 % aux propriétaires, et 36 % aux paysans. Une fraction des paysans, il est vrai, était sans terre aucune, mais la majeure partie en possédait, et c'est d'elle seule que nous nous occuperons. Or, on sait que les paysans grands russiens ne possèdent personnellement le sol qu'à titre exceptionnel (il en va autrement dans certaines régions de l'ouest et en Petite Russie), ou du moins ils la possédaient ainsi jusqu'à une loi récente, due au ministère Stolypine, qui autorise la propriété individuelle, et dont les effets ne se feront vraiment sentir que dans quelques années. A l'époque où nous nous sommes placés, c'est-à-dire aux environs de la révolution de 1905 (et le régime n'avait pas varié depuis l'émancipation de 1861), la terre appartenait à des sociétés de paysans ou mirs; ces sociétés distribuent la terre aux familles proportionnellement au nombre de leurs bouches, ou de leurs bras, ou de leurs contribuables, quitte à égaliser, par des partages périodiques, les inégalités qui auraient pu se produire par suite des décès et des naissances : ces partages peuvent avoir lieu tous les 6 ans, tous les 9 ans, tous les 12 ans, un multiple du nombre 3 qui est le cycle de culture, et ils sont un remaniement complet du lot communal, de nouvelles parcelles étant tracées et tirées au sort, si bien qu'un cultivateur peut avoir ses nouveaux champs à plusieurs kilomètres des anciens. *Il s'ensuit que l'unité de propriété du sol, c'est le mir, et que l'unité de jouissance du sol, c'est la famille.* L'individu disparaît devant ces deux collectivités, ou à peu près. Pour mettre de l'ordre dans cette étude,

nous nous élèverons de la propriété personnelle à la propriété familiale, de la propriété familiale à la propriété communale, et nous pouvons annoncer tout de suite que c'est la première qui nous retiendra le moins, tandis que c'est à la dernière que nous consacrerons le plus de temps.

1° *Propriété personnelle. — La propriété rigoureusement personnelle est celle des habits.* Ils étaient jadis filés, tissés et cousus au village même : à présent, on achète l'étoffe, qui est de la cotonnade, même l'hiver, tant il fait chaud dans les maisons étroites où l'on se serre, et, pour sortir, on met des fourrures de peau de mouton : les chaussures sont des bottes tressées (*lapti*) quand il fait sec, des bottes de cuir quand il pleut et des bottes de feutre (*valinki*) pour la neige. Rien de plus.

Cette richesse — extrêmement réduite — et le caractère impersonnel de toute autre propriété — même les meubles et les instruments de travail — ont des effets psychologiques qui accentuent ceux du travail. Celui qui ne possède pas ou qui ne possède que partiellement n'a pas l'ardeur à l'ouvrage que nos propriétaires occidentaux manifestent, et, en particulier, l'imprécision dans les limites entre le tien et le mien fait croire à l'Occidental que le paysan russe est un peu voleur : il est moins voleur que chipeur; il coupe du bois dans toutes les forêts et rend les pièces qu'il ramasse par terre; mais, par contre, s'il ne sait pas très bien ce qui n'est pas à lui, il estime que tout ce qu'il possède appartient à ses frères s'ils sont dans le besoin : il prend, mais il donne; ses indélicatesses ne sont que des imprécisions, et les vols par lesquels il force les riches à être généreux envers lui ne sont que l'extériorisation de sa générosité propre. Nous verrons, disons-le une fois pour toute, la répétition des mêmes effets à propos de la propriété familiale et communale.

2° *Propriété familiale. — C'est la famille qui est indivisiblement propriétaire de l'izba, des meubles, des instruments de travail, des bestiaux, et c'est elle, d'autre part, qui détient les champs.*

Il faut commencer par définir la famille. Ce n'est pas du tout, comme en Occident, le ménage. Les familles russes comprennent et surtout comprenaient, il y a une ou deux générations, plusieurs ménages, les fils mariés vivant au foyer du père, les frères mariés vivant au foyer de l'aîné, et *c'est l'ensemble de ces ménages qui constituait l'unité indivisible pour le travail et la propriété.* Quant à ce communisme familial, il est lui-même double, *communisme des champs* et *communisme du foyer.* Il importe de bien préciser ces divers points, et c'est d'autant plus difficile que les usages, qui ne sont pas écrits, varient d'une région à l'autre. Voici cependant les cas les plus généraux.

L'unité qui possède et qui cultive le sol, la famille large, reçoit, au moment où le mir fait ses partages, une quantité de terre proportionnelle à sa « grandeur ». Mais il y a plusieurs façons d'évaluer la grandeur d'une famille. Tantôt on la mesure au nombre de ses contribuables, tantôt au nombre de ses bras, tantôt au nombre de ses bouches. — Le partage proportionnel au nombre de « doucha », âmes mâles recensées, est assez naturel quand les impôts sont tellement écrasants qu'on peut dire que le paysan ne vit plus que pour les payer : il y a des cas — surtout en dehors des terres noires, et avant qu'Alexandre III ait supprimé le vieil impôt de capitation et que Nicolas II ait remis, quelques années à l'avance, l'annuité de rachat des terres émancipées qui ne devait cesser qu'en 1911, — où les impôts atteignaient et dépassaient le rendement de la terre et où le paysan ne pouvait plus vivre sans travaux accessoires, domestiques ou urbains; dans ce cas, on peut dire que ces travaux accessoires étaient le vrai gagne-pain et que la terre ne servait qu'à payer les impôts : il était donc normal de proportionner impôts et champs : ces cas deviennent de plus en plus rares. — Quand l'impôt est assez faible pour n'être plus l'élément décisif de la répartition, et c'est le cas actuel, surtout dans les terres fertiles du centre de la Russie, il est naturel au contraire d'octroyer aux gens autant de terre qu'ils peuvent en cultiver : la famille comptera par le nombre de ses bras : or, un homme et une femme valent autant, l'homme

surtout pour les travaux de force, la femme surtout pour le soin du bétail, et si l'on ajoute la vieille croyance, commune à la plupart des Orientaux, sinon des primitifs, que la femme ne compte pas, à moins qu'elle ne soit mariée, voilà introduite, comme correctif de la première répartition, une répartition proportionnelle au nombre des ménages, ou « tiaglo ». — Enfin si la terre très fertile (comme dans le sud) fait de la culture une opération qui tient un peu de la cueillette, et si les idées d'indépendance (comme celles d'aujourd'hui) ont répandu le dogme du droit à la vie de chacun et en particulier des femmes isolées, la vraie unité de possession n'est ni le contribuable, ni le travailleur, mais le consommateur : la famille recevra autant de terre qu'elle a de bouches; et voilà une tendance qui commençait à se répandre à partir du midi au moment où la loi s'est mise à disloquer le mir et la famille large. — Ces nuances demanderaient, pour être nettement distinguées, une étude de très grande envergure sur beaucoup de points de la Russie; heureusement elles ne sont que des nuances, et comme (si on n'y regarde pas de trop près) les âmes, les bras et les bouches sont représentées par des nombres grossièrement proportionnels, on peut dire que le mir partage la terre entre les familles larges, en raison du nombre d'individus qu'elles renferment.

Une fois le lot délivré à la famillle, pour une durée de 9, 12, 15, etc., années, variable avec les endroits, c'est la famille indivise qui est le propriétaire, autant que le mot propriétaire peut s'appliquer pour une jouissance si limitée : cela veut dire que ce n'est pas le « chef de famille » qui possède, comme tel, mais l'ensemble des hommes adultes de la famille, c'est-à-dire, avec lui, ses frères, ses fils, ses neveux, s'ils vivent en communauté; il n'y a trace ici d'aucune « patria potestas »; le père n'est que « primus inter pares »; aucune décision ne peut être prise que par le groupe tout entier, qui peut même déposer le patriarche incapable. Il est vrai que, par suite des coutumes serviles, l'inertie du groupe donne à son demi-chef plus d'autorité qu'il n'en mérite, et c'est ce qui explique la contradiction entre les opinions des observateurs qui parlent tour à tour de

l' « autorité » patriarcale et de l' « autorité » du groupe. Le fait est trop important pour qu'on n'ouvre pas ici une parenthèse. Il y a « à la fois » une apparence d'autorité paternelle (c'est ce qui a surtout frappé Le Play dans ses voyages en Russie), et une apparence d'autorité du groupe (c'est sur quoi insiste surtout M. Durkheim dans ses études sur des primitifs analogues par plus d'un côté aux Russes, et son point de vue a frappé quelques observateurs, des Russes eux-mêmes comme Maxime Kovalevsky). Mais ces deux aspects, quoique presque contradictoires, dérivent l'un de l'autre : si le père tient en tutelle son fils marié, celui-ci arrivera à être chef de famille à un âge et avec des habitudes qui ne lui laisseront de pouvoir que sur des gens ayant encore moins d'initiative que lui et à condition qu'ils s'accordent à le reconnaître pour chef, et voilà « ce » pouvoir paternel postulant le pouvoir du groupe ; si, au contraire, on considère l'autorité comme diffuse dans la communauté entière, il faut, sous peine d'anarchie, que cette autorité soit détenue par un seul, ne fût-il que le mandataire des autres, et celui-là doit avoir uniquement les qualités de dignité présidentielle que l'âge donne, et le patriarche est tout indiqué. Dans le cas russe, la toute-puissance du père et la toute-puissance du groupe se confondent exceptionnellement. Tout cela, du reste, est pleinement conforme au principe d'égalité absolue dont nous verrons l'origine locale. Il en résulte trois conséquences au sujet de l'héritage, au sujet de la dot, et au sujet des partages.

L'héritage, à proprement parler, n'existe pas. Il n'y a en effet d'héritage que quand il y a propriété personnelle. Quand le chef ou plutôt l'ancien de la communauté meurt, la terre reste la jouissance de la même communauté impérissable, dont la direction, ou plutôt la présidence, revient au fils ou au frère du défunt.

C'est pour la même raison que les femmes n'ont pas droit à une dot en terre quand elles se marient : sans quoi on distrairait pour elles une propriété de la communauté pour la donner à une autre communauté, ce qui est porter atteinte au communisme dans son principe essentiel : la dot de la jeune fille consiste

simplement dans un trousseau qu'elle a fait elle-même, et encore dans les veillées, de manière à ne pas restreindre les heures du travail agricole ou ménager qu'elle doit à tous.

Enfin, quand un fils, grand et marié, veut se séparer de la vie de famille tout en restant cultivateur dans le mir, il demande, non à son père, mais à la communauté familiale, un partage des terres que la communauté familiale exploite : c'est là la source de bien des querelles; mais elles ne font que rendre le partage plus inévitable : on l'accomplit alors proportionnellement aux besoins respectifs de l'ancien et du nouveau foyer; et, lorsque viendra le remaniement de toutes les terres par le mir, le fils séparé se présentera à l'assemblée des paysans comme un chef de « famille », et c'est désormais le mir qui lui attribuera sa part de terres.

Nous venons de parler du communisme de l'exploitation. Le communisme de l'habitation en est distinct, au moins en théorie. On pourrait, en effet, cultiver ensemble et habiter isolément, sans que cela soit absurde. Absurde non, avec nos idées françaises, mais impossible, avec les habitudes russes. C'est que *la maison là-bas n'est pas distincte de la ferme*. L'unité de baraque, si on peut ainsi dire, c'est le dvor, la cour, ensemble en bois comprenant une continuité de pièces fermées, à demi fermées ou simplement couvertes, dans lesquelles couchent bêtes et gens, ces derniers, suivant leur nombre, dans une, deux, trois chambres nommées izbas : et l'on a si peu de souci de son confort que les izbas, au lieu d'être des centres, sont des annexes. Elles n'ont pas changé depuis Le Play, et on a certainement dit à Le Play qu'elles n'avaient pas changé depuis Rurik. Ici, c'est la construction de bois, couverte en chaume, avec un poêle au milieu, coûtant aujourd'hui, sans toit ni poêle, cent roubles. Un banc circulaire est le meuble presque unique et on couche tout habillé roulé dans une couverture. Le dvor est donc tout, et l'homme marié joue un rôle dans le mir comme chef de dvor et non comme chef de foyer. On le voit en examinant le tableau de la page 11. A part la société H très riche en chevaux (40 bêtes pour 24 cours), chaque cour a son cheval en moyenne, c'est-

à-dire que chaque cour est un atelier de labour (Société A, 23 cours et 23 chevaux; Société B, 63 cours et 60 chevaux; Société C, 27 cours et 25 chevaux; Société D, 18 cours et 20 chevaux, etc.). Le nombre de vaches est un peu plus variable (respectivement, dans les quatre premières sociétés, 20, 65, 30, 15), mais la vache qui donne le lait et le veau est instrument de richesse utile plus qu'outil de travail indispensable. La vie familiale est donc une dépendance de la vie économique. Voilà pour le côté matériel de la question. Voici pour son aspect spirituel.

Il y a un lien entre l'absence d'initiative qui dépend de la propriété communiste et l'absence d'initiative qui dépend de la vie en tas. Par exemple, un jeune paysan qui se sent une énergie et une intelligence aura autant de peine à travailler les champs d'un groupe fainéant que de facilité à se bâtir la maison et à s'acheter le cheval qui lui permettront de s'en détacher. Si on demande aux paysans pourquoi cette dissolution rapide des grandes familles, ils répondent, les vieux du moins, que c'est parce qu'on ne craint plus Dieu et le barine, et si on interroge les « autorités sociales », elles expliquent que c'est à cause du désaccord des belles-filles et des belles-sœurs qui ne peuvent pas vivre sous le même toit. C'est exact et incomplet. Les deux vraies causes, nous venons de le voir, qui disloquent la famille trop large de naguère, sont la multiplication du numéraire qui permet de construire des maisons en plus grand nombre, et les qualités d'entreprise qu'ont acquises à la ville des jeunes gens qui se sont plus aisément déplacés. Ces conditions n'existaient pas au temps du servage, où le seigneur ne tenait pas à faire la dépense d'installation de nouveaux foyers et où les serfs étaient trop bien annihilés pour l'exiger. C'est pourquoi, aujourd'hui, on observe une décadence rapide de ces grandes familles, si rapide que le mir, qui écrase moins les initiatives, a peut-être plus de solidité.

Avec son dvor, la famille possède encore l'oussadba, c'est-à-dire le jardin potager qui avoisine immédiatement la maison, et il est naturel qu'elle le possède dans les mêmes conditions, d'abord parce que la culture de l'oussadba rentre un peu dans

la catégorie des industries domestiques, ensuite parce que sa petite superficie ne crée pas un problème capable de recevoir la même solution que la possession des champs. Cela nous amène à la question agraire proprement dite.

3° *Propriété communale : le mir.* — Le mir est propriétaire de la terre, donc agent de répartition de cette terre entre les familles, et par là il pèse lourdement sur les initiatives possibles des travailleurs comme tels.

On a fait depuis longtemps le procès du mir. Les arguments invoqués contre lui se réduisent à trois principaux.

A. *Par la fréquence des partages, il empêche le cultivateur de s'attacher au morceau de terre qu'il détient*, et l'on a vu des paysans, quelque temps avant la redistribution, cesser d'engraisser leur lot, pour porter le fumier sur une terre que le seigneur leur louait simplement, mais avec un bail ou un espoir de bail qui n'expirait que plus tard. Il est vrai que ces partages, s'ils sont de droit, n'ont pas toujours été de fait, surtout dans les dernières années. Le gouvernement en a vu les inconvénients, et en 1893 un décret a reconnu les partages valables pour douze ans au moins. Les paysans ont aussi compris qu'ils en souffraient et ceux qui manquaient de terre ont pu, sans repartager, s'ajouter des lots par de petites corrections de frontière entre eux et leurs voisins, ou mieux encore louer des terres nouvelles, par exemple aux seigneurs, mais le principe des partages reste, et il a agi effectivement à une époque assez rapprochée pour que son empreinte sur les caractères subsiste[1].

B. Par le désir égalitaire de donner à chacun un échantillon de chaque sorte de terrain, on divise le sol de la commune en autant de parties qu'il faut pour que chacune soit de qualité homogène; il y a au moins trois parties, bonne terre, terre médiocre et mauvaise terre; et chaque partie homogène est subdivisée entre toutes les familles, de façon que chacune ait un champ de chaque espèce. Le morcellement n'est pas exces-

1. Voir plus haut le tableau de la page 11 : dans ce tableau, remarquer que plusieurs des terres dites « nouvelles » ont été achetées tout récemment, et avant 1905, elles étaient prises pour la plupart en arende.

sif dans les bonnes terres plates de la région que nous étudions, mais les inégalités de terrain ou des enclaves réciproques des terres du propriétaire et des terres des communes l'ont ailleurs exagéré incroyablement : on cite des dvors qui possèdent soixante parcelles, et comme ces parcelles, nous verrons tout à l'heure pourquoi, ont la forme de rectangles très allongés, leur largeur peut descendre jusqu'à près de 2 mètres. *On voit, dès lors, le temps perdu en allées et venues, et l'espace perdu dans les limites des champs.*

C. Par l'autorité du mir comme directeur du travail (parce que le travail ici est lié à la propriété d'une façon que nous aurons dans un instant l'occasion de détailler), toute initiative individuelle se heurterait à la routine de la communauté, si bien que *ce régime interdit presque absolument tout progrès en agriculture, comme il interdit presque absolument tout progrès dans l'ordre social.*

Ces causes de décadence sont incontestables. Le peu d'espace que nous leur consacrons tient à ce que nous les savons fort connues et non à ce que nous les jugeons secondaires. Nous voulons seulement montrer que, si exactes qu'elles soient dans l'absolu, elles se heurtent à une solidité extrême de l'institution du mir, surtout dans les terres noires qui vivent principalement d'agriculture. Le mir est caduc, mais de la caducité de certaines ruines qu'on n'abat pas. Il ne vit pas, il se survit, et donc il lui est difficile de mourir à nouveau. Il disparaîtra tout à fait tôt ou tard, mais plus tard peut-être que ne le pensent ceux qui veulent le détruire avec des lois.

Le mir provient, pour une part, de causes historiques. Elles sont d'ailleurs obscures, surtout si l'on remonte très haut dans le passé. Les raisons qui ont eu cours dans l'école de la « Science sociale » (le mir venant de l'indivision de la propriété du troupeau et de la non-appropriation de l'herbe chez les pasteurs asiatiques qui auraient été les ancêtres des cultivateurs russes, au moins socialement) ne semblent pas suffisamment prouvées. Par contre, il est certain que l'homogénéité sociale du mir est un fait commun à toutes les sociétés vivant d'un tra-

vail indifférencié, et c'est le cas de presque tous les primitifs.

Les historiens sont plus d'accord pour les périodes récentes, comme celle de l'institution du servage, qui s'est faite progressivement entre Boris Godounoff et Pierre le Grand et a fixé au sol des paysans jusqu'alors assez mobiles : le but le plus net de ces mesures était d'assurer aux petits propriétaires, qui fournissaient les soldats du tsar, des ressources singulièrement compromises par l'exode des paysans qui préféraient le service des grands propriétaires, patrons plus efficaces, ou émigraient dans les nouvelles terres conquises au sud et à l'est. Il est clair que cette fixation des paysans à un sol a contribué à renforcer le mir, sous quelque forme qu'il existât auparavant. Sous le servage, les mirs sont de deux sortes, suivant qu'il s'agit de paysans appartenant à la couronne ou de paysans dépendant d'un seigneur : dans le premier cas, le mir ressemblait fort à ce qu'il est aujourd'hui, la couronne étant un patron trop lointain pour peser rudement sur la vie de village ; dans le second cas, les paysans ont, à côté des terres du seigneur qu'ils cultivent à la corvée, des terres qui leur sont concédées, pour qu'ils puissent se nourrir, et qu'ils détiennent sous le régime du mir, car le seigneur ne connaît pas chaque famille isolément, il ne connaît que la masse paysanne, et, par suite, il confie ses terres au groupe pour qu'il les partage lui-même. De cette façon le seigneur, aidé par une main-d'œuvre gratuite et qui se charge elle-même de l'essentiel de sa subsistance, peut être seul responsable devant l'État au moins de l'impôt : en outre, il est pour ainsi dire responsable devant les paysans de l'exiguïté des terres qu'il leur a allouées, c'est-à-dire que, si la population paysanne s'accroît au point que leur lot ne suffit plus à les nourrir, le seigneur transporte une partie de ses serfs sur une autre région de son domaine. Dans ces conditions, le mir n'a à s'occuper, comme tel, ni de la levée des impôts, ni de la question agraire : c'est le seigneur qui le fait à sa place. Le mir, qui aujourd'hui tient en tutelle ses membres, était alors tenu lui-même en tutelle par le seigneur.

Mais, après l'abolition du servage, les choses ont autrement

tourné. Les seigneurs, durs ou bons, mais tous, comme nous le verrons, assez peu attachés à la classe paysanne pour ignorer les trois quarts des choses qui la concernent, ont laissé les serfs libérés se débrouiller tout seuls. Les membres du mir ont été rendus solidairement responsables de l'impôt : ce qui a été un fait décisif, étant donnée l'énormité des impôts dans un pays qui avait besoin de se centraliser et ne tirait ses ressources que de sa terre; de plus, en face de l'accroissement de la population qui est la plus rapide de toute l'Europe et de l'industrie naissante qui fournissait des débouchés à l'excédant des jeunes gens, les paysans ont eu à résoudre par eux-mêmes le problème du pain de chaque jour. On peut donc dire que, si vieille que l'institution du mir ait été, l'émancipation des serfs a marqué pour elle une nouvelle ère : 1861 a été la date de la majorité du mir.

Puis, peu de temps après, suivant en cela la décroissance générale de l'esprit communautaire, des lois se sont attaquées au mir[1]. Ainsi, en 1893, les partages ont été rendus plus rares. En 1903, on a aboli l'impôt solidaire. En 1906, on a remis les restes de la dette des paysans pour le rachat des terres acquises en 1861. En même temps venaient les fameuses discussions qui ont passionné la Douma dès son origine : le gouvernement a tout de suite proposé le régime occidental de la propriété; les partis d'opposition l'ont combattu, surtout par tactique politique et en donnant comme prétexte que le paysan russe était trop peu dressé à la propriété personnelle pour pouvoir conserver celle qu'on lui donnerait, et qu'après l'avoir hypothéquée pour boire, il l'abandonnerait à ses créanciers et deviendrait un prolétaire mourant de faim : le résultat de la controverse, c'est qu'on a agi avec prudence, et que les paysans ont été non pas forcés, mais autorisés à sortir du mir par leur seule volonté.

On voit, par ce rapide aperçu, que les volontés du pouvoir central ont eu une influence sur la forme de la propriété paysanne. Influence à la fois très petite et très grande. Pour

1. Il faudrait consulter, sur les institutions paysannes, les travaux récents, disséminés dans des revues ou encore inédits, de M. Pierre Charles. Il a donné, en 1913, à l'École d'Humanités contemporaines, une conférence sur la réforme agraire.

bien des choses, les paysans vivent à ras de terre, comme des fourmis dans une forêt, et ce qui se passe au-dessus ne les atteint pas (exemple : les seigneurs rapidement désintéressés des mirs). Pour d'autres choses, le pouvoir central, si arbitrairement qu'il agisse, agit avec succès, comme des hommes qui donneraient dans une fourmilière des coups de canne (exemple : la libération des serfs). Mais ce qui est très remarquable, c'est que ces deux aspects des phénomènes n'empêchent pas une science sociale d'avoir prise sur eux, car entre eux il y a l'interdépendance dont la science a besoin ; ainsi, c'est parce que les paysans forment des mondes isolés et inertes que la bureaucratie est nécessaire et suffisante pour les unir et les secouer ; de l'autonomie des communes sort la demande d'une autocratie qui redescend vers la terre avec efficacité : les deux contradictoires se tiennent. Nous avons écarté de notre travail les recherches d'histoire. Ne l'eussions-nous pas fait par principe, nous aurions pu remarquer que l'importance des causes historiques est limitée quand il s'agit de l'essence de la vie locale, et nous n'en voulons pour preuve que la conviction, inébranlablement fixée dans l'esprit des paysans, qu'ils sont les seuls propriétaires de la terre, que les seigneurs leur ont été artificiellement superposés, que l'impôt qu'ils percevaient d'eux venait d'un coup de force, et qu'en leur faisant payer leurs terres à l'émancipation, on leur a vendu ce qu'ils possédaient déjà. Les lois ont donc le plus souvent glissé sur ces institutions élémentaires. Le mir tient à des raisons plus profondes qu'il faut chercher dans l'âme paysanne étudiée à partir du lieu.

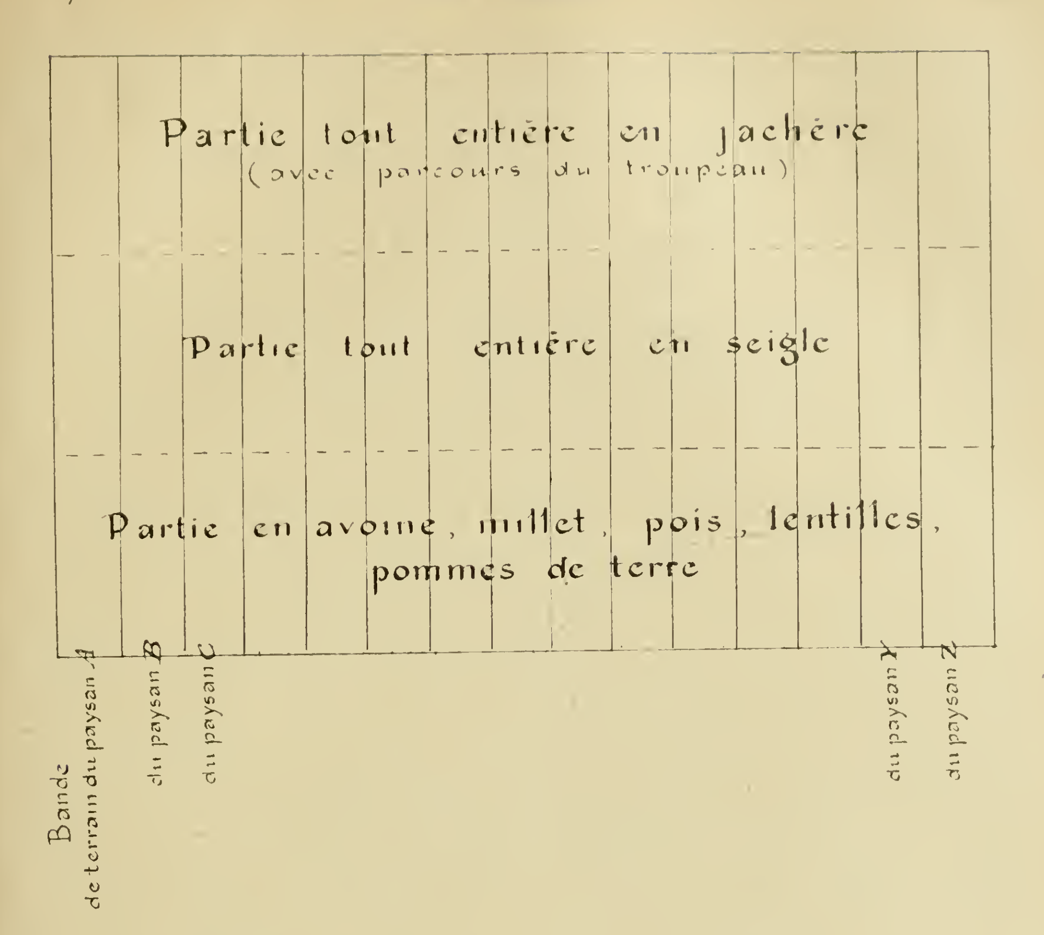
Pour les saisir, nous commencerons par distinguer, dans le mir, trois caractères primordiaux.

A. *Les conditions du lieu font du mir le vrai propriétaire du sol.* C'est que la fertilité de la terre (jointe, il est vrai, au fait psychologique de l'absence de besoins supérieurs) fait du travail beaucoup moins de la culture que de la cueillette ; ajoutez-y les catastrophes plus fréquentes dans un climat continental, comme les pluies mal placées qui perdent toute une récolte (un proverbe russe : « Combien a coûté la cathédrale de Saint-

Isaac? — Une pluie de printemps. »), et vous conclurez que le paysan russe est beaucoup moins maître de la nature que le paysan français. En Russie, le blé n'est donc pas une conquête de l'homme, mais un don de Dieu. Or, le travail peut créer l'inégalité, mais devant la justice divine nous sommes égaux. Les paysans russes, par suite de la facilité de leur labeur, ne pouvant pas se distinguer beaucoup les uns les autres, ont droit à la même quantité de pain, c'est-à-dire à la même quantité de terre. Mais dans une race que son travail n'a pas dressée à l'initiative ou à la prévoyance, si, après un premier partage égal, les paysans avaient été tous maîtres absolus de leurs champs, bientôt les plus imprévoyants et les plus routiniers auraient fait des dettes, leur part aurait été saisie, et voilà l'égalité détruite. Ces faibles sont si nombreux, d'après la nature même du travail, que les institutions doivent être faites pour eux et non pour l'élite. L'égalité doit être assurée par en bas. On le remarque dans tous les actes de la vie où les paysans honnissent celui d'entre eux qui veut se distinguer des autres, surtout en bien, et où ils s'indignent contre un patron qui n'aurait pas donné à un mauvais ouvrier un pourboire égal aux autres. Dans le cas qui nous occupe, le moyen le plus simple d'assurer l'égalité, c'est de donner la propriété du sol, non à l'individu, mais à la société. Ce n'est pas tout. Des naissances variables changeront bientôt le nombre des bouches que chaque famille va nourrir : l'inégalité réapparaîtra au bout de peu d'années : il faut la rétablir à tout prix, et comme la terre est assez fertile pour que le cultivateur n'ait pas à y mettre l'empreinte de son travail, rien ne s'oppose à des partages périodiques. Enfin, dans ces partages, on assurera l'égalité la plus stricte en donnant à chacun une parcelle de chaque espèce de terre, terre noire, terre caillouteuse, terre en pente, etc., quitte à morceler le sol presque indéfiniment. Tout cela est aussi mauvais pour le perfectionnement des hommes que pour le progrès de la culture, mais c'est cette faiblesse du mir qui constitue sa stabilité, car plus il maintient les hommes en tutelle, plus il a besoin de les protéger contre tout risque; le mir est à la fois le grand mal et

son seul remède : c'est un cercle vicieux dont on aura beaucoup de peine à sortir.

B. Mais le mir tire sa vitalité d'une autre source encore : *les mêmes conditions de lieu font de lui le principal patron du travail.* Il faut, pour s'en rendre compte, se rappeler que l'aliment indispensable est le seigle, plante bisannuelle, et surtout faire appel à un phénomène accessoire, celui du troupeau. Le troupeau se compose nécessairement d'un cheval par atelier, et, accessoirement, de vaches, de moutons et de porcs qui donnent un surcroît de nourriture et d'engrais (on peut voir, dans l'exemple résumé par le tableau de la page 11, qu'il y a à peu près autant de vaches que de chevaux, un peu moins de porcs et environ quatre fois plus de moutons). Ce troupeau, du reste, ne trouve pas pour paître des prairies toutes faites (il y a peu de rivières et pas du tout de landes dans les plaines de la Russie centrale, témoin le village que nous avons choisi, et qui est particulièrement caractéristique, car il est au confluent de deux rivières, et le nom de Oustié signifie embouchure). Il doit donc profiter de la jachère. Mais si chaque paysan était libre de placer sa jachère où il veut, il devrait empêcher les quelques bêtes de son troupeau d'en sortir pour aller abîmer les cultures des voisins, ce qui exigerait un enclos ou un gardien, aussi impossibles l'un que l'autre, surtout si la terre, comme il arrive souvent, est très morcelée. Il faut donc réunir tout le troupeau du mir sous la conduite d'un berger communal, et, en même temps, s'arranger pour que toutes les jachères soient d'un seul tenant. Première limite imposée à la liberté de l'individu. Mais l'année de jachère devant précéder l'année de seigle, à l'automne, tous laboureront leurs jachères ensemble et y sémeront leur seigle ensemble. Voilà une seconde saison de culture que le mir est seul à régler. Aussi impose-t-il à chaque champ communal une disposition dont nous donnons ici le schème (page 31). (On voit que chaque propriétaire doit avoir une bande longue et étroite, ce qui perd entre parenthèses une assez grande quantité de terrain dans l'incertitude des limites.)



La seule autonomie qui reste au chef de famille concerne le champ de plantes annuelles, où il peut faire pousser à sa guise des pommes de terre, des lentilles, des pois ou du millet. Mais c'est une autonomie bien réduite, surtout si l'on ajoute que tout le monde doit se conformer à l'assolement triennal. S'il s'agissait de changer le procédé de culture, il faudrait réunir tous les chefs de famille, et quand on sait combien de semaines il faut pour le partage périodique des champs, on s'imagine quelle opération ce serait que ce bouleversement de méthode, à supposer que quelqu'un osât un jour le proposer. Le vrai patron de la culture, c'est donc bien le mir.

C. *Enfin le mir est encore un patron de la vie dans le sens le plus général.* Cette grande puissance tient, avant tout, aux instincts communautaires (dans l'acception la plus vague qu'on voudra) qui sont très vivaces chez les paysans russes, et que les communautés de famille ne peuvent plus satisfaire aujourd'hui.

Ces instincts (remarqués autrefois chez un grand nombre de peuples qui s'en sont aujourd'hui dégagés) se sont maintenus en Russie par la solidité des institutions qu'ils y avaient provoquées : ainsi le village à banlieue morcelée tient peut-être à la difficulté de multiplier les puits et les mares, ou encore à la neige de l'hiver qui rendrait alors difficile les communications avec une église ou une école éloignées, mais à ces conditions matérielles il faut ajouter le besoin ancien de se serrer les uns contre les autres, et dès lors se développent des habitudes de voisiner qui accroissent encore les instincts communautaires primitifs : on sait qu'il est d'usage de pénétrer les secrets des uns et des autres avec une indiscrétion qui semblerait odieuse chez nous et qui est là-bas toute naturelle, et l'on se rappelle que le groupe est tellement l'unité que toute décision doit être prise à l'unanimité ; si l'unanimité n'est pas tout de suite obtenue, la majorité, qui a presque toujours le temps, s'efforce de convaincre la minorité jusqu'au dernier homme, quitte, dans les cas de presse, à la corrompre avec la vodka ou à la persuader sommairement en lui faisant prendre un bain dans la rivière au nom du principe. Or, la communauté par excellence a été longtemps la communauté familiale. Il y a une cinquantaine d'années seulement, les familles de vingt et trente personnes n'étaient pas rares, et Le Play les considérait comme normales. Dans le village que nous avons considéré, et qui est normal aussi, c'est à peine si on en trouverait aujourd'hui une ou deux. La dissolution des communautés familiales tient à des causes immédiates, comme l'absence de numéraire au temps du servage pour construire des izbas nouvelles, comme le désir qu'avait alors le seigneur de maintenir ses travailleurs dans une communauté où ils dépensaient moins, et aussi, depuis cinquante ans, la population ayant presque doublé, les jeunes gens ont dû aller chercher à la ville (où en même temps l'industrie se développait) un surcroît de ressources pour leur famille : ils lui envoyaient une partie de leurs gains, mais ils en économisaient un peu pour eux-mêmes, et ils rapportaient au village, avec les quelques cent roubles nécessaires pour se faire une maison,

des idées d'indépendance occidentales ou au moins urbaines. Mais cela n'aurait pas suffi si la communauté de famille avait été vraiment une unité économique naturelle. Or, nous avons vu que cette unité, l'atelier, est déterminée par la charrue, le cheval, les 10 hectares qu'elle peut ainsi labourer et la dizaine de personnes qui trouvent le moyen de s'en nourrir. La grande communauté se dissoudra donc rapidement pour arriver au ménage à enfants assez nombreux ou au ménage avec vieux parents que nous avons signalé. Mais les instincts communautaires — surtout le besoin d'une tutelle — persistent. La communauté de famille n'est plus là pour les satisfaire : c'est la communauté du mir qui la remplace.

Aussi le mir apparaît-il comme *nécessaire, au moins provisoirement, dans plusieurs fonctions.*

A. *L'administration,* c'est-à-dire les partages périodiques de terre, l'entretien des chemins intérieurs, la surveillance des fondations que le mir se trouverait avoir faites. Elle est entre les mains, non de tous les hommes, non de tous les chefs de foyer, mais de l'assemblée des chefs de dvors. C'est une sorte de conseil municipal renfermant, au lieu de représentants élus, toute la commune. A Oustié, elle comprend de 12 à 63 membres, pour des populations totales de 122 à 605 habitants. Cette assemblée élit un starost, mot à mot l'ancien, qui est une sorte de maire du mir, ce grade correspondant plus ou moins à celui de caporal. Fonctions rétribuées, dispensant des corvées que l'administration intérieure entraîne, mettant à l'abri des peines corporelles, mais entraînant des responsabilités et n'étant pas toujours très recherchée, parce que l'autorité véritable n'est pas celle du starost, mais celle de l'assemblée. Cette institution est très ancienne.

B. *La justice.* Elle se rend non plus au mir, mais à la volost. La volost est une circonscription plus étendue, comprenant plusieurs mirs, et qu'on pourrait traduire (plus exactement qu'on ne le fait pour le mir lui-même) par le mot commune, au sens français du mot. Oustié avec ses neuf mirs est une volost. Elle a deux mille habitants agglomérés, mais, bien que les

agglomérations soient généralement grandes en Russie (il y a des agrégats compacts de plusieurs milliers d'individus qui ne sont que des villages), certaines volosts ont leurs villages mirs très éloignés les uns des autres). A la tête de la volost est un conseil élu : il comprend des représentants de chaque mir; et ce conseil lui-même élit un starchina, mot qui est une sorte de superlatif de starost, et dont le sens correspond à maire, avec plus d'exactitude que starost. Ce starchina est assisté d'un pissar, scribe professionnel. La volost a un petit local, composé d'un bureau et d'un cachot. Cela nous amène à bien définir son rôle. Par un côté, elle est, comme le mir, organe administratif, mais administratif à un degré plus élevé, tenant par exemple des registres, et c'est dans ses archives que j'ai trouvé sur la population de Oustié les renseignements que j'ai cités plus haut : à cet égard, elle est d'institution récente, et a pour but de rétablir entre les mirs voisins une unité que l'abolition du patronage seigneurial rendait nécessaire. Mais, par un autre côté, la volost est organe judiciaire : le starchina est alors président de ce premier tribunal : d'où son cachot; et cela correspond à une coutume extrêmement vieille : même au temps du servage, les paysans se rendaient la justice entre eux, et le seigneur n'intervenait qu'en cas d'appel. Bien entendu, il ne s'agissait là et il ne s'agit encore que des différends des paysans entre eux, ou des petits délits que les paysans auraient commis, et les peines les plus fortes sont des corvées pour l'entretien des chemins, des peines corporelles et enfin la prison de la volost. Bien entendu encore, l'appel est possible, et c'est alors qu'intervient le zemski natchalnik, le chef terrien (pour traduire mot à mot), qu'on peut comparer (si toutefois ces comparaisons ont un sens) à nos sous-préfets, et qu'a institués Alexandre III, en confiant ces fonctions à la noblesse résidante. En résumé, le mir a indirectement un second patronage, qui est celui de la magistrature.

C. Mais le mir a eu encore, depuis l'abolition du servage et jusqu'à une époque très récente, un rôle de *collecteur d'impôts* qui a accru son autorité, et l'effet de cet accroissement se fait encore sentir. Les impôts en effet ont été particulièrement lourds

à cette époque où les annuités du rachat des terres n'étaient pas encore payées. Une grande partie de l'effort du mir était absorbée par la question fiscale. On a vu des paysans qui s'acquittaient mal envoyés d'office, comme à des travaux forcés. dans des fabriques où leurs salaires étaient perçus par la commune, et le starost, agent moralement responsable de la rentrée des taxes, était plus d'une fois durement traité par la redoutable assemblée des chefs de dvors. Cette période est à peu près finie, mais une angoisse semblable a succédé à la première. Pendant que les impôts baissaient, le nombre d'habitants croissait, et la misère n'était pas moindre. D'où, pour le mir, un quatrième rôle.

D. Ce fut d'*assurer la vie dans le sens le plus matériel*. Faute de terre, il fallut aller chercher un gagne-pain ailleurs, quitte à rappeler les émigrants pour les travaux de la moisson. Les fabriques, en plein développement, sont prêtes à l'offrir, et elles sont forcées précisément de fermer pendant l'époque où le travail des champs a besoin de tous les bras. Mais ceux qui partent ainsi sont les jeunes, et ceux qui ont besoin de vivre, c'est tout le monde. Force est donc d'imposer à ceux qui sont loin l'envoi d'argent à leur foyer. La tradition y oblige, mais les villes ont des tentations plus fortes que les coutumes les mieux enracinées. La famille étendue, dont nous avons signalé la décadence, ne suffit pas toujours à obtenir l'argent de ses enfants. Elle fait alors appel au mir. Le mir agit sous forme d'opinion ou par contrainte directe. L'opinion, dont nous avons vu la toute-puissance, serait unanime contre le fils égoïste, qui ne peut pas se soustraire à sa malédiction, puisqu'il est appelé chaque année au village, non seulement pour moissonner, mais parce qu'il laisse là sa femme, parce qu'il s'y réfugie en temps de grève, parce qu'il espère bien y finir ses jours. Voudrait-il passer outre, la commune a le droit de l'exclure de son sein : c'est l'excommunication, non sous la forme symbolique à laquelle les Occidentaux sont habitués, mais avec une rigueur effective à laquelle le gouvernement s'associe par son système de passeports : sans passeport l'excommunié ne peut plus être reçu nulle part, car, avec la mauvaise note de

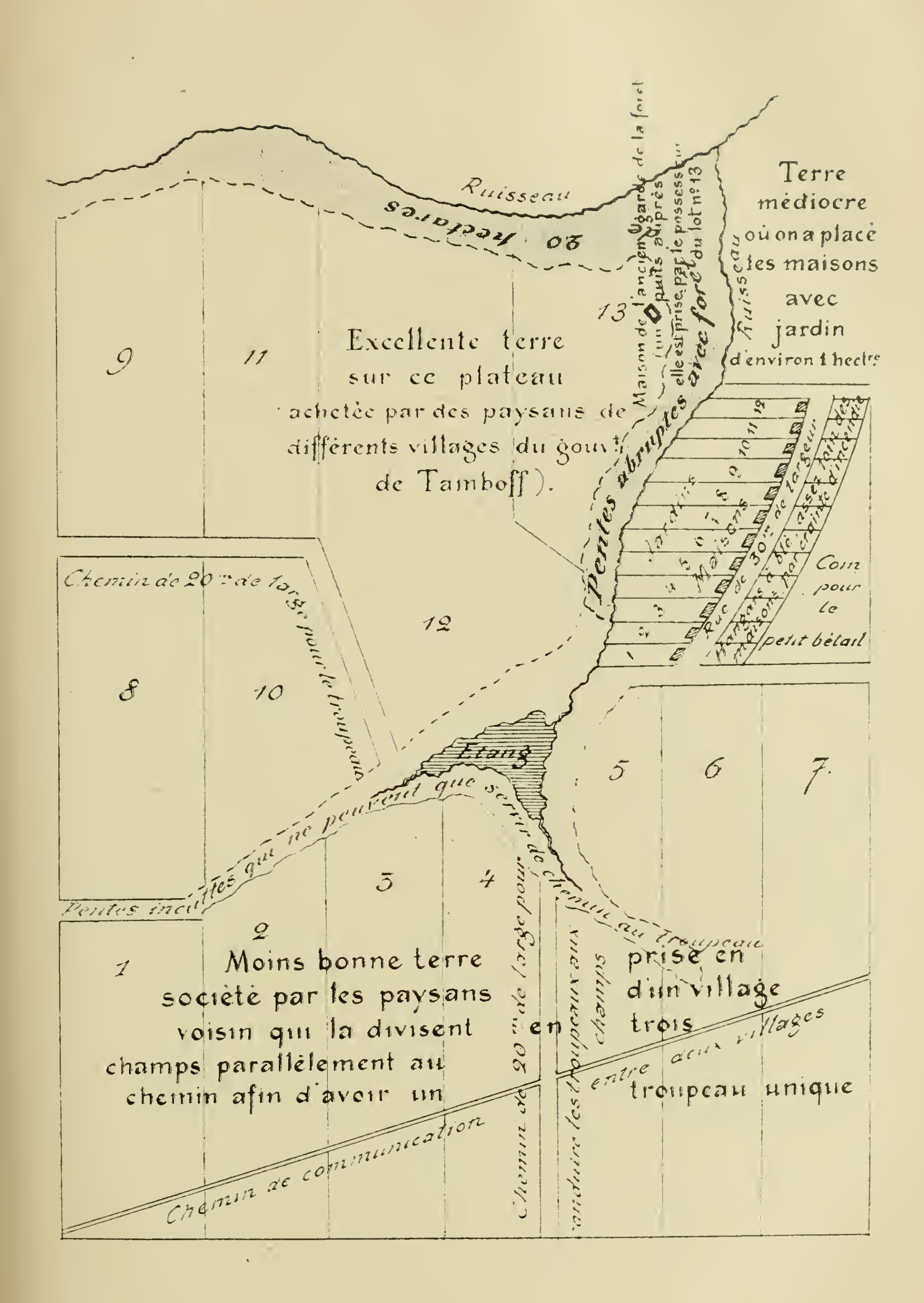
l'exclusion, ni un patron urbain ne le prendra pour ouvrier (et d'ailleurs il aura bien vite la nostalgie de la campagne), ni un autre mir n'acceptera qu'il ajoute une bouche à ses bouches déjà trop nombreuses (et en outre il ne pourrait entrer moralement dans la confiance de cette communauté aussi jalouse que l'était la sienne de son unanimité). C'est un banni, au sens antique.

Pour ces quatre raisons, le mir, malgré ses vices et souvent à cause d'eux, est encore solide.

Aussi a-t-on vu, en quelques années, la dissolution des vieilles communautés familiales (ainsi dans la région du gouvernement de Tamboff où nous nous sommes particulièrement placés), alors que le mir (dans la même région au moins) a beaucoup mieux résisté. On s'y est appliqué à tourner le plus qu'on a pu la loi Stolypine. Nous n'en citerons que deux traits, à titre d'images.

Les zemskie natchalniki, suivant les instructions du gouvernement, ayant poussé les starchines des volosts et leurs pissars à faire sortir du mir le plus grand nombre de gens possible, ceux-ci, craignant d'être cassés, ont inscrit n'importe quels noms sur les listes; ce procédé est général en Russie; l'autorité surveille principalement en exigeant des comptes rendus, qu'on truque sans vergogne, puisqu'ils ne sont pas contrôlés, et c'est ce qui fausse les statistiques russes dans des proportions qu'on ne peut pas connaître d'avance.

Le gouvernement a récemment vendu contre annuités des terres aux paysans, à condition qu'ils les prendront en propriété individuelle; et, pour être sûr de l'accomplissement de cette clause, il a été décidé que les lots ne seraient pas, comme dans l'ancien mir, des rectangles démesurément allongés, mais des rectangles dont l'une des dimensions est au plus quadruple de l'autre. Mais les paysans ont tourné la loi, comme dans l'exemple de la figure ci-contre (page 37). Les parts telles que 8 et 9 sont d'environ 10 dissitines : les quatre familles à qui sont tombés les lots 8, 9, 10, 11, redivisent l'ensemble, à l'insu des agents gouvernementaux, en quatre bandes horizontales; les parts 12 et 13 leur sont déjà pour ainsi dire parallèles ; puis le champ de droite



Ruisseau
20 hectares
Terre médiocre où on a placé les maisons avec jardin d'environ 1 hectre
Excellente terre sur ce plateau achetée par des paysans de différents villages du gouvt (de Tamboff).
9
11
13
12
8
10
Chemin de 20 m de large pour le troupeau
Pentes abruptes avec forêt
Etang
5
6
7
Com pour le petit bétail
Pentes incultes qui ne peuvent que servir de chemin au troupeau
1
2
3
4
Moins bonne terre prise en société par les paysans d'un village voisin qui la divisent en trois champs parallèlement au chemin afin d'avoir un troupeau unique
Chemin de 20 m de large pour conduire les troupeaux aux champs
Chemin de communication entre deux villages

tout entier sera divisé en trois bandes verticales qui seront seigle, avoine et jachère, et un petit mir se sera ainsi reconstitué.

C'est pourquoi l'édit impérial du 9 novembre 1906, quand il autorise la dislocation du mir, remet les terres non à la famille agrandie d'autrefois, mais à des chefs de ménage en particulier : il ne substitue pas à la communauté de village la communauté de la cour : il passe délibérément par-dessus ce communisme qu'on pourrait regarder comme un intermédiaire, pour arriver d'emblée à la propriété individuelle. On a beaucoup critiqué cette décision. Nous venons de voir qu'elle est conforme à la nature des choses et des gens.

Le problème de la propriété de la terre a généralement pour complément le *problème de la location de la terre :* c'est d'autant plus vrai en Russie que la propriété paysanne est assez imparfaite pour se distinguer difficilement d'une location, et, en outre, la population ayant doublé depuis l'abolition du servage, les cultivateurs, faute de terres à eux, ont dû louer les terres voisines. Le plus souvent, c'étaient celles des seigneurs, qui y consentaient d'autant plus volontiers que, la main-d'œuvre ayant renchéri, ils étaient de moins en moins poussés au faire valoir direct. Quelquefois aussi c'étaient des terres des voisins, — quand les familles de ceux-ci, par suite de décès, s'étaient amoindries, et que la commune ne voulait pas, sous prétexte d'égaliser les lots, faire perpétuellement des partages dont on a vu les inconvénients (le cas est devenu très fréquent), — ou quand le propriétaire du lot était malade, incapable, employé comme ouvrier à la ville, — ou encore s'il manquait de chevaux (l'absence de pâturages, nous l'avons dit, fait que le tiers environ des paysans n'ont pas de chevaux). Mais, dans la majorité des cas, ce sont les terres seigneuriales qui sont mises en « arende ».

Rien de plus instructif que les usages à cet égard. En France, les contrats de louage sont de deux types, fermage ou métayage, et, toutes choses égales d'ailleurs, les fermages, qui sont de règle dans le nord, supposent un paysan assez riche et capable d'initiative dans le sens le plus large, tandis que les

métayages, communs dans le sud, permettent à un paysan de moindres ressources et de moindre envergure d'être étroitement soutenu par le propriétaire. Psychologiquement et économiquement, il semblerait que le moujik dût être métayer. Au temps du servage, quand le paysan venait à manquer de chevaux ou de semences, c'est le patron qui les lui fournissait, ayant tout intérêt lui-même à faire travailler sa terre par un ouvrier qui ne mourût pas de faim. Mais tous ces subsides ont disparu en 1861. Aujourd'hui le paysan ressemble tantôt à un fermier sans initiative, tantôt à un métayer sans subvention. Dans le premier cas, le seigneur lui loue quelques hectares de terre, à des prix très variables, qui sont voisins de 20, 15 et 10 roubles par hectare dans la région que nous étudions, et qui peuvent s'abaisser à 3 roubles dans des pays de moins bonne terre. Dans le second cas, un voisin donne sa terre à cultiver moyennant la moitié de la récolte. Le premier procédé semble plus rigoureux : il est tempéré par le fait que, quand la récolte est mauvaise, le barine « pardonne » en n'exigeant rien de son tenancier : ainsi, un propriétaire de Oustié a fait abandon de ses fermages dans les deux années de disette qui ont précédé la révolution ; comme on connaissait ses tendances, une autre année, on refusa de payer ; il menaça de faire intervenir la justice, on répondit qu'on n'avait pas un sou : il exécuta sa menace, l'argent rentra immédiatement. La culture est donc nonchalente, et si, en outre, de cette façon, les deux propriétaires courent des risques en même temps que leurs deux fermiers, d'aucune façon, ils ne les aident véritablement ; ils ne contribuent, pas par exemple, à leur installation agricole, qui est aussi restreinte et aussi rudimentaire que possible, et qui ne peut pas être autre, car ici les contrats sont le plus souvent des contrats d'occasion qui ne sont faits que pour peu de temps : le minimum est trois ans, la durée du cycle de culture ; on se contente de ce minimum dans les villages qui paient irrégulièrement ; ailleurs on fait des baux de six ou neuf ans, et ces derniers sont considérés comme si longs que le paysan porte alors son fumier

sur les terres en arende : ces deux procédés sont pratiqués par le seigneur de Oustié dont nous venons de parler. Ces arendes, du reste, peuvent être données de deux manières, à des individus ou à des communautés. Les seigneurs, le plus souvent, les donnent aux mirs eux-mêmes qui partagent ensuite à leur gré. Quelquefois même des mirs peuvent prêter leurs mauvaises terres à certains de leurs membres ; la location est à vil prix : elle peut descendre jusqu'à trois roubles ; on fait un contrat d'une dizaine d'années, à condition que le tenancier engraisse la terre et, au bout de cette période, la terre améliorée revient à la communauté. Les détails varient donc, mais, quel que soit le cas, *l'arende russe est moins éducative que le fermage ou le métayage français*. Les effets sur le paysan sont parallèles à ceux de la propriété proprement dite.

Cependant nous faisons là l'histoire d'hier. Nous la croyons plus importante que celle d'aujourd'hui, parce que nous examinons en ce moment l'*influence éducative du mir* sur la partie de la Russie contemporaine en passe de devenir industrielle. Mais si nous voulions étudier la vie agricole *en elle-même,* il faudrait, au contraire, rechercher les causes qui tendent à disloquer le mir. Elles sont nombreuses, et assurément plus fortes que celles qui tendent à le conserver. Le mir est un anachronisme, et un anachronisme tel que le souci des gouvernants est de le faire mourir sans une brusquerie qui tuerait en même temps ses membres. Dans certaines régions les sociétés ont été ébranlées depuis longtemps : la loi Stolypine hâte leur destruction ; c'est ainsi que, depuis sa promulgation, 17 millions de dissitines, appartenant aux communes et aux familles indivises, sont devenues propriétés individuelles. Des enquêtes doivent être commencées sans tarder et l'étude ne pourra être achevée avant quelques années. Nous devons en signaler le très puissant intérêt, mais elles sortent de notre plan.

Ressources et besoins. Recettes et dépenses. — Ce que nous venons de dire peut être précisé par quelques chiffres. Ceux que nous donnerons, dans un très rapide aperçu, ne

diffèrent pas beaucoup (à part la diminution, déjà signalée, du pouvoir d'achat du rouble) de ceux qui ont été donnés, avec beaucoup plus de précision, dans la monographie du bordier émancipé [1]. Les plus grandes différences, pour le mode d'existence, entre le paysan de 1876 et le paysan actuel, ont été produites par l'émigration, courte ou longue, des jeunes gens vers les villes, d'où ils ont rapporté des idées nouvelles et de l'argent liquide. Elles concernent :

1° L'habitude, de plus en plus invétérée, pour chaque ménage, *d'avoir sa maison indépendante ;* ce n'est qu'artificiellement, et en particulier faute d'argent, que les grandes communautés étaient maintenues groupées : d'où, à Lipégui, la multiplication des izbas, et, si l'on peut dire, la création d'un quartier neuf.

2° Une certaine *tendance au luxe*, luxe de moujik, c'est entendu, mais luxe véritable, si l'on entend par là ce qui satisfait des besoins nouveaux et futiles, besoins très naturels à une classe qui se trouve avoir quelques kopeks en poche sans avoir en même temps une éducation lui apprenant à les utiliser : ainsi chaque izba a maintenant son samovar, et l'on boit une bien plus grande quantité d'eau-de-vie.

Ces réserves faites, essayons de constituer un budget normal d'une famille de cette région, en fondant dans une moyenne, la plus réelle possible, toutes les décimales des enquêtes particulières.

D'abord les ressources dues au travail, qui est ici presque exclusivement agricole.

Prenons *une famille moyenne de notre village, dans lequel on possède environ un hectare de terre par tête, avec un cheval, une vache et quatre ou cinq moutons.* Supposons, pour simplifier, la famille normale composée du père, de la mère, de deux fils et de deux filles, et ayant 6 dissitines ou 6 hectares.

C'est également une famille « moyenne » pour l'ensemble de la Russie, où la natalité énorme donne quatre à cinq enfants par ménage, où la propriété (moyenne un peu arbitraire des

1. *Loc. cit.*, pp. 86 et suiv.

bonnes et des mauvaises terres) est de 2 à 5 dissitines par âme, et où les dépenses (calcul plus arbitraire encore) varient de 160 roubles (gouvernement du nord, Tver) à 500 (gouvernement du sud, Voronèje).

Des terres de notre famille, 2 hectares donnent du seigle, 1 de l'avoine, 1 du millet, 2 sont en jachère. Une dissitine de seigle, ici, rapporte, dans les bonnes années, plus de 100 poudes[1] de grain et une douzaine de télègues[2] de paille. Le poude de grain vaut près d'un rouble[3], et la télègue de paille aussi. On dépense environ 9 poudes de semences. Si l'on fait travailler la terre par des ouvriers étrangers, on leur donne environ 4 roubles par dissitine pour labourer, 4 roubles par dissitine pour moissonner, et, si l'on tient compte de travaux accessoires, comme le transport de la récolte, on peut dire que la paille paie le travail. Elle s'ajoute au bénéfice quand on travaille soi-même. En somme, on peut compter, par dissitine moissonnée, sur un bénéfice net moyen de 70 poudes ou 70 roubles. Les deux dissitines de seigle donnent ainsi 140 poudes ou 140 roubles. — La dissitine d'avoine rapporte 60 poudes à 60 kopeks[4], soit 36 roubles. — La dissitine de millet produit 60 poudes à 1 rouble, ou 60 roubles. — Le tout est généralement consommé en nature; nous l'évaluons en argent pour plus de commodité. En résumé :

2 dissitines de	seigle,	70 poudes	à 1 rouble.	140 roubles.
1 —	avoine,	60 —	0,60	36 —
1 —	millet,	60 —	1 rouble.	60 —
			Total :	236 roubles.

En outre, le paysan peut vendre des œufs, du beurre, des veaux, et il peut se fabriquer en chanvre et en peau de brebis une partie de ses vêtements. Du reste, nous ne tenons pas compte des industries annexes.

Voyons ses dépenses.

1. Le poude vaut 40 livres russes (de 410 grammes) ou 16 kilogr. environ.
2. Voiture dont se servent les paysans pour les transports.
3. Le rouble vaut 2 fr. 66 (3 roubles font 8 francs).
4. Le kopek est 1/100 de rouble.

Nous classerons à part les impôts et les frais du même ordre. Ils sont considérables. Des statistiques officielles présentent l'impôt comme égal en moyenne à 25 roubles par famille, ou encore représentant 15 % de revenu brut de la terre. Nous remplacerons ces moyennes qui ne donnent qu'un ordre de grandeur, par des chiffres plus précis empruntés à un village du gouvernement de Moscou, mais, à ce point de vue, toutes les régions de la Russie sont semblables). Il s'agit d'un paysan ayant 7 dissitines de terre et deux enfants. L'impôt proprement dit est de 3,80 roubles; l'assurance contre l'incendie de sa maison, qui est de type normal, de 6 roubles; l'assurance contre les cas de disette, de 1 rouble environ; et deux impôts, du canton et du village, s'élèvent respectivement à peu près à 1 rouble et à 1,50 rouble. Il faut y ajouter : le prix du gardien qui, la nuit, veille sur le village : 1,80 rouble par an; — la participation au logement des mendiants et des pèlerins de passage, dépenses en nature qui ne dépassent guère 1 rouble : — les cadeaux obligatoires que l'on donne au clergé et qui s'élèvent à la même somme, sans compter le voiturage du prêtre, à tour de rôle, quand il se rend dans des hameaux éloignés. On arrive à une vingtaine de roubles. Une fois connues ces dépenses, qui sont incompressibles, nous pouvons passer aux charges domestiques.

Les premières, tant les besoins sont faibles, concernent la nourriture. Les menus sont restés les mêmes qu'autrefois. Généralement trois repas, un déjeuner le matin, un dîner vers midi, un souper le soir. Chaque repas consiste (à part le premier qui est un peu plus simple) en une soupe, le plus souvent aux choux (*chchi*), un gruau (*cacha*), du pain de seigle avec, et du kvass, boisson fermentée faite avec des grains et ressemblant vaguement à un cidre très léger. Je passe le lard, le beurre, le lait, je rappelle pour mémoire les crudités comme les concombres russes (*agourtsy*), et je signale de la viande de mouton mangée à peu près chaque dimanche. Ces aliments sont consommés dans les quantités suivantes que nous traduisons également en argent, bien qu'elles ne soient pas toujours réellement achetées. Chaque adulte mange, par mois, environ un poude et demi

(24 kilogr.) de farine de seigle, soit sous forme de gruau, soit sous forme de pain : prix, 1 rouble 50. Il y ajoute, par exemple, 20 livres par mois (8 kilogr.) de farine de millet, uniquement sous forme de gruau, au prix de 3 kopeks la livre : prix : 0,60 rouble. Il emploie 2 livres de beurre, à 40 kopeks la livre, 2 livres de lard, à 12 kopeks la livre, et une mesure ou un peu plus d'un poude de pommes de terre, soit une dizaine de kopeks. Quant à la viande, il n'en mange guère que les dimanches; c'est du mouton à 12 ou 15 kopeks la livre; la ration, beaucoup plus forte que celle du soldat, est voisine de 1 kilogramme : ce qui fait environ 0,80 rouble dans le mois. Au total :

Seigle.	60 livres (de 400 gr.)		1,50 rouble
Millet (proça)	20 —		0,60 —
Beurre	2 —		0,80 —
Lard	2 —		0,24 —
Pommes de terre. . .	40 —		0,10 —
Viande de mouton. . .	»		0,80 —
		Total :	4, 04 roubles

auxquels il faudrait ajouter le thé et le sucre; mais, à l'izba, le thé est si clair qu'une livre fait une année, et le sucre, dur, est placé entre les dents pendant qu'on boit : c'est la manière la plus économique de sucrer sa boisson. Ces quantités (non leur transcription en argent, qui dépend du pouvoir d'achat du rouble, lequel a diminué quelquefois de moitié) sont analogues à celles qui nous sont rapportées dans la monographie du Bordier émancipé : les différences sont de l'ordre des variations individuelles.

Si, à présent, nous considérons une famille de six personnes, dans laquelle nous supposerons des enfants, de façon que ces six ne mangent que comme quatre, nous voyons sans peine que le groupe dépense en nourriture 16 roubles par mois, ou 192 roubles par an. Il faut encore tenir compte de la nourriture du cheval, qui devrait manger (c'est du moins la ration du cheval de guerre) 10 livres d'avoine et 15 livres de foin par jour, idéal que les paysans n'atteignent jamais, même pendant les mois d'été; en hiver, le cheval n'a presque pas d'avoine;

à la place, les mieux traités ont de la paille coupée en morceaux avec de l'eau chaude et deux livres de farine de seigle par jour. On conclut, en faisant tous ces calculs, que *la dissitine de bonne terre par habitant suffit à peine à payer la nourriture de la famille, et encore une nourriture très sommaire.*

Les habits (dont le fond est, pour un homme, 4 chemises, 4 pantalons, 1 demi-chouba de peau de mouton et 1 touloupe ou longue pelisse), quand ils ne proviennent pas du domaine, doivent être payés par les produits secondaires du troupeau et de la basse-cour (vente des œufs et d'un veau), ou encore par le salaire d'occupations nouvelles (charrois, métier de charpentier, gain d'un grand fils qui serait à la ville, etc.). Seulement, et ceci est tout à fait capital pour classer le type du moujik, la plupart de ceux qui gagnent plus que nous n'avons dit dépensent une très forte proportion de leur revenu en alcool : c'est un alcool de grain, plus faible que nos alcools de fruits, et qu'on connaît sous le nom de vodka ; la longue inertie des hivers rend plus faciles que d'autres les jouissances de cet ordre, et le gouvernement, qui a récemment pris le monopole de l'alcool, y trouve d'énormes revenus qu'il ne veut pas laisser perdre ; le vice d'ivrognerie est loin d'être en décroissance, et, s'il croît, rien ne s'améliore dans l'izba, ni le bien-être des vêtements, ni la qualité des menus. *Les besoins restent à peu près stationnaires à un niveau inférieur.* De toutes façons, le paysan russe est encore très malheureux, et, ce qui est pire, ne s'en aperçoit qu'à demi.

II. — LES PHASES DE L'EXISTENCE.

Résumons les parties essentielles de l'analyse précédente en suivant un autre ordre, celui des phases de l'existence, et ces phases elles-mêmes, considérons-les, tour à tour, suivant le point de vue de M. Jules Demolins, d'abord agissant sur le jeune homme pour faire son éducation, ensuite agies par l'homme fait, comme expression de sa liberté.

FORMATION DE L'INDIVIDU. — La première influence que subit le paysan russe est celle de l'*hérédité* : comme toutes les circonstances instantanées ont été à peu près les mêmes depuis beaucoup de générations, cette hérédité ne fait sans doute que renforcer les influences qui en dérivent, mais elle ne leur ajoute rien de nouveau.

La famille, qui ne limite pas le nombre de ses enfants, regarde parfois comme un bonheur la maladie qui les fait mourir petits : ce sera un malheureux de moins ; ces maladies, du reste, viennent souvent d'une mauvaise hygiène : les Russes sont aussi imprévoyants là qu'ailleurs, et la mortalité est plus grande en Russie que dans aucun pays d'Europe. On conçoit que, se désintéressant de la santé de leurs enfants, les parents ne s'occupent pas beaucoup du reste de leur éducation ; d'ailleurs, la femme est trop souvent servante, le mari est trop volontiers brutal pour avoir de vraies qualités d'éducateurs ; quand l'enfant est en leur présence, ils emploient bien, pour le faire taire, le procédé du coup de poing, dont ils voient user d'assez nombreux fonctionnaires, mais, la plupart du temps, les enfants sont lâchés dans la rue du village ou sur les bords de l'étang : frères, cousins, voisins, se débattent, se roulent ou pataugent, à peine vêtus, comme de petits animaux échappés ; ils acquièrent ainsi, avec la peur des colères paternelles, l'indiscipline des isolés. Vers douze ou treize ans, ils sont mis aux travaux des champs ou de la maison, et ils commencent ainsi à s'habituer au travail que nous savons. Mais l'influence de la famille peut se prolonger après la majorité ; c'est le cas des enfants mariés qui habitent au foyer paternel, et y demeurent, dans le sens le plus étendu, des enfants.

L'*école* ne les a guère formés davantage, au moins l'école de paroisse, qui a été l'école unique jusqu'à ces dernières années (elle tend à être remplacée par l'école du zemstvo, où l'instruction est plus complète et plus systématique, sinon toujours plus appropriée aux nécessités de la vie paysanne). Dans l'école paroissiale, l'instituteur est le prêtre, aidé d'un paysan du voisinage, qui, moyennant un faible salaire, vient y passer la sai-

son d'hiver, celle où il est libre et la seule où l'école fonctionne. Les programmes sont du reste aussi réduits que possible : un peu de lecture, d'écriture et de calcul, avec des éléments de catéchisme et du chant liturgique en slavon : deux heures par jour. Instruction rudimentaire. Éducation nulle.

L'*Église* n'est pas plus éducatrice, et en tout cas elle l'est dans le même sens. Les offices religieux, avec leur longueur et leur hiératisme, et la communion, donnée dès la naissance, obligatoire à chaque Pâque, mais en dehors de Pâques négligée par tout le monde, ne constituent souvent que des formalités dont les jeunes générations tendent à s'affranchir brutalement. Le clergé de village, — où se trouvent des saints et des gens fort intelligents, mais toujours issu d'une classe voisine de la classe paysanne, ayant reçu une instruction souvent médiocre, toujours abstraite, et qui ne favorise pas son contact avec ses paroissiens, marié, chargé de famille, forcé de vivre de l'autel, c'est-à-dire de demander aux fidèles, à propos d'un sacrement ou d'une bénédiction, une offrande qu'on lui donnait jadis par respect et par coutume, mais que les plus avancés commencent à lui refuser, — le clergé n'a pas autour de lui l'influence à laquelle il pourrait prétendre, d'autant plus que les paysans, habitués à gérer en commun leurs affaires temporelles, transposent volontiers leurs habitudes dans l'ordre spirituel et regardant leur pasteur comme une sorte de « fonctionnaire de la grâce » au service de la communauté [1]. Cependant le Christianisme, en dépit de la situation du clergé, est resté latent dans la race : la vie communautaire, avec tous ses défauts même, a singulièrement facilité l'amour du prochain, la résignation qui fait tendre la joue gauche, et l'imprévoyance du lis des champs : l'Église invisible, en Russie, peut régner sans le concours de l'Église visible ; seulement le Christianisme qu'elle répand est celui qui convient aux peuples esclaves du climat et esclaves politiques, une religion où dominent la crainte de Dieu et l'humilité de ses fautes, et si

1. Voir, à ce sujet, des développements, conformes à la même méthode d'analyse, dans notre article « L'Église russe et la Révolution » (*Revue de synthèse historique*, avril 1912).

l'Église russe est éducatrice, c'est à ces vertus-là qu'elle conduit[1].

L'*atelier* agit à peu près dans le même sens. Il endurcit le corps, il ne donne qu'une faible ardeur au travail et qu'une courte initiative.

Le *voisinage*, chez les communautaires, est très puissant. L'absence de hiérarchie fait juger comme une grande faute de se distinguer des autres. L'homogénéité du milieu fait regarder l'imitation comme l'un des premiers devoirs ou des premiers besoins. Comme les villages sont isolés dans une plaine presque sans routes, le voisinage y est pour ainsi dire tyrannique.

Le *mir* ne l'est pas moins, non pas le mir qui dirige et souvent retarde le travail (son action rentre dans celle de l'atelier), mais la société s'administrant, rendant la justice, se gardant des voleurs, logeant les chemineaux, réparant son église, et, pour tout cela, élisant des délégués : les paysans y apprennent, il est vrai, dans une certaine mesure, le métier de citoyen, mais, dans ce régime communiste, ce n'est pas l'individu qui prend des responsabilités, c'est le groupe, à tel point que, dans une décision, la majorité exige souvent l'unanimité, afin de noyer mieux encore la responsabilité de chacun dans une responsabilité collective.

Les *seigneurs*, sauf de belles exceptions, n'ont pas patronné autrement. Nous verrons plus loin qu'ils forment moins une classe agricole qu'une classe de fonctionnaires, et, par suite, au lieu de s'intéresser personnellement à la terre pour y apporter des perfectionnements que faciliteraient leur fortune et leurs relations, ils en abandonnent le plus souvent la gestion à un intendant qui les vole, ou bien ils la donnent aux mirs en arende : de l'une ou l'autre façon, leurs procédés de culture sont les mêmes que ceux des paysans, et dès lors les paysans ne trouvent auprès d'eux ni des modèles d'assolement, ni des conseils pour leurs engrais, ni des étalons pour leur troupeau. En dehors de la culture, les seigneurs ont des fonctions administratives et judiciaires, maréchaux de noblesse ou zemskie

1. Lire de même notre volume *L'Avenir de l'Église russe*, p. 135-230.

natchalniki, mais là encore ils patronnent à l'orientale, c'est-à-dire qu'ils laissent faire leur bon cœur, aidant beaucoup plus les moujiks à supporter leur condition qu'ils ne les excitent à en sortir; et toutes les aumônes qu'à titre privé ils distribuent autour d'eux aboutissent souvent à accroître la paresse par l'appât d'aumônes nouvelles.

Autre est sans doute le patronage du *zemstvo,* organe local élu où siègent des représentants de la noblesse, des classes intellectuelles, de la classe paysanne, et qui a pris à tâche la fondation d'écoles modernes et des réformes de la technique agraire; mais son rôle est encore limité, du moins dans les gouvernements du centre, et nous en réservons l'étude pour un autre travail.

Quant à l'*État,* dans le sens le plus large, il agit par les assurances forcées contre l'incendie et la famine, ce qui est un bien, mais pas un bien éducatif; il agit par le service militaire, qui « débrouille » assurément les paysans, et les domestiques qui ont passé par la caserne sont autrement travailleurs, propres et disciplinés que ceux qui viennent directement du village, mais cette discipline est naturellement passive, comme toutes les disciplines militaires; et, en dehors du service, le gouvernement agit sur le peuple par l'impôt direct, qui est lourd, et par le monopole, pour ne pas dire par la propagande de l'eau-de-vie, qui suffirait presque à contre-balancer toute œuvre d'éducation.

Le paysan reçoit donc une formation qui, du berceau à la maturité, le maintient en tutelle, malgré certaines influences libératrices comme celle des zemstvos. On en voit le résultat en regardant le paysan, encore dans ses phases d'existence, mais cette fois comme agent et non comme patient.

Réaction de l'individu. — Les premières déterminations libres qu'ait à prendre le jeune homme concernent ses *émigrations temporaires* dans des villes, pour y être domestique, cocher, manœuvre; or, il part soit en artèle, avec plusieurs amis du voisinage qui feront « popote » commune, soit seul, mais alors appelé par un « frère » déjà installé dans la place (frère

est pris dans le sens oriental, et veut dire cousin à la mode de Bretagne), et, là encore, il retombe sous le patronage d'une communauté qui lui rappelle le mir ou la famille patriarcale (les ouvriers couchent en dortoir et mangent en artèle, comme nous le verrons plus loin, et les patrons agissent avec leurs domestiques comme des seigneurs de village).

Le second choix est *le mariage*. Là encore, l'intéressé n'est qu'à demi libre. Ce sont les pères qui marient leurs enfants, ils ne « se » marient pas. On se donne souvent une bru ou un gendre pour avoir un domestique de plus. Du reste, les mariages sont très précoces, dix-huit à vingt ans pour les garçons, seize à dix-huit ans pour les filles : la direction d'un ménage est chose si simple que la majorité sociale coïncide avec la majorité physique, et inversement la jeunesse des nouveaux époux les empêche de se choisir vraiment. Enfin la plus grande partie des économies faites en vue du mariage sert non pas à doter le jeune ménage, mais à faire avec les amis des ripailles qui prouvent quel prix est attaché à l'acte.

Le problème de *la transmission des biens* est encore plus impersonnel que celui du mariage, puisque c'est la commune qui est propriétaire du sol : dans le cas de rupture de la communauté familiale au profit d'un fils adulte qui veut s'établir en atelier indépendant, c'est au père et au fils qu'il appartient de détacher à l'amiable une partie du champ que la famille détient, quitte à être approuvés par les autres chefs de famille du mir.

Quant aux *accidents de toutes sortes*, ils sont réglés par des assurances forcées : assurance contre l'incendie, assurance contre la famine; en cas de sinistre, aucune initiative à prendre; et quand il y a des sinistres imprévus, de longues maladies par exemple, on trouve toujours une aide soit auprès du propriétaire prochain, soit auprès des voisins eux-mêmes : la communauté et l'autorité ont à cœur, dans ce cas, de sauver les faiblesses qu'en temps normal elles ont comprimées.

Donc les difficultés qui se posent dans les principales « phases » de l'existence ne sont pas laissées à la spontanéité de chacun : elles sont réglées par des institutions : *des démarches qui chez*

d'autres peuples ou dans d'autres classes viennent d'une libre direction ont ici un caractère institutionnel : et c'est ce qui, selon le point de vue de M. Jules Demolins, résume et classe le type.

Ce tableau est assez sombre. Mais n'oublions pas deux choses. D'abord le paysan russe n'est examiné ici qu'au point de vue social, c'est-à-dire d'après ses aptitudes à jouer un rôle personnel dans un ensemble hiérarchisé : nous laissons de côté sa valeur religieuse, sa valeur artistique, sa valeur intellectuelle, et peut-être, à l'envisager de ce point de vue, lui trouverait-on de bien curieuses supériorités sur le campagnard d'occident. En second lieu, nous avons choisi un type qui vit moins qu'il ne se survit, un état transitoire en train de passer très vite à un état supérieur : le reste de cette étude nous montrera une des formes de ce développement, et plus grande sera la distance entre le point de départ et le but de l'ascension, plus grande aussi sera la vitalité latente du type.

II

LES SEIGNEURS

I. — NOBLESSE DE SERVICE ET NOBLESSE TERRIENNE. GRANDE ET PETITE NOBLESSE.

A la veille de la « révolution », c'est-à-dire en 1900, les propriétaires fonciers de toute classe, autres que l'État et les communautés paysannes, possédaient environ le tiers (32 % exactement) des terres de la Russie d'Europe. Ces propriétés privées occupaient un peu plus de cent millions de dissitines. Elles se répartissaient ainsi[1] :

		Etendue moyenne.	Nombre de propriétaires.
Noblesse	80 %	630 diss.	115.000
Marchands	11 %	720 —	13.000
Meschanié[2]	2 %	32 —	58.000
Paysans (en dehors des mirs)	5 %	18 —	273.000
Divers	2 %	75 —	23.000

Par rapport à leur étendue, on peut les classer ainsi :

	Étendue.	Nombre de propriétaires.
Grandes (plus de 1.000 dissit.)	70 %	3 %
Moyennes (100 à 1.000 dissit.)	23 %	13 %
Petites (moins de 100 dissit.)	7 %	84 %

1. Tableau de M. D. P. Semenoff.

2. Meschanié, mot exactement intraduisible en français, dont nous expliquerons plus loin le sens.

On voit que la propriété noble est la plus importante, puisqu'elle occupe, en étendue, 80 % de l'ensemble des propriétés. Parmi ces terres nobles, la plus grande partie (70 %) appartient aux grands propriétaires, les propriétaires moyens ne possédant que 23 %, mais, par contre, les propriétaires moyens sont beaucoup plus nombreux, 13 % contre 3 %. Ces deux catégories de nobles sont donc, pour des raisons diverses, aussi importantes l'une que l'autre. Bien entendu, il y a, entre les propriétés de 100.000 hectares et celles de 300 hectares, tous les intermédiaires possibles : cependant les deux pôles extrêmes se distinguent par une différence de nature autant que de degré que nous allons approfondir tout à l'heure.

En attendant, nous pouvons remarquer que, grande ou petite, *cette noblesse n'est pas purement héréditaire*. L'ancienne noblesse des boyards a été détruite par Pierre le Grand et remplacée par la bureaucratie. Il ne subsiste, en dehors de cette unification, que les titres de comtes et de princes, et encore ces derniers sont-ils souvent donnés à tous les nobles de certaines provinces conquises qui, à l'étranger, sont assez embarrassés de porter un titre trop ample pour leur fortune. Quant à la bureaucratie, elle comprend, comme on sait, quatorze grades ou tchiny avec assimilation de la hiérarchie civile à la hiérarchie militaire, et nous nous permettons de rappeler une seule partie du tableau de correspondance (page 54).

Les termes russes sont ici traduits à la lettre, et le sens échappe à des Français. Ils peuvent du moins remarquer en passant la prodigalité avec laquelle on donne un titre comme conseiller d'État, et se rappeler l'aventure d'un petit employé de la 12e classe, qui fut reçu en France avec d'extraordinaires égards, parce que sa carte de visite portait la mention « secrétaire du gouvernement russe », le gouvernement dont il s'agit ici étant non le gouvernement central, mais l'une des 59 circonscriptions de la Russie d'Europe. En tous cas, servir est l'idéal commun de tous ces hommes : un étranger qui n'a pas de fonctions dans son État ne compte pas, au sens « substantiel » du mot, et je connais des Français qui, en dépit de leur notoriété dans des pro-

fessions libérales, n'ont pu se faire admettre là que parce qu'ils s'étaient avisés d'être par surcroît « officiers de réserve ».

SES.	ARMÉE (en particulier infanterie).	ADMINISTRATION.	APPELLATION.
1	Feldmaréchal........	Chancelier d'Empire.	Sa haute Excellence.
2	Général d'infanterie..	Conseiller secret actuel.	
3	Général-lieutenant....	Conseiller secret.	Son Excellence.
4	Général-major.......	Conseiller d'État actuel.	
5	....	Conseiller d'État.	Sa haute naissance.
6	Colonel.............	Conseiller de collège.	Sa haute heureuse naissance.
7	Lieutenant-colonel...	Conseiller de cour.	
8	Major...............	Assesseur de collège.	
9	Capitaine...........	Conseiller titulaire.	Son heureuse naissance.
10	Capitaine en second..	Secrétaire de collège.	
11	....	Secrétaire naval.	
12	Lieutenant..........	Secrét. de gouvernement.	
13	Sous-lieutenant......	Registrateur de Sénat, de Synode et de Cabinet.	
14	Enseigne...........	Régistrateur de Collège.	

Cependant le plus intéressant à constater ici, c'est que, dans la hiérarchie militaire, tous les grades confèrent la noblesse personnelle, et, à partir du grade de colonel, ils donnent la noblesse héréditaire : dans la hiérarchie civile, on n'a la noblesse personnelle qu'à partir de la neuvième classe et la noblesse héréditaire qu'à partir de la quatrième. Voilà une noblesse singulière où l'hérédité et la fonction s'entremêlent et où ce n'est pas seulement de naissance qu'on a droit au titre de « sa haute naissance ». Bien plus, — et par là nous revenons à notre point de départ, — cette noblesse de service *a été payée* par Pierre le Grand et ses premiers successeurs *en terres* : des militaires et des bureaucrates sont devenus propriétaires parce qu'ils étaient militaires et bureaucrates ; et il est probable, si l'on songe à cette origine, que la propriété foncière ne sera pas pour eux un

instrument de travail agricole, mais qu'elle se réduira à la jouissance d'une maison de campagne et de retraite, et au prélèvement d'un impôt sur les paysans qui resteront les vrais possesseurs du sol. C'est ce que nous allons voir en étudiant de plus près les deux espèces de noblesse que nous avons signalées.

Les très grands seigneurs ressembleraient assez à ce Nicolas Nicolaïévitch Népluyeff dont nous avons parlé ailleurs[1], ou plutôt à sa famille, bien que nous ayons dans les Népluyeff un type d'exceptionnelles vertus. Les nobles possèdent des biens qu'ils font exploiter par des intendants qui, le plus souvent, ne surveillent pas ou même volent, au grand détriment de leur maître et du sol (quand celui de Népluyeff fut remplacé par la confrérie ouvrière, les revenus augmentèrent de quelques dizaines de mille roubles); pendant ce temps-là, ils ont à Pétersbourg un salon (celui des Népluyeff avait un beau renom) où, au milieu des fêtes les plus raffinées, se trament toutes sortes de machinations politiques entre les personnages qui constituent l'atmosphère de la cour, et, malgré ministres et Douma, leur influence est souvent la plus puissante; enfin, la saison terminée, cette noblesse va à l'étranger (Népluyeff avait des alliances dans plusieurs pays d'Europe) et réside, quelquefois follement, à Nice et à Paris : c'est elle, ou plutôt quelques-uns de ses membres, qui, aux yeux des Français, a attiré sur toute sa classe la mauvaise réputation que l'on sait.

Nous nous attacherons davantage à la petite noblesse qui, éloignée des grandes sphères gouvernementales, se comprend mieux quand on connaît le paysan, et aussi l'explique mieux. Celle-là réside le plus souvent, mais quelquefois faute d'argent lui permettant de faire figure à la capitale. En revanche, elle exerce dans son district des fonctions comme celles de maréchal de la noblesse ou de zemski natchalnik, et elle possède généralement toutes les vertus qui manquent à l'autre. Une telle classe est la seule qu'on observe dans le district de Spassk.

1. *Sc. soc.*, fasc. 61.

C'est une région de petite noblesse. Le plus riche propriétaire a 20.000 hectares : c'est un prince G..., qui d'ailleurs n'est jamais là. Puis viennent trois ou quatre propriétaires de 1.000 à 3.000 hectares. Une dizaine seulement dépasse le cens nobiliaire de 200 hectares. Le reste n'a plus de terres. En moyenne, on comptait dans la région un pameschik par village. Le village de Lépégui en a deux. Si Oustié a neuf mirs, c'est qu'il y avait là neuf propriétaires, dont deux seulement ont encore allure seigneuriale. La noblesse du district est donc en train de disparaître, et, s'il ne s'agit que d'étudier sa décadence, nulle région n'est mieux choisie.

Précisons encore. Parmi ces propriétés, un très petit nombre ont un aspect d'exploitations quasi modernes, c'est-à-dire ont une machine, qui est la moissonneuse. Une seule peut être considérée, pour la région du moins, comme un modèle : elle a 3.000 hectares, — dont une grande partie donne du seigle, par le procédé des trois champs, mais des champs labourés avec une charrue profonde à deux chevaux, et où l'on a essayé l'année dernière des superphosphates, — et dont le reste supporte trois distilleries qui distillent du grain et des pommes de terre ; mais cette entreprise est exceptionnelle et elle est même un peu méprisée pour son excès de modernisme. Les autres n'ont pas changé depuis un ou deux siècles et rappellent, proportions à part, les exploitations paysannes : le prince G... ne fait pas mieux, soit qu'il exploite en faire valoir direct, soit qu'il donne en arende aux paysans. Conformément à la méthode adoptée dans ce travail, c'est uniquement cette vieille Russie que nous allons faire revivre.

Nous nous arrêterons donc, comme chez un type classique, chez un propriétaire qui possédait, avant 1905, quatre cents dissitines ou hectares de bonne terre noire, les trois quarts en céréales et le reste en petits bois, plus un jardin de deux mille pommiers, plus quelques titres de rente, et moins les hypothèques inévitables.

Nous connaissons le lieu : c'est l'un des villages où nous avons tout à l'heure monographié des paysans.

Quels sont, pour leur seigneur, les moyens d'existence et le mode d'existence?

II. — LES MOYENS D'EXISTENCE.

A la forêt on prend le bois de chauffage, mais on n'exploite pas systématiquement, on ne coupe même pas d'arbres pour les constructions à soi; cela ferait trop de peine : c'est de l'exploitation sentimentale. Par suite, les paysans du voisinage, habitués aux libertés accordées au temps du servage, ne se gênent pas pour aller chercher dans la forêt tout ce qu'il leur faut même pour bâtir leurs izbas, qui ont beaucoup augmenté dans ces dernières années, si bien que le beau bois de jadis est aujourd'hui tout ravagé.

La récolte du verger est vendue, chaque année, quand les arbres sont en fleurs, à un Mordve qui, au moment de la récolte, vient, avec ses aides, camper plusieurs jours dans le jardin, y établir ses gardes contre les voleurs possibles, et se charge de cueillir, de trier, d'empaqueter et d'emporter les pommes (ces Mordves, qui forment des villages sans relations avec les villages russes au milieu desquels ils sont disséminés, se sont spécialisés chez eux dans l'industrie des jardins et, par suite sont plus aptes à faire le commerce des pommes de la région) : le prix d'un pommier est d'environ un rouble : il est fait d'après l'aspect des fleurs, aux risques et périls de l'acheteur : quand une gelée vient tromper ses prévisions, le vendeur est le premier, malgré les conventions faites, à offrir une baisse de prix. Le reste du jardin — partie de plaisance — est entretenu avec la même négligence : les arbres ne sont pas taillés, et, dans une allée où on les a d'abord plantés trop serrés, on n'a pas eu le courage ensuite d'en abattre un sur deux.

Les champs sont cependant la partie essentielle du domaine. Mais ils ont été jusqu'ici cultivés à la paysanne, en trois parties. Sous cette forme, leur apport était de 70 roubles environ par hectare, pour les 100 hectares de seigle, et de la moitié, à

peu près, pour les 100 hectares de plantes annuelles : en tout, une dizaine de mille roubles, net des frais de semence et du prix des ouvriers employés au labourage et à la moisson. Le propriétaire (à la suite de circonstances que nous détaillerons plus tard) vient de vendre la plus grande partie de ses terres : il n'a gardé, avec sa maison, que son verger, parce qu'il est enclavé dans les allées de promenade, et 100 hectares de bonne terre, pour s'occuper. Il rêve de transformer l'assolement triennal en assolement sexennal ; son but principal est d'avoir de l'herbe pour élever du bétail : singulière façon d'utiliser ce merveilleux terreau : mais on manque de viande, depuis que la guerre a pris une partie des troupeaux et que les révolutionnaires ont tenté de massacrer le reste ; voilà pourquoi est venu le besoin subit de devenir éleveur chez quelqu'un qui, un an ou deux auparavant, vendait en hâte toutes ses bêtes pour que les paysans enragés ne les tuent pas. Nous n'avons certes pas affaire à un terrien de profession.

En fait, son outillage est à peine supérieur à celui des paysans. Il a une charrue un peu plus puissante ; elle laboure à 15 centimètres ; il a renoncé à la faire traîner par des bœufs, dont la lenteur l'agaçait. Il herse comme les paysans, mais, pas plus qu'eux, ne roule, par crainte des gelées. Il sème à la semeuse, ce qu'ils ne font pas. Enfin c'est lui qui a acheté dans le village la première moissonneuse : il l'a fait sous l'empire de circonstances étrangères, quand, au lendemain de la révolution, les paysans exigeants, et syndiqués sans le savoir, lui demandaient, pour faucher, 12 roubles par hectare, c'est-à-dire environ 2r, 50 par homme et par jour, alors que, pour tout autre que lui, on ne demanderait que 1r, 50 avec le cheval et la télègue, 1 rouble sans cheval ni télègue, et que le prix moyen de la journée, en dehors des époques de presse, est 0r, 40 pour un homme et 0r, 20 pour une femme. Naturellement les paysans ont voulu d'abord casser la machine, ensuite la louer pour leur compte.

Les bâtiments sont tous en bois, couverts de bois, d'aspect très primitif. Ils se composent, autour de deux cours, d'une écurie pour les chevaux de trait, d'une écurie pour les chevaux

de labour, d'une écurie pour les bêtes à cornes, d'une remise, (qui renferme toute la collection des véhicules du siècle), d'un hangar pour les charrettes, d'un petit bâtiment pour la basse-cour, d'une grange avec une vieille batterie à chevaux : il n'y a pas de fosse à fumier.

Le troupeau a été très réduit après 1905. Il comprend dix vaches (vaches laitières et veaux) et vingt-trois chevaux (y compris les poulains, deux étalons et neuf chevaux d'attelage ; ces derniers forment trois « troïkas » ; car, avec les chemins de terre de la Russie, on attelle toujours à trois). Avant la vente des 300 hectares, le propriétaire avait 50 chevaux et 50 bêtes à cornes (il vendait la viande de bœuf, ou s'en servait pour nourrir un personnel de quarante individus, mais jamais il n'a eu plus de vaches laitières, trouvant que la peine qu'elles donnaient ne correspondait pas à leur profit).

Le personnel a été également réduit. Cinq ouvriers hommes, à demeure, suffisent pour les 100 hectares qui restent. (L'été, on y ajoutera autant de journaliers.) Le jardin emploie un paysan, qui ne connaît pas le métier, et surveille négligemment cinq à dix femmes qui travaillent nonchalamment. Le troupeau occupe deux personnes. Les bâtiments sont surveillés, la nuit, par un gardien, qui dort le jour. Il y a un cocher, né à la maison, qui porte depuis vingt ans le même chapeau troué, et le soulève chaque fois qu'il prononce le nom d'un des parents du barine. Tout ce monde, logé, nourri, recevait, en 1907, 60 roubles par an. Les serviteurs occupés à la maison sont payés au taux de 10 à 12 roubles par mois pour un cuisinier, 8 à 10 roubles pour une cuisinière, et les femmes de chambre, toutes jeunes filles venant de l'izba et qui ne peuvent travailler que si elles sont deux pour une seule maîtresse, ont généralement 3 roubles par mois.

A titre d'exemple, et pour bien faire voir que le numéraire est devenu plus fréquent à la campagne depuis une génération, nous rappellerons les prix payés dans le pays vers 1876. Les ouvriers à l'année recevaient 30 à 35 roubles. Le travail journalier valait, l'ouvrier non nourri, 26 à 30 kopeks pour un homme et

15 kopeks pour une femme. Les cuisinières gagnaient 4 roubles par mois, les femmes de chambre 2 roubles à 2 roubles 50, et les jeunes filles leur nourriture seulement [1]. On voit que, dans l'espace d'une génération les prix ont à peu près doublé.

Ces gens ne sont pas tous utiles, mais on ne renvoie jamais les vieux serviteurs, qui appellent la famille de leur maître « notre race », et pas toujours les serviteurs vicieux, qui se disent à peu près ceci : « Je ne serai bon à rien nulle part; donc on n'aura pas le cœur à me mettre à la porte ». Une année de famine, le maître a gardé ses journaliers tout l'hiver, et, pour n'avoir pas l'air de leur faire l'aumône, il les employait à des déplacements de neige tout à fait inutiles et auxquels il avait l'air de s'intéresser beaucoup.

Les plus vieux domestiques sont nés serfs. Quand ils viennent réveiller le maître le matin, ils entrent sans frapper, et ne lui disent le bonjour russe que quand il descend habillé. Le maître exploite lui-même, c'est-à-dire qu'il a un intendant; l'exploitation est trop petite pour que l'intendant puisse prendre de véritables responsabilités; il doit transmettre les ordres et s'assurer qu'ils sont exécutés : en réalité, il gronde les petites filles qui volent des pommes de terre et ferme les yeux quand les journaliers flânent. Il est peu intelligent mais extraordinairement honnête; on estime qu'il ne vole pas plus de 200 roubles par an. Après la réduction du domaine de 400 à 100 hectares, il devenait à peu près inutile, mais on l'a gardé parce qu'il avait une nombreuse famille.

C'est le seigneur qui tient ses comptes; la comptabilité est on ne peut plus sommaire : on écrit toutes les dépenses sur la même colonne : chapeaux, ouvriers, dentelles, semences, fer à cheval,... et on regarde à la fin de l'année s'il ne manque rien dans la caisse. Souvent il ne manque rien. Mais on ne s'en vante pas. A un étranger qui le félicitait d'être un bon administrateur, le barine répondit furieux : « Non, c'est le marchand mon voi-

1. « Bordiers émancipés », *Ouv. des Deux-Mondes*, 2e série, t. I, p. 61.

sin qui est un bon administrateur; moi j'administre très mal, comme tous les véritables nobles. »

Tous, ou presque, sont, à cet égard, véritables. J'observe à quelque trente ou quarante verstes de là, près de la station de Zoubova Poliana, une exploitation forestière. Elle comprend 400 dissitines de forêts, 6 de terre arable et 60 de prés, près de la rivière. Le propriétaire se sert de ses prés uniquement pour vendre l'herbe, car il n'a que quatorze vaches, dont six laitières, qui servent seulement à l'usage de sa maison. Ses six chevaux sont nécessaires pour l'exploitation de la forêt. Il occupe en outre quatre à cinq ouvriers permanents, complétant l'équipe dans les moments de presse par des ouvriers venant des environs. Tout son effort est porté sur la forêt où le plus bel arbre est le pin et dont chaque dissitine se vend alors de 700 à 1.000 roubles. Encore ne l'exploite-t-il que depuis deux années; en outre, il faut noter que chaque année il ne coupe que deux dissitines, alors qu'il pourrait couper le soixantième des pins et le trentième des bouleaux; de plus, il procède, non pas par coupes sombres ou claires, ne s'attaquant qu'à des arbres de dimensions déterminées, mais il abat dissitine par dissitine; enfin il avoue n'avoir acheté de la forêt au lieu de champs que parce que la forêt donne moins de tracas que la culture, et la surveillance de son exploitation est si distraite que quand il promène un invité dans son domaine, il s'y égare lui-même.

Dans la même région, à Abachevo, village de potiers, parce que village à terre glaise, un assez grand propriétaire de blé a une petite fabrique de briques réfractaires pour bâtir des fours de haute température, et qui sert surtout d'amusette à ses grands fils inoccupés. Cette fabrique a été construite il y a trois ans. Elle est on ne peut plus simple. On extrait la glaise de leurs terres, à deux ou trois verstes; on la remue avec de l'eau dans une sorte de manège tourné par un cheval; les briques grossières se moulent à la sortie (seules les briques fines sont achevées à la main); deux hangars, ouverts à moitié, servent à les sécher; on les porte alors à l'usine proprement dite qui consiste en un four, et ce

four est lui-même chauffé à la tourbe, qui est un produit du domaine; le combustible ne coûte pas cher et le four n'exige qu'une faible chaleur. Deux ouvriers suffisent à surveiller la fabrication. D'ingénieur, pas besoin. Les briques les plus chères se vendent 75 roubles le mille, l'usine peut en fabriquer 250.000 par an : le bénéfice net devrait atteindre 3.000 roubles dans les bonnes années; mais les commandes ont été rares jusqu'ici et la fabrication a chômé plusieurs mois de suite. — Quant à la tourbe qui alimente le four, elle constitue, en outre, une extraction autonome. Extraction très aisée encore. On la trouve presque à ciel ouvert. Elle commence à une ou deux archines[1] de profondeur et va jusqu'à cinq ou sept. On la vend en unités qui sont des parallélipipèdes de une sagène[2] sur deux avec une archine et demie de haut, et dont le prix est trois roubles, les frais d'extraction ne dépassant pas 0r,90. On avait vendu l'an dernier un millier de ces parallélipipèdes, c'est-à-dire qu'on avait réalisé 2.000 roubles de bénéfice. La clientèle, ce sont les propriétaires des environs, qui s'effraient de la cherté du bois, due elle-même aux coupes exagérées qu'ont faites les paysans dans ces derniers temps.

Lucratives ou non, toutes ces exploitations ont le même caractère. *Terres paysannes ou terres seigneuriales présentent, presque partout, un aspect uniforme de champs préhistoriques ou de ruines abandonnées.*

III. — LE MODE D'EXISTENCE.

Comment cet homme — pour revenir au premier des exemples choisis — va-t-il employer ses ressources, qui sont grandes? (rien que sa propriété lui rapportait récemment, sauf déduction des frais d'entretien et de l'annuité des hypothèques, une douzaine de mille roubles, c'est-à-dire plus de 30.000 francs). Il n'a pas d'enfants, ce qui est exceptionnel, car le néomalthusianisme

1. Archine = 71 centimètres.
2. Sagène = 3 archines = 2 mètres environ.

est aussi inconnu chez les nobles que chez les moujiks. Aussi peut-il faire des économies. Mais son train de vie est le même que celui de ses voisins et, à cet égard, ce que nous dirons est tout à fait général.

Sa maison est en bois; seules les fondations sont en briques; elle n'a qu'un étage; si on a besoin de l'agrandir, on le fait en surface, en construisant à côté un second pavillon auquel on accédera par une galerie fermée. Le terrain ne coûte rien, et la maison à deux étages, un peu plus économique peut-être, est plus dangereuse dans les cas d'incendie. Du reste, on a souvent besoin d'agrandir sa demeure, car il faut des chambres pour les enfants, pour l'intendante, pour la niania, pour les parents, pour les invités et quelquefois pour les chiens. L'intérieur est organisé à l'européenne, sauf la lumière électrique. Certaines pièces ont les murs unis et couverts de papier, d'autres ont les poutres apparentes et ce ne sont pas les moins belles. Le mobilier est beaucoup plus simple que chez des Français de fortune égale, comme si l'on campait dans sa demeure aussi bien qu'on campe sur ses terres; par exemple, les lits sont petits et n'ont qu'un drap; les divans les remplacent souvent; on orne les cheminées avec du faux saxe et les murs avec des gravures : c'est de l'izba de millionnaire. Des voisins riches ont des meubles d'inspiration empire, faits dans la région même, en utilisant le bouleau, et de dimensions colossales. Le mauvais goût règne généralement, et plus encore l'absence de goût, et même l'absence de souci d'avoir du goût : on renouvelle ses chaises à Moscou en choisissant parmi les rares modèles qu'on y voit, et on achète à Spassk les rideaux qui sont des soldes datant de plusieurs années. Nulle part il n'y a, dans les lavabos, qui sont caractéristiques du pays, assez d'eau pour se laver, au sens anglais et même français du mot. La principale différence, c'est que la pièce principale n'est pas le salon, mais la salle à manger ou simplement la salle, où l'on se tient le plus souvent, autour d'une table énorme constamment couverte pour un repas ou pour le thé.

Les vêtements sont également très simples : les hommes pas-

sent la journée en chemise russe et en bottes, et les femmes ont un peignoir sans corset : quand on va faire des visites, on sort des armoires des vêtements qui seraient démodés s'il y avait une mode à pareille distance de la rue de la Paix : les femmes conservent une « robe de soie », les hommes un « surtout[1] » et un « cylindre[2] » ; les manières présentent un piquant mélange de laisser-aller et même de grossièreté naturels à des gens qui boivent la vodka à plein verre et chassent le loup, et de raffinement appris auprès des émigrés et qu'on garde comme un signe de sa race : ainsi on trouvera très drôle de « roter » à table dans un dîner pas tout à fait intime, alors que, à la fin du repas, on défilera devant la maîtresse de maison en lui baisant la main en guise de remerciement, et, dans la conversation souvent polyglotte, on passera des « Tchort vazmi[3] ! » aux belles phrases de chez nous, où l'on dira « Prenez place » au lieu de « Asseyez-vous » : les salons russes laissent souvent voir des ours qui font des grâces et ils sont en même temps les derniers refuges de la politesse française.

Les occupations du maître s'accommodent de ce cadre. Son exploitation, nous l'avons dit, l'inquiète généralement peu, et, s'il y met les pieds, c'est dans une inspection de pure forme, au cours de laquelle il tempête avec une colère à laquelle personne ne se laisse prendre. Il s'occupe davantage de ses fonctions de maréchal de noblesse ou de zemski natchalnik ; et le voilà, hiver comme été, courant par les chemins de fer et les routes, pour rendre service avec enthousiasme à des foules de gens qui ne le méritent pas. Rentré chez lui, la fièvre de dévouement tombe, et c'est l'oisiveté, qui, dans cet isolement, aboutirait pour un étranger à une neurasthénie dont lui-même n'est pas toujours exempt. Il chasserait, ou patinerait, ou lirait, ou dessinerait, s'il avait près de lui quelqu'un pour l'entraîner. Donc on préfère tuer le temps. On y arrive en se levant tard, en mangeant à intervalles assez

1. Redingote.
2. Chapeau haut de forme.
3. Juron russe qui veut dire « Le diable l'emporte ! », mais est considéré comme tout particulièrement grossier.

rapprochés (exemple d'horaire, du reste très mobile : premier déjeuner au lever, déjeuner 1 heure, dîner 6 heures, souper 10 heures), en prenant chaque fois des plats assez lourds (par exemple, soupe aux choux arrosée de crème, où trempe un morceau de viande et qui est accompagnée de petits pâtés fourrés) et en coupant les repas par des thés (c'est-à-dire du thé, de la confiture, du pain et des bonbons), de sorte qu'on vit dans un état de digestion ininterrompue. On n'y peut que jouer aux cartes. Mais comme on n'est pas sûr d'avoir toujours des partenaires, on apprend des patiences : les réussites russes sont merveilleuses et interminables; ceux qui n'y aboutissent pas se permettent de tricher quand personne ne les regarde. Cette vie, l'hiver, se déroule entre des doubles fenêtres, par des chaleurs de quinze à dix-huit degrés Réaumur. Tout cela est une déchéance, mais la seule dont on n'ait pas la force de s'apercevoir.

Quant à la femme, elle se désintéresse à peu près autant des soins du ménage et de l'éducation de ses enfants. Les soins du ménage exigent beaucoup de serviteurs, mais les serviteurs sont très indolents; il faut être constamment « sur leur dos »; cette surveillance exige un temps que la maîtresse de la plus petite maison ne pourrait pas donner; elle doit donc, pour le contrôle immédiat, s'en remettre à une intendante, économe de profession ou parente pauvre à qui on rend service, et ce dernier cas n'est pas rare, les jeunes filles russes n'ayant qu'une part infime d'héritage et aimant mieux rester filles que de ne pas faire un mariage d'amour; l'intendante, à qui on a confié une partie de la direction matérielle, finira naturellement par se voir investie de la direction entière, les partages d'autorité n'étant jamais que provisoires et l'autorité complète revenant toujours, en ces humbles matières, à celle qui en a les charges les plus continues. Pour l'éducation des enfants, la mère est encore forcée de se faire suppléer : c'est d'abord par la « niania », nourrice ou nourrice sèche dont l'importance a sans doute grandi en raison des maternités nombreuses et rapprochées qui occupaient la mère; c'est ensuite par les bonnes étrangères, bonne allemande ou bonne franco-suisse, en attendant le « gou-

verneur » français, tous chargés d'apprendre aux enfants, le plus tôt possible, les langues qui seules doivent leur permettre de voyager en Europe et de se cultiver à l'aide des vieilles littératures : même le « gouverneur » français, qui fut jadis un émigré et aujourd'hui est bien souvent une épave qui n'a pas trouvé d'emploi dans son pays, joint à sa fonction celle de maître de distinction de toute la maison, qu'il enchante quelquefois jusqu'à l'accident le plus irrémédiable. De cette façon, la femme russe, dégagée des deux grands soucis de la mère française, a de nombreux loisirs. Naturellement intelligente (comme les Russes de tout sexe et de toute classe), elle passe son temps à se cultiver. C'est une intellectuelle.

Le père et la mère, trop intellectuels, laissent la vie de leurs enfants s'épanouir en anarchie. Ayant poussé au hasard de l'influence des bonnes, et avec la conscience qu'ils étaient d'une essence supérieure aux moujiks, quand plus tard ils reviennent du collège pour passer les vacances dans leur bien, ou quand, plus tard encore, ils s'y réfugient après des pertes d'argent ou des pertes de situation, ils se livrent à toutes les délices du sommeil jusqu'à midi, prennent deux bains par jour pour s'occuper, ou bien vont à la chasse, sans se priver de la course aux filles, quittes, le lendemain, à partir à pied pour un pèlerinage de 100 kilomètres; et chaque jour ils arrivent aux repas une heure en avance en criant qu'ils meurent de faim, ou deux heures en retard sans donner de raison, ce qui, lorsqu'ils sont nombreux et que les invités en font autant, produit un atroce désordre qu'augmente encore les bougonnements de quelque vieille économe.

On pourrait esquisser *une théorie sociologique de l'âme de cette noblesse*. Sa volonté? Nulle, car elle n'a pas d'occasion de vouloir, à moins qu'on ne la considère comme toute-puissante, car elle a souvent un pouvoir absolu, mais est-ce vraiment vouloir qu'exiger à coup de cravache ce que des serfs ne savent pas refuser? — Son cœur? C'est à coup sûr son organe principal. Il est débordant d'émotion et capable de sacrifices, mais incapable de mettre de l'ordre dans le tumulte de sa bonté : il

est à la fois hypertrophié et malade. — Son intelligence même peut être analysée à l'aide de notre méthode, et si elle réussit à reconstruire un objet aussi fuyant, ce sera un de ses plus beaux succès.

Évidemment la qualité de cette intelligence est variable, souvent avec la fortune. Ceux qui ont pu voyager et se constituer une bibliothèque ne font pas médiocre figure en face de nos gloires occidentales. Ceux qui n'ont pas quitté leurs trous commentent après boire des dogmes régionaux, et les élites griffonnent dans leur lit des vers de mirliton. Mais les uns et les autres sont fous d'idées. Idées glanées çà et là chez un romancier français, chez un sociologue allemand, chez un économiste anglais, chez un mystique espagnol, et qui les conduisent à un déséquilibre qui déconcerte l'occidental.

Nous avons essayé ailleurs, à propos du paysan[1], de rendre compte de ce déséquilibre; des traits analogues s'appliquent aux seigneurs; il nous suffira de les résumer. — 1° D'abord le Russe, à l'inverse de l'Anglo-Saxon par exemple, pense plus qu'il n'agit. — 2° Étant seule, sa pensée se diffuse en rêve plus qu'elle ne se schématise, à la façon latine, soit au cours de discussions de forum, soit dans l'usage des contrats qui fixaient les bornes des champs : on n'a pas d'idées claires. — 3° On n'a pas d'idées claires, parce qu'on sait que la clarté est signe de pauvreté; le Russe a enrichi sa pensée de tout l'art ou de toute la bonté dont il était capable; pour lui il n'y a pas de vérité pure, mais le vrai s'estompe dans une atmosphère de beauté ou d'amour : ses notions vagues sont des notions pleines. — 4° La pensée russe, parce qu'elle est pensée d'artiste ou de saint plus que pensée d'homme de science, préfère les causes finales aux causes efficientes; le but admis, on néglige les moyens; et les buts de détail se perdent dans les fins d'ensemble : la métaphysique, qui domine ici la science, est en outre métaphysique finaliste, cosmogonique et prophétique. — 5° De la métaphysique le Russe passe naturellement à la religion, d'autant plus que

1. *L'Avenir de l'Église russe*, p. 85 et suiv.

le grand nombre de fils de prêtres qui entrent dans les carrières libérales et les privautés que les seigneurs se permettaient avec leur clergé ont amoindri les barrières entre l'Église enseignante et l'Église enseignée : tout laïc un peu cultivé fait ici partie du foyer vivifiant de l'orthodoxie. — 6° Aussi le Russe n'est-il satisfait que quand ses théories semblent atteindre l'absolu : cela tient à la fois à ce qu'il manque d'expérience pour remarquer que les idées occidentales, comme l'idée de liberté, sont relatives à de certaines conditions de vie, et à ce qu'il dédaigne l'esprit scientifique qui lui aurait fait voir la relativité d'un concept comme l'atome; mais aussi, poussant à l'absolu toutes ses théories, il en arrive à des conséquences logiques assurément, mais en même temps inapplicables : il prêche le retour à l'Évangile primitif ou la pratique de la bombe; il devient un Tolstoï ou un Krapotkine. — Voilà pourquoi le Russe nous présente des aspects contradictoires. Tantôt il nous semble réactionnaire et tantôt révolutionnaire : il est réactionnaire quand, noble, il défend l'empereur contre le parlementarisme, révolutionnaire quand, noble, il prépare l'abolition du servage qui le fait vivre; mais, dans les deux cas, il est ce qu'il est jusqu'à l'absurde : ses deux passions dérivent du même absolutisme dogmatique. Il nous apparaît encore soit superficiel, soit profond : il est les deux à la fois : superficiel, parce que sa faculté d'assimilation, merveilleuse étant d'un songeur, le pousse à feuilleter les résultats de la science sans se donner la peine de les expérimenter : profond, parce qu'à la place de cette patience scientifique, il s'abandonne aux recherches d'ordre philosophique et religieux, qui lui font mêler à toute étude les problèmes fondamentaux. Enfin la littérature nous fait regarder les auteurs russes comme très idéalistes et très réalistes tout ensemble : c'est exact; c'est que ces littérateurs ont été jusqu'ici, non des professionnels de lettres vivant un peu facticement dans les atmosphères urbaines, mais de grands seigneurs campagnards qui unissaient dans leurs souvenirs les réalités proches de la basse-cour et les rêves prophétiques de leurs nuits. Ainsi tous ces aspects de l'âme russe, contradictoires au premier abord,

et irrémédiablement contradictoires si on ne les étudiait qu'en eux-mêmes, s'expliqueraient facilement à l'aide d'un peu de science sociale.

La science sociale *nous renseignera mieux encore sur le milieu qui entoure le seigneur*. Il a des invités qui lui font une cour flottante. La primauté de la « salle » et le laisser aller du vêtement expriment ses relations avec ses alentours. Sortant peu de sa maison, il y a table ouverte, et quelle table, non pas pour les seigneurs voisins, qui ne se dérangent pas plus que lui, mais surtout pour les petits fonctionnaires (ses employés quand il a une fonction, un médecin, le prêtre, etc.) et une foule d'hôtes de passage, parents, amis ou parasites qui le paient largement de son hospitalité en lui fournissant des distractions. Elles varient avec les hôtes. Les invités de la petite ville comptent les mouches du plafond, vident des verres de liqueur avec toutes sortes de souhaits de santé, ou font, sans s'inquiéter de leurs hôtes, des patiences auxquelles les tables ne suffisent plus; quant aux amis de Moscou et de Pétersbourg, ils parlent de politique, de finance, de littérature gauloise et de théologie dogmatique, tous parlant ensemble, tous mêlant toutes les questions, tous criant comme au Parlement, tous s'injuriant comme des étrangers, et tous étant du même avis. De visites, point ou rarement. On possède de magnifiques chevaux, on est à cinq verstes[1] de parents qu'on aime, on a par-dessus tout l'horreur de la solitude, mais on y a pris l'habitude d'une telle paresse qu'on n'ose même pas faire l'effort de donner l'ordre d'atteler; le cocher a toutes les tentations du monde pour ne pas promener les chevaux qu'on n'utilise pas; dès lors, chacune de leurs rares sorties les met dans un état d'excitation qui est un danger pour la voiture, et c'est une raison de plus pour ne pas bouger.

Ainsi la vie du seigneur est, d'un certain point de vue, tout l'opposé de celle du paysan. *Le paysan est communautaire, le seigneur est individualiste*. Le paysan vit en mouton, le seigneur vit comme un loup. Chez lui aucun esprit d'association d'aucune

1. La verste vaut un kilomètre environ (exactement 1.067 mètres).

sorte. Ainsi celui qui nous sert de type fait partie d'une famille qui a dans le district[1] une demi-douzaine de représentants, dont l'un est un grand propriétaire plusieurs fois millionnaire, favorisant la culture intensive et ayant créé des usines sur ses terres; deux autres occupent deux sur quatre des postes de zemskie natchalniki; un quatrième est le maréchal de noblesse du district, cumulant ses fonctions avec celle de président de l'Ouprava[2] et élu depuis député à la Douma d'Empire; sans parler d'une cousine veuve du précédent maréchal de noblesse et de deux autres parents alliés à un général dont les travaux sont fort connus. La famille est de haute valeur intellectuelle et morale, avec une notion très élevée de ses devoirs de patronage. Ses membres s'aiment beaucoup. Malgré cela, *nulle action concertée pour développer une région où leur influence aurait pu être décisive.*

On devine dès lors ce que sera le patronage de cette classe. Il varie suivant qu'on considère le seigneur comme maître sur sa terre ou au contraire comme exerçant, dans une grande ville, un emploi bureaucratique.

Chez lui, tout s'explique si l'on songe qu'*il possède des vestiges d'un pouvoir absolu dont il a eu toujours honte.* Il met donc toute sa vertu à faire des entorses à son autorité et naturellement au profit des plus faibles. Voilà le fait essentiel, et cela qu'il agisse comme maréchal de noblesse et zemski natchalnik ou comme simple propriétaire. Magistrat, il ne ménage pas sa peine, nous l'avons vu; le maréchal de noblesse, dont les fonctions sont gratuites (et onéreuses) est toujours par monts et par vaux; le zemski natchalnik, rétribué, a à sortir dix fois par mois en moyenne : dans leurs présidences ou leurs inspections, ils donnent toujours raison aux plus misérables. Propriétaire, nous avons vu que le noble ne se fait pas payer ses fermages; en dehors des fermages, bien peu de dettes

1. Circonscription qui est au gouvernement ce que l'arrondissement français est au département; elle est néanmoins plus peuplée et beaucoup plus étendue, et s'administre d'une manière différente.

2. Commission exécutive du district.

rentrent dans sa caisse; son bois est pillé comme au temps du servage; sa pompe à incendie sert à tout le village, et il y a chez lui une pharmacie dont sa femme est la dispensatrice, avec de bons conseils et une aumône clandestine; il n'a pas le droit, étant religieux, de faire travailler le dimanche : il le fait quand l'ouvrage est pressé ; mais alors il ne paie pas les ouvriers, si ce n'est en vodka, comme si lui et eux échangeaient des cadeaux, et le sien, royalement abondant, est mieux accueilli qu'une double paie. On voit par là les tendances de ce patronage. Il n'élève pas, puisque les bons ouvriers qui lui louent des terres ne reçoivent de lui aucun exemple de culture, et même la facilité avec laquelle il les dispense de leurs fermages les incite plutôt à un travail indolent; par contre, quand il laisse boire ceux qu'il aurait peut-être mission de moraliser, sa protection est presque corruptrice. Son vrai nom est pitié et souvent fausse pitié.

Il exerce son influence dans le même esprit lorsque, résidant dans une grande ville, au moins une partie de l'année, il a à faire partie de diverses œuvres. Il le fait volontiers, mais celles-ci ont toujours pour but de protéger les déchets sociaux. Nous avons eu l'occasion de voir de près plusieurs institutions de Pétersbourg, entretenues et dirigées par des nobles, qui y fraternisent quelquefois avec l'aristocratie marchande. Ainsi à la Croix-Rouge sont plus ou moins liés les Frères de la Charité, jeunes gens à qui on a fait donner des leçons de médecine pratique au moment de l'expédition des puissances en Chine et de la guerre de Mandchourie, qui y ont rendu des services et s'y sont conduits avec bravoure, dont une partie, la paix faite, servent comme infirmiers dans des hôpitaux ou vont soigner les malades à domicile, et dont l'autre partie, qui ne s'étaient enrôlés que par enthousiasme passager, ont accepté en province de petits emplois où leurs connaissances médicales rendent service, tant est mauvaise l'hygiène de la Russie. Dans une des sections de la Croix-Bleue pétersbourgeoise, une maison loge des pauvres à bon marché : 5 roubles par mois pour une chambre, c'est-à-dire un peu meilleur marché avec beaucoup plus de propreté que

chez un logeur quelconque : il y a une cuisine commune par étage : on ne reçoit que les femmes veuves ou sans mari, car il est admis que les maris dans cette classe sont toujours ivrognes, et quand leurs garçons et leurs filles sont en âge de se faire la cour, on renvoie toute la famille : il y a 25 femmes et 200 enfants à profiter de ce gîte spécial et provisoire. Une multitude d'autres œuvres existent dans les capitales. Toutes ont le même caractère de protection des malades ou des pauvres sans grand souci de relèvement social.

Enfin, *quand le noble fait partie de la bureaucratie,* à moins qu'il n'y ait en lui une noblesse de forte race, *il perd toutes les qualités que nous venons de lui reconnaître.* D'autoritaire, il devient servile. Il n'est plus qu'un rouage irresponsable dans un mécanisme anonyme. Lui qui se laissait dépouiller n'a plus de scrupule à vivre aux dépens de l'État. Mais ce défaut, à peine sensible dans la noblesse héréditaire, sera dominant chez le fonctionnaire de fraîche date, et nous attendrons que nous parlions spécialement de lui pour développer sa psychologie.

En résumé, chez les nobles russes, habitude d'un pouvoir autocratique, qui a été bien diminué en 1861, mais qui, s'il n'est plus le pouvoir effectif, est resté l'autocratie squelette : gestes cassants, tempérés par une indulgence exagérée, et aujourd'hui celle-ci comme ceux-là sont inefficaces. De toute façon, c'est un patronage « pour » communautaires, qui s'attache à ceux qui sont tombés ou vont tomber, et se désintéresse de ceux qui pourraient et veulent s'élever. Mais c'est aussi un patronage « d' » individualistes. On est roi, mais dans son île. Entre chaque île, la distance est infranchie. C'est une poussière d'autorités, et non des autorités hiérarchisées. Faute d'union, on n'a ni la force d'accomplir des réformes, ni l'exemple pour les rêver, et, si on s'unit quelquefois, c'est par l'intermédiaire de la bureaucratie où tous les enthousiasmes du patronage se dessèchent. *Ces diverses manières de patronner sont le contraire de celles qui ont réussi dans les sociétés modernes.*

IV. — LA CRISE DE 1905.

Aussi peut-on suivre la décadence de cette classe de génération en génération. Une branche de la nombreuse famille que nous venons de signaler dans le district du Spassk s'allia, il y a un siècle, avec la famille d'un officier de la garde qui avait été remarqué par Catherine II, et comme, à cette époque, Potemkine était l'amant tout-puissant, il prit peur et s'enfuit dans ses terres où il vécut dès lors en tyran baroque : par exemple, il refusa de marier ses nombreuses filles : il fallut enlever celle dont nous parlons. Le fils de cette union fut le dernier maréchal de noblesse qui mourut sous le servage ; il possédait 4 à 5.000 hectares, avec la main-d'œuvre pour rien. et des privilèges politiques qui faisaient des maréchaux de noblesse de vrais vice-rois. Vers ce moment, passaient dans la région de ces officiers de la garde dont les uniformes, avec d'extravagantes fourrures et des casques d'argent, coûtaient jusqu'à 10.000 roubles, et l'on a gardé le souvenir de ces fêtes herculéennes, où ne se manifestait du reste ni intelligence ni art, et surtout de l'imprévoyance avec laquelle on perdait, à table ou au jeu, un argent qui repoussait tout seul.

Alexandre II, dont le libéralisme succédait à l'autoritarisme de Nicolas Ier, veut abolir le servage : la plupart des nobles, comme honteux d'un pouvoir qu'ils ne savaient pas employer à élever leurs inférieurs, y consentent avec une spontanéité admirable ; mais l'affranchissement des serfs, en leur enlevant la main-d'œuvre gratuite, sans les corriger de leurs habitudes de dépenses, fut le premier coup porté à leur classe. Les terres qu'ils avaient vendues aux mirs nouvellement constitués furent transformées, par l'intermédiaire d'une banque, en papier, le papier souvent vendu pour payer des dettes contractées sans le savoir, et comme le nombre des enfants restait toujours élevé, la génération contemporaine d'Alexandre III dut se contenter de

domaines d'un millier d'hectares plus ou moins hypothéqués.

Alexandre III, par réaction contre les principes de son père (ce fut la règle générale dans les règnes russes au cours du XIXe siècle), voulut fortifier cette noblesse menacée en confiant aux seigneurs eux-mêmes tous les postes administratifs des districts qu'ils habitaient : zemskie natchalniki pris dans le district et zemstva plus ouverts à la noblesse que sous le règne précédent; mais ces seigneurs, peu intéressés par la vie rurale, ne surent pas profiter de l'occasion offerte pour reconstituer une sorte de syndicat des dirigeants, et la réforme, si sage qu'elle ait été, échoua. J'ai entendu à plusieurs reprises des zemskie natchalniki se plaindre de l'énormité du pouvoir qui leur était donné et qu'ils auraient pu employer à leur profit.

Pendant ce temps se passait chez les paysans un phénomène qui devait éclater sous le règne de l'empereur Nicolas II. Ces paysans avaient reçu en 1861 juste assez de terres pour ne pas mourir de faim, du moins en continuant le même genre de culture : or, vers 1905, leur technique n'avait pas changé et leur population était double : ainsi l'un des mirs que nous avons signalés était passé de 40 à 85 habitants mâles (société G du tableau de la page 11), un autre de 109 à 180 (société I) : dans l'ensemble de la Russie centrale, la population avait exactement doublé en cinquante ans. On avait bien remédié à la situation en prenant des terres seigneuriales en arende (cinq fois sur neuf, dans le tableau de la page 11) ; mais ce n'était qu'un palliatif incomplet et provisoire. Pour la majorité, la vraie misère était possible.

Elle arriva à la suite de deux mauvaises récoltes, au moment de la guerre de Mandchourie, et cela déchaîna la révolution dans les campagnes, sous l'impulsion de meneurs, généralement des intellectuels, maîtres d'écoles ou étudiants, qui vinrent dans les villages, avec des uniformes, lire des proclamations écrites en lettres d'or où le tsar déclarait qu'il faisait cadeau aux paysans des terres des propriétaires voisins. C'était, en effet,

la seule solution : agrandir la propriété des mirs surpeuplés aux dépens de celle des anciens seigneurs; ils en avaient déjà l'arende, il est vrai, mais cette tenure. qui avait les risques du fermage sans la protection du métayage, ne pouvait d'aucune façon suffire. Dans plusieurs localités, les paysans, icônes en tête portées par les vieillards, allèrent piller les châteaux et tuer leurs habitants; et quand on leur demanda comment ils avaient pu accomplir pareille chose : « Saint Nicolas nous a poussés, » répondirent-ils. Ailleurs ils se contentèrent de tuer les bestiaux, de brûler des meules, de jeter des pierres dans les jardins; des menaces anonymes ou des députations étaient envoyées au seigneur; les députés arrivaient toujours le dimanche, à demi-ivres, en grande troupe où les vieux laissaient parler les jeunes qui ne s'entendaient pas entre eux; le seigneur avait souvent de la peine à retrouver son autorité sur ces humbles de la veille, aujourd'hui enragés; ils se retiraient après protestations d'amitié et grands signes de croix, quittes à recommencer le lendemain, au passage d'un nouveau meneur; partout ce fut la tension des rapports journaliers et la menace des jacqueries voisines. L'effervescence était telle, dans ces solitudes où n'arrivaient que de fausses nouvelles, que l'on attaquait indistinctement le barine et le prêtre : il y eut des vacarmes à la messe; le comité de grève mit un gardien qui sonnait les cloches pour appeler le village quand le prêtre voulait entrer à son église; défense fut faite de recevoir les sacrements, et on n'aurait pas enterré un enfant sans l'intervention de la police. L'intransigeance du prêtre comme la fermeté du seigneur empêchèrent ici des catastrophes. Il est vrai que le temps y aida. Enfin les nobles appelèrent des cosaques pour garder leurs demeures et le gouvernement reprit le dessus.

Mais alors on dut se rendre compte de la situation. Ce qui n'avait pu être arraché par violence, les paysans consentirent à l'acheter Une banque d'État leur permit, comme en 1861, de payer les nouvelles terres par lentes annuités, pendant que les anciens propriétaires recevaient du papier à gros intérêt, mais négociable dans d'assez mauvaises conditions. Ces

propriétaires se résignèrent d'autant plus facilement qu'après les vexations qu'ils avaient subies, ils se sentaient de moins en moins attachés au sol. Plusieurs, du type de celui que nous avons décrit, vendirent la meilleure partie de leurs biens. En moyenne, dans toute la Russie, les terres nobles diminuèrent d'un peu plus de moitié depuis les troubles. Dans notre district, les biens de 1.000 hectares se réduisirent à 3 ou 400, et plusieurs ne conservèrent que la maison et le jardin, c'est-à-dire une résidence de plaisance. Quelques titres de rente s'y ajoutent. C'est la tentation d'aller s'établir à la ville. Là, la vie est double, triple et quadruple : le capital sera rapidement dévoré. En outre, on a beaucoup d'enfants. Ceux-là, les hommes de trente ans, cesseront tout à fait d'habiter la campagne ; mais ils ont reçu l'éducation de leurs pères ; ils ne pourront que vivre, dans une grande ville, d'une vie médiocre de petits fonctionnaires. L'une de ces familles a huit enfants, deux filles et six garçons : la fille aînée, seule majeure, est mariée, et bien mariée, à un zemski natchalnik ; un des fils est zemski natchalnik, marié à une pauvre héritière du voisinage ; voilà les seuls enfants qui aient à peu près réussi ; les autres, qui ont cependant presque tous passé par l'Université, végètent à Moscou, dans des bureaux, ou en donnant des leçons de chant, ou enfin ils vivent plusieurs années de suite aux crochets de leurs parents. Un cousin a fait partie d'une colonie tolstoïenne, par emballement et par économie. Une cousine gagne sa vie dans un journal à Pétersbourg. Une autre, avec de petites rentes, célibataire et neurasthénique, se traîne de ville en ville avec une vieille bonne. D'autres parents ont fait, avec de petites ouvrières, des mariages d'inclination qui n'ont pas toujours réussi. Tous ont gardé leur finesse, leur droiture, leur fierté, leur générosité, toutes leurs vertus fatales, avec la piété de leurs magnifiques souvenirs, mais ils ont, dès maintenant, cessé d'exister comme classe dirigeante.

Assurément il n'y a dans cet exemple qu'un cas de décadence, mais il n'est pas arbitrairement choisi. Les propriétaires, qui sont des patrons du travail dans le sens le plus

technique restent l'infime minorité, et *la noblesse russe a été irrémédiablement frappée par la libération des serfs et par la révolution agraire de 1905.*

Cependant le campagnard russe a plus qu'aucun autre besoin de dirigeants. La noblesse disparue, qui la remplacera?

III

LES CLASSES INTERMÉDIAIRES

1. — LE RÔLE EFFACÉ DES CLASSES INTERMÉDIAIRES.

Le principal caractère qui distingue socialement la Russie de la France, et surtout de l'Angleterre, c'est peut-être l'absence d'une échelle de classes où l'on passerait, de l'une à l'autre, par degrés rapprochés. Il y a bien des classes juridiquement séparées, puisqu'elles sont soumises à des droits différents, les nobles, le clergé, les marchands, les meschanié (mot que quelques auteurs français traduisent très imparfaitement par bourgeois et qui correspond plutôt aux artisans et aux commerçants des bourgs) et les paysans (ce terme s'appliquant non seulement aux habitants des campagnes, mais à ceux de leurs enfants qui habitent en ville et à qui des emplois n'ont pas permis de recevoir la noblesse personnelle ou héréditaire). Seulement, à ce point de vue particulier qui est celui de la direction, et en mettant à part le clergé qui est presque une caste, on peut dire qu'*il n'y a que deux classes, les nobles et les paysans;* entre eux, aucune bourgeoisie analogue à la bourgeoisie française ou à la gentry anglaise; du seigneur naguère maître absolu au cultivateur naguère serf, l'intervalle est beaucoup plus vaste qu'entre nos plus orgueilleux patrons et nos manœuvres les moins éveillés.

Quant aux marchands (et aux meschanié), ils se rapprochent beaucoup plus des paysans que des nobles, au point que cer-

tains marchands, au siècle dernier, étaient à la fois millionnaires et serfs, et la distance entre les marchands et la noblesse s'explique socialement, si l'on songe que, dans un pays non seulement agricole, mais à économies fermées, il ne peut y avoir de commerce que des objets de fabrication difficile, comme la coutellerie, ou de provenance lointaine, comme le thé; ils sont apportés par des colporteurs ou on va les chercher dans les foires; de toute façon, la vente et l'achat sont des opérations de marchandage; de part et d'autre on ruse; et le marchand russe s'enrichit aux dépens du client sans le diriger en aucune façon, très différent de l'industriel et du commerçant occidentaux qui occupent un nombreux personnel vivant de leur activité; le koupetz russe peut devenir riche, mais il n'a jamais été patron; le barine russe peut à la fois être pauvre et patron; le premier a une fonction sociale, le second a une mission sociale : entre les deux il y a un abîme.

Nous ne voulons pas entreprendre ici une théorie des classes en Russie; les faits, sinon toujours leurs raisons, se trouvent partout, par exemple dans le livre classique d'Anatole Leroy-Beaulieu, *L'Empire des Tsars et les Russes*. Nous voulons simplement noter que, dans le district étudié, aucune classe dirigeante ne s'est jusqu'ici formée, qui pût remplacer la noblesse, au cas où elle disparaîtrait tout à fait.

II. — LE CLERGÉ DE CAMPAGNE.

Ce n'est certainement pas le clergé. On sait qu'au temps du servage certains seigneurs ne se faisaient pas scrupule de faire fouetter leurs « popes ». Le « pope » s'est affranchi aujourd'hui de son « seigneur ». Mais il n'a pas encore l'indépendance nécessaire pour être un chef à sa place. Deux sujétions l'entravent. D'abord l'Église est liée à l'État et on peut dire soumise à l'État. Ensuite le prêtre est en grande partie payé par ses paroissiens. Enfin sa formation antérieure ne le dispose pas à exercer de l'influence autour de lui. Nous avons donné ail-

leurs[1] une étude sur le clergé blanc à laquelle nous renvoyons, en nous contentant de résumer ici quelques données monographiques. D'abord le prêtre est très souvent, pour les meilleures raisons peut-être, l'agent du pouvoir civil : son évêque est assisté d'un consistoire où le secrétaire est un laïc, directement aux ordres d'un autre laïc, le Haut Procureur du Saint Synode, par qui l'œil et le bras de l'Empereur pénètrent dans l'Église; comme preuve, sans remonter très haut, signalons la grande part qu'a prise le clergé aux élections de la dernière Douma : près de 50 prêtres ont été élus.

Ensuite, et surtout, le prêtre tire de ses paroissiens ses principales ressources. Ses ressources totales proviennent, en effet : de ses terres, du casuel et d'une indemnité de l'État, cette dernière récente et encore limitée aux paroisses les plus pauvres. Le prêtre du village que nous étudions a 24 hectares, non propriété personnelle, mais propriété de la cure; à l'inverse de ses prédécesseurs qui cultivaient eux-mêmes (avec l'aide de journaliers dans les moments de presse), il les fait cultiver, pour éviter les soucis d'une exploitation et parce que la main-d'œuvre coûte à présent très cher, par un paysan à qui il abandonne la moitié de la récolte : on calculera sans peine ce que cela lui rapporte. (En réalité, la cure a 33 hectares, qui doivent être partagés dans la proportion de 3 à 1 entre le prêtre et son chantre). — En outre, le prêtre reçoit chaque année, à l'époque de la moisson, de chaque chef de maison, une mesure de seigle d'une valeur d'un rouble; à l'occasion d'un baptême, on lui donne 40 kopeks, à l'occasion d'un mariage 5 à 10 roubles, pour un enterrement 3 à 5 roubles, un rouble pour une extrême-onction, et, dans ce cas, on y ajoute un pain et le linge qui a recouvert la table; il reçoit quelques kopeks au moment de la confession et de la communion pascales, et enfin il existe certaines fêtes de l'Église et certaines fêtes locales, quatre ou cinq par an, pendant lesquelles il va visiter toutes les maisons, y réciter quelques prières et

1. *L'Église russe et la révolution* (*Revue de synthèse historique*, avril 1912).

recevoir une vingtaine de kopecks. Il trouve ainsi, dans le village d'Oustié, un millier de roubles environ. Chacun est libre de donner ou non, au moins en théorie : en fait, chaque village fixe la somme que le prêtre recevra, et, la somme une fois fixée, tout le monde se conforme assez exactement à la décision commune : le chiffre varie donc, non avec chaque individu, mais avec chaque paroisse, et il dépend alors de sa richesse, ou souvent encore, des besoins de la famille du prêtre, ou des rapports qu'il sait avoir avec ses ouailles. C'est parce que ces rapports se sont tendus récemment dans une foule de régions[1] que les prêtres les plus pauvres ont dû être soutenus par l'État; le nôtre n'est pas dans ce cas; mais, sur 45.000 paroisses, il y en avait, en 1902, 25.000 qui recevaient en tout 10.000.000 de roubles de subventions, c'est-à-dire, par paroisse, 400 roubles, dont 300 au curé et 100 au chantre.

Enfin la préparation première d'un prêtre russe n'est pas exclusivement sacerdotale : toujours ou presque toujours fils de prêtre et par conséquent d'une condition à peine supérieure à celle des paysans, il a avant tout besoin d'être dégrossi, dans le sens le plus général du terme : c'est pourquoi, après avoir passé par l'école du village, il entre dans une école dite cléricale, et ensuite dans un séminaire dont nous parlerons à propos de l'éducation en Russie, mais dont nous pouvons dire dès maintenant que ce sont des établissements de culture intellectuelle beaucoup plus que des maisons de recueillement sacerdotal; et, en outre, le jeune clerc, parce qu'il est né dans la caste, n'a pas pour les mystères que son père approche journellement l'attrait et la terreur des néophytes.

Aussi, à la sortie du séminaire, le prêtre nouveau n'est-il pas brûlant d'un feu sacré pour le salut des âmes[2], ou, plus exactement, ne brûle-t-il que de la flamme qui couvait naturellement en lui ou que la grâce aura tout à coup allumée, et ainsi

1. Voir plus haut, p. 75.

2. Exceptions admirables, cependant. Ainsi un des amis de N. N. Népluyeff, le père Nicolas Opotski, a établi dans sa paroisse, et sans argent cette fois, une confrérie analogue par l'esprit à celle de Ianpol.

le besoin de prêcher ou l'amour des visites aux malades disparaissent souvent devant le souci de cultiver son jardin : encore un lien de moins avec les âmes qui ne demandent qu'à être de moins en moins chrétiennes. Certes les prêtres sont les premiers à déplorer les conditions extérieures qui les empêchent d'être pleinement prêtres : c'est parmi eux peut-être que, vers 1905, on a trouvé le plus d'adhésions à l'idée de réunir un concile, d'abord pour affranchir l'Église de l'État et ensuite pour décider les réformes qui la vivifieraient; mais le concile, que le gouvernement craignait de voir dégénérer en une « Douma d'Église », a été indéfiniment remis, et les réformes souhaitées ne paraissent pas près d'aboutir. *Le clergé reste dans son rôle de second plan.*

III. — L'INSTITUTEUR DE VILLAGE.

Après les prêtres, on pourrait penser aux instituteurs. Il serait même naturel que la décadence des croyances s'accompagnât d'un culte du savoir. Malheureusement l'instituteur n'a pas de contact avec les paysans parce qu'il est un intellectuel. Plus exactement les écoles primaires sont de deux sortes. Les anciennes écoles appartenaient toutes à l'Église, et les leçons, extrêmement élémentaires, qu'on y recevait pendant trois hivers à raison de deux heures par jour, étaient données par le prêtre, aidé d'un instituteur ou d'un paysan lettré qu'on indemnisait de son déplacement (à Oustié, 240 roubles pour un paysan qui vient de 15 verstes passer l'hiver); à eux deux, ils enseignaient un peu de lecture, d'écriture et de calcul, et, en vue des offices auxquels tout le monde prend part et qui se chantent en slavon, du chant d'église et de la langue liturgique, dans une mesure très disproportionnée à celle qu'on emploie pour les rudiments profanes. Aujourd'hui les écoles du zemstvo s'ajoutent et se substituent aux écoles paroissiales, et l'instituteur y est seul maître. Or, cet instituteur a subi uniquement une formation de tête, du genre de celle dont nous parlerons dans notre

prochaine étude; il a eu pour maître, en tous cas, des intellectuels d'un rang supérieur qui ont été formés par l'école que nous nous proposons de décrire; les maîtres ont plus ou moins agi sur lui pour le former à leur ressemblance; souvent même, c'est un fils de prêtre, ancien élève du séminaire où les enfants de sa caste entrent nécessairement; comme il y a plus de fils de prêtres que de prêtres, tous ne peuvent pas entrer dans les ordres; vocations mises à part, le premier tiers, j'entends le premier par l'instruction, va dans les universités et les carrières libérales, et les autres prennent immédiatement la tête d'une école; ils y apportent un certain mépris des choses sacrées qu'ils n'ont pas voulu servir et un déséquilibre intellectuel qui, au moment de la révolution, en a fait les principaux meneurs des jacqueries campagnardes : *ce ne sont donc pas non plus des dirigeants.* — Il est vrai que les zemstvos tendent à rendre leurs écoles plus pratiques, les paysans ayant moins besoin de théories anarchiques que de leçons de culture, et une évolution se dessine dans ce sens; mais l'effet ne s'en fera sentir que dans plusieurs années.

IV. — LE MARCHAND.

Pas plus que les prêtres ou les instituteurs, les marchands, — ni les meschaniés, qui sont des sortes de marchands au petit pied — ne pouvaient patronner à la place des seigneurs. D'abord les marchands ont été jusqu'ici peu nombreux à la campagne. Ils deviennent sans doute propriétaires terriens. Dans le tableau que nous avons reproduit plus haut, nous signalions que 11 % des terres appartenaient aux marchands (contre 80 % de terres nobles) avec une étendue moyenne de 720 dissitines (contre 630 dissitines pour les terres nobles); les marchands ont donc, dans la propriété foncière, une place non négligeable, et c'est parmi les propriétaires grands et moyens qu'ils se classent. Par malheur, ils sont encore moins cultivateurs que les nobles. S'ils achètent du terrain, c'est uniquement pour le revendre quand

le prix en sera plus haut, et souvent même la terre, laissée en friche, se couvrira de buissons dont la vente leur donnera un bénéfice de plus. Pas agriculteurs, spéculateurs. Et, par suite, pas patrons. Nous avons vu l'origine de cette incapacité à patronner : les marques en sont nombreuses, à la campagne comme à la ville. A la campagne (par exemple dans le district de Cholkovo), les marchands qui font tisser de la soie en fabrique collective par des paysans qui ne possèdent qu'un métier, donnent au paysan un poids de soie qu'ils doivent retrouver dans le tissu, mettant ainsi les déchets à la charge du tisseur : eh bien, ils gardent leurs écheveaux de soie dans des endroits humides, de manière que, même sans déchets, la soie perde du poids dans l'izba : à quoi, bien entendu, les paysans répondent par un troc organisé de la soie que leur patron leur livre contre une soie de qualité inférieure. A la ville (par exemple Moscou), on connaît les faillites répétées que font certains marchands, et que les mœurs autorisent, puisqu'ils les répètent; on connaît mieux encore les fameuses « bombes » des grands restaurants, à la fin desquelles on lance des bouteilles de champagne contre les glaces, après toutefois que le patron de l'établissement s'est assuré que son client avait assez de surface pour laisser mettre sur sa note la boisson et le mobilier. Nous réunissons dans une même critique (sauf exceptions bien entendu) le petit marchand d'autrefois et le grand négociant actuel (le mot « negotziant » étant différent de « koupetz »). Le premier garde les habitudes du marchandage antique. Le second s'est enrichi avec le commerce des cinquante dernières années : dans ce dernier cas, les gens de la première génération étaient des paysans purs, millionnaires et illettrés; ceux de la seconde génération avaient, dans leur enfance, trimé auprès des parents dont l'affaire débutait encore, et après leur mort ils étaient devenus des patrons à labeur moins intense, mais à plus grande envergure, se contentant cependant d'une culture primaire et, pour se distraire du négoce, jouissant de la vie matérielle avec une ardeur encore sauvage; quant à leurs enfants, ils ont voulu leur donner une instruction secondaire, des manières de grand bourgeois d'Oc-

cident, des loisirs exagérés, un égoïsme supérieur au leur, et la décadence a commencé. *De telles familles ne peuvent donner aux paysans une protection efficace.*

V. — LES PAYSANS QUI S'ENRICHISSENT.

Sur place enfin on ne trouve personne pour remplacer le barine. C'est qu'en Russie, on ne s'élève pas par l'agriculture. On conçoit que la tyrannie du mir soit un obstacle presque insurmontable pour toute volonté qui voudrait se développer indépendamment de lui. En fait, les paysans qui ont monté sont rares.

Voici l'un d'eux, plus intelligent, plus actif, moins buveur, qui, ne se contentant pas de sa portion de terre communale, s'est arrangé avec le prêtre du village pour labourer ses 24 hectares de terres (c'est de lui que nous parlions il y a quelques pages); ce paysan laboure et moissonne les champs, en un mot prend à sa charge toute l'exploitation, moyennant la moitié de la récolte, c'est-à-dire en moyenne 30 roubles par dissitines de seigle (ou, comme on cultive en trois champs, 15 fois 24 roubles), conditions plus onéreuses pour le cultivateur que l'arende pure et simple (qui est de 20 roubles quand on traite d'égal à égal et de 15 roubles quand on loue au seigneur qui sait se faire voler) : c'est l'absence de terres disponibles qui a forcé le paysan à accepter le marché proposé. Pour cela, il a deux chevaux, et loue lui-même les ouvriers qui l'aideront dans le coup de collier de la saison (il paie l'ouvrier et son cheval 1 r. 50 par jour l'été, et la moitié seulement l'hiver). Il n'a qu'une vache laitière; ses principales économies sont placées en brebis, dont l'exploitation lui semble plus facile; il en possède une centaine, dont quarante achetées récemment au seigneur : chaque brebis coûte, par an, trois roubles de nourriture et rapporte trois à cinq livres de laine à 0 r. 40, plus des petits, qui sont bénéfice net : une brebis se vend jusqu'à 5 roubles. Mais on voit combien précaire est la situation de ce privilégié,

puisqu'il n'est que locataire et sans contrat de la partie du sol qui lui rapporte le plus. — Plus sûres ont été les ascensions de ceux à qui les seigneurs, un jour de bon caprice, ont donné en toute propriété un lot de quelques hectares; nous avons vu plus haut leur nombre et leur richesse; ils continuaient à faire partie du mir, comme propriétaires, c'est entendu, mais aussi comme participant à toutes les charges de la collectivité, seulement c'est sur leurs champs personnels qu'ils accumulaient tous leurs efforts; quelques milliers de roubles ont pu être gagnés ainsi ; mais ces élus sont des exceptions.

Mais *la plupart de ceux qui arrivent à se distinguer des autres emploient d'autres moyens que la culture.* L'un, très habile dans divers métiers, à la fois menuisier, serrurier et même horloger, laisse à sa femme et à ses fils le gros des travaux des champs et va chez les seigneurs du district se faire payer des prix d'artisan. D'autres, dès qu'ils ont amassé quelques poignées de roubles, vont faire commerce de transports à la station de chemin de fer voisine. Ceux-ci, après avoir fait des économies de même ordre, spéculent sur des terrains et des forêts. Il y en a qui, ayant été dans leur adolescence employés dans un traktir[1] ou une buvette, sont revenus dans leur village pour vendre de l'alcool, ouvertement avant le monopole, clandestinement après, et, comme le paysan russe boit tant que la tentation est présente, ce commerce donne de fort jolis profits. On en compte enfin qui se contentent de prêter à la petite semaine, avec des intérêts que les usuriers de Molière n'oseraient pas proposer, et, comme les trois quarts des moujiks sont imprévoyants comme des enfants, ceux qui savent les aider dans leurs moments de gêne y gagnent au moins autant que ceux qui leur vendent de la vodka. On s'élève donc dans cette campagne, à la condition de ne pas s'occuper de la campagne.

Par suite, ce qu'on gagne en dehors de la terre, on ne le rend pas à la terre. Ces faux paysans gardent leurs économies — un, deux, trois mille roubles — non dans un bas de laine,

1. Café restaurant populaire d'ordre très inférieur.

car on n'a pas de bas, mais dans le soundouk[1] qui est le principal meuble de l'izba ; et rien n'est changé à leur vie, qui reste celle dont le voisinage impose l'exemple. Il en est de même des richissimes, par exemple d'un homme qui, ayant gagné par un de ces procédés plus de 50.000 roubles, les a employés à acheter environ 400 hectares de terre ; seulement il est si peu terrien qu'il n'a pas un cheval pour labourer, et tout son bien est donné en arende à des mirs voisins, comme des titres de rente dont on touche les intérêts sans s'inquiéter d'où ils viennent ; il vit dans l'izba paternelle, ses enfants vont à l'école du village, ses idées sont celles du mir ; rien en lui n'a progressé, sauf peut-être l'avarice. Enrichis par son habileté manuelle, par des ruses commerciales ou par des prêts plus ou moins honnêtes, cette « aristocratie paysanne » n'est pas paysanne, car elle ne comprend pas l'agriculture, et n'est pas une aristocratie, car elle ne saurait patronner ; et *c'est une interrogation terrible qui se pose, quand, parcourant la région, on voit la décadence de la noblesse, et qu'il ne sort du sol aucune classe nouvelle pour jouer le rôle qu'elle est en train de perdre.*

Encore un tableau trop noir, dira-t-on. Si, pour reconstituer les dirigeants, les éléments immédiats n'apparaissent pas, peut-être serait-il imprudent de les déclarer introuvables dans un avenir plus tardif. Les zemstvos, en perfectionnant de plus en plus les exploitations, et la loi Stolypine, en donnant aux meilleurs la propriété individuelle, créeront les inégalités qui accompagnent tout effort, et alors pourra se mouvoir au-dessus de la foule une élite et une élite véritablement agricole. Fidèle à notre plan de ne montrer en ce moment que la génération achevée, nous laissons de côté la double étude de l'œuvre des zemstvos et de la dislocation du mir, mais nous encourageons vivement les chercheurs à aller sur ces deux pistes où ils ne regretteront pas leur peine.

Cependant, en Russie, de même qu'il y a sur place la classe

1. Coffre.

paysanne et la classe seigneuriale, de même, pour tout l'empire, il y a des pouvoirs locaux et un pouvoir central. Celui-là, c'est le pouvoir impérial entouré de la bureaucratie. A vrai dire, ce sont les nobles qui, le plus souvent, y occupent les premières places, mais en principe on peut devenir fonctionnaire au concours. On peut donc, par des études, s'élever jusqu'à l'organisme central, et des fils de hobereaux, d'avocats, de prêtres ou de paysans y pénètrent pêle-mêle en brûlant les étapes. Ils ont été les plus déconcertants parmi l' « intelligüentzia » du milieu du dernier siècle ou les « intellectuels » du récent parlementarisme. Il y a là un phénomène très particulier à la Russie, et que nous allons examiner en détail en prenant pour objet principal de notre enquête le lieu de formation essentielle de ce groupe, c'est-à-dire la maison d'enseignement secondaire, qu'on appelle ici gymnase ou école réale.

Joseph WILBOIS.

L'Administrateur-Gérant : Joseph CALAS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LE BAUER DU MÜNSTERLAND

PAR

H. HEMMER

ET

P. DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mai 1914

SOMMAIRE

LE BAUER DU MÜNSTERLAND

Henri de Tourville, on le sait, nous a légué une théorie extrêmement suggestive pour expliquer la formation des nations occidentales. Cette théorie a été exposée dans l'*Histoire de la formation particulariste,* œuvre posthume qui n'était pas destinée à être présentée sous cette forme à un public non initié. C'est un récit historique, très éclairant pour ceux qui connaissent les monographies de Le Play, et les commentaires qu'en a fait l'école de la Science sociale, mais ce n'est pas, à proprement dire, une œuvre démonstrative étalant d'abord aux yeux du lecteur les études sur le vivant d'où l'on est parti.

Les historiens, habitués à ne donner de valeur qu'aux documents du passé, ne pouvaient accorder grande créance à une théorie, qui, de la façon dont elle était présentée, semblait manquer de base suffisante.

Le travail de démonstration restait à faire.

L'histoire trouvera-t-elle un jour la preuve directe d'un mouvement ancien d'expansion du petit bordier norvégien vers la plaine saxonne, et du paysan saxon vers l'Angleterre? C'est assez douteux, l'histoire étant beaucoup plus riche d'informations sur les grandes invasions guerrières que sur les déplacements obscurs et partiels des paysans et des ouvriers.

Au surplus, pour nous qui faisons de la science sociale, nous avons à prendre, autant que possible, notre point de départ dans l'actuel. C'est en montrant l'analogie des milieux sociaux scandinaves, saxons et anglo-saxons que nous justifierons avec le plus de force les théories d'Henri de Tourville.

Au lendemain même de la mort de celui-ci, la tactique à suivre est immédiatement comprise de ceux sur qui retombe

la responsabilité de continuer l'œuvre du maître disparu, et, dans un article rappelant l'œuvre de ce dernier, M. Paul Bureau écrit les lignes suivantes : « ... elle fournit (l'*Histoire de la formation particulariste*) la matière sur laquelle nous aurons à travailler pendant de longues années »[1]. Aussi, dès la fondation de la *Société internationale de Science sociale,* en 1904, on décide que les premières enquêtes seront dirigées vers les différentes régions, qui, d'après Henri de Tourville, auraient été les étapes successives de l'expansion particulariste. Cela était d'autant plus nécessaire que, à part la monographie d'une famille norvégienne d'un type bien mal choisi, le *Fondeur de cobalt du Buskerud*[2], Le Play n'avait laissé que des indications générales sur la Norvège et la Plaine saxonne. Ces données pouvaient paraître bien fragiles pour étayer une théorie aussi vaste, aussi grandiose que celle à laquelle nous nous référons ici.

Dès 1904, les fjords de la Norvège, lieu d'éclosion de la formation particulariste, furent étudiés par M. Paul Bureau[3]. La même année, M. Paul Roux entame l'étude de la Plaine saxonne par le Lünebourg[4], et il continue, l'année suivante, par le Littoral[5], tandis que M. H. Hemmer commence une enquête sur la Westphalie.

Les monographies sur lesquelles s'appuient le présent travail ont été relevées en août 1905, et exposées sommairement au Congrès de la Société de Science sociale de 1906. Les occupations absorbantes dont est chargé M. H. Hemmer ne lui ont malheureusement pas permis d'achever la rédaction de son travail. Depuis lors, le temps a passé, et il était à craindre que des changements importants n'aient eu lieu. Quelques vérifications étaient indispensables.

Une occasion favorable se présenta l'année dernière. Chargé

1. *Science sociale,* t. XXXV, p. 485.

2. *Ouvriers européens,* 2e édit., t. III, no 2. — Le type est mal choisi parce que la famille ouvrière en question n'est pas vouée à l'un des métiers essentiels du pays.

3. *Le Paysan des fjords de Norvège.*

4. *Sc. soc.*, 2e pér., 23e fasc.

5. *Id.*, 35e fasc.

d'une mission d'étude sur les populations industrielles du nord-ouest de l'Allemagne, M. Paul Descamps, voulut bien procéder aux vérifications nécessaires. Les changements étaient, au surplus, peu importants, mais, grâce à ce travail supplémentaire, le danger de présenter une œuvre vieillie avant de voir le jour était évité.

I

LE PROBLÈME DE LA FAMILLE PARTICULARISTE ÉBAUCHÉE

La famille-souche et la famille particulariste. — A la suite de longues et minutieuses enquêtes, Le Play a constaté des analogies frappantes entre les diverses races installées autour de la mer du Nord. Ces races, il les range naturellement dans un même groupe, celui des *races stables du Nord*, et il insiste sur ce fait qu'elles présentent toutes un type familial identique auquel il a donné le nom de *Famille-souche*.

Que veut dire cette expression dans la bouche de Le Play? Voici la définition qu'il en donne dans l'Introduction[1] du tome III des *Ouvriers européens*. Elle se reconnaît, dit-il, à trois traits principaux : « Le père s'associe un héritier en le mariant au foyer domestique, et il confère cette dignité à celui de ses enfants qu'il juge le plus apte à transmettre aux générations futures les traditions du Décalogue avec les autres conditions de bien-être créées par les fondateurs de la maison. En prévision de sa mort, il lègue par testament à l'héritier le foyer et l'atelier; en même temps, il lui impose l'obligation de pratiquer tous les devoirs du père de famille envers ses frères et sœurs, puis envers ses propres enfants, en les dotant avec le produit entier de l'épargne commune. La plupart des familles conservent la fécondité ; et, dans ce cas, la préoccupation constante

1. P. xxvii. — Voir aussi la définition de la famille-souche, donnée par M. R. Pinot, *Science sociale*, t. XII, p. 405.

du père et de l'héritier est d'organiser, pour les jeunes générations, un régime régulier d'émigration riche. »

Ainsi donc trois choses : un héritier associé à qui va le domaine familial; — soulte donnée aux autres enfants; — émigration riche, ce qui veut dire que les émigrants partent, munis d'un pécule, qui n'est autre que leur soulte.

Nous n'avons pas à rappeler ici comment cette Famille-souche du Nord devint la Famille particulariste. Disons seulement que celle-ci fut surtout définie d'après les échantillons les plus progressifs du monde anglo-saxon, étudiés principalement par M. Paul de Rousiers en Amérique : « La Famille-souche ou particulariste rend les jeunes générations aptes à se tirer d'affaire toutes seules; elle forme ses enfants à être capables de s'établir définitivement sur un domaine; elle porte à son paroxysme l'initiative privée. Grâce à elle, la valeur de l'individu est amenée à son plus haut degré; il est l'organisateur et le maître de tous les groupements de la vie privée et de la vie publique; c'est le triomphe du particulier sur l'État[1]. »

Les études de M. Paul Bureau sur la Norvège et de M. Paul Roux sur la Frise, amenèrent à atténuer cette définition, et Edmond Demolins proposa de séparer les particularistes ébauchés (Norvège et Plaine saxonne) des particularistes développés (Anglo-Saxons). A ceux-ci s'appliquent surtout la définition de R. Pinot; aux premiers, celle de Le Play. Nous verrons par la suite ce qu'il en est dans la Westphalie.

Le domaine isolé. — Dans les définitions qui précèdent, il n'est pas question de l'isolement du domaine, et cependant, on sait que de Tourville a fait de la tendance à s'établir en domaine isolé l'un de ces caractères les plus importants de la formation particulariste. Il nous faut donc rechercher comment cette notion s'est introduite dans la conception que l'on s'est faite de la famille particulariste.

Le petit domaine isolé et aggloméré constitue l'antipode du

1. R. Pinot. *Science sociale*, t. XVII, p. 70 (janvier 1894) et *Science sociale*, 2e pér., 1er fasc., p. 63.

village à banlieue morcelée. Or, celui-ci accentue les défauts du partage égal, et celui-là facilite la conservation du domaine, de sorte que Le Play, sans les associer d'une façon spéciale à ses formes familiales, y a cependant vu des circonstances favorisantes, pour l'une ou l'autre.

Aussi, dès 1887, Edmond Demolins, dans son cours, commence-t-il à faire ressortir la tendance de la famille-souche à s'établir en domaines isolés[1], et celle de la famille instable à s'établir dans des villages[2].

Il semble qu'en abandonnant le critérium de la Transmission intégrale du domaine à un héritier qui distinguait la Famille-souche de Le Play, Henri de Tourville ait dû naturellement mettre plus en vedette l'Isolement des domaines pour caractériser la Famille particulariste. Sans doute, l'Éducation est le caractère essentiel, mais l'enquêteur cherche des critères plus matériels pour faciliter sa tâche. En tous cas, lorsque, pour la première fois, il est question de la Famille particulariste dans la Revue, on nous dit qu'on la reconnaît surtout aux traits suivants :

« L'aptitude usuelle des enfants à se créer, en simple ménage, un domaine isolé, en pays neuf[3]. »

Mais on nous fait remarquer en même temps que tous les enfants ne fondent pas un domaine, mais qu'ils *seraient* capables de le faire : « Si les Anglais, en grand nombre, préfèrent les affaires à la culture, ce n'est pas qu'ils cessent pour cela d'être parfaitement aptes à se créer un domaine agricole[4]. » C'est donc une qualité qui reste purement potentielle dans beaucoup de cas, et qui alors devient plus difficile à vérifier que l'éducation spéciale qui est la source même de la formation particulariste.

Difficultés des investigations. — Nous sera-t-il permis de

1. *Science sociale*, t. III, p. 345.
2. *Id.*, t. V, p. 21.
3. *Science sociale*, t. XV, p. 15 (janvier 1893).
4. *Id.*, *ibid.* — Voir aussi *Histoire de la formation particulariste.*

plaider auprès du lecteur, en quelques lignes, la cause des enquêteurs chargés de vérifier sur le vivant les données susceptibles de classer un type social? Le lecteur croit volontiers à une solution simpliste, alors que l'enquêteur se voit au premier pas submergé par les faits. Combien de fois ne se demande-t-il pas quelle est la pierre de touche réelle qui servira à classer son type! S'il cherche à classer d'après un seul caractère, il fait une classification artificielle; s'il classe d'après plusieurs caractères, il voit que ceux-ci ne cadrent pas ensemble.

Les phénomènes les plus matériels sont les plus faciles à relever, mais on ne peut les prendre comme critères sans fausser la classification. De même qu'il y a une transmission intégrale du domaine qui est communautaire, et une autre qui est particulariste, il y a aussi un esprit d'initiative qui est communautaire et un autre particulariste, une habitation isolée communautaire et une particulariste, et ainsi de suite.

Et dans tout cela, n'oublions pas les nuances, les degrés d'intensité plus ou moins grands des formations.

Nous ne voulons pas décourager ceux qui font l'effort de s'essayer aux enquêtes. Au contraire, nous voulons leur éviter un prompt découragement en les prévenant qu'un sérieux apprentissage est nécessaire.

Il s'agit maintenant de montrer comment nous avons essayé nous-même de résoudre le problème.

Vérifications a faire. — Par l'exposé qui précède, on a compris qu'il y a un certain nombre de facteurs à étudier; ces facteurs, d'une façon plus ou moins active, contribueraient à former, soit la Famille-souche de Le Play, soit la Famille particulariste d'Henri de Tourville.

Ce sont :

1° Transmission intégrale du Domaine à un seul héritier qui a été préalablement associé au père;

2° Émigration riche des autres enfants qui reçoivent une soulte pour s'établir;

3° Installation en simple ménage;

4° Isolement des domaines;

5° Développement de l'initiative privée;

6° Capacité à la colonisation des pays neufs.

Ajoutons encore que M. Paul Roux a parlé de la faculté d'organisation et d'adaptation aux changements, M. Bureau de l'autonomie individuelle, et M. Descamps de la responsabilité personnelle.

Entre tous ces faits, y a-t-il de simples liens de co-existence, comme le veut M. Champault? En d'autres termes, la Famille particulariste forme-t-elle un bloc dans lequel ces différents éléments sont indissolublement liés par une harmonie nécessaire? Sont-ils, au contraire, indépendants, ou mieux, peut-on trouver une cause précise à chacun d'eux, cause qui toutefois pourrait être commune à plusieurs?

On voit toutes les questions qui peuvent s'agiter autour d'une enquête régionale. N'oublions pas toutefois que leur résolution définitive ne pourra résulter que d'un ensemble d'enquêtes, mais nous pensons avoir apporté une pierre à la construction de l'édifice.

II

LE DOMAINE SAXON

1. — UN DOMAINE WESTPHALIEN.

Présentons d'abord un domaine type à nos lecteurs, un domaine répondant à quelques-uns des desiderata dont nous venons de parler.

On sait que la Westphalie se divise, en gros, en deux régions : une région montagneuse qui occupe surtout le sud-est de la province, et la plaine qui s'étend au nord-ouest. Celle-ci est formée, en grande partie par le Münsterland ou Pays de Münster, qui est borné au sud par le Bassin industriel de la Ruhr, au nord-est par la chaîne du Teutoburger Wald, et au nord-ouest par le royaume des Pays-Bas. C'est dans la plaine que nos observations devaient surtout porter.

Dans les campagnes du Münsterland, il existe beaucoup de familles répondant aux conditions suivantes :

Des paysans propriétaires. — *Bauern*, — installés normalement sur des domaines isolés ; — vivant dans une commune exclusivement rurale et où l'agriculture est prospère ; — vivant sur un domaine moyen ; — dont la famille est nombreuse et établie de longue date sur son domaine.

Grâce à la grande amabilité de M. Freusberg, conseiller d'agriculture (*Landesœkonomicrat*), qui est activement occupé aux opérations du remembrement dans la province de West-

phalie, cette famille type fut facilement trouvée, dans la commune de Herbern, arrondissement de Lüdinghausen, au sud de la ville de Münster.

A 2 kilomètres du village de Herbern, se trouve un groupe d'habitations entourées chacune d'arbres et de jardins. Elles sont assez rapprochées les unes des autres pour former une sorte de hameau, ou *Bauerschaft ;* — elles sont assez distantes pour conserver, dans leur cadre de vergers et de verdure, leur unité distincte et leur physionomie particulière. Disséminées sur un léger renflement de terrain, elles occupent un espace un peu plus accidenté que ne l'est généralement la plaine de la région. La famille Weissmann demeure dans le hameau d'*Ondrup*.

Le domaine qu'elle cultive a une superficie d'environ 285 *morgen* de terrain. Le morgen, d'après les mesures en usage, étant à peu de chose près un quart de l'hectare, cela fait une étendue de 71 hectares et 25 ares. Il appartient donc à la catégorie des « grandes exploitations paysannes » dans lesquelles sont rangées par la statistique toutes les exploitations de 20 à 100 hectares. Les qualifications de grand domaine et de grande culture sont réservées dans ces documents aux exploitations de plus de 100 hectares. Dans l'arrondissement de Lüdinghausen, en 1895, les exploitations de 20 à 100 hectares comprenaient 59 % de la surface cultivée du sol; en 1882, les exploitations de 50 à 100 hectares occupaient près de 20 % (19,22) de la surface cultivée dans le même arrondissement. Le domaine étudié est donc un peu au-dessus de la moyenne; il fait de son possesseur un paysan notable, que nous appellerions, comme en France, un propriétaire exploitant, si ce terme de propriétaire n'impliquait une tenue bourgeoise et des prétentions que repoussent de propos délibéré les paysans westphaliens.

Il ne manque pas en Westphalie de propriétés même considérables, d'un seul tenant, ayant au centre l'habitation du maître et les bâtiments d'exploitation. Nous en mentionnerons quelques-uns à propos d'autres observations de détail; mais, le plus souvent, ni les habitations ne sont rigoureusement isolées, ni les

domaines ne sont absolument d'un seul tenant. Les maisons présentent un groupement peu dense; chacune d'elles tient à un morceau de terre assez considérable, mais qui ne forme pas un domaine. Celui-ci se complète, non par des parcelles, mais par des lots de terrain dispersés dans les environs immédiats de l'habitation et assez étendus pour qu'on ne puisse songer à les distraire de l'exploitation. L'aliénation d'un de ces lots romprait l'équilibre du domaine. C'est ainsi que les 71 hectares du domaine observé sont distribués en plusieurs morceaux ayant respectivement des contenances de 6, 8, 10, 12 et même 15 hectares. Le plus éloigné se trouve à une distance de vingt minutes. La dispersion relative des terres rend assez long le tour du propriétaire; elle n'apporte pas grande entrave au travail, chacun des morceaux étant assez proche de l'habitation, et assez étendu pour que les ouvriers n'aient pas à courir le même jour d'un lopin à l'autre. Elle s'explique, dans le cas présent, par la nature un peu accidentée du terrain. Le domaine perdrait à être situé tout entier sur un plateau, ou en dos d'âne, ou dans un fond, à n'avoir qu'une nature de sol. Tous les domaines de la petite *Bauerschaft* ont une partie de leur exploitation dans les différentes natures de sol. Les domaines d'un tenant, ou de deux ou trois morceaux seulement se rencontrent plus habituellement dans les parties tout à fait planes de la région. Cependant, il ne faut point prendre cette observation avec trop de rigueur, car d'autres causes ont contribué au morcellement, non de la propriété, mais du domaine possédé. Les crises qui ont éprouvé certaines familles ont amené parfois l'aliénation à quelque propriétaire du voisinage d'une portion de domaine; en cas de disparition d'une famille par extinction ou par suite de mauvaise administration, il se produit quelquefois une destruction de domaine par morcellement et vente des différents lots à des propriétaires dont les terres ne sont pas contiguës. L'appropriation des biens communaux a également contribué à la multiplication des parcelles rattachées à un domaine dont l'unité quelquefois est un peu compromise.

La plupart des terres du pays sont des terres argileuses, très fortes, dénommées dans le pays *Schwerboden,* ou *Klaiboden,* et par abréviation le *Klai.* La couche superficielle d'humus a ordinairement 18 à 20 centimètres d'épaisseur; une autre couche de 10 à 15 centimètres comprend un mélange variable d'humus et d'argile, auquel un peu d'oxyde de fer donne parfois une couleur rougeâtre. Le sous-sol est généralement formé d'une épaisse couche d'argile grasse, très dure, peu perméable à l'eau, difficile à entamer par la charrue. Enfin, à la couche argileuse succède un mélange d'argile et de marne. La couche inférieure d'argile, qui a presque toujours au moins 20 centimètres d'épaisseur et souvent jusqu'à 60 centimètres et davantage, oppose une résistance très grande aux défoncements ou à une culture un peu profonde. Le travail du laboureur est donc pénible et ne reçoit son salaire que s'il est soutenu.

Est-ce de là que viennent au Westphalien ses remarquables qualités de ténacité et de persévérance? Il avoue, de bonne grâce, une certaine lenteur d'esprit; il tire vanité d'une humeur un peu âpre et d'une forte volonté, qui se complique, comme il arrive, d'obstination et d'entêtement. Il se compare volontiers au chêne, dans lequel il voit l'emblème de son tempérament, de sa puissance de travail, de son inflexible volonté. Aucun compliment ne va plus au cœur d'un vieux Westphalien que la comparaison de sa robuste vieillesse avec le chêne de Westphalie : *eine westfalische Eiche!*

Les diverses fractions du domaine ne tranchent en aucune façon sur la campagne environnante. Les terres en sont principalement argileuses; mais on y rencontre aussi des zones où les terres sont moins lourdes, sablonneuses même ou du moins mélangées dans une certaine proportion de sable. Le paysan du *Klaiboden* estime beaucoup les terres que, dans la langue provinciale, on appelle *Senkelboden* et qui consistent dans un mélange de sable et de terre glaise.

Des analyses chimiques ont été faites à Münster sur des échantillons de terrains prélevés dans la commune de Herbern sur les terres argileuses, qui sont de beaucoup les plus étendues et qui

donnent à l'ensemble du pays sa physionomie et en fonction desquelles s'organisent les méthodes de travail. Elles ont révélé la présence de matières organiques dans une proportion de 4,74 % pour la première couche superficielle de terrain de 25 centimètres de profondeur, et de 3,77 % pour la couche des 25 centimètres suivants. Les matières minérales étaient représentées dans l'analyse du premier échantillon par une proportion de 95,26 % et, dans celle du second, par une proportion de 96,23 %. La proportion d'azote dans les matières organiques était de 0,200 pour le premier échantillon, de 0,133 pour le second.

Ainsi, tandis que la teneur en azote et en chaux est véritablement satisfaisante, très propre à suffire à la production intensive des végétaux, il y a, au contraire, pauvreté en potasse et en acide phosphorique. La fertilité des terres n'est donc pas seulement subordonnée au travail manuel du cultivateur, mais encore à la science de l'agriculteur, à la bonne entente des fumures, et c'est en raison du besoin d'accroître la fertilité des domaines que nous verrons la classe des paysans-propriétaires amenée à se donner un développement intellectuel sensible en matière de connaissances théoriques agricoles, et s'organiser en associations très puissantes.

Les terres du domaine ne sont pas situées tout à fait en plaine; la pente naturelle, quoique faible, a rendu moins nécessaire qu'ailleurs le tracé de rigoles pour l'écoulement des eaux et les travaux de drainage.

Sur notre domaine ainsi composé quelle est la répartition et l'importance relative des différentes cultures?

Il faut d'abord déduire des 71 hectares de l'ensemble, environ 6 hectares de terrain occupés par la maison, les écuries, les granges, les jardins, les terrains concédés à un ouvrier colon que nous retrouverons plus tard parmi le personnel de l'exploitation.

Sur les 65 hectares restant, le propriétaire estime qu'il en a 20 en prés et pâturages, 7 et demi en bois, et 37 et demi en culture proprement dite.

La superficie du terrain cultivé se répartit à son tour de la façon suivante :

33 morgen = 8 à 9 hectares de blé;
37 morgen = 9 à 10 hectares d'avoine et vesces ;
24 morgen = 6 hectares de seigle ;
8 morgen = 2 hectares d'orge;
10 morgen = 2 hectares et demi de trèfle;
6 morgen = 1 hectare et demi de luzerne;
12 morgen = 3 hectares en jachères ;
6 morgen = 1 hectare et demi de pommes de terre ;
2 morgen = 1 hectare et demi de betteraves;
1 morgen 1/2 = 30 ares de carottes et légumes divers.

139 morgen 1/2, soit environ 35 hectares.

Il saute aux yeux que ces chiffres sont approximatifs; le détail de la répartition (36 hectares) ne cadre pas tout à fait avec l'évaluation de 37 hectares donnée par le propriétaire-paysan à la superficie du sol cultivé; c'est qu'il ne tient aucune espèce de registre et il évalue par à peu près. Tels qu'ils sont, ces chiffres ont cependant une exactitude suffisante pour donner la physionomie du domaine. Ils répondent, en gros, à la proportion des cultures indiquées dans le tableau dressé par M. Nordhoff, avec minutie et avec un parfait esprit de géométrie pour une propriété de la même commune et presque de même importance :

Terres cultivées : 132 morgen = 33 hectares;
Prairies : 21 morgen 5 = 5 hectares 1/4;
Pâturage : 86 morgen 5 = 21 hectares 1/2;
Bois : 47 morgen 4 = 11 hectares 85 (environ 12 hectares).
Jardins, bâtiments, chemins, fossés } 8 morgen 6 = 2 hectares 15.
Au total : 296 morgen = 76 hectares et demi.

La culture pratiquée sur les domaines du pays est très sensiblement la même ; il y a peu de spécialisation, soit dans une certaine nature de produit, soit pour l'élevage des animaux ; ce qui fait que les domaines sont équilibrés de façon très semblable.

La proportion des terres en jachères indique que l'assolement est à longue période. Le cycle des cultures qui se succèdent sur une même terre avant le retour au repos embrasse plusieurs années. A vrai dire, il n'y a rien d'absolument fixe dans la ro-

tation des cultures. Selon que la proportion de sable est plus forte dans certaines parties du domaine, la longueur de la période s'accroît davantage. Là où le sable domine presque sans mélange d'argile, il n'y a pas de jachères du tout, les engrais suffisant à maintenir la terre en bon état de production. Ce n'est guère le cas sur le domaine qui n'a que des terres argileuses avec certains lots de Senkelboden. Le propriétaire est contraint sur les terres argileuses de donner un certain repos à la terre : la nécessité de travailler la terre en dépit de l'humidité de certaines saisons, fait que l'argile prend une consistance, une dureté, peu favorable à la végétation ; les mauvaises herbes y foisonnent, et il devient indispensable de mettre la terre en jachères. L'assolement du domaine à période de six années environ est en somme un perfectionnement de l'ancien assolement triennal ; il présente le plus souvent le cycle suivant :

1) Repos, culture et fumure ;
2) Seigle ou blé ;
3) Orge ou avoine ;
4) Blé de nouveau ;
5) Encore une fois de l'avoine ;
6) Du trèfle tous les dix ans environ.

Dans les parties sablonneuses, on trouvera plus souvent du seigle, des pommes de terre. L'indication qui vient d'être donnée sur la succession des cultures dans les terres n'a rien de rigide. L'ordre en est fréquemment modifié, suivant les besoins de la ferme, grâce aux moyens que donnent les engrais de fournir à la terre les éléments nécessaires.

Le propriétaire du domaine a suivi le progrès général du pays ; il emploie couramment les différents genres d'engrais, non seulement le fumier de ferme, mais aussi les scories de déphosphoration qui entrent pour une grande porportion dans la fumure des terres, soit dans l'année de jachères, soit spécialement pour la culture du trèfle, des légumes secs, même pour le seigle et le blé lorsque la rotation de culture est à longue période, comme dans les terres d'argile et sable en mélange. Le succès des engrais artificiels, leur nécessité évidente révélée par l'a-

nalyse des terres, la facilité de se procurer certains d'entre eux dans les usines de la région industrielle, ont amené les paysans les plus routiniers à la conviction que les connaissances théoriques ont une raison d'être. Aussi, sans être le moins du monde homme de livres, le propriétaire a envoyé son fils à une école d'agriculture. Nous verrons d'ailleurs plus loin le caractère très pratique de l'instruction qui y est donnée. Toutefois, il se contente de suivre l'impulsion générale, comme le montre la comparaison de son assolement et de ses natures de culture avec le tableau suivant, qui donne la répartition des différentes cultures dans les 34.829 hectares de terres et jardins cultivés de l'arrondissement de Lüdinghausen en 1893.

1) Jachères, terres cultivées en pâturages, etc...	11, 9	0/0
2) Céréales d'hiver..........................	43	—
3) Céréales d'été...........................	21, 4	—
4) Légumes secs, fèves, etc......................	7, 1	—
5) Pommes deterre, betteraves et autres légumes dont la culture nettoie le terrain............	0, 9	—
6) Spécialité pour le commerce................	0, 7	—
7) Trèfle....................................	4, 45	—
8) Fourrages divers	2, 35	—
	100, 00	%

Le cycle des cultures que le maître prétend maintenir en son domaine, implique plus de jachères qu'il n'en accuse dans le tableau de répartition de ses cultures. Cela vient, semble-t-il, de ce qu'il compte comme pâturages une certaine quantité de terres qui sont soustraites à la culture pendant quelques années et qui y sont rendues plus tard. De fait, les pâturages de la ferme sont en partie bien médiocres; l'herbe est pauvre, le terrain infesté d'une mauvaise herbe épineuse; ils devront être retournés prochainement et redeviendront terrains de culture.

Dans tous les domaines de Westphalie, comme dans nos fermes de France, un autre genre d'exploitation est presque partout joint à celui de la culture ; c'est l'élevage du bétail, ou la production du lait, des fromages, de la viande de boucherie ; c'est, sous une forme ou sous une autre, l'utilisation sur place

d'une partie des productions végétales et leur transformation par la consommation.

L'importance relative de cette partie spéciale de l'exploitation se marque d'abord par l'étendue de terrain consacrée aux prairies et pâturages : 80 morgen sur 260, soit 20 hectares sur 65 hectares. Si l'on y ajoute les champs de trèfle, de luzerne, ou autres fourrages des prairies artificielles, et la petite étendue de terre portant des betteraves, c'est plus de 25 hectares du domaine dont les produits sont immédiatement consommés par le bétail et sur place.

Sur les 20 hectares de prairies et pâturages, il y en a seulement 2 et demi (10 morgen) en prairies irrigables ; et dans le vocabulaire du maître du domaine, c'est seulement cette partie restreinte qui porte le nom de prairie, parce que l'irrigation suffit à en entretenir la fertilité. Il n'est pas besoin d'y conduire périodiquement de la terre ou des engrais. Mais, en réalité, 2 hectares et demi de prairies ne suffiraient pas à produire les fourrages d'hiver nécessaires à la ferme. Des 17 hectares et demi exploités en pâturages, au dire du maître, il faut retrancher une certaine étendue, 1 hectare et demi peut-être ou 2 hectares, où l'on récolte l'herbe et qui serait donc à compter comme prairie, et non pas simplement comme herbage de pâture.

Les différents herbages, dans lesquels nous comprenons les prairies non désignées, reçoivent une fumure environ tous les trois ans, de sorte qu'au bout d'une période maximum de quatre années, la surface entière a été pourvue des engrais nécessaires au bon entretien des herbes. Les scories de déphosphoration y sont répandues à raison de 9 quintaux métriques par hectare. Les bêtes vont en pâture environ six mois de l'année, depuis le 1er mai jusqu'à la fin d'octobre. Les herbages sont clos de haies, ou de fossés profonds ou de fils de fer, de sorte qu'il n'y a point de frais de vacher.

Le maître du domaine me dit qu'il retourne, tous les quatre ou cinq ans, les espaces consacrés au pâturage. En cela, il obéirait à une tendance novatrice, car dans la partie orientale et mé-

ridionale de l'arrondissement de Lüdinghausen comme dans l'arrondissement de Beckum, l'on a l'habitude de conserver longtemps les herbages, à cause du temps nécessaire ici pour les bien constituer.

Par comparaison avec les années antérieures, on peut remarquer sur notre domaine, et en général sur les domaines du pays, un accroissement de l'espace consacré à la culture des céréales ; ceci tient à ce que, de 1868 à 1876, les prix des céréales avaient poussé les paysans à défricher et à convertir le plus possible leurs champs en terres à blé ou à seigle. C'est aux environs de 1880 que cette culture a eu sa plus grande extension dans l'arrondissement de Lüdinghausen. Actuellement c'est la production de la viande qui est la principale source des revenus pour le paysan. Aussi la surface de terre exploitée en prairie, qui n'était que de 3.396 hectares en 1861, était en 1900 de 3.526 hectares. L'accroissement est continu, mais très lent. Sur beaucoup de domaines, comme sur le nôtre, la prairie a perdu du terrain; mais, en revanche, les herbages qui ne demandent pas de main-d'œuvre en ont gagné beaucoup, et les fourrages artificiels, surtout la culture du trèfle, fournissent le supplément d'alimentation pour le bétail.

Le cheptel du domaine se compose, en ce moment, de sept chevaux (souvent il n'y en a que six), de dix vaches laitières, de vingt têtes de bétail : taurillons et génisses; de cinq truies, dont deux viennent de mettre bas. Les chevaux appartiennent à une race du pays, dite race de Münster, mais améliorée par des croisements avec la race des gros chevaux d'Oldenbourg et avec la race belge. La nourriture des chevaux exige du maître une étroite surveillance, les garçons de ferme mettant leur orgueil à avoir des chevaux bien nourris et fringants. Abandonnés à eux-mêmes, ils forcent volontiers les rations d'avoine, ce qui n'entraîne pas seulement une perte en grains; la suralimentation à contre-temps nuit à la santé de l'animal. L'œil du maître est également nécessaire pour que les mélanges de menues pailles coupée au hache-paille et d'avoine soient convenablement préparés et mouillés, afin que le cheval ne puisse faire le triage

de l'avoine à son profit en soufflant du naseau sur la menue paille. Le nombre des chevaux est relativement considérable ; il n'y a point de bœufs employés comme animaux de traits ; la nature des travaux à exécuter y est pour quelque chose ; mais aussi l'orgueil du paysan, qui estime plus noble l'emploi du cheval et plus capable de lui valoir de la considération.

En résumé, les produits de vente qui se convertissent en espèces sonnantes sont les suivants, d'après la moyenne annuelle : cinq bœufs ; trois à quatre taurillons (Rinder) ; deux ou trois vaches ; sept, huit ou dix porcs gras, selon que les portées ont plus ou moins réussi, et un nombre très variable de petits cochons ; les œufs et le beurre qui se vendent très bien, et qu'enlèvent à domicile des marchands qui passent régulièrement deux fois par semaine. Le blé est également vendu par le paysan-maître du domaine.

Les œufs ne sont qu'un produit accessoire, la basse-cour n'étant pas tenue spécialement en vue de la vente, mais pour fournir à la consommation de la famille. Sauf exception, les veaux ne sont pas vendus. On trouve plus avantageux de les élever. Les produits du verger, comme ceux des jardins, sont rarement vendus. Ils sont presque entièrement consommés à la ferme. Deux fois par semaine passent des marchands, qui enlèvent le beurre et les œufs chez les paysans.

A l'époque où elle fut observée, la famille se composait des personnes suivantes :

1° Le père, âgé de 65 ans, et propriétaire, comme nous l'avons dit de 71 hectares;

2° La mère, fille d'un Bauer, ayant une propriété de 75 hectares environ ;

3° Le fils héritier, âgé de 22 ans, non encore marié ;

4° Deux filles ; l'aînée, âgée de 29 ans, est mariée ; l'autre, qui n'a que 19 ans, est encore en pension.

Ajoutons, pour mémoire, que deux enfants sont morts, un garçon et une fille.

Jusqu'à 14 ans, les enfants ont été à l'école primaire du vil-

lage ; après quoi, les garçons ont achevé leur éducation à l'école d'agriculture (*Ackerbauschule*) de Freckenhorst, et les filles, dans un pensionnat (*Haushatschule*) de Münster jusqu'à 19 ans.

L'école d'agriculture est une école d'hiver (*Winterschule*), de sorte que, pendant la bonne saison, les garçons peuvent faire un apprentissage pratique, soit chez leurs parents, soit plus souvent chez un Bauer quelconque. L'instruction technique et l'apprentissage pratique marchent ainsi de paire. L'école est un externat, les élèves doivent prendre pension dans une famille de la ville et jouissent d'une demi-liberté.

Il est de bon ton d'envoyer les jeunes filles, comme nous l'avons dit, dans un pensionnat. L'enseignement n'y est pas purement théorique, car on y apprend toujours la cuisine et la tenue du ménage.

De mémoire l'homme, la famille Weissmann a toujours occupé le même Hof, mais il y a une quinzaine d'années environ, elle l'a arrondi par l'acquisition de la maisonnette affectée aujourd'hui au logement de l'ouvrier-colon.

Le personnel comprend : 2 valets célibataires, 2 bordiers mariés et 1 servante, fille de l'un des bordiers.

Au point de vue budgétaire, y a-t-il intérêt à employer un valet (*Knecht*) ou un bordier (*Kotter*)?

Le salaire annuel du valet est de 360 marks ou 450 francs. On lui donne en outre deux paires de chaussures.

Le bordier reçoit 300 marks (375 francs) seulement, mais on lui accorde des subventions en nature d'une valeur de 120 marks environ. Voici, du reste, le détail de ce que le maître dépense annuellement pour l'un de ses bordiers, le plus âgé :

Salaires : 300 journées à 1 mark	300 marks.
Pâturage d'une vache	50 —
Labour de l'exploitation agricole du bordier	50 —
Réparation à sa maison	20 —
	420 marks.
Redevance du Kotter	50 —
	370 marks.

Il va sans dire que l'un et l'autre sont nourris et logés : le

bordier dans une masure, et le valet dans le Hof. Ce dernier, on le voit, coûte un peu moins cher, mais il est très instable, et cela suffit pour qu'on lui préfère le bordier.

Beaucoup de Kotters, anciennement surtout, restaient attachés au même patron, de père en fils, au rebours des valets, dont l'humeur a toujours été assez vagabonde. Pour le cas particulier de notre domaine, il faut dire toutefois que ses bordiers sont très instables. Tous les deux ans environ, le propriétaire doit faire un déménagement, ce qui est très ennuyeux : il faut transporter le mobilier et chercher un remplaçant. La cause en est que Weissmann n'a pas l'habitude de cette espèce de contrat. Ce n'est que depuis une quinzaine d'années qu'il a recours à ce genre de main-d'œuvre, et la chose s'est présentée d'une façon occasionnelle; un petit bordier — propriétaire du voisinage — étant malade et dans une situation un peu gênée, lui avait offert d'acheter sa minuscule propriété.

Quant au valet, il a toujours été instable. Il change, par principe pourrait-on dire, pour faire son expérience et voir où il se fixera définitivement en qualité de bordier. Il est cependant hors de doute que ce dernier est moins stable que par le passé, et il faut en chercher la cause dans le développement des moyens de communication.

Voici quelles sont les clauses du contrat passé avec le Kotter. Il lui est concédé :

1° L'usage d'une petite maison;

2° La jouissance d'un hectare et 25 ares de terrain, cultivé gratuitement par le propriétaire;

3° Le droit de pâturage pour une vache;

4° Un salaire de 1 mark par jour.

De son côté, le bordier paie une redevance de 50 marks et s'engage à travailler chaque fois qu'on le convoque.

Nous avons vu plus haut comment est rémunéré le valet le plus âgé. Le second valet est un jeune homme, dont le salaire n'est que 80 thalers ou 240 marks (360 francs).

Enfin, nous savons que le propriétaire emploie une servante, une *megd*. C'est la fille du Kotter. Elle est logée et travaille ordi-

nairement dans le Hof même. Toutefois, elle doit aider les hommes à certains travaux des champs : épandage du fumier, fenaison, moisson. Elle reçoit un salaire de 80 talers ou 240 marks en y comprenant la valeur des cadeaux d'usage : une paire de souliers, et quelques pièces d'habillement.

Le développement des communications a eu non seulement pour effet de rendre la main-d'œuvre plus instable, mais aussi plus chère : d'une part, à cause du voisinage des centres industriels, et, d'autre part, la commercialisation croissante de la culture a fait diminuer les subventions en nature.

De là la répercussion suivante, maintes fois constatée, du salaire sur l'outillage : *L'élévation du salaire pousse à l'emploi des machines.* Dans l'agriculture, il s'agit, on le sait, d'un machinisme encore élémentaire, se manifestant par l'extension des engins à moteurs animés[1]. Chez Weissmann, nous trouvons, par exemple, outre la charrue, une moissonneuse à 2 chevaux, 1 lieuse à 1 cheval, et 1 faucheuse, des chariots, etc.

Nous avons dit que les ouvriers, aussi bien les kotters que les knechten, sont nourris par le Bauer.

Le matin, à 5 1/2 ou 6 heures, avant le départ, on émiette dans le café au lait du pain desséché au four et l'on mange des tartines de beurre.

Vers 8 heures 1/2 ou 9 heures, vient un second repas comprenant de la viande ou du fromage, toujours accompagnés de pain beurré et de café. La viande est, en partie au moins, salée et conservée à la maison.

Le repas principal, le dîner, a lieu à 11 heures 1/2, ou au plus tard à midi. Il se compose naturellement de viande et de légumes, ordinairement des pommes de terre, et comme boisson, de la bière.

On mange encore à 3 heures 1/2 ou 4 heures, et le menu est analogue à celui du premier déjeuner : pain, beurre et café.

1. Dans les régions où le sol est particulièrement plat et où les grandes exploitations dominent, on voit même se répandre l'usage de la charrue à vapeur, comme dans les environs de Düsseldorf et du côté de Hanovre.

Enfin, en rentrant du travail, le souper est fréquemment composé de soupes au lait variées et de pâtes.

II. — L'ISOLEMENT DES HÖFE.

Maintenant que le lecteur a fait connaissance avec une famille type, il nous faut élargir un peu le cadre, remonter aux causes, et dégager les traits généraux.

Pour anticiper un peu sur les pages qui vont suivre, il faut comprendre que le domaine, le Hof, est une *personne morale*. C'est lui qui vit, puisque c'est lui qui dure et se perpétue, et ce n'est pas du propriétaire, c'est du domaine que l'on parle quand, dans la langue du pays, l'on dit : « il ne va pas; il dépérit; il se meurt »[1].

Le domaine donne son nom à la famille; ce n'est pas la famille qui a un nom, mais le Hof. Ainsi, par exemple, quand un Bauer n'a pas de fils, et qu'il transmet son domaine à un gendre, celui-ci prend le nom de sa femme, mais il ne faut pas interpréter ceci comme un cas de matriarcat ; en réalité, le gendre prend le nom du Hof plutôt que celui de sa femme. La famille n'existe que secondairement ; elle se subordonne au domaine.

Cette personne morale qu'est le Hof, constitue la souche qui perpétue une certaine organisation familiale, qui la rend stable en la protégeant contre les revers et aussi contre les dangers d'un enrichissement trop rapide. A cet égard, on peut dire que le patronage du Domaine ressemble à celui de la Communauté patriarcale en Orient ; il en diffère en ce que les liens familiaux font place à des rapports avec le Domaine.

Pour que le Domaine puisse remplir ce rôle, il faut que sa stabilité soit favorisée par certaines causes qu'il importe de déterminer. Ces causes peuvent se grouper autour de deux faits principaux que nous allons examiner successivement : l'isolement et la transmission intégrale.

A propos de l'isolement des Höfe, il faut noter qu'il était

1. *Geht herunter abgeschlachtet.*

probablement absolu au début. A des époques diverses, par suite de l'extension du défrichement ou de l'augmentation de la productivité, plusieurs familles ont pu vivre là où anciennement un seul ménage pouvait subsister. Ces partages de domaines ont donné ainsi naissance à ces *Bauernschaften,* à ces hameaux minuscules assez nombreux aujourd'hui.

Très souvent la maison est entourée d'un petit bosquet, qui fournit le bois d'œuvre nécessaire, et autrefois le combustible. Certaines parcelles aussi sont boisées. L'exploitation de ces bosquets utilisait la main-d'œuvre en hiver, et contribuait à maintenir le domaine plein se suffisant à lui-même.

Les petits cultivateurs n'ont pas de bois proprement dits; ils en possèdent l'équivalent dans les fortes haies, véritables bastions qui cernent très souvent les morceaux de terre, leur font une clôture d'un rempart de terre ayant souvent un, deux ou 3 mètres de large, sur lesquels poussent des taillis qui sont l'objet d'une véritable exploitation forestière.

L'origine de ces « Wallhecken » est assez difficile à déterminer. Elles offrent des facilités de défense contre les envahisseurs; le pays fut, en effet, terriblement ravagé autrefois par les invasions, et véritablement dévasté pendant la guerre de Trente ans. Elles constituent, en outre, une protection contre les grands vents qui soufflent avec violence une partie de l'année et qui déplacent des quantités notables de terre, au moins dans les parties sablonneuses. Enfin, elles forment un *bornage* visible de propriétés immuables, et, par là, sont d'une grande utilité pour des gens qui n'aiment point à mêler l'administration et les hommes de loi à leurs affaires.

Cependant les Wallhecken sont en voie de disparition, car elles ont perdu une partie de leur utilité : le *charbon est bon marché* aujourd'hui et a fait disparaître le chauffage au bois; l'*ombre est nuisible à la culture,* surtout à la culture intensive; enfin, il y a aujourd'hui un cadastre mieux établi et régularité plus grande des opérations de justice.

Une des pièces de notre domaine, qui ne compte pas moins de 8 hectares, est entourée de Wallhecken.

La plupart *des autres pièces* sont à découvert (*blosgelegt*).

Les influences du lieu. — Le lieu est assez semblable à celui de la région du *Houtland* en Flandre, et l'on y peut constater des répercussions analogues. Pour l'instant, nous ne retiendrons que les suivantes, qui ont trait à l'isolement des Höfe.

1° *L'humidité permet l'isolement des habitations.* Cette humidité résulte d'abord du climat et du voisinage de la mer, mais surtout de l'imperméabilité du sol, qui retient longtemps les eaux. Comme on trouve de l'eau en abondance partout, on peut s'installer où l'on veut.

2° *La compacité du sol, en rendant les transports difficiles, pousse à l'isolement des exploitations.* Les terres sont collantes, les chemins souvent boueux; il faut donc réduire le plus possible les transports. Il n'était pas possible d'avoir des chemins empierrés, les matériaux manquant dans le pays. Ce n'est que depuis le développement du bassin industriel de la Ruhr que l'on peut employer les scories de haut fourneau pour atténuer les difficultés des transports. Chacun a donc une grande tendance à rassembler ses terres autour des bâtiments.

Le Domaine aggloméré autour du Hof jouit d'une supériorité très grande, au point de vue de la facilité du travail, sur l'exploitation parcellée. Voilà qui explique d'une façon logique l'isolement des Höfe. Néanmoins, pour faire la preuve complète, il y a lieu de vérifier si cet isolement se constate dans toute l'aire géographique où les conditions ci-dessus indiquées se rencontrent.

Meitzen a tracé, pour l'Allemagne du nord-ouest, la limite de la région des fermes isolées. Elle suit le cours du Weser, depuis son embouchure jusqu'à la Trola; puis elle se confond avec les frontières du duché de Lippe; elle passe aux environs de Paderborn, pour se diriger vers le sud; des mots d'Asten et du Rothar, elle incline vers l'est, passe près de Olpe pour aboutir au confluent de la Sieg et du Rhin.

Tout cet espace est divisé en deux parties par le Bassin de la Rurh : au sud, une partie montagneuse qui sort du cadre de

notre étude et que nous laisserons de côté ; au nord, c'est la partie occidentale de la Plaine saxonne, celle dont nous nous sommes occupés.

Pour Meitzen, le mode d'installation des Germains est le village aggloméré et celui des Celtes est le domaine isolé (Bretons, Irlandais, etc.) ; si, dans certaines parties de la Germanie, on trouve le Hof isolé, c'est que l'on a copié les Celtes. Cette hypothèse a été combattue en Allemagne même par Rübel, par le Dr J. Pellinghausen et surtout par le Prof. Jostes.

D'après les recherches de ce dernier, l'habitation isolée a toujours été la règle générale dans la région délimitée par Meitzen, et cela aussi haut que le permettent les documents, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de Charlemagne. Lorsque l'on découvre une exception à cette règle, on trouve toujours une cause physique qui l'explique. C'est le cas, par exemple, du village de Laer, près du Teutoburger Wald, établi originairement autour d'une source riche en calcaire et en sels minéraux.

En France, c'est en se basant également sur les influences du Lieu, que M. G. Blondel a réfuté la théorie de Meitzen. Il montre [1], dans la zone des Höfe délimitée par ce dernier, une région qui fait exception, celle du *Hümmling,* qui est située sur la rive droite de l'Ems, vers les confins du grand-duché d'Oldenbourg. Les villages y sont agglomérés dans les vallées, parce que l'intérieur du pays est stérile, composé uniquement de landes et de tourbières.

M. Blondel, qui a dirigé des enquêtes très consciencieuses sur l'Allemagne, notamment sur la Plaine saxonne, nous donne encore d'autres renseignements précieux, dans ses remarquables *Études sur les populations rurales de l'Allemagne.* Il nous montre une autre région de villages agglomérés entre l'Ems et la frontière hollandaise. C'est une région sèche, et les villages se sont installés entre les alluvions des vallées et les sables de l'intérieur [2]. Cette région se continue, du reste, au delà des

1. *Remarques sur le mode d'établissement des Celtes et des Germains dans l'Europe occidentale (Entre camarades),* Alcan, 1901, p. 13.
2. P. 91.

frontières, dans la Twente, où M. Roux a rencontré encore des villages sur un sol sablonneux.

Il est vrai toutefois qu'une partie de la région du sable semble faire exception, puisque l'on trouve des Höfe isolés sur le *Geest*, dans l'Oldenbourg et dans la partie du Hanovre qui s'étend au sud de Brême, entre le Weser et l'Oldenbourg : c'est là l'argument suprême de Meitzen pour nier les influences du sol. Mais ne confondons pas le sol et le Lieu. Celui-ci comprend le sol, mais aussi le sous-sol. Or, si le sol du Geest est le même que celui du Lünebourg, il n'en est plus ainsi du sous-sol : alors que, dans cette dernière région, le sous-sol est généralement aussi sablonneux que le sol, dans le Geest, il est surtout composé d'argile et de marne[1]. Cette couche imperméable sous-jacente retient l'eau, de sorte que le Geest possède un sol sablonneux et humide, à l'inverse du Lünebourg et du Hümmling qui ont un sol sablonneux et sec.

Une situation parallèle existe en Belgique entre la Campine où les villages sont agglomérés sur un sol sablonneux et sec, et la Flandre, où les habitations sont dispersées sur un sol sablonneux et humide, à cause de la présence de bancs d'argile dans le sous-sol[2].

Il est vrai encore que si le Lünebourg est une région de villages agglomérés, ceci n'est pas non plus sans exceptions. Quoique cela sorte un peu du sujet, puisque nous ne sommes plus en Westphalie, force nous est d'en dire deux mots, car la question est d'importance. Au surplus, le Lünebourg, c'est toujours la Plaine saxonne.

Par suite d'une généralisation abusive faite par Le Play lui-même, on a cru pendant longtemps, en science sociale, que le Lünebourg était une région de Höfe isolés. Il a, en effet, écrit textuellement ceci : « La population du Lünebourg se compose de familles-souches à domaines agglomérés[3]. » Mais si l'on con-

1. *Géographie*, d'Élisée Reclus, t. III, p. 726.
2. Pour compléter l'analogie, nous dirons que la Flandre argileuse, le Houtland, correspondrait du Münsterland.
3. *Ouvriers européens*, t. III, ch. III, p. 134.

tinue la lecture du passage, on voit qu'il s'agit de la commune d'Hermannsburg[1]. Les observations de Le Play sont justes, mais il a eu le tort de les appliquer au Lünebourg tout entier, et non de les restreindre au cas particulier de Hermannsburg et de quelques autres communes.

Les investigations de M. Paul Roux ont montré, au contraire, que le village aggloméré est la règle dans le Lünebourg, et il attribue ce fait à la sécheresse. Les maisons, nous dit-il[2], « se trouvent réunies sur les points les plus humides, où la nappe d'eau se rapproche de la surface du sol, et où il est le plus facile de creuser un puits. C'est que cela n'est pas un mince travail que de forer des puits de 30 à 40 mètres de profondeur, au milieu d'un terrain meuble où les éboulements sont fréquents ».

Si donc, les habitants d'Hermannsburg vivent en domaines isolés, il faut croire que l'on peut se procurer de l'eau à moins de frais. Malheureusement Le Play ne nous donne aucun détail sur ce point.

M. F. Monnier a étudié, en 1868, un Hof de la paroisse d'Hermannsburg, le *Luttershof*[3]. Or, on voit que ce Hof comprend 150 morgen (37 hectares) de terres labourables, et 40 morgen (10 hectares) de prairies, soit *près de un quart en prairies*. Nous voilà loin de la composition du Hof étudié par M. Roux à Egerstorf, lequel comprend 67 hectares de terres arables et 3 de prairies, *à peine un vingtième en prairies!*

Cela s'explique si l'on songe que Hermannsburg est arrosé par l'Oertze, et Egerstorf par un petit ruisseau sans importance. Il en résulte que les Bauern, d'un côté, ont beaucoup de gros bétail et de l'autre très peu. Chacun est naturellement tenu de s'installer à proximité de sa prairie, et l'on peut raisonnablement penser qu'il était facile de s'y procurer de l'eau.

En résumé, il semble bien que, dans la Plaine saxonne, le mode de répartition des habitations soit conditionné surtout

1. *Ouvriers européens*, t. III, ch. III, p. 140.
2. *Science sociale*, 2e pér., 23e fasc., p. 13.
3. *Bulletin de la Société d'économie sociale*, t. II, p. 51 et suiv.

par la question de l'eau et celle de la compacité du sol.

A l'origine, le sol du Münsterland était bien plus humide encore qu'à l'heure actuelle; les documents du Moyen Age sont pleins de doléances à cet égard. Partout on constate un excès d'eau et les habitations doivent s'élever sur les monticules, où le sol est plus ferme. Les difficultés des transports étaient alors encore plus grandes qu'aujourd'hui, et, par conséquent, la force qui poussait à l'isolement était plus énergique.

Les influences du travail. — En analysant les causes du village à banlieue morcelée, M. Descamps a constaté que celles qui dérivent directement du Lieu ne suffisent pas à tout expliquer[1]; il faut, en outre, que ce Lieu soit exploité d'une certaine façon : petite culture aidée du pâturage des moutons; ou encore, culture de la vigne. Voyons donc, si dans le Münsterland, les conditions du Travail sont autres.

Or, il est facile de voir qu'ici, comme en Flandre ou en Frise, *le sol argileux et humide est plus favorable au pâturage du gros bétail qu'à celui du mouton.* Comme en Flandre, on trouve des vaches laitières sur toutes les exploitations. Les bordiers en ont une ou deux, les autres 10 ou 12 et parfois même un peu plus. Le petit cultivateur du Münsterland décrit par M. Blondel avait, sur un domaine de 45 hectares, 5 à 6 chevaux, 20 vaches et 30 porcs[2].

Comme en Flandre encore, les cultivateurs dont l'exploitation se rapproche de la grande culture ont, en outre, des bœufs à l'engrais. C'est, nous le savons, le cas de Weissmann qui, sur 71 hectares, a 6 à 7 chevaux, 10 vaches laitières et 5 bœufs, sans compter les génisses et les jeunes taureaux. Il a aussi 5 truies, des porcelets et des porcs à l'engrais.

Enfin, on voit le mouton apparaître chez les plus grands cultivateurs. Ce point est important à retenir; tandis que, dans le Lünebourg, tout Bauer avait anciennement son troupeau de

1. Cf. *Science sociale*, 2e pér., fasc. 104. p. 52 et suiv.
2. *Études sur les populations rurales de l'Allemagne*, p. 83.

moutons, dans le Münsterland, les grandes exploitations seules en possèdent.

Voici, par exemple, Hobbeling, propriétaire de 1.200 morgen (300 hectares), dont 280 en bois. Il a 10 chevaux et 40 bovins, dont 12 vaches et 1 jeune taureau, et, de plus, 80 à 100 porcs et 200 moutons.

Mais il faut remarquer qu'il n'élève pas ces derniers. Chaque année il achète un troupeau d'environ 200 agneaux à la foire de Paderborn, au débouché d'un pays montagneux, où, pour le dire en passant, on rencontre à la fois le village à banlieue morcelée et le mouton [1]. Hobbeling profite des pâturages plus gras du Münsterland pour engraisser les agneaux pendant un an, et les revendre à des marchands ambulants lorsqu'ils ont atteint un poids moyen de 50 kilogrammes.

Ainsi, nul besoin d'un berger communal, ni de pâturages communaux, ni de vaine pâture. Les bovins pâturent dans des enclos, sans surveillance ; un enfant suffit pour les conduire ou les ramener. Tandis que le pâturage des moutons pousse à la coopération entre petits cultivateurs, celui de la vache laitière favorise l'indépendance.

A vrai dire, anciennement, les parties les moins propres à la culture formaient des pâturages communs, mais il n'y avait ni vaine pâture sur les champs cultivés, ni assolement obligatoire, ni spécialiste présentant l'importance du berger communal.

D'autre part, on ne rencontre pas non plus de grandes agglomérations d'exploitations minuscules, si ce n'est pour la culture maraîchère dans la banlieue des villes. Il y a bien des cultivateurs fragmentaires, mais ce sont des bordiers qui dépendent généralement des exploitations normales, et sont disséminés parmi celles-ci.

Ainsi, l'analyse des moyens d'existence des petits cultivateurs du Münsterland montre qu'ils favorisent fortement l'habitation isolée au détriment du village aggloméré.

1. Toutefois, le droit de pâturage n'appartient pas à la collectivité des habitants, mais à certains propriétaires.

Les conséquences du domaine isolé. — Nous avons déjà noté la simplification du travail qui résulte de l'agglomération des terres autour du Hof. Il n'y a plus lieu de faire des tours de force pour regagner le temps perdu à se rendre à des parcelles éloignées. *On est laborieux, mais avec une sage lenteur.* Du reste, dans ces terres compactes, le travail n'avance pas vite, et ceci n'est pas sans influer également sur la mentalité de nos gens. M. Blondel, dans ses *Études sur les populations rurales de l'Allemagne,* rappelle le dicton suivant :

> « *Eten, freten, supen,*
> *Langsam gehn,* etc. »
> Manger, dévorer, souper,
> Lentement aller, etc.

La fin de la sentence indique que ces paysans ont encore du chemin à faire pour acquérir de bonnes manières.

Un autre trait que nous pouvons noter, est *l'absence d'obstacles extérieurs empêchant le progrès des méthodes de culture.* Cela ne veut pas dire que tous nos Bauern vont avoir l'esprit progressif ni que l'isolement engendre le progrès. Nous voulons dire que lorsqu'il se rencontre un paysan plus avisé que les autres, rien ne l'empêchera d'expérimenter des méthodes nouvelles, ainsi qu'on peut le vérifier dans la partie sablonneuse, où nombre de paysans y ont mis à profit les facilités qu'offrent le voisinage du bassin industriel de la Ruhr et le progrès de la chimie agricole pour la transformation de leurs cultures. Il y a quelques années encore, la partie sablonneuse et marécageuse de la Westphalie, sur la rive droite de l'Ems, dans les arrondissements de Paderborn, Wiedenbrück, Warendorf, offrait l'image d'un pays routinier. C'est là que sur des domaines pauvres vivaient en plus grand nombre des célibataires, des oncles et tantes non mariés qui n'avaient point essayé leur chance et ne s'étaient pas risqués à entreprendre quelque chose. Les indigents étaient très nombreux. Les chaumières sont maintenant remplacées peu à peu par de jolies maisons. C'est que des parties considérables de territoires, qui n'étaient autrefois que des landes incultes, portent aujourd'hui des moissons et de

belles cultures. En 1857, de Füchtorf à Versmold, la lande régnait encore sur une étendue de 8 kilomètres.

Dans cette région l'on pourrait relever bien des exemples d'initiatives tout à fait remarquables, dues à de simples paysans sans instruction. Il convient d'en citer au moins un des plus caractéristiques. Appelons notre paysan Hilpert.

Dans la vie usuelle, il ne porte pas d'ailleurs le nom inscrit à l'état civil, mais le nom du domaine que son père, venu de Glandorf en 1848, acheta à un paysan ruiné qui partait pour l'Amérique. Notons en passant cet exemple d'un domaine qui impose son nom au propriétaire nouveau, bien que celui-ci n'ait pas épousé, mais acheté la terre. Des trois enfants de cet acquéreur, le premier fut tué à la bataille de Kœniggraetz; une fille fut mariée à un paysan sur un domaine; le troisième hérita du domaine et quand il en prit la direction, il avait 1.000 thalers de dettes. Il affronta courageusement la vie : sur ses 40 hectares de tourbières, de terre marécageuse et de lande, il éleva six enfants auxquels il a donné l'éducation qui lui avait manqué. Mais la circonstance qui lui permit de donner toute sa mesure se produisit il y a quelque vingt ans. Lisant un jour une revue agricole (*Landwirtschaftliche Zeitung*), il apprit que des expériences nouvelles permettaient d'obtenir des récoltes rémunératrices sur les terres marécageuses (*Moorkultur*) et sur les landes (*Heidekultur*). Hilpert essaya aussitôt sur une toute petite échelle de reproduire les expériences; les résultats furent encourageants, mais un peu indécis. Lui-même expose volontiers la cause de ses déboires et fait le tableau de son inexpérience. Sans perdre cœur, il partit pour la province prussienne de Saxe, visiter, avec un employé de l'État, une grande propriété de 1.000 hectares où étaient appliqués en grand les procédés de la *Moorkultur*. Il ne fut pas sans y remarquer l'existence misérable des travailleurs de l'Est qui gagnaient pour leur travail 0 fr. 75 centimes par jour; mais il s'instruisit des bonnes méthodes. Rentré chez lui, il équilibra son domaine par échange d'un terrain de 20 morgen avec le baron de Ketteler, afin d'avoir sa propriété mieux groupée sous la main,

et il se livra à un travail acharné pour transformer ses terres : sur les terres marécageuses, il dut pratiquer des rigoles et des drainages pour faire écouler l'eau stagnante, enlever la tourbe, conduire du sable sur une épaisseur de 25 centimètres environ, faire des labourages légers de manière à ne remuer que la couche de sable et ne pas trop mélanger l'humus du fond au sable, ce qui provoque une poussée terrible de mauvaises herbes, enfin fumer énergiquement avec des scories de déphosphoration et de kaïnite. Ce labeur fut largement récompensé : ce terrain d'anciennes tourbières qui passait pour improductif, n'est jamais en jachère : Hilpert y fait plusieurs récoltes consécutives de légumes secs, de pommes de terre, de betteraves, puis de l'avoine ou du seigle. Une partie du terrain ainsi gagné pour la culture est en prairie; le propriétaire montre avec orgueil le trèfle sauvage qui croît spontanément et étouffe l'herbe qu'il a ensemencée. Sa prairie lui coûte moitié seulement des engrais employés à la terre labourée, et il fait deux coupes d'herbe par an.

Le travail de transformation de la lande ne fut pas moins pénible que celui du marécage à tourbe. Il fallut enlever la couche superficielle sablonneuse et la remplacer par un mélange de terre prise dans les fossés tracés ailleurs et l'humus en surabondance dans les marécages, fumer convenablement le tout et ensemencer. Notre paysan obtint ainsi un excellent pâturage pour ses bêtes à cornes. Il occupe une légère dépression de terrain; le bois qui l'entoure est soigneusement conservé pour enfermer plus facilement les bêtes et pour protéger le terrain contre les vents furieux et l'envahissement des sables. Notre propriétaire est un exemple remarquable d'amour du progrès combiné à l'esprit de tradition : il a fait faire à son fils aîné des études qu'il évalue à 8.000 marks. Ce fils renonce à prendre le domaine qui passera à un autre fils. Hilpert avait cinquante ans quand il devint veuf; une de ses filles avait alors seize ans et prit en main la direction du ménage, lequel fut conduit suivant les méthodes traditionnelles : on file et on fabrique à la maison les chemises de la famille : « cela occupe les filles ».

Notre paysan est heureux de son sort : en raison du bon état de ses affaires, il remanie son testament pour élever à 8.000 marks les soultes données à ses quatre filles ; il vit indépendant, laborieux, très fier de son rôle dans le pays. Il raconte que ses compatriotes naguère proposaient de le mettre dans une maison de fous ; « et maintenant ils imitent ma conduite, *und jetzt machen sie mir nach* ».

L'initiative des paysans n'est pas entravée. Il n'y a pas d'assolement obligatoire, puisque chaque exploitation est indépendante des autres. Le passage du domaine plein, suffisant à tous les besoins de la famille, au domaine commercialisé orienté vers la vente des produits, peut se faire avec plus de facilité. Bien des paysans sur des domaines petits ou moyens produisent des porcs et tirent une partie notable de leurs ressources de la vente des porcelets et du commerce des porcs.

Le voisinage du bassin industriel de la Ruhr a été la grande cause des transformations de la culture en Westphalie, en fournissant, d'une part, les débouchés, et, d'autre part, une partie des engrais nécessaires à une culture plus intensive. En effet, dès 1875, le procédé Thomas permet d'utiliser les minerais de fer phosphoreux pour la métallurgie, et laisse comme résidu de grandes quantités d'acide phosphorique.

Dix ans plus tard, l'emploi de ces sous-produits pour l'amendement des terres était devenu général en Westphalie. A l'heure actuelle, dans une seule gare de chemin de fer, celle de Füchtorf, il en arrive 400 wagons par an, au prix moyen de 4 marks les 100 kilogrammes.

Les parties moins fertiles ont pu être mises en culture et, depuis une vingtaine d'années, les défrichements ont doublé à peu près l'étendue du sol cultivé dans certaines communes. C'est alors que les anciens pâturages communs disparurent et furent partagés entre les ayants droit.

Tout cela témoigne d'un esprit progressiste incontestable, au moins quant aux méthodes de travail, mais il faut tenir compte, comme nous le disions plus haut, de l'absence d'obstacles extérieurs, comme il en existe dans les villages à banlieue morcelée.

Sur le *Voisinage* et sur la *Commune*, l'Isolement des foyers a des répercussions inverses de celles du Village aggloméré, surtout du village à banlieue morcelée. Les rapports de voisinage sont moins étendus; il est plus difficile de s'occuper constamment de ce que fait le voisin; il y a aussi moins de sujets de procès ou de chicanes. On se gêne moins les uns les autres. On se voit plus rarement, mais on se voit plus volontiers. Les rapports de voisinage sont plus restreints, mais meilleurs. Aussi, chaque fois qu'une œuvre collective est nécessaire, nos gens sont très aptes à la faire réussir. Nous verrons plus loin des exemples de cette aptitude à l'action collective. Nous n'en parlons pas maintenant, parce que cette aptitude n'est pas expliquée par le seul isolement des foyers, mais aussi par une certaine constitution familiale qu'il nous faudra auparavant exposer.

C'est pour la même raison que nous reportons à ce même moment l'exposé de l'organisation des pouvoirs locaux. Nous voulions simplement noter, dès maintenant, la part qui revient dans cette organisation au phénomène de l'isolement des foyers.

Le phénomène de la transmission intégrale dont nous allons maintenant parler va nous conduire au cœur même de l'organisation familiale.

III. — LA TRANSMISSION INTÉGRALE.

Les causes. — Nous avons vu les faits qui poussent à l'installation en domaines isolés dans le Münsterland, mais il faut bien se rendre compte qu'avec le partage égal, ces domaines seraient démembrés à chaque génération, et que des agglomérations tendraient à s'établir. Mais il existe ici une coutume traditionnelle grâce à laquelle le domaine est transmis à un seul héritier et maintenu intact.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les origines historiques de cette coutume. Ce que l'on peut constater actuellement, c'est qu'elle se maintient par l'éducation familiale. Dès leur plus tendre enfance, les enfants entendent parler avec respect du

Hof, du domaine constitué par les ancêtres; dans leur esprit s'inculque très tôt l'idée de dévouement au domaine; ils savent lequel d'entre eux aura la responsabilité de le gérer dans l'avenir, de le maintenir intact. L'avantage de l'héritier est contre-balancé par des charges équivalentes, et la transmission intégrale du domaine paraît tellement naturelle qu'il n'existe aucune jalousie à cet égard. Enfin, l'autorité paternelle est très forte.

Voici, du reste, un cas vécu que nous donnons comme exemple, et qui montrera combien les sentiments sont profonds à cet égard.

Il s'agit d'un Hof dont la valeur fut estimée à 50.000 thalers (187.000 fr. environ) à la mort des parents. Comme il n'y avait à ce moment-là que des enfants mineurs, un garçon et deux filles, les tuteurs louèrent temporairement le domaine à un fermier. Les parents n'avaient pas laissé de testament, et, au moment où l'événement que nous relatons se passait, la Westphalie était régie par le droit romain[1]; le partage s'imposait donc logiquement. Il est vrai que la loi en vigueur n'exigeait pas le partage en nature comme le Code français; elle permettait à l'héritier de dédommager ses frères et sœurs en argent; mais, dans le cas particulier qui nous occupe, le garçon avait eu une avance d'hoirie de 10.000 thalers pour des études spéciales; il n'avait donc plus droit qu'à 10.000 thalers, et chacune de ses sœurs devait en recevoir 20.000. C'était la ruine du Hof. Sans hésiter un seul instant, les filles renoncèrent à leur part, se contentant chacune de 10.000 thalers. C'était à peu près la somme capitalisée par le tuteur sur les revenus du domaine affermé.

L'exemple, au surplus, n'est pas isolé; on peut se rendre compte combien l'attachement aux coutumes de transmission intégrale est général et interne dans la plaine westphalienne par la résistance invincible qui fut opposée aux tentatives du

1. Le droit romain fut appliqué à la Westphalie de 1848 à 1898. Ce droit, enseigné dans les Universités allemandes dès le Moyen Age, avait fini, dans certaines régions, par se superposer aux droits locaux vers le XV[e] siècle. On le désigne ordinairement sous le nom de *Gemeinerecht* ou droit commun.

gouvernement central d'établir le partage égal par contrainte législative.

Il est curieux de noter que la Westphalie resta plus irréductible encore que le Hanovre à cet égard. Cette dernière province se contenta de la loi sur les Höfe (*Höfegesetz*), entrée en vigueur le 1er juillet 1875, et d'après laquelle il suffit de faire inscrire son domaine sur un registre tenu par un fonctionnaire préposé à cet effet, pour que, en l'absence de testament, le Hof passe à l'aîné, et que celui-ci soit avantagé de 1/3 sur les autres enfants. C'est en 1848, que le gouvernement prussien eut l'idée de rattacher la Westphalie tout entière aux pays de droit romain [1], mais devant la résistance opiniâtre des paysans de la plaine, des amendements successifs furent votés, et finalement, en 1882, on étendit à la Westphalie le Höfegesetz, qui avait si bien réussi dans le Hanovre. Les propriétaires de la plaine westphalienne trouvèrent trop lourde encore l'obligation d'avoir à inscrire le Hof sur un registre. Personne ne le fit, et on continua à pratiquer la transmission intégrale comme auparavant. Les juristes locaux étaient entièrement d'accord avec les paysans sur ce point. Le *Bauernverein* de Westphalie dont nous parlerons plus loin, et qui comprenait alors 15.000 membres environ, avait commencé une agitation politique dès 1878 et la campagne fut continuée avec une persévérance grandissante. Devant l'unanimité des sentiments de la population, le gouvernement prussien eut le bon sens de céder, et c'est ainsi que la plaine westphalienne forme depuis 1898, au point de vue du droit civil, une enclave dans le royaume de Prusse. C'est la région de l'*Anerbenrecht* ou *Anerbengesetz,* d'après lequel le fils aîné hérite du Hof, à charge par lui de verser des soultes à ses frères et sœurs selon les moyens dont il dispose. L'avantage légal de l'héritier s'élève au tiers de la valeur estimative du Hof. On établit cette valeur en multipliant le revenu par 25.

L'Anerbenrecht n'est autre chose que le droit coutumier saxon, anciennement en vigueur dans la majeure partie de la

1. Ou plus exactement de droit commun (*Gemeinerecht*).

Plaine saxonne. Dans les parties montagneuses, le partage égal a, au contraire, toujours prévalu, notamment dans le Sauerland, qui comprend toute la partie méridionale de la Westphalie.

Nous avons dit que c'est le fils aîné qui hérite. Il en est ainsi dans les régions où le paysan a toujours été libre, et c'est là, semble-t-il, la coutume saxonne originaire. Dans certaines parties de la plaine où la grande propriété se développa, le paysan resta comme usufruitier perpétuel sur son domaine[1], mais il devait certaines redevances en nature au *Grundherr,* au propriétaire du fonds, notamment des droits de mutation assez lourds quand l'héritier prenait possession du domaine. C'est afin de payer moins souvent ces droits de mutation que l'on prit l'habitude de transmettre le Hof au plus jeune fils et non plus à l'aîné. Il y a plus de chances en effet que la mutation se produise moins souvent en suivant la ligne cadette qu'en suivant la ligne aînée. C'est ainsi du moins que l'on explique l'origine de cette coutume qui prévaut dans le pays d'Osnabrück. Cette explication cadre bien avec la mentalité du Bauer. On le voit, il y a quelque chose de plus fort que le droit d'aînesse, c'est l'intérêt du domaine.

Il est essentiel de comprendre que la transmission intégrale ne résulte pas de l'application d'un principe absolu; c'est un simple expédient qui a pour but de maintenir le Hof. Lorsque la conservation de ce dernier n'exige pas un grand sacrifice, on diminue l'avantage de l'héritier, et, lorsque la fortune immobilière est considérable, on en arrive même au partage égal.

C'est le cas, par exemple, de beaucoup de familles habitant les petites villes de la Westphalie et vouées au commerce ou aux professions libérales.

W... est né dans un petit bourg du Münsterland et se targue d'être un pur Saxon. Il a été d'abord à l'école primaire *Volkschule,* côte à côte avec les fils des Bauern et des ouvriers, puis a fait ses études secondaires. Il s'est lancé dans le commerce de

1. Ce mode de possession par arrentement perpétuel s'appelait l'*Erbpacht.* Il est analogue au « Beklemrecht » en usage dans le Gröningue et décrit par M. Roux (*Sc. soc.*, 2e pér., 52e fasc., p. 82).

commission et a habité longtemps l'Angleterre; quoique marié, il est rentré en Allemagne pour habiter avec sa sœur, restée seule par suite de la mort de ses parents. Il a trois filles non encore mariées et un seul fils qui se prépare à la carrière militaire. Il faut savoir, en effet, que le fait d'avoir un fils officier range une famille dans la classe supérieure. Les Saxons sont loin d'être insensibles à ce classement. Rattachés au royaume de Prusse depuis un siècle, ils ont naturellement été influencés par la façon prussienne d'envisager la hiérarchie des classes.

Pour en revenir à W..., il déclare nettement être partisan du partage égal entre les enfants qu'il trouve plus juste que le système d'avantager l'aîné, système qu'il qualifie de « système paysan ». Il reconnaît que, lorqu'un père possède un établissement, ferme ou usine, il est plus sage de le transmettre à un seul enfant en dédommageant les autres. Dans le cas où la fortune se compose surtout de valeurs mobilières, il pense qu'il y aurait injustice à ne pas partager également.

Ceci semble expliquer un point de droit historique. Au XII[e] et XIII[e] siècles, des villes surgissent dans le nord-ouest de l'Allemagne et adoptent des coutumes différentes de celles du plat pays, notamment le partage égal entre tous les enfants. Cela ne suppose pas nécessairement une influence étrangère. Il suffit de penser que ces villes étaient habitées surtout par des familles possédant une richesse mobilière, et n'ayant plus d'attaches avec la terre.

Le mode de transmission. — Avant de passer aux conséquences de la transmission intégrale, il est bon d'indiquer de quelle façon cette transmission s'opère.

Il faut d'abord savoir que les Bauern du Münsterland font ordinairement leur contrat de mariage sous le régime de la communauté universelle, de sorte que, quoique la femme n'ait apporté qu'une dot relativement faible, elle reste, à la mort de son mari, propriétaire de la moitié de tous les biens, l'autre moitié passant à l'héritier, à savoir l'aîné ou le cadet selon les régions. Ce mode de contrat est peu employé dans les autres parties de

l'Allemagne, mais c'est le régime ordinaire des paysans norvégiens avec lesquels nos Bauern ont plus d'une analogie.

Les autres enfants *ont droit* à une part. Je souligne à dessein « ont droit », parce que c'est là un point important par lequel les Saxons restés en Allemagne diffèrent de leurs parents de la Grande-Bretagne. Ces derniers ont évolué au cours des âges vers la liberté absolue de tester[1].

Quoi qu'il en soit, les enfants des Bauern westphaliens estiment toujours qu'une part doit leur revenir. Il est juste de dire que cette part est relativement minime. Ce qui prime encore, c'est l'intérêt du domaine, et c'est ce qui explique, d'abord que l'on évalue le domaine non pas d'après sa valeur marchande, mais d'après son revenu actuel réel; ensuite, l'héritier est avantagé. Il est, en outre, essentiel de comprendre que les cadets n'ont droit à aucune propriété immobilière, mais simplement à un dédommagement en argent.

Enfin, on n'exige pas le paiement immédiat; les cadets restent créanciers de leur aîné, et celui-ci se libère peu à peu.

Naturellement, on déduit de l'héritage les avances d'hoiries reçues. Généralement, les filles, en se mariant, ont eu la moitié de ce qui doit leur revenir.

Prenons, pour fixer les idées, l'exemple de Weissmann, dont le Hof a une contenance de 71 hectares et est estimé à 100.000 marks. Sa femme est la fille d'un Bauer, propriétaire d'un domaine de 300 morgen ou 75 hectares; elle lui apporta comme dot : 1 cheval, 2 vaches, des meubles et un somme de 10.000 marks.

Souvent, les choses sont réglées par un testament, mais en aucun cas on ne peut dépasser les prescriptions du Code.

La limite au droit de tester est déterminée comme suit : la part de l'héritage de chacun ne peut être moindre que la moitié de ce qui devrait lui revenir *ab intestat*.

Enfin, lorsque le père veut se retirer avant sa mort, il fait un

1. En Angleterre, la liberté absolue de tester date de 1550 pour les meubles, et de 1660 pour les immeubles. (Cf. Glasson, *Histoire du droit et des institutions en Angleterre*).

contrat avec son héritier, d'après lequel il lui transmet le Hof en pleine propriété, moyennant le paiement d'une pension viagère (*altentheil*) tant pour lui-même que pour sa femme, et en déterminant aussi les soultes à payer aux autres enfants. De même, il arrive souvent qu'une veuve cède sa part à l'héritier moyennant un altentheil.

Sur un petit domaine de 70 morgen (17 hectares et demi), la pension du vieux père, il y a environ trente ans, se montait à 36 marks par mois. Sur le conseil des hommes de loi et pour conserver de la considération, le père se réserve parfois le droit supérieur d'administration du domaine. Mais, en réalité, le poids de la gérance passe bien au fils.

Tout le fonctionnement du système rural westphalien repose sur la façon d'estimer le domaine au moment de la transmission à l'héritier, de fixer les soultes à payer par l'héritier aux frères et sœurs. Aussi nous détachons de plusieurs monographies particulières des exemples qui soient bien vivants et assurés.

Pour estimer le domaine, on ne recourt pas à la mise en vente. Les domaines sont si rarement mis en vente qu'à vrai dire, ils n'ont pas de prix. Quand ils sont vendus, ils sont le plus souvent dépecés, et alors, les prix inférieurs sont de 230 marks par morgen pour les plus mauvaises terres, les prix les plus élevés de 600 à 700 marks, les prix moyens de 400 à 500 marks. En réalité, pour la transmission du domaine, on évalue le domaine très au-dessous de sa valeur marchande.

En diminuant l'estimation du domaine, on diminue du même coup le montant obligatoire des soultes. Cela n'empêchera pas le père de famille de stipuler le versement de fortes soultes aux enfants s'il a pu économiser une somme un peu ronde sur le revenu du domaine; mais il cherche autant que possible à laisser le domaine libre de toute dette à l'héritier ou à ne le grever que le moins possible.

Le petit domaine de 70 morgen dont nous venons de parler est estimé 15.000 marks par son propriétaire actuel et il prévoit que son héritier donnera des soultes de 1.800 marks à

ceux de ses frères et sœurs qui n'auront pas reçu déjà l'équivalence de cette somme en frais d'éducation particulière.

Sur un autre domaine de 290 morgen (74 hectares), voici sept enfants qui ont été élevés. Au moment de la transmission du Hof au propriétaire actuel, les six enfants non héritiers ont reçu chacun 11.000 marks de soulte. Lorsque le père, trente-huit ans auparavant, avait reçu le domaine, il avait 12.000 marks de dettes; mais comme sa femme lui apportait environ 12.000 marks de dot, on peut dire que le ménage entrait en possession et jouissance du domaine, libre de toute charge. Trente-huit ans après, pour verser les 66.000 marks de soultes à ses frères et sœurs, le propriétaire actuel dut faire une coupe de bois qui produisit 14.000 marks. Le surplus de 52.000 marks représente la somme économisée dans une période de trente-huit années par l'exploitant, tout en élevant sept enfants d'une manière honorable. Le fait est raconté avec un légitime orgueil par le propriétaire actuel à l'honneur de ses parents et du domaine; il y voit la superbe réussite d'une vie d'homme.

On appréciera d'autant mieux un pareil résultat, que l'on aura une idée plus précise du revenu net des domaines de 280 à 300 morgen.

C'est un point sur lequel il n'est pas aisé d'obtenir des éclaircissements. Le paysan est naturellement méfiant. Il l'est doublement en Prusse, où l'impôt sur le revenu fonctionne avec une minutie tatillonne et vexatoire. Les citoyens redoutent l'inquisition fiscale et la propension des fonctionnaires des finances à « venir soulever le couvercle de leur marmite ». Ils inspectent même « le dedans des pots » (*Topfgucker*). On comprendra la raison qui nous fait taire ici les noms des propriétaires et des communes. Sur un domaine d'environ 280 morgen, un paysan nous déclare qu'il retire, tout frais payés, un bénéfice de 4.500 marks. Il compte comme frais la consommation faite à la maison par sa femme, ses enfants, ses ouvriers. Quoiqu'il ne fournisse aucune comptabilité à l'appui de cette estimation, il y a lieu de la considérer comme approxi-

mativement exacte ; elle est contrôlée de deux côtés différents. D'abord par le fait mentionné plus haut, d'un domaine de 290 morgen qui a permis de donner une soulte de 11.000 marks à chacun des six enfants non héritiers, les parents ont dû retirer annuellement la somme d'environ 4.500 marks de leur domaine. Il est vrai que ce bénéfice n'est pas tout entier mis à l'épargne; les frais d'éducation, de pension, en prennent une partie; mais, d'autre part, l'épargne s'accroît d'une capitalisation d'intérêts qui compense en très grande partie la réduction de bénéfice. Même en ramenant de ce chef à 2.000 marks sinon le bénéfice du domaine du moins le fruit de l'épargne, on arrive au bout de 30 années aux 60.000 marks que nous avons vus être disponibles pour les soultes.

Une confirmation de l'exactitude de ces estimations, vient de la monographie dressée par M. Nordhoff, pour sa thèse de doctorat, d'une exploitation paysanne de 296 morgen dans l'arrondissement de Lüdinghausen. Après avoir dressé le bilan de l'exploitation et fait entrer en compte le dernier œuf de poule et la moindre paire de souliers donnée aux domestiques, il arrive à déterminer un bénéfice net de 2.762 marks. La somme paraît faible. Seulement il s'est placé au point de vue d'un propriétaire qui ferait gérer son domaine et qui calculerait le revenu net de son capital d'exploitation. Aussi a-t-il mis au débit du compte, comme frais d'exploitation, une rémunération de 1.400 marks pour un gérant fictif. Ces 1.400 marks sont estimés par le paysan comme un bénéfice agricole : 2.762 + 1.400 = 4.162. Nous arrivons à dépasser le chiffre de 4.000 marks, comme total moyen du revenu du domaine.

Le montant des soultes n'a rien d'automatique. Pour un même domaine, il varie, à chaque génération, non seulement d'après le nombre des enfants, mais d'après le degré de prospérité de la culture, la capacité d'épargne de l'exploitant, etc...

Quoi qu'il en soit, de toute façon, c'est l'intérêt du Hof qui prime celui des individus, mais il est bien entendu que si le Hof prospère, on donnera de plus fortes soultes. Voici, du reste, un

exemple qui va montrer cet esprit d'adaptation des Bauern. C'est celui de Hilpert, qui possède un domaine de 160 morgen (40 hectares), dont 100 en pâtures. Il a deux fils et quatre filles. C'est le second qui héritera du domaine. L'aîné a fait de fortes études, au gymnase d'abord, puis, après un an d'apprentissage pratique chez un géomètre du cadastre (*Landmann*) à Münster, il a passé encore deux années dans des écoles spéciales, à Berlin et à Bonn. Ses études ayant coûté une somme de 8.000 marks environ, Hilpert avait décidé de donner une dot de même valeur à chacune de ses filles, lesquelles n'ont fait que les études habituellement suivies dans cette classe sociale. Il en est de même de l'héritier qui n'a été qu'à l'École d'agriculture de Freckenhorst. Mais le Hof ayant prospéré plus qu'on avait espéré, par suite des progrès de la culture, Hilpert fit un nouveau testament pour augmenter les soultes.

Que deviennent les garçons qui n'héritent pas?

Pour nous rendre compte du sort fait aux enfants, nous prendrons successivement nos exemples dans des familles de paysans vivant sur domaines isolés, en allant des plus petits aux plus étendus, afin d'avoir une image fidèle de l'ensemble de la population rurale et de la manière dont les familles assurent le sort des enfants.

Il n'est pas nécessaire de nous attarder aux *bordiers* : leurs enfants commencent par être valets de ferme, et plus tard trouvent facilement à s'installer eux-mêmes comme bordiers, à moins qu'ils ne préfèrent apprendre un métier et demeurer au village où se trouvent concentrés les boulangers, menuisiers, maréchaux ferrants, charrons, maçons, ouvriers agricoles à la journée, etc... De petites industries installées à la campagne offrent du travail : briqueteries, tuileries, moulins. Enfin la région industrielle attire à elle un certain nombre de jeunes gens.

Les enfants élevés sur les *petits domaines* et qui ne trouvent pas à se marier sur un domaine, deviennent fréquemment des employés des postes ou des chemins de fer, des prêtres. La famille Koster, de la région des landes, compte six enfants : il y a,

outre l'héritier du domaine, un fils et une fille célibataire au foyer et qui y demeureront peut-être définitivement, un prêtre, et une fille qui tient le ménage de ce dernier.

La *classe des paysans moyens propriétaires* offre déjà plus d'intérêt à l'enquête sociale.

Voici la famille Lippmann, installée sur un domaine moyen d'une quarantaine d'hectares : le propriétaire actuel est un homme actif, encore jeune (52 ans actuellement), très estimé dans sa région, laborieux et qui s'étend complaisamment sur sa famille que nous pouvons suivre à travers trois générations : son grand-père a eu quatre enfants :

1° Un fils qui a repris le domaine;

2° Un deuxième fils qui a épousé une veuve, laquelle était en possession d'un domaine; qui a eu de son mariage quatre filles, toutes les quatre mariées à leur tour et à la tête de familles prospères;

3° Le troisième fils a épousé une veuve sur un domaine modeste et qui avait un fils de son premier mariage. N'ayant pas eu d'enfant à lui, il traita son beau-fils avec la plus grande tendresse et le maria avec une de ses nièces;

4° Une fille, qui mourut jeune avant d'être mariée.

A la deuxième génération, sur le même domaine, six enfants sont élevés au foyer, le septième étant mort en bas âge :

1° Le maître actuel du domaine, père lui-même de huit enfants (dont sept vivants);

2° Une fille, mariée au beau-fils de son oncle et mère de huit enfants. Le domaine est d'ailleurs modeste; son mari était de la catégorie des colons (qualification peu rigoureuse appliquée tantôt au bordier, tantôt au maître d'un petit domaine);

3° Une fille, mariée dans le voisinage, sur un petit domaine, mère de huit enfants (dont quatre encore vivants au moment de l'observation);

4° Un fils qui partit pour l'Amérique du Sud, *sans avoir réclamé la petite soulte en argent* à laquelle il avait droit. Il eut de nombreuses aventures, devint cocher au service d'un médecin, entra comme valet de ferme au service de grands agri-

culteurs, et finalement revint prendre sa place au foyer « parce qu'il n'avait pas reçu de soulte en espèce ». Il y vécut sept années et mourut des infirmités contractées en Amérique. Son frère, dont l'élévation de sentiments est remarquable, ne se plaint en aucune façon en racontant cette histoire ; mais, au village, on apprend que l'oncle célibataire n'était pas commode et que sa famille dut montrer beaucoup de patience. La situation des célibataires qui reviennent au foyer est réglée par l'usage, et quelquefois par une clause du contrat de transmission passé entre le père et l'héritier. Tel fut notamment le cas qui nous occupe. L'oncle devait travailler sur la ferme, y recevoir le vivre, le vêtement et une somme tous les ans de 120 marks. Une tante aurait reçu 75 marks.

5° Un fils qui épouse une femme, veuve successivement de deux frères et dont les enfants des autres lits étaient tous morts. Il eut trois enfants de ce mariage et vit modestement sur un domaine ;

6° Enfin la dernière fille a épousé un modeste paysan. La fortune lui vint d'un oncle de son mari qui avait cherché fortune à Paris et en Angleterre, et qui était mort sans enfants, laissant à chacun de ses neveux une part de 24.000 marks.

La troisième génération est en train de grandir : sur huit enfants, il n'y a qu'un garçon qui semble devoir reprendre le domaine. L'aînée des filles étudie en vue de devenir institutrice. On fait des frais pour elle (600 marks de dépense annuelle). Les autres filles se marieront avec des paysans ; mais le père les dirigerait volontiers vers des carrières, si elles avaient le goût de l'étude.

Nous avons, dans ce tableau de trois générations, une indication assez fidèle de ce que deviennent les enfants de la catégorie la plus modeste des Bauern. Tous ont vécu modestement et honnêtement; aucun n'a franchi une étape notable et n'a vraiment réussi une ascension sociale. Un essai d'émigration au loin n'a pas réussi. Les enfants qui ont demandé et reçu leur soulte ont trouvé moyen de s'établir ; mais la petitesse des soultes ne permettait pas d'épouser une héritière à domaine important;

les enfants ont épousé des veuves avec ou sans enfants; mais ils se sont tous casés tant bien que mal et fourni des carrières honorables. les laissant à leur étage social originaire.

Nous passons à une *catégorie de domaines plus importants* de 260, 280, 300 morgen (65, 70, 75 hectares ou davantage). Dans cette catégorie sociale nous rencontrons fréquemment des familles qui reproduisent exactement le type précédent : des fils mariés sur des domaines à des héritières, des filles mariées à d'autres paysans; de temps en temps, un oncle célibataire, plus souvent une tante au foyer, quoique le cas soit devenu assez rare sur le *Klai*, dans les domaines à terres fortes, et qu'il soit plus fréquent sur les domaines des landes westphaliennes. Nombre de ces familles n'envoient leurs enfants qu'à l'école primaire et tout au plus pour quelques mois à l'École d'agriculture. Le type est purement paysan. Cependant c'est sur les domaines de cette importance que l'on voit s'introduire davantage, avec la culture intellectuelle, la variété des vocations :

Sur un domaine de 260 morgen (65 hectares), dans les environs de Herbern, une famille de très bon renom élève dix enfants :

1° L'aîné a fait ses études de droit et deviendra magistrat ou avoué-avocat (*Rechtsanwalt*);

2° Une fille est mariée sur un domaine de 150 morgen;

3° Le troisième enfant est l'héritier désigné; il travaille avec son père;

4° Une fille de vingt-quatre ans travaille à la maison en expectative de mariage;

5° Un fils qui a du goût pour la mécanique, est horloger assez achalandé dans une petite ville;

6° Un fils qui aime l'étude est au gymnase et l'on entrevoit qu'il deviendra prêtre;

7° Un garçon de seize ans vit et travaille à la maison; il semble qu'il doive rester dans la culture;

8° Un autre plus jeune est au collège et fait des études secondaires;

9° et 10° Les deux derniers fils vont encore à l'école primaire.

Dans cette famille on ne dédaigne point l'agriculture certes, mais il y a orientation générale vers les carrières libérales.

Dans une autre famille de même rang, où les cultures intellectuelles ont élevé la famille socialement, sans que sa fortune en soit devenue plus considérable, le domaine a passé intégralement au maître actuel, tandis que ses dix frères et sœurs ont trouvé à s'établir :

1° L'un est médecin;

2° Un deuxième, ingénieur des mines au service de l'État;

3° Un troisième, magistrat dans un tribunal de 1re instance;

4° Un quatrième a acheté un domaine en Bavière, dans les environs de Ratisbonne;

5° Le cinquième s'est marié à l'héritière d'un domaine;

6° Le sixième est magistrat dans un tribunal de 1re instance;

7° Le septième est ingénieur, attaché à l'exploitation d'un charbonnage;

8°, 9° et 10° Enfin les trois filles sont mariées, l'une à un juge, les deux autres à des hommes d'affaires.

Ainsi, sur sept garçons, autres que l'héritier du domaine, il y en a deux qui trouvent à s'établir dans la culture, deux qui entrent dans les carrières libérales indépendantes, et trois qui deviennent fonctionnaires au service de l'État.

On pourrait multiplier les exemples, sans modifier la leçon qui ressort des choses. Assez souvent, ce sont les fils des bons propriétaires qui émigrent en Pologne pour y prendre à bail ou acheter moyennant paiements échelonnés un domaine constitué par les soins de l'État prussien. Des quatre enfants d'une famille Niehoff, l'un a hérité du domaine, un autre est dans un commerce de vins à Munster, les deux autres ont émigré, l'un à Posen où il est le fermier d'un domaine de l'État, le dernier dans la Prusse occidentale où il a acheté un domaine.

Dans une autrefamille notable de même rang, les cinq garçons deviennent : l'un héritier du domaine, un autre médecin, un troisième prêtre; le quatrième entre dans les affaires, et le

cinquième se marie sur un domaine à une veuve. Une des manières de s'établir dans la culture est de prendre à bail une ferme d'un domaine noble; c'est un cas qui se retrouve plusieurs fois dans nos monographies, parallèlement à l'établissement en Pologne.

Si des domaines moyens assez importants nous passons aux *grands domaines* de plus de 1.000 morgen, nous constatons que l'établissement des enfants ne diffère pas notablement de celui que nous venons de voir se produire dans les familles à moindre domaine : on reçoit des soultes plus fortes suivant l'importance du domaine, il est plus facile ici de marier une fille ou de faire faire des études aux garçons; mais l'esprit de l'éducation est pareil et pareille la direction donnée aux enfants vers les carrières : une famille P... dont on suit la généalogie depuis l'an 1653 sur son domaine, compte à la dernière génération, celle qui s'établit vers 1900, sept enfants : l'héritier du domaine, un pharmacien, un médecin, un magistrat, un agriculteur marié sur un domaine, un fils encore au foyer, mais qui semble devoir faire de l'agriculture, enfin une fille mariée sur un domaine; la dernière fille mourut en bas âge, noyée par accident. On attribue à ces enfants une soulte de 60.000 marks en plus de leurs frais d'études (*freies Studium*).

Un dernier exemple est celui de la famille Hobbeling, vivant sur un domaine de 1.200 morgen. La famille existe depuis l'an 1300, mais en l'absence de tables généalogiques, on ne peut affirmer qu'il ne se soit pas produit de substitution de famille avec conservation du nom par mariage d'une fille sur le domaine; mais une chronique familiale permet de suivre l'histoire de la famille depuis l'an 1620. On se souvient du temps où l'on payait en nature au seigneur tant de douzaines d'œufs, tant de livres de beurre (jusqu'en 1811), où le mariage des filles entraînait le paiement d'un droit en argent au seigneur. Le maître du domaine se fait gloire de travailler avec ses ouvriers et ses bordiers; mais il a une sorte de régisseur qui mange à la table de famille et qui a sa propre chambre dans la maison du maître. Quatre familles de bordiers sont installés,

dont l'une de temps immémorial. Cette dernière est arrivée à être prospère; elle a deux chevaux à elle.

Sur ce magnifique domaine, onze enfants ont été élevés à la dernière génération. Un fils a hérité du domaine et a épousé une parente sans beaucoup de fortune. Les autres enfants ont reçu chacun une soulte de 75.000 marks et se sont établis : un garçon a acheté un domaine près de Hambourg et l'on vante sa prospérité; il a transformé avec succès une lande et l'a mise en culture; un autre fils a acheté un domaine près Darfeld, constitué par l'État, conformément aux dispositions du *Rentengutgesetz*, et amortit l'achat par annuités; un troisième a fait des études qui ont coûté fort cher et se trouve aujourd'hui fonctionnaire important au service de l'État comme forestier (rang d'un juge au tribunal de 1re instance); un quatrième garçon suit la carrière de magistrat; une fille s'est mariée dans le pays de Posen, sur un domaine exploité par un Westphalien, émigré en Pologne; une autre fille s'est mariée sur un domaine en Westphalie; une troisième fille mariée est à la tête d'un hôtel important à Munster; une quatrième fille a épousé un avoué-avocat; enfin deux filles, au moment de l'observation, étaient encore à marier.

Dans les familles de ce niveau, l'on fait en plus grand, en plus aisé, en plus cossu, ce qui se fait dans les autres familles.

On apprécie l'argent, et la dote sert parfois à relever un domaine grevé de soultes trop fortes; mais l'héritier du domaine cherche avant tout à épouser une fille de Bauer, qui a le goût et la pratique de la vie agricole en domaine isolé. On remarquera la rareté des vocations militaires. Nous aurions pu multiplier les exemples de familles à vocations religieuses pour les filles et surtout à vocations ecclésiastiques pour les garçons; presque nulle part nous n'avons rencontré l'officier de famille modeste comme il se trouve si souvent en France.

On remarquera aussi la rareté de l'émigration à l'étranger. Pour trouver de fréquents exemples d'émigration en Amérique, il faut retourner à plus d'un demi-siècle en arrière. Nous avons vu qu'à Fuchtorf, le domaine d'Hilpert avait été acheté en 1848

à un paysan qui émigrait en Amérique. On me signale une famille notable d'Amelsbüren, dont les enfants, élevés sur un domaine de 100 hectares, partirent tous pour l'Amérique vers 1848, sauf l'héritier, et s'établirent dans l'Ohio, le Minnesota. Ils emportaient des soultes de 1.500 marks et l'argent du voyage. Ils eurent les destinées les plus variées : l'un entreprit une hôtellerie, un autre une distillerie, un troisième fut régisseur, un quatrième employé des postes. Les trois filles épousèrent en Amérique des Westphaliens, partis, avant elles, des villages voisins. Des familles entières émigrèrent alors de la région pauvre principalement (arrondissement de Warendorf). Mais on ne voit pas que ces émigrés aient brillamment réussi ; mais leurs enfants sont devenus des Américains. L'un de ces neveux que ses affaires avaient amené à Paris, Londres et Berlin est revenu visiter les familles des ancêtres. Tous les dix ans une lettre apporte quelques nouvelles. L'émigration a donc été définitive. Mais, depuis cette époque, l'agriculture est devenue prospère ; les achats de blé, faits par la France au moment de la guerre de Crimée, ont donné une forte impulsion à la culture des céréales ; la guerre de 1870 a introduit beaucoup d'argent dans le pays ; et actuellement les prix des blés et de la viande se maintiennent très rémunérateurs. L'émigration ne se produit que dans des cas particuliers assez rares.

Toute la Westphalie présente le spectacle d'une extrême stabilité, avec ses domaines dont chacun a une histoire (Schwieters, *Die Bauernhöfe der oestlichen Teiles des Kreises Lüdinghausen,* Münster, 1888), et qui se perpétuent sans modifications bien grandes. Il arrive qu'un domaine dépérisse et soit vendu. Les cas observés sont les suivants : un héritier épouse une jeune fille de la ville, qui ne prend goût ni au domaine ni à l'agriculture ; il se décourage, s'endette et vend son domaine. Une veuve, demeurée sur un domaine avec deux jeunes enfants, donne à bail le domaine et se rend à la ville pour élever ses enfants. L'un d'eux plus tard reprend le domaine, mais n'a pas reçu l'éducation propre à le faire réussir ; il fait des dettes et le domaine est mis en vente.

L'éducation qui prépare l'héritier à sa tâche est donc la grande œuvre de la famille; mais elle est accomplie par la force de la tradition ancestrale et par la vertu cachée de l'institution. Rien n'égale la stupeur du paysan westphalien que l'on interroge sur ses « méthodes d'éducation ». Il n'a pas l'idée qu'une méthode puisse exister en pareille affaire; mais il inculque fortement à ses enfants les idées dont il est pénétré : le caractère vivant de son domaine, la nécessité de le transmettre à un enfant qui le continuera à son exemple. De même les enfants non héritiers sont tout préparés à l'idée qu'ils devront se faire leur vie en dehors du domaine. Ils ne comptent que sur la soulte traditionnelle; mais ils y comptent et elle leur fournit une aide, souvent modeste, mais effective.

Les familles monographiées remarquaient sans peine un certain étonnement de les voir diriger leurs enfants vers les situations de fonctionnaires. Elles protestaient vivement contre l'idée de l'asservissement du fonctionnaire prussien. Le fonctionnaire, disaient-elles, sert l'État, mais il n'est pas tyrannisé par lui, ni pour ses opinions politiques ni pour ses convictions religieuses. Un juge, un directeur d'arrondissement, un percepteur est aussi indépendant dans sa fonction qu'un Bauer en son domaine. L'affirmation est certes bien exagérée. Cependant, il y a un fond de vérité. Rien ne ressemble en Westphalie, même chez les petits fonctionnaires, à la surveillance exercée sur les votes et sur les convictions religieuses de nos petits agents français.

L'indépendance des domaines s'est fortifiée de ce fait que, dans le cours du XIX[e] siècle, les servitudes qui enchaînaient les domaines et enchevêtraient les relations de paysan à seigneur ou de terre non noble à terre noble, ont été presque toutes rachetées. Le paysan devait des prestations en nature à l'Église, au baron, ou des journées de travail et de corvée, des charrois, etc... Il s'est libéré. Les paysans attachés à la glèbe, ou, si l'on veut, les fermiers perpétuels, sont devenus pleinement propriétaires de leur terre moyennant le versement de trente fois la valeur du fermage. Une terre, assujettie au paie-

ment de 540 marks, a été libérée moyennant 5.400 marks.

Le nombre des domaines s'est accru un peu dans les vingt dernières années par suite des terres mises en culture dans les régions des landes et des tourbières. Les paysans qui avaient trop de terres pour la culture intensive, en ont vendu une partie, et l'État a favorisé la petite et moyenne culture par le partage de grands domaines et la mise en vente de lots.

Le patronage de l'État est très effectif en Westphalie et d'une façon générale en Allemagne : il favorise l'établissement des paysans-propriétaires : du 7 juillet 1891 à la fin de l'année 1902, 107.000 hectares avaient été répartis en exploitations petites et moyennes, dont 2.449 en Westphalie, 15.622 par les soins de la Commission générale de Koenigsberg, 50.040 par ceux de la Commission de Bromberg. La propriété de ces domaines, payable par annuités échelonnées sur une longue durée, est rendue accessible aux petites bourses, très particulièrement aux cadets de Westphalie, qui reçoivent de petites soultes, mais que l'éducation familiale prépare à réunir dans l'agriculture.

Les grands propriétaires, les nobles, ne jouent à peu près aucun rôle; le duc d'Aremberg, les comtes de Galen, le comte de Merveldt, sont entourés de considération, mais sans exciter ni envie ni attachement. Quelques terriens, comme le baron de Korf, à Harkotten, vivent plus près du paysan et remplissent de droit, en certaines communes, et gratuitement, les fonctions dévolues ailleurs au maire de carrière (*Amtsmann*) ; mais l'on s'achemine vers la disparition de toutes ces survivance de l'ancien régime.

Le patronage le plus réel qui s'exerce aujourd'hui sur le paysan-propriétaire, avec celui de l'État, c'est le patronage des grandes associations paysannes qui favorisent la culture, l'achat des engrais, qui stimulent l'épargne, et distribuent le crédit. Les caisses de crédit jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans les campagnes westphaliennes.

Il arrive donc souvent qu'un fils non-héritier a besoin d'argent avant la mort de son père, soit pour faire des études prolongées,

soit pour reprendre un Hof ou émigrer. Quelquefois une avance d'hoirie suffira; dans le cas contraire, il empruntera à une caisse de crédit, avec la garantie du père s'il le faut. De toute façon, et nous prions le lecteur de noter attentivement ceci, le jeune homme a besoin de sa famille, ou, si l'on préfère, du patronage du Hof, pour s'installer.

Nous prions encore le lecteur de remarquer ceci. L'héritier n'a pas que des privilèges. Alors que les autres ont la pleine puissance de leur gain à partir du moment où ils quittent le Hof, il doit, lui, tout son travail, toute son activité au domaine. S'il reçoit plus du Hof, c'est qu'il lui a donné davantage. Plus tard aussi, lui seul aura la charge d'entretenir les vieux parents, les infirmes et les célibataires restés ou foyer. La responsabilité est lourde et il arrive qu'il ne veuille pas l'assumer.

Auprès d'Ascheberg est situé un beau domaine de 90 hectares d'un seul tenant avec une habitation des plus agréables sur le domaine. Le propriétaire a deux fils. L'aîné ne veut pas du domaine; il le laisse à son frère; quant à lui, il fait ses études de droit et entrera dans la magistrature.

Quant à la veuve, elle hérite de la moitié de tous les biens. La clause « au dernier vivant les biens » n'est que très exceptionnellement employée, pour éviter que par un second mariage la veuve ne puisse faire passer le Hof dans une autre famille. Cette clause est, au contraire, d'un usage général dans les arrondissements de Düsseldorf, Mettmann, Solingen, München-Gladbach et Neuss.

Les conséquences de la transmission intégrale. — Le premier effet de la transmission intégrale du domaine à un seul enfant est d'aider à *maintenir l'isolement des foyers*. Le partage égal, en démembrant les Höfe, pousse plus ou moins à l'enchevêtrement des parcelles et favorise évidemment la formation de hameaux ou de villages.

Une seconde conséquence est de *retarder la constitution de grands domaines*. Si la conservation du Hof est une protection contre la décadence de la famille, au moins dans la souche qui

hérite, par contre, elle empêche l'agrandissement des exploitations, et retarde l'apparition de la grande culture. Dans les villages à banlieue morcelée et à partage égal, il existe deux courants assez rapides, l'un d'ascension des plus travailleurs et des plus économes, l'autre d'éviction des moins capables. Dans les régions à domaines isolés et à transmission intégrale, ces deux courants existent, mais leur vitesse est très lente et leur force relativement faible ; pour s'agrandir, il faut racheter un domaine entier, car les occasions d'acheter des parcelles se présentent rarement ; d'autre part, il est plus facile de se maintenir sur une exploitation agricole toute constituée ; il n'est besoin, pour cela, d'aucun tour de force ; des qualités simplement ordinaires y suffisent.

Ce n'est pas à dire qu'il n'existe pas de grandes exploitations, mais elles sont assez rares. En tout cas, les divers domaines, grands et petits, varient peu au cours des siècles. Lorsque, pour une raison quelconque, héritage, etc., une famille se trouve à la tête d'une fortune assez importante pour vivre de ses rentes, elle vend sous le régime de la loi des Rentengüter, qui permet le remboursement à long terme à l'aide d'annuités.

Autre point, la *transmission intégrale favorise les bons rapports de voisinage*. Il n'y a pas, nous venons de le voir, l'âpre concurrence des villages à banlieue morcelée et à partage égal ; on ne s'y dispute pas les lambeaux de terre, et on n'a pas l'impression qu'une famille s'élève au détriment de la voisine. Au surplus, nous savons, en outre, que la transmission intégrale suppose une éducation habituant à l'inégalité, développant peu, par conséquent, l'esprit de jalousie et de nivellement.

On ne vit pas côte à côte. Pour se voir, il faut faire un effort, aller à l'auberge du village, et cela montre qu'on se voit avec plaisir. On est capable de solidarité tout en gardant son indépendance. Une manifestation de cet esprit se trouve dans les caisses de crédit dont nous parlerons plus loin.

Enfin, un dernier effet de la transmission intégrale est de *faciliter l'expansion de la race*. Puisque l'héritier seul reste sur le domaine, les autres enfants doivent se caser au dehors. Ceci

doit s'entendre naturellement en supposant une natalité égale dans les régions de partage ou de transmission à un seul.

Chez les gros Bauern, la natalité n'est pas très élevée, et beaucoup se portent vers les professions urbaines, commerciales, libérales, religieuses ou administratives. Malgré cela, l'émigration agricole n'est pas tarie, surtout chez les petits Bauern.

Il y a une cinquantaine d'années, à l'époque de Le Play, cette émigration se portait vers l'Amérique[1], et dans beaucoup de familles on sait encore que l'on a des parents de l'autre côté de l'Océan. Aujourd'hui, de temps en temps, on voit un départ pour le Nouveau Monde, mais le grand courant s'est porté vers les provinces orientales du royaume de Prusse, depuis que l'État facilite l'établissement des colons d'origine germanique dans les régions polonaises[2].

C'est en 1886, en effet, que fut fondée la fameuse Commission de colonisation dont le rôle a été décrit maintes fois. On sait que, pendant les vingt premières années de son existence, elle a créé un millier de villages, établi 100.000 colons, et distribué 100.000.000 de marks de subventions diverses.

Dans ces régions, en grande partie sablonneuses et sèches, le village aggloméré prédomine. C'est l'État qui se charge de creuser le puits et l'abreuvoir, de bâtir la mairie, le presbytère et même l'auberge, parfois le lavoir, l'hospice, le four banal.

Le colon doit posséder un certain capital et s'établit, soit comme fermier de l'État, soit comme propriétaire. Mais, même dans ce dernier cas, le paiement immédiat n'est pas exigé et se répartit sur un certain nombre d'années, suivant le système des *Rentengüter*.

Il vient des colons de toutes les parties de l'Allemagne, mais la Plaine saxonne fournit un contingent appréciable, et cela se conçoit puisqu'elle donne une émigration riche, mais insuffisamment riche. Ceci demande une petite explication.

1. *Ouvriers européens*, t. III, ch. IV, p. 192.

2. Il est parti 200.000 émigrants de l'Empire allemand en 1880; — 100.000 seulement en 1890, et, depuis 1894, le chiffre se maintient en dessous de 50.000 (F. Schräder et L. Gallouédic, *Les principales puissances du Monde*, p. 265, Hachette, édit.)

Le Play avait déjà noté que de la Plaine saxonne part une émigration riche[1] par opposition à certaines régions de l'Allemagne du centre ou du sud, qui produisent une émigration pauvre[2], résultat du village à banlieue morcelée et du partage égal.

En effet, dans ce dernier type, les gens qui réussissent restent dans le pays et accaparent peu à peu les terres; les émigrants sont les évincés; ils proviennent des familles dont l'avoir a été dissipé.

Les émigrants de la Plaine saxonne, au contraire, sortent aussi bien des familles prospères que des autres, puisque, dans la plupart des familles, l'héritier seul reste dans le pays. Nombre d'émigrants partent donc munis d'une soulte et d'une éducation solide. Ces soultes, néanmoins, ne sont pas très élevées, ne suffisent pas à l'achat complet d'un domaine. Beaucoup d'émigrant sont par conséquent besoin d'un crédit en débutant, et sont très heureux des facilités que l'État leur offre à cet effet.

Aussi, chaque fois que l'État prussien a encouragé la colonisation vers l'Est, les colons saxons se sont-ils portés dans cette direction. Pendant le cours du XVIIIe siècle, on sait avec quelle ténacité et avec quelle méthode Frédéric Guillaume Ier, le roi sergent, et Frédéric II le Grand, ont poursuivi l'œuvre de la colonisation agricole de leurs États, dans le but surtout d'accroître la population, et, par conséquent, le nombre des soldats et des contribuables. Des agences permanentes d'émigration furent organisées à Hambourg et à Francfort; plusieurs milliers de villages furent fondés dans les provinces orientales, et des centaines de mille colons passèrent l'Elbe, venant les uns de la Plaine saxonne, les autres des régions montagneuses.

Dans le commencement et le milieu du XIXe siècle, l'État prussien s'étant désintéressé de la question, le courant se porta vers l'Amérique du Nord. A cette époque, il fallut faire un effort plus considérable, et déployer une initiative plus grande. mais nos observations ne nous ont fourni malheureusement aucun détail sur la façon dont cette colonisation fut organisée.

1. *Ouvriers européens*, t. III, ch. IV, p. 193.
2. *Id.*, t. IV, ch. II, p. 104 et aussi t. III, ch. IV, p. 196.

III

L'ORGANISATION DU VOISINAGE ET LES POUVOIRS LOCAUX

L'étude du domaine a déjà jeté quelques lueurs sur les phénomènes de Voisinage. Nous savons entre autres que les Höfe sont isolés, ou que, tout au plus, ils sont groupés en petits hameaux de deux ou trois. Nous savons que les rapports entre voisins sont peu fréquents mais cordiaux, et nous entrevoyons l'existence de plusieurs catégories de personnes : Kotter, Bauern, et même de quelques grands propriétaires. Enfin, nous entrevoyons encore l'existence d'un certain patronage du voisinage, notamment en ce qui concerne les questions de crédit.

Avant d'étudier ces phénomènes d'un peu plus près, il est bon d'esquisser d'abord la physionomie extérieure du milieu.

La commune de Herbern, dans laquelle habite la famille Hüsemann, a une population d'environ 3.000 habitants[1], et forme un canton à elle seule. Autour du clocher s'est formé une petite agglomération d'artisans et de boutiquiers : maçons, tailleurs, maréchaux ferrants, une vingtaine d'épiciers dont la plupart font en outre un autre métier, comme celui d'aubergiste ou de boulanger.

Toute la campagne environnante est parsemée de *Höfe* de différentes grandeurs, et aussi de *Kotten*, de chaumières de bor-

1. Les communes sont, en général, assez étendues. Ainsi la commune de Fuchtorf compte 3.000 hectares et 1.700 habitants.

diers. Les terrains vagues ont à peu près disparu, ainsi que les communaux, et la plupart des champs sont enclos.

I. — LES CLASSES SOCIALES.

On parle souvent de la démocratie rurale de la Plaine saxonne et, à première vue, il semble qu'il n'existe qu'une classe de personnes. Ce qui est vrai, c'est que la classe des Bauern forme l'élément principal de la population, que les familles ouvrières sont plus ou moins attachées à un Hof, et enfin, que les propriétaires rentiers sont assez rares et habitent la ville. Encore faut-il examiner le rôle de ces différentes catégories, et voir si elles constituent des classes sociales.

Le Play a déjà noté l'existence dans la Plaine saxonne des « trois classes qui sont nécessaires à une bonne hiérarchie et à une solide organisation de la société »[1], à savoir : les grands propriétaires, les paysans et les bordiers. Ces trois classes existent toujours, et nous allons dire quelques mots de chacune d'elles.

Les ouvriers ruraux. — Anciennement, ils étaient essentiellement formés des bordiers ou *Heuerlinge,* attachés héréditairement de père en fils à un Hof. Les fils qui ne succédaient pas à leur père allaient travailler en qualité de *Knechten* ou domestiques, et s'émancipaient très jeunes de l'autorité paternelle. Quelques-uns, profitant d'une opportunité favorable, parvenaient à s'installer en qualité de Kotter sur un petit Hof. Beaucoup finissaient par émigrer en Amérique ou dans l'est de l'Allemagne.

Tout cela reste toujours vrai; mais, d'une part, les bordiers sont de plus en plus instables ; et, d'autre part, une partie des émigrants est détournée vers les petits emplois administratifs (chemins de fer, etc.) et vers la grande industrie. D'autres deviennent paysans en s'élevant à la qualité de Bauer.

1. *Loc. cit.*, t. III, p. XXXI.

Pendant longtemps, les gens de la plaine ont eu une certaine répugnance pour le travail des mines et des fabriques. De 1829 à 1845, Le Play a, en effet, constaté que « les populations de la Plaine saxonne n'ont guère contribué à la création du régime manufacturier... Les paysans et même les bordiers ont montré une répugnance persistante contre le travail du coton et de l'acier[1] ».

Mais il ajoute : « Cependant quelques symptômes d'ébranlement commençaient à se manifester dans la Plaine saxonne en 1851 », époque où il visita pour la dernière fois la fabrique de Solingen.

Depuis lors, le phénomène a été en s'accroissant, la demande de main-d'œuvre et le taux des salaires ayant continuellement augmenté dans le bassin de la Ruhr. Depuis une trentaine d'années surtout, l'émigration vers l'Amérique a été constamment en déclinant. Bien entendu, l'attrait de l'usine va en diminuant au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la zone industrielle. Tous, du reste, ne s'adaptent pas à leur nouvelle existence.

Voici un *Heuerling*, qui a travaillé pendant 12 ans dans les mines. Il est ensuite revenu au pays natal, mais son frère est resté dans le métier de mineur dont il apprécie les hauts salaires. Tous deux sont mariés, ont des enfants, et chacun restera vraisemblablement fixé désormais dans sa profession.

Dans certaines parties de la Westphalie, les bordiers étaient nombreux, parce qu'ils pouvaient joindre un atelier fragmentaire de fabrication à leur culture minuscule. Ce sont des régions qui rappellent la Flandre sablonneuse ou la Twente, régions pauvres, mais entrecoupées d'alluvions riches ou pouvant être améliorées grâce à un sous-sol argileux. La culture du lin y a développé la fabrication de la toile et tassé la population. Ainsi se sont développées les anciennes fabriques collectives de Bielefeld, de Tecklenbourg et d'Emsdetten. Aujourd'hui la fabrique mécanique s'est développée, le type de l'artisan bordier a disparu, et l'ouvrier moderne se contente

1. *Ouvriers européens*, t. III, ch. IV, p. 189.

d'aspirer à la propriété de sa maison. En effet, dès 13 ou 14 ans, filles et garçons vont travailler dans les filatures et les tissages et épargnent en vue du mariage. A ce moment là, on achète une maison que l'on paie par annuités. Ici, l'ouvrier aussi bien que le paysan veut être propriétaire de son habitation, mais, bien entendu, lorsqu'on arrive dans les grandes agglomérations industrielles de la Ruhr, ce désir ne se réalise plus aussi facilement et l'ouvrier propriétaire devient l'exception.

On dit généralement que, dans les campagnes du Münsterland, il n'y a pas de pauvres, et que tout le monde est dans l'aisance. Ce qui est vrai, c'est que tout le monde — au moins parmi ceux qui restent dans le pays — résolvent plus ou moins bien le problème matériel de la vie journalière, mais il y a de petites gens qui ne peuvent surmonter les phases de l'existence. Par exemple, un journalier ou un petit artisan qui tombe malade, ou bien une veuve ayant des enfants en bas âge et qui ne trouve pas à se remarier sont en face de situations insolubles par leurs propres moyens.

L'assistance se fait de diverses façons. Il y a d'abord la charité privée qui se fait sous forme d'aumônes, et qui est surtout développée là où existe un grand propriétaire. Ainsi, dans les environs d'Herbern, on nous a signalé une châtelaine, la comtesse de Merfeldt, dont la bienfaisance est connue des pauvres gens du voisinage.

Il y a ensuite l'assistance paroissiale. La cure est toujours dotée de biens dont les revenus sont grevés d'une destination charitable.

Enfin, il y a l'assistance communale, chaque commune disposant d'un fonds des pauvres provenant d'anciennes fondations. A Herbern, le maximum de secours accordé est de 3 marks par mois et par *famille* ou par *individu*, plus le loyer. Il est bon de noter qu'autant que possible, les secours en nature sont préférés, ce qui s'explique facilement dans un pays aussi profondément rural.

Les Bauern. — C'est la classe des paysans propriétaires, et

nous savons qu'elle est la plus caractéristique. Il y a plusieurs catégories de Bauern, ici comme dans le Lünebourg, d'après l'importance du Hof; mais, au point de vue social, tous sont des Bauern, ont une mentalité analogue et un train de vie plus ou moins semblable.

Voici d'abord le *klein Bauer,* le petit paysan dont le Hof de 10 à 20 hectares suffit à faire vivre la famille, et correspond, par conséquent, au petit atelier domestique de la Nomenclature. Les petits artisans et les boutiquiers sont à peu près au même niveau social que les kleine Bauern.

Les véritables *Bauern* sont un peu au-dessus. Ce sont de petits patrons dont l'exploitation correspond au petit atelier patronal de la Nomenclature, et comprend de 30 à 100 hectares. Ici, les enfants n'en restent pas à l'école primaire, comme ceux des petits Bauern; nous savons que les garçons vont, en outre, dans des écoles d'agriculture et les filles dans de petits pensionnats.

Les garçons vont d'abord dans des *Winterschulen,* ainsi que nous l'avons vu plus haut, soit à Freckenhorst, comme les fils de Weissmann, soit à Billerbeck, à Wellbergen, à Horneburg ou tout ailleurs, en continuant pendant l'été l'apprentissage pratique avec leurs parents. Généralement, ils vont ensuite dans une école d'agriculture, une *Landwirtschaftshule*, par exemple à Herford ou à Lüdinghausen, sans doute pour parachever leurs connaissances théoriques, mais aussi parce que le diplôme de ces écoles donne droit au volontariat d'un an.

Quant aux cadets qui ne se destinent pas à l'agriculture, ils emploient généralement une partie de leur soulte à prolonger leurs études, de façon à occuper des fonctions libérales ou administratives.

Nous avons, du reste, fait une description d'une famille de ce type dans le second chapitre de cette étude, ce qui nous dispense d'insister plus longuement ici.

LES GRANDS PROPRIÉTAIRES. — On trouve dans le Münsterland quelques grands cultivateurs ayant plus de 100 hectares, mais

ils sont peu nombreux. Dans l'arrondissement de Lüdinghausen, d'après un tableau statistique dressé en 1882, environ 6 % de la surface totale seulement était occupée par les propriétés de plus de 100 hectares.

La plupart sont des biens nobles, administrés en faire-valoir direct par le propriétaire lui-même, et qui se transmettent au fils aîné comme les biens paysans. Dans cette classe, les fils poursuivent leurs études jusqu'à l'enseignement supérieur, mais l'héritier n'en reste pas moins un vrai rural par les goûts et les mœurs. Un exemple bien connu est celui du baron von Schorlemer-Alst, surnommé le *Roi des paysans* et qui fut l'initiateur des *Bauernvereine* dont nous parlerons plus loin.

Dans la plus grande partie du Münsterland, le Bauer reste encore solidement attaché au sol, et le type du fermier est tout à fait exceptionnel. Il n'en est plus ainsi dans les régions qui avoisinent le Bassin de la Ruhr. Là, il est beaucoup plus difficile de rester propriétaire, d'une part, à cause de l'élévation du prix de la terre, et, d'autre part, à cause des grands capitaux nécessités par une culture intensive et commercialisée. Le phénomène est le même que celui qui se passe dans les *Marschen* du littoral de la mer du Nord, et qui a été décrit par M. Paul Roux.

Mais il ne se développe pas d'aristocratie rurale, pas plus aux abords du Bassin de la Ruhr que dans les Marschen. Ce sont surtout des commerçants, des industriels ou des personnes vouées aux carrières libérales qui placent une partie de leurs capitaux de cette façon.

Il faut sans doute en chercher la cause dans ce fait qu'il n'existait pas au préalable une classe nombreuse de grands propriétaires terriens; les rares grands cultivateurs sont encore presque des paysans absorbés par les soins de leur domaine, et celui-ci reste grevé de soultes trop importantes pour qu'il puisse prendre une extension facile.

Il existe pourtant dans la Plaine saxonne quelques grands propriétaires qui sont peu absorbés par les détails matériels et minutieux de la culture. Dans le passé, les biens ecclésiastiques

et les biens nobiliaires étaient plus nombreux qu'aujourd'hui. Les tenanciers de ces biens étaient des espèces de serfs. On les appelait *Erbpächter*[1] ; ils pouvaient quitter leurs exploitations, mais ne pouvaient en être chassés par le propriétaire ; ils payaient une rente très faible qui ne pouvait être augmentée, plus certaines redevances, droits de mutation et autres ; enfin ils bénéficiaient de droits d'usage, pâturage, etc. Ils ne pouvaient pas racheter leur domaine et s'élever à la condition de Bauer.

Le nom de Napoléon est resté très populaire dans le Münsterland, car ce fut lui qui, en 1801, libéra les Erbpächter de leur condition inférieure, et, depuis lors, ils peuvent se racheter en payant 30 fois le montant de la rente annuelle. Mais, par la même occasion, les droits de pâture furent supprimés sans indemnité.

Les lois du roi Jérôme de 1807 et de 1809 ont confirmé cet état de choses, et les anciens seigneurs se sont vus peu à peu expropriés de leurs anciens droits.

Les vastes propriétés ne se sont guère maintenues que dans les régions boisées, par exemple dans le Teutoburger Wald, ou sporadiquement dans la plaine, dans les parties les moins transformables.

Citons le domaine de Nordkirchen, qui comprend environ 3.000 hectares et qui fut racheté, il y a une dizaine d'années, par le duc d'Arenberg à un Esterhazy endetté ; le nouveau propriétaire trouva naturellement le bois dévasté par une exploitation trop intensive et dut se consacrer d'abord à une œuvre de reconstitution.

En résumé, les paysans propriétaires ont de tous temps été très nombreux en Westphalie, et il a toujours fallu compter avec eux. Certaines régions, pour des causes que nous n'avons pu déterminer, ont anciennement connu la grande propriété et le servage sous la forme que nous avons décrite, mais là, également, les paysans ont pu s'émanciper dans le courant du

1. Voir plus haut, p. 40 en note.

XIXe siècle, ne laissant aux grands propriétaires que les parties boisées ou peu transformables.

II. — LES BAUERNVEREINE.

C'est vers le milieu du siècle dernier que les procédés de culture ont commencé à se transformer par suite du développement des transports et de la commercialisation de la production. Ainsi, c'est entre 1850 et 1860 que l'on draine les terres trop humides. C'est vers cette époque également que les paysans commencent à éprouver le besoin de s'associer, et c'est en 1862 que le baron von Schorlemer-Alst, le « Roi des paysans », fonda, à Steinfurt, le premier *Bauernverein,* la première association de paysans.

Cette ligue qui, peut-être, mêla plus ou moins l'action politique et religieuse aux intérêts professionnels, fut plus ou moins inquiétée par Bismarck après la fondation de l'Empire. Le baron von Schorlemer-Alst déclara l'association dissoute, mais, quelques mois plus tard, il en fondait une nouvelle sur d'autres bases, avec un nouveau statut. La discipline parfaite avec laquelle le mouvement fut conduit impressionna vivement le gouvernement qui eut le bon sens de reconnaître qu'il était en présence d'une force, et d'une force dont l'esprit n'était nullement révolutionnaire. Aussi essaya-t-il dès lors de canaliser ce mouvement plutôt que de le combattre et le baron von Schorlemer-Alst fut élevé à la dignité si convoitée de Conseiller intime.

Les associations paysannes ont des buts multiples. Elles cherchent à diminuer les frais d'assurance, à organiser des cours professionnels et ambulants, à publier des journaux dans lesquels on cherche à la fois à renseigner l'agriculteur et à défendre ses intérêts. Elles organisent également des consultations juridiques, et quand il le faut, elles savent même susciter une agitation politique. En fait, les Bauernvereine sympathisent généralement avec un parti politique, celui du centre catholique, mais elles n'interviennent pas dans les questions purement po-

litiques ; elles restreignent leur action aux intérêts corporatifs, aux questions de tarif douanier, d'impôt foncier, etc. Un exemple remarquable de l'action indirecte qu'elles peuvent avoir sur la législation est la campagne menée en faveur de la transmission intégrale.

Les Bauernvereine ont fait l'éducation des paysans dans maintes circonstances. Nous allons en donner un exemple à propos des caisses de crédit dont il convient de dire quelques mots.

III. — LES CAISSES DE CRÉDIT.

Pour effectuer la transformation de l'outillage en vue d'une culture plus intensive, les paysans allemands ont été amenés, pour augmenter leur capital, à avoir recours au crédit. Dans les régions où les grands propriétaires sont rares — et c'est le cas du Münsterland — il a fallu organiser des caisses mutuelles de crédit, ou plus exactement des caisses d'épargne et de crédit (*Spar und Darlehnskasse*).

La première en date semble avoir été celle qui fut fondée en 1850 à Delitzsch, petite ville de la Saxe prussienne située entre Leipzig et Dessau. A la vérité, les *caisses Schulze Delitzsch* eurent surtout du succès auprès des petits artisans, mais il existe aussi quelques caisses agricoles basées sur le même principe.

Les *caisses Raiffeisen,* au contraire, mieux adaptées au crédit rural, se répandirent principalement dans les régions agricoles. La première fut créée en 1864 à Heddersdorf, près de Neuwied, dans la province rhénane, mais le mouvement ne prit réellement son essor qu'après la guerre.

C'est avec l'appui des *Bauernvereine* qu'il pénétra en Westphalie, il y a une trentaine d'années. C'est le moment où l'agriculture allemande, après une période de prospérité, commence à souffrir de la concurrence des blés exotiques. Dans le Münsterland, après 1880, la culture des céréales tend à diminuer, et l'on s'oriente de plus en plus vers la production du lait et de la

viande. Les petits cultivateurs ont besoin de fonds, et les caisses Raiffeisen se présentent à eux comme une institution qui a déjà fait ses preuves ailleurs.

La caisse de Herbern a été fondée en 1884, et a pris une rapide extension, comme le montre le tableau ci-joint.

La caisse paie un intérêt de 3 1/2 % aux déposants et exige un intérêt de 3 3/4 % de la part des emprunteurs, la différence servant à payer les frais et à alimenter le fonds de réserve.

ANNÉES.	EXCÉDENT ANNUEL.	FONDS DE RÉSERVE (y compris l'excédent annuel.)	PARTICIPATION DES ASSOCIÉS. (Versements destinés aux prêts.)	PRÊTS.
	Marks.	Marks.	Marks.	Marks.
1884...........	7,43	7,43	6.249,59	2.645,00
1885...........	91,63	99,06	31.014,99	23.614,00
1903...........	2.860,43	23.837,12	442.933,11	449.230,67
1904...........	3.141,68	27.078,80	476.644,97	458.618,75

Le crédit que l'on accorde est purement personnel, mais on comprend qu'il ne se fait qu'à bon escient. On n'admet pas n'importe qui dans le groupement; pour entrer, il faut un vote du conseil, de même que pour déterminer le montant des prêts.

Comme le rayon d'action d'une caisse ne dépasse guère les limites d'une commune, on voit facilement que le jugement ne porte que sur des personnes connues. Pour être restreints aux Bauern capables, les bienfaits des caisses Raiffeisen n'en sont pas moins réels, et elles ont aidé à l'élévation de beaucoup d'entre eux.

Les autres peuvent avoir recours au crédit réel. En Allemagne, beaucoup de villes ont créé des caisses d'épargne qui font valoir leurs fonds en prêtant sur hypothèque, et qui sont douées d'un véritable esprit d'entreprise.

En résumé, si l'usure n'a pas complètement disparu des provinces de l'ouest, on peut dire qu'elle est réduite au minimum par suite de la bonne organisation des caisses de crédit.

IV. — LA FORMATION ET LE RÔLE DU CLERGÉ.

Le Münsterland est un pays foncièrement catholique, surtout dans les campagnes. C'est aussi un pays très religieux et dans lequel le rôle du prêtre est considérable. Dans les paroisses rurales, le curé est une véritable autorité sociale, et c'est pourquoi nous pouvons parler de lui à propos du voisinage.

Le clergé se recrute principalement dans la classe moyenne, parmi les artisans aisés et les Bauern. Ce n'est pas à dire qu'il y ait un souci d'exclure les autres. On cherche avant tout à discerner les vocations et, en fait, on trouve des personnes issues de toutes les classes sociales dans le clergé westphalien. Pourtant, ce sont bien celles de la classe moyenne qui dominent, non seulement parce que cette classe est la plus portée à diriger ses enfants dans cette voie, mais aussi parce que les autorités ecclésiastiques aiment à s'adresser à cette source, inconsciemment ou non. Il est important de noter que les familles essaient de diriger vers la prêtrise non pas les plus malingres, les plus faibles au point de vue physique, mais ceux qui sont les mieux doués au point de vue moral et intellectuel, ce qui n'est pas toujours la même chose.

Le futur prêtre suit les classes ordinaires de l'enseignement secondaire dans un gymnase officiel ou épiscopal, peu importe ; il n'est pas fait de distinction à ce sujet. Après avoir passé avec succès, dans le gymnase même où il a fait ses études, l'*abiturienten Examen*, il va à l'Université de Münster, qui possède une Faculté de Théologie catholique. Là encore, les futurs ecclésiastiques sont plus ou moins mêlés aux autres étudiants, et leur vie est à peu près la même, sauf qu'ils ne vont pas à la brasserie le soir et qu'ils résident dans un *Convict*.

Après avoir acquis les connaissances intellectuelles nécessaires, le futur prêtre passe un an dans un séminaire, pour recevoir, cette fois à l'abri du monde extérieur, la formation spirituelle définitive.

Après l'ordination, beaucoup de prêtres vont encore passer un

semestre à l'Université, cette fois dans une faculté quelconque, afin de recevoir un certificat d'aptitude pédagogique, qui leur permettra d'enseigner le cas échéant.

On sait que le rôle du clergé est considérable en Westphalie, et dans le Münsterland, en particulier. Cela tient sans doute à la foi profonde des populations rurales dans cette région, mais cela s'explique aussi par la formation du clergé lui-même que nous venons de décrire, formation qui le laisse assez près de la vie pratique. A l'Université le prêtre s'est trouvé en rapport de camaraderie avec les futurs médecins, juges, fonctionnaires, avocats, avoués, professeurs. C'est une source d'influence et de considération. De plus, beaucoup de prêtres dans le ministère se livrent en même temps à l'enseignement secondaire; certains prêtres tiennent des écoles dispersées dans les centres villageois et donnent l'enseignement jusqu'à la troisième. Dès que les paroissiens savent qu'un de leurs prêtres est muni du certificat universitaire, et qu'il a des capacités pour l'enseignement, ils l'assiègent de sollicitations. Il leur est moins coûteux et plus agréable d'envoyer leur fils pendant les premières années d'étude chez un prêtre du voisinage. Sans tenir positivement école, bien des vicaires reçoivent chez eux trois ou quatre élèves. Cette participation du prêtre à l'enseignement secondaire assure son prestige et le qualifie aux yeux de tous pour surveiller les écoles.

Beaucoup de curés westphaliens ont rempli un rôle social par voie d'exemple et d'influence. A Greffen, dans la lande, beaucoup de beaux domaines étaient endettés, rongés par l'usure. Un *Musterpfarrer* (maître-curé) fonda dans cette paroisse une section du *Bauernverein;* ayant gagné la confiance des paysans, il rendit populaire la Caisse d'épargne et de crédit, et réussit à faire disparaître l'usure et les dettes.

Il ne faudrait pas croire, du reste, que le prêtre puisse agir par voie d'autorité. Voici un exemple qui montrera la méthode qui lui permet de réussir. Il s'agit de la question de la danse

Un curé ne pourrait défendre radicalement la fréquentation des bals à ses paroissiens, mais il peut faire appel au concours des familles pour en combattre les mauvais effets. Il ne permet-

tra aux jeunes gens de danser que sous l'œil des parents; il essaiera de diminuer le nombre des bals, de les prohiber à certaines époques.

Lorsqu'il y a un mariage dans la paroisse, le curé est généralement invité; sa présence à la noce est considérée comme un honneur, et, de son côté, le prêtre accepte volontiers, mais sous condition qu'après son départ le soir, il n'y aura pas de danses à la maison. Il agit de son mieux pour le maintien des bonnes mœurs.

De même en matière sociale. Le curé de Herbern se rend à l'auberge le dimanche après les vêpres, quand il y a lieu, pour assister par exemple à l'assemblée générale des membres participants de la Caisse de crédit. La Caisse a son bureau, son président, qui est un paysan; mais le curé, tout en buvant sa chope de bière comme les autres, a l'occasion de prendre la parole. Il laisse aux paysans les emplois honorifiques, mais remplit un rôle utile, grâce à son talent de la parole et à son expérience.

V. — LES POUVOIRS LOCAUX.

La commune. — La commune ou *Civilgemeinde* est la plus petite circonscription politique que l'on rencontre. Ses fonctions sont surtout administratives et concernent principalement la voirie, l'assistance, la gérance des biens communaux.

En Prusse, beaucoup de communes rurales sont petites et administrées par un maire (*Schulze*) et deux échevins élus. Chaque année, l'assemblée générale des électeurs se réunit à l'auberge pour approuver le budget que le maire écrit sommairement à la craie.

Dans la province de Westphalie, toute commune comprenant plus de 18 électeurs possède un conseil communal, ou *Gemeindeversammlung*. Ce conseil, depuis la loi de 1891, est élu d'après le système des classes en usage en Prusse. Dans ce système, on le sait, les électeurs sont rangés en trois catégories, d'après le montant des contributions. L'impôt de capitation gradué, basé

sur le système des classes, existe depuis 1820 dans les communes rurales du royaume de Prusse. La division en classes était alors basée sur la valeur des propriétés, mais, depuis 1873, elle est établie de façon que le montant des impôts payés par chaque classe soit le même.

A Herbern, la somme totale des impôts étant de 30.000 marks, les électeurs de chaque catégorie paient ensemble 10.000 marks. La première classe ne comprend que 8 personnes, la seconde 30 et la troisième près de 400.

Chaque classe élit 3 membres, à l'exception de la seconde qui en élit quatre. Ces conseillers communaux, ou *Gemeindeverordnete* sont élus pour 3 ans.

Ce conseil élit à son tour un maire, ou plutôt un président (*Vorsteher*), car il n'a nullement les pouvoirs du maire français. Aidé de deux adjoints (*Beigeordneten*), il exécute les décisions du conseil et administre les biens communaux.

Les fonctions de la commune concernent surtout la petite voirie et l'assistance publique. Encore, pour ce dernier objet, le conseil choisit-il, parmi les notables, des curateurs qui remplissent gratuitement leurs fonctions. Il en est de même du maire, mais, quand la commune est populeuse, il peut se faire aider par des employés salariés.

Ainsi, à Herbern, il y a un receveur des contributions (*Gemeindeempfang*), dont le salaire s'élève à 1.000 marks par an, un employé de l'état civil, enfin deux cantonniers; ces deux derniers émargent au budget pour la somme de 1.500 marks.

La commune rurale forme ordinairement un district scolaire ou *Schulegemeinde*, mais plusieurs communes peuvent être réunies s'il y a lieu.

Le district scolaire est administré par un conseil scolaire, ou *Schulevorstand*, dont les membres sont élus par les chefs de famille. Ce conseil gère le budget de l'école et surveille l'application de la loi sur l'instruction obligatoire; ainsi, c'est lui qui apprécie les cas spéciaux où l'on peut donner licence à un élève de quitter l'école avant l'âge. Il vote un impôt scolaire pour subvenir aux dépenses matérielles : frais scolaires, entretien

des bâtiments, etc. ; mais la rémunération de l'instituteur est à la charge de l'État[1].

Le canton. — Le canton, ou *Amt*, est la circonscription qui vient immédiatement au-dessus de la commune, et il faut dire de suite que l'Amt est un rouage plus important que le canton français.

Dans l'Est, il est ordinairement formé d'une ville de marché et des communes environnantes. En Westphalie, les communes, généralement plus étendues et plus riches, ont un petit centre autonome, de sorte que les cantons ne comprennent que deux, trois ou quatre communes, quelquefois une seule, comme c'est le cas pour Herbern.

Le canton, aussi bien que la commune, possède son conseil élu, l'*Amtausschuss*, composé des maires des différentes communes et de quelques conseillers.

Toutefois, le véritable pouvoir réside dans la personne de l'*Amtmann*. L'Amtmann est nommé par les autorités supérieures, en l'espèce par l'Ober-Präsident de la province de Westphalie. Toutefois, le choix de celui-ci est limitéaux personnes proposées par la Commission permanente de l'arrondissement (*Kreisausschuss*)[2]. Néanmoins, dans les provinces de l'Est, l'Amtmann est plus ou moins dans la main du gouvernement, par ce fait qu'il n'est nommé que pour trois ans, mais, en Westphalie, il est inamovible.

En principe, la fonction d'Amtmann est gratuite, et il en est ainsi généralement dans l'Est où l'on choisit un grand propriétaire terrien résidant. Lorsque la besogne est trop absorbante, et c'est le cas ordinaire en Westphalie et dans la province rhénane, il peut recevoir un salaire, mais il est important de noter que ce salaire, il ne le reçoit pas de l'Etat ; il est prélevé sur le budget cantonal, et il n'a aucun avancement à espérer du gouvernement.

1. A Herbern, les instituteurs gagnent de 1.200 à 2.400 marks et les institutrices de 900 à 1.800 marks.

2. Cette commission permanente est nommée par le conseil d'arrondissement (*Kreistag*), et celui-ci est composé de délégués des conseils communaux (Cf. *infra*, p. 76).

L'Amtmann doit être un notable, mais en Prusse, par notable on entend aussi bien un fonctionnaire qu'un propriétaire ; et il y a là une ouverture par laquelle les autorités supérieures peuvent essayer de faire pénétrer des hommes dont elles sont sûres. En Westphalie, on choisit ordinairement un homme du pays, par exemple un ancien officier qui a fait un stage dans les bureaux.

En effet, les pouvoirs de l'Amtmann sont plus importants que ceux du Vorsteher. Il constitue la véritable autorité policière locale, et on sait qu'en Prusse, cette autorité a un champ d'action important.

L'Amtmann a le droit de faire des règlements de police sanctionnés par une amende qui ne peut dépasser 9 marks. Il est juste de dire que ces règlements doivent être approuvés par le conseil cantonal, ou *Amtausschauss*, dont nous avons parlé plus haut, mais l'Amtmann seul a le droit d'initiative.

A Herbern, l'Amtmann reçoit un salaire de 4.600 marks, que la commune doit supporter. C'est là une charge assez lourde, et c'est pourquoi elle préférerait faire partie d'un canton plus étendu, de façon à la partager avec d'autres. La commune doit encore rémunérer un commissaire de police (*Polizeidiener*) qui gagne de 900 à 1.600 marks.

Il est important de noter que le canton jouit d'une certaine autonomie judiciaire. Il possède un Tribunal d'échevins et un Tribunal de canton.

Le Tribunal d'échevins, ou *Schöffengericht*, est le plus petit tribunal répressif que l'on trouve dans le royaume de Prusse. Il est composé d'un juge de carrière assisté de deux échevins (*Schöffen*), choisis parmi les habitants du canton remplissant les conditions exigées par la loi. Peut être échevin, toute personne âgée de 30 ans, n'occupant pas une fonction publique, et n'étant ni domestique, ni assistée.

Le Tribunal d'échevins juge les contraventions et les petits délits pour lesquels la peine maximum est de 3 mois de prison ou 750 francs d'amende.

A côté de ce Tribunal d'échevins, nous avons dit qu'il existe

un Tribunal de canton (*Amtsgericht*) pour les affaires civiles relatives à des sommes inférieures à 300 marks. Ces affaires sont jugées par un juge unique, l'*Amtsrichter*, juge de carrière nommé par le gouvernement.

L'ARRONDISSEMENT RURAL. — Herbern est situé dans l'arrondissement (*Kreis*) de Lüdinghausen. C'est un arrondissement rural (*Landkreis*), car dans le royaume de Prusse, l'administration des campagnes est séparée de celle des villes, tout au moins des villes ayant plus de 25.000 habitants.

Le pouvoir général de l'arrondissement rural réside dans une assemblée (*Kreistag*), composée d'une vingtaine de membres élus par les conseils communaux. C'est, comme on voit, une élection au second degré. Le Kreistag se réunit rarement, car son rôle consiste surtout à organiser les services de l'arrondissement et à nommer un comité permanent (*Kreisausschuss*), qui forme le pouvoir exécutif ayant qualité pour nommer et diriger les employés. Il constitue également vis-à-vis de l'Amtmann un tribunal administratif au premier degré.

Le Kreisausschuss est présidé par le *Landrat*, dont le poste correspond plus ou moins à celui de sous-préfet en France. Le Landrat est nommé par le roi sur une liste de personnes dressée par le Kreistag, et reçoit un salaire de l'État, environ 4.000 marks par an. Anciennement, la possession d'une terre noble était nécessaire pour pouvoir occuper la charge de Landrat, mais aujourd'hui il suffit d'avoir fait des études de droit et de finances et avoir été employé dans les diverses administrations locales en qualité de référendaire d'abord, d'assesseur ensuite. A l'encontre des tendances du gouvernement prussien, les Westphaliens tiennent beaucoup à avoir des gens du pays comme Landrat. Aussi s'est-il formé des espèces de dynasties locales de fonctionnaires comme la famille von Borries à Herford et la famille Freusberg à Olpe.

Depuis 1680, cette dernière famille était en possession du château et de la charge de juge du canton de Bilstein. En 1816, le châtelain d'alors, qui était en fonction de juge depuis 1806,

fut nommé Landrat de l'arrondissement d'Olpe. Il abandonna le château de ses aïeux pour se fixer dans une nouvelle résidence qu'il acheta dans cette dernière ville. Après lui, la charge de Landrat et la résidence furent occupées par un de ses fils; puis, après un court interrègne, en 1871, par un de ses petits-fils. Depuis 1886, à ce dernier a succédé l'un de ses cousins. C'est à l'un des frères de celui-ci, Landesœkonomicrat pour la province de Westphalie, que nous devons cet exemple typique qui illustre bien le phénomène dont nous parlons.

Au point de vue de la police, la situation du Landrat, vis-à-vis du Kreisausschuss, est analogue à celle de l'Amtmann vis-à-vis de l'Amtausschuss. Il peut faire des règlements de police sur la grande voirie avec une sanction de 70 marks au maximum, mais ces règlements doivent être approuvés par le Comité permanent. Comme notre sous-préfet, le Landrat vérifie les budgets communaux et surveille l'administration des maires.

Le Comité permanent nomme en outre des inspecteurs qui surveillent l'application des lois. Il y a, par exemple un *Kreisbau-inspector* qui examine les bâtiments, un *Kreisschuleinspector,* qui surveille les écoles, etc.

En somme, la commune prussienne jouit d'une certaine autonomie, mais c'est une autonomie purement administrative. Le droit de faire les règlements de police lui échappe, et ces règlements, souvent minutieux, s'étendent aux choses les plus diverses, et leur application est soigneusement contrôlée.

Toutefois, pour ce qui est des règlements locaux, ils ne sont pas l'émanation d'un pouvoir purement autocratique, puisqu'ils doivent être toujours approuvés par un conseil qui tire son origine des citoyens, quoique indirectement il est vrai, puisqu'il est élu au second degré ou au troisième degré. Rappelons-nous, en effet, que l'*Amtausschuss* est élu par les conseils communaux et que le *Kreisausschuss* est un comité établi par le conseil d'arrondissement, celui-ci étant déjà lui-même élu par les conseils communaux.

IV

LE TYPE SOCIAL

En proposant de ranger les Saxons parmi les sociétés à *formation particulariste* du genre *ébauché,* Edmond Demolins[1] a donné une formule qui caractérise très bien les cultivateurs du Münsterland. Nous nous proposons, en effet, de démontrer que ceux-ci possèdent bien les caractères essentiels de la formation particulariste, mais que, comparés aux Anglais, ils ne possèdent ces caractères qu'à un degré de développement moindre.

Il est inutile, après la description que nous venons de faire, de montrer que les caractères attribués par Le Play à la famille souche se retrouvent ici :

Transmission intégrale du Domaine ; soultes aux cadets permettant une émigration riche.

Ces traits, pour exacts qu'ils soient, sont trop extérieurs pour convenir à une classification scientifique. La transmission intégrale n'est pas une donnée essentielle au type, mais un expédient commode pour des cultivateurs faisant une culture intégrale. La soulte donnée aux cadets n'est qu'une conséquence de cet expédient.

Henri de Tourville a cherché un critère de classement plus profond. Nous allons voir s'il arrive à mieux caractériser notre type.

Les Saxons sont des particularistes. — Démontrons d'abord

1. *Classification sociale* (*Sc. soc.*, 2e pér., 10e et 11e fasc., janv. 1905).

que les Saxons de la Westphalie doivent être rangés dans la formation particulariste.

« Pas d'indépendance, pas de famille particulariste, » a écrit Henri de Tourville[1].

Or, c'est bien là le trait dominant de la mentalité du Bauer, et tous ceux qui le connaissent un peu en tomberont d'accord. On est d'abord indépendant, on s'associe ensuite, et lorsque l'on s'associe, on ne le fait que pour des buts limités, de sorte que l'on n'annihile pas son indépendance.

Mais lorsque l'on dit que la famille particulariste est caractérisée par le souci de l'indépendance, il faut entendre un groupement ne comprenant que le père, la mère et les enfants en bas âge. Et il faut entendre une éducation préparant une telle conception.

Dans le Münsterland, l'émancipation des enfants est très précoce, et a lieu presque au sortir de l'école primaire, vers 14 ans, au moins pour les garçons. A cet âge, beaucoup de fils de bordiers vont s'engager comme débutants chez un Baüer quelconque ; les fils des petits Bauern vont faire également leur apprentissage sur un Hof étranger, tandis que ceux des gros Bauern et des grands propriétaires vont à l'école, les uns dans une École d'agriculture, les autres dans un Gymnase.

Sans doute, ce n'est pas une émancipation définitive, puisque le jeune homme ne se suffit pas à lui-même au point de vue matériel. Toutefois, en partant, il dit à sa mère :

« Das ist ein Abschied für's Leben ! »

C'est un adieu pour la vie !

Ce qui toutefois ne doit pas être pris dans le sens d'une séparation à jamais, mais dans le sens d'un départ *pour se faire une vie*. L'expression indique un acte d'émancipation morale.

Une éducation inconsciente et traditionnelle prépare cette émancipation et elle suppose, comme c'est le cas, une autorité paternelle très forte. Dans les conversations familiales, les enfants ont appris très tôt qu'ils doivent surtout compter sur eux-

1. *Sc. soc.*, t. XXXI, p. 42 (*Histoire de la formation particulariste*).

mêmes. L'observateur peut constater l'existence d'une forte autorité paternelle et du respect général des enfants pour leurs parents. On voit facilement la source de l'esprit de discipline, mêlé d'autonomie individuelle que l'on trouve dans ces régions.

Le Play a esquissé les caractéristiques de l'éducation dans la Famille-souche de la façon suivante[1] :

« Partout le père et la mère sont portés, par une tendance innée fort énergique, à réprimer chez leurs enfants toute inclination persistante vers le mal. Ils prennent spontanément l'initiative même dans les nouvelles maisons, en se rappelant les exemples du foyer paternel. La mère surtout, retenue au logis par la coutume, combat avec un art infini les manifestations vicieuses de la volonté, dès qu'elles apparaissent chez le nouveau-né. Les parents ont ensuite recours à l'emploi croissant de la raison, à mesure que l'intelligence de l'enfant se développe, sauf, quand il résiste, à reprendre l'usage de la force. »

Ce passage semble résumer assez bien ce qui se passe dans les familles saxonnes. Il explique les résultats obtenus : l'autonomie précoce et l'amour de l'indépendance, la discipline et le respect des autorités.

Tout cela ne va pas sans un certain sens de la responsabilité individuelle. Il se reconnaît à la conception sérieuse de la vie qui prévaut ici, et à la façon grave dont chacun envisage ses propres fautes. Les angoisses que posent les cas de conscience sont profondes et les plaies intérieures sont longues à se fermer.

Dans les bassins industriels de la Ruhr et de la Wupper, il vient beaucoup de servantes des régions montagneuses et de la plaine. On reconnaît généralement que ces dernières ont plus de scrupules et un sens du devoir plus accusé, au moins en général. Ceci se remarque surtout chez les filles des petits paysans, des boutiquiers et des artisans, et cela est vrai, non seulement de la plaine westphalienne, mais encore des régions qui s'étendent vers Clèves.

Un industriel de Düsseldorf, qui fait ainsi leur éloge, ajoute

1. *Ouvriers européens*, t. III, Introduction, p. XXVIII et XXIX.

qu'une fois mariées, elles tiennent à montrer qu'elles pensent toujours à leurs anciens patrons; si elles n'habitent pas trop loin, elles rendent régulièrement des visites à leur ancienne maîtresse, leur demandant parfois encore des conseils.

La loyauté et la fidélité paraissent être des traits dominants dans ces régions, et complètent la physionomie particulariste du milieu, et l'on ne peut s'empêcher de conclure que cette Plaine saxonne est bien un milieu formateur d'hommes et de caractères bien trempés.

Le particularisme des Saxons n'est qu'ébauché. — Malgré tout ce que nous venons de dire, il n'en est pas moins vrai que la famille saxonne répond beaucoup plus à la famille-souche de Le Play, ou *stamm-familie* des Allemands, qu'à la famille particulariste des premiers temps de la Science sociale.

La distance paraît grande du Bauer au Yankee. On ne remarque, chez le premier, nulle hâte, nulle nervosité, et la chasse aux dollars n'est pas son fait. Il est beaucoup plus conservateur qu'initiateur. Après le premier effort pour s'établir, le Bauer est content de son sort.

Sans doute les circonstances extérieures sont différentes; à certains égards, elles sont opposées : dans la Plaine saxonne, il n'y a plus guère de terres vacantes et les occasions de s'établir sont rares. Dans ces conditions, l'ambition ne trouve guère à s'alimenter.

Mais il y a autre chose : en Angleterre, non plus, il n'y a plus de terres vacantes, et pourtant la famille anglaise apparaît différente de la famille westphalienne.

La vérité est que le Saxon a un Hof, tandis que l'Anglo-Saxon n'en a pas ou n'en a plus. Cela est d'importance; nous avons beaucoup insisté sur le rôle du Hof, et il suffira de se reporter aux lignes que nous avons écrites à ce sujet pour comprendre que la disparition d'un rouage social aussi important ne peut se faire sans une certaine modification du type.

Or, si le Hof semble être un facteur nécessaire pour faire éclore la formation particulariste, il apparaît en même temps

comme un organisme qui empêche une évolution plus profonde.

Le Hof est à la fois un soutien pour les faibles et un tremplin pour les capables, mais il faut comprendre que ces derniers ne peuvent se passer de ce tremplin, malgré le patronage des Caisses de crédit et celui de l'État.

Le *droit à la soulte* est l'attache qui retient le jeune Saxon dans le stade de la formation particulariste ébauchée. La liberté de tester n'est pas complète, et si les enfants ne sont pas des créanciers du groupe familial, ils sont cependant des créanciers du Hof. Il en résulte que, si le fils choisit sa profession lui-même, il la choisit en comptant sur l'appui d'une certaine soulte, soit pour s'établir, soit pour acquérir une instruction supérieure. De même la fille compte sur une dot pour se marier.

Cette conception est différente à la fois de la conception française et de la conception anglaise.

Être créancier du Hof, ce n'est pas la même chose que d'être créancier de la Famille. Dans le dernier cas, il y a un droit plus défini et plus certain, tandis que, dans le premier, le droit est variable, subordonné à l'intérêt du Hof.

D'autre part, si l'Anglais a parfois recourt à ses parents pour s'établir, il n'y a aucun droit; il n'est jamais sûr d'obtenir leur aide. Le père décide seul par lui-même, s'il donnera ou prêtera quelque chose à son fils, s'il fera ou non un cadeau à sa fille. Si l'on en excepte les propriétés nobiliaires, la propriété en Angleterre est devenue un bien personnel. Elle ne l'est encore qu'imparfaitement pour le Bauer.

Un autre trait qui différencie la société saxonne de la société anglaise est la rareté des grands propriétaires terriens. La hiérarchie sociale a toujours été incomplètement constituée, et il semble en être résulté, dans les périodes historiques d'autonomie, une prédominance de la politique locale sur la politique aux vues larges. Le particularisme local a duré plus longtemps que de raison et rendait fatal une centralisation extérieure.

L'annexion à la Prusse a été un bien et un mal. Elle a fourni les rouages administratifs aujourd'hui nécessaires et des cadres hiérarchiques plus complets. Mais, par le fait même que l'on

entrait dans ces cadres, une certaine déformation tendait à s'opérer en commençant par le haut.

Du reste, au point de vue de l'action de l'étranger, la Plaine saxonne a toujours été dans une situation plus défavorable que les Anglais et que les Scandinaves. Nulle barrière naturelle ne vient retarder cette action. Bien avant la fondation de l'Empire, on a subi l'influence de la pédagogie allemande, de la littérature allemande, de la culture allemande. Depuis longtemps, cette influence s'est matérialisée dans le recul des idiomes locaux qui se rattachent au *plattdeutsch* ou bas-allemand, devant l'allemand littéraire issu du haut allemand.

Le plattdeutsch ne subsiste plus qu'à l'état de patois, excepté dans les Pays-Bas. Il ressemble, en effet, au flamand littéraire ou hollandais bien plus qu'à l'allemand, comme le montre le tableau suivant. Les analogies sont peut-être encore plus étroites avec l'anglais, mais à condition de restreindre la comparaison aux mots anglais d'origine saxonne, car on sait que l'anglais a fait de larges emprunts aux idiomes latins pour compléter son vocabulaire.

FRANÇAIS.	ANGLAIS.	PATOIS DU MÜNSTERLAND.	HOLLANDAIS.	ALLEMAND.
Père,	Father,	Father,	Vader,	Vater.
Mère,	Mother,	Mother,	Moeder,	Mutter.
Sœur,	Sister,	Sister,	Zuster,	Schwester.
Semaine,	Week,	Wéck,	Week,	Woche.
Couteau,	Knife,	Knif,	Mes,	Messer.
Mieux,	Better,	Better,	Beter,	Besser.
Eau,	Water,	Water,	Water,	Wasser.
Aider,	To help,	Helpen,	Helpen,	Helfen.

Il semble bien établi que des familles issues de la Plaine saxonne ont colonisé la Grande-Bretagne au début du Moyen Age. C'est pourquoi l'Angleterre de cette époque possède une physionomie particulariste plus ébauchée que l'Angleterre moderne. Tandis que le Saxon du continent restait plus figé dans le moule primitif, l'Anglo-Saxon évoluait peu à peu vers des

formes sociales plus compliquées, d'abord par la présence d'une classe nombreuse de grands propriétaires, plus tard par la fondation d'un empire colonial, et enfin par l'apparition du machinisme.

Les analogies sont plus étroites entre le type que nous venons de décrire et ceux que M. Paul Roux a étudiés, surtout avec les Bauern de Lünebourg. Il n'y a pas identité complète toutefois, et cela n'est pas étonnant, puisque le Lieu diffère, et cela explique peut-être pourquoi, à l'aurore de l'histoire, on voit déjà les lois des Ostphaliens différer de celles des Westphaliens[1].

Des ressemblances profondes seront encore relevées avec les paysans norvégiens décrits par M. Paul Bureau.

Mais, pour bien comprendre sur quelles bases s'appuie la théorie d'Henri de Tourville montrant la marche de l'expansion particulariste, il faudrait adopter l'ordre de lecture suivant :

1° Le *Paysan des fjords de Norvège*, par Paul Bureau;

2° Les différentes études de M. Paul Roux sur la Plaine saxonne;

3° Notre étude sur le *Bauer du Münsterland;*

4° Les études de M. Paul Descamps sur l'Angleterre;

5° La *Vie américaine,* par M. Paul de Rousiers.

Et alors seulement lire l'*Histoire de la formation particulariste.* C'est ainsi que le lecteur pourra juger si, à défaut des preuves historiques directes, les analogies des milieux sociaux ci-dessus sont suffisantes pour justifier les vues si suggestives du maître.

H. HEMMER,
P. DESCAMPS.

1. E. Lehr, *Éléments de droit civil germanique* (Plon, 1879).

L'Administrateur-Gérant : Joseph CALAS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LE REMEMBREMENT

DE LA

PROPRIÉTÉ RURALE A L'ÉTRANGER

PAR

G. HOTTENGER

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Juin 1914

SOMMAIRE

LE REMEMBREMENT

DE LA

PROPRIÉTÉ RURALE A L'ÉTRANGER

INTRODUCTION

Si la diffusion de la propriété rurale entre un grand nombre de propriétaires attachés au sol est un bienfait pour un pays, la division des moindres exploitations en un grand nombre de parcelles est un mal, un mal qui s'accroît en raison même des progrès de la technique agricole : avec toutes les servitudes qu'il entraîne, et surtout avec l'obligation pour tout propriétaire de cultiver d'accord avec ses voisins, le morcellement maintient la propriété rurale, en Lorraine, en Champagne et dans bien d'autres régions, dans un état suranné, gros d'inconvénients, et rebelle au progrès.

Quel est, à vrai dire, l'agriculteur exploitant en pays morcelé qui ne rêve de voir réunies en quelques belles pièces ses terres dispersées et enclavées dans tous les coins du finage ? Qui même n'a essayé de faire quelques échanges? Mais combien laborieuses sont ces tentatives isolées! Combien coûteuses, et surtout combien insuffisantes!

Pour remédier au morcellement, on a entrepris une série d'opérations, qui se résument en un mot, le *Remembrement.*

Qu'est-ce que le Remembrement ?

Suivant une définition que nous en avons donnée ailleurs [1], c'est *l'ensemble des opérations collectives qui sont nécessaires*

1. *Morcellement et Remembrement.* Un vol. in-8°, illustré avec plan. Paris J.-B. Baillière et fils.

pour améliorer les conditions de la propriété rurale, en précisant sa délimitation, en réalisant les réunions de parcelles, et en assurant, au moyen de nouveaux chemins, la liberté de l'exploitation.

Si nous pouvons nous confier aux recherches que nous avons faites[1], c'est en Lorraine que cette expression de *remembrement* a pris naissance. Au XVIIIe siècle, elle y était communément employée, pour désigner, il est vrai, des opérations toute différentes; elle était en tout cas inconnue partout ailleurs. C'est encore en Lorraine, dans le département de Meurthe-et-Moselle, que le remembrement a reparu de nos jours, sous sa forme moderne. Depuis un demi-siècle, une cinquantaine de communes ont été remembrées, en même temps que, par une opération qui s'impose avec une étroite connexité, leur cadastre était revisé ou refait.

Sous la poussée de nécessités multiples, le remembrement tend aujourd'hui à se répandre ailleurs, mais quelle disproportion encore entre l'importance de la tâche et la faiblesse des moyens dont on dispose! En France, la loi, à proprement parler, ignore le remembrement[2], tout aussi bien que la masse des intéressés. En bien des pays étrangers, en Allemagne principalement, le remembrement est au contraire favorisé par une législation spéciale et pratiqué dès longtemps sur une vaste échelle.

C'est cette question du remembrement à l'étranger que nous nous proposons d'examiner dans les pages qui vont suivre. Le remembrement de la propriété rurale est un phénomène social, et, comme tous les autres phénomènes sociaux, il se rattache

1. *Les remembrements en Lorraine au* XVIIIe *siècle*. Brochure in-8°, Nancy, Crépin-Leblond.

2. Une seule loi, celle du 17 mars 1898 sur le cadastre, faite mention du remembrement, très incidemment du reste : « Au cas de formation d'un syndicat libre, il sera loisible aux parties contractantes de convenir que la délimitation sera accompagnée du bornage des immeubles, et qu'il *sera procédé à des remembrements* ». Or, le syndicat libre exigeant l'*unanimité* des intéressés, l'opposition d'un seul suffit à faire, sans recours possible, échec aux remembrements. Aussi, en Meurthe-et-Moselle, les communes qui veulent se remembrer, évitent-elles de recourir, pour la réfection du cadastre, à cette loi du 17 mars 1898, de façon à garder, en cas d'opposition au remembrement, la faculté de former un syndicat autorisé. — (Cf. *Morcellement et Remembrement* Chap. VI, « La question du Cadastre et du Remembrement »). — Encore une disposition de nos récentes lois qui est en fait inapplicable!

étroitement à l'ensemble des phénomènes du même milieu : il s'agit de suivre cette corrélation dans chaque pays, avec la différence ou la ressemblance des répercussions qui l'établissent.

Si nous voulions être complet, il nous faudrait nous risquer sans grand profit dans une interminable nomenclature de formalités et de statistiques. Mieux vaut ici être clair, c'est pourquoi, renvoyant, pour plus de détails, aux sources mêmes où nous avons puisé[1], nous nous contenterons d'établir et de relever les traits caractéristiques qui peuvent converger vers le but que nous nous proposons.

Nous serons, en premier lieu, amené à examiner le remembrement en Allemagne, dans le pays même où il a à la fois puisé ses origines et pris son plus grand développement, et nous pourrons ainsi le placer dans son véritable cadre historique et social. Puis nous passerons en revue les autres pays; nous verrons quelles mesures y ont été prises en vue du remembrement, quelles circonstances les ont appelées, quelles applications elles ont reçues jusqu'à ce jour. Nous pourrons alors jeter sur l'opération un coup d'œil d'ensemble et, des expériences de l'étranger, dégager, à la lumière de la science sociale, l'enseignement qui peut être utile à notre propre pays.

Nous reconnaissons sans peine l'infériorité d'un tel essai synthétique vis-à-vis de la méthode analytique et monographique qui est celle de la science sociale. Comme élément primordial d'une telle enquête, l'indication et le rapide commentaire d'une série de législations ne peut valoir, à nos propres yeux, l'étude directe et complète de quelques familles paysannes qui, en divers pays, auraient bénéficié du remembrement et de la réforme agraire dont il procède. Mais, faute de pouvoir procéder nous-même sur place, nous nous contenterons de préciser la question et d'indiquer la voie, avec l'espoir que d'autres bientôt la suivront.

1. Nous citerons notamment : le *Bulletin des Institutions économiques et sociales :* 1910, II; 1911, II et VI; 1912, IV; 1913, III, XI; 1914, I. — *Le Bulletin de législation comparée.* — Poisson, *Du Remembrement de la propriété foncière dans les pays germaniques,* Paris, Larose, 1903.

I

LES REMEMBREMENTS EN ALLEMAGNE

1. — DIFFÉRENCES CARACTÉRISTIQUES ENTRE LES REMEMBREMENTS EN ALLEMAGNE ET LES REMEMBREMENTS EN FRANCE.

En France, le remembrement est apparu sous forme d'une opération isolée et incidente, indépendante par elle-même de toute mesure légale et de toute initiative prise par l'autorité publique. Vers 1860, un géomètre, chargé de reviser le cadastre d'une commune, tomba d'accord avec les propriétaires intéressés pour faire coïncider cette opération avec un abornement général du territoire. Les travaux, en effet, sont presque tous communs, tels la revision des limites de la commune et celle des cantons ou lieux-dits, la triangulation, la confection des croquis, la levée des détails, le calcul des contenances. L'abornement général ainsi combiné avec le cadastre fut complété par la création de chemins d'exploitation, donnant accès aux parcelles jusqu'alors enclavées, par le redressement des parcelles courbes, et, autant que possible, par l'échange et la réunion de parcelles[1].

Depuis lors, le remembrement a pu être favorisé par le bénéfice de la loi de 1865 sur les Associations syndicales, par le concours du Service des Améliorations agricoles, créé en 1903 ; il est resté ce qu'il était au début, une initiative locale, un accessoire facultatif, ou, si l'on veut, une entreprise parallèle à la revision du cadastre.

1. Cf. *Morcellement et Remembrement*, p. 105.

Tout autre nous apparaît le remembrement en Allemagne, — ou tout au moins en Prusse, car chaque pays de l'Empire, sur cette matière comme sur bien d'autres, a sa législation particulière.

Là le remembrement est une opération que l'administration, si elle n'en peut prendre ouvertement l'initiative, mène et contrôle dans tous ses détails.

Puis, tandis qu'en France le remembrement porte sur l'ensemble d'une commune, le remembrement allemand ne porte que sur certains cantons, ou sur plusieurs cantons dépendant de communes différentes.

Autre différence encore, la plus importante peut-être : le remembrement allemand, sous sa forme la plus radicale, et d'ailleurs très fréquente, comporte un remaniement complet de la surface remembrée, et une nouvelle répartition des terres. On dresse alors un état général des biens, accompagné d'une minutieuse estimation; cette estimation faite, on fait table rase de l'ancien état de chose; on dessine ensuite un réseau de chemins, on règle l'écoulement des eaux et l'orientation des futures parcelles; enfin on procède à un nouveau partage des terres, en réduisant, dans de grandes proportions, le nombre des parcelles et leur contenance moyenne.

Tandis que, chez nous, c'est la situation des parcelles et leur disposition qui règle les nouveaux chemins, tandis que c'est le nouveau réseau qu'on adapte aux parcelles, de façon à en désenclaver le plus grand nombre possible, au contraire, dans le système allemand, ce sont les parcelles nouvelles qu'on dispose d'après le nouveau réseau, lequel est tracé en vue des facilités d'exploitation, et sans égard, bien entendu, à la répartition antérieure du territoire.

En dernier lieu, et c'est cette question qui nous retiendra tout d'abord, le remembrement allemand n'est pas une initiative isolée, d'une portée toute locale, c'est une des parties constitutives de la réforme agraire, inaugurée dans le courant du XVIIIe siècle, et à peu près terminée aujourd'hui.

II. — LE MORCELLEMENT ET SES ORIGINES.

Pour nous faire une idée exacte de cette réforme et du rôle que devait y jouer le remembrement, il nous faut remonter aux origines mêmes et reconstituer les conditions, ou du moins quelques-unes des conditions dans lesquelles s'est fait le peuplement d'une grande partie de l'Allemagne. Il y a là une étude attachante qui a déjà été faite dans cette Revue même[1] et dont nous ne pouvons donner ici que les traits généraux nécessaires à notre sujet.

« Quand on examine une bonne carte physique de la basse Allemagne, on n'a pas de peine à y discerner les caractères généraux que voici. Cette région forme comme la tubulure inférieure d'un immense entonnoir, dont la Russie centrale et méridionale est le corps évasé; les contours de cet appareil sont dessinés par les plateaux qui portent les chaînes des Karpathes et des Alpes, d'une part, et, de l'autre, par les rivages de la Baltique et de la mer du Nord. Ainsi la région est naturellement partagée en deux grandes divisions : au sud, les terres hautes qui servent de base aux ramifications montagneuses du centre de l'Europe; au nord, une plaine sablonneuse, étroite et longue, ancien fond de mer, orienté de l'est à l'ouest. Les terres fertiles de la première de ces zones étaient primitivement couvertes de forêts, interrompues çà et là par des clairières herbues. La seconde, découverte, arrosée par les courants parallèles descendus des hauteurs et souvent épandus en marais peu profonds, constituait une steppe en communication directe avec celle des bassins de la Caspienne et de la mer Noire.

« Ce lieu convenait admirablement pour la transformation d'une race pastorale primitive. Il lui permettait de s'avancer en corps, et en suivant les détours de la steppe, en conservant son mode accoutumé d'existence, ainsi que ses moyens de trans-

1. Cf. Poinsard, *L'Allemagne contemporaine*, *Sc. soc.*, t. XXV; de Tourville, t. XXI, p. 28 et suiv., les études de M. Paul Roux (fasc. 23, 35, 45, 52); enfin le récent travail de M. M. Hemmer et Descamps sur le *Bauer du Münsterland* (fasc. 116).

port, puis de se cantonner de proche en proche, lorsque le terrain devint décidément trop étroit. Ce fut le cas pour les Germains qui, engagés dans la basse Allemagne, virent se dresser derrière eux un mur épais d'autres nomades[1]. » Toute autre ressource menaçant de leur manquer, il leur fallait commencer à gratter le sol pour lui demander un supplément de nourriture. C'est sous la pression de cette contrainte que les Germains passèrent peu à peu de l'art pastoral à la culture rudimentaire.

Il s'en faut toutefois que l'Allemagne ait été peuplée uniquement par des tribus pastorales venant des steppes de l'Est. Elle reçut aussi, principalement sur les rivages de la mer du Nord, entre les bouches du Weser et de l'Elbe, une masse d'émigrants venus isolément des fjords de la Norvège, où déjà ils s'étaient formés à vivre de la culture autant que de la pêche. Les Saxons, pour leur donner le nom qu'ils reçurent par la suite, étaient des émigrants d'un caractère tout spécial, qui les distinguait nettement des peuplades directement issues des pasteurs nomades. Accoutumés à vivre au fond de leurs fjords dans un isolement à peu près complet, auprès de leurs postes de pêche, ils n'hésitèrent pas à construire dans la plaine germanique des habitations isolées, autour desquelles ils étendirent leurs défrichements dans la mesure de leurs ressources et de leurs besoins. Cela aboutissait tout naturellement à la constitution de domaines exactement proportionnés aux nécessités d'une famille, ou domaine plein. C'est là ce qu'on appelait le *Hof*.

Sur son *Hof*, chaque famille réussissait à se suffire à elle-même au moyen des produits de la terre et du travail de ses membres, mais pour cela il ne fallait pas que des partages successifs, des ventes partielles, vinssent morceler ou diminuer le domaine; aussi le régime successoral, basé sur la transmission intégrale à un seul héritier, le maintient-il indéfiniment dans son intégrité[2].

On conçoit que partout où le peuplement s'est fait ainsi en

1. Cf. Poinsard, *L'Allemagne contemporaine*, *Sc. soc.*, t. XXV, p. 246.
2. Cf. notamment de Tourville, *Histoire de la formation particulariste*, *Sc. soc.*, t. XXXI, p. 28.

domaines isolés et indépendants, tendant à se perpétuer dans leur intégrité par la nature même de leur formation, il ne put être question de remembrement, puisqu'il n'y eut jamais de morcellement. Et les régions ainsi constituées furent nécessairement nombreuses en Allemagne, car, suivant la coutume successorale bien connue sous le nom d'*Anerbenrecht*, le domaine passant dans son intégrité à un seul héritier, que pouvaient faire les autres enfants, sinon aller chercher fortune ailleurs? C'est ainsi que furent peuplées à part quelques enclaves plus ou moins importantes, toute la plaine qui s'étend entre le Rhin inférieur, la mer du Nord, le Teuto bürger Wald et l'Elbe, et maintes vallées de l'Allemagne supérieure, en Franconie et en Bavière : il y a une cinquantaine d'années, à l'époque de Le Play, cette émigration se portait vers l'Amérique, mais aujourd'hui son plus grand courant se dirige vers les provinces orientales de la Prusse, depuis que l'État facilite dans les régions polonaises l'établissement des colons de race germanique

Quelle qu'ait été l'influence des émigrants d'origine particulariste sur l'organisation constitutive du pays et l'extension du domaine isolé, c'est néanmoins le type du village qui a été, pour la plus grande partie de l'Allemagne, la forme d'établissement la plus habituelle.

Nombreuses sans doute sont les modalités que présente le village dans les divers pays où on le rencontre; on peut pourtant ramener à trois éléments principaux les éléments qui le composent : tous trois rappellent les origines premières du peuplement, l'établissement du clan ou de la tribu, dont les diverses familles, accoutumées à un étroit voisinage, se sont fixées ensemble au sol et l'ont défriché peu à peu.

De ces éléments, le premier c'est l'agglomération plus ou moins dense des habitations, avec les jardins qui les entourent. C'est ensuite la zone des terres cultivables qui s'étend au fur et à mesure qu'augmente la population et ses besoins. Cette zone est divisée entre les familles; mais une telle division, loin d'assurer à ces familles un droit exclusif, les oblige, au contraire, à cultiver d'un commun accord, et n'empêche pas le parcours du

bétail du village, dès que le sol redevient libre de toute culture.

Les premières familles qui se fixèrent au sol obéissaient, en effet, à la nécessité qui les obligeait à demander désormais à ce sol une partie de leur subsistance, mais elles continuaient à vivre, autant que possible, des ressources qu'elles tiraient de leur bétail, comme le firent après elles, jusqu'à une époque récente, toutes les générations qui leur succédèrent.

Enfin, sur les divers confins du territoire communal s'étendent les pâturages et les bois, qui n'ont encore subi aucune sorte d'appropriation et sont restés le bien de tous.

En Allemagne, partout où la plaine se retrouve avec quelque uniformité dans son relief et dans la composition de son sol, la terre cultivable est divisée en un grand nombre de quadrilatères, plus ou moins réguliers, appelés *Gewanne*. A l'origine, le village germanique se composait primitivement d'un certain nombre d'exploitations, *Hufen*, soit de dix à quarante par village entre ces exploitations, la terre arable était entièrement répartie, et il semble bien que, primitivement, cette répartition se soit faite sur le pied d'égalité. La *Hufe*, patrimoine du chef de famille, était une unité idéale, correspondant, dans chaque village, à une part égale de droits et d'obligations dans la communauté. Chaque fois qu'une portion nouvelle du territoire était distraite des bois ou des pâturages communs et livrée à la culture, elle était partagée en un nombre correspondant, de parcelles égales, comprenant chacune un même nombre de sillons parallèles. Telle est, semble-t-il, l'origine du *Gewann*. Le bien de tout propriétaire se trouvait composé de lanières éparses dans tous les *Gewanne*. Comme le partage égal est de règle chez tous les issus de pasteurs, le jeu des partages et des ventes partielles aidant, il n'est si petit patrimoine qui ne soit découpé en parcelles et dispersé dans chacun de ces cadres ou *Gewanne*[1].

1. Cf. Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen* (Origines et caractères de l'Installation rurale), t. I.

Il est curieux de rapprocher cette constitution de la propriété dans le village germanique de ce que dit M. Joseph Wilbois de la constitution du *mir* russe (*Sc. soc.*, fasc. 115). L'unité de jouissance du sol, dit-il, c'est la famille; mais ce sol, la

Dans l'Allemagne du Centre et du Sud, les terres qui entourent les villages sont aussi divisées en *Gewanne,* mais ici, en raison de la configuration accidentée du sol et de sa fertilité très variable, les *Gewanne* forment des cadres généralement petits et très irréguliers, tels les lieux-dits de nos villages français, et dans ces cadres les parcelles à leur tour sont très étroites et non moins irrégulières, leurs contours présentent des angles, des pointes, des sinuosités, des coins perdus.

Entre toutes les régions, quel que soit l'aspect que présente la division du sol, il est un trait commun, c'est l'absence complète de chemins d'exploitation. Lorsqu'on traçait un nouveau *Gewanne,* on ne prenait pas soin de lui aménager quelque voie d'accès. En ces temps-là, la grande simplicité et l'uniformité des procédés de culture n'en faisaient pas sentir le besoin, pas plus qu'elles ne faisaient sentir l'inconvénient pour chacun d'avoir ses terres traversées pour les semailles ou la récolte par les chevaux et les chariots du voisin, ou parcourues en vaine pâture par son bétail. De l'absence de chemins résultait, pour toutes les terres d'un même canton, la nécessité d'être soumises aux mêmes travaux agricoles avec une rigoureuse simultanéité. Dans chaque village, les terres arables se trouvaient partagées en un nombre de zones correspondant au nombre d'années exigé par l'assolement, trois généralement : la rotation des cultures s'effectuait par zone, chacune d'elles étant, chaque année, soit laissée en jachère, soit exclusivement consacrée à la culture d'une seule et même céréale.

famille ne le possède pas, c'est le *mir* qui est l'unité de propriété. En fut-il jamais ainsi en Allemagne et les terres y furent-elles soumises à des partages périodiques? *Arva per annos mutant,* dit Tacite, en parlant des Germains, et les savants allemands ont discuté à perte de vue sur l'interprétation à donner à cette phrase. Faut-il y voir l'indication d'une culture purement extensive, telle que peuvent la faire des demi-nomades? Faut-il y voir, au contraire, la pratique de l'assolement triennal, tel qu'il s'impose pour ainsi dire fatalement aux populations devenues sédentaires? Ou bien encore les Germains auraient-ils partagé périodiquement le sol? A ce sujet, nous rappellerons, avec M. Wilbois, qu'en Russie les partages s'expliquent aisément par la fertilité du sol : le *tchernozom,* ou terre noire, réduit presque le travail des champs à la simple cueillette. Mais, en Allemagne, cette richesse-là fait défaut, et la culture du sol a toujours dû imposer à l'habitant un véritable travail.

Ce régime de culture, parfaitement approprié aux formes de la division du sol et aux traditions communautaires de la race, s'est maintenu sans changement essentiel jusqu'à une époque fort récente : au XVIIIe siècle, il régnait encore sur presque toute l'Europe.

Sur cette organisation économique et sociale, sortie des origines mêmes de la race, s'était superposée une autre organisation d'origine beaucoup moins ancienne, la féodalité. En Allemagne, moins encore que partout ailleurs, la féodalité ne s'est pas imposée d'une façon uniforme et avec une égale rigueur. Le système alla en se développant et s'aggravant au cours du Moyen Age, à mesure que les conquérants germains, avançant vers l'Est, repoussaient ou subjuguaient les peuplades slaves et wendes qui avaient envahi le pays jusqu'à l'Elbe. Partout cependant on retrouve la féodalité avec ses traits essentiels plus ou moins accentués, avec la sujétion des personnes attachées à la terre et soumises à des corvées, avec la sujétion de la terre chargée de multiples redevances, avec la constitution de grands domaines formés, tant aux dépens des zones cultivées et morcelées de chaque village que du sol, — prés, landes ou bois, — resté sans appropriation divise aux mains des habitants. Cette organisation n'était pas nécessairement mauvaise en elle-même : en bien des cas et pendant longtemps, elle remplit un rôle tutélaire à l'égard de populations encore peu avancées. Mais vint un temps où les seigneurs, absorbés par les guerres, par l'administration publique ou par le service des cours princières, ne s'occupèrent plus de leurs domaines que pour en tirer le plus d'argent possible. Dès lors, le système féodal, combiné avec l'antique organisation communautaire, devenait un véritable obstacle à l'amélioration de l'agriculture et à l'augmentation de sa production, et avec les années, l'accroissement de la population et le progrès des méthodes faisaient de plus en plus sentir la nécessité d'une transformation.

A vrai dire, ce sont les seigneurs féodaux qui, dès le XVIe siècle, avaient songé les premiers à s'affranchir de l'assolement obligatoire. Ce qui les y poussa alors, c'est moins le désir d'aug-

menter le rendement des céréales que d'étendre leurs ressources en fourrage et, par suite, d'accroître l'élevage sur leur domaine. Ils profitèrent de leur autorité pour séparer leurs terres jusqu'alors enchevêtrées avec celles des paysans, pour arrondir ou « régulariser » leurs biens (*Séparation, Arrondierung, Regulierung*) sans se soucier d'ailleurs de faire bénéficier le paysan d'opérations analogues.

Légitime en soi, cette entreprise entraîna souvent les plus graves abus. Il en fut ainsi notamment dans la Poméranie suédoise, en Mecklembourg, et plus tard sur une plus vaste échelle en Angleterre. Les paysans se virent dépouillés des droits traditionnels qu'ils exerçaient sur les communaux, souvent même dépossédés de leurs tenures et réduits à l'état de journaliers. Les populations, ainsi évincées et expropriées, se trouvèrent extrêmement affaiblies dans tous ces pays.

III. — LE REMEMBREMENT ET SES ORIGINES.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, toute l'Allemagne fut dévastée par la guerre, et il fallut ensuite de longues années pour réparer les maux qu'elle avait causés. Mais après que le pays, dans son ensemble, eut repris une existence normale et tranquille, la question reparut aussitôt plus pressante et dans des conditions d'une portée plus générale à la fois et plus complexe : dès la fin du XVIIe siècle et au cours du XVIIIe siècle, le progrès des idées et des méthodes se combinèrent avec les vues politiques des souverains, pour mettre fin à un état de choses désormais vieilli et accomplir une véritable réforme agraire.

En quoi consistait cette réforme, et quelles étaient les mesures qu'elle comportait ?

C'était d'abord l'abolition de ce qui restait du servage et l'établissement de la liberté personnelle. C'était ensuite la transformation en pleine propriété des tenures très variées que possédaient les paysans et l'abolition des multiples charges

foncières qui pesaient sur ces tenures. C'était enfin la suppression de la communauté rurale, suppression réalisée par une triple série d'opérations : par le partage des communaux ; par l'abolition des servitudes mutuelles qui grevaient les terres enclavées de la vaine pâture notamment, et en général par l'abolition de tous les usages en commun, et, en dernier lieu, par la réunion des diverses parcelles appartenant au même propriétaire, par leur concentration au moyen d'échanges ou de nouveaux partages, en un mot par le *remembrement*. A ce programme on ajoutait la suppression de toute restriction au droit de partager ou d'aliéner.

Toutes ces idées n'étaient pas également justes et bien fondées, du moins, sous leur forme générale et absolue, toutes n'ont pas résisté à l'épreuve du temps et de la réalisation pratique. Mais c'étaient bien les idées de l'époque, et on retrouve bien en elles le courant d'opinion qui traversa alors toute l'Europe et détermina chez nous la Révolution.

Il y a, entre les diverses parties de ce programme de réforme agraire, un lien commun, et à leur origine il y a une même idée, qui est la nécessité de faire place nette aussi bien au point de vue topographique qu'au point de vue juridique. Pour nous limiter à la question qui nous occupe, si nous considérons les trois opérations qu'entraîne ou comporte la dissolution de la communauté, — partage des communaux, suppression des servitudes mutuelles, remembrement, — nous verrons qu'elles tiennent l'une à l'autre, de même que la disparition de la communauté est elle-même la conséquence ou le complément naturel des deux opérations précédentes, de la libération des personnes et de la libération des terres.

A quoi bon désormais les servitudes mutuelles, du moment que le remembrement met fin à l'enchevêtrement des parcelles qui en était la cause et la raison d'être? Et d'autre part, comment supprimer les servitudes, si les parcelles restent éparses, et si les chemins continuent à manquer?

De ces opérations, la plus discutable, à notre avis, c'est le partage général des communaux, quels qu'ils soient, quels que

soient leur consistance et leur rôle dans la vie locale. Et, en fait, les prescriptions radicales qui furent établies tout d'abord durent être modifiées par la suite, en Prusse tout comme en France. Quoi qu'il en soit, à quoi bon partager les communaux, si c'est pour les diviser en un nombre infini de parcelles, pour accroître l'enchevêtrement des biens et l'accumulation des servitudes, à quoi bon un tel partage, s'il ne doit être accompagné d'un remembrement?

Pour nous résumer, nous devons reconnaître qu'à la fin du XVIIIe siècle, la réunion des parcelles appartenant à un même propriétaire, le remembrement, en un mot, apparaît bien comme une des parties essentielles de la réforme agraire, et cette réforme s'imposait alors dans les pays germaniques, comme dans la plupart des États de l'Europe centrale. Le vieux cadre dans lequel s'était formée et organisée la culture communautaire ne répondait plus aux nécessités nouvelles; les relations traditionnelles et obligatoires qu'il comportait devait disparaître, et l'expérience devait apprendre de nos jours que la communauté traditionnelle devait faire place à l'association volontaire en même temps qu'à l'initiative individuelle.

Cette réforme, toutes les législations du XVIIIe et du XIXe siècle, dans leurs rapports avec le régime de la propriété et de la population rurale, l'ont poursuivie d'une façon plus ou moins précise, plus ou moins complète et plus ou moins heureuse.

En France, elle souffrit tout d'abord de la débilité congénitale du pouvoir absolu, de l'indifférence de la noblesse et de son absentéisme. En ce qui concerne le remembrement, on ne peut citer que l'Édit d'août 1770 pour la province de Bourgogne, lequel édit ne reçut d'ailleurs qu'une seule application[1], et les lettres patentes du 7 mai 1771, confirmant les réunions de Neuviller et de Roville, en Lorraine, l'une et l'autre initiatives isolées d'un grand seigneur, Chaumont de la Galaizière.

Puis survint la Révolution, qui accomplit la réforme foncière, brusquement, radicalement, et pourtant sur plus d'un point de

1. Il s'agit des réunions de Tart et Marliens (aujourd'hui Côte-d'Or), en 1777.

façon incomplète. Si les législateurs révolutionnaires, imbus des souvenirs de la Rome antique, décrétèrent à plusieurs reprises, et sans grand succès du reste, le partage agraire, la division et la répartition des biens communaux, il ne fut jamais question, dans leurs prescriptions des réunions territoriales, du remembrement, qui en eût été l'utile accompagnement.

Dans les pays allemands, l'action des princes absolus du XVIIIe siècle fut plus énergique, sinon plus heureuse. Le royaume de Hanovre fut un des premiers où le gouvernement s'occupa du remembrement, qui y reçut le nom de *Verkoppelung*. Des ordonnances de 1715 et 1718 réglèrent notamment l'opération pour le petit duché de Lauenbourg, qui fut entièrement remembré dès la fin du siècle. Dans le duché de Nassau, la réunion des parcelles fut réglementée en 1764 et 1768, sous le nom de « Consolidation ». Une ordonnance du 2 mai 1784 autorisait l'administration à faire exécuter l'opération, malgré l'opposition de tout ou partie des intéressés. Dans le duché de Brunswick, un arpentage général (*Landvermessung*) fut opéré au cours du XVIIIe siècle, et suivi du partage des communaux, de l'abolition de la vaine pâture et de la régularisation des champs. Toutefois le remembrement n'y fut pratiqué que d'une façon occasionnelle et peu intense. Au contraire, dans les grands duchés voisins du Mecklembourg, l'opération, sous le nom de la *regulierung* ou *arrondierung,* s'accomplit d'une façon à peu près complète et sans intervention légale : il est vrai que dans ces pays, les paysans n'étant que simples tenanciers à temps, sans aucun droit sur la terre, l'État et les seigneurs eurent toute facilité pour arrondir leurs exploitations, réunir leurs parcelles et même déplacer leurs fermes.

D'autre part, dans l'Allemagne du Sud et dans les pays rhénans, l'opération ne prit aucun développement avant le XIXe siècle, et même après son apparition, elle n'y reçut pendant longtemps que quelques applications isolées.

Mais ce fut en Prusse que le remembrement commença de bonne heure à recevoir une organisation régulière et une application étendue. Là, le paternalisme administratif du pouvoir

royal, tout autant que les conditions économiques du pays, devaient nécessairement se traduire par une active intervention : bien que ses prédécesseurs se fussent déjà occupés de la question, c'est à Frédéric II que revient l'honneur d'avoir inauguré la *Landeskulturgesetzgebung*, cette série de lois foncières qui ne se termine que par la législation administrative élaborée à la suite de la Révolution de 1848.

La première des ordonnances de Frédéric, celle du 21 octobre 1768, prescrivait le partage des *Gemeinheiten*, c'est-à-dire des communautés. Il ne faudrait, pas croire que l'opération fût aussi simple que le serait chez nous le partage des biens communaux. Avec le temps, des particuliers avaient acquis à leur profit spécial des droits de jouissance ou d'usage sur tout ou partie des communaux, et, d'autre part, les biens particuliers étaient grevés, indépendamment du droit commun de parcours, d'une foule d'usages très divers et variant d'une localité à l'autre[1]. Il s'agissait donc de dégrever la terre, qu'elle fût bien particulier ou bien commun, des multiples droits de jouissance et d'usage auxquels elle était soumise, et de substituer à la pluralité des droits enchevêtrés un droit unique et exclusif, le droit de propriété dans toute sa plénitude. Aux rapports complexes d'interdépendance réciproque qui constitue la communauté rurale devait succéder l'indépendance respective de propriétés simplement juxtaposées. Pour cela un règlement de comptes s'imposait : les divers droits de chaque habitant seraient donc évalués, ramenés à une même mesure, totalisés et transformés en un droit unique sur une part proportionnelle du territoire communal.

L'ordonnance de 1769 fut suivie, à bref délai, d'une série d'autres dispositions qui achevèrent de réglementer la question, et notamment en établirent les organes administratifs et la juridiction.

De nouveaux fonctionnaires, les *Œconomie Commissäre*, de-

1. Citons, par exemple, les droits à la paille, à l'herbe, au jonc, au roseau, à la glandée, à la résine, à la tourbe, et généralement à tout ce qui peut se récolter par simple cueillette.

vaient être choisis parmi les agricultures et assermentés pour conduire les opérations, avec l'assistance d'un géomètre. En cas de désaccord avec les intéressés, un plan de l'ancien état de choses devait être dressé, les différents droits devaient être évalués, et les questions en litiges renvoyées devant des commissions judiciaires spéciales, les *Justiz Collegien;* pour plus de garantie, le projet de répartition une fois établi, un triple recours s'ouvrait contre lui devant les tribunaux. Enfin l'acte final — *recez,* — était homologué par le gouvernement. Les travaux d'exécution, les créations de chemins et de fossés se faisaient à frais communs.

Cette législation permit aux propriétaires de biens nobles, aux *Rittergüter,* aux *Freigüter,* de sortir de la communauté pour se constituer des exploitations indépendantes. Mais la masse des paysans se refusa à suivre leur exemple : cette indépendance ne la tentait en aucune façon. Leur opiniâtre résistance lassa les fonctionnaires qui, sous les successeurs de Frédéric II, renoncèrent à faire exécuter les dispositions légales.

Dans les pays autrichiens, une ordonnance de Marie-Thérèse, datée de la même année 1768, poursuivait le même but, partage des communaux et réunion des parcelles, et elle obtint le même résultat : seuls les seigneurs fonciers en tirèrent parti; les populations rurales s'y dérobèrent, préférant aux innovations légales les errements de l'organisation communautaire où elles avaient vécu depuis un temps immémorial.

Au contraire, dans les pays scandinaves, où la même situation se présentait avec quelques variantes, les opérations de partage de communauté et de réunions de parcelles se généralisèrent au cours du XVIIIe siècle : en Danemark, où elles étaient réglementées par une série d'ordonnances qui se succédèrent à partir de 1720, on les voit activement menées surtout à compter de 1770, et en 1800, le pays était presque entièrement remembré[1].

En Suède, les premières opérations remontent à une date

1. Voir *infra*, p. 40.

fort ancienne, puisqu'en 1628 un corps de géomètres officiels était organisé pour s'occuper entre autres choses des remembrements. L'ordonnance de 1783, sur la division des terres, organisa la réforme agraire et donna à ses opérations une impulsion qui, soutenue d'ailleurs par de nouvelles prescriptions, se fit sentir pendant tout le cours du XIXe siècle.

De même, dans la Finlande, qui était alors une province autonome de la monarchie suédoise, des ordonnances de 1752, 1757, 1775, 1783, ordonnèrent la dissolution de la communauté agraire, le partage des terres possédées collectivement par les communes et par les familles, et leur séparation d'avec les terres qui appartenaient à l'État.

On peut donc dire qu'au cours du XVIIIe siècle, la question agraire s'était posée dans la plupart des États de l'Europe centrale et avait inspiré à leurs gouvernements des mesures qui toutes comportaient, d'une façon plus ou moins directe, le remembrement.

IV. — LE REMEMBREMENT-TYPE : LA LÉGISLATION PRUSSIENNE

Le remembrement, dans les pays où il se présente sous sa forme la plus caractéristique, n'est pas, disons-nous, une entreprise isolée, et en quelque sorte abandonnée à elle-même : c'est une partie intégrante d'une réforme générale ayant pour but d'introduire, ou du moins de favoriser une meilleure exploitation du sol.

Si maintenant des conditions générales, nous passons aux détails de l'application, nous pourrons préciser un autre trait distinctif que nous avons déjà indiqué en commençant : le remembrement n'est pas, comme chez nous, une opération privée, à laquelle sans doute l'administration ne reste pas étrangère, mais que conduit l'autorité, en principe souveraine, d'un syndicat local, constitué suivant les formes d'une législation générale; c'est, au contraire, une entreprise d'ordre public et administratif, menée suivant une procédure spéciale,

appuyée sur une organisation et sur une législation spéciales et se résumant dans un acte final ayant force juridique.

C'est encore l'exemple de la Prusse qui va nous le montrer. Nous avons vu que les mesures prises par Frédéric II n'avaient atteint que très imparfaitement les résultats que se proposait leur auteur. La question fut reprise dès 1807 par Stein et Hardenberg; mais, par suite des circonstances, elle n'aboutit qu'après un certain nombre d'années.

On peut dire qu'ici l'organe fut créé avant que la fonction fût bien définie. En effet, la première mesure réglant à nouveau la question fut une ordonnance du 20 juin 1817, qui instituait les Commissions générales (*general commissionen*), véritables chevilles ouvrières de la réforme agraire, chargées de diriger dans leurs ressorts tous les actes de division, de régularisation et de dégrèvement [1]. Avec un certain nombre d'additions ou modifications, c'est cette même organisation qui existe encore aujourd'hui. Chaque commission est composée de cinq membres, dont la majorité doit avoir rang de juges et dont les autres doivent avoir une instruction technique en rapport avec leurs fonctions. Les commissaires ont le titre de *Landesœconomieräte,* et ont les droits et les pouvoirs des juges (*Richter*).

Les commissions générales doivent prendre en considération les intérêts de toutes les parties, ceux de l'État et des tiers, aussi bien que ceux des propriétaires et des exploitants.

Elles représentent de droit les tiers non appelés (créanciers hypothécaires, successeurs fidéi-commissaires, etc.), les établissements publics, les corporations et l'État. Elles surveillent la marche des opérations, réglant à l'occasion tous les points de droit que peut soulever leur exécution. Leur compétence n'est pas seulement administrative, mais judiciaire : elles statuent sur tous les litiges ayant une connexité quelconque avec les opérations; à cet effet, elles peuvent même dessaisir les

1. Il y a actuellement neuf commissions, siégeant à : Mersebourg, Breslau, Hanovre, Kœnigsberg, Münster, Cassel, Bromberg, Francfort-sur-l'Oder, Düsseldorf. Elles ont ordinairement à leur tête un conseiller supérieur du Gouvernement (*Regierungsoberrat*). En 1900, elles comptaient 86 membres et avaient sous leur dépendance 147 commissaires locaux et 906 géomètres officiels.

tribunaux ordinaires, tant qu'ils n'ont pas rendu de jugement définitif. Elles homologuent l'acte constatant les opérations, et peuvent, en cas de besoin, en poursuivre l'exécution forcée[1].

Dans leurs différentes tâches, les commissions sont assistées des organes suivants, savoir :

1° Les commissaires locaux, qu'elle délègue pour diriger sur les lieux l'exécution des opérations. Ce sont d'ordinaire soit des agents techniques, soit des juristes ayant passé un examen technique ;

2° Les employés arpenteurs ou assistants (*Hilfsarbeiter*) ;

3° Le bureau des intermédiaires (*Kreisvermittelungs Behörde*), plus spécialement chargé des intérêts des propriétaires, et composé lui-même de trois ou six propriétaires[1]. C'est un rouage qui, à vrai dire, n'a presque jamais fonctionné, sinon pour fournir les experts ou arbitres nécessaires.

Dès l'origine, on a reconnu la nécessité d'une juridiction supérieure spéciale : c'était, suivant l'ordonnance de 1817, les *Revisionscollegien*, c'est aujourd'hui et depuis 1844, l'*Oberlandskulturgericht,* tribunal suprême qui siège à Berlin, qui reçoit en appel tout recours contre les décisions des commissions générales. Il juge et prononce définitivement sur toutes les questions qui sont du ressort exclusif des commissions générales, et, sauf recours en cassation, sur toutes les autres, c'est-à-dire sur celles qui pouvaient être jugées en première instance par les tribunaux ordinaires.

Tels sont les organes. Voyons leur fonctionnement.

C'est l'ordonnance du 7 juin 1821 qui est la loi fondamentale en la matière : comme l'ordonnance de Frédéric II, elle a pour but la suppression des Communautés (*Gemeinheitstei-*

1. Leur rôle a encore reçu une extension considérable par suite des dispositions de la loi du 7 juin 1891 et du décret du 16 novembre suivant, qui leur ont confié la mission de provoquer et favoriser la création de petites propriétés rurales, dont le prix est payable par annuités (*Rentengüter*).

D'autre part, à leur origine, les commissions avaient une attribution devenue aujourd'hui sans objet : elles fixaient les indemnités que les paysans devaient payer aux seigneurs pour libérer leurs terres des charges féodales qui les grevaient encore.

lung), c'est-à-dire non seulement le partage des biens communaux, mais encore l'abolition de toute une série de droits de jouissance reconnus dommageables à l'exploitation. Dès qu'en sus du droit du propriétaire, une parcelle supporte un droit de cette espèce, qu'il ait pour origine la propriété collective (*Gesamteigenthum*), la copropriété (*Miteigenthum*) ou une servitude (*Dienstbarkeit*), elle est dite soumise à une jouissance commune, et cette communauté (*Gemeinheit*) doit être dissoute. A l'exception des servitudes mutuelles, éteintes purement et simplement, tous les droits anciens doivent, en principe, être remplacés par une indemnité en terres. Autant que possible, les parcelles attribuées à un même intéressé doivent être attenantes entre elles, et d'une forme favorable à l'exploitation. C'est cette disposition qui donne à la *Gemeinheitsteilung* le caractère d'une opération de remembrement. Mais la dissolution des *Gemeinheiten* était, sous l'ordonnance de 1821, la condition nécessaire des réunions de parcelles, et l'enchevêtrement se trouvait sans remède partout où servitudes et droits d'usage n'existaient pas ou avaient antérieurement disparu.

C'était là une inconséquence manifeste. Il fallut pourtant attendre, pour y mettre fin, la loi du 2 avril 1872, qui réorganisa la procédure des partages et régularisations et fit du remembrement une opération spéciale, légalement organisée.

Cette procédure comprend trois parties distinctes que nous allons indiquer en quelques mots. C'est, savoir :

1° La demande introductive (*Provocation*) et la constatation de l'état de choses existant ;

2° L'établissement d'un plan de division et régularisation ;

3° L'exécution de ce plan.

a) *Qui peut provoquer le remembrement?* — La loi de 1821 se contentait de la demande d'un seul intéressé[1]. Nous venons de voir, toutefois, qu'il ne s'agissait pas, d'une façon directe et principale, de remembrement, mais d'opérations de division et

1. Cette demande unique, suffisante pour provoquer le partage, se retrouve dans toutes les législations qui entreprennent la dissolution des communautés. Nous avons usé et abusé de ce moyen en Algérie (Cf. *Sc. soc.*, 1re sér., I, p. 169).

de dégrèvement jugées urgentes par l'autorité publique. Par la suite, ce fut cette question de la « provocation » qui fut le plus débattue dans tous les pays qui ont réglementé la matière et qui reçut les solutions les plus diverses. D'une façon générale, il apparaît que si, par respect pour la propriété, on exige d'abord une très forte majorité, on ne tarde pas à s'apercevoir que la réforme ne s'accomplit que très lentement, ou même pas du tout. Aussi en vient-on assez vite à se contenter de la majorité simple, comme le fait la loi prussienne de 1872. Aux termes de cette loi, le remembrement est possible dès qu'il est voté par les propriétaires, — quel que soit leur nombre, — qui possèdent à la fois plus de la moitié de la superficie et plus de la moitié du revenu net cadastral[1].

La demande doit être adressée à la Commission générale, qui délègue alors un commissaire. Ce commissaire fait une enquête sur les droits des parties, les points contentieux, les charges, publiques ou privées qui peuvent se rattacher aux différents biens, etc. Dans l'ancienne Prusse, dans les provinces dites du droit commun (*algemein Landrecht*), cette enquête a seulement pour but d'éclairer l'administration sur l'objet, l'étendue, les fins et les conditions d'exécution de l'entreprise. Ailleurs, en Hanovre, dans les pays rhénans, la Commission générale a un pouvoir d'appréciation sur le principe même des opérations.

b) Afin d'arriver à la seconde partie des opérations, c'est-à-dire à *l'établissement du plan et aux régularisations,* le commissaire nomme un arpenteur qui dresse le *Brouillon karte* de la superficie remembrée. En même temps deux experts ou *Boniteurs*, agriculteurs non intéressés aux opérations, procèdent à l'évaluation des terres et des droits de chacun. Ils répartissent les terres en différentes classes suivant leurs qualités productives.

1. C'est donc l'importance des intérêts et non le nombre qui l'emporte. Rappelons que, chez nous, la loi du 21 juin 1865 exige pour la formation d'une Association syndicale autorisée les deux tiers de la superficie des terrains ou les deux tiers des intéressés représentant plus de la moitié de la superficie (art. 12). Pour une association libre, il faut l'unanimité des intéressés.

Et, d'autre part, ils ouvrent à chaque intéressé un compte où à l'avoir ils groupent, en les évaluant, les différents droits qu'il possède, tant en propriété divise qu'en participation à l'usage du sol jusqu'alors indivis (s'il y a lieu à la fois à la division des communaux en même temps qu'au remembrement). De ces droits totalisés, on retranche un tantième pour la part à la charge de l'intéressé dans le sol nécessaire à la création de nouveaux chemins et autres emplacements communs.

Le solde du compte doit être couvert par la valeur des nouvelles parcelles attribuées à l'intéressé suivant l'évaluation et la classification générale des terres remembrées. Pour arriver à cette attribution, on dresse un nouveau plan et on y fait la répartition des terrains, en tenant compte autant que possible de toute demande justifiée, des avantages qu'assurait à chacun ses professions antérieures, des facilités d'accès et aussi des drainages qui sont exécutés, car le plus souvent le remembrebrement est accompagné de travaux hydrauliques sous la direction du Service des Améliorations agricoles. (*Méliorations amt*).

Les propriétaires peuvent s'opposer à l'attribution de terrains dont la possession aurait pour résultat de bouleverser la nature de leur exploitation, de leur imposer, par exemple, la culture des céréales alors qu'auparavant ils vivaient surtout de l'élevage. Les terres attribuées à chaque propriétaire doivent être « arrondies », c'est-à-dire concentrées en quelques parcelles, sinon en une seule. Font exception les terres spéciales, telles que prairies et tourbières, dont chacun peut naturellement désirer une part.

c) L'*exécution* comprend : la délimitation définitive et le bornage, la mise en possession des nouveaux propriétaires, la mise en état de viabilité des chemins, l'établissement des fossés et autres emplacements; l'établissement du bordereau des inscriptions et mentions qui seront portées au livre foncier; le règlement de toute question de droit entre les intéressés, fermage, usufruit, etc. Disons à ce sujet que chaque

propriété nouvelle succède juridiquement à l'ancienne, c'est-à-dire qu'elle est attribuée avec les hypothèques, droits de jouissance et usufruit qui pouvaient la grever.

Les opérations se terminent par le *Recez* qui en est le procès-verbal descriptif. Une fois homologué par la commission générale, le *Receza* a la valeur d'un document juridique : il fait titre, et c'est d'après lui que sont opérées les modifications cadastrales ou fiscales et la revision du Livre Foncier, qu'entraîne le remembrement.

Qui supporte les frais? On se trouve, en matière de remembrement, en présence de deux systèmes différents : ou bien leur charge incombe aux intéressés, sauf à être diminuée par certaines subventions ; c'est le régime le plus commun, et c'est le nôtre en France. Ou bien la charge incombe à l'État, les intéressés étant seulement tenus de supporter une quote-part forfaitaire (d'ordinaire 12 Mk. par hectare divisé ou remembré). C'est le système ordinaire en Allemagne.

V. — LE RENOUVELLEMENT ET LES DIVERSES LÉGISLATIONS ALLEMANDES.

La législation prussienne, d'abord réservée aux pays de droit commun, a été successivement introduite dans les autres provinces du royaume, avec certaines modifications destinées à l'adopter aux diverses législations qui existaient presque partout en cette matière [1]. De même ses dispositions ont été adoptées dans leur ensemble par la Saxe, le Brunswick, l'Oldenbourg, les Mecklembourg et les petits États du centre. Elle a

		Loi originaire locale.	*Loi d'introduction de la loi prussienne.*
1.	Hanovre	30 juillet 1842. 8 nov. 1856.	18 juin 1873.
	Provinces rhénanes	19 juin 1857.	24 mai 1885.
	Hohenzollern	»	24 mai 1885.
	Hesse Nassau	7 sept. 1864.	26 mars 1887.
	Hesse Cassel	28 août 1834.	13 mai 1867. 25 juillet 1876.
	Schleswig-Holstein	»	17 août 1876.

reçu des applications extrêmement étendues : certaines provinces à l'Est de l'Elbe, provinces de grande propriété, il est vrai, sont aujourd'hui entièrement dégrevées et remembrées[1] ; ailleurs, les opérations se poursuivent activement, grâce à un nombreux personnel technique et à l'organisation spéciale que nous avons sommairement décrites.

Le remaniement général d'un territoire, tel que le prévoit et l'organise la législation prussienne, la transformation de la propriété foncière dans sa consistance et sa configuration est, à coup sûr, une entreprise du plus haut intérêt, une opération bien faite pour séduire l'esprit qui en examine les moyens d'exécution et les résultats. Lorsqu'en effet on considère sur les plans l'état ancien et l'état nouveau d'un territoire remembré, il semble que le pays a fait en quelque sorte peau neuve, et volontiers on pense que les divers groupements sociaux qui vivent du sol ainsi reconstitué ont pris dans cette métamorphose de leurs propriétés un regain d'activité, de vigueur et de puissance. Mais il faut se garder de toute exagération. Si importantes soient-elles, les répercussions de la propriété sur la formation sociale ne sont ni assez puissantes, ni assez étendues pour gouverner toute la vie des populations : les difficultés qu'a traversées et que traverse encore l'agriculture allemande, en dépit des incontestables progrès dont elle est redevable au paternalisme éclairé du gouvernement, en sont la preuve manifeste et doivent nous mettre en garde contre toute illusion.

Puis, pour réussir, il a fallu au pays un gouvernement très indépendant et armé d'une autorité puissante, des populations très passives, et enfin un territoire se présentant dans son ensemble avec une certaine uniformité. Ce sont là autant de conditions qui ne se rencontrent guère ailleurs, même dans les autres parties de l'Allemagne.

Suivant le régime prussien, si ce n'est plus l'État, l'adminis-

1. A vrai dire, par la nature même de leurs exploitations, l'Oldenbourg et le Mecklembourg n'ont jamais eu grand besoin de mesures législatives à ce sujet. Et, d'autre part, certains petits Etats du centre ont confié leurs opérations aux commissions prussiennes voisines.

tration qui décide l'opération comme au temps du grand Frédéric, si l'initiative en est aux intéressés, sous réserve de l'approbation du conseil de l'arrondissement (*Kreistag*), c'est toujours la commission générale, organe administratif, qui décide l'étendue et les limites de la superficie à remembrer, c'est elle qui, au cours des opérations que conduit le commissaire local qu'elle a délégué, connaît de toutes les difficultés qui peuvent surgir et qui ont avec ces opérations une connexité quelconque. Sans doute les propriétaires intéressés sont consultés au sujet de la répartition, comme auparavant au sujet des conditions dans lesquelles doivent se faire les opérations, mais, si en fait de commissaire doit s'efforcer de concilier leurs observations avec ses décisions, en droit ils doivent accepter la répartition qui leur est faite du moment qu'elle ne va pas à l'encontre des réserves établies par la loi en leur faveur, et notamment qu'elle ne bouleverse par la nature de leur exploitation.

Il faut d'autre part, disons-nous, un sol assez uniforme pour favoriser l'évaluation et la répartition, et même à cette condition, quelle œuvre délicate et complexe que d'établir la consistance et l'évaluation détaillée des droits de chaque propriétaire! Quelle source de chicane et de récriminations serait une telle tentative avec des populations d'esprit indépendant et quelque peu méfiant et sur un territoire dont la force productive, le relief et l'exposition varient de saison en saison et de place en place[1]!

Dans l'ensemble, pour cette question comme pour bien d'autres, il existe entre les régions du Nord et de l'Est de l'Allemagne et celle du Sud et de l'Ouest, une opposition manifeste. Tandis que le Nord et l'Est ont un sol plutôt homogène, des cultures peu variées, une population clairsemée, un droit successoral fortement empreint des influences particularistes, et par suite favorable à la non-division des héritages, il en va tout autrement du Sud et de l'Ouest : là, quand on tient compte

1. Nous devons dire toutefois que le remembrement sous cette forme a été introduit en Alsace et y prend maintenant un certain développement (Cf. *Morcellement*, p. 187).

de la grande diversité des cultures qu'on y rencontre, vin, tabac, houblon, etc., quand on considère la densité de la population, les coutumes et les dispositions légales qui poussent au partage, — rappelons que notre Code civil y fut généralement en vigueur jusqu'en 1900, — on comprend aisément que les divers Etats n'aient suivi que plus ou moins tardivement l'exemple du Nord et quelque soin qu'ils aient pris d'adapter leur législation aux conditions du pays et aux besoins des populations, les résultats qu'ils ont obtenus sont assez variables et restent encore incomplets.

Allons-nous maintenant passer en revue ces diverses législations et les applications qu'elles ont reçues? A la vérité, ce serait nous engager dans un exposé bien long et bien complexe. En effet à l'exception de la petite principauté de Reuss, tous les États ont aujourd'hui leur législation propre au remembrement, et de ces législations, il n'en est guère qui ne présente quelque variante plus ou moins importante. Il n'y a pas longtemps encore, l'Allemagne offrait dans sa configuration politique l'aspect d'une véritable marqueterie, il en est encore ainsi en bien des régions au point de vue législatif et administratif, et sur toutes les questions du genre de celles qui nous occupe, l'unité accomplie n'a pas porté atteinte à l'ancienne indépendance locale.

D'une façon générale, on peut distinguer dans les législations allemandes deux courants qui répondent aux caractères différents que peuvent revêtir les opérations, aux conceptions différentes qu'elles font naître, suivant la nature du pays et des habitants, suivant le régime de la propriété et les variétés de l'exploitation.

Tout d'abord la Prusse, surtout dans les provinces de droit commun, le Mecklembourg [1], l'Oldenbourg [2], le Brunswick [3] et la Saxe [4], considèrent que le remembrement et surtout l'ensemble

1. Ordonnances du 6 février 1854 et du 5 janvier 1873.
2. Loi du 27 avril 1856.
3. Ordonnance du 26 mars 1823 et loi du 18 février 1850.
4. Loi du 14 juin 1834, modifiée par celles du 23 juillet 1861, 9 avril 1888, 15 avril 1896.

d'opérations qui l'encadrent le plus souvent, sont des entreprises toujours utiles et souvent urgentes, qui doivent être exécutées dès que les intéressés le demandent en nombre suffisant, et être conduites suivant une méthode uniforme, en dépit des résistances locales et des préférences individuelles. L'administration, par ses représentants et ses assistants, joue partout un rôle prépondérant : les intéressés jouissent sans doute de certaines garanties légales, mais ils n'ont qu'un droit consultatif sans participation effective.

En général, les États du Sud voient, au contraire, dans le remembrement une opération coûteuse, difficile à réaliser, à peu près impossible à réussir, quand les conditions naturelles et les populations ne s'y prêtent pas. Aussi leurs législations réservent-elles, d'une part, au pouvoir administratif le droit de statuer sur chaque cas particulier et d'opposer son veto et, d'autre part, aux intéressés ou à leurs représentants élus un rôle plus ou moins étendu, toujours sous la direction ou la surveillance de l'administration. Elles s'appliquent à assurer aux prétentions individuelles certaines garanties qui peuvent les désarmer, mais qui peuvent aussi gêner et ralentir les opérations.

Dans tous ces pays, le remembrement n'a fait, à proprement parler, son apparition qu'au cours du XIXe siècle et à l'occasion de la création de chemins ruraux. Sauf dans le grand-duché de Bade, il a été tout d'abord soumis à des conditions si restrictives que les diverses législations ont dû être modifiées par la suite pour pouvoir développer leurs applications[1]. Le remembrement est devenu alors une opération spéciale, indépendante et obligatoire suivant certaines conditions, d'ailleurs très précises de majorité.

1.

	Lois initiales.	*Lois modificatives.*
Grand-Duché de Hesse....	24 décembre 1857	28 septembre 1887
Grand-Duché de Bade....	3 mai 1856	21 mai 1886
Wurtemberg............	26 mars 1862	30 mars 1886
Bavière................	10 novembre 1861	29 mai 1886 9 juin 1899

Ajoutons que, dans ces contrées du sud, le remembrement est surtout connu sous le nom de *Flurbereinigung*. L'Allemagne pratique la décentralisation en ces matières jusque dans le vocabulaire.

VI. — TRAITS GÉNÉRAUX DES LÉGISLATIONS ALLEMANDES EN MATIÈRE DE REMEMBREMENT. LEURS RÉSULTATS.

Malgré l'opposition fondamentale que nous venons de relever, les deux groupes formés par les législations allemandes ont entre eux des points communs qu'il est intéressant de relever.

En premier lieu, après avoir fait son apparition comme une mesure accessoire et dépendante, le remembrement est devenu partout une opération principale et indépendante. Il en est ainsi dans tous les Etats, à l'exception de l'Alsace-Lorraine, où l'opération est amenée par la création de chemins, et en Brunswick, où elle est restée l'accessoire de la « séparation » des Gemeinheiten.

En second lieu, partout il a été jugé nécessaire d'établir une branche nouvelle de services publics, de constituer des autorités spéciales, assistées d'un personnel technique. Le succès de la réforme est à ce prix. Ce service nouveau fonctionne au moyen de deux organes au minimum : un organe d'exécution sur les lieux mêmes et un organe de direction et de juridiction s'exerçant sous un ressort plus étendu, ayant la haute main sur les opérations et en même temps tranchant les questions litigieuses qui ont pour origine le remembrement lui-même.

En troisième lieu, toutes les législations reposent sur ce principe qu'une parcelle située dans n'importe quelle partie du territoire à remembrer peut être remplacée dans le patrimoine de son propriétaire par une parcelle située dans n'importe quelle autre partie du territoire, du moment que l'attribution ainsi faite remplit cette triple condition de ne point bouleverser l'exploitation des cultivateurs, de donner une terre ayant libre accès sur un chemin et de favoriser la concentration des terres appartenant au même propriétaire. Il est vrai que, pour rendre cette répartition moins délicate, les autorités restreignent plus ou moins l'étendue des surfaces à remembrer

(*Gemarkungen*), suivant la nature plus ou moins variable des terrains et la configuration du pays.

Enfin, toutes les législations se sont préoccupées de garantir la conservation de l'état de choses créé par le remembrement. La plupart prohibent absolument le partage des parcelles au-dessous d'une certaine étendue ; le minimum varie naturellement avec les pays et les cultures. Les autres se contentent soit de défendre toute division nouvelle dans le sens de la largeur, soit, — ce qui revient à peu près au même — d'exiger que, dans toute division ultérieure, un accès libre soit conservé à chacune des parcelles nouvellement formées.

Il est difficile de donner une idée exacte des résultats obtenus, car il n'existe aucune statistique générale, et il s'en faut que les statistiques présentées par les divers États soient homogènes et complètes. D'autre part, elles se compliquent souvent en une foule de distinctions, de divisions et sous-divisions que ne dominent ni n'éclairent suffisamment des résumés généraux.

Citons seulement quelques chiffres d'ensemble.

De 1848 à 1900, dans les anciennes provinces dites de droit commun, les opérations des commissions générales, tant en ce qui concerne les *Gemeinheitsteinlungen* et les dégrèvements de servitudes et charges réelles que les remembrements proprements dits, ont porté sur 17.260.600 hectares, soit plus des deux tiers de la surface cultivée (24.713.000 hectares). Dans les nouvelles provinces, de 1868 à 1900, elles ont porté sur 1.193.443 hectares, soit moins d'un sixième de la superficie cultivée (10.037.000 hectares). En tout 53 % de la superficie totale cultivée dans le Royaume, et il ne faut pas oublier que surtout dans les anciennes provinces, les opérations des commissions, remontant beaucoup plus haut, avaient déjà porté, dans l'ancienne Prusse surtout, sur une notable partie du surplus.

Mais sur cette superficie totale de 53 %, le remembrement proprement dit figure à peine pour 15 % : c'est que dans bien des cas, et pour la plus forte partie du territoire à l'Est de l'Elbe, le remaniement territorial se confondait avec les *Gemeinheitsteilungen*. A l'Ouest de l'Elbe, au contraire, le remembre-

ment s'imposait encore dans bien des régions, et y a pris depuis lors, depuis 1900, une grande extension : c'est ainsi qu'en 1909, sur 284 remembrements en cours intéressant 28.965 propriétaires, et 50.709 hectares, 206 intéressant 24.050 propriétaires et 30.688 hectares avaient lieu dans les provinces de l'Ouest (Rheinland, Westphalie et Hanovre).

En dehors de la Prusse, le remembrement du duché de Brunswick mérite d'être cité en premier lieu : il était terminé dès 1880, après avoir réduit de 65,6 % le nombre des parcelles et livré à la culture 37.571 hectares jusqu'alors en friche, soit plus du dixième de la superficie totale du duché (369.000 hectares).

Dans le Royaume de Saxe, 5.715 remembrements ont été exécutés de 1833 à 1909, et, dans cette seule année 1909, 206 étaient en train de se traiter. La Bavière indique 188 remembrements de 1889 à 1904, le Würtemberg 384 de 1886 à 1901, le grand-duché de Bade 109, de 1893 à 1907, portant sur 14.207 hectares. Ces derniers chiffres sont certes moins élevés que pour la Saxe et la Prusse, mais ils paraissent encore bien enviables, lorsqu'en France on compte à peine à ce jour une soixantaine de remembrements terminés ou en cours de travaux, alors qu'il n'y a pas moins de 12.000 à 15.000 communes qui souffrent d'un morcellement excessif et qui gagneraient beaucoup à être remembrées.

Si du nombre des opérations nous passons à l'intensité du remembrement, l'opposition n'est pas moins frappante. Nous avons bien pu citer ailleurs le récent exemple d'un remembrement français, celui de Pulnoy, près Nancy, qui a réduit le nombre des parcelles de 58,25 %, et même de 63,68 dans l'une des sections, mais c'est là un fait exceptionnel : les deux meilleurs remembrements qu'on cite ensuite ne donnent plus que 30,2 et 19,53 % de réduction, et la moyenne ordinaire va de 10 à 15 %, en sorte que bien des opérations comportent bien moins des réductions de parcelles que des créations de chemins d'exploitation. En Allemagne, au contraire, où l'administration joue un rôle que nous ne pouvons rêver pour la nôtre, où elle peut réaliser un plan rationnel sans s'inquiéter des doléances

ou des exigences de chacun, la moyenne oscille de 50 à 80 % ; elle est naturellement beaucoup plus élevée encore dans les provinces de l'Est de la Prusse, où les parcelles morcelées qu'on réunit appartiennent à un très petit nombre de propriétaires, mais même dans le sud de l'Allemagne, en Bavière, elle est de 63 % ; elle est de 82 %, dans la Hesse grand-ducale, de 90 % dans le grand-duché de Weimar, etc. [1]. Et ces réductions donnent, suivant les régions, des contenances moyennes de 3 hect. 16, 2 hect. 50, 1 hect, 44, etc., par parcelle, alors qu'à Pulnoy, après les réunions opérées, la contenance moyenne ne s'élève encore qu'à 51 centiares.

Il nous resterait à voir maintenant quelles répercussions cette transformation de la propriété foncière a exercées et exerce encore sur le travail et sur les modes d'existence, sur l'habitation en particulier. Il est un fait certain, c'est que les résultats obtenus par le Brunswick, tels que nous venons de les citer, ne sont pas exceptionnels, et que, par la disparition des haies, de nombreuses lisières, de chemins et de fossés devenus inutiles, et, dans les vallées des régions montagneuses, par la disparition des amas de pierres sèches formant bordures, par les améliorations foncières qui sont devenues possibles, par la remise en culture de confins où le morcellement avait rendu le travail trop peu rémunérateur, le remembrement a créé, renouvelé ou accru la valeur de superficies très considérables; il a aussi favorisé l'amélioration des méthodes et, presque partout, entraîné la disparition de l'assolement triennal et la substitution d'un assolement plus rationnel et plus productif. Mais là s'arrête notre constatation : faute d'études et de monographies locales, établies spécialement dans ce but, les éléments nous font défaut, pour pénétrer plus avant.

1. En dehors des anciennes provinces prussiennes, où en raison du peu de diffusion de la propriété, et du petit nombre des propriétaires, les remembrements qui réduisent de cinq sixièmes et même des neuf dixièmes le nombre des parcelles ne sont pas rares, on cite comme l'exemple du remembrement le plus intense et le plus incomplet qu'on ait jamais vu, celui de Borgendreich (Westphalie), en 1861, qui réduisit le nombre des parcelles de 18.000 à 1.065, et accrut de six fois et demie la superficie de la parcelle moyenne.

Au surplus, on serait presque tenté à première vue de contester que le remembrement ait rétribué les labeurs qu'il impose et compensé les dépenses qu'il entraîne, quand on tient compte de la crise agricole qui a sévi sur l'Allemagne plus que partout ailleurs, pendant la dernière partie du dernier siècle. Aujourd'hui encore, l'agriculture ne peut suivre dans ses rendements la progression que lui imposerait l'accroissement de la population; la propriété foncière reste très obérée, les propriétaires ruraux vivent difficilement et les plus petits d'entre eux émigrent en masse vers les villes. Mais cette situation fâcheuse tient à des causes naturelles, telles que le peu de fertilité du sol en bien des régions, et à des causes d'ordre général que nous n'avons pas à exposer ici[1]. On peut, en tout cas, affirmer sans crainte que la situation serait plus difficile encore sans les avantages et les compensations que le remembrement a dès longtemps réservé et réserve à la propriété rurale.

1. Cf. Georges Blondel, *Les populations rurales de l'Allemagne*, t. II, 5. « La crise agraire », p. 387, Paris. Larose, 1897; *Les embarras de l'Allemagne*, ch. VI. « Le malaise des populations rurales », p. 120, Paris, Plon, 1913.

II

LES REMEMBREMENTS DE LA PROPRIÉTÉ RURALE EN DEHORS DE L'ALLEMAGNE

Jusqu'ici, nous n'avons pas quitté l'Allemagne : c'est qu'à proprement parler, l'Allemagne est le pays d'élection du remembrement ; c'est là qu'il faut en examiner les circonstances originaires et l'organisation type. Dans tous les pays de l'Europe centrale, le besoin d'une réforme agraire s'est fait sentir et s'est imposé à l'initiative des gouvernements et des intéressés ; partout où la propriété rurale est apparue englobée dans la communauté originaire, on a cherché à l'en dégager et à la débarrasser de toute entrave. Mais, malgré leur similitude fondamentale, toutes les mesures qui ont été prises varient avec les circonstances et avec les conditions mêmes de la vie nationale. Pour certains pays, pour la Russie surtout, leur exposé détaillé demanderait, à la vérité, une étude spéciale.

Nous nous contenterons donc de faire une revue sommaire de ces divers pays et de leur législation, en nous arrêtant à chacun d'eux en proportion de l'intérêt qu'il présente relativement à la question qui nous occupe.

D'une façon générale, il s'agit tout d'abord de dissoudre la communauté rurale, de partager tout ou partie des communaux, et c'est seulement au cours de ces opérations qu'apparaît l'utilité, sinon la nécessité du remembrement. Le remembrement reste plus ou moins longtemps une opération acces-

soire, mais presque toujours il finit par recevoir une organisation et des applications particulières.

1. — ANGLETERRE.

Bien que située en dehors de l'Europe centrale, l'Angleterre mérite une mention particulière. C'est là que l'effort contre la communauté rurale semble avoir trouvé ses premières manifestations, sur l'initiative des landlords : dès le XVIe siècle, ceux-ci, désireux de développer l'élevage sur leurs terres, s'efforcèrent de sortir de l'indivision. Au XVIIIe siècle, ils pratiquèrent sur une vaste échelle l'*Inclosure,* qui transformait en propriété privée, affranchie de tout droit d'usage, et par suite susceptible d'être enclose, la plus grande partie des terres communales. Maîtres absolus de leurs exploitations ainsi agrandies, les landlords firent faire à la culture et à l'élevage de très grands progrès. Mais, d'autre part, dépossédée des antiques droits qu'elle tenait de la coutume ou même de titres écrits, la classe des paysans disparut presque complètement. Il en résulta une excessive concentration de la propriété rurale, contre laquelle s'efforce de réagir la législation actuelle, et notamment le *Small Holdings Act* de 1907.

Il faut croire néanmoins que, dans ce pays, le remembrement conservait, en bien des cas, son utilité, car une législation spéciale établissait que, sur pétition conforme présentée par les deux tiers des propriétaires d'une paroisse, le Parlement pouvait décider que le partage des communaux serait accompagné du remaniement des terres et de toutes les opérations destinées à faciliter la clôture[1].

1. D'après sir John Sinclair, cité par M. de Foville, 748 opérations de ce genre avaient été autorisées de 1774 à 1793, et 1.883 de 1794 à 1831 (de Foville, *Le Morcellement,* p. 167). Ces chiffres nous semblent bien élevés : il s'agit sans doute de toutes les entreprises d'*inclosure.*

II. — SUÈDE.

En Suède, une loi de 1734 ordonnait l'arpentage et la division des terres que les paysans possédaient en commun et où ils avaient déjà étendu leurs cultures en de nombreuses parcelles éparses. Cette loi était sans doute insuffisante, car peu après, en 1749, une autre loi décidait que chaque propriétaire recevrait ses terres d'un seul tenant, ou que du moins le nombre des parcelles seraient réduites au strict minimum. L'entreprise fut laborieuse, si du moins on en juge par le nombre des amendements que reçut la loi, en 1752, 1757, 1762, 1766, 1783, 1807. C'est la loi du 4 mai 1827, toujours en vigueur, qui fixa la législation en cette matière et a organisé ces opérations : cette fois, le but a bien été atteint, car une statistique récemment publiée établit que, de 1828 à 1905, les opérations ont porté sur 18.407.500 hectares, équivalant aux deux tiers de l'Italie. Au cours ou à la suite de ces opérations, plus de 80.000 paysans quittèrent leur village pour aller avec leurs familles habiter sur leur lot de terres, concentré et arrondi. « Cela donne une idée du grand changement qui s'est produit dans la physionomie rurale du pays, ainsi que dans les habitudes professionnelles et morales du paysan suédois[1]. » Il serait très intéressant de suivre en détail le phénomène social qui, dans ce pays, produisit, en de nombreux cas, non seulement la dissolution de la communauté, mais encore la dispersion des habitations jusqu'alors concentrées, la constitution du domaine plein et sa substitution à l'agglomération rurale et à sa banlieue morcelée. Mais c'est là une tâche spéciale que nous nous contentons d'indiquer ici.

1. *Bull. des Institutions économiques et sociales*, 1910, t. II, p. 240.

III. — NORVÈGE.

En Norvège, sans parler d'une loi de 1821 qui ordonnait le partage des terres soumises à une jouissance commune, le remembrement fut introduit par des lois de 1857 et 1882, mais, depuis l'ordonnance du 15 mai 1884, il n'y est plus autorisé que du consentement unanime des intéressés. La Norvège est d'ailleurs le pays du domaine isolé et il ne peut s'agir, en fait de remembrement, que de la « régularisation » des propriétés rurales.

IV. — DANEMARK.

En Danemark, la situation des campagnes au XVIIIe siècle présentait de nombreuses analogies avec la Russie du XIXe siècle, telle qu'elle était avant l'émancipation, et l'initiative qui en amena la transformation, devança, à peu près dans les mêmes formes et conditions, mais dans de minimes proportions, l'entreprise immense dont nous allons bientôt donner une idée.

Dans les îles, sauf Bornholm, dans le Jutland oriental, la terre était presque entièrement aux mains des seigneurs, qui devaient en faire cultiver la plus grande partie par leurs tenanciers. Ceux-ci, étroitement groupés en villages, formaient des communautés, *fœlledskab,* qui, par bien des côtés, ressemblaient à la communauté du *mir* et exerçaient sur le travail de chacun la même influence déprimante. Ils mettaient en commun leur bétail pour le faire paître sur le communal (*Overdrev*). Ils pratiquaient une culture commune par assolement triennal sur des finages morcelés en une infinité de parcelles, où s'entremêlaient le plus souvent les terres de plusieurs seigneuries. Par suite même de cet enchevêtrement et des charges foncières que des lois anciennes imposaient, la division une fois

établie, tendait à se perpétuer indéfiniment. Notons, au surplus, qu'à l'encontre du *mir* russe, il n'y avait point de partages périodiques. La zone arable, en s'étendant en raison de l'accroissement de la population, devait nécessairement entamer et réduire les pâturages : l'élevage diminuait, sans que, par suite du morcellement et du système de culture qu'il impose, la culture des céréales pût s'améliorer.

Il fallait aviser, et à cette situation, une série d'ordonnances, notamment celles du 23 avril 1781 et celle du 15 juin 1792, entreprirent de mettre fin. L'ordonnance de 1781 avait pour objet de provoquer, à la demande d'un seul, la dissolution des communautés et le partage des communaux. Celle de 1792, qui en était la conséquence, réglementait la nouvelle division des terres, le remembrement.

Chaque seigneur était tenu, dans certaines conditions, de séparer ses fermes de celles de ses voisins, de manière à former de chacune d'elles un lot à part, qui pût être entouré d'une clôture. Sur le lot ainsi établi, il pouvait transporter le corps de ferme, et le gouvernement favorisait par des primes cette transformation. D'autre part, les paysans avaient le droit de se rendre acquéreurs de leurs lots : l'État leur avançait les deux tiers de leurs prix, remboursables en vingt-huit ans, par annuités [1].

Au début, cette entreprise rencontra des résistances, non de la part des seigneurs qui trouvaient plutôt leur intérêt à se débarrasser de leurs terres, mais de la part des paysans et de leur esprit routinier. De ceux-ci un économiste du pays disait alors qu'on leur ferait changer de religion plutôt que de leur faire adopter une nouvelle culture de pommes de terre. Mais la ténacité du gouvernement fut plus grande encore. Vers le milieu du XIXe siècle, le premier entre tous les pays, le Danemark avait terminé sa réforme agraire et son remembrement : le morcellement était devenu un fait exceptionnel ; dans la

1. Cf. François de Neufchateau, *Voyages agronomiques dans la Sénatorerie de Dijon*. Appendice VII, Mémoire de M. de Bourgoing, ministre de France en Danemark.

plupart des régions, les terres de chaque habitant, libres de toute dépendance seigneuriale ou communautaire, se trouvaient réunies en une ou deux parcelles, trois au plus.

Des mesures ont été prises pour garantir le nouvel état de choses : une loi du 11 mars 1897 interdit le partage des propriétés au-dessous d'une contenance qui varie de 4 à 8 hectares, suivant les régions.

Le remembrement a marqué le point de départ de la prospérité dont jouit, depuis lors, l'agriculture de ce pays : c'est lui qui a ouvert le champ à l'amélioration des terrains par le drainage et l'irrigation, aux progrès des méthodes d'élevage et de culture, sinon même à l'esprit d'initiative et de coopération qui caractérise aujourd'hui les habitants.

En même temps qu'elles provoquaient et réglementaient la suppression des communautés, les ordonnances de 1781 et de 1792, comme aujourd'hui les ukases russes dont nous allons parler, favorisaient par certaines de leurs dispositions la dissolution du village et la dispersion des exploitations en fermes isolées (*abbau*, *ausbau*, comme disent les Allemands). Néanmoins, le remembrement n'entraîna pas comme conséquence générale et immédiate l'installation des propriétaires sur le nouveau lot qui leur était attribué. Son influence sur ce point ne s'exerça que petit à petit ; au cours du XIXe siècle, la population augmenta considérablement, et ce fut alors que la plupart des habitations nouvelles s'édifièrent en dehors de l'agglomération, au centre même de la propriété, et que, par la multiplication des petites fermes isolées, l'aspect général du pays se trouva modifié en un très grand nombre d'endroits [1].

V. — AUTRICHE-HONGRIE.

L'Autriche est un pays très morcelé. En 1910, 5.809.610 propriétaires possédaient, en effet, 56.899.410 parcelles de terres,

1. Nous donnons ces renseignements d'après une correspondance que nous avons reçue directement du Danemark.

soit 10 en moyenne chacun. Depuis Marie-Thérèse, en 1768, jusqu'en 1857, une série d'ordonnances ont eu pour objet la dissolution de la communauté rurale, le partage des communaux, l'abolition des droits d'usage sur les pâturages et dans les bois, mais sans qu'aucune disposition concernant les remembrements les accompagnât. Il en résulte que le morcellement s'est accru dans des proportions très regrettables. Déjà, en 1870, une enquête du Ministère de l'Agriculture constatait l'étendue du mal et la nécessité d'y remédier : 70,7 p. 100 des communes avaient leur territoire morcelé et avaient besoin d'être remembrées. Pourtant il s'en faut que le remède ait été prompt et efficace. Une série de projets de loi furent successivement présentés, amendés, abandonnés, jusqu'à ce que fût adoptée la loi du 7 juin 1883.

Mais cette loi elle-même se bornait à prévoir la possibilité de l'opération et à en poser les principes. Pour qu'elle s'appliquât, il fallait que, pour chacun des pays de la couronne, une nouvelle loi intervînt qui la mît en vigueur et en réglât l'application.

Il en a été ainsi pour la Moravie (1834), la Basse-Autriche (1886), la Silésie (1887), le pays de Salzbourg (1892). Mais le Landtag de Bohême s'est refusé à discuter le projet qu'on lui présentait, tant que la loi d'Empire qu'il jugea défectueuse, n'aura pas été réussie.

A la vérité, certaines dispositions rendent les succès des opérations très difficiles. En effet, il ne faut pas seulement un vote initial qui décide le remembrement à la majorité, il faut encore, les plans nouveaux une fois établis, qu'un autre vote les approuve, et ce vote ne peut être acquis qu'à la majorité des propriétaires réunissant les deux tiers des revenus cadastraux, et, en outre, la Commission provinciale a encore le droit de rejeter le projet ou de le modifier. On conçoit que les opérations sont soumises à bien des lenteurs et à bien des aléas. Or, l'établissement des projets engage nécessairement des frais, qui risquent d'être perdus si les projets sont rejetés.

Notons également que la loi autrichienne, contrairement à la plupart des autres lois sur le remembrement, ne s'oppose

pas à une nouvelle division des parcelles remembrées, du moins à une division qui n'assurerait pas à chaque part le libre accès des chemins[1] : c'est encore un défaut de plus.

Quoi qu'il en soit, à la fin de 1896, l'Autriche ne possédait pas plus de dix commissaires locaux, assistés de 59 agents techniques seulement. Encore la plupart étaient-ils employés non à des remembrements, mais à des partages de communautés. En Moravie, 18 opérations seulement avaient été commencées à la même date, et 24 en Basse-Autriche. En Silésie, bien que la loi eût été introduite depuis plus de neuf ans, aucune demande n'avait encore été faite.

Il semble toutefois qu'après de lents et pénibles débuts, le remembrement prend enfin le même essor que dans les autres pays allemands. En 1912, d'après une récente information, il y avait 3.960 opérations en cours, auxquelles étaient intéressés 110.258 propriétaires ruraux pour 578.058 hectares. On en effectuait dans la plupart des provinces de l'Empire, dans la Haute et la Basse-Autriche, en Carinthie et en Carniole, dans le Tyrol et le pays de Salzbourg, en Styrie, dans la Silésie autrichienne et la Galicie.

Le nombre des demandes va croissant et le personnel actuellement en service, qui comprend 260 spécialistes travaillant sous la direction du ministère de l'agriculture, ne suffit plus aux nouvelles demandes. C'est dans les régions montagneuses telles que la Carinthie et la Styrie que le mouvement paraît s'accentuer davantage. D'après les résultats obtenus dans certaines communes, on a pu constater que la valeur du sol a augmenté de près d'un tiers partout où le remembrement a pu être convenablement exécuté[2].

En Hongrie, le remembrement, ou « Comassation », a été pratiqué depuis 1836, comme conséquence de l'abolition des droits seigneuriaux et du partage des communautés rurales. L'opération n'a pas eu lieu d'une façon uniforme dans tout le

1. Cf. *Bulletin des Institutions économiques et sociales* (avril 1912).

2. D'après une communication faite par M. G. Blondel à la Section agricole du Musée social (*Annales*, avril 1914).

royaume. Dans les régions de grands pâturages, les petits propriétaires ont préféré le maintien des communaux, qui leur facilitait l'élevage de leur détail. Cependant, dès 1876, on estimait que plus de la moitié du royaume était remembrée. L'opération s'est poursuivie depuis lors. Elle a été introduite en Transylvanie en 1880, et en Croatie, Slavonie, Dalmatie, en 1890.

VI. — RUSSIE.

En Russie, le remembrement nous met en présence d'une initiative officielle qui est appelée à prendre, en se développant, des proportions véritablement colossales. Si nous ne pouvons ici retracer en détail les opérations en cours ou en projet, du moins est-il bon que nous nous y arrêtions particulièrement[1].

Bien qu'elle ait des origines déjà lointaines, cette initiative est toute récente. C'est seulement dans ces dernières années que s'est imposée nettement la nécessité du remembrement, et qu'ont été entreprises les opérations qu'il comporte.

En même temps qu'il affranchissait les paysans, le manifeste impérial du 19 février 1861 leur attribuait 109 millions de *déciatines*[2] de terrains qui appartenaient soit à l'État, soit à des particuliers, c'est-à-dire que désormais les paysans pourraient, en raison de cette attribution, se rendre acquéreurs soit au comptant, soit par annuités, de tous les lots de terrains correspondant au sol qu'ils cultivaient et de tous autres lots qui seraient nécessaires à l'entretien de leur famille.

A défaut d'achat, ou en attendant, ils avaient droit à la possession héréditaire de ces mêmes lots. Les terrains ainsi

1. Pour ce résumé de la réforme agraire en Russie, nous nous sommes servi d'une étude de M. Adam de Mokeevsky (*Revue des Deux-Mondes*, 1912, t. I, p. 419), d'une publication de la Chambre de Commerce russe de Paris (1913), et surtout d'un mémoire tout récemment publié par le *Bulletin des Institutions économiques et sociales* (1913, t. XI, et 1914, t. I).

2. Soit environ 119 millions d'hectares, la *déciatine* ou *dessitine*, unité des mesures de superficie agraire, étant d'une contenance de 109 ares 32.

concédés avec l'émancipation constituent ce qu'on appelle le *nadiel*.

Mais l'État ne pouvait, sans compliquer ni retarder indéfiniment les opérations, entrer en relations avec chacun des propriétaires éventuels. Et surtout il fallait assurer le côté financier de ces opérations, car il s'agissait d'une affaire d'un milliard de roubles environ, soit trois milliards et demi de francs. Entre les anciens serfs et l'État, un intermédiaire s'imposait, et ce rôle revenait tout naturellement à la commune, au *mir*, groupement traditionnel, d'une constitution éprouvée, unité fondamentale de la vie sociale et de la vie rurale en Russie[1].

C'est donc la commune qui reçut les terrains non point comme propriétaire perpétuel, mais comme intermédiaire temporaire, jusqu'au versement nécessaire au rachat. Il en fut ainsi, même pour les communes à feux héréditaires, où les parcelles étant réparties entre les feux de façon définitive et non plus soumises à des partages périodiques; là l'attribution eût pu, semble-t-il, se faire directement. Mais il importait avant tout d'assurer la garantie mutuelle pour tous les paiements.

C'était donc à la commune de gérer le *nadiel* jusqu'à son attribution en détail et de le répartir. Pendant bien des années, on n'eut d'autre souci que de faire aboutir l'opération et d'en assurer le côté financier, et on ne songea nullement à attribuer des limites commodes pour l'exploitation aux terres acquises par chaque propriétaire et à porter remède au morcellement qui dès longtemps provenait des partages périodiques. Bien au contraire, soit dans les attributions de lots individuels

1. Dans son étude, déjà cité (*Sc. soc.*, fasc. 115), M. Joseph Wilbois établit la distinction entre la commune administrative, *volost*, et la communauté agraire, le *mir*, — le *volost* étant superposé au *mir* et comprenant plusieurs *mirs* dans sa périphérie. Au contraire, M. Adam de Mokeevsky, pas plus que les auteurs des autres publications que nous avons compulsées, ne fait cette distinction. Mais la Russie est grande, et chacun des auteurs a sans doute raison, suivant les régions : ici la commune comprend plusieurs *mirs*, et là le *mir* se confond avec elle. C'est ainsi qu'en France on voit, par exception il est vrai, certaines communes comprendre dans leur périphérie plusieurs finages, constituant chacun une unité d'assolement distincte avec ses communaux propres.

en toute propriété, soit dans les partages périodiques, partout où ils étaient encore pratiqués, dominait de plus en plus étroitement l'idée égalitaire d'attribuer à chaque feu des parcelles de même qualité, à égale proximité du village, d'un chemin, d'un cours d'eau : de là une division de plus en plus détaillée du *nadiel* en classes, des classes en catégories, et des catégories entre les ayants droit. A chaque nouveau partage, non seulement la classification était plus précise, mais la population, et avec elle le nombre des unités, ayant augmenté, le morcellement se trouvait augmenté d'autant. Par suite, il n'était pas rare de voir attribuer à un même ménage 50, 80 et même 100 parcelles, dont quelques-unes à 5, 10 ou 15 kilomètres de l'habitation. C'était souvent des languettes de 2 à 3 mètres de large sur plusieurs kilomètres de long. A une telle distance le transport des engrais, parfois même la culture la plus simple, est une opération qui ne vaut pas la peine d'être entreprise, et la terre reste en friche. On voyait donc, par la plus bizarre anomalie, le paysan émigrer faute de terres à cultiver, alors qu'il ne travaillait même pas celles qu'il possédait.

Faut-il remarquer en outre qu'une telle division de la glèbe rend pratiquement impossible toute amélioration technique dans l'exploitation? Trop souvent on attribue au manque de terres et à l'excès d'impôts la faiblesse du rendement et la disette qu'on voit encore sévir en Russie, alors qu'elle n'est plus qu'un souvenir dans les autres parties du monde civilisé : c'est là, à la vérité, une conséquence fatale du morcellement excessif et de l'émiettement du sol.

Dès la fin du siècle dernier, l'état toujours précaire et souvent misérable des paysans russes et de leurs exploitations avait mis la question agraire au premier plan ; elle s'était, dès lors, imposée comme une nécessité vitale à l'attention du pays et du gouvernement. En 1902, un conseil spécial avait été créé au Ministère de l'Intérieur pour en faire une étude complète. Les troubles, qui furent la conséquence de deux mauvaises récoltes et le contre-coup de la guerre du Japon, hâtèrent la solution et entraînèrent une série de mesures, qui toutes tendaient

vers un même but, libérer la propriété rurale de la tutelle du *mir*.

Sans doute le *mir* n'avait pas toujours été une institution parasitaire : il avait en son temps encadré la communauté de famille, organisé le travail communautaire et la propriété collective. Mais aujourd'hui, en tendant à maintenir entre ses participants, entre les divers feux qui le composaient, entre leurs propriétés et leur travail, une égalité désormais impossible, il jugulait toute activité et devenait un obstacle insurmontable aux progrès que l'accroissement de la population, l'extension des besoins généraux rendaient de jour en jour plus nécessaires[1]. C'était lui, en tout cas, pour nous limiter au point de vue qui nous occupe, qui était à la fois la cause première et l'agent du morcellement. Sa disparition devait entraîner, comme conséquence directe, une réorganisation agraire et le remembrement.

Supprimer le *mir* d'un seul coup et par simple disposition légale, il n'y fallait pas songer, et on doit rendre au gouvernement russe cette justice qu'il a observé dans l'élaboration de ses mesures une progression où la logique va de pair avec la prudence. D'abord, un ukase du 13 mars 1903 supprima la garantie mutuelle, qui conservait les paysans sous la dépendance de la commune et poussait celle-ci à restreindre leur liberté dans l'agencement de leurs terres. Puis un autre ukase du 3 novembre 1905 dégreva le *nadiel* en supprimant les versements redus à l'État pour le rachat des terres[2].

Déjà l'ukase de 1861 avait réservé à tout paysan le droit de se retirer du *mir*, en exigeant la remise en toute propriété d'un lot proportionnel à sa participation dans le rachat des terres acquises en commun. Cette séparation apparaissait-elle

1. En 1905, la population de la Russie d'Europe se trouvait être exactement le double de ce qu'elle était au moment de l'émancipation des paysans, en 1861.

2. Une telle renonciation de la part de l'État peut paraître bizarre à première vue, et bien que la question ne se rattache pas expressément à notre sujet, elle appelle un mot d'explication.

En raison de la garantie mutuelle, les annuités impayées devaient être prélevées avant tout amortissement sur le montant des annuités payées, en sorte que ce qui

comme irréalisable ou incommode, il pouvait se faire désintéresser en argent. Mais dans la pratique le compte de chacun, soit en terre, soit en argent, était à peu près impossible à établir. Eût-il voulu, sans même attendre son compte, s'établir ailleurs, le paysan se fût trouvé en présence de nouvelles difficultés, car nul ne pouvant posséder des terres dans plusieurs communes à la fois, il était obligé de renoncer au *nadiel* de sa commune originaire et d'obtenir le consentement du *mir* gérant de la terre qu'il projetait d'acquérir [1]. De plus, une ordonnance du 14 décembre 1893 avait accru encore ces difficultés en apportant des restrictions au pouvoir du *mir* relativement aux ventes de terrains du *nadiel*.

En fait, la faculté donnée par l'ukase de 1861 n'était presque jamais exercée et elle restait ignorée de la plupart des intéressés : telle quelle, elle ne pouvait amener à plus ou moins brève échéance la disparition du *mir*.

C'est pourquoi l'ukase du 9 novembre 1906 est venu restaurer, confirmer et préciser les dispositions précédentes : elle réserve expressément à tout paysan le droit de recevoir son lot en toute propriété et, d'autre part, à toute commune le droit d'exiger que les lots ainsi transformés en propriétés individuelles soient séparés du sol communal. L'opération était d'ailleurs devenue beaucoup plus facile depuis la suppression de la garantie mutuelle. En outre, le même ukase donne aux communes, qu'elles soient à feux héréditaires ou non, le droit de passer en masse et à la majorité des deux tiers des membres ayant droit de vote, à la possession individuelle de la terre, autrement dit le droit de se dissoudre et de procéder à un partage définitif.

A l'encontre de l'ukase de 1861, resté inappliqué sous ce rapport, l'ukase de 1906 reçut une prompte application, puisque,

restait après ce prélèvement ne représentait guère plus que le montant des intérêts ; et le total de la dette restait donc sensiblement le même, pesant lourdement sur le travail des paysans et paralysant toute initiative de leur part. Ce dégrèvement s'imposait du moment qu'on voulait transformer l'état de choses créé par l'ukase de 1861.

1. Ces difficultés ont été levées par l'ukase du 9 novembre 1906 qui a supprimé toute limite au droit de posséder des terres.

si l'on en croit les statistiques officielles, au 1er janvier 1912, 11 millions de déciatines étaient passées à la propriété privée, soit par séparations individuelles, soit par dissolution des collectivités rurales, tandis que 2.936 de ces communes avaient fait la déclaration nécessaire pour pouvoir passer à la propriété individuelle. Et ce n'est là, sans aucun doute, qu'un commencement.

Mais de toute façon, qu'il s'agît de séparations individuelles ou de partages collectifs, le remembrement s'imposa à ces opérations, à la fois comme nécessité juridique et comme nécessité pratique. Sans le remembrement, il n'y aurait eu en fait rien de changé à la situation à laquelle ces mesures législatives voulaient porter remède. C'est le cas surtout lorsque, d'après un plan unique et par un seul acte légal, un même nadiel a été concédé à plusieurs villages, qui, au moment de la réforme, se trouve dépendre d'un même seigneur. C'est le cas aussi lorsque les terres du *nadiel* sont enchevêtrées dans des domaines privés et dans des domaines de l'État. Et, d'autre part, le remembrement se présente comme une opération facile dans un pays où les habitants, encore habitués aux partages périodiques, n'ont pas pour chaque parcelle de terre cet attachement étroit et inconscient qui, chez nous, rend si souvent laborieux et même impossibles les échanges et les remaniements parcellaires.

C'est de ces conditions qu'est sortie la loi du 29 mai 1911 qui met le remembrement au premier plan de la réforme agraire et le réglemente dans tous ses détails.

Quelles que soient les circonstances qui appellent le remembrement et qui le favorisent, on conçoit quelle ampleur sont appelés à prendre des travaux qui, rien que pour les terres du *nadiel* (lesquelles, il est vrai, forment la majeure partie du sol appartenant aux paysans), doivent porter sur une superficie équivalente à la totalité des terres cultivables de France, d'Allemagne et d'Italie. Aussi le gouvernement s'est-il préoccupé, dès l'origine, de créer sur place des institutions spécialement chargées de la réorganisation agraire. Ces institutions se résument aujourd'hui dans les commissions agraires établies par l'ukase du 29 mai 1906 et fonctionnant aujourd'hui dans 47 des 50 gou-

vernements d'Europe[1] : les 47 commissions provinciales doivent diriger et contrôler les travaux, et résoudre les questions litigieuses; elles ont sous leur dépendance 432 commissions locales, chargées d'étudier sur place les procédés d'exploitation, la répartition du sol, et de présider au détail de l'exécution des réformes nécessaires. Elles ont à leur tête une commission centrale, siégeant à Saint-Pétersbourg, et dirigeant l'ensemble des travaux.

Ces diverses commissions réunissent aujourd'hui dans une même collaboration plus de 5.800 personnes, soit 2.500 fonctionnaires de tous ordres, et 3.300 représentants de la noblesse, de la propriété foncière privée et des paysans. En outre, le personnel technique qui leur est adjoint ne compte pas moins de 6.000 agents, arpenteurs, géomètres, agronomes et hydrotechniciens[2].

Et pourtant, commissaires et agents techniques suffisent à peine à satisfaire le nombre croissant des demandes qu'adressent les intéressés collectivement ou individuellement. Pour donner ici une idée exacte des travaux exécutés ou commencés depuis l'origine jusqu'aux derniers comptes rendus publiés, c'est-à-dire de 1907 à fin 1911, il nous faudrait reproduire, d'après les statistiques officielles, des tableaux aux colonnes hérissées de chiffres. Mieux vaut nous contenter d'établir la distinction fondamentale que ces chiffres appellent et faire les observations et les réserves qu'ils comportent, au point de vue du remembrement.

Les travaux peuvent se présenter sous deux aspects différents.

Ou bien il s'agit d'entreprendre la réorganisation collective du *nadiel*, soit que, trop important dans son étendue, on le démembre pour former des nouveaux villages ou hameaux, ou pour constituer des lots destinés à des paysans isolés, voulant

1. La situation foncière des trois provinces baltiques, étant toute différente, n'a pas demandé la création de ces commissions.

2. A la fin de 1911, le nombre des seuls géomètres-arpenteurs s'élevait à 5.450 dont 2.730 titulaires et 2.720 adjoints. Mais, chez eux, la qualité ne vaut pas, paraît-il, la quantité, et on s'applique assidûment à accroître leur valeur technique.

s'établir en fermes séparées, soit qu'on le débarrasse des enclaves qui peuvent s'y trouver enchevêtrés, et qui à la propriété collective des paysans mêlent celle de domaines privés ou publics, soit qu'enfin, par une opération semblable à celle des dissolutions de communautés allemandes, on dégrève le *nadiel* de certaines servitudes d'usage en commun.

A la fin de 1911, ces travaux avaient fait l'objet de 1.338.682 demandes, acceptées ou en cours d'exécution, émanant de 20.659 communes, et concernant 40.800.000 hectares, soit une superficie égale à celle de la superficie cultivée de la Bavière. Mais on voit que ce ne sont pas là de véritables remembrements : c'en est plutôt le préliminaire[1].

Ou bien il s'agit d'une réorganisation ayant pour objet la formation de lots individuels, soit qu'on répartisse le *nadiel* tout entier en petites propriétés d'un seul tenant, faisant ainsi coïncider avec une meilleure répartition du sol le passage à la propriété individuelle, soit qu'on sépare du *nadiel* des lots destinés à des feux isolés, à des paysans voulant sortir de la collectivité. Dans le premier cas, il faut le consentement des deux tiers des intéressés; dans le second cas, au contraire, la commission agraire procède d'office, pour bien prouver que les droits sur la terre accordée aux paysans sont réels et indépendants de la volonté du *mir*. Mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agit de former, autant que possible, des lots d'un seul tenant.

C'est ainsi que, d'après les statistiques, de 1907 à 1911, 1.531.620 chefs de familles, possédant ensemble près de 7 millions d'hectares, étaient devenus propriétaires de lots individuels, plus ou moins complètement agglomérés. Mais il faut se garder de voir là l'heureuse opération qui aurait libéré et implanté au sol un tel nombre de petits propriétaires : bien au

1. Les seuls véritables remembrements sont ici les nouveaux partages faits sous la direction des commissions locales, mais sans accession à la propriété individuelle. La statistique officielle les désigne sous la rubrique de « Nouvelles répartitions des terres en vue d'une culture plus rationnelle du *nadiel* et des autres propriétés foncières ». Ils sont très peu nombreux : ils figurent sur la statistique pour 125 communes sur 23.552 communes ayant, de 1907 à 1911, des travaux de réorganisation agraire collective, préparés, en cours, ou exécutés.

contraire, au début, les demandes émanaient de paysans, émigrés à la ville ou en Sibérie, et ayant depuis plus ou moins longtemps rompu toute connexion avec la terre natale. L'ukase de 1906 leur permettant de devenir propriétaires individuels, ils en profitaient pour réaliser leurs droits. Quant aux paysans restés au pays, ils n'éprouvaient tout d'abord que méfiance à l'égard d'innovations de ce genre. Mais ici comme partout, en matière de remembrement, la puissance de l'exemple fait son œuvre : il suffit qu'une commune adopte la réforme, pour que l'intérêt s'éveille aux alentours et que bientôt les demandes affluent de tous les coins du district.

Pour prévenir le morcellement en cas de nouveau partage ou pour y remédier, la loi de 1911 contient toute une série de dispositions qui caractérisent bien le but poursuivi. En cas de nouveau partage, la commune est autorisée à réunir en un lot d'un seul tenant les parcelles de ceux de ses membres qui ont réclamé le passage à la propriété individuelle. De même en cas de passage en bloc de la commune à la propriété individuelle, le domaine communal tout entier doit être partagé en lots d'un seul tenant, si telle est la décision de la majorité des chefs de famille. Enfin, le chef de famille qui passe séparément à la propriété individuelle, peut demander que les parcelles éparses qui formaient son lot dans le domaine communal soient converties en un lot d'un seul tenant.

L'œuvre ainsi organisée et entreprise, il y a si peu d'années encore, se développe rapidement, et on peut dès aujourd'hui réduire de moitié les prévisions qui, au début, évaluaient à un siècle le temps nécessaire pour opérer une réorganisation et une répartition complète du sol de la Russie[1].

Mais s'il en est ainsi, c'est que certains détails viennent simplifier l'entreprise et réduire les complications qu'elle comporte ailleurs. Disons donc un mot des opérations.

1. En 1907, un économiste, M. N. A. Wiedth-Knudsen, disait dans son livre *L'Accroissement de la population et le progrès*, que « les réformes russes concernant les paysans exigeraient au moins un siècle » (*Bulletin des Institutions économiques et sociales*, 1914, I, 140).

Elles ne peuvent avoir lieu qu'à la demande des intéressés et avec la double approbation de la Commission locale et de la Commission provinciale. Ce qui les caractérise et en même temps les simplifie; c'est d'abord qu'il n'y a pas lieu, comme en Allemagne, à une estimation détaillée des terres à distribuer; on les classe par catégories, et on procède d'après le principe que telle quotité de terres d'une catégorie vaut telle autre quotité de terres d'une autre catégorie. C'est encore et surtout que le lot revenant à chaque feu est calculé suivant les règles générales jusqu'alors appliquées pour les partages périodiques (le plus souvent suivant le nombre des individus du sexe masculin qui, dans chaque feu, sont aptes au travail), sans qu'il y ait besoin de procéder à l'arpentage de milliers et milliers de parcelles pour arriver à une répartition effective. Ce sont là sans doute des procédés sommaires et qui n'auraient cours nulle part ailleurs qu'en Russie, mais c'est bien à cette double règle et aux facilités qu'elle donne pour la répartition tant de la qualité des terres que de leur quantité, qu'on doit la rapidité surprenante avec laquelle s'opèrent les opérations de remembrements.

Puis, grâce au rôle prépondérant que joue l'Administration, chaque opération, une fois commencée, est menée rondement, sans être exposée aux difficultés et aux atermoiements qu'elle rencontre trop souvent ailleurs. Sans doute, rien n'est entrepris sans demande préalable des intéressés, mais cette demande doit avoir la double approbation de la Commission locale et de la Commission provinciale; après les travaux, une ratification était demandée aux intéressés, mais depuis la loi de 1911, c'est au Sénat qu'il appartient de la donner. Toutefois, on a déjà reproché aux Commissions leurs condescendances excessives et bénévoles à l'égard des paysans et de leurs exigences particulières. Les commissaires sont évidemment poussés par le désir de donner, même au prix de certains sacrifices, l'essor à leurs entreprises et de leur conquérir la faveur des populations.

Le remembrement est l'opération fondamentale de la réforme, qui en Russie tend à accomplir une transformation sociale, en faisant passer la propriété du sol de la forme collective

à la forme individuelle. Mais cette opération n'est pas la seule : beaucoup d'autres initiatives l'accompagnent et la renforcent, qui toutes, — on s'en doute bien, puisque nous sommes en Russie, — émanent de l'État.

C'est d'abord la Banque foncière des Paysans, institution d'État, fondée en 1883 : elle joue le rôle d'intermédiaire entre les vendeurs de terres et les paysans ; elle acquiert elle-même des terres qu'elle aménage et lotit avant de les revendre ; enfin elle fait des prêts hypothécaires remboursables par annuités. De son côté, l'État vend aussi des terres aux paysans ou les leur cède à long bail ; il leur assure des secours matériels au cours de la réorganisation ; il leur donne une assistance dans leurs travaux par un service des améliorations agricoles, tel que nous le connaissons en Allemagne et en France ; il a constitué des dépôts de machines agricoles, des exploitations modèles, etc.

Mais c'est surtout dans les précautions prises pour garantir son œuvre qu'éclate le paternalisme intense qui le caractérise. Il ne faudrait pas croire que le paysan, devenu propriétaire libre, puisse disposer de sa terre comme bon lui semble. Il ne peut la vendre qu'à un autre paysan ; il ne peut l'hypothéquer qu'à la Banque des paysans, à charge pour lui d'employer le prêt à l'achat de terres nouvelles ou à l'amélioration de celles qu'il possède déjà. La terre constituant un lot de *nadiel,* même si ce lot est devenu un lot individuel, ne peut, en aucun cas, être vendue aux enchères à la requête des créanciers, pas plus d'ailleurs que les instruments aratoires.

Enfin, si tout paysan peut aujourd'hui accéder à la propriété, il ne peut, s'il réussit, multiplier ses achats à l'infini ; pour prévenir l'accaparement du sol, une loi du 14 juin 1910 le lui interdit; elle limite le nombre des lots qu'il peut acquérir[1].

Faut-il s'élever de parti pris contre cette tutelle universelle de

1. Notons que, parmi les garanties établies par la loi pour assurer le but de son entreprise, ne figure encore aucune restriction au partage des nouveaux lots en cas de succession. Bien que le remembrement, quand il aboutit à la formation de lots d'un seul tenant, restreigne de lui-même toute nouvelle division du sol, une restriction légale s'impose à bref délai (*Bull. des Institutions économiques et sociales*, 1914, I, 161).

l'État? Pour en bien comprendre la portée, n'oublions pas que, jusqu'à ce jour, le paysan a été habitué à vivre sous la tutelle étroite du *mir* : si le *mir* était devenu une entrave, il restait une garantie, et cette garantie disparaissant, n'était-il pas à craindre que la masse des paysans ne fût pas en mesure de profiter de sa pleine liberté et ne devînt la proie des usuriers israélites? N'y avait-il pas l'expérience de l'émancipation de 1861 et des conséquences fâcheuses qu'elle avait eues en bien des endroits? Une œuvre éducative s'imposait, et cette œuvre, qui donc en Russie aurait pu l'entreprendre en dehors de l'État?

Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons guère encore que par les publications officielles et les exposés qui en ont été faits la réforme agraire entreprise en Russie depuis 1905, par le moyen surtout des remembrements. C'est une connaissance tout à fait insuffisante, au point de vue qui nous occupe, et nous reconnaissons volontiers qu'il y a là un champ d'une étendue immense et du plus haut intérêt, qui s'ouvre aux investigations de la science sociale.

VII. — SUISSE.

Avec la Suisse nous trouvons un pays où la réforme agraire se présente, comme dans certains pays de l'Allemagne du Sud et comme chez nous, en France, indépendamment de toute abolition de droits féodaux, de toute dissolution de communauté et de partages de biens communaux, et se résume dans le seul remembrement. Les communaux existent bien en Suisse, ils sont même très importants dans les pays de montagne, mais là surtout ils forment partie intégrante de la vie du pays. D'autre part, dans tous les cantons agricoles, la grande majorité des exploitations souffre de l'excessif morcellement, de la forme irrégulière des parcelles, de l'absence de chemins d'exploitation. Aussi, dès longtemps, certaines législations cantonales avaient-elles organisé le remembrement[1]. Mais le grand pro-

1. Lucerne, lois de 1808 et de 1837, qui d'ailleurs ne reçurent aucune application ;

grès législatif vient du Code civil suisse de 1905 qui prévoit le remembrement et l'impose chaque fois qu'il est demandé par les deux tiers des propriétaires, possédant plus de moitié de la superficie. A la vérité, c'est là une majorité bien forte, mais les cantons ont la faculté de réduire les conditions légales en adaptant la loi fédérale à leur législation particulière[1]. A la vérité, tous les cantons pour lesquels la question se pose s'en sont occupés, et tous ont aujourd'hui leur loi sur le remembrement.

Le nouveau Code civil a donné le Livre foncier pour base à la propriété immobilière et la condition qu'impose ce système, c'est la confection d'un cadastre; or, en 1909, sept cantons seulement possédaient un cadastre pour toute l'étendue de leur territoire, et 1.326.000 hectares restaient à arpenter sur une superficie totale de 2.974.000 hectares. Bien que la Confédération prenne à sa charge 70 % des frais d'arpentage, on estime que les frais restant à la charge des cantons, des communes et des particuliers, monteront au minimum à 50 millions. L'opinion générale est que cette coûteuse opération doit avoir sa compensation dans les services qu'elle rendra à l'agriculture, non seulement en précisant et en garantissant la propriété rurale, mais encore en lui assurant, par une meilleure répartition, une production plus avantageuse et plus économique.

Chaque canton ayant sa législation spéciale, nous ne pouvons qu'indiquer ici encore quelques-uns des traits généraux qui se retrouvent le plus ordinairement. En Suisse, non seulement l'initiative, mais encore l'exécution est laissée aux intéressés : elle est confiée, à une commission exécutive, élue et agissant sous le contrôle du Conseil d'État, parfois (Bâle-Campagne, loi de 1895), doublée d'une Commission d'estimation, et assistée d'agents techniques[2]. C'est, en somme, la situation de nos Associations

Bâle, 1829; Schaffouse, 1846; Thurgovie, 1854 et 1875; Argovie, 1875; et plus récemment Neuchâtel, 1899; Tessin, 1902.

1. Cf. Fribourg, loi du 17 mai 1907; Vaud, loi du 21 mai 1907; Valais, loi du 14 novembre 1907; les Grisons, ordonnance de 1911; Zurich, loi du 24 septembre 1911.

2. Cf. Argovie, loi du 24 décembre 1875; Neuchâtel (Code rural de 1899).

syndicales de la loi de 1865. Toutefois, dans trois cantons (Schaffouse, Fribourg, Vaud), le Conseil d'État peut imposer l'entreprise, alors même qu'elle ne réunit qu'une minorité et, d'autre part, la même commission exécutive préside aussi aux travaux d'irrigation et d'amélioration du sol avec lesquels sont les plus souvent combinées les opérations de remembrement. Il arrive que le coût de ces travaux combinés atteint et même dépasse 1.000 francs l'hectare, et seraient au-dessus des moyens des intéressés sans les subventions qui les favorisent[1].

Si aujourd'hui un courant d'opinion se dessine en faveur du remembrement, si de nombreuses opérations sont à l'étude, ou en cours de travaux dans les divers cantons, il faut bien reconnaître que les applications déjà faites sont peu nombreuses : Berne, le plus vaste canton, n'en présente aucune; de même les Grisons, Schaffouse et Neufchâtel; Thurgovie n'en signale que trois, dont deux très minimes, Fribourg deux, Saint-Gall huit, dont plusieurs remarquables d'ailleurs, Vaud et le Tessin chacun sept, etc., seuls Argovie et Bâle-Campagne semblent avoir poussé un peu plus les travaux, le premier sur 3.944 hectares de 1872 à 1910, et le second sur 2.002 hectares de 1883 à 1914. Mais tous ces chiffres sont apparemment des chiffres de début, qui sans doute seront considérablement augmentés aux cours des prochaines années.

VIII. — AUTRES PAYS.

Dans les Pays-Bas, la question a été posée récemment par un projet de loi très précis et présenté au Gouvernement le 14 mars 1910 par le « Comité néerlandais d'Agriculture ». Le rapport très complet, qui a été déposé à l'appui, démontre la grande utilité que ces opérations auraient dans une grande partie du pays. Quant au projet lui-même, il semble une très heureuse

1. Ordinairement 30 % de la part de l'État et du canton, 40 % de la part des communes et des corporations ; 30 % restent ainsi à la charge des particuliers.

adaptation de la législation prussienne, telle qu'elle est appliquée dans les nouvelles provinces.

La question de remembrement se pose encore dans le midi de l'Europe, notamment en Serbie, en Bulgarie, où la disparition rapide des Zadrugas fait sentir tous les inconvénients du morcellement excessif de la propriété[1]. Mais, sauf dans les pays slaves soumis à la domination de l'Autriche-Hongrie, qui y a introduit sa législation[2], elle n'y a encore fait l'objet d'aucune disposition légale.

1. Il nous souvient d'avoir été, il y a deux ans, en relations avec un attaché au Ministère d'agriculture bulgare, envoyé en mission en France et en Allemagne pour étudier la question du morcellement et du remembrement, et les solutions qu'elle comporte.

2. Cf. *supra*, p. 43.

III

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA QUESTION

I. — LE REMEMBREMENT ET LA RÉFORME AGRAIRE

Si sommaire que soit la revue que nous venons de passer des diverses législations de l'Europe, en matière de remembrement, et si rapide qu'ait été notre exposé des causes et des circonstances qui les ont déterminées, nous pouvons nous essayer à jeter sur les unes et les autres un coup d'œil d'ensemble et à tirer quelques conclusions.

Les divers États européens ont beau renforcer leurs frontières économiques, comme leurs frontières politiques et militaires, les conditions générales qui gouvernent leur existence et leur productivité présentent entre elles une frappante analogie et se retrouvent, avec une quasi-uniformité, dans l'évolution de leur législation foncière, tout comme dans leur législation industrielle et ouvrière. Toutes les nations reconnaissent qu'une transformation profonde s'impose aujourd'hui dans la vie rurale, et, avec plus ou moins d'ensemble et de précision, elles entreprennent une véritable réforme agraire. Leurs efforts communs tendent tous vers un double but, à première vue quelque peu contradictoire. Il s'agit, d'une part de diviser soit de grands domaines, soit le sol resté jusqu'alors indivis entre les collectivités, de façon à faciliter aux travailleurs ruraux et aux petits exploitants l'accession à la propriété foncière. Il s'agit, d'autre

part, de remanier les héritages morcelés, de les concentrer en quelques parcelles de terres, libres de toute servitude et, par suite, indépendantes dans leur exploitation.

Le premier mouvement puise, nous l'avons vu, ses origines profondes, dans la dissolution des communautés primitives : c'est encore en ce sens qu'il s'affirme aujourd'hui en Russie ; mais s'il a repris, de nos jours, une actualité et une intensité toute particulière, c'est surtout en raison de la nécessité qui partout s'impose de retenir au sol les populations rurales, de prévenir le dépeuplement des campagnes ou d'y remédier.

Ainsi que nous l'avons indiqué, la Russie, par l'ampleur des initiatives de l'État et de ses entreprises, tient la tête du mouvement. Nous ne pourrions que répéter ici les détails que nous avons donnés à ce sujet.

En Prusse, l' « Office royal de colonisation » remplit un rôle analogue à celui de la Banque foncière des Paysans en Russie. Il a pour but de constituer de petites propriétés rurales, qu'il afferme ou qu'il vend suivant les cas. C'est ce qu'on appelle la « colonisation à l'intérieur »[1]. Le gouvernement a fait voter 726 millions de marks pour y aider. Il s'inspire, il est vrai, d'une idée de germanisation en face de la résistance polonaise, et ses résultats sont très discutés.

La législation anglaise a précédé dans cette voie la législation prussienne. La création des cottages ouvriers était prévue dès 1819, mais elle n'a reçu son extension qu'avec les lois spéciales de 1882, 1887, 1890, et surtout celles de 1892 et 1907 (les *small holdings Acts*).

En Danemark, une société d'intérêt public, le *Hedeselkab* défriche les landes du Jutland ; suivant les cas, elle les reboise ou les livre à la petite culture. L'État l'aide de ses subventions, et multiplie d'une façon générale ses initiatives financières pour constituer ou renforcer la classe des petits propriétaires ruraux[2].

1. Le *Bulletin des Institutions économiques et sociales* (décembre 1912 et suiv.) a publié sur la colonisation intérieure en Allemagne une étude très intéressante et très complète.

2. Par application d'une loi du 25 mars 1899, 6.275 petites propriétés d'une con-

De son côté, la Norvège a voté une loi du 9 juin 1903 sur la colonisation rurale, surtout pour enrayer le mouvement d'émigration vers l'Amérique du Nord. La Suède a suivi de près son exemple, avec la loi du 17 juin 1904. Elle a créé récemment un fonds annuel de 5 millions de couronnes pour favoriser la colonisation.

On retrouve des dispositions analogues en Hongrie, depuis 1894, en Roumanie, en Autriche, pour la Galicie et la Bukovine, en Espagne, depuis 1907 et 1908. L'Italie et la Hollande préparent des projets de loi dans le même sens.

Si la France n'a pas à « coloniser » sur son propre territoire, du moins n'est-elle pas restée étrangère au mouvement : la loi du 10 avril 1908 sur la petite propriété, celles du 12 juillet 1909 sur le bien de famille, et du 19 mars 1910 sur le crédit agricole à long terme, tendent toutes à faciliter la constitution, l'acquisition et le maintien des petites exploitations rurales.

Est-il besoin d'ajouter que toutes ces entreprises, toutes ces « colonisations » officielles ne peuvent avoir de valeur qu'en raison de la capacité des « colons »? L'État peut certainement ouvrir le champ aux initiatives, aux capacités, il ne peut les créer lui-même, et ce n'est point des mesures administratives qui peuvent modifier la formation sociale des habitants. C'est ainsi qu'en Russie la même législation se trouve avoir des résultats très divers, excellents parfois, et parfois, nuls ou mauvais, suivant les régions et les populations et, dans une même localité, suivant les familles et leur aptitude au travail.

Quoi qu'il en soit, ces multiples législations, avec les véritables traits de parenté qu'elles ont entre elles, sont l'expression caractéristique des conditions qui s'imposent partout aujourd'hui à l'attention du public et à l'initiative des intéressés et des gouvernements. Au point de vue social, elles sont bien la preuve que, loin d'avoir pour eux l'avenir et de se prêter à la

tenance minime de 1 hect. 10 ont été constituées, du 1er janvier 1900 au 1er janvier 1902, la plupart (90 %) au profit d'ouvriers agricoles. Le chiffre des avances faites par l'Etat à cet effet s'est élevé à 39.500.000 frs (*Chronique du Musée social*, 1914, p. 104). Ces résultats sont très importants, si on tient compte du peu d'étendue du pays.

réalisation des utopies socialistes, le communisme agraire et le travail communautaire sont des traditions primitives, de jour en jour plus incompatibles avec les conditions de la vie moderne.

Cette dernière vérité ressort plus clairement encore si nous venons à considérer dans la reforme agraire l'autre face sous laquelle elle se présente, si nous donnons au remembrement l'interprétation qu'il comporte.

Le remembrement nous est apparu comme une opération accessoire du partage des communaux, du dégrèvement des servitudes mutuelles et de l'abolition des charges féodales. Ce n'est que peu à peu qu'il s'est dégagé de ses origines premières et qu'il a pris son organisation indépendante, tout en restant étroitement uni aux opérations de division et d'appropriation du sol, partout où, comme en Russie, elles se pratiquent encore. Mais, bien que dégagé de sa première conception, le remembrement conserve sa place marquée dans un cadre général : s'il ne rentre plus nécessairement dans un ensemble de transformations foncières, s'il constitue à lui seul une opération particulière, il apparaît aujourd'hui comme l'un des éléments essentiels, sinon comme la condition première d'une série d'initiatives qui, sous le coup des nécessités nouvelles, sous la pression de la concurrence mondiale, tendent toutes à affranchir le cultivateur de sa formation communautaire et des pratiques d'une routine séculaire ; il se présente comme la première des transformations qui doivent assurer les progrès de l'exploitation rurale en assurant à l'exploitant le libre développement de ses facultés personnelles, en même temps que, par une évolution parallèle, à l'appui défaillant de l'unique communauté traditionnelle fait place l'action concertée de multiples associations coopératives et syndicales.

Avec l'industrialisation et la commercialisation progressive de toutes les exploitations rurales, si modestes soient-elles, il faut au cultivateur le libre choix de ses cultures, de ses semences, de son matériel, de ses méthodes, et pour cela il lui faut la disposition complète des terres qu'il fait valoir. Il faut donc que ces terres soient « arrondies », comme disent les Allemands ; il

faut qu'elles se présentent avec une configuration régulière, avec des superficies suffisamment étendues et, par-dessus tout, avec un libre accès : il faut, en un mot, le remembrement.

Et cette observation d'ordre général en même temps qu'elle nous éclaire sur la véritable signification sociale du remembrement, nous met à même de répondre à une question qui se présente tout naturellement à l'esprit, si, après avoir passé en revue les divers pays d'Europe, nous voulons terminer par notre propre pays.

II. — LE REMEMBREMENT EN FRANCE.

Pourquoi, en France, le remembrement a-t-il été si peu pratiqué jusqu'à ce jour? Pourquoi, au contraire, semble-t-il, de nos jours, s'imposer avec une nécessité qui n'apparaissait pas aux générations qui nous ont précédés? C'est que, chez nous, l'appropriation personnelle de la terre s'est faite sur une plus grande étendue que dans la plupart des autres pays, c'est que sur notre sol s'est dès longtemps formée une race de paysans, de petits cultivateurs qui, jouissant d'une indépendance relative en dépit des charges et des servitudes du régime féodal, a presque partout étendu jusqu'à ses limites naturelles la zone des terres cultivables. Le sol n'est resté indivis, bien communal, propriété collective, que suivant les proportions et les cantons que semble indiquer la nature ; il joue alors, avec ses « subventions naturelles », un véritable rôle de conservation sociale; il fait partie intégrante de la vie locale, et il rentre si bien dans la nature des choses que les lois révolutionnaires de partage agraire en ont à peine réduit les limites. Le remembrement n'a pu naître chez nous du partage agraire, puisqu'à proprement parler, l'indivision n'existait pas ou n'existait que dans des proportions à peu près irréductibles.

Dans ces conditions, le remembrement n'est apparu qu'incidemment, de place en place, et pour ainsi dire à l'état sporadique; il s'est insinué dans nos institutions sous forme « pré-

torienne », pour employer le langage de l'école, et sans le secours d'aucune législation qui lui soit propre.

Mais, aujourd'hui, la situation n'est plus la même. C'est une nécessité économique d'ordre général, indépendante de toute condition de lieu, qui condamne la culture communautaire et impose le remembrement. Il serait donc à désirer que, pour le plus grand bien de nos régions morcelées, et malgré cette centralisation législative qui fait reléguer à l'arrière-plan tout projet qui n'intéresse pas la totalité du pays, une loi intervînt pour donner au remembrement l'organisation régulière et la force juridique que nous lui voyons presque partout ailleurs, pour lui assurer le concours d'un personnel suffisamment nombreux et suffisamment instruit, pour lui ouvrir enfin des ressources financières en rapport avec l'étendue des opérations qui seraient nécessaires. Jusqu'ici le remembrement vit surtout des libéralités de l'État et du département : il est bien évident que ces libéralités ne pourraient se multiplier avec les opérations elles-mêmes, si le remembrement prenait quelque extension ; et du coup tomberait cet argument de bon marché qu'on fait si volontiers et à si bon droit valoir en sa faveur. Il faudrait que le Trésor pût étendre aux remembrements le système d'avances remboursables par annuités qui a été dès longtemps pratiqué pour d'autres entreprises d'intérêt public, notamment pour la création de chemins vicinaux[1].

Toutefois, si utile que ce pût être au remembrement d'avoir une législation spéciale, il pourrait fort bien s'en passer et se contenter de l'adaptation légale qu'il a reçue jusqu'à ce jour ; l'expérience le prouve, la seule loi du 21 juin 1865 sur les Associations syndicales suffit à assurer la force légale des opérations[2]. La difficulté, la véritable condition du succès est ailleurs.

Le remembrement ne peut aboutir à des résultats appréciables sans une certaine contrainte exercée, s'il y a lieu, sur la minorité, et c'est cela qui en fait chez nous une opération déli-

1. Cette proposition était déjà faite par M. de Foville en 1886 (*Le Morcellement*, p. 188).

2. Cf. *Morcellement et Remembrement*, p. 111 et suiv.

cate et quelque peu aléatoire. Dans d'autres pays, la contrainte légale peut suffire, si même elle n'est acceptée d'emblée. Chez nous, elle risque de s'émousser en se heurtant à la force si souvent aveugle des intérêts particuliers, à leur exclusivisme et à l'étroite conception du droit de propriété. Comme s'il ne s'agissait pas, en définitive, de donner à l'exercice de ce droit toute sa plénitude, au lieu de le méconnaître ou de l'ébranler!

Si le remembrement ne peut être assuré de l'accord unanime, du moins faut-il que la contrainte nécessaire s'exerce beaucoup moins par la force de la loi, si entourée de garanties qu'on la suppose, que par la pression anonyme de l'esprit public, ou plus exactement de l'esprit collectif, de cet esprit qui sous l'impulsion d'une même pensée, d'un même désir, réunit la masse des intéressés dans une même entreprise d'utilité commune. Ce qu'il faudrait en France au remembrement pour lui voir prendre la même extension que dans certains pays voisins, c'est, chez tous les intéressés, le désir de l'initiative, de l'indépendance, à l'encontre de toutes les traditions communautaires qui sont la stérile survivance du passé; c'est l'interprétation des intérêts particuliers bien compris et mis d'accord avec l'intérêt de tous; c'est le discernement qui ferait voir dans la réunion des parcelles, dans l'affranchissement des cultures, des avantages bien autrement précieux pour l'exploitant que les qualités, vraies ou supposées, de telle ou telle terre dont celui-ci serait porté à refuser l'échange en dépit de toute convenance réciproque. Et c'est beaucoup, tout cela, c'est toute l'évolution sociale telle que la comporte le passage de l'exploitation communautaire à l'exploitation indépendante, sinon particulariste. C'est à cette évolution même que se rattache le remembrement, c'est en elle aujourd'hui qu'il trouve sa raison d'être et son cadre naturel. Au fond de la question du remembrement, il y a une question d'éducation. De cette éducation, de toutes les influences, de tous les exemples qu'elle suppose, à qui donc revient avant tout et la charge et l'honneur? Est-ce à l'État, est-ce aux administrations publiques? Certes, leur rôle n'est pas inutile, l'exemple de l'étranger le montre bien. Mais n'est-ce pas, avant

tout, à ces gros propriétaires qui, même en pays morcelé, possèdent encore une bonne partie de bien des finages? N'est ce pas à leur influence, à leurs exemples, comme aussi à l'action des groupements professionnels qu'ils ont formés, qu'il appartient de faire prévaloir cette large compréhension des nécessités modernes auxquelles répond le remembrement? Oui, c'est bien de l'élite que doit venir l'impulsion qui entraînera la masse et, ici comme ailleurs, c'est l'action de l'élite qui est la condition du progrès.

LISTE DES PRINCIPALES RÉPERCUSSIONS DU MORCELLEMENT ET DU REMEMBREMENT DE LA PROPRIÉTÉ RURALE

N. B. — Nous avons réuni ici les répercussions qui peuvent se dégager de l'étude qui précède et celles de notre livre *Morcellement et Remembrement*.

Le morcellement de la banlieue est une conséquence de l'installation en village aggloméré.

L'installation en village aggloméré est une conséquence des traditions communautaires de la famille, combinées avec les conditions du lieu; c'est la forme ordinaire de l'habitation chez les issus de pasteurs.

Le besoin de la défense renforce et maintient, chez les communautaires, l'installation en village aggloméré; ce même besoin n'empêche pas l'installation du colon particulariste en ferme isolée.

Le morcellement de la banlieue ne se rencontre qu'exceptionnellement chez les particularistes; c'est alors une conséquence des conditions du lieu.

Le domaine isolé ne se rencontre qu'exceptionnellement chez les communautaires; c'est alors une conséquence des conditions du lieu et du travail.

Dans la répartition originaire ou périodique des terres, les communautaires tendent d'autant plus à l'égalité que les liens de la communauté sont restés plus étroits, et que les conditions du lieu, principalement les qualités du sol, sont plus uniformes.

Le morcellement imposant la communauté des travaux de culture, tend à perpétuer les mêmes procédés, et rend pratique-

ment impossible toute initiative de l'exploitant et toute amélioration de l'exploitation.

La nécessité du remembrement de la propriété rurale est une conséquence de la transformation qui partout met fin à l'organisation communautaire du travail, de la famille et du voisinage.

Suivant l'état de la propriété et le degré d'autorité de l'administration qui préside aux opérations ou y prête son concours, le remembrement se présente sous deux formes différentes : nouvelle répartition des terres, ou série d'échanges individuels.

Le remembrement a pour conséquence de donner à chaque exploitant pleine liberté dans le travail de ses terres. Il favorise l'amélioration des cultures et le choix rationnel des méthodes.

Le remembrement tend, pour conserver ses effets, à constituer le bien de famille et à introduire l'institution d'héritier. Mais il n'entraîne qu'exceptionnellement la dissolution du village aggloméré et sa dispersion en domaines isolés.

Tout partage ou remembrement du sol exige l'intervention d'une autorité supérieure à la famille.

Tout remembrement exige l'intervention de l'État.

Son exécution est du ressort de l'administration provinciale.

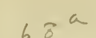
Partout l'État exige que le remembrement soit provoqué par un certain nombre de propriétaires intéressés, et que les opérations soient assurées de leur concours et de leur assistance.

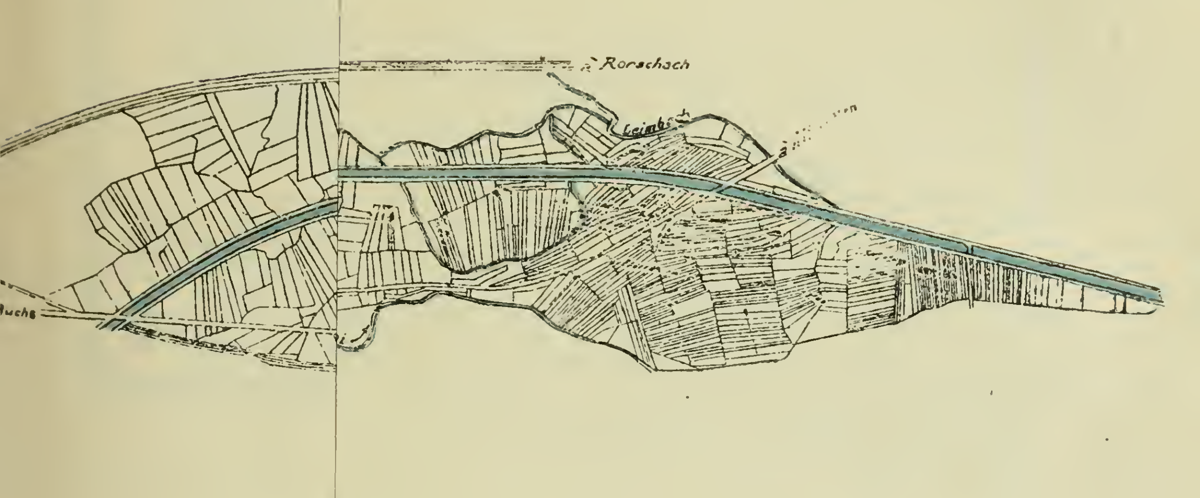
Dans les pays de petite propriété, c'est la collectivité des propriétaires ou ses représentants qui, en apparence ou en réalité, préside aux opérations de remembrement.

Bien que le remembrement ne dépasse pas d'ordinaire les ressources de la famille ou de la commune, il bénéficie partout des subventions de l'État ou de la Province, souvent de l'un et de l'autre : il est partout considéré comme une entreprise intéressant l'intérêt général.

L'Administrateur-Gérant : Joseph CALAS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS





Nord

Ruisseaux et Canaux

Reproduit d'après l'*Annuaire A*

Superficie remembrée : 317 ha. 21 a. 19 ca.

Nombre de Propriétaires............................ 433
Nombre de Classes d'estimation.................... 13
Nombre de parcelles avant remembrement.... 1713
— — après remembrement.... 533

379 Propriétaires ont chacun une parcelle,
35 — — — 2 parcelles, etc.

Un propriétaire qui avait autrefois 77 parcelles, un autre qui en avait 55, n'en ont plus chacun qu'une seule.

PLAN DU REMEMBREMENT
DU DISTRICT DE WERDENBERG
COMMUNE DE HAAG, CANTON DE ST-GALL (SUISSE)

Dressé par M. D. FEHR, Géomètre cantonal à ZURICH,
1885-1886.

ÉTAT ANCIEN

Station Haag — Union Suisse des chemins de fer — à Rorschach — de Gams — Haag — à Bendern — Wiesendamm

ÈTAT ACTUEL



Ruisseaux et Canaux

Reproduit d'après l'Annuaire Agricole Suisse de 1902

Superficie remembrée	317 ha. 21 a. 19 ca.
Nombre de Propriétaires	433
Nombre de Classes d'estimation	13
Nombre de parcelles avant remembrement	1713
— — après remembrement	533

379 Propriétaires ont chacun une parcelle,
35 — — 2 parcelles, etc.

Un propriétaire qui avait autrefois 77 parcelles, un autre qui en avait 55, n'en ont plus chacun qu'une seule.

JOURNAL DE L'ECOLE DES ROCHES

BIEN ARMÉS POUR LA VIE

PAR LES PROFESSEURS & LES ÉLÈVES

M. STORZ

ÉCOLE DES ROCHES
VERNEUIL-SUR-AVRE (Eure)
Juillet 1914

Chaque livraison : 2 fr.

N° 20.

SOMMAIRE



Cliché Bodé.

GROUPE DES PROFESSEURS.

PREMIÈRE PARTIE

VIE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

UN MALENTENDU SUR LA FORMATION DE L'ÉLITE A L'ÉCOLE

« Alors, vous vous imaginez qu'il y a une catégorie de familles spécialement créées et mises au monde pour recruter les dirigeants de la Société française ; que cette catégorie de familles envoie ses fils à l'École des Roches et que, par suite, vous avez reçu une sorte de mission providentielle pour préparer les futurs chefs qui présideront aux destinées de notre pays ? »

Ainsi s'exprimait, il y a quelques semaines, un ami auquel je venais de dire imprudemment que l'École des Roches s'efforçait de former une Élite. Pour un peu, il m'aurait traité d'aristocrate rétrograde, ce qui montre clairement à quel point il m'avait mal compris. J'expliquai de mon mieux ma pensée, mais j'acquis bientôt la conviction que mon ami poursuivait la sienne au lieu de faire l'effort nécessaire pour se placer à mon point de vue et, comme il arrive neuf fois sur dix, nous nous séparâmes après avoir causé ensemble, mais parallèlement l'un à l'autre et sans nous rencontrer.

Depuis lors, j'ai souvent pensé à cette conversation. J'ai même fait à son sujet un sérieux examen de conscience, me demandant si véritablement j'étais victime d'un sentiment de vanité collective, d'une sorte d'esprit de corps aveugle et stérile. Et, très loyalement, après en avoir délibéré tout seul, j'ai conclu que

ma faute n'était pas là. Ma faute est sans doute, de m'être mal expliqué, puisque j'ai été mal compris. Il faut donc tâcher de mieux m'expliquer. Et le *Journal de l'École des Roches* m'en fournit une occasion toute naturelle, occasion d'autant meilleure qu'on lit ce qui est imprimé dans le *Journal*, tandis que mon ami, lui, n'écoutait pas réellement ce que je disais.

Dans quel sens l'École des Roches travaille-t-elle donc à recruter l'élite dont notre société française a besoin? On sait, de reste, qu'elle ne dirige guère ses élèves vers les fonctions publiques. Elle ne leur donne donc pas comme idéal de devenir Président de la République ou du Conseil des ministres. Mais, quels que soient les soins qu'elle prenne pour les préparer à solidement asseoir leur vie privée, ce n'est pas non plus aux seules fonctions dirigeantes qu'elle les destine. Elle n'a pas pour but unique d'en faire des capitaines d'industrie entreprenants, de puissants financiers, de hardis commerçants, de grands agriculteurs. Son ambition est moins matérielle et plus haute. Elle veut les rendre capables de remplir un rôle utile dans la société et de le remplir supérieurement. Cela suppose, bien entendu, tout d'abord, qu'ils sont aptes à gagner leur vie. Pour être un citoyen utile il faut, en premier lieu, ne pas tomber à la charge de la société; mais cette qualité négative est très insuffisante pour mériter ce titre; il faut, en plus, tourner à l'avantage des autres la bonne organisation de sa vie privée.

Cela ne suppose pas nécessairement qu'on occupe dans la société une situation éminente, mais, ce qui est tout différent, qu'on occupe d'une façon éminente la situation à laquelle on est parvenu.

Je dirai même plus : le problème de l'Élite n'est pas résolu dans son entier par les grands chefs qui font preuve de qualités exceptionnelles dans les situations dirigeantes. L'Élite a son rôle à jouer aux différents étages de la société et non pas seulement au sommet de l'échelle. Il faut une Élite parmi les ouvriers, comme parmi les patrons. C'est à cette condition seulement que les différentes catégories sociales peuvent remplir efficacement leurs fonctions.

Par suite, l'École des Roches n'aura pas manqué son but — qui est de former des hommes d'élite — si ses élèves n'arrivent pas tous, ou même n'arrivent pas en grande masse à être des meneurs d'hommes. S'ils font très bien ce qu'ils ont à faire, tout ce qu'ils ont à faire; s'ils sont guidés par un sentiment profond et éclairé de leur devoir professionnel, de leur devoir social, l'École sera fière d'eux et prendra confiance dans sa méthode d'éducation.

Si mon ami avait lu avec attention mon livre sur le rôle de l'Élite dans la société moderne, il m'aurait évité ces explications — qu'il ne lira pas davantage au surplus — mais elles serviront peut-être à dissiper un malentendu possible et à établir clairement que notre conception de l'élite ne repose pas sur l'orgueil, encore moins sur la vanité, mais sur la nécessité d'une fonction sociale, telle que la révèle l'observation de la société moderne.

Je me suis efforcé de montrer en quoi consiste cette fonction et j'ai annoncé que je rechercherais comment on doit y préparer la jeunesse par l'éducation. Peut-être cette deuxième partie mettra-t-elle plus clairement en relief les éléments constitutifs de l'Élite et la vocation universelle des enfants à faire partie de l'Élite. Dès à présent, je voudrais insister sur l'urgente nécessité d'agir vigoureusement pour donner à tous les élèves des Roches un entraînement en vue d'en faire plus tard des membres de l'Élite sociale.

*
* *

Il est bien entendu, en effet, que tous doivent être l'objet de cet entraînement et non pas seulement ceux qui manifestent des qualités exceptionnelles. Ils doivent, en premier lieu et avant toutes choses, être élevés moralement.

La rectitude et la hauteur morale sont parmi les caractéristiques de l'Élite. Je ne reviens pas sur les constatations que j'ai présentées à ce sujet. Je rappelle seulement que les défaillances morales fournissent l'explication la plus fréquente des difficultés de recrutement de l'Élite. On trouve plus souvent des intel-

ligences que des caractères. Dans la vie politique cela s'observe tout particulièrement. Dans les groupements volontaires de la vie privée, dans les syndicats professionnels, par exemple, la plus grosse partie du problème est résolue quand une Élite morale se rencontre pour se soucier de l'intérêt général.

C'est donc, en somme, l'élément moral qui est à la fois le plus nécessaire à la constitution de l'Élite et — tout au moins dans notre état de société — le plus difficile à rencontrer. Et, d'autre part, c'est celui qu'une bonne éducation doit s'appliquer à développer dès le jeune âge, parmi tous les enfants sans aucune distinction. Il ne s'agit pas de savoir si ces enfants seront puissants ou modestes, riches ou pauvres, s'ils dirigeront leurs contemporains ou s'ils occuperont une situation subordonnée; dans tous les cas, ils doivent être bien formés moralement. J'entends qu'ils ne le doivent pas seulement pour leur dignité et leur bonheur personnels, mais que la société a besoin qu'ils le soient.

Notre société française éprouve, en effet, impérieusement, le besoin d'un sérieux relèvement de la morale professionnelle, du haut en bas de l'échelle. Les succès que l'on parviendrait à obtenir dans les groupes dirigeants sur ce point spécial auraient sans doute une répercussion sensible dans les groupes dirigés; mais cette répercussion demeurerait insuffisante. Il faut une action émanée de chaque groupe ; il faut un puissant effort à tous les étages de la société pour obtenir l'amélioration nécessaire. Par suite, il faut une élite morale répandue parmi les modestes et les humbles comme parmi les grands chefs. L'École des Roches a, au même titre que toutes les autres écoles, le devoir de former moralement les enfants qu'on lui confie. Mais elle a, pour accomplir ce devoir, des facilités particulières. Le soin qui est apporté à l'éducation de la responsabilité, le contact permanent avec les maîtres, le caractère familial de la vie concourent énergiquement à éclairer la conscience de l'enfant et à guider sa volonté vers des fins morales.

Cette œuvre si délicate échappe cependant à une des difficultés de l'éducation. Elle est uniforme. Elle ne comporte pas de distinctions. Sans doute, les mêmes moyens n'agissent pas

de la même façon sur tous les jeunes garçons; mais le but à atteindre est le même pour tous.

Il ne consiste pas uniquement dans la moralité strictement individuelle. Il doit s'étendre à la moralité sociale. Les jeunes gens qui sortent des Roches ne doivent pas être seulement probes, justes, respectueux d'eux-mêmes et des autres, courageux; ils doivent être de bons citoyens, c'est-à-dire des hommes utiles aux autres.

Cela n'implique pas qu'ils seront tous de *grands citoyens*, que leurs noms s'inscriront sur les tablettes de l'histoire. Un très grand nombre, à coup sûr, demeureront inconnus ou seront connus dans un cercle peu étendu; mais cela importe peu. Ce qui importe, c'est que, dans la sphère restreinte ou développée où ils auront agi, leur action ait été bienfaisante.

Cela n'implique pas qu'ils disposeront de larges ressources et qu'ils en feront un généreux usage. La fonction de Mécène est toujours un peu exceptionnelle. Et des personnes obligées de s'imposer un travail dur et de recourir à d'ingénieux artifices pour résoudre le problème matériel de leur existence ne peuvent pas songer à le remplir.

Cela signifie simplement que le sentiment de la responsabilité aura été développé chez eux non seulement en intensité, mais en étendue. Il ne leur suffira pas d'avoir fait strictement leur devoir étroitement personnel, d'avoir nourri et élevé leur famille, respecté les principes essentiels de la morale. Ils auront l'ambition de participer en quelque façon à l'avancement, au progrès du milieu dans lequel ils vivront; ils seront des membres actifs et zélés des associations de bien public; des citoyens dévoués; ils seront animés d'un *public spirit* éclairé et vigoureux. On ne rencontrera pas chez eux d'indifférents, émigrés à l'intérieur, qui se détachent de ce qui les entoure, restreignent le plus possible leur activité sociale et se retirent sous leur tente. Imagine-t-on un garçon des Pins auquel ce serait parfaitement égal que les Pins aient ou n'aient pas la coupe des Anciens; un garçon de l'École auquel il importerait peu que notre première équipe de football fût battue, ou que nos candidats fussent refusés

aux examens? Évidemment non. Souvent, au contraire, « l'esprit de maison » et « l'esprit d'École » se manifestent par des témoignages un peu vifs. En tous cas, on apprend incontestablement à l'École à élargir l'intérêt que l'on porte aux hommes et aux choses, et c est une excellente leçon de civisme.

Ce dévouement à la chose publique, à la chose qui dépasse et domine la sphère étroite de l'intérêt individuel, se rencontre souvent chez des personnes d'une situation très peu marquante. Et pourtant il est un élément essentiel de l'élite. C'est pourquoi la notion de l'élite ne comporte pas nécessairement l'idée de succès, tandis qu'elle suppose toujours celle de générosité et de sacrifice.

Nous espérons bien qu'aucun garçon ne sortira des Roches sans y avoir acquis au moins cela. S'il en était autrement, il faudrait proclamer la faillite de l'œuvre entreprise par Demolins. Le fondateur de l'École voulait, en effet, préparer les hommes de demain aux devoirs que les circonstances leur imposent. Il voulait les adapter à ces circonstances, au lieu de les élever en vue de besoins périmés et d'organisations disparues ou chancelantes. Or, les temps où vivront les hommes qui sont aujourd'hui des enfants réclameront un puissant effort collectif, un grand effort *social*. Sans doute, la vigueur individuelle de chacun ne sera pas étrangère au résultat obtenu; mais la discipline et le concert des volontés, inspirés par l'amour du bien public y concourront plus encore. Au surplus, l'École s'efforce de développer tous ceux qui lui sont confiés « autant que la conformation de l'homme le permet », ainsi que le dit très sagement la théorie militaire de l' « École du soldat ». Mais son action rencontre des limites dans l'ordre physique et dans l'ordre intellectuel. Dans l'ordre moral il n'en est pas ainsi. Et si tous les garçons des Roches ne sont pas appelés à être des hommes de talent, tous peuvent et doivent être des hommes de caractère.

C'est ce que j'aurais voulu expliquer à mon ami pour le guérir de son erreur et lui faire comprendre que l'École des Roches n'est pas une école de vanité, ni même une école d'orgueil.

Paul de Rousiers.

LA VIE DE L'ÉCOLE EN 1913-1914

ÉDUCATION PHYSIQUE ET TRAVAUX MANUELS

Jeux et Sports. J'ai été amené deux fois, cette année, à parler du rôle des sports et des travaux manuels dans l'éducation des Roches. Une première fois, c'était au C. A. P., où M. Wilbois avait bien voulu m'inviter, une seconde fois à la Faculté des Lettres de Nancy, où j'étais l'hôte de la Société psycho-pédagogique de l'Est. D'excellents amis de l'École m'ont, les deux fois, reproché d'avoir mis en vedette ce qu'il vaudrait mieux peut-être laisser dans l'ombre. Je crains de m'être fait mal comprendre. Qu'il reste bien entendu que le premier but poursuivi par nous est la formation du caractère et le second la formation de l'esprit : si nous attachons une grande importance aux sports, c'est qu'ils nous semblent contribuer pour une large part à la première, tandis que les travaux manuels préparent et facilitent la seconde. Les sports développent et fortifient le corps, lui donnent de la résistance, de la vitalité, de la souplesse, voilà qui est évident et que tout le monde admet. Mais nous ajoutons bien vite : ils donnent à la volonté une énergie, une vigueur, une virilité pareilles, ils augmentent à la fois l'esprit de décision et la maîtrise de soi ; ils apprennent à obéir et à commander; ils enseignent en même temps l'initiative et l'action concertée; ils donnent à chacune de nos maisons, dans nos petits matches, plus de cohésion, d'unité, de personnalité ; ils permettent à l'École, presque chaque dimanche, de prendre conscience d'elle-même, et aux différents membres de notre petite société de s'unir dans un même sentiment de défense et d'amour de notre œuvre commune.

Nos amis savent avec quelle peine nous avons vu s'éloigner de

nous M. Bell qui, depuis avril 1901, a pris une part si grande au développement de nos jeux. Nous avons craint, nous l'avouons franchement, pour le progrès des jeux pendant cette année; nous craignions même de ne pouvoir maintenir complètement tout ce que nous avions gagné là, depuis treize ans. Grâce à M. Stolterfoth, nos jeux n'ont pas subi le moindre fléchissement et nous ne pouvons que lui être reconnaissants de sa consciencieuse fermeté, de sa régularité méthodique, de sa foi et de son enthousiasme. Nos lecteurs liront plus loin son article et j'espère qu'ils ne lui tiendront pas rigueur de ses demandes, au premier plan desquelles il place le drainage nécessaire du champ de football, l'établissement d'un nouveau champ de cricket, puis la création de cinq courts couverts pour jouer, en hiver, le jeu de fives. Nos lecteurs ne seront pas effrayés peut-être, mais mon Conseil d'Administration le sera certainement et je ne saurais lui en vouloir : sa prudence est une de nos plus grandes forces. J'ai un peu honte de tendre encore la main, mais quand je vois mes collègues d'outre-Manche et d'outre-Atlantique recevoir chaque année de splendides donations, je n'hésite plus à dire à nos parents français, si clairvoyants et si généreux, si indulgents aussi pour nos efforts et pour notre œuvre : « Aidez-nous ; il nous faut, cette année, pour nos terrains de jeux, huit mille francs. Faites le beau geste d'en assurer la moitié ! » Le Conseil d'Administration fera le reste.

Nos jeux d'école, le cricket surtout, sont très concurrencés par le tennis et la bicyclette dont l'utilité éducative est de beaucoup inférieure : nous pensons sérieusement à en limiter l'usage — j'allais écrire l'abus — comme cela se fait dans toutes les écoles anglaises. Nous sommes convaincus d'ailleurs que nos élèves gagneraient à cette limitation plus de calme : au terme d'été, quelques-uns d'entre eux s'agitent vraiment trop. Je serais heureux de recevoir, à ce sujet, les avis et les suggestions des parents qui veulent bien me lire. Ceux qui connaissent bien les Écoles anglaises, et le rôle éminent qu'y gardent les jeux par équipe me comprendront et, je crois, m'approuveront : les sports disciplinés ne sont si bienfaisants chez nos voisins qu'à

cause de la place de premier plan qu'ils ont dans l'horaire des journées et dans les préoccupations des garçons. Ni bicyclette, ni tennis, jeux individualistes et sans but moral : du football et du cricket, uniquement. Nous n'irons pas jusque-là, mais nous dirons : le tennis pour certains joueurs de choix et à certaines heures; la bicyclette pour les excursions du dimanche et pour les élèves de la Guichardière.

Les parents et les anciens ont bien voulu louer sans réserve la marche précise et bien ordonnée de la Fête de l'École, l'entrain mis par les élèves aux différents sports et ceux qui nous ont fait le plaisir de rester le lundi ont beaucoup admiré le concours de natation. Je reporte leurs louanges et leurs remerciements à MM. Stolterfoth et Kumlien qui ont entraîné les élèves avec un zèle inlassable et — chose presque aussi méritoire — organisé les diverses épreuves avec un ordre précis et une minutieuse prévoyance.

La Gymnastique. L'an dernier, je n'ai pu — et je l'ai vivement regretté — féliciter et remercier M. Kumlien de l'œuvre admirable qu'il poursuit ici. Les progrès obtenus par lui dans le développement de tous nos élèves et particulièrement chez tous ceux — plus nombreux qu'on imagine — qui avaient de petites déformations, sont la meilleure réponse à ceux qui nous reprochent de ne pas être de notre temps en gardant la « suédoise ». Pour les enfants qui n'ont qu'un seul moyen de culture physique, nous comprenons fort bien la gymnastique naturelle. Pour nos élèves qui ont les sports et tous les libres jeux de plein air, une gymnastique méthodique s'imposait, qui affermisse, dirige ou rectifie l'action des sports. Tous les Parisiens qui connaissent la valeur du gymnase de la rue de Londres nous considèrent comme particulièrement heureux d'avoir pu mettre la main sur son fondateur pour enseigner ici la méthode de Ling. Les parents des Roches savent-ils tous que M. Kumlien a commencé, ici, par construire lui-même, aidé de quelques élèves, la majorité des appareils de gymnase, appareils solides et qui se montent

et démontent avec une précision et une rapidité qui nous émerveillent ? A présent encore, il passe à la menuiserie et à la forge tout le temps qu'il ne consacre pas à la gymnastique, nous donnant à tous l'exemple d'un travail inlassable et d'un dévouement absolu.

La séance de gymnastique de la Fête de l'École fut aussi réussie que le concours de natation : elle se partagea en mouvements d'ensemble et en exercices de force et de souplesse, agrémentés encore d'intermèdes amusants. M. Kumlien a l'art d'organiser ces fêtes qui présentent une excellente démonstration des exercices habituels auxquels se soumettent les enfants, en même temps que des mouvements aux agrès, remarquablement exécutés par le maître et quelques élèves exceptionnels, évitent toute monotonie et détendent l'attention.

J'ai parlé tout à l'heure du concours de natation où les grands ne furent pas seuls à briller et que Ture Kumlien inaugura en sautant des épaules paternelles au plus profond de la piscine. Nos élèves ont pris régulièrement des bains (chaque jour après le jeu de cricket et parfois le matin, au lever) et l'on compte à présent ceux qui ne savent pas nager. Nous ne cessons de remercier en pensée les généreux donateurs de notre piscine.

Excursions. Au moment où j'écris cet article, nos élèves achèvent l'excursion de demi-terme. Le Coteau et la Guichardière ont fait bourse et course communes, sous la direction de M. Barotte et un gentil séjour à Courseulles, suivi d'une randonnée le long de la côte voisine ; les Pins, avec M. Gaillard, ont visité les merveilleuses richesses archéologiques de Rouen ; enfin le Vallon, conduit par M. Marty, a excursionné à Lyons-la-Forêt. Cette fois, M. Marty cyclait, mais c'est à pied qu'il fit, avec M. Barotte et les Éclaireurs, une belle marche de 50 kilomètres, en deux jours, au Mesnil, à Dreux et à Anet.

Le Tir et la Préparation militaire. Mais c'est M. Champault qui détient le record de l'enthousiasme pour la marche à pied : on peut lui rendre cette justice qu'il lui a enfin donné le droit de cité parmi nous. Les B. A. M. [1] ont fait de fort belles marches, agrémentées de café en plein air et de chansons, très correctes, je l'assure.

C'est encore à M. Champault qu'est due l'organisation de notre société de tir et de préparation militaire, filiale de celle de Verneuil, et je le remercie d'avoir apporté, là aussi, de l'entrain, de la foi, et une patience confiante.

Demandes contradictoires. Je viens de louer également, parce qu'également ils le méritent, les directeurs des sports, de la gymnastique et du B. A. M. Les lecteurs du *Journal* verront, par les articles de ces Messieurs, que leurs demandes s'accordent assez mal entre elles — et j'ajoute qu'elles s'harmonisent assez peu avec les exigences des études. Tous trois voudraient arracher à chacune de nos journées le plus grand lambeau de temps, persuadés que ce serait faire œuvre pie pour l'éducation de nos enfants. Et vous voudrez bien admettre, mes chers lecteurs, qu'ils sont touchants dans leurs demandes qui, si je les accordais, augmenteraient sensiblement la somme de leur travail. J'en accorderai ce que je pourrai, sûrement quelque chose, et sûrement pas tout. Pendant le repos d'esprit (relatif!) des grandes vacances, je pèserai et diviserai pour le mieux, le plus impartialement, le plus utilement possible.

Les Travaux pratiques. J'aurai à tenir compte d'autres réclamations, en particulier de celles de M. Dupire, en faveur des travaux de l'après-midi. La très belle exposition de mai-juin nous a laissé l'impression de travaux pratiques bien organisés et très efficaces : c'est heureux, car M. Dupire nous aurait volontiers affirmé qu'ils étaient en pleine

1. Candidats au *Brevet d'Aptitude Militaire*.

décadence[1]. Il s'indigne de voir nos travaux manuels réduits parfois à la portion congrue par la musique, les leçons particulières, l'équitation, les visites du médecin ou les soins du dentiste, etc. Eh! oui, j'accorde qu'il serait à la fois plus simple, et pour les professeurs d'atelier, infiniment plus commode, de supprimer d'un trait tous ces gêneurs. Et j'allais oublier la Belle Jardinière... Mais le moyen de commander un costume d'uniforme sans en prendre mesure ou d'apprendre la musique sans faire d'études ou d'aurifier une dent sans aller chez le dentiste? M. Dupire ne nous l'a pas donné et force nous est de continuer les anciens ... errements, en maintenant ferme certaines règles : que chaque séance de travail manuel ait au minimum une heure; que tous les élèves gardent, pendant un an au moins, les mêmes travaux pratiques; qu'ils aient, autant que possible, un même travail deux fois par semaine. Je me permets de recommander aux parents, dans le choix des travaux pratiques, la règle suivante : il est très désirable que l'enfant étudie successivement le modelage (8 à 11 ans), la menuiserie (11-14 ans), le travail des métaux (14-18). Tels me semblent être, avec le jardinage et les travaux de ferme[2], nos travaux manuels essentiels. Les élèves énergiques et vigoureux ne s'y trompent pas, les paresseux non plus, qui les évitent par mille stratagèmes. Je désirerais beaucoup que les travaux délicats et un peu féminins du cuir et de l'étain repoussés fussent réservés à des enfants particulièrement doués pour l'art ou à des garçons frêles qui doivent se priver, pour un temps, d'effort violent et de dépense physique.

1. Ceci n'est que taquinerie. La campagne menée, depuis six mois, par M. Dupire en faveur d'un enseignement toujours plus sérieux des travaux manuels à l'École, a été excellente et aura certainement un effet utile dès l'an prochain. Elle a déjà eu, en ce trimestre d'été, plusieurs résultats heureux.

2. Je ne parle pas de l'élevage, dont je vois d'ailleurs le progrès avec un très vif plaisir, mais qui me paraît surtout une occupation de temps libre, un très bon *hobby*.



Cliché Bödé.

UNE RÉUNION A LA BIBLIOTHÈQUE DES PROFESSEURS.



Cliché Stourm.

FÊTE DES SPORTS : DÉPART DE LA COURSE DES TOUT PETITS.

ÉDUCATION INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE.

Le Jardin d'enfants. Je n'ai pas parlé, tout à l'heure, du tressage de paniers, bien que je le trouve excellent pour les petits : Mlle Rostan, qui s'en occupe, dirige en même temps le Kindergarten fondé, par trois professeurs pour leurs plus jeunes enfants. Les Roches ne reçoivent pas d'élèves au-dessous de sept ans, huit ans est même l'âge normal de notre première classe — mais nous avons aujourd'hui une cinquantaine d'enfants de professeurs, à l'instruction desquels il nous faut penser. C'est sur l'initiative de M. Gaillard que s'est fondé le Jardin d'enfants auquel nous venons d'annexer un petit cours indépendant pour apprendre à lire et à écrire. Elles sont délicieuses, ces classes de tout petits où ils sont amenés au travail par le jeu, où ils apprennent à ne jamais séparer l'effort de la gaîté, comme dans toute vie saine et bien organisée, où ils acquièrent plus d'attention, plus d'intérêt au monde extérieur, plus d'adresse et plus de jugement. Ils n'assimilent pas encore ces simples et solides connaissances que leur donnera bientôt l'enseignement primaire, mais ils apprennent à manier l'instrument de toute acquisition intellectuelle : l'attention, et à connaître le moyen de toute vie heureuse : le travail dans la joie.

Les Applications du dessin. Il me faut encore revenir à M. Dupire — et je le prie de croire que je le fais très volontiers — pour signaler à nos lecteurs, non pas le T. A. V. dont M. Gaillard parle plus loin et dont tous nos élèves ont déjà parlé chez eux, mais une innovation excellente, inaugurée autrefois par M. Storez, et reprise aujourd'hui avec succès par son collègue : je veux parler de l'interprétation en faïence ou en porcelaine de pastels et d'aquarelles de nos élèves. Quel résultat inespéré, pour ces dessinateurs en herbe, de voir leurs croquis transformés en assiettes, soucoupes et tasses à la forme

gracieuse et aux couleurs chatoyantes! Quelle utile leçon également pour ces futurs industriels d'apprendre à ne pas séparer l'art et l'industrie[1]!

La séance de Seconde. Très heureuse innovation aussi que celle de M. Gaillard, nous faisant lire par ses élèves de très belles pages du XVIe et du XVIIe siècles, qui tous deux sont au programme de notre Seconde et leur demander d'interpréter — ce qu'ils firent avec beaucoup de brio — les *Fourberies de Scapin.* Que chacune des classes littéraires de l'Enseignement secondaire nous donne une séance par an, ce sera tout bénéfice et pour les élèves et pour l'École.

L'Écho des Roches. C'est M. Gaillard qui assure désormais la direction littéraire de l'*Écho*, pendant que M. Rozier en garde la gestion administrative. Ces deux messieurs me gâtent : l'*Écho* a publié sur moi de nombreuses notes et — mieux encore, ou pire, comme vous voudrez — une immense photographie en double officier et avec quelle moustache! Dois-je leur avouer que ma fidèle sympathie pour l'*Écho* vient beaucoup moins de ces affectueuses surprises que de sa belle tenue littéraire et artistique? Qu'une petite revue, non subventionnée (pas même par l'École), puisse arriver, par les seules forces de ses jeunes ou très jeunes collaborateurs et grâce aux seules ressources de Verneuil, à établir un numéro comme celui de Noël, c'est un fort beau succès pour tous ceux qui s'en occupent, et surtout pour les deux directeurs. Je signale avec plaisir le rôle important joué à l'*Écho* par les Anciens et par les élèves de la Section Spéciale ; parmi ces derniers, je dois nommer Polot, qui a presque seul organisé la belle exposition de l'*Echo* à notre dernière Fête d'École.

1. Je ne puis pas passer sous silence l'ardente influence artistique de Mlle de Zamboni sur ses jeunes modeleurs et sculpteurs. Son « effort vainqueur » (que nous appelons entre nous l'Aviateur), d'une énergie tourmentée si prenante, a obtenu un grand succès au Salon de la Nationale.

Les Études : les inspections. Nous avons gardé la saine tradition des inspections de nos différentes classes par des professeurs de Paris et de Versailles : M. Bouillot nous a aidés à placer nos plus jeunes élèves dans la classe qui leur convenait le mieux ; M. Ch.-M. des Granges a inspecté, en français et en latin, notre peu brillante Première et notre assez bonne Seconde ; M. Landormy a interrogé, en philosophie, les excellents travailleurs que comptait cette année les Mathématiques Élémentaires et les Philosophes, au sourire exquis mais au travail plus terne. M. Caustier a été content des réponses de ces deux dernières classes et de la Seconde en histoire naturelle ; M. Carré a eu, pour la physique et la chimie, une impression plus mêlée.

Les Baccalauréats. A l'heure où j'écris, ces inspections seules ont confirmé nos propres impressions sur nos classes et les « bachots » n'ont pas encore commencé. Un seul de nos élèves a passé un examen et ce fut un succès : Émile Héring a été admissible à l'Institut Agronomique avec le numéro 38 sur 180, après une année de préparation[1].

L'an dernier, la classe de Première avait eu un succès presque complet, la Philosophie, des résultats très honorables, les Mathématiques, à notre grand étonnement, avaient subi un échec.

Notre Enseignement scientifique. Ce verdict était peu équitable, car si nous avons une supériorité incontestable, c'est en langues vivantes et, tout de suite après, en sciences. Notre classe de Mathématiques est presque toujours excellente et elle n'a fait que des progrès depuis que notre inspecteur, M. Maluski, en faisait un éloge convaincu. Du haut en bas de nos classes, l'enseignement des sciences intéresse la grande majorité des élèves et si quelques retouches me paraissent nécessaires en physique et en chimie, surtout en

1. C'est la première fois que l'École présente un élève à « l'Agro » : nous ne demandons qu'à recommencer. — Nous attendons — j'oubliais de le dire — le résultat de l'oral d'Héring, que nous espérons encore supérieur à celui de l'écrit.

ce qui concerne les programmes, je n'en vois guère en mathématiques non plus qu'en sciences naturelles.

Les Mathématiques spéciales préparatoires.

Aussi est-ce avec une vraie confiance que je vois se maintenir et se compléter la classe de mathématique supérieures. Il me semble que nous rendrons service à nos grands élèves en leur permettant de jouir une année de plus, et une année critique, de l'atmosphère saine et élevante des Roches. Je suis persuadé, d'ailleurs, qu'au point de vue de leurs études mêmes, cette année-là ne marquera pas un arrêt, bien au contraire, et qu'ils feront plus de progrès que leurs camarades de Paris, noyés dans un cours trop fort pour eux et obligés de l'assimiler dans un temps trop restreint (jusqu'en mai, tandis qu'ici le cours durera jusqu'à la fin de juillet). En sortant de cette classe, les nôtres feront, dans un Lycée ou une École, une très bonne année de mathématiques spéciales et auront les plus grandes chances de succès et de succès dans les premières places.

Notre Enseignement littéraire : le progrès nécessaire.

Nos élèves réussissent donc en sciences et il est assez facile d'en démêler les raisons : les études et la situation des pères de beaucoup d'entre eux, leurs propres soucis d'avenir et le sens de leur carrière, les préoccupations contemporaines et le progrès des sciences, l'installation attrayante de nos laboratoires, la très solide base donnée par notre enseignement primaire, la stabilité de nos professeurs de sciences, leurs rapports fréquents et bien organisés.

Notre enseignement littéraire n'est pas arrivé au même degré de développement, malgré d'incontestables progrès, spécialement en latin. Mais notre enseignement du français ne présente pas cette belle continuité des études scientifiques et il me semble que dans nos classes de grammaire et de lettres, en particulier en 4e et en 3e, on ne demande pas à nos élèves une connaissance assez profonde de notre belle langue non plus que des

travaux de styles simples, précis, méthodiques. Aux longs devoirs historiques, je préférerais de beaucoup des narrations très courtes, très travaillées et corrigées de très près au point de vue de la correction et du goût. Nous avons réalisé une heureuse réforme en rapprochant de l'étude du français celles de l'histoire et de la géographie, mais cette réforme perdrait une bonne partie de ses avantages et deviendrait dangereuse si nos professeurs, enthousiastes de géographie et d'histoire, sacrifiaient à ces deux sciences l'étude primordiale et essentielle de la langue et du style. C'est de ce côté que doit se porter, pendant les années qui vont venir, l'effort de nos professeurs de lettres.

Les Stages à l'étranger. En même temps que M. Dupire proclamait un peu trop vite la faillite de nos travaux manuels, notre cher aumônier, M. l'abbé Gamble, proclamait celle de nos stages. Et si je ne partage pas toutes ses craintes, je lui dois une vive gratitude d'avoir appelé notre attention à tous sur cette question très importante. Une circulaire, qui a dû parvenir aux parents quelques jours avant ce *Journal*, leur disait la cause de ce ralentissement des départs à l'étranger : elle vient de la très solide organisation de notre enseignement préparatoire [1].

Comme il arrive bien souvent, c'est le progrès même obtenu sur un point qui entraîne un recul ailleurs. Nous appelons toute la bienveillante attention des parents sur cette question grave : les stages à l'étranger ne contribuent pas seulement aux études de langues vivantes, ce qui est déjà beaucoup, ils sont un élément très important de la formation du caractère, et cela doit tout primer. Une année consacrée en totalité ou en majeure partie à un stage en Angleterre (et parfois en Allemagne) n'est pas, comme on le dit et comme on le croit trop souvent, une année perdue : elle est souvent l'origine d'une orientation nou-

1. Je ne parle pas de nos petites classes — je ne puis parler de tout. Elles sont en constant progrès, sous la direction ferme et clairvoyante de M. Trocmé. Je n'exprimerai, à leur sujet, qu'un désir : qu'une part plus grande soit faite, dans les classes de français et d'histoire, à la culture de l'observation, de l'imagination et du sentiment.

velle du caractère et de l'esprit, d'un progrès très net de tout l'être, âme et corps. Au lieu d'une année perdue, il faut dire parfois un avenir et une vie gagnés.

Nous avons ajouté, cette année, grâce à M. l'abbé Pezé, une organisation nouvelle à nos stages ordinaires : celle des séjours de vacances en Allemagne. Je dirai en toute sincérité aux parents, dans le *Journal* de l'an prochain, les résultats qu'elle nous aura donné.

Section Spéciale et Section Agricole.

Le nombre des élèves de Section Spéciale[1] a, cette année, sensiblement baissé, tandis que celui des classes d'examens montait d'autant. S'il n'y a là qu'un fait sans second, je l'accepte sans trop de regrets, mais s'il s'agissait d'une désaffection des enfants et des familles pour la Section Spéciale, je la déplorerais. Les exemples de nombreux Anciens sont là pour nous prouver que ces deux années, exemptes du surmenage et de la déviation de l'esprit qu'amène presque fatalement la course aux diplômes, permettent des études plus libres, mieux adaptées aux intérêts et à l'avenir de chacun, et surtout un développement plus large et plus profond de la personnalité et du caractère. Lorsque nos capitaines appartiennent aux classes d'examen, ils mettent souvent le succès au baccalauréat au premier plan de leurs préoccupations et on ne saurait trop leur en vouloir ; lorsqu'ils appartiennent à la Section Spéciale, ils s'intéressent infiniment plus aux progrès de leurs camarades, à la vie physique et morale de leur maison et accroissent ainsi incontestablement plus leur valeur d'hommes.

Au point de vue de la formation de la volonté et du sens social, je mets sur le même pied, bien entendu, la Section Agricole et la Section Spéciale. Cette petite Section qui a compté, cette année, cinq élèves, s'est très sérieusement organisée sous la direction de M. Jannin. D'excellents juges l'apprécient et nous

1. Je rappelle à ceux de mes lecteurs qui l'auraient oublié, que nous appelons ainsi deux classes parallèles aux classes d'examens et qui préparent directement nos élèves aux carrières agricoles, commerciales et industrielles.

avons la joie de compter parmi nos élèves le fils d'un des meilleurs éleveurs de notre Normandie. Elle donnera une science théorique égale à celle de nombreuses Écoles d'agriculture, plus d'applications pratiques que beaucoup d'entre elles, et enfin elle permettra à un certain nombre de nos grands élèves de rester aux Roches jusqu'à l'avant-veille[1] de leur service militaire, pendant les années décisives de leur jeunesse.

ÉDUCATION MORALE ET RELIGIEUSE

M. le Pasteur Cellérier. Je n'ai pu, l'an dernier, souhaiter la bienvenue à M. le Pasteur Cellérier. Je ne le regrette qu'à demi, puisque j'aurais dû, à ce moment, me contenter de quelques paroles banales, tandis qu'aujourd'hui je puis le remercier, du fond du cœur, non pas seulement de l'admirable conscience qu'il apporte à ses fonctions, mais des secours moraux incomparables qu'il dispense à nos élèves à tous les moments difficiles ou simplement sérieux de leur vie d'école et même de leurs vacances et de leurs stages à l'étranger. Que Madame Cellérier veuille bien, elle aussi, recevoir l'hommage de notre respectueuse gratitude pour la bonne grâce de ses réceptions : il n'est pas un de nos petits protestants qui n'en ait subi le charme et qui n'en soit revenu plus calme, plus aimable, plus décidé à bien faire.

Catholiques et protestants. Comme par le passé, avec toujours plus de claire conscience et de ferme volonté, les deux religions continuent à vivre aux Roches côte à côte, chacune d'elles gardant jalousement, et sans aucun sacrifice à l'autre, ses dogmes, ses pratiques, toute la plénitude de sa vie, et les garçons de chaque culte apprenant à faire preuve non pas d'une tolérance brouillonne, qui aboutirait à un mélange

1. Je dis l'avant-veille, puisque les deux années d'études de la Section Agricole seront toujours suivies d'un stage dans une ferme ou exploitation bien connue de M. Jannin et de nous.

et à une confusion sans grandeur, mais d'un respect sympathique pour des croyances qui, nettement différentes des leurs, sont chères à des âmes loyales et généreuses qu'ils connaissent et qu'ils estiment.

Les nouvelles maisons. Les chefs de maison ont continué, comme par le passé, à collaborer avec les aumôniers pour la direction morale de leurs élèves. Nous avons eu, en octobre, un nouveau chef de maison : M. Ouinet reçoit à Pullay, dans une maison normande arrangée avec beaucoup de goût et de confort, quatre élèves dont deux ont leur chambre personnelle. Cette organisation plaît à nos grands élèves et à bon nombre de familles. Ce sont plutôt des petits (six ou huit) que nous confierons l'année prochaine à M. et Mme Larchet, qui veulent bien recevoir quelques garçons dans leur gentille maison de l'Iton.

Les Capitaines. Je ne redirai jamais assez combien nous comptons sur nos capitaines pour la santé morale de l'École et ils ne réfléchiront jamais trop sur leurs devoirs envers les âmes de leurs camarades. Cette année, Pierre Polot s'est acquitté avec beaucoup de bonne volonté, beaucoup d'activité et de conscience, de ses lourdes fonctions de capitaine général. Il avait pris de sa charge et de celles des autres capitaines une conscience très nette et très forte qu'il a réussi à faire partager par la majorité de ses camarades. J'ai eu, comme chaque année, des exemples touchants de l'affection de mes capitaines, de leur pureté, de leur vigilance attentive. Je dois avouer pourtant que certains d'entre eux, et même dans ma propre maison, n'ont pas donné suffisamment l'exemple du travail et de l'énergie dans leur tâche personnelle, comme dans leur action sociale : il a fallu constamment les rappeler à l'ordre et les réveiller d'un trop fréquent sommeil. Et cette apathie me peine d'autant plus qu'elle semble annoncer des vies somnolentes, elles aussi, indifférentes à l'effort généreux, aussi peu « Rocheuses » que possible.

Les Éclaireurs. Je me console de cet échec à voir, encore une fois, la plupart des capitaines prendre à cœur leurs devoirs, et surtout cette bonne pépinière de capitaines que nous donne notre groupe d'Éclaireurs, si bien entraînés au dévouement par leur bonne action quotidienne, si débrouillards dans leurs campings, leurs excursions, leurs manœuvres, si simplement courageux dans le sacrifice accepté une fois pour toutes des fêtes de l'École, quelles qu'elles soient. Quelques vieux de l'École remarquaient encore devant moi, l'autre jour, les sensibles progrès de l'ordre dans nos Fêtes depuis que MM. Marty et Barotte ont bien voulu s'en charger avec les Éclaireurs. C'est le progrès le plus évident qu'ait obtenu notre troupe, mais que de progrès plus profonds et d'une valeur plus rare dans la vie morale de ces jeunes âmes, s'efforçant à pratiquer de leur mieux la loi *Scout*, qui n'est, au fond, que du pur et limpide christianisme!

L'après-midi d'occupations libres. Dans le même ordre d'idées de formation du caractère et de la personnalité, je signalerai une innovation de cette année : la possibilité offerte aux meilleurs élèves, de choisir librement leurs occupations pendant une après-midi par semaine. Les garçons autorisés à ce choix par leur chef de maison peuvent lire une œuvre sérieuse, étudier leur musique, exécuter tel ou tel travail manuel, ou se donner à telle ou telle occupation inspirée par leur *hobby*. C'est surtout à M. Monod que nous devons cette organisation que je crois bonne. Mais elle n'aura sa pleine efficacité que le jour où chacune de nos maisons aura son petit pavillon pour les occupations libres, le P. O. L., comme l'appellent déjà, avant sa naissance, d'ingénieux abréviateurs. Peut-être aurai-je un peu de rouge au front, mais je n'hésite pas à tendre encore la main, car nous ne pouvons compter pour ces pavillons sur le budget ordinaire de l'École ; ils ne pourront se créer qu'avec les dons des parents de nos élèves et ceux de nos amis.

Le Code de l'École; les Codes des maisons.

Je viens de parler d'initiative et ne crois pas me contredire en parlant à présent de dressage. De même que les plus belles actions de la vie morale ne sont possibles que si l'habitude a discipliné et définitivement établi dans l'ordre les instincts, les tendances et toutes les activités inférieures, de même l'initiative ne peut se développer dans l'éducation que dans l'ordre, la régularité, l'obéissance à des lois fixes. Nous avons, une première fois, codifié cette discipline de l'École; actuellement nous avons sur chantier une édition plus complète de notre *Code*. A leur tour, les maisons ont écrit le détail de leurs habitudes, de manière à les faire connaître à tous, et à empêcher toute discussion. Nous pourrons envoyer à tous les parents qui en exprimeront le désir un exemplaire du *Code de l'École*.

Les Anciens; la Fête de l'École.

J'espère que cette réglementation ne scandalisera pas nos Anciens, car elle n'ajoute rien à la sévérité nécessaire — et bien douce, en somme — de nos règlements. Nous précisons la coutume, sans plus. Ah! nos Anciens, avec quelle joie nous les voyons venir nombreux à la Fête de l'École! Et comme nous avons été tout particulièrement fiers d'eux cette année! Leur assemblée, si ordonnée et si digne; l'intelligente gestion de leurs finances; leur touchante solidarité avec leurs camarades moins fortunés; la très utile organisation — et réorganisation — de leur actif Bureau de renseignements et de placement; leur expansion à travers le monde qui permettait à leur Président et à leur Secrétaire d'annoncer des groupements dans de nombreux pays; leur filiale confiance en nous qui nous invite, comme autrefois, à communier à toutes leurs luttes, à toutes leurs souffrances et à toutes leurs joies, tout cela est pour nous la source d'encouragements et d'espoirs très doux.

L'École et Verneuil.

Je ne voudrais pas clore cette revue — déjà trop longue, hélas! — de la vie de l'École, sans dire un mot de nos relations avec Verneuil et de l'action

qu'essaient d'y exercer un bon nombre de nos professeurs et de nos élèves.

C'est, à coup sûr, à MM. Storez et Des Granges que revient la palme, avec leur société des *Amis de Verneuil* que les parents des Roches connaissent bien, puisque la maison des Roches est le siège même de la Société. Leur tâche est multiple : apprendre à voir et aimer les monuments et souvenirs du passé, mettre dans le présent et l'avenir le plus de beauté qu'il se pourra, réveiller les métiers régionaux qui sommeillent, faire connaître les maîtres ouvriers et les belles œuvres d'aujourd'hui, unir toutes les classes et tous les partis dans le même sentiment d'amour de notre ville et de notre province, voilà le beau programme que les deux amis n'ont pas seulement tracé, mais qu'ils réalisent chaque jour sous les multiples formes de conférences, d'expositions, cartes postales, photographies, excursions, et finalement d'une splendide publication annuelle.

M. Bonjean dirige l'*Orphéon* de Verneuil et il est parvenu à obtenir de sa chorale un ensemble inespéré et une grande intelligence d'œuvres classiques très difficiles. M. Bonjean a également donné avec Mlle Cyvoct, à la salle des Amis de Verneuil, de bonnes soirées musicales.

La *Société de charité* a multiplié ses visites aux pauvres et aux malades, ses dons multiformes, son action contre l'alcoolisme et la dépopulation.

Nous inaugurerons une filiale de la *Société de secours aux blessés militaires :* Mme Demolins, Mme Carcopino, Mme Labussière, M. Champenois s'en occupent activement et Mme de Prat a intéressé à cette création la Société de charité, en faisant sur la Croix-Rouge une conférence simple de forme, mais profondément émouvante.

Enfin nous avons collaboré avec la *Société de tir et de préparation militaire* de Verneuil à laquelle notre groupe de B. A. M. et de tir appartient : nous pensons sérieusement à lui donner une vie plus personnelle et mieux organisée, tout en maintenant cette nécessaire dépendance.

Tel est le tableau de nos efforts de cette année; je m'excuse

encore une fois de l'avoir fait si long et je sens pourtant combien il est incomplet.

Puisse-t-il donner du moins à mes lecteurs une idée à peu près exacte de la bonne besogne que font ici plus de quarante maîtres qui rendent facile et pleine de joie la tâche d'un directeur : que de fois n'ai-je pas dû, depuis onze ans que j'ai l'honneur d'être à leur tête, m'opposer au travail et au dévouement exagérés de beaucoup d'entre eux! Quel plus bel éloge puis-je faire de l'admirable corps professoral que le fondateur et les administrateurs des Roches m'a confié?

G. Bertier.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

† *Fondateur :* M. Edmond DEMOLINS.

Conseil d'Administration :

MM.

Paul DE ROUSIERS, secrétaire général du Comité central des Armateurs de France, président.

Maurice BOUTS, avocat, administrateur délégué.

Alexandre ANDRÉ, industriel.

Albert DE BARY, ancien officier, industriel.

Maurice FIRMIN-DIDOT, imprimeur-éditeur, chevalier de la Légion d'honneur.

Louis MONNIER, banquier.

Émile PIERRET, publiciste.

Auguste THURNEYSSEN, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Docteur TRIBOULET, médecin des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Directeur :

M. Georges BERTIER, licencié ès lettres, chef de la Maison du Coteau (Janvier 1901[1]).

Sous-Directeur :

M. Henri TROCMÉ, licencié ès lettres, chef de la Maison des Sablons (Octobre 1902).

1. La date inscrite entre parenthèses à la suite de chaque nom est celle de l'entrée du professeur à l'École.

Chefs de Maison :

MM.

Henri MARTY, licencié ès lettres, chef de la Maison du Vallon (Mai 1908).

Henry GAILLARD DE CHAMPRIS, docteur ès lettres, chef de la Maison des Pins (Octobre 1910).

Gustave-A. MONOD, agrégé de l'Université, chef de la Maison de la Guichardière (Octobre 1911).

Maîtresses de Maison :

Mmes

Edmond DEMOLINS, maîtresse de maison de la Guichardière.

Georges BERTIER, maîtresse de maison du Coteau.

Henri TROCMÉ, maîtresse de maison des Sablons.

Henry GAILLARD DE CHAMPRIS, maîtresse de Maison des Pins.

Henri MARTY, maîtresse de maison du Vallon.

Aumôniers :

M. l'abbé GAMBLE, licencié en droit, ancien directeur à l'École Fénelon (Octobre 1900).

M. l'abbé PEZÉ, licencié d'allemand, docteur en théologie (Octobre 1912).

M. le Pasteur Charles CELLÉRIER, diplômé en théologie de l'Université de Genève (Mai 1913).

Médecin :

M. le Dr Georges FABRE, ancien interne des Hôpitaux de Paris.

Professeurs :

Mme F. MENTRÉ, professeur de dessin et de travaux d'art.

Mlles

Berthe DEROUSSEAU, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers (Janvier 1907).

Mlles

Octavie Rostan, Jardinière d'enfants diplômée (Octobre 1913).

Lona von Zamboni, statuaire, associée de la Société nationale des Beaux-Arts (Octobre 1911).

MM.

R.-J. Barotte, licencié ès lettres (Octobre 1913).

C. Bodé, licencié ès sciences, ingénieur électricien de l'Institut électrotechnique de Nancy, ex-préparateur à la Faculté de Nancy (Octobre 1907).

L. Bonjean, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers (Janvier 1907).

P. Colas, diplômé du brevet élémentaire (Avril 1913).

O. Corbusier, 1er prix du Conservatoire royal de Liége et de l'École de musique de Verviers (Janvier 1904).

J. Courbin, lauréat de l'École Niedermeyer (Mai 1911).

E. Cuny, ancien élève de l'Institut philologique de Saint-Pétersbourg (Mai 1906).

L. Derais, diplômé du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, professeur de l'Université (Octobre 1911).

P. Descamps, ingénieur de l'École des Mines de Mons, secrétaire de rédaction de *la Science Sociale* (Janvier 1906).

R. Des Granges, licencié ès lettres (Octobre 1902).

G. Dupire, lauréat de l'École nationale des Arts décoratifs (Octobre 1899).

A. Héras, licencié en droit de l'Université de Madrid, lecteur espagnol (Avril 1913).

C. Hopkinson, gradué (B. A.) de l'Université d'Oxford, lecteur anglais (Octobre 1913).

G. Jannin, ingénieur agronome, docteur en droit (Octobre 1913).

P. Jenart, ingénieur agronome, ancien élève de l'Institut national agronomique (Septembre 1903).

L. Jungné, licencié ès sciences, professeur de l'Université (Octobre 1901).

A. L. Keigwin, lecteur anglais (Janvier 1914).

Fr. Klambauer, docteur en philosophie de l'Université de Vienne (Octobre 1912).

L. G. Kumlien, médecin-gymnaste de l'Institut de Stockholm, fondateur-directeur de l'Institut Ling (Octobre 1912).

G. Lange, licencié ès sciences, ancien professeur de l'Université (Octobre 1901).

B. Larchet, diplômé du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique (Octobre 1911).

F. Lombard, licencié ès sciences, professeur de l'Université (Mai 1909).

L. Malavieille, ingénieur des Arts et Métiers (Octobre 1908).

F. Mentré, licencié ès lettres, ancien professeur de l'Université (Octobre 1903).

E. Ouinet, professeur de l'Université en congé, diplômé du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique (Octobre 1905).

A. Parent, chef du « Quatuor Parent », chevalier de la Légion d'honneur (Octobre 1900).

P. de Prat, ancien magistrat, docteur en droit (Octobre 1909).

A. Rozier, professeur d'enseignement commercial (Avril 1910).

G. H. Stolterfoth, gradué (B. A.) de l'Université de Cambridge (Janvier 1914).

M. Storez, architecte diplômé du Gouvernement, sociétaire de la Société nationale des Beaux-Arts (Janvier 1905).

Économe : M. Champenois (Juillet 1903).
Secrétaire : M. Thuillier (Janvier 1914).
Comptable : M. Brédy (Janvier 1901).
Infirmier : M. Minier (Septembre 1900).
Capitaine général : Pierre Polot.

LISTE DES ÉLÈVES

I. — Maison du Coteau.

1. William Arnaud, a passé trois mois en Allemagne et trois mois en Angleterre.
2. Jean Blanchon.

3. Jacques BOHIN, parle allemand.
4. Antoine DE CLERMONT, parle anglais.
5. Jean CORBIÈRE.
6. Jean COURTOT.
7. Philippe DAESCHNER, parle anglais.
8. André DRIEUX, a passé trois mois en Angleterre.
9. Pierre DRIEUX, a passé trois mois en Angleterre.
10. Jean DUNOD, a passé trois mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
11. Roger FAURE, a passé trois mois en Angleterre et un an en Allemagne.
12. Thierry FAURE, a passé six mois en Angleterre.
13. Paul FOISY, a passé trois mois en Angleterre.
14. Pierre GIRAUD-JORDAN, a passé trois mois en Angleterre et un an en Allemagne.
15. Freddy HOFFMANN, parle allemand.
16. Pierre MELIN.
17. Paul MOURON.
18. Charles MUSNIER, a passé trois mois en Angleterre.
19. Henri MUSNIER, a passé trois mois en Angleterre.
20. Maxime OBERLÉ, a passé six mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
21. Georges PETIT.
22. Alain DE PRAT, parle allemand.
23. Jean DE PRAT, a passé trois mois en Allemagne et trois mois en Angleterre.
24. André PRIEUR, a passé six mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
25. Pierre PRIEUR, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
26. Gérard SEYDOUX, parle allemand.
27. Étienne TOURNIER, a passé trois mois en Angleterre.
28. Eric ULLERN, parle anglais.
29. Sylvain ULLERN, parle anglais.
30. Frédéric DE WILDE, parle anglais.
31. Georges WITZ, a passé quatre mois en Allemagne.

II. — MAISON DE LA GUICHARDIÈRE.

1. Pierre ALLAINGUILLAUME, a passé six mois en Angleterre.
2. Charles ARDOHAIN, parle espagnol, a passé trois mois en Angleterre.

3. Robert Ardouain, parle espagnol, a passé deux mois en Angleterre.
4. Pierre Baron.
5. Édouard de Bondeli, a passé six mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
6. Alexandre Bordes.
7. Bernard Bureau.
8. Jean Bureau, a passé un an en Allemagne.
9. Georges Chenest, a passé trois mois en Angleterre.
10. Edmond Coche de la Ferté, a passé six mois en Angleterre.
11. Lucien Crépy.
12. Maurice Dubois.
13. Xavier Fels, a passé sept mois en Allemagne.
14. Georges Grandjean, parle anglais.
15. Henri de La Bruyère, a passé six mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
16. Georges Mercado, a passé trois mois en Angleterre et deux mois en Allemagne.
17. Pierre Nicolas, parle anglais.
18. Sylvio do Pazo, a passé trois mois en Angleterre.
19. Philippe Périer, parle anglais.
20. Robert Périer, parle anglais.
21. Pierre Polot, a passé six mois en Angleterre.
22. Albert Raymond, parle allemand.
23. Gilbert Ricard.
24. Claude Saint-Léger, a passé six mois en Angleterre et cinq mois en Allemagne.
25. Gérard Sandoz, a passé trois mois en Angleterre.
26. Étienne Schweisguth.
27. Christian de Turckheim, parle allemand.

III. — Maison des Pins.

1. Emmanuel Belin.
2. René Bergerat.
3. Georges Bohin.
4. Jean Cazalis, a passé trois mois en Allemagne.
5. Philippe Cazalis, a passé trois mois en Allemagne.
6. André Conte, parle anglais.
7. André Courant, a passé trois mois en Angleterre.
8. Raymond Flobert, a passé cinq mois en Angleterre, parle allemand.



Cliché Oberlé.

LE DÉPART DU CROSS-COUNTRY.



Cliché Oberlé.

A LA PISCINE : UN PLONGEON.

9. Roger Gauthier.
10. Hervé Gauthier-Villars, a passé six mois en Angleterre.
11. Maurice Grandval, parle espagnol.
12. Jean Hardy, a passé six mois en Angleterre et six mois en Allemagne.
13. Charles Hauser, parle allemand.
14. Louis Hirlemann, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
15. Henri Jeanselme, a passé six mois en Angleterre.
16. André Jordan, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
17. Maurice Jordan, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
18. Gunnar Kumlien.
19. Ture Kumlien.
20. André Laverne, parle allemand.
21. Jean Lefebvre-Dibon, a passé trois mois en Angleterre.
22. André Luneau.
23. Jean Luneau.
24. Jean Machemin, a passé deux mois en Angleterre.
25. Jacques Magnin, a passé trois ans en Angleterre.
26. François de Maistre, a passé cinq mois en Angleterre.
27. Joseph de Maistre, a passé cinq mois en Angleterre.
28. Georges Marcos, parle espagnol.
29. Jacques Martel.
30. José Moreira de Serpa Pinto, parle anglais.
31. Maurice Pichard, a passé cinq mois en Angleterre.
32. Paul Plisson, a passé deux mois en Angleterre.
33. Gérard Rodrigues-Henriques, parle allemand.
34. Léon Rouillon, a passé six mois en Angleterre.
35. Émile Sabouraud, a passé six mois en Angleterre.
36. Jacques Sabouraud, a passé six mois en Angleterre.
37. Roger de Sinéty, parle anglais et arabe.
38. André Thierry.
39. Alain Triboulet, a passé six mois en Angleterre et cinq mois en Allemagne.
40. Francis Triboulet, a passé un an en Angleterre et cinq mois en Allemagne.
41. Maurice Triboulet, a passé cinq mois en Angleterre.

IV. — Maison des Sablons.

1. Pierre de Bary, parle anglais.
2. Michel Blanchon, a passé trois mois en Angleterre.

3. Henri Cadot, a passé un an en Angleterre.
4. François Dunod, a passé trois mois en Allemagne et trois mois en Angleterre.
5. Étienne Dupont, parle allemand.
6. Jean Gall, a passé trois mois en Allemagne.
7. Henri Giraud, parle russe et allemand.
8. Louis Giraud, parle russe et allemand.
9. André Guiraud, a passé cinq mois en Angleterre.
10. Henri Guiraud, a passé cinq mois en Angleterre.
11. René d'Hauteville, parle allemand.
12. Roger Labussière, parle anglais.
13. Marcel Langer, a passé quatre mois en Angleterre, parle allemand.
14. Roger Langer, a passé quatre mois en Angleterre, parle allemand.
15. Pierre Lonquéty, parle anglais.
16. Edmond Martin, parle anglais et allemand.
17. Henri de Nonneville, parle allemand.
18. Joseph Palluat de Besset, parle anglais.
19. Jean Prades.
20. François Salmon-Legagneur.
21. Philippe Salmon-Legagneur.
22. André Seyrig, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
23. François Seyrig, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand.
24. Ignace de la Torre, parle anglais et espagnol.
25. Charles Trocmé, parle allemand.

V. — Maison du Vallon.

1. Emmanuel d'Andrieu.
2. Pierre Bauer, parle allemand, a passé deux mois en Angleterre.
3. Marcel Bénabenq, parle allemand.
4. Pierre Colin, parle anglais, a passé trois mois en Allemagne.
5. Pierre Curé, parle anglais.
6. Antonio Dumont-Fonseca.
7. José Dumont-Fonseca.
8. Louis Dunod, a passé trois mois en Angleterre.
9. Jean Floch, a passé quatre mois en Angleterre.
10. Charles Fontaine.
11. René Frenaye.
12. Henri Galangau, parle espagnol.
13. Louis Guimaraes, a passé deux mois en Angleterre.
14. Joseph Guerlin.

15. Charles Hégi, parle espagnol.
16. Raoul Hervey, parle anglais, a passé un an en Angleterre.
17. Georges Hirlemann, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
18. John Kiskadden, parle anglais.
19. Jacques de La Bruyère, a passé quatre mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
20. Gustave Laurent, a passé trois mois en Angleterre et sept mois en Allemagne.
21. Albert Lebouteux.
22. Henri Lebouteux, a passé un an en Angleterre.
23. Paul Lebouteux, a passé sept mois en Angleterre.
24. Roger Ligault, a passé six mois en Angleterre.
25. Alexandre de Manziarly, a passé trois mois en Angleterre.
26. Jean Marcos.
27. Jean Maubert.
28. Étienne Mermier, a passé six mois en Angleterre.
29. André Nivard, parle anglais.
30. Ariste Pappia, parle allemand.
31. Félix Peniaux, a passé un an en Angleterre, et trois mois en Allemagne.
32. Charles Penteado, a passé un mois en Angleterre.
33. Georges Perdrizet, parle allemand.
34. Jean Poulenc.
35. Camille Schreiner, parle allemand.
36. Michel Stourm, parle allemand.
37. Robert Tedesco.
38. Justo Fernandez del Valle, parle anglais et espagnol.
39. Charles de Wilde, parle anglais.
40. Manuel de Yturregui, parle anglais et espagnol.

VI. — Élèves a Pullay.

1. Pierre Corbière, parle anglais.
2. Émile Héring, parle allemand.
3. Patrice Mac'Avoy, parle allemand et anglais.

VII. — Élèves en stage.

1. Jacques Allainguillaume, à Saint-Léonard's on Sea.
2. Jean Avot, à Margate.
3. Antoine Bertier, à Eastbourne.
4. Gustave Cardinal, à Bexhill.
5. Robert Lefebvre-Dibon, à Tring.

FÊTES ET CONFÉRENCES

En écrivant pour la quatrième fois ce titre « Fêtes et Conférences », je songe à feu Dujardin-Beaumetz, qui, seul dans notre pays d'instabilité ministérielle, demeura des années attaché au même fauteuil, ou encore à la petite chèvre qui, à l'entrée de Verneuil, tourne, en tirant sur sa corde, autour du même piquet. Dans cette école où tout est vie et mouvement, je demeure prisonnier de la même rubrique, et, à vous parler de choses toujours les mêmes, je crains de vous ennuyer. Enfin, M. Dujardin-Beaumetz inaugurait, présidait, couronnait avec une intarissable bonne humeur, et la petite chèvre de Verneuil, entre deux bêlements, esquisse quelques gambades. Venez à mon secours, aimable philosophie de l'homme d'État, fantaisie capricieuse de l'animal à tête folle!

Et pourtant pour résumer, après M. de Rousiers, *l'Histoire de l'Armement,* il me faudrait le sérieux d'un économiste avec la science d'un technicien. Tonneau de jauge brute, tonneau de jauge nette, tonneau d'affrètement, capacité encombrante de la marchandise, portée en lourd, voilà de belles matières, n'est-ce pas, à mettre en vers latins? M. de Rousiers se contente de les mettre en bonne prose française, et tels sont la netteté de sa conception, la clarté de son exposé, l'agrément même de sa parole que les sujets les plus arides deviennent accessibles aux moins compétents. — D'autres conférences, d'ailleurs, furent moins spécialement techniques. En nous disant, notamment, *l'influence de la vapeur sur les transports maritimes*, M. de Rousiers retraça une belle page d'histoire économique. Aussi regrettons-nous que les circonstances aient trop réduit, cette année, le cours habituel de notre Président.

Par contre, nous avons dû sans doute à M. de Rousiers l'honneur et l'avantage de recevoir ici deux autres professeurs des Sciences politiques. M. Escoffier nous a parlé de *Talleyrand.* Après avoir retracé brièvement le rôle politique de Talleyrand sous la Révolution et l'Empire, le conférencier montra sa part prépondérante dans les événements de 1814, ses tractations

avec Alexandre, ses efforts pour assurer le retour du roi légitime, etc. Puis, sans céler rien des ambitions personnelles et de la duplicité du noble duc, M. Escoffier exposa comment la France lui dut de faire grande figure à ce Congrès de Vienne d'où l'orgueil des vainqueurs avaient prétendu l'exclure.

M. Rain, connu pour son beau livre sur *Alexandre Ier*, abordait un sujet plus pathétique encore avec *La situation diplomatique de la France en 1870;* et l'intérêt de son exposé nous rendait impatients d'une seconde conférence sur *La situation militaire de la France en 1870.* De douloureuses circonstances ne lui ont pas permis de satisfaire notre curiosité. Nous souhaitons qu'il puisse nous revenir bientôt, et surtout l'esprit libre de toute préoccupation[1].

Nous nous félicitons vivement de voir des spécialistes de valeur nous apporter les résultats de leurs recherches, et nous comptons bien que M. Escoffier et M. Rain seront encore des nôtres.

Nous sera-t-il permis cependant d'exprimer le vœu, respectueux et timide, de plusieurs? Ne pourrait-on pas organiser, chaque année, toute une série de conférences autour d'une époque, d'un siècle ou d'un homme? Pour l'histoire diplomatique, militaire, économique, nous pourrions recourir aux orateurs du dehors; MM. Storez et Des Granges se réserveraient les conférences d'art; la littérature serait le lot de MM. Des Granges, Mentré, Gaillard; M. Jannin ne refuserait pas d'étudier le mouvement scientifique; M. Marty étudierait l'influence des littératures étrangères... Que sais-je encore? Nous aurions ainsi un enseignement d'ensemble, parallèle aux études réglementaires, plus intéressant peut-être et plus profitable encore que des conférences sans rapport entre elles...

Mais où m'échappé-je? On me demande un compte rendu et j'élabore un programme. Que voulez-vous? C'est la chèvre attachée qui tire sur sa corde!

D'autres conférences transportèrent successivement nos élèves au *Japon, pays des contrastes* (M. Rottach), à travers *la Grèce moderne* (M. Clerc), au *pays des Éléphants* (M. Caustier), et

1. Cette conférence, qui fut excellente comme la première, eut lieu le 15 juin.

toutes, humoristiques, pittoresques ou documentaires, furent pleines d'utiles agréments.

Fort instructive aussi la conférence de M. Landormy sur *L'impressionnisme dans l'Art*. Les musiciens ont particulièrement apprécié son analyse savante des Grieg, Debussy, Stravinsky, etc. Plus ignorant, je l'ai, pour ma part, suivi avec plus d'intérêt quand il exposa les principes et rappela les exemples de Monet, Degas, Sisley. Quant au rapprochement ingénieux qu'il tenta entre l'art impressionniste et la doctrine de M. Bergson, je laisse aux philosophes le soin d'en discuter. Tous d'ailleurs nous fûmes d'accord pour apprécier une fois de plus chez M. Landormy la même richesse d'idées, la même ingéniosité d'aperçus, la même élégance de parole.

Trois conférences enfin eurent un caractère plus particulièrement moral.

En rendant hommage aux vertus patriotiques de Déroulède, M. Gaillard prétendit surtout dégager un enseignement et proposer un exemple.

M. Robert Vallery-Radot, poète de talent, romancier distingué et chrétien généreux, étudia la *Renaissance catholique dans le lyrisme contemporain*. Sa parole, un peu tendue peut-être et abstraite, mais d'un lyrisme éloquent et chaleureux, a profondément ému nos jeunes gens.

M. l'abbé Garin n'eut pas à faire d'éloquence. Curé du Petit-Ivry, il nous raconta, avec la bonhomie vaillante d'un missionnaire, ses efforts, ses souffrances, ses consolations aussi dans ce faubourg de Paris qui ressemble bien souvent à un pays sauvage. Combien d'élèves furent stupéfaits de découvrir que la barbarie loge aux portes de leur capitale! Mais cette découverte, au lieu d'éveiller en eux je ne sais quelles craintes égoïstes, fit naître dans leur cœur la volonté de soulager tant de misère, dès maintenant par leurs aumônes, plus tard par leur dévouement social.

Je dois ajouter que, soucieux à la fois de collaborer avec M. Storez et d'accroître au dehors le prestige de l'École, plusieurs de nos professeurs prononcèrent aux *Amis de Verneuil* des conférences fort appréciées : Mlle Labussière raconta les longues

randonnées qui l'ont conduite d'Amérique en Asie, et d'Afrique à Pullay; M. Champault rappela ses souvenirs du Sénégal; M. Gaillard parla de Déroulède; M. de Rousiers enfin fit sur le port de Rouen la causerie la plus instructive.

Pareillement, nos musiciens prêtèrent, tant aux soirées des Amis de Verneuil qu'aux concerts de Mlle Cyvoct, le concours de leurs jeunes talents formés à bonne école.

*
* *

Par contre, à l'École même, les séances ont été moins nombreuses et moins brillantes que parfois. Mauvaise volonté, indifférence, pénurie de talents? Que nenni! Mais quoi? Il n'était question que de caisse vide, de déficit à éviter, d'économies indispensables. On se serait cru à la commission du budget! Alors, on a jeûné, tel Pharaon devant les vaches maigres.

Trois maisons — sur cinq — ont dû renoncer à leur séance traditionnelle. Seuls, le *Vallon* et la *Guichardière* furent admis à divertir leurs contemporains.

Le *Vallon* le fit avec une ingéniosité charmante, et je ne rappelle que pour mémoire le défilé pittoresque où figura toute la maison, jusqu'à la ravissante petite Françoise Marty dont les boucles blondes et les yeux noirs s'effaraient gentiment en ce tohu-bohu. Quant à l'apothéose finale, elle fut un des ensembles les plus réussis que nous ayons vus à l'École.

Je ne referai pas non plus le compte rendu consacré à la séance de la *Guiche* par l'*Écho* d'avril. Je féliciterai seulement cette maison de rester pieusement fidèle aux grands classiques et de mettre, à les honorer, l'art le plus ingénieux.

Quant au Mardi-Gras, il fut modeste, modeste. Vous vous rappelez : déficit, économies, vaches maigres... On joua donc deux petits actes qui n'exigeaient ni grands décors ni beaux costumes. On donna même une « reprise », comme les théâtres dans l'embarras, et les élèves des Pins retrouvèrent avec le *Stradivarius* de Max Maurey, le même succès qui les avait salués naguère dans leur maison. On avait commencé par un acte charmant de Meilhac et Halévy : l'*Été de la Saint-Martin*. Thierry

Faure fut un jeune homme élégant à souhait, M[lle] de Vaugelet une jeune femme touchante, M. Gaillard un vieux bonhomme un peu fou, et M[me] Gaillard une gouvernante tout à fait drôle.

On annonce enfin, pour le 13 juin, une séance organisée par les élèves de Seconde. On me permettra de féliciter vivement ces garçons. L'initiative de cette fête leur revient tout entière; sur leur programme, ils n'ont inscrit que les auteurs de leur classe, et ce divertissement ne sera pour eux que le prolongement de leurs études. Surtout, la situation budgétaire dont j'ai parlé plus haut, oblige ces jeunes gens d'assumer seuls tous les frais de la soirée. Ils prouvent ainsi un désintéressement dont on leur saura gré, j'espère, même si le succès de leur efforts ne répondait pas pleinement à leur audace[1].

Puis-je ne pas rappeler enfin que l'année 1913-1914 a vu naître le T. A. V. Ce *Théâtre Artistique de la Villa* sortit tout entier du cerveau de M. Dupire, comme Athéné du cerveau de Zeus. Suivant la formule du maître, on veut y exprimer « la quintescence des choses par la simplification des moyens »; d'où les décors monochromes, les adaptations poétiques que vous savez, et tous les efforts, toutes les tentatives qui ont fait d'un coin jadis tranquille, l'un des centres les plus animés de l'École. Peut-être pourrait-on souhaiter que la composition des programmes justifiât mieux le titre et les ambitions de ce petit théâtre. Mais on ne saurait trop louer l'initiative, l'activité, la bonne humeur du directeur et de sa troupe, ou plutôt de ses sociétaires, car le T. A. V., qui se pique de rivaliser avec le Vieux Colombier, appartient à des « sociétaires », comme la Comédie-Française.

Henry GAILLARD.

1. Le succès fut très vif. Dans les *Fourberies de Scapin*, Rouillon se montre le « grand valet » qu'on attendait. Mais la révélation de la soirée fut Philippe Périer qui prêta à la figure de *Géronte* un relief extraordinaire. Et il faudrait louer Courant, Argante autoritaire et quinteux, Gall plein de braverie, Jordan et Coche de la Ferté, gracieuses jeunes filles, A. Triboulet et Daeschner, élégants blondins, Pinto, nourrice impayable, Witz, messager correct, et l'orchestre, et les ouvreuses, etc., etc. Puisse leur exemple en entraîner d'autres et les séances de classe devenir fréquentes!

DEUXIÈME PARTIE

VIE MORALE

LA VIE RELIGIEUSE CATHOLIQUE A L'ÉCOLE

Il est devenu banal de dire que jamais il ne fut plus nécessaire d'éclairer et de fortifier la foi des jeunes gens. La nouvelle génération semble ne plus être tourmentée, à un égal degré, des mêmes doutes critiques que l'ancienne, mais un autre danger la menace. Moins intellectuelle et plus pratique, elle risque d'être absorbée par l'action, par les exigences de la lutte économique, au point de perdre de vue les réalités invisibles. Une foi éclairée ne lui enlèvera rien de son activité terrestre, ni de son intelligence pratique; elle lui enseignera, au contraire, que le devoir est dans l'effort, le travail, le progrès, mais elle lui apprendra surtout à marcher toujours le regard tourné vers l'essentiel, à observer dans l'ordonnance de la vie la hiérarchie des fins; elle empêchera le jeune homme, en maintenant dans sa conscience les notions de charité et de justice, de devenir, dans l'âpre combat des affaires, l'oiseau de proie qui se nourrit de la substance des autres, le vainqueur impitoyable dont la réussite traverse trop brutalement et sans égards les droits du prochain et l'écrase.

Le plan général des études tend naturellement toujours davantage à se plier aux exigences de la vie moderne. Elles deviennent de plus en plus scientifiques et pratiques et ressem-

blent à un long apprentissage. L'on veut former des hommes habiles, dont l'effort économique atteigne au maximum d'efficacité. La littérature et les questions désintéressées piquent encore la curiosité des élèves au moment où ils les abordent dans les classes moyennes, mais plus tard les sciences avec leur progression méthodique et leur marche irrésistible conquièrent toute leur attention. Nos grands élèves causent volontiers entre eux d'un problème de mathématiques ou de physique, se communiquent leurs solutions et les discutent avec une animation qui ne laisse aucun doute sur l'intérêt qu'ils y portent, mais il est rare de leur entendre aborder une question de littérature ou de philosophie. L'impression profonde que semble avoir produite la conférence d'une si haute tenue intellectuelle faite, au début de l'année, par M. Robert Vallery-Radot sur : *la Renaissance d'une poésie catholique en France*, se présente comme un phénomène un peu exceptionnel.

Le résultat de ce triomphe des sciences est la formation dans la jeune génération d'un esprit éminemment positif. Est-ce la fin de l'âge métaphysique, comme le pensait Comte, et la disparition des préoccupations religieuses? Non, sans doute ; il est dès maintenant établi par de nombreux et illustres exemples que les connaissances scientifiques peuvent coexister dans les mêmes esprits avec la foi religieuse ; le nombre des jeunes gens profondément et sincèrement croyants dans nos grandes écoles, à Polytechnique en particulier, est très grand et s'accroît de jour en jour ; le fameux conflit entre la science et la foi dont on parlait tant il y a dix ans, semble en bonne voie de résolution.

Il reste cependant qu'une formation trop exclusivement scientifique peut constituer pour certains jeunes esprits un danger ; il importe donc qu'au moment de leur formation, l'acquisition des connaissances scientifiques soit accompagnée et compensée pour ainsi dire par un enseignement de la doctrine chrétienne égal en valeur, sensiblement aussi rigoureux comme méthode.

Si l'on veut que le jeune homme se rappelle qu'à côté des réalités physiques qu'il manie chaque jour, qu'il mesure, qu'il associe, qu'il combine, il en existe d'autres, invisibles celles-

là, non point d'impondérables fantômes, trop flottants pour peser d'aucun poids sur ses destinées, mais les réalités de la foi, réalités aussi fermes que les autres et capables d'organiser sa vie intérieurement, il faut lui montrer avec sa liaison et sa logique, à côté de la belle synthèse des sciences terrestres, la synthèse non moins forte du dogme chrétien. Il faut que le jeune homme, avant d'entrer dans la vie, ait l'impression, ou mieux la conviction, que ce qui se tient, ce qui est complet, certain de toute la force de la parole divine, en dépit de l'inévidence des mystères, ce qui est capable, par conséquent, de fournir le vrai et solide point d'appui, c'est cette synthèse des vérités chrétiennes, si majestueuse dans l'œuvre d'un saint Augustin, d'un saint Thomas, d'un Bossuet, et qu'au contraire l'incertain, l'hypothétique, l'incomplet, ce qui cherche désespérément la vérité au milieu de tâtonnements sublimes, c'est la science.

Pour cela, il importe, à mon sens, d'éviter autant que possible, dans l'enseignement religieux, ce qu'on appelle l'élémentaire, le fragmentaire, qui ne laissent dans l'esprit que des formules mortes, obscures, parce qu'elles ne profitent pas suffisamment de la clarté de l'ensemble, fragiles, parce qu'elles ne portent pas en elles toute la force de la synthèse et souvent faussées, parce qu'elles veulent emprisonner dans des mots impuissants ce qui est vivant et infini.

Il faut, au contraire, présenter un ample exposé du dogme et de l'histoire de la Religion, dégagé des preuves inutiles et des discussions stériles, dont la principale force apologétique ressortirait de l'ensemble de lui-même. « Rien ne défend mieux la foi qu'une théologie bien faite, » me disait jadis à Rome un maître éminent, pour encourager mon zèle de jeune étudiant. « Si un doute passager survient alors sur un point, l'édifice se soutient par sa structure, par la nécessité même de la belle ordonnance que la doctrine permet d'établir dans la vie et en dehors de laquelle on ne peut en concevoir que de si mesquines et de si précaires qu'on se rejette par comparaison, avec une ferveur renouvelée, vers l'éternel *Credo*. »

La partie d'enseignement dans l'éducation religieuse des jeunes gens est donc de première importance et il faut la soigner, l'organiser, la perfectionner. Cet enseignement doit être à la fois simple et fort. Les difficultés s'y rencontrent nombreuses, parce qu'il doit s'efforcer de mettre à la portée de jeunes esprits le résultat de tout un travail séculaire accompli sur la révélation divine ; ajoutez à cela la paresse naturelle de l'esprit humain, la qualité médiocre des manuels existants, surtout la concurrence redoutable des examens et l'attraction pesante des programmes.

Tous les aumôniers de collèges et de lycées n'ont qu'un cri pour constater la difficulté de la tâche. Je crois pouvoir dire en toute sincérité que l'on ne rencontre pas aux Roches, près de nos élèves, plus de difficultés qu'ailleurs, bien au contraire. Nos jeunes gens abordent notre enseignement avec des esprits dociles et des cœurs préparés, ils prêtent au cours une attention respectueuse et aussi sérieuse que le permet l'insouciance relative de leur âge. En somme, l'on trouve en eux une remarquable droiture, quelquefois un peu de mollesse et de légèreté probablement inévitable, puisque nous, leurs anciens, en étions jadis également coupables.

Le professeur voudrait voir aborder de pareilles questions avec toute la conviction qu'il apporte lui-même à les présenter, mais est-ce possible? A défaut de cette recherche anxieuse de la vérité qui tourmentait un Pascal ou un saint Augustin, contentons-nous de la bonne volonté attentive et intelligente, de l'ouverture d'âme qui permettent de déposer avec méthode dans les cœurs les principes surnaturels qui germeront et croîtront en leur temps sous la bénédiction de Dieu.

Mais la foi n'est pas une pure doctrine : elle s'est présentée au monde intimement mêlée à la vie de Jésus-Christ, elle s'est développée avec la vie de l'Église. Elle doit aussi se développer non pas seulement dans l'esprit, mais dans l'âme tout entière et dans la vie du chrétien. Elle trouverait autrement dans cette vie des obstacles et des résistances croissantes. Il faut, au contraire, qu'à mesure qu'elle s'installe et grandit dans l'homme,

elle se fasse son habitat en purifiant le cœur et en l'orientant dans le sens de ses directions. La croyance doit être dans l'âme un moteur puissant, une force qui pénètre l'activité entière et qui supprime toute antinomie entre l'esprit et la vie. La foi éclairée et servie par une volonté docile produira un accroissement de la vie intérieure, je ne dis pas du *sentiment religieux*, mais de l'union profonde avec Dieu et du travail pour Dieu. C'est là l'œuvre première et principale de la foi; l'activité essentielle du chrétien est tout intérieure, elle se passe dans le sanctuaire invisible de l'âme et consiste dans une augmentation de la grâce; son moyen principal est la réception des Sacrements, pourvu qu'elle soit bien faite. L'activité extérieure, si haute qu'elle soit, n'est qu'une conséquence de la vie intérieure; elle est, aux yeux de la foi, relativement moins importante que les créations intimes opérées par Dieu en l'âme, dans la Pénitence et l'Eucharistie.

Si la réception des Sacrements peut fournir, en général, un sûr indice du progrès de la vie chrétienne, il faut constater que celle-ci, dans l'École, est en croissance et cela est d'autant plus intéressant que les aumôniers se font un scrupule de respecter les libertés individuelles et de ne point exercer sur les âmes de pression exagérée. Ce que nos élèves font pour Dieu, ils le font vraiment d'eux-mêmes, entraînés sans doute par le bon exemple, mais en dehors de toute contrainte, si lointaine fût-elle. Sans vouloir établir de statistiques délicates et peut-être intempestives en pareille matière, il est permis de dire que le nombre des communions est satisfaisant et en augmentation constante, surtout depuis l'ouverture de la Chapelle. La situation de fortune qui existait auparavant n'était qu'un pis-aller et favorisait évidemment peu le progrès de la piété. Conformément aux prescriptions de Pie X, devant lesquelles nous avons été des premiers à nous incliner, les petits enfants de l'École font de bonne heure leur Communion privée, après un examen élémentaire et une retraite appropriée, et comme les âmes des petits enfants sont plus aptes qu'aucune autre à recevoir la visite de leur Dieu, les résultats ne peuvent être que très favorables. La Première

Communion solennelle n'a d'ailleurs pas perdu de son caractère autant qu'on le pouvait craindre. Elle figure maintenant une sorte de consécration à Jésus-Christ de l'enfance chrétienne au moment où elle parvient au seuil périlleux de la jeunesse et sous cette forme, forme de transition peut-être, elle revêtait cette année encore, surtout après la retraite si bien organisée qui l'avait précédée, un caractère très pénétrant et très solennel à la fois. Le même jour d'ailleurs, jeudi 18 juin, Mgr Déchelette, évêque d'Evreux, continuant les bienveillantes traditions de son regretté prédécesseur, Mgr Meunier, donnait le Sacrement de Confirmation dans notre chapelle à un assez grand nombre de nos enfants.

Il semble donc bien que la vie chrétienne soit en progrès à l'École; un travail spirituel s'y poursuit au fond des âmes. Or, c'est une loi que tout accroissement de l'amour de Dieu est accompagné nécessairement d'un accroissement d'amour du prochain. Impossible de séparer l'un de l'autre, depuis surtout que Jésus-Christ a uni en lui à la divinité toute misère et toute souffrance humaine. Les grands saints ont été des héros de charité. Qui pourra mesurer la somme énorme de dévouement qui fut dépensée par les croyants depuis la fondation du Christianisme! Ne sont-ce point eux qui ont été les artisans des vrais progrès en enseignant l'amour de l'homme, le respect de la justice, le dévouement au faible et au souffrant?

Nos jeunes gens ne sont pas destinés d'ailleurs à être des contemplatifs, mais sans doute des hommes d'action, que l'École voudrait jeter « bien armés » au cœur de la lutte, au centre de la vie, dans la mêlée des affaires, mais aussi... de la charité.

Une de nos ambitions est de leur apprendre qu'on n'est pas chrétien pour soi tout seul, mais pour les autres aussi, que le cœur d'un chrétien ne peut être étroit, mais débordant. Je voudrais dire ici tout le bien que je pense de la *Société de charité* de l'École. Elle réunit une fois par mois, le vendredi, les élèves des classes supérieures et comporte deux parties : l'une pratique, où l'on s'occupe d'une manière précise de quelques familles pauvres de Verneuil, où l'on fait la chronique de la charité, en particulier des œuvres auxquelles s'intéresse la Société; une

autre théorique, mais bien intéressante aussi, où un des membres, généralement un élève, désigné longtemps à l'avance, lit un rapport sur un sujet concernant l'organisation de la Justice et de la Charité dans le monde. Ces rapports sont toujours soigneusement étudiés, bien documentés, bien composés et emportent l'assentiment des auditeurs.

J'ai l'impression que leur influence a été plus grande qu'on ne pense, qu'ils ont ouvert des esprits, modifié des idées, détruit insensiblement des préjugés et que plus d'un leur devra, au sortir de l'École, de ne point s'enliser dans l'égoïsme. Il est visible que nos jeunes gens, dont plusieurs ont protesté jadis, quand a été modifiée la forme de la Société et qu'elle a été étendue obligatoirement à toutes les hautes classes, s'y intéressent maintenant et qu'elle les a conquis. Comme le sujet doit être traité dans un article spécial, je me contenterai de saluer, en passant, avec sympathie, les heureuses initiatives de la *Société de charité :* jardins ouvriers à Verneuil et surtout propagande antialcoolique, entreprise sans respect humain par un groupe de nos grands élèves, etc...

Faut-il, en terminant, signaler encore une autre application de l'esprit chrétien dans l'École, application féconde en résultats éducatifs, qui frappe vivement les nouveaux arrivés et à laquelle on s'habitue, comme à tout, à mesure que l'on devient un ancien. Je veux parler de l'institution des *capitaines.* Nos capitaines sont-ils parfaits? Non, sans doute; pour être un parfait capitaine, il faudrait avoir toutes les vertus d'un excellent éducateur et combien de maîtres ne pourraient être capitaines à ce prix. Mais l'on peut dire que beaucoup d'entre eux ont un sens réel de leur responsabilité, que les abus d'autorité sont extrêmement rares et que quelques-uns de nos capitaines comprennent d'une manière remarquable leur devoir profond, leur devoir de tuteurs des consciences plus jeunes, leur devoir fraternel qui dépasse de beaucoup l'ordre extérieur et qui, dans certains cas, que la délicatesse d'une conscience chrétienne aide à connaître, atteint l'ordre intérieur et commande, au nom de la charité, des interventions vraiment éducatives.

Quelle institution imaginer qui, mieux que celle-là, si l'on en respecte l'esprit, sache détacher de l'égoïsme, enseigner plus efficacement le devoir de penser aux autres, qui soit, en un mot, plus pénétrée d'esprit chrétien?

Abbé G. PEZÉ.

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE PROTESTANTE

« I. R. P., » comme disent les garçons, soucieux de demeurer fidèles à la loi du moindre effort!

C'est à l'un d'eux qu'il faudrait demander un article sur l' « I. R. P. », car rien n'est plus juste, ni plus psychologique, que cette formule du langage courant : « *Je fais* mon instruction religieuse. » C'est effectivement le catéchumène qui, par une succession d'efforts et de méditations salutaires, fait lui-même son instruction religieuse, développe lui-même sa piété. Tout ce qui vient du dehors ne saurait être qu'un auxiliaire plus ou moins puissant, absolument vain, si l'enfant ne peut pas dire sincèrement : « *Je fais* mon instruction religieuse. »

Cette réserve ne signifie point que l'on doive tout attendre des garçons; au contraire, ce que le médecin peut pour ses malades, nous le pouvons pour nos catéchumènes, et nous sommes responsables, dans une large mesure, de leur santé morale. Voici donc quelques détails sur la vie de notre jeune paroisse. Elle se compose de quatre sections, qui, pour être assez nombreuses, doivent réunir chacune plusieurs classes.

La première comprend les élèves de l'enseignementp réparatoire. Nous nous occupons, cette année, du Nouveau Testament, en étudiant la vie et l'enseignement de Jésus-Christ... Elle est un peu turbulente, cette marmaille; la discipline fait de trop longues absences! On bavarde, on oublie qui sa Bible, qui son cahier... par contre, on pense volontiers à se munir de vivres pour une heure (témoin les miettes de pain qui jonchent le sol après la leçon)! A part ces quelques irrégularités (nous ne sommes pas en Prusse), ces petits montrent une bonne vo-





LE MANÈGE D'ÉQUITATION.

lonté très encourageante : les récitations sont généralement bonnes, et les devoirs prouvent qu'on s'est donné de la peine.

Avec la seconde section (quatrième, troisième et seconde), nous lisons l'Ancien Testament, cherchant à y trouver les grandes idées qui doivent nourrir notre piété. Les différences d'âge et de développement rendent notre travail difficile, mais la classe a fait des efforts pour triompher de cet obstacle.

La censure m'arrêterait, si je voulais dire tout le bien que je pense de la troisième section (préparation à la confirmation). Il n'y avait, cette année, que quatre catéchumènes, et nos leçons eurent ainsi ce caractère d'intimité, si propice à l'éclosion des sentiments religieux. Malheureusement, la première communion n'a pas pu avoir lieu ici : ce que nous avons tous beaucoup regretté. C'est là une mesure exceptionnelle, provoquée par des circonstances particulières; souhaitons qu'elles ne se reproduisent pas, et qu'il en soit autrement dans l'avenir.

Deux mots encore de la quatrième section. Les élèves qui la composent (Première, Mathématiques Élémentaires, Philosophie et Section Spéciale), sont des jeunes gens charmants à voir sur les tennis de l'école et aux heures de liberté. Mais (les chiens qu'on attache deviennent souvent méchants), je dois avouer, sans comparer nos grands élèves à ces quadrupèdes, qu'ils n'ont pas apporté à l'étude de l'histoire de l'Église le sérieux qu'on était en droit d'attendre de leur part. Quelques-uns se sont donné de la peine, mais la classe, en général, a manqué d'attention. A tout péché miséricorde, et il faut dire, à leur décharge, que les circonstances ne sont pas favorables au travail, vu la difficulté que nous avons à nous réunir régulièrement. Toutefois, on aurait pu faire mieux, et on fera mieux l'an prochain.

Quant au culte, il a été célébré régulièrement chaque dimanche, et le chant a fait quelque progrès. Nous avons même entendu, le jour des Rameaux, un chœur très bien exécuté par quelques élèves de bonne volonté. Remercions-les encore une fois de cet effort.

De plus, nous croyons pouvoir affirmer que, parmi nos

garçons, il en est qui font réellement *eux-mêmes* leur instruction religieuse. Il faudrait, pour en donner la preuve, voir clair dans tous les cœurs, y lire les intentions bonnes, les victoires petites ou grandes, les repentances sincères... nous avons, pour cela, quelques pierres de touche. Les sentiments qui se pressent dans ces jeunes âmes s'échappent parfois au dehors, se glissent dans une conversation ou dans une confidence bien significatives. Puis il y a des actes, aussi, qui traduisent les bonnes dispositions : ainsi presque toute la quatrième section (je ne compte que deux abstentions) fait partie de la « Ligue nationale contre l'alcoolisme ». Enfin, l'atmosphère de recueillement qui enveloppe nos services de communion, montre bien que la piété a pris racine dans la vie de ces jeunes hommes. Ils aiment à prendre la sainte cène, bien qu'ils n'y soient nullement tenus, et nous voyons chez quelques-uns le levain, qui, souhaitons-le, fera lever toute la pâte. Ce levain, nous voudrions le trouver chez nos capitaines surtout, nous comptons sur eux. Qu'ils n'oublient pas le caractère moral et religieux de leurs responsabilités; elles s'étendent bien au delà de l'étude et du jeu, il faudrait qu'ils le comprissent toujours mieux.

Pour apprécier en une phrase l'état religieux de notre petite troupe, convenons que notre phalange est loin d'être parfaite; mais quelques rangs, déjà, s'équipent avec soin, et c'est le commencement de la victoire.

Charles Cellérier.

LA SOCIÉTÉ DE CHARITÉ

Réorganisée et devenue plus active en 1912-13, elle a fait de nouveaux progrès dans le cours de cette année.

Secours aux familles pauvres.

Les visites aux familles pauvres de Verneuil, se sont faites régulièrement. Nous avons, en particulier, aidé une pauvre veuve, chargée de trois enfants en bas âge, qui s'était cassé les deux chevilles en

laissant basculer une brouette chargée de linge mouillé. — Une autre femme avait un mari alcoolique, qui, dans des accès de folie furieuse, la menaçait de la tuer. L'internement de ce malheureux à l'asile de Navarre fut obtenu. Dans le même temps, la femme donna le jour à son cinquième enfant; nous lui avons donné un franc par jour pendant trois mois et nous continuerons à la secourir. — Nous essayons en ce moment de tirer d'embarras une famille honnête, accablée de dettes et poursuivie par ses créanciers, et une autre famille, jadis dans une situation aisée, qui, actuellement, est réduite à la misère par la maladie.

Jardins ouvriers. Nos dix-neuf jardins, préparés l'été dernier et entourés de clôtures, ont tous trouvé preneur pendant l'automne. Au mois de janvier, les jardiniers se sont réunis à la mairie de Verneuil, sous la présidence de M. Arnaud, notre notaire, et ont nommé leur bureau. Le travail a bien marché pendant l'hiver, mais c'est à présent qu'il bat son plein. Le soir, après dîner, le dimanche, c'est merveille de les voir tous là, entourés de leur femme et de leurs enfants, bêcher, tailler, arroser, avec un air de franche bonne humeur et de cordialité.

Mais le plus significatif, c'est qu'avant Pâques, M. Arnaud fut saisi de nouvelles demandes de jardins. Tout notre terrain n'avait pas pu être aménagé, ni clôturé à cause de la dépense, et il en restait assez pour faire encore une dizaine de jardins de deux ares environ chacun. Ceux qui les demandaient disaient qu'ils prendraient bien le terrain tel quel et qu'ils s'arrangeraient. M. Arnaud le leur permit et il y a actuellement vingt-huit jardins en exploitation ; quelques-uns sont admirablement tenus et soignés. Nous ferons les clôtures dès que nous serons assez riches.

Antialcoolisme. La section antialcoolique, recrutée parmi les grands élèves, a été plus nombreuse que l'an dernier d'une bonne dizaine de membres. Mais son activité a beaucoup augmenté. Elle a commencé à faire de

la propagande à Verneuil. Le jour de la Toussaint, Pierre Polot, Francis Triboulet et Jean Hardy se sont placés aux portes du cimetière et ont distribué aux passants 600 almanachs de la *Ligue nationale contre l'alcoolisme*. Depuis Pâques, une fois par mois, ceux-là et d'autres sont allés crier et vendre à la sortie des églises et dans les rues de Verneuil, comme de bons camelots, le petit journal antialcoolique, appelé la *Tempérance Normande*. Deux fois même, ils ont vendu aussi la petite brochure éditée par la *Ligue contre la dépopulation*, la « Patrie en danger ».

Hélas! nous avons appris que Verneuil, avec ses 4.500 habitants, compte 75 débits de boissons alcooliques, soit un débit pour 60 habitants, alors que la moyenne en France est de 1 pour 82 habitants; — que le département de l'Eure, tous les ans, perd 1.100 habitants et n'a eu en 1911 que 100 naissances pour 125 décès; — et que pour 323.800 habitants répartis en 700 communes, il y a en tout, dans l'Eure, 6 sections cadettes antialcooliques rattachées à la Ligue nationale et deux seulement rattachées à la Croix blanche : la nôtre et celle de Bernay.

Enfin M. Jannin, avec quelques garçons, a commencé une campagne d'affiches. Il voudrait tous les voir coller cent affiches nouvelles, tant à Verneuil que dans les communes environnantes. Et ils partent, habillés de longues blouses de toile, comme les peintres, portant une échelle, un grand pot de colle et de gros pinceaux. Quand ils s'arrêtent quelque part pour coller leur affiche, un attroupement se forme et c'est de la réclame pour la bonne cause.

Questions sociales. Comme l'an dernier, la deuxième moitié de chacune de nos réunions a été consacrée à un rapport sur une question sociale. Voici la liste des conférenciers et des questions étudiées :

Novembre. — M. le chanoine Beaupin, sur les congrès antialcooliques en Normandie.

Décembre. — Pierre Polot, sur la grève et l'histoire du droit de grève.

Janvier. — M. Jannin, sur le bien de famille insaisissable et la loi du 12 juillet 1909.

Février. — Georges Chenest, sur le socialisme et les chrétiens sociaux.

Mars. — M. P. Jenart, sur les jardins ouvriers de Boulogne-sur-Mer.

Mai. — Jean Bureau, sur la dépopulation en France et ses conséquences.

Juin. — M[me] de Prat, sur la Croix-Rouge française.

On ne saurait dire lequel de ces rapports a été le plus intéressant. Tous ont fait honneur à leurs auteurs. On pourrait exprimer le désir que, l'an prochain, les rapporteurs fussent, au moins en majorité, des élèves de l'École. Combien, cette année, ont promis, qui n'ont pas tenu leur promesse!

Trésorerie. Il y avait en caisse, le 31 juillet 1913, 1.096 fr. 65. Les recettes jusqu'ici ont été de 2.638 fr. 10, comprenant le produit de la tombola de Noël (environ 1.200 fr.), celui du buffet du mardi gras (environ 200 fr.). Le reste a été fourni par les quêtes du dimanche.

Les dépenses seront de 1.500 francs environ pour les secours aux familles pauvres, 550 francs pour les jardins ouvriers, 200 francs pour l'antialcoolisme, 800 francs comme souscriptions à diverses bonnes œuvres.

Bureau. Le bureau de la Société de charité pour 1913-14 est composé comme suit :

Président : Pierre Polot, capitaine général;
Vice-président : Francis Triboulet, capitaine d'école;
Secrétaire : Thierry Faure, élève de Philosophie;
Trésorier : Jean Hardy, capitaine aux Pins.

Abbé GAMBLE.

LES ÉCLAIREURS

Montrer qu'ils sont toujours capables d'un nouvel effort, tel est le but qu'ont atteint les joyeux Éclaireurs des Roches. Celui qui les a vus sur la route de Tillières, enlevant joyeusement les 14 kilomètres, le sourire et la chanson sur les lèvres, à la française, puis reprenant encore une marche de 15 kilomètres pour gagner Le Mesnil, celui-là a eu l'impression que, dans la fureur du « véhiculisme » moderne, il y avait des jeunes pleins d'énergie qui savaient comprendre comment le « footing » est la base véritable des sports et comment, quoique jeune, on peut le pratiquer allègrement. C'est pendant les fêtes de la Toussaint qu'ils ont fait cette grande marche de 50 kilomètres qui les conduisait, après le campement de la nuit sur la paille d'une bergerie, au château d'Anet et dans la forêt de Dreux.

Pour les repas, le système est des plus simples. On s'installe à proximité d'un village qui offre quelques ressources, principalement en eau et quelquefois en cidre; une corvée va faire les provisions et, grâce surtout aux « cuisines rapides », on peut se préparer instantanément un repas chaud des plus appétissants. Quelques dimanches de beau temps et de liberté nous ont permis de faire d'autres excursions pour lesquelles des amateurs se sont toujours présentés.

A ce nouveau mode d'action (nous avons toujours naturellement nos exercices scouts du vendredi), devait correspondre un accroissement du matériel de campagne. Presque tous les Éclaireurs possèdent maintenant une « cuisine rapide » individuelle; la Section est munie de poêles à frire dans lesquelles on fait mijoter d'excellentes pommes de terre à l'huile, des marmites de campement que l'on place sur des trépieds ou sur des foyers de briques, et les cuillers, et les fourchettes à longues dents, et les seaux de toile! Mais plus le matériel devient varié, plus aussi son poids augmente et la question de transport s'est posée d'une façon pressante. A nous aussi, il nous fallait la

« voiture de compagnie ». Un excellent tri-porteur d'occasion a fait notre affaire : c'est notre « train des équipages », que d'habiles pédaleurs poussent sans trop de difficultés.

Ce n'est pas tout encore. Le « footing » n'a réellement de valeur que s'il est doublé du « camping »; du reste, on n'approche du but du scoutisme que si l'on peut mener la vraie vie de camp. Mais comme les quatre petites tentes « bonnets de police » devenaient insuffisantes pour une section qui se maintient à son niveau supérieur d'une quarantaine d'éclaireurs, il a fallu faire l'acquisition d'une tente à la fois grande et légère. La nôtre est en toile blanche imperméable, longue de $4^{m},60$, large de $2^{m},30$, haute de $1^{m},80$, soutenue par trois piquets de bambou. Le tout entre, avec l'immense tapis, dans un sac de dimensions très maniables. On la voit se dresser souvent, le samedi aux abords du Vallon, et, la nuit, elle abrite des fervents du camping. Tout cela nous a bien fait quelques frais, mais le nerf de la guerre nous arrive par la générosité de nos membres honoraires sur la liste desquels les bonnes volontés ou ceux qui s'intéressent à notre effort peuvent toujours s'inscrire. Un ancien Éclaireur a montré son attachement à sa Section, en ajoutant à sa cotisation un don de 100 mètres d'excellente corde, qui nous ont déjà rendu de nombreux services, surtout pour la fête des Sports.

Car la Section des Éclaireurs apparaît maintenant à chaque instant dans la vie de l'École. Que ce soit pour canaliser la circulation dans le « Bat », le jour du Mardi-Gras, ou pour permettre aux danseurs de trouver l'espace nécessaire à leurs évolutions; que ce soit pour conduire en ordre cent bicyclistes porteurs de lampions qui se rendent à Verneuil le jour de la fête de Jeanne-d'Arc, pour exécuter une farandole vertigineuse, que ce soit pour assurer le service l'ordre à la fête des Sports, servir avec activité le buffet, coucher sous la tente pour donner des lits aux Anciens, ils sont toujours là, nos bons Éclaireurs, dévoués à tous, s'oubliant eux-mêmes, réduits à la portion congrue des distractions dont leurs camarades prennent abondamment leur part, et, jamais lassés, ils recommenceront demain,

malgré quelques critiques et quelques plaisanteries que leur lancent des garçons au cœur moins généreux, leur service plein de dévouement et de bonne grâce.

R.-J. Barotte.

NOS COLONIES DE VACANCES

J'ai pris l'habitude de rendre compte ici, chaque année, de l'effort accompli par nos élèves en faveur des Colonies de Vacances. Je me contenterai, cette fois, de présenter aux amis de l'École un graphique qui ne manquera pas de les réjouir. Le magnifique progrès qu'il enregistre de 1903 à 1913[1] est dû sans doute, pour une grande part, au patronage que mes collègues Chefs de Maisons et mon ami M. l'abbé Gamble n'ont pas ménagé à notre œuvre; mais je veux croire qu'il manifeste en même temps un élargissement du cœur de nos garçons, une intelligence plus profonde de leur devoir social.

Si bref que je veuille être, je dois mentionner encore la récente visite de M. le Pasteur Comte, Président de la Fédération nationale des Colonies de Vacances, qui, comme on sait, a contribué plus que personne, depuis vingt ans, à répandre en France la généreuse idée et à en multiplier les foyers. Avec une éloquence tour à tour élevée et familière, avec tout son cœur, il nous a longuement parlé de ses expériences, de ses

1. Souscription de 1913, détail :

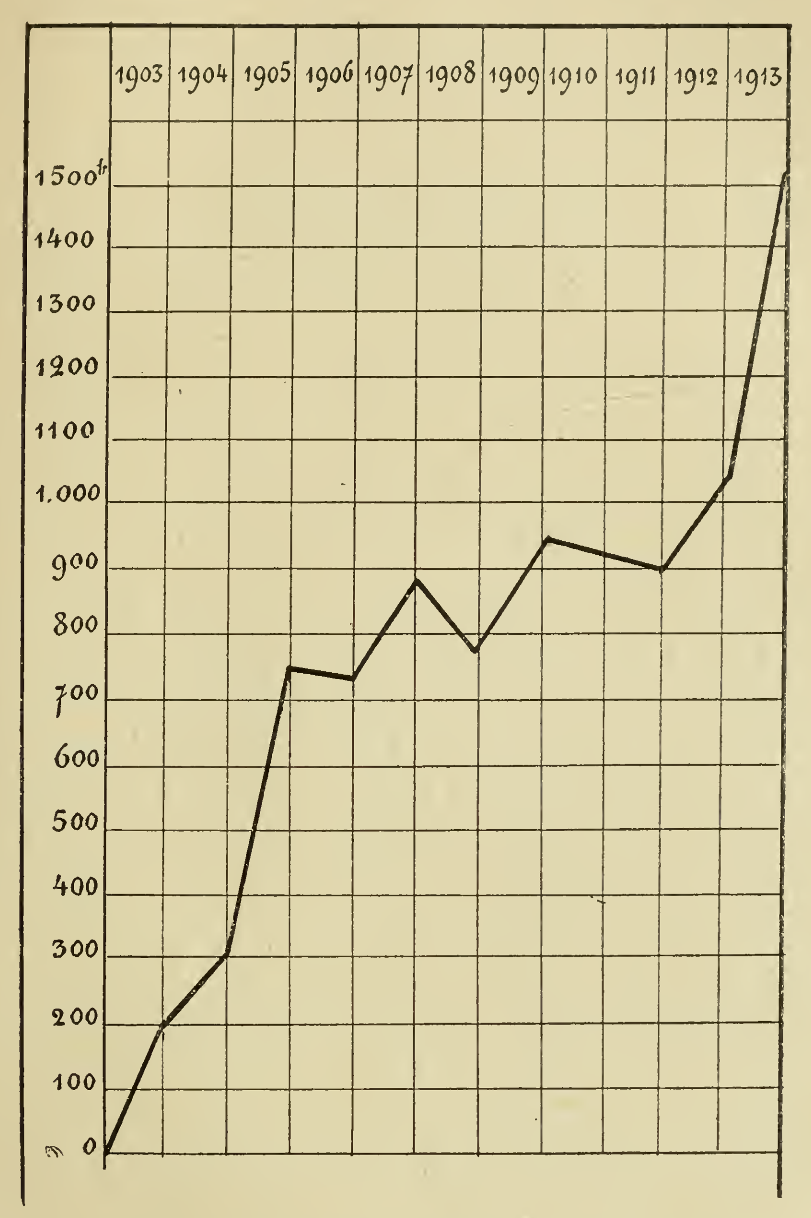
Maison du Coteau	245
Maison de la Guichardière	305
Maison des Pins	235
Maison des Sablons	307
Maison du Vallon	415
Total	1.507

Répartition :

Colonies de Vacances de Versailles	1.000
Maison des « Sapins R. de Félice » (colonie cévenole pour jeunes gens)	500
Reliquat, en réserve pour 1914	7
Total	1.507

La souscription de 1914 n'est pas close à l'heure où nous mettons sous presse.

efforts, de ses succès aussi; pas un instant l'attention des jeunes auditeurs n'a faibli; et j'en sais plus d'un qui, ému de pitié



Graphique de la progression des dons annuels de l'École des Roches pour les Colonies de Vacances.

pour les misères de son peuple, a compris l'incomparable beauté d'une vie consacrée à leur soulagement, et s'est senti appelé à suivre en quelque mesure le grand exemple qui lui était donné.

Henri TROCMÉ.

TROISIÈME PARTIE

VIE INTELLECTUELLE

L'ENSEIGNEMENT DU LATIN

S'il est un chapitre de l'*Éducation Nouvelle*, où Edmond Demolins, à la veille de fonder l'École des Roches, faisait table rase de la tradition, et prétendait inaugurer des voies nouvelles, c'est bien celui de l'enseignement du latin[1]. Différer jusqu'à la quatrième[2], c'est-à-dire jusqu'à l'âge moyen de 13 ans, le début de cette étude, la resserrer ainsi tout entière dans l'espace de quatre années au lieu de six ; — compenser ce retard par une meilleure utilisation de facultés plus mûres, s'adresser, par exemple, moins à la mémorisation enfantine qu'au raisonnement et à la curiosité scientifique ; — d'autre part, imiter, dans la mesure du possible. la méthode directe des langues vivantes, et spécialement (puisque nos professeurs ne parlent plus latin), pratiquer la lecture parallèle d'un auteur et de sa traduction, jusqu'au moment où l'enfant lira couramment le texte sans aide, appliquer successivement le même procédé à des auteurs plus difficiles, en prenant soin de les voir jusqu'au bout, seul moyen d'y intéresser le lecteur ; — et arriver ainsi au baccalauréat, où

1. *L'Éducation Nouvelle* (Firmin-Didot, éditeur). Chapitre v : Comment résoudre la question du latin.

2. *L'Éducation Nouvelle* dit même : jusqu'à la troisième. Mais, en fait, l'École des Roches n'a jamais été aussi loin.

l'élève troussera la version latine avec la même souriante aisance que la narration anglaise; — c'était là un programme original, hardi, séduisant, et, pour tout dire, bien à sa place dans le livre juvénile et révolutionnaire qui fut la charte de notre École.

On se mit à l'œuvre : plus de grammaire enseignée *ex professo*, mais de simples tableaux de paradigmes placés sous les yeux des élèves, et commentés par des considérations élémentaires empruntées à la grammaire comparée; pas de thèmes, peu de versions écrites, beaucoup de lecture courante et suivie, préparée, comme il était convenu, au moyen de traductions. Cet effort ne fut pas sans résultats. Les élèves acquirent assez vite une habileté incontestable à apercevoir, dans un examen oral, le sens approximatif d'un texte; leurs intelligences naïves avaient du moins le mérite de ne pas prêter à l'auteur (comme le font tant de vieux routiers de l'enseignement classique) des idées absurdes ou stupides; bref, les classes n'étaient pas ennuyeuses, et l'on pouvait espérer le succès, pourvu que les élèves voulussent bien passer, selon la formule d'un de leurs maîtres, « du vague au précis ». Par malheur, habitués à l'à peu près, ils semblaient s'y complaire[1]; ils devinaient ingénieusement, mais souvent de travers, si le professeur ne leur tendait pas la main au moment critique; de là, la faiblesse de leurs versions écrites, où ils se trouvaient abandonnés à eux-mêmes; et dans l'explication orale même, il ne fallait pas exiger trop de précision, si l'on ne voulait pas s'attirer cette réponse dépitée : « Enfin, Monsieur, je ne peux pas faire le mot à mot; mais je comprends! »

Quand l'expérience eut été faite sur deux ou trois promotions successives, fallait-il s'entêter? Loyalement, l'un après l'autre, les professeurs revinrent à un minimum de grammaire traditionnelle[2], que les élèves durent commencer par apprendre, et par pratiquer au moyen des vieux exercices classiques, versions

1. « S'ils déchiffrent un texte avec facilité, nos rhétoriciens manquent de précision ; et leur habitude d'esprit primesautière et irréfléchie est souvent pour eux la cause de fautes grossières. » E. PICARD, *Journal de l'École des Roches,* automne 1901, p. 34.

2. « Depuis que je fais ce cours, je n'ai jamais constaté avec plus d'évidence qu'il est impossible d'apprendre une langue morte sans savoir au moins un minimum

et thèmes. Les thèmes, en particulier, apparurent comme indispensables. Enseigner la grammaire latine par la seule version, en renonçant à ce contrôle actif que constitue le thème élémentaire, — n'est-ce pas aussi vain que d'enseigner l'arithmétique sans faire effectuer d'opérations, mais en se contentant de donner à vérifier des opérations toutes faites? Théoriquement, le second travail suppose les mêmes connaissances que le premier, cela est incontestable : il n'en est pas moins vrai que le premier est doué d'une singulière efficacité pratique, dont l'autre est dépourvu.

Toujours est-il que, dès ce moment, tous nos maîtres, considérant le latin comme une merveilleuse école de méthode, furent d'accord pour établir cet enseignement sur les bases élémentaires les plus solides, et pour substituer à la décevante devise « Du vague au précis », cette loi impérieuse : *Du précis au précis,* de l'exactitude littérale à l'exactitude littéraire, de la traduction rigoureuse des mots à la traduction fidèle des idées. D'un bout à l'autre des études, ce que nous demandons par-dessus tout à nos jeunes latinistes, ce n'est pas la promptitude de l'intelligence, la richesse du vocabulaire latin ou français, l'élégance de la traduction, l'abondance de la lecture : tous ces avantages, nous les leur souhaitons, et nous croyons que nous les aidons à les acquérir; mais ce que nous exigeons avant tout, et jusqu'à la fin, c'est une vertu plus humble et plus nécessaire, la discipline d'un esprit qui se soumet patiemment aux petits faits de grammaire et de style, qui analyse les mots et qui analyse les idées, qui ne marche qu'à coup sûr, qui ne « croit » pas comprendre, mais qui *sait qu'il comprend,* qui fait ainsi l'expérience quotidienne de la certitude démontrée, et chez qui la finesse même n'est pas une fantaisie, mais ne tend qu'à saisir plus étroitement l'exacte vérité.

de grammaire. Comment arriver à comprendre un texte latin, quand on ne connaît pas ses déclinaisons, et encore moins ses conjugaisons, quand on ne voit goutte à l'enchaînement des diverses propositions, quand on joint imperturbablement un nominatif avec un accusatif? Mes élèves doivent être tout à fait convaincus maintenant. Ce sont les bases surtout qui leur manquent. » P. C., *Journal de l'École des Roches,* printemps 1902, p. 175.

Tel fut dès lors, tel est resté notre idéal. Mais nous étions bien loin de compte. Malgré de nouveaux efforts, poursuivis pendant plusieurs années, nous dûmes constater des résultats insuffisants. La plupart de nos élèves faisaient « un bon départ ». Pendant un an ou deux, les leçons s'ajoutaient aux leçons, les connaissances élémentaires s'organisaient peu à peu, les devoirs méritaient des notes encourageantes; bref, les premières positions étaient allègrement conquises. Mais, à un moment donné, quand nous abordions les auteurs de difficulté moyenne, Tite-Live ou Virgile, un flottement se produisait dans la ligne; bien, tôt, quelques traînards tombaient; les plus vaillants mêmes hésitaient; plus tard enfin, si certains atteignaient le but, à savoir un des baccalauréats avec mention « latin », c'était une victoire chèrement disputée, parfois douteuse jusqu'au bout... Et pouvait-on même parler de victoire, quand il avait fallu racheter l'insuffisance de sa version latine par un bienheureux avantage en anglais ou en mathématiques?

Une fois de plus, nous nous rendîmes à l'évidence : quatre années sont insuffisantes pour former au latin des garçons d'aptitudes et d'application moyennes. Sans doute, des jeunes filles studieuses ont assez de deux ou trois ans pour se mettre en état de réussir la version de baccalauréat; nous-mêmes, nous avons eu aux Roches un élève exceptionnel qui, ayant commencé le latin à 15 ans, a conquis deux ans plus tard un 12 de version. Mais d'abord on peut douter que ces études hâtives aient le même profit éducatif qu'un travail calme et plus prolongé; et en tout cas, ce qui réussit avec des sujets d'élite ne peut servir de règle pour ces enfants qui peuplent nos classes, joueurs, étourdis, curieux, mais curieux plutôt de pittoresque, ou de mécanique, ou de géométrie même, que de grammaire et de linguistique.

Il fallait donc prendre notre temps, familiariser sagement nos élèves avec des auteurs de difficulté progressive, et au lieu de leur imposer un travail supérieur à leur portée, les tenir toujours, au contraire, selon le principe du père de Pascal, « au-dessus de leur ouvrage ». Nous obtînmes ainsi que le début des

études de latin fût avancé de la 4e à la 5e ; l'expérience fut satisfaisante : trois ans après, par un nouveau progrès, le latin fut abordé dès la 6e.

* * *

Est-ce à dire que nous soyons revenus purement et simplement à l'école de l'Université? Si tel était le cas, nous ne ferions aucune difficulté de l'avouer. Nous savons tous, et le signataire de ces lignes l'a appris jadis par une bienfaisante expérience de dix années d'études, ce qu'il y a d'excellent dans l'enseignement des Lycées. Si donc nous maintenons les principes de l'éducation nouvelle, si nous croyons qu'une journée passée aux Roches suffit au visiteur clairvoyant pour reconnaître un milieu original et vivant, un « esprit », — nous sommes fiers cependant de nous dire, à bien des égards, les disciples de l'*Alma mater*; nous appelons ses professeurs à nous inspecter, nous écoutons leurs conseils, nous pratiquons leurs livres. Mais, cela dit, je suis à l'aise pour indiquer les traces qui, dans notre enseignement du latin, se décèlent encore du programme ébauché par Edmond Demolins.

D'abord, malgré l'apparence, un retard initial subsiste chez nous. Nous n'avons pas supprimé, nous n'avons pu que réduire l'handicap formidable dont j'ai exposé tout à l'heure les effets. Les élèves de 6e et de 5e d'un Lycée ont sept heures de classe de latin par semaine, et à peu près autant d'heures d'études; nos élèves à nous, dans ces deux classes, n'ont par semaine que six heures de latin, en tout et pour tout. D'autre part, c'est en 6e et surtout en 5e que tombent le plus souvent les stages à l'étranger, qui interrompent les études de nos bons élèves pendant trois ou six mois. Bref, nos années de 6e et de 5e ne représentent pas plus, tout compte fait, qu'une bonne année de début. Donc, nous continuons à économiser le temps consacré au latin; et, de cette économie, ce sont les langues vivantes surtout qui bénéficient.

Une autre tradition que nous avons gardée, c'est la préoccupation dominante de la version. Nous avons renoncé à parler

latin, à écrire en latin ; et, en fait de thème, nous ne pratiquons que les exercices dont j'ai parlé tout à l'heure, applications élémentaires des déclinaisons, des conjugaisons, des règles de syntaxe; nous avons laissé de côté délibérément le thème littéraire, le morceau de Bossuet ou de Montesquieu à transcrire dans la langue de Cicéron ou de Tacite. — Il est vrai que ce parti pris a cessé d'être une originalité : la plupart des professeurs des Lycées ont accompli, bon gré mal gré, le même sacrifice.

C'est là une tradition négative. Sa contre-partie, c'est la préoccupation fondamentale, qu'avait déjà Demolins, de *lire*, de lire beaucoup de textes, de lire des livres latins comme on lit des livres français, c'est-à-dire d'un bout à l'autre, en s'intéressant bonnement au sujet traité, à « l'histoire », et à la manière dont elle finit.

Et le désir de lire beaucoup a déterminé, je crois, plusieurs caractères de notre enseignement. Qu'on me permette de les indiquer rapidement[1].

*
* *

Pour lire beaucoup, *non multa sed multum,* pour lire notre auteur autant que possible d'un bout à l'autre, d'abord nous évitons de disperser notre effort en multipliant les versions détachées : ce petit casse-tête, où, aux difficultés naturelles du texte s'ajoute l'énigme artificielle du contexte absent, est pratiquement réservé aux élèves de Première, qui doivent s'habituer aux conditions de l'examen. Dans les autres classes, quand nous avons un auteur entre les mains, nous le traduisons de page en page sous forme de versions écrites, de préparations orales, ou à livre ouvert, indifféremment. Les élèves s'entraînent, dans ce commerce quotidien ; ils se familiarisent avec la langue propre

1. Est-il besoin de dire que ce tableau, si sincère qu'il s'efforce d'être, est, sans doute, tout pénétré d'idéal? Quel professeur, interrogé sur ce qu'il a fait, peut s'empêcher de répondre en disant surtout ce qu'il *a voulu faire?* J'admets donc d'avance qu'un spectateur impartial, confrontant mon rapport avec les faits, juge certaines corrections nécessaires. Que le lecteur veuille bien s'en souvenir, et tenir compte lui aussi, en quelque mesure, de l' « équation personnelle ».

de l'écrivain. la marche s'accélère, et les chapitres succèdent aux chapitres[1].

Cependant, nous n'espérons pas achever en classe, dans l'espace de deux ou trois mois, une œuvre comme les *Catilinaires* ou l'*Enéide*. C'est alors que nous recourons volontiers aux traductions. Lues par les enfants en étude, ou à haute voix en classe par le professeur, elles nous servent à encadrer, à relier l'un à l'autre les longs fragments que nous déchiffrons dans le texte; elles donnent rapidement de l'œuvre une idée d'ensemble : le récit s'anime, les personnages ressuscitent; et le même enfant qui jadis aurait bâillé en expliquant Virgile, et qui maintenant vient de lire quelques chants d'une haleine, referme le volume en disant : « C'est très chic! » Témoignage laconique d'une naïve émotion qu'il ne faut pas dédaigner, si, comme je le crois, elle ouvre le chemin à l'intelligence de la poésie et de l'héroïsme antiques. Plus tard, l'admiration analysera son objet, elle deviendra consciente de ses motifs. Il nous suffit, pour le moment, qu'elle se soit éveillée, sincère, dans le cœur de l'enfant : désormais, celui-ci se remettra avec une complaisance nouvelle à la lecture du texte, ayant entrevu les belles choses que recèle cette sévère enveloppe.

Toutefois, il est une précaution nécessaire : c'est de munir les élèves, le plus tôt possible, d'un abondant vocabulaire. Cette étude systématique du vocabulaire, à laquelle toutes les méthodes de langues vivantes, sans exception, font une si grande place, comment a-t-elle pu être négligée par les professeurs de latin? Sans doute parce qu'au temps où tout l'enseignement se donnait en latin, elle était superflue, et qu'aux époques plus récentes où le latin occupait encore la majorité des heures de classe, elle n'était pas indispensable. L'usage suffisait, à la rigueur. Nous-mêmes, il y a vingt ou trente ans, nous avons fini

1. Sur les inconvénients des versions détachées, et l'intérêt qu'il y a à concentrer sur un seul livre le travail de deux ou trois mois, nous avons été heureux de trouver nos vues confirmées par l'autorité d'un des professeurs les plus écoutés de l'Université, M. J. Bezard. Voir son livre récent, *Comment enseigner le Latin à nos Fils*, p. 314 et 315 (Librairie Vuibert). — Je signale plus loin d'autres points où son expérience est d'accord avec la nôtre.



L'ATELIER DE MODELAGE.

par savoir des mots latins. Mais au prix de quel travail de Danaïdes! Combien de fois n'a-t-il pas fallu chercher chacun de ces mots dans le dictionnaire, pour en garder une notion distincte[1]! Aujourd'hui, et aux Roches en particulier, où nous voulons économiser les heures, nous n'avons pas le droit d'abandonner au hasard une si urgente acquisition. Que de temps gagné, par exemple, si l'élève apprend docilement, dès sa première année de latin, cinq ou dix mots par jour! — Je prévois l'objection : Quand il en aura appris cent, il commencera à les oublier. — Non pas, si vous prenez soin de les lui faire précisément employer, à l'exclusion de tous autres, dans les exercices quotidiens où il applique ses connaissances grammaticales. — Mais cela suppose, de la part du professeur, une préparation minutieuse, et un gros sacrifice de temps. — Le professeur ne les refusera pas, s'il les juge nécessaires à ses élèves; mais il peut recourir à un manuel, qui lui fournira cette préparation toute faite. Un tel manuel, il est vrai, n'existe peut-être pas en France. Du moins les livres qui paraissent vouloir appliquer le principe[2] l'abandonnent trop vite : il semble que l'auteur se soit lassé d'un travail terre à terre; au bout de quelques semaines, il ramène les élèves à des textes qu'ils doivent traduire à coups de lexique. Mais nous connaissons heureusement un ouvrage adopté par plusieurs établissements secondaires de la Suisse française, les *Premières Leçons de Latin* du Dr Charles Ploetz[3], où notre règle est appliquée de la façon la plus suivie : à mesure que sont enseignés les modèles des déclinaisons et des conjugaisons, ce modeste et excellent livre fournit de petites listes de mots bien choisis et, d'autre part, des versions et des thèmes, employant tous les mots précédemment appris, et n'en employant pas d'autres. Quand nos jeunes latinistes sont arrivés au bout du volume, qui n'est pas plus ennuyeux ni plus amusant qu'un

1. A ceux qui négligent d'enseigner le vocabulaire, on pourrait dire, comme le vieux Lancelot à ceux qui, de son temps (déjà!), vouloient supprimer l'étude méthodique de la grammaire, qu'ils « *obligent d'apprendre cent fois ce qu'il suffirait d'apprendre une seule* ».

2. Par exemple, la *Méthode latine* de M. Grouzet.

3. Librairie Georg, Genève, 4e édition francaise, 1910. Adapté de l'allemand.

autre, ils savent leur grammaire élémentaire, et possèdent en outre un fonds de 1.000 à 1.200 mots latins, qui leur permet d'aborder l'*Epitome* et d'y entrer comme en pays de connaissance.

Mais nous n'abandonnons pas alors notre étude méthodique du vocabulaire. Nous revenons, il est vrai, au lexique ou au vieux dictionnaire[1]; mais, de chapitre en chapitre, nous prenons la précaution de relever, sur un cahier spécial, et souvent groupés par familles étymologiques, les mots nouveaux rencontrés : à peine en laissons-nous de côté quelques-uns, d'un usage trop rare. Ce répertoire constitue une leçon perpétuelle, qu'il faut toujours savoir : les mots qui y entrent sont considérés comme devant être acquis définitivement; et vraiment nous obtenons ce résultat de la plupart de nos élèves. Bientôt, dans des chapitres entiers, nous ne trouvons plus de mots inconnus; et l'on devine ce que cette expérience donne de confiance à nos débutants.

La même méthode sera appliquée dans toutes les classes. En abordant un nouvel auteur, les élèves auront généralement à fournir un effort spécial; pendant quelques semaines, le cahier de vocabulaire s'enrichira rapidement; puis les acquisitions se feront plus rares : signe qu'on possède à peu près la langue de l'auteur. Et quand on doit le quitter pour un autre, on lui dit au revoir comme à un vieil ami, qui n'est plus intimidant[2].

Suppression des versions détachées, emploi accessoire des traductions, étude méthodique du vocabulaire, tous ces procédés se rattachent à notre préoccupation originelle qui est, on s'en souvient, de lire les textes anciens en s'intéressant *à ce qu'ils disent,* comme on lit un livre français pour savoir ce

1. Nos élèves emploient habituellement le *Lexique latin-français* de Baize (Delagrave, éditeur), qui a le mérite de présenter les sens de chaque mot dans l'ordre de leur filiation historique. Sur la nécessité de remonter au sens primitif, lire une excellente page de M. Bezard, *Comment enseigner le Latin à nos Fils*, p. 38.

2. La proscription du lexique dans les classes de début, l'étude systématique des mots latins au moyen du « cahier de vocabulaire » sont recommandées avec insistance par M. Bezard (*Comment enseigner le Latin*, p. 38-40, 47, 58, 59). Nous nous sommes félicités, comme bien on pense, d'avoir pratiqué, par avance, des conseils si autorisés.

qu'il y a dedans. S'étonnera-t-on que cette préoccupation nous ait amenés à associer étroitement à l'étude du latin celle de l'histoire romaine[1] ? En 4e et en 3e, c'est le même professeur qui enseigne les deux matières, multipliant dans l'explication les allusions au cours d'histoire, suivant le récit de l'auteur sur les cartes de la Gaule et de l'Italie antiques, sur les plans et sur le panorama de Rome qui ornent les murs de la classe, animant les vieux textes par des photographies de monuments ou par des souvenirs de voyages. Quand nous cherchons ainsi à évoquer le milieu romain, il s'agit toujours, on le voit, d'offrir aux élèves un objet concret, de dépasser les mots pour saisir les choses. Dans cette intention, non seulement un de nos professeurs a jugé nécessaire d'aller passer plusieurs semaines à Rome et à Pompéi, pour avoir vu de ses yeux les illustres vestiges des Césars; mais l'idée lui est venue d'emmener là-bas, pour une rapide excursion, sa classe elle-même. Cette idée a été étudiée; elle a abouti à un programme très précis, qui a failli être exécuté ce printemps. Un concours de circonstances en a finalement empêché la réalisation. Mais il y a lieu d'espérer que le projet aboutira un jour, peut-être pour une autre promotion. Du moins ceux qui ont dû renoncer à Rome comptent-ils se dédommager, d'ici peu, par une visite au Musée de Saint-Germain, illustration incomparable des *Commentaires* qu'ils viennent d'expliquer.

*
* *

Je crois avoir caractérisé assez fidèlement les tendances actuelles de notre enseignement du latin. Au moment de poser la plume, je reporte encore les yeux sur la réalité de nos classes : et tout de suite je sens que je dois faire un aveu.

Malgré tous nos efforts, il manque à nos élèves quelque chose d'essentiel : le zèle, le désir spontané d'apprendre du latin;

1. Sur les avantages de cette alliance, sur la nécessité de faire vivre nos élèves dans un « milieu latin », nous nous rencontrons une fois de plus avec M. Bezard : voir *Comment enseigner le Latin*, p. 126 et 127.

pour tout dire, il leur manque la foi. Les meilleurs travaillent par devoir, les autres par habitude et trop passivement, quelques-uns pour éviter des punitions; aucun ne travaille avec amour. Ils croient aux mathématiques; ils ne croient plus au latin. A qui la faute? A nous sans doute, qui n'avons pas encore su déployer toute l'activité méthodique, toute l'ingéniosité nécessaires. Je crois pouvoir mettre en cause également l'influence du milieu social d'où proviennent la plupart de ces enfants, et auquel ils se destinent, milieu d'hommes d'action, d'ingénieurs, d'industriels, qui, de leur science, font vivre leur famille et leurs ouvriers, mais qui ont peut-être oublié leurs classiques. Et enfin, quelle part ne faut-il pas faire à toute l'ambiance de notre temps, à cette atmosphère utilitaire et « combative », où techniciens et sportifs se sentent à l'aise, mais qui certes n'est pas favorable au développement de l'idéalisme et du sens littéraire?

Cependant, à cette concurrence victorieuse que les sciences font aux lettres, je commence à soupçonner qu'il y a des raisons psychologiques plus permanentes. Qui sait si ce n'est pas une chimère, que de vouloir former un jeune esprit *à la fois* aux deux disciplines, comme nous essayons de le faire, nous et nos collègues de l'Université? Qui sait si un enfant de douze ou quatorze ans, à qui l'on offre la pâture des mathématiques [1], ne trouve pas là des satisfactions aisées et en un sens complètes, qui le détourneront désormais de la recherche littéraire, plus lente, plus ardue, plus rarement récompensée par un plein succès? Dès lors, la sagesse ne conseillerait-elle pas d'instituer deux périodes successives, deux « cycles », qui correspondraient à deux âges de l'enfant, et qui contrasteraient entre eux, au lieu de se répéter comme ceux que le programme de 1912 ont imposés aux Lycées? Jusqu'à quatorze ou quinze ans, l'enfant serait sevré des mathématiques; on le plongerait, en revanche,

1. Je parle ici des mathématiques démontrées, de la géométrie en particulier, et non pas de l'arithmétique élémentaire, que l'on pratique chez nous de la 9e à la 5e. Elle y restera toujours à sa place, n'offrant pas, semble-t-il, les mêmes attraits exclusifs et les mêmes dangers que les mathématiques proprement dites.

dans l'étude des langues, anciennes et modernes, dans la lecture des grandes œuvres classiques, dans la poésie, dans l'histoire, bref dans tout ce qui peut allumer, au fond d'un jeune cœur, la flamme généreuse de la sympathie humaine. Vers quinze ans, cette éducation aurait porté ses fruits : le sens de la beauté littéraire et morale serait éveillé et, dès lors, de libres lectures suffiraient à le développer. Il serait temps d'aborder Euclide, qui, révélé à un esprit déjà mûr en quelques mois de travail intensif, serait pour lui une illumination, autrement féconde que la petite routine prématurée à laquelle on soumet actuellement les enfants de 4e et de 3e. En deux ou trois ans, notre élève atteindrait le niveau du baccalauréat de mathématiques, terminant ses études aussi jeune qu'un autre, mais y ayant acquis une culture singulièrement plus complète.

Je ne songe pas, on le pense bien, à demander aujourd'hui qu'on réforme dans ce sens révolutionnaire les programmes de notre École. Je propose seulement la question aux amateurs de réflexion pédagogique. Et, pour aider à admettre que cette question n'est pas absurde, je finirai en citant trois autorités. D'abord, celles de deux de mes collègues, professeurs de mathématiques à l'École des Roches. L'un m'a souvent dit : « Donnez-nous de bons latinistes : ce sont nos meilleurs géomètres. » L'autre ne cesse de répéter que nos élèves auraient tout profit à aborder le cours de mathématiques un ou deux ans plus tard. Et ma troisième autorité, ce sera ce père de l'illustre Pascal, que j'ai déjà cité tout à l'heure : « Comme il avait dessein, écrit sa fille Mme Périer, d'instruire mon frère dans les langues, et qu'il savait que *la mathématique est une science qui remplit et qui satisfait beaucoup l'esprit,* il ne voulut point que mon frère en eût aucune connaissance, *de peur que cela ne le rendît négligent pour la langue latine* et les autres langues dans lesquelles il voulait le perfectionner. Par cette raison il avait serré tous les livres qui en traitent... L'enfant priait souvent mon père de lui apprendre la mathématique; mais il le lui refusait, lui promettant cela comme une récompense. Il lui promettait *qu'aussitôt qu'il saurait le latin, il la lui apprendrait.* »

Le récit est célèbre; mais on ne retient d'habitude que l'intuition géniale par laquelle le fils déjoua les précautions du père. Ne conviendrait-il pas maintenant de méditer ces sages précautions elles-mêmes, et de les appliquer à notre tour? Elles auraient peut-être un meilleur succès, — puisqu'aussi bien nos élèves ne sont pas des Pascal.

Henri TROCMÉ.

UN COURS PRÉPARATOIRE DE MATHÉMATIQUES SPÉCIALES A L'ÉCOLE

« La culture générale est précisément la formation de l'esprit, résultant de la manière supérieure dont on acquiert une connaissance...

« ... L'École des Roches a le devoir précis de fournir aux jeunes gens qui lui sont confiés la culture générale qui leur permettra de dominer la spécialité à laquelle ils veulent se consacrer au lieu d'être dominés par elle. »

P. DE ROUSIERS.

(*Journal de l'École des Roches*, juillet 1912, p. 14.)

Il y a quelques années, dans une petite note parue dans ce journal, nous exprimions le vœu de voir s'ouvrir à l'École une classe pouvant servir de transition entre la classe de Mathématiques élémentaires et celle de Mathématiques spéciales, cette dernière préparant, comme on le sait, des candidats à l'École Centrale ou à l'École Polytechnique.

Le cours nouveau qui ne devait, primitivement, être qu'un *Cours supérieur de Mathématiques élémentaires,* est devenu, sous l'empire des circonstances, le *Cours préparatoire de Mathématiques spéciales.*

En quoi ce cours peut-il être utile à nos futurs mathématiciens et pourquoi les engageons-nous à ne pas entrer d'emblée dans une classe de Mathématiques spéciales de lycée, c'est ce que nous voudrions exposer brièvement dans le présent article.

Et, tout d'abord, qu'avons-nous à reprocher à la première

année de Mathématiques spéciales, telle qu'elle se fait ordinairement? On a beaucoup parlé de surmenage dans ces derniers temps, surtout depuis la réforme de 1902. Tout en reconnaissant, avec beaucoup d'autres, que le programme de 1902 est loin de réaliser l'idéal en tant qu'instrument de culture générale, nous ne croyons guère au surmenage dont seraient victimes les candidats au baccalauréat actuel. Si certains d'entre eux sont surmenés, c'est à eux seuls qu'ils doivent s'en prendre. Un élève qui travaille sans à-coup, régulièrement, chaque jour de l'année scolaire, peut jouir pleinement, et en toute tranquillité d'esprit, des longs repos que lui donnent les vacances à la fin de chaque trimestre. Si, de plus, il a le courage de sacrifier un peu de plaisir au devoir, par exemple, en faisant un peu moins de sport pendant les deux derniers mois qui le séparent de l'examen, il arrivera, sans fatigue exagérée, au terme de ses études secondaires.

Il n'en est plus de même lorsqu'il s'agit de la préparation à une de nos grandes Écoles. En Mathématiques spéciales, sauf quelques élèves admirablement doués, la plupart sont surmenés, quoi qu'on fasse. Et il n'est pas difficile de saisir les causes qui rendent ce surmenage inévitable.

D'abord, l'élève sortant de Mathématiques élémentaires se trouve, sans transition, avoir affaire à un genre d'études très différent. Il serait en effet inexact d'affirmer que le programme de Mathématiques spéciales est le prolongement naturel de celui de Mathématiques élémentaires. Celles-ci constituent un *cycle* complet dans le sens strict du mot. En entrant en Mathématiques spéciales, le jeune bachelier se trouve transporté dans un monde tout à fait nouveau. Habitué qu'il était à raisonner sur des quantités finies et déterminées, le voilà mis en présence de la méthode infinitésimale dans laquelle on abandonne les éléments véritables faisant l'objet d'un problème pour considérer des quantités auxiliaires, d'une petitesse indéfinie et dont les dimensions ne sont jamais arrêtées. Non seulement ces *infiniment petits* demeurent indécis, mais les relations établies à leur sujet ne semblent pas parfaitement rigoureuses, car on opère à tout instant comme s'ils pouvaient être remplacés par d'autres qui

en diffèrent réellement. Enfin ils disparaissent toujours des formules où l'on avait commencé par les introduire. Aussi n'est-il pas rare de voir une première étude de l'analyse infinitésimale laisser dans l'esprit du débutant beaucoup d'incertitude et d'obscurité. Il ne pénètre pas immédiatement la métaphysique de cette science et ne se rend pas compte de ce qui assure la rigueur des résultats à travers l'apparente inexactitude des procédés[1]. Et que dire encore de l'étude si délicate et si pleine de difficultés imprévues des *séries* et de leurs applications?

Ce rapide coup d'œil jeté sur le programme de Mathématiques spéciales montre suffisamment à quel genre nouveau de discipline mathématique va se trouver soumis notre jeune bachelier. Un tel programme serait des plus accessible à une intelligence moyenne, si pour son assimilation on accordait un temps raisonnable, une année entière. Or, comme chacun sait, ce minimum se trouve, par nécessité, réduit dans des proportions vraiment déraisonnables et nous touchons là la principale cause du surmenage que nous déplorions plus haut. En raison de l'époque toujours avancée des épreuves écrites (fin mai pour l'École Centrale et l'École Polytechnique), le professeur, obligé d'aller vite en besogne, se trouve dans l'impossibilité d'insister comme il le faudrait sur les points difficiles. Tant pis pour ceux qui ne peuvent suivre à la course ou qui voudraient, de temps en temps, s'arrêter pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur le chemin parcouru. Ils n'en n'ont pas le droit ni surtout la possibilité : il s'agit moins, en effet, de culture mathématique que de la préparation à un concours. C'est, en un mot, un « chauffage » à outrance, un labeur acharné et sans répit. De là ce déchet important que laissent, chaque année, les cours de Mathématiques spéciales et souvent, chez ceux qui sont arrivés, les Polytechniciens principalement, une lassitude manifeste qui les empêche de conserver à l'École le rang qu'ils avaient en y entrant. Et comment pourrait-il en être autrement pour ceux-ci;

1. Notons que ce n'est qu'après les *Réflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal* de l'illustre Carnot que l'on commença à avoir des idées nettes et correctes sur la nature des *infiniment petits*, tels qu'ils sont introduits dans le calcul.

ils ont épuisé en quelques mois de travail forcené, le meilleur de leur énergie intellectuelle.

Il est facile de se rendre compte que notre cours préparatoire ne donne lieu à aucune de ces critiques. Tout d'abord, mentionnons le bien que ne peut manquer de faire à nos grands garçons une année de plus de séjour dans ce milieu sain, à tous points de vue, qu'est notre École. Des cas de plus en plus fréquents sont là pour nous montrer que parents et enfants apprécient cet avantage, ce qui nous dispense d'insister.

Ce qui fait, à notre avis, le principal intérêt du cours prépatoire, c'est, phénomène exceptionnel dans les classes supérieures, qu'il délivre, pour une année, l'élève du cauchemar de l'examen ou du concours. Tout en lui permettant de continuer son instruction scientifique, il constitue ce qu'on pourrait appeler une halte dans la course aux diplômes. Cette heureuse circonstance permet au professeur d'employer le *temps qu'il faut*, à parcourir, sans essouffler l'élève, la longue route que lui trace un programme très chargé. De plus, tout en respectant ce programme dans ses grandes lignes, il pourra, s'il est nécessaire, suivre, pour certaines parties, une voie plus douce, moins aride et préparer ainsi les esprits qu'il dirige aux abstractions qui ne manqueraient pas d'effarer certains débutants. Sans entrer dans des détails qui ne peuvent trouver place ici, citons un exemple courant. La notion de *nombre complexe* ou *nombre imaginaire* est de celles qui étonnent généralement le débutant. Il y a, relativement à cette notion, comme à plusieurs autres, deux méthodes d'exposition, dont chacune a ses avantages. La première est abstraite, *a priori :* on pose les définitions d'une manière tout arbitraire en apparence, et on établit ensuite les conséquences qui les justifient. Cette marche est la plus courte et l'absence de toute interprétation conserve la parfaite rigueur des démonstrations. Elle convient à des élèves dont l'esprit est déjà mûr et qu'un peu d'abstraction n'effraie pas. Elle convient moins au plus grand nombre; pour ceux-ci, les définitions *a priori* qui tombent on ne sait d'où, causent quelque inquiétude et il est préférable de suivre la marche inverse qui consiste

à généraliser peu à peu l'idée de nombre. Rien n'empêche, d'ailleurs, de leur indiquer les deux voies et de leur faire apprécier les avantages de l'une et de l'autre.

D'une façon générale, il ne faudrait pas craindre, au cours de cette année de calme, de leur ouvrir des horizons plus vastes en les faisant réfléchir sur la plupart des problèmes philosophiques que soulèvent les méthodes et la logique des sciences qu'ils étudient.

Il y a, à l'heure actuelle, toute une pléiade de philosophes pour lesquels les mathématiques n'ont pas de secrets et dont les excellents ouvrages peuvent offrir d'intéressantes lectures sur ces captivants sujets.

Ces lectures faites en classe, loin de représenter du temps perdu, devront être regardées comme éminemment propres à faire des esprits clairs et philosophiques, en un mot, comme un excellent instrument de culture générale, de cette culture si magistralement définie ici même par M. de Rousiers[1].

Il va de soi que ces quelques digressions apportées au programme strict, n'empêcheront pas l'entraînement systématique aux nombreux exercices qui font de bons candidats aux grandes écoles[2].

La Physique et la Chimie devront, elles aussi, avoir, dans notre programme, la place à laquelle elles ont droit[3]. Là encore, nous cherchons à profiter de la liberté relative que nous donne cette année pour nous arrêter, plus longtemps qu'on ne le fait d'ordinaire, sur certains sujets d'une importance capitale. Citons, à titre d'exemple, la théorie générale des systèmes d'unités, sujet qui ne saurait être résumé brièvement sans laisser des obscurités et des difficultés dans l'esprit de l'étudiant.

Ajoutons enfin que, dès cette année, plusieurs heures par

1. Voir *Journal de l'École*, 1912, pp. 14 et seq.

2. Nous n'oublions pas que la nouvelle loi militaire nous fait une obligation et un devoir de mettre nos élèves en état de se présenter dans d'excellentes conditions, après une année de Mathématiques spéciales au lycée.

3. Un cours de Chimie (3 heures par semaine) a été organisé, à ce point de vue, par notre collègue, M. Champault.

semaine ont été consacrées au dessin graphique et aux épures de géométrie descriptive[1].

Tel est, bien imparfaitement esquissé, l'idéal que nous nous faisons d'un cours que nous voudrions voir exister, à l'état permanent, à l'École.

Nous sommes trop conscients de la faiblesse de nos moyens et surtout de notre inexpérience, pour ne pas solliciter, de tous ceux que ce genre de question intéresse, la lumière de leurs conseils et de leur propre expérience. Désireux avant tout de faire œuvre bonne et utile, nous recevrons ces conseils avec empressement et reconnaissance.

G. LANGE.

LES SCIENCES NATURELLES A L'ÉCOLE

En arrivant aux Roches pour occuper la chaire des Sciences Naturelles, ma tâche était relativement facile : grâce au talent et à l'activité de mes prédécesseurs, en particulier du Dr Fleury, je trouvai des programmes judicieusement établis, un laboratoire parfaitement aménagé, et un excellent esprit parmi les élèves.

J'avais entendu dire par de « bonnes » langues que les garçons des Roches étaient souvent remuants et frondeurs, mais je dois avouer ne m'en être jamais aperçu. Cependant, au cours de cette année, toutes les classes, depuis la 7e jusqu'à la Philosophie, ont passé sur les bancs de l'amphithéâtre Lamarck, sauf toutefois la classe de Première.

Serait-elle par hasard le refuge de toutes les fortes têtes?

En tous cas, cette succession d'élèves d'âges si différents m'a très vivement intéressé, d'autant plus que je n'ai trouvé partout qu'une franche et correcte attitude, sans méfiance comme sans familiarité, et surtout entièrement dépourvue d'esprit « potache ».

1. Nos visiteurs ont pu voir, le jour de la Fête de l'École, quelques-unes des épures exécutées par nos élèves sous l'habile direction de notre collègue, M. Malavieille.

J'ai encore remarqué que toutes les fois que l'attention semblait faiblir, une simple causerie sur un fait d'expérience personnelle, le récit de choses vues suffisait à réveiller les esprits, tant ces enfants se passionnent pour tout ce qui touche à la vie réelle. Autre constatation amusante : je n'ai jamais pu montrer un objet nouveau (appareil de laboratoire, objet de collection) sans provoquer immédiatement cette demande : « Quel est le prix de cet objet? » et cela aussi bien en Philosophie qu'en Septième.

Au point de vue de l'enseignement, j'ai cherché à maintenir les positions acquises et à continuer les bonnes traditions. Cependant quelques modifications ont dû être apportées au programme. C'est d'abord la géographie générale qui a été confiée à M. Trocmé en vue d'unifier l'enseignement de la géographie; en revanche, j'ai été chargé des cours de technologie dans les classes modernes, avec le programme suivant : sucrerie, meunerie, laiterie, en conformité avec celui de la Section agricole que j'organisais en même temps et dont nous aurons à reparler plus longuement.

Les travaux pratiques ont été continués dans le même esprit que par le passé; en voici du reste le programme succinct :

Dissections : Lapins, pigeons, rats, grenouilles;

Étude de la circulation chez les grenouilles; du cœur de mouton; dissection de l'œil de bœuf;

Collections d'insectes, de roches. Herbiers;

Micrographie. Études de corps microscopiques avec colorations;

Dessin d'après nature.

Nous avons multiplié les applications au jardin et à la ferme et les observations sur les animaux vivants, de même que les excursions géologiques et botaniques dans les environs. Malheureusement, la nouvelle organisation des voyages de demi-terme et la préparation aux baccalauréats ne nous ont pas permis cette année d'entreprendre l'excursion de trois jours, si appréciée autrefois.

Enfin j'ai eu la grande satisfaction de pouvoir développer la

Société d'Histoire Naturelle, due à l'initiative du Dr Fleury. Cette année, 38 garçons se sont inscrits. Nous avons donc organisé une série de réunions le soir, après l'appel, au cours desquelles ont été exposées une série de questions de vulgarisation scientifique. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

La lutte pour la vie dans le règne végétal;

Les plantes mutualistes;

L'histoire d'un morceau de sucre;

L'action du vent, des eaux courantes, des eaux marines;

Les puits artésiens;

Les gouffres et les abîmes;

Les gorges du Tarn;

L'homme préhistorique.

J'ai très largement utilisé la lanterne à projections et plus de 300 photographies ont illustré ces petites causeries.

Je dois remercier tout particulièrement Mme Labussière, qui au plus fort de l'hiver, bravant les plus mauvais temps, est venue de Pullay, n'a pas manqué une seule de nos réunions.

Au cours du terme d'hiver, M. Caustier, agrégé des Sciences naturelles et professeur aux Lycées Saint-Louis et Henri-IV, a bien voulu venir inspecter nos classes d'examens. Après avoir corrigé une composition, interrogé les élèves et examiné leurs travaux, il a déclaré que les résultats obtenus n'étaient pas inférieurs à ceux des meilleurs lycées.

Cette constatation a été pour moi un précieux encouragement et m'a fait apprécier une fois de plus le bon esprit des élèves des Roches auxquels je m'intéressais déjà depuis huit ans comme lecteur de la *Science sociale*, mais que je n'avais pas encore vus à l'œuvre. J'avoue n'avoir ressenti aucune désillusion.

G. JANNIN.

Nous extrayons de l'*Union des Naturalistes*[1] l'article suivant que M. Caustier, professeur de Sciences naturelles aux Lycées Henri-IV et Saint-Louis, a bien voulu y publier, à la

1. N° de janvier 1914.

suite d'une inspection aux Roches et que nous sommes heureux de reproduire.

L'enseignement des Sciences Naturelles à l'École des Roches.

J'ai eu l'occasion, ces temps derniers, de visiter l'École des Roches, à Verneuil-sur-Avre (Eure). On sait que cette École, fondée en 1899 par Demolins, est dirigée actuellement par un éducateur remarquable, M. Bertier, directeur de la revue *l'Éducation*. Dans cette École, qui marche à l'avant-garde des éta-



Cliché Champault.

Explosion de sodium sur la mare du Vallon.

blissements secondaires, toutes les nouvelles méthodes y sont essayées loyalement et souvent avec un réel succès.

L'enseignement des Sciences Naturelles, en particulier, y est organisé d'une façon vraiment rationnelle. D'une part, il est *continu*, car il se donne depuis la Septième jusqu'à la Philosophie et les Mathématiques; et, d'autre part, on lui fait jouer un rôle essentiellement *éducatif*, et non pas, comme c'est trop souvent le cas, le rôle accessoire d'un enseignement utilitaire.

Le caractère de cet enseignement est d'être éminemment concret, car les travaux pratiques et les excursions y tiennent une large place.

Pour ces diverses raisons, il nous semble intéressant de résumer ici l'agencement de cet enseignement :

1° Les Cours. — Ils sont partagés en deux cycles.

1er Cycle. — Enseignement préparatoire.

Classe de 7e. — Zoologie : Mœurs des animaux.

Classe de 6e. — Botanique : Description des plantes typiques.

Classe de 5e. — Géologie : Phénomènes actuels.

2e Cycle. — Enseignement secondaire.

Classe de 4e. — Zoologie : Classification animale. Les animaux domestiques.

Classe de 3e. — Botanique : Classification botanique. Éléments de physiologie.

Classe de 2e. — Géologie : Les terrains et les fossiles.

Classe d'examens. — Philosophie, Mathématiques : Programme du Baccalauréat (3 heures par semaine).

2° Les Travaux pratiques. — Dans l'enseignement préparatoire, les travaux pratiques se confondent avec les classes. En Septième, on fait une collection d'insectes; en Sixième, un herbier de 50 plantes; en Cinquième, une collection de roches.

Les classes de l'enseignement secondaire sont partagées en trois sections, qui accomplissent successivement des travaux pratiques d'histoire naturelle, de physique et de chimie. Les travaux d'histoire naturelle se font pendant trois mois, deux heures par semaine. En Quatrième, on fait des dissections élémentaires et des dessins; en Troisième, herborisations, confection d'un herbier d'au moins 100 plantes, usage d'une flore; en Seconde, collection de fossiles, coupes géologiques.

En Philosophie : 2 heures un quart de travaux pratiques par quinzaine.

En Mathématiques : 2 heures un quart par mois.

Ces travaux comprennent : dissections et dessins, micrographie.

Ils s'exécutent : 1° dans un laboratoire bien éclairé et parfaitement aménagé; 2° au jardin botanique où se trouve un pavillon de dissection pour l'étude des gros animaux; 3° à la ferme.

Pendant la belle saison, ces exercices peuvent être remplacés par des excursions.

3° Les Excursions. — Zoologie : chasses et pêches, récolte de matériaux d'expériences.

Botanique : herborisations.

Géologie : 1. Géologie locale : argile à silex, craie, mardelles. — 2. Grandes excursions de deux à trois jours (Normandie et bassin de Paris).

Il est curieux de noter que le laboratoire n'a ni préparateur, ni garçon; les élèves font tout eux-mêmes. Ce sont eux qui ont construit le pavillon en planches qui sert pour la dissection des gros animaux. Ils contribuent à la formation des collections (j'ai vu un squelette de chien préparé et monté par les élèves et qui était d'ailleurs fort bien). Ils constituent un portefeuille de dessins d'après nature dont les meilleurs sont utilisés dans l'enseignement. Enfin chaque année, en juin, a lieu une exposition de travaux pratiques qui stimule évidemment le zèle de ces jeunes naturalistes.

Enfin, le professeur, M. Jannin[1], a eu l'heureuse idée de fonder une *Société*

1. Comme on l'a déjà vu plus haut, M. Caustier m'attribue ici un honneur qui revient au Dr Fleury. — G. Jannin.

d'histoire naturelle, avec une cotisation de 3 francs par an, et qui comprend actuellement plus de quarante grands élèves. Chaque quinzaine, cette société organise des conférences et des causeries sur des sujets de vulgarisation scientifique (les plantes mutualistes; la lutte pour la vie dans le monde végétal; les gorges du Tarn; les puits artésiens; comment on crée une race; la loi de Mendel, etc.).

Une bibliothèque a été constituée avec des flores, des faunes et aussi des revues, comme la *Nature* et la *Vie à la campagne*.

En été, des excursions facultatives sont organisées le dimanche. De plus, les élèves se livrent à l'élevage d'animaux domestiques et pour cela des poulaillers, des clapiers et des volières sont mis à leur disposition. Ils ont aussi des jardins particuliers qu'ils cultivent. Enfin, des récompenses spéciales sont accordées aux élèves qui, pendant les vacances, ont rédigé de petites monographies régionales, ou rassemblé des collections intéressantes.

On voit qu'à l'École des Roches l'enseignement des Sciences Naturelles n'est pas un enseignement sacrifié et nous ne pouvons que féliciter le Conseil d'administration de cette école d'en avoir bien compris toute la valeur éducative.

E. Caustier,

Professeur aux Lycées Henri-IV et Saint-Louis.

LA SECTION AGRICOLE

Il y a deux ans, M. Bertier écrivait, dans le *Journal de l'École :* « Si, dans quatre ans, nous avons pu créer ne fût-ce qu'une miniature de Section Agricole, nous ne regretterons pas d'avoir aujourd'hui raconté nos rêves. » C'est maintenant chose faite, et la Section Agricole fonctionne normalement depuis le mois d'octobre, d'après un programme original et nouveau dont voici l'exposé succinct.

La Section Agricole est destinée aux jeunes gens qui désirent acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la formation d'un bon agriculteur, tout en profitant des avantages moraux et matériels particuliers à l'École des Roches.

S'adressant en principe à un petit nombre d'élèves, cet enseignement a pour traits caractéristiques sa facilité d'adaptation aux besoins de chacun, en même temps que la possibilité de donner à ceux qui le suivront une formation pratique et une éducation professionnelle toutes différentes de celle qu'ils peuvent trouver dans mainte école d'agriculture.





Cliché Stourm.

FÊTE DES SPORTS : DÉPART DE LA COURSE DES ÉLÈVES.



Cliché Stourm.

FÊTE DES SPORTS : DÉPART DE LA COURSE DES PROFESSEURS.

L'enseignement comprend deux périodes :

La première consiste en une année de cours suivis à l'École et complétés par des travaux pratiques et des excursions agricoles.

La seconde période comprend une ou deux années de stages dirigés et inspectés, effectués sur des exploitations privées spécialement choisies à cet effet.

1re PÉRIODE : L'ENSEIGNEMENT A L'ÉCOLE.

Les Cours professés se divisent en trois groupes :

1. *Les cours scientifiques.*

Chimie générale et Chimie agricole;
Anatomie et Physiologie animales. Zoologie agricole, Hygiène;
Anatomie, Physiologie et Pathologie végétales; Botanique agricole;
Géologie.

2. *Les cours techniques.*

Agriculture générale; Zootechnie; Génie rural; Technologie; Économie rurale; Comptabilité agricole; Sylviculture; Viticulture; Horticulture.

Ces trois derniers cours sont facultatifs, c'est-à-dire professés suivant les besoins particuliers des élèves.

3. *Les cours de culture générale.*

Science Religieuse;
Philosophie; }
Science Sociale; } à option.
Français et Littérature. }

Ces cours ont pour objet de permettre aux jeunes gens qui ne sont pas bacheliers de compléter leur culture générale.

Les travaux pratiques sont effectués sur une ferme de 60 hectares annexée à l'École. Cette ferme n'est pas une ferme modèle, artificielle, trompeuse et coûteuse, mais une vraie exploitation dirigée par un fermier à son compte.

2e PÉRIODE : LES STAGES.

Nous nous sommes assuré dans les diverses régions de France le concours d'agriculteurs choisis dans toutes les spécialités et

prenant des stagiaires. Les jeunes gens de la Section Agricole sont ainsi placés, après leur année d'étude à l'École, dans des milieux adaptés à leurs besoins.

Mais ces stages n'ont rien de commun avec le stage banal qu'il est de tradition d'accomplir.

Les stages ordinaires présentent, en effet, les inconvénients suivants :

1. *Manque de méthode.* Le jeune homme, après les cours théoriques, est jeté brusquement au milieu de la réalité; tout lui semble contradictoire dans la complexité des opérations, il ne distingue pas l'essentiel de l'accidentel, le nécessaire du contingent, il n'a plus aucune notion nette et précise et ne trouve plus de rapport entre la théorie et la pratique. Le profit à retirer de son stage se trouve diminué d'autant.

2. *Insuffisance de travail intellectuel.* Le jeune stagiaire arrive toujours plein d'ardeur et d'entrain. Ses excellentes dispositions sont aussitôt mises à profit : transmission d'ordres, surveillance d'ouvriers, conduite de machines, le stagiaire est mis à tout. C'est parfait, mais le soir, le jeune homme, brisé de fatigue, a tout au plus le courage (et encore pas toujours) de jeter quelques notes sur son carnet. C'est tout à fait insuffisant.

D'autre part, dans les affaires sérieuses (et il ne faudrait de stagiaires que dans celles-là), le chef d'exploitation a rarement le temps de s'occuper des stagiaires qui sont un peu livrés à eux-mêmes. Leur travail n'est pas réglé, leurs observations ne sont pas guidées et, comme tout les porte vers la vie extérieure, le travail intellectuel arrive à être totalement délaissé, résultat désastreux pour les jeunes gens.

Pour remédier à ce double inconvénient, nous organisons ces stages de la manière suivante : Les élèves en stages sont suivis et guidés par l'ingénieur agricole chargé de l'enseignement, à l'aide :

1. *D'une réglementation de travail.* Le chef d'exploitation est tenu d'imposer au stagiaire 1/2 journée de travaux extérieurs progressifs et successifs et de réserver l'autre moitié de la journée

aux travaux intellectuels, représentés par des rédactions de rapports et de lectures.

2. *De rapports par correspondance.* I) LE STAGIAIRE doit envoyer chaque quinzaine au chef de la Section Agricole à l'École :

a) Un *rapport hebdomadaire* sur les travaux qu'il a suivis ou effectués et contenant toutes ses observations, et un résumé de ses lectures ;

b) Un *questionnaire* de demandes de renseignements sur tout ce qu'il n'a pas compris.

II) LE CHEF DE LA SECTION AGRICOLE : *a*) reçoit le rapport, le lit, l'annote et le documente par compléments, références, comparaisons ;

b) Répond au questionnaire de l'élève ;

c) Envoie un nouveau questionnaire dans lequel il attire l'attention du jeune homme sur tel ou tel point, ou l'incite à telle ou telle observation de vérification.

Il résulte de cet échange :

1° Un contact continuel entre l'École et le stagiaire ;

2° L'obligation à un travail intellectuel suffisant et méthodique ;

3° La constitution entre les mains de l'élève d'un recueil de merveilleux documents d'une incomparable utilité pratique.

3. *D'inspections.* Pendant les vacances scolaires (grandes et petites), l'ingénieur agricole, chef de la Section Agricole, va inspecter les divers centres de stages et se rendre compte *de visu* de la manière de vivre des stagiaires, de leur travail, de leurs progrès.

Pendant toute la durée de leurs stages, les jeunes gens restent élèves de l'École des Roches au même titre et dans les mêmes conditions que les élèves en stage à l'étranger pour l'enseignement des langues vivantes.

L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE

Cette organisation suppose la liaison très intime de l'enseignement agricole avec l'éducation professionnelle qui est donnée :

1. *A l'École.* Par les conseils et les enseignements que le chef de la Section Agricole ne perd jamais l'occasion de donner à ses élèves, pour leur inculquer la connaissance et l'amour de l'idéal de la vie rurale moderne, leur faire comprendre l'importance du rôle social du patron agricole, les mettre en garde contre les dangers inhérents à ce genre de vie, enfin leur inspirer le goût du travail intellectuel, qui devrait être le véritable repos du rural, et sa meilleure sauvegarde contre les déchéances d'une vie trop matérielle.

2. *En stages.* Par le choix des patrons et des familles à qui sont confiés les stagiaires, qui doivent trouver en eux la réalisation pratique de l'idéal qui leur a été proposé à l'École.

Tel est l'exposé succinct de cette organisation nouvelle qui permet aux élèves des Roches d'acquérir de solides connaissances professionnelles agricoles, tout en poursuivant leur formation morale.

Cette année, les cours se terminent au mois de juillet et nos élèves se préparent les uns à commencer leurs stages, les autres à partir au service militaire. Nous n'avons pas la prétention d'en avoir fait des agriculteurs expérimentés, mais nous avons la certitude qu'ils ont acquis les connaissances nécessaires pour tirer le maximum de profit des excellents stages qui les attendent.

De plus, tous ont pu compléter et parfaire leur culture générale, grâce à un horaire établi *spécialement pour chacun d'eux;* c'est ainsi qu'ils ont suivi des cours d'histoire, de géographie, de français, de littérature étrangère, de mathématiques, de droit, de science sociale. Je tiens à remercier ici tous nos collègues qui ont bien voulu faciliter notre tâche et, en particulier, nos techniciens et nos spécialistes, qui ont adapté à notre programme des cours de chimie, de physique, d'électricité, de mécanique, de comptabilité. Si nos projets ont pu se réaliser aussi complètement, c'est grâce à cette réunion de compétences techniques diverses, si intéressante et si particulière à l'École, et qui fait songer à ces universités modernes où, à côté des « facultés » traditionnelles, se multiplient les « instituts » adaptés aux exigences nouvelles.

Enfin, je veux exprimer toute ma gratitude à M. Jenart, dont l'inlassable dévouement à l'École s'est encore une fois manifesté lors d'un séjour parmi nous, au cours du terme d'hiver, pendant lequel il a multiplié les conférences et les excursions, ne manquant jamais une occasion de faire profiter nos élèves de son expérience.

On lira, avec intérêt, je crois, dans l'*Écho*, les comptes rendus écrits par les élèves eux-mêmes des excursions que nous avons faites.

Je tiens encore à mentionner qu'un des élèves de la Section Agricole a suivi assidûment les cours de philosophie de M. Monod, et que, dans les compositions et les interrogations, il s'est montré souvent supérieur à ses camarades candidats au baccalauréat. L'exemple de ce garçon, qui est en outre capitaine d'école et fait partie de la 1re équipe, est une preuve manifeste que les Sections Spéciales des Roches peuvent et doivent s'adresser à une élite.

Au point de vue moral, la plupart de ces élèves ont largement profité de leur année, car la Section Agricole a été une pépinière de capitaines fort appréciés dans leurs maisons. J'ai été particulièrement frappé du sérieux avec lequel ces garçons envisagent leur avenir, dont ils m'ont paru se préoccuper beaucoup plus que leurs camarades du même âge préparant des examens. Dans mes entretiens avec eux, j'ai toujours eu l'impression très nette qu'ils avaient avant tout le souci de réussir et de rendre leur vie utile et en tout conforme à l'idéal des Roches.

Georges Jannin.

LES STAGES A L'ÉTRANGER

Comme, avant les vacances de Pâques, on parlait des départs prochains de nos garçons pour l'étranger, j'avais été étonné de leur petit nombre. J'eus l'idée de consulter les anciens Journaux de l'École et de faire la statistique de nos stages. Je constatai que, pendant les dix années allant de 1900 à 1909, la

moyenne est de 22 stagiaires par an. Le maximum a été de 31 en 1908, le minimum de 13 en 1904. Ces chiffres ne donnent pas des renseignements complets, car le *Journal* annuel marque la situation des élèves au mois de juin, sans qu'il soit tenu compte des deux premiers termes. Mais, comme les stagiaires sont toujours plus nombreux pendant le terme d'été, les chiffres rapportés ci-dessus sont significatifs de l'ensemble et l'on peut les regarder comme exprimant une approximation suffisante.

Or, en juin 1910, il y eut 28 stagiaires, un beau chiffre; en 1911, il y en eut 18; en 1912, 16, deux chiffres encore convenables; mais, en 1913, il n'y en eut plus que 11, et cette année ils sont moins nombreux encore. Craintes des parents, timidité des enfants, veto des professeurs, je ne sais. Ce qui est certain, c'est qu'une diminution si constante pendant cinq ans mérite de ne pas passer inaperçue et, si elle continuait, deviendrait inquiétante. Je n'ai pas manqué de la signaler au Conseil intérieur de l'École. Tout le monde, les plus nouveaux comme les anciens, fut de mon avis et M. Bertier me chargea de traiter la question dans le *Journal*. Voilà pourquoi j'écris cet article, bien que les stages ne touchent que par un point à la vie religieuse.

Pourquoi des stages en Angleterre et en Allemagne? Pourquoi une interruption de trois mois, de six mois, d'un an dans le cours des études? Pourquoi ce retard dans la préparation des examens, cet allongement de la période scolaire à une époque où nos contemporains sont tous si pressés?

La première raison qui vienne à l'esprit, c'est qu'aujourd'hui, si l'on veut entrer dans les affaires, il faut savoir les langues vivantes : toujours l'anglais, avec l'allemand ou l'espagnol. Or, les langues vivantes s'apprennent beaucoup plus vite et beaucoup mieux dans les pays où on les parle. Voilà pourquoi, aux Roches, on a établi l'enseignement des langues vivantes sur la base du stage à l'étranger. La durée normale du séjour, pour que l'enfant sache parler couramment, est de six mois de suite : trois mois pour savoir comprendre ce qu'il entend, trois mois pour apprendre à s'exprimer. Chose curieuse, nos garçons perdent plus vite l'habitude de parler que celle de comprendre,

et l'on pourrait s'en plaindre. Mais la seconde est peut-être plus difficile à acquérir que la première et elle est si importante! Un enfant qui a appris à parler une langue avec des enfants *a l'oreille formée*, et c'est le principal. Il comprend ce qu'on lui dit avant de savoir comment les mots s'écrivent. Il saisit le sens des sons, de tous les sons, même les plus déformés, les plus raccourcis par l'usage. Il sait les mots, les tournures du langage courant, avec ses trivialités, ce qu'on ne trouve pas dans les livres, mais qui est le langage vivant. Il entend la signification d'une inflexion de voix, d'un changement de ton. En un mot, il est familiarisé avec le génie de la langue, et cette familiarité, il ne la perdra plus. Il comprendra un Anglais, un Allemand sans effort, quel que soit l'accent de celui-ci, de quelque province ou de quelque faubourg qu'il sorte. Si plus tard il a à causer affaires, il pourra discuter à son aise, aussi bien qu'en français. Il est comme celui qui sait nager ou monter à cheval : quand on sait cela, on ne l'oublie plus. Il ne sera pas facile de le noyer ou de le désarçonner, c'est-à-dire qu'on ne le trompera pas aisément. Ceux de nos Anciens qui vivent au Canada ou au Maroc, par exemple, pourraient dire tout le profit qu'ils tirent de cette habitude-là.

Mais le séjour prolongé en Angleterre ou en Allemagne produit des fruits meilleurs encore. La vraie tâche de l'éducateur, que ce soit le père, ou la mère, ou le professeur, ou le prêtre, c'est avec l'enfant de faire un homme, un homme responsable de ses actes devant Dieu et devant ses pareils, parce qu'il est raisonnable et libre; un homme par conséquent capable de distinguer sa personnalité de celles qui l'entourent, habitué à discuter lui-même le pour et le contre et à se décider, apte en un mot à se conduire et à prévoir. L'éducation doit donc lui offrir l'occasion de produire spontanément et rapidement ces différents actes et lui en donner l'habitude, ou bien elle aura manqué son but. Elle aura pu donner de bonnes manières ou une instruction soignée; elle n'aura pas formé un homme.

Peut-on dire que les jeunes Français qui fréquentent les établissements d'enseignement secondaire soient formés en général

de cette façon-là ! Ce but suprême de l'éducation n'est-il pas souvent perdu de vue? N'en est-il pas ainsi depuis longtemps? Pour s'en tenir à des exemples connus de tous, ne peut-on pas dire que la faiblesse et l'imprévoyance d'une grande partie de la noblesse et du haut clergé pendant la Révolution, que le manque de clairvoyance des classes dirigeantes sous la troisième République soient venus de là? Attendre une direction au lieu de la donner, s'imaginer que la vie d'une société va toute seule, sans que chacun y travaille proportionnellement à sa propre valeur d'homme, à sa situation, à sa fortune, ne pas voir que la part de responsabilité de chacun dans la marche des affaires publiques est en rapport avec cette valeur, mais croire que la fortune et la culture donnent le droit de vivre uniquement pour le plaisir, qu'elles n'imposent aucun devoir, autant de manières de penser déplorables qui ne sont que trop répandues et qui semblent bien provenir de la faiblesse de notre éducation.

Les parents qui font à l'École des Roches l'honneur de lui confier leurs fils savent bien tout cela. Dans les livres de M. Demolins, ils l'ont lu à toutes les pages. Ils veulent donc qu'on leur donne une éducation plus forte et ils voient bien que nous l'essayons. Nous cherchons surtout à développer chez l'enfant la personnalité et la responsabilité. Quel que soit le surcroît de travail que l'introduction de cette nouveauté dans le programme impose aux maîtres, nous cherchons à habituer les enfants *à se conduire eux-mêmes*. Nous croyons qu'il ne faut pas craindre de les exposer, à l'occasion, de choisir entre le bien et le mal, et qu'au lieu de les élever par la surveillance et la défiance, il faut essayer de les élever par la confiance et la liberté, mettant comme contrepoids la religion, l'influence de la vie de famille et le plein air. C'est audacieux, il faut l'avouer, mais une expérience de quinze ans déjà prouve que ce n'est pas téméraire. Les garçons qui n'ont pas été capables de vivre sous ce régime se sont éliminés eux-mêmes, en ont été renvoyés.

Et tout ceci nous amène à dire que, pour développer la personnalité, le stage à l'étranger est un des moyens les plus efficaces. Un enfant de neuf, dix ou douze ans, qui n'a jamais

quitté ses parents, ses frères et sœurs ou ses camarades, se trouve tout d'un coup transplanté, seul, au milieu d'une trentaine d'enfants de son âge, petits Anglais dont il parle peu ou pas du tout la langue, qui sont différents de lui presque par toute leur manière d'être, qui ne marchent, ni ne mangent, ni ne jouent, ni ne travaillent ni ne pensent comme lui. Sans doute il s'adaptera à ce nouveau milieu, parce qu'il est souple, et fin, et observateur. Mais pouvez-vous imaginer l'intensité de la réaction intérieure qui accompagnera cette adaptation? Voyez-vous quelle occasion merveilleuse c'est pour lui de prendre conscience de lui-même, quelles innombrables comparaisons il sera mis en demeure de faire? Voyez-vous que, par conséquent, il ne dira plus *moi* de la même façon? Or, précisément l'homme bien formé est celui qui sait dire *moi* sans timidité et sans outrecuidance.

Et qu'on ne dise pas qu'alors ces stages feront des individualistes forcenés. Pas du tout, car la personnalité, quand elle est intelligente et forte, est plus capable aussi de sacrifier une partie de ses désirs aux besoins de l'association. Et l'étude des mœurs anglaises nous montre combien, en Angleterre, l'esprit d'association est développé.

Les petits Anglais ne sont en général ni capricieux, ni taquins, ni agités. Ils sont têtus et colères, mais ils sont calmes. Et ce beau calme, qui se révèle par leur démarche, par leur regard, par leur manière de parler, a sur les petits Français une influence extraordinaire. Demandez plutôt à M. et à Mme Bertier, qui viennent d'aller voir leur fils aîné, âgé de onze ans, en Angleterre depuis deux mois. Voyez, pour ne parler que des derniers revenus, Maurice Pichard ou Raymond Flobert. Le petit Français apprend à ne pas crier, à ne pas parler trop vite, à se posséder. Quelquefois, après trois mois, il est méconnaissable. Il n'a pas perdu ses qualités de Français, mais il y a ajouté la principale des qualités anglaises, autant qu'il en est capable, le gouvernement de soi-même. Son instruction, sauf l'anglais, a peu gagné, mais la formation de l'homme en lui a fait un grand progrès. Il y a, paraît-il, en France des parents, des mères sur-

tout, qui craignent de voir leurs enfants cesser d'être des enfants. Ceux-là feront bien de ne pas mettre leurs fils aux Roches.

Voilà donc les deux raisons pour lesquelles la nécessité du stage est inscrite au programme des Roches. Six mois en Angleterre pour commencer, six mois en Allemagne plus tard. La petite école préparatoire anglaise, pourvu qu'on la choisisse avec soin, est un milieu admirablement organisé pour l'éducation des jeunes Français. Nos petits garçons s'acclimatent vite, ne se plaignent presque jamais. Il est rare qu'ils aient de mauvais exemples sous les yeux. Bien entendu, le *Head master* s'engage à laisser les catholiques faire leur prière à leur façon, aller à l'église catholique, le dimanche, fréquenter le prêtre et se confesser. Peut-on apprécier aussi combien cette nécessité de s'affirmer catholique au milieu des petits anglicans trempera leur foi religieuse en même temps que leur volonté?

L'inconvénient de l'interruption des classes régulières, ou de l'allongement du temps des études nous semble largement compensé par les avantages exposés ci-dessus. D'ailleurs, pour les bons élèves, il arrive souvent qu'après six mois de stage, ils reprennent très vite le rang qu'ils tenaient auparavant au milieu des mêmes camarades : donc, pour ceux-là, pas de retard. Souvent aussi nos grands garçons, grâce à de très bonnes notes pour leurs compositions de langues vivantes, ont passé brillamment leur baccalauréat[1]. Enfin, il est difficile quelquefois d'employer es années d'un jeune homme entre ses examens et le service militaire : alors pourquoi tenir tellement à ce qu'il ait fini ses études à dix-sept ans?

Le stage à l'étranger, dans le cours des études classiques, n'a donc pas tant d'inconvénients qu'on pourrait le croire et il offre des avantages inappréciables. J'espère donc et nous espérons tous aux Roches que, l'an prochain, les stagiaires seront aussi nombreux qu'autrefois.

Abbé Gamble.

1. Quelques notes de ce mois de juillet : de Manziarly, composition anglaise du baccalauréat, 36 (2 fois 18); Oberlé, 34; A. Seyrig, 34, etc.

RÉSULTATS DES EXAMENS

Sessions de Juillet et Octobre 1913.

Classe de Philosophie. — 8 candidats. — 6 reçus.

Robert de Bary.
Jean Bureau (*mention Assez Bien*).
Jacques Palluat de Besset (*mention Assez Bien*).
Henri Seyrig.
Gilbert Triboulet (*mention Assez Bien*).
Roger Picot.

Classe de Mathématiques. — 7 candidats. — 2 reçus. — 2 admissibles.

Georges Chenest.
Émile Héring (*mention Assez Bien*).
Gilbert Triboulet. } *Admissibles.*
Robert de Vincelles. }

Première B (*Latin Langues*). — 5 candidats. — 5 reçus.

Pierre Bauer.
Thierry Faure.
Paul Foisy.
Henry de Nonneville.
Francis Triboulet (*mention Assez Bien*).

Première C (*Latin Sciences*). — 4 candidats. — 4 reçus.

René d'Hauteville.
François Salmon-Legagneur.
Francis Triboulet (*mention Assez Bien*).
Ignace de la Torre.

Première D (*Sciences Langues*). — 5 candidats. — 5 reçus.

Paul Giraud-Jordan. }
Georges Grandjean. } *mention Assez Bien.*
Jean Hardy. }
René d'Hauteville. }
Ignace de la Torre.

QUATRIÈME PARTIE

VIE PHYSIQUE

LES TRAVAUX PRATIQUES

Un professeur chargé de travaux manuels a écrit, il y a quelque temps, que ces sortes de travaux dans l'école secondaire n'ont pas pour but d'apprendre un métier, qu'ils ne doivent pas constituer une technique étroite et spéciale, mais contribuer au développement de l'esprit et être une base de l'éducation. Le but, en effet, qu'il faut chercher à atteindre est de développer l'habileté manuelle et la faculté inventive que les études ordinaires négligent trop souvent. Ce ne sont pas des exercices d'école professionnelle que doivent faire nos élèves; il faut, pour l'entrain et même pour le rôle éducateur, que ces exercices soient attrayants et variés; les modèles doivent inspirer aux élèves un certain intérêt; il en faut pour tous les âges et pour tous les tempéraments. Le garçon y fait une recherche personnelle, il combine; il dessine d'abord aussi bien que possible le croquis de ce qu'il veut exécuter; le plan est déjà une excellente occupation pour son esprit et son imagination. Dans l'exécution, il s'ingénie moins à parfaire un ouvrage avec tout le fini qui dénote le professionnel, qu'à présenter un travail qui se tient, qui a une forme intéressante, souvent originale, assez artistique. Son imagination et son habileté s'exercent encore à utiliser et à adapter un outillage très restreint à des travaux parfois compliqués.

Nous trouvons ce but normalement atteint à la forge et à la menuiserie. Les huit nouveaux lustres qui ornent le bâtiment des classes sont l'œuvre des élèves de M. L. Malavieille. Le talent multiforme de Pierre Melin nous a donné un pupitre classeur et tout un poste de T. S. F., et P. Lebouteux construisit plusieurs appareils électriques, tandis que l'infatigable et dévoué M. Kumlien maniait avec ardeur la lime et le marteau pour donner aux Pins une belle clôture de tennis. A noter aussi trois ruches d'observation, deux théâtres de Guignol, l'un pour la Guiche, l'autre pour les Pins, exécutés par les petits. C'est encore sorties de la menuiserie de l'École où M. Richard distribue ses conseils et dirige les talents naissants, les étagères de Belin et José Dumont-Fonseca. Il faut en passer, et non pas des moindres, pour avoir le temps de jeter un coup d'œil sur le groupe de M. Pilut. Pendant qu'un professeur bénévole essaie de mettre de l'entrain en dressant quelques pièces de mobilier très simples, de grandes conceptions prennent forme dans la menuiserie encore rudimentaire de la Guiche. Ce sont des poulaillers de toutes formes, des étables à lapins que de Turckheim et Baron utiliseront pour l'élevage, c'est aussi le bateau glisseur de Grandjean, resté malheureusement inachevé, faute de temps. Ce qui montre du reste quel élan fut donné à ce genre d'activité chez nos garçons, c'est qu'on les a vus utiliser leurs temps libres pour continuer leurs ouvrages ou pour tendre ce merveilleux réseau d'antennes de T. S. F. qui s'étend sur toutes les maisons.

Pénétrons maintenant dans la salle 9 où Mme Mentré initie des garçons aux difficultés des travaux sur cuivre et sur étain. Ph. Daeschner fait apparaître sous son outil un poisson au milieu d'algues marines, Stourm orne de marrons d'étain deux vases, tandis que Cazalis préfère les papillons et H. Guiraud les perroquets de cuivre; dans son coin, Coche de la Ferté agrémente un plateau de dessins à la pyrogravure.

L'habileté des mains, les efforts d'imagination, l'éveil du goût artistique se manifestent encore chez les plus jeunes auxquels Mlle Rostan apprend les divers moyens d'utiliser la vannerie et le découpage : paniers, corbeilles, charmantes pe-

tites constructions de carton; et déjà des doigts habiles tiennent, eux aussi, la plume de feu qui laisse sur le bois poli de jolis paysages ou des oiseaux fantastiques.

Mais si l'on veut voir la source même de ce courant artistique qui vient de donner une direction à l'effort musculaire, c'est à la villa Médicis qu'il faut aller. MM. Dupire, Storez poussent leurs élèves dans le sens de la composition décorative pour laquelle il faut combiner, de multiples façons, les traits et les couleurs. Des fabricants de porcelaine ont trouvé fort intéressants les modèles de tasses, de soucoupes et d'assiettes qui leur ont été présentés. Il n'est pas impossible qu'un de nos lecteurs boive un jour son café dans un service de Limoges imaginé et composé par un Rocheux. Sur les Giraud-Jordan, les de Bary, les Mercado, les Émile Sabouraud nous fondons des espérances. Et pour donner à la main encore plus de souplesse, pour faciliter à l'esprit la conception des formes, il y a le modelage chez Mlle de Zamboni et chez M. Dupire; alors c'est une abondante production de lapins ou de lions... en terre glaise, de souliers dont les semelles bâillent pour laisser passer des têtes de mignonnes souris, ou bien des maquettes plus sérieuses de fontaines monumentales... en tout petit, parfois même des essais d'académie, comme chez les sculpteurs les plus renommés.



Projet de composition décorative (classe de M. Dupire).

C'est partout et toujours l'imagination qui se développe librement, mais guidée par de sages conseils; partout c'est l'attrait de ce que l'on met de soi-même dans un travail personnel que l'on pourra garder avec soi ou qu'on léguera au service de l'École pour le bien de tous.

« Savoir faire œuvre de ses dix doigts », comme dit une expression populaire, et cela d'une façon pas banale, voilà vraiment l'excellent résultat auquel on arrive avec les travaux manuels. Aussi les professeurs de Physique, de Chimie et d'Histoire naturelle sont-ils heureux de trouver, pour la mise en pratique de leurs cours, des élèves débrouillards, aux mouvements rapides et précis qui réussissent facilement toutes les expériences ou les préparations qui demandent d'avoir « le tour de main ». Et si quelques inhabiles se font remarquer encore, on peut, sans risquer de se tromper, en induire leur paresse dans les travaux manuels.

Des paresseux! sans doute c'est l'infime minorité; mais, il faut bien le dire, on en trouve; n'y en eût-il qu'un, ce serait déjà trop! J'appelle paresseux, ceux qui, profitant du morcellement de leur temps, se « défilent » de la menuiserie, par exemple, ne faisant qu'une courte apparition de trois quarts d'heure à peine! Paresseux surtout ceux qui s'éloignent de parti pris du jardinage. Cet exercice est pourtant le meilleur qui existe pour la santé, le plus noble aussi, car il rapproche l'homme de la source de sa vie, la terre nourricière, et lui rappelle plus que tout autre la sainte loi de l'effort! Sans doute, il y a eu les braves, P. Drieux, Arnaud, Floch, Peniaux, P. Prieur, Ch. Ardohain, Seydoux, Ch. Trocmé qui ont vaillamment aidé M. Ouinet à défricher, à ensemencer et à entretenir le grand jardin potager dont nous savourons à nos tables les produits. Mais M. Jannin a des concessions de territoire à accorder, M. Ouinet a une cabane à construire : qui les aidera? N'a-t-on pas vu, pendant une partie du second terme, « le char de l'agriculture sans bras pour le traîner »! Généreux garçons des Roches, rappelez-vous que le maniement de la bêche est un noble et salutaire labeur!

R. J. BAROTTE.

LA GYMNASTIQUE

> L'éducation physique comprend la gymnastique éducative et le sport. La gymnastique éducative est faite d'analyse et de raison, le sport est fait d'émotivité ; elle doit faire gagner en capital santé ce que l'on croit — à tort du reste — lui sacrifier en intérêt plaisir.
>
> Dr Ph. TISSIÉ.

Le Gymnase. — L'année dernière, nous avions la grande joie d'inaugurer le pavillon de gymnastique ; pendant toute cette année scolaire, nos garçons y sont venus régulièrement et joyeusement, et l'excellence des résultats a dépassé de beaucoup nos efforts : c'est pour nous la plus belle récompense.

La salle de gymnastique me donne toute satisfaction ; elle est suffisamment grande et assez haute ; l'air peut y être renouvelé très facilement : ce qui est essentiel. Peut-être n'est-elle pas suffisamment éclairée et, en hiver, le soleil n'y pénètre pas assez librement, mais j'espère pouvoir bientôt, sans trop de difficultés, augmenter la lumière : c'est un point auquel je tiens beaucoup.

On aura remarqué que le parquet n'est pas recouvert de sciure, cela permet d'exécuter les mouvements avec plus de régularité, car le *rythme* se perçoit mieux ; d'autre part, la sciure prend et garde toutes les impuretés de l'air, tandis que le parquet nu se nettoie très facilement chaque jour (il est vrai de dire qu'il pénètre peu de poussières au gymnase, car les garçons, aussitôt entrés, quittent leurs chaussures et mettent des souliers de gymnastique qui restent toujours au gymnase). La sciure, dit-on, amortit la chute ; c'est vrai et, d'autre part, il est très utile de savoir exécuter des *sauts en hauteur*, mais, je vous le demande, dans la pratique de la vie, s'il vous arrive d'avoir à exécuter de tels sauts, aurez-vous ainsi de la sciure à votre disposition afin d'adoucir votre chute ? Je ne le pense pas ; aussi, je crois qu'en dehors même de la question d'hygiène,

primordiale cependant, il est préférable d'apprendre à sauter en hauteur sur le plancher *nu* (on pourra se servir d'un matelas pour éviter que les garçons glissent et ainsi puissent se blesser).

Pour la bonne exécution des mouvements d'ensemble, des jeux, et aussi pour éviter les accidents, la salle doit être *entièrement libre*. Aussi ai-je pris soin de la disposer de telle façon que certains agrès puissent être hissés au plafond, d'autres placés sous le parquet ou attachés aux murs; les agrès pour le saut sont placés dans un coin, là où ils dérangent le moins. Afin de ne pas perdre une minute de nos séances, les appareils sont disposés pour que les garçons, même les plus petits, puissent les monter et les démonter sans que j'aie besoin d'intervenir.

Ce que je fais pour les normaux. — Pour qu'une séance de gymnastique soit vraiment profitable, elle doit être quotidienne et durer environ 40 minutes.

A l'École, les élèves de l'enseignement préparatoire sont divisés en deux groupes dont chacun a trois séances de gymnastique par semaine, d'une durée de 30 minutes; les élèves de l'enseignement secondaire, partagés aussi en deux groupes, n'ont que deux séances par semaine de 30 minutes également. Et encore! je devrais dire : 25 minutes pour chaque séance, car il faut compter cinq minutes environ pour le contrôle des présences et le changement de chaussures.

Que la Direction veuille bien me permettre d'attirer ici respectueusement son attention sur quelques modifications qui me paraissent indispensables, si l'on veut que la gymnastique soit vraiment utile à nos élèves.

Il faudrait d'abord ne pas considérer la gymnastique comme un *jeu*, mais comme une véritable *classe*. Comme telle, elle serait placée pendant la *matinée*, de 10 h. à 11 h. 20. A ces heures, les garçons en retireraient le maximum de profit : elle scinderait en deux les quatre heures de classes de la matinée, reposerait le cerveau beaucoup mieux que ne le fait la banale « récréation »; que de garçons, après une séance de gym-

nastique, éprouvent un réel bien-être physique et intellectuel! Ils se sentent « dispos », bien à l'aise, leur cerveau est décongestionné et bien préparé pour un nouveau labeur intellectuel. Que l'on essaye et je garantis que l'attention des élèves y gagnera ainsi que leur santé et leur tenue.

Les séances de gymnastique l'après-midi ne sont pas vraiment profitables : elles sont trop rapprochées du déjeuner et



La salle de gymnastique.

entravent les fonctions digestives (comme aussi bien il est mauvais, surtout pour les garçons maigres, de faire exécuter des tours de piste aussitôt après déjeuner, pour remplacer le dessert...). D'autre part, beaucoup de garçons arrivent à la séance de gymnastique fatigués par les sports : ils sont tout à fait mal préparés pour exécuter des mouvements réguliers et énergiques.

L'idéal, je le répète, serait de placer les séances de gymnastique *le matin* (les sports l'après-midi) et d'y envoyer les garçons *chaque jour*, comme cela se fait dans les pays du Nord où l'éducation physique est l'objet des mêmes sollicitudes que l'éducation intellectuelle.

Ce que je fais pour les anormaux. — Il se présente à moi des élèves atteints de *maladies des muscles* (contractures, crampes, rhumatismes, atrophie), des *articulations et des os* (luxations, entorse, etc.), d'*affection du système nerveux* (surtout différentes crampes nerveuses, comme la crampe d'écrivain, de violoniste...), de *déviation de la colonne vertébrale* (scoliose, dos voûté, dos cambré, etc.).

Tout cela se guérit bien et en particulier les déviations de la colonne vertébrale (il s'agit, bien entendu, de sujets à la période de croissance et dont les déviations ne sont pas trop accentuées). Dans tous les cas, il est indispensable que l'élève prenne la peine de suivre le traitement qui lui est indiqué.

Cette année, à Pâques, est arrivé un nouvel élève atteint d'atrophie du muscle du péroné : à chaque mouvement de la marche, son pied droit se repliait brusquement en dedans; maintenant la marche est tout à fait normale. Il m'arrive, de temps à autre, de recevoir une lettre de parents heureux de constater le bon développement que la gymnastique a procuré à leur enfant; le chirurgien de l'un d'eux a trouvé que « l'état de leur enfant s'est très notablement amélioré, les muscles de la colonne vertébrale sont affermis, la déviation a diminué et les omoplates sont rentrées dans l'ordre »; je dois dire d'ailleurs que les anormaux sont l'objet de mes soins les plus attentifs et les plus suivis.

L. G. Kumlien,
Médecin-Gymnaste de Stockholm.

LA PRÉPARATION MILITAIRE

Chargé par M. Bertier, en octobre dernier, d'organiser un groupement de tir et de préparation militaire à l'École, j'ai rencontré chez mes collègues le plus patriotique dévouement, et chez les élèves une très grande bonne volonté, un vif désir de connaître au plus tôt le métier de soldat et l'art d'être prêt à défendre la patrie.

Merci à tous bien cordialement.

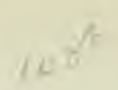
La France a besoin de soldats instruits et entraînés, afin d'essayer de compenser par la valeur de son armée le nombre sans cesse croissant des troupes allemandes. Avant d'entrer au régiment, chaque jeune Français a donc le devoir de consacrer quelques-uns des loisirs de sa vie civile à apprendre tout ce qu'il pourra de l'art militaire : tir, gymnastique, marche, etc., afin qu'une fois incorporé, il devienne au plus vite soldat mobilisable. C'est pour provoquer et récompenser cette préparation préalable qu'a été institué le *Brevet d'aptitude militaire* avec tous les avantages qu'il comporte. Nous nous sommes proposés d'y préparer nos grands élèves, et d'enseigner à leurs cadets les principes et la pratique du tir.

C'est avec entrain que nos garçons sont venus apprendre le maniement de notre bon Lebel ; ils se sont exercés à la Sablière de l'École d'abord, où l'on peut tirer jusqu'à 60 mètres, puis au Stand à 200 mètres de la Société de Tir de Verneuil. Leurs progrès ont été rapides, et les bons tireurs sont en forte majorité. Les concours que nous allons faire en juin et juillet achèveront de le démontrer. Citons parmi les meilleurs tireurs : Plisson, Hauser (Pins) ; Ligault, Lebouteux (Vallon) ; T. Faure, Foisy (Coteau) ; Langer, Seyrig (Sablons) ; Bordes, Polot, Saint-Léger (Guichardière). Pendant les maussades mois d'hiver, une heure par semaine a été consacrée à l'étude de la partie théorique du programme : topographie, hygiène, notions de service en campagne, etc. Grâce à M. Trocmé, la carte d'état-major au $\frac{1}{80.000}$ n'a plus de secrets pour nos futurs conscrits.

Le printemps est revenu ; le soleil, ce grand magicien, a transformé les champs et les bois ; les routes, sèches et dures, semblent inviter à la marche, et pourtant, nous ne sommes sortis que deux fois !

C'est que, d'abord, il nous a fallu découvrir à grand'peine, dans l'horaire, une demi-journée qui, par un hasard étonnant, ne fut pas prise par quelque match de football ou de cricket.

Et puis il a fallu lutter contre l'horreur instinctive de





Cliché F. Champault.

LA NOUVELLE SALLE DE CHIMIE DÉCORÉE PAR M. DUPIRE.



Cliché F. Champault.

TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE : LE LABORATOIRE DES GRANDS.

tout Rocheux pour la marche à pied ; elle leur fait peur! Véritables centaures à bicyclettes, ils se croient perdus quand leurs propres pieds doivent se poser à terre. A chaque instant on entend des phrases comme celle-ci, que j'ai saisie hier devant le Bâtiment : « X..., prête-moi ta bicyclette, il faut que j'aille jusqu'aux Sablons » !

En mars, une petite marche militaire de 15 kilomètres fut effectuée allègrement, malgré les giboulées cinglantes qui nous obligèrent à nous abriter dans une ferme au moment de faire le café.

Pour le jour de l'Ascension, une marche de 22 kilomètres fut annoncée, facultative.

Je n'ose redire ici combien se présentèrent au départ; tout juste put-on emporter trois ustensiles de campement et quatre petits fagots. Mais quelle délicieuse journée! Ce fut une promenade des plus gaies parmi les plus jolis environs de Verneuil.

Partis à 10 heures et demi de l'École, nous étions à midi au bord de l'Avre, plongeant nos quarts d'aluminium dans l'eau fraîche qui jaillit du trop-plein de l'aqueduc de Paris, lorsqu'arriva l'employé chargé des vérifications quotidiennes. Très aimablement, apprenant que nous étions des Roches, il nous permit de jeter un regard dans l'aqueduc. Nous descendîmes par un escalier obscur, dans une cave encore plus sombre d'où montait un bruit de tonnerre. Et soudain, à gauche, sous la lumière verte qui tombait de la voûte, une cataracte magnifique nous apparut : avec une rapidité fantastique, l'eau se précipitait en trombe dans un large bassin cimenté, et, redevenue limpide et plus calme, s'enfuyait, vraie rivière souterraine, par un tunnel de 120 kilomètres, allant porter aux pauvres Parisiens un peu de la fraîcheur de Normandie.

Remontés au grand soleil, quelques enjambées nous conduisirent au pied du château de Montuel, qui, entouré de bois superbes, domine la riante vallée de l'Avre. C'est là que nous fîmes la grand'halte. Nos habiles garçons préparèrent un café délicieux, et trouvèrent moyen d'obtenir un rabiot énorme, que j'étais loin

d'avoir prévu. Ah! je ne m'étonne plus que le soldat français soit si débrouillard!

A l'allure des chasseurs à pied, nous traversâmes Montigny, Rueil, la Soupellière, etc... et vers 5 heures du soir, nous rentrions à Verneuil et à l'École, poussiéreux peut-être, mais non abattus, gardant le meilleur souvenir de cette saine randonnée au grand air.

Depuis cette marche, M. Bertier a bien voulu me promettre de nous donner parfois, sur le temps consacré aux jeux anglais, les heures nécessaires à l'entraînement au plus *simple,* au plus *sain,* au plus *français* des sports.

Remercions-le; espérons que nos Rocheux en comprendront, comme lui, l'utilité et l'agrément, et qu'ils viendront nombreux à la marche prochaine (25 kilomètres), se rappelant qu'il y a cent ans, leurs grands-pères en sabots ont fait le tour de l'Europe.

F. Champault.
O. R.

GAMES AT « LES ROCHES »

At the request of M. Bertier, I give my impressions on the state of the games at « Les Roches » together with some suggestions at to their possible improvement.

I propose, in the first place, to make a few remarks on the football and the possibility of introducing any other winter games, and then to deal with the cricket, tennis and sports, which constitute the summer games and recreations.

When I came here in January of this year, I found the football a going concern. The game is one well suited to the French temperament, and the boys, as a whole, have reached a very fair standard of proficiency. We are, however, sadly in need of two extra grounds, with improvements to the existing ones, and a tribune near the gymnasium. At present we have four grounds, which are sufficient in fine weather, but in wet weather it is

absolutely necessary to rest them sometimes, and this means that the boys are deprived of their game, a serious consideration when one remembers the small amount of time allotted to games. M. Bertier has, however, given me hopes of at least one new ground and a tribune in the near future.

As to the defects in the organisation of the games of both football and cricket, I shall speak later on.

It has been suggested that hockey should be played here during the term after Christmas, as is now done in many of the English Public Schools, but I do not think that this would be advisable, because at « Les Roches » a boy does not play as much football in two terms as a boy at an English School plays in one, and the danger of his getting tired of the game is really infinitesimal.

Football is, at present, the only winter game played at « Les Roches », and « Fives », which is played in all the English Public Schools, would be an excellent game to introduce for spare time, and would be a great boon on Sundays.

The game of Fives is played in a court with a front and two side walls and a glass roof. As the court is open at the back and has a glass roof, it enables the boys to get plenty of healthy open-air exercise, even on a rainy day, without getting wet. The game is played with a small hard ball between two or four players, and lasts for about half an hour.

The most economical manner of erecting courts would be to have two rows of three courts back to back, and I should think that these could be built for about £ 200.

The standard of the Cricket here is extremely low, and very few boys play the game scientifically, except those who have spent some years in England. There are several reasons for this state of things :

First, the time devoted to the game is not nearly long enough to enable the boys to attain any degree of excellence.

In England a boy is at a Preparatory School from the time he is 8 years old till he attains the age of 14, and every summer term he devotes at least 150 hours to cricket, probably recei-

ving a considerable amount of individual coaching. He then proceeds to a Public School, where he devotes, during each summer term, about 160 hours to cricket, and, if he shows much promise, he is probably coached by professionals till he attains the age of 18. Generally boys practice at the nets from about 1 o'clock to 3,30 on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays, and play a game from 2-6 o'clock on Wednesdays and Saturdays.



Equipe de cricket.

At « Les Roches » the average time devoted to cricket is about 30 hours per summer term played in 1 hour periods, and, during those 30 hours, there are always at least 22 boys under the control of one master, so that it is quite impossible to give much individual coaching. Also there is very little spare time, apart from the actual games, in which to coach boys at cricket.

Secondly, the game does not readily appeal to the French temperament. The fielding at cricket, sometimes for several hours on end, is a splendid discipline for any boy, but the average French boy does not seem able to enter into the spirit of it.

There are four games in the Enseignement Secondaire, of which the third and fourth are frankly hopeless, and, as they play on grounds which are quite unsuited for cricket, their time would at present be better employed in taking any other form of exercise.

Thirdly, the amount of money provided for games is far too small either to make or maintain adequate cricket grounds for 180 boys.

Any one, who has visited an English Public School, or even a well-conducted Preparatory School such as those to which « Les Roches » boys are sent en stage, will realize that the cricket grounds here are at present totally inadequate, and, if cricket is to be played at « Les Roches », and played seriously, a considerable sum of money ought to be found for the improvement and construction of grounds.

The great question now remains. Is the game worth the candle? This is a question for the Direction of the School to face and answer. It must be borne in mind, however, that, if such a capital expenditure were to be made, the new grounds would involve an increased annual expenditure for upkeep.

I have before me a balance sheet of the Games Fund at an English Public School rather larger than « Les Roches », but with fees considerably lower. The normal annual expenditure is about £ 600, of which about £ 320 is spent on cricket alone, and this is certainly a moderate expenditure as compared with other English Public Schools.

Tennis is very popular throughout the School, and several boys show considerable promise. The game, in itself, is an extremely good one, but it is by no means ideal for a school, as the personal element enters into it too much. The best school games are undoubtedly those which compel the participants to make personal sacrifices for the ultimate benefit of their team. At the same time, if tennis is to continue to be one of our games (and it would be almost impossible to eradicate it now) we must aim at turning out really good players.

The best way for a boy to improve is, without a doubt, to

play against other players as good ast, or better than, himself, and at the present time the best players, being dispersed amongst the five houses, very seldom get a chance of playing against each other. I would therefore strongly advocate that two new courts, or at any rate one, be made for the use of the best players in the school.

Some interest is taken in the sports, but the training for them is not really taken seriously, and no remarkable achievements were made this year. It would be a great stimulus towards improving the sports, if « la coupe des Anciens » could be competed for by each house collectively instead of being won by an individual. In my opinion the house, whose boys win the greatest number of points in proportion to the number of boys in the house, ought to win the cup, but the decision on this point must, of course, rest with « les Anciens », who have been kind enough to present the cup to the school.

I think that the sports would also be materially improved by converting the existing track into a cinder track with a really good foundation.

I now summarize the foregoing suggestions :

1. Enlarge and improve the cricket and football grounds at a cost of about 8.000 francs.

2. Build six fives courts at a cost of about 5.000 francs.

3. Increase the annual grant for games from 2.300 francs to 5.000 francs.

4. Make a school tennis court at a cost of 2.000 francs.

5. Make a cinder track and build another tribune for football. Also, next year, build a cricket pavilion on the new ground.

6. Cricket every day from 2-4 o'clock.

On Tuesdays, Thursdays and Saturdays for the « Enseignement secondaire ».

On Mondays, Wednesdays and Fridays for the « Enseignement Préparatoire ».

7. Present each house with a net for cricket pratice.

8. « La coupe des Anciens » (for sports) to be competed for by each house collectively, instead of being won by an individual for his house.

In conclusion I should like to say a few words as to the organization of the games.

The « École des Roches » has been formed on the Prefect System,

and, so far as the internal management of the houses is concerned, the captains have very considerable power, but in the games, where one would expect *a fortiori* that certain selected boys would be supreme, the management lies entirely in the hands of a succession of foreigners.

To start English games in a French school it is, of course, essential to have Englishmen to do the pioneer work, but it is a thousand pities if the boys of the school are to remain for ever under this sort of tutelage, which must destroy all spirit of initiative among them.

One of the greatest benefits of school games is that they teach boys both how to lead and how to follow. The two captains in each game must learn how to get the best out of their team, and the others must learn the absolute necessity of loyally serving and obeying their captain in order to produce the best results for their team.

In an English Public School, the captain of the School Games is a person upon whom a great weight of responsability rests. He organizes all the games without any interference from the masters of the school within certain limits, and, although there are always several masters of athletic distinction, their position is only one of friendly advisers and not of arbitrary controllers.

On two or three afternoons in every week, there are from 20 to 40 games going on at the same time, and not a single game is under any direct supervision. The two captains in each game learn how to organize and control, and the others learn how important are the qualities of loyalty and obedience to those in authority, although only temporarily. These qualities learnt on the playing fields of our great Public Schools have stood Englishmen in good stead in all parts of the world and in every walk of life, and I feel that the time has now come for the boys at « Les Roches » to learn them, to their great ultimate gain and advantage in after-life.

G. H. Stolterfoth.

MATCHES DE FOOTBALL

Matches d'école : 20 — gagné 14, perdu 6.

12 octobre,	Match contre Cercle pédestre d'Asnières.....	gagné	5-2
19 octobre,	Match contre Association Sportive de Dreux...	gagné	8-0
26 octobre,	Match contre Janson de Sailly...............	gagné	11-2
1er novembre,	Match contre Condorcet.....................	gagné	8-3
2 novembre,	Match contre Standard IIe XI................	perdu	3-1
9 novembre,	Match contre Association Sportive de Dreux...	gagné	7-1
16 novembre,	Match contre Sporting Club Boisthorel......	gagné	3-2
23 novembre,	Match contre Charlemagne..................	gagné	4-1
30 novembre,	Match contre Collège de Normandie..........	perdu	5-4
11 janvier,	Match contre Football Étoile Club Levallois...	perdu	13-1
18 janvier,	Match contre Lycée d'Alençon...............	perdu	10-1
25 janvier,	Match contre Sporting Club de Boisthorel.....	gagné	2-1
1er février,	Match contre Collège de Normandie..........	perdu	3-1
8 février,	Match contre Standard Ire XI................	perdu	4-2
22 février,	1re équipe Match contre 1re équipe du Bon Marché.................................	gagné	5-1
1er mars,	2e équipe Match contre 2e équipe du Bon Marché.	gagné	4-2
8 mars,	Match contre les Anciens....................	gagné	8-2
15 mars,	Match contre les « Éclaireurs » de l'Ecole....	gagné	4 2
29 mars,	Match contre P. U. C. Eq. Voltaire...........	gagné	8-0
6 avril,	Match contre Lycée Condorcet...............	gagné	7-2

Matches de Maisons.

Le Coteau bat le Vallon par..................................	11 — 8
Le Coteau bat les Pins par..................................	13 — 9
La Guichardière bat les Pins par............................	17 — 2
La Guichardière bat les Sablons par.........................	13 — 3
La Guichardière bat le Vallon par...........................	11 — 8
La Guichardière bat le Coteau par...........................	19 — 0
Les Sablons battent le Coteau par...........................	6 — 2
Les Sablons battent les Pins par............................	31 — 7
Le Vallon bat les Pins par..................................	14 — 10
Le Vallon bat les Sablons par...............................	11 — 6



Cliché F. Champault.

PRÉPARATION MILITAIRE : LE CAFÉ A LA GRANDE HALTE.



Cliché F. Champault.

PRÉPARATION MILITAIRE : LE TIR A LA SABLIÈRE.

MATCHES DE MAISON DE TENNIS

	1er set.	2e set.	3e set.
First Round.			
La Guichardière bat les Pins par....................	6-3	6-2	
Le Vallon bat le Coteau par........................	6-3	6-2	
Semi-Finale.			
Le Vallon bat les Sablons par......................	6-3	6-4	
Finale.			
Le Vallon bat la Guichardière par..................	6-1	7-9	6-3

MATCHES DE CRICKET

Matches d'École.

7 juin 1914. — Match contre le *Standard*, gagné par un innings et 34 runs. L'École bat la première et fait 137 runs.

Le Standard fait 59 runs dans le premier innings et 44 dans le second.

14 juin 1914. — Match contre Liancourt, à Liancourt; perdu par 3 runs.

Au premier innings, Liancourt fait 63 runs et l'École en fait 86.

Au second innings, Liancourt fait 92 runs et l'École 66.

Matches de Maisons.

1er tour.

Les Sablons battent les Pins par un innings et 9 wickets.

Les Sablons font 130 runs pour 1 wicket; les Pins font 21 runs au premier innings et 31 au second.

Le Vallon bat la Guichardière par 1 innings et 30 runs; Le Vallon fait 75 runs au premier innings; La Guichardière fait 15 runs au 1er et 21 au 2e.

Semi-finale.

Le Vallon bat le Coteau par 8 wickets.

Au premier innings, le Coteau fait 24 runs et le Vallon en fait 53.

Au second innings, le Coteau fait 49 runs et le Vallon en fait 25, pour 2 wickets.

Finale.

Le Vallon bat les Sablons par un innings et 73 runs.

Au premier innings, le Vallon fait 247 runs; Les Sablons font 95 runs, au premier innings, et 79, au second.

LES GAGNANTS DE LA FÊTE SPORTIVE DU 31 MAI 1914

1. **100 mètres.**
   1er R. Ardohain.
   2e J. Moreira de Serpa Pinto.
2. **100 mètres** (au-dessous de 14 ans).
   1er M. Triboulet.
   2e Ph. Salmon-Legagneur.
3. **Saut en longueur** (au-dessous de 15 ans).
   1er H. Lebouteux.
   2e H. Cadot.
4. **Course de haies** (*semi-finale*).
   1er A. Seyrig.
   2e J. de La Bruyère.
5. **Course de haies** (*semi-finale*).
   1er H. de La Bruyère.
   2e G. Chenest.
6. **Course de haies** (*semi-finale*) (au-dessous de 16 ans).
   1er J. Poulenc.
   2e G. Ardohain.
7. **Course de haies** (*semi-finale*) (au-dessous de 16 ans).
   1er J. Maubert.
   2e R. Langer.
8. **Saut en hauteur.**
   1er J. de La Bruyère.
   2e A. Seyrig.
9. **400 mètres (Handicap).**
   1er M. Stourm.
   2e J. Moreira de Serpa Pinto.
   3e J. de La Bruyère.
10. **100 mètres** (au-dessous de 12 ans).
   1er A. Dumont-Fonseca.
   2e L. Hirlemann.
11. **100 mètres** (au-dessous de 10 ans).
   1er Monique Bertier.
   2e F. de Maistre.
12. **100 mètres** (au-dessous de 8 ans).
   1er Marie-Louise Gaillard.
   2e P. Jungné.
13. **Course de haies** (*finale*).
   1er A. Seyrig.
   2e J de La Bruyère.
14. **Course de haies** (*finale*) (au dessous de 16 ans).
   1er J. Poulenc.
   2e Ch. Ardohain.
15. **Saut en longueur.**
   1er G. Chenest.
   2e M. Stourm.
16. **Cricket-Ball,**
   1er M. Oberlé.
   2e L. Ardohain.
17. **Course professeurs** (100 m.).
   1er M. A. L. Keigwin.
   2e M. H. Marty.
18. **1.500 mètres** (**Handicap**).
   1er H. de La Bruyère.
   2e J. de La Bruyère.
   3e G. Chenest.
19. **Course de Relais** (trois coureurs au-dessous de 14 ans de chaque maison).
   1er Le Vallon.
   2e Les Pins.
20. **Tug of war** (*entre les cinq maisons*).
   1er La Guichardière.
   2e Les Pins.

La Coupe des Anciens a été gagnée par J. de La Bruyère.

L'Administrateur-Gérant : Joseph Calas.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

TABLE DES GRAVURES

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

ÉTUDES SUR LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES

DE LA « RÉVOLUTION » RUSSE

II

L'ÉCOLE DES FONCTIONNAIRES

PAR

Joseph WILBOIS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Août et septembre 1914

SOMMAIRE

DEUXIÈME PARTIE

L'ÉCOLE DES FONCTIONNAIRES

I

L'ÉDUCATION DANS LA FAMILLE

Par suite de la nécessité d'un pouvoir central pour unir la dispersion des villages et remuer l'inertie de leurs habitants, et à cause des œuvres gigantesques que l'autocratie, aidée de la bureaucratie, est parvenue à réaliser, tout Russe a le plus grand respect pour les fonctionnaires. Si les Occidentaux sont trop volontiers disposés à trouver détestable tout ce qui est administratif, ils n'en doivent pas moins comprendre combien ont été nécessaires les institutions de Pierre le Grand, et compter ce qu'elles ont créé de villes, de ports, de chemins de fer, etc., en des lieux où d'autres peuples n'auraient même pas songé à les projeter. Le système est sans doute médiocre pour former des hommes, il est efficace pour remuer de la matière. Il s'ensuit que l'une des grandes ambitions, en Russie, est d'avoir un rang dans le tchin[1], et un uniforme qu'on réduit, tous les jours, à

1. L'ensemble des fonctionnaires : le tchin est divisé en quatorze grades, avec assimilation des grades civils aux grades militaires. Voir fasc. 115, p. 54.

une casquette. Or, des fonctionnaires n'ont pas besoin de cultiver en eux spécialement la volonté, puisqu'ils devront avant tout obéir, et d'autant plus strictement que l'organisme est plus grand : le sentiment n'est pas plus utile au bureau qu'en affaires et, d'ailleurs, pour des spontanés comme les Russes, le sentiment peut-il être cultivé? *l'éducation russe devra donc être, avant tout, intellectuelle.* Des raisons plus profondes y préparaient. Par nature, en effet, le Russe est plus un penseur qu'un exécutant. Dans un autre ouvrage[1], nous avons essayé de montrer l'importance des idées jusque chez le moujik : idées qui éclosent spontanément dans l'inaction de l'hiver, idées métaphysiques faute d'expériences développant l'esprit positif, idées obscures, parce que plus riches que les concepts nets des Latins, idées absolues, parce que le relativisme vient des relations entre ces concepts clairs, mais incomplets[2], et, comme le Russe remarque en Occident les succès d'une science dont les tâtonnements lui ont échappé, il la réduit à une série de résultats facilement formulables, qu'il lui suffira de connaître par cœur pour les appliquer infailliblement à n'importe quelle réalité, comme les « fiat » de ses souverains. D'où le désir, non de former son caractère, non de former son cœur, non pas même de former son esprit, mais de le meubler : *l'éducation intellectuelle deviendra simplement l'instruction.* En fait, dans ces toutes dernières années, il a suffi d'un réveil général du pays pour qu'il se manifestât aussitôt par la création d'un nombre prodigieux d'écoles, spécialement d'établissements d'instruction secondaire, et l'on voit assez souvent de simples paysans qui ne savent pas écrire présenter leurs fils à l'entrée de ces maisons, en s'informant sérieusement des carrières que leur ouvrira le latin.

Si noble que soit ce besoin de savoir, on voit que *l'école russe n'est pas, comme l'école anglaise, le vrai agent d'éducation.* Une cause secondaire (en même temps qu'une conséquence), c'est que l'école russe est rarement un internat, comme la

1. L'*Avenir de l'Église russe,* p. 85-101.

2. Lire aussi, dans notre première étude sur la Transition actuelle de la Russie, pourquoi ces mêmes caractères se trouvent chez les seigneurs (*Sc. soc.*, fasc. 115, p. 67).

public school[1]. Cependant, si, en Russie, c'est la famille qui forme l'enfant, l'école montre, du moins, comment l'enfant est formé, et cela avec une précision de détails que l'enquêteur ne trouverait pas ailleurs : *elle nous donnera notre diagnostic*. Mais avant d'en analyser le fonctionnement, disons un mot de l'éducation dans la famille.

Plusieurs classes sociales surtout fournissent le contingent des écoles secondaires : la noblesse résidante ; la noblesse des villes, souvent ruinée et réduite à de petits emplois, ou issue de classes inférieures qui sont devenues nobles par un grade ; des marchands qui se sont peu à peu urbanisés ; des carrières libérales et aussi des paysans, avons-nous dit.

Nous examinerons l'action de ces familles successivement en ce qui concerne l'éducation de la volonté et l'éducation du cœur. Nous laisserons de côté l'éducation intellectuelle qui est, ici comme partout, l'œuvre propre de l'école.

La volonté d'abord. Du point de vue de l'initiative et de la discipline, même formation partout, ou plutôt même absence de formation, si l'on prend pour terme de comparaison, par exemple, l'Angleterre. Chez le paysan, c'est entendu : les enfants sont libres d'une liberté d'animal échappé, et, seuls, les travaux des champs leur donneront plus tard une discipline naissante. Chez le seigneur du village, on le devine : sûrs, après leurs parents, de devenir, dans leur solitude, de petits monarques à la vie toute faite, ils n'ont pas besoin de se préparer à des initiatives ingénieuses ou à des obéissances pénibles ; tout bébés, ils ont été confiés à une niania, attachée à les empêcher de manquer de rien, et, quand l'enfant laisse tomber son mouchoir, c'est la niania qui le ramasse ; plus tard, ils ont eu une fräulein allemande ; plus tard encore un gouverneur français, et, toujours, une nuée de serviteurs, dont les plus serviles étaient la mère et le père ; donnant raison à l'enfant contre le précepteur, quand il

1. Ceux qui voudraient suivre la comparaison très suggestive de l'éducation russe et de l'éducation anglaise, devront lire, en même temps que ces pages, la remarquable étude de M. P. Descamps sur l'*Éducation dans les écoles anglaises*, publiées ici même, fasc. 77.

prétextait un mal de tête pour ne pas apprendre une leçon, ou le laissant faire quand il s'amusait à vider une carafe sur la tête de ses parents eux-mêmes; le mot d'ordre était « laissez faire ». Ces mœurs, très explicables chez les anciens nobles terriens, ont naturellement été transportées à la ville par leurs descendants, riches ou pauvres : riches, parce qu'ils n'avaient qu'à jouir de leur fortune; pauvres, parce que l'État se chargerait de leur donner une sinécure. Ce furent aussi les mœurs des marchands parvenus, incapables, d'après les procédés du commerce russe et dans l'enivrement de leur succès, de comprendre la moindre contrainte. Et là aboutirent aussi les avocats, les médecins, les professeurs, qui ajoutèrent même à leurs habitudes ataviques une théorie qui les justifiât. C'est ainsi que les ouvrages d'Edmond Demolins, traduits en russe, ont été souvent interprétés comme prônant une liberté à la Rousseau. *Toutes les classes de la société sont unanimes pour comprendre la liberté dans le sens voisin de l'anarchie.*

Cette préparation toute négative se poursuit pendant toute la durée des études. De l'avis de tous, le vrai maître dans la vie d'école, ce n'est ni le père, ni le maître, mais l'enfant. Pour le moindre prétexte, on demande la permission de manquer la classe; quand il fait beau dans la quinzaine qui suit la rentrée d'août, les écoles restent à moitié vides, les bureaux des directeurs sont pleins de réclamations contre une punition donnée, un devoir trop long; une mère se plaint qu'un surveillant ait forcé son fils à le saluer dans la rue, alors qu'il gelait; un père ayant amené à une école primaire un enfant de huit ans, l'a retiré dès le premier jour parce que l'enfant ne voulait pas aller en classe et qu'après tout « il était le maître de son sort ». Les conseils pédagogiques sont complétés par des conseils de parents, qui élisent un délégué au conseil pédagogique : ils tiennent ainsi le conseil pédagogique en suspicion, sous prétexte de l'aider de leur expérience. Des écoles tolstoïennes, où l'on n'agit jamais par autorité, mais où on attend que le goût de l'étude vienne, s'ouvrent et ont une clientèle. Au moment de la Révolution, il y a eu des grèves d'écoliers célèbres, et les parents en

grande majorité ont trouvé que leurs fils devenaient des hommes. — Ces mêmes parents, en ce qui concerne les études, sont aussi partisans de la loi du moindre effort. Ils veulent que l'école travaille pour l'enfant. Beaucoup s'étonnent qu'après les classes on ait encore des devoirs à faire à la maison, et comme les parents n'ont rien de plus pressé que de les faire à la place de leurs fils, les maîtres qui osent ainsi se décharger sur eux sont considérés comme n'étant pas « pédagogues ».

Le système des répétiteurs pour faciliter la préparation des leçons, est courante, et les plus pauvres prennent comme répétiteurs des élèves pauvres des grandes classes. Quand un enfant ne satisfait pas à des examens de passage, trois fois sur quatre on le retire de l'école pour le mettre dans une maison concurrente qui consent à ne pas lui faire redoubler sa classe. Les seules écoles privées qui arrivent à être pleines sont celles qui ont les droits, c'est-à-dire celles où l'examen final (celui qui correspond à notre baccalauréat) se passe à l'école même et devant le professeur même, sans qu'on ait à courir les risques d'un jury inconnu dans une solennelle Sorbonne. — *Cette conception de la liberté se formait naturellement dans une classe d'individualités; cette suppression de l'effort convient admirablement à une classe de fonctionnaires.*

La formation du cœur dérive d'elle-même de ces défaillances de la volonté. La volonté déracinée, l'amour s'épanouit tout seul. En Russie, le mot « lioubofï » se retrouve à chaque tournant de phrase. Il veut dire deux choses, d'abord l'amour tout court et ensuite la bonté.

L'amour tout court est à la fois sensuel et sentimental. *Sensuel,* à cause de l'oisiveté dans un climat changeant, mais chaud l'été et étouffant l'hiver, et où des hommes, qui sont des primitifs, deviennent facilement des impulsifs. Voilà pour tout le monde. Il s'y ajoute, pour les fils de seigneurs, des souvenirs des vieux « droits de cuissage »; pour les fils de marchands, aucun sens moral et tout l'argent qu'on veut; pour les fils de paysans, la promiscuité. A cela se joignent encore des causes plus artifi-

cielles. Les nobles n'ont jamais eu de ces traditions ou même de ces préjugés qui sont une gloire pour les vieilles familles françaises, et, quand ils se sont mis à lire ou à voyager, ils ont lu et joui avec une avidité désordonnée : Zola, qui a été un classique, est devenu un auteur de jeune fille et Paris n'intéresse que si on fait la tournée des grands ducs; quant aux marchands, leurs enrichissements brusques les ont laissés plus désarmés encore devant des tentations analogues mais où Zola n'avait pas place, étant trop académique; enfin, les paysans, qui étaient encore retenus il y a cinquante ans par l'autorité seigneuriale, il y a vingt ans, par l'autorité religieuse, ont à peu près perdu tout respect et toute croyance : la liberté de conscience accordée récemment s'est traduite chez eux par l'anarchie de conscience; ils n'ont plus voulu être que des appétits. C'est pourquoi les jeunes gens reçoivent sans résistance toutes les suggestions des journaux spéciaux et des cartes postales; à quinze ans ils donnent rendez-vous à des gamines du même âge à la sortie de leurs écoles; et quand leurs professeurs, avertis peu importe comment, vont alarmer leurs parents, ils trouvent chez ceux-ci une indulgence d'autant plus explicable qu'eux-mêmes montrent leurs maîtresses à leurs fils et quelquefois ajoutent à l'exemple des conseils.

L'amour sensuel ne prime cependant pas l'amour sentiment. Tout Russe est perpétuellement amoureux. On dirait que cette société, peut-être parce que, peu industrielle, elle est moins occupée que les nôtres, peut-être parce que la vie commune y a affaibli l'égoïsme, n'a rien à faire qu'à aimer. Les moins amoureux sont peut-être les paysans qui sont mariés très jeunes, par une volonté étrangère, à des jeunes filles qui restent aux champs pendant qu'eux travaillent en fabriques, et il est certain que beaucoup d'entre eux aiment plus leur mère que leur femme. Pour les autres, l'amour est facilité par le fait que les femmes n'ont que des dots insignifiantes, du moins dans la noblesse, et qu'on ne pense jamais à établir un budget quand on se met en ménage : ces nécessités économiques sont les principaux obstacles français au mariage d'inclination. Et l'inclination, en

Russie, est vraiment fougueusement folle ou délicieusement délicate, avec des dévoûments héroïques : il y a d'adorables ménages, j'entends des ménages réguliers, d'étudiants et même de lycéens, qui vivent, dans une chambre, d'eau claire et du reste. Malheureusement, précisément parce que l'amour est une passion qui ne s'encadre dans aucun alentour social, ces mariages, même bénis par le prêtre, durent ce que la passion dure : les divorces sont fréquents et sanctionnés par l'Eglise, puisqu'en dehors du mariage religieux, il n'y a pas de cérémonie civile, les seuls registres étant paroissiaux; à défaut de divorce, c'est l'adultère clandestin, ou le ménage à trois, ou le ménage à quatre, ou même toutes les combinaisons que l'arithmétique peut réaliser dans une société sans ossature; c'est le cas des riches urbains, et des marchands surtout. Les jeunes gens se développent dans cette atmosphère : les jeunes garçons hâtent impatiemment l'instant où ils seront touchés ; les jeunes filles les plus honnêtes racontent leurs amourettes à tout venant. Souvent ils confondent trouble physique et battement du cœur : leurs parents en font autant, et quand les maîtres veulent faire distinguer aux uns et aux autres ce qui est du corps et ce qui est de l'âme, tous s'accordent pour les envoyer promener en leur répondant dans une demi-extase : « C'est l'amour! »

Enfin la famille prépare à la charité sous la forme la plus évangélique. Tradition dans la noblesse riche, où l'on force l'enfant à l'aumône des jouets qu'il aime et où il voit son père tenir constamment table ouverte et avoir sans cesse sa poche percée. Tradition plus vive encore chez la noblesse pauvre, qui n'a plus que cette richesse-là, et qui, dédaignant outrageusement les marchands, se trouvent plus près des pauvres. Singerie chez les marchands qui aimeraient être avares, mais désirent paraître nobles. Au village, où l'on n'a pas grand'chose en propre, toute la vie est organisée pour protéger les faibles, et le pèlerin de passage est un peu reçu comme les disciples d'Emmaüs reçurent leur Hôte. Bonne ou mauvaise, l'éducation du cœur est aussi complète que possible dans la famille russe.

Qu'on retienne bien ce tableau : il est à la fois très exact et

très faux : très exact si on le considère comme un cliché instantané à insérer dans un ruban cinématographique, mais très faux dès qu'on néglige les réserves latentes d'enthousiasmes qui sont au fond de l'âme russe et vont lui permettre d'accomplir, en matière d'éducation, des réformes dont nous noterons bientôt la naissance et dont il faudra observer l'épanouissement dans quelques années.

Maintenant que nous savons comment — actuellement — la famille prépare l'enfant à l'école et comment elle le défend pendant ses études, nous pouvons décrire l'établissement d'enseignement secondaire lui-même — l'établissement secondaire d' « aujourd'hui ».

II

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

I. — LE PRÉAMBULE PRIMAIRE.

Nous ne nous attarderons pas à décrire l'école primaire, qui précède l'école secondaire. L'État n'a pas encore réussi, comme en France, à en unifier le type. Dans les villages, par où commencent les « paysans » qui viendront dans les gymnases et les écoles réales, il y a deux sortes d'écoles : les écoles paroissiales et les écoles de zemstvos, les premières plus rudimentaires et un peu figées dans le formalisme de leur slavon et de leurs chants d'église, les secondes plus modernes dans un sens qui n'est peut-être pas le meilleur, tour à tour empêtrées dans un intellectualisme révolutionnaire et dans les difficultés d'un enseignement agricole qu'on n'est pas près de créer. Dans les villes, il y a de même des écoles annexées à de certaines paroisses et des écoles dites « de ville », qui équivalent à nos écoles communales. Mais il y a, en outre, de petites écoles à programmes élastiques où l'on fait toutes espèces d'essais d'éducation, plus faciles avec les petits, d'abord parce qu'on n'est gêné par aucun programme, ensuite parce que la bonté molle du maître russe convient bien plus aux petits enfants dont il est l'éducateur né. Enfin les écoles secondaires offrent toutes une classe « préparatoire » (et quelquefois plusieurs) qui y constituent une vraie annexe primaire : par elle nous pourrions étudier l'esprit de l'éducation des petits, sans avoir à sortir de

la maison des moyens et des grands; c'est ce que nous ferons : pour n'avoir pas à répéter deux fois des choses à peu près semblables, nous entrerons de plain-pied au gymnase ou à l'école réale, *et c'est à propos de leur fonctionnement que nous dirons ce qui aurait pu être dit à propos des écoles élémentaires dont nous nous serons contentés de signaler l'existence.*

Notre étude sera sociologique, c'est-à-dire que nous cherchons moins le détail de la vie scolaire pour ce détail lui-même que le parallélisme qu'il peut présenter avec la vie sociale du pays. A cet effet, nous diviserons la suite de ce chapitre en six paragraphes :

Deux de sociologie intérieure, si on peut ainsi parler, c'est-à-dire :

1° *Quelle est l'influence de l'Etat sur l'école ;*

2° *Quels sont les cadres propres de l'école.*

Un de préludes à l'éducation intellectuelle qui est l'éducation unique :

3° *Comment les conditions du lieu agissent sur la division annuelle et journalière du temps.*

Le paragraphe essentiel :

4° *Quels sont les programmes et les méthodes d'enseignement.*

Enfin une double contre-épreuve :

5° *Comment forme-t-on, ou plutôt comment ne forme-t-on pas la volonté?* Ce sera dire pourquoi les sanctions sont à l'école aussi faibles que dans la vie.

6° *Comment forme-t-on, ou plutôt ne forme-t-on pas le cœur?* Ce sera dire pourquoi l'école n'a pas à préparer à l'amour ou à la pitié qui dans la vie éclatent tout seuls.

Les grands traits de l'école russe ont été empruntés à l'Allemagne. Rien d'étonnant, car les cadres de la société russe ne sont pas sans analogie avec les cadres de la société allemande qui, au temps de Pierre le Grand, ont servi plus ou moins de modèles. Ce ne serait donc pas le premier emprunt. Celui-ci serait d'autant plus facile que, depuis un demi-siècle, le développement numérique des Allemands qui sont les voisins immédiats en a fait pour la Russie des envahisseurs pacifiques, et, depuis 1870,

ils ont dans les régions mal informées d'Europe le prestige de vainqueurs, même intellectuels.

Cependant ces principes allemands sont appliqués à la russe ; l'école russe, sur son canevas allemand, montre une broderie slave ; les forces sociales sont plus fortes que les efforts artificiels des gouvernements ; et par là cette étude sera une des preuves les plus curieuses et les plus pénétrantes de la valeur de la sociologie.

II. — L'ÉTAT A L'ÉCOLE.

La première caractéristique de l'école russe, c'est que *c'est une institution d'Etat.* Expliquons-nous, car certaines apparences tendraient à indiquer le contraire.

Il est certain qu'avec les habitudes de l'État russe, *le monopole eût été naturel : il n'a pas été tenté.* Cela tient à ce que, ces dernières années, le réveil de la Russie a été si formidable que le nombre des écoles que le gouvernement pouvait créer avec des ressources raisonnables était loin de suffire aux besoins de la clientèle. Dans un grand centre comme Moscou, de nouvelles écoles de trois cents places sont pleines en deux ou trois ans, et il s'en crée annuellement plusieurs par quartier. Et cependant, dans la seule année 1911, le ministère de l'instruction publique a ouvert 11.000 groupes scolaires, dont 35 écoles secondaires de garçons ou de filles dans des villes de districts qui sont aujourd'hui à peu près toutes pauvres, alors qu'il y a très peu d'années il n'y avait de « gymnases » que dans les chefs-lieux de gouvernement. Le budget du département, que M. Kasso, ministre, avait proposé à la Douma pour 1913, était de plus de 136.000.000 de roubles[1], en excédant sur le budget précédent de 18.000.000, dont 11.000.000 pour l'enseignement primaire et 7.000.000 pour l'enseignement secondaire ; or, 19.000.000 roubles représentaient, en 1892, le budget total de l'instruction publique : ce budget, en vingt ans, a donc été multiplié par sept.

1. Plus de 360.000.000 de francs.

Mais, quoique débordé par cette demande d'instruction, le gouvernement manifeste son désir de monopole par de toutes récentes mesures. Un arrêté de M. Kasso, tout récent, vient de constituer, dans toutes les écoles privées « ayant les droits » (nous verrons tout à l'heure le sens exact de ces mots) un « Comité économique », comprenant avec le directeur des délégués des professeurs, et chargé de contrôler les comptes, qui sont ensuite envoyés au ministre. Vers la même époque, les écoles privées « ayant les droits » purent recevoir, pour l'ouverture de chaque classe parallèle, une subvention annuelle de 2.700 roubles, à condition, bien entendu, de rendre compte de leur emploi : c'était favoriser l'agrandissement des anciennes écoles, c'est-à-dire s'opposer à l'ouverture des nouvelles, et, en même temps, grâce au Comité économique, qui devenait par surcroît l'obligé du ministère, avoir une main dans la caisse.

Mais le mot institution d'État a une autre signification en ce sens que *l'Etat dirige et unifie ces développements scolaires*, car, en Russie, les différentes classes sociales n'ont pas, comme en Angleterre, leurs écoles instituées pour un but qui leur est propre avec des programmes correspondants. Il y a bien, en Russie, des écoles où ne vont que des fils de nobles, d'autres qui s'ouvrent surtout à des fils de marchands, mais la différence réside dans la clientèle et non dans les programmes. Elle est la même, par exemple, qu'entre Condorcet et Carnot, et non pas la même qu'entre une grammar school et une public school. Aussi l'aristocratique « lycée » de Moscou a une allure analogue aux « gymnases » de la Couronne, et les écoles de commerce elles-mêmes sont souvent rattachées aux écoles réales (dérivées des realschule allemandes), sous forme d'une école à deux divisions, l'une dite réale, l'autre dite commerciale, avec quelques cours distincts, mais avec beaucoup de cours communs. Bien plus, il est certaines écoles plus spéciales encore que les écoles de commerce, ce sont les écoles étrangères, comme l'École française fondée par notre Colonie de Moscou pour instruire les enfants de ses membres : cette école, grâce à la franche union des nations « amies et alliées », a obtenu récemment — en 1905 — le privi-

lège unique[1] d'enseigner en langue française la plupart des matières[2], tout en ayant les pleins droits[3] des écoles de la commune : cependant elle doit se soumettre aux programmes de ces écoles, et un directeur russe y représente l'autorité centrale.

Ainsi l'État veut intervenir dans les écoles privées, et notamment dans les écoles privées qui possèdent les « droits ». Il y parvient de diverses façons. D'abord *les programmes sont rigoureusement fixés*, et non seulement les programmes, mais le nombre d'heures par semaine qu'on dit, dans chaque classe, consacrer à chaque matière : un horaire des leçons doit être envoyé au Curateur, c'est-à-dire au Recteur de l'Académie[4] : sans doute le bureau du Curateur n'en prend pas toujours connaissance, mais un scribe pointilleux a toujours le droit de rappeler le directeur qui innove au respect de la lettre. Ensuite les professeurs n'ont le droit d'enseigner que s'ils sont pourvus du diplôme de « maître de gymnase », et *après que, sur la proposition du directeur qui les nomme, ils ont été agréés par le Curateur :* là encore, simple formalité de fait avec tolérances fréquentes, mais risque de la mauvaise humeur d'un bureaucrate. Dans les écoles privées qui ont les « pleins droits », c'est-à-dire, non seulement les droits pour les élèves de passer à l'école leur examen de sortie, mais le droit pour les professeurs d'être fonctionnaires de l'État, l'État exige que ces professeurs aient les traitements qu'il leur donnerait lui-même, et c'est une main-mise d'ordre financier. Les conseils d'administration des écoles libres prennent, comme une sorte de patron, un « Curateur d'honneur », personnage sans fonction, à qui on donne ce titre en raison des services matériels ou moraux qu'il a rendus à l'établissement ; or, le Curateur d'honneur devient, par cette élection, un fonctionnaire de l'État, ayant un rang dans le tchin et le droit à un uniforme, privilège pour

1. Les écoles allemandes ne l'ont pas.
2. Sauf le russe et ce qui concerne la Russie.
3. Les droits des élèves dont nous avons parlé tout à l'heure et en plus les droits pour les professeurs, de participer aux retraites du ministère de l'instruction publique russe.
4. Distinct du Recteur de l'Université.

lequel de riches marchands qui s'avisent quelquefois de doter des écoles feraient les pires bassesses.

Mais les liens entre le pouvoir central, c'est-à-dire le Recteur de l'académie, et la direction de l'École, *se manifestent presque journellement par des circulaires dont beaucoup demandent réponse*, ce qui crée des services assez importants de chancellerie. Tantôt ces circulaires recommandent un ouvrage d'enseignement, ou envoient, un jour de fête, des billets pour la représentation que le théâtre organise à l'usage des écoliers, ou annonce que tel jour, on viendra quêter pour telle œuvre qu'on recommande, ou envoie des brochures à distribuer à l'occasion du centenaire d'un grand guerrier ou d'un grand savant, ou annonce que tels élèves viennent d'être renvoyés d'un gymnase avec interdiction d'entrer dans aucun autre; tantôt on vous prescrit, par crainte d'une épidémie, certaines mesures qui sont indispensables et inapplicables, ou on décrète que l'uniforme, obligatoire pour tous, sera changé à partir de la prochaine rentrée, ou on modifie le pourcentage d'élèves israélites qu'on est en droit de recevoir, ou on demande une statistique des élèves par nationalité, religion, condition[1], ou un état des recettes et des dépenses depuis dix ans, ou la nomenclature des poêles, ventilateurs, surfaces vitrées, cubes d'air, à quoi plusieurs chancelleries prétendent répondre au hasard, ce qui n'a aucune importance, les papiers n'étant jamais lus; ou encore on consulte les conseils pédagogiques, dont nous verrons tout à l'heure le rôle, non seulement sur des questions d'enseignement, mais sur la manière de faire, vis-à-vis des écoliers, la police des lieux publics, après quoi on essaie d'organiser les maîtres en un corps d'inspecteurs des mœurs revêtus d'une autorité quasi sacerdotale même sur des enfants qui ne sont pas leurs élèves, mais qu'ils reconnaîtraient à l'espèce de passeport qu'ils sont forcés de porter sur eux. On voit ainsi comment l'État essaie de pénétrer les établissements privés, de façon à la fois autoritaire et formaliste, mais comment, en même temps, il tente de les associer

1. Ou classe sociale, nobles, paysans, etc.

à son œuvre et à sa méthode : œuvre et méthode qui étonnent, au premier abord, un Latin et surtout un Anglo-Saxon, mais qui sont presque nécessaires pour mettre de l'unité entre toutes les initiatives qui se sont récemment développées pour répondre à un accroissement brusque du désir de s'instruire.

III. — LES CADRES PROPRES DE L'ÉCOLE.

Par contre, à l'intérieur de l'École, l'autoritarisme disparaît le plus souvent pour faire place à l'esprit communautaire des groupements russes de petit rayon.

Le pouvoir, en effet, n'appartient pas uniquement au directeur, ni à l'inspecteur (qui cumule les fonctions de censeur des études et de surveillant général, et qui, dans les grandes écoles dont le directeur est une éminence scientifique, est à peu près l'unique agent d'exécution), *mais au conseil pédagogique*. On appelle ainsi le conseil de tous les maîtres siégeant avec voix délibératives égales, même le professeur de gymnastique qui n'a que quelques heures de leçon par semaine, même un professeur de latin aux petits, dans une question de physique aux grands. C'est ce conseil qui est consulté par le ministère sur les questions d'enseignement, et souvent il lui envoie par surcroît des vœux purement politiques; c'est lui qui, au début de l'année, fixe, ou tout au moins approuve, les détails de l'horaire, quand il n'y a rien à changer au programme officiel, et dans le cas contraire, les modifications proposées par le maître intéressé ou la direction elle-même; c'est lui, qui, en fin d'année, discute en dernier ressort les notes permettant le passage d'une classe à une autre; c'est lui qui, dans le cas de faute grave, a seul qualité pour fixer la sanction. Le directeur est moins un directeur proprement dit qu'un président de son conseil, et lui-même se rapproche de ses collaborateurs en enseignant comme eux : généralement six heures par semaine. L'inspecteur a le plus souvent douze leçons.

Le système est donc celui de la responsabilité collective. On

en voit les caractères que, avec notre mentalité, nous appellerions ses qualités et ses défauts.

Les qualités, c'est une fusion beaucoup plus grande de toutes les tendances individuelles, *de manière que le corps professoral fasse vraiment un corps,* et il est certain que, en dépit d'une anarchie provenant à la fois du fonds commun russe et de la nouveauté des méthodes en Russie, cet enseignement qui tâtonne est plus vivant que chez nous.

Mais, par contre, *les décisions sont plus lentes ou moins efficaces.* Quand un élève a commis une lourde faute — absence non justifiée, voies de fait envers un camarade ou un maître, discours séditieux, et même ivresse, ce qui n'est pas extrêmement rare en province où le gymnase, unique, ne peut faire de sélection parmi des paysans encore mal dégrossis — il est déféré au conseil pédagogique, et, d'après les règlements généraux, passible d'un renvoi « sans possibilité d'entrer dans un autre établissement » : c'est l'interdiction de toute carrière libérale, peine terrible; aussi le conseil, parce qu'il est russe et parce qu'il est conseil, s'efforce de tourner la loi; le maître qui a été témoin de la faute joue le rôle de ministère public; des collègues qui ont eu maille à partir avec le coupable le chargent de circonstances aggravantes; mais la plupart des autres, qui ne le connaissent pas, l'excusent d'avance, soit à cause de l'énormité des conséquences prévues, soit à l'aide de considérations psychologiques générales, et, après une discussion confuse qui aboutit toujours à la mise aux voix pure et simple, le jeune homme est généralement absous à une forte majorité. De même, pour passer d'une classe à une autre, il faut n'avoir obtenu la note 2 en aucune matière (on cote de 0 à 5), et, pour avoir un prix, il faut n'avoir eu en aucune matière la note 3 : ces notes sont données par les professeurs de spécialités; mais l'ensemble des notes passe devant le conseil, et, quand un enfant possède une cote d'amour qui le rend digne du passage ou du prix, le conseil a le droit de hausser la note déficiente, et, avec l'esprit d'indécision et de pitié que nous venons de rencontrer, il en use le plus souvent qu'il peut. On voit ici, de la façon la plus nette, l'oppo-

sition entre les deux méthodes qui coexistent en Russie : le caporalisme prussien qui règne dans l'administration centrale, et veut, avec d'excellentes raisons d'ailleurs, être impitoyable pour une faute disciplinaire ou une ignorance partielle (d'où le renvoi définitif ou la note éliminatoire), — et la lente bienveillance des communautés slaves, qui, ayant à appliquer des lois trop rigoureuses, les rendent illusoires par leur force d'inertie.

Le professeur, comme individu, n'a que l'autorité intellectuelle. Encore est-elle limitée par son recrutement et par sa fonction.

Originairement, c'est souvent un fils de « paysan » (vrai paysan de campagne ou homme de « condition » équivalente), très souvent, un fils de prêtre, plus rarement un noble : il a toujours passé (en attendant les résultats d'une école normale toute récente) par l'université, dont le diplôme équivaut à notre licence, ou à peu près; à moins que ce ne soit un professeur de certaines spécialités, comme les langues vivantes, pour lesquelles on exige des examens moins élevés; le discrédit de la classe, dans un pays où les classes sont si jalousement séparées, et le discrédit jeté sur les étudiants qui ont souvent fait plus de politique que d'étude, s'applique à tout le corps enseignant; et *sa faible considération sociale est bien marquée par les deux mots de professeur*, réservé aux professeurs des Universités, et de *maître* tout court, qu'on applique indistinctement aux maîtres de l'enseignement primaire et aux maîtres de l'enseignement secondaire.

La fonction du reste ne les relève pas. Le bas prix de l'instruction (on peut considérer 100 roubles, ou 266 francs, par an, comme un prix d'externat assez bas, mais très voisin de la moyenne, avec de nombreuses bourses, dont le minimum légal est de 10 %) empêche les maîtres d'être bien payés. Jusqu'à ces toutes dernières années, on les payait à l'heure annuelle, c'est-à-dire à peu près à la tâche, à raison de 75 roubles (200 francs) pour les douze premières heures, 60 roubles (160 francs) pour les suivantes, et encore dans les gymnases

qui payaient bien ; très souvent 50 roubles étaient un tarif uniforme. Or, la vie est chère pour certaines choses, comme le loyer et les objets manufacturés (par exemple, à Moscou et Pétersbourg, 600 roubles, 1.600 francs, est le prix du plus modeste appartement, sans aucune espèce de confort, de trois ou quatre pièces) ; les vêtements, qui doivent être honorables et comprennent un uniforme, coûtent un peu plus cher qu'à Paris) ; la nourriture est, par contre, à compte un peu meilleur, c'est-à-dire 50 roubles par mois pour un ménage sans enfants; mais il y a des enfants qu'on n'a pas coutume de limiter, et l'habitude de tout Russe d'avoir une ou deux domestiques, de donner l'hospitalité aux parents de passage, et de ne jamais compter à l'époque des fêtes, rendent le budget singulièrement incertain, et forcent le professeur à accumuler les heures de classe presque indéfiniment. Pour cela, il en prend dans toutes les écoles qui veulent bien lui en donner. Il se considère comme lésé et même un peu déshonoré, s'il n'a pas pu s'employer cinq heures par jour au moins; c'est, au moment de la rentrée, une chasse à la leçon chez les directeurs, puis des visites aux inspecteurs chargés de faire les horaires des trois, quatre ou cinq maisons où ils enseignent, de manière à caser leurs trente heures sans « fenêtres », c'est-à-dire sans avoir entre chaque heure d'autre intervalle que les dix minutes qui leur permettent de fumer une cigarette ou de sauter dans un fiacre pour aller à l'école voisine : quelquefois, certaines écoles ayant des classes plus tardives, ou grâce à des cours du soir, ou sous forme de leçons particulières, on peut donner six, sept, huit heures par jour. Néanmoins trente heures par semaine, qui sembleraient à des Français un immoral maximum, sont ici un minimum ridicule, car ils ne donnent guère que 1.800 roubles (4.800 francs), c'est-à-dire le triple du loyer ou de la table. On conçoit que, dans ces conditions, il est impossible au maître, ni de préparer ses cours, ni de corriger des devoirs, d'autant plus que dans les écoles qui « marchent » bien, on a des classes de 40 et 50 élèves, et d'une turbulence qui constitue une fatigue physique rendant les heures au moins doubles. Souvent, épuisé, on se couche au lieu de venir en

classe, et les règlements prévoient, pour ces absences, une foule de cas que, dans leurs lettres d'excuses, les maîtres expriment par le nom générique de « circonstances domestiques ». *Il est clair que ce sabotage n'augmente pas le prestige de ceux qui y sont presque contraints.*

Tout récemment, il est vrai, on a accru les traitements en limitant les heures de service. La loi est du 2 juillet 1912. En voici les principales dispositions.

Les professeurs sont de deux classes : les professeurs en titre (chtatny) et les professeurs engagés (ponaïmou). Un professeur, comme chtatny, ne peut appartenir qu'à une école; mais il peut donner des leçons dans d'autres établissements (ponaïmou).

Les maîtres « ponaïmou » doivent recevoir, dans les écoles qui ont les droits, 75 roubles l'heure, si leur instruction s'est achevée à l'université ou à l'académie ecclésiastique, ou, en général, dans un établissement supérieur d'instruction, et 60 roubles l'heure, s'ils n'ont pas passé par l'enseignement supérieur, comme les professeurs de langues, d'écriture, etc. Ces chiffres sont d'ailleurs un minimum qui sera dépassé par les « chtatny ».

Les « chtatny » doivent au minimum 12 heures de classe à l'école à laquelle ils sont attachés.

S'ils n'ont pas reçu ce qu'on nomme l'instruction supérieure, cette première tranche de 12 heures leur est payée 720 roubles, et tous les 5 ans, quatre fois, ils reçoivent une augmentation de 200 roubles, c'est-à-dire qu'ils reçoivent pour 12 leçons, après 5 ans d'ancienneté, 920 roubles, après 10 ans 1.120, après 15 ans 1.320, après 20 ans 1.520. Les heures qui excèdent la douzième sont payées 60 roubles, quelle que soit l'ancienneté du maître.

Les maîtres « chtatny » qui ont passé par l'enseignement supérieur reçoivent, pour leurs 12 premières heures, 900 roubles au début, et, de cinq en cinq ans, quatre augmentations de 400 roubles chacune, c'est-à-dire, en tout, suivant l'ancienneté, 900 roubles, 1.300 roubles, 1.700 roubles, 2.100 roubles

et 2.500 roubles. Les heures supplémentaires sont en tous temps à 75 roubles.

Mais, pour compenser cette augmentation du prix de l'unité de travail, un maximum d'heures de service a été fixé dans tous les cas, c'est 24 heures par semaine, qu'on donne ces heures dans une seule école ou dans des écoles différentes.

En même temps, toujours pour éviter cet éparpillement de l'effort du maître dans la course aux leçons proprement dites, on a créé pour certains professeurs les fonctions de « gouverneur de classe ». Le gouverneur de classe est chargé de mettre l'unité dans un enseignement très morcelé. Faute de professeur principal, il est comme le tuteur des élèves de sa classe. Il s'occupe de leur travail, même pour les matières qui ne sont pas de son ressort, il veille à leur discipline, à leur tenue, à leur moralité même lorsqu'ils ne sont pas sous ses yeux; il sert de lien entre tous ses collègues qui ont à faire aux mêmes élèves, parce qu'il est le seul à connaître ces élèves d'assez près. Le gouverneur de classe est payé comme tel, 600 roubles, mais il ne peut plus faire que 18 heures de classes au lieu de 24. On prévoit même le cas où le même professeur aurait deux classes à gouverner : il recevrait alors 1.200 roubles pour ces services spéciaux, mais ne pourrait plus faire, en dehors d'eux, que 12 heures d'enseignement. Ce type de professeur est celui qui a à la fois les responsabilités les plus importantes et les plus gros traitements. Supposons un double gouverneur de classe, ayant en outre douze leçons, et jouissant des quatre augmentations correspondant à vingt ans de service; il recevrait :

Deux gouvernements de classe	1.200	roubles.
12 leçons à 75 roubles	900	»
4 augmentations de 400 roubles	1.600	»
Total	3.700	roubles.

c'est-à-dire, à une centaine de francs près, 10.000 francs.

La majeure partie de cette loi est en théorie excellente, à notre avis du moins, puisqu'à part l'extraordinaire prime qu'elle donne à l' « ancienneté » au détriment du choix, elle est une

réponse à un certain nombre des critiques que nous formulons dans cette étude. Cependant elle est trop récente pour qu'on puisse en apprécier les effets. Malheureusement elle coïncide avec un renchérissement de la vie. Aussi, dans beaucoup de cas, essaye-t-on de la tourner. On y arrive par deux procédés, en ajoutant au maximum de 24 heures, soit des leçons dans des écoles de commerce ou des instituts de jeunes filles qui ne dépendent pas du ministère de l'instruction public, soit tout simplement des leçons particulières. Nous sommes cependant persuadés que le désir du législateur finira par se réaliser tôt ou tard.

Dans les internats, l'organisme est plus complet. Il est vrai que ces internats sont rares. Du reste, l'internat n'existe guère, et pour des raisons spéciales, qu'en Angleterre et en France, l'internat des public schools n'en est pas véritablement un. En France, l'internat a été établi, à la fois avec ascétisme et tendresse, par le religieux de l'ancien régime, et sous Napoléon il était destiné à préparer à la caserne, mais ce régime ne nous semble naturel que parce qu'il nous est habituel. Le Russe ignore les principes des public schools; ses moines qui sont des isolés assez grossiers n'ont pas la valeur qu'il faut pour constituer des écoles, et l'internat napoléonien, qu'ils appelleraient une prison à la prussienne, est radicalement contraire à leur tempérament. Aussi, l'internat russe n'est-il qu'*un pis aller*. Ainsi l'école arménienne ne peut prendre comme internes que des enfants dont les parents sont à plusieurs jours de chemin de fer. Même les séminaires, qui, étant au centre du diocèse, doivent loger les fils de prêtres dispersés dans la campagne, subissent le régime au lieu de le prôner. En outre, tout Russe de la ville, ayant encore le souvenir des communautés de famille, consentira à prendre comme pensionnaire et à traiter comme son fils un enfant de la campagne qu'on enverra, grâce à cette combinaison, comme externe dans une école urbaine. Ces logeurs deviendront parfois des commerçants, ce qui exige, de la part des maîtres de l'école, « une surveillance des garnis d'é-

lèves » qui est souvent platonique et manque toujours un peu de dignité.

Bornons-nous aux quelques internats véritables. Ceux qu'on peut citer comme modèles, du moins au point de vue de la tenue, sont peut-être les internats aristocratiques, comme l'École de droit de Pétersbourg et le Lycée de Moscou, établissements mi-secondaires, mi-supérieurs, où les pensionnaires, installés presque luxueusement, sont sous la garde de gouverneurs de classe, hommes de bonne origine ayant reçu une forte instruction, logés à l'école même, qui suivent leurs élèves dans leurs études et leur moralité et correspondent avec leurs parents, et secondés eux-mêmes par des aides à responsabilités moindres. Modèle encore, et exceptionnel, l'internat de l'École française de Moscou, organisé suivant les principes de discipline à la fois forte et familiale, de moralité tout ensemble virile et délicate en même temps que de travail aussi personnel que possible des vieilles maisons françaises : c'est ce qui lui a valu, indépendamment de l'externat, sa réputatiou dans la noblesse de campagne comme dans le monde des affaires. Mais laissons ces maisons qui ne représentent pas les habitudes russes ou du moins les habitudes russes moyennes. L'internat ordinaire a toujours à sa tête des *éducateurs* (vospitateli) et des *surveillants* (nadzirateli). Le premier mot est très beau, mais d'une beauté théorique. *La méthode que l' « éducateur » applique est incertaine, parce qu'elle réunit les deux procédés connus en Russie, le procédé prussien*, nécessaire quand on a à maintenir l'ordre extérieur dans de grandes masses, *et le procédé slave,* qui est fait d'apitoiement sur les petites misères de l'écolier; dès lors, l'éducateur et le surveillant, après avoir passé des heures à séparer deux gamins qui se battent, à nettoyer des doigts pleins d'encre, à panser un doigt coupé, à retrouver des galoches perdues, à faire relever des cols de manteaux, enfin débordés par une besogne d'enseignement qu'ils cumulent avec la surveillance de la table, du dortoir, de la cour, des corridors, passent-ils nerveusement du laisser faire à la colère; la surveillance est une amitié, mais une amitié

exaspérée, à moins, qu'impuissants devant un déchaînement de chahut, ils ne prennent le parti de faire semblant d'être ailleurs. Du reste, là aussi le système est celui de l'*irresponsabilité,* parce que c'est celui de l'*interchangeabilité*. Au lieu de spécialiser un maître dans une surveillance donnée, à une heure déterminée, chaque maître est tour à tour « de jour » dans toutes les fonctions : ainsi deux maîtres seront, les lundis, mercredis et vendredis, entièrement responsables de tout ce qui, dans l'école, est extérieur aux classes, et ils passeront leur responsabilité à deux collègues les mardis, jeudis et samedis : de cette façon, on croit que chacun pénétrera mieux tous les détails de la vie de l'œuvre ; peut-être n'arrive-t-on qu'à produire, entre l'action des jours impairs et l'action des jours pairs, une effroyable discontinuité, c'est le principe du Conseil pédagogique, avec les mêmes vertus et les mêmes lacunes. Mais la personne de l' « éducateur » et du surveillant est moins considérée que celle du professeur ; l' « éducateur » seul doit avoir les mêmes diplômes que lui, mais le métier, étant plus prenant, est exercé souvent par des jeunes gens qui deviendront externes à l'époque de leur mariage ; quant au surveillant, il est au professeur russe ce que notre pion est à notre professeur, souvent matière à chahut. Il ne faut donc point s'étonner si l'indiscipline naturelle est accrue à l'école ; beaucoup d'établissements ont la réputation d'être des nids de révolte et un grand nombre de ceux qu on regarde comme bien tenus ne paraissent tels que par un pacte tacite entre les élèves et l'autorité pour une décence de surface.

Le pouvoir central et le pouvoir intérieur agissent donc à l'École rigoureusement comme agissent, dans tout groupement russe, l'État d'abord et ensuite les autorités immédiates nées des exigences du groupement lui-même. Il y a donc une concordance parfaite entre la constitution de la société scolaire et les formes de la société civile. La science sociale réussit dans son analyse. Nous allons poursuivre l'emploi de sa méthode en l'appliquant désormais à l'examen de l'éducation intellectuelle qui est l'œuvre essentielle de l'école russe,

et, pour commencer par la plus schématique des préfaces, nous chercherons les influences du climat, du lieu et du milieu sur le calendrier et sur l'horaire.

IV. — LE CALENDRIER ET L'HORAIRE DANS LEURS RAPPORTS AVEC LE MILIEU.

La division de l'année scolaire est étroitement liée à la succession des saisons. Les gymnases et les écoles réales ouvrent le 16 août[1]. C'est que pour des raisons que nous dirons tout à l'heure, ils sont forcés de fermer vers la fin de mai, et les vacances ne sauraient se prolonger plus de trois mois. Mais quelquefois il fait encore très bon dans la seconde moitié d'août; il arrive même que ces tardifs beaux jours compensent un détestable été; on en profite pour rester à la campagne jusqu'aux premières bourrasques, et les écoles des grandes villes ne se remplissent que peu à peu; les inspecteurs en profitent pour mettre d'accord leurs horaires, de façon à donner satisfaction aux maîtres attachés à plusieurs maisons à la fois, si bien que la première quinzaine est à peu près perdue. Le premier trimestre dure jusqu'à Noël. Il est bien rare qu'à Pétersbourg ou à Moscou, où l'hygiène, malgré d'énormes progrès, laisse beaucoup à désirer, les épidémies de diphtérie ou de scarlatine ne gênent pas la fin de l'année au point de forcer quelques écoles à se licencier. Si bien qu'on a un premier trimestre, à la fois très long (quatre mois et plus), très rigoureux (quelquefois plus de quinze degrés pendant plus d'un mois) et irrégulièrement coupé. Pour Noël et le jour de l'an, quinze jours de vacances. Ensuite, du début de janvier à la semaine sainte, un trimestre normal. Encore quinze jours de congé à Pâques. Mais, le premier mai, commencent les examens de fin d'études et les moyennes et basses classes entrent en vacances vers le 15 mai : le dernier trimestre est donc

1. Les dates suivantes sont les dates russes : le 16 août russe est le 29 août français.

extrêmement court : un mois parfois. On commence les examens le premier mai parce que, dès la fin d'avril, le printemps arrive brusquement : en huit jours les bourgeons sont devenus grandes feuilles; après cinq mois de trainage et six mois de vitres mastiquées, les gens ont une frénésie de soleil; l'organisme ne peut plus travailler; il faut s'enfuir en vacances. Voilà pourquoi l'année recommencera si tôt, *ce qui produit entre les trois « trimestres » l'inégalité la plus fâcheuse pour le travail.*

Une autre inégalité se rencontre dans les semaines qui sont coupées, au hasard également, par les fêtes. Elles sont une survivance, mais tenace. Il y a les fêtes religieuses, qu'on fête même dans les fabriques, la Décollation de saint Jean-Baptiste, la Nativité de la Sainte Vierge, l'exaltation de la sainte Croix, l'Intercession de la Sainte Vierge, l'Icone de Notre-Dame de Kazan, la Présentation de la Sainte Vierge, première fête de saint Nicolas (6 décembre), l'Épiphanie, la Purification, l'Annonciation, deuxième fête de saint Nicolas (9 mai), l'Annonciation. Il y a encore les fêtes de la Couronne qui ne sont chômées que dans les administrations de l'État, c'est-à-dire les fêtes de l'Empereur, de l'Impératrice, de l'Impératrice mère, du Prince héritier, l'anniversaire de la libération des serfs, l'anniversaire d'un danger auquel la famille impériale échappa miraculeusement, la fête de la patronne de l'Université, un inévitable centenaire, et je dois en oublier. Si bien qu'il y a à peu près une fête par semaine. On est ainsi dispensé de donner congé le jeudi. Mais quelquefois trois semaines se suivent sans aucune fête, et quelquefois aussi deux fêtes arrivent un vendredi et le mardi, incitant à faire deux ponts, c'est-à-dire à perdre cinq jours : l'irrégularité est aussi grande que possible, et, malgré le vœu de tout le monde, tout le monde garde le *statu quo* par respect pour la cour et pour l'Église.

L'horaire journalier de l'école est influencé et de la façon la plus contraire à l'intensité du travail par des circonstances extra-scolaires : soleil qui se lève tard dans l'hiver, c'est-à-dire dans

la saison presque unique des études, et repas principal qu'on prend au milieu de la journée, vers 2 heures. Les classes ne commencent donc pas avant 9 heures, et elles se terminent souvent pour le dîner. Dans les écoles qui donnent un déjeuner à midi, elles reprennent à une heure pour se terminer à trois. Ce sont des classes d'une heure comme en France, ou plutôt de cinquante minutes, l'attention plus courte et les mouvements plus lents se donnant volontiers dix minutes de récréation. Ces récréations se prennent du reste dans des salles ou des corridors. Le terrain est cher à Moscou et, dans les écoles qui ont pu se payer des jardins, le jardin est presque inutilisable l'hiver. Aussi, quand on est rentré chez soi après le travail, et que le repas, souvent en retard, vous a conduit à la tombée du jour, éprouve-t-on le besoin de se détendre en patinant; il est quelquefois six heures, il en est au moins quatre ou cinq quand on s'assied à sa table de travail. Les heures d'études ne peuvent être employées qu'à une rapide revision des leçons, et encore faut-il que vos parents n'aient pas le soir de monde à dîner, ou tout au moins qu'il règne à la maison un certain ordre qui n'est pas fréquent en Russie.

L'emploi du temps à l'école dépend donc étroitement du milieu russe et même du lieu russe.

V. — LES PROGRAMMES ET LES MÉTHODES INTELLECTUELS.

Nous voici arrivés aux classes elles-mêmes. Il y en a environ cinq par jour, de cinquante minutes chacune. Elles permettent de développer le programme, tant bien que mal.

Ce programme est très voisin des programmes actuels de l'Allemagne, qui ressemblent beaucoup à ceux de la France. Il n'y a pas à insister, car il ne correspond pas à des conditions sociales particulières au pays : tout au plus peut-on remarquer que l'Allemagne, qui a le prestige du vainqueur militaire et l'avantage du voisin commerçant, avec une persévérance méthodiquement minutieuse, a su imposer ses idées, en matière intellectuelle, à une Russie qui ne tient à la France qu'économiquement et

politiquement. Rappelons donc que la Russie comptait, comme établissements secondaires dépendant du ministère de l'instruction publique, des gymnases, c'est-à-dire des établissements classiques, et des écoles réales, dérivées des Realschule, où l'on n'enseigne que des sciences, du russe et des langues, de façon à rappeler assez exactement les sections D de nos lycées (notre langue étant remplacée par le russe), sauf le développement plus grand donné à l'allemand et au français, car on sait que les Russes, dont la langue n'est point parlée en dehors de leur pays, ont besoin d'être polyglottes. Les gymnases ont huit classes, la plus âgée se nommant huitième; les écoles réales n'en ont que sept; dans les deux cas, la première est précédée d'une classe préparatoire. La culture latine est en décadence : les éléments jeunes de la nation la regardent comme un luxe vain; il a fallu, pour garder aux gymnases leur prestige, accorder à leur examen de sortie certains avantages sur celui des écoles réales, par exemple pour l'entrée à certaines facultés de l'Université. Malgré tout, le besoin de réalisme, profitant du reste d'un calembour, a fait le succès très rapidement croissant des écoles réales, pour lesquelles l'équivalence peut être considérée comme obtenue en fait.

Sans vouloir reproduire ici — ce serait tout à fait inutile — les programmes complets, contentons-nous de donner deux exemples, un par matière, l'autre par classe, empruntés aux écoles réales.

Les mathématiques comprennent : en Ire et en IIe, les éléments de l'arithmétique (les quatre règles, la divisibilité et les fractions, avec le système métrique et le système russe); — en IIIe, des compléments d'arithmétique (la théorie des proportions) et le début de l'algèbre (calcul algébrique sans fractions et équations numériques du premier degré à une inconnue; — en IVe, l'algèbre du calcul des fractions et des équations de premier degré à plusieurs inconnues, les deux premiers livres de géométrie et le dessin graphique correspondant; — en Ve, de l'algèbre (les racines carrées, les équations de 2e degré, les progressions) et de la géométrie (IIIe et IVe livres); — en VIe, de l'algèbre (puissances, logarithmes, binôme), de la géométrie (Ve et

VIe livres), de la trigonométrie (des débuts à la résolution des triangles inclusivement); — en VIIe, des compléments, concernant l'arithmétique, l'algèbre, la trigonométrie, la géométrie analytique et l'analyse des infiniment petits. *C'est une progression analogue à la nôtre.*

Dans une classe moyenne qu'on appelle en Russie la quatrième (elle correspond à peu près à notre quatrième ou à notre troisième), on consacre environ deux heures par semaine à l'instruction religieuse (dont nous allons tout de suite voir l'importance), quatre heures au russe (programme du français dans notre troisième), quatre heures à l'allemand (quatrième année d'allemand), quatre heures au français (troisième année), trois heures à l'histoire (histoire romaine et histoire du moyen âge), deux heures à la géographie (géographie physique et politique de la Russie), six heures aux mathématiques (débuts de l'algèbre et de la géométrie), deux heures à l'histoire naturelle (zoologie complète), une heure au dessin linéaire et deux heures au dessin proprement dit. *C'est une répartition analogue à la nôtre.*

Un tableau général montrera encore mieux les analogies.

MATIÈRES.	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.						
	I	II	III	IV	V	VI	VII
Instruction religieuse	2	2	2	2	2	2	2
Russe	5	5	4	4	4	4	4
Allemand	5	4	4	4	3	3	3
Français	»	5	5	4	3	2	2
Histoire	2	2	2	3	3	4	3
Géographie	2	2	2	2	2	»	2
Mathématiques	4	4	4	6	6	6	5
Physique	»	»	»	»	3	4	3
Sciences naturelles	2	2	2	2	2	3	2
Dessin	2	2	2	2	2	2	2
Dessin linéaire	»	»	2	1	»	»	»
Écriture	2	»	»	»	»	»	»
Droit	»	»	»	»	»	»	2
Totaux	26	28	29	30	30	30	30

Nous pouvons rapprocher de ce tableau celui qui concerne les gymnases, ou pour nous borner à un seul type, les gymnases avec étude du grec (certains gymnases, en effet, n'enseignant pas le grec et en profitant pour donner une heure de plus au russe, au français, à l'allemand, au latin); rien que les chiffres de ce tableau montrent la difficulté de donner dans ces conditions de la « culture générale ».

MATIÈRES.	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.							
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
Instruction religieuse.	2	2	2	2	2	2	2	2
Russe.	5	5	4	4	3	3	3	3
Latin.	»	»	5	4	5	5	4	5
Grec.	»	»	»	4	6	6	5	5
Philosophie.	»	»	»	»	»	»	2	2
Mathématiques.	4	4	4	4	4	4	3	3
Physique.	»	»	»	»	»	2	4	2
Histoire.	2	2	2	3	3	2	2	2
Géographie.	2	2	2	2	»	»	»	»
Allemand.	5	3	3	2	3	3	2	2
Français.	»	6	3	2	3	2	2	3
Histoire naturelle.	2	2	2	»	»	»	»	»
Dessin.	2	2	1	»	»	»	»	»
Écriture.	2	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.	26	28	28	27	29	29	29	29

Mais les différences avec la France apparaîtront dans une revue de détail. Avant d'aborder les sujets purement intellectuels, déblayons le terrain en ce qui concerne l'instruction religieuse et l'instruction artistique, ce qui ne sera pas de nul intérêt, car les Russes sont réputés religieux et artistes entre tous les peuples.

Or, *leur religion* est actuellement en décroissance[1]. Les intellectuels sont pour la plupart profondément athées. Les paysans perdent au moins leur confiance en leurs rites et le respect de

1. Voir notre article sur *L'Église russe et la révolution* (*Revue de Synthèse historique*, 1912).

leurs prêtres. Seuls peut-être des nobles sont à la fois ritualistes, respectueux, profondément croyants, et, comme conséquence, décidés à sauver la religion dans toute la Russie, malheureusement par le seul moyen en leur pouvoir, l'autorité. Leur exemple a encouragé le gouvernement, dont la religiosité a d'ailleurs des raisons politiques, le clergé même ébranlé pouvant encore être un bon soutien de l'autocratie. Nous assistons donc, en ce moment, à un réveil de la religion par en haut. Rien n'est plus touchant que les fondations et les inaugurations, à Pétersbourg, d'écoles essentiellement orthodoxes. La fondation réunit, un soir, autour d'une table à thé, une vingtaine de personnes, une princesse, un général, un prêtre de marque, un jeune noble qui consacrera à l'école sa fortune et son temps, et quelques étudiants; on chante la prière avant et après, et on mêle, aux questions techniques bien vite renvoyées à une commission spéciale, d'éloquentes phrases sur la réforme de l'empire et du monde. L'inauguration se fait en petit comité dans une chapelle à côté de laquelle un lunch est préparé; les invités sont en habit et grand uniforme. Un évêque est venu chanter le *Te Deum;* on lit une lettre d'encouragement du Procureur du saint Synode; l'hymne national est ensuite chanté en chœur au milieu de hourrahs, et l'on va embrasser en pleurant celle qui a été l'initiatrice de l'œuvre. Mais dans les écoles les plus libérales, qui attirent la majorité de l'enfance, l'instruction religieuse est forcée, et une mauvaise note en cette matière est éliminatoire comme dans les autres. Le prêtre tient la première place dans les conseils pédagogiques. En classe, il faut l'icone. L'année scolaire doit commencer par une prière solennelle, qui se répète plus simplement au début de chaque journée de travail et qui se renouvelle magnifiquement pour les grands anniversaires. Des conférences religieuses ont été faites récemment par le Curateur de l'Académie de Moscou, avec envoi, dans chaque école, d'invitations qui étaient des ordres. Tout cela n'est qu'un cadre. La plupart des enfants y entrent avec une déférente inertie. Quand la discipline d'une maison est faible et quand le prêtre est antipathique, l'inertie peut devenir mutinerie. On a beau faire d'excellents programmes et inviter des

prêtres de haute valeur, cette instruction est purement de l'instruction, la vie sacramentelle étant trop rare en Russie pour la vivifier. Et une partie du clergé chargé de cette tâche ingrate agit par ordre plus que par condition, ou par devoir plus que par enthousiasme. Si le prêtre n'est qu'un professeur ou qu'un fonctionnaire, quelle action profonde aura-t-il sur des âmes que toutes les circonstances extérieures détournent de la foi?

Phénomène du même ordre *dans l'étude des arts,* c'est-à-dire dualité entre l'art proprement dit et le fonctionnarisme. Certaines écoles de dessin sont extrêmement modernes de pensée et de méthode. Ainsi, à Moscou, l'école Stroganoff, où un millier d'élèves se préparent à tout, mais surtout aux industries plastiques, la méthode consiste à diviser la scolarité en trois parties : d'abord enthousiasmer les enfants par la création, soit sur la terre glaise, soit avec le pinceau, ou à laisser leur fantaisie s'amuser le plus qu'elle peut ; puis les discipliner, d'abord en renfermant peu à peu ces inventions dans le plan des motifs décoratifs, puis en y ajoutant la pratique du dessin et particulièrement de l'Académie, enfin en commençant une étude des styles ; c'est dans la troisième période seulement qu'on reviendrait à la création, mais cette fois à une création savante au lieu d'une création folle[1]. Cet esprit est très artistique, c'est entendu, mais aussi très russe, par la part prépondérante qu'il donne à l'imagination et la place tardive qu'il fait à la discipline : aussi a-t-il mieux pris là-bas que chez nous. Beaucoup de professeurs de gymnases, les professionnels, s'en inspirent. D'autres, par contre, les professeurs purs, se tiennent scrupuleusement à la lettre des programmes, comme si les programmes devaient avoir la même rigueur en peinture et en arithmétique. Il en résulte, dans le personnel, un double esprit, à la fois artiste et tchinovnik, comme, dans l'enseignement religieux, nous avons trouvé à la fois un peu de sève chrétienne et beaucoup de décrets formalistes.

Il est temps d'arriver aux études proprement dites.

1. Les lecteurs de la *Science sociale* connaissent des procédés analogues par la lecture d'articles de M. Storez dans les journaux de l'École des Roches.

Nos recherches ont pour objet : comment les Russes interprètent-ils leurs programmes? L'enquête a été faite dans diverses écoles qui donnèrent des résultats concordants. Certaines d'entre elles furent spécialement intéressantes, les écoles allemandes et les écoles françaises de Moscou. C'est qu'elles présentaient, et les dernières surtout, une juxtaposition de professeurs russes et de professeurs étrangers, d'élèves russes et d'élèves étrangers, et l'observateur avait, dans le même moment, la méthode russe et sa réaction sur un élève français, la méthode allemande et sa réaction sur un élève russe, c'est-à-dire le phénomène cherché et sa contre-épreuve. L'École réale française de garçons est surtout instructive, car elle contient 100 élèves français sur 300 et elle a, par oukase impérial, le droit unique de faire enseigner des professeurs français licenciés, sans qu'ils soient soumis aux examens pédagogiques russes, c'est-à-dire des hommes qui ont été formés dans un autre esprit et ne peuvent s'empêcher de le faire rayonner. Nous avons largement profité de cette circonstance.

Le grand fait qu'elle découvre, c'est que les programmes, d'allure allemande ou française, qui se sont implantés en Russie, y ont été entièrement simplifiés.

Non pas qu'ils contiennent moins d'objets, mais ces objets sont étudiés plus superficiellement.

Ils ne contiennent pas moins d'objets, ils en contiennent même plus ; ce qu'ils ajoutent, ce sont les langues, car nous avons vu la nécessité vitale du polyglottisme pour les Russes : les gymnases réales gréco-latins enseignent cinq langues vivantes ou mortes; les écoles donnent à l'allemand et au français huit heures de classes par semaine, sans compter des heures de « pratique » avec une Allemande ou une Française, et quelquefois on y ajoute l'apprentissage d'une troisième langue moderne, comme l'anglais. On se rattrape, dans le texte des programmes, en sacrifiant l'idée du double cycle, c'est-à-dire en ne repassant pas deux fois les mêmes sciences, comme chez nous : ainsi la physique, qui commence en V^e^ classe, n'est précédée, en Ire et en IIe, que de vagues leçons de choses, et la géographie russe, qu'on approfondit en IVe et en V^e^, n'est précédée, en Ire, que

d'une étude très sommaire, de la carte de l'empire, et encore à propos de l'explication générale des termes géographiques.

Par contre, *en même temps que les matières du programme se multiplient, le temps dont on dispose et l'ardeur pour l'employer se restreignent,* de façon qu'on ne peut prendre de programme. On n'en peut prendre que la quintessence, et une quintessence de lettre plus que d'esprit.

Il est clair d'abord que le temps manque. Trop de vacances et trop de fêtes et trop de grippes d'abord : rien qu'à cause des maladies, en décembre et en janvier, il manque constamment un tiers des élèves dans les petites classes, et comme ces enfants ne sauraient rattraper tout seuls le temps perdu, le maître doit sans cesse marquer le pas ou revenir en arrière. Ensuite pas assez d'heures d'étude, de sorte que souvent des classes sont prises comme de véritables classes études, nous verrons pourquoi tout à l'heure. Enfin l'enfant commence ses études tard, quelquefois avec une gouvernante de hasard, et l'absence d'instruction primaire solide rend moins profitables les quelques années d'enseignement secondaire. Voilà les causes qui tiennent au temps.

D'autres causes tiennent aux professeurs : nous avons vu qu'à force de faire des classes, ils n'avaient plus le loisir de corriger de copies ; le fait est si général que certaines écoles ont pris le parti de payer à part l'examination des cahiers ; le plus souvent, les maîtres cessent de donner des devoirs, ou bien ce sont de petits exercices qu'ils examinent d'un coup d'œil, souvent en classe même ; ils se donnent pour excuse que ces devoirs seraient d'une sincérité incontrôlable, pour parler net, qu'ils seraient bâclés ou copiés, ce qui n'est pas faux d'ailleurs ; ils préfèrent, pour le contrôle, les faire faire sous leurs yeux, ce qui occupe une classe sur cinq ou dix, mais une classe de cinquante minutes dont il faut retrancher le temps de dicter un texte ; et voilà le devoir à long effort personnel supprimé au profit de l'exercice mécanique ou de la leçon orale.

Mais à cela il y a une troisième série de raisons, qui tiennent aux élèves eux-mêmes. Les petits Russes répugnent à l'effort

intellectuel. Non pas qu'ils répugnent à l'acte intellectuel : ils sont, au contraire, des intuitifs fort profonds et fort originaux, mais les seules intuitions qui naissent en eux sont celles qui se forment sans violence de l'esprit. C'est que, tout petits, ils ont été habitués à ce qu'on leur supprime tout effort, et les fraulein allemandes et les institutrices suisses, qui leur apprenaient la pratique des deux langues, n'ont pas augmenté en eux par ce polyglottisme le culte du travail créateur. Leurs pères ne les y préparaient pas non plus, eux qui, généralement fonctionnaires, n'avaient qu'à se laisser pousser à l'ancienneté dans la carrière choisie. Dès lors, il s'établit, dans ce jeune pays, cette première légende que les résultats de la science comptent plus que ses méthodes, et que, si les Occidentaux ont démesurément peiné à établir quelques formules, les Orientaux qui les apprendront par cœur en sauront aussi long qu'eux, et une autre légende s'en déduit comme son corollaire, c'est que ces formules sont contenues d'une façon nécessaire et suffisante dans le programme de l'examen, et que le diplôme qu'on possède est la clef de toute capacité, comme il est la clef de toute place. Cela est devenu un credo de l'écolier. On supprimera donc, dans les sciences, tout ce qui a le caractère du problème pour ne retenir que ce qui ressemble à un énoncé ; dans l'étude des langues, on substituera toute méthode directe à toute théorie grammaticale; en art, on comptera sur son génie et son étoile.

Les programmes français seront donc « remplis », mais d'un savoir de faible densité, et d'un savoir presque passif. On peut le vérifier en détail à propos d'un objet particulier comme *les mathématiques*. Dans les débuts de l'algèbre et de la géométrie, on remplacera volontiers les procédés français, un peu déroutants par leur rigueur, mais si élevés par leur généralité, par des procédés analogues à ceux qu'emploient les Anglais, plus expérimentaux pour ainsi dire, en ce sens qu'ils partent d'une série d'exemples numériques qu'ils varient jusqu'à ce que l'élève ait une sorte de sens inconscient du général ; les nombres négatifs sont définis par leurs métaphores géométriques, les postulats euclidiens sont escamotés. Dans l'étude du second degré, on supprime

de parti pris les discussions des problèmes géométriques mi-algébriques, dits problèmes du second degré, dans lesquels les conditions de réalité ou de positivité des racines dépendent d'un paramètre, discussions parfaitement inutiles en pratique, j'en conviens, mais peut-être pour cela même si précieux pour apprendre à analyser et à classer. Enfin l'analyse de la classe de VIIe se borne, en donnant quelques recettes où l'esprit de l'analyse véritable n'entre à aucun moment, à donner l'orgueil d'être sorti des mathématiques élémentaires. A prendre l'enseignement secondaire dans sa matière, oui, les élèves russes ont appris l'équation du second degré et les propriétés de l'ellipse, et la résolution des triangles, et l'épure de l'intersection de deux plans, tout comme les élèves français, mais ils n'ont appris qu'une méthode, et dans un cas, et en fermant les yeux aux difficultés, et surtout ils n'ont pas eu, comme eux, des devoirs de vingt pages pleines de ces mille inutilités, qui seules sont ici nécessaires.

Nous en dirons autant de *l'histoire et de la géographie*. On n'en donne que de rapides aperçus. Tout est narratif ou descriptif. L introduction, à l'École française, des ouvrages d'Albert Malet ou des manuels de l'école de Vidal de la Blache, a paru à plusieurs une révélation à la fois désirable et impossible. Une seule chose donne un peu de prestige à l'histoire et à la géographie, c'est la reprise récente du nationalisme. Elle a des thèmes faciles en géographie : la Russie est l'empire le plus vaste, le plus peuplé, celui dont la richesse économique est la plus variée, celui dont les progrès sont aujourd'hui les plus rapides, etc. ; en histoire, elle ne se gêne pas pour solliciter les textes : par exemple, la chute de Napoléon est l'œuvre presque unique d'Alexandre Ier et peu s'en faut qu'on attribue à la maladresse des Autrichiens la défaite d'Austerlitz. Ce nationalisme lui-même tient d'abord à l'isolement de la Russie qui, faute de comparaison, n'admet rien en dehors d'elle : cause permanente ; il tient encore, cause actuelle, à l'entrée récente de beaucoup de capitaux et de dirigeants étrangers qui font valoir les richesses naturelles du pays pour le plus grand profit de ses habitants, mais aussi d'eux-

mêmes, et qu'à cause de cela on a jalousés au point de croire que sans eux les choses se seraient faites toutes seules, d'autant plus que l'accroissement de fortune de la Russie coïncidait avec le pansement de douloureuses blessures faites par les troubles, et avec une transformation politique qui permettait tous les orgueils ; d'où dans le peuple, sinon dans le gouvernement et à la cour, une crise de xénophobie qui s'est attaquée au voisin le plus proche et le plus envahissant, l'Allemand, pour aller jusqu'aux Français, à cause des souvenirs de l'invasion napoléonienne dont le centenaire arrivait, et malgré les résultats de l'alliance qui garde dans les hautes sphères son inébranlable valeur financière et militaire, qui reste dans les salons aristocratiques une amitié de lettrés et d'artistes, mais qui n'a jamais atteint le cœur d'un peuple. Ces sursauts de nationalisme sont la cause principale de l'intérêt qu'on porte, dans les écoles, à l'histoire et à la géographie, et, sans lui, on n'aurait feuilleté ces recueils de dates et de villes que dans la mesure où c'était nécessaire pour l'examen.

Les deux exemples des mathématiques ou de l'histoire et de la géographie suffisent à appuyer notre affirmation.

Si l'on n'a pas le temps de faire de devoirs à la maison, si l'on essaie en classe de rares « compositions », à quoi est donc employé le temps? *Dans les pires cas, qui sont des cas limites, le temps de la classe se passe en bavardages, les heures de la maison sont occupées en répétitions.*

Les classes russes (celles du moins qui ne sont pas des pugilats, spectacle qui était courant vers 1905 et qui depuis a beaucoup diminué) ont un singulier aspect de solennité et d'indolence. Le maître entre avec lenteur et ses élèves se lèvent avec respect. On ne se presse jamais pour ouvrir ses livres ou pour répondre à une question ou pour écrire sous une dictée. A la fin, le maître sort avec la même majesté, après que ses élèves l'ont remercié de sa leçon. Mais, en même temps, tout se passe à la papa. Point de ces terribles interrogations qui commencent la classe française, et où le maître a souvent pour unique objet de vous convaincre que vous n'avez pas appris votre leçon ; ici

on interroge à propos de l'explication d'un texte ou de la solution d'un problème, et on interroge celui qui veut répondre; parfois même c'est le maître qui est interrogé par un élève curieux, ou par plusieurs élèves curieux, et la classe dévie souvent en une conversation générale, fort intéressante sans doute, mais où l'on n'est que réceptif, et réceptif d'idées qui ne sont liées entre elles que par un enchaînement de rencontre.

A la maison, même allure. On n'apprend pas ses leçons, on les prépare, c'est-à-dire qu'on se défend moins contre un contrôle impossible qu'on ne se met en état de profiter des explications prochaines. Souvent, pour abréger le temps, on prend un répétiteur. Avec lui on refait les cours de la veille. On voit sans peine combien par là on se prive de la bienfaisance de l'effort. Mais le système des répétitions est maintenu par deux causes. D'abord la tendance des élèves au moindre labeur en vue de résultats immédiats. Ensuite le grand nombre d'intellectuels en quête de quelques roubles. Ce sont d'abord les professeurs, et nous savons pourquoi. Ce sont ausssi des étudiants, qui, fils du peuple, n'ont aucune subvention de leurs parents pour les faire vivre pendant leurs années d'université. Ce sont même des élèves des grandes classes qui, étant dans la même situation, commencent déjà cette phase de la vie d'étudiant. Dès lors, une concurrence effroyable fait baisser les prix des leçons jusqu'à 50, jusqu'à 25 kopecks l'heure (un peu plus et un peu moins d'un franc); les répétitions sont ainsi à la portée des élèves les plus pauvres; cette nouvelle demande accroît l'offre, et le régime s'établit inébranlablement.

Il est déplorable, absolument, en ce qui concerne les sciences. On prend une relative revanche en littérature ou en histoire. Non pas que le procédé change. On ne fait qu'une dissertation par mois chez soi ; à l'école, on réunit deux heures consécutives pour en faire une toutes les six semaines ; on ne sait guère écrire, sinon écrire sans ratures (il est vrai qu'en France, aujourd'hui, il en est de même). Par contre, les classes sont de délicieuses conférences. Lorsqu'on a le bonheur d'avoir un professeur qui ne soit pas un simple vendeur de programme, on

l'écoute comme un professeur de faculté, et c'est beaucoup dire, tant on a de respect pour ces révélateurs de science et de beauté. On sait que le public russe, à l'inverse des Français si blasés, se bouscule aux conférences ou aux « lectures » et, quand le sujet touche à la religion ou à la justice, après les applaudissements, on va baiser la main de l'orateur; quelque chose de cette ardeur subsiste à l'école. En même temps, à la maison on lit; on lit tout; tout ce qui est classique est permis et tout ce qui est révélateur est classique. Les enfants sont avertis de bonne heure, par des voies plus directes, des réalités psychologiques hautes et basses, et la littérature prend vite pour eux un sens qui les développe davantage. Un enthousiasme général pousse en eux pour tout ce qui est idée et forme. Les romantismes priment chez eux les scientismes. *En un mot, tandis que le petit Français est plus homme de l'étude, plus méthodique, plus docile à l'effort, plus puissant au travail, plus écrivassier, le petit Russe est plus homme de la classe, plus spontané, plus avare de sa peine, plus enthousiaste dans le rêve, plus oral.*

On peut en trouver deux traces objectives dans la façon dont les manuels sont faits et dans la façon dont se passent les examens.

Les manuels sont excellents, si l'on appelle excellent tout ce qui mâche et digère à votre place. Les livres à l'usage des petits sont pleins de récits concrets, d'images, de tableaux synoptiques. On y ajoute des appareils facilitant encore la tâche du manuel, et l'Allemagne, qui est maîtresse dans la fabrication des objets bon marché, importe des petits laboratoires de physique à l'usage des classes primaires qui ne coûtent que quelques roubles. On connaît de même, à des prix bas et très ingénieusement conçus, un matériel de tables et de bancs venus de la Suède, dont on vante l'organisation scolaire. Mais surtout les maîtres savent admirablement s'en servir. Le Russe connaît d'instinct l'enfant, peut-être parce que lui-même a quelque chose de féminin ; ou encore parce que tous les hommes sont comme des enfants dans une perpétuelle tutelle ; qu'on se rappelle seulement, dans la littérature, les récits d'enfance d'un Aksakoff, et les

admirables histoires que Tolstoï avait composées pour faire apprendre à lire. Seulement, et pour les mêmes raisons, l'instituteur russe ne voit pas dans l'enfant l'homme futur, comme ferait l'instituteur anglais; il le choye pour lui-même au lieu de l'habituer aux misères; il met sa gloire à s'abaisser vers lui au lieu de l'élever à soi : il est psychologue assurément, mais il n'est pas, bien que le mot lui soit cher, pédagogue.

Les examens donnent des indications concordantes. A partir de la IIIe, il y a des examens de passage, qui d'ailleurs ne portent chaque année, du moins dans les plus petites classes, que nos trois ou quatre matières, avant tout pour ne pas surcharger de travail l'écolier.

Mais les plus caractéristiques sont les examens de fin d'étude qui, dans les écoles « avec droits », confèrent le diplôme d'État, et qui, lorsqu'il s'agit des écoles réales que nous avons prises pour exemple, se passent à la fin de la VIe classe et à la fin de la VIIe : le premier aboutit à un « Attestat », le second à un « Diplôme », qui donnent divers droits civils et universitaires. *Tout y est fait pour diminuer l'aléa du candidat.* Les compositions écrites durent autant de jours qu'il y a d'épreuves; même les mathématiques, qui comprennent trois compositions, durant trois heures chacune, d'algèbre, de géométrie et de trigonométrie, exigent trois journées successives. A l'oral, on se garderait bien de passer deux examens le même jour; il y a entre chaque séance un intervalle, de deux ou trois jours quelquefois, qui est employé à repasser les matières qu'on a souvent laissées ignorées jusqu'au dernier moment; de plus, le programme de l'examen n'est pas le programme officiel complet; il se compose d'une douzaine ou d'une vingtaine de grandes questions, que le professeur a dictées quelques semaines d'avance, qui sont transcrites sur des petits papiers et qu'on tire au sort en arrivant devant le jury; on tire sa question au moment où le précédent candidat va répondre à la sienne, si bien qu'on a encore quelques minutes pour mettre en ordre ses souvenirs et préparer la coquetterie de son exposé; enfin ce jury, présidé par le directeur de l'école, comprend le professeur lui-même assisté

des collègues de sa spécialité, mais c'est le professeur qui interroge le premier, c'est lui qui a corrigé la composition écrite après en avoir donné le sujet, et il est clair que, le voulant ou non, il éliminera de cette double épreuve, non certes la justice, mais l'imprévu. Ses collègues qui, quelquefois mais rarement, pousseront après lui des « colles » à son élève, le feront avec la déférence qu'on a pour l'enseignement d'un collègue au conseil pédagogique. Il est vrai qu'un délégué du Recteur peut assister aux examens ; il n'a pas le temps de venir dans chaque école plus d'une heure tous les deux ans. Il est vrai encore que les compositions écrites sont envoyées au Recteur qui fait imprimer un rapport sur le travail dans les différentes écoles de son ressort, mais ce rapport reste dans les généralités. Le contrôle n'est donc que théorique. En fait, les « accidents » sont extrêmement rares. Et cette sécurité inavouée de l'enfant fait que, tout le long de l'année, il ne travaille pas avec cette fièvre que nous avons connue, et dont la fécondité était en raison même de ce qu'elle avait d'artificiel.

Des programmes trop encyclopédiques et plus schématisés que nos programmes de 1902, — des méthodes qui éloignent de la réflexion, pour encourager l'absorption — voilà le bilan, un peu pessimiste, de cette éducation intellectuelle qui est à peine une éducation. N'oublions pas cependant que, pour la juger en toute indépendance, il faudrait la situer : située dans l'histoire, elle apparaîtrait au contraire singulièrement vivante, car, il y a deux générations seulement, l'instruction était incomparablement plus informe ; située socialement, elle peut sembler un miracle, car ce sont souvent des échappés de l'izba qui fournissent cette clientèle scolaire ; et, après tout, ces adolescents qui ont achevé leurs études, pas très formés au travail, jugeant leur savoir de travers, ou même un peu déséquilibrés, ont du moins gardé pour l'œuvre de l'esprit un jeune enthousiasme qui fera des meilleurs d'entre eux ces esprits originaux qui nous ont étonnés à tant de reprises.

Nous venons de faire l'examen de ce que l'école russe donne à l'intelligence, et nous y avons insisté, l'école russe étant intel-

lectuelle avant tout. Mais elle touche, si peu que ce soit, à la volonté et à la sensibilité. Il faut dire quelques mots de cette partie de l'éducation, qu'on appellerait ailleurs l'éducation proprement dite; ne fût-ce que pour montrer combien ici elle manque.

VI. — FORMATION DE LA VOLONTÉ : LA FAIBLESSE DES SANCTIONS.

Pour la formation de la volonté, il n'y a rien d'analogue à ce que l'on voit en Angleterre. Là en effet, de la vie de la nursery à la direction des affaires, toute la société s'exerce à cultiver son initiative et à prendre des responsabilités. Dans les écoles, les meilleurs des grands élèves ont les fonctions connues de préfects et il existe une discipline pour les jeux. Mais ici la société ne donne que des exemples de volonté rares, et plus enthousiastes que tenaces, sauf peut-être l'habitude, dans les grandes familles, de faire « pivoter » des serviteurs, mais cela exerce à la pratique de l'absolutisme, ce qui est très différent d'une formation du caractère.

A l'école, les élèves des grandes classes peuvent avoir des privilèges, parce qu'on n'est pas sans les redouter : ainsi, il est entendu qu'on ne doit pas les punir, et quand on le fait, c'est un scandale; le maître les consultera volontiers, comme des amis, même sur la façon dont il fera son cours; mais si on leur accorde de l'importance, *on ne leur donne pas de responsabilités.*

Quant aux récréations, *elles se passent le plus souvent en causeries dans des corridors;* les sports d'hiver, comme le patinage, sont des exercices individuels; le football est d'importation trop récente et trop singulière pour avoir produit des résultats; on a essayé tout récemment dans les écoles, de l'instruction militaire, et les premiers de ces nouveaux bataillons scolaires on défilé à l'occasion du centenaire de 1812; mais, outre que la discipline militaire dresse plus qu'elle ne forme, il y avait là une intention politique sans aucun rapport avec l'éducation du

caractère. *Il faut donc chercher le développement de la volonté à propos du contrôle et des sanctions des exercices de l'esprit.* Ils sont très faibles. A aucun moment le professeur ne se considère autrement que comme l'aide qui doit faciliter l'acquisition de la vérité. Il veut être l'ami informé, le serviteur savant, le médecin de l'ignorance. Le savoir, à ses yeux, a un prix suffisant pour agir sur l'esprit de l'enfant sans le secours d'une férule humaine.

Aussi répugne-t-on unanimement à l'instrument de contrôle par excellence, qui est la note. Ce n'est pas là seulement le résultat de la rareté des leçons demandées et des devoirs corrigés, qui empêche de coter souvent. Il y a encore un principe profondément russe : tout chiffre, par cela seul qu'il établit une hiérarchie, est contraire à l'égalité que réclament à la fois la justice et l'Évangile et dont nous avons vu l'origine au précédent chapitre. Chaque professeur est bien forcé, à la fin du trimestre, de marquer des notes sur un registre; il le fait parce que c'est le règlement, et sans y croire. En tous cas, ces notes varient de 0 à 5. La moyenne de passage est 3; bien s'exprime par 4; ce sont donc les deux notes les plus employées; ou plutôt ce seraient les plus employées si le bon cœur des Russes, qui hésite indéfiniment avant de donner un 2, n'était au contraire très prodigue du 5; il est clair qu'un instrument aussi peu souple n'est pas d'une vertu très efficace. Du reste la note, unique dans le trimestre, ne sert pas à l'enfant lui-même comme moyen journalier de se connaître et de s'amender : elle résume un bloc de résultats acquis sans aider dans le détail aux résultats ultérieurs. Enfin, comme un 2 de dessin à la fin de l'année empêcherait de passer dans la classe supérieure l'élève qui n'aurait que des 5 dans les autres matières, il est évident que non seulement l'indulgence, mais la stricte justice force toujours le conseil pédagogique à remplacer d'office ce 2 par un 3, ce qui achève d'ôter aux notes toute exactitude.

Les prix, qui sont des notes plus solennelles, participent des mêmes caractères. On les accorde suivant une méthode fort brutale. Deux espèces de prix. Un prix du premier degré à ceux qui, n'ayant en fin d'année, comme notes de spécialités, que

des 4 et des 5, ont une moyenne générale supérieure à 4 1/2. Un prix du second degré à ceux qui, n'ayant en fin d'année, comme notes de spécialités, que des 4 et des 5, ont une moyenne générale inférieure à 4 1/2. Règle à laquelle on admet des exceptions, car l'aigle maladroit dont nous parlions tout à l'heure, et à qui le conseil pédagogique a haussé d'un point son 2 de dessin pour l'empêcher de redoubler sa classe, verra, pour une raison analogue, son 3 transformé en 4, afin qu'il ait une récompense, qui sera de premier ordre. Mais l'essentiel ici, c'est que les prix, étant établis sur la moyenne des notes, sont uniquement des prix d'excellence; ils sont accessibles à un petit nombre (à moins qu'on ne donne des 4 à tout le monde); ceux qui sont forts ou travailleurs en une seule matière n'ont pas d'encouragement particulier lorsqu'ils y réussissent : le prix, comme la note, est un moyen d'émulation inefficace.

Les punitions n'agissent pas davantage. D'abord le Russe n'aime pas punir. Indécision, sensibilité, et aussi absence de sens social : dans un pays que la difficulté des communications rend spécialement inconsistant, on a peine à comprendre que la société soit une fin à laquelle l'individu ait souvent à se soumettre, et par suite que le châtiment puisse prendre la forme d'un exemple; en châtiant, on croirait prendre la place de Dieu, ce qui est fou, après avoir démêlé toutes les intentions d'un homme, ce qui est impossible. Dès lors la plupart des juges (juges civils et criminels, s'entend) passent leur temps à étudier les mobiles qui ont agi sur l'accusé, et quand ils croient avoir trouvé une chaîne de déterminisme qui relie son acte à une influence extérieure, ils prennent l'explication pour une excuse, et ils acquittent : on a vu des voleurs renvoyés de la sorte, sous prétexte que le volé, par la confiance qu'il leur avait accordée, leur avait donné la tentation du vol, ou parce qu'il n'était pas prouvé qu'ils n'eussent pas « emprunté » le bibelot précieux pour l'admirer à loisir, avec la ferme intention de le restituer quand ils jugeraient le temps venu. Cet état d'esprit, étant national, ne peut pas être étranger aux professeurs. Ils font, à propos d'une incartade d'élève, une débauche de psychologie.

L'enfant a-t-il été grossier envers un maître? Mais le maître n'avait-il pas eu les premiers torts? Les parents ne lui ont-ils pas légué une hérédité de violence? Ce jour-là, le petit n'était il pas sous l'influence d'une crise de croissance, ou d'un mauvais repos, ou d'un temps d'orage? Quand la question se juge en conseil pédagogique, on s'excite à la recherche de tous les mobiles possibles, jusqu'à cet argument suprême : « Que celui de nous qui n'en a jamais fait autant lui jette la première pierre ! » Pendant ce temps, l'élève menacé par un maître a été exprimer à un autre son désespoir, et déjà le conseil était divisé. Souvent (même presque toujours) les parents sont venus réclamer à la direction, quelquefois ils ont été jusqu'au Curateur, on en a même vu qui avaient été trouver des journalistes. L'élève coupe court dans certains cas (plus rares, il est vrai, à mesure qu'on s'éloigne de la résolution) en usant du revolver contre son maître ou du poison contre lui. C'est la même absence de cohésion sociale qui sacre l'individu au point de faire prendre pour un attentat la contrainte qui est l'essence de l'éducation, et l'appel à l'opinion est un charme dont on ne voudrait pas se priver. On devine la solution. On punit le moins possible.

Du reste, si, après avoir noté la rareté des punitions, nous arrivons à leur nature, nous constatons qu'*elles consistent le plus souvent en réprimandes*. On les a même minutieusement cataloguées : dans des cas d'avance énoncés, on applique la réprimande de l'inspecteur, la réprimande du directeur, la réprimande du conseil pédagogique; ces cas sont évidemment les cas graves, et presque criminels, et nous avons vu qu'il faut bien les prévoir, car, au lycée d'Omsk, par exemple, une grande partie de la clientèle descend d'anciens forçats. Cette réglementation de grandes fautes prévisibles laisse souvent désarmé devant les petites fautes imprévues.

Néanmoins nous voulons insister ici, non sur la systématisation des sanctions, mais sur leur caractère oral et tardif.

Oral d'abord : on parle au cœur, et on croit que cela suffit; on est content d'avoir obtenu un mot de regret ou même de

simple lucidité, à plus forte raison d'avoir fait couler des larmes toutes nerveuses; à aucun moment on n'agit sur la volonté. Défense absolue (sous peine de voir l'opinion se soulever contre ce dédain de la personne humaine) de priver un enfant de dessert (on n'a pas le droit « de le laisser mourir de faim »), de le prendre à bras-le-corps pour le mettre dans les rangs quand il refuse de s'y mettre (c'est comme si on le frappait), de lui dire : « Mon ami, vous êtes fou ». Un professeur qui s'était mis dans ce mauvais cas, a été forcé de faire des excuses.

Tardif ensuite. On laisse passer les vétilles sous prétexte qu'elles sont des vétilles, comme si ce n'était pas par la réparation continue des fautes les plus quotidiennes qu'on arrive d'ordinaire à former des habitudes : pour n'avoir pas suivi en éducateur les moindres défaillances, on est réduit à assister en juge à des chutes impardonnables. Aussi est-on réduit à renvoyer des élèves. Mais alors on se heurte aux théoriques règlements qui font du renvoi (même du renvoi avec possibilité de rentrer dans une autre école) une chose solennelle, décrétée par le seul conseil pédagogique, et accompagnée d'une note de conduite motivée, qui empêche en fait l'enfant d'être repris ailleurs. Aussi use-t-on d'un biais : le directeur, agissant officieusement, « prie » les parents de vouloir bien retirer leur fils, et, en échange de leur bonne volonté, on lui donne, pour la conduite, la note 5, sans quoi on risquerait de voir la famille refuser de se rendre à l'invitation et braver des foudres trop redoutables pour qu'on ose les lancer. Tout cela est si vrai qu'en temps normal les parents tiennent aux directeurs des langages absolument opposés, suivant que leurs enfants ont moins ou plus d'une douzaine d'années : sont-ils plus jeunes, on trouve toujours que l'école est trop sévère pour eux; sont-ils plus âgés, les parents disent invariablement : « De grâce, tenez-le raide; nous n'en pouvons pas venir à bout ». Pour un peu, la mère ajouterait : « Il me bat ».

Enfin il est intéressant de savoir *quelles sont les fautes dont on s'indigne le plus*. Aucun signe n'est meilleur pour juger l'état

mental d'une race. Or, à cet égard, *le contraste est frappant entre la Russie et l'Angleterre.*

En Angleterre, les grandes sanctions sont réservées aux brimades, aux mensonges et aux fautes contre la morale entendue au sens strict. Les raisons dérivent, dans les trois cas, de principes différents : on punit durement les brimades, non point par excès de sensibilité, mais au contraire parce que, avec le tempérament volontaire des jeunes Anglais, les brimades risquent de se multiplier et de s'aggraver sans mesure. On punit durement le mensonge, dont le plus naturel est le mensonge pour s'excuser, parce que le mensonge semble le vice le plus odieux à des directeurs qui veulent exercer leurs pupilles à se rendre pleinement responsables de leurs actes, quels qu'ils soient, et qui considèrent le mensonge comme une dérobade à la responsabilité de ses fautes. On punit durement les fautes contre les mœurs parce que ces amoureux des sports et ces respectueux des mariages jeunes voient dans la sensualité une diminution de l'énergie et même un contre-sens sur la vie.

En Russie, par contre, on ne sévit pas contre les brimades, on laisse passer bien des mensonges, et on est particulièrement indulgent aux faiblesses de la chair.

Les *brimades* n'ont pas à être poursuivies parce qu'elles ne se produisent jamais. Dans une récréation, on a beaucoup plus à se plaindre d'un enfant apathique que d'un enfant taquin; en classe, l'esprit communautaire pousse beaucoup plus les écoliers à souffler une leçon qu'à chiper un cahier; la brimade est antirusse.

Les *mensonges*, il faut le dire, sont fréquents; ils sont de deux sortes, mensonges quand on risque d'être pris en faute et mensonge quand il s'agit d'excuser un camarade : pour se défendre, on nie contre l'évidence, et dans un chahut anonyme, le coupable se déclare rarement et jamais il ne se trouve de dénonciateurs. Les mensonges du premier genre tiennent à l'autoritarisme qui a pesé longtemps à la fois sur les classes inférieures et sur les peuples conquis : la dissimulation est la seule arme des faibles; aussi la trouve-t-on surtout chez ceux qui ont été faibles ; en effet,

la noblesse a, par contre, une sorte de coquetterie de la franchise. Les mensonges de la seconde sorte viennent de l'esprit grégaire qui considère que trahir la communauté est peut-être le pire des crimes, et la preuve, c'est que cette solidarité, très russe, diminue chez les sujets de peuples soumis où l'individualisme et même l'anarchie sont plus développés. Aux mensonges il faut rattacher toutes les fautes de dissimulation, sifflets dans les rangs, inscriptions anonymes sur les murs, leçons lues ou compositions copiées avec un art souvent supérieur. Or, les maîtres vivent tellement dans cette atmosphère qu'ils tolèrent ou même qu'ils ne remarquent pas. On ne trouve rien de mieux, pour éviter que les écoliers à la maison ne copient leurs devoirs sur un livre ou ne se les passent les uns aux autres par téléphone, que de ne pas leur donner de devoirs à faire en dehors de la classe, et, en classe, on donne deux énoncés de mathématiques différents aux élèves qui, sur une table, ont des places pairs et à ceux qui ont des places impairs. Dans les notes de conduite que le conseil pédagogique marque dans sa réunion trimestrielle, on tient compte, assez sévèrement, de l'inattention, on ignore presque complètement la tromperie. Le maître ne considère pas cette partie de l'éducation comme étant de son ressort.

A la réticence de paroles qui, quand on l'exagère, devient le mensonge, il faut rattacher cette imprécision du sentiment de la propriété qui, poussé à l'extrême, s'appelle chez nous le vol. Le vol n'est pas inconnu chez les écoliers russes. Il domine chez les fils de paysans et les fils de fonctionnaires. C'est qu'ils reçoivent des exemples dans leurs milieux. Le paysan en particulier, s'il n'est pas voleur au sens propre, est chapardeur : par exemple si vous laissez à sa portée une pièce de dix roubles et un paquet de cigarettes, il prendra les cigarettes et respectera l'argent, de même qu'il s'appropriera les galoches de son compagnon, quitte, le lendemain, à lui donner les siennes; cela tient à la pratique des droits d'usage, sous le régime des serfs, comme à celle de la communauté, dans le régime du mir; ces deux régimes paraissent régner encore aux yeux des écoliers d'une certaine origine. De même le fonctionnaire ne

volera pas, au sens paysan, mais il acceptera un pourboire, si ce pourboire ne l'empêche pas de trahir gravement l'État, et il ne s'inquiétera pas d'un « coulage normal » de temps, de papier à lettre ou d'électricité : c'est que tout cela n'atteint que ce qui est « Razionny », c'est-à-dire la caisse anonyme et indéfinie d'une administration, qui, remplaçant le Tsar, qui remplace Dieu, a une toute-puissance faite pour vous nourrir bien plus que vous-mêmes n'êtes fait pour la servir; élevé dans ce milieu, l'élève sera gâcheur de tout ce que l'école met à sa portée, sans scrupules pour s'approprier une bonne note en lisant sa leçon, ou grattant un registre, en marchandant avec son professeur, et le professeur, quelquefois paysan et fonctionnaire toujours, ne manifeste guère devant cette faute qu'une indignation de commande.

Quant aux *fautes morales*, il faut leur reconnaître une grande place dans la conscience actuelle de l'écolier. C'est, pour ne pas préciser davantage, les fautes en paroles, les fautes en lectures, et les fautes en actions, soit à l'école, soit à la ville. Le tout avec une très grande précocité. Le coupable, c'est d'abord le climat, qui, l'hiver comme l'été, engourdit languissamment. C'est encore l'inaction intellectuelle qui aboutit au rêve avec toutes ses suites, ou la dislocation sociale qui produit trop d'impulsifs. C'est le respect démesuré que l'on a pour l'amour, au nom duquel on commente tous les péchés qui, d'après l'Évangile, seront pardonnés, et sous le nom d'amour, on comprend naturellement ce qui n'a d'amour que les formes. C'est enfin, tout récemment, une extrême liberté donnée aux garçons et même aux filles, dont leurs parents admiraient passivement toutes les fantaisies qu'ils prenaient pour de la virilité; sortie bras dessus bras dessous, théâtre révolutionnaire en sentiment comme en politique, cartes postales qui ont profité de ces tendances pour le plus grand profit du commerce, romans obscènes se disant français, mais écrits en belge et édités à Berlin, et le reste. Là encore, les maîtres subissent le courant. Quand un enfant de quinze ans a fait une sottise, les uns disent : « C'est l'âge, » d'autres : « C'est très bon pour la santé, »

et les uns et les autres sont des personnages de la plus courante respectabilité. Il y a deux ans, un Recteur, avec les plus droites intentions, mais dans un geste un peu rude, voulut assainir la rue en y faisant agir le corps professoral; ce fut, parmi les professeurs, un beau tolle. Il est entendu, une fois pour toutes, qu'on doit laisser s'épanouir l'amour.

Cette éducation manquée de la volonté semble devoir être compensée par une éducation du cœur. Il n'en est rien en fait, d'abord parce qu'on respecte la liberté des sentiments; ensuite, parce que ces sentiments trouvent en dehors de l'école, assez d'influences pour se développer plus qu'il ne faut. Cette double assertion, après ce que nous avons dit à propos de l'éducation familiale, n'a besoin que de quelques lignes pour être mise en pleine évidence.

VII. — FORMATION DU COEUR : LE LAISSER FAIRE DU MILIEU.

Une éducation systématique du cœur *par l'école* est assez rare en Russie. Il faudrait, à cet égard, citer avant tout les deux essais faits, à Iasnaïa Poliana et à Ianpol, par deux personnages inégalement célèbres et, avec un fonds commun de pensée, profondément opposés dans leurs conceptions sociales et éducatives. L'un est Tolstoï, l'autre Nepluyeff. Autant qu'on peut mettre des choses aussi simples en formules, la première est une anarchie chrétienne, la seconde un communisme chrétien : là, on laisse l'individu se développer librement, suivant une loi qui est, par hypothèse, la loi de bonté que Dieu a mise en lui; ici, on forme l'individu à l'exercice de la bonté en l'insérant dans une confrérie à laquelle l'esprit évangélique est assuré. Nous ne dirons rien de plus de ces deux systèmes : le premier est trop connu; du second, nous avons donné une monographie détaillée[1]. Notons seulement que ces deux points de vue sont très russes; ils le sont dans l'ensemble parce qu'ils admettent le chrétien; ils le sont dans le détail, celui de Nepluyeff, par l'esprit communautaire d'où il part, celui de

1. *La confrérie religieuse agricole de Vozdvijensk* (*Sc. soc.*, 2e pér., 61e fasc.).

Tolstoï, par l'esprit d'indépendance que nous avons remarqué, à plusieurs reprises, être inséparable du communautarisme. Si particulières que soient ces deux créations, c'est tout de même un fait remarquable qu'elles aient été faites en Russie et qu'elles n'aient été faites que là ; elles sont, pour les Russes eux-mêmes, exceptionnelles, mais d'une exception qui exagère leurs caractères, alors qu'elle contredit celle des autres peuples; même sans les étudier à fond, il était essentiel de signaler et de souligner leur existence. C'est ce que nous devions faire, et c'est tout ce que nous avons voulu faire.

Maintenant revenons à l'école russe ordinaire. *Nous n'y trouvons aucune source d'une formation de cœur complète.* Il n'y a, à cet égard, que des indications, comme l'absence de brimades en récréation ou les services rendus en étude, quand on s'attarde à expliquer à un camarade arriéré la leçon qu'il n'a pas comprise, ou l'autre service, de plus mauvais aloi, qui consiste à ne pas dénoncer le voisin coupable. Cependant, *si l'école ne forme pas le cœur, c'est parce que le cœur se forme partout.* Au contraire, elle ignorait la volonté, ignorée par tout le monde. La bonté, l'enfant la trouve, nous l'avons dit, chez ses parents, mais aussi dans l'hospitalité reçue chez les paysans au village, dans les exemples de soutien réciproque que des ouvriers se donnent en cas de misère, dans les œuvres de charité qui, en quelques heures, récoltent des millions pour un sinistre subit, jusque chez les sergents de ville rencontrés dans la rue et qui, apitoyés par un ivrogne, lui donnent les 8 kopecks qui lui permettront de s' « achever ». A quoi bon, dès lors, faire à l'école double emploi avec la vie? Seulement il faut bien noter que l'éducation du cœur que la vie donne est toute différente de celle que des Anglo-Saxons accepteraient, ou encore de celle que nous avons essayé, pour notre part, de construire et que nous avons exposée ailleurs[1]. En Russie comme ailleurs, la formation du cœur a pour but de préparer au mariage et de préparer à la sympathie sociale dans le sens le plus étendu.

1. *Les nouvelles méthodes d'éducation* (Travaux de l'École d'humanités contemporaines, Paris, Alcan, 1904).

Or, en Russie, et en Russie seulement, le mariage est essentiellement le mariage d'amour avec tout ce qu'il y a dans l'amour d'enthousiaste et de caduc, et la sympathie sociale est la sympathie communautaire, qui veut avant tout l'égalité sous forme d'aide donnée à tous les déshérités de l'existence. Amour veut dire passion. Charité veut dire pitié. La passion ne se commande pas. La pitié ne se règle pas. Ni l'une ni l'autre ne se laisseraient enfermer dans des exercices qui les codifieraient en habitudes. Il y a donc en Russie une atmosphère sentimentale extraordinairement surchauffée, où sont sûrs d'éclore les produits de tous les amours. Mais il n'y a, sous aucune forme, une éducation de cœur proprement dite.

En résumé, dans l'éducation instructive que donne tout milieu social, « *la Russie néglige presque complètement la volonté* », *dans quelque sens qu'on prenne le mot*, *initiative personnelle ou discipline consentie; elle laisse, au contraire, s'épanouir le cœur, en entendant par là la faculté de l'amour impulsif ou de la pitié réparatrice; et la vie dédaignant l'une de ces deux œuvres et se chargeant de la seconde, l'école peut ignorer l'une et l'autre. L'école est donc uniquement un établissement d'éducation intellectuelle ou*, *plus exactement encore, de pure instruction dans lequel des programmes analogues aux programmes français sont absorbés avec moins de détail et de façon plus passive. Cependant, à ce point de vue, le progrès est extrêmement rapide*, *et ces lignes, vraies au moment où je les ai écrites*, *auront cessé de l'être pour celui qui les lira.*

Nous avons détaillé l'exemple de la maison d'enseignement secondaire pour mieux comprendre la formation des futurs dirigeants, qui était à nos yeux la question principale. Sans vouloir multiplier les exemples complets, nous voudrions cependant tenter *une sorte de contre-épreuve*, en cherchant une action analogue, ou une inspiration de même source, ou un éclaircissement complémentaire, *dans trois remarques de détail* faites, l'une *à propos de la vie des étudiants,* l'autre *à propos de l'esprit des séminaires,* la dernière *au sujet du succès exceptionnel des écoles de filles.*

III

QUELQUES TRAITS DES UNIVERSITÉS, DES SÉMINAIRES ET DES ÉCOLES DE FILLES

1. — L'UNIVERSITÉ.

Nous ne voulons pas ici faire une étude complète de la vie universitaire. Nous insisterons relativement sur le facteur qui peut le mieux rendre compte de la formation sociale de l'étudiant, c'est-à-dire sa vie extra-universitaire.

Or, l'Université russe (et en particulier une grande université, comme Pétersbourg ou Moscou) est, à l'inverse des universités anglaises, c'est-à-dire à l'imitation des universités françaises, un pur établissement d'instruction[1] : sous cet égard elle continue le gymnase ou l'école réale. *Ses programmes sont plus ou moins copiés sur les programmes des universités allemandes, comme dans le cas de l'enseignement secondaire, et, ici comme là, ils sont interprétés à la russe.*

Je n'en veux retenir qu'un exemple. Il est *relatif au mode de paiement du corps professoral.* Comme en Allemagne, il y a un traitement fixe et des honoraires, le premier payé par l'État, les seconds payés par les étudiants, à raison de 2 roubles par semestre et par heure. Ce qui a guidé les Allemands dans le choix de ce système, c'est un désir d'émulation, les honoraires étant proportionnels au nombre d'auditeurs, c'est-à-dire à l'in-

1. C'est-à-dire un établissement d'où le souci de l'éducation est exclu. En outre, elle a un rôle politique sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

térêt des leçons; mais, bien entendu, cette idée n'aura son plein effet que si l'émulation résulte d'une libre concurrence, entre toutes les universités d'abord, et, à l'intérieur de chaque université, entre le professeur et le privat-docent. Or, en Russie, rien de pareil. La liberté universitaire est remplacée par l'autorité administrative. D'abord, les universités ne peuvent être rivales, parce qu'aucun étudiant ne peut passer d'une université à une autre, ou du moins il ne peut changer d'université qu'une seule fois au cours de ses études, et encore avec autorisation : c'est là, pour le gouvernement, une manière de surveillance des étudiants. Ensuite, et cette fois c'est pour le gouvernement une façon d'imposer, malgré leurs possibles défaillances intellectuelles, les professeurs de son choix; il n'y a pas de concurrence entre le professeur et le privat-docent, parce que le privat-docent n'a pas le droit de faire un cours parallèle à celui du professeur; ou plutôt il le peut, mais sans pouvoir prétendre à des droits d'inscriptions; si bien que, s'il est plus intéressant que son titulaire, il remplit son amphithéâtre avec des auditeurs qui paient leurs inscriptions à l'autre. Aux deux procédés on reconnaît la manière de l'administration russe.

Russe encore, la lenteur du travail. Rien ne frappe plus le visiteur étranger que ces flâneries, par les boulevards, des élèves de l'école des ingénieurs, frères de nos polytechniciens, mais qui sont loin de montrer comme eux ces visages qu'un problème de mathématique tourmente. Quand on pénètre dans les intérieurs d'étudiants au moment des examens (dont les diverses épreuves sont encore plus séparées que celles des examens de sortie du gymnase), on s'aperçoit au contraire qu'ils donnent nerveusement le coup de collier qui doit réparer la nonchalance d'une année. Tout cela, qui n'a rien que de très naturel après ce que nous avons dit de l'école secondaire, est encore accru par des circonstances politiques, comme la fermeture, fréquente et longue, des universités, à la suite des troubles des dernières années : plusieurs générations d'étudiants viennent de prendre ainsi d'irrémédiables habitudes de paresse intellectuelle.

Le résultat n'est pas douteux. L'université et les écoles techniques qui leur sont parallèles forment, à de brillantes mais rares exceptions près, un personnel au-dessous de sa tâche. Nous avons vu ce que sont les maîtres de gymnase. Les médecins n'arrivent à connaître quelque chose qu'à condition d'être rigoureusement spécialisés; c'est pourquoi les chirurgiens russes valent les nôtres; mais il est très difficile, dans une grande ville, de trouver le médecin « général », et même ce qu'on appelle « le spécialiste des maladies internes »; en tous cas, les plus instruits et les plus habiles, qui sont d'ailleurs les gens les plus aimables du monde, ont une extrême difficulté à dégager leur diagnostic et une lenteur plus grande encore à se décider; à cet égard, leurs études n'ont pas modifié sensiblement le fond de leur caractère. Les ingénieurs sont la plupart du temps des théoriciens qu'affole le plus petit problème pratique, à plus forte raison la moindre responsabilité, et nous verrons bientôt que dans les fabriques étrangères, bien que la loi oblige à leur donner la direction de droit, on préfère leur allouer une sinécure de fait, quel que soit le prix qu'on y perde. Il semble bien qu'il y ait un échec — provisoire sans doute, mais réel, — de l'enseignement supérieur.

Cet échec se laissait deviner à la valeur intrinsèque de l'enseignement lui-même. *Mais il a une cause plus profonde dans la vie journalière que l'étudiant est forcé de mener.* L'étudiant est *généralement pauvre*, étant issu, comme l'élève des lycées, de milieux qui sont pour la plupart paysans ou sacerdotaux. On peut dire que 20 % des étudiants ont les moyens de bien vivre, que 50 % peuvent dépenser de 25 à 35 roubles par mois (66 à 93 francs) et que 30 % n'ont à leur disposition que 15 à 20 roubles (40 à 53 francs) : les deuxièmes bouclent péniblement leurs budgets, les derniers ne le bouclent pas du tout. Encore les deuxièmes n'arrivent ils à leurs maigres recettes qu'en cumulant les industries les plus variées, recevant quelque chose de leurs parents, ayant parfois obtenu une bourse, donnant fréquemment des leçons à bas prix, jouant le soir dans des orchestres de cinéma (les cinémas pullulent à présent en Russie),

ou s'engageant l'été comme contrôleurs dans les chemins de fer (on sait que l'été les trains sont multipliés et la défiance des administrations multiplie les contrôles au point que le pointage des billets dans les wagons est une opération qui occupe quatre à cinq personnes). Les derniers sont ceux qui, n'ayant pu obtenir assez de subventions de cette sorte, sont à la merci d'une charité spéciale.

Comment vit l'étudiant qui a par mois 25 *à* 35 *roubles, ou pour fixer un chiffre,* 30 *roubles, ce qui est le salaire d'un bon ouvrier spécialisé?* Ces jeunes gens vivent à deux dans une chambre pour laquelle chacun paie 8 à 10 roubles (leurs habitudes communautaires ne leur font pas désirer impérieusement une plus grande indépendance). Il prend un repas au milieu de la journée, le dîner, qui comprend deux plats et leur revient à 25 kopecks, dans un restaurant soutenu par une société dont nous allons bientôt parler : donc, par mois, 7 roubles 50 de nourriture principale. Quelques-uns ont, à d'autres tables, un menu un peu supérieur pour 8 à 9 roubles par mois. Le soir, chez eux, ils prennent un second repas, un souper, consistant, par exemple, en pain et charcuterie. A cela il faut ajouter le thé qu'on prendra à plusieurs reprises. Souper et thé, en général tout ce qui est consommé en dehors du restaurant, coûte environ 6 roubles. Quant aux vêtements qui sont de nécessité moins immédiate que le logement et la nourriture, on les tolère aussi mauvais que possible : l'étudiant est râpé ; il y a un proverbe : « Si les habits sont vieux, c'est qu'ils recouvrent un vieil étudiant » ; à Pétersbourg, quatre étudiants habitant ensemble n'allaient jamais aux « Iles » qu'un par un, parce qu'ils n'avaient qu'un pantalon pour eux quatre : ces histoires de misère ne sont malheureusement pas des légendes ; traduites en chiffres, elles représentent, linge, chaussures et fourrures compris (si toutefois on peut parler de fourrures), environ 5 roubles dans le mois. Il y faut ajouter enfin 2 à 3 roubles de blanchissage. On peut résumer ces dépenses dans le tableau suivant :

Chambre	8	roubles.
Dîner (au restaurant)	7,50	»
Souper et thé (chez soi).	6	»
Vêtements.	5	»
Blanchissage	2,50	»
Total.	29	roubles.

Si les recettes sont voisines de 30 roubles, que reste-t-il pour l'imprévu, sinon pour le plaisir, et encore faut-il leur supposer des bourses à l'Université?

L'étudiant de la dernière catégorie, avec ses 15 à 20 roubles, c'est-à-dire avec les ressources d'un manœuvre inférieur, sera encore plus malheureux. Celui-là peut être un normal ou un vicieux. Les vicieux, c'est-à-dire les débauchés et les ivrognes, sont la minorité, bien qu'ils aient sensiblement augmenté dans les années troubles de la révolution et surtout qu'ils aient alors beaucoup fait parler d'eux; ils sont ivrognes et débauchés, précisément parce qu'ils sont incapables de se fixer dans une profession, et alors ils vivent, et surtout ils ont vécu, de leurs vices fondamentaux, et d'autres, comme l'escroquerie et l'effraction qui sévissaient il y a quelques années.

Mais les étudiants pauvres et sans vices sont nécessairement à la charge du public. Celui-ci ne s'est pas dérobé. Il existe, par exemple, une « *Société de secours des étudiants de l'Université de Moscou* », qui tire ses ressources de dons immenses faits surtout par de riches marchands, et en particulier, d'un concert annuel qui rapporte 100.000 francs. Cette société aide les étudiants de quatre façons principales. Premièrement, par la table. Dans son immeuble de la Petite Bronnaïa, elle nourrit gratuitement huit cents jeunes gens. C'est encore là que se donnent les repas à 25 kopecks dont nous avons parlé, et qui attirent de même plusieurs centaines de convives. — Deuxièmement en servant d'intermédiaire pour distribuer aux étudiants pauvres les vieux habits des étudiants riches, et nous avons vu qu'en matière de vêtements l'étudiant n'est pas difficile. — Troisièmement, la société paie pour trois ou quatre cents étudiants les droits d'inscription à l'université, qui se

montent à une centaine de roubles. — Quatrièmement enfin, elle fait des dons en argent, ou plutôt des prêts sans aucune garantie que l'espoir de succès dans la carrière future ; avec la belle insouciance du Russe, les secourus arrivés oublient parfois de payer leur dette, à quoi la société répond en publiant leurs noms dans les journaux; mais il n'y a là qu'insouciance, car c'est une règle générale que le médecin riche ou l'avocat célèbre aident de futurs confrères par des prêts sur l'honneur, en souvenir de l'aide qu'ils ont reçue eux-mêmes, et rien n'est plus grand que ces confidences de charité et d'humilité qu'on leur arrache. Ainsi le large geste du Russe va volontiers à l'étudiant qui a toujours été populaire, et la « Société de secours des étudiants de l'Université de Moscou » n'est pas, même à Moscou, la seule institution de son espèce.

Nous pouvons maintenant prévoir le genre de vie de ceux qu'elle soutient. Ils habitent, loin de l'Université, dans des quartiers pauvres, en de mauvaises chambres mal chauffées, où ils s'entassent trois ou quatre, de manière à ne payer chacun que 5 ou 6 roubles. Ils reçoivent, gratis, leur principal repas de façon à n'avoir à dépenser que 5 ou 6 roubles de souper et de thé. Ils réduisent à 5 ou 6 roubles encore leur budget d'habillement et de blanchissage, et, comme ils habitent presque la banlieue, quand il y aura trop de neige et que leurs bottes seront trop trouées, ils passeront la journée au lit. Ceux-là, comme les autres, devront avoir une bourse d'études.

La ténacité avec laquelle certains étudiants bravent cette misère pour s'élever au-dessus de leur condition est admirable. Des Russes seuls en Europe sont capables d'un tel élan pour brûler les étapes. Seulement, il y a au sujet du progrès des générations des règles sociales qu'on ne viole pas. Dans le ratatinement de cette vie d'étudiant, si on acquiert des connaissances techniques, on ne gagne pas cette envergure d'esprit qui, quand elle n'est pas un patrimoine héréditaire, ne peut s'acquérir que par un large frottement intellectuel et par l'habitude de commander. L'université russe peut former des érudits. La vie extra-universitaire ne prépare pas des chefs. Cette classe intellec-

tuelle n'est pas une classe dirigeante. C'est simplement au fonctionnaire qu'elle aboutit et peut-être doit-on dire avec plus d'exactitude qu'elle échoue au fonctionnarisme.

Cet échec tient encore à une cause particulière à la Russie, mais si importante, que nous avons dû l'indiquer à part. *Les universités russes sont, mais surtout ont été des organismes politiques.* Quand il n'y avait ni parlement, ni presse pour exprimer un peu librement l'opinion, il est naturel que les chaires d'universités aient été les tribunes naturelles de toutes les revendications contre le régime. Les professeurs n'ont donc pas été des spécialistes à l'allemande, mais aussi et surtout des tribuns et des prophètes; c'était du moins le cas des professeurs de littérature, d'histoire ou de droit; la valeur de leur enseignement s'en ressentait. Quant aux élèves, pris comme tous les jeunes gens par la générosité, réelle ou apparente, des mouvements révolutionnaires, ils perdaient en discussions ou même en œuvres politiques le temps que, dans d'autres pays, ils auraient employé à des travaux intellectuels. Comme conséquence aggravante, en cas de troubles, on révoquait des professeurs suspects ou on fermait l'université tapageuse, et voilà réduits à la flânerie des étudiants qui, par surcroît, pouvaient, au hasard d'une rafle, être emprisonnés ou exilés dans une ville sans ressource. A propos du premier point, nous nous contenterons de rappeler qu'il y a deux ans, des révocations, puis des démissions par solidarité, ont pirvé l'université de Moscou d'un grand nombre de ses maîtres, et des meilleurs, qui ont été remplacés à la hâte par des collègues qui n'avaient pas encore eu le temps de conquérir une réputation. Nous préférons insister sur le second point, *parce qu'il nous montre la vie d'étudiant sous un autre aspect, qui est celui de ses groupements.*

L'agitation politique de l'université, qui avait été comprimée pendant tout le règne d'Alexandre III, reprit dès les débuts du règne de Nicolas II, et à propos de l'accident qui marqua son couronnement. Cette agitation naquit dans les Zemlatchestva, mot qu'on peut traduire mot à mot par « Union de ceux qui viennent de la même terre ». Ces Zemlatchestva étaient pri-

mitivement des groupes de camarades de même gouvernement, sans but précis. Ayant été élevés au même gymnase du chef-lieu, il était naturel qu'ils cherchassent à se retrouver à la ville universitaire. Mais rien d'officiel, ni même de défini. Pas de local et pas de budget. Pour chaque réunion on se cotise et on se réunit chez un ami, généralement le logeur d'un des étudiants, qui prête pour la circonstance deux ou trois chambres; c'est le soir; on fait de la musique, on lit des morceaux de littérature, on chante en chœur, et à cela sont conviées les étudiantes de la même région, qui vont se coucher vers 10 ou 11 heures; c'est alors que les hommes commencent à boire de l'alcool, à la suite de quoi plusieurs ne peuvent rentrer chez eux que le lendemain matin.

Mais ces réunions amorphes devaient s'organiser sans peine en des cercles plus cohérents. Vers 1900, début des mouvements révolutionnaires, chaque Zemlatchestvo élit quatre candidats, avec leur numéro d'élection, de manière à fournir un délégué et ses remplaçants éventuels au comité exécutif qui est chargé de donner les mots d'ordre du mouvement; il agit dictatorialement et est obéi aveuglément. L'autorité arrête plus volontiers les membres du Comité : le deuxième candidat remplace automatiquement le premier, et peut-être sera-t-on forcé de le remplacer lui-même le lendemain.

On voit, dans le passage du Zemlatchestvo au Comité, la double tendance des groupements russes : esprit communautaire dans les cercles restreints et spontanés (c'est le cas des Zemlatchestva primitives), esprit automatique dans les organes plus larges et un peu artificiels (c'est le cas du Comité). Mais ce double esprit est loin de former des chefs au sens moderne du mot, hommes capables de prendre la responsabilité d'un service en acceptant l'ensemble de la hiérarchie; en développant la discipline passive ou l'autoritarisme irresponsable, il va même exactement à l'encontre; aussi la vie politique ne forme-t-elle pas des chefs dans la jeunesse russe.

Il est inutile de raconter dans le détail les troubles qui, au moins une fois chaque année, entre 1900 et 1905, ont

éclaté dans les universités. Ils avaient tous pour but l'acquisition de quelque droit nouveau que les universités étrangères possédaient déjà et, qu'on y réponde en cédant, ou en frappant, ou des deux manières à la fois, l'effet était toujours le même : troubles nouveaux. C'est ainsi qu'en 1902, le général Vanugorski, ministre de l'instruction publique, accorda aux étudiants la suppression de l' « inspection ». Un inspecteur, aidé de sous-inspecteurs, aidés eux-mêmes de « pedells » (c'est le mot allemand lui-même) était chargé de l'ordre matériel à l'intérieur de l'université et même dans la rue, où les étudiants devaient porter l'uniforme, et leurs photographies, déposées à leur entrée à l'université et apprises par cœur, permettaient aux pedells de les reconnaître dans les bagarres. Ces pedells, du reste, étaient non des fonctionnaires de l'Université, mais des agents du gouvernement, et les étudiants en s'élevant contre eux, protestaient à la fois au nom de leur liberté individuelle et au nom de la dignité de l'Université. Mais cette suppression leur fit espérer une réforme plus complète. Ils réclamaient l'autonomie des universités. Les professeurs en effet étaient nommés et révoqués par le ministre, qui, outre les diplômes universitaires (que plusieurs d'ailleurs n'avaient pas complètement conquis), exigeait d'eux le loyalisme, ce qui est la chose la plus impossible à prouver. En outre, les détails des programmes et du budget des universités dépendaient du ministre aussi, et par l'intermédiaire du curateur de l'Académie, qui lui n'était pas toujours un ancien professeur, mais souvent un fonctionnaire administratif. Cependant la réclamation resta sans effet, le ministère ne voulant pas céder ses droits de contrôle sur une puissance d'opposition aussi dangereuse qu'une université. D'où troubles nouveaux et démission du ministère.

La répression de ces troubles avait toujours la même allure. Voici, à titre d'exemple, ce qui est arrivé en 1901 à un étudiant moscovite, arrêté avec neuf cent cinquante autres, et pour le seul crime d'avoir été avec ces neuf cent cinquante au moment où on les a arrêtés. Trois jours ils restent au manège (le correspondant, en petit, de notre ancienne galerie des machines,

qu'on choisissait parce qu'il était bâti à quelques pas de l'université) pendant que des ouvriers se soulèvent et viennent jeter des pierres sur la partie du manège où sont les troupes qui les gardent; ce n'est qu'au bout de vingt heures que les prisonniers affamés peuvent recevoir quelques provisions de leurs parents. Au bout de trois jours, on conduit tout le troupeau à la prison de Boutyrki où il restera dix-huit jours dans six chambres, couchant par terre, et n'ayant au début que du borsch pour se nourrir; plus tard il pourra avoir de la cacha moyennant 10 kopecks. Après cela, les étudiants sont exilés, par petits groupes, quinze personnes par exemple, dans des villes de province où ils ont, pour prouver leur identité, non le passeport des honnêtes gens, mais un « prakhodny svidetelstva » qui suffit pour que tous les hôteliers les mettent à la porte. Ceux d'entre eux qui ont eu la malchance, ou la bonne chance, de tomber malades à la prison, sont recueillis à l'hôpital dont le médecin est généralement libéral. Les autres, n'ayant pas trouvé à se loger le premier soir, vont s'offrir à la police, qui, par crainte de mouvement populaire, les couche d'office dans une auberge qu'elle force à leur faire crédit. Mais il faut se nourrir; on vit avec 20 ou 30 kopecks par jour. Puis on peut écrire aux parents et aux amis; un peu d'argent vient; les groupes de Moscou favorables aux étudiants ont été les premiers à envoyer quelques roubles. Plus tard, quelques-uns trouvent à gagner quelque chose par des travaux de rencontre, comme aides au catalogue de la bibliothèque municipale. Enfin arrive l'inévitable mesure de clémence, et on rentre à Moscou.

Pour y poursuivre ses études? Pas uniquement. Les têtes et les corps sont bouleversés par la grande idée et les petites misères. Et l'agitation et la répression se poursuivent.

En 1904, un étudiant, Sazonof, tue M. Plehwe, ministre de l'intérieur. Cette date est capitale dans l'histoire du mouvement universitaire. Elle en marque la fin. C'est qu'elle est le prélude de troubles politiques plus généraux. Bientôt éclatera la guerre russo-japonaise, et la révolution soulèvera à la fois les ouvriers et les paysans. Les étudiants y joueront encore un rôle, et non

des moindres. Ils seront les meneurs. Ouvriers et paysans se raccrocheront à eux comme à la seule force intelligente qui travaille dans leur sens. On trouvera des étudiants dans tous les meetings, dans tous les assauts. Leur verbe donnera une formule aux élans mystiques, mettra des chiffres dans les revendications matérielles du peuple. La grève générale de Moscou ou la jacquerie des campagnes gagneront ainsi quelque chose, puis s'arrêteront devant les forces gouvernementales enfin reprises en main. C'est alors que, à la réflexion, les ouvriers comprendront qu'ils feront mieux de compter désormais sur eux seuls, les étudiants étant trop idéologues, et ils finiront par se détacher d'eux tout à fait. Quant aux paysans, ils sont trop dispersés pour que les universités continuent à leur envoyer, de façon permanente, des commis voyageurs en révolte. Le rôle politique des étudiants, en tant qu'étudiants, est fini. Ils l'ont si bien compris que le calme, depuis cette époque, est à peu près revenu dans les universités; les troubles qui ont accompagné la mort de Tolstoï ont été aidés par la police ou grossis par les journaux. Désormais l'opinion, si elle a à s'exprimer, le fera par une presse plus indépendante, et surtout par le canal de la Douma d'empire.

Néanmoins *la vie agitée des étudiants des dernières années nous explique comment ils ont été détournés tout ensemble de leurs études professionnelles et de leur formation d'homme :* médiocres juristes, médiocres médecins, médiocres savants, ils ont en outre ces rancœurs de vaincus qui rejettent perpétuellement dans l'opposition ceux qui devraient fonder des œuvres positives; quelques-uns, à coup sûr, font exception, et j'ai une foule de noms sous ma plume; seront-ils assez nombreux pour les besoins d'un tel empire?

II. — LES ÉCOLES DU CLERGÉ.

Si nous disons ici quelques mots de la formation du clergé c'est pour montrer *à quel point cette formation est étroitement*

intellectuelle, et la généralité de l'intellectualisme dans les écoles nous prouve la profondeur des causes qui l'ont provoqué[1].

Les écoles cléricales (à part les écoles primaires) correspondent à la fois, comme âge des élèves et comme force d'études, aux gymnases et aux universités. On doit les diviser en trois sortes : l'école cléricale proprement dite, le séminaire et l'académie ecclésiastique.

L'école cléricale a quatre classes, parallèles aux quatre petites classes des gymnases (classe préparatoire exceptée).

Le séminaire a six classes, les quatre premières parallèles aux quatre hautes classes d'un gymnase, les deux suivantes représentant deux années élémentaires d'université.

Enfin les académies, dans lesquelles entre l'élite des séminaristes sortants, sont des écoles supérieures de théologie et de culture générale dont la scolarité est de quatre ans.

La religion joue partout le premier rôle, c'est entendu, mais non le rôle unique. En action, c'est la science religieuse qui prime la formation religieuse. Rien n'est plus évident à la simple lecture du programme et à la description du régime.

Programmes. — L'ensemble des dix classes comprenant l'école cléricale et le séminaire représente, au fond, un établissement unique, divisé, pour des commodités d'administration, en deux bâtiments, et qui donne, pendant huit années, une formation fort analogue à celle des maisons laïques, quelques heures seulement étant consacrées à une instruction religieuse qui est à peine plus approfondie que celle que tout le monde reçoit dans les gymnases; par contre, les deux dernières années sont surtout employées à des études sacrées. Le directeur est religieux, mais les professeurs sont laïcs. Dans les académies, où entrent le dixième des séminaristes, et uniquement ceux qui sont sortis avec le diplôme du premier degré, on enseigne, avec des lettres et des sciences profanes, de la littérature et de la science religieuses, mais avec une direction religieuse; le corps ensei-

1. Nous avons donné quelques indications sur ce sujet dans un article de la *Revue de Synthèse historique*, sur l'*Eglise russe et la révolution* (numéro consacré à la Russie, 1912). Nous y renvoyons pour plus de détails.

gnant est laïc encore, les professeurs de théologie mêmes sont laïcs, et, qui plus est, pas toujours croyants : ce sont des hommes formés aux méthodes de l'histoire ou de l'exégèse allemandes, et ce fait achève de prouver *quel prix on attache à la culture de la pensée.*

Le *Régime* corrobore cette opinion. C'est un régime d'internat, car les fils de prêtres viennent de chaque paroisse dans un centre diocésain. Mais c'est l'*internat que nous avons connu dans d'autres établissements.* Ainsi, dans les séminaires (dans les écoles et dans les académies le principe est le même), la discipline est assurée par un inspecteur, tantôt prêtre, tantôt laïque, et par autant d' « éducateurs » qu'il y a de fois cent élèves : ces éducateurs sont d'anciens élèves d'académie, par conséquent des hommes de culture supérieure, mais la masse des enfants qui est sous leur garde les empêche d'exercer sur eux aucune influence profonde : ils maintiennent l'ordre. La vie religieuse est aussi languissante ; on exige l'assistance aux longs offices, et malheureusement on l'exige : quant à la communion, elle n'est que bisannuelle. Dans les académies, il y a bien de petits groupements de vie intérieure et de projets sociaux qui se forment spontanément entre de futurs prêtres, mais ils sont noyés dans la masse. Aussi l'esprit général des séminaristes est-il sensiblement analogue à celui de leurs camarades des gymnases. En 1906-1907, il y a eu dans les séminaires des troubles comparables à ceux des autres écoles : un bureau central, au séminaire de Vladimir, envoyait des proclamations aux camarades pour obtenir « l'école libre dans la nation libre » et, à propos d'une difficulté d'examen ou du renvoi d'un turbulent, la grève du travail éclatait.

Une première explication de cette tiédeur religieuse au profit des soucis intellectuels est celle que nous avons donnée. Une autre, si elle n'était pas discutée, risquerait d'en atténuer la portée. C'est que les écoles cléricales n'ont pas pour objet de préparer de futurs prêtres, mais d'instruire les enfants des prêtres actuels ; ce sont les écoles d'une classe et non les pépinières d'un corps ; elles sont ecclésiastiques dans leur cause et

non dans leur but. Or, les fils de prêtres qui deviennent prêtres sont une minorité. Les autres, à la sortie de leurs écoles, deviennent maîtres d'écoles primaires, maîtres de gymnases et d'écoles réales, ou entrent dans les diverses carrières libérales. *Il est donc naturel que, donnant leurs élèves au siècle, ces écoles aient surtout l'esprit du siècle.* Cette remarque (faut-il dire cette objection?) prouverait au moins combien l'esprit du siècle est pénétrant en Russie.

Mais on peut répondre encore que le prêtre, qui est par certains côtés un fonctionnaire, n'a besoin, à cet égard, que de la formation d'un fonctionnaire.

Fonctionnaires sont, par un certain côté, les hauts dignitaires du clergé inspecteurs ou recteurs de séminaires ou d'académie, que le monachisme, ou plutôt le vœu de célibat, a commencé à détacher des réalités de la vie, et, qui, rentrés à la tête des établissements dont ils ont été les élèves, n'ont besoin, que de la culture qu'ils y ont reçue, grâce au cercle vicieux de leur recrutement — évêques qui sont pris le plus souvent parmi ces recteurs d'écoles, et qui, aussitôt arrivés dans leurs diocèses sont saisis par l'entourage de leur consistoire, dont l'un des membres, le secrétaire, laïc, nommé directement par le procureur du saint synode, laïc aussi, exerce sur eux le contrôle ou l'autorité du pouvoir administratif. Fonctionnaires sont, dans un autre sens, les curés de campagne dont l'autorité morale, s'ils voulaient l'exercer activement, se heurterait à celle de la communauté paysanne, et qui, par suite, se contentent d'être des distributeurs un peu passifs de la grâce. Pour les premiers, il suffit de la formation intellectuelle dans le sens que nous avons déjà précisé. Pour les seconds, il faut avant tout un dégrossissage de la pensée, car ils sont issus d'un milieu très voisin de celui de leurs ouailles; ils risquent toujours de retomber à leur niveau, et le souvenir de l'ignorance des prêtres d'il y a cent ans revient d'autant plus terriblement aujourd'hui que l'impiété qui commence à envahir les villages rend très difficile le recrutement du clergé et qu'on se voit forcé de donner la prêtrise à des diacres qui savent à peine lire.

Est-ce à dire que le clergé russe ne soit qu'une caste d'intellectuels? Non certes. Sa plus belle qualité est sa charité. Mais elle est comme l'amour chez les laïcs, toute spontanée; elle ne se cultive donc pas; elle pousse avec vigueur, en dépit des cultures intellectuelles qui peuvent être exclusives sans empêcher son épanouissement. *Il y a un fond de spontanéité religieuse qui permet toujours de donner à la Russie le nom de sainte. Mais cela est l'inconscient. La Russie consciente veut développer sa pensée, aussi bien dans le monde clérical que dans le monde laïc, et l'analyse de la seconde école exprime celle de la première.*

III. — L'ÉDUCATION DES FILLES.

Pour terminer, nous voudrions trouver un nouvel argument à notre thèse dans l'éducation des filles.

L'instruction des filles, actuellement, est, relativement à celle des garçons, plus développée en Russie que dans n'importe quelle contrée d'Europe. Témoins, les gymnases de filles nombreux et florissants, et les cours annexés de l'Université et qui constituent une vraie université des jeunes filles ayant plusieurs milliers d'élèves. Nous n'avons voulu nous occuper dans ce mémoire que de l'éducation des hommes; aussi n'avons-nous pas à entrer dans le détail de ce qui concerne la formation des femmes; nous nous contenterons de chercher, parmi les causes de leur curiosité intellectuelle, celles qui sont en connexion avec l'intellectualisme masculin qui fait l'objet principal de notre étude.

Or, il nous semble que *ces faits peuvent se réunir en trois groupes :* d'abord, dans les familles nobles terriennes qui sont le point de départ principal de tous les fonctionnaires actuels, la femme est un être avant tout intellectuel; ensuite, après la décadence de la noblesse rurale, les femmes ont dû et ont pu trouver, dans diverses carrières libérales ou administratives, des emplois où leur intelligence les servait; enfin ces emplois, jadis occupés par des hommes, ne sont aujourd'hui conquis par des femmes que parce que les hommes, uniquement formés à rece-

voir des emplois faciles, étaient incapables de résister à cette concurrence.

Reportons-nous d'abord *à la vie de la famille noble à la campagne.* Nous avons vu, — dans notre étude sur la décadence de la noblesse — que les femmes de seigneurs ruraux ne s'occupaient ni des soins du ménage (qu'elles étaient forcées de confier à une intendante, à cause des domestiques nombreux et indolents qu'il fallait perpétuellement surveiller), ni de l'éducation de leurs enfants (qui avaient besoin, pendant les grossesses répétées de la mère, d'une « niania », puis en vue de leur formation de polyglottes, de bonnes et de gouverneurs étrangers).

Ainsi libérée, la femme noble peut se cultiver. Elle lut, pensa, tint salon avec esprit, voyagea en savante, écrivit même. Les femmes russes deviennent ainsi les plus affinées peut-être de l'Europe. Et, quand la tradition fut établie, elles transmirent naturellement à leurs filles ce qu'elles considéraient comme leur gloire.

Les temps changèrent; la noblesse se ruina. Les membres, dépossédés de leurs terres, devinrent dans les villes de petits fonctionnaires besogneux. Les femmes, habituées à être dans leurs provinces des êtres de luxe, virent se poser tout à coup le problème du pain quotidien, avec la dernière cruauté, et avec une généralité qui débordait leur classe d'origine pour s'appliquer à tous les métiers non manuels. En somme, la femme dut gagner sa vie. Cela est plus urgent en Russie que partout ailleurs. Une question de loi et une question de mœurs l'exigent. Les vieilles lois, qui s'inspirent des temps où les femmes n'étaient que des objets à la mode orientale, font que, dans les héritages, une infime fraction du patrimoine est laissée aux filles. Les mœurs actuelles, qui sont une manifestation particulière de l'instabilité sociale du pays, favorisent les mariages d'amour, c'est-à-dire les emballements sensuels; quand l'amour ne vient pas, on ne fait pas, comme ailleurs, un mariage de raison, on reste fille. Quand l'amour est venu, il s'en va souvent tout aussi vite, et on ne se cramponne pas pour le retenir : c'est l'adultère ou la brouille, et tout cela finit par

des divorces auxquels la loi religieuse est plus tolérante que chez nous; à moins que, sans attendre les décisions de la justice, le mari n'ait abandonné sa femme. Vieilles filles, femmes veuves, abandonnées ou divorcées, ont besoin de se préparer, plus qu'ailleurs, à la nécessité de gagner leurs vies toutes seules. Naturellement *elles feront commerce de leur principale faculté, l'intelligence :* c'est-à-dire qu'elles fréquenteront des écoles où elles recevront des diplômes leur permettant d'entrer dans des carrières libérales, ou, si leur instruction a été moins complète, dans des moindres postes du commerce ou dans de petits emplois de l'État. C'est ainsi qu'on a vu en Russie, bien avant la France et plus abondamment qu'en France, des femmes médecins, des femmes dentistes, des femmes infirmières, des femmes avocats, et je ne crois pas qu'il reste, comme on le voit encore chez nous, aucun homme dans les bureaux de postes et aux caisses des grands magasins.

Cependant, il n'y a pas besoin pour une femme d'être seule pour travailler. *Même mariée, il est rare qu'elle trouve chez son mari un gagne-pain suffisant pour le ménage.* Nous avons vu, à propos des traitements de professeurs, qui sont analogues à tous les traitements de fonctionnaires, qu'ils ne peuvent boucler leur budget qu'avec des prodiges d'énergie ou d'indélicatesse. Aussi, souvent demandent-ils une aide au travail de la femme. J'ai connu, à l'état permanent, des ménages où le mari est magistrat et la femme directrice d'un gymnase, le mari ingénieur et la femme maîtresse de piano, le mari professeur et la femme médecin, le mari tailleur et la femme dentiste; on ne considère pas comme étrange, encore moins humiliant, le travail de la femme mariée; et comme elle s'est déchargée sur divers serviteurs des travaux d'éducation ou de ménage, rien n'est changé à la maison par ses occupations extérieures. Mais c'est là admettre implicitement la faillite du mari comme nourrisseur de la communauté; et comme il n'a manqué à ce rôle que parce qu'il était un fonctionnaire, c'est la faillite du fonctionnarisme qu'il entraîne avec lui.

Comme, d'autre part, la femme fait concurrence à l'homme dans son propre métier (médecin de femmes, avocat d'enfants, professeur de petites classes, elle vaut toujours mieux que lui, et elle vaut au moins autant devant un appareil de dactylographie ou un guichet de poste), les salaires ne peuvent que souffrir de cette substitution à un sexe de celui qu'on avait l'habitude de payer le plus mal; et la décadence de cette catégorie d'hommes, comme producteurs de richesses semble à peu près irrémédiable. C'est donc *bien le procès de l'éducation qui produit des fonctionnaires que nous avons fait en expliquant le succès de l'éducation que leurs futures femmes se donnent, et, par là, notre paragraphe de l'éducation des filles est intimement lié à tout ce que nous avons dit de celle des garçons.*

Dans ce problème de l'éducation, nous avions surtout en vue le problème des dirigeants. L'école russe le résoud assez piteusement. L' « intelligentzia » qu'elle a produite n'a su être qu'une mécontente quand elle s'est mêlée des affaires publiques. Ainsi les nobles terriens disparaissent comme conducteurs d'hommes et ce ne sont pas des conducteurs d'hommes qui sortent des meilleures gymnases ou des meilleures écoles réales; les exceptions sont brillantes, mais, si elles font un magnifique honneur aux individus, elles ne constituent pas une sécurité pour l'État. Dans l'ensemble, la formation par la terre, la formation par l'Université ont été jusqu'ici aussi superficielles l'une que l'autre. Il nous reste à savoir si des formes plus récentes ne satisferont pas à notre recherche, et si nous ne trouverons pas un vrai patronat dans l'industrie naissante.

J. Wilbois.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LA FORCE MOTRICE

AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

PAR

G. OLPHE-GALLIARD

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
Octobre et Novembre 1914

SOMMAIRE

LA FORCE MOTRICE

AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL[1]

I

LES DIVERS MODES D'ÉNERGIE. LA FORCE ANIMALE.

Il n'est point nécessaire de développer bien longuement les raisons qui font placer la force animale en tête de cette étude. De toutes les forces motrices connues, c'est évidemment celle dont la distribution atteint le plus haut degré de diffusion, puisqu'elle se trouve répartie entre tous les êtres vivants, et que chaque homme en a à sa disposition une certaine quantité dont l'accroissement, dans les limites imposées par la nature, dépend de l'usage qu'il en fait. Quant à sa faculté de transport, si l'on entend par là la possibilité d'utiliser l'énergie à distance de son lieu de production, elle semble à première vue se trouver à un rang bien inférieur par rapport aux autres, puisque le travail manuel est pratiquement utilisé à la portée immédiate de l'ouvrier, alors que le travail mécanique développé par les autres forces peut en être plus ou moins éloigné.

On a même tenté d'établir une gradation entre ces diverses forces, en affirmant que les transmissions utilisant les corps

1. Les pages qui suivent sont extraites d'une étude qui a été récompensée par l'Académie des sciences morales et politiques. Cette étude, qui paraîtra prochainement en librairie, comprend, outre les premiers chapitres qu'on va lire, une partie spécialement consacrée à la houille blanche, à son application à l'éclairage, à la traction, aux industries électro-métallurgiques et électro-chimiques, aux industries à domicile, à l'agriculture, et à ses effets sur la législation.

solides, telles que les engrenages, auraient précédé celles qui sont constituées par des corps élastiques, courroies et câbles télédynamiques, qui elles-mêmes auraient cédé la place à la transmission liquide, à l'aide de l'eau sous pression, puis à celle des gaz, vapeur, gaz à explosion, air comprimé, pour aboutir enfin au fluide électrique, se contentant de l'éther atmosphérique pour tout conducteur. Il y a, dans cette prétendue évolution du transport de l'énergie, partant de la matière inerte pour s'en délivrer progressivement, une confusion entre le transport de la source d'énergie et celui de la force produite : que l'emploi de l'électricité permette de supprimer les transmissions encombrantes et coûteuses qui règnent dans les usines à vapeur, cela tient uniquement à la facilité d'application de moteurs individuels à chaque machine-outil; mais il ne supprime nullement la nécessité d'une transmission entre ce moteur et l'outil. Et cet organe de transmission reste, comme avec le moteur hydraulique ou à vapeur, l'arbre, l'engrenage, la bielle, la courroie, qui n'ont jamais été remplacés ni par l'eau, ni par la vapeur, ni par l'électricité. A puissance égale, la force animale se trouve donc placée dans des conditions identiques à celles des autres forces motrices, au point de vue de la facilité d'utilisation à distance du travail produit par elle.

Il en est de même si l'on se place au point de vue du transport de la source d'énergie. La supériorité de la force animale à cet égard est de toute évidence par rapport à celle de l'eau et à celle qui est produite par les générateurs des moteurs thermiques, dont la puissance diminue d'une façon sensible en raison du trajet qu'elles ont à parcourir jusqu'aux moteurs qui les transformeront en mouvements. Bien que la limite d'utilisation pratique de la force électrique soit beaucoup plus considérable, elle est loin d'être indéfinie, et nous verrons que son prix augmente avec la distance dans une proportion suffisante pour supprimer cette faculté d'utilisation d'une façon économique au delà d'un rayon relativement restreint. Le moteur animé, au contraire, se déplace avec la plus grande facilité, et sa puissance reste la même, quelle que soit la distance parcourue.

On ne peut lui comparer sur ce point que les combustibles comme la houille, dont l'utilisation à telle distance qu'on le désire dépend uniquement de l'existence de voies de communication assez économiques pour maintenir leur prix de revient à un taux assez bas pour qu'il puisse correspondre au service qu'on en attend. Il n'existe, dans tous les cas, aucune raison qui permettrait de placer la force animale sous ce rapport après aucune des autres forces motrices.

Les autres classements par gradation qu'on a voulu établir entre les diverses forces motrices utilisées n'ont pas plus de fondement dans la réalité. Il en est ainsi notamment de celui qui serait basé sur la différence de leur puissance relative : il suffit de remarquer, pour détruire cet ordre, que jamais la force de l'homme ni celle des animaux n'est intégralement employée à la production, la plus grande partie étant consacrée à produire de la chaleur, des réactions chimiques, de l'électricité et que, d'autre part, aucune autre source d'énergie pratiquement utilisable ne réalise sur ce point un progrès sur la force hydraulique qui a été pourtant employée bien longtemps avant la vapeur et l'électricité. De même, a-t-on dit, l'animal, plus facile à maîtriser que l'homme, l'est moins que la force mécanique : cette progression, à la supposer exacte, s'arrêterait dans tous les cas à ce point de comparaison, sans se poursuivre entre les diverses forces mécaniques. On peut en dire autant de la perfection dans l'exécution du produit : si le travail mécanique est incontestablement plus régulier et plus exactement accompli que le travail à la main, il n'existe sur ce point aucune différence entre les diverses sortes de moteurs mécaniques.

En ce qui concerne l'économie, il est vrai que la force animale, dont le rendement ne dépasse pas 7 à 10 % du calorique emmagasiné par l'organisme, est théoriquement bien inférieure à la force mécanique, dont le rendement le plus faible était de 25 à 30 % avec les anciennes roues hydrauliques, de 40 à 45 % avec les machines à vapeur et à gaz, pour atteindre 80 et 90 % avec les turbines actuelles et les moteurs électriques. Toutefois, le

procédé le plus parfait au point de vue technique n'est pas nécessairement le plus avantageux au point de vue économique : les douze femmes qui, dans le palais d'Ulysse, étaient constamment occupées à broyer le grain coûtaient sans doute moins cher qu'un moulin hydraulique ou qu'un simple manège à âne[1] ; étant donné l'état social qui existait en Égypte au temps des Pharaons, on conçoit que ces derniers avaient plus d'intérêt à faire travailler des armées d'esclaves qu'à leur substituer des engins mécaniques puissants et rapides. Il serait entièrement erroné de prétendre que c'est l'ignorance des procédés mécaniques qui leur a fait préférer, dans l'antiquité et jusqu'à une époque très rapprochée de notre temps, le travail musculaire de l'esclave ou de l'ouvrier, et que ce sont les découvertes scientifiques du siècle dernier qui ont produit la substitution de ces procédés au travail manuel : l'emploi de l'outillage mécanique — c'est un point sur lequel nous aurons fréquemment à revenir et qui sera mis nettement en lumière dans le cours de cette étude, — arrive toujours au moment précis où il devient économiquement avantageux. A quoi aurait servi, aux XIIe ou XIIIe siècles, une presse rotative produisant 20.000 exemplaires à l'heure et faisant l'ouvrage d'un million de copistes? Les explorateurs qui, de nos jours, traversent le centre de l'Afrique ou de l'Asie, se servent de porteurs ou d'animaux de bât, sans se demander si une locomotive ne serait pas infiniment plus rapide et plus commode. En pleins centres industriels de nos pays occidentaux actuels, il est encore des industries, dont les débouchés sont peu extensibles, qui emploient exclusivement le travail manuel de l'ouvrier. Il importe, en effet, de ne pas oublier que c'est moins l'outillage mécanique que la division du travail qui constitue le procédé essentiel de la grande industrie; or, la seconde s'applique à la manufacture proprement dite aussi bien qu'à l'usine. Si donc les diverses sources d'énergie se sont succédé, dans la plupart des industries de transformation modernes, dans l'ordre

1. Les manèges à bœufs étaient employés par les Assyriens. Ceux à ânes et à chevaux étaient d'usage courant chez les Romains (L. Bourdeau, *Les forces de l'industrie*, 1884, p. 105-106).

de leur rendement plus élevé, ce fait provient de ce que ce progrès industriel répondait à un besoin commercial : nous en trouvons une preuve dans l'histoire même du moulin à manège, qui aurait été imaginé pour les olives, suivant Maspero, à l'époque où le commerce des huiles destinées à l'éclairage et à la toilette prit de l'extension, et où sa fabrication cessa d'être une industrie domestique; tel serait l'usage des moulins à âne dont parle Caton dans son traité *De re rustica*, et ce n'est qu'ultérieurement, lorsqu'un besoin d'ordre économique analogue se manifesta pour la farine, qu'ils furent utilisés pour le blé [1]. On trouverait une autre preuve de cette relation dans le fait que ce progrès n'a point été réalisé d'une façon parallèle dans toutes les industries, et qu'actuellement encore l'emploi de procédés d'un rendement théorique peu satisfaisant, tels que le travail manuel, la force hydraulique ou la vapeur, sera préféré sans hésitation à celui de l'électricité, dans certaines conditions et dans certaines industries où celle-ci, bien que constituant un procédé plus parfait, conduirait à un insuccès.

Une autre confusion du même genre a été commise lorsqu'on a cru voir une relation entre la succession des diverses sources d'énergie et la spécialisation croissante dans la production : dans les sociétés dites primitives, où la force mécanique est inconnue, le travail manuel sert, en effet, à tous les besoins de la vie et s'adapte à tous les objets de fabrication; au contraire, plus les procédés mécaniques sont employés avec intensité dans une industrie, plus aussi la spécialisation s'accentue, chaque entreprise, chaque source d'énergie se bornant à une production bien déterminée. Les observations qui servent de base à cette théorie sont peu exactes : bien loin d'être l'instrument le plus souple et le plus facile à adapter à tous les objets de fabrication, la main de l'homme est celui dont l'usage, pour être satisfaisant, suppose le plus de préparation en vue du travail déterminé qui lui est demandé, l'apprentissage, l'entraînement de l'habitude, en un mot la spécialisation dont l'intensité devra être en raison de la

1. A. Girard et Lindet, *Le froment et sa mouture*, 1903, p. 158, 164.

perfection de l'exécution de la besogne. Au contraire, le moteur mécanique est d'une indifférence complète par rapport au genre de travail qui en résultera, puisqu'il suffit de changer l'outil pour obtenir, avec le même moteur et les mêmes transmissions, un produit quelconque, et si le mode d'utilisation du moteur hydraulique ou à vapeur est encore lié dans une certaine mesure au lieu et à la disposition de son installation, d'où elle ne saurait s'éloigner, l'indépendance est complète avec l'électricité, dont l'emploi est aussi facile, sous le rapport technique, dans une chambre d'appartement que dans une usine, au sommet d'une montagne qu'au fond des vallées. Le progrès dans la spécialisation qui s'observe dans l'histoire économique de la société, par la substitution du métier à la fabrication ménagère, par celle de la division du travail à la production intégrale d'un objet entier par un seul ouvrier, n'est point le résultat de la succession de sources d'énergie de natures différentes, mais bien d'états économiques de la société comportant ces divers modes de production; aucun parallélisme, ni à plus forte raison de relation de cause à effet, n'existe entre ces deux évolutions.

On trouve cependant, entre la nature de la force motrice et l'organisation de la production, une relation intéressante et qui présente une importance considérable relativement à notre sujet, c'est celle qui a trait à la facilité de distribution et dont il a été question au début de ce chapitre. Il est clair que, suivant la facilité d'acquisition et d'emploi de la force motrice, les ateliers seront plus ou moins disséminés, plus ou moins nombreux, et que l'importance de chacun d'eux sera en raison inverse de la réalisation de ces conditions. Il ne faudrait pas sans doute chercher une corrélation absolue entre ces deux ordres de faits : si le travail manuel est le mode normal de production du petit atelier, il n'est point incompatible avec le moyen atelier, auquel aboutit ordinairement la production en fabrique collective, ni même avec le grand atelier ou manufacture; de même la force électrique, de plus en plus employée dans la grande industrie, s'accommode également du petit, et surtout du moyen ateliers. Néanmoins la relation dont il s'agit est assez fréquente pour

laisser observer qu'à tel mode de force motrice correspond, non toujours ni nécessairement, mais *normalement,* telle forme d'atelier, et nous aurons à relever celle qui se dégagera de l'examen de chacune des forces dont nous aurons à parler.

Cette relation est déjà sensible dans la comparaison entre les deux catégories qu'on peut distinguer dans la force animale : la force musculaire de l'homme est la plus répandue, tout ouvrier en est doté dans une certaine mesure; aussi le petit atelier, et même l'atelier isolé, ne comprenant d'autre personnel que l'ouvrier et son apprenti, sera normalement celui qui correspond à la production manuelle. L'emploi de cette force en moyen ou grand atelier résulte de l'extension des débouchés, de l'état du marché commercial qui exige, soit la concentration des opérations de la production et de la vente, soit les procédés plus rapides et plus économiques de la division du travail; mais ces besoins réclamant le plus souvent l'emploi de l'outillage mécanique, cette forme de travail a été ordinairement transitoire, et ne se rencontre que sous certaines conditions économiques déterminées.

L'emploi des bêtes de somme comme moteurs suppose des conditions d'une réalisation plus rare : l'animal constitue un petit capital, son entretien exige une dépense courante, son utilisation comporte un mécanisme relativement compliqué et coûteux, roue à chien, manège à cheval, routes pour les animaux de trait. Ces conditions ne sont point à la portée de la masse, mais seulement des individus possédant des ressources plus étendues et doués de capacités de prévoyance dans l'emploi de ce moteur et dans la production et la vente des produits ainsi fabriqués. L'atelier qui résulte de ces conditions sera donc plus rarement celui de l'ouvrier isolé, mais généralement celui où le chef d'entreprise, devenu patron, occupera d'autres ouvriers travaillant sous ses ordres. Telle est l'une des causes principales qui ont attaché à l'emploi du cheval, dans les sociétés de l'antiquité et du moyen âge, une prérogative des classes aristocratiques, et qui expliquent la formation, fortement hiérarchisée, des populations africaines qui utilisent, soit le cheval, soit le cha-

meau en vue du transport[1]. Tel est aussi l'instrument qui, dans l'antiquité, permit le commerce au travers des continents asiatiques et africains, d'où sortirent de brillantes civilisations, basées sur la richesse et la puissance sociale des individus les plus capables. Encore aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'industrie manufacturière ou de celle des transports, on notera une différence capitale entre l'industriel qui se sert d'un cheval et celui qui n'a que ses bras comme force motrice, par exemple entre le commissionnaire qui possède une cariole et le débardeur, ou dans certaines industries qui existaient il y a un demi-siècle, entre le petit fabricant faisant mouvoir ses tours à l'aide d'un manège et l'ouvrier isolé qui les faisait tourner à l'aide d'une simple pédale.

Il importe toutefois de noter, ici encore, que cette complication dans l'organisation sociale a moins été l'effet direct de l'emploi de l'animal comme force motrice que ce dernier n'a été la conséquence des besoins économiques qui en requéraient l'emploi. Parmi les sociétés qui eussent pu recourir aux animaux de trait pour le transport, seules l'ont fait celles dont la production, l'état de civilisation et les débouchés leur permettaient cette utilisation. Dans les industries dont nous venons de parler, l'atelier moyen à manège ne s'est créé que lorsque l'extension des débouchés a permis une production plus active et imposé une ébauche de concentration industrielle. Nous aurons à suivre cette relation entre la nature de la force motrice et l'organisation du travail, dans l'étude qui sera faite des autres sources d'énergie, pour en vérifier la constance et en évaluer la portée.

1. Voir sur ces populations, de Préville, *Le Continent africain,* dans la *Science sociale,* t. IV et suiv., et *L'Égypte ancienne, ibid.,* t. IX, p. 224 et suiv., 549 et suiv.

II

LA FORCE HYDRAULIQUE

Les moulins à eau étaient connus des peuples de l'antiquité. On en rencontrait, dans la Gaule romaine, concurremment avec les moulins à manège mus par des esclaves ou des bêtes de somme. Ils se multiplièrent, chez les Romains, au VIe siècle, lorsque l'affranchissement des esclaves se généralisa. Ils ne remplacèrent cependant pas de longtemps les moulins à bras, qui continuèrent, jusqu'à la fin du Moyen Age, à suppléer à l'irrégularité de l'eau ou à servir de peine pour les coupables; ceux-ci ne disparurent que lorsque le besoin d'une production plus intense fit accroître l'importance des moulins à eau; jusqu'à ce moment, la force hydraulique resta employée exclusivement à la mouture des grains. Ce n'est qu'à partir des XIVe et XVe siècles qu'elle commença à s'étendre aux autres industries, telles que le sciage du bois, du marbre, le polissage des pierres, le foulage de la laine, la fabrication du papier, les souffleries des hauts fourneaux, l'étirage, le laminage, le tournage des métaux. Or, cette époque est précisément celle où ces diverses industries tendent à abandonner le régime du métier et à étendre leurs débouchés en dehors du cercle de la consommation locale pour entrer dans le domaine de la grande industrie[1].

1. Nadault de Buffon, *Les usines mues par l'eau*, 1840, p. 15 et suiv., 21. — Bourdeau, *op. cit.*, p. 119 et suiv. — Luc de Saint-Ours, *La meule du moulin*, 1895, p. 13 et suiv. — Schwiedland, dans la *Rev. d'Econ. polit.*, 1897, p. 567.

Ces faits confirment l'observation qui a été faite précédemment au sujet de la relation existant entre la force motrice employée et l'état économique; ils montrent que l'adoption de la force hydraulique, après celle de la force animale, répondait à un besoin de la production créé par l'état du marché.

Ce n'est pas seulement une considération d'ordre chronologique qui nous oblige à placer l'étude de la force hydraulique après celle de la force animale : elle représente également, par rapport à celle-ci, un degré de plus dans la voie de concentration industrielle et d'une moins grande facilité de distribution. L'emploi de cette force exige en effet non seulement la machine réceptrice et les organes de transmission, mais encore un aménagement du cours d'eau, barrage, canal de dérivation, réservoir, etc., tous travaux qui représentent des dépenses bien autrement considérables qu'un simple manège à cheval. Une telle installation suppose, chez celui qui l'entreprend, des ressources et une situation sociale bien plus élevée que celles du petit fabricant à manège. Elle ne peut être réalisée qu'en vue d'une production plus intense, s'appliquant à une industrie dont les débouchés, ne soient pas exclusivement locaux et dont le personnel soit aussi plus nombreux. C'est pourquoi la généralisation du moulin hydraulique, vers le VIe siècle, correspondit à l'établissement des marchands boulangers, faisant passer la fabrication du pain du domaine de l'industrie familiale à celui de l'industrie proprement dite, de même que la multiplication des bateaux-moulins à Paris correspondit à l'établissement des corporations de meuniers. C'est aussi pour cela que les moulins à eau et les scieries, qui furent les premières usines hydrauliques au Moyen Age, étaient la propriété des seigneurs féodaux; les premiers, dans le midi de la France où les institutions féodales ne s'étaient pas développées, étaient exploités par les municipalités, et constituaient souvent un service public et obligatoire pour tous [2]. Plus tard, lorsque la propriété du sol se sépare du titre seigneurial, c'est encore aux possesseurs des grands domaines qu'appartien-

1. Nadault de Buffon, *loc. cit.*

2. Luc de Saint-Ours, *op. cit.*, p. 14-15.

nent les usines, notamment les hauts fourneaux, dont l'exploitation était liée du reste au voisinage des forêts fournissant le combustible.

Le rôle économique de l'eau, appliquée aux transports, fut de renforcer puissamment cette tendance à la concentration, en ce qui concerne l'industrie textile. L'importance de la vapeur dans le développement du machinisme, dont cette industrie a été le premier domaine, fait un peu oublier que la transformation capitale qui en a été la conséquence avait été commencée et amenée grâce à la force hydraulique. D'autre part, si le facteur économique de cette transformation industrielle a consisté dans le développement inouï des moyens de communication, ainsi que nous l'exposerons plus loin, il ne faut pas non plus perdre de vue que cette extension commerciale était en voie de réalisation depuis des siècles déjà [1]. Sans insister sur ce fait que la civilisation gréco-romaine a été liée au commerce méditerranéen, il suffit de rappeler que la navigation transocéanique, amenée par le progrès de la civilisation chez les peuples du Nord, a déterminé à son tour un courant intense de relations internationales politiques et commerciales. De là le développement maritime et politique de l'Angleterre qui, plus favorisée que la Hollande et l'Allemagne, hérita de l'hégémonie de la mer que ces nations avaient tenté de réaliser.

L'ouverture du marché des Indes orientales et occidentales, notamment en ce qui concerne les cotons et les étoffes, dites In-

1. Nous n'oublions pas que la force motrice est ici le vent, et non l'eau, au moins dans la navigation à voile, la seule qui compte ici; mais il faut ajouter que l'eau est ici l'élément indispensable, alors qu'on peut à la rigueur suppléer au vent, et que les effets dont il est question sont bien dus à la présence de l'eau et à la configuration des côtes, en sorte que c'est elle qui joue véritablement le rôle de force motrice. Au reste, en ce qui concerne l'influence économique du vent, employé comme force motrice, nous noterons simplement ici, pour n'y pas revenir dans la suite, que cette influence n'est guère différente de celle de l'eau : sa principale utilisation a été la mouture du grain, dans les régions où la force hydraulique était rare; on peut y ajouter le sciage du bois, le foulonnage, l'élévation des eaux pour l'assèchement, en Hollande, tous travaux exécutés en entreprises d'importance moyenne. Au reste, l'irrégularité de cette force, encore bien plus sensible que celle de l'eau, s'opposait à la généralisation de son emploi. (*Bibl. du mois scientif. et ind.*, n° 12, *La prod. écon. de la force motr.*, p. 18 et suiv.)

diennes, du lieu de leur production, fut l'origine d'un courant commercial puissant, dont bénéficia l'Angleterre : avec la matière première importée de ses colonies, elle fabriqua des cotonnades et des étoffes mélangées, nommées futaines, qu'elle exportait dans tous les autres pays et dont le succès fut immense. Il s'ensuivit un développement extrêmement rapide des régions qui se livraient à cette fabrication : dès le premier tiers du XVIIIe siècle, la ville de Manchester était dans un état de prospérité remarquable ; sa population se multipliait à vue d'œil. Les tisserands, d'abord artisans indépendants, devinrent bientôt ouvriers salariés travaillant à domicile pour le compte des fabricants qui centralisaient la production et se livraient au commerce : cette transformation était accomplie au milieu du même siècle. Mais la population ouvrière avait beau se multiplier, la population restait insuffisante, et le prix des filés augmentait, à cette époque, dans une telle proportion qu'on se trouva amené à chercher des procédés de travail plus rapides et plus économiques. L'invention du métier à filer par Higgs et Hargreaves en 1769, perfectionné en 1770 par Arkwright et en 1779 par Crompton, sous le nom de *mule-jenny*, fut le résultat de ces recherches.

Le nouvel outillage donna à la filature un essor immense : une seule machine, actionnée par un ouvrier, faisait la besogne de 20 fileuses au rouet. En outre, le travail était exécuté d'une façon beaucoup plus parfaite et régulière. D'autre part, la mise en œuvre du métier exigeait une force bien plus considérable que la main de l'ouvrier. Ce fut la force hydraulique qui fut utilisée pour cela ; dans le dernier tiers du XVIIIe siècle[1], ces usines se répandirent le long des cours d'eau, en Angleterre, et le métier mécanique devint synonyme de métier hydraulique[2].

L'emploi de ces procédés créait, en faveur des fabricants anglais, une supériorité telle, par rapport à ceux du continent, que ces derniers devaient, pour soutenir leur concurrence, suivre le même exemple. Vers le milieu du XVIIIe siècle, un ins-

1. La première filaturé mécanique fut celle d'Arkwright à Nottingham, en 1768.

2. Alcan, *Essai sur l'ind. des mat. text.*, 1847, p. 99 et suiv. — Schulze-Gävernitz, *La grande industrie*, trad. Guéroult, 1896, p. 29 et suiv.

pecteur des manufactures écrivait déjà : « Partout où la main-d'œuvre est chère, il faut suppléer par des machines ; il n'est que ce moyen de se mettre au niveau de ceux chez qui elle est à plus bas prix. Depuis longtemps, les Anglais l'apprennent à l'Europe[1]. » Ce besoin était ressenti par tous : le pouvoir royal, les provinces, l'Académie, multipliaient les encouragements et les subventions en faveur des inventeurs de nouveaux procédés et des industriels qui les appliquaient. A partir de 1780, la mule-jenny commença à s'introduire en France, timidement d'abord : le plus souvent, les nouvelles machines étaient mues par des manèges à chevaux ou même par des roues tournées à main d'homme ; mais la supériorité de l'usine hydraulique sur ce point n'en était pas moins l'élément prédominant de ce mouvement de concentration de l'industrie en ateliers relativement importants, au détriment du travail manuel. Vers la fin du siècle, les doléances des travailleurs isolés à l'égard des nouvelles machines qu'ils accusent de les réduire au chômage, montrent bien toute l'étendue de la transformation industrielle qui s'accomplissait[2]. C'est à partir de 1810 que la substitution de plus en plus générale de la force hydraulique à la force animale rendit cette transformation définitive : jusqu'alors, la diffusion en France des petites jennys à la main avait permis le maintien de la filature en petits ateliers. L'emploi du métier renvideur automatique *self-acting* exigea, comme en Angleterre au siècle précédent, l'établissement des usines hydrauliques. La nécessité de la force mécanique, jointe aux frais d'achat et d'installation de ces machines compliquées et coûteuses, imposa la concentration de cette industrie et fit disparaître entièrement la filature à domicile[3].

Une constatation qui ressort très nettement des faits qui viennent d'être exposés, et qu'il importe de noter, est que le dé-

1. Roland de la Platière, *Encyclop. des manuf.*, 1785, v° *Cordages*, p. 127.

2. Levasseur, *Hist. des classes ouvr. et de l'ind. avant 1789*, t. II, p. 525, 540, 666, 767.

3. L. Reybaud, *Rapp. sur les condit. mor., intell. et matér. des ouvr. qui vivent de l'ind. du coton*, 1860, p. 41 et suiv. — Robert Lévy, *Hist. écon. de l'ind. cotonn. en Alsace*, 1912, p. 114.

veloppement du machinisme n'est nullement la conséquence directe du progrès des sciences et de la mécanique, mais celle de l'extension du marché et de la concurrence internationale. C'est la pression du besoin d'économie dans le prix du revient qui a provoqué les recherches des inventeurs et l'application de la force motrice à des procédés plus parfaits. Nous devons donc considérer l'emploi d'une force motrice plus puissante ou plus économique comme étant la conséquence et non la cause du progrès de l'outillage mécanique[1]. C'est là une notion dont l'exactitude se vérifiera avec force lorsque nous examinerons la substitution de la vapeur à la force hydraulique.

Il convient de noter dès à présent que cette dernière présentait de graves inconvénients, qui lui ont fait bientôt préférer la vapeur. Son principal avantage est l'économie, puisque les frais de combustible sont évités : dans la deuxième moitié du XIXe siècle, malgré les facilités apportées au transport de la houille, le prix de revient de la vapeur par broche était encore presque double de celui de la force hydraulique[2]? Par contre, l'emploi de celle-ci suppose une chute assez puissante et d'un débit constant, la diminution de ce dernier se répercutant d'une façon très sensible sur l'intensité de la force disponible : c'est ainsi qu'une turbine donnant, avec un rendement de 80 %, une force de 100 chevaux à pleine admission, n'en produit que 25, soit le quart, lorsque la quantité d'eau admise est réduite de moitié[3]. Reybaud notait, dans certaines usines alsaciennes, des puissances de 300 chevaux à l'étiage, s'abaissant à 25 aux basses eaux[4]. De là la nécessité, dans toutes ces usines, de l'installation d'un moteur à vapeur auxiliaire destiné à suppléer à l'insuffisance momentanée de la force hydraulique. Les établissements de la Suisse n'échappaient même pas à cet incon-

1. Il suffirait, pour s'en convaincre, de se rappeler que ces inventions sont souvent restées longtemps inutilisées, et que les nouvelles machines, plus souvent encore, ont été d'abord actionnées par la force qui était jusqu'alors en usage, avant d'employer une force plus avantageuse.

2. Alcan, *Études sur les arts textiles*, 1868, p. 663.

3. Breton, *Revue scient. et industr.*, 1897, p. 224.

4. Reybaud, *op. cit.*, p. 37.

vénient, malgré les forces relativement très régulières dont ils disposaient. Du reste, ces établissements présentaient un autre désavantage, provenant du coût d'installation et d'aménagement de la chute, plus élevé dans les régions montagneuses que dans la plaine : en sorte que le prix de revient du cheval-vapeur, produit dans ces conditions, était à peu près le même que celui qui était donné par une machine à vapeur[1].

L'emploi de la force hydraulique, déterminant d'une façon absolue l'emplacement de l'usine, présente de ce chef un grave inconvénient. Si les chutes des régions montagneuses sont sensiblement plus puissantes et plus régulières que celles des plaines, l'industriel qui cherche un emplacement pour son usine n'a pas la faculté d'utiliser cet avantage : le coût de la construction, de l'aménagement des locaux, du transport de la matière première et des produits fabriqués, l'absence de main-d'œuvre et des facilités accessoires qui se rencontrent dans les centres de population, lui font un devoir de descendre vers des régions d'accès plus facile, bien peuplées et pourvues de voies de communication. C'est ainsi que la plupart des usines hydrauliques de la Suisse s'étaient installées autour des lacs de Wallenstadt et de Zurich, et dans les plaines du canton d'Argovie, laissant perdre la plus grande partie de l'énergie produite par les chutes des montagnes. Les usines alsaciennes, qui s'étaient créées près des chutes situées dans les vallées des Vosges, se trouvaient dans des conditions désavantageuses au point de vue des transports, qui les obligèrent à s'adonner à la fabrication des articles fins et d'un prix élevé, s'adressant à une clientèle restreinte ; dès que l'emploi de la vapeur se fut généralisé, les nouveaux établissements créés sur des bases plus larges s'élevèrent plus à portée des lignes de chemin de fer, à Mulhouse, à Colmar, à Schlestadt, à Strasbourg, etc.[2]. En Nor-

1. *Ibid.*, p. 310.

2. Toutefois, le prix du transport du combustible empêcha la ruine totale des usines hydrauliques, qui continuèrent à subsister en concurrençant les usines à vapeur (Reybaud, *loc. cit.* — Robert-Lévy, *loc. cit.*).

mandie, au contraire, l'abondance des cours d'eau navigables permit à la fabrique de cette province de prendre une avance dans la production des articles communs et à larges débouchés qu'elle a toujours conservée depuis lors[1].

Ce fait même entraîne avec lui une nouvelle conséquence, dans la limite qu'il impose aux dimensions de l'usine. La puissance d'une chute d'eau est déterminée par sa hauteur et son débit, deux conditions qui ne varient que dans les limites du régime des saisons, et qui sont dans tous les cas indépendantes de la volonté ou des besoins de l'industriel. Il s'ensuit que les établissements hydrauliques ne dépassèrent jamais une importance moyenne, et que la tendance à la concentration industrielle qui a été notée plus haut a été limitée par la nature même de la force employée. On en trouve une preuve palpable dans le nombre même de ces établissements : en 1806, il n'existait dans la Seine-Inférieure que 21 filatures hydrauliques; en 1823, on en comptait 121; chaque chute avait son usine; en 1859, date à laquelle la force hydraulique était encore prédominante dans les filatures de cette région, celles-ci étaient au nombre de 210[2]. Cette circonstance contribuait à conserver au personnel de ces usines leur caractère mi-rural, mi-industriel, qu'on notait en Angleterre et en Suisse; ce personnel étant assez limité, aucune agglomération importante ne se créait autour des établissements dont les populations des villages environnants suffisait à assurer le service[3]. Les chutes dont la puissance est considérable sont en nombre restreint[4]. Leur débit est, nous l'avons dit, trop irrégulier pour se prêter à la production intensive d'un grande industrie. Aussi les principales industries qui utilisaient la force hydraulique, comme la filature, la meunerie, n'ont-elles pu se développer en se con-

1. J. Sion, *Les paysans de la Norm. orient.*, 1905, p. 182 et suiv. — A. Penot, *Notes pour servir à l'hist. de l'ind. colonn.*, 1874, p. 35, 39 et suiv.

2. Sion, *op. cit.*, p. 229-300. — Reybaud, *op. cit.*, p. 292.

3. Reybaud, *op. cit.*, p. 315. — Le Play, *Les Ouvriers européens*, t. III, p. 349, 394 et suiv.

4. On citait comme une curiosité le moulin de Bazacle à Toulouse, il y a un siècle (B. Brunhes, *La houille blanche,* 1905).

centrant en vastes établissements, qu'à la condition de remplacer la force hydraulique par la vapeur[1].

La force hydraulique, qui convient peu à de très grandes usines, s'adapte au contraire beaucoup plus aisément à la petite industrie, à la condition que son installation soit réalisée, non par les industriels eux-mêmes qui ne sont pas en mesure d'en faire les frais ni d'en utiliser toute la puissance, mais par des entrepreneurs dont le rôle est de produire la force et de la mettre par fractionnement à la disposition des premiers. Cette distribution de la force motrice s'est produite sous deux formes : la distribution à domicile de l'eau sous pression, et la location d'ateliers dans une usine de force motrice.

Les villes de Liverpool et de Genève fournissent deux exemples du premier mode de distribution. Dès 1847, une grue, construite par Armstrong à Liverpool, utilisait comme force motrice la pression des canalisations d'eau de la ville. Ce système se répandit peu à peu : en 1877, on comptait 89 appareils hydrauliques, et 162 en 1890. Ces 162 moteurs comprenaient 114 élévateurs de marchandises, 10 ascenseurs, 7 ventilateurs, 3 appareils de lavage des rideaux de théâtre, 25 souffleries d'orgues, 3 ateliers de coiffure. Ce décompte montre qu'il s'agit d'entreprises d'une importance restreinte et fonctionnant d'une façon irrégulière. En pareil cas, en effet, les canalisations d'eau déjà installées par la ville restreignant considérablement les frais d'aménagement et conservant sans aucune déperdition l'énergie qui n'est dépensée qu'au fur et à mesure de son utilisation[2], cette force présente un avantage considérable sur la vapeur dont les frais d'installation, d'entretien et de combustible restent constants, quelque usage qu'on en fasse[3]. Celle-ci était donc plutôt employée sur les docks de chargement ou de

1. Rouland, *La houille blanche et la houille verte*, dans l'*Économiste français*, 2 mars 1907.

2. Les conduites utilisées à cet effet étaient celles destinées à l'incendie, qui distribuaient l'eau sous une pression de 50 kilogrammes par centimètre carré, non les conduites du service ménager, où la pression était relativement basse.

3. Le prix de l'eau était de 325 fr. par an et par moteur, correspondant à un prix de 1 fr. 20 par cheval-heure.

déchargement des navires et dans les entrepôts, où le travail, une fois commencé, restait continu pendant un temps suffisamment prolongé pour rendre son emploi avantageux : même dans cette limite, le bas prix de la force hydraulique la faisait préférer chaque fois qu'il s'agissait, non d'un secteur entier actionné par une machine centrale, mais d'un petit nombre d'appareils élévatoires[1].

La ville de Genève commença en 1871 à concéder des fournitures de l'eau du Rhône servant à l'alimentation de la ville, en vue de la mise en œuvre de petits moteurs. Ce service ayant pris de l'extension, la municipalité entreprit en 1883 des travaux destinés à fournir une force de 6.000 chevaux provenant des eaux du Rhône, et en même temps à régulariser le niveau du lac; ces travaux coûtèrent une somme de quatre millions et demi. En 1889, ils étaient terminés. Le service des eaux n'absorbant qu'un dixième de la force disponible, la municipalité s'était préoccupée de trouver un emploi rémunérateur pour le surplus : 629 chevaux étaient consacrés à une station centrale d'éclairage; la force disponible fut vendue aux petits industriels au prix de 2 à 4 centimes le mètre cube, alors que l'eau destinée aux autres usages se vendait 8 à 10 centimes; à ce prix, le cheval-heure revenait à 40 centimes pour les moteurs de 5 chevaux, et s'abaissait jusqu'à 5 centimes pour les moteurs de plus de 100 chevaux : c'était un prix bien inférieur à celui de la force produite par la vapeur. Le nombre des moteurs hydrauliques fut, dès le début, de 169, utilisant 550 chevaux; ils se répartissaient entre 55 industries différentes, dont les principales étaient l'imprimerie, avec 19 moteurs employant 34 chevaux, 18 fabriques d'eau gazeuse, 15 chantiers de bois de chauffage, 12 horlogers, etc.; une vingtaine de fabricants employaient la force qui leur était fournie, à l'aide de transmissions ordinaires, dans des ateliers de location de force qui absorbaient 150 chevaux. Comme à Liverpool, les établissements utilisant cette distribution étaient donc de petits ateliers ayant besoin d'une force

1. *Portefeuille économique des machines*, 1892, p. 75 et suiv.

peu importante et irrégulière. Quant à l'objet principal de l'entreprise productive de la force, ce n'était point la distribution de celle-ci, qui n'était qu'accessoire et avait pour fonction d'utiliser un excédent d'énergie, mais les services publics de fourniture d'eau et d'éclairage[1].

Dans des cas de ce genre, au nombre desquels on peut ranger la mise en œuvre des ascenseurs dans les immeubles urbains[2], la force hydraulique présentait sur la vapeur des avantages incontestables, chaque fois qu'elle pouvait être utilisée directement sans nécessiter l'emploi préalable d'une autre force : aussi ce champ d'action est-il resté en dehors du domaine de la vapeur. Seule l'électricité, avec laquelle aucune comparaison n'était possible au point de vue des mêmes avantages, a pu en chasser la force hydraulique. Mais à l'époque dont il est ici question, la production et l'utilisation de l'énergie électrique n'avait pas encore fait les progrès qu'elles ont réalisés depuis. Encore en 1894, on considérait que l'eau sous pression constituait le meilleur mode de distribution de la force motrice, bien supérieur, soit à la vapeur, soit à l'électricité, tant au point de vue de l'économie du prix de revient et de la puissance du rendement qu'à celui de la commodité et de la sécurité de l'emploi. C'est pourquoi une société s'était formée à Lyon en vue de l'adduction dans cette ville des eaux de l'Ain sous une pression de 120 mètres environ. Les frais de construction de l'aqueduc étaient évalués à 24 millions; ceux de la canalisation urbaine à une vingtaine de millions. Cette dépense devait constituer une économie considérable sur la dérivation du Rhône à Jonage, alors également à l'état de projet; et à cette économie devait s'ajouter celle de la suppression des conducteurs électriques et de l'usine génératrice de l'électricité[3]. Nous verrons que ces

1. Pour l'année 1889, les dépenses furent de 432.594 fr. 65 contre 569.729 fr. 90 de recettes, comprenant la vente de l'eau ménagère et industrielle pour 262.441 francs et celle de l'eau motrice pour 157.293 francs (Achard, *La distribution munic. de force motrice de Genève*, dans la *Revue d'Économie politique*, 1890, p. 489 et suiv. *Portefeuille économique des machines*, 1892, p. 184).

2. Pour le service municipal de l'eau destinée aux ascenseurs de Birmingham, voir le *Portefeuille économique des machines*, 1892, p. 171 et suiv.

3. Bergès, *Adduction des eaux de l'Ain à Lyon*.

prévisions ne se sont pas trouvées confirmées par les faits : à l'époque où elles étaient formulées, elles répondaient à la nature des choses, et montrent bien les avantages de la force hydraulique qui viennent d'être exposés. Il importe d'observer, d'autre part, que ces conditions ne se rencontraient que dans des villes comme Lyon ou Genève situées à proximité d'un fleuve ayant une pente rapide en même temps qu'un débit considérable; pour tout autre centre, un semblable emploi devenait impossible, puisqu'il nécessitait l'emploi préalable de la vapeur pour élever la pression de l'eau au point voulu. Le premier souci d'une ville doit être de procurer de l'eau potable à ses habitants : cet objet nécessite des dépenses trop élevées pour pouvoir se concilier avec l'intérêt de l'industrie, pour laquelle le bas prix de la force motrice est une condition indispensable.

Si la distribution de la force hydraulique sous la forme qui vient d'être indiquée constitue un régime assez exceptionnel, subordonné à des conditions très spéciales, celle qui est réalisée par une usine de force motrice actionnant par transmission les ateliers loués à de petits fabricants, se rencontre beaucoup plus fréquemment et paraît avoir constitué un mode d'utilisation normal de cette force. Nous avons vu, en effet, que le régime de la grande industrie n'est point lié à l'emploi de la force hydraulique et n'en a pas été la conséquence directe, puisque, à son début, d'autres forces motrices, comme celle de l'ouvrier ou celle des animaux, ont fréquemment été utilisées. D'autre part, l'usage de la force hydraulique est bien antérieur à l'établissement du grand et du moyen atelier : si l'installation de l'usine ne pouvait être faite que par le propriétaire terrien ou par un chef d'entreprise disposant de certaines ressources, son utilisation n'est point incompatible avec le petit atelier familial, et les moulins ou les scieries répondant à ce type n'ont pas été des exceptions. Pour les autres industries exigeant l'emploi de la force mécanique et où celle-ci pouvait être produite par l'eau, l'adaptation de cette force au petit atelier a été réalisée par l'usine de location de force motrice.

Une usine de ce genre existait à Paris, place de la Bastille.

au début du XIX[e] siècle. C'était une scierie mécanique dont le propriétaire louait une partie de sa force et de ses ateliers aux petits fabricants dont ce quartier de Paris foisonne. Elle disparut vers 1860, lorsque le canal qui traversait la place fut couvert[1]. Nous retrouverons plus loin les usines parisiennes de force motrice, lorsque nous étudierons les effets de la vapeur, et nous verrons que leur sort, ainsi que celui de leur clientèle, tient moins à des causes techniques déterminées par la nature propre de la force employée, qu'aux conditions économiques des industries en question. Disons dès à présent que si ces usines sont mues par la vapeur et non par l'eau, cela tient uniquement à l'absence à Paris de cette dernière force.

L'histoire de la coutellerie à Thiers nous fournit un exemple encore vivant de l'usine de force motrice actionnant de petits ateliers. L'article ordinaire et demi-fin, de vente courante, auquel s'était adonnée la fabrique de Thiers, avait déterminé de très bonne heure l'établissement de la fabrique collective, dès le début du XIX[e] siècle. La production s'exportait non seulement en France et dans les autres pays de l'Europe, mais en Asie, en Afrique et en Amérique; la production journalière s'élevait en 1806 à 720 douzaines de couteaux, valant depuis 1 franc jusqu'à 18 francs la douzaine, une égale quantité de ciseaux d'une valeur de 0 fr. 75 à 15 francs la douzaine, 400 douzaines de fourchettes, autant de cuillers, sans compter les canifs, rasoirs, etc. En outre, le peu d'importance de l'outillage, permettant à un ouvrier de s'installer avec une dépense insignifiante de 20 à 25 francs, maintenait cette fabrication en petits ateliers disséminés, non seulement en ville, mais dans toute la campagne. Cette circonstance était corroborée par l'extrême facilité du travail, dont les nombreuses opérations se prêtaient à une grande division : chaque ouvrier se spécialisait dans un genre de travail qu'il continuait toute sa vie; un couteau fermant était ainsi le résultat du travail d'une quinzaine d'ouvriers et quelquefois davantage. De ces diverses opérations,

1. H. de Boissieu, *L'usine au logis*, dans les *Questions pratiques*, 1902, p. 321 et suiv.

une seule exigeait la force mécanique, celle de l'émoulage qui consiste à amincir à la meule la lame une fois forgée pour lui donner l'épaisseur voulue et le tranchant. Ce travail se faisait à l'aide d'une simple meule à émeri et requérait si peu la forme du grand atelier, qu'encore aujourd'hui bien des fabricants, profitant des ateliers où ils concentrent les diverses opérations de la fabrication, continuent néanmoins à faire faire l'émoulage à façon par des ouvriers indépendants. Ces derniers n'utilisèrent pas la force animale, mais la force hydraulique fournie à proximité par la Durolle; une centaine de petites usines s'étaient créées sur le cours de cette rivière, dont les propriétaires louaient les ateliers avec la force aux émouleurs à façon, à des prix très modiques : le loyer d'un atelier de polissage coûtait 25 francs par an, celui d'une aiguiserie, ou atelier d'émoulage, 40 francs [1].

Ces diverses conditions ont permis à l'atelier à domicile de se maintenir jusqu'à ce jour. Dans tout le cours du XIXe siècle, ni le nombre des ateliers, ni celui des ouvriers n'ont sensiblement changé. Cependant, dans les dernières années du siècle, l'action de la concurrence croissante a entraîné une concentration de la fabrication en grands ateliers que rendait aussi nécessaire l'emploi de procédés plus intensifs, notamment celui de machines de plus en plus nombreuses et variées, emporte-pièces, machines à percer, à estamper, scies mécaniques, tours. Cette concentration du travail, plus lente à se faire sentir sur l'émoulage, finit néanmoins par absorber aussi peu à peu cette dernière opération. D'une part, en effet, l'irrégularité du débit de la rivière ne permettait pas un travail continu : lorsqu'il s'abaissait au-dessous de 500 litres par seconde, ce qui se produisait pendant presque toute la saison d'été, le travail des émouleurs était réduit de plus de moitié. En outre, la division des opérations de l'atelier entre l'usine principale et celle de l'émouleur à domicile, les difficultés du

1. Une organisation analogue de la fabrication se rencontrait, il y a un demi-siècle, chez les couteliers de Solingen, en Westphalie (Le Play, *op. cit.*, t. III, p. 153 et suiv.).

transport et de la surveillance qui en résultait, étaient en opposition avec les besoins et les conditions du travail en grand atelier, qui tendent de plus en plus à s'affirmer. L'installation de machines à vapeur de secours dans les usines hydrauliques n'a remédié qu'au premier de ces inconvénients. Quant à l'électricité, son coût relativement élevé par rapport à celui très minime, nous l'avons vu, de la force hydraulique, s'oppose à la substitution de cette force à celle-ci et, par suite, au maintien de l'atelier à domicile, alors que les ateliers d'une certaine importance, employant généralement la vapeur, ont intérêt à concentrer toutes les opérations du travail[1]. Nous reviendrons par ailleurs sur les effets du moteur électrique dans cette industrie : nous devions noter dès à présent que ceux de la force hydraulique avaient été plus favorables que nuisibles au petit atelier, et que l'emploi de l'électricité n'empêche point les progrès de la grande industrie.

Un autre exemple, pris dans une région très différente, aboutit à des conclusions aussi nettes. Le département de l'Eure est relativement favorisé au point de vue des forces hydrauliques qu'il possède : 142 cours d'eau, à pente assez faible et à débit variable il est vrai, mais assez abondant, comme l'Eure, la Rille, l'Iton, produisent une énergie utilisable évaluée à 18.000 chevaux. Sur ce chiffre, 10.000 chevaux étaient aménagés en 1862, principalement pour le travail de la meunerie. Malgré la concentration opérée dans cette industrie, qui a amené une diminution de 2.000 chevaux, de 1862 à 1892, dans le total de la force hydraulique consommée, les moulins formaient encore, en 1899, la moitié du nombre des établissements mus par l'eau ; la force employée par eux était inférieure à la moyenne générale, puisqu'ils ne comptaient que pour 20 % dans le total de la force consommée. L'industrie qui employait le plus de force par établissement était l'indus-

1. Pagé, *La coutellerie*, 1896, t. II, p. 264 et suiv. — Moncorger, *Fonction économique et règlement législatif des inventions permettant le transport de la force*, 1908, p. 104. — Nous devons encore une bonne partie des renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. le président de la chambre de commerce de Thiers.

trie textile, qui représentait 40 % de la force totale et seulement 15 % du nombre des établissements. Après ces deux groupes d'industries, dont nous avons déjà parlé précédemment, venait celui de la fabrication des peignes et des instruments de musique, localisé dans les environs d'Ivry-la-Bataille et d'Ézy, représentant 12 % du nombre des établissements et 10 % de la force totale[1]. C'est de cette dernière catégorie d'industrie, longtemps pratiquée en petits ateliers à domicile et bénéficiant depuis quelques années de la force électrique, que nous allons nous occuper.

Le siège principal de ces industries était les communes rurales de La Couture-Boussey, L'Habit, Bois-le-Roi, situées sur le plateau boisé qui domine la boucle de l'Eure en face d'Ivry; bien qu'elles fussent pratiquées également dans les localités riveraines de Garennes, Ivry et Ézy, le voisinage de ce cours d'eau ne donnait à ces dernières aucun avantage, tant que le travail demeura principalement manuel. Il n'en fut autrement qu'à partir du moment où, sous la pression de la concurrence, la concentration industrielle croissante entraîna l'adoption d'outils plus perfectionnés, et surtout les procédés plus économiques de la division du travail et de l'emploi de matières premières plus faciles à travailler[2]. Toutefois la faible importance de l'outillage et de la force mécanique, la prédominance du travail manuel, ont empêché cette concentration d'atteindre le même degré que dans d'autres industries comme celle des textiles : le régime normal de la production a été celui de l'atelier de moyen importance, groupant de 10 à 50 ouvriers et dont le patron, ancien ouvrier lui-même, centralise la partie commerciale de l'industrie, donnant fréquemment de l'ouvrage à façon aux ouvriers à domicile indépendants. Un certain nombre de ces derniers, bien que placés dans des conditions désavantageuses par rapport à l'atelier, ont néanmoins subsisté, en nombre de plus en plus restreints,

1. Barrat, *La force hydraulique de la France*, 1907, p. 17.
2. C'est ce qui s'est produit dans l'industrie du peigne, où l'emploi du celluloïd a puissamment contribué à opérer cette transformation.

et nous les retrouverons lorsque nous examinerons les effets des distributions de force électrique.

C'est dans cet état des industries en question que s'est développé l'usage de la force hydraulique, dans les communes d'Ivry et d'Ézy. Les établissements construits sur l'Eure en vue de l'industrie minotière, à mesure qu'ils étaient délaissés par suite de la transformation de celle-ci, convenaient au contraire aux petits fabricants n'ayant besoin que d'une force limitée et louant un atelier dans l'usine. Telle est l'origine des trois usines de force motrice d'Ézy, et de l'une des usines d'Ivry; les trois autres établissements existant dans cette dernière localité ont été construits dans le dernier tiers du XIXe siècle en vue des industries du peigne et de la lutherie; l'une de celles-ci appartient à la principale maison d'instruments de musique, qui loue des ateliers avec force motrice à des fabricants de peignes. Les locataires de ces usines appartiennent à cette dernière industrie, dont l'importance dépasse de beaucoup celle de la lutherie : ce sont, en général, de petits patrons occupant depuis 2 ou 3 jusqu'à une trentaine d'ouvriers. Dans une usine que nous visitons, ancien moulin aménagé en petits ateliers, on compte une trentaine de ces fabricants, louant une ou deux courroies chacun. Les prix de location n'ont pas changé depuis vingt-cinq ans, et se comptent par courroie : ils sont de 100 à 120 francs par an.

De telles conditions conviennent, on le voit, aux ateliers moyens dont il s'agit. Les ouvriers isolés sont de plus en plus rares, par suite des circonstances économiques que nous avons exposées. Quant aux ateliers plus importants, groupant de 40 à 50 ouvriers, ils produisent eux-mêmes leur force motrice, à l'aide de la vapeur ou du gaz pauvre. La force hydraulique, trop variable, se prête difficilement, en effet, à une production régulière et un peu intense : aussi toutes les usines possèdent des machines de secours qui fonctionnent pendant les périodes de sécheresse. De plus, la puissance des usines hydrauliques, ne dépassant pas 20 à 30 chevaux, est trop faible pour une usine d'une certaine importance. Cette organisation a donc

surtout favorisé le développement des moyens ateliers, déterminés, ainsi qu'on l'a vu, par les conditions du marché de ces industries.

Dans ce domaine cependant, le rôle des usines hydrauliques est en recul marqué. Les fabricants les abandonnent de plus en plus pour s'installer à part, et bien des locaux sont inoccupés. Ce n'est pas un motif d'économie qui amène ce résultat : la force électrique coûte au moins aussi cher, sinon plus, que la force hydraulique. On donne de ce fait diverses explications, dont certaines sont secondaires : l'inflammabilité du celluloïd, employé couramment dans toutes ces fabriques de peignes, constitue un danger pour les autres locataires et pour l'immeuble entier, et amène des complications dans le règlement des assurances et des locations. D'autre part, la commodité de maniement de l'électricité, dont la dépense est proportionnelle à la consommation, les agréments de l'indépendance, entrent en ligne de compte pour pousser les chefs d'ateliers à s'installer à part en utilisant l'électricité. Mais la véritable raison est dans la concentration croissante qui s'opère dans ces industries, au moins dans celle du peigne, celle des instruments de musique restant assez limitée en raison de ses débouchés restreints : la concurrence des autres centres de production, notamment d'Oyonnax dont la fabrique est très industrialisée, est de plus en plus difficile à soutenir et exige l'emploi des procédés de la grande industrie permettant d'abaisser les prix de revient. Si l'on voit de petits fabricants quitter l'usine hydraulique pour s'installer à part grâce à l'électricité, bien d'autres par contre disparaissent, faute de posséder les moyens nécessaires pour adopter les procédés du grand atelier. Nous verrons plus loin, du reste, quel est l'effet produit par l'introduction de la force électrique dans cette transformation.

Des faits exposés dans ce chapitre il ressort clairement que la force hydraulique a favorisé le mouvement de concentration de l'industrie en ateliers moyens, qui était déterminé par l'état du marché de ces industries. Tout en restant à la portée des petits ateliers, dans les conditions un peu spéciales que nous venons

d'indiquer, elle correspondait plutôt aux besoins de la moyenne industrie. Elle s'adaptait mal, en revanche, à ceux de la grande industrie : aussi le développement de celle-ci a-t-il conduit à la laisser de plus en plus de côté. Nous allons voir comment les nécessités économiques nouvelles, entraînant une transformation totale de l'atelier, ont obligé à s'adresser à une force répondant mieux à ces exigences.

III

LA VAPEUR

On a vu, dans le chapitre précédent, comment le développement des communications avait élargi le domaine de la production et donné le jour à la grande industrie : de là le besoin d'un moteur plus puissant que la force musculaire de l'homme ou des animaux. La force hydraulique, qui se trouvait disponible, présida aux débuts de ce mouvement; mais ses inconvénients, en imposant à l'atelier des limites assez restreintes, s'opposaient aux progrès de ce régime et rendaient nécessaire l'adoption d'une autre force, plus régulière, plus maniable et pouvant être accrue à volonté. Cette force fut la vapeur. Il est à noter que ce n'est pas une découverte scientifique qui fut la cause de l'emploi de la vapeur; c'est, au contraire, le besoin de celle-ci qui la fit naître. La possibilité de son usage comme force motrice était connue dès le XVI[e] siècle; avant 1615, Salomon de Caus employait la pression de la vapeur à élever l'eau; en 1680, Papin l'appliquait à l'une des faces du piston qu'elle soulevait, et imaginait la condensation qui en augmente l'effet; des perfectionnements successifs aboutirent à la machine de Watt et Boulton qui, à partir de 1769, permettait sa généralisation. Jusqu'à cette dernière date, son emploi resta affecté au travail d'épuisement de l'eau dans les mines : dès 1698 et surtout à partir de 1712, on l'employait à cet usage dans des mines anglaises[1].

1. Bourdeau, *op. cit.*, p. 185 et suiv. — Haton de la Goupillière, *Hist. des mach. à vapeur*, dans la *Revue des cours scient.*, janvier 1866, p. 141 et suiv.

C'est la nécessité d'une force régulière et capable d'actionner les nouvelles machines à filer, qui fit adopter la machine à vapeur dans l'industrie textile anglaise. Le métier renvideur automatique, ou *self-acting*, épargnant le travail des ouvriers chargés de le ramener à force de bras à son point le départ, était, en effet, un outil puissant, coûteux, supposant des frais élevés de premier établissement et de force motrice, et par suite l'installation de grandes usines. C'est en Angleterre, où l'industrie textile avait pris le plus de développement et où le combustible se trouvait à portée des usines, que celles-ci se sont créées d'abord ; les premières machines à vapeur adoptées dans l'industrie textile en France ont été celle de 10 chevaux installée en 1812 chez Dollfus à Mulhouse, et deux pompes à feu de 4 et 8 chevaux installées en 1817 chez deux filateurs de Rouen pour remplacer les manèges dont ils se servaient[1]. La lenteur même de leur diffusion, se produisant parallèlement au besoin qui la déterminait, montre bien quelle fut la cause de leur adoption : en 1867, l'industrie cotonnière, en Angleterre, n'employait encore que 3.000 chevaux produits par la vapeur, contre 12.000 chevaux hydrauliques; en 1859, les filatures de la Seine-Inférieure employaient 2.325 chevaux hydrauliques contre 1.692 produits par la vapeur[2]. A l'origine, la vapeur fut surtout employée comme force auxiliaire de l'énergie hydraulique, afin de remédier à son irrégularité, et ce n'est que progressivement qu'elle s'est substituée complètement à celle-ci.

C'est encore la même cause d'ordre économique, et non un motif d'ordre technique, qui a entraîné la transformation du tissage. Le métier à tisser n'a pas subi de modifications importantes dans son principe, comme le métier à filer; au milieu du XIXe siècle, il ne différait pas essentiellement de celui qui était anciennement employé. Aussi le tissage à bras a-t-il survécu assez longtemps à la filature : bien que les tissages méca-

1. Reybaud, *op. cit.*, p. 41 et suiv. — Audiganne, *Les industries*, p. 425-426. — Levasseur, *Hist. des classes ouv. avant 1789*, t. I, 2e éd. p. 413, 627.

2. Reybaud, *op. cit.*, p. 292. — Audiganne, *La lutte industr. des peuples*, 1868, p. 286.

niques existassent en Angleterre dès le début du XIXe siècle et à Rouen dès 1825, le tissage à bras s'est maintenu dans une situation prospère jusque dans la deuxième moitié du siècle, et sa disparition ne s'est opérée que progressivement. Le métier mécanique, imaginé dès 1579, construit en 1745 pour la soie par Vaucanson, et en 1795 pour le coton par Cartwright, perfectionné par Jacquard en 1800, ne s'est développé en France qu'après 1860, lorsque les besoins du marché ont rendu insuffisante la production de la fabrique à bras en entraînant la concentration de cette industrie en usines. Jusqu'à cette époque, l'emploi du même métier avait permis le maintien du petit atelier : les premiers tissages mécaniques qui se créèrent ne furent pas de grandes usines ; dans les Vosges notamment, vers 1860, ces tissages étaient installés en petits établissements disséminés dans la montagne et occupant les ouvriers de la région sans déplacement; il en fut de même en Normandie, dans les vallées de la Seine et de l'Andelle[1].

Le tissage à bras conservait d'ailleurs son utilité dans la fabrication des étoffes de prix, d'un écoulement restreint, mais laissant une marge de bénéfices plus considérable, permettant au fabricant de payer les prix de façon élevés et d'économiser les frais d'une installation trop coûteuse pour une production restreinte. Au contraire, le tissage mécanique montrait toute sa supériorité dans la fabrication des articles ordinaires, dont le bas prix de revient est une condition essentielle à une production considérable répondant à l'amplitude des débouchés. Dans de telles conditions, un matériel coûteux était avantageux, parce qu'il permettait une production intensive et, par conséquent, un prix de revient aussi bas que possible. C'est pourquoi la fabrication mécanique s'est appliquée d'abord aux articles les plus communs, cotonnades ordinaires, toiles de lin et de chanvre, et ne s'est étendue aux produits soignés qu'à mesure des progrès de la consommation[2].

1. Alcan, *Essai sur l'ind. des mat. text.*, p. 442-443. — Reybaud, *op. cit.*, p. 173-278. — J. Sion, *op. cit.*, p. 317.

2. Une cause secondaire du développement du tissage mécanique était celui de la

Nous nous convaincrons mieux encore de la relation intime qui existe entre le grand atelier mécanique et l'extension des débouchés commerciaux, lorsque nous aurons envisagé l'influence de la vapeur sur les transports et le développement de la grande industrie qui a été la conséquence de cette facilité des communications. Il importe tout d'abord de ne pas oublier que cet effet n'est pas exclusivement propre à l'emploi de la vapeur, mais qu'il a commencé à se faire sentir, et s'est développé même considérablement, grâce à la navigation à voile : le commerce au long cours, qui a été la cause de la prospérité des villes hanséatiques d'abord, puis de la Hollande et de l'Angleterre, a pris une rapide extension depuis que le commerce des peuples du Nord, en particulier celui des laines, est devenu international; cette période est marquée par l'usage de la boussole, qui s'est répandu dans les premières années du XIV[e] siècle. D'autre part, la multiplication des voies ferrées a été relativement lente et a été précédée par le mouvement industriel que nous avons décrit : le premier bateau à vapeur de Fulton date de 1807; la navigation à vapeur ne naquit qu'en 1811; c'est en 1829 seulement que Stephenson construisit sa locomotive, qui résolut le problème de la traction; les premières voies ferrées qui se construisirent en France, de 1823 à 1837, parurent avoir surtout pour objet de relier les centres industriels situés sur les voies de navigation et de compléter le rôle de ces dernières, dont elles suivaient fidèlement le cours; ce n'est qu'après cette date que les réseaux de chemins de fer prirent des tracés indépendants, et au milieu du siècle seulement on put croire qu'ils remplaceraient définitivement les voies navigables. Rappelons enfin que les

filature mécanique dont nous avons parlé. « Le tissage mécanique a été la conséquence forcée de l'invention des machines à filer, dont la production fut telle que les moyens ordinaires devinrent bientôt insuffisants. Aussi les premières tentatives du tissage automatique eurent-elles lieu en Angleterre, pour le coton, peu de temps après le succès des inventions de Highs, d'Hargrave et d'Arkwright. Il est curieux de voir que l'invention des machines à filer fut une conséquence de l'insuffisance du filage à la main, qui ne pouvait produire assez pour alimenter le tissage, et que le tissage mécanique, à son tour, prit naissance pour marcher de pair avec le nouveau système de filature ». (Alcan, *Essai sur l'industrie textile*, p. 523; *Études sur les arts textiles*, 1868, p. 409.)

valeurs de canaux restèrent, avec les fonds d'États, les seuls titres mobiliers négociés à la Bourse jusqu'en 1816; à cette date apparurent les valeurs des sociétés d'assurance sur la vie et contre l'incendie; les titres des Compagnies de chemins de fer ne firent leur entrée qu'en 1853. Il y a lieu, en outre, de faire observer que la machine à vapeur, en dépit des progrès immenses accomplis dans ces vingt dernières années, n'a point supprimé l'utilité du transport maritime : la navigation à voile, de beaucoup la plus économique, n'a point été abandonnée, et sur les navires à vapeur de commerce, la vapeur n'est le plus souvent qu'une force motrice auxiliaire, qui ne remplace la voile qu'en cas de nécessité absolue[1]; de même, les canaux et les fleuves dont on a cru, il y a un certain nombre d'années, le rôle économique terminé, en présence de l'extension des réseaux des chemins de fer, paraissent, de nos jours, d'une utilité de plus en plus considérable, et leur activité, loin d'être entravée par celle des chemins de fer, est en train de prendre de plus en plus d'importance[2]. C'est donc avec juste raison qu'on a pu dire que l'eau était moins une barrière qu'un moyen de communication entre les peuples. « On dit souvent que l'Océan sépare les peuples : nous, nous disons qu'il les rapproche[3]. » De même Gladstone disait, d'une façon encore plus expressive : « Les vaisseaux qui vont d'un pays à un autre sont comme la navette du tisserand. Ils tissent des liens d'amitié et de concorde entre les peuples. »

Cependant cette facilité des communications devait recevoir

1. Vers 1880, le prix du transport d'une tonne de blé n'était que de 20 francs, de New-York à Liverpool, et de 75 francs de San Francisco à cette dernière ville, alors que ce trajet de 25.000 kilomètres coûterait 6.000 francs sur route et 1.000 francs par chemin de fer. Le transport des voyageurs du Havre à New-York ne coûtait que 200 à 625 francs, nourriture comprise, alors que le prix en chemin de fer aurait été de 375 à 650 francs (De Foville, *La transformation des moyens de transport*, 1880, p. 161 et suiv.).

2. Bourdeau, *op. cit.*, p. 204. — De Foville, *op. cit.*, p. 149 et suiv. — P. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, 4e éd., 1896, p. 324 et suiv. — E. Lambert, *L'industrie agricole et l'industrie des transports*, 1908, p. 242 et suiv. — Campredon, *Rôle économique et social des voies de communication*, 1899, p. 454.

3. Michel Chevalier, *Académie des sciences morales et politiques*, séance du 29 juillet 1876.

de l'emploi de la vapeur une impulsion considérable, par suite des avantages que présente cette force au point de vue de la régularité et de la puissance : les trajets sont singulièrement abrégés, les distances diminuées, et le fait que les transports ne sont plus à la merci de la direction du vent donne aux relations rapides une sécurité qui développe puissamment les échanges de toute nature entre les nations. Cette influence a été tellement sensible qu'elle a paru opérer une véritable révolution sociale et économique, et que le rôle de l'eau en a été éclipsé. Indépendamment de la régularité et de l'amélioration de la vitesse qui en résultaient, et sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister, l'emploi de la vapeur présentait un avantage de premier ordre : alors que les transports par eau étaient rigoureusement déterminés par la configuration des rivages et par le cours des fleuves, ceux par voie ferrée pouvaient se rendre indépendants dans une mesure assez large de ces conditions topographiques; désormais, l'intérieur des terres participait à la vie économique des côtes, et seule l'élévation du coût des travaux d'art s'opposait à la construction d'une voie ferrée en quelque lieu que ce soit. Il en résultait que des régions, dotées de conditions très favorables au point de vue de la production des matières premières ou de leur élaboration, pouvaient être mises en valeur et augmentaient ainsi la richesse générale de l'humanité. Tel a été le cas des États-Unis; dans les débuts de la colonisation, les premiers immigrants anglais durent s'installer sur les côtes ou à peu de distance de la mer, en laissant les sauvages maîtres de toute l'étendue des terres intérieures. Lorsque, après avoir conquis leur indépendance, ils songèrent à exploiter leur immense domaine, ils durent créer les voies de communication. C'est aux routes navigables qu'ils s'adressèrent tout d'abord : de 1820 à 1835 seulement, 4.000 kilomètres de canaux furent ainsi construits. Lorsque la machine à vapeur devint pratiquement utilisable, ils l'adoptèrent aussitôt et les États-Unis furent le pays où les voies ferrées se développèrent le plus rapidement : à la fin de 1833, ils possédaient 1.200 kilomètres en activité, alors que la Grande-Bretagne n'en comptait que 356. C'est à la grande longueur de

son réseau qu'est dû l'essor de cette puissante république ; c'est grâce aux chemins de fer qu'on a pu exploiter les minerais de Sacramento, les pétroles de Pittsburg, et que les riches territoires du Far-West ont pu être mis en culture, donnant le jour à des villes immenses comme Chicago ou San Francisco. Le même développement et la même influence se sont produits plus tard au Canada et dans la République Argentine[1].

Dans les contrées de l'Europe déjà exploitées depuis longtemps, comme la France, si la vapeur n'a pas déterminé une orientation commerciale et industrielle qui se dessinait auparavant, elle a puissamment renforcé cette tendance. Le développement des transports dans le monde entier le montre par lui-même : on estime que, dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, le nombre des voyageurs en chemins de fer serait passé de 413 millions à 3.719 millions, le poids des marchandises transportées de 232 millions de tonnes à 2.143, le tonnage des navires à vapeur de 2 millions de tonneaux à 13 millions et demi, celui des navires à voiles de 7 millions de tonneaux à 8 millions, le commerce extérieur des nations de 19 milliards de francs à 87 milliards[2]. Et, ce mouvement ne cesse de s'accélérer : il suffirait de rappeler ce que disait, il y a un demi-siècle, Garnier-Pagès au sujet de la gare Saint-Lazare qui venait de se construire, jugeant qu'elle « peut suffire à une prospérité dont il n'existe aucun exemple dans le monde » et estimant que jamais l'affluence des voyageurs et des marchandises n'arriverait à répondre à son importance, et de mettre en regard de cette appréciation son insuffisance actuelle.

C'est le commerce qui a ressenti les premiers effets de ce développement des transports. Cette facilité tend à réduire l'écart existant entre le prix de revient au lieu de production et celui

1. Lavoinne et Pontzen, *Les chemins de fer en Amérique*, t. I. — Campredon, *op. cit.*, p. 54 et suiv.

2. En France, le commerce extérieur, qui était de 800 millions de francs en 1816, était passé à 10 milliards et demi en 1882 ; de 1852 à 1873, il avait augmenté de 201 %. Le nombre des navires à vapeur, durant cette même période, était passé de 147 à 588 et leur tonnage de 21.258 à 245.808 tonneaux (De Foville, *op. cit.*, p. 290. — Levasseur, *L'influence des voies de communication au* XIX[e] *siècle*. Séance des cinq Académies du 25 octobre 1900).

de la même marchandise au lieu de sa consommation. Elle détermine donc une tendance au nivellement des prix de chaque catégorie de marchandises, ces prix étant relevés dans les régions où ils étaient bas, par suite d'une production supérieure à la consommation, et étant abaissés dans ceux où le phénomène inverse les élevait. Ce phénomène est sensible pour les produits agricoles, qui présentaient autrefois des différences de prix considérables d'une région à une autre, par suite de la difficulté du transport : c'est ainsi qu'on notait, il y a un siècle, des écarts de 100 à 300 % entre le prix du blé à Paris et à Strasbourg; en 1847, le transport d'un hectolitre de blé de Marseille à Vesoul coûtait 14 francs, alors qu'en 1880 il ne coûtait que 1 fr. 30 de Chicago à New-York et de 1 fr. 50 à 2 francs de Chicago en Europe.

La conséquence de cet état de choses n'est pas seulement la suppression des disettes qui se produisaient périodiquement durant les siècles écoulés : la production générale et par suite la consommation s'en sont trouvées considérablement accrues. Le producteur peu intéressé à accroître une marchandise qui se vend mal lorsqu'elle est surabondante, s'il ne fournit que la consommation locale, voit au contraire son gain s'accroître avec les débouchés. Aussi la superficie cultivée a-t-elle augmenté non seulement dans les pays neufs comme ceux de l'Amérique du Nord ou du Sud, mais même en Europe : la culture du blé, en France, est passée de 4 millions et demi d'hectares en 1815 à près de 7 millions en 1878. La production de la viande a reçu de cette même facilité une impulsion énorme; toute une branche de commerce, celle des viandes abattues, en est née[1].

Des effets analogues se sont produits dans l'industrie. En ouvrant de nouveaux débouchés à la consommation, le développement des transports a abaissé le prix des produits tels que la houille, les métaux, le verre, qui était élevé auparavant en dehors du lieu de leur production, tout en augmentant le chiffre de leur production dans une proportion considérable.

1. De Foville, *op. cit.*, p. 221 et suiv., 243 et suiv.

Telles de ces industries, comme les deux premières qui viennent d'être citées, ont été pour ainsi dire créées de toutes pièces par comparaison avec leurs faibles débouchés antérieurs, par suite de leur utilisation en vue de l'alimentation des autres industries ou de la construction d'usines et des moyens de transport[1]. D'autres industries comme les textiles recevaient un essor considérable de la facilité apportée au transport de la matière première et des produits ouvrés[2]. Enfin, toutes les industries ont subi l'influence des transports par l'impulsion donnée au mouvement déjà commencé auparavant, de concentration de la fabrication et de division des opérations : l'extension des débouchés nécessitant une production beaucoup plus intense, et l'accroissement de la concurrence exigeant les procédés de fabrication de plus en plus économiques, a donné lieu à l'industrie moderne où la concentration en grands entreprises, la division du travail et l'outillage perfectionné se substituent de plus en plus à la fabrique collective et au moyen atelier qui étaient les premiers résultats de cette tendance, sous le régime de la force hydraulique.

Nous reviendrons sur cette transformation de l'industrie opérée par les transports; mais nous devons maintenant en noter les principales conséquences. C'est d'abord le développement du grand commerce et des grandes sociétés de transports[3], la substitution du grand magasin au petit avec ses

1. De 1850 à 1880, la production des mines de houille en France a triplé, celle du fer a quintuplé, tandis que le prix du fer diminuait de moitié.

2. Il en est ainsi non seulement de l'industrie du coton, dont nous avons déjà parlé, mais aussi de celle de la laine : c'est ainsi que la laine de La Plata peut être lavée à Mazamet, filée à Fourmies, tissée à Roubaix, coupée et confectionnée à Paris, pour revenir de là en Amérique, permettant une plus complète utilisation des avantages naturels, politiques et économiques de chaque centre de fabrication (P. Leroy-Beaulieu, *Traité d'Écon. polit.*, 1896, t. I, p. 163 et suiv.).

3. Avant la navigation à vapeur, les négociants qui faisaient le commerce d'outre-mer étaient en même temps armateurs et transportaient leurs marchandises sur des navires leur appartenant. Les conditions financières et techniques de la construction des navires à vapeur et les exigences économiques du commerce moderne ont séparé les deux fonctions d'armateur et de commerçant, en imposant à chacune d'elles un régime de concentration très intense, encore accrue par la pression de la concurrence, qui pousse à améliorer sans trêve les conditions de régularité et de rapidité du transport, ainsi que d'abaissement du fret offert à la clientèle. La con-

multiples avantages de commodité, de bon marché et de qualité de la marchandise qu'il offre à la clientèle. C'est la naissance d'industries spéciales comme celle d'entrepreneurs de publicité, ou de celles qui satisfont les nouveaux besoins d'information et de communication, comme la presse, la poste, le télégraphe et le téléphone[1]. C'est l'essor donné au crédit et la puissance donnée à toute la branche de commerce qui s'y rapporte[2].

Nous ne pouvons songer à énumérer ici tous les effets économiques et sociaux du développement des transports sous l'influence de la vapeur[3]. Qu'il nous soit permis cependant, pour rendre compte en quelques lignes de l'importance de cette transformation, d'indiquer ses principaux effets sur les sociétés contemporaines. Ce sont les besoins du commerce et de l'industrie qui ont donné le jour aux grandes villes modernes, et s'il en est résulté un dépeuplement des campagnes en même temps qu'une aggravation apparente du paupérisme[4], il ne faut

séquence de cette concurrence a été un développement nouveau de la concentration de ces entreprises, qui s'est manifesté par le groupement, en 1902, des plus importantes Compagnies de navigation, en vue de réduire les dépenses inutilement occasionnées par leur rivalité, tout en augmentant encore les dimensions et la rapidité des transports. Une autre conséquence de ce mouvement a été la concentration des transports et du commerce maritimes dans de grands ports parfaitement outillés en vue de ces nouveaux besoins, alors que la navigation à voile s'accommodait au contraire d'un long développement de côtes munies de nombreux petits ports (P. de Rousiers, *Hambourg et l'Allem. contemp.*, 1902, p. 220 et suiv. ; *Les synd. industr. de product.*, 1912, p. 231 et suiv., 249 et suiv.).

1. Rien ne montre mieux la relation qui existe entre ces entreprises et l'extension des transports que l'histoire de la poste qui, créée au XIVe siècle, se développa avec rapidité au XVIIIe et encore plus au XIXe, surtout dans sa seconde moitié où l'on vit se créer l'Union postale internationale et les câbles sous-marins.

2. En 1876, les Compagnies de chemins de fer avaient émis pour un milliard et demi d'actions et pour six milliards et demi d'obligations. Ce mouvement, qui avait été réalisé dans l'espace d'un quart de siècle, stimula l'épargne, et la constitution d'une foule de sociétés industrielles, sous le second Empire, porta la fortune mobilière et le commerce des valeurs de Bourse à un chiffre inouï.

3. Nous ne pouvons que renvoyer à l'étude magistrale qui en a été faite par M. de Foville dans l'ouvrage précité auquel nous empruntons la plupart des considérations qui précèdent (cf. notamment, p. 277, 297, etc. et le *Traité* de M. Leroy-Beaulieu).

4. Une observation un peu approfondie montre que ces deux faits, fâcheux en eux-mêmes, ne sont pas dus entièrement ni même principalement à la situation industrielle : la dépopulation des campagnes vient des conditions actuelles de l'agriculture et de la décroissance de la natalité au moins autant qu'à la disparition des

pas négliger de mettre en regard la facilité donnée à l'émigration et le mouvement politique et commercial qui s'est porté vers les pays neufs. Ces mêmes besoins, en multipliant les rapports entre les groupements sociaux, ont atténué les différences qui existaient entre eux en favorisant d'abord la constitution des unités nationales, puis l'établissement de relations pacifiques entre les nations, créant un courant d'échange de pensée et de sentiments, en même temps qu'ils permettaient la prépondérance définitive du monde civilisé sur la partie du globe encore occupée par les peuples sauvages. Dans l'intérieur de chaque État, ils ont nivelé les conditions sociales, effaçant les différences de castes et ouvrant à tous l'accès de la fortune et de la primauté sociale. En un mot, un examen attentif montre qu'à la base de tous les grands mouvements sociaux contemporains, démocratie, nationalités, organisation internationale, progrès des cultures intellectuelles, diminution de la souffrance et du labeur matériel, accroissement du bien-être, utilisation plus complète des richesses de l'univers et rendement plus parfait des forces vives de l'humanité, on rencontre le développement du commerce et des transports. C'est avec juste raison qu'on a pu comparer les voies de communication aux systèmes veineux et artériel des peuples, les postes et télégraphes à leur système nerveux, et affirmer que « le degré de civilisation de chaque peuple peut se mesurer à l'importance, à la puissance, à la valeur de ses voies et moyens de communication[1] ».

Les résultats généraux qui viennent d'être indiqués doivent beaucoup à l'emploi de la vapeur comme force motrice : cependant ils ne lui appartiennent pas exclusivement, puisque le mouvement qui y a abouti était déjà commencé auparavant. Il importe donc à présent, d'insister plus spécialement sur les effets propres à cette force. L'avantage de la vapeur sur la force hydraulique, on l'a vu dans le chapitre précédent, n'est pas l'économie : le rendement moyen d'une machine à vapeur,

industries rurales; quant à l'aggravation du paupérisme, il est la conséquence et la contre-partie de l'amélioration du sort du plus grand nombre.

1. De Foville, *op. cit.*, p. 7, 11.

jusqu'à ces dernières années, était de 15 %, et nous verrons que le besoin d'économie conduit aujourd'hui à employer de plus en plus les moteurs à gaz de diverses natures de préférence aux moteurs à vapeur[1]. Les motifs qui font néanmoins employer cette force de préférence à la précédente sont sa régularité d'abord, et ensuite sa faculté d'accroissement proportionnellement aux besoins. Nous aurons à examiner successivement ces deux points.

La régularité de la vapeur, comparée à la force hydraulique, est due à ce qu'elle ne dépend plus d'un agent naturel, le débit de la chute d'eau, mais de l'approvisionnement en charbon qui peut être augmenté ou diminué à volonté. Toutefois, les gisements de houille étant localisés sur des superficies relativement restreintes, puisqu'ils n'occupent que 50 ‰ de la surface totale des États-Unis, 47 ‰ de celle de la Grande-Bretagne, 33 ‰ de celle de la Belgique, 6 ‰ de celle de l'Allemagne ou de la France, et que, dans ce dernier pays, ils ne se trouvent guère que dans les bassins du Nord et de la Loire, il s'ensuit que l'approvisionnement du combustible dans des conditions avantageuses dépend, dans une mesure assez large, de la proximité du lieu de consommation par rapport à celui de sa production, ou du moins des facilités de communication existant entre ces deux points. Le charbon est en effet une marchandise lourde et encombrante, dont le poids est double du poids moyen des autres marchandises; l'exposition à l'air et les manipulations répétées lui font perdre sa qualité. Aussi l'élément principal de son prix de revient consiste dans les frais de transport et de manutention : la tonne de houille qui, il y a une dizaine d'années, valait 6 shellings à Newcastle, revenait à 10 ou 12 francs transportée dans le Nord de la France et 20 francs à Marseille[2].

1. Sur 10 kilogr. de houille consommée, 8 et demi ne servent qu'à échauffer l'air ambiant et l'eau du condenseur. La production d'un kilogramme de fer exige environ 15 millions de calories et n'en restitue, sous forme d'énergie chimique disponible, que 1.700.000. Ce très faible rendement doit faire considérer la houille comme une forme inférieure, « dégradée » de l'Énergie (Houllevigne, *Le rôle des machines*, dans la *Revue de Paris*, octobre 1900, p. 880).

2. L'importance de l'exportation du charbon de la Grande-Bretagne est due à la qua-

La conséquence de ce fait a été le groupement des industries qui mettent en œuvre la houille à proximité des bassins houillers. C'est ainsi que la grande industrie s'est naturellement installée, en France dans le Nord et la Loire, en Angleterre dans le Lancashire, aux États-Unis dans la Pennsylvanie.

Il importe d'observer, à ce sujet, que la proximité des mines de fer exerce sur la situation des usines une influence bien plus sensible que celle des mines de charbon : c'est pour se rapprocher des gisements métalliques que l'industrie métallurgique, aux États-Unis, se déplace depuis quelques années, abandonnant la région de Pittsburgh pour celle de Chicago. La proximité du minerai réduit considérablement les frais de transport, le charbon étant transporté à bien meilleure compte en servant de fret de retour aux produits agricoles de l'Ouest [1]. De même encore, dans l'industrie textile, si la filature s'est principalement localisée dans les départements riches en houille du Nord et du Pas-de-Calais, les tissages de la vallée de la Seine ont conservé leur suprématie intacte, malgré l'absence des mines : leur situation privilégiée au point de vue du transport des charbons étrangers et de la matière première leur donnait en revanche une supériorité écrasante par rapport aux fabriques alsaciennes [2]. Il ne faut donc pas exagérer l'influence des gisements houillers sur la situation des industries : son importance est beaucoup moindre que celle de la facilité du transport du combustible [3].

On peut en dire autant d'une autre conséquence qu'on a parfois tirée de la localisation de la production de la houille. Observant que les nations les plus prospères occupent en même

lité de ce charbon, à l'excellent outillage d'embarquement qui abaisse au minimum les frais de manutention, et au tarif très réduit qui lui est appliqué; c'est cette marchandise en effet qui sert de lest aux navires marchands, dont les cargaisons, à l'exportation, consistant surtout en merchandises manufacturées, sont beaucoup moins pesantes qu'à l'importation (E. Lozé, *Les charbons britann.*, 1900, t. I, p. 27 et suiv.).

1. P. Iweins, *La métall. aux États-Unis*, dans la *Rev. écon. intern.*, juin 1911, p. 502.

2. On se rappelle, comme nous l'avons indiqué, que celles-ci, d'abord installées au pied des Vosges près des chutes d'eau, furent dépossédées au profit des localités de la plaine mieux desservies par les chemins de fer (Reybaud, *op. cit.*, p. 37-38).

3. L'exploitation de la houille elle-même, sur une grande échelle, n'a été possible

temps la première place dans la production du charbon, certains auteurs en ont conclu que c'est à ce dernier fait qu'elles doivent leur prospérité : tel est le cas notamment de la Grande-Bretagne. De là cette conséquence, dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance, qu'en perdant la place qu'ils occupent comme producteurs et fournisseurs de charbon, soit par suite de l'épuisement de leurs mines, soit par suite de l'emploi d'une force motrice plus avantageuse, ces pays se verraient dépossédés par là même de leur suprématie économique et politique[1]. Nous verrons, à propos de la houille blanche, ce qu'il convient de penser de la seconde des deux hypothèses qui servent de principes à cette conclusion. En ce qui concerne la première, il importe d'observer que l'épuisement des gisements de houille, s'il se poursuit avec une progression constante, n'est point aussi imminent qu'on l'a parfois représenté[2]. En 1860, on évaluait les réserves du Royaume-Uni à 80 milliards de tonnes, équivalant à une consommation de 400 ans à raison de 200 millions par an. En 1901, cette évaluation était portée à 101 milliards, permettant plus de 400 ans d'exploitation au taux actuel de

que grâce au développement des transports. Les premiers *tramroads*, construits en bois, étaient en usage depuis le xvie siècle dans les mines du district de la Tyne, afin de faciliter les charrois; en 1767, les traverses en fer furent adoptées, puis les rails en fonte et enfin ceux en fer. C'est pour le service des charbonnages de Newcastle et de Darlington que Stephenson construisit les premières locomotives qui fonctionnèrent en 1814 et en 1825. En sorte qu'on peut dire que c'est en partie « aux exigences chaque jour croissantes du trafic de la houille, dans le district de la Tyne, que le monde est redevable des chemins de fer ». (Petitgand et Ronna, *Essai hist. et stat. sur la métall.*, 1864, p. LV). A son tour, le développement des transports a considérablement accru la consommation du charbon, puisque c'est la traction qui en emploie la plus grande partie, et que c'est elle qui est le principal débouché de l'une des grandes industries mécaniques, la métallurgie.

1. E. Lozé, *op. cit.*, p. 17 et suiv.

2. « Le monde, en matière de combustible, consomme son capital, et cette consommation, durant le dernier quart de siècle, a été telle que, bien qu'elle ne puisse pas sérieusement épuiser toutes les réserves de charbon pour les sociétés futures, elles produiront certainement une grosse augmentation de prix pour les générations qui vont succéder à la nôtre » (*Engineering Record*, 18 décembre 1909). Suivant B. Brunhes, on ne devrait considérer la houille « que comme un trésor de guerre où l'on ne touche qu'en cas de circonstance grave »; en temps ordinaire, il faudrait recourir à d'autres sources d'énergie, « pour que nos descendants puissent compter sur de longs siècles de jouissance paisible et sage de notre monde » (B. Brunhes, *La houille blanche*, 1905).

230 millions. En 1910, en tenant compte des gisements presque illimités de l'Amérique du Nord, de l'Australie et de la Chine, on estimait la richesse exploitable du globe à 3.000 milliards de tonnes, correspondant à une quarantaine de siècles d'exploitation [1]. L'incertitude même de ces chiffres montre combien il est difficile d'établir une opinion ferme en cette matière, d'autant plus que la production, sans cesse croissante [2], nécessitant l'exploitation de gisements de charbons de qualité inférieure, d'extraction ou de transport plus coûteux, conduira vraisemblablement à une élévation des prix et à un ralentissement de cette production plutôt qu'à un épuisement total [3]. Le remède aux inconvénients de cette situation pourrait d'ailleurs venir de l'emploi simultané d'autres sources de force motrice, telles que la force hydro-électrique et les gaz des hauts fourneaux, ainsi que d'une amélioration dans le rendement des machines à vapeur [4].

En second lieu, il convient de ne pas oublier que la situation éminente de la Grande-Bretagne en matière économique et politique ne tient pas seulement, ni même principalement à sa prépondérance sur le marché du charbon : comme l'écrit très justement M. Lozé, « l'accroissement de la population du royaume, l'augmentation de son commerce général et spécial, de ses industries, la colonisation, par les Anglais, des régions lointaines dont la superficie excède des centaines de fois la superficie des Iles Britanniques, les conquêtes militaires et le plus souvent pacifiques, sur tous les points du globe, la prépondérance sur toutes les mers et la mise en valeur d'un empire tellement vaste, qu'on peut en dire, cette fois, avec une exactitude scientifique, que le soleil ne s'y couche jamais,... tout cet ensemble d'œuvres colossales est dû, pour une grande part, à l'activité

1. Lozé, *op. cit.*, t. II, p. 851 et suiv., 910. — *La Nature*, 15 avril 1905. — *La houille blanche*, 1912, p. 73.

2. La production de la houille dans le monde, n'étant que de 10 millions de tonnes en 1800, atteignait 764 millions de tonnes en 1900.

3. Lozé, *loc. cit.* — M. de Nansouty, *Le machinisme dans la vie moderne*, 1909, p. 150.

4. V. sur ce point les chapitres suivants.

et à l'initiative du peuple au profit duquel se sont opérées ces merveilles... »[1]. Que l'industrie et la marine britanniques, instruments de sa puissance politique et coloniale, aient été puissamment favorisées par le bon marché du combustible, il ne s'ensuit pas que la suppression de cet avantage réduirait à néant cette situation ; ce fait a été une circonstance favorable, mais nullement déterminante de celle-ci. Il suffirait, pour s'en rendre compte, d'observer, d'une part, que les débuts de cette situation sont de beaucoup antérieurs à l'emploi de la vapeur et, d'autre part, que tel pays également producteur de la houille, comme la Belgique, est bien loin de présenter un spectacle comparable, toutes proportions gardées, à celui qui vient d'être décrit. L'arrêt de l'exploitation des mines supprimerait l'une des branches les plus importantes de l'industrie et du commerce de la Grande-Bretagne ; il priverait ses autres industries et sa marine de l'un de leurs avantages : on peut croire que les autres causes de la prospérité de l'Angleterre ne cesseraient pas pour cela d'exercer leur influence, si tant est qu'elles ne trouvassent pas dans ce fait un nouveau stimulant[2].

En somme, la vapeur n'a point exercé une action de localisation de l'industrie comparable à celle qu'avait produite la force hydraulique, car le rôle de la facilité des transports, dans la situation des établissements industriels, est infiniment plus important que celui de la proximité des mines de houille. Il est même curieux d'observer à quel point la vapeur a contribué à cette indépendance de l'usine par rapport à la force motrice par l'essor qu'elle a donné aux communications et par la facilité qui en est résultée pour le transport du combustible : les quatre cinquièmes du travail produit dans le monde à l'aide de la vapeur sont consacrés aux transports, principalement à ceux de terre, la force consommée par la navigation à vapeur ne comptant que pour un septième : la production des aciéries a principalement pour objet le matériel servant aux transports, navires, matériel roulant, rails, viaducs. Encore aujourd'hui,

1. Lozé, *op. cit.*, t. I, p. 19.
2. Cf. *Ibid.*, t. II, p. 860.

bien que la traction constitue l'un des débouchés les plus importants de l'énergie électrique, celle-ci a laissé à peu près intact le domaine de la vapeur en matière de transports, nous verrons plus loin pour quelles raisons : et pourtant la locomotive, loin de nuire aux transports par route, comme on le croyait dans les débuts de l'installation des chemins de fer, a créé un besoin de communication, qui s'est traduit notamment par l'essor immense de l'automobilisme.

Le second avantage de la vapeur qui a été mentionné plus haut à savoir la faculté d'accroissement indéfini de la puissance disponible en un lieu déterminé, a exercé une action sensiblement plus profonde que le précédent. Si la considération de cet avantage a contribué à substituer cette force à celle de l'eau, c'est que le besoin se faisait précisément sentir, nous l'avons vu, d'une force plus considérable que celle dont l'usine hydraulique pouvait disposer sur place. La vapeur répondait parfaitement à ce besoin : pour augmenter la force motrice d'une usine, il suffit en effet, si la puissance maximum des machines a été réalisée, de construire de nouveaux générateurs et de nouveaux moteurs à côté de ceux qui existent. L'utilisation, par un établissement, de la plus grande somme d'énergie possible, est même une condition d'économie dans le prix de revient de la force motrice : alors que le rendement d'une machine de 100 chevaux peut atteindre 18 %, celui d'une machine de 5 chevaux ne dépasse pas 8 %, et les moteurs d'une puissance inférieure à ce chiffre n'obtiennent qu'un rendement dérisoire; en outre, les frais d'achat et d'installation du moteur, ceux d'approvisionnement en combustible, diminuent naturellement par unité de force en proportion inverse de la puissance totale de celle-ci. A son tour la concentration de la production en grand atelier permet la division du travail poussée à ses dernières limites, l'utilisation plus continue et plus intensive des machines-outils; par suite, elle réduit les pertes provenant de l'indépendance du générateur par rapport à l'emploi qui est fait de la force produite, ainsi que celles de la mise sous pression et de l'arrêt; elle facilite enfin la surveillance du travail, la direction de

l'entreprise, une production uniforme et répondant toujours aux besoins de la consommation. Grâce à ces diverses conditions, le fabricant réalise une économie considérable sur les frais généraux, sur le coût du matériel, sur les matières premières et sur la main-d'œuvre, tout en étant incité par la cause même de cette production intensive et économique, qui est la concurrence, à doter le plus généreusement chacun de ces divers chapitres de ses dépenses, afin d'obtenir le meilleur rendement et les meilleurs produits.

Ce n'est pas sans doute la vapeur qui a créé cette situation, nous ne saurions trop insister sur ce point. Les machines, nous l'avons vu, ont précédé la force mécanique : les moulins, les tours, les métiers à filer et à tisser, les scies circulaires, les souffleries de hauts fourneaux, etc., ont été mus à bras, à l'aide des manèges ou de l'eau, avant de l'être par la vapeur; les premières voies ferrées ont servi à la traction par chevaux avant celle de la locomotive. C'est le besoin de la force, créé par l'extension du marché et la nécessité d'une production intensive et économique, qui a déterminé l'emploi de la vapeur. Le fait apparaît nettement pour la consommation de la houille dans la métallurgie comme pour l'adoption de la vapeur dans l'industrie textile dont il a été parlé plus haut : la fabrication au coke était connue en Angleterre depuis le début du XVIIe siècle ; elle ne fut importée en France et ne se répandit que dans le dernier quart du XVIIIe siècle, lorsqu'une production plus intense rendit insuffisant le combustible ligneux dont on se servait. « La nécessité économique amena la découverte technique [1]. » C'est aussi cette époque qui marque le début de tous les perfectionnements importants de cette industrie, le puddlage qui affine le fer en 1765, l'emploi de la vapeur pour épuiser l'eau des mines et pour activer les souffleries des hauts fourneaux [2]. Cette même nécessité de l'approvisionnement du combustible, obligeant les

1. Gras, *Histoire économique de la métallurgie*, 1908.

2. La substitution de la vapeur à la force hydraulique trop intermittente, pour les souffleries des hauts fourneaux était devenue nécessaire depuis l'emploi du coke à la fonte, généralisé en Angleterre vers le milieu du XVIIIe siècle (Petitgand et Ronna, *op. cit.*, p. LXI).

établissements métallurgiques à se rapprocher des voies de transport économiques, ainsi que nous l'avons vu, est la cause qui a suscité tous les progrès modernes de cette industrie : c'est ainsi que les aciéries du centre, menacées dans leur prospérité par ce déplacement, se virent contraintes de s'adonner à une spécialité pour laquelle leur situation ne constituât pas un désavantage, c'est-à-dire de rechercher la fabrication des produits de qualité supérieure. De là les recherches de laboratoires qui se sont poursuivies depuis un certain nombre d'années dans ces usines, et les multiples découvertes et améliorations qui se sont succédé dans l'outillage et dans les procédés de fabrication employés par elles [1].

L'action de la vapeur a été de faciliter cette concentration industrielle, en ce sens qu'à défaut de cette force, le grand atelier n'eût été possible que sous la forme de la manufacture, pour les industries où l'outil est mû par la seule force de l'ouvrier. La force hydraulique impose, en effet, à l'usine des limites naturelles, qui ne dépassent pas en général celles de la moyenne industrie. Il en est de même de la force animale qui imposerait au fabricant des frais trop élevés pour compenser les avantages de la concentration. En sorte que, pour toutes les industries dont les opérations exigent la force mécanique, la fabrication en fût restée au régime de la moyenne ou de la petite industrie. Lorsqu'on parle du machinisme et de ses effets, il ne faut donc pas perdre de vue qu'on doit les attribuer, non au perfectionnement de la machine à vapeur, mais à la révolution économique qui a entraîné celui-ci.

Nous avons déjà indiqué ces effets, lorsque nous avons énoncé les transformations économiques et sociales produites par le développement des transports. Il convient d'insister ici seulement sur ceux d'entre eux qui se font sentir dans le domaine de la grande industrie mécanique. Rappelons simplement, parmi ceux-ci, l'intervention de plus en plus puissante du crédit, sous la forme de la société anonyme, rendue nécessaire par le

1. Baclé, *La métallurgie française*, dans la *Revue économique internationale*, janv. 1911, p. 515 et suiv.

chiffre élevé des frais de premier établissement et de roulement, le concours des spécialistes techniques et commerciaux, l'élévation croissante de la capacité intellectuelle et professionnelle requise chez les individus qui créent ou qui dirigent ces grandes entreprises, par opposition aux connaissances très restreintes et très spéciales qui suffisaient au petit artisan d'autrefois [1]. La conséquence de ce fait, relativement aux ouvriers, est l'éloignement de l'accession au patronat et, par suite, la formation d'une classe ouvrière ayant des intérêts collectifs, sinon opposés, du moins distincts de ceux des dirigeants et des capitalistes. Une autre conséquence de la concentration est l'amplitude des oscillations du marché : le besoin d'une production intensive pousse à accroître celle-ci le plus possible, sans interruption et sans se plier aux fluctuations de la consommation, nécessairement plus variable ; mais cette production en stock, ne pouvant se régler que d'une façon très imparfaite sur l'étendue moyenne des besoins de la consommation, arrive fréquemment à dépasser celle-ci et à nécessiter, pour regagner le niveau normal, un arrêt plus ou moins prolongé dont souffre la main-d'œuvre. Une autre cause de chômage qui, pour être transitoire, n'atteint pas moins cruellement une grande partie de la classe ouvrière, consiste dans la transformation mécanique de l'industrie qui, en supprimant le travail manuel et la nécessité de l'apprentissage, rend inutiles les aptitudes acquises à force de temps par l'ouvrier et permet son remplacement par le premier manœuvre venu. Ajoutons qu'en imposant aux établissements industriels la proximité des voies de communication, par conséquent le voisinage des grands centres de population, les conditions du nouveau régime économique tendent à accroître indéfiniment l'importance des grandes agglomérations au détriment des populations rurales, qui y rencontrent, avec leurs moyens d'existence, la mauvaise hygiène, le vice et le paupérisme, ces fléaux des grandes villes [2].

1. P. Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses*, p. 300 et suiv.

2. Le développement des grandes villes anglaises date de l'installation des usines modernes : Manchester, qui n'avait que 20.000 habitants en 1750, en eut 80.000 en 1792,

Ces conséquences de la grande industrie moderne ont heureusement leur contre-partie. Le sort des travailleurs manuels s'est considérablement amélioré. Grâce à la machine, la partie la plus pénible de la tâche de l'ouvrier lui est épargnée, pour ne lui laisser qu'une fonction de surveillance plus élevante, grâce à l'attention et aux connaissances intellectuelles qu'elle requiert [1]. L'économie réalisée sur le prix de revient lui a permis d'obtenir des salaires infiniment plus élevés, tout en réduisant progressivement la durée de son travail, lui procurant ainsi des loisirs pour la vie de famille ou la culture de son intelligence [2]. L'abaissement du prix de revient des marchandises et leur production en quantités considérables ont surtout profité aux classes populaires, qui constituent la majeure partie de la clientèle visée par cette production : grâce à ces conditions, les travailleurs ont pu accroître sensiblement leur consommation dans tous les ordres de produits manufacturés ou profiter des facilités de communication, et augmenter ainsi leur bien-être. Le danger du chômage occasionné par la surproduction, s'il est plus intense qu'autrefois, est aussi moins fréquent, le marché mondial ayant une amplitude beaucoup plus grande que le marché

après que les manèges eurent été remplacés par les moteurs mécaniques; en 1860, sa population était de 500.000 âmes; elle est de 765.000 aujourd'hui.

1. Aristote liait la question de l'esclavage à celle du travail : « Si un outil pouvait pressentir l'ordre de l'artisan et l'exécuter, si la navette courait d'elle-même sur la trame..., l'industrie n'aurait pas besoin d'ouvriers, ni le maître d'esclaves » (*Politique*, I, 1). — Si ce n'est pas au machinisme que revient l'honneur d'avoir supprimé l'esclavage, il faut du moins lui reconnaître, ainsi que le faisait le baron de Gérando, dès 1839, celui d'avoir détruit la servitude qui enchaînait le travailleur à sa besogne matérielle : « Voyez dans combien de professions déjà, par la seule émancipation de l'industrie, appuyée, d'une part, sur l'intervention de l'intelligence dans le travail, le mérite réel du travail s'est accru, et avec lui la dignité et le bien-être du travailleur! A l'homme-machine qui tournait la meule ou broyait le grain dans un mortier, qui se courbait sur la rame d'une galère, ont succédé le meunier, le matelot. Le portefaix est chaque jour remplacé par le conducteur; l'homme de peine par le constructeur d'instruments; l'ouvrier, qui n'use que de son bras, par celui qui mesure, calcule et combine. A l'emploi de sa force musculaire, l'ouvrier joint chaque jour, de plus en plus, une action plus noble, le jeu de ses facultés intellectuelles » (De Gérando, *De la bienfaisance publique*, t. III, p. 297).

2. Dans le cours du XIXe siècle, les salaires ont plus que doublé, alors que le coût de la nourriture et du logement n'augmentait que de 33 %, et que la durée du travail diminuait de 20 à 30 % (Gide, *Rapport à l'Exposition de 1900*, p. 57 à 72).

local; d'ailleurs le grand atelier mécanique souffrant de l'irrégularité de son fonctionnement beaucoup plus que le petit artisan à la main, l'intérêt des chefs d'industrie agit sur ce point dans le même sens que celui des ouvriers pour régulariser le plus possible la production; enfin, l'ouvrier, étant beaucoup moins spécialisé dans la grande industrie que dans les professions manuelles à long apprentissage, aura aussi plus de facilité à changer de métier en cas de morte saison. Cette dernière considération atténue aussi les conséquences du chômage par suite de la transformation de l'outillage : ces conséquences sont transitoires, et la transformation, une fois opérée, constitue un régime en quelque sorte définitif de la main-d'œuvre, désormais à l'abri de nouvelles perturbations [1]. Si les conditions d'existence sont généralement moins salubres en ville qu'à la campagne, en revanche, la grande industrie favorise singulièment l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les ateliers, la bonne disposition des locaux étant une condition du bon fonctionnement de l'usine [2].

Il importe de rappeler, en outre, que les classes populaires bénéficient de tous les avantages que le machinisme a mis à la portée des sociétés civilisées contemporaines. Ces avantages ne consistent pas seulement dans le bon marché des produits, obtenu grâce à des procédés mécaniques ou de la division du travail beaucoup plus économiques et dont nous avons déjà parlé : ce sont tous les perfectionnements qui multiplient les commodités de l'existence; les transports rendus infiniment plus rapides et moins fatigants par l'emploi de machines de plus en plus parfaites et d'un matériel dont la construction serait impossible sans la vapeur; les voies de communication construites dans les régions qui en eussent été toujours privées,

1. En 1827, Sismondi écrivait : « Tous les ouvriers de l'Angleterre seraient mis sur le pavé, si les fabricants pouvaient à leur place employer des machines à vapeur avec 5 p. 100 d'économie » (Sismondi, *Nouveaux principes d'économie politique,* t. II, p. 431). Non seulement cette prophétie ne s'est pas réalisée, mais la généralisation de la vapeur a, au contraire, considérablement multiplié le nombre des travailleurs employés dans l'industrie.

2. Voir sur ces questions P. Leroy-Beaulieu, *Traité,* t. I, p. 421 et suiv., *Essai sur la répartition des richesses,* p. 320.

grâce à des travaux d'art exigeant le concours de la force mécanique; le développement des transports urbains à bon marché, métropolitains, autobus; la rapidité des communications postales, la multiplication des journaux quotidiens avec la participation qu'elles permettent à la vie intellectuelle et sociale du monde entier; la suppression des différences entre les classes provenant de la mise à la portée de tous des facilités de l'existence; le développement général des connaissances provoqué par le besoin d'incessants progrès dans toutes les branches de l'activité humaine, avec ses bienfaits notamment dans les domaines de la chirurgie, de la médecine et de l'hygiène; l'accroissement de la sécurité individuelle en raison de la diminution des chances et de la fréquence des guerres internationales; ajoutons, et ce ne sera pas le moindre bienfait du machinisme, la nécessité pour chaque individu de qualités morales et intellectuelles de plus en plus éminentes pour pouvoir profiter pleinement de ces avantages et pour que sa capacité de se créer une existence prospère soit constamment au niveau de la société qui progresse autour de lui [1].

Le régime économique et social, dû au développement des transports et à l'action favorable de l'emploi de la vapeur, paraît établi d'une façon définitive chez les nations civilisées, et les conditions qui en résultent sont, en somme, bienfaisantes; de telle sorte qu'on pourrait considérer comme peu favorable à l'intérêt des travailleurs et de la société entière la préoccupation de diviser cette force et de la répartir entre ces derniers dans le but de réagir contre la concentration industrielle dont nous avons parlé. A cette distribution de la force aucun obstacle technique ne s'oppose, autre que son coût élevé qui croît en raison de la faiblesse du moteur et qui, encore plus que pour la force hydraulique, conduit à ne l'employer que dans une proportion considérable. C'est ainsi que la voiture à vapeur, construite par Gurney en Angleterre, en 1830, malgré son succès dû au bon entretien des routes, et sa vogue provenant du

1. Cf. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières avant 1789*, t. I, 2e éd., p. 631 et suiv.

besoin de transports qui existait à cette époque, fut remplacée dès 1833 par le railway, aussitôt que celui-ci fut installé [1].

La seule solution économiquement réalisable du problème posé consiste dans l'usine de force motrice, où la force, provenant d'une machine centrale, est distribuée, à l'aide de transmissions, aux petits ateliers compris dans l'usine. Un essai de ce genre fut tenté à Coventry, vers 1850, dans l'industrie du tissage des rubans de soie; cette industrie est en effet, nous le verrons, l'une de celles où le travail à domicile a pu se maintenir le plus longtemps sans être absorbé par le grand atelier. Pour donner satisfaction au besoin d'indépendance de l'ouvrier anglais, les maisons isolées (*cottages factories*), au nombre de 300, étaient construites autour de la station centrale de force motrice. La vapeur était vendue au prix de 2 shelling et demi par métier. Chaque habitation contenait de 2 à 6 métiers. La tentative dura une dizaine d'années, au bout desquelles elle dut être abandonnée : de plus en plus, les tisserands à domicile étaient dépossédés au profit des usines; leur production se restreignait aux articles les plus sujets aux fluctuations de la mode, et la crise de 1860 leur enleva même cette ressource. La force motrice ne pouvait leur être, dans ces conditions, d'aucune utilité, et on les vit revenir à leurs métiers à bras[2]. Des projets analogues furent imaginés relativement aux tisserands de soie de Lyon, notamment en 1842 et en 1882 : aucune réalisation ne leur fut donnée[3].

Si l'usine de force motrice ne se prête pas aisément au fonctionnement des industries pratiquées sous le régime de la fabrique collective, où l'économie des procédés de fabrication compte pour beaucoup et où l'outillage mécanique n'a qu'une importance restreinte, il n'en est pas tout à fait de même de celles qui donnent naissance aux ateliers moyens, grâce à l'emploi d'une force mécanique, ainsi qu'il s'en rencontre à Paris. Il

1. Campredon, *op. cit.*, p. 34-35.
2. *Report of the Inspect. of Factories*, 31 octobre 1865, p. 64. — P. de Rousiers, *La question ouvrière en Angleterre*, 1895, p. 101 et suiv.
3. Bunet, *Histoire de la Croix-Rousse*, 1842.

existe dans la capitale un certain nombre d'industries pratiquées à domicile ou en petits ateliers, soit par de petits fabricants indépendants, soit par des ouvriers à façon, soit par des ouvriers en fabrique collective : ce sont celles du bois, sciage, découpage, tournage du bois, fabrication de meubles en tous genres, tournage, repoussage, polissage sur métal, nickelage, montage sur bronze, dorure, gravure sur verre, fabrication de jouets, de bicyclette, tournage et applatissage de la corne, sculpture sur ivoire, broderie, tapisserie, etc.

Parmi ces industries, celles qui occupent la place la plus importante sont celles du bois; ce sont elles qui constituent la principale clientèle des usines de force[1]; le groupement de ces dernières dans le faubourg Saint-Antoine correspond à celui de ces mêmes industries. L'extension des débouchés de l'ameublement, vers le milieu du XIXe siècle, avait donné un développement considérable à cette fabrication, et transformé le petit fabricant vendant lui-même sa marchandise, de même que l'ouvrier façonnier, en ouvriers travaillant en fabrique collective pour le compte des grands magasins. Ce régime s'est maintenu depuis cette époque, malgré la concurrence croissante exercée à partir du dernier quart du siècle par les usines des États-Unis, de l'Autriche et de l'Allemagne, grâce à la prépondérance sur le marché de la fabrique parisienne, à l'extrême bon marché de la main-d'œuvre à domicile, exploitée par de nombreux intermédiaires, et au rôle essentiel joué par le travail manuel dans cette industrie où le montage et le finissage l'emportent de beaucoup sur la fabrication des pièces. Les machines à travailler le bois, scies circulaires ou à ruban, toupies, machines à canneler, produisent avec une grande rapidité et exigent relativement peu de force : les opérations qu'elles exécutent ont donc été entreprises par de petits fabricants spécialisés chacun

1. Sur 100 locataires de la Société des Immeubles industriels, on compte 26 ébénistes, 16 tourneurs, 9 mouleurs sur bois, 26 fabricants de meubles, sculpteurs, découpeurs, fabricants de marqueterie, de jeux de salon, de brosses, de fûts, de boutons électriques, soit 77, appartenant aux industries du bois, contre 10 tourneurs repousseurs sur métaux ou mécaniciens, 4 fabricants d'ivoire ou de nacre, 9 lingères, brodeuses ou tapissiers.

dans sa partie et s'adressant, pour la force motrice, aux usines de location. La concentration en grands ateliers ne s'est pas produite dans cette industrie comme dans les autres, pour les raisons qui viennent d'être exposées : quelques tentatives ont échoué, les usines de meubles ayant disparu ou s'étant transformées en magasins faisant travailler à domicile[1].

C'est de l'époque même où se répandait l'emploi des machines à travailler le bois, que date l'installation de la plupart des usines de force motrice. Sur une vingtaine qui existent, deux ou trois seulement ont été construites directement en vue de la location de la force : toutes les autres appartenaient à des fabricants qui, étant amenés, par le principe d'économie qui a été indiqué plus haut relativement au prix de revient de la vapeur, à installer une machine plus forte qu'il n'était nécessaire pour leurs propres besoins, revendaient le surplus aux petits fabricants moins ingénieux ou ne disposant par des ressources suffisantes pour faire comme eux. La description suivante d'une de ces usines pourrait s'appliquer à toutes les autres : « Le long d'une allée s'élève un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Vue du dehors, la façade presque tout en vitres ressemble à toutes les usines ; si on regarde avec attention, on est frappé de la dissemblance des diverses parties : il y a un petit nombre de châssis dont les vitres sont propres, d'autres dont les vitres sont sales ou brisées ; l'ensemble est mal tenu ; il y a 20 ateliers au rez-de-chaussée, les portes en sont disjointes, à demi brisées et grossièrement raccommodées. » Les ateliers du rez-de-chaussée emploient jusqu'à 10 ou 15 ouvriers et se louent 25 francs par jour ; ceux des autres étages n'ont que de 2 à 6 places, ayant une superficie de 5 à 20 mètres carrés et se louent de 1 fr. 25 à 2 fr. 50. Une machine à vapeur, placée à l'extrémité du bâtiment, distribue la force dans tous ces

1. Du Maroussem, *La question ouvrière*, t. II, 1892, *Ébénistes du faubourg Saint-Antoine*.

2. A Londres, où se retrouve une situation identique pour les ouvriers ébénistes profitant de la force motrice d'usines plus importantes, beaucoup de celles-ci appartiennent à des marchands de bois qui livrent à leurs locataires les pièces déjà ouvrées. (De Rousiers, *op. cit.*, p. 139 et suiv.)

ateliers par le moyen d'arbres et de courroies de transmissions. Il en est de même à peu près dans toutes les usines, presque toutes situées entre la place de la Nation et la place de la République : « Nous remarquerions les mêmes accès sombres, les escaliers en mauvais état, et l'élévation des prix de journée dépassant 2 francs, allant à 3 et 4 francs[1]. »

L'aspect des ateliers de la Société des Immeubles industriels diffère quelque peu, par la construction et l'entretien des bâtiments, du tableau précédent. Du reste, la pensée d'ordre philanthropique qui a inspiré la création de cette entreprise en fait aussi un exemple à part. Fondée en 1870 par Cail et Cie, dans le but de favoriser les fabrications parisiennes en petits ateliers de famille indépendants et de fournir des locaux avec l'outillage nécessaire aux inventeurs, cette société a construit deux vastes immeubles occupant les deux côtés de la rue portant son nom qu'elle entretient à ses frais. A la différence des autres usines de force, presque tous les ateliers sont annexés à des logements, construits d'une manière aussi hygiénique que possible en ne ménageant ni l'air ni la lumière. Sans doute la date de leur construction les empêche d'être au niveau des derniers progrès de l'hygiène, et ils ne sauraient être comparés à ce point de vue avec ceux de la fondation Rothschild[2] : néanmoins ils sont généralement bien entretenus par les locataires. Quelques-uns de ceux-ci, cependant, agrandissant leur installation industrielle, transforment l'appartement entier en atelier et habitent au dehors. Ces cas sont exceptionnels : le plus souvent, les fabricants qui se trouvent à l'étroit dans leur atelier quittent l'usine pour s'installer au dehors à leur compte. Cette union de l'habitation et de l'atelier constitue par elle-

1. G. Picot, *Académie des sciences morales et politiques*, 1905, p. 438 et suiv.

2. Cette dernière société, reconnue d'utilité publique en 1904, a construit jusqu'ici trois groupes d'immeubles dont les logements, d'un loyer de 300 à 550 francs, pour un nombre de pièces allant jusqu'à cinq, sont installés avec toutes les préoccupations de l'hygiène moderne; les immeubles comprennent, en outre des logements, des lavoirs, bains-douches, chambres mortuaires, garderies enfantines, écoles de garde, cours du soir, dispensaires, cuisines ménagères. Aucun intérêt n'étant servi au capital, le prix des loyers a été réduit au minimum, et le revenu brut n'est que 4,60 à 5 % du capital qui s'élève à près de 7 millions de francs.

même une circonstance favorable au niveau moral de la clientèle : on sait, en effet, que l'ouvrier parisien aime à vivre hors de chez lui et à fréquenter l'atelier et le cabaret où il prend ses repas. D'autre part, un locataire n'est admis qu'après enquête sur sa moralité et sa capacité ; aussi la clientèle de la société est-elle composée de travailleurs sérieux, faisant bien leurs affaires et payant régulièrement leur terme ; beaucoup d'entre eux sont fournisseurs des grands magasins, et leur titre de locataires de la société est considéré par eux comme une référence. Du reste, la société s'est préoccupée, dès le début, du côté moral de l'entreprise : les locataires sont invités à prendre part à la vie générale du quartier, notamment dans les circonstances où cet esprit de solidarité peut se manifester, comme l'assistance aux obsèques d'un habitant ; des expositions sont organisées en vue des produits fabriqués par les clients ; les ateliers sont fermés le dimanche.

Le caractère philanthropique de l'œuvre apparaît dans sa gestion financière. Sur les 4 millions de son capital primitif, trois ont été abandonnés par les fondateurs. En y ajoutant 400.000 francs dépensés depuis cette date, le capital social se trouve porté à 1.400.000 francs seulement. Grâce à cette circonstance, à laquelle il faut ajouter l'importance de l'entreprise qui réduit la proportion de ses frais généraux tout en lui permettant de réaliser les installations les plus parfaites et d'obtenir le meilleur rendement dans la production de la force, la société se trouve dans une situation privilégiée par rapport aux autres usines de force motrice. Aussi peut-elle fournir à ses locataires le logement et la force à des conditions beaucoup plus avantageuses : un logement de 450 francs correspond à une location de 600 francs dans le même quartier, tout en offrant plus de confort et un séjour plus tranquille[1]. La force n'est pas tarifée : le prix de vente varie suivant celui du logement occupé et suivant l'importance de la force employée ; il est calculé soit à forfait, soit au compteur et revient en moyenne de 400 à

1. L'immeuble comprend un établissement de bains et un atelier de réparation d'outils à l'usage des locataires.

600 francs par cheval-an. La location du logement annexe à l'atelier constitue d'ailleurs par lui-même un avantage sur les usines qui ne louent que ce dernier, puisque les bénéfices réalisés sur ce chapitre compensent les pertes qui peuvent se produire sur celui de la force, et constituent un gain net. Ajoutons que, grâce à son importance, l'établissement peut avantageusement produire l'électricité qui sert, soit à l'éclairage de l'immeuble et des locataires, soit à la distribution de la force dans les étages supérieurs, trop éloignés des machines à vapeurs situées au sous-sol.

Grâce à cette dernière circonstance, les immeubles industriels comptent, parmi leurs locataires, des petits façonniers ayant besoin de très peu de force et travaillant seuls ou avec un ou deux ouvriers seulement, tels que sculpteurs sur ivoire et sur nacre, lingères travaillant à la machine, opticiens, fabricants d'objets religieux. Ces diverses professions ne se rencontrent pas normalement dans les usines de force motrice, dont la force serait trop puissante ou trop coûteuse pour leurs besoins : au contraire, les avantages du moteur électrique, dont la dépense est toujours rigoureusement équivalente au travail fourni, s'appliquent particulièrement à elles. Aussi beaucoup, parmi ceux qui s'étaient adressées aux usines de force, les ont quittées pour s'installer à domicile avec un moteur électrique[1]. Cependant le coût de la force électrique, encore trois ou quatre fois plus élevé que celui de la vapeur, non moins que les frais d'assurance, empêchent ce mouvement de s'accélérer. Il est probable qu'un abaissement du prix de l'énergie électrique à Paris pro-

1. Il est à remarquer cependant que les ateliers des immeubles de la Fondation Rothschild comprennent une proportion d'ouvriers du bois équivalente à celle des Immeubles industriels, bien que la force motrice soit seulement l'électricité : sur 36 ateliers de l'immeuble de la rue de Prague, on compte 26 ouvriers du bois, 4 ouvriers sur métaux, 2 couturières, 1 malletier et 1 imprimeur. Du reste, ces ouvriers appartiennent à l'élite, comme le démontrent la sélection qui préside au choix des locataires, le taux moyen des salaires, qui n'est pas inférieur à 7 francs par jour, et le prix moyen des ateliers, qui est de 375 francs par an, force motrice non comprise. Les ateliers sont une partie tout à fait accessoire de ces immeubles : celui de la rue de Prague ne comprend que 36 ateliers pour 311 logements, et 7 d'entre ceux-là sont loués sans logements.

voquerait le départ définitif de toute cette catégorie de la clientèle des usines de force.

Si l'on se rappelle, d'autre part, que celle-ci ne saurait non plus s'appliquer à des ateliers d'une certaine importance, et que les petits fabricants les quittent pour s'installer à leur compte dès que l'élévation du chiffre de leurs affaires leur permet de faire les frais d'une installation, on voit que les usines de force motrice ne s'adressent, en définitive, qu'à une clientèle restreinte, celle de la moyenne industrie. Ce sont principalement les professions relatives au travail du bois et du fer, où la nature du travail, de la matière première et l'outillage employé exigent la force mécanique, tandis que l'exiguïté des ressources de ces petits fabricants ne leur permet pas de produire celle-ci eux-mêmes. C'est pourquoi c'est à peu près exclusivement à ces deux catégories de professions qu'appartiennent les locataires des immeubles industriels qui occupent le rez-de-chaussée; et c'est aussi cette partie de l'établissement qui comptait les ateliers les plus importants, comptant jusqu'à une vingtaine d'ouvriers et plus.

Comme les usines hydrauliques, les usines à vapeur de location de force n'ont donc qu'une faculté restreinte de dissémination de la force motrice, puisque les plus petits ateliers les désertent aussitôt qu'une autre force plus appropriée se trouve à leur portée. En outre, leur clientèle normale appartient à un régime industriel qui paraît de plus en plus exceptionnel et transitoire dans l'industrie moderne. Si l'heure de la concentration en grands ateliers n'a pas encore sonné pour la fabrication parisienne du meuble, il n'y a guère d'illusion à se faire sur sa durée : dès l'instant où les avantages du groupement dans un même établissement de toutes les opérations de l'industrie auront commandé ce mode de travail, comme ils l'ont imposé déjà dans une foule d'autres industries, les usines parisiennes de force auront vécu; le mouvement en ce sens, qui s'est manifesté depuis des années déjà dans d'autres pays plus avancés dans cette voie, comme les Etats-Unis, constitue un indice avertisseur assez net. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que la situa-

tion des usines de force reste stationnaire, depuis plus de dix ans [1] : nées avec le développement des petits ateliers mécaniques, il y a près d'un demi-siècle, elles ne subsistent que grâce au prolongement de l'existence de ces derniers; on n'en voit plus de nouvelle se créer et, à part une ou deux exceptions, l'aspect délabré des bâtiments qu'on laisse tomber en ruines sans les restaurer, témoigne de leur prochain déclin.

Les indications qui ont été données jusqu'ici montrent que, si la vapeur n'a pas créé la grande industrie, comme on l'a souvent répété, puisque le mouvement de concentration industrielle était déterminé, antérieurement à son emploi, par les besoins du marché, et que, d'autre part, cette force se prête au moyen atelier, et jusqu'à un certain point au petit atelier, sous la forme de l'usine de force motrice, elle a cependant contribué puissamment à faciliter ce mouvement, d'une part en développant considérablement les moyens de communication, et par là le courant économique qui entraînait l'évolution industrielle, et, d'autre part, en fournissant la seule énergie alors connue qui permît de grouper en vastes établissements les opérations de la fabrication qui requièrent l'outillage mécanique. Jusqu'ici, la succession des trois forces, animale, hydraulique, à vapeur, correspond à une tendance croissante vers la concentration industrielle. Cette progression sera-t-elle maintenue ou contredite par les nouvelles forces que l'on emploie actuellement? Notons tout de suite que, si les conclusions auxquelles nous sommes arrivés sont exactes, un changement dans le régime de l'industrie devra correspondre, moins aux exigences techniques de la nouvelle force motrice qu'à un changement dans l'état du marché mondial. Au surplus, la force électrique, puisque c'est d'elle qu'il s'agit principalement, est-elle destinée à se substituer à la vapeur, et est-ce bien à un duel entre la houille blanche et

1. Cf. H. de Boissieu, *L'usine au logis,* dans les *Questions pratiques*, 1902, p. 324. — Outre l'article précité, on trouvera quelques renseignements sur ces usines dans la *Réforme sociale*, 1882, t. I, p. 465-466; H. de Boissieu, *L'emploi du moteur mécanique dans la petite industrie,* dans la *Science sociale*, octobre 1903, p. 317 et suiv.; A. Julin, *L'outillage mécanique*, dans la *Revue sociale catholique*, 1905, t. IX, p. 311.

la houille noire que nous assistons en ce moment? Telles sont les questions que nous aurons à examiner, et qui nous fourniront l'occasion de montrer quel est l'avenir de la vapeur et quels progrès dans son emploi les nouveaux besoins industriels ont fait naître.

IV

LES MOTEURS A GAZ

Les essais en vue de l'utilisation de divers gaz comme source de force motrice se placent à l'époque où le besoin de petits moteurs mécaniques se faisait le plus vivement sentir dans la petite industrie parisienne dont il a été parlé dans le chapitre précédent, c'est-à-dire entre 1870 et 1880. C'est durant cette période qu'eurent lieu les premières installations pratiques de moteurs à gaz d'éclairage, dont l'existence était connue dès la fin du xviii[e] siècle et pour lequel Lenoir avait, en 1860, imaginé un moteur; en 1881, à l'Exposition d'électricité, ce moteur faisait concurrence à la vapeur. Vers cette époque, un ingénieur suisse avait construit une machine fonctionnant par explosion dans le piston d'un mélange d'air et de gaz; elle s'appliquait admirablement aux petites forces puisque, avec un travail inférieur à 4 kilogrammètres, elle actionnait aisément trois machines à coudre ou un tour de précision, tout en donnant une vitesse normale de 240 tours par minute. La dépense était de 160 à 180 litres par heure. La machine était en fonte et ne pesait que quelques dizaines de kilos.

L'avantage de ce moteur par rapport à la vapeur était évident. Alors que celle-ci n'est utilisable que moyennant une installation importante et coûteuse, et par suite pour une consommation de force considérable, le gaz s'appliquait aux très petites forces; son installation pouvait se faire partout et n'exigeait qu'un

emplacement restreint et une dépense relativement faible. Plus n'était besoin de foyers, de chaudières et de cheminée, ni d'approvisionnement de charbon : la conduite distribuant le gaz pour l'éclairage des appartements fournissait à volonté le combustible. La mise en marche et l'arrêt étant instantanés, les pertes tenant à la mise sous pression, à la continuité de la production de la force pendant les intervalles de l'utilisation du moteur, à l'extinction des feux, se trouvaient évitées : la dépense était proportionnée au travail utile [1]. Moins bruyant que la machine à vapeur, au moins pour les petites forces, le moteur à gaz présentait aussi moins de dangers, la surveillance de la chaudière étant supprimée, d'où l'économie du personnel chargé du fonctionnement du moteur. Enfin on pouvait entrevoir un avenir brillant pour ce système de distribution de force motrice grâce au projet d'adduction à Paris, à l'aide de conduites, du gaz qui serait produit sur les mines de houille du Nord et du Pas-de-Calais, d'où résulteraient l'économie du transport du combustible et celle provenant de la production en grandes quantités, entraînant une diffusion extrême de son emploi et un abaissement de son prix [2].

Le moteur au gaz d'éclairage n'a cependant pas donné ce qu'on en attendait. Un essai de petits moteurs d'un quart de cheval, qui eut lieu vers 1885, échoua complètement. Les frais d'installation qui, pour être inférieurs à ceux d'une machine à vapeur, étaient encore trop élevés pour les ressources modestes de la clientèle à qui ils s'adressaient, le prix du gaz [3], la tré-

1. On estime qu'un moteur électrique de 1.200 watts coûte 1.150 francs et exige 8 fr. 28 de frais d'entretien et d'énergie journaliers; un moteur à vapeur de 2 chevaux coûterait 2.560 francs et reviendrait à 6 fr. 78 par jour; un moteur à gaz coûterait 1.850 francs, mais ne reviendrait qu'à 5 fr. 18 par jour.

2. Denayrouze, *La décentralisation des forces motrices*, dans la *Réforme sociale*, 1883, t. V, p. 615 et suiv. — Vlaemminck, *Les petits moteurs. Rapport à l'Exposition de Gand*, 1904, p. 273 et suiv. — Costa, *Avantage de la force motrice par le gaz*, 1894.

3. La consommation en vapeur d'une machine de deux chevaux est de 16 à 18 kilogrammes par cheval-heure; elle s'abaisse à 9 ou 10 kilogrammes pour une machine de 500 chevaux. Cette considération s'applique aussi aux moteurs à gaz, dont le rendement maximum est pour des forces de 8 à 12 chevaux (A. Witz, *Dernière évolution du moteur à gaz*, 1910, p. 445-446). Pour une puissance de 25 chevaux, le prix de

pidation et l'odeur gênantes pour ceux qui les employaient et pour les voisins, l'élévation de la température nécessitant un refroidissement artificiel constant, l'irrégularité des explosions exigeant l'observation d'instructions détaillées, constituaient autant d'inconvénients qui s'opposaient à l'emploi économique des petits moteurs à gaz[1]. Cette force a été surtout utilisée par des commerçants ou artisans travaillant pour une clientèle locale, notamment par les emballeurs, que la nécessité de se trouver à proximité du centre des affaires, à portée de la clientèle, obligeait à l'installation de la force motrice indépendante. Tous les autres petits fabricants se sont adressés, comme nous l'avons vu, aux usines à vapeur de location ou, plus récemment, à l'électricité[2].

C'est pour remédier à ces inconvénients qu'on chercha alors à obtenir les mêmes avantages à l'aide d'une autre force, l'air comprimé[3]. Une usine s'était fondée en 1887 à l'extrémité nord-est de Paris, en vue de fournir l'air sous pression, à l'aide de canalisations, à des petits moteurs ne différant en rien des moteurs à vapeur, et pouvant être installés à l'emplacement le plus favorable pour actionner individuellement chaque machine-outil. Un réseau de distribution était installé dans une partie notable des quartiers de la rive droite, fournissant la force aux

revient du cheval-heure est de 0 fr. 14 avec le moteur à gaz, et de 0 fr. 09 avec une machine à vapeur. Cependant des moteurs à gaz, de 100 et 200 chevaux, ont été utilisés, notamment dans les minoteries (J. Lefèvre, *Les moteurs*, 1896, p. 321 et suiv.).

1. A la fin de 1901, on comptait dans la région parisienne 2.381 moteurs à gaz, d'une puissance moyenne de 7 chevaux ; cette puissance avait augmenté de 50 % depuis 7 ans.

2. H. de Boissieu, dans les *Questions pratiques*, *loc. cit.*

3. La possibilité d'employer la puissance d'élasticité de l'air à la mise en œuvre des machines était connue depuis longtemps : Denis Papin avait présenté, en 1685 et 1687, plusieurs mémoires sur la question. En 1776, un employé de la maison Boulton et Watt faisait marcher plusieurs machines de l'usine à l'aide de l'air comprimé à distance par les souffleries de la forge. Vers 1845, l'air comprimé par des pompes était utilisé dans plusieurs mines, tant en Angleterre qu'en France, à actionner des machines. C'est cette force qui servit au percement du Fréjus, du Mont-Cenis et du Saint-Gothard. En 1863 et 1867, plusieurs projets tendaient à distribuer la force à domicile par l'air comprimé dans les centres industriels (P.-L. Dufresne, *Étude historique sur l'emploi de l'air comprimé*, 1889).

moteurs à domicile, aux horloges pneumatiques[1] et aux dynamos qui produisaient l'éclairage électrique chez les particuliers. En 1891, la production de l'usine était de 5.000 chevaux, et une nouvelle usine s'élevait avec une puissance prévue de 24.000 chevaux; la canalisation s'étendait sur 160 kilomètres, dont 65 desservaient 10.000 horloges pneumatiques publiques ou privées, et 95 les 808 moteurs des abonnés[2]. En 1900, la Compagnie parisienne de l'air comprimé, qui avait succédé à l'usine Popp, était en pleine prospérité : au point de vue de la force motrice, 843 petits artisans, emballeurs, graveurs sur verre, travailleurs sur bois ou sur métaux, etc., employaient cette force à l'aide de moteurs de 1 à 2 chevaux ou d'une puissance ne dépassant même pas 6 kilogrammètres. Ils y trouvaient l'avantage de l'absence de tout danger, de la salubrité, de la souplesse de fonctionnement, de l'espace restreint et de l'économie du personnel[3].

Cette force, comme les précédentes, n'était toutefois à la portée que des petits patrons employant deux ou trois ouvriers au moins, non des travailleurs isolés à domicile. Au reste, les avantages qu'elle présentait par rapport au gaz d'éclairage et à la vapeur étaient contre-balancés par d'autres inconvénients. La comparaison de l'économie par rapport au moteur à vapeur de même force était à l'avantage de ce dernier lorsqu'il était fourni par l'usine de force motrice. La chaleur produite par la compression de l'air, le froid occasionné par la détente dans le moteur, au point de condenser l'humidité de l'air et de gêner la transmission par la congélation de l'eau des conduites, était un inconvénient sérieux. La difficulté d'éviter les pertes par les joints multipliés en raison des ramifications des conduites, était un obstacle à la distribution; ces pertes s'élevaient jusqu'à

1. C'est le service des horloges pneumatiques, dont le début de fonctionnement date de 1879, qui a donné naissance à l'industrie de l'air comprimé.

2. Ces 808 moteurs consommaient 3.600 chevaux et se répartissaient de la manière suivante : 258 avaient une puissance inférieure à 25 kilogrammètres, 251 donnaient de 25 à 75 kilogrammètres, 209 de 2 à 6 chevaux, 90 donnaient plus de 6 chevaux.

3. *Réforme sociale*, 1888, t. VI, p. 36-37. — De Boissieu, *loc. cit.*, p. 357-358. — *Revue scientifique et industrielle*, 1897, p. 268. — *L'air comprimé et ses applications*, 1891.

65 % pour un parcours de 5 kilomètres[1]. Cette force devait donc être abandonnée de plus en plus, soit pour l'usine de force motrice, soit pour le moteur électrique dont l'installation est beaucoup plus facile et moins coûteuse. Actuellement, le nombre des petits moteurs à air comprimé est insignifiant.

L'air comprimé tend de plus en plus à être abandonné comme force motrice. Il n'est déjà plus qu'un souvenir dans la traction des tramways parisiens. Si l'on met à part le mouvement des horloges publiques, les ascenseurs et l'élévation de l'eau à Montmartre, son emploi ne se rencontre plus que d'une façon exceptionnelle dans certaines industries, où elle est produite par l'usine elle-même pour ses besoins personnels, au lieu de provenir d'une distribution émanant d'une source extérieure. On l'emploie de la sorte dans certains usages limités ou très spéciaux, comme le décapage des surfaces en fer en vue de la peinture ou la gravure sur verre. L'usage le plus important qui en est fait est la mise en œuvre des perforatrices dans les mines ou dans le percement des tunnels, où il offre l'avantage de la sécurité, tout en favorisant l'aération et en n'étant pas influencé par l'humidité comme l'électricité[2]. Aussi la Compagnie de l'air comprimé tend-elle à substituer l'électricité à l'air comprimé; elle exploite elle-même un secteur parisien, et encourage de tous ses efforts la diffusion du moteur électrique que l'emploi des nouvelles machines à vapeur turbo-motrices permet d'alimenter assez économiquement et qui se répand rapidement en ce moment dans la grande industrie de la banlieue parisienne.

L'air comprimé, bien que devant s'appliquer aussi aux petits moteurs, dans la pensée de ses producteurs, convenait mieux à des forces importantes, de 10 à 15 chevaux. Au con-

1. La Compagnie des omnibus, qui employait l'air comprimé à 80 kilos, évitait les pertes grâce à la continuité des conduites et à l'absence de ramifications, et grâce aussi au chauffage de l'air dans les moteurs, procédés impraticables pour les petits moteurs.

2. Un projet est actuellement à l'étude pour l'emploi de machines de ce genre dans les usines du Transvaal où la main-d'œuvre indigène, d'un rendement très faible, constitue une difficulté pour l'exploitation.

traire, pour les petites forces, il était bien inférieur à l'air raréfié : les prix de premier établissement étaient plus élevés, en raison de la construction des compresseurs[1]; la présence de l'humidité dans les conduites est évitée par l'air raréfié; enfin le rendement des moteurs à air comprimé n'est que de 18 à 22 %, tandis que celui des moteurs à air raréfié est couramment de 40 à 43 %[2]. Ces considérations conduisirent à demander la solution du problème à la force produite sur le piston du moteur par la pression atmosphérique, à l'aide de machines centrales maintenant le vide dans les conduites et les moteurs. Des essais eurent lieu à partir de 1874, et aboutirent, en 1881, à la création d'une société d'études définitives, et en 1885 à la constitution de la Société de force motrice de la rue Beaubourg.

Une centrale d'aspiration était composée de trois machines à vapeur de 90 à 100 chevaux, entretenant la raréfaction de 70 % de l'air contenu dans les conduites. Les moteurs étaient rotatifs pour les petites forces, de 3 à 12 kilogrammètres; des moteurs à fourreau servaient pour les puissances de 24 à 80 kilogrammètres. On obtenait ainsi des rendements de 40 à 65 %, suivant le type et la force des moteurs[3]. Les moteurs étaient fournis et installés aux frais de la Compagnie, le client n'ayant aucune avance à faire sur ce point : la dépense de force, calculée au compteur, était réglée tous les mois, ainsi que le prix de location du compteur, suivant le mode suivi par la Compagnie du gaz. La mise en charge des conduites avait lieu de 8 heures à 11 heures et demie du matin, et de 1 heure à 5 heures et demie du soir. Au début, la compagnie ne pouvait suffire aux demandes et installait les moteurs, aussitôt réception faite, dans

1. On estime le prix de revient de la force par heure, pour une puissance de 6 kilogrammètres, à 0 fr. 205 pour le moteur à gaz, 0 fr. 200 pour celui à air comprimé, et 0 fr. 152 pour celui à air raréfié.

2. Piarron de Mondesir, dans les *Mémoires de la Société des ingénieurs civils*, novembre 1885.

3. Les moins satisfaisants étaient les moteurs oscillants, en raison des fuites. Après quelques essais, on fut obligé de s'en tenir exclusivement au seul type à fourreau, sur trois forces de 25, de 50 et de 100 kilogrammètres.

l'ordre d'inscription des demandes. En 1890, la Société était en pleine prospérité, et distribuait la force à près de 150 moteurs de un demi cheval à 1 cheval et demi, disséminés dans un rayon de 800 mètres autour de l'usine. Les abonnés appartenaient presque tous à la petite industrie parisienne, fabriquants de peignes en écaille, de brosses, ouvriers en carton, en nacre, en ivoire, horlogers, lingères à la machine, etc. On songeait à créer des installations semblables dans des centres d'industrie à domicile, comme Saint-Étienne.

Cependant cette prospérité devait être passagère. Comme pour l'air comprimé, la nature de cette force s'opposait à son emploi en dehors d'un rayon limité : en effet, les fuites et la variabilité de la tension de l'air dans les conduites occasionnait une déperdition de force considérable à une certaine distance de l'usine; c'est ainsi qu'au moment de la pleine activité des abonnés, il se produisait une diminution très sensible de la raréfaction aux extrémités, et on notait des différences très considérables entre celle des moteurs et celle de l'usine. En outre, cette force n'était applicable qu'à de très faibles forces, l'accroissement de la puissance demandée exigeant pour les machines d'aspiration des dimensions trop considérables et, par suite, un prix de revient trop élevé[1]. Cette force ne convenait, donc, encore dans un rayon restreint, qu'aux plus petits ateliers susceptibles d'utiliser la force mécanique, à ceux qui ne pouvaient escompter une extension de leur fabrication qui les eût obligés à employer la vapeur, c'est-à-dire à la catégorie la moins prospère et la moins progressive des petits artisans parisiens. Aussi les partisans les plus convaincus de l'emploi de cette force, observant le mauvais entretien de ces ateliers, leurs conditions défectueuses au point de vue de l'aération, et surtout le défaut d'aptitude de ces petits patrons à s'élever eux-mêmes comme à patronner leurs propres ouvriers, bornaient leurs

1. Il y eut cependant des essais d'application de l'air raréfié au chemin de fer de Saint-Germain, au transport des dépêches pneumatiques à Paris, à l'évacuation des vidanges, aux freins des chemins de fer. Mais ces applications ne pouvaient être que des entreprises individuelles, indépendantes d'une usine centrale.

vœux à la conservation de l'industrie familiale et déclaraient peu désirable sa substitution au régime de la grande industrie. Ces diverses circonstances concouraient à arrêter le développement de l'industrie de l'air raréfié, ce qui équivalait à entraîner sa ruine. Dès 1894, l'usine de la rue Beaubourg dut être rachetée par un groupe d'électriciens qui ne put lui rendre la prospérité; peu d'années après, elle fermait ses portes définitivement[1].

C'est une force d'une autre nature qui aurait fourni la solution du problème de la force motrice à domicile, si elle avait dû être cherchée dans cette voie. A la même époque où avaient lieu les diverses tentatives que nous avons exposées, on travaillait activement à la mise au point du moteur à explosion, à l'aide de l'essence de pétrole ou de l'alcool. Les essais laissaient entrevoir la production de la force à l'aide de moteurs indépendants d'une usine centrale, permettant la suppression des conduites, d'un poids limité et d'une force extensible à volonté. Par suite de ces conditions et de la facilité du fonctionnement, les frais d'installation et de consommation devaient être très inférieurs à ceux de la vapeur [2]. L'absence de danger permettait son maniement par un personnel non exercé, dans l'industrie à domicile comme dans l'agriculture. « Me sera-t-il donné, disait un technicien à cette époque, de vous montrer dans un an ou deux : la charrue sans bœufs; la charrette sans chevaux; la pompe d'arrosage sans manège; le roulage mécanique transportant rapidement les produits agricoles sur les routes ordinaires [3]. » Déjà on pouvait voir la machine à coudre ou le tour actionnés par ce moteur épargnant la force musculaire de l'ouvrier en décuplant son travail.

1. *Réforme sociale*, 1882, t. II, p. 38-39. — Boudenoot, *La force motrice à domicile*, *ibid.*, 1885, t. II, p. 77 et suiv.; 129 et suiv.; *Mémoire de la Société des ingénieurs civils*, 1er semestre 1885, 1er semestre 1889, p. 109 et suiv., 176 et suiv. — A. Gouilly, *Air comprimé ou air raréfié.* — H. de Boissien, *loc. cit.*, p. 347 et suivantes.

2. On évalue le prix de revient du kilowatt-an produit par un moteur à explosion à 145 fr. 50 contre 170 francs lorsqu'il est produit par la machine à vapeur. (*La production économique de la force motrice*, 1907, p. 39.)

3. Denayrouze, *La décentralisation des forces motrices*, dans la *Réforme sociale*, 1883, t. V, p. 615 et suiv.

Si ces prévisions ne se sont pas réalisées, dans l'agriculture comme dans la petite industrie, cela ne tient à aucun obstacle d'ordre technique. Bien que le moteur à pétrole soit applicable aux grandes forces comme aux petites [1], son domaine propre paraît être principalement celui qui nécessite la mise en œuvre indépendante et irrégulière de petites forces, et l'essor de l'industrie automobile en est la preuve. Il était tout indiqué pour l'agriculture qui requiert, soit un travail irrégulier, soit un déplacement variable de l'application de la force; après l'électricité produite à l'aide d'une chute d'eau, il reste le moteur le plus avantageux pour ce genre de travail [2]. Le peu de développement qu'il y a pris provient d'une cause d'ordre économique, l'impossibilité d'une production intensive en raison de la nature même du travail, enlevant tout intérêt à l'emploi de la force mécanique, plus coûteuse que la force animale [3]. Quant à la petite industrie, nous avons déjà indiqué les motifs qui s'opposent à son développement par la force mécanique : celle-ci est, dans l'industrie moderne, un agent de concentration plus que de dissémination. Si le petit atelier mécanique a pu se maintenir dans une certaine mesure dans quelques centres industriels, comme à Paris, c'est par suite des circonstances un peu exceptionnelles et paraissant transitoires que nous avons exposées; à une échéance plus ou moins éloignée, il semble bien condamné à disparaître devant la grande usine, tant par le simple jeu du courant général qui produit la concentration industrielle, que par l'infériorité de ces petits fabricants au double point de vue technique et commercial [4]. Dans ce do-

1. La fabrique d'Augsbourg-Nuremberg construit des moteurs du type Diésel de 1.600 et de 4.000 chevaux effectifs. Ceux de 160 à 300 chevaux sont courants dans l'industrie (Périssé, *Le développement des moteurs à pétrole industr.*).

2. On a construit notamment un grand nombre de locomobiles à pétrole qui présentent sur celles à vapeur de grands avantages de sécurité et d'économie.

3. V. le chapitre XII de notre ouvrage.

4. Par suite de ces conditions, on a pu justement appeler ces petits ateliers des « conservatoires de tous les préjugés, de toutes les routines, nous dirions presque de tous les abus ». Un fait montre cette absence de progressivité : plutôt que de se procurer un moteur à eux, faute de ressources suffisantes pour l'acquérir, ou d'un chiffre d'affaires permettant de l'utiliser avantageusement, beaucoup d'ouvriers parisiens se réunissent par groupes de trois ou quatre pour louer en commun un atelier

maine, l'emploi du moteur à pétrole, comme celui du moteur à gaz, paraît limité à des entreprises un peu plus importantes que celles dont nous venons de parler et n'ayant pas la possibilité ou d'avantage à employer la vapeur, telles que les ateliers d'emballeurs, imprimeries, appareil de lavage, élévations d'eau, ascenseurs, production isolée de la lumière électrique [1].

C'est dans la traction, et surtout dans la traction individuelle, que le moteur à essence a trouvé sa principale utilisation et aussi sa plus grande faculté de dissémination de force. Sans doute il a été employé aux tramways, et dans bien des villes des États-Unis, d'Angleterre ou du continent, il a précédé dans cet usage la traction électrique; mais les avantages de celle-ci l'a bientôt mise complètement à la place du premier. Au contraire le rôle de ce petit moteur indépendant, de puissance variable, était tout indiqué dans la traction isolée sur routes. L'activité de ces dernières n'avait été nullement affaiblie par la construction des voies ferrées : contrairement aux prévisions qui s'étaient fait jour à cette époque [2], les chemins de fer, loin d'enlever aux transports par route leur raison d'être, leur en avait donné une nouvelle, en créant de nouveaux besoins de communications et en nécessitant un réseau secondaire reliant les voies ferrées aux localités situées en dehors de leur portée. C'est pourquoi la dépense annuelle exigée par l'entretien des routes, au lieu d'être économisée grâce aux nouveaux moyens de transport, n'a fait que s'accroître dans le cours du siècle [3]. Cette observation montre que ce n'est pas à l'automobilisme que la route doit sa renaissance, contrairement à une affirmation souvent répétée : cette renaissance est bien antérieure ou, pour mieux dire, l'activité des transports par route n'avait cessé de s'accroître; l'automobile a simplement fourni à ces derniers l'instrument que réclamait leur besoin croissant de

dans une usine de force motrice : « Leur bourse et leurs intérêts de sociabilité y trouvaient également leur compte » (H. de Boissieu, *loc. cit.*, p. 360 et suiv.).

1. J. Lefèvre, *op. cit.*, p. 324 et suiv.

2. Arago, rapporteur de la Chambre en 1838, croyait que l'abaissement du prix du roulage occasionnerait une perte pour l'industrie des transports.

3. De Foville, *op. cit.*, p. 107 et suiv.

facilité. Ce n'est pas l'automobile qui a créé la circulation intense qui existe actuellement dans les grandes villes, les communications fréquentes qui relient par route les différents centres, pas plus que leurs conséquences consistant dans le besoin général de transports rapides, le développement du séjour à la campagne, du tourisme, etc.; l'automobile a favorisé puissamment ce mouvement, mais c'est, ici encore, le besoin qui a créé l'organe et déterminé les essais et les applications du moteur à essence à la traction. Aussi ne faut-il pas s'étonner que ce dernier n'ait pas présidé à des transformations industrielles comparables à celles qui avaient été opérées par la vapeur : il n'a nullement dépossédé celle-ci de son domaine; il y a simplement ajouté ses effets dans un domaine accessoire constituant une pure conséquence et une amplification du premier.

C'est à ce point de vue, semble-t-il, qu'il faut se placer pour envisager les effets possibles de l'application du moteur à essence à l'aviation. L'aéroplane supprimera-t-il la guerre en la rendant trop cruelle? Effacera-t-il les barrières douanières et nationales en rendant leur protection impossible [1]? De tels effets ne sauraient provenir de l'emploi d'un nouveau mode de locomotion. Il est plus prudent d'admettre simplement que l'aéroplane, comme la locomotive et le télégraphe, respectera les institutions existantes, et se bornera, comme celles-ci l'ont fait avant lui, à favoriser le besoin toujours croissant d'échanges internationaux avec ses conséquences économiques, intellectuelles et morales [2].

Cependant il est une autre force, dont l'emploi ne date d'ailleurs que d'une quinzaine d'années [3], et qui semble échapper à la loi qui vient d'être formulée : ce sont les gaz produits par

1. Ch. Richet, *Pour l'Aviation,* 1909, p. 168 et suiv. La guerre actuelle, survenue depuis que ces lignes étaient écrites, confirme bien notre opinion.

2. On peut ajouter un exemple très voisin du précédent, si l'on considère la poudre à canon comme une force motrice appliquée à la guerre : son emploi a contribué à la constitution des armées modernes, à l'affaiblissement de la prépondérance sociale de la chevalerie, à la supériorité des peuples civilisés sur les peuples sauvages; il n'a été la cause déterminante d'aucun de ces faits qui, provenant de causes plus intimes, se seraient sûrement produits malgré son absence.

3. Elle fut essayée dès la première moitié du XIXe siècle, mais sa première application pratique n'a eu lieu qu'en 1894.

la combustion des hauts fourneaux, dont on utilise la force d'expansion à actionner les souffleries et les autres machines de l'usine. Un haut fourneau, pourvu d'appareils de récupération des gaz, fournit environ 30 chevaux par tonne de fonte produite, entièrement disponibles et déduction faite des douze chevaux employés pour les machines soufflantes; comme la production d'un haut fourneau dans les fonderies modernes, est normalement de 200 tonnes par jour, on voit que la puissance ainsi fournie, entièrement gratuite puisque auparavant elle était perdue, s'élève à 7.000 chevaux par unité. On évalue l'économie qui en résulte dans la fabrication de la fonte à 7 fr. 50 par tonne[1]. Il s'ensuit que les maîtres de forge ont désormais intérêt à joindre à leur entreprise principale les autres opérations de la fabrication du fer, qui leur permettront d'utiliser avec avantage cette force économique : aussi l'aciérie est-elle de plus en plus unie au haut fourneau et les usines ne produisant que la fonte deviennent rares. Cette concentration, qui aboutit à de gigantesques entreprises, groupant à la fois la mine, le haut fourneau et l'aciérie, autrefois séparées, semble due exclusivement à l'action de la nouvelle force employée[2].

1. *La Nature*, 1910, p. 78. — F. Thyssen, dans la *Revue économique internationale*, juin 1911, p. 45 et suiv. — L. Greiner, *Production économique de la force motrice dans les usines métallurgiques* dans la *Rev. univ. des mines*, 1907, t. XVIII, p. 33 et suiv.

2. On peut rapprocher de cet exemple celui de la fabrication du coke, où les gaz résultant de la réduction de la houille sont employés comme force motrice ou à la fabrication de sous-produits chimiques; celui de la fabrication de l'ammoniaque, où sa récupération se produit grâce à la formation d'un gaz pauvre d'un prix de revient extrêmement réduit, puisqu'il ne donne le kilowatt-heure qu'à un demi-centime; et celui de la fabrication du gaz, où les résidus d'épuration donnent lieu à des sous-produits importants; de ces diverses circonstances résulte l'adjonction à l'usine principale de la production de force motrice ou de la fabrication de produits chimiques. Nombreuses sont aujourd'hui les industries qui ajoutent ainsi à leur production principale des fabriques annexes en vue de l'utilisation de leurs sous-produits. Le gaz des fours à coke, d'un traitement compliqué, a pris peu d'extension, sauf en Allemagne, où 35 moteurs consomment 26.300 chevaux. Cette force est employée à actionner des génératrices d'électricité (Witz, *op. cit.*, p. 96). Dans la Haute-Silésie, cette industrie est concentrée entre les mains d'une société qui utilise à la fabrication des sous-produits, et notamment du benzol, les gaz produits soit par les fours à coke lui appartenant, soit par ceux des usines métallurgiques qu'elle s'est chargée de transformer, moyennant l'abandon de ces sous-produits (V. P. de Rousiers, *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, 1902, p. 76-77).

Il faut observer cependant que cette transformation n'est qu'un degré de plus dans le mouvement de concentration déjà opéré, et qu'elle ne se produit que parce qu'elle correspond à un besoin d'économie de plus en plus intense dans le prix de revient. S'il en était autrement, le maître de forges aurait plus d'avantage, au lieu d'utiliser lui-même cette nouvelle force, à la vendre aux usines voisines, sinon à la laisser perdre : et c'est bien ce qui a lieu dans bien des cas où le maître de forge n'emploie les gaz ainsi récupérés que pour actionner des compresseurs d'air ou les dynamos électriques qui lui permettent de vendre la force sous cette forme aux usines, aux mines, ou aux entreprises de transport voisines.

On aura une idée de la puissance ainsi développée en considérant que les 60 millions de tonnes de fonte brute fabriquées chaque année correspondent à plus de 7 millions de chevaux effectifs, à raison de 4.500 mètres cubes de gaz par tonne de fonte. La sidérurgie en absorbant la moitié, le surplus s'ajouterait à la force motrice actuellement produite, dans des conditions de bon marché extrême. Le prix de revient du cheval-an ne dépasse pas 50 francs, celui du kilowatt-heure n'est en moyenne que de 1,83 centimes, ce qui permet de le vendre à des prix de 7 à 9 centimes, et même au-dessous, dépassant de beaucoup sur ce point les résultats obtenus par les usines hydro-électriques[1]. Aussi, le moteur à gaz remplace-t-il de plus en plus la machine à vapeur dans le voisinage des hauts fourneaux, où la consommation de charbon destiné à l'alimentation des machines est en diminution constante[2]. La force produite de la sorte par les usines du Durham et du Northumberland s'est élevée, de 80.000 chevaux en 1906, à 220.000 en 1910; 37 % de cette force est vendue à des entreprises industrielles au prix moyen de 5,5 centimes à 6 centimes le kilowatt-heure; les prix oscillent entre les limites de 2 et 11 centimes. Dans le bassin de la Ruhr,

1. Les usines à gaz de Lyon ne peuvent l'obtenir à moins de 8 centimes.

2. Witz, *op. cit.*, p. 108 et suiv., 488; *Id.*, dans le *Génie civil*, novembre 1911, p. 28. — Leprince-Ringuet, dans *Annales des Mines*, octobre 1911. — *La houille blanche*, 1912, p. 77-78. *L'industrie électrique*, 1910, p. 216.

la puissance totale dépasse actuellement 180.000 kilowatts; la plus grande partie de cette force est consommée par les usines qui la produisent; le surplus est vendu au prix de 6 à 14 pfennig. Les établissements de Rombas desservent la ville de Metz. L'usine d'Alsdorff vend la force à la région environnante au prix de 7 à 9 centimes le kilowatt. En 1908, sur 365.455 chevaux construits par la Société de Nuremberg, dont 285.645 dans des établissements métallurgiques, 273.231 étaient employés à des génératrices d'électricité, 86.474 à des machines soufflantes, 3.900 à des laminoirs et 1.850 à des transports d'énergie. Cet emploi des gaz des hauts fourneaux se développe rapidement aux États-Unis : l'*United States Steel Corporation* l'a introduit dans ses usines; l'*Indiana C*[e] dispose de 130.000 chevaux au gaz, dont 85.000 sont transformés en électricité. En 1909, la puissance des machines à gaz en cours de fabrication s'élevait à 260.000 chevaux; l'année suivante, ce chiffre s'élevait à 400.000 chevaux et l'*Edgard Thomson Work* faisait à elle seule une commande de 350.000 chevaux. Dans l'ensemble, on estime que la moitié de la force produite dans les usines métallurgiques

1. A côté d'usines dans le genre de celle de Saussay dont il a été déjà question, et qui utilise quatre moteurs à gaz pauvre de 100 chevaux chacun en appoint de la force hydraulique, on peut citer les exemples suivants d'emploi avantageux du gaz pauvre : un tissage ayant une machine de charge moyenne du 220 chevaux et 120.000 fr. de frais de premier établissement, dépense annuellement 29.600 francs, comprenant 12.000 francs d'intérêt et amortissement, la même somme pour le combustible, 4.000 francs pour la surveillance, 1.000 francs de réparation et d'entretien et 600 francs d'huile; le prix du cheval-heure ressort ainsi à 4,8 centimes. Deux usines fonctionnant à l'aide de moteurs de 250 chevaux occasionneraient les dépenses suivantes par semaine :

	Vapeur.	Gaz pauvre.
	—	—
Charbon	239.25	—
Coke	52.30	81.75
Salaires	102.30	80.50
Huile	31.25	7.20
Eau	9	—
Réparations	18	0.90
	452.10	170.35

Il en résulterait une économie de 311 fr. 75 par semaine, ou de 16.211 francs par an en faveur du gaz pauvre (*Portefeuille économique des machines*, 1912, p. 96 et 112).

est employée à actionner les machines soufflantes, et que 43 % est transformée en énergie électrique.

Aucune des diverses forces que nous venons de passer en revue ne paraît donc avoir exercé d'influence sensible sur le fonctionnement de l'industrie moderne et par contre-coup sur l'organisation sociale : dans la mesure où le sens de leur action eût été opposé à celui de l'influence exercée par la vapeur, la portée de cette action a été insignifiante, et elles n'ont point modifié le courant général qui se produisait, en réalité, sous l'action de causes indépendantes de la force motrice employée. Ni la commodité d'emploi, ni même l'économie dans le prix de revient, ne sont des conditions suffisantes pour entraîner la substitution d'une force motrice à une autre, tant que cette force ne répond pas aux exigences du marché et de la production qui en dépend. C'est ainsi que la force hydraulique, bien que d'un prix de revient moindre, a cédé le pas à la vapeur, qui seule répondait à la situation économique nouvelle. De même l'utilisation du gaz pauvre, beaucoup plus économique que la vapeur parce qu'il exige environ la moitié moins de charbon et d'une qualité inférieure, ne paraît pas devoir remplacer celle-là. Son prix d'installation et la difficulté d'entretien des moteurs en interdit l'emploi aux petits établissements. D'autre part, au delà de 150 à 200 chevaux, une installation à vapeur est encore plus avantageuse. Le moteur à gaz pauvre est donc réservé à des usines d'importance moyenne, et ne paraît nullement de nature à modifier en quoi que ce soit la situation industrielle[1].

1. *Portefeuille économique des machines*, 1912, p. 96 et 112.

V

AVANTAGES ET EFFETS GÉNÉRAUX DE LA FORCE ÉLECTRIQUE DANS LA GRANDE INDUSTRIE

La force hydraulique, sans être totalement délaissée, avait vu son emploi industriel se restreindre, en même temps que celui de la vapeur, qui répondait mieux aux besoins nouveaux de l'industrie, se généralisait. C'est ainsi que l'un des départements les mieux partagés, celui de l'Eure, qui possédait, en 1850, 374 chutes aménagées, et 465 en 1885, n'en comptait plus que 382 en 1900 ; cette diminution portait surtout sur les moulins à blé, dont le nombre passait de 405 à 287 entre les deux dernières dates, tandis que celui des établissements autres que les moulins était respectivement de 19, 60 et 95 aux trois dates indiquées. Même recul dans les départements de la région, dans la Manche par exemple, où le nombre des usines hydrauliques n'était plus que de 705 en 1900 contre 1.307 en 1863, la Mayenne, où il descend de 614 en 1861 à 393 en 1900, tandis que la force totale s'abaisse de 3.000 chevaux à 800 entre ces deux dates, etc [1].

Cet arrêt dans l'emploi de la force hydraulique avait surtout affecté les régions comme celle qui vient d'être citée, où cette force était fournie par des chutes basses et à fort débit, les seules qui pussent être utilisées autrefois, non seulement à cause de la forme des moteurs alors employés[2], mais surtout à cause des

1. H. Bresson, dans la *Houille blanche,* 1904, p. 121-122.
2. Le faible rendement des anciennes roues, qui ne dépassait guère 30 à 40 %,

obstacles que le manque de communications créait aux régions de hautes chutes, peu accessibles, eu égard aux exigences pratiques des établissements industriels. Ce sont, au contraire, ces dernières régions, et non les premières, qui ont bénéficié du réveil de la force hydraulique employée à la production de la force électrique. Les hautes chutes à faible débit présentaient des avantages considérables sur les basses chutes à gros débit : leur aménagement est sensiblement plus économique et le prix de revient de l'unité de force est beaucoup moindre; en outre, elles permettent une vitesse de rotation du moteur, nécessaire pour actionner pratiquement les générateurs d'électricité, qui n'aurait pu être réalisée avec les moteurs à faible vitesse que par l'intermédiaire de transmissions nuisibles au bon rendement de l'appareil. Quant à l'inconvénient tenant à la situation topographique et aux difficultés d'accès, il était supprimé dans une certaine mesure grâce à la transmission de la force électrique. C'est en 1883 que celle-ci fut réalisée pratiquement grâce aux expériences effectuées par Desprez sur la réversibilité des dynamos. Dès 1873, H. Fontaine avait bien montré à l'Exposition de Vienne la possibilité de la transmission de l'énergie électrique; depuis 1879 et 1881, des essais se poursuivaient à Berlin et à Paris; mais ce n'est qu'après la date indiquée ci-dessus que les applications en ont été multipliées. Toutefois cette condition n'est encore qu'imparfaitement réalisée : en 1891, on n'avait réussi à transporter cette force qu'à 175 kilomètres[1]; en 1902, on doutait encore de la possibilité de ce transport d'une façon industrielle au delà de cette distance; deux ans plus tard, on était arrivé à un transport de 373 kilomètres; aujourd'hui, le projet consistant à transporter à Paris 100.000 chevaux produits sur le Rhône, à 425 kilomètres, ne rencontre plus de difficulté technique[2].

n'était, en effet, qu'une cause accessoire de cette défaveur, puisqu'un progrès avait été réalisé par la roue Sagebien, qui portait le rendement à 80 et 90 %.

1. Entre Lauffen et Francfort, grâce à une tension de 30.000 volts.

2. *Nouvelles Annales de la Construction*, 1904, p. 157 et suiv. — *Génie civil*, 17 septembre 1904. — *La houille blanche*, mars 1912, p. 59. — Saint-Martin, *Étude sur les distrib. d'énergie électr.*, 1903, p. 5.

Pour pouvoir se rendre compte des conséquences de ces conditions de la production de la force électrique pour les régions dont on vient de parler, et de la situation nouvelle qui leur est ainsi faite au point de vue industriel par rapport aux régions où la grande industrie s'est trouvée amenée, grâce à l'emploi de la vapeur, au point où nous l'avons précédemment examinée, il importe de rechercher d'une façon précise dans quelle mesure et sous quelles conditions la force hydro-électrique est devenue l'une des forces motrices qui s'imposent en vue de satisfaire aux besoins de l'industrie moderne.

L'avantage le plus frappant, à première vue, que présente cette force est son économie : plus de dépense de charbon, ni de transport de ce combustible, ni de locaux pour son approvisionnement; les chaudières sont supprimées, et avec elles les frais d'installation, d'entretien, de personnel. Cette économie s'accroît encore si l'on songe à l'amélioration du rendement : au lieu du rapport très faible des anciennes machines à vapeur, la dynamo électrique permet d'utiliser 60 à 70 % de la force produite par la chute d'eau, et cette proportion atteint 97 % pour les grandes puissances. Quant aux transmissions, la perte qu'elles occasionnent ne dépasse pas 20 à 25 % avec l'électricité, alors que les transmissions mécaniques nécessaires avec l'emploi des autres forces motrices varie entre 18 et 72 %. Ajoutons que le moteur électrique ne consomme d'autre force que celle qui est consacrée au travail utile ; plus de perte due à la mise en train, aux arrêts, comme dans les moteurs thermiques dont la dépense est indépendante de la force utilisée. Enfin, les pertes occasionnées par la transformation de la vitesse et les transmissions intermédiaires qu'elle réclame avec les autres sources de force sont évitées grâce à la faculté que possède l'énergie électrique de transformer inversement son débit et sa tension sans modifier son rendement[1].

Cependant la question est plus complexe qu'il ne paraît au premier abord, et rien n'est plus variable, dans la pratique, que

1. Saint-Martin, *op. cit.*, p. 25. — Houllevigue, *Le rôle des machines*, dans la *Revue de Paris*, octobre 1900, p. 880.

le prix de revient de la force électrique. Dans ce calcul, à la différence des moteurs thermiques, l'élément fixe et irréductible, tel que le coût de la source d'énergie, celui d'achat et d'entretien des machines, est réduit à presque rien, par suite de la suppression du combustible et des chaudières, tandis que l'élément variable, frais d'aménagement et d'installation est de beaucoup le plus important. Or, à la différence de ce qui se produit dans l'aménagement des usines à vapeur, généralement situées dans les lieux faciles d'accès, ce deuxième élément varie très sensiblement d'un établissement hydro-électrique à l'autre : c'est précisément, en effet, la réduction des dépenses de cette catégorie, en ce qui concerne les hautes chutes de montagne, qui ont conduit à employer celles-ci ; au contraire, les basses chutes des plaines exigent des travaux de prise d'eau très importants, des canaux d'arrivée à grande section et à long parcours, des turbines à faible vitesse et de grande dimension nécessitant de vastes bâtiments[1]. Il s'ensuit une différence très notable dans le prix de revient de l'unité de force, suivant qu'il s'agit d'une installation de montagne ou d'une installation de plaine : c'est ainsi que certaines usines de l'Isère et de la Savoie réalisent des prix voisins de 100 francs par cheval-an, tandis que le prix de l'unité de force pour l'usine de Jonage, située cependant sur un fleuve à cours rapide, représente un capital de plus de 2.000 francs[2]. Dans les régions alpestres, on considère que toutes

1. Il est juste d'ajouter que les progrès réalisés récemment dans l'art de l'aménagement ont permis de réaliser en cette matière de grandes économies. L'installation exécutée à Wangen, sur l'Aar, est un modèle sous ce rapport. L'aménagement d'une chute de 6 m. 60 à Rheinfelden, près de Bâle, n'a donné lieu qu'à un prix d'installation de 235 francs par cheval. (Côte, dans la *Houille blanche*, 1912, p. 61. — Mahl, *ibid.*, 1913, p. 21).

2. La Société lyonnaise des forces motrices du Rhône, autorisée par une loi du 9 juillet 1892, a été fondée au capital de 25 millions récemment portés à 30 millions, auxquels il faut ajouter 25 millions d'obligations à 5 %. Elle a construit un canal de 18 kilomètres de long sur 60 mètres de large et 2 m. 50 de profondeur, devant servir à la navigation, et dérivant un débit de 100 à 150 mètres cubes jusqu'à l'usine de Jonage, où une chute de 8 m. 50 à 12 mètres donne une force de 12.000 à 18.000 chevaux. La construction du canal, qui forme vers son milieu un bassin compensateur de 160 hectares, a coûté 22 millions ; celle de l'usine a coûté 10 millions ; 5 millions ont été consacrés aux frais de constitution de la société. Le prix moyen du cheval disponible ressort ainsi à 2.500 francs. L'élévation des capitaux de premier établisse-

les chutes susceptibles d'être aménagées économiquement, sont déjà installées, et que le prix de revient des nouveaux aménagements est de 500 francs environ par cheval installé, soit le double du prix des premières grandes usines[1].

Il est donc impossible d'établir une comparaison générale et absolue entre le coût de la vapeur et celui de l'électricité : si ce dernier paraît beaucoup plus bas que le premier en pays de montagne, il faut remarquer qu'aussi bien ces régions étaient fermées à l'industrie mécanique en raison des difficultés et du prix du transport du combustible, et c'est pourquoi les pays dépourvus de charbon, comme la Suisse ou l'Italie du Nord, peuvent employer avec avantage une force hydro-électrique revenant à 1.000 francs et au-dessus, alors qu'un prix de 300 francs est considéré comme peu avantageux dans les Alpes françaises, qui subissent la concurrence plus active des régions pourvues de charbon. En revanche, la supériorité économique de l'électricité disparaît dans ces dernières : l'usine de Jonage, qui avait été créée dans le but de substituer la force électrique à la vapeur, n'a point atteint cet objet, car, malgré l'accroissement de la force motrice amenée à Lyon par cet établissement et par les autres usines électriques qui se sont fondées depuis lors, la consommation du charbon n'a point diminué dans ce centre industriel. Cette société a dû elle-même créer à Cusset une usine à vapeur de secours de 11.000 chevaux, portés récemment à 18.000 chevaux, et représentant un capital de 2 millions de francs. Le prix moyen de vente du cheval-an, qui est de 400 francs, correspond à 16 % du capital consacré à sa production, taux généralement considéré comme rémunérateur[2]. Mais il faut remarquer que la puissance produite par l'usine n'est pas

ment est due en partie au mode d'aménagement en vue de la navigation, qui comporte trois écluses, et au chiffre élevé du débit qui, dérivant plus de la moitié de celui du Rhône, entraînerait l'envahissement du gravier et du sable (*Nouvelles Annales de la construction*, 1896, p. 106 et suiv. — Liébaert, *Voyage dans les Alpes*, 1901. — Bergès, *Projet de création et de transport de force motrice*, 1898).

1. Mahl, *Aménagement des cours d'eau* dans la *Houille blanche*, 1913, p. 18.

2. On évalue à 8 % la part de l'intérêt et de l'amortissement des capitaux engagés, à 2 % les frais d'entretien et à 5 % les frais de la transmission et des distributions.

employée en totalité et que chaque cheval utilisé correspondait, au moins dans les premières années, à un capital triple du chiffre qui a été indiqué précédemment. Or le coût, déjà très élevé, de la force régulièrement produite, ne lui procurant pas un avantage en vue de son emploi aux besoins industriels, la force intermittente ne pouvait non plus être utilisée par les industries qui s'en accommodent dans les régions de hautes chutes, à cause de son prix extrêmement bas. Indépendamment de la situation peu favorable provenant de cette première cause, une autre cause d'infériorité consiste en ce que les grosses consommations de force, les seules qui conviennent par leur régularité à de telles sources d'énergie, tendent encore à abaisser la moyenne du prix de vente, les tarifs étant toujours dégressifs en raison de la consommation croissante[1] : or, pour des forces supérieures à 50 chevaux, les moteurs actuels à vapeur, à gaz pauvre ou à huiles lourdes arrivent sans peine à produire le cheval-an au prix de 150 francs, bien inférieur au prix moyen indiqué plus haut[2].

S'il en est ainsi du résultat obtenu par des chutes d'eau situées dans des conditions encore relativement favorables, à plus forte raison ne devra-t-on pas compter sur ce mode de production dans des régions de plaines dont les cours d'eau ont un débit beaucoup moins rapide, comme celles du Nord et de l'Ouest. C'est pourquoi le nombre et l'importance des usines hydro-électriques créées dans ces régions sont encore très restreints : le département de l'Eure, qui en 1865 tenait la tête des statistiques pour l'utilisation des forces hydrauliques, avec une puissance de 10.000 chevaux sur un total disponible de 18.000 chevaux, n'en comptait plus que 7.900 en 1900, alors que celui de l'Isère, qui n'utilisait en 1865 qu'un millier à peine de chevaux, en consommait 37.000 en 1899[3]. Et ces établissements ne semblent

1. Les prix du kilowatt-heure étaient, au début, de 28 centimes pour un moteur d'un cheval, de 20 centimes pour 20 chevaux et de 9 centimes pour 50 chevaux.

2. Saint-Martin, *op. cit.*, p. 87. — Liébaert, *op. cit.* — Côte, *op. cit.*, p. 61. — Tavernier, *Les forces hydrauliques des Alpes*, 1900, p. 54 et suiv. *Rapport du Comité départemental*, p. 616 et suiv.

3. Barral, *Les forces hydrauliques de la France*, 1907.

guère destinés à remplacer les moteurs thermiques, du moins en ce qui concerne la production de la force motrice utilisée dans l'industrie. C'est ainsi que l'usine de Saussay, qui, nous l'avons vu, emprunte au cours de l'Eure la force qu'elle distribue dans plusieurs localités du département de ce nom, n'arrive à lutter contre les usines hydrauliques de force motrice qu'en raison de la persistance, dans la région, de certaines petites industries pour lesquelles l'emploi de cette force très divisée peut être avantageux. La société qui l'exploite possède elle-même une usine hydraulique à Ezy, dont elle loue les ateliers aux petits fabricants de peignes. Sans la fourniture de l'éclairage électrique[1], qui permet d'utiliser la force disponible aux heures d'arrêt de la force motrice, il est douteux que l'exploitation de cette dernière seule serait avantageuse, puisque tous les fabricants qui, par suite de l'extension de leurs affaires, s'installent séparément, recourent aux moteurs au gaz pauvre de préférence à l'électricité, réservée aux plus petits ateliers qui n'ont pas le moyen d'avoir une source d'énergie indépendante. L'usine de Saussay possède d'ailleurs, à côté d'une turbine hydraulique de 55 chevaux et d'une roue d'une vingtaine de chevaux, quatre moteurs au gaz pauvre de 100 chevaux chacun?

Ce n'est donc pas la production de la force motrice industrielle qui peut constituer l'objet principal des usines hydro-électriques des régions de plaine : seuls, l'éclairage et les transports urbains, dont les avantages de commodité l'emportent sur ceux de l'économie, sont pour elles une raison d'être qui leur permet, sinon de concurrencer les moteurs thermiques et de se substituer à eux, du moins de se développer dans une certaine mesure. Si le motif d'économie devait être déterminant sur ce point, il est à croire que le moteur hydro-électrique serait battu

1. C'est l'expiration de la concession de l'éclairage public qui appartenait jusqu'ici à une usine à gaz, qui lui permet de s'étendre dans les localités environnantes d'une importance suffisante, à Ezy, Ivry-la-Bataille, Anet, sans compter les communes où elle était attirée par les petits ateliers, comme Bois-le-Roi, L'Habit et la Couture.

2. *Supra*, p. 27. — De même, en Belgique, la plupart des usines électriques se servent de moteurs thermiques pour actionner les générateurs ; la force hydraulique exigerait des dépenses d'aménagement trop élevées (R. Berger, *Les distributeurs d'énergie électriques*, 1904).

même sur ce terrain, les frais d'aménagement de ces chutes l'emportant toujours de beaucoup sur ceux d'installation d'une machine à vapeur, en sorte que le premier n'est économique que grâce aux emplois complémentaires qui permettent d'utiliser toute la puissance disponible, tandis que le moteur à vapeur est plus avantageux pour les emplois discontinus comme l'éclairage et la traction[1]. Mais c'est seulement grâce au prix de revient très réduit de l'unité de puissance que les usines de montagne, ayant une force disponible à employer et pouvant la céder à un prix dérisoire afin d'en susciter l'emploi, peut trouver des industries susceptibles de s'accommoder de l'irrégularité de cette force : cet emploi complémentaire est interdit aux usines de plaine, dont la production doit être constante en raison de son mode d'emploi et dont l'aménagement doit être, par conséquent, exécuté en vue d'un débit voisin de l'étiage[2].

Cet avantage de l'économie, que les basses chutes ne réalisent pas par elles-mêmes sur la vapeur, on peut se demander s'il ne pourrait être procuré aux régions industrielles par les chutes de montagnes, grâce aux progrès accomplis dans le transport du courant électrique. S'il était interdit de songer à emprunter à la Seine ou à ses affluents la force nécessaire pour alimenter en énergie électrique Paris et la banlieue, un projet formulé en 1902 et adopté en 1908 par la Commission d'étude nommée par le préfet de la Seine, ne vise à rien moins qu'à amener dans la capitale une force plus abondante et plus économique prise sur le Haut-Rhône. Une usine serait construite près de Bellegarde et une partie des 300.000 chevaux ainsi produits seraient

1. Tavernier, *Les forces hydrauliques des Alpes*, p. 60. — Le savant ingénieur que nous citons, et dont la compétence ne peut être mise en doute, ajoute que cet avantage de la vapeur subsiste même dans le rayon d'action des chutes hydrauliques produisant la force à bon marché.

2. Côte, *La Houille blanche*, 1903, p. 355. — Les chutes de plaine présentent cependant sur ce point un avantage inverse sur celles de montagnes en ce qui concerne l'éclairage, provenant de ce que les forts débits ont lieu pendant l'hiver, aux époques où le besoin de lumière est le plus intense, tandis que cette époque, pour les chutes de montagnes, correspond au contraire à la fonte des neiges et des glaciers. Toutefois cet avantage est trop minime pour compenser la cause d'infériorité qui vient d'être indiquée.

transportés à Paris où ils donneraient non seulement l'éclairage, mais la traction et la force motrice qui se répandent de plus en plus sous cette forme dans la grande et la petite industrie de la région. Ce n'est plus aujourd'hui la distance de 425 kilomètres à franchir qui constitue un obstacle à la réalisation de ce projet : des transports d'une longueur voisine existent déjà, et la possibilité de l'augmenter encore moyennant une élévation proportionnelle du voltage est bien connue de tous[1]. D'autre part, le prix de revient de l'unité de force serait économique par rapport au prix de revient actuel[2]. Il ne faut point oublier toutefois que les machines thermiques actuelles permettent de produire la force électrique à très bon marché, et que le prix de vente de celle-ci est parfois abaissé, dans la région parisienne, jusqu'à 30 centimes le kilowatt-heure[3]; la nouvelle force électrique se trouvera en concurrence, non seulement avec les compagnies parisiennes qui prennent actuellement de plus en plus d'extension, mais aussi avec d'autres apports de force électrique qu'il est question de produire au pied des mines du Nord et du Pas-de-Calais et de transporter jusqu'à Paris, dans des conditions d'économie comparables à celles du projet des forces du Rhône[4]. L'exécution de celui-ci augmentera sans doute la puissance électrique mise à la disposition des services publics et de l'industrie privée, mais il n'en abaissera pas le prix assez sensiblement pour que cette force ne soit employée comme jusqu'ici pour sa commodité plutôt que pour son économie.

C'est que le transport de la force électrique ne se produit pas sans des pertes dues à la résistance opposée au courant

1. Depuis 1905, une force de 6.000 chevaux est transportée de Moutiers à Lyon, distants de 180 kilomètres. L'usine de Ventavon envoie son courant dans les départements du Gard et de l'Hérault, jusqu'à 250 kilomètres. La force de l'usine du Michigan est transportée à une distance de 378 kilomètres à une tension de 140.000 volts.

2. D. Bellet, dans l'*Écon. français*, 9 février 1907.

3. D'après le cahier des charges, le tarif maximum serait de 20 à 30 centimes pour les puissances inférieures à 2 kilowatts, et de 6 à 30 centimes pour les puissances supérieures.

4. Sur les travaux d'aménagement très importants nécessités par celui-ci, voir *La Houille blanche*, 1911, p. 170 et suiv.; *Le Génie civil*, mai 1912, p. 213 et s.

par les conducteurs, et qui sont d'autant plus considérables que le trajet est plus long : cette résistance peut bien être diminuée par l'emploi de conducteurs à section plus large; mais le prix élevé du métal s'oppose à l'emploi de fils trop gros. Le transport de quantités considérables d'énergie, comme celles dont il s'agit ici, permettant d'élever la tension du courant, contribue sans doute à réduire les pertes du trajet. Mais cette solution, qui ne dispense nullement du reste des frais déjà élevés d'une ligne électrique et des stations de transformation du courant, est d'une efficacité toute relative : le projet dont on vient de parler, réalisable pour une force de 100.000 chevaux, ne le serait plus pour une force dix fois moindre, et la tension de 120.000 volts sous laquelle se fera ce transport n'empêchera pas une perte de 12 % du courant. Au delà de 200 kilomètres, le prix de l'énergie électrique revient à un prix six fois plus élevé que celui de sa production à l'usine, et cette considération constitue un sérieux obstacle à son transport, puisque l'avantage de l'économie, quelle qu'en fût l'importance au lieu de production, tend à disparaître avec la distance [1]. Les avantages du transport de la force électrique sont de permettre une exploitation située en un lieu où l'installation d'une usine ou le transport du combustible sont impossibles : tel est le cas des mines d'argent de Caylloma (Pérou), situées à 5.000 mètres d'altitude dans la Cordillière et dont l'exploitation n'eût pas été possible sans la force électrique [2]. En dehors de ces cas, l'utilisation pratique de cette force ne saurait avoir lieu que dans un rayon rapproché. Son transport à une distance relativement faible, comme de Bellegarde à Lyon [3], n'est même praticable économiquement qu'à la condition d'a-

1. On estime qu'une augmentation de distance de 100 kilomètres élève de 500 francs la dépense d'installation du cheval-an, soit de 60 francs son prix de revient (Blondel, *De l'util. publ. des trans. électr.*, 1899, p. 82). Le transport à Stockholm de l'énergie produite à la chute de Dalf-Elf, distante de 160 kilomètres, élève le prix du cheval installé de 231 à 760 francs (Mahl, *La Houille blanche*, 1913, p. 18).

2. *La Houille blanche*, 1907.

3. Par suite de la création de ces centres industriels, la population de Bellegarde est passée de 500 âmes en 1870 à 7.000 actuellement.

voir l'appoint d'un débit avantageux à proximité : la Société des Forces hydrauliques du Rhône, qui exploite cette usine depuis 1898, n'a pu envoyer la force à haute tension jusqu'à Lyon que lorsque les usines électro-métallurgiques d'Arlod et de Bertholus employèrent sa puissance périodique; les projets qui en avaient été conçus primitivement avaient échoué, faute de centres industriels ou de population suffisants pour pouvoir utiliser cette force à proximité [1].

La conclusion qui ressort des observations précédentes est que la force électrique ne paraît pas, en l'état actuel des conditions de sa production à l'aide des chutes basses des régions de plaines, de nature à modifier la situation que l'emploi de la vapeur avait contribué à amener. Si l'emploi de la force électrique se développe de plus en plus dans la grande industrie, c'est moins à cause de son économie qu'en raison de ses autres avantages. Tout d'abord, si la substitution de la vapeur à la force hydraulique a diminué la nécessité pour l'industrie de se localiser au lieu précis de production de la force, l'emploi de l'électricité la réduit encore bien davantage : l'usine commandée par la vapeur doit se trouver à proximité, sinon de la mine, tout au moins des voies de transport, et les ateliers doivent se trouver le plus près possible des générateurs, sous peine de perdre dans les résistances des transmissions mécaniques une partie de la force produite qui, dans les cas les plus favorables, s'élève déjà à 30 et 50 % ; avec la force électrique, l'atelier proprement dit et l'usine génératrice peuvent s'éloigner l'un de l'autre à des distances relativement éloignées, de façon à permettre l'installation de chacun d'eux au point le plus favorable à son bon fonctionnement. En outre, les transmissions mécaniques qui distribuent la force à toutes les machines de l'atelier peuvent elles-mêmes être supprimées, et avec elles les pertes si élevées qui viennent d'être indiquées; c'est en effet l'indépendance de chaque outil, actionné non plus par la commande directe ou par les courroies, mais par le moteur électrique individuel, que

1. *Nouv. Ann. de la Const.*, 1896, p. 106 et suiv. — Côte, *La Houille blanche*, 1912, p. 59-60, 158.

tend de plus en plus à réaliser l'atelier moderne[1]. La perte de rendement résultant de la double transformation de l'énergie est peu de chose en comparaison de celle des transmissions mécaniques, puisqu'elle ne dépasse pas 25 à 30 %. Or, les autres avantages qui résultent de cette disposition sont considérables : économie de force qui n'est plus consommée par des arbres de transmission tournant à vide, en cas d'arrêt des machines, mais seulement par le travail utile ; économie de temps pour les diverses opérations du travail; meilleure utilisation des locaux, la disposition des bâtiments et des machines étant indépendante de celle des générateurs et des transmissions; augmentation considérable de la sécurité par la suppression des arbres et des courroies si dangereux pour le personnel; meilleure hygiène des ateliers par l'accroissement du cube d'air des pièces et par la diminution des poussières et du bruit[2]. Tous ces avan-

1. On a calculé que la dépense d'établissement d'une commande électrique dans une filature est de 45 % inférieure à celle d'une transmission mécanique, et qu'elle permet une augmentation de production de 5 à 10 %.

2. Dans les usines métallurgiques notamment, l'accroissement de vitesse et la facilité de fonctionnement des appareils de levage mus par l'électricité a permis d'employer cette force à la commande mécanique de nombreux outils qui, jusque-là, étaient mus à la main : il en est ainsi non seulement des basculateurs de wagons, ponts de déchargement, ascenseurs d'alimentation des hauts fourneaux, grues des aciéries et laminoirs, mais aussi des chariots de coulée, des ponts roulants transportant automatiquement les blocs hors des lingotières, etc. (*L'industrie électrique*, 1911, p. 99. — Marchena, *Applic. de l'électr. à la distribution de la force motr. dans les ateliers*, 1904. — Swyngedauw, *Bull. de la Soc. ind. du Nord*, 1904, t. 1, p. 45 et suiv. — *La Revue électrique*, août 1912, p. 118-119).

En 1910, 4 filatures américaines employaient 17.000 kilowatts à la commande de 19.400 métiers avec 528.000 bobines. L'une d'elles possède 140 moteurs desservant 188.000 bobines, d'une puissance totale de 6.300 chevaux; une autre utilise 1.000 moteurs d'un demi-cheval chacun; une autre divise 3.400 métiers en 6 groupes commandés chacun par un moteur de 150 chevaux (*Elektrotechnik*, 7 mai 1911. — *L'ind. électrique*, 1910, p. 315. — *Portef. écon. des mach.*, 1912, p. 96). L'emploi de l'électricité à la commande des machines à imprimer s'est très rapidement développé : outre les avantages que nous exposons ci-dessus, ce procédé possède celui, très appréciable dans cette industrie, de supprimer les poussières qui détériorent les encres, clichés, etc. (*L'industrie électrique*, 1911, p. 581). L'économie réalisée par cette transformation atteint 20 % dans une mine de charbon, 30 à 40 % dans une fabrique de machines-outils, 50 % dans une aciérie du Nord (*Bull. de la Soc. des électr.*, 1912, p. 417-418. — La *Revue électrique*, novembre 1912, p. 383. — *American Machinist*, janvier 1913, p. 1009 et suiv.). La substitution de l'électricité à la vapeur dans la commande des moteurs et des appareils de manœuvre sur des navires, a produit une économie de 50.000 francs par an (*Electr. World*, 30 novembre 1912).

tages compensent, dans un grand établissement suffisamment pourvu pour pouvoir se procurer l'équipement le plus favorable à un bon rendement, l'accroissement de perte résultant de l'adjonction d'un nouveau moteur intercalaire et de la transformation de l'énergie.

C'est, en effet, par la production individuelle de l'électricité ou par l'énergie fournie par les secteurs électriques, et dans tous les cas à l'aide, soit de la vapeur, soit des moteurs à gaz pauvre ou à huiles lourdes, soit du gaz des hauts fourneaux ou des fours à coke, dans le voisinage de ceux-ci, que cette transformation s'opère[1]; le concours de la force hydraulique n'y a qu'une part insignifiante[2]. Il ne faut pas perdre de vue que les progrès réalisés dans ces dernières années par la machine à vapeur, indépendamment des autres sources d'énergie très économiques qui viennent d'être citées, permettent par ce moyen de produire la force électrique à très bon compte. La puissance et le rendement des turbines à vapeur aujourd'hui employées dans les grandes usines placent ce moteur hors de pair dans la production de la force motrice et lui permettent de lutter avantageusement contre le moteur hydraulique : alors que les turbines hydrauliques ne dépassent pas encore des puissances individuelles de 15.000 chevaux, le Rhode Island Railway a mis en marche un turbo-alternateur de 20.000 kilowatts; récemment la Compagnie électro-mécanique du Bourget a construit pour l'usine d'électricité de Saint-Denis une turbine à vapeur de 25.000 chevaux pesant 140 tonnes; une société d'électricité de Berlin a construit 7 unités de 20.000 chevaux destinés aux mines du Transvaal et une de 30.000 pour une centrale berlinoise. Une turbine de 40.000 chevaux, de 9 mètres de long sur 4 de large, a été mise en construction pour la station centrale de Mark, en Westphalie. D'autre part, la récupération de la vapeur

1. Dans les centres houillers de l'Angleterre et de l'Allemagne, où l'emploi des gaz produits par la fabrication du coke à la production de l'énergie électrique est très répandue, le prix de celle-ci s'abaisse à 4, et même à 2 centimes le kilowatt-heure.

2. Sur 4 millions de chevaux produits dans les diverses usines de l'État de New-York, la production des usines hydro-électriques ne compte que pour 800.000 chevaux (*La Houille blanche*, 1913, p. 223).

d'échappement, employée à l'alimentation de turbines à basse pression, permet d'obtenir, dans les usines importantes, une force importante et très économique [1].

On ne voit donc pas que l'emploi de la force électrique, de plus en plus général dans la grande industrie moderne, soit de nature à en transformer le régime. Si l'on met à part la concentration qui tend à se produire dans l'industrie de production de la force motrice, chaque fois que cette industrie se sépare des industries de transformation qui sont ses clientes [2], mais dont on ne voit aucune manifestation se produire dans les cas où la force est créée par l'établissement qui l'utilise lui-même [3], aucun changement des conditions du travail industriel généralisées par l'emploi de la vapeur n'apparaît comme une conséquence directe de la force électrique dans les régions de basses chutes. Si ce régime devait être modifié à l'avenir par l'emploi de la nouvelle force motrice, ce phénomène ne pourrait se produire que dans les pays de montagne qui semblent bien constituer le domaine normal de la force hydro-électrique; dans les autres régions, une transformation quelconque ne serait qu'une conséquence indirecte de la situation nouvelle dans les pays de montagnes. C'est cette situation que nous allons examiner.

1. Côte, *La Houille blanche*, 1912, p. 1-2; *ibid.*, p. 56, 100. — *L'industrie électrique*, 1912, p. 384, 386. — *Le Génie civil*, septembre 1913, p. 384.

2. V. le chapitre suivant.

3. Dans ce cas, en effet, l'importance des établissements qui emploient cette force est suffisante pour que chacun d'eux consomme entièrement une force économiquement produite, et par conséquent pour qu'il reste son propre fournisseur.

VI

LA HOUILLE BLANCHE. SES EFFETS INDUSTRIELS.

Ce sont l'importance relativement restreinte des travaux exigés par l'aménagement des hautes chutes, leur puissance sous un faible débit, la facilité de mise en œuvre de cette force, grâce aux turbines actuellement employées, le bas prix de l'énergie ainsi obtenue, qui ont donné l'essor à un mouvement industriel alimenté par cette force nouvelle. Ces conditions permettent de produire l'unité de force à des prix extrêmement bas. L'une des premières usines qui aient profité de cet avantage, dans les Alpes françaises, celle de MM. Bergès, à Lancey, près de Grenoble, était une papeterie de bois employant la force hydraulique de deux faibles ruisseaux : grâce à un aménagement rationnel, on était parvenu, en 1893, à en obtenir un débit régulier de 1.000 litres par seconde sous une chute de 500 mètres, soit une puissance brute de 5.000 chevaux. Après prélèvement de la force nécessaire au fonctionnement de l'usine, il restait une puissance disponible pouvant être cédée à un tarif très réduit, puisque le bon marché du prix de revient de la force déjà consommée par l'industrie principale permettait de considérer la vente de cette force comme un bénéfice net : cette force était offerte au prix très avantageux de 100.000 francs par an pour un travail permanent de 1.000 chevaux. En 1902, l'usine de Lancey fournissait ainsi l'énergie nécessaire à une usine de carbure de calcium, à l'éclairage de dix communes de la vallée du

Grésivaudan, dans un rayon de 15 kilomètres, et à la traction d'un tramway de 43 kilomètres[1].

Cet exemple est typique, parce qu'il nous montre l'association des divers emplois industriels permettant l'exploitation économique des chutes d'eau : c'est l'écart existant entre le prix de revient et de prix de vente de la force utilisée d'une façon permanente et principale, qui permet la production et la vente, à un prix très inférieur tout en restant rémunérateur, de l'excédent de force disponible[2]. De là la possibilité, qui faisait défaut à la production électrique des basses chutes trop coûteuses d'installation, d'adjoindre à l'objet principal de la production de force des objets accessoires susceptibles d'exercer une influence considérable sur la transformation industrielle de ces régions. Dans le cas qui vient d'être cité, cet objet principal était la mise en œuvre d'une usine de papier; les mêmes conditions se retrouvent dans de nombreuses usines qui se sont créées dans le but de produire directement la force nécessaire à l'éclairage ou à la traction. Ces deux objets, comme la fourniture d'une usine de transformation, exigent une consommation permanente de force; mais chacune de ces consommations complète l'autre, au lieu de s'y ajouter, les besoins de force motrice et d'éclairage ne se produisant pas aux mêmes heures. Il en résulte qu'une usine électrique fournissant la force nécessaire en vue de besoins de ces catégories, peut vendre sa production complète et d'une façon continue, réalisant un bénéfice considérable par rapport aux productions intermittentes, comme celles qui ont pour objet unique l'un de ces deux emplois. A son tour, cette constance dans l'utilisation de la force disponible entraîne un abaissement du prix de vente, tant en raison du caractère accessoire de ce produit que par suite du besoin de développer la consomma-

1. Liébaert, *op. cit.* — Tavernier, *Les forces hydr. des Alpes*, p. 15. — *La houille blanche*, 1902, p. 166).

2. On admet, pour les usines des Alpes, un prix de revient moyen de 20 à 30 francs sur l'arbre de la turbine, par cheval-an continu, porté à 40 et 60 francs pour son utilisation sur place; le transport à 60 kilomètres lui ferait atteindre le chiffre de 120 francs (Dusaugey, *Éval. du prix de rev. et de vente de l'éner. captée aux chutes des Alpes.*)

tion, ces deux conditions réagissant l'une sur l'autre dans le sens du bas prix de la force motrice. C'est ainsi que l'usine de Fure et Morge vend aux habitants de Voiron le cheval de 12 heures au prix annuel de 125 francs, et celui de 24 heures au prix de 150 francs seulement, mettant à 25 francs par an le coût d'un cheval utilisable pendant toute la nuit, soit pour l'éclairage, soit pour le chauffage[1].

Une première conséquence de ces emplois simultanés de la force électrique est l'importance donnée aux usines de production de cette force. Celle-ci n'est plus produite directement et en raison de ses propres besoins par l'établissement industriel qui l'utilise ; sa production devient, sinon le but principal d'une industrie spéciale, du moins un objet de consommation extérieure, destiné par conséquent à s'étendre le plus possible. Comme dans toutes les autres branches de l'industrie moderne, l'élaboration avantageuse de ce produit suppose, en effet, des débouchés abondants, permettant une production intensive qui réduise les frais généraux et les autres éléments du prix de revient. La plus grosse part du coût de cette force revenant aux frais d'installation et d'aménagement, il est facile de concevoir que, dans la limite imposée par le voisinage des chutes économiquement utilisables, ces frais ne croissent pas en proportion de la puissance obtenue[2]. Cette condition est d'ailleurs absolument générale en matière de production de force motrice, et nous l'avons constatée également, bien qu'à un degré moindre, en ce qui concerne la vapeur[3]. Pour l'électricité, on peut

1. Tavernier, *L'utilis. des forces des Alpes*, 1902; *Les forces hydraul.*, p. 76.

2. On estime qu'aux conditions de prix de revient à 200 ou 300 francs du cheval pour un moteur de 7 à 8 chevaux, ce prix descendrait à 45 francs et même jusqu'à 20 francs pour une puissance de 8.000 à 24.000 chevaux (*La produc. écon. de la force mot.*, p. 57).

3. C'est ainsi que la Compagnie parisienne de distribution d'énergie électrique est en train de concentrer sa production en deux usines, dont l'une de 75.000 kw. est à Saint-Ouen, et l'autre, de 25.000 kw. à Issy-les-Moulineaux. En Angleterre et en Allemagne, de puissantes usines de force électrique sont créées dans les centres houillers, soit par les usines elles-mêmes, soit avec leur concours, en vue de la fourniture de l'énergie électrique aux diverses industries de la région, mines, chemins de fer, usines, profitant de l'abaissement du prix de revient résultant de ce mode d'établissement et de l'utilisation des gaz produits par les fours à coke ou par les

considérer que la production en grand s'impose de plus en plus, et que les usines d'importance moyenne qui la produisent pour leur usage individuel doivent devenir de plus en plus rares. Nous en trouvons des exemples dans les villes de Paris et de Lyon, où l'établissement des secteurs dans la première, et de l'usine de Jonage dans la seconde, a fait disparaître peu à peu les îlots où la production de l'électricité avait lieu par des entreprises isolées pour leurs besoins personnels[1].

Telle est l'une des causes de la tendance qui a été signalée plus haut vers l'utilisation, par un grand nombre d'établissement industriels, de la force électrique produite par des usines d'électricité, secteurs électriques ou génératrices des cokeries et des hauts fourneaux. La concentration industrielle qui résulte de ce fait apparaît dans la diminution rapide depuis 1890, du nombre des petites usines hydrauliques, tandis que le chiffre de la puissance totale produite par les usines créées depuis cette date croissait dans une proportion beaucoup plus considérable; en 1890, 69.620 usines consommaient une puissance de 342.836 chevaux, soit moins de 5 chevaux par usine; les seuls départements alpestres possédaient, en 1896, 8.961 usines, employant 113.364 chevaux, soit 12 et demi par usine; en 1899, le nombre des usines s'était augmenté de 58, dont la force s'élevait à 250.000 chevaux, soit 4.000 par usine; à la fin de 1910, 131 usines situées dans cette même région produisaient 485.000 chevaux, et des installations en cours ou à l'étude portaient sur 720.000 chevaux répartis entre 43 usines[2].

hauts fourneaux. Les mines des districts houillers du Durham et du Northumberland, notamment, sont reliées entre elles par un réseau souterrain; il en est de même de celles du bassin de la Ruhr, qui sont liées ensemble par des traités de réciprocité, leur permettant d'éviter de coûteuses installations de réserve en empruntant, en cas de besoin le courant les unes des autres (*L'industrie électrique, loc. cit.* — *Ann. des Mines*, oct. 1911).

1. Saint-Martin, *op. cit.*, p. 97-98. — Tavernier, *Rapp. du Com. départ.*, p. 615.

2. Les usines qui se sont fondées ces derniers temps aux États-Unis sont montées sur un pied encore bien plus considérable et constituent de colossales entreprises, en raison de la nécessité d'utiliser des chutes d'aménagement coûteux, mais susceptibles de fournir une puissance considérable. Au mois de novembre 1911, s'est fondée la Société des *Eastern Canada Power*, au capital de 5 millions de francs, qui va être porté à 500 millions, en vue de créer une puissance d'un million de

Ce mouvement de concentration est encore favorisé par d'autres circonstances. C'est d'abord l'importance des travaux d'aménagement des chutes d'eau, qui ne peuvent être exécutés qu'à l'aide de ressources considérables, supposant la constitution d'entreprises d'une certaine envergure[1]. Spécialement en ce qui concerne les frais d'installation des distributions d'énergie, leur élévation proportionnelle provenant du morcellement de la force constitue un intérêt important pour les usines d'électricité à avoir une clientèle consommant individuellement une puissance considérable, plutôt qu'une clientèle disséminée n'absorbant qu'une faible force par moteur : tandis que les distributions nécessitées par ces derniers exigent des frais plus élevés d'installation du réseau, une surveillance et les frais d'entretien des lignes secondaires et des transformateurs de courant, la création d'un appareillage complet à chacun des postes ainsi multipliés, un rendement moindre dû à la réduction de la tension du courant, la nécessité d'une plus grande puissance de réserve, les forts clients n'exigent qu'un plus petit nombre de lignes principales fonctionnant à haute tension, évitant ainsi les déperditions de courant et les nombreux frais d'installation et d'entretien dont il vient d'être parlé. Aussi, malgré l'élévation du tarif en raison de la réduction de la communication, c'est sur les fortes consommations qu'une usine de force électrique doit se baser pour établir ses calculs[2].

chevaux sur le Saint-Laurent. La chute du Niagara est actuellement exploitée par cinq usines, dont trois sur la rive gauche utilisent 140.000 chevaux, et deux sur la rive droite absorbent 230.000 chevaux. Une société au capital de 75 millions de francs a entrepris l'aménagement du Mississipi, près de Saint-Louis, comportant 15 à 20 turbines de 10.000 chevaux chacun (*La houille blanche*, 1912, p. 27, 47, 76, 142. — Cristesco, *La houille blanche*, 1902, p. 376 et suiv. — Turquan, *Le Génie civil*, septembre 1896. — Audebrand, *Ann. de Géogr.*, janvier 1904, p. 42 et suiv. — Côte, *loc. cit.*, p. 62.)

1. Il est intéressant de noter que les installations alpestres, qui utilisent généralement des chutes à débit considérable, mais très irrégulier, et situées dans les vallées de moyenne altitude, donnent lieu à des entreprises beaucoup plus importantes que celles des Pyrénées, dont les chutes, alimentées non plus par des glaciers mais par des lacs d'un aménagement relativement facile, et d'un débit moindre, mais plus constant, ont été utilisées par un grand nombre de petites usines qui constituent un obstacle aux grandes entreprises (E. Payen, dans l'*Économiste français*, janvier 1913, p. 44).

2. *Ibid.*, p. 61. — Dusaugey, *op. cit.*, p. 28-29.

L'importance de ces conditions relativement au prix de revient de la force produite est vivement ressentie par les usines productrices, entre lesquelles il n'est pas rare de voir s'établir des ententes ayant pour objet de réduire ces frais par un fonctionnement commun : c'est ainsi que certaines usines, exploitant la même région, ont convenu d'utiliser les mêmes poteaux à l'installation de leurs lignes primaires, et d'adapter sur celles-ci une tension identique. C'est le premier pas vers un groupement plus complet, auquel conduirait l'intérêt qu'auraient à agir de concert les diverses usines productrices d'électricité, tant en vue d'un aménagement commun des chutes d'eau dont profiteraient toutes les usines desservies par le même cours d'eau, qu'en raison du caractère complémentaire présenté par les chutes dont les basses eaux sont à des époques différentes[1]. Des groupements de ce genre ont été réalisés notamment par la Société de Jonage, qui a conclu en 1911 un traité avec la Société Générale de Force et Lumière en vue de l'aménagement à frais communs de chutes acquises solidairement par les deux sociétés. En même temps, elle participait à une entreprise hydraulique capable de donner une puissance minimum de 25.000 chevaux. Un projet de captation des forces du Rhône à Bellegarde, en vue d'envoyer dans la région lyonnaise une force permanente de 78.000 chevaux, et d'utiliser à des industries métallurgiques ou chimiques une force périodique de 200.000 chevaux, est poursuivi par trois sociétés, dont l'une, la Société française des forces hydrauliques du Rhône, à Bellegarde, a déjà pris depuis quinze ans une extension considérable[2].

Il est une autre cause, qui s'ajoute à la précédente dont elle

1. Tavernier, *L'utilis. des chutes d'eau.*

2. Il est intéressant de noter, à l'appui des observations qui précèdent, que ce projet consisterait à construire trois ou quatre usines, réparties sur deux barrages, permettant au bief inférieur de servir à la compensation du bief supérieur; en outre, ces diverses usines se suppléeraient mutuellement en cas d'arrêt de l'une d'elles; leur construction successive permettrait l'absorption progressive de la puissance produite et une rémunération constante des capitaux immobilisés (*La houille blanche*, 1912, p. 154 et suiv.).

découle, pour activer ce phénomène de concentration. La production intensive, quelles que soient les circonstances qui la développent, force motrice à bon marché, outillage perfectionné ou abondance de la matière première, a pour effet d'accentuer les crises provenant de son défaut d'équilibre avec les besoins de la consommation : ce danger de surproduction est d'autant plus intense que les débouchés ont plus d'étendue et que l'abaissement des cours met plus de temps à le signaler. Le seul remède à cette situation est un ralentissement de la fabrication permettant d'écouler les produits qui encombrent le marché. Mais nul producteur ne peut individuellement prendre l'initiative d'une mesure qui ne profiterait qu'à ses concurrents : de là les ententes entre producteurs, ayant pour objet de limiter à un chiffre convenu la production de chacun des contractants, ententes connues sous le nom de trusts, cartells, syndicats[1]. Parfois ces ententes se concluent avant que la surproduction et l'avilissement des prix ne se soient fait sentir, et dans le seul but de maintenir le taux élevé des prix et des bénéfices résultant d'un monopole de fait.

Des groupements de ce genre ont été formés sur une large échelle dans les industries qui utilisent la puissance des chutes d'eau alpestres. C'est ainsi que le développement excessif des fabriques d'aluminium, à la suite de la période de renchérissement provoquée par l'automobilisme, de 1905 à 1907, amena la surproduction, et le prix du kilogramme, qui était monté de 2 à 5 francs, retombait à 1 fr. 50 en 1911 : la Société de l'Aluminium français, groupant les cinq usines produisant l'aluminium en France au capital de 5 millions de francs, a porté ce dernier à 15 millions, sans compter 20 millions d'obligations, en vue de la fabrication de l'aluminium et des nitrures d'aluminium par des procédés chimiques, et de la vente de toute la production des usines contractantes; l'entente de ce groupe avec

1. De Rousiers, *Les synd. ind. de product.*, 2e éd., 1912, chap. I. — Il y a des différences notables entre ces divers groupements, les trusts visant généralement à une concentration industrielle que ne comportent pas les autres formes, dont l'objet est plutôt commercial (*Ibid.*, p. 89 et suiv.).

la société suisse de Neuhausen, qui est le producteur le plus important de cette industrie[1], et la création d'une filiale américaine transformeront ce trust national en un trust international des nitrures[2].

A ces causes d'ordre commercial et d'ordre technique, il convient d'en ajouter une autre d'ordre financier. Lors de la période d'activité de l'industrie électrique, de 1891 à 1900, les entreprises de construction mécanique prirent une extension considérable; beaucoup, parmi elles, se transformèrent en sociétés anonymes, en groupant des capitaux importants. Elles se trouvèrent entraînées par là à spéculer sur l'aménagement des chutes, achetant celles-ci à des intermédiaires qui avaient eux-mêmes acquis les droits de riveraineté en vue de les revendre avec bénéfice ; elles les aménageaient, non pour les exploiter elles-mêmes, mais pour vendre en bloc la force ainsi produite à des industries ayant besoin d'une puissance considérable, réalisant un double bénéfice dans la vente de la force et dans l'installation des machines, turbines, tuyaux, dynamos, etc. Presque toutes les grandes forces hydrauliques de l'Isère et de la Savoie ont été aménagées de la sorte, puis vendues à des industries métallurgiques ou chimiques. Cette spéculation elle-même, par l'importance des opérations et des capitaux qu'elle occasionnait, nécessita à son tour la création de sociétés spéciales n'ayant d'autre objet que le lancement financier des entreprises d'électricité. Ces sociétés étaient, en 1910, au nombre de six pour la France, dont trois appartenaient elles-mêmes à des groupes financiers étrangers : leurs capitaux s'élevaient en bloc à 85 millions[3]. Ces installations constituent de véritables accapa-

1. La société suisse est elle-même à la tête, non seulement de l'usine de Neuhausen, près de Schaffouse, mais de deux filiales établies à Rheinfelden, dans le grand-duché de Bade, et à Lend-Gastein en Autriche.

2. *La Houille blanche*, 1912, p. 46.

3. En Allemagne, à la même époque, 7 sociétés possédaient 302 millions de francs; en Suisse, 9 sociétés groupaient 262 millions. De plus, parmi ces sociétés, plusieurs ont récemment fusionné.

Il faut rapprocher de cette spécialisation financière produite à l'occasion de l'industrie hydro-électrique, celle qui se manifeste par la création de sociétés d'études ayant pour objet d'étudier et d'exécuter les projets d'installation (*La Houille blanche*,

rements de la force hydraulique au profit d'un petit nombre d'industriels qui ne sont nullement incités par la concurrence à abaisser leurs prix de vente.

Ils n'y sont pas non plus incités par le besoin de vendre le surplus de la force qu'ils utilisent pour leur propre industrie. En effet, le bas prix de la force ainsi produite, à la différence de celle qui est créée dans les usines de basses chutes, comme celle de Jonage, ou dans celles qui sont moins bien partagées au point de vue de la situation, comme celles de la Suisse ou de l'Italie, ce bas prix et la facilité du bénéfice qui en résulte, dispensent ces industriels de chercher d'autres débouchés qui ne leur procureraient de nouveaux gains qu'à la condition de créer de nouveaux services distincts de ceux de leur industrie principale, et d'en assumer la charge et la responsabilité. Aussi voit-on couramment tel établissement dont l'aménagement hydraulique prévoit une puissance de 800 chevaux, n'en utiliser que 150, sans se préoccuper d'écouler le surplus à prix réduit pour la plus grande utilité des entreprises publiques ou privées qui seraient susceptibles d'en profiter[1].

Il résulte de cette situation une restriction des effets généraux que l'on pouvait attendre des avantages de la houille blanche consistant dans la faculté d'emplois complémentaires de cette force dont il a été question plus haut. Au lieu d'adjoindre à leur emploi principal d'autres objets, tels que l'éclairage ou la traction, qui permettraient d'en abaisser le prix de vente grâce à la différence dans la nature des besoins, la plupart des installations des Alpes et des Pyrénées produisent la force exclusivement en vue d'un objet déterminé[2]. Du reste, les emplois indiqués par ces considérations théoriques ne correspondent pas nécessairement à des besoins effectifs : il ne suffit pas qu'un mode d'utilisation de la force soit possible, pour que sa réalisation soit

1912, p. 21. — Tavernier, *Les forces hydrauliques*, p. 65 et suiv. — *L'industrie électrique*, 1910, p. 353-354, 481. — *Revue pratique de l'électricité*, décembre 1912, p. 36-37).

1. *Ibid.*, p. 77-78.

2. Côte, dans la *Houille blanche*, 1903, p. 355 ; 1912, p. 60.

économiquement avantageuse. En fait, dès qu'un besoin se manifeste, une chute est aussitôt aménagée pour y satisfaire. Si la puissance disponible produite par les usines hydrauliques reste en grande partie inutilisée, c'est qu'elle ne trouve pas actuellement son utilisation[1]. Le rapide développement des usines d'électricité dans ces dernières années ne doit donc pas faire d'illusion au sujet de la portée réelle de ce mouvement : il ne s'agit nullement d'un essor industriel analogue à celui qui a suivi l'emploi de la vapeur, vers le milieu du siècle dernier. L'utilisation de la houille blanche qui a été réalisée jusqu'ici répondait, — dans une certaine mesure, nous le verrons — à un besoin de force motrice nouvelle. Du moment où ce besoin trouvait sa satisfaction, l'existence de forces supplémentaires disponibles n'a fait naître aucun objet d'emploi nouveau; c'est le besoin qui a créé l'organe, il ne lui doit pas son existence.

L'exactitude de ces relations ressort de l'histoire même de l'exploitation des forces alpestres : à la suite de la crise qui s'est produite il y a une dizaine d'années dans les industries du carbure de calcium, par suite de l'excessive production qu'avait occasionné le bas prix de cette fabrication obtenu par les procédés électro-chimiques, un arrêt se manifesta dans le développement de l'aménagement de la puissance hydraulique des Alpes : « La cinquantième partie n'est pas aménagée, écrivait-on alors, et déjà une crise industrielle semble peser sur les chutes d'eau ; elles sont en tout cas moins recherchées et certaines usines dont les produits sont une forme de vente de l'énergie hydro-électrique, en sont arrivées à se syndiquer pour limiter leur fabrication[2]. » De même, les projets d'aménagement des forces du Rhône navigable, en présence de cette utilisation incomplète de celles des hautes chutes, ne paraissent pas, dans l'état actuel des débouchés de la houille blanche, répondre à une utilité économique autre que celle de la compensation que ces deux catégories de forces pourraient échanger, en raison de leur différence

1. *Ibid.*, p. 62.
2. Pierron, dans la *Houille blanche*, 1902, p. 23-24. — Côte, *ibid.*, p. 8-9.

de régime, par une exploitation simultanée et l'unification du réseau électrique du bassin tout entier[1].

C'est à ces circonstances qu'il faut attribuer la proportion encore bien faible de l'utilisation qu'a reçue jusqu'à ce jour la réserve énorme d'énergie permanente que constituent les innombrables chutes hydrauliques du monde[2]. Alors que la puissance disponible des chutes d'eau des Alpes et des Pyrénées françaises est évaluée à près de 6 millions de chevaux, 650.000 seulement sont aménagés, soit 11 %[3]. L'Italie, qui possède une force hydraulique de 5 millions et demi de chevaux, n'en compte que 468.000 aménagés, soit 8,5 % ; et l'on n'est pas sans craindre la surproduction, faute d'un développement parallèle de l'industrie italienne[4]. La Suisse représente une proportion un peu plus forte, 380.000 sur 1.500.000, soit 25 %. Cependant ces deux pays offrent des conditions naturelles et économiques particulièrement favorables à cette production, en raison de la nature du sol plus résistant et moins friable que celui des Alpes françaises, des pluies plus abondantes, des lacs d'altitude que traversent leurs cours d'eaux et qui leur servent de bassins compensateurs, des besoins industriels qui s'y développent et de la difficulté d'approvisionnement en charbon. La Norvège, très favorisée également par ses fjords qui pénètrent jusqu'à une profondeur de 200 kilomètres à l'intérieur des terres, par l'abondance des pluies et des cours d'eaux, par ses lacs étagés en gradins, par son sol imperméable et la régularité de régime de ses eaux, ne compte encore que 712.830 chevaux aménagés sur une puissance totale évaluée à 7 millions et demi, malgré le développement important pris récemment dans ce pays par les

1. *Ibid.*, 1912, p. 63.

2. On en a parfois cherché la cause dans les entraves que notre législation apporte à cette exploitation (Bougault, *La Houille blanche*, 1904, p. 225 et suiv.). Cependant ces entraves n'ont empêché aucune des installations qui répondaient à une réelle utilité. D'autre part, le fait dont il s'agit n'est pas spécial aux pays dont la législation est basée sur les mêmes principes que la nôtre, mais il est d'ordre général.

3. Encore faut-il tenir compte du fait signalé plus haut, que la puissance des aménagements ne correspond pas à celle qui est effectivement utilisée. Certaines évaluations portent le chiffre de la force disponible à 10 millions de chevaux.

4. *L'industrie électrique*, 1912, p. 125.

industries électro-chimiques. Seuls jusqu'ici les États-Unis arrivent au chiffre plus important de 5.356.000 chevaux hydrauliques, sur une puissance totale de 200 millions[1]; mais il ne faut pas oublier que cette exploitation correspond à un développement industriel considérable de ce pays et à la création des usines gigantesques qui ont été mentionnées plus haut[2] : il s'agit en effet, non de chutes de montagnes, mais de cours d'eaux de plaines à fort débit; de plus, si cette production de force ne nuit pas à l'emploi toujours croissant du charbon, d'un autre côté, la facilité d'approvisionnement de ce dernier n'arrête pas ce développement de production. C'est surtout dans les États industriels de l'Est que celle-ci se manifeste, et c'est la concentration très marquée des entreprises de force hydraulique qui, en réduisant le prix de revient et en favorisant les usages avantageux, permet l'emploi de cette force dans un grand nombre d'industries où elle est utilisée surtout pour les avantages de son fonctionnement, comme les chemins de fer[3].

Quoi qu'il en soit, les chiffres qui précèdent montrent bien que l'existence d'une force motrice disponible ne suffit pas à engendrer le besoin de son utilisation : encore faut-il que son utilisation soit économiquement avantageuse. Aussi importe-t-il de tenir compte, lorsqu'on examine les évaluations qui ont été données de la puissance disponible des cours d'eau, du caractère théorique de ces calculs : c'est ainsi que le chiffre de 10 millions de chevaux attribué parfois aux chutes françaises est obtenu en tablant sur des travaux d'aménagement et de régularisation des débits dont le coût pourrait rester en disproportion avec le résultat industriel qu'ils devaient procurer. On a cité plus haut

1. Le territoire recensé par les services fédéraux, qui ne comprend que le quart de la superficie totale des États-Unis, possède 55 millions de chevaux utilisables; on compte 3 millions pour le Niagara, et le même chiffre pour les rapides avoisinants (*L'industrie électrique*, 1911, p. 325).

2. La *Niagara Power C°*, à elle seule, a vendu, en 1908, 560 millions de kilowatts-heure, correspondant à une consommation d'un million de tonnes de charbon (*La Houille blanche*, 1910, p. 56. — J. Bally, *ibid.*, p. 265 et suiv. — Tavernier, *op. cit.*, p. 51; *Mission aux États-Unis*, 1909, p. 38 et suiv.).

3. C'est ainsi que la *Pacific Gaz and Electric C°* emploie sa force disponible à des entreprises agricoles d'irrigation et d'élévation d'eau (*Ibid.*, p. 42-43).

l'exemple de l'usine de Lancey, qui a tiré 3.000 chevaux de petits ruisseaux qui étaient à peine capables de faire tourner quelques moulins, et qui pourrait en produire 10.000 par la construction d'un simple barrage formant un bassin de 60 kilomètres carrés : or, un cas de ce genre est exceptionnel, à cause de la rareté de bassins naturels semblables, et par suite de l'irrégularité du débit due à la congélation des sources pendant l'hiver, et à laquelle on ne peut remédier[1]. On peut en dire autant des pays les plus favorisés, dont la richesse en houille blanche peut être évaluée théoriquement à 6 ou 7 millions de chevaux, comme la Suède et la Norvège : dans le premier de ces pays, la statistique officielle, tenant compte de l'insuffisance des débits résultant de la durée des glaces pendant l'hiver, et de l'importance des travaux d'aménagement nécessaires pour utiliser pratiquement l'énergie des chutes, abaisse cette évaluation à 780.000 chevaux[2].

G. Olphe-Galliard.

1. Tavernier, *op. cit.*, p. 15. — Au surplus, cette irrégularité est telle, qu'elle rend les évaluations bien incertaines, c'est ainsi que le débit de l'Isère, qui atteint en crues jusqu'à 250 mètres cubes, est de 20 mètres pendant les six mois de l'été, pour descendre pendant l'hiver à 14 mètres et jusqu'à 6 mètres ; celui de l'Arc, qui arrive au même chiffre d'été, s'élève jusqu'à 200 mètres et redescend à 4 ou 5 par les grands froids. Les évaluations dans le jaugeage peuvent ainsi varier dans la proportion de 1 à 3, et même de 1 à 6 (Tavernier, *L'utilisation des chutes d'eau*).

2. *La Houille blanche*, 1907, p. 252.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

COURS DE MÉTHODE

DE

SCIENCE SOCIALE

III

LA NOMENCLATURE

(BIENS MOBILIERS, SALAIRE, ÉPARGNE, FAMILLE)

PAR

Paul DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Décembre 1914

SOMMAIRE

COURS

DE MÉTHODE DE SCIENCE SOCIALE

III. — LA NOMENCLATURE (*suite*).

Après avoir étudié la méthode d'investigation scientifique dans ses généralités [1], nous avons entrepris l'exposé de l'outil d'analyse, à savoir : la Nomenclature des faits sociaux.

Les premiers faits à examiner sont ceux qui concernent les sources auxquelles l'homme emprunte ses moyens d'existence. Dans un précédent fascicule [2], nous avons parlé de trois de ces sources, à savoir le *Lieu,* le *Travail* et la *Propriété.*

Avant de passer à l'étude de la *Famille,* il convient de terminer cette question des Moyens d'existence, qui comprend encore trois autres classes de faits : les *Biens mobiliers,* le *Salaire* et l'*Épargne.*

En effet, la Propriété, telle que nous l'avons définie, ne concerne que les biens immobiliers. Or, l'appropriation du sol ou du foyer n'est pas la seule qui contribue à organiser le travail ou qui soit productrice de revenu. Comme l'a remarqué M. Robert Pinot [3], le Domaine et l'Atelier ont besoin d'être complétés par des instruments de travail, et l'habitation a besoin d'être ornée de meubles. Les phénomènes auxquels donnent lieu l'appropriation de ces biens complémentaires forme précisément la classe des Biens mobiliers.

La classe suivante, celle du Salaire, ne concerne plus un

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 98e fasc.
2. *Id.*, 110e fasc.
3. *Id.*, 1re pér., t. XII, p. 352.

phénomène général dans l'humanité, comme les classes que nous venons de citer. Le salaire ne peut évidemment exister que dans les régimes du travail avec engagements, ce qui suppose un degré au moins relatif de complication sociale. C'est, si l'on veut, un phénomène supplémentaire, et c'est pourquoi son étude vient à la suite de celle des phénomènes généraux.

Les différentes ressources que l'homme arrive à se créer pour se procurer des moyens d'existence sont destinées à être consommées, mais il peut arriver qu'elles soient momentanément soustraites à la consommation. Cette partie mise en réserve constitue un moyen d'existence futur, et son étude est classée après les autres moyens d'existence sous le nom d'Épargne.

Quelques critiques et remarques nous ayant été adressées sur les fascicules déjà parus, nous avons essayé d'en tenir compte dans la mesure où elles nous ont paru justifiées. Nous remercions ceux qui ont bien voulu nous présenter les observations que leur avait suggéré la lecture de notre exposé; nous espérons qu'ils voudront bien continuer leur collaboration. C'est la meilleure façon de montrer l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre un peu ardue que nous avons entreprise.

IV

LES BIENS MOBILIERS

I. — DÉFINITION.

Les juristes distinguent la propriété des meubles de celle des immeubles, mais la démarcation entre ces deux espèces de propriétés varie selon les législations. En science sociale, il a fallu établir une nomenclature des objets rentrant dans la Propriété immobilière et de ceux rentrant dans les Biens mobiliers, et cela indépendamment des indications mouvantes des codes.

Par Propriété, nous entendons la façon dont le Lieu est mis à la disposition de l'homme, soit pour le Travail, *soit pour tout autre usage.* — J'ajoute ce dernier membre de phrase à la définition déjà donnée. Une portion du Lieu peut être réservée pour l'exploitation des richesses naturelles qu'il contient, ou pour servir de support à une habitation, à une école ou à une église; pour qu'un fait rentre dans la classe de la Propriété, il suffit qu'il concerne l'appropriation d'une partie du Lieu. Peu importe, au surplus, que cette appropriation soit complète ou incomplète, définitive ou temporaire. Ainsi, nous avons vu que la possession du foyer nomade du pasteur est un fait de Propriété[1]. Tout transportable qu'il soit, il faut le considérer comme momentanément fixé au sol.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 110e fasc., p. 7.

Au contraire, la possession des coffres et des nattes qui se trouvent dans la tente est un fait que l'on doit classer dans les Biens mobiliers, parce que ce sont des objets surajoutés, variables et moins essentiels. La même distinction est à faire entre les outils de travail et l'atelier.

En résumé, *les Biens mobiliers comprennent les faits relatifs à la possession des objets mobiles complémentaires de la Propriété.* Encore une fois, le critère classifiant ne sera pas la destination de l'objet, mais la façon dont il se rattache à la Propriété. En d'autres termes, les Biens mobiliers sont dans une certaine dépendance vis-à-vis de la Propriété[1].

Plus exactement, encore, si l'on veut, les Biens mobiliers ont besoin de l'intermédiaire de la Propriété pour se rattacher au Lieu.

II. — LES ÉLÉMENTS ANALYTIQUES.

Les Biens mobiliers s'analysent absolument de la même façon que la Propriété, ce qui nous permettra d'être très bref. Les éléments analytiques sont donc :

La Composition des biens;

Le Mode de possession;

Les Subventions;

La Transmission.

Pour la signification de ces différents termes, nous renvoyons au chapitre précédent. Nous nous bornerons à donner des exemples de faits et de répercussions.

Composition des biens. — D'après la Nomenclature, les Biens mobiliers peuvent comprendre quatre espèces[2] d'objets, à savoir :

Les Animaux domestiques;

1. *Sc. soc.*, 1[re] pér., t. XII, p. 352.

2. A ces quatre espèces, nous proposerons d'en ajouter une cinquième, que nous classerons momentanément à titre d'annexe.

Les Instruments de travail ;
Le Mobilier meublant;
Le Mobilier personnel.

Les *Animaux domestiques* constituent la catégorie la plus rapprochée de la Propriété immobilière. Ils forment le complément du Domaine, et parfois l'exploitation du sol ne se fait que par l'intermédiaire des animaux domestiques (art pastoral).

Les *Instruments de travail* sont également liés au Domaine ou à l'Atelier, mais d'une façon moins étroite. Ils ne sont utiles qu'à certains moments, et jamais d'une façon permanente.

Le *Mobilier meublant* comprend les objets qui complètent le Foyer.

Enfin, le *Mobilier personnel* vient en dernier lieu, parce qu'il n'a plus que des liens indirects avec le Domaine ou le Foyer. Il comprend du reste les objets les moins durables, ceux que l'on renouvelle le plus fréquemment : vêtements, chaussures.

Quand nous disons que nous devons étudier la Composition des biens mobiliers, nous voulons indiquer par là l'établissement d'une espèce d'inventaire analogue à celui que nous avons fait pour la Propriété [1]. Nous aurons, par conséquent, le tableau suivant :

1° *Nature des Biens mobiliers* (animaux domestiques, instruments de travail, mobilier meublant, mobilier personnel);
2° *Leur quantité* (nombre d'animaux, etc.);
3° *Leur qualité* (races des animaux, etc.);
4° *Leur attribution* (par exemple, à quelle propriété ils se rattachent, dans quelle pièce le mobilier se trouve, ou à quelle personne servent les vêtements).

Mode de possession. — Rappelons que l'on a ici deux éléments à considérer :

1. *Titre de possession* : en toute propriété, en usufruit, en location, etc.
2. *Organisme de possession :* communauté ouvrière, simple ménage, grande propriété.

La pleine propriété se rencontre plus souvent lorsqu'il s'agit

1. *Sc. soc.*, 2ᵉ pér., 110ᵉ fasc., p. 77.

de biens mobiliers que lorsqu'il s'agit d'immeubles en général; ils sont plus faciles à acquérir.

Ainsi un fermier qui n'est que locataire des immeubles est ordinairement propriétaire du bétail et de l'outillage. Néanmoins toutes les formes de possession se rencontrent. Par exemple, on trouve des métayers qui ne possèdent ni la terre, ni les animaux, ni les outils et d'autres qui possèdent les outils et la moitié du bétail. Si la plupart des ménages possèdent leurs meubles, il en est aussi qui vivent en garni, et l'on sait qu'il se fait même des locations de vêtements, quoique la chose soit exceptionnelle.

On le voit, l'ordre que nous avons adopté va dans le sens de la facilité d'accès à la pleine propriété, ou, si l'on veut, dans le sens inverse de la prévoyance exigée.

Les plus imprévoyants ne sont propriétaires que de leur mobilier personnel; ceux qui ont un degré de prévoyance en plus le sont en outre de leur mobilier meublant, enfin, de leur foyer. Dans un autre ordre d'idées, on est d'abord propriétaire de ses outils, puis des animaux domestiques, enfin d'un atelier ou d'un domaine.

Bien entendu, cette mesure de la prévoyance ne peut être employée que pour des individus d'une même société. On ne pourrait pas dire, par exemple, qu'un ouvrier parisien qui vit en garni est forcément plus imprévoyant qu'un sauvage qui possède son foyer. La comparaison serait boiteuse, le foyer du sauvage se réduisant à peu de chose. Ce qui est vrai, c'est que la civilisation, en compliquant les besoins, requiert un accroissement corrélatif de la prévoyance. Ceux dont le degré de prévoyance reste stationnaire descendent peu à peu l'échelle de la propriété. C'est à ceux qui vivent dans une société qui évolue que s'applique l'adage : « Qui n'avance pas recule ».

Subventions. — Les Biens mobiliers donnent beaucoup plus rarement lieu à des subventions que la Propriété, mais cela peut se produire cependant. Citons, par exemple, le lait qu'un fer-

mier accorde à ses ouvriers ou les vêtements qu'un maître donne à ses domestiques.

Transmission. — Il faut distinguer la transmission des Biens mobiliers de celle de la Propriété, car il arrive souvent qu'elles se font suivant des règles différentes. Ainsi, en Angleterre, dans beaucoup de comtés, lorsqu'il n'y a pas de testament, la Propriété passe au fils aîné, tandis que les Biens mobiliers sont partagés également entre tous les enfants C'est pourquoi, contrairement à ce que l'on croit, le partage égal y est assez répandu : c'est le régime ordinaire des familles qui ne possèdent pas d'immeubles, et ces familles sont de plus en plus nombreuses.

Cette distinction entre les immeubles et les meubles doit également être faite en France, au moins faut-il la prévoir dans l'analyse. Je sais bien que le Code civil permet à chacun des cohéritiers d'exiger le partage égal en nature de chaque espèce de biens (art. 826), mais aucun d'eux n'est obligé d'user de ce droit et il y a souvent des arrangements de famille aboutissant à la conservation d'un immeuble par un seul héritier. Bien souvent, du reste, les enfants reçoivent une avance d'hoirie en nature au moment du mariage. Dans ce cas, chez les cultivateurs, par exemple, on donne de préférence de la terre aux garçons et des meubles aux filles. C'est pourquoi, dans de nombreuses sociétés purement paysannes, on constate que la coutume ne permet pas aux filles d'hériter des terres. C'est ce que voulait la loi salique; c'est ce que voulaient aussi les lois primitives à Rome.

L'inverse existe parfois, mais il s'agit alors généralement de sociétés qui ne vivent qu'en partie de la culture (Iroquois, etc.).

Dans les cités commerciales, où les fortunes sont surtout mobilières, il y a une tendance vers le partage égal sans distinction de sexe.

III. — EXEMPLES.

Les Biens mobiliers s'analysant comme la Propriété, nous pourrons nous contenter de quelques exemples d'analyses.

PAYSANS DU BASSIN DE L'OKA [1]

Composition des biens. — 1° Animaux domestiques : 3 chevaux, 2 vaches, 1 génisse, 18 ovins, etc., le tout valant environ *500 francs;*

2° Instruments de travail : 3 charrues 3 herses, 3 faux, 3 chariots, etc., en tout *400 francs* environ;

3° Mobilier meublant : Table, 4 escabeaux, 5 coffres, nattes, etc., en tout *126 francs;*

4° Mobilier personnel : Vêtements du père, de la mère, des 3 fils mariés et de leurs femmes et des enfants; valeur totale : *763 francs.*

Mode de possession. — Propriété familiale.

Subventions. — Nulles.

Transmission. — A la mort du père, les survivants reforment une nouvelle communauté. En cas de scission, les biens mobiliers sont partagés plus ou moins proportionnellement à l'importance de chaque groupe.

FERMIER FLAMAND (GRANDE CULTURE) [2]

Composition des biens. — 1° Animaux domestiques : 4 chevaux, 50 vaches, 15 bœufs, 1 taureau, 150 moutons, 30 porcs, volailles, etc.; le tout valant *36.000 francs.*

2° Instruments de travail : Semoir, faucheuses, herse, faneuse, moissonneuse-lieuse, batteuse, etc., en tout environ *10.000 francs*, en y comprenant l'outillage de la laiterie et de la fromagerie.

3° Mobilier meublant : Assez important et bien soigné;

4° Mobilier personnel : Aucun renseignement sur la valeur des vêtements, etc.

Mode de possession. — Propriété familiale.

Subventions. — Nulles.

Transmission. — A la mort du père, la mère hérite; à la mort de l'époux survivant, le partage définitif a lieu, mais on admet généralement des compensations en argent, par exemple, pour éviter le démembrement du cheptel et des outils.

On trouvera facilement les répercussions du Travail sur la Com-

1. Voir l'analyse du Travail dans le 110e fasc., p. 58, et celle de la Propriété, p. 90).
2. Cf. *Sc. soc.*, 2e pér., 79e fasc., p. 77.

position des biens mobiliers, tout au moins sur les animaux domestiques et les instruments de travail.

Par exemple : *La culture intensive nécessite un capital cultural très élevé :* 900 francs à l'hectare chez les fermiers du Houtland (Flandre)[1]; 500 à 600 francs en Beauce[2]; 300 à 500 francs pour les jardiniers flamands[3].

Au contraire, les répercussions qui conditionnent le mode de transmission des biens sont souvent difficiles à établir, parce qu'elles dépendent en grande partie des traditions de la race. Il est vrai que l'on inscrit alors une répercussion venant de la Famille (casier dans lequel il y a une subdivision sur la Tradition des ancêtres), mais cela ne doit jamais empêcher de chercher s'il n'existe pas d'autres causes actuelles venant renforcer le phénomène.

Prenons, par exemple, le paysan champenois. Il partage également tous ses biens entre ses enfants; il y a là, sans aucun doute, une répercussion de la Tradition des ancêtres : « Cela s'est toujours fait ainsi ». D'autres causes viennent pourtant renforcer cette pratique : avant le mariage, les enfants travaillent pour leurs parents sans toucher de salaire; c'est là une raison qui fait que l'on partage également, et c'est pourquoi le paysan ajoute : « Cela ne serait pas juste de faire autrement, puisque chaque enfant a contribué à constituer le bien par son travail. » Ceci est une répercussion du Travail sur la Propriété et les Biens mobiliers.

De même en Norvège, la transmission intégrale est, non seulement une pratique traditionnelle chez les paysans, mais elle trouve aussi sa cause dans ce fait que l'héritier seul travaille pour son père jusqu'à son mariage.

De même dans la plaine westphalienne. Mais, on remarque de plus, ici, que les cadets qui ne touchent pas leurs soultes ont le droit de revenir vivre au foyer paternel, s'ils le veulent[4]. C'est

1. *Id., ibid.*, p. 39-40.
2. *Sc. soc.*, 2e pér., fasc. 99 et 103.
3. *Id.*, 2e pér., 79e fasc., p. 51.
4. H. Hemmer et P. Descamps, *Le Bauer du Münsterland* (*Sc. soc.*, 2e pér., 116e fasc., p. 48).

là une répercussion inverse des Biens mobiliers sur la Famille.

IV. — LES VALEURS MOBILIÈRES.

Aux quatre espèces de Biens mobiliers indiquées par Henri de Tourville nous proposons d'en ajouter une cinquième, celle des *Valeurs mobilières*. Mieux encore, on pourrait en faire une sous-classe distincte, par suite du caractère de mobilité extrême que ces valeurs peuvent atteindre.

Les animaux domestiques et les instruments de travail sont encore assez étroitement rattachés au domaine ou à l'atelier, et le mobilier est plus ou moins uni au foyer. Par là, ces biens n'acquièrent, en temps normal, qu'une demi-mobilité.

Les biens personnels sont les plus mobiles. Encore beaucoup d'entre eux sont-ils liés à la personne d'une façon assez stable. Les vêtements, par exemple, ne s'échangent pas facilement, et leur possession semble bien avoir un tout autre caractère que celle d'une obligation de chemin de fer.

Je propose donc de séparer nettement deux catégories de biens qui, jusqu'à présent, étaient confondues sous la rubrique de Biens personnels.

Remarquons d'abord que Le Play n'a jamais fait cette confusion. Examinez n'importe quel budget des *Ouvriers européens,* vous verrez que les Biens mobiliers — qu'il appelle Valeurs mobilières — comprennent les animaux domestiques, les outils, l'argent, etc., et qu'il omet constamment de porter en compte la valeur du mobilier et des vêtements.

Voyez, par exemple, son *paysan basque*. Il possède[1] pour 784 fr. 50 de meubles (lits, armoires, tables, etc.), pour 368 francs de linge de ménage, pour 95 francs d'ustensiles et pour 908 fr. 75 de vêtements, soit une valeur totale de 2.156 fr. 85, qui ne figure nulle part dans son budget. On ne comprend pas

1. T. V, ch. v, p. 207.

bien pourquoi elle ne vient pas s'ajouter aux 8.101 fr. 52 qui représentent la valeur de la maison, des terres, des animaux et des instruments. Dans le budget revisé par Henri de Tourville ils y figureraient à juste titre. Mais pourquoi les vêtements viendraient-ils rejoindre l'argent? Nulle part nous n'avons trouvé les raisons qui justifieraient cette façon de faire. Nous allons voir, au contraire, celles qui militent en faveur d'une séparation.

Remarquons d'abord que la dénomination adoptée de Biens personnels convient tout à fait aux vêtements, mais ne convient pas toujours à l'argent et aux titres de crédit. Pour le montrer, examinons une autre monographie de Le Play, celle des *Paysans de Boursah*[1]. Outre les animaux domestiques et les outils, ils possèdent une somme de 396 francs, tant en communauté qu'à titre individuel[2]. Si l'on se reporte au texte explicatif [3], on voit qu'une somme de 300 francs constitue une propriété familiale et sert de fonds de roulement à l'exploitation agricole, les 96 francs restant étant répartis entre les divers membres à titre de pécule individuel.

L'argent en lui-même ne constitue pas un élément analytique spécial en science sociale. Il faut voir quelle est sa destination : argent de poche, il sera classé aux Biens personnels, tandis que les économies seront portées à l'Épargne, et le capital commercial au Commerce. Mais où mettre les actions et les obligations industrielles?

La difficulté disparaît si l'on donne une place aux *Valeurs mobilières* et si on les distingue soigneusement des *Biens personnels*. Ces derniers comprendront les objets qui sont d'un usage tout à fait individuel : vêtements, bijoux, argent de poche, etc.

Dans les Valeurs mobilières, on rangera, au contraire, les capitaux mobiles que l'on possède sans être mêlé à l'exploitation dont ils dépendent, les actions et les obligations.

1. *Ouvriers européens,* t. II, ch. VIII.
2. *Id.*, t. II, p 344.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 319.

Pour éviter toute confusion, répétons que le fonds de roulement d'une maison de commerce se classera au Commerce, tandis que les actions et obligations d'une société commerciale se classent, soit au Commerce soit aux Biens mobiliers selon que l'on fait la monographie de la maison de commerce ou d'une famille ; — que les titres de crédit public se classeront à l'État, à la Cité ou à la Commune, selon les cas, lorsqu'on les envisage sous l'aspect Dette publique, mais se classent dans les Valeurs mobilières, si l'on envisage la situation du détenteur.

Quant à l'Épargne, c'est l'une des voies par lesquelles les Valeurs mobilières peuvent s'acquérir, mais il ne faut pas la confondre avec celle-ci, pas plus que la source ne doit être confondue avec la rivière. Une famille qui possède n'est pas nécessairement une famille qui épargne.

On pourrait critiquer la proposition d'ouvrir un compartiment spécial aux Valeurs mobilières en faisant remarquer que les familles ouvrières n'en possèdent qu'exceptionnellement. A cela, nous répondrons deux choses :

1° La Nomenclature doit s'adapter à tous les cas qui se présentent. Il suffit qu'il existe un seul type de famille ouvrière possédant des valeurs de ce genre pour que l'instrument d'analyse doive être conçu de façon à le saisir;

2° La Famille ouvrière n'est pas le seul groupement que l'on ait à analyser. Pour que la science sociale soit une science complète, il faut qu'elle puisse analyser tous les groupements humains : familles patronales, sociétés industrielles et commerciales, écoles, etc.

De toutes façons il nous semble que la nouvelle subdivision que nous proposons est justifiée.

Elle l'est encore si l'on envisage le point essentiel, celui des répercussions. Or, qui n'en aperçoit à première vue? Qui ne voit les effets nouveaux de la multiplication croissante des Valeurs mobilières dans les sociétés modernes? Elle pousse à l'épargne, favorise la spéculation; en rendant les fortunes moins stables, elle permet un renouvellement plus facile des classes sociales et nécessite une force morale plus grande pour se

maintenir. En d'autres termes, les Valeurs mobilières forment le plus mobile des Biens mobiliers.

Il est inutile de dire que les Valeurs mobilières s'analysent de la même façon que les autres Biens mobiliers. On examinera les quatre éléments indiqués dans la Nomenclature :

1° La *composition des biens :* argent, actions, obligations, etc. — Leur quantité, leur qualité, leur attribution;

2° Le *mode de possession :* à quel titre on possède et à l'aide de quel groupement;

3° Les *subventions;*

4° La *transmission.*

Nulle difficulté pour la première subdivision; on possède tant de valeurs monétaires en or, argent, etc., et tant d'obligations de telle société industrielle valant tant et rapportant tant; Quel usage compte-t-on en faire? Est-ce un placement fixe ou momentané? Pourquoi a-t-on choisi cette valeur plutôt qu'une autre?

Pour le Mode de possession, il faut voir si c'est la famille qui possède ou une personne en particulier, si la propriété est entière ou non (par exemple, si une action n'est pas complètement libérée, ou si elle sert de gage à un emprunt).

On a mis pour mémoire les Subventions, afin d'être complet, mais nous ne sommes pas certain que les Valeurs mobilières puissent donner ou recevoir des subventions.

Enfin, pour la Transmission, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons déjà dit. Notons simplement que les Valeurs mobilières échappent plus facilement aux prescriptions légales que les autres espèces de biens, et qu'elles permettent, par conséquent, d'avantager un héritier à l'insu des autres.

V

LE SALAIRE

I. — DÉFINITION.

Le Salaire est la rémunération du travail engagé[1]. Tout salaire est le produit d'un travail, mais on ne peut pas dire que tout travail donne lieu à un salaire; il faut pour cela que l'on travaille pour le compte d'un autre. Le Salaire suppose l'intervention de deux personnes, un patron et un ouvrier, ou, si l'on préfère, un employeur et un employé. Lorsqu'un ouvrier est son propre patron, lorsqu'il travaille pour lui-même, il ne peut pas y avoir de salaire, au sens social du mot, bien entendu, car les économistes supposent alors un salaire fictif, mais c'est là une abstraction destinée à faciliter des comparaisons portant sur la valeur de certains éléments.

Le Salaire suppose donc un certain degré de complication.

Il ne peut exister là où l'on ne connaît que le Travail sans engagement, c'est-à-dire là où règne exclusivement la Communauté ouvrière ou l'Atelier domestique. C'est le cas, nous le savons, des sociétés qui vivent de la Simple récolte en vue de la consommation ménagère[2].

Le Salaire est donc une institution postérieure à la Propriété et aux Biens mobiliers, puisque, dans les sociétés les plus simples, la première existe déjà sous la forme collective, et la seconde

1. Cf. Robert Pinot, *Sc. soc.*, t. XII, p. 361.
2. *Sc. soc.*, 2e pér., 110e fasc., p. 50.

sous la forme communautaire ou individuelle. C'est là un motif de plus pour classer le Salaire après les deux classes de faits que nous venons d'indiquer.

Le Salaire n'existe que lorsque le travail se fait sous le système des engagements. On le trouve par conséquent dans le Petit atelier patronal, dans l'Atelier collectif et dans le Grand atelier.

Il y a évidemment ici, comme dans toute institution humaine, des cas de transition où il est difficile de décider si l'on se trouve déjà en présence du salaire. Il existe probablement d'abord de simples échanges de services entre voisins, parfois assez précis pour revêtir un caractère d'obligation morale. Telles sont les *corvées récréatives* dont parle Le Play : Heummin des Bachkirs, Pomotche des paysans russes, Grandes journées des Béarnais, Dévès-bras de la Basse-Bretagne, etc. Elles consistent en travaux urgents, comme une récolte, ou en travaux trop lourds pour une famille, comme la construction d'une maison. Un repas copieux tient lieu de salaire, mais c'est un salaire insuffisant, qui doit être complété par l'obligation de rendre la pareille le cas échéant.

On peut se figurer les choses en pensant que les voisins se doivent tous du salaire les uns aux autres, mais qu'il est impossible d'en faire le compte.

Il est possible que les corvées récréatives existent chez les peuples de la Simple récolte, mais assez exceptionnellement sans doute, les travaux urgents ou lourds étant peu fréquents. Elles existent surtout dans les pays de petite culture.

Un autre exemple de transition assez curieux peut encore être trouvé dans les pays primitifs où la Simple récolte se commercialise. C'est le cas du chasseur de fourrure, qui apporte dans une factorerie européenne une peau de castor, de loutre ou de zibeline. Il reçoit en échange un certain nombre de jetons, suivant un tarif élaboré par la compagnie. Avec ces jetons il peut acheter, suivant un autre tarif, de la poudre, des fusils, de l'eau-de-vie, des aliments. On peut considérer une organisation de ce genre comme un atelier collectif dans

lequel la compagnie forme le patron, et les chasseurs les ouvriers.

Mais au début, avant l'organisation de comptoirs réguliers, lorsqu'un indigène cède les dépouilles d'un animal à un Européen de passage, il est évident qu'il s'agit d'une vente et non d'un salaire.

Par cette voie, le salaire devient une transformation du prix de vente, et ne trouve plus son origine dans les corvées récréatives.

Un autre cas curieux de transition nous est fourni par les Iroquois. Les travaux de la chasse sont réservés aux hommes, et les travaux de la culture (y compris le défrichement temporaire) sont exécutés par les femmes. Les deux sexes ont ainsi des moyens d'existence complémentaires, mais dont le rendement peut être plus ou moins grand. Dans les cantons où la chasse donnait des produits plus abondants que la culture régnait la polygamie, parce qu'un homme pouvait entretenir plusieurs femmes. Au contraire, là où le rendement de la chasse était moins grand que celui de la culture, la polyandrie prévalait pour la raison inverse. Il y avait échange de produits complémentaires mais non salaire.

Comment se procurait-on le surplus d'hommes ou de femmes nécessaires?

Par la guerre. Pourtant on ne faisait pas d'esclaves; lorsque l'on faisait des prisonniers, on tuait les hommes et on adoptait les femmes dans la tribu, ou bien on faisait l'inverse, suivant les cas[1].

Pour qu'il y ait réellement salaire, il faut qu'il y ait un engagement préalable à fournir tel travail à telles conditions. Aussi, nous le verrons bientôt, le premier élément analytique indiqué par la Nomenclature est-il l'Entente sur le salaire.

Or, cette entente suppose deux choses :

1° Que l'employeur poursuit un but dépassant son activité personnelle, puisqu'il va appliquer une autre personne à ce but;

1. Les *Hurons-Iroquois* (*Sc. soc.*, t. X, p. 148).

2° Que l'employé, au contraire, n'est pas apte à tirer lui-même, de sa propre activité, un profit aussi grand que l'employeur.

Par exemple, le but poursuivi par l'employeur est de cultiver la terre; il possède un domaine trop grand pour qu'il puisse le travailler seul, et des animaux et des outils à l'avenant. L'employé, par contre, possède un domaine trop petit pour qu'il puisse vivre des produits qu'il donne. Par une entente entre les deux, le premier pourra mettre en culture son domaine tout entier, et le salaire que le second recevra en retour de son travail, lui permettra de faire vivre sa famille.

Au fur et à mesure que le travail se complique, c'est-à-dire que s'introduisent la division du travail et le machinisme, le nombre des salariés va croissant, et l'inégalité grandit entre le patron et les employés. L'extension du salariat est donc un indice certain de la complication du travail dans une société.

A première vue, il semble que le salarié soit dans une situation inférieure à celle de l'ouvrier travaillant pour son propre compte, mais cette infériorité peut n'être qu'une apparence, comme nous l'a montré l'exemple que nous venons de citer. Le niveau social atteint par l'ouvrier travaillant pour lui-même n'est pas identique partout. Autre chose est de diriger un atelier domestique dans une société simple et dans une société compliquée.

L'observateur doit donc toujours se demander pourquoi un ouvrier recourt au travail engagé au lieu d'être son propre patron. Il verra en quoi ses moyens d'action sont insuffisants : le capital qu'il possède est trop réduit; son instruction n'est pas assez forte; il n'est pas apte à se faire une clientèle; il n'a pas assez de force de caractère : laissé à lui-même, il est volontiers oisif, et il a besoin d'être encadré pour s'appliquer d'une façon régulière.

Au fond de tout cela il y a toujours une qualité morale : esprit d'épargne, sens de l'organisation, force de caractère, etc. Pourtant, l'accroissement du nombre des salariés ne prouve pas une baisse générale de ces qualités, mais indique seule-

ment qu'il faut les posséder à un degré plus élevé pour s'élever au patronat.

II. — LES ÉLÉMENTS ANALYTIQUES.

Les éléments analytiques du salaire sont au nombre de trois, à savoir :

L'Entente sur le salaire;

L'Objet du salaire;

La Mesure du salaire.

En d'autres termes, il y a lieu de voir d'abord comment le patron et l'ouvrier s'accordent sur les conditions du salaire. Ensuite, d'examiner sous quelle forme l'ouvrier reçoit son salaire, si c'est en nature ou en argent. Enfin, comment on l'évalue.

Entente sur le salaire. — L'employeur et l'employé ont-ils de la peine à s'entendre? Dans le système des engagements forcés, le travailleur, esclave ou serf, subit les conditions qu'on lui impose, mais, bien entendu, la difficulté plus ou moins grande que l'on peut avoir à se procurer de la main-d'œuvre influe sur le prix d'achat des esclaves ou sur les conditions que l'on accorde aux serfs.

C'est surtout dans le système des engagements libres que le contrat peut donner lieu à discussions. Le contrat peut être purement *individuel*, c'est-à-dire faire l'objet d'un débat spécial entre chaque chef d'industrie et chaque ouvrier. Ce système peut s'accorder avec le Petit atelier, mais, dans la grande industrie, on conçoit facilement qu'il ne peut être en usage que vis-à-vis des employés ou de certains ouvriers spéciaux, par exemple lorsque l'on veut attirer certains artisans dans un pays où on ne les trouve pas.

Dans le Grand atelier, on en arrive forcément très vite à un régime qui n'est plus le contrat purement individuel, mais qui n'est pas encore ce que l'on a appelé le contrat collectif. Tous

les ouvriers d'un même établissement sont soumis à un tarif général, mais ce tarif varie d'un atelier à l'autre. Collectif pour les ouvriers d'une même usine, il ne l'est pas pour ceux d'une même ville ou d'une même région, et, en tout cas, il reste individuel à chaque patron. Dans bien des cas, il y a pourtant un chiffre fixé par la coutume de la région et en dessous duquel les ouvriers refusent à s'engager.

Enfin, en dernier lieu, vient le *contrat collectif*, résultat d'un traité entre un syndicat de patrons et un syndicat d'ouvriers.

Les ouvriers peuvent être plus ou moins exigeants sur le taux de salaire, et il est utile de l'indiquer.

Un ouvrier est d'autant plus exigeant qu'il a plus facilement accès à la direction d'un petit atelier. C'est là le secret des hauts salaires des pays neufs, notamment des États-Unis. Le bas prix de la terre et l'abondance du crédit permettent de devenir aisément propriétaire d'un petit domaine. On ne consent donc à devenir salarié que par l'appât de conditions tout à fait avantageuses.

Un ouvrier est d'autant plus exigeant qu'il a plus de besoins. De par son éducation, de par le milieu dans lequel il s'est formé, un ouvrier acquiert certaines habitudes de vie auxquelles il tient essentiellement; il y a pour chacun un *standard of life,* un niveau minimum en dessous duquel la vie devient intenable. Le fait est très visible dans les pays comme l'Amérique, où se trouvent en concurrence des ouvriers de provenances diverses. L'ouvrier né et élevé en Amérique est plus exigeant que l'immigré européen, et celui-ci l'est plus que le jaune. C'est en partie parce que, de jour en jour, il arrive une quantité plus grande de main-d'œuvre à bas *standard of life* que les Américains ont boycotté les Asiatiques et réclamé des mesures restrictives de l'immigration.

Un ouvrier est d'autant moins exigeant qu'il a plus facilement d'autres ressources à sa portée. C'est le cas des artisans qui ont une exploitation agricole fragmentaire; c'est encore celui des ouvriers qui jouissent de subventions, spontanées ou non. Enfin, un ouvrier qui n'est que momentanément détaché

d'une communauté jouissant d'autres ressources indépendantes, est encore un exemple de cette loi.

Un ouvrier est d'autant moins exigeant qu'il a subi un apprentissage moins coûteux. J'ai mis cette loi en évidence dans mon étude sur la Flandre[1], et je me bornerai à y renvoyer le lecteur. Dans une ville quelconque, le taux du salaire des manœuvres sert pour ainsi dire d'unité; à partir de là, les salaires des ouvriers de métier vont en s'étageant suivant les difficultés de l'apprentissage. Lorsque cette loi est en défaut, on peut dire qu'il y a une autre cause qui agit, et il convient de la chercher.

D'autres causes agissent encore. Ainsi la restriction de la natalité tend à hausser les salaires, parce qu'elle raréfie l'offre de bras. L'émigration des jeunes gens a le même effet. Au contraire, lorsque l'émigration se fait par familles entières, elle produit des résultats différents.

Objet du salaire. — Sous quelle forme le salaire parvient-il à l'ouvrier : en argent ou en nature?

Ceci est important, car ce n'est évidemment pas la même chose de toucher des écus ou leur équivalent en sacs de pommes de terre ou de blé. Cela peut avoir une influence sur le Mode d'existence, sur l'Épargne, etc.

D'une façon générale, le salaire en nature est le régime courant des régions peu commercialisées, là où existe la culture intégrale. La monnaie y étant rare, un patron serait bien embarrassé de trouver le numéraire nécessaire à chaque règlement de comptes, et les salariés auraient autant de mal à l'échanger contre des marchandises.

Aussitôt que le commerce se développe, le salaire en argent, plus commode, se substitue au salaire en nature.

Il faut noter que le salaire peut être évalué en argent et payé en nature. C'est ce qui arrive dans le *truck systeme*. Le compte de chaque ouvrier est évalué en argent, mais, au

1. *L'Ouvrier de l'industrie textile* (*Sc. soc.*, 2e pér., 59e fasc., p. 28 et 29). — Voir aussi la *Formation sociale de l'Anglais moderne* (Elin, édit.), p. 33.

lieu de lui remettre de la monnaie, on lui remet des jetons qu'il peut échanger dans un magasin désigné contre une valeur équivalente en marchandises. Ce système, qui a donné lieu à des abus, n'est cependant pas mauvais dans son essence même. Utile dans les pays où le travailleur ne pourrait se procurer autrement les denrées indispensables, il devient abusif dans les contrées abondamment pourvues par le commerce.

Il arrive aussi souvent qu'un salaire est partie en nature et partie en argent. Dans les exploitations agricoles, les valets ont généralement droit, outre un salaire en argent, à une certaine quantité de lait, de pommes de terre et autres denrées agricoles. C'est là un état intermédiaire dans lequel le domaine ne produit plus tout ce qui est indispensable à la vie, et les ouvriers doivent avoir une part en argent pour se procurer le surplus.

Mesure du salaire. — Théoriquement, le salaire de chaque ouvrier doit être proportionnel au travail effectué, et cela en envisageant non seulement la quantité, mais aussi la qualité. La mesure du salaire peut donc quelquefois être difficile à établir; la quantité de travail peut être facile ou difficile à évaluer, tandis que la détermination de la qualité est presque toujours une opération délicate.

Lorsque la quantité de travail effectué est facile à mesurer et que la qualité est un facteur de faible importance, on convient généralement que le salaire sera *proportionnel à la tâche faite*. C'est le cas du moissonneur payé tant de l'hectare de blé fauché, du terrassier ou du mineur payé tant du mètre cube de matières enlevées, du maçon payé tant par mille briques posées.

Par contre, si la quantité est difficilement mesurable, on se contente de dire que le salaire sera *proportionnel au temps*. Il en est ainsi lorsque l'ouvrier est chargé de tâches multiples et variées. C'est, par exemple, le valet de ferme qui travaille tantôt aux champs, tantôt à l'étable ; c'est encore le journalier qui donne un coup de main à droite et à gauche, faisant parfois des courses et parfois chargeant un camion.

Lorsque la quantité n'est pas le seul facteur important, les défauts des deux systèmes précédents deviennent trop grands et on les corrige à l'aide de *primes :* primes de rapidité pour corriger les inconvénients de la lenteur du journalier; primes de qualité pour corriger la tendance des travailleurs aux pièces à se contenter d'une exécution fruste; prime de consommation pour encourager l'ouvrier à économiser la matière.

Un cas assez typique est celui des mécaniciens de chemins de fer, qui sont pris entre une série de primes et d'amendes contradictoires, les unes les poussant à dépenser beaucoup de charbon pour arriver à l'heure, les autres les incitant, au contraire, à en consommer le moins possible.

Par ce qui précède, on comprend pourquoi la Nomenclature a distingué trois formes de salaires :

1° Le salaire à la journée, ou plus exactement proportionnel au temps, car il y a des salaires à l'heure, à la semaine, au mois et même à l'année. Et il faut avoir soin de distinguer soigneusement le temps fixé comme unité de mesure et la périodicité des paiements. Un salaire peut être fixé à la journée et payable à la semaine. On touche, par exemple, le samedi soir, mais l'ouvrier qui a travaillé six jours touche plus que celui qui n'a travaillé que quatre jours. Le salaire est bien alors proportionnel au nombre de journées, mais le compte est hebdomadaire. Les deux choses sont à noter et ont une importance pour l'ouvrier;

2° Le salaire à la tâche, ou plus exactement proportionnel à la tâche, car ce que l'on appelle salaire à la tâche, dans le langage courant, est autre chose. Ce que la Nomenclature appelle ainsi est désigné ordinairement du nom de salaire aux pièces, tandis que, dans son sens usuel, il veut dire un salaire à l'entreprise pour une tâche déterminée exécutée dans un temps déterminé. Ce travail à la tâche peut être considéré comme une variante du travail aux pièces avec fixation d'une quantité minimum à faire par jour;

3° Le salaire avec prime, qui consiste à surajouter des primes à l'un ou l'autre mode précédent.

On a beaucoup discuté, et l'on discute encore sur le point de savoir quel est le système préférable à adopter, mais nous en avons dit assez pour que l'on comprenne qu'il ne s'agit pas ici d'une question de principe, mais d'une question d'opportunité, qui dépend de la nature du travail, de la forme d'atelier et de la valeur des hommes. Le travail peut être payé proportionnellement au temps, dans la plupart des cas, ce qui ne veut pas dire qu'il soit susceptible de donner toujours de bons résultats. Il suppose la présence du patron ou d'un surveillant, qui contrôle le temps de présence et l'emploi de ce temps. C'est pourquoi il est adapté à la fois au Petit atelier patronal et au Grand atelier, mais il ne l'est pas à la Fabrique collective.

Le travail aux pièces n'est applicable qu'aux opérations fixes, uniformes, mesurables au mètre ou à la balance. Il ne suppose plus la présence continuelle du patron, et, de ce chef, peut être facilement appliqué à la Fabrique collective.

Les primes, non plus, ne sont pas susceptibles d'une application universelle, à moins que l'on ne fasse rentrer sous ce terme le pourboire, mais dans combien de cas le pourboire n'est-il pas envisagé, de la part de l'ouvrier, comme un dû, et non comme la récompense de soins spéciaux apportés par lui à l'accomplissement de son travail?

Le lecteur pense que nous avons oublié la *participation aux bénéfices* dont on a parfois exagéré la portée[1]. Mais, dans bien des cas, la participation aux bénéfices est un terme mal choisi qui, en fait, désigne une prime d'une certaine nature. C'est une espèce de pourboire général donné par un patron généreux qui fait de bonnes affaires.

On a cherché quelquefois à déterminer un sens dans l'évolution du salaire. Quelle a été la première forme du salaire? Évolue-t-on vers une généralisation de plus en plus grande du salaire à la tâche ou, au contraire, du salaire à la journée?

Je crois que la question ne se présente pas sous une forme

1. Voir à ce sujet : Paul Bureau, *L'Association de l'ouvrier aux profits du patron et la Participation aux bénéfices* (A. Rousseau, édit.); — Paul de Rousiers, *Sc. soc.*, t. XXVII.

aussi simpliste. Il n'y a pas une évolution générale du salaire dans l'humanité entière, mais une adaptation continuelle des formes de salaires aux conditions du métier et du milieu social. En général, une invention nouvelle fait apparaître plusieurs catégories d'ouvriers, dont les uns sont payés aux pièces et les autres à la journée.

On peut également vérifier que les diverses formes de salaires coexistent dans la plupart des sociétés, à l'exception des plus simples [1].

A propos de la société la plus simple étudiée par lui, celle des Bachkirs demi-nomades, Le Play écrit ceci :

« Dans la répétition régulière des travaux annuels, ses divers membres prennent successivement le caractère de domestiques, de journaliers, de tâcherons, de chefs de métiers, de propriétaires, etc. [2]. »

Dans une autre société simple étudiée par M. Tauxier, celle des nègres du Mossi, on trouve que les maçons sont payés à la journée (on les nourrit pendant toute la durée du travail) [3], tandis que les tisserands et les tailleurs sont payés à façon [4].

Au surplus, le plus souvent, dans les sociétés primitives, le salaire est évalué proportionnellement aux besoins. C'est donc un mélange de salaire et de subvention, et il n'est pas toujours commode de séparer les deux.

La seule loi d'évolution qu'il serait peut-être possible de formuler serait la suivante : *Les sociétés, en se compliquant, dégagent de plus en plus le salaire de la subvention :* Pour la mettre en lumière, il suffirait de ranger les monographies des *Ouvriers européens* dans l'ordre de la complication croissante des sociétés dans lesquelles vivent les familles étudiées : types de l'Orient d'abord, types du Midi ensuite, types de l'Occident et, en dernier lieu, types urbains. On verrait les salaires s'élever d'une façon générale et les subventions diminuer progressivement.

1. Cf. *supra*, p. 16.
2. *Ouvriers européens*, t. II, p. 7.
3. *Le Noir du Soudan*, p. 521.
4. *Id.*, p. 533.

Comparez, par exemple, le *forgeron bulgare de Samakova*[1] avec le *fondeur du Derbyshire*[2].

Le premier reçoit un salaire annuel de 192 fr. 95 en argent et 114 fr. 64 en nature, soit en tout *307 fr. 59,* mais il reçoit en subventions diverses une somme évaluée à 24 fr. 95 en argent et 66 fr. 48 en nature; au total : *91 fr. 43*. A ces deux sources de revenus, disons entre parenthèses qu'il faut ajouter celle provenant des travaux accessoires.

Le second, au contraire, touche un salaire de 1.803 fr. 40 en argent, plus 21 francs en nature; soit : *1.824 fr. 40*. Par contre, il ne jouit que de subventions bien faibles : 5 francs en argent et 18 fr. 59 en nature; soit : *23 fr. 59*.

Chez le *Coutelier de Londres*[3], le produit des subventions devient tout à fait nul.

III. — EXEMPLES.

Après les considérations qui précèdent, il nous suffira de donner quelques exemples d'analyses, dans la culture, dans l'industrie et dans des transports, pour montrer la façon de procéder.

MAITRE-CHARRETIER DE LA BEAUCE[4]

Entente. — Contrat individuel à l'année; les ouvriers sont assez exigeants à cause du voisinage de Paris.

Objet. — Argent et nature.

Mesure. — Salaire *à l'année*, réglé en deux fois : 400 francs pour les mois d'été, 360 francs pour les mois d'hiver, plus 50 francs de pourboire.

La nourriture, proportionnelle aux besoins, coûte environ 1 fr. 25 par jour au patron.

BELGES ÉMIGRANTS PÉRIODIQUES EN BEAUCE[5]

Entente. — Par lettre, au mois de février ou mars, contrat individuel entre un fermier beauceron et un chef d'équipe flamand. Ouvriers relativement

1. *Ouvriers européens*, t. II, ch. VI, p. 245-247.
2. *Id.*, t. III, ch. IX, p. 413-415.
3. *Id.*, t. III, ch VI, p. 289.
4. *Sc. soc.*, 2e pér., 99e fasc., p. 44.
5. *Id.*, p. 75.

peu exigeants à cause des exploitations fragmentaires qu'ils ont en Belgique, mais exigeance croissante à cause de la raréfaction de la main-d'œuvre en France.

Objet. — Argent, et un peu en nature (quelques pommes de terre).

Mesure. — A la tâche : l'équipe touche 100 francs par hectare pour les 3 binages et l'arrachage de betteraves.

HORLOGER DE SAINT-IMIER EN FABRIQUE COLLECTIVE RURALE [1]

Entente. Contrat d'atelier pour 6 mois. Ouvriers peu exigeants à cause des propriétés fragmentaires qu'ils exploitent. Paiement tous les 6 mois pour acheter de la terre.

Objet. — Argent.

Mesure. — A la tâche. En moyenne, de 2 fr. 50 à 3 francs par jour.

HORLOGER DE SAINT-IMIER EN FABRIQUE COLLECTIVE URBAINE [2]

Entente. — Contrat d'atelier pour un an. Ouvriers plus exigeants. Paiement tous les 6 mois, avec faculté de toucher des avances tous les mois.

Objet. — Argent.

Mesure. — A la tâche. Gagnant de 4 francs à 7 francs pour 8 à 10 heures de travail.

HORLOGER DE SAINT-IMIER EN GRAND ATELIER [3]

Entente. — Contrat d'atelier. Ouvriers assez exigeants. Paiement tous les jeudis (veille du marché).

Objet. — Argent.

Mesure. — A la tâche. Gagnant en moyenne de 4 à 7 francs par jour.

PORTEFAIX DE SAINT-PÉTERSBOURG [4]

Entente. — Contrats momentanés entre un patron et l'artèle (équipe en communauté). Ouvriers peu exigeants, car ils font partie de communautés familiales de paysans.

Objet. — Argent.

Mesure. — A la journée : 1 à 2 francs par jour, suivant la nature du travail; C'est l'équipe qui touche, et, à la fin de la saison, on partage également. — Il faut en excepter les travaux urgents faits à l'entreprise, dont le profit est individuel.

Signalons quelques répercussions relatives au salaire. Nous

1. *Sc. soc.*, t. VII, p. 361 et suiv.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 374 et suiv.
3. *Sc. soc.*, t. VII, p. 377 et suiv.
4. *Ouvriers européens*, t. II.

les tirons toutes de la monographie de l'horloger de Saint-Imier.

1° Du Travail sur le Salaire :

L'horloger de Saint-Imier en fabrique collective est payé aux pièces, par suite de l'impossibilité pour le patron de contrôler le temps du travail (Personnel sur Mesure).

2° De la Propriété sur le Salaire :

La possession d'une exploitation culturale fragmentaire rend peu exigeant l'horloger de la Fabrique rurale de Saint-Imier (Composition des Biens sur Entente).

3° Du Commerce sur le Salaire :

Le marché de Saint-Imier ayant lieu tous les vendredis a amené la coutume de payer les salaires le jeudi (Commerce sur Entente).

Il existe inversement des répercussions qui partent du Salaire et qui influencent le Travail, la Propriété, etc. Nous nous contenterons d'en citer une :

Le taux relativement bas du salaire dans la fabrique collective rurale de Saint-Imier a permis à l'industrie horlogère de cette ville de se développer [1].

1. R. Pinot, *Sc. soc.*, t. VII, p. 371.

VI

L'ÉPARGNE

I. — DÉFINITION.

L'Épargne comprend les faits sociaux par lesquels une partie des recettes est soustraite à la consommation immédiate et est mise en réserve pour un usage futur.

Le lecteur comprendra facilement que l'économie politique étudie le rôle économique de l'Épargne, tandis que nous étudions son rôle social, en d'autres termes, les faits qui donnent lieu à des répercussions sociales.

Pour l'économiste, l'épargne est un moyen de constituer le capital; pour nous, nous cherchons comment l'épargne est favorisée ou rendue difficile par le genre de travail, les formes de l'atelier, l'organisation de la famille, etc. Et, réciproquement, comment, à son tour, la constitution de l'épargne influe sur les autres faits sociaux.

II. — LES ÉLÉMENTS ANALYTIQUES.

Les éléments analytiques de l'Épargne sont au nombre de trois :

1° *Objet de l'Épargne;*
2° *Aides de l'Épargne;*
3° *Emploi de l'Épargne.*

En effet, il y a lieu de déterminer d'abord en quelle matière se fait l'épargne, si c'est en nature ou en argent. Ensuite, quels sont les faits qui facilitent l'épargne. Enfin quelle est sa destination.

Objet de l'épargne. — L'épargne peut se faire en *nature* ou en *argent*, et nous ferons ici des remarques analogues à celles que nous avons faites à propos de l'objet du salaire, à savoir que l'Épargne en nature est le régime ordinaire des pays simples et l'Épargne en argent celui des pays commercialisés.

Un paysan emmagasine du blé, sa femme range des bijoux dans un coffre, tandis que sa fille se confectionne un trousseau en vue d'un mariage lointain et aléatoire, voilà des formes diverses de l'épargne en nature.

Un paysan met de la monnaie dans un bas de laine, ou un ouvrier dans une tire-lire, c'est ce que nous appelons épargne en argent, peu importe que l'objet ne soit pas réellement monnayé et consiste, par exemple, en une barre d'argent que l'on pèse comme au Laos[1]; peu importe même la nature de l'objet; il peut consister en *cauris*, comme chez les nègres du Soudan[2]; le point essentiel est que l'objet serve usuellement d'instrument d'échange.

Les titres de crédit, il faut bien y prendre garde, ne constituent pas toujours, tant s'en faut, des faits d'Épargne. Ils peuvent être des faits de Propriété, des faits de Commerce et, parfois, ce sont en même temps des faits de Commerce, de Propriété et d'Épargne, selon les répercussions que l'on envisage. Un fait en son entier est un fait, mais un fait social n'est tel qu'en fonction d'une certaine répercussion que l'on a en vue.

Lorsqu'une famille ouvrière achète une obligation de 100 fr., elle fait un acte d'épargne : c'est une réserve que, plus tard, elle pourra vendre dans un moment de gêne. Au contraire, pour le banquier qui vend cette obligation, il s'agit d'un

1. *Sc. soc.*, t. XXI, p. 127.
2. L. Tauxier, *loc. cit.*, p. 45 et suiv.

acte commercial, qui fait partie de ses moyens d'existence.

L'épargne réalisée sous forme de crédit n'est pas un phénomène spécial aux temps modernes. Des sociétés assez simples connaissent les hypothèques, les prêts sur gages ou sur parole. Il y a des artisans qui ne veulent pas toucher de suite leur dû, qui préfèrent laisser les comptes s'accumuler pour toucher une grosse somme à un moment quelconque où ils ont un achat important à faire. C'est encore une forme de l'épargne. Elle est très répandue dans certains milieux ruraux où les domestiques ne se paient qu'après une année de service. Normalement, une partie souvent notable de leurs gages est mise de côté par eux à ce moment-là.

Aides de l'Épargne. — Ce sont les faits qui facilitent la réalisation de l'épargne. Ces faits peuvent être dus à l'éducation, qui a développé plus ou moins la prévoyance, ou bien au genre de travail qui oblige l'ouvrier à s'acheter des outils, ou bien encore à des institutions spéciales qui poussent à l'épargne : caisses d'épargne, mutualités, etc.

A propos de chaque fait, on doit se demander s'il aide ou contrarie l'épargne.

Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer les répercussions des différents éléments du milieu social concernant l'aide qu'ils sont susceptibles de donner à l'épargne.

Par exemple, *les travaux de Simple récolte développent l'imprévoyance,* puisqu'ils recourent à la pure prévoyance de la nature. La culture, au contraire, développe la prévoyance, et cela d'autant plus qu'il s'écoule un temps plus grand entre les premiers travaux et la récolte.

Autre exemple : *L'habitude d'un mode d'existence rudimentaire favorise l'épargne, tandis que le désir du confortable la contrarie.* Comparez, par exemple, l'ouvrier anglo-saxon, surtout l'Américain, et l'immigré venu des montagnes de l'Europe centrale. Ce dernier, grâce à la restriction de ses besoins, économise en quelques années une somme suffisante pour se refaire un petit domaine dans la montagne, alors que le pre-

mier, avec un salaire plus élevé, n'arrive qu'à joindre à peu près les deux bouts.

Des institutions comme les caisses d'épargne scolaire, postale, etc., des organismes comme les sociétés d'assurance, ont évidemment pour effet de rendre plus réalisable l'épargne dans les petits budgets. Une législation, comme celle qui concerne les retraites ouvrières, n'est pas non plus sans action, quoique cette action puisse être différente selon les régions ou les milieux, car une force sociale n'agit jamais isolément, mais coopère, avec une foule d'autres, parmi lesquelles il ne faut jamais oublier les forces traditionnelles entretenues par l'éducation.

Emploi de l'Épargne. — Il vient un moment où l'épargne trouve une destination quelconque; elle se change en objets de consommation ou, au contraire, elle vient accroître la Propriété ou les Biens mobiliers. C'est là le dernier point qu'il reste à analyser.

Quelquefois l'emploi de l'épargne est décidé préalablement. C'est le paysan français qui met de l'argent dans un coffre pour acheter de la terre ou l'ouvrier anglais qui contracte une assurance sur la vie en faveur de sa femme. Dans les pays anglo-saxons, la forme d'épargne la plus populaire est, on le sait, l'épargne à destination préalable réalisée avec l'aide d'une institution spéciale. Cela suppose de la prévoyance plutôt qu'un esprit d'économie, et cela prouve aussi beaucoup de maîtrise de soi-même, une certitude de pouvoir toujours payer régulièrement la même somme sans défaillir. Le bas de laine et la caisse d'épargne sont mieux adaptés à une épargne à but imprécis; même si on lui donne une destination préalable, il est toujours facile de la détourner de son but dans un cas imprévu.

L'épargne faite sans destination préalable suppose un esprit d'économie beaucoup plus intense que celle faite dans un but précis : la vue de celui-ci, servant constamment d'aiguillon, vient ranimer les défaillances.

Il y a des états sociaux dans lesquels l'épargne est à peu près inutile. C'est le cas des peuples qui vivent de la Simple récolte,

puisque la nature se charge alors elle-même de renouveler les provisions. Aussi ces populations sont-elles généralement gaspilleuses, insouciantes et imprévoyantes, peu capables par conséquent de constituer une élite dans une société compliquée. C'est là une répercussion du travail sur l'Éducation, qui a son contre-coup sur l'Épargne, et aussi, comme nous le verrons plus tard, sur le Patronage.

III. — EXEMPLES.

Pour l'analyse, il suffira, pensons-nous, de deux exemples. Nous tirons le premier de la *Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens*, du Dr J. Bailhache. Le second, d'une étude de M. H. Brun sur l'*Épargne dans un village champenois*.

FAMILLE D'OUVRIERS PARISIENS

Objet. — Argent.

Aides. — Deux sociétés d'épargne en participation : « la Prévoyance » et « l'Avenir », l'une pour l'achat de valeurs à lots, l'autre pour l'achat de terrains. — Stimulant moral : désir de posséder un foyer.

Emploi. — Décidé à priori : possession d'un foyer.

PAYSANS CHAMPENOIS

Objet. — Argent.

Aides. — Stimulant moral : acquisition de parcelles de terre.

Emploi. — Décidé à priori : agrandissement de la propriété familiale pour l'établissement des enfants.

La détermination des stimulants moraux qui poussent à l'épargne nous conduit directement à l'énoncé de répercussions comme les suivantes :

Ouvrier parisien : *Le désir d'avoir la propriété de son foyer pousse à l'épargne* (Propriété sur Épargne).

Paysan champenois : *Le désir d'établir les enfants pousse à l'épargne* (Famille sur Épargne).

De même, la détermination des aides matérielles de l'épargne donnera des répercussions semblables à la suivante :

Ouvrier parisien : *Les sociétés en participation pour l'achat de valeurs à lots poussent à l'épargne* (Commerce sur Épargne).

Il existe aussi, naturellement, des répercussions du Travail sur l'Epargne. Ainsi les travaux des Simple récolte détournent de l'épargne, parce que c'est la Nature qui épargne à la place de l'homme. La culture en petit atelier pousse, au contraire, à l'épargne, à cause de la nécessité de posséder un capital pour s'installer.

Au surplus, nous renvoyons, pour compléter la liste, au *Répertoire des répercussions sociales*[1], d'Edmond Demolins, et, bien entendu, cette remarque s'applique aussi aux autres classes de la Nomenclature.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 41e et 42e fasc.

VII

LA FAMILLE

I. — DÉFINITION.

Lorsque l'on veut faire la monographie d'une famille particulière, il ne faut pas restreindre son analyse à celle du seul casier qui est étiqueté « Famille » dans la Nomenclature, mais il faut, au contraire, l'étendre à tous les casiers : on étudie le Lieu sur lequel habite la famille, le Travail qui la fait vivre, la Propriété qu'elle possède, etc.

Sous le nom de *Famille,* la Nomenclature n'envisage donc qu'une faible partie des éléments qui contribuent à constituer le groupement familial. Il ne s'agit ici que de l'*étude des liens familiaux,* la détermination de la nature des rapports qui unissent les différents membres de la famille. Comme le dit M. R. Pinot dans son Cours, la Famille comprend « les rapports quelconques de personne à personne qui existent entre tous ceux qui vivent au même foyer[1] ».

Il ne faut pas non plus, restreignant les choses à l'extrême, n'étudier ici que le phénomène de l'éducation, si capital qu'il soit. Nous ne sommes pas dans la synthèse, mais dans l'analyse; je le répète encore, sous ce terme de Famille, on n'entend nullement l'étude complète d'un groupement, mais celle des liens familiaux. Ce qui semble vrai, c'est que ceux-ci fournissent les éléments principaux à la synthèse du groupement familial et,

1. *Sc. soc.*, t. XII, p. 398.

par conséquent, à la détermination ultérieure des types familiaux

Il est vrai qu'à titre d'indication, pour faciliter le travail d'investigation, la Nomenclature a indiqué, dans le casier « Famille », les types familiaux, les plus caractéristiques connus; du moment que l'on voulait éclairer les recherches, c'est bien là et non ailleurs qu'il fallait mettre ses indications, mais il est bien évident aussi qu'une classification des types ne peut trouver place dans un cadre analytique, ce dernier ne pouvant être qu'une liste des faits élémentaires et non une liste de groupements complexes.

Rappelons, au surplus, que Le Play basait sa classification, non sur la nature des liens familiaux, mais sur un fait de Propriété : la transmission des biens. Pour réagir contre cette base inexacte, il était nécessaire à Henri de Tourville de montrer clairement que les types familieux devaient être classés d'après les rapports réciproques des personnes vivant au foyer.

Nous pourrions ajouter que les types familiaux et les types sociaux sont à leur tour étroitement liés, et que, dans une société quelconque, la nature des liens sociaux est analogue à celle des liens familiaux, mais cela nous entraînerait bien au delà de notre sujet actuel.

La science sociale et l'ethnographie. — Dans l'étude de la Famille, la science sociale trouve des points de contact avec les investigations des ethnographes. Ce n'est pas du reste sur ce terrain seulement que les deux sciences se rencontrent. Par exemple, pour les phénomènes du Travail, l'ethnographie cherche à classer des formes d'outils; de même, pour ceux du Mode d'existence, il détermine des formes d'habitation. Mais, dans tous les cas, la différence des points de vue est la même que celle que nous allons noter pour la Famille.

Je laisse de côté, pour l'instant, l'ethnologie qui fait le travail de synthèse et qui échafaude des théories en partant des faits observés par les ethnographes. J'en ai parlé dans l'*Introduction* du présent travail, et je n'y reviendrai pas. Je me borne à l'ethnographie elle-même, qui se contente d'analyser.

L'ethnographe s'attarde plus à la description des manifestations matérielles que le sociologue, et cela, malgré le reproche d'être « matérialiste » fait à la science sociale. Ce reproche provient de ce que nous donnons une grande importance aux phénomènes du Travail, mais on ne se donne pas la peine de comprendre que nous n'envisageons pas ceux-ci dans leurs forme extérieure. Ainsi, par exemple, quand nous parlons de Grand atelier, nous voulons dire un certain degré de division du travail dans lequel le patron se borne à diriger les opérations du travail sans y prendre part lui-même. Ou bien encore, par Outillage, nous n'entendons pas la description de la forme matérielle de l'outil, mais la détermination d'un élément qui conditionne la capacité de l'ouvrier ou du patron. Lorsque nous parlons des répercussions d'une machine, il est bien évident que nous n'entendons pas parler d'une action qui a son siège dans la machine elle-même, mais dans les qualités que son maniement exige de l'homme. L'ethnographe, au contraire, sera intéressé par la forme plus ou moins bizarre d'un arc en usage dans une tribu[1].

Pour en revenir à la Famille, il notera minutieusement les cérémonies des fiançailles ou du mariage, tandis que le sociologue cherche à voir la nature des liens familiaux que ces événements supposent. Le premier note les pratiques de l'initiation, ou admission du jeune homme à l'état de membre actif de la société, tandis que le second cherche à découvrir les pratiques qui forment l'homme social.

A propos des formes familiales, l'ethnographie enregistrera l'existence de la polygamie dans certains pays, et, sous la matérialité semblable d'un fait, confondra des états différents.

La polygamie peut être une forme de luxure, mais ce peut être aussi une forme d'organisation du travail ménager, ou encore une façon de se ménager des amis dans un grand nombre de clans.

Le sociologue ne récolte pas des faits bruts, mais se demande

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 98e fasc., p. 76.

toujours, *de suite*, quelle est leur signification, leur raison d'être.

II. — LES ÉLÉMENTS ANALYTIQUES.

Puisque nous devons étudier les liens entre les différentes personnes qui composent le groupement familial, il est assez naturel de chercher à concrétiser ces liens dans les personnes, de voir comment ils atteignent celles-ci, de déterminer, en un mot, le rôle de chacun dans le groupement familial, le rôle moral bien entendu, car le rôle économique a été déterminé déjà et le rôle dans le Mode d'existence va l'être.

La Nomenclature énumère donc les différentes catégories d'individus qui peuvent trouver place dans le groupement familial, et, à propos de chacun, indique, s'il y a lieu, les faits à analyser. Ces catégories sont les suivantes :

1° Le père;

2° La mère;

3° Les enfants en bas âge;

4° Les enfants mariés au foyer;

5° Les émigrants;

6° Les célibataires demeurés au foyer;

7° Les domestiques;

8° Les vieillards;

9° Les infirmes.

Cet ordre a été établi en plaçant d'abord les personnes que l'on rencontre le plus communément dans les familles, et en finissant par celles que l'on rencontre le plus exceptionnellement. On a tenu compte également de l'importance du rôle joué par les personnes dans la famille.

Pour éviter toute confusion, rappelons encore que le Père ne constitue pas, en temps qu'individu, un élément analytique de la Famille. Derrière cette étiquette de Père se cache, en réalité, le rôle du père dans la famille, et ainsi de suite pour la Mère, les Enfants, etc. Peu importe donc pour nous de savoir quelle est la stature du père, la couleur de ses cheveux, son tempé-

rament. Cela est du ressort de l'anthropologie ou de la médecine et non de la science sociale. Ce qui nous intéresse, c'est l'autorité dont il jouit parmi les siens.

Le Père. — Le rôle du père comprend quatre éléments, qui sont indiqués dans la Nomenclature sous les dénominations suivantes :

Le vice originel;
L'autorité au foyer;
La loi de Dieu;
La tradition des ancêtres.

Par *vice originel,* nous n'entendons pas ici une théorie rattachée à un dogme religieux quelconque, mais l'idée que l'éducateur se fait des qualités morales de l'enfant en naissant, au point de vue social naturellement. Certains parents croient que l'enfant naît bon et n'a, par lui-même, aucune tendance au mal; d'autres parents pensent, au contraire, qu'il apporte des défauts en naissant.

Il y a lieu de voir quelles sont les idées du père à cet égard. Dans un cas, il laissera son enfant grandir tel qu'il est, ou encore en essayant simplement de le préserver des influences extérieures capables de déformer les qualités natives; dans l'autre cas, il s'efforcera de corriger certaines manifestations jugées mauvaises.

Il est probable que l'enfant apporte, à l'état potentiel, certaines qualités et certains défauts héréditaires, mais il semble bien que tous les enfants soient indisciplinés, incapables d'agir avec les autres, tout en ayant besoin d'eux. Pendant les premières années de leur vie, ils reçoivent tout de leurs parents, sans rien donner en retour, ce qui développe fatalement l'égoïsme. Ce sont donc de vrais individualistes, de petits sauvages, qui, de bonne foi, sont persuadés que la société doit tout leur fournir gratuitement. C'est là l'aspect du Vice originel dont il est question ici, et l'idée que les parents s'en font peut avoir une influence sur le genre d'éducation qu'ils donnent à leurs enfants.

L'*autorité au foyer* est placée ici parce que, normalement, c'est entre les mains du père que réside le pouvoir familial suprême, mais il y a lieu de noter dans quelle mesure la mère détient une part de cette autorité. On sait qu'il existe même des types familiaux dans lesquels l'autorité au foyer est exercée presque exclusivement par la mère, comme dans les familles matriarcales de certaines tribus australiennes, polynésiennes et peaux-rouges, des pasteurs chameliers du Désert et de nombreuses populations maritimes.

Il arrive aussi que l'autorité suprême est entre les mains du grand-père ou de l'oncle le plus âgé, comme dans les familles patriarcales de l'Orient.

Il peut arriver encore que l'autorité soit partagée d'une facon plus ou moins anarchique entre le père et la mère, et l'on pourrait en trouver de nombreux exemples en France.

L'autorité au foyer peut être plus ou moins forte, et, dans l'application, elle peut recevoir des formes diverses. Elle peut être impulsive ou raisonnée, douce ou brutale, intermittente ou continue, basée sur la terreur ou imposant le respect par elle-même. Cette autorité peut être très forte au début et se relâcher par degrés, ou encore ne porter que sur certains points.

La détermination de tous ces phénomènes est importante, car l'enfant qui a appris à obéir d'une certaine façon dans la famille, sera disposé à obéir d'une façon plus ou moins analogue dans les autres groupements sociaux. Aussi, non seulement il aura une disposition à obéir de cette façon, mais il acquerra une aptitude à ce genre de discipline et il ne saura pas se plier à un autre genre de discipline. Si bien que si aucune discipline ne lui a été enseignée dans la famille, ce sera un anarchiste, un indiscipliné social. Aussi peut-on dire que, dans une société suffisamment homogène, les diverses espèces d'autorités tendent à se modeler sur l'autorité familiale.

La loi de Dieu comprend certaines règles morales supposant une responsabilité de l'homme vis-à-vis de Dieu et les sanctions auxquelles le père a pratiquement recours pour renforcer

son autorité ou pour l'aider dans son œuvre éducatrice ; c'est ce que Le Play appelait le « Décalogue éternel ». Cette expression n'a nullement pour but de faire prendre position à l'observateur dans les controverses religieuses et philosophiques, mais simplement de l'inviter à déterminer, par l'observation, les effets éducateurs, dans une famille quelconque, des conceptions basées sur la croyance à une justice divine. La crainte de Dieu ou de l'Enfer peut être plus ou moins adroitement employée par les parents et avec plus ou moins de conviction ; elle peut être totalement négligée, et il s'agit de chercher l'effet de ces différentes attitudes des parents sur l'éducation des enfants.

La *tradition des ancêtres* comprend l'ensemble des idées léguées par les générations précédentes et qui ont une influence éducative. Cette influence se fait sentir d'une façon très nette là où l'on a conservé la coutume du *Livre de famille*, comme M. Pinot l'a constaté dans le Jura Bernois[1]. La lecture d'un tel livre agit avec force sur l'imagination des jeunes gens et leur inspire le respect de l'œuvre accomplie par les ancêtres et l'idée de la continuer, le dévouement à la famille, l'admiration pour certaines qualités qui ont distingué les grands-parents.

Les traditions écrites sont souvent remplacées par des traditions purement orales, plus difficiles à déterminer par l'observateur, mais qui ont parfois une force réelle.

On constatera aussi, s'il y a lieu, l'absence de traditions et ses conséquences.

La Mère. — Le rôle de la mère comme collaboratrice du père dans l'exercice de l'autorité ayant été étudié au paragraphe précédent, nous n'examinerons sous ce titre que les trois points suivants :

Les fiançailles ;

Le mariage ;

Le ménage domestique.

1. *Sc. soc.*, t. IV, p. 381 et 382. — Voir aussi à ce sujet les ouvrages de M. Charles de Ribbe sur les Livres de Raison des familles de Provence.

Les *Fiançailles* comprennent les faits relatifs à la façon dont se concluent les mariages, en considérant, comme nous l'avons dit, ces faits dans les rapports qu'ils peuvent avoir avec le milieu social.

Dans les pays anglo-saxons et scandinaves, les fiançailles sont généralement conclues par les intéressés eux-mêmes, mais la loi les envisage comme un contrat tacite qui peut donner lieu à des indemnités en cas de rupture. Dans ces pays, les jeunes filles jouissent d'une liberté assez grande, mais qui s'accroît par les fiançailles. Il y a, du reste, des distinctions de détail à faire, dans un même pays, suivant les classes sociales.

En Allemagne, on accorde aux jeunes filles une liberté relative, mais les fiançailles ne se concluent qu'avec la ratification des parents.

Dans les pays latins, le père se croit plus ou moins responsable du mariage de ses enfants, et se préoccupe de leur chercher des partis convenables, en s'assurant du consentement des intéressés.

En Orient, les parents marient leurs enfants sans se soucier des sentiments de ces derniers, et, dans certains pays, sans que ceux-ci se soient jamais vus.

Dans tous les pays il existe des familles désorganisées qui constituent un produit anormal et morbide. L'autorité au foyer en est souvent absente, et, pour des raisons diverses, ces familles n'arrivent pas à atteindre le genre de vie considéré comme désirable dans la région. Dans ces familles, les jeunes gens jouissent parfois d'une liberté excessive, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui existe dans les familles saines des pays du Nord. Si l'on étudie une famille isolée, sans la rattacher à son milieu, on risque donc de mal la juger en la classant d'après le degré de liberté laissé aux enfants.

Une famille ne peut être classée d'après un seul élément. Il y a une différence profonde entre une liberté anarchique qui résulte de la faiblesse de l'autorité au foyer, et l'autonomie organisée avec le concours d'un pouvoir fort. Il y a aussi une différence entre la liberté que l'on accorde à de petits sauvages

non préparés, et celle dont jouissent à juste titre des individus formés aux responsabilités.

Le *Mariage* comprend l'étude des liens qui unissent les époux. C'est, si l'on veut, l'étude du contrat qui constitue le mariage, en entendant par là non seulement le règlement des intérêts matériels de chacun des deux époux, mais l'ensemble des engagements implicites ou explicites que cette cérémonie comporte dans l'esprit de la société considérée.

Ici se pose donc la question de la *forme du mariage :* monogamie, polygamie, polyandrie, union libre; — la question de sa *permanence :* répudiation, divorce, séparation, indissolubilité; — la question des *droits et devoirs* réciproques des époux.

Le *Ménage domestique* comprend l'organisation de la vie au foyer. Il ne s'agit pas ici de l'analyse des différents travaux qui ont pour but de préparer la nourriture, d'entretenir l'habitation, etc. Ils seront étudiés à propos du Mode d'existence. Ce qu'on a principalement en vue ici, c'est un fait d'organisation familiale; par exemple, comment et par qui est réglé le ménage domestique?

Par analogie avec l'organisation de l'atelier, on peut déterminer une échelle dans celle du ménage domestique, et elle sera révélatrice du niveau de vie, du « standard of life », au moins dans un certain sens, ainsi que j'ai essayé de le faire dans mes études sur l'Angleterre[1].

Nous distinguerons donc les formes suivantes :

Le *ménage domestique en communauté*, dans lequel plusieurs ménages sont associés au même foyer. On dira qu'il est en communauté *patronale* ou *ouvrière,* selon qu'il y aura ou non des serviteurs, ceux-ci pouvant, au surplus, dans certains types de sociétés, être tenus en esclavage.

Les autres formes ne comprennent qu'un ménage, mais doivent être également divisées en deux catégories, suivant la présence ou l'absence de serviteurs au foyer.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 104e fasc. — Voir aussi *La formation sociale de l'Anglais moderne* (A. Colin, édit., 1914).

Dans ce dernier cas, il convient de distinguer deux espèces :

Le *petit ménage domestique* dans lequel l'activité matérielle de la mère de famille — ou, si l'on veut être plus général, l'activité matérielle du personnel affecté au ménage — est entièrement réservée aux occupations du Mode d'existence.

Ensuite, le *ménage domestique fragmentaire*, dans lequel cette activité est vouée en partie à un travail concernant les Moyens d'existence.

Passons maintenant aux ménages qui comportent des serviteurs. Nous trouverons également deux espèces :

D'abord le *ménage domestique moyen*, dans lequel la mère travaille encore de ses mains, tout en dirigeant les servantes.

Enfin, le *grand ménage domestique*, dans lequel la mère dirige les serviteurs sans prendre elle-même part aux opérations matérielles.

Pour fixer de suite les idées, je renvoie à mon étude sur la *Hiérarchie des classes en Angleterre*. On y verra que : le ménage fragmentaire correspond au niveau de vie des « Loafers »;

Le Petit ménage correspond à celui des « Artizans »;

Le Ménage moyen à celui de la « Middle class;

Le Grand ménage à celui des classes supérieures : « Upper Middle class » et « Upper class ».

Il reste deux types intermédiaires :

La classe des « Labourers » est à cheval sur le ménage fragmentaire et sur le petit ménage, tandis que celle de la « Lower Middle class » s'étend à la fois sur le petit ménage et le ménage moyen.

Cette discordance apparente provient de ce que l'organisation du ménage n'est pas le seul facteur qui influence la constitution des classes sociales. Ou encore, cela montre qu'un classement analytique ne coïncide pas nécessairement avec un classement synthétique.

On rencontrera une échelle analogue dans toutes les sociétés compliquées. Toute famille qui s'enrichit finit par passer du Petit ménage au Grand ménage, mais le passage ne se fait pas au même moment dans les différents milieux. La loi en elle-

même est vraie partout. Toutefois, la comparaison entre les façons dont elle joue dans deux sociétés différentes pourra révéler bien des répercussions différentes.

Si, par exemple, nous comparons à cet égard les États-Unis et l'Angleterre, nous constaterons que le Grand ménage — et peut-être plus encore le Moyen ménage — arrive à se constituer plus difficilement dans le premier pays que dans le second, par suite de la pénurie de domestiques.

Chaque fois que l'on verra un retard dans l'agrandissement du personnel du ménage, il n'en faudra pas conclure à une difficulté de se procurer des domestiques, car un fait semblable peut être dû à des causes diverses. Il peut se faire, par exemple, que la mère répugne à se décharger d'une partie de sa tâche sur des subordonnés.

A l'inverse, une mère peut se décharger du ménage pour des raisons bien différentes. Ce peut être par frivolité; ce peut être aussi pour affiner sa culture, ou en raison du grand nombre de ses enfants, ou pour se livrer à un travail profitable, etc... Quoi qu'il en soit, je mets en garde le débutant contre la tendance qu'il aurait, pour faciliter ses investigations, à croire qu'un fait est toujours dû à une même cause. Cela n'est pas plus vrai en science sociale que dans les autres sciences. Si la combustion de la houille dégage toujours de la chaleur, on ne peut pas dire que tout dégagement de chaleur soit dû à la combustion de la houille. Opposer un fait brut à une thèse est un procédé qui a généralement peu de valeur. Ce qu'il faut voir, ce sont les répercussions.

Les Enfants (en bas age). — Pour les enfants, il ne suffit pas d'étudier leur rôle actif dans la famille, rôle souvent très faible, mais aussi leur rôle passif. C'est pourquoi la Nomenclature indique les éléments analytiques suivants :

Leur nombre;

Leurs rapports;

Leurs aptitudes diverses;

Leur éducation.

Quant au *Nombre,* la question est importante, puisqu'il s'agit du phénomène de la *natalité,* si fondamental pour l'avenir de la race. Sur ce sujet, MM. P. Bureau[1] et Ph. Champault[2] ont écrit de belles pages, auxquelles nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur.

Pour les *Rapports*, on pourra voir, par exemple, s'il existe une hiérarchie ordonnée parmi les enfants ou une égalité anarchique ; — dans quelle mesure les aînés sont associés aux parents pour élever les plus jeunes ; — comment les frères se comportent vis-à-vis de leurs sœurs, etc.

Aux *Aptitudes diverses,* on notera la façon dont les parents tiennent compte de la diversité des dons naturels qui existe entre leurs enfants. Essaie-t-on de développer ou d'utiliser ces aptitudes ou, au contraire, veut-on les comprimer et niveler les caractères?

Enfin, avec l'*Éducation,* on arrive à un sujet capital, puisque c'est par elle que les caractères fondamentaux de la race se perpétuent, beaucoup plus encore que par la simple hérédité. Ce dernier agent transmet surtout, semble-t-il, les qualités purement individuelles : forme du corps, couleur de la peau, tempérament, etc. L'éducation, au contraire, est nécessaire pour conserver ou développer les caractères sociaux d'une race : sens de la responsabilité, aptitude à la discipline ou à l'action concertée, dévouement au groupe, etc.

Par Éducation, nous n'entendons pas seulement l'action de la famille, mais l'action de tout ce qui est éducatif — école, atelier, voisinage, etc., — mais à condition qu'il s'agisse de la formation morale et non de la formation intellectuelle, qui trouve sa place dans une classe spéciale, celle des Cultures intellectuelles.

L'éducation, on le conçoit, développe chez l'enfant des qualités et des défauts nombreux, dont l'importance est plus ou moins grande pour la détermination du type social, mais n'oublions pas que la détermination du type social est un travail

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 104e fasc. — Voir aussi le *Paysan des fjords de Norvège.*
2. *Id.*, 76e fasc., p. 66 et suiv.

de synthèse et non d'analyse. Cette dernière opération a pour but de déterminer des faits élémentaires; en l'espèce, de déterminer les procédés éducatifs employés et les qualités qu'ils développent. Pour la synthèse, on fait un choix dans les éléments déterminés par l'analyse. Nous reviendrons plus tard sur ce point.

Les Enfants mariés au foyer. — Par enfants, il faut entendre les enfants pendant la période éducative. Il est vrai qu'on apprend à tout âge, mais nous voulons dire, par là, l'époque pendant laquelle le rôle de l'individu est plus passif qu'actif, pendant laquelle il est objet d'éducation plus qu'agent de production.

Or, il arrive que l'enfant ne quitte pas le foyer lorsque cette période est terminée et que sa formation essentielle est accomplie. Il arrive même que, marié, il continue à vivre au foyer paternel. Quel est alors son rôle?

C'est ce que l'on essaie de déterminer sous ce titre : Enfants mariés au foyer.

Lorsque tous les enfants mariés restent au foyer, on a la *Famille patriarcale* dans ce qu'elle a de plus pur.

Lorsqu'un seul enfant marié reste au foyer en qualité d'héritier associé, on a la *Famille quasi patriarcale*.

Lorsqu'il n'y a jamais d'enfants mariés au foyer, on a, selon les cas, la *Famille particulariste* [1] ou la *Famille instable*.

Cette question des Enfants mariés au foyer a donc servi à classer, au moins extérieurement, deux types familiaux sur quatre, et cela explique l'importance que l'on attache à ce phénomène.

1. Il est vrai qu'il y a peut-être des familles particularistes à double ménage, mais on constate bien souvent alors un double foyer, de sorte qu'il n'y a pas, en réalité, d'enfants mariés au foyer paternel et, s'il y a un héritier, ce n'est pas un héritier associé.

En Norvège, le phénomène est très net; lorsque l'héritier se marie, le père se retire dans une petite habitation, située à proximité il est vrai, mais indépendante de celle de son fils, et les intérêts sont nettement distincts (*Sc. soc.*, 2e pér., 19e fasc., p. 55).

Pour l'analyser, il faut voir le rôle des enfants mariés au foyer, quels sont leurs rapports avec le père, leur fonction éducatrice, leur place dans la hiérarchie familiale, leurs droits et leurs devoirs.

La Nomenclature indique, en outre, d'étudier, le cas échéant, le *Choix de l'héritier*. Parfois, la coutume désigne le fils aîné, comme en Norvège et dans la Plaine saxonne. Ailleurs, c'est l'aîné, fils ou fille, comme dans les Pyrénées. Enfin, c'est quelquefois le cadet, comme dans la Forêt Noire [1], dans l'Erz-Gebirge [2], dans les Alpes bavaroises [3], dans le Jura Bernois [4].

Il arrive aussi que la coutume, tout en donnant une indication à ce sujet, laisse une certaine liberté au père. Il en est ainsi lorsque, à la transmission du foyer, est liée celle de l'atelier et que, en outre, la direction de celui-ci demande des qualités spéciales, par exemple le don du commerce ou une habileté manuelle particulière.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de rechercher quelles sont les conditions qui président au choix.

Les Émigrants (dans leurs rapports avec le foyer). — Nous avons dit que, dans la Famille patriarcale pure, tous les enfants, même mariés, continuent à habiter avec leur père ; mais, sous la pression de conditions extérieures quelconques, il arrive que certains d'entre eux sont obligés de se séparer. La famille n'en reste pas moins patriarcale dans son esprit, et il peut même arriver que les foyers détachés ne constituent que des annexes du foyer originaire. Il ne faut pas se laisser tromper par les apparences, et c'est pourquoi la Nomenclature recommande d'étudier les rapports des émigrants avec les foyers d'où ils sont sortis.

Si ces rapports sont nuls, on le dira, mais on recherchera si c'est un effet de certaines circonstances accidentelles ou la con-

1. Edmond Lefébure, *Le droit successoral paysan en Allemagne* (Pédone, 1902).
2. *Ouvriers européens*, t. IV, p. 109.
3. *Id.*, t. V. p. 101. — Voir aussi *Sc. soc.*, t. I, p. 69.
4. *Sc. soc.*, t. III, p. 608.

séquence d'une coutume normale; s'il en résulte une souffrance ou non.

Les rapports peuvent être purement moraux et exclusifs de tout caractère économique; mais encore il faut voir si ces liens moraux ne peuvent pas, dans une circonstance quelconque, donner lieu à des rapports économiques : un émigrant peut revenir à la mort d'un père pour aider les survivants, ou encore, rentrer au foyer en cas d'insuccès.

Un émigrant peut ne donner aucunes nouvelles et cependant n'être absent que temporairement, vivre mesquinement pour épargner et revenir au foyer au bout de quelques années.

Si l'on négligeait le rôle des émigrants, on ne comprendrait pas comment certaines familles kabyles ou italiennes arrivent à vivre.

LES CÉLIBATAIRES (DEMEURANT AU FOYER). — Le rôle des émigrants célibataires est étudié au paragraphe précédent, aussi bien que celui des émigrants mariés, car, par émigrant, il faut entendre tous les enfants qui ont quitté le foyer paternel. Il reste donc à étudier les célibataires qui n'ont pas quitté le foyer.

Ce qu'il faut voir encore ici, c'est le rôle qu'ils jouent à ce foyer et le motif qui les y retient : nécessité économique due à la survivance d'industries domestiques variées, sacrifice volontaire pour éviter un démembrement du domaine des ancêtres.

LES DOMESTIQUES. — Nous avons classé sous la rubrique de la Famille l'étude des liens qui existent entre les personnes vivant au même foyer. C'est pourquoi les domestiques doivent être étudiés ici, quoique, juridiquement, ils ne fassent pas partie de la famille. Du reste, par enfants, il faut entendre aussi bien les enfants adoptifs que les autres.

Les rapports que les domestiques peuvent avoir avec leur patron au point du vue du Travail, ont été étudiés à leur place, mais des rapports semblables peuvent être étudiés ici relativement aux soins du ménage.

Il importe, au surplus, de noter avec soin l'esprit général qui anime les maîtres vis-à-vis de leurs serviteurs et ceux-ci vis-à-vis de leurs maîtres. Dans les familles à influence patriarcale il existe une tendance à considérer les serviteurs comme une sorte de prolongement de la famille. Dans les familles désorganisées, l'antagonisme latent ou déclaré sévit entre maîtres et valets. Dans les familles particularistes, les domestiques sont traités avec une certaine considération, mais tenus à distance. Une infinité de nuances s'étagent entre ces traits accusés et toutes sont précieuses à relever pour la connaissance du groupe étudié.

Les Vieillards. — Le rôle des vieillards peut être très grand, comme c'est le cas du Patriarche dans la Famille patriarcale, car c'est lui qui est alors le véritable chef de la communauté.

En général, on peut constater que le pouvoir des vieillards diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ce type familial.

Ainsi, dans la Famille quasi patriarcale, le grand-père reste associé avec son fils héritier, tandis que ce dernier s'émancipe complètement dans la Famille particulariste, mais il conserve encore parfois un rôle d'éducateur auprès de ses petits-enfants.

Enfin, dans la Famille instable, non seulement les vieillards perdent toute autorité, mais leur sort devient précaire. Chez certaines peuplades sauvages, ils sont même systématiquement tués en temps de disette.

Dans les pays civilisés, des œuvres d'assistance privées ou publiques sont créées pour secourir les vieillards de la classe pauvre, dont les familles ne peuvent ou ne veulent s'occuper.

Tels sont, sommairement indiqués, quelques-uns des faits qu'il convient d'observer à propos du rôle et du sort des vieillards.

Les Infirmes. — Les considérations qui précèdent nous indiquent à peu près comment il faut étudier le sort des infirmes. Sont-ils ou non secourus par la Famille? Quels services peuvent-ils rendre?

Les infirmes terminent la liste du personnel familial, parce que, comme nous l'avons dit, ils forment l'élément à la fois le plus occasionnel et le plus passif.

III. — LES TYPES FAMILIAUX.

Bien que la détermination des types familiaux soit une opération de synthèse et non d'analyse, nous donnons ici quelques indications sommaires à ce sujet, parce qu'une classification provisoire des types peut faciliter les investigations.

On sait que Le Play distinguait trois types familiaux, qui se reconnaissaient d'abord à un phénomène de Propriété — la transmission des biens, — et en outre aux caractères suivants[1] :

1° Pour la *Famille patriarcale :* Tradition des ancêtres : assurée ; — Éducation : habituant à la vie collective ; — Nombre de ménages : plusieurs, à savoir ceux de tous les descendants mâles d'un ancêtre commun pendant quatre générations ; — Émigrants : nuls ; — Vieillards, forment l'élément principal de la communauté familiale.

2° Pour la *Famille instable :* Traditions : ne sont plus transmises ; — Éducation : individualiste ; — Nombre de ménages : un seul ; — Émigrants : quittent hâtivement le foyer paternel ; — Vieillards : abandonnés.

3° Pour la *Famille souche :* Traditions : transmises ; — Éducation : préparant à la fois à la vie collective et à l'effort individuel ; — Nombre de ménages : deux, celui du père et celui de l'héritier ; — Émigrants : cadets partant bien préparés et munis d'une soulte ; — Vieillards : vivent avec l'héritier.

La Famille patriarcale. — La notion que nous avons de la Famille patriarcale a peu varié depuis Le Play. Ce type est très répandu en Orient, notamment chez les pasteurs nomades et chez les paysans chinois ; sous une forme plus ou moins ré-

1. *L'Organisation de la Famille,* livr. I, ch. Ier, § 2, et *L'Organisation du Travail,* chap. I, § 6.

duite, on la trouve encore chez les paysans slaves, kabyles, malais, peut-être même chez certains nègres.

On trouvera plus loin l'analyse d'une famille patriarcale[1], mais on comprend que les variétés peuvent être nombreuses. Parmi les monographies faites sur les types les plus caractéristiques, citons les suivantes :

Les paysans en communauté de Bousrah (Syrie), par E. Delbet (1857)[1];

Les Arabes de la tribu des Larbas (Algérie), par A. Geoffroy (1885)[2];

Les paysans de la Grande Kabylie, par A. Geoffroy[3];

Les paysans en communauté de Ning-Po-Fou (Chine), par Ouang-Tching-Youg (1842)[4].

Les Sualhah, demi-nomades de Mâdaba (Palestine), par le R. P. Jaussen (1913)[5].

Le Play a, en outre, fourni incidemment des renseignements sur les familles patriarcales sud-slaves[6] et sur les anciennes communautés paysannes du Nivernais et du Morvan[7].

M. Champault nous a également donné quelques renseignements sur les communautés de métayers en Lombardie[8].

Enfin, parmi les familles patriarcales d'un type moins pur, citons les différentes monographies parues sur la Russie[9].

En général, la Famille patriarcale est liée à une forme d'atelier que nous avons appelée la Communauté ouvrière familiale[10],

1. *Ouvriers européens*, t. II, ch. VIII.
2. *Ouvriers des Deux-Mondes*, 2e sér., t. I, n° 54.
3. *Id.*, 1re sér., t. V, n° 46.
4. *Id.*, 1re sér., t. IV, n° 30.
5. *Sc. soc.*, 2e pér., 114e fasc.
6. *Ouvriers européens*, t. IV, ch. I, § 22, et aussi t. V, ch. I, § 23.
7. *Id.*, t. V, ch. VI, § 20 et § 23.
8. *Sc. soc.*, 2e pér., 88e fasc.
9. Voir surtout les différentes monographies du t. II des *Ouvriers européens*, ensuite les *Bordiers émancipés de Lipégui,* par le lieutenant-colonel Wilbois (*Ouvriers des Deux-Mondes,* 2e sér., n° 1) et, plus récemment, les *Études sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe*, par J. Wilbois (*Sc. soc.*, 2e pér., 115e fasc.). On y pourra suivre l'évolution d'un même type à différentes époques.
10. *Sc. soc.*, 110e fasc., p. 41.

de sorte que l'on a pensé que cette dernière avait fourni le cadre générateur de la première. Or, nous avons vu[1] que la communauté ouvrière en général se rencontre surtout chez les peuples simples, dans les milieux où la production est peu commercialisée. Il semble probable, d'autre part, que cette Communauté ouvrière revêt la forme familiale là où il y a des biens à transmettre : troupeaux des pasteurs, domaine des cultivateurs. La Famille patriarcale dériverait donc du Travail en passant par la Propriété.

La Famille patriarcale pourrait, en conséquence, être également appelée *Famille communautaire,* comme l'a proposé M. Champault[2]. Nous préférons cette désignation, qui est plus large que celle de Famille patriarcale, cette dernière supposant forcément une hérédité en ligne masculine. Or, il existe des communautés familiales basées sur une hérédité en ligne féminine. M. de Rousiers en a donné un exemple dans son analyse de la société iroquoise[3]. La famille y est toujours communautaire, mais, par suite de l'existence du double atelier simultané, cette famille n'est plus patriarcale, mais matriarcale. La Famille communautaire présenterait donc une *variété patriarcale* et une *variété matriarcale.*

Peut-être comprendrait-elle même une troisième variété, si l'on s'en rapporte à la description que M. Picard nous a faite des Mincopies des îles Andaman. Nous avons donné précédemment l'analyse de leurs moyens d'existence[4] et leur organisation en Communauté villageoise. Or, ce dernier groupement sert aussi de cadre familial en ce sens qu'il est groupé autour d'un seul foyer. Les membres de la communauté ne sont pas tous unis par les liens du sang, car la plupart se recrutent par adoption. En d'autres termes, les diverses communautés d'une tribu ont l'habitude d'échanger entre elles les enfants en bas âge. C'est donc une espèce de famille *artificielle,* et l'on

1. *Sc. soc.*, 110e fasc., p. 72.
2. *Id.*, 76e fasc., p. 14.
3. *Sc. soc.*, t. XXVII, p. 203 et suiv.
4. *Id.*, 2e pér., 110e fasc., p. 47 et 49.

pourrait provisoirement adopter cet adjectif pour caractériser cette variété.

Mais, sous n'importe quelle forme, ce qui caractérise la Famille communautaire, c'est la solidarité, pour ainsi dire universelle, du groupe vivant au même foyer et qui se manifeste juridiquement par la responsabilité collective de tous ses membres.

La Famille quasi patriarcale. — Au contraire de la Famille patriarcale, la Famille souche de Le Play n'a pas résisté aux investigations nouvelles, à celles de MM. R. Pinot dans le Jura Bernois en 1887, P. de Rousiers en Amérique en 1890 et F. Butel dans les Pyrénées en 1892.

La Famille souche fut divisée en deux tronçons, dont l'un prit le nom de Famille quasi patriarcale, et c'est à elle que s'appliquent le mieux les caractères attribués par Le Play à la Famille souche. C'est pourquoi nous donnons plus loin[1] comme exemple de ce type une famille des Pyrénées, étudiée par Le Play lui-même, et qu'il a maintes fois proposée comme modèle.

La Famille quasi patriarcale doit être considérée comme une communauté réduite à deux ménages, et c'est ce qui justifie son nom.

M. Champault a essayé d'expliquer cette réduction de la communauté par la culture difficile en pays montagneux[2]. Beaucoup de montagnards appartenaient, en effet, à ce type familial, notamment dans les Pyrénées, en Auvergne, dans les Alpes, la Forêt Noire, etc. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, au moins au même degré, car, en beaucoup d'endroits, on remarque une évolution marquée vers le simple ménage.

En dehors des régions montagneuses, la Famille quasi patriarcale semble s'être mieux maintenue dans certains pays de métayage, par exemple en Toscane[3] et en Gascogne[4], mais la cause

1. Cf. *infra*, p. 63.
2. *Sc. soc.*, 2e pér., 76e fasc., p. 43.
3. Cf. *Ouvriers européens*, t. IV, ch. III, § 20. — Voir aussi, dans la *Science sociale*, les études de P. Roux (fasc. 55), et de P. et M. Rusconi (fasc. 84).
4. *Sc. soc.*, 2e pér., 114e fasc., p. 34.

en est due, pour une part sans doute, à l'action du propriétaire, désireux de s'assurer le personnel permanent nécessaire à l'exploitation de ses terres[1].

La Famille particulariste. — L'autre tronçon de la Famille souche de Le Play est devenu la Famille particulariste. Celle-ci diffère des types précédents, en ce qu'elle ne comprend plus qu'un seul ménage, mais elle se divise en deux variétés :

1° La *Famille particulariste ébauchée*. C'est celle que Le Play a confondue avec la Famille souche, parce qu'elle comporte, comme celle-ci, l'institution d'un héritier ; seulement cet héritier n'est pas associé : jeune homme, il travaille sous les ordres de son père ; marié, il prend la direction de l'atelier moyennant une certaine redevance à ses parents qui vivent dès lors de leurs rentes.

Les autres enfants quittent la famille à l'âge adulte, vers 17 ou 18 ans, et jouissent dès lors d'une autonomie complète, tandis que, dans la Famille quasi patriarcale, les liens ne sont pas complètement rompus entre les émigrants et le foyer.

La Famille particulariste ébauchée a été surtout étudiée chez les petits cultivateurs de la Norvège et de la Plaine saxonne. Nous donnons plus loin comme exemple l'analyse du paysan des fjords, qui représente le type le plus simple de cette variété.

2° La *Famille particulariste développée*, dans laquelle il n'y a plus d'héritier unique, à moins de cas spéciaux, de coïncidences exceptionnelles. Le degré de complexité du milieu social a amené ici la dissociation de l'Atelier et du Foyer, là celle de la Propriété et de la direction du travail. Il ne peut plus y avoir un héritier succédant au père au moment de son mariage, mais les modes les plus divers apparaissent. La seule règle est la volonté du père de famille, la propriété étant devenue purement individuelle par suite de la liberté absolue de tester.

Cette variété est très répandue dans le monde anglo-saxon, au moins depuis la Renaissance. Bien des indices permettent de

1. *Le pays des Terres fortes de Gascogne*, par J. Garas (*Sc. soc.*, 2e pér., 114e fasc.).

supposer que l'Angleterre du Moyen Age formait encore un milieu particulariste ébauché ; on sait, du reste, que l'on trouve encore des survivances de cet état ancien dans les fidéi-commis de l'aristocratie terrienne.

Nous allons voir dans un instant que certaines familles instables présentent avec la Famille particulariste des caractères extérieurs communs, comme le simple ménage et l'émancipation précoce des enfants ; mais, dans le type qui nous occupe en ce moment, cette émancipation est préparée par une éducation qui développe puissamment le sens de la responsabilité individuelle et la discipline.

La Famille instable. — D'après Le Play, il faut aller chez les sauvages, notamment chez les Indiens chasseurs[1], pour trouver la *Famille instable pure*. Caractérisée par le simple ménage et l'émancipation précoce des enfants comme la Famille particulariste, elle se différencie de cette dernière en ce que l'éducation ne se préoccupe guère que de l'apprentissage du travail, et très peu de la formation morale.

Dans les sociétés civilisées, on trouve un certain nombre de familles qui présentent des traits plus ou moins semblables à ceux que nous venons d'indiquer, mais ces familles ne sont plus, comme chez les sauvages, représentatives du milieu social. C'est pourquoi il conviendrait plutôt de les appeler *familles désorganisées,* mais en ayant soin de noter que ces familles ne constituent pas un type familial proprement dit, mais un phénomène morbide ; elles ne doivent donc être étudiées qu'au point de vue de la thérapeutique sociale. Tous les types familiaux sont susceptibles de se désorganiser, mais, en se désorganisant, il est probable qu'ils produisent des déchets sociaux aussi dissemblables entre eux que le sont les familles saines qui leur ont donné naissance.

On trouve ainsi dans les bas-fonds des villes chinoises des familles communautaires désorganisées, ailleurs des familles

1. *L'Organisation de la Famille,* ch. I, § 5, p. 16.

quasi patriarcales désorganisées, en Angleterre des familles particularistes désorganisées, et ainsi de suite.

L'extension de l'aire de la Famille désorganisée dans la France contemporaine a été mal comprise, et c'est par elle qu'on a voulu classer la famille française. Mais il est évident que cette classification doit être établie d'après les éléments sains.

Lorsqu'on les étudie, il semble que le type familial présente une réduction encore plus accentuée de la communauté que la Famille quasi patriarcale. Celle-ci peut être envisagée, avons-nous vu, comme une condensation de la Famille communautaire; de même, la famille française peut être considérée à son tour comme une condensation de la Famille quasi patriarcale : la communauté est réduite à un seul ménage, mais c'est encore une communauté[1]; la solidarité y est assez forte, les jeunes gens remettent leur salaire aux parents et l'émancipation réelle n'a lieu qu'avec le mariage.

Dans la Famille particulariste, le ménage n'est plus une communauté; même s'ils habitent le toit paternel, les jeunes gens jouissent d'une grande autonomie dès l'âge adulte.

Les critères de la classification. — On le voit, il n'y a pas un seul critère simple qui permette de classer un type familial, et l'on peut se tromper étrangement si l'on fait seulement une analyse intrinsèque d'une famille considérée comme un groupement isolé sans communication avec les autres espèces de groupement.

On en arrive à confondre une famille désorganisée avec la Famille instable sauvage, la Famille particulariste ébauchée avec la Famille quasi patriarcale, et ainsi de suite.

Pour éviter toute confusion, il faut remettre la famille observée dans son milieu social et voir le rôle qu'elle y joue. Les milieux très simples semblent échapper à cette règle, mais pour la seule raison que la famille y constitue à peu près toute la société.

1. C'est pourquoi M. Champault a proposé de l'appeler *Famille communautaire en simple ménage*. — Voir aussi mon *Étude sur la famille instable en Champagne* (*Sc. soc.*, 2e pér., 104e fasc.).

Si nous résumons les considérations qui précèdent, nous dirons que le type familial doit se classer d'après la nature des liens familiaux, telle qu'elle est conçue et entretenue par l'éducation familiale : à savoir, les éléments qui forment la *solidarité familiale*, et par conséquent, comme contre-partie, le degré d'*autonomie de la personnalité*.

A cette notion est liée celle de la *responsabilité :* responsabilité collective ou individuelle.

L'esprit d'initiative, à lui seul, est un critère plus incertain. Ce qui est vrai, c'est que la Communauté tend à le comprimer, tandis que, dans la Famille particulariste, l'autonomie précoce des individus favorise le développement de cette qualité, ce qui ne suffit pas pour que cette qualité se développe toujours.

On peut aussi chercher un critère dans l'âge de l'émancipation, à condition de voir si cette émancipation est préparée par une éducation suffisante. Si l'on n'envisage que la partie saine de la société, on verra que l'émancipation est d'autant plus précoce que la formation particulariste est plus accusée.

Nous proposerons donc finalement les formules suivantes pour caractériser les différentes espèces de familles :

I. — *Famille patriarcale pure :* Forte solidarité familiale; responsabilité collective; pas d'émancipation.

II. — *Famille quasi patriarcale :* solidarité familiale restreinte; mélange de responsabilités collective et individuelle; l'héritier ne s'émancipe qu'à la mort du père, et les autres à l'époque du mariage.

II *bis.* — Le *type familial français prédominant* se placerait ici, ne différant du précédent que par la disparition de l'héritier, de sorte que tous les enfants s'émancipent au mariage, et la solidarité est toujours restreinte au simple ménage.

III. — *Famille particulariste :* autonomie individuelle; responsabilité personnelle; l'initiative et la discipline marchent de pair.

Deux variétés de la Famille particulariste :

a) *Type ébauché :* Émancipation au mariage pour l'héritier et à l'âge d'adulte pour les autres; les biens familiaux ne subsistent que par le Domaine.

b) *Type développé :* Émancipation de tous à l'âge adulte ; propriété purement personnelle.

IV. — *Famille instable :* individualisme et faiblesse du sens de la responsabilité, tant collective qu'individuelle ; émancipation à l'âge adulte.

IV *bis*. — *Familles désorganisées :* mêmes caractères généraux que la Famille instable, mais survivanced e certains caractères d'un autre type familial avec lequel elle se trouve encore en contact.

Mais, nous le répétons, ce ne sont pas là des formules définitives ; ce sont aussi des formules incomplètes. Il ne faut y voir que des indications destinées à éclairer un peu la route ardue des chercheurs.

IV. — EXEMPLES D'ANALYSES.

Nous commençons par deux exemples choisis parmi les analyses les plus complètes et les mieux faites que nous possédions sur ce sujet important. Nous voulons parler des études de M. Robert Pinot sur le Jura Bernois, l'une sur le type rural, l'autre sur l'ouvrier urbain. On verra, en même temps, comment un type peut se modifier sous l'action des circonstances extérieures.

PAYSANS DU JURA BERNOIS[1]

Vice originel. — Croyance à la nécessité de redresser les défauts des enfants.

Autorité du foyer. — Forte et facilitée par ce fait que le père est le patron de l'atelier ; — elle est exercée par le père lorsqu'il rentre des champs.

Loi de Dieu. — Enseignement du Décalogue.

Tradition. — Facilitée par la possession d'un Livre de famille.

Fiançailles. — Conclues par les intéressés, avec ratification par les parents, surtout pour l'héritier, parce que sa femme devra vivre au foyer ; — longues fiançailles.

Mariage. — L'héritier se marie vers 25 ans lorsque ses parents se retirent — les filles ont une petite dot.

1. Voir l'*Analyse de la propriété*, 110e fasc., p. 88 et 91.

Ménage. — Fragmentaire, car la femme et les filles prennent part à certains travaux agricoles, fenaison, laiterie, etc.

Natalité. — Élevée : 8 à 10 enfants.

Rapports entre les enfants. — ?

Aptitudes. — On tient compte des aptitudes pour le choix d'un métier et pour l'émigration; — le cadet hérite de la maison avec les bâtiments culturaux.

Éducation. — Les enfants sont surtout dressés au travail et au respect des traditions.

Nombre de ménages. — Deux au maximum, celui du père et celui de l'héritier, mais les intérêts restent distincts.

Émigrants. — Départ vers 19 ou 20 ans; il entraîne une séparation des intérêts.

Célibataires. — Les émigrants qui envoient leurs économies à leurs parents ont le droit de revenir au foyer.

Domestiques. — Nuls.

Vieillards et infirmes. — Soignés au foyer.

HORLOGER DE SAINT-IMIER [1]

Vice originel. — Croyance à la nécessité d'une répression brutale pour empêcher les enfants de tout casser.

Autorité au foyer. — Rendue difficile lorsque les deux époux travaillent à l'usine; — rendue difficile également par l'habitation en appartements où les enfants sont plus ou moins cloîtrés, à moins qu'ils ne soient lâchés dans la rue.

Loi de Dieu. — On y fait de moins en moins appel à mesure que l'autorité paternelle s'affaiblit, d'autant plus que la religion protestante encadre peu les individus.

Tradition des ancêtres. — Leur force diminue avec le déracinement des familles.

Fiançailles. — Conclues uniquement par les intéressés; — longues fiançailles, car on attend d'avoir des économies suffisantes pour se marier; — les fiancés se voient librement.

Mariage. — Pas de dot, le ménage débute avec les économies faites pendant les fiançailles; — le mari apporte les meubles, et la femme le linge; les mariages sont conclus entre jeunes gens dont les salaires sont en rapport.

Ménage. — Petit : la mère seule y suffit à peine, aidée de ses filles qui travaillent en fabrique.

Natalité. — Élevée.

Rapports entre les enfants. — Aînés surveillent les plus jeunes.

Aptitudes. — Dans les meilleures familles ouvrières, on tient plus ou moins compte des aptitudes.

Éducation. — Discipline extérieure ou indiscipline.

Nombre de ménages. — Un seul.

1. Voir *suprà*, p. 28, l'analyse du salaire.

Émigrants. — Jeunes gens et jeunes filles quittent le foyer aussitôt qu'ils se suffisent, vers 16 ou 17 ans, et vont vivre en garni.

Célibataires au foyer. — Nuls.

Domestiques. — Les familles prospères prennent une servante pour permettre à la mère de continuer à travailler à l'usine.

Vieillards et infirmes. — Nombreuses institutions d'assistance.

Nous voudrions maintenant donner des exemples des principales espèces de familles. Voici d'abord une *Famille patriarcale;* elle a été observée par M. E. Delbet en 1857 et est décrite dans les *Ouvriers européens* (t. II, ch. VIII), sous le nom de *Paysans en communauté et en polygamie de Bousrah*, dans le pays de Haouran, en Syrie. Les documents, malheureusement incomplets au point de vue de la Nomenclature, ne nous permettent qu'une analyse partielle.

PAYSANS DU HAOURAN

Autorité au foyer. — Exercée par le patriarche (homme le plus âgé), et facilitée par ce fait qu'il est le patron de l'atelier, et aussi par la mollesse de caractère des membres de la famille.

Fiançailles. — Conclues par les parents.

Mariage. — Achat de la femme (en nature et en argent), laquelle entre dans la communauté familiale du mari ; — polygamie (restreinte aux riches), pour faciliter le travail du ménage ou pour étendre les relations.

Ménage. — Dirigé par la femme du patriarche, et exécuté à tour de rôle par les autres femmes avec l'aide d'une esclave ; — les plus jeunes sont considérées comme des enfants et apprennent peu à peu.

Éducation. — Faite exclusivement par les femmes, à l'exception, pour les garçons, de l'apprentissage du travail ; — éducation molle ; — les filles n'apprennent guère le ménage qu'après leur mariage.

Nombre des ménages. — Dans les familles riches, les frères mariés restent ordinairement en communauté.

Emigrants. — En cas de scission d'une famille, les deux communautés nouvelles ont des intérêts économiques séparés, mais conservent généralement de bons rapports, cimentés par des mariages.

Domestiques. — Les ouvriers agricoles célibataires sont logés ; les servantes sont des esclaves concubines.

Vieillards et infirmes. — Soignés par la communauté.

Comme exemple de *Famille quasi patriarcale,* nous ne pouvons mieux faire que d'analyser la fameuse famille Mélouga, prise par Le Play comme type de la Famille souche, et qu'il a

observée lui-même en 1856 à Cauterets, dans les Hautes-Pyrénées. La monographie a été publiée d'abord dans les *Ouvriers européens*, t. III, ch. IX, et ensuite dans l'*Organisation de la Famille*.

MONTAGNARDS DU LAVEDAN

Autorité au foyer. — Exercée par le maître et la maîtresse de maison ; elle est assez forte et facilitée par ce fait, qu'ils sont en même temps patrons de l'atelier.

Fiançailles. — Conclues par les parents, au moins pour le ménage héritier.

Mariage. — La soulte est payée au mariage et sert de dot, aussi bien pour les fils que pour les filles; — mariages tardifs (30 ans en moyenne pour les garçons et 25 pour les filles).

Ménage. — Dirigé par la maîtresse de maison, qui s'occupe surtout de la cuisine, du jardin et des ventes au marché; les autres femmes font le pain, les vêtements, le blanchissage, etc.

Natalité. — Élevée : 8 à 10 enfants en moyenne.

Éducation. — Douce.

Nombre des ménages. — Deux : celui du père et celui de l'héritier, c'est-à-dire de l'aîné (fils ou fille).

Émigrants. — Partent avec leur soulte, peuvent revenir.

Célibataires. — Nombreux; ne touchent pas leur soulte pour maintenir le bien familial.

Domestiques. — Considérés comme membres de la famille.

Vieillards et infirmes. — Soignés par la famille.

Pour la *Famille particulariste,* nous donnerons deux exemples, l'un choisi dans une société simple, l'autre dans une société compliquée. Le lecteur pourra ainsi se rendre compte des variétés qu'un même type peut présenter.

PAYSAN DES FJORDS DE NORVÈGE[1]

Autorité au foyer. — Forte.

Loi de Dieu. — Enseignement du Décalogue.

Fiançailles. — Conclues, souvent en secret, par les intéressés ; — les fiancés se voient librement; — la rupture peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Mariage. — Tardif (vers 30 ans) pour l'héritier qui doit attendre la retraite du père; — les filles ont une petite dot.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., 19e, 20e et 21e fasc.

Ménage. — Fragmentaire : la femme et les filles prennent part à certains travaux agricoles; — industries domestiques assez développées (confection des vêtements), mais le ménage proprement dit est simplifié et la cuisine rudimentaire.

Natalité. — Élevée : 5 à 10 enfants et plus.

Aptitudes. — Autonomie des enfants pour le choix d'une carrière ; — l'aîné hérite de l'atelier paternel, mais peut le refuser.

Éducation. — Développe à la fois l'esprit d'indépendance et la discipline.

Nombre de ménages. — En général, un seul, car lorsque l'héritier se marie, le père se retire dans une petite cabane voisine et les intérêts restent nettement séparés.

Émigrants. — Les cadets partent vers 17 ans et se suffisent en travaillant comme matelots, ouvriers ou domestiques; ceux qui émigrent au loin partent vers 25 ans, soit avec quelques économies, soit avec une petite avance d'hoirie ou un emprunt; — les filles travaillent au foyer du père (ou de l'héritier) ou vont s'engager comme servantes en Norvège ou en Amérique.

Célibataires au foyer. — Assez rares.

Domestiques. — Engagés à l'année ; — les célibataires vivent au foyer ; — les autres exploitent une propriété fragmentaire.

Vieillards. — Se retirent vers 60 ans dans une petite cabane voisine, mais conservent de bons rapports avec l'héritier.

Infirmes. — Soignés au foyer.

OUVRIER TEXTILE DU YORKSHIRE[1]

Autorité. — Forte, parce que le père et la mère paraissent toujours d'accord, et suivent eux-mêmes les règles qu'ils imposent aux enfants; elle s'exerce surtout sur les enfants en bas âge; elle vise le bien des enfants plutôt que la tranquillité des parents, et emploie la force, s'il le faut.

Loi de Dieu. — Enseignement du Décalogue.

Fiançailles. — Conclues par les intéressés ; — les fiancés se voient librement; — la rupture peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Mariage. — A lieu lorsque le jeune homme est en situation de subvenir seul aux frais du ménage, à moins que le mariage ne soit conclu hâtivement par la naissance d'un enfant; — absence de dot : les époux n'apportent que les économies qu'ils ont pu faire eux-mêmes.

Ménage. — Petit : composé de la mère seule, à peine aidée par les filles qui travaillent dehors ; — persistance de certaines industries domestiques (fabrication du pain et blanchissage), mais cuisine simplifiée.

Natalité. — 4 à 5 enfants en moyenne.

Rapports des enfants. — Hiérarchie selon l'âge ; — les frères sont les protecteurs de leurs sœurs.

Aptitudes. — Autonomie des enfants pour le choix d'une carrière.

1. Voir *Sc. soc.*, 2e pér., 82e fasc.

Éducation. — Développe à la fois l'esprit d'indépendance et la discipline, l'esprit d'attention et le sens de la responsabilité individuelle.

Nombre de ménages. — Un seul.

Émigrants. — A partir de 16 ou 17 ans, les enfants, qu'ils aient ou non quitté le foyer, ont leur budget propre.

Célibataires au foyer. — Rares.

Domestiques. — Nuls.

Vieillards. — Sont soutenus par tous les enfants, mais vivent parfois avec l'un d'eux, tout en ayant leur budget propre.

Infirmes. — Soignés au foyer ou dans une institution d'assistance.

Avant d'arriver aux familles instables et désorganisées, nous présentons au lecteur l'analyse d'une famille de *paysans français;* nous la choisissons dans la Champagne Pouilleuse, parce que Le Play avait désigné cette région comme très caractéristique du type instable. Le lecteur appréciera, par la comparaison, s'il ne convient pas plutôt d'en faire un chaînon intermédiaire entre le type quasi patriarcal et le type particulariste.

PAYSAN DE LA CHAMPAGNE POUILLEUSE [1]

Autorité au foyer. — Forte et facilitée par ce fait que le père est le patron de l'atelier et qu'il établit les enfants ; le père se considère comme responsable de ses enfants.

Loi de Dieu. — Enseignement du Décalogue.

Tradition. — Facilitée par la rareté des rapports extérieurs.

Fiançailles. — Conclues avec l'intervention des parents, à cause des dots; — elles sont de courte durée.

Mariage. — Les deux époux apportent une dot, le mari surtout en terres, la femme surtout en argent.

Ménage. — Fragmentaire, car la femme et les filles aident au travail des champs.

Natalité. — Peu élevée.

Aptitudes. — Tous les enfants sont dressés à la culture.

Éducation. — On développe l'esprit de travail et d'économie, mais le respect est tout extérieur. Dressage imparfait à la responsabilité individuelle par le fait que le père se croit responsable de ses enfants.

Nombre des ménages. — Un seul.

Émigrants. — C'est au moment du mariage que les enfants s'émancipent.

Célibataires. — Peu nombreux.

1. *Sc. soc.*, 2[e] pér., 104[e] fasc.

Domestiques. — Nuls.

Vieillards. — Sort souvent précaire, car se sont dépouillés de leur vivant pour leurs enfants, ne se réservant qu'un petit bien, quelquefois travaillent comme salarié chez un fils.

Nous n'avons malheureusement aucun exemple à présenter d'une analyse de *Famille instable sauvage.* Sans doute, nous disposons de renseignements assez nombreux sur le sujet, mais aucune monographie suffisamment complète n'a été faite d'une famille type.

Nous devrons donc nous contenter d'une analyse d'un type de *Famille désorganisée.* On sait que, dans son ouvrage sur les *Ouvriers européens,* Le Play a présenté les différentes monographies dans l'ordre de l'instabilité croissante. Nous prendrons donc, comme modèle, la dernière famille décrite, celle du Débardeur de la banlieue de Paris. C'est un ivrogne vivant dans un état de gêne continuel, et issu d'une famille relativement aisée, son père était maître carrier. Au point de vue de l'esprit d'économie, il est l'opposé du paysan décrit plus haut[1]. Tous deux sont pourtant du même type, mais l'un est un échantillon normal, l'autre est désorganisé.

DÉBARDEUR DE PORT-MARLY (1852)

Autorité au foyer. — Exercée par la mère : le père, alcoolique et inerte, lui laisse la direction, mais l'autorité lui échappe quand les enfants grandissent.

Loi de Dieu. — Le Décalogue est faiblement enseigné.

Traditions. — Faibles.

Fiançailles. — Conclues par les intéressés après la fréquentation de bals publics, et consistent dans un concubinage.

Mariage. — Régularisation d'un concubinage à la naissance d'un enfant.

Ménage. — Petit : la mère fait à peine quelques journées au dehors et n'est guère aidée par ses filles.

Natalité. — Assez élevée, car la mère compte que les enfants l'aideront quand elle sera vieille : c'est une forme d'épargne.

Éducation. — Se fait à l'aide des sentiments affectifs de la mère, mais nulle formation morale.

1. Voir *supra*, p. 65.
2. D'après les observations de M. T. Chale (*Ouvriers européens,* t. VI, ch. IX).

Nombre de ménages. — Un seul.
Émigrants. — Émancipation prévue, par exemple à l'occasion d'un concubinage.
Domestiques. — Nuls.
Vieillards et infirmes. — Charité publique.

V. — EXEMPLES DE RÉPERCUSSIONS.

Au point où nous sommes parvenus dans notre exposé il est utile de s'arrêter un peu plus longuement sur les exemples de répercussions que nous ne l'avons fait dans les derniers chapitres. La Famille est, en effet, le centre de nombreuses répercussions actives et passives. Nous sommes cependant obligés de nous borner plus que nous ne le voudrions ; une étude complète de la Famille rentrerait dans le cours d'exposition et non dans celui de méthode.

RÉPERCUSSIONS PASSIVES. — Nous commençons par les *répercussions passives.* Pour celles qui proviennent du Travail, nous en possédons un grand nombre. Le lecteur commence peut-être à deviner déjà l'importance du Travail. Jusqu'à présent, en effet, il a fait sentir son influence capitale; c'est là une constatation qui résulte de l'analyse, et non le fruit d'une théorie *à priori.* Si la suite de nos investigations arrive à nous montrer un jour qu'un autre casier quelconque est le centre d'un nombre de répercussions plus importantes encore, nous l'enregistrerons de même.

Si nous nous reportons à l'analyse du Travail, nous trouvons un élément analytique désigné sous le nom d'Opération et qui amorce des répercussions atteignant directement l'Éducation, c'est-à-dire l'un des éléments de la Famille. En effet, l'analyse de l'Opération a pour but de déterminer les qualités qui sont nécessaires à l'ouvrier pour effectuer son travail, et explique par conséquent la formation que doit recevoir l'apprenti. Or, l'apprentissage d'un métier fait évidemment partie de l'éducation, au moins à certains égards, car, sous un autre aspect,

nous verrons qu'il rentre aussi dans les « Cultures intellectuelles résultant des conditions de vie ».

Dans cet ordre d'idées, l'investigateur doit comprendre qu'il y a généralement à la fois action et réaction : l'apprentissage d'un métier développe certaines qualités et, à leur tour, ces qualités ont pour effet d'améliorer la pratique du métier.

Mes études sur l'industrie textile ont eu pour résultat de mettre les lois suivantes en évidence :

1° *L'apprentissage du filage mécanique développe l'esprit d'attention :* cela est vrai partout. Pour rattacher deux bouts de fils, il ne faut pas un long dressage technique, mais pour surveiller 200 fils, dont chacun est susceptible de se casser à chaque instant, il faut une pratique assez longue, parfois plusieurs années[1].

2° *La faculté d'attention donne une supériorité dans le filage.* Pour dégager cette répercussion inverse, il faut comparer des milieux différents. On voit qu'en Angleterre, une équipe de 3 hommes dirige 2.330 broches de coton et en France 2.000 à 2.200 seulement[2].

La cause en est dans ce fait que l'esprit d'attention a été préalablement développé d'une façon plus intense dans la famille anglaise que dans la famille française, quoique inconsciemment[3].

Une fois comprise la coexistence possible et habituelle d'une action et d'une réaction, le lecteur ne trouvera plus matière à contradictions dans des répercussions en apparence inverses, ou encore, il comprendra que, si une répercussion contient une part de vérité, elle ne renferme jamais toute la vérité. C'est de l'analyse que nous faisons.

Reportons-nous maintenant aux exemples d'analyses donnés pour le Travail[4], nous trouverons ce qui suit :

Arabes Larbas : *La surveillance des troupeaux développe la rêverie plutôt que l'attention.*

1. Cf. *Science sociale,* 2e pér., 59e fasc., p. 24.
2. *Id., ibid.,* p. 92.
3. *La formation sociale de l'Anglais moderne,* p. 35.
4. *Sc. soc.,* 2e pér., 110e fasc., p. 46 et suiv.

Une répercussion de ce genre ne doit être notée que lorsqu'il s'agit d'un travail essentiel, car c'est alors seulement qu'il réagit d'une façon assez sensible sur l'éducation générale.

Esquimaux : *La pêche dans la région circumpolaire tend à donner un esprit pacifique.*

Mais, quoique les Mincopies vivent en partie de la pêche, nous ne noterons pas une répercussion analogue. Nous sommes pourtant persuadés qu'elle agit là comme ailleurs, mais elle est annihilée par la répercussion contraire suivante :

Mincopies : *La chasse développe la cruauté.* Cette répercussion agit aussi chez nos amateurs de chasse européens, mais elle est combattue par une foule d'autres répercussions qui n'existent pas chez les sauvages. Autre chose est de passer presque toute son existence à chasser, autre chose est d'y consacrer de temps en temps quelques journées séparées par de longs intervalles remplis par un travail plus pacifique.

Montagnards lombards : *La culture acharnée à la main rend laborieux.*

Paysan chinois : *La culture du riz rend minutieux.*

Si, au lieu de l'Opération, nous envisageons le Personnel, nous trouverons des répercussions qui aboutissent à d'autres éléments de la Famille, au Nombre de ménages ou à l'Autorité du foyer.

Arabes Larbas : *La communauté ouvrière engendre la Famille patriarcale.* De même chez les Esquimaux, les Chinois, etc.

Jura Bernois : *Le Petit atelier domestique favorise l'exercice de l'autorité du foyer.* Même répercussion chez les montagnards du Lavedan, les paysans de la Champagne, etc.

Répercussion contraire dans les familles où le père et la mère travaillent tous deux à l'usine.

La science sociale a montré comment le *matriarcat*[1] est dû à

1. Dès 1886, E. Demolins montrait, dans son cours, pourquoi le rôle de la mère grandit chez les pêcheurs (*Sc. soc.*, t. I, p. 122), et l'année suivante, M. L. de Préville étudiait les causes de la situation relevée de la femme dans le désert (*Sc. soc.*, t. IV, p. 79).

l'absence habituelle du père. C'est le cas des pêcheurs au long cours (Malais, Polynésiens), des caravaniers (Touareg), des tribus sauvages dans lesquelles les hommes font une chasse lointaine, comme certaines peuplades de l'Australie et de l'Amérique[1]. Par la force des choses, c'est sur la femme que retombe l'exercice de l'autorité au foyer.

De plus, dans ce cas, elle dirige généralement un atelier domestique et trouve par là, au moins dans une certaine mesure, des moyens d'existence indépendants du mari; la coutume matriarcale atteint alors toute son intensité : non seulement c'est la mère qui détient l'autorité au foyer, mais c'est son nom seul qui est transmis aux enfants, et non celui du père.

J'ai pu constater, par moi-même, que les pêcheurs du littoral flamand prennent toujours le nom de leur père et celui de leur mère; le premier est imposé par l'état civil, le second ne s'explique que par la répercussion dont nous parlons. L'habitation, du reste, se transmet, dans le cas ordinaire, de mère à fille, et c'est la femme qui a l'administration de la bourse commune. Le phénomène dont nous parlons existe donc aussi bien dans les pays civilisés que dans les pays sauvages, seulement il est contrarié par une foule d'influences contraires qui le rendent moins clair.

Prenons le phénomène de l'*endogamie,* c'est-à-dire de l'habitude de conclure des mariages entre personnes du même groupe. Il peut être dû à des causes diverses. Chez un certain nombre de peuplades il est dû à l'isolement des communautés, à la difficulté des communications. C'est alors une répercussion du Lieu, comme c'est le cas dans les sylves équatoriales, chez les Dayaks de Bornéo[2], chez les Pygmées de l'Afrique centrale[3].

Ailleurs, c'est une répercussion du système des castes, c'est-

1. Voir, par exemple, l'analyse de la famille chez les Hurons-Iroquois, par M. P. de Rousiers (*Sc. soc.*, t. IX, p. 158 et suiv.).
2. *Sc. soc.*, 56e livr. du *Bulletin*.
3. *Sc. soc.*, t. XXVIII, p. 145.

à-dire d'une organisation particulière du Voisinage. Lorsque, dans ce cas, un pays est, en outre, très isolé, la coutume endogamique peut devenir très étroite dans les castes supérieures, pour arriver à ce fait qu'au sommet, le roi ne peut épouser que sa sœur, comme dans l'ancienne Égypte[1], comme dans certaines îles isolées du Pacifique.

Dans les pays européens, les tendances endogamiques, pour être voilées par d'autres influences, n'en existent pas moins dans certains milieux : endogamie de village, de métier, de classe.

De même pour la *polygamie*. Les causes peuvent en être diverses. Ce peut être parfois une répercussion de la nécessité de se procurer une main-d'œuvre féminine abondante, comme M. de Rousiers l'a prouvé à propos des Algonquins[2], peuplade canadienne dans laquelle les hommes exploitaient un atelier de chasse très productif, et les femmes un atelier de culture rudimentaire. La polygamie permettait d'assurer un équilibre dans la production. La polyandrie des Iroquois était due à une situation économique inverse[3].

Dans d'autres pays, c'est la seule façon de se procurer la main-d'œuvre féminine domestique, nécessaire à l'entretien d'un mode d'existence luxueux.

Parfois encore, c'est une répercussion de l'esprit de clan (phénomène de Voisinage), pour accroître l'influence d'une famille par des alliances bien choisies.

Prenons enfin la question de la *natalité*. C'est parfois une forme d'Épargne, comme le montre la monographie du débardeur de Port-Marly. Ailleurs, c'est une répercussion du Travail, cas fréquent chez les petits cultivateurs, lorsque la main-d'œuvre forme l'élément le plus important de la prospérité.

1. *Sc. soc.*, t. X, p. 356.
2. *Sc. soc.*, t. X, p. 146.
3. *Id.*, *ibid.*

Le phénomène est conditionné par des causes multiples, ce qui rend le problème difficile à résoudre.

Lorsque les frais d'installation des enfants sont élevés (frais d'apprentissage, dot, etc.), la natalité tend à diminuer. Selon les cas, c'est une répercussion du Travail ou de la Propriété sur la Famille. C'est pourquoi la natalité est plus grande chez les manœuvres que chez les artisans, et surtout que chez les cultivateurs propriétaires. La coutume du partage égal tend, en outre, à renforcer le phénomène chez ces derniers.

L'abondance des productions spontanées favorise la natalité en Russie, et leur disparition la contrarie en Occident. D'une façon générale, le coût de la vie a des répercussions sur le phénomène que nous étudions, ce qui n'empêche pas les facteurs moraux d'en exercer de très importantes (Répercussion de la Religion sur la Famille).

Ce serait une erreur de croire que la restriction de la natalité n'existe que chez les peuples cultivés. Elle peut, au contraire, apparaître dans tous les milieux. Sans doute, chez les sauvages, elle ne revêt pas la forme du néo-malthusianisme, mais bien des tribus pratiquent l'infanticide[1] et même l'avortement[2]. Ces pratiques apparaissent, par exemple, chez les peuples qui vivent en vase clos, comme les indigènes de certaines îles du Pacifique, ou encore chez les chasseurs, lorsque le gibier commence à diminuer par suite d'une exploitation trop effrénée.

Les pêcheurs côtiers semblent être plus prolifiques, à cause de l'immensité des ressources marines et de la faiblesse des moyens d'exploitation; mais la pêche dévastatrice avec des moyens perfectionnés pourrait avoir une action contraire.

Parfois, c'est par la généralisation du célibat que la restriction s'opère, et c'est ce qui explique le foisonnement exagéré des moines dans certains pays de l'Orient.

Répercussions actives. — Passons maintenant aux répercus-

1. R. Verneau, *Les races humaines*, p. 720 pour les Taïtiens, p. 779 pour les Fuégiens, p. 510 pour les Todas.

2. Serait très répandu chez les Chirignanos, d'après Thouar (*Explorat. de l'Amérique du Sud*), chez les Tobas (E. Reclus), etc.

sions qui ont leur point de départ dans la Famille. Nous avons déjà cité plus haut des répercussions de l'Éducation sur le Travail[1]; nous n'y reviendrons pas.

Nous avons vu[2] que certains traits de l'éducation proviennent du travail essentiel auquel se livre depuis longtemps une race. En retour, ces traits une fois fixés influencent la façon dont sont conduits certains travaux accessoires ou encore expliquent les occupations auxquelles vont se livrer les émigrants dans un milieu nouveau.

On a constaté que la culture acharnée à la main rend le montagnard lombard laborieux. Cette faculté de labeur une fois fixée, pousse les émigrants lombards vers les métiers qui demandent cette qualité; ils seront terrassiers, mineurs. De même le paysan chinois minutieux, lorsqu'il est devenu artisan, se plaît encore aux travaux comportant des soins de détail.

Les répercussions de l'Éducation sont nombreuses et la science sociale les a mises maintes fois en lumière.

L'autorité au foyer favorise l'autorité dans le Patronage, dans la Corporation, dans l'État.

La culture de la responsabilité dans la Famille anglaise a eu pour résultat de rendre les fonctionnaires individuellement responsables devant les particuliers.

L'autonomie prévue des enfants favorise l'émigration individuelle chez les Anglo-Saxons et les Scandinaves.

Nous avons vu précédemment que les Traditions de la race conditionnent le Mode de transmission des biens : partage égal ancré dans les mœurs en France, transmission intégrale du domaine en Angleterre.

Il faudrait du reste noter toutes les répercussions spéciales propres à chaque type familial.

Il y a, dans toute famille patriarcale, une tendance à considérer la propriété comme collective. C'est une répercussion de l'éducation qui développe une grande solidarité familiale.

Cette même solidarité familiale a pour résultat de restreindre

1. Cf. *supra*, p. 68.
2. *Id.*, p. 68.

le rôle des pouvoirs publics (réperc. de Famille sur État). C'est pourquoi les fonctions de l'État en Chine sont si restreintes.

La famille particulariste favorise le développement des associations spécialisées (réperc. de Famille sur Corporation). C'est une conséquence de l'éducation qui développe la responsabilité individuelle, dont la culture se fait en rendant chacun responsable d'une petite chose précise dans l'intérêt du groupe.

Nous aurons encore maintes occasions de noter des répercussions de la Famille sur les différentes classes de faits qui suivent, lorsque nous étudierons ces dernières. Il ne nous reste plus qu'à parler des répercussions qui partent d'une subdivision de la famille pour agir sur une autre.

Répercussions internes de la famille. — Il est clair tout d'abord qu'il existe des répercussions du Vice originel sur l'Autorité au foyer. Un père qui croit à la bonté native de ses enfants ne corrigera pas leurs défauts. Un père qui croit au contraire à l'existence de mauvais penchants, héréditaires ou non, essaiera de les redresser. Peut-être s'y prendra-t-il mal, peut-être fera-t-il pis que mieux, mais il ne peut pas avoir l'attitude passive du précédent.

De même l'Autorité au foyer facilite l'enseignement de la loi de Dieu et la continuité de la Tradition.

L'Autorité au foyer peut être forte de différentes manières, elle peut aussi être faible. Tout cela influe sur la façon dont les fiançailles sont conclues, sur l'éducation, etc.

Encore : la Loi de Dieu et la Tradition des ancêtres ont une influence sur la Natalité et sur l'Éducation.

Avant de terminer l'étude de la Famille, il est bon d'insister à nouveau sur cette remarque qu'il ne s'agit pas de l'analyse complète du groupement familial, mais seulement de celle des liens familiaux.

Il faut comprendre, en outre, que les faits sociaux qui sont énumérés dans la Nomenclature sous la rubrique « Famille » peuvent entrer comme faits constitutifs dans des groupements

autres que le groupement familial, par exemple, si on veut analyser une école, outre l'instruction, qui s'analyse dans le chapitre des Cultures intellectuelles, on aura à analyser l'éducation, qui est un fait familial transposé à l'école. On aura à étudier l'autorité à l'école, et même, si c'est un pensionnat, l'autorité au foyer[1].

Mais il est un peu trop tôt encore pour traiter ce point en détail. Nous y reviendrons en temps opportun, et nous passerons maintenant à l'étude du Mode d'existence.

P. Descamps.

1. Voir sur ce point, dans la 78e livr. du *Bulletin,* mon article sur l'*Analyse du groupement scolaire.*

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE. — ONZIÈME ANNÉE

Cent douzième fascicule (janvier 1914).

Cent treizième fascicule (février 1914).

Cent quatorzième fascicule (mars 1914).

A. — LA VIE ÉCONOMIQUE D'UNE FAMILLE DEMI-NOMADE A MÂDELA : LES ṢUALḤAH, par le **R. P. Jaussen.**

La famille des Ṣualḥah. — L'agriculture. — Le commerce. — Les recettes. — La nourriture. — Les vêtements. — Les impôt et les dettes. — Conclusions.

B. — LE PAYS DES TERRES FORTES DE GASCOGNE, par **J. Garas.**

La culture des vallées. — Monographie de la famille B. — Les transformations récentes. — Monographie de la famille F...

Cent quinzième fascicule (avril 1914).

Études sur les répercussions de la « Révolution » russe. — **LA DÉCADENCE DES CLASSES RURALES AVANT 1905,** par **Joseph Wilbois.**

I. Les Paysans.

Les influences dans l'ordre de la Nomenclature. — Les phases de l'existence.

II. Les Seigneurs.

Noblesse de service et noblesse terrienne : grande et petite noblesses. — Les moyens d'existence. — Le mode d'existence. — La crise de 1905.

III. Les classes intermédiaires.

Le rôle effacé des classes intermédiaires. — Le clergé de campagne. — L'instituteur de village. — Le marchand. — Les paysans qui s'enrichissent.

Cent seizième fascicule (mai 1914).

LE BAUER DU MÜNSTERLAND, par **H. Hemmer** et **P. Descamps.**

I. Le problème de la famille particulariste ébauchée.
II. Le domaine saxon.

Un domaine westphalien. — L'isolement des Höfe. — La transmission intégrale.

III. Le voisinage et les pouvoirs locaux.

Les classes sociales. — Les Bauernvereine. — Les caisses d'épargne et de crédit. — La formation et le rôle du clergé. — Les pouvoirs locaux.

IV. Le type social.

Cent dix-septième fascicule (juin 1914).

LE REMEMBREMENT DE LA PROPRIÉTÉ RURALE À L'ÉTRANGER, par G. Hottenger.

I. Les remembrements en Allemagne.

Différences entre le remembrement en Allemagne et le remembrement en France. — Le morcellement et ses origines. — Le remembrement et ses origines. — Les autres législations allemandes. — Traits généraux des législations allemandes en matière de remembrement.

II. Les remembrements dans les autres pays.

Angleterre. — Suède. — Norvège. — Danemark. — Autriche-Hongrie. — Russie — Suisse. — Autres pays.

III. Coup d'œil général sur la question.

Le remembrement et la réforme agraire. — Le remembrement en France.

Cent dix-huitième fascicule (juillet 1914).

JOURNAL DE L'ÉCOLE DES ROCHES

I. Vie générale de l'École.
II. Vie morale.
III. Vie intellectuelle.
IV. Vie physique.

Cent dix-neuvième fascicule (août-septembre 1914).

ÉTUDE SUR LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES DE LA RÉVOLUTION RUSSE. — II. L'ÉCOLE DES FONCTIONNAIRES, par Joseph Wilbois.

I. L'éducation dans la famille.
II. L'établissement d'enseignement secondaire.

Le préambule primaire. — L'État à l'école. — Les cadres propres à l'école. — Le calendrier et l'horaire dans leurs rapports avec le milieu. — Les programmes et les méthodes intellectuelles. — Formation de la volonté. — Formation du cœur.

III. Quelques traits des universités, des séminaires et des écoles de filles.

Cent vingtième et cent vingt et unième fascicules (oct.-nov. 1914).

LA FORCE MOTRICE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, par G. Olphe-Galliard.

I. Les divers modes d'énergie; la force animale.

II. La force hydraulique.
III. La vapeur.
IV. Les moteurs à gaz.
V. Avantages et effets généraux de la force électrique dans la grande industrie.
VI. La houille blanche.

Cent vingt-deuxième fascicule (décembre 1914).

COURS DE MÉTHODE. — LA NOMENCLATURE (BIENS MOBILIERS, SALAIRE, EPARGNE, FAMILLE), par **Paul Descamps.**

IV. Les Biens mobiliers.

Définition. — Les éléments analytiques. — Exemples. — Les valeurs mobilières.

V. Le Salaire.

Définition. — Les éléments analytiques. — Exemples.

VI. L'Épargne.

Définition. — Les éléments analytiques. — Exemples.

VII. La Famille.

Définition. — Les éléments analytiques. — Les types familiaux. — Exemples d'analyses. — Exemples de répercussions.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]. — PARIS

